

EDITIONUM COLLEGI HISTORICI ACADEMIÆ LITERARUM CRACOVIENSIS

Nr. 14.

ACTA HISTORICA
RES GESTAS POLONIÆ ILLUSTRANTIA

AB ANNO 1507 USQUE AD ANNUM 1795.

—○— T. 3

VOLUMEN III.

ACTA

QUAE IN ARCHIVO MINISTERII RERUM EXTERARUM GALLICI
AD JOANNIS III REGNUM ILLUSTRANDUM SPECTANT

CONTINENS

ab anno 1674 ad annum 1677.



CRACOVIAE

SUMPTIBUS ACADEMIÆ LITERARUM CRACOVIENSIS.

TYPIS EPHEMERIDUM »CZAS«

Provisore Josepho Zakociński.

1879.

WYDAWNICTWA KOMISJI HISTORYCZNEJ AKADEMII UMIEJĘTNOŚCI W KRAKOWIE

Nr. 14.

ARCHIWUM
SPRAW ZAGRANICZNYCH FRANCUSKIE

DO DZIEJÓW

JANA TRZECIEGO

opracował

Dr KAZIMIERZ WALISZEWSKI

Czł. Kom. hist. Akad. Um. w Krakowie.

—○—

TOM I.

Lata od 1674 do 1677.



W KRAKOWIE

NAKŁADEM AKADEMII UMIEJĘTNOŚCI KRAKOWSKIEJ.

W DRUKARNI »CZASU«

pod zarządem J. Zakocińskiego.

1879.

K62/91

11h



125814



WSTĘP.

Materiał archiwalny francuskiego ministerium spraw zagranicznych składa się, w części będącej przedmiotem niniejszego wydawnictwa, wyłącznie prawie z depesz i listów zamienionych między Polską a Francją, których główną część stanowi naturalnie korespondencya sprawujących francuskie interesa w Polsce ambasadorów, posłów i rezydentów z gabinetem wersalskim.

Akta te zebrane są w tomach obejmujących roczną, półroczną lub kwartalną korespondencyę. Dwudziestodwuletnia korespondencya odnosząca się do panowania Jana IIIgo zamyka się w 55 tomach, z których pierwszy jest czterdziestym z rzędu w całym archiwalnym zbiorze aktów pod rubryką Polski zamieszczonych.

Do takiego materiału przystępujący wydawca wahać się może między czterema rozmaitemi metodami. Pierwsza polega na wydaniu wszystkich aktów *in extenso*; druga na wydaniu niektórych aktów *in extenso*, z pominięciem innych; trzecia na wydaniu wszystkich aktów wartość historyczną przedstawiających (z pominięciem tych tylko, których treść zupełnie obojętną dla dziejów się znachodzi) nie już *in extenso*, lecz w excerptach czyli wyciągach. Trzy te metody odrzuciliśmy. O pierwszej nie mogło być mowy, zważywszy, iż mieliśmy do czynienia z 53 tomami *in folio*, zawierającemi po 400 kart i więcej na dwie strony zapisanych. Drugą odrzuciliśmy z tego względu, że zbyt często w depeszach, mało w ogóle znaczących a rozwlekłych i z tego względu żadną miarą do wydania *in extenso* się niekwalifikujących, znaleźć się daje jeden lub kilka ustępów, czasem kilka linii, które stanowią ważny dokument lub zawierają cenną wskazówkę. Trzecia wreszcie metoda w tém jest wadliwą, że częstokroć znowu wartość listu lub depeszy tkwi nie w jednym lub drugim ustępie, ale

w treści samej zbyt rozwlekłe lub niejasno wyrażonej, a zatem wymagającej streszczenia i wyjaśnienia. Przedstawia przytem ta metoda tę jeszcze wspólną z dwiema pierwszymi niedogodność, że oddając w ręce czytelnikom materiały sproszkowane, że się tak wyrazimy, zmusza każdego z nich do pracowitego ulepiania rozproszonych okruszków w jakieś logiczne grupy, niby cegielki do budowy historycznej służyć mogące.

Tej to właśnie pracy, dokonawszy jej raz osobiście, chcieliśmy oszczędzić czytelnikom, przyjmując w niniejszym wydaniu czwartą odmienną zupełnie metodę. Oto, wniknąwszy w materiał przed nami leżący, wyciągnęliśmy zeń wszystko, co nam się zdało mieć jakąkolwiek wartość dla badacza dziejów polskich, odpisując tu, streszczając owdzie, gdzieindziej jeszcze notując tylko fakt jakiś lub datę. Następnie zebrane w ten sposób części historycznej treści usiłowaliśmy związać w jedną organiczną całość nie już suchą chronologią tylko, lecz także i to przedewszystkiém tym, więcej idealnym porządkiem, który następstwa łączy z przyczynami i zbliża tym sposobem często-kroć wypadki zaszłe w bardzo rozmaitych momentach czasu.

Nie pokusiliśmy się przeto o skreślenie dokładnego i wyczerpującego obrazu dyplomacyi polsko-francuskiej za panowania Jana III. Dopóki w archiwach innych państw, z któremi Polska w owej epoce była w stosunku, nie dokonano tego, cośmy usiłowali dokonać w archiwum francuskim, przedsięwzięcie tego rodzaju byłoby przedwczesnem. Praca nasza jest raczej — a nawet tylko historią, jeśli się tak możemy wyrazić, aktów dyplomatycznych w archiwum francuskim przechowanych; samo z siebie przecież wypływa, że przyszły dziejopis znajdzie w niej tło główne właściwej historii polsko-francuskiej dyplomacyi za panowania Jana III.

W ograniczonej w ten sposób roli historyka zamknęliśmy się skrupulatnie, wychodząc z niej tam tylko, gdzie leżące przed nami źródła zdały nam się składać na bezwarunkowy pewnik historyczny. Wnioski oczywiście i przypuszczenia, chociażby na jednostronnych tylko świadectwach oparte, nie sądziliśmy, aby mogły nam być wzbrownione. Przedstawione czytelnikowi z tem broniącém nas od zarzutu zuchwalstwa zastrzeżeniem, że przyznajemy im wartość względną tylko, odnośną do źródeł, z których je zaczerpnęliśmy, posłużyć one mogą do wyświecenia faktów, posłużą zaś niezawodnie do wykazania stosunkowej wartości źródeł samych.

Zwracamy teraz uwagę czytelnika na tę okoliczność, że w skutek przyjętej przez nas metody, praca nasza przedstawia dwie zupełnie

odrębne i zupełnie odrębną wartość mające, aczkolwiek w jedną całość zlewające się części. Pierwszą stanowi podjęte przez nas ugrupowanie i opracowanie materiałów; drugą materiały same tkwiące w tem ugrupowaniu, jak kamienie drogie w mniej lub więcej udatnej oprawie. Wartość pierwszej części uwarunkowaną jest uzdolnieniem naszym do podjętego zadania; wartość drugiej historyczną doniosłością zebranych materiałów i sumiennością, z jaką zebrane zostały. O uzdolnieniu naszym nie mamy nic do powiedzenia, o doniosłości swojej zebrane materiały same przez się mówić będą; o sumienności, z jaką je zbieraliśmy, powiedzieć możemy to jedynie, że wszystkie streszczenia i notaty dokonane zostały w archiwum samém przez nas samych, odpisy zaś bądź przez nas samych, bądź przez kopistę pracującego pod naszym okiem i naszą najściślejszą kontrolą. Gdy jednak i sumiennosc w przedsięwzięciach tego rodzaju jest w pewnej mierze rzeczą uzdolnienia, poddaliśmy się sami kontroli z całą możliwą skrupulatnością. Nie znajdzie w istocie czytelnik w całym wydaniu jednego aktu, czy fragmentu aktu, czy choćby tylko na podstawie aktu opartego twierdzenia, przy którym stosowny odsyłacz nie ułatwiałby odniesienia się, dla sprawdzenia autentyczności, do właściwego oryginału. To wszelako utwierdżonem z góry mieć chcemy, iż w granicach swej doniosłości historycznej i pod zastrzeżeniem kontroli, druga, z wyróżnionych wyżej części naszej pracy, część źródłowa, niezależna zostać powinna od sądu, jaki o pierwszej krytyce wydać przyjdzie.

Nadmieniamy tu, uprzedzając krytykę na jednym z najdrażliwszych punktów, iż odpowiedzialnymi czynić nas ona nie powinna za niedość wyczerpujące traktowanie lub nawet całkowite pominięcie faktów, odnośnie do których spodziewałaby się, czy nawet miałyby prawo się spodziewać zajmujących wskazówek w opracowanej przez nas korespondencji. Ta ostatnia, aczkolwiek nader obszerna, nie obchodzi się skutkiem rozmaitych przyczyn bez przerw i niedostatków, całkiem od nas niezależnych. Jeżeli od jakiego grzechu wolnymi się być czujemy, to od wypuszczenia z rąk naszych jakiegokolwiek cząsteczki prawdy historycznej. Rozróżnienie zaiste rzeczywistego historycznego materiału w ogromnej mieszaninie szlachetnego i podłego kruszcu rzeczą jest indywidualnego sądu z nader subtelnem częstokroć spotykającego się zadaniem. Względem zasad, któremi kierowaliśmy się w spełnieniu tego zadania, ogólnych tylko możemy dostarczyć wskazówek. Nie wykluczając mianowicie w zupełności strony anegdotycznej i obyczajowej, trzymaliśmy się przedewszystkiém właściwej politycznej strony, w tej zaś uwzględniiliśmy najstaranniej część dyplomatyczną. Do nie-

jakiego brakowania nawet równej wartości dokumentów zniewolił nas ogrom materiału; główną atoli oszczędność staraliśmy się uzyskać przez usunięcie obficie się trafiających powtórzeń. Gwoli oszczędności także uznaliśmy za stosowne opuszczać stale początkowe i końcowe formułki depesz i listów, jak również do tej samej kategorii należące ustępy w środku samych depesz i listów. Ta sama wreszcie konieczność ograniczenia i tak obszernego przedsięwzięcia skłoniła nas do zamknięcia go ściśle w jego przeznaczeniu, to jest w zużytkowaniu archiwalnego zbioru dla dziejów polskich wyłącznie, część tegoż nieodnoszącą się bezpośrednio lub pośrednio do tych dziejów surowo odrzucając, chociażby z pominięciem cennych dla obcej historii przyczynków. Zaczém nie idzie, aby i w tém, co zachowaliśmy, nie znalazła nawet obca historia obfitego dla siebie żniwa.

Przechodząc do więcej technicznej strony naszego zadania, czujemy potrzebę ostrzedz czytelnika, że po rok 1690 depesze i listy z Polski znajdzie on podane podług oryginałów, wyjątkowo zaś tylko podług kopij sporządzonych dla użytku francuskiego gabinetu. Od roku natomiast 1690 oryginały staną się wyjątkami. Zmianę tę tłumaczy następująca okoliczność: Korespondencya z Polski dostała się do nas nie w tym stanie, w jakim dochodziła kiedyś do kancelaryi wersalskiej, ale w tym stanie, w jakim dochodziła do rąk króla lub ministra, to jest po uprzedniém wyłożeniu cyfry zastępującej w trzech czwartych przynajmniej tej korespondencji zwykłe pismo. Do wyżej oznaczonej epoki trzymała się kancelarya wersalska w przyspasobianiu w ten sposób korespondencji dla króla lub ministra, powszechnie używanego międzyliniowego wykładu. Gdy atoli w 1690 r. przetrzymywanie poczty między Polską a Francją przeszło, czy to u dworu polskiego, czy u berlińskiego, czy nareszcie u wiedeńskiego, w powszednią praktykę, takąż praktyką stało się u korespondentów gabinetu francuskiego przysyłanie depesz i listów jak najrzadziej zwyczajną pocztą, jak najczęściej prywatnemi okazjami. Zaczém, w chęci zmniejszenia objętości pakietów, bądź dla oszczędzenia uczynności przewożących je osób, bądź dla łatwiejszego ustrzeżenia pakietów samych przed ciekawemi oczyma, starano się o jak najściślsze pismo, aż do uniemożliwienia międzyliniowego odcyfrowywania. Wówczas to ostatnie zastąpione zostało osobnemi odpisami.

Co się tyczy depesz i listów z Francyi, wyłącznie prawie z kancelaryi wersalskiej pochodzących, stałą podstawą naszego opracowania odnośnie do tej części zbioru są od początku do końca przeważnie minuty, wyjątkowo zaś tylko oryginały zwrócone kancelaryi wer-

salskiej przez tych, do których były adresowane i zestawiane też przez nas tam, gdzie się dało, z minutami. Mówimy: tam gdzie się dało, szczupła bowiem stósunkowo liczba oryginałów tej kategorii dostała się zbiorowi archiwalnemu tą drogą i w tej zaś liczbie przeszkodą stają się dla badacza cyfry niewyłożone zwykle lub wyłożone przez sekretarzy poselstw niezbyt dokładnie. Nie zdało się nam zaś, aby odgadywanie cyfer w ogólności, bądź dla ich wyłożenia, bądź dla skontrolowania międzyliniowego wykładu było dla nas obowiązkiem, ile że ze względu tak na rozmaitość i umyślne powikłanie kluczków, jak na ogrom cyfrowanych aktów, przedsięwzięcie tego rodzaju z wielkimi byłoby połączone trudnościami. Minuty, wykłady cyfer lub odpisy z kancelaryi wersalskiej pochodzące, zdały nam się przedstawiać wszelką gwarancję zgodności z oryginałami i w samej rzeczy porównanie, tam gdzie go dopełniliśmy, zgodność zupełną wykazało.

W przedmiocie pisowni zrobiliśmy różnicę między minutami i oryginałami a kopiami, zachowując tamtym właściwą ich pisownię, narzucając tym ostatnim pisownię dzisiejszą. Zastosowaliśmy tę zasadę nawet do cyfrowanych oryginałów, posługując się pisownią niecyfrowanych ustępów, przerywających zazwyczaj tu i owdzie treść cyfrowaną. Mając zresztą do czynienia z wieloma rozmaitemi pisowniami, odpowiadającemi spółczesnej rosterce przetwarzających się prawideł gramatycznych, staraliśmy się o zachowanie każdej jej właściwego charakteru. Sumienności w tym względzie nie rozciągnęliśmy wszelako do przypadkowych wykroczeń przeciwko ustalonej części spółczesnej ortografii, z wyjątkiem kilku dokumentów, których charakterystyczność skłoniła nas do uszanowania ich dokładnego podobieństwa.

Więcej dowolnie postąpiliśmy z interpunkcją. Uznaliśmy mianowicie, iż powszechny prawie brak takowej, tak w oryginałach jak w minutach, zbyt utrudniającym byłby dla czytelnika i zastąpiliśmy brak ten wszędzie podług domyślnych wymagań tekstu.

W interesie również czytelnika uzupełniliśmy tu i owdzie przerwany lub niedokończony sens okresów, wyrazy wszelako w tym celu dodane nawiasami obejmując.

Po resztę wskazówek tyczących się wyboru aktów, ich grupowania i t. d. odsyłamy do samego ciągu naszego opracowania, oraz do położonego na końcu ogólnego spisu aktów. Spis ten, ze względu na międzynarodowy, że się tak wyrazimy, charakter wydawnictwa, opracowany został w języku francuskim, z dodatkiem krótkich notat

podających treść dokumentów niezamieszczonych w wydaniu lub odsyłających do miejsca, w którym zamieszczone zostały.

Nadmieniamy tylko jeszcze, że rozmaitość dająca się łatwo dostrzedz w składzie tomów opracowanego przez nas zbioru, następstwem jest stopniowego kompletowania się tegoż. Zbiór pierwotny w składzie zupełnie jednolitym, zawierał wyłącznie prawie minuty depesz króla i ministrów do ambasadorów i rezydentów i oryginały depesz ambasadorów i rezydentów do króla i ministrów; jedne i drugie nie osobno lecz razem w porządku chronologicznym ułożone. Później dopiero przybyły tomy dodatkowe, mianowicie: 1) tomy oznaczone napisem: *supplément* a zawierające oryginały i kopie rozmaitego pochodzenia, rozmaitych dat i drugorzędnej zwykle wartości; 2) tomy oznaczone nadpisem: *restitué* i zawierające oryginały depesz i listów pisanych do ambasadorów i przez nich zwrócone; 3) tomy zawierające kopie rozmaitych depesz. Otóż, skutkiem właśnie takiego zubożenia się pierwotnego zbioru, tom każdy nosi dwa numera porządkowe: pierwotny w oprawie skórzanej wytłoczony, i terazniejszy przyklejony na prostej kartce papieru. Tego ostatniego, jako będącego jedynie w użyciu przy wyszukiwaniu tomów, trzymaliśmy się w niniejszém wydaniu, oznaczając go rzymskimi cyframi.

Odnosnie do numerów oznaczających akta same spostrzeże czytelnik, zaglądając do ogólnego spisu, że w jednych tomach numerowane są akta, w drugich zaś karty, na których się akta zaczynają. Odpowiedzialność za ten brak systematyczności nie nas, lecz francuskich archiwistów obciążać powinna. Co więcej, w szczupłej tylko liczbie tomów odpowiadać możemy za zgodność naszego numerowania z numerowaniem archiwalnem; do numerowania bowiem większej części tomów wzięto się wtedy dopiero, gdy one z rąk naszych wyszły. Nadto dopełniono tego w sposób zgoła fantastyczny, w jednych tomach numerując akta, w drugich znowu karty. Choćbyśmy zaś byli chcieli iść w ślad za tą fantastycznością, regulamin archiwalny, nie dozwalający swobodnego rozporządzania tomami raz z rąk wypuszczonemi, byłby nam stanął na przeszkodzie. Tam więc, gdzie spotkaliśmy się z tomami nienumerowanymi, a takimi, z wyjątkiem kilku, okazały się wszystkie, od XLVIIgo począwszy, numerowaliśmy stale akta, nie karty i zostaliśmy przy tem numerowaniu. Nawet tam, gdzie się ono nie spotka z numerowaniem archiwalnem, stanowić zawsze będzie jaką taką wskazówkę.

Skreślony na powyższych kartkach program wydawnictwa odnosi się do szkieletu jego, że się tak wyrazimy, do jego strony zewnętrznej, formalnej. Odpowiedniego programu zdaje się wymagać strona wewnętrzna, treść przedstawiającego się czytelnikowi zbioru. Rozwija się i wikła ta treść w prawdziwym labiryncie depesz, listów i memoriałów, u wstępu do którego rzucona nić przewodnia, sądzimy, iż pożądaną być powinna zapuszczającym się w jego błędne ścieżki. Rozchodzą się zaś te ścieżki, mimo pozornej jednostronności swego zakresu, na wszystkie strony historycznego widnokręgu, tak, iż specjalny niniejszego zbioru przedmiot: dyplomacya, jedną tylko jego stronę stanowi i nie zewnętrzne jedynie stosunki, ale całe w pewnej mierze społeczne i polityczne życie narodu w dwudziestodwuletnim zawodzie żywym odbija się w nim wizerunkiem. O przyczynach tej wyjątkowej wszechstronności wspomnimy później, poprzestając tu na uwadze, że niezaprzeczenie nadaje ona zebranemu przez nas materiałowi archiwalnemu wyjątkową także dla dziejów Jana III doniosłość.

Jakim jest, jakim przynajmniej zdał się nam być wizerunek ów z tego tak obfitego wyzierający materiału, o tém przedewszystkiém uprzedzić pragniemy czytelnika. Że nie jest całkowicie dodatnim, to niespodzianką dlań zapewne nie będzie. Że nie pokusiliśmy się o usunięcie nawet najwięcej ujemnych stron jego, tego spodziewał się on po nas zapewne sam z siebie.

Częścią jest wprowadzić wydawnictwo nasze na szerszą skalę założonej, pomnikowej budowy wydawniczej, uczcić mającej wydobyć z pyłu archiwalnego wszystkich aktów odnoszących się do panowania Jana III, dwóchsetną rocznicę oswobodzenia Wiednia. Gdy nie panegirycznym jednak, ale historycznym ma być ten pomnik, w myśli przeto naszej, tak zapewne jak i w myśli współpracowników naszych, odpowiadać on powinien całemu zakresowi tej roli historyi, która jej zjednała nazwę »mistrzyni życia.« Odpowie mu zaś nie skrzętném tylko zbieraniem ostatnich promyków zachodzącego słońca narodowej chwały naszej, ale wyświeceniem także, bodaj z ich pomocą, przyczyn, które zachód ten sprowadziły i wydobyć na jaw w ten sposób źródeł upadku obok źródeł wielkości.

A gdzież jedne i drugie bliżej siebie i bliżej nas być mogą, jak w tej oto właśnie dobie: dziś Sobieskiego nam ukazującej pod Wiedniem, jutro Grzymułtowskiego w Moskwie?

Wszelako sięgnąć do nich nie łatwo. W dwuwiekowej oddali nawet przed okiem uzbrojonym w te szkła potężne, których znajomość pomników dostarcza, przeszłość mającżeje niezrozumiałym, pełnym przeciwieństw i niepodobieństw obrazem: oto na sejmie 1683 r. Litwa i Ruś podając ręce Koronie, cały naród jak jeden człowiek, porwany rzekłbyś natchnieniem wielkiego męża, zrywa się, ani grosza ani krwi nie żałując, do spełnienia wielkiego posłannictwa, oczy całego chrześcijaństwa zwracają się z oczekiwaniem i nadzieją ku nowym rycerzom krzyża, a jednocześnie wolność, równość, tolerancja, konstytucja, nieledwie nawet głosowanie powszechne, wszystkie hasła, w sto lat później dopiero na zachodzie głośnie odzywające się echem, dzwięczą w ustach sejmowych mówców!... Alisci zmienia się obraz i oto znowu marnieją owoce wiedeńskiego zwycięstwa, bo Litwa spóźnia się na plac boju; następny sejm odmawia chleba i odzieży rycerzom krzyża; ów mówca, który prawił o wolności i równości, domaga się surowych obostrzeń przeciwko schłapiom kozakom; ów drugi, który wielbił tolerancję, posyła na stos Łyszczyńskiego; ów trzeci, który na konstytucję się powoływał, wzywa do konfederacji zbrojnej; sam wiedeński bohater nareszcie staje przed nami wprzągnięty do rydwanu obcego monarchy! Cóż jest rzeczywistością w tém majaczeniu? co jest prawdą w tych sprzecznych, dodatnich i ujemnych zjawisk rozterce? Jedno i drugie. Ta rozterka to tajemnica właśnie przeszłości, to zagadka, którą rozwiązać trzeba na wstępie do wędrówki w minione lata, jeżeli do rzeczywistości i do prawdy dojść się pragnie; to sfinx, który legł na rozstajnych drogach naszej historyzofii i mimo którego w prawo i w lewo rozchodząc się nieopatrzni pielgrzymi, na błędne apriorystycznych teoryj i bezwzględnych porównań dostają się manowce, aby jak pustynni wędrowcy za palm i jezior goniący widziadłami, dopóki ich simun w piasku nie zagrziebie, lub obłąkanie mózgu im nie rozsądzi, gonić tak samo za pozorami historyzoficznych rezultatów i ginąć tak samo w szalach *messyanizmu*, lub w gorszym od pustynnego piasku pogrzebie, w bezwzględnej potępieniu narodu nielicującego z resztą europejskiego społeczeństwa.

Żeśmy na pozółkłych kartach archiwalnych znaleźli rozwiązanie zagadki, że sfinx znikł nam z oczu i obok utartych gościńców niewydeptaną odsłonił ścieżkę, po której stąpającym mającżeje owe przeszłości krajobrazy rozłożyły się nagle u stóp widne i wyraźne, jak u stóp na szczycie góry stojącego wędrowca krajobraz z mgieł słońcem rozdartych wydobytej doliny — to może złudzenie tylko na-

sze. Ale w roli sprawozdawcy z wycieczki w archiwalne ustronia winniśmy sprawę nawet ze złudzeń tam napotkanych.

Zdało się więc nam, że widzimy społeczeństwo, któremu los dwa wielkie i wyjątkowo trudne zadania rzucił na drogę przeznaczeń, które urobiło sobie formę bytu wybornie odpowiadającą tym dwom zadaniom, ale tym dwom zadaniom tylko i wielkiem i potężnem stało się przez to, że im sprostano, ale na śmierć skazało się przez to, że w sprośtaniu im zamknęło całe swoje życie.

Potrzebowało to społeczeństwo zjednoczyć w skład swój wchodzące żywioły nie odcieniami jak gdzieindziej różne, ale tém, co jest bytu społecznego i politycznego podstawą: obyczajem, religią i mową; więc rozwinięte szeroko życie publiczne, gromadne, więc sejmy, sejmiki, konfederacje nawet i rokosze, czynią zadość tej potrzebie i w ciągu kilku wieków dokonywują tego, że za dni Sobieskiego już szlachcica ze Żmudzi zaledwo odróżnić od szlachcica z Mazowsza.

Potrzebowało dalej to społeczeństwo zorać i zaludnić, wciągnąć jednym słowem w obręb cywilizacji niezmiernie przestrzenie, więc tej potrzebie znowu czyni zadość niesłychanie luźny mechanizm polityczny, zapewniający kolonizacyjnej pracy, od wszelkich niemal ciężarów publicznych uwolnionej, zupełną swobodę; to też stać dziedziców podolskich i ukraińskich łanów na szable i kopie dla oswobodzicieli Wiednia!

Ale, wyjątkowe potrzeby temu społeczeństwu narzucając, nie odjął mu los tych, które wszystkim społeczeństwom są wspólne. Ono tymczasem, w zaspakajaniu owych dwóch sobie właściwych się rozmiłowawszy, dla innych nie miało oczu i teraz nawet, w epoce, która nam stoi przed oczyma, kiedy dzieło zjednoczenia i kolonizacji usunąć już powinno na drugi plan, jako dokonane w znacznej części, trzyma się upornie w przesądne dogmata zamienionych formułek społecznych i politycznych, odpowiadających wymaganiom jednej strony tylko i jednej chwili społecznego i politycznego życia.

I tak dzieje się, że upajającym mlekiem swobody karmione, w ognistej atmosferze gromadnego życia wzrastające, na szerokiej, wiekową pracą zdobytej ziemi hardo rozsiadłe społeczeństwo to z dumą poniekąd usprawiedliwioną spogląda na ujarzmione rzesze, zbite tu w karne szeregi pod wykształcającą się dyscypliną pruską, cisnące się ówdzie ze służalczem dworactwem do karet wielkiego króla; że zdolne jest ono do szlachetnych porywów, a nawet do wielkich pojedynczych czynów, ale nieujęta w karby energia przelewa się co chwila swawolnie za brzegi, lub opada znowu jak piana gorącego

trunku w kielichu; ale wobec ukraińskich żniwem pokrytych łąnów inne łąny społecznej czekające pracy: handel i przemysł, sądownictwo i administracja, stósunki kościelne i stósunki włościańskie, leżą odłogiem; ale nakoniec — i w tem tkwi cała tragiczność tej chwili dziejowej, która inaczej mogłaby zdawać się przeddniem lepszej doby — organizujące się wszędzie naokoło nakształt wojennych machin społeczeństwa, teraz już, przy schyłku XVII wieku, chwytają to społeczeństwo polskie na gorącym uczynku jakiejś idyllicznej egzystencji bez skarbu, bez wojska, bez dyplomacji, bez rządu prawie i wiadome następstwa tego stósunku teraz już groźnemi zapowiadają się objawami.

Że obraz ten złudzeniem być może, przypuściliśmy na wstępie, aby w skromnej roli sprawozdawcy pozostać. Że jednak patrząc nań, zdało nam się jakoby w zupełniejszy od innych przedstawień sposób czynił on zadość specjalnym wobec naszej przeszłości postulatowi historycznej krytyki, jakoby w jego ramach wszystkie strony narodowego życia sprawiedliwiej niż w innych wymierzone znajdowały miejsce, jakoby nakoniec w odsłoniętej przezeń właściwości naszej architektury społecznej, z jedną stroną gmachu wybujałą istotnie ponad ogólny społeczny poziom, ale kosztem drugiej, wyjaśnienie znajdowała rażąca niedostateczność i wstrętność historyzoficznych rezultatów, opartych na teoretycznym zestawieniu tego gmachu z innemi w sąsiedztwie podług całkiem odmiennego planu wzniesionemi budowlami — to dodać się ośmielimy i to jeszcze, że nie sądzimy, aby i wobec ogólnych historyzoficznych zasad ciężkiem być miało historykowi zdanie rachuby z takiego na przeszłość naszą poglądu; że nie przypuszczamy, aby przymierzanie wszystkich społeczeństw do jakiegokolwiek ogólnego szablonu, nazwanego »nowożytną formą państwa« czy innem imieniem, było koniecznem dziejopisa obowiązkiem; mniemamy owszem, że na porównaniu oparta historyczna krytyka wtedy tylko mieć może jakąkolwiek wartość, jeżeli za przedmiot porównania obrane zostaną społeczeństwa, na pokrewnych był swój zakładające warunkach.

O społeczeństwa w takim stósunku do polskiej Rzpltej XVII w. się znajdujące, od nowożytnej zaś formy państwa, czy innego wszech-europejskiego niby typu równie jak ona oddalone, nie sądzimy aby było zbyt trudno. Takim społeczeństwem jest przedewszystkiem na wyrobku swego parlamentaryzmu będąca, a do sklejenia trzech swych składowych części dążąca Anglia. Zbyt bliskimi są też, między dwoma tak odległemi od siebie zkądinąd krajami, analogie politycznego i społecznego

ustroju i rozwoju z tego pokrewieństwa między warunkami ich bytu płynące, aby przeoczonemi dotąd być mogły. Skłonni atoli jesteśmy do przypuszczenia, że nie została dotąd wyzyskana cała ich dla prawdy dziejowej doniosłość, kiedy, za pierwszym krokiem postawionym na tej ziemi Stuartów i Kromwellów, owiewa nas jakby rodzinnego powietrza upojenie, porywa nas wobec podobnego jak u nas ogromu wewnętrznych zadań podobna, nieujętego w żelazne karby życia społecznego bujność i myśl błąkać się zaczyna, słysząc tu i tam te same hasła, te same utyskiwania na przywłaszczenia władzy królewskiej, te same wrzaski przeciwko aukcyi wojska, to samo nieledwie nawet *veto*, o które ustawicznie powtarzający się spór dwóch Izb zahacza najniezbędniejsze prawa, aż wreszcie z pewnem uczuciem smutnej pociechy zatrzymujemy się na tej chwili stanowczej, w której ze śmiertelnego uścisku anarchii na wewnątrz, z haniebnego na zewnątrz hołdownictwa obcej potędze wyrwa dzisiejszych królów morza i Indyi cesarzów jedynie przybycie sprzymierzeńców, w którym połowa kraju widzi wówczas, a pewna szkoła historyczna widzi dziś jeszcze raczej najazd zdobywców. Tę chwilę społeczną nie z Poniatowskiego przecież jeszcze u nas, ale z Sobieskiego dniami, więcej niż tę chwilę, cały przygotowujący ją życie narodu, łudzące niby odbiciem w dalekim zwierciadle własnej naszej doli, mieliśmy ciągle na oku wśród długiej w przeddwuwiekową przeszłość wędrówki, i wierzymy, że do ujrzenia tej przeszłości w jej właściwym kształcie i barwie pomocnem nam było to zestawienie.

Jak daleko dziś się rozbiegły równolegle prawie biegnące niegdyś koleje losów, o tém nie mogliśmy zapomnieć; ale jednocześnie początek tego rozejścia się dróg tam się naszym oczom ukazywał, gdzie ukazywał im się koniec tożsamości warunków bytu dwóch społeczeństw: w położenia geograficznego odmienności, dzięki której wyspiarskie państwo w swej morskiej fortecy przebyć mogło bezpiecznie wszystkie fazy swego wewnętrznego rozwoju, dzięki której nie podlegało temu, aby w braku drugiego Sycińskiego, poseł obcego mocarstwa stawiał *veto* przeciwko konstytucyjnym reformom, dzięki której sam ów najazd obcego plemienia ograniczył się do chwilowego militarnego i administracyjnego zajęcia, dzięki której nakoniec dziś jeszcze obchodzić się może to państwo wobec uzbrojonej jak nigdy Europy, bez tego skupienia sił, którego brak stał się dla nas w mniej groźnych zewnętrznych warunkach fatalnym.

Że więc mniej uprzywilejowani przez naturę nie umieliśmy być więcej przezornymi, tego dość nam się zdało dla odsądzenia głów

naszych od Chrystusowej korony męczeństwa, niedość dla schylenia ich przed drugimi, którzy większemu szczęściu podobno raczej niż większej zasłudze lepszą zawdzięczają dołę, niedość dla rzucenia klątwy na cały nasz żywot przedgrobowy, w którym dokonaliśmy wiele, tak wiele, że wiek cały nie wystarczył do zniszczenia tego dzieła, niedość dla zwątpienia o nas samych, którym w wyjątkowo trudnym zawodzie wyjątkowych cnót nie stało, ale którym dlatego może wyjątkowo twarda padła teraz próba, abyśmy z tego co boli wyrósłszy, sprostać mogli naszym przeznaczeniom.

Odśloniliśmy widok z wysoka na całość obrazu; postaramy się teraz dać do rozpoznania główne przynajmniej jego szczegóły.

Charakterystycznym szczegółem jest już sama obrazu wszechstronność. Źródłem jej bowiem charakter stosunku wiążącego dwór polski z dworem francuskim przez cały niemal ciąg panowania Jana III, stosunku, dla którego podobieństwa w dzisiejszych czasach chyba między Londynem a Konstantynopolem, lub Petersburgiem a Bukaresztem szukaćby nam wypadło, stosunku, w którym poseł obcego państwa występuje nierzadko w roli niejako ministra kraju, gdzie prześiaduje, chwilami zaś naodwet ministrowie tego kraju i sam jego król nawet obce sprawować się zdają interesa. Jeżeli zaś tę *sui generis* aneksję dyplomatyczną tłómaczy w pewnej mierze osobistość małżonki Jana III i jako poddanki Ludwika XIV i jako nikczemnej kobiety, osobistość margrabiego de Béthune w podwójnej roli szwagra królewskiego i ambasadora, osobistość nareszcie w samym Sobieskim byłego francuskiego muszkietera i pensyonarza, to przecież nie tłómaczy jej dostatecznie. Nie przypadkowe bowiem zjawisko mamy przed sobą, ale wychodzący już na jaw w poprzednich czasach i powtarzający się w następnych, a niebawem normalny prawie stan rzeczy. Toż i przyczyny jego przypadkowemi być nie mogą. Jednym on podobno tylko z wielorakich objawów coraz to głębszego wciskania się obcej polityki do spraw naszych domowych ogniska, a przyczyną torującą drogę temu zbrojne najścia uprzedzającemu pokojowemu najazdowi: polityczny niestety ustrój społeczeństwa, wśród którego porasta już żniwo dla przyszłych Stackelbergów i Siewersów, wewnętrzne stosunki kraju, których zewnętrzne są tylko koniecznym następstwem. Między sejmami, mianowicie niedochodzącemi lub trwającemi czas na bezpłodnych zatargach, a królem pozbawionym władzy cały wewnętrzny mechanizm państwa porusza się w Rzpltej naszej z XVII wieku głównie sprężyną inicjatywy jednostek, jednostek przywłaszczających sobie pospolicie tę funkcję społeczną i którym przeto

w spełnianiu jej nie towarzyszy ta straż opiekuńcza, z tradycji, prawa i otoczenia samego złożona, jaką otrzymują jednostki z urzędu powołane do takiej roli. Że więc sprężynę ową naciągają najczęściej interes, ambicja, miłość własna, intryga lub kaprys, rzecz, bacząc zwłaszcza na ogólny ówczesny poziom moralny, naturalna. Takie na wielką miarę zakrojone postacie, jak niedawno Czarniecki, jak teraz Sobieski, zawsze wyjątkowo się pojawiają. Ich pojawianie się w epoce, w której napróżno szukalibyśmy podobnych u wielu sąsiadów, to najczystsze źródło ówczesnej chwały naszej, ale także źródło dzisiejszych najszkodliwszych iluzyj. Jednostkami są właśnie te postacie i to jednostkami wyjątkowemi tylko. Ta życia społecznego bujność, która je wydaje, nie jest przecież zdolną wydawać ich tysiącami. Wobec zaś innych, powszednich jednostek, którym w braku tamtych całości, a i obok tamtych część wpływu na sprawy publiczne przypada, powszednie owe czynniki interesu, ambicji, miłości własnej, intrygi lub kaprysu, odzyskują swoją władzę, a że do posługiwania się temi czynnikami sposobne są nietylko swojskie ale i obce ręce, te nawet więcej od tamtych, rzecz znowu oczywista. Ale niedość na tem; drugim zjawiskiem, uderzającym od pierwszego razu oko wglądające w tajniki archiwalne, jest brak w polskiej Rzpltej z XVII wieku jakiegokolwiek swojskiego kierunku politycznego tak w wewnętrznych jak w zewnętrznych stosunkach; następstwo tychże samych przyczyn. Narodowej polityki istotnie w tém znaczeniu, w jakim np. za dni dzisiejszych narodową jest polityka Niemiec w stosunku do Francji, nie dostrzegamy w żadnym prawie zakątku ówczesnej Europy, ile że i narody po ostatecznem złamaniu średniowiecznych przywilejów przestały niejako w tej epoce być politycznymi istotami. Spadek polityczny po nich objęły dynastye, ideę państwa w sobie skupiające i dynastycznych polityk wywieszające sztandary. Aczkolwiek odrębną pod wieloma względami postępującą koleją; podległa przecież także temu wszech europejskiemu przeobrażeniu stosunków między tradycyjnym monarchizmem a niewykształconym republikanizmem wahała się Polska. I tu więc tak jak i gdzieindziej naród poza dynastją był tylko aglomeracją indywiduów, indywidualnem żyjącym życiem; był tu w szczególności piramidą monstrualną kilkunastu milionów chłopstwa, pracującego dla kilkukrośtotycięcy szlachty, hołdującej kilku dziesiątkom magnatów, niehołdujących pospolicie niczemu jak tylko własnemu osobistemu i osobnemu interesowi lub fantazyi; był wszędzie fikcją geograficzną i niczém więcej, tak jak fikcją geograficzną jest dzisiejsza Europa. Interes narodu, dobro kraju, utartemi były



wprawdzie formułkami w ustach polskich i obcych królików XVII wieku, ale czczemi formułkami tylko, tak jak interes Europy w ustach dzisiejszych cesarzów i królów. Naturalnem tedy następstwem, za brakiem dynastji szedł w Rzpltej, doprowadzonej do rze-komego ideału wolno-obranej królewskości, wyżej wskazany brak jakiegokolwiek swojskiej polityki; za tym zaś hołdowanie tej lub owej polityce zagranicznej. Naród cały ówczesny, to jest część narodu mogąca rościć prawo do politycznego życia, staje przed nami podzielona na dwa obozy, »z dobrych Austryaków« tu, z »dobrych Francuzów« tam złożone, między którymi dobrych Polaków szukamy napróżno. Osobna gromadka namiotów z zatkniętym nad nią sztandarem stronnictwa niezależnego, polskimi zda się powiewającym barwami, szczupłą tylko liczy drużynę, która też sta-wić czoła w otwartem polu niezdolna, do doraźnych tylko ośmiela się wycieczek; pospolicie zaś na uboczu się trzyma, w pogardzie zamknięta i smutku. I tu znowu, tém samém że jest pośród niego taka gromadka, że za drzwiami trzymane gdzieindziej poczucie na-rodowości znajduje tam jakie takie schronienie, tém samém i tą stroną swego życia wynosi się to społeczeństwo polskie XVII wieku o całą głowę nad większą połowę spółczesnych społeczeństw. Ale ta jedno-stronna i przedewszystkiém idealna wyższość nie nagradza drugostron-nych, przedewszystkiém praktycznych niedostatków.

W targach pieniężnych, rocznych jurgieltach, jednorazowych lafach, z którymi tak często spotka się czytelnik w ciągu niniejszego zbioru, jedną stronę tylko upatrywać mu przyjdzie tego stanu rzeczy, i nie najwięcej ciemną. Po gruntowném zbadaniu przedmiotu rzadko dojrzy on w nich rzeczywistego frymarku sumieniem, rzeczywistego zaprzędania sprawy narodowej. Wskazówką w tym względzie stają się cyfry same owych laf i jurgieltów. Jak przypuścić, aby za kilka tysięcy liwrów Sapieha albo Lubomirski, z majątków którego dochody na setki tysięcy liwrów się obliczały, frymarczył sumieniem, zaprze-dawał sprawę narodową. Pytanie to zastanowiło już znakomitego poprzednika naszego na tym zagonie niwy dziejowej, ś. p. Zygmunta Antoniego Helcla. Odpowiedzi atoli, którą znalazł na nie, za wystar-czającą uważać nie możemy. Słusznie dojrzał on w tych datkach pieniężnych, wyzyskiwanych od ościennych dworów przez polską ma-gnateryę z XVII wieku, charakteru sub-sydyów, zwracających koszta łożone w obronie polityki udzielającego je dworu i przedsta-wiających w pojęciu pobierających je panów tożsamość zupełną z temi subsydyami, jakie w tej samej epoce połowa drobnych państw

pobierała ze szkatuły Ludwika XIV, druga zaś połowa ze szkatuły Leopolda lub Wilhelma Orańskiego. Pozostaje jednak do odkrycia źródło tego pojęcia, tak powszedniego u praojców naszych XVII w., a tak sprzecznego z dzisiejszém pojęciem naszém. Kiedy zaś tego źródła dopatruje nasz poprzednik w jakiejś omyłce sumienia, a nadto przypuszczać się zdaje, iż, hołdując polityce zagranicznej, magnat XVII wieku interesu własnego kraju dopatrywał najczęściej w tej polityce, rozejść się z nim musimy. Omyłka sumienia tak po-wszechna jest także faktem wytłómaczenia potrzebującym, a tłóma-czące go w pewnej przynajmniej mierze przypuszczenie uczonego badacza, w zupełnej sprzeczności znajduje się z faktami, na które powołaliśmy się wyżej. Interes kraju w znaczeniu dzisiejszém jakiegoś nad indywidualne korzyści i niekorzyści wyniesionego *sacrum*, to, jak wskazaliśmy, całkiem nowoczesne i najczystszy postaciom owej epoki obce pojęcie. Na odkrycie rzeczywistego klucza do zagadki, za którym więc obejrzyć się trzeba gdzieindziej, naprowadzają nas te same źró-dła, które zagadkę nam nasunęły, a to ułatwiając nam zrozumienie stanowiska, jakie magnat polski XVII wieku zajmował, oraz sposobu, w jaki on sam, za sprawą wyobrażeń częścią polskiemu wyłącznie, częścią całemu europejskiemu ówczesnemu społeczeństwu właściwych to stanowisko rozumiał. Od króla przez sejm, od sejmu przez *libe-rum veto* niepodległym uczyniony, królikiem był on w rzeczywistości udziałnym i za takiego się miał, przyznając sobie prawo udzielnej polityki, czysto osobistemi kierowanej względami. Krzywdził oczywi-ście najczęściej tą polityką interes kraju w wyobrażeniu dzisiejszém, ale nie poczuwał się do tej zbrodni, bo interes kraju, który we Fran-cyi ówczesnej był sprawą króla, w Polsce XVII wieku, za wyżej wskazanych okoliczności powodem, był sprawą rzecz prawie można niczyją, prawdziwą *res nullius*, którą też przywłaszczając sobie można było bez szwanku dla sumienia. Złym był na miarę dzisiejszą oby-watelem, ale sumienie nie czyniło mu w tym względzie żadnych wy-rzutów, bo mu nie dyktowało żadnych obowiązków dla tej dziś tak rozwiniętej idei obywatelstwa, której pojęcie z upodobanych rzym-skich przyswojone wzorów mniej zapewne pseudo-Cyceronom i Bru-tusom niż Ludwika XIV dworakom było obce, ale przecież i u nich niewykształcone dostatecznie. Kondotierem był w gruncie rzeczy po-litycznym, ale do tych najemniczych stósuników nie przywiązywał żadnego sromu. Zaszczęcały go one owszem w jego rozumieniu, pod-nosząc do stanowiska potencji politycznej, wprowadzając w sy-stemat aliansów europejskich. I tak zrozumieliśmy staje się ten fakt,

że pospolicie subsydyja otrzymywane na mocy traktatów z obcemi dworami zawartych, nie wynagradzały w dziesiątej nawet części kosztów, których wyłożenie pociągały za sobą przyrzeczone temież traktatami służby na sejmie lub elekcji.

Niedość na tem; widzimy, iż najwięcej poszukiwaną formą subsydyów był stały, roczny jurgielt; owoż jednocześnie przekonywamy się, iż ten nadzwyczaj rzadko wypłacany bywał. Wystarczał tedy beneficjaryuszowi tytuł królewskiego lub cesarskiego pensjonarza, świadectwo przyjaznych związków królika polskiego z jego dobrym kuzynem Ludwikiem XIV; dowód, jakie pojęcie miał zachodni mocarz o wpływie swego pensjonarza na sprawy Rzpltej, znamię zajmowanego w Rzpltej miejsca!

Jeżeli teraz, uprzytomniając sobie ówczesny społeczny stan Rzpltej, uważy czytelnik, iż czém dla polskiego królika był Ludwik XIV lub Leopold, tém był ten sam królik dla dworującego mu szlachetki, tedy rozwikła się już zupełnie przed jego oczyma cała mętna gmatwanina ówczesnych stósunków.

Nie chcemy przeto uprzętać systematycznie z tego obrazu trafiających się przykładów rzeczywistej przedajności; przykłady te wyjątkowemi tylko być mienimy, a nadto w ślad za wymownym wydawcą »Listów Sobieskiego« powołujemy się na ogólny ówczesny stan moralności publicznej.

I tu, zamykając ten smutny ustęp niniejszej przedmowy, niech nam będzie wolno rzucić raz jeszcze okiem na społeczną Anglię i przypomnieć, że i Karol II i Jakób II pensjonarzami byli Ludwika XIV; że przesiadujący w Londynie ministrowie francuscy jawnie rozporządzali większością w obu Izbach; że nakoniec obronę zamorskiego przybysza powierzającego swym towarzyszom główne sprawy oddającego się w jego ręce państwa, znalazł najznakomitszy z historyków angielskich w tém, iż z trudnością byłoby przyszło Wilhelmu znaleźć między krajowcami, zepsutemi wieloletnim bezrządem, jednego męża, na którymby polegać mógł, iż nie zaprzeda więcej ofiarującemu powierzonych mu interesów¹⁾.

Takiem więc znowu w szczegółach już swego życia przedstawia się nam na kartach archiwalnych społeczeństwo, do przewodzenia któremu powołany został Sobieski. A onże sam na tém tle dziwotworném jakąż bierze na się postać? Dzieckiem tego społeczeństwa

¹⁾ Macaulay, V. I, chap. 2, V. II, chap. 4 i 6, V. IV, chap. 11. Porównaj Buckle, History of civilization, Leipzig, 1865, V. II, p. 87.

urodzony, dzieckiem jego pozostaje do końca. Przed wstąpieniem na tron idzie pod sztandarem francuskiej polityki, na tron się dostaje za sprawą francuskiego stronnictwa, z poparciem francuskiej dyplomacji i z pomocą francuskich subsydyów; we Francji i Austrii kolejno objęciach chwiejną na tym tronie równowagę utrzymuje. Jako marszałek w. k., pensjonarzem jest Ludwika XIV; jako król pozostaje mężem pensjonarki zachodniego mocarza i nie sroma się przyjmować w darze dla siebie samego bodaj kilku tysięcy pistolów. Nie dziw! Cieniem władzy królewskiej raczej niż jej rzeczywistością obdarzony, podlega on na tronie nawet wszystkim fatalizmom z ustroju Rzpltej wypływającym i pośród narodu złożonego z austriackich i francuskich stronników nieznajduje gruntu, na którymby mógł stanąć jako polski monarcha. Przecież jednak cała historia jego panowania zda się być, na kartach archiwalnych, historią ciągle powtarzanych usiłowań w celu wytworzenia odrębnej, własnej polityki, któraby się stała narodowem hasłem; przecież sprawę powierzonej mu korony czyni on, ile może, sprawą swoją; przecież oddaniem mu strzępkami królewskiego płaszcza odziewa, ile może, resztki narodowej potęgi; przecież nakoniec ze szkatuły, do której wchodzi pistole Ludwika XIV, tylekroć większe summy wychodzą na broń, odzież i żołd pułków zasłaniających Rzplte, których los z losem Rzpltej zrywające się sejmy pieczy królewskiej powierzają.

Tam więc, gdzie zstępować się on zdaje z wyżyn królewskości, uprzytomnić sobie należy odrębne warunki, jakie rządziły królewskością w jego rękach; tam, gdzie jego postępowanie nie odpowiada ideałowi konstytucyjnego monarchy, pogodzić się trzeba z tém pojęciem, że konstytucja była fikcją w Rzpltej XVII w., że bezpłodność sejmów spychała ustawicznie na barki jednego króla cały ciężar spraw publicznych, że więc nie konstytucyjnym królem był w gruncie rzeczy Sobieski, ale takim samym królem jak Ludwik XIV, administrującym rzeczą publiczną niby prywatnem dobrem, z tą ogromną różnicą, że, temi samemi ciężarami obarczony, temi samemi zasobami nie rozporządzał, a przeto rzecz publiczną swoją rzeczą czyniąc, grosz publiczny ze swoim groszem mieszając, wielką w rzeczywistości niósł na ołtarz ojczyzny ofiarę i wielką pokładał zasługę.

W tym względzie przedstawić się tu mające czytelnikowi źródła znakomitem będą przyczynkiem do charakterystyki ostatniego z wielkich królów naszych. Rzuca one pierwsze niejako światło na jedną stronę, na stronę polityczną, dyplomatyczną jego zawodu. Nawpół historyczna dotąd, nawpół legendowa postać króla Jana postacią być

się zdawała Herkulesa, wracającego z Lemnos po zabiciu Hydry, aby prząść u nóg Omfali; postacią męża dzielnego w boju, niedołęznego w pokoju. Źródła nasze wykażą, jak sądzimy, ile niezgodne z prawdą było to wyobrażenie. Zdaje się, jakoby blask wojennego geniuszu i wojennej chwały wiedeńskiego zwycięzcy, cień rzucił na resztę jego talentów i zasług.

Przyczynił się podobno do tej optycznej omyłki jedyny dotąd wydany zbiór źródeł, do historyi lat 1674—1696 się odnoszący. Odsłonięty w nich *fraucymer* zdał się, dzięki przesuwającym się przezeń tu i owdzie politycznym postaciom, być gabinetem stanu; »konfitury« pisywane nocami do *Astrei* przez rozmiłowanego *Celadona* przybrały, dzięki wmięszanej do nich szczypcie spraw publicznych, doniosłość politycznej korespondencji. Zaczem, zapatrzwszy się na *Celadona*, nieomal nie prześlepiono męża, na którego głowie spoczywała przez lat dwadzieścia kilka cała Polska, a w pewnej mierze i całe chrześcijaństwo.

Zobaczy czytelnik tego ostatniego na pierwszych już kartkach niniejszego wydania, zaiste z cale odmienném od *Celadona* obliczem. Występuje on tu odrazu jako mąż stanu wytrawny, a co więcej jako wyćwiczony w niezrównanej szkole sejmów, sejmików — niestety konfederacyj także i sprzysiężeń! — i niepospolitej też biegłości taktyk dyplomatyczny. Rozsądek, przenikliwość, fortelność, zimna krew, obok nietylko na polu bitwy objawiającej się energii, wszystkie przymioty znakomitego sternika i niepospolitego gracza politycznego jego są przymiotami. Poseł Abaffi'ego, Siedmiogrodzkiego księcia, oddając królowi list swego pana do odczytania w Senacie, myli się i zamiast jawnego listu z oświadczeniem przyjaźni, doręcza list poufny z tajemnicami stanu, dla króla jednego przeznaczonemi. Król spostrzegłszy pomyłkę, w chwili dopiero gdy z jego polecenia czytać już zaczął list głośno jeden z senatorów, nie zdradza żadnego zakłopotania, ale odbierając list z rąk czytającego i zastępując treść tajemniczą korespondencji poufnej utartymi formułkami urzędowej korespondencji, dokończa pozornie czytania bez obudzenia najmniejszego podejrzenia między senatorami. Innym razem wypadają z ust królewskich od Machiawela jakoby zapożyczone aforyzmy. »Quod eventus non causae bellorum quaeruntur,« mówi do posła szwedzkiego, roztrząsając widoki powodzenia przedsiębranej wspólnie ze Szwecją kampanii przeciwko elektorowi Brandeburskiemu.

Dodajmy natychmiast, że i politykę tę, oglądającą się raczej na rezultaty niż na przyczyny i nieprzebierającą wogóle w środkach,

mierzyć należy piędzą społecznego obyczaju, od którego zresztą i dzisiejszy obyczaj niezbyt daleko się odstrychnął.

Pora nam teraz wspomnieć o towarzysze świetnych losów naszego bohatera. Szczęśliwsza od małżonka, przymioty, których w nim nie dopatrzono, stały się owszem historycznym jej posagiem.

»Bez tej żony przemądrej, zręcznej, energicznej i ambitnej« — pisze Helcel w swojej przedmowie do wydania listów króla — »możemyż wiedzieć, czy Sobieski wzniósł się był tak wcześnie na stopnie dostojeństw i chwały, które go w czasie na tron poprowadziły.«

Inni w ślad za Załuskim, podającym wiadomość o poruszonych przez nią skarbach bez wiedzy męża, przypisują jej udział znakomity w dziele jego elekcji.

Nie uprzedzając wniosków, które z wszechstronnych badań wyprowadzić przyjdzie przyszłej historycznej krytyce, powiedzieć możemy tylko, że jak w dość szczegółowych sprawozdaniach z całego elekcyjnego dramatu niniejszém objętych wydaniem, nie znajdzie czytelnik śladu jakkolwiek doniosłość mającej roli przez Maryę-Kazimirę w nim odegranej, tak i w dalszym ciągu politycznej akcji, rozwijającej się w zebranych przez nas źródłach, wątpimy, aby znalazł usprawiedliwienie podanej przez Helcla charakterystyki królowej. Talenta dyplomatyczne, których w niej dojrzeć pozwalają te źródła, zdają się nam należeć w zestawieniu z wszechstronnym samego Jana III geniuszem do niższego o wiele rzędu. Ztąd też i przypuszczenie, podług którego Sobieski zapożyczać się miał był potrzebę u żony w mądrość, zręczność, energię, a choćby nawet i ambicję tylko, wątpliwą zdaje się nam mieć wartość.

Nie idzie zatem, abyśmy w równą podawali wątpliwość do komunalów historycznych należący wpływ Marysienki na zakochanego męża. To co nam w tym względzie widomém czyni światło archiwalne jest to raczej więcej niż ów wpływ okrzyczany, coś równającego się w pierwszym, trzy czwarte panowania obejmującym okresie rzeczywistemu podziałowi władzy; w drugim rzeczywistej abdykacji na korzyść małżonki. W pierwszym okresie widzimy królowę dającą współ z królem nie urzędowe tylko, ale i prywatne posłuchania ambasadorom, ambasadorów oczekujących rezolucyj zarówno od królowej jak od króla, pospolicie nawet jednego ambasadora przy królu, drugiego przy królowej. W drugim okresie królowa sama najczęściej rokuje z posłami zagranicznymi, wyprawia od siebie posłów, przewodniczy gabinetowym radom. Czy jednak anormalny ten stan rzeczy następstwem był tylko mężowskiej słabości Sobieskiego? Choćby

tak było, nie uznawalibyśmy potrzeby podnoszenia obrony króla, bacząc na epokę w której inne europejskie dwory nierównie mniej budujące jeszcze dawały widowisko. Nie sądźmy przecież aby tak było. Sądźmy, iż w równej przynajmniej mierze składały się na ten rezultat inne okoliczności, za które odpowiedzialność w części tylko spadać może na bohatera naszego.

Wspomnijmy najpierw o częstym przebywaniu w obozie oddalającym króla od punktu środkowego spraw państwowych; za czem szła potrzeba powierzania części przynajmniej najpilniejszej tychże dostatecznie zaufanej osobie. Tę znaleźć w kim innym niż w zespolonej z interesami męża królowej, nie łatwą było sprawą. Prymasów, kanclerzy, podskarbie, których wybór doń nominalnie należał, narzuconych miewał król najczęściej za naciskiem możnowładczych ambicji, z którymi rachować się musiał i nie rzadko w tych urzędowych pomocnikach i właściwych zastępcach swoich znajdował nieprzejednanych udzielonem dostojenstwem wrogów. Nie łatwiej przychodziło ograniczyć do cząstkowego i czasowego zastępstwa rolę chciwej władzy kobiety.

Tej wszelako przyczynie oplakanego wkraczania Maryi-Kazimiery w rządy Rzpltej dodatkową tylko przyznajemy wartość; po grzotniejszą głębszą przyczynę sięgnąć nam trzeba znowu do charakteru tej władzy królewskiej, którą posiadał Sobieski.

W systemacie monarchicznym dobrze uorganizowanym, idea państwa z przywiązaniem doń prawem, rządu spoczywa na jednym królu; królowa jest tylko towarzyszką króla, a nadto w monarchiach dziedzicznych matką następcy. Jako taka, gwoli scenicznemu niejako wymaganiom Majestatu, zasiada na tronie obok męża, ale nie sięga przeto do jego berła. Otóż rozdział ten między dostojenstwem a władzą, aczkolwiek konieczny, subtelnym jest pojęciem i monarchicznym wyłącznie; w stosunkach prywatnych bowiem żona, ulegając zwierzchniej władzy męża, bierze przecież udział nietylko w honorach jemu przynależnych, ale i w zarządzie wspólnego dobra. Pojęcie to obce było Sobieskiemu wstępującemu na tron w dojrzałej już epoce życia i z całym zapasem niekrólewskich wyobrażeń i nawyknień. Szlachcicem był on z krwi, wychowania i tradycji, i to nie w arystokratycznym, ale we właściwym naszemu tylko społeczeństwu określeniu szlachectwa odpowiadającym raczej francuzkiej *bourgeoisie*; i po szlachecku też (*bourgeoisement*) zasiadł tron razem z żoną.

Chwilami przecież zdaje się, jakoby rażące niedogodności tego szlacheckiego podziału władzy królewskiej skłaniały go do podjęcia

tradycji dziedzicznych poprzedników swoich; jednocześnie atoli dostrzegamy szkopuł, o który się te daremne pokuszenia rozbijały.

We współczesnej relacji jednego z nuncjuszów papieskich, wydaniem Theinera objętej, czytamy:

»Król ma dochodu rocznego 1,200,000 zł. wyznaczonych sobie przez stany Rzpltej; utrzymują jednak Polacy, że król nie ma innej władzy prócz rozdawania urzędów i godności, tak duchownych jak świeckich; przez co istotnie ma tyle sposobności świadczenia dobrodziejstw, że każdy jest posłuszny jego woli.«¹⁾

Niestety! o ile to ostatnie, powszechnego posłuszeństwa woli królewskiej dotyczące twierdzenie, hyperbolicznym zdać się musi każdemu cokolwiek obeznanemu z losami królewskości u nas, o tyle w poprzedzającym je określeniu władzy królewskiej dosłownej, nieledwie dopatrywać wypada prawdy. Wpływał nie już królowej ale samego króla na sprawy publiczne był właściwie wkraczaniem tylko ciągłym, ustawiczną usurpacją władzy dokonywaną z pomocą wyzyskiwanego zręcznie rozdawnictwa wakansów, z pomocą do dna wyczerpywanej szkatuły prywatnej, z pomocą nareszcie oddziedziczonych po poprzednikach okrucich królewskiego majestatu i przywiązanego doń uroku. Częścią przynajmniej tych środków rozporządzająca królowa, część uzyskiwana przez nie powagi wbrew królowi nawet posiadać była w stanie. Ztąd wniosek iż w niejednym przypadku tryumf zachcianek żony nad wolą męża tryumfem był raczej królowej nad królem, niż Astrei nad Celadonem, wniosek którego usprawiedliwienie znajdzie, jak sądźmy, czytelnik na kartach naszego wydania. Do tej walki nieustannej o władzę nie tylko z królową, ale z każdym niemal szlachetką mającym głos na sejmie, lub choćby tylko szablę sznurkiem przypasaną u boku, coraz mniej zdolnym czyniły chyłącego się do starości bohatera wzmagające się dolegliwości, wzrastająca ociążałość fizyczna, powiększone jednemi i drugą znużenie. Przy schyłku panowania i życia przyłączył się do znużenia rozpaczliwy sceptycyzm, owoc wieloletnich daremnych wysiłków i za jego sprawą kruche berło polskiego króla wysunęło się niemal zupełnie z nie broniącej go dłużej ręki. Podchwyciła je ręka kobieca; jak zaś niemię władała, w tym względzie, źródła nasze dostarczają tylko wskazówek potwierdzających ustalone historyczne podania. Z lat ostatnich leżą przed nami całe tomy wypełnione korespondencją dotyczącą wyłącznie zbożowych spekulacji przedsięwziętych przez królowę z polskiej korony monetę bijącą.

¹⁾ Theiner. Wydanie Biblioteki polskiej w Paryżu. T. II. s. 369.

Do odpowiedzialności atoli i tym razem powołać nam trzeba monstrualny istotnie niedotwór konstytucjonalizmu, otwierający przystęp do spraw publicznych nikczemniejszym częstokroć jeszcze i szkodliwszym osobistościom od lekkomyślnej Marysienki.

Ostrzedz nam wypada nadto czytelnika przed pewnym źródłem pomyłki w przedmiocie udziału niechwalebnej pamięci Francuski w sprawach Rzpltej. Przypadki w których król znika za królową, nie zawsze przykładami są jego porażki politycznej lub moralnej; nieraz kryją one tylko jeden z ulubionych fortelów żołnierza-dyplomaty. Bliżej się przypatrzyszy, nietrudno w tych razach za majestatycznie rozpościerającą się suknią królowej dostrzedz ukrytego małżonka, podszeptującego słowa, kierującego piórem. Dzieje się to w sprawach drażliwej natury, jakich trudności chwilowego stanowiska podostatkiem nasuwały naczelnikowi Rzpltej i w których tą grą w chowanego własne przynajmniej *decorum* jako tako zabezpieczał.

Niech nam wolno będzie nakoniec na podstawie stanowczego w tym względzie, jak sądzimy, świadectwa źródeł naszych założyć protest przeciwko twierdzeniu Wydawcy »Listów Sobieskiego« jakoby kochanek w zwyczajcy wiedeńskim rzadko tylko ustępował królowi. Słusznie powoławszy się na aksjomat, iż niema wielkiego człowieka dla pokojowca, który mu służy, rolę pokojowca względem Sobieskiego podjął sam bezwiednie Helcel powyższem twierdzeniem. Z życia bohatera odsłonią miał tylko w pełnym świetle stronę zakulisową i do tej sąd jego się odnosi. W życiu publicznym, którego zakres niemal cały rozwinie się przed czytelnikiem w tej księdze, króla znajdzie on na każdym kroku, nigdzie prawie kochanka. Jak zaś historia nie zna przykładu męża politycznego, któryby dwadzieścia cztery godzin na dobę spędzał na tronie, na trybunie lub na froncie armii, tak poza tronem, trybuną i frontem armii najwięksi z druhow Sobieskiego w geniuszu i chwale na niższych dają się widzieć szczeblach drabiny moralnej, niż ten, do którego zstępował zakochany w żonie własnej małżonek.

Pozostaje nam jeszcze coś do powiedzenia o tej stronie dziejów naszych z lat 1674—1696, która bądź co bądź najwybitniejsze i najszersze w niniejszej księdze znajduje miejsce. Charakter ogólny polsko-francuskiej dyplomacji zarysowany już został w tem, co powiedzieliśmy o wzajemnym dwóch dworów stosunku. Kilka więc słów tylko dorzucić nam wypada, słów, które jakkolwiek dotkliwymi być mogą dla uczuć czytelnika, wstrętnymi już teraz być nie powinny jego myśli.

Odziać gabinet polski w majestat, zapewnić mu wagę polityczną odpowiednią wielkości reprezentowanych przezeń interesów, było przedsięwzięciem nad siły Jana III i każdego innego na jego miejscu postawionego człowieka. Sama bowiem reprezentacja ta interesów krajowych idealną i fikcyjną była tylko w osobie elekcyjnego króla. W praktyce stosunków międzynarodowych obszerne od morza do morza prawie jeszcze rozciągające się państwo, rozpadało się wobec państw ościennych na tyle pojedynczych jednostek politycznych, ile zawierało przywódców stronnictw, lub poprostu tylko wpływowych osobistości, z których wpływem tym rachować się, pozyskiwać go i opłacać należało. Taką jednostką polityczną, cokolwiek podniesioną nad inne, był sam król polski, i odpowiedni też temu swojemu stanowisku znajdować musiał szacunek u takiego króla, jakim był Ludwik XIV. Jeżeli wobec drugorzędnych państw, jak Szwecya, lub nawet wobec wycieńczonego a wspólnem niebezpieczeństwem zagrożonego Cesarstwa, udaje mu się cudem ekwilibrystyki dyplomatycznej zachowywać pozory przynajmniej na stopie równości utrzymywanego stosunku, tedy stosunek biednego Hioba królewskości z potężnym wersalskim autokratą polega od początku do końca na bezwstydnie a upornie narzucanej z jednej strony, nieśmiało i niezawsze zwyciężko odpieranej z drugiej strony zależności, ledwie że nie z wasalstwem graniczącej. Samo z siebie zresztą idzie, że w tym stosunku nie skupia się całość wszystkich przez dyplomację między dwoma krajami nawiązanych nici; że rokowania między przedstawicielami gabinetu francuskiego a głównymi współnikami władzy królewskiej, hetmanami, kanclerzami, krzykaczami sejmowemi i t. d. nieraz współrzedną odgrywają rolę z temi, do których sam król wpływa; czasem zaś na pierwszym przed temi ostatnimi ukazują się planie. Aczkolwiek nawet tego rodzaju rozgałęzienia dyplomatycznej akcji nie są obce żadnym byle cokolwiek zażyłym międzynarodowym związkom, to przecież miejsce, jakie one zajmują w polsko-francuskiej zażyłości za panowania Jana III, należy niewątpliwie do charakterystycznych znamion epoki. Że zaś ten uboczny dział stosunków dyplomatycznych na niższym jeszcze ukazuje się nam poziomie od tego, któremu królewska osoba jaką taką nadaje godność, o tém wspomnieć zaledwie warto.

Jednym więc smutnym szczegółem, jednem bolesnym wyznaniem więcej, przychodzi nam zakończyć te krótkie wskazówki, którym treść otwartej przez nie księgi nie zada, tuszyć przecież musimy, fałszu: stwierdzeniem tej zależności od zagranicy, której łańcuch o Peters-

burg niebawem i Berlin tak jak teraz o Wersal i Wiedeń zahaczony, skracał się tylko stopniowo od połowy XVII w. A jednak, odnosząc się myślą do tych ogólniejszych spostrzeżeń, od których zaczęliśmy niniejsze sprawozdanie, wierzymy, iż ostatnie jego słowo, tak jak i ostatnie słowo pomników samych na jaw tu wydobytych, nie powinno słowem być bezwarunkowego potępienia przeszłości, a więc i nie słowem bezwarunkowego o przyszłości zwątpienia.

Korespondencya dyplomatyczna, do której teraz przystępujemy, otwiera się na pierwszej karcie tomu XL listem Prymasa Kazimierza Floryana Czarotoryskiego do Ludwika XIV, oznajmającym o śmierci króla Michała.

Ale wypada nam jeszcze spłacić publiczném podziękowaniem dług wdzięczności tym, którzy nas bądź dopuścili do użytkowania z bogatego Archiwum spraw zagranicznych francuskiego, bądź wśród użytkowania z niego nie skąpili uprzejmej pomocy. Za łaskawém pośrednictwem JO. księcia Władysława Czarotoryskiego na podanie Akademii zezwolił pismem z d. 12 maja 1875 ówczesny minister spraw zagranicznych ks. Decazes na korzystanie naukowe ze zbiorów Archiwum Polski się tyjących od r. 1646 do 1696, upelnomocniając do tego korzystania, wskazanego przez Akademię, wydawcę niniejszej pracy. Zarząd Akademii oświadcza tak pośrednikowi ks. Władysławowi Czarotoryskiemu, jak b. Ministrowi spraw zagranicznych ks. Decazes, oraz dzisiejszemu jego następcy panu Waddington wyrazy wdzięczności, których, wedle obyczaju przyjętego, wydawca zbioru chętnym staje się tłumaczem.

Z jego strony należy się też wyrazić szczerą wdzięczność pp. Faugère, Dyrektorowi Archiwum i de Ribier, naczelnikowi bióra do poszukiwań archiwalnych, którzy nie odmówili mu nigdy przychylnego prac i poszukiwań poparcia.



CZĘŚĆ I.

PRZED AMBASADĄ BISKUPA MARSYLIIJSKIEGO.

Jak wiadomo, panowanie króla Michała było epoką przewagi na dworze polskim polityki austriackiej. Ztąd w chwili śmierci tego króla stósunki oficjalne między Polską a Francją były nader oziębłe. Francya nie utrzymywała w Polsce ambasadora lecz tylko rezydentów, takich jak Baluze, z którym się poznamy bliżej, a który nie miał nawet, jak się zdaje, żadnego charakteru urzędowego. Za to stósunki nieurzędowe między gabinetem wersalskim a licznymi polskimi stronnikami Francyi były ściśle i korespondencya częsta.

Za pośrednictwem tej to korespondencyi doszła do Wersalu wiadomość o śmierci króla Michała na spory czas przed wzmiankowanym urzędowym oznajmieniem Prymasa. Wiadomość ta zaskoczyła gabinet wersalski, tak dalece, że gdy otwarcie sejmu elekcyjnego naznaczone zostało na 3^{go} kwietnia, 30^{go} marca dopiero wygotowana została instrukcyja dla nadzwyczajnego posła, biskupa Marsylijskiego, Toussaint-Forbin de Janson.

Tymczasem szły gęsto do Wersalu z Polski odezwy zaniepokojonych Francyi adherentów. Przytaczamy ich kilka:

*A. Morsztyn, podskarbi w. k., do niewiadomej osoby (p. de Pomponne?)
bez miejsca, 13 stycznia. (kopia. — XL, 3).*

»Mr le Grand Maréchal se fait fort de mettre Monsieur le Prince ¹⁾ sur le trône, même sans divorce et à l'encluse de la Reine, et je le souhaite autant que mon salut, mais cela ne se fera pas que par une guerre civile et il écrit à savoir si Monsieur le Prince accepterait une élection double et un royaume à disputer contre les Turcs et les Polonais. En même temps le prince de Conty est trop jeune, Mr. de Turenne trop vieux et il n'est pas praticable d'en élire deux à la fois. Mr. le Comte de Soissons paraît avoir tout ce que l'on demande, s'il assiste puissamment. La Suède et le Palatin de Poméranie ²⁾ portent l'Evêque d'Osnaburg et non pas le duc de Hanovre. Que la France s'adresse tout droit au grand chancelier ³⁾, mais faites en sorte, monsieur, qu'on prendra la Lithuanie pour la Reine et le Prince Charles ⁴⁾, mais on la partagera. Il est temps de parler; le prince Charles parlera sans se mettre en peine de tenir sa parole: la trop bonne parole et foi de Mr. le Cardinal de Bonzy ⁵⁾ a gâté beaucoup d'affaires. Servez vous, Monsieur, de la conjoncture pour représenter mes pertes, mes souffrances d'enfer, mon remboursement ⁶⁾ et quatre années de ma pension retenues.«

¹⁾ Kondeusz.

²⁾ Wojewodą Pomorskim był w roku 1674 Jan Ignacy Bąkowski.

³⁾ Kanclerzem w. kor. był w roku 1674 Jan Leszczyński; kanclerzem w. litewskim Krzysztof Pac. Mowa tu zapewne o pierwszym.

⁴⁾ Lotaryński.

⁵⁾ Piotr de Bonzy był posłem francuskim na sejmie elekcyjnym r. 1669 jako biskup Beze-
rański (de Beziers), później arcybiskupem Tuluzkim, został i kardynałem.

⁶⁾ Sum wydanych na poparcie kandydatury księcia de Longueville. Wiemy jednak, że na sejmie elekcyjnym r. 1669 nie de Longueville, ale Kondeusz był kandydatem partyi francuskiej; nie do elekcyjnych też zabiegów odnosi się ta pretensja, ale do późniejszych przeciw Michałowi, już królowi, wymierzonych robót Morsztyna, Sobieskiego i innych, o których ogólnikowo tylko mówi dotąd historia, ale które, dzięki znalezionym w tym samym archiwalnym zbiorze dokumentom, wyświeci całkowicie przygotowywane przez p. F. Kluczyckiego wydanie aktów Sobieskiego.

*Marya-Kazimira Sobieska do p. de Pomponne, Story ¹⁾, 31 stycznia
1674 r. (kopia. — XL, 7).*

Notre courrier est revenu icy le 15 de Janvier, lequel ne nous a apporté aucune information du Roi ni de vous, Monsieur, comme quoi nous devons nous gouverner sur les intérêts de Sa Majté, dont nous sommes fort surpris; nos amis nous pressent cependant de leur déclarer nos desseins afin qu'ils puissent de leur côté disposer les leurs à les suivre.

L'ouverture de notre Election est remise au 3 d'Avril, et il était de la dernière importance que, bien devant nous sussions les volontés de Sa Majté, ce qui nous a fait lui envoyer cet Expres, le suppliant très-humblement de nous les faire savoir; si il y avait quelque raison qui empêchât de nous les écrire, il fallait du moins dire au Courrier de nous dire que quelqu'un le suivrait bientôt pour nous en informer, ou que Sa Majté ne peut pas se déterminer si promptement, voulant envoyer dans les Cours des Princes ses alliés les consulter, ou qu'Elle ne s'intéressera point du tout à notre Election ni ne se souciera pas quand bien même nous élirions un Prince dépendant de la maison d'Autriche, ou bien que l'on empêche seulement, qu'il soit de cette dépendance et que du reste le Roi ne s'en soucie point.

Quoi qu'il en soit, il fallait nous rendre quelqu'une de ces résolutions dites ci-dessus; à moins que Sa Majté ne voulût plus jamais songer à ce pays-ci. Nous nous sommes enfin acquits de notre devoir lui offrant nos fidèles services. L'on croit ici que pas un homme marié ne sera élu à cause de la Reine, à moins d'un grand support et que si le Roi (ne) donne Monsieur le Prince, ou quelqu'un des siens, Mr. le Duc de Lorraine parmi les garçons est celui qui est le plus considérable et que la Cour de Vienne supporte par toutes les voies et moyens imaginables, ou bien le fils de l'Electeur de Brandebourg, qui propose de grands avantages et de changer de religion. Si donc il reste encore à Sa Majté quelque dessein pour ce pays-ci, il faudrait nous envoyer en diligence quelqu'un pour nous informer, particulièrement, le Marquis de Béthune ²⁾, lequel comme notre beau-frère ne ferait nul ombrage ne portant point de conséquence. Il faut Monsieur que je vous dise une chose qui vous surprendra par l'estime qu'elle marque qu'ont les Ennemis pour Mr. le Maréchal, le Gd. Vizir, depuis la mort de notre Roi a envoyé un de ses confidants à Mr. le Maréchal lui proposant de le porter à la Couronne par toutes les voies nécessaires; que cette considération l'a porté à faire beaucoup, pour ce Royaume avec lequel Elle feroit une éternelle Paix et que c'est la seule chose qu'Elle désirerait de lui, et comme parmi bien des avantages il lui offre de l'argent et qu'il appréhende que n'ayant nulle sûreté de notre part, nous ne nous servissions de cet argent pour leur faire la guerre, ils lui ont demandé quelques uns de ses parents en otage, ou que, sachant que Mr. le Maréchal est fort affectionné pour la France, que l'ambassadeur de Sa Majté à Constantinople en réponde et qu'aussitôt il délivrerait telle somme qu'on lui demanderait, pourvu qu'il fût sûr de son amitié et bonne intelligence avec la Porte. Mr. le Maréchal a rejeté toutes ces propositions, disant qu'il voulait auparavant que d'y répondre savoir les volontés du Roi de France duquel il avait toujours voulu dépendre et dépend. Cela fait croire à Mr. le Maréchal qu'il faut qu'il ait en tête quelque autre grande guerre qui lui fait rechercher avec tant de passion ce que je vous ai dit ci dessus.

Vous avez dû recevoir ma lettre en chiffre par laquelle je vous mande comme les Hongrois ont envoyé à Mr. le Maréchal disant qu'ils veulent le demander pour leur Roi. La Princesse de Transylvanie veuve de Ragotzki ³⁾ demande aussi à traiter des biens qu'Elle a sous la domination de l'empereur que l'on aurait à bon prix, si on les voulait acheter, et Elle a quantité de places fortes. Le Prince de Transylvanie nous a envoyé ici dans une de nos terres qui est à huit lieues seulement de Hongrie où nous sommes depuis trois semaines pour en être plus proches,

demander à M. le Maréchal ce qu'il pourrait faire pour que la République vécût avec lui en bonne intelligence. Il appréhende extrêmement nos armes et qu'étant sous la domination du Turc, on n'allât l'attaquer. Ce Prince-là donne protection aux Hongrois chassés par l'Empereur. Je vous demande, Monsieur, le secret pour tout; vous voyez que la chose en vaut la peine. Les sentiments que nous avons toujours eus et avons pour son service sont les mêmes. Faites-nous l'honneur en votre particulier de nous croire, Mr. le Maréchal et moi, parfaitement à vous. Je vous ai fait toute cette narration afin que si Sa Majté trouve quelque chose qui pût être utile à son service, Elle en profite. Les mêmes Hongrois ont encore aujourd'hui envoyé avertir qu'à ceux même qui ne sont point encore rebelles on leur rase leurs châteaux.

¹⁾ Zapewne Stryj, miasteczko w Galicyi, nad rzeką tegoż imienia, do Dniestru wpadającą; we wszystkich francuskich korespondencyach zamiast Stryj czytamy Stry; tu o Zapewne przez pomyłkę wtrącił kopista.

²⁾ Franciszek margrabia de Bethune, ożeniony z Aloizą-Maryą d'Arquien, siostrą Maryi-Kazimiry Sobieskiej.

³⁾ Rakoczy.

Marya-Kazimira Sobieska do p. de Pomponne, Lwów, 16 lutego 1674 r. (kopia. — XL, 11).

Je vous ai écrit plusieurs amples lettres sur des affaires de conséquence sans avoir eu de réponse. Je vous écris pour la dernière fois que si on fait quelque scrupule de nous donner Monsieur le Prince à cause de la Reine, nous répondons de surmonter toutes les difficultés qui se pourront rencontrer. Le parti du Lorrain se fortifie beaucoup, travaillant nuit et jour, donnant beaucoup, distribuant de l'argent, et cela parce que nous ne faisons rien, ne pouvant obtenir de savoir les volontés du Roi que nous demandons il y a si longtemps. Il n'y a plus de temps à perdre, nous n'en avons que trop perdu, et si Nous ne savons devant le mois d'Avril les volontés du Roi, n'accusez personne que vous, si notre élection vous est contraire, et favorable à la Maison d'Autriche, car vous en serez les seules causes.

A. Morsztyn, podskarbi w. k., Zapewne do p. de Pomponne, Lublin, 19 marca 1674 r. (oryginał. — XL, 15).

«Nous sommes ici au désespoir que la France ne fasse rien dans cette élection, sinon pour elle-même, pour le moins contre la maison d'Autriche et le Duc Charles qui a envoyé un exprès à Mr. le Gd. Maréchal, et la faction devient plus grande de jour en jour. Mr. le Duc de Neubourg n'est pas assurément en état (de) prévaloir au-dessus de lui, nonobstant toutes les recommandations qu'il aura des Puissances voisines et amies; Mr. le frère du Roy de Danemarck non plus, qui fait tous les soins possibles par son ministre M. Steslet qui vient de Varsovie ici pour l'assemblée de la Commission. — Mr. le Prince Electoral de Brandebourg

seroit suffisant pour contrepeser la . . . ¹⁾ du Prince Charles s'il se veut résoudre pour quelques tempéraments de Religion.

¹⁾ Słowo nieczytelne.

A. Morsztyn, podskarbi w. k., Zapewne do p. de Pomponne, 31 marca 1674 r. (oryginał. — XL, 15).

«Je crois que les souhaits de nostre assemblée de Lublin vous sont déjà communiqués par Madame la Grande Male ou par l'abbé Brunetti ¹⁾ qui le sont sy bien de tout le Sénat, que de la Grande Noblesse surtout tout à fait portée pour Mgr. la Prince et, voyant que la Reine a grande popularité partout, on a songé de la contenter avec espérance d'un mariage avec Mr. le Prince de Conty et ensuite d'une succession dans le Royaume. Mais si nos publiques souhaits ne nous réussissent, il ne nous restera aucun moyen pour rebuter la faction de la Maison d'Autriche et du Prince Charles, sinon dans la personne de Mr. le Prince Electoral. C'est pour cette raison qu'on a écrit de cette mesme assemblée à Mr. de Niemerietz ²⁾ qu'il parle sérieusement à Mr. l'El. de Brandę et qu'il l'excite pour songer à nous en cas sy nous serons délaissés de la France. On a publié derechef un certain projet en faveur de Mr. le Prince Charles et de la maison d'Autriche au préjudice de la France et l'on croit que M. le Grand Chancelier de Lithuanie en est l'auteur.»

¹⁾ Sekretarz Sobieskiego.

²⁾ Niemirycz Stefan, podkomorzy kijowski, później kasztelan, wreszcie wojewoda kijowski. Helcel nie wiem z jakiego źródła wziął pisownię Niemirycz (w wydaniu listów Sobieskiego).

Spotykamy wreszcie kopie kilku listów niewiadomej osoby do niewiadomej, jeszcze energiczniej tłumaczących niepokój spowodowany nieczynnością Francji.

Z Lublina, 19 marca 1674. (XL, 16).

«Ce n'est que pour vous rendre grâce, Monsieur, de votre assiduité à m'écrire et de la sincérité avec laquelle vous ne me dites rien de ce que je voudrais savoir que je prends la plume . . . Est-ce mépris, dépit ou défiance? . . . On pourrait au moins dire si l'on agréerait une affaire faite sans frais et sans s'exposer. . . Mr. le Maréchal et Madame sont ici depuis 24 heures, mais des gens qui marchent si lentement ne parlent pas avec moins de gravité. Je puis vous assurer pourtant que l'on est tres-constant tres-bien intentionné ¹⁾, qu'on ne prétend rien pour soi et qu'on ne demande que d'avoir quelque fondement pour se bien employer.»

¹⁾ Mowa oczywiście o kandydaturze Kondeusza, bo tamże: «L'envoyé de Lorraine Belchamps est ici avec de belles offres que l'on ne rebute pas dans l'incertitude du mieux. On attend celui de Danemark. Neubourg propose sa Capitulation et Berlin nous fait espérer un converti.»

Lublin 21 marca 1674. (XL, 16 bis).

»Nous sortons d'une grande et dernière conférence, on a conclu très-ferrément de s'attacher à Mr. le Prince et pour satisfaire le parti et la personne de la Reine d'y joindre Mr. le Prince de Conti. Je vous conjure donc, Mr. . . . de nous dire en toute diligence si au moins l'affaire faite serait acceptable chez vous. On a raison chez vous de ne se vouloir point exposer, mais nous ne demandons pas aussi qu'une lettre du Roi ou de Mr. de Pomponne à Mr. le Maréchal en toute diligence et quelque personne sans éclat pour pouvoir stipuler au nom des élus (*sic*) dont les grands seraient garants à la Rép. jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs qui ne viendraient qu'après l'affaire conclue.»

W drodze z Lublina do Krakowa 26 marca 1674. (XL, 17).

»Il n'y a rien de changé excepté que le parti ¹⁾ grossit et se confirme. . . . J'ai vu en chemin des lettres de Mr. de Verjus ²⁾ qui disent que le Roy s'est déclaré pour Mr. le prince de Neubourg. . . . Je ne puis rien décider de mon chef, mais je puis vous dire, Monsieur, pour assuré que cette potion sera bien amère à boire.»

¹⁾ Kondeusza.

²⁾ Posel francuski przy Elektorze Brandeburskim.

Tymczasem już 3go lutego pisał Ludwik XIV do Sobieskiego ¹⁾ z jednej, do Morsztyna ²⁾ z drugiej strony, zalecając księcia Neuburskiego, a o Kondeuszu nie wspominając nawet. Skłaniały go do tego różne względy, które wyświeci dostatecznie instrukcja doręczona biskupowi Marsylijskiemu. Przebija się jednak, jak w tej instrukcji tak i w całej przedelekcyjnej dyplomacji wersalskiej, dziwna niepewność i chwiejność. I tak, 9 marca ³⁾ de Pomponne donosi panu Baluze, że Ludwik XIV postanowił wysłać na sejm elekcyjny biskupa Marsylijskiego w charakterze ambasadora nadzwyczajnego, ale że ambasador mógłby przybyć po niewczasie, ma się on udać najpierw incognito do Gdańska i zamtąd dopiero podług okoliczności zjechać na sejm, lub do Francji wrócić. Panu Baluze zaś poleca minister, aby, nie przypuszczając nikogo do tajemnicy, oprócz Sobieskiego i Morsztyna, zebrał dokładne wiadomości o stanie spraw w Polsce i udał się z niemi do Gdańska dla objaśnienia biskupa Marsylijskiego. W końcu — zaznaczamy to — cel ambasady biskupa streszcza minister w tych słowach:

»L'unique vœu que S. M. a dans cette ambassade est d'exclure Monsieur le Prince de Lorraine en appuyant le Prince de Neubourg.»

W trzy tygodnie dopiero po tej depeszy w pierwszych dniach kwietnia wyruszył biskup Marsylijski morzem do Gdańska, opatrzonej w obszerną instrukcją, którą w całości podług oryginału doręczono biskupowi zamieszczamy:

¹⁾ XL, 9. ²⁾ XL, 10. ³⁾ XL, 13.



CZĘŚĆ II.

AMBASADA NADZWYCZAJNEGO POSŁA BISKUPA MARSYLIJSKIEGO FORBIN DE JANSON

od 30 marca do 1 sierpnia 1674.

Mémoire pour servir d'instruction au Sr. Evêque de Marseille allant de la part de Sa Majesté, ambassadeur extraordinaire en Pologne, Versailles, 30 Mars 1674. (XLIII, 1).

La Diette qui se prépare pour l'Election d'un Roy de Pologne estant regardée avec une esgalle attention de toute l'Europe et le succez en pouvant estre d'une sy grande considération dans la conjoncture présente des affaires générales, Sa Majesté a jugé de son intérêt d'envoier à cette assemblée un ambassadeur extraordinaire esgallement capable de profiter des occasions favorables qui pourroient s'y présenter pour ses interests et de traverser les mesures, qui pourroient s'y prendre en faveur de ses ennemis. Et parce que dans un pays sy esloigné et dans la rencontre mesme d'une diette, dont la durée ne laisseroit pas assez de temps pour recourir souvent à de nouveaux ordres de Sa Majesté il est nécessaire que la personne qu'elle honorera de cet employ puisse de soy-mesme se déterminer sur les partis qu'elle devra prendre, suivant la première connoissance qu'elle aura eue des intentions de Sa Majesté, Sa Majesté a jetté les yeux sur le Sieur Evêque de Marseille, dont elle a esprouvé en diverses occasions la capacité, la prudence, et la sagesse, et tousjours un zelle fidelle et passionné pour son service. C'est dans cette veüe qu'elle a voulu luy faire donner dans le présent mémoire une instruction particulière de ses pensées et de ses intérêts dans cette affaire et telle qu'elle luy serve de règle pour la conduite qu'il y devra suivre.

Pour informer le dit Sieur Evesque de Marseille de ce qui peut regarder les intérêts de S. M. dans cette Diette, il scaura que Sa Majesté peut regarder en trois manières le choix qui seroit fait d'un Prince pour remplir le throsne de Pologne. La première seroit d'y eslever un prince françois, la seconde de procurer cette couronne à un de ses alliez, la troisième d'empescher qu'elle ne passast sur la teste d'un de ses ennemis.

Pour la première de ces veües autant que ledit Sieur de Marseille est informé des soins que S. M. a donnés en d'autres temps en faveur de Mons. le Prince, et de Mons. le Duc d'Enghyen, autant doit-il l'estre aujourd'huy que les pensées de Sa Majesté ne sont point de travailler dans cette Election pour aucun prince de son sang. Comme elle ne pourroit espérer d'y réussir que par les mesmes moiens dont elle jugea à propos alors de se servir, qui seroient non seulement de repandre de grandes sommes en Pologne pour gagner les suffrages de l'assemblée et pour faire agir l'armée en faveur du Prince qu'elle auroit porté à l'Election; outre que la constitution des affaires généralles ne permet pas à Sa Majesté d'entrer dans cette despense, elle en seroit encore retenue par les mesmes obstacles qu'elle y rencontra alors et surtout par la jalousie qu'elle scait qu'elle donneroit à la couronne de Suède et à l'Electeur de Brandebourg. Ainsy Sa Majesté abandonnant un intérêt qui luy seroit autrement le plus proche, n'en a point aujourd'huy de plus considérable que celui qu'elle eut dans la dernière Election de traverser les desseins de la maison d'Autriche en faveur du prince de Lorraine.

Cet objet doit estre le premier dans toute la négociation de l'Evesque de Marseille, et c'est pour y réussir que Sa Majesté désire qu'il emploie le nom, la recommandation et le crédit de Sa Majesté pour porter le prince de Neubourg.

Sa Majesté dans la dernière élection avait donné ce mesme tesmoignage de son amitié au duc de Neubourg son père, Elle le fait passer aujourd'huy avec d'autant plus de plaisir et d'espérance de succez en la personne du filz qu'il est plus en estat d'en profiter. C'est en cette sorte que des trois intérêts qui ont esté touchés cy-dessus et que Sa Majesté peut avoir dans l'Election d'un Roy de Pologne, Elle s'attache à celui de porter un Prince son allié et à exclure un Prince son ennemy.

L'affection que les Polonois conservent tousjours pour le Roy et la considération et l'estime particuliere que la Reine de Pologne s'est acquise dans tout le Royaume formeront dans cette Diette une opposition assez grande aux Princes qui ne seroient pas en estat de l'espouser et donneront plus de facilité à l'Election de ceux qui seroient en estat de la conserver sur le throsne.

Cette raison porta Mons. le duc de Neubourg, aussitost apres la mort du Roy de Pologne, à demander à Sa Majesté les mesmes offices pour le prince son filz, qu'il avoit cy-devant esprouvés pour luy, et Sa Majesté conservant sa première amitié pour ce Prince, fut bien aise de les luy accorder; elle y fut encore conviée par les instances du Roy de Suède, et l'Electeur de Brandebourg mesme, quelque dessein que l'on croie qu'il ait pour le prince Electoral son filz, tesmoigna au Sieur Verjus, envoyé de Sa Majesté auprez de luy qu'il prendroit part à l'obligation dont ledit Sr. duc de Neubourg luy seroit redevable.

Mais parce que Sa Majesté n'avoit pas encore pris alors la résolution d'envoyer une ambassade en Pologne dans la crainte que, quelques sincères que fussent ses intentions pour le duc de Neubourg, ce Prince, et ses alliez n'en con-

ceussent le soubçon qu'elle voulust travailler de nouveau pour un Prince de son sang ou pour un prince de ses sujets, elle se contenta de tesmoigner à ce Prince qu'il pouvoit s'asseurer de ses offices, et luy envoya mesme des lettres de recommandation pour les amis et serviteurs qu'elle conserve encore en Pologne, Sa Majesté trouva bon encore pour luy oster toute sorte de soubçon de changer la pensée qu'elle avoit prise d'envoyer un gentilhomme à la Reyne de Pologne pour luy faire le compliment de condoléance sur la mort du Roy son mary et voulut bien, pour oster tout sujet de defiance à ce Prince, luy laisser le soin de faire tenir la lettre qu'elle escrivoit à cette Princesse.

Aiant considéré touttefois depuis de quelle estresme importance il luy estoit d'empescher que le Prince Charles de Lorraine, son ennemy par luy mesme, et attaché sy dépendamment à ses plus irréconciliables ennemis n'arrivoit à cette Couronne, et qu'estant monté sur le trosne il ne facilitast à l'Empereur la guerre qu'il a entreprise contre la France, soit en l'assistant par luy-mesme, soit en le garantissant de la crainte qu'il doit tousjours avoir du Turc dans la Hongrie, Sa Majesté jugea de son interest de ne se pas reposer sur le seul duc de Neubourg d'une affaire sy considérable. Elle creut qu'elle devoit, mesme pour l'interest de ce Prince, envoyer un ambassadeur à la diette qui peust avec plus de force et d'autorité appuier la bonne volonté de S. M. pour luy.

C'est dans cette veüe qu'elle luy a donné part depuis peu de la résolution qu'elle a prise de faire partir le Sr. Evesque de Marseille. Elle s'est servie pour autoriser auprez de luy ce changement de conduite des offices qu'elle avoit receus en sa faveur du Roy de Suède et de l'Electeur de Brandebourg et surtout de l'apparence qu'elle voioit de porter plus utilement pour luy les sentimens de ses serviteurs et de ses amis en Pologne, lorsqu'elle agiroit auprez d'Eux par son ambassadeur. Sa Majesté a aussi tesmoigné à ce Prince que pour establir un concert plus estroit entre ledit Sr. Evesque de Marseille et le ministre qu'il auroit à Varsovie, il importeroit qu'il informast au plustost Sa Majesté des mesures qu'il auroit prises pour le succez de ses desseins, et qu'il ordonnast à ses ministres d'en donner une connoissance exacte audit Sr. Evesque de Marseille.

Ainsy la première veüe de Sa Majesté estant avant toutes choses d'exclurre le Prince de Lorraine, la seconde est de travailler à cette exclusion par l'élévation du Prince de Neubourg.

Ces deux desseins de Sa Majesté sont le fondement de toute l'instruction du Sr. Evesque de Marseille. Mais parce qu'il importe encore plus à Sa Majesté d'empescher l'élection du Prince de Lorraine que de procurer celle du duc de Neubourg, il est nécessaire que Sa Majesté luy fasse connoistre particulièrement ses intentions sur ce sujet.

La première application en se servant de tous les moiens, et de tous les amis et serviteurs de Sa Majesté qui seront expliqués plus amplement dans la suite de ce mémoire, sera de porter en effet ledit Prince de Neubourg. Il n'y oubliera rien tant qu'il verra espérance d'y réussir. Que sy, apres y avoir employé tous ses efforts, il voioit de l'impossibilité de les faire succéder pour ce Prince, et qu'en retenant les amis de Sa Majesté dans un party dont il ne pourroit attendre le succez, il vist un sujet apparent de craindre que le Prince de Lorraine ne l'emportast, le Roy dans cette extrémité remet à sa prudence et à sa conduite de ne s'attacher

pas inutilement au Candidat que Sa Majesté auroit porté, lorsqu'il verroit l'Election preste de tomber dans le party de ses ennemis.

Comme il est difficile de juger jusques à cette heure quel sera l'esprit des Polonois dans l'Election, et que l'on met presque tous les jeunes princes de l'Europe dans le nombre des prétendans, il suffit que ledit Sr. Evesque de Marseille connoisse que lorsqu'il ne pourroit plus réussir pour le prince de Neubourg tous les autres se peuvent dire esgalement bons à Sa Majesté lorsqu'ils excluront le prince Charles. Dans le nombre de tous ceux qui pourront se présenter, comme Sa Majesté n'a affection particulière pour pas un d'Eux et qu'aucun jusques à cette heure ne l'a fait rechercher de sa protection et de ses offices, l'application dudit Sr. Evesque de Marseille devra estre d'observer celui qu'il croira le plus en estat de réussir pour y concourir, de telle sorte qu'il croie avoir obligation à Sa Majesté de l'avoir, à l'exception de Neubourg, préféré à tous les autres.

Il reste à prescrire audit Sieur Evesque de Marseille la conduite qu'il auroit à tenir si la Pologne, d'elle-mesme et sans en avoir esté rescherchée par aucune recommandation de Sa Majesté, jettoit les yeux sur Mons. le Prince. Il est d'autant plus nécessaire de prescrire en ce cas au Sr. Evesque de Marseille la conduite qu'il devroit tenir que divers avis qui viennent de ce Royaume s'accordent tous sur la disposition qui y paroist assez générale à convenir de ce choix. L'espreuve que les Polonois ont faite du péril où la dernière Election a jetté leur Estat, lorsqu'en préférant un Piaste sans expérience à un Prince de la première maison du monde et du plus grand nom dans la guerre, ils ont veü leur royaume exposé aux divisions domestiques et aux invasions du Turc, semble les avoir ramenés aux sentimens de vouloir Mondit Sr. le Prince pour Roy. Ce n'a pas mesme esté un mauvais moien pour le faire désirer, quoique sans dessein, à une nation qui se gouverne autant par le caprice de la multitude que par son véritable interest, de luy faire voir que Sa Majesté a quitté cette pensée comme elle l'a quittée en effet. Les Polonois sont capables de faire par eux-mesmes ce qu'ils n'ont pas voulu faire lorsqu'ils en ont esté recherchés et de connoistre enfin qu'ils ne peuvent trouver que dans l'alliance de Sa Majesté le salut et le rétablissement de leur Estat,

Si la Diette entroit d'elle-mesme dans ces sentimens sans que ledit Sr. Evesque de Marseille y eust rien contribué, qu'il eust perdu toute espérance de réussir pour le duc de Neubourg et qu'il eust sujet de craindre pour le succez des prétentions du duc de Lorraine, Sa Majesté aprez avoir satisfait religieusement à sa parole pour ses alliés, et n'avoir porté en effet aucun prince de son sang, trouverait bon que le Sieur de Marseille, plustot que de voir prévaloir le party de ses ennemis, ne laissast pas perdre une occasion qui se présenteroit d'elle-mesme pour un prince de sa maison. Ce qui se dit pour Mons. le Prince et pour Messrs les Princes du sang, si les Polonois portaient leur choix ou sur Mons. le Duc ou sur Mons. le Prince de Conty, se doit entendre de mesme pour tout autre Prince, sujet de Sa Majesté, si par hasard la Diette se portoit à en choisir un de son propre mouvement.

C'est dans ce cas où Sa Majesté a besoin de toute la prudence dudit Sieur Evesque de Marseille parce qu'autant qu'il seroit dangereux de refuser l'Election d'un prince françois lors qu'elle se présenteroit, et que l'on la verroit aller au Prince de Lorraine, autant y auroit-il de péril à faire la moindre démarche pour y arriver, puisque ce seroit détruire la bonne foy que Sa Majesté veut se conserver

à l'égard de tout le monde, mais principalement à l'égard de la Suède et de Brandebourg, outre qu'en effet Sa Majesté ne désire personne plus véritablement pour Roy en Pologne que le Prince de Neubourg.

Ainsy il est bon de répéter encore audit Sieur Evesque de Marseille qu'il doit donner tous ses soins pour ledit Prince de Neubourg, que s'il désespéroit d'y réussir il doit favoriser le candidat qu'il verra le plus capable d'exclure le prince de Lorraine et en acquérir mesme un mérite à Sa Majesté auprez de luy, mais donner les mains à un prince françois lorsqu'il verroit l'Election seure en sa personne, et qu'autrement il la verroit passer au Prince Charles et avec elle toute la Pologne dans le party de l'Empereur.

Ce sont les veües et les interests que Sa Majesté peut avoir dans une affaire si importante. Il reste à faire connoistre audit Sr. Evesque de Marseille quels peuvent estre les moyens dont Sa Majesté peut se servir pour y réussir et la manière dont Elle juge à propos de disposer son voiage.

Bien qu'elle ait fait escrire à ses ambassadeurs à Cologne de faire demander pour luy les passeports nécessaires de l'Empereur, de l'Espagne, des Estats généraux et leurs alliés, comme il y a beaucoup d'apparence que, dans le dessein de rendre cette ambassade inutile, soit en les différant soit en les refusant tout à fait, Sa Majesté a résolu que, sans attendre d'avantage, ledit Sieur Evesque de Marseille se mette incontinent en chemin pour se rendre à Dantzick par la voye qui paroistra la plus asseürée, soit par mer, soit par terre.

Jusqu'à ce qu'il soit en cette ville, Sa Majesté ne juge pas qu'il doive prendre aucune qualité. Si les affaires se trouvoient tellement désespérées en Pologne lorsqu'il arrivera à Dantzick qu'il ne vist rien à s'en promettre pour toutes les veües qui sont marquées cy-dessus, qu'il apprit au contraire que l'Election du Prince de Lorraine fust tellement asseürée qu'il n'y eust aucune apparence de la détourner, comme il seroit inutile de paroistre sans aucune espérance de succez à la Diette, il ne passeroit pas plus avant que cette ville et y attendroit les ordres de Sa Majesté pour s'en retourner.

Il y trouvera le Sieur Baluze, à qui le Roy a donné ordre de s'y rendre d'Hambourg; il y sera instruit par luy de l'estat où se trouvent les affaires à la Diette parce non seulement qu'il a une grande connoissance de la Pologne où il a demeuré trez longtemps et où il a tousjours entretenu commerce par ordre de Sa Majesté, mais parce encore qu'il est dans une correspondance étroite avec le Sieur Morstein, grand-trésorier de la Couronne et qu'il a en ordre de Sa Majesté de s'instruire particulièrement des affaires de ce Royaume par ses lettres pour en rendre compte audit Sieur Evesque de Marseille à son arrivée.

Sa Majesté a eu mesme soin de faire donner part au grand-Maréchal Sobieski de la résolution qu'elle avoit prise d'envoyer un Ambassadeur, parce qu'il estoit à craindre que l'opinion qui s'estoit glissée en Pologne que Sa Majesté regardoit très-indifféremment cette affaire ne précipitast ses amis et ses serviteurs dans le party du Prince de Lorraine.

Ainsy, comme la nouvelle du voiage dudit Sieur Evesque de Marseille aura esté scetie en Pologne longtemps avant qu'il puisse estre à Dantzick, il sçaura en cette ville l'effet qu'elle aura produit dans ce royaume. S'il apprend qu'elle ait contribué à retenir les amis et serviteurs de Sa Majesté en estat d'attendre qu'ils soient instruits par son ambassadeur quelles seront ses veües dans la prochaine

Election, il les confirmera par ses lettres et par celles qu'il pourra leur faire écrire à demeurer fermes dans ces sentimens pendant qu'il se prépare à se rendre en diligence auprès d'eux; il les assurera de la continuation de l'affection de Sa Majesté, de la confiance qu'elle prend en eux et des marques qu'il est en estat de leur en donner.

De mesme qu'il a esté dit cy-dessus qu'il ne partiroit point de Dantzick s'il ne voyoit aucune espérance de traverser les desseins du prince de Lorraine, il se hastera de partir de cette ville lorsqu'il verra quelque lieu d'agir selon les pensées de Sa Majesté.

Comme par les dernières nouvelles qu'on a de Varsovie la Diette de convocation ayant esté terminée, celle de l'Election a esté arrestée pour le 20 de Avril, ce qui reste de temps jusques-là ne luy en laissera guères pour s'arrester à Dantzick. Il aura soin avant que d'en partir de donner part de son arrivée au grand Archevesque qui gouverne le royaume durant l'interregne, et luy fera demander un quartier où il puisse demeurer durant la Diette selon la forme ordinaire.

Il trouvera à son arrivée en Pologne le grand Maréchal et le grand Trésorier desjà préparés et par les lettres qu'il leur aura écrites et par ce qui leur aura esté mandé de France à apprendre par luy les intentions de Sa Majesté dans une occasion si importante pour leur païs.

Il leur confirmera à l'un et à l'autre les assurances de l'amitié de Sa Majesté et leur fera connoître qu'Elle attend de leur affection deux choses principales en cette rencontre, l'une d'exclure le Prince de Lorraine, l'autre de contribuer à l'Elevation du Prince de Neubourg. Il pourra se servir de différentes raisons sur la première, l'une qui est générale pour la Pologne, et qui jusqu'icy, a esté regardée comme une maxime dont on ne pouvoit s'éloigner sans péril, l'autre qui leur est particulière. Ce qui regarde la raison qui leur est commune avec tout le Royaume, est la jalousie que leurs ancestres ont tousjours conceüe de la maison d'Austriche. Ilz l'ont envisagée en tout temps comme capable d'attaquer chez eux la mesme liberté qu'elle a opprimée en Hongrie, en Silésie et en Bohesme, et ont pris les armes en plus d'une occasion pour s'en deffendre. Il est aisé de leur faire connoître que cette considération ne les doit pas moins toucher aujourd'huy en la personne du Prince Charles, qu'elle fist autrefois leurs pères en la personne de Maximilien, archiduc d'Austriche; que la dépendance de ce prince pour l'Empereur, l'alliance qu'il contracteroit avec luy par le mariage de la Reyne, ne devroient pas leur donner de moindres soubçons, et faire moins craindre pour la liberté de leur République.

Mais pour toucher le grand Mareschal et Morstein par une raison particulière, il aura seulement à leur faire souvenir de l'opposition qu'ilz portèrent avec tant de fermeté dans la dernière diette à l'élection du prince Charles, et à leur représenter le peu de confiance qu'ilz peuvent prendre en la maison d'Austriche, qui n'oublie jamais les injures quelques promesses que le besoin de leurs suffrages arrachast d'Elle dans la conjoncture présente.

Pour les raisons qui peuvent favoriser auprez d'eux le Prince de Neubourg, il leur fera voir qu'outre la recommandation de Sa Majesté, qui ne peut estre plus affectionnée pour ce Prince, ilz peuvent attendre toutes choses de la reconnaissance d'un Roy, qui leur seroit redevable de sa couronne, d'autant plus que le Roy ¹⁾ leur seroit guarant en quelque sorte des promesses qu'il leur auroit faictes

pour y arriver, Sa Majesté ne particularise point icy au Sieur Evesque de Marseille quelles seront celles que le duc de Neubourg pourra faire au grand-Mareschal et au grand-Trésorier, soit en argent, soit en charges, et en autres bienfaits dans le Royaume aprez l'Election du Prince son filz. Il prendra assez de soin de les leur faire connoître par ses ministres de concert avec ledit Sieur Evesque de Marseille, qui s'entremettra seulement pour leur en confirmer les asseürances.

Mais parce que dans la dernière Election le Roy n'emploia pas seulement des parolles généralles pour s'asseürer des serviteurs qu'il avoit en Pologne et qu'il joignit aux tesmoignages de son amitié des asseürances réelles et solides de ses bienfaits, lorsque l'Election auroit succédé selon son desir, Sa Majesté trouve bon d'employer encore aujourd'huy les mesmes raisons pour donner plus de force à la négociation du Sr. Evesque de Marseille.

Ceux dont elle se servit principalement alors auprez du grand Mareschal furent de luy ériger une terre en France en duché et Pairie, de la charge de Mareschal de France et de l'ordre de Chevalier du St. Esprit. Sa Majesté y adjoüstoit encore la promesse d'une somme de cent-mille escus en cas que Mons. le Prince fust esleü Roy, mais si la Couronne estoit passée à Mons. le duc de Neubourg, elle laissoit à ce Prince le soin de satisfaire à cette somme.

Aujourd'huy Sa Majesté trouve bon que ledit Sieur Evesque de Marseille puisse renouveler audit Sr. grand Mareschal les asseürances des mesmes honneurs, et elle veut bien encore le mettre en estat de luy promettre une somme d'argent aprez l'Election, soit qu'elle réussisse pour le prince de Neubourg, soit qu'elle tombe en tout autre que le prince de Lorraine.

Comme le grand-Mareschal et le grand-Trésorier ont esté unis dans la dernière Election pour exclure le Prince de Lorraine, et pour porter celui que Sa Majesté souhaittoit, Sa Majesté les regarde encore unis dans un mesme interest et dans le dessein de contribuer à ce que Sa Majesté désire. Ainsy, bien qu'ilz ayent dans leur liaison un grand nombre de sénateurs, dont le Sr. Evesque de Marseille est particulièrement instruit par les mémoires qui luy en ont esté remis ²⁾ et qu'il doive prendre un grand soin de les ménager, il doit principalement régler sa conduite par les avis dudit Sieur grand-Mareschal et du grand-Trésorier.

Il peut faire voir à l'un et à l'autre que Sa Majesté attend de leur amitié pour Elle qu'ilz exclurront le Prince de Lorraine, que cet interest est le premier qu'Elle aye en Pologne et qu'ensuite Elle leur sçaura un gré particulier de porter le prince de Neubourg. Il ne leur laissera pas envisager que Sa Majesté puisse avoir aucune autre veüe, il pourra seulement pour touscher davantage le grand-Mareschal, luy faire connoître que Sa Majesté verroit avec un extrême plaisir que la République réparast en sa personne par l'Election d'un Piaste le mauvais choix qu'elle avoit fait dans la dernière Diette.

Ce discours obligera le grand Mareschal, mais ne le portera pas toutefois à prendre quelque veüe pour l'Election à la Couronne, au moins si tous les avis sont vrais qu'il n'y a aucune pensée pour luy-mesme.

Ledit Sr. Evesque de Marseille remettra à sa prudence et à son affection pour Sa Mté la conduite qu'il devra tenir pour le prévaloir du crédit de ses amis et de l'autorité qu'il a dans l'armée pour l'exclusion du Prince Charles, et pour l'élection du prince de Neubourg, et il luy témoignera que le premier ordre qu'il a de Sa Majesté est de se confier à ses conseils.

Il agira dans la mesme confidence avec le Sr. de Morstein, et comme il est extremement habile et qu'il a paru tousjours bien intentionné pour S. Majesté, il aura beaucoup d'égard pour ses avis.

Bien que sa première considération doive estre pour ces deux personnes, il taschera toute fois de tenir en apparence une conduite si esgalle avec tout le monde qu'elle n'exclue point le commerce qu'il pourroit avoir avec le party qui leur est contraire.

Le Sr. Patz, grand-Chancelier de Lithuanie, homme de beaucoup d'esprit, puissant dans l'Estat, et fort accrédité dans sa province, a toujours esté opposé au grand-Mareschal, et le fut d'autant plus déclarément dans la dernière Diette de l'Election qu'il portoit hautement le party de Lorraine. Quoy que l'on puisse croire qu'il demeure encore dans les mesmes sentimens, le Sieur Evesque de Marseille cherchera toutefois, autant qu'il sera en luy, les moiens de le ramener; et pour cela il ne paroistra point trop entrer dans la division, qui est entre luy et le grand-Mareschal, particulièrement entre leurs femmes, qui bien que Françoises l'une et l'autre³⁾, ont tant contribué à l'esloignement qui est entre leurs maris.

Ces deux factions sont les principales en Pologne, et comme elles entraînent avec elles ce qu'il y a de gens plus considérables qui sont attachez à l'une et à l'autre, on remet le Sieur Evesque de Marseille à la connoissance plus particulière qu'il aura des sujetz qui les composent, aux mémoires particuliers qui luy ont esté donnez par le Sieur Cardinal de Bonzy qui se trouva Ambassadeur de Sa Majesté en Pologne lors de la dernière Election.

Pour mettre le Sieur Evesque de Marseille en estat de confirmer plus aisément le grand-Mareschal et le grand-Trésorier dans leurs bonnes intentions et pour en inspirer de favorables au Chancelier Patz, Sa Majesté trouve bon que ledit Sieur Evesque puisse joindre quelques grâces aux asseürances qu'il leur renouvellera de l'affection de Sa Majesté.

Sa Majesté, jusques en l'année 1669 avoit donné diverses pensions en Pologne, Elles n'ont point esté payées depuis ce temps, quelques demandes que ceux qui les touchoient et particulièrement le grand-Trésorier en aient faictes. Celle du grand-Mareschal est de 20 mille livres par an, celle du Chancelier Patz de 15 mille livres, celle de Morstein de 9 mille livres, celle du Palatin de Russie⁴⁾ de 8 mille livres, et celle du Vice-Chancelier de Pologne⁵⁾ de 12 mille livres. Il y en avoit d'autres dont il seroit inutile de faire icy mention, parce que l'on croiroit tirer aujourd'huy peu d'avantages de la despense que l'on y feroit.

Pour celle du grand-Mareschal, du grand-Trésorier et du Palatin de Russie, qui est intimement uny au grand-Mareschal, qui a toujours esté attaché à Sa Majesté, et qui peut encore estre utile à son service, Sa Majesté trouve bon que le Sieur Evesque de Marseille puisse les faire payer d'une année et que, pour engager d'avantage ceux qui les recevroient, il leur laisse concevoir l'espérance, bien que générale, de pouvoir toucher aprez l'Election, sy elle succède au gré de Sa Majesté, les années qui leur sont dettes. Pour les pensions du Chancelier Patz et du Vice-Chancelier de Pologne, Sa Majesté remet au Sieur Evesque de Marseille, l'usage qu'il en devra faire. Sy il pouvoit les engager l'un et l'autre à donner parole positive de ne point favoriser le Prince Charles, Sa Majesté croiroit cette gratification avantageusement employée, comme elle croiroit la perdre à moins d'avoir tiré cette parole. L'Abbé Fantoni⁶⁾ qui a tousjours esté fidèlement attaché

à la France a eu aussy de Sa Majesté une pension de cinq-mille livres, et comme il peut beaucoup servir dans la conjoncture présente, Sa Majesté a bien voulu que le fonds pour une année en fust fait comme de toutes les autres cy-dessus dont elle remet audit Sieur Evesque de Marseille d'user selon sa prudence, et selon l'utilité qu'il croira en pouvoir tirer pour le service de Sa Majesté.

Outre ces gratifications particulières qui ne seroient peut-estre pas assez fortes pour déterminer les serviteurs de Sa Majesté et leur party à l'exclusion du Prince Charles de Lorraine et à l'inclusion du duc de Neubourg, Sa Majesté veut bien les toucher de la veüe d'un plus grand interest, lorsque la Diette se sera terminée à sa satisfaction.

Pour cela elle trouve bon que le Sieur Evesque de Marseille puisse faire connoistre au grand-Mareschal et au Sieur Morstein qu'en l'un ou l'autre des cas cy-dessus Sa Majesté leur donnera une somme de quatre-cens mille livres que Sa Majesté aura soin de faire remettre à Dantzik avant le temps de l'Election, qu'ilz pourront se la réserver pour eux-mesmes ou la respandre dans leur party (et) s'en servir pour faire agir leurs amis et pour s'acquérir le mérite et les récompenses auprez d'un Roy qui leur seroit redevable de la couronne. Mais en mesme temps il prendra soin de leur bien faire entendre que cette somme ne leur sera remise qu'aprez l'Election faicte, ainsy qu'il a esté dit, au gré de Sa Majesté en la personne du Prince de Neubourg ou au moins en toute autre que celle du Prince de Lorraine. Ainsy Sa Majesté ne laisse la liberté au Sieur Evesque de Marseille de disposer avant l'Election que d'une somme de cinquante-mille escus, dont il emportera avec luy des lettres de change, qui sera employée au payement des pensions, qui sont marqué es cy-dessus, et aux autres dépenses qu'il croira nécessaires pour gagner des amis dans la Diette, Sa Majesté remet à sa prudence l'usage de cette somme et se confie en luy qu'il ne l'emploiera qu'à propos et qu'autant qu'il le croira avantageux pour le service de Sa Majesté. Il promettra seulement celle de quatre-cens mille livres aprez que l'Election sera faicte, et mesme évitera s'il le peut de s'engager à payer cette somme; mais en cas qu'il y soit obligé il la ménagera, et la réduira au moindre pied qui luy sera possible.

Dans la temps que Sa Majesté faisoit dresser la présente instruction, Mons. le duc de Savoie luy a fait donner part du dessein qu'il avoit de faire proposer le Sieur Comte de Soissons pour la couronne de Pologne, pourveu qu'il sceust que Sa Majesté l'auroit agréable et qu'elle voulust en cas qu'elle ne peust pas réussir pour le prince de Neubourg, faire en sa considération pour le Sieur Comte de Soissons ce qu'elle auroit voulu accorder pour ce Prince.

Sa Majesté a d'autant plus agréé la prière qui luy a esté faicte par Mons. le duc de Savoie, qu'outre qu'elle seroit bien aise de luy donner ce tesmoignage de son amitié en la personne d'un prince de sa maison, Elle le seroit encore de contribuer à l'Elévation d'un Prince né son sujet, et pour qui elle a beaucoup de bienveillance.

Elle voit mesme d'autant plus de lieu de s'employer pour luy qu'il sera recommandé directement par le susdit duc de Savoie et qu'ainsy le Roy de Suède, l'Electeur de Brandebourg et le duc de Neubourg ne pourront point se plaindre que Sa Majesté porte ailleurs ses offices puisque le Sieur Evesque de Marseille continuera à recommander le Prince de Neubourg. Il sçaura toutefois que lorsqu'il ne verra plus d'espérance de réussir pour luy, il pourra promettre pour le Sieur

comte de Soissons les mêmes choses que Sa Majesté avoit bien voulu accorder pour ce Prince. A quoy Sa Majesté est d'autant plus disposée qu'elle ne pourroit voir exclurre le Prince de Lorraine par un Prince qui eust esté davantage dans ses intérêts.

Pour reprendre toute cette instruction, le Sieur Evesque de Marseille aura pour première fin d'exclurre le Prince de Lorraine, pour seconde de faire eslire le Prince de Neubourg; sy il ne peut réussir à ce dernier, il secondera l'Election de tout autre Prince, principalement du comte de Soissons, et pour cela il pourra disposer présentement de la somme de cinquante-mille escus, ainsy qu'il a esté dit cy-dessus, et asseurer au grand-Mareschal aprez l'Election les dignitez et les sommes qui luy auront esté promises. Il part tellement instruit des moiens de réussir auprez de luy que l'on ne luy dit point qu'un des plus puissants est celui de sa femme qui a beaucoup de pouvoir sur son esprit, et qui estant née françoise conserve par le devoir de sa naissance tout le respect dont elle est redevable à Sa Majesté, et tout le zèle pour son service. L'on ne peut douter que le grand-Mareschal n'ait beaucoup de crédit dans la Diette, non seulement par sa faction qui comprend un fort grand nombre de Sénateurs, mais aussy par l'armée dont il est le maistre, et par laquelle il pourroit s'opposer à la petite noblesse, si elle continuoit à favoriser le Prince de Lorraine, ainsy qu'elle fit à la dernière Election.

Sa Majesté ordonne qu'il soit remis au Sieur Evesque de Marseille des lettres de créance pour la République en général, l'Archevesque de Gnesne, pour le Sieur grand-Mareschal et le Sieur Morstein. Elle luy en fait aussy remettre pour le Chancelier Patz, et pour le Vice-Chancelier de Pologne, comme aussy pour tous les autres Sénateurs. Il sera aussy chargé d'une lettre de Sa Majesté pour la Reyne de Pologne, qu'il accompagnera, en la luy rendant, de toutes les assurances de l'amitié de Sa Majesté pour Elle. Il pourra glisser quelques mots dans son compliment qui luy fassent entendre que Sa Majesté désire que l'Election qui se doit faire affermissse encore pour le bien de la Pologne la couronne sur la teste de cette Princesse.

Il n'est point nécessaire de marquer icy au Sieur de Marseille de quelle manière il devra parler dans la Diette, lorsqu'il y sera entendu selon la coustume. Il sçaura assez rappeler le souvenir des anciennes alliances qui ont tousjours esté entre la France et la Pologne, flatter la Nation Polonoise par le mérite qu'elle s'est conservé en tout temps de sagesse dans son gouvernement et de valeur dans la guerre, par la gloire dans laquelle elle se maintient depuis tant de siècles d'estre la plus forte barrière contre les ennemis du nom chrestien et par celle qu'elle vient encore de s'acquérir dans la dernière bataille. Il pourra y adjouster que Sa Majesté ne désire rien plus que de voir eslever sur la throsne un Prince qui soit digne de le remplir, qu'elle attend de l'amitié sincère qu'elle a tousjours entretenue avec la Pologne, que la Diette ne voudra pas faire tomber son choix sur un de ses ennemis, et en mesme temps que ledit Sieur Evesque de Marseille se déclarera assez en cette sorte contre le Prince de Lorraine, il emploiera ses recommandations en faveur du prince de Neubourg.

Mais parce que ces sortes de recommandations ne sont d'ordinaire guères puissantes dans les Diettes de Pologne, à moins qu'elles soient accompagnées de quelques offres de la part du Prince dont elles viennent, il reste à examiner si la somme de quatre-cens mille livres que Sa Majesté a bien voulu destiner pour

les sieurs grand-Mareschal et de Morstein aprez l'Election, ne produiroit point un meilleur effet si elle estoit offerte à la République en général.

Ce qui donne lieu à cette considération est la manière dont a parlé le Sieur Opatski⁷⁾ qui a esté envoyé depuis peu de la part de la République de Pologne à Sa Majesté. Il estoit chargé de trois demandes: l'une que Sa Majesté vouldst bien envoyer sa flotte contre le Turc, l'autre qu'elle accordast un secours d'argent aux Polonois pour soustenir la guerre, la troisième qu'elle ordonnast à son ambassadeur à Constantinople de s'employer pour la paix entre la Porte et la Pologne. De ces trois points, Sa Majesté a aisément fait comprendre au Sieur Opatski que le premier n'estoit pas praticable, Elle a accordé le troisième, et quoyqu'elle luy ait fait envisager les grandes despenses dans lesquelles Elle se trouvoit engagée, Elle s'est remis en général sur le deuxième aux ordres qu'elle donnoit à son ambassadeur.

Le Sieur Opatski qui est fort dans les intérêts du duc de Neubourg insista fort sur un secours d'argent, comme capable dans le besoin pressant où se trouvoit la République de donner un grand poids à la recommandation de Sa Majesté et à l'exclusion qu'Elle voudroit procurer du Prince de Lorraine. Il tesmoigna mesme estre persuadé qu'une somme de cent mille escus pourroit estre d'un grand effet et c'est pour ce sujet que Sa Majesté pourroit croire qu'au lieu de promettre au grand-Mareschal et au Sieur Morstein la somme de quatre-cens mille livres qui est portée cy-dessus, lorsque l'Election auroit succédé au gré de Sa Majesté, Elle pourroit l'offrir à la République entière comme une assistance qu'elle veut luy donner contre le Turc. Si le Prince de Lorraine n'estoit point esleu, Sa Majesté croiroit en ce cas cette somme bien employée, sy il l'estoit, son ambassadeur seroit assez dégagé de la parole qu'il en auroit donnée puisqu'il ne seroit pas juste que Sa Majesté donnast des forces à un Prince son ennemy.

Sans prendre une résolution précise sur cette affaire, Sa Majesté remet à la prudence du Sieur Evesque de Marseille de juger sur les lieux lequel il croira le plus avantageux pour son service; sy il croit qu'il soit plus utile de toucher toute la République en corps par cette marque de l'affection de Sa Majesté au milieu mesme de tant d'affaires qu'elle a à soustenir, il ne travaillera auprez du grand-Mareschal que par la veüe des dignitez que le Roy luy veut bien accorder, par le payement d'une année de sa pension, et par l'espérance, bien que générale, de pouvoir selon le succez de l'Election toucher les années qui luy en sont deües. Il emploiera ces derniers moiens auprez du Sieur Morstein et des autres serviteurs de Sa Majesté qui sont nommés cy-dessus et les remettra tous aux grands avantages qu'ilz doivent particulièrement attendre de la reconnoissance du Prince auquel ilz auront procuré la Couronne.

L'on ne dit point icy au Sieur Evesque de Marseille qu'il doit avoir soin de conserver le rang qui est deü à son caractère et à l'honneur qu'il aura de représenter le plus grand Roy du monde. Il est trop porté par luy-mesme à ne rien oublier de ce qui peut répondre à l'honneur que Sa Majesté luy fait et de la confiance qu'Elle prend en luy. Il sçaura seulement que, par la coustume établie en Pologne, les ambassadeurs donnent la main à tous les sénateurs du Royaume.

A l'égard des ministres estrangers qui se trouvent à la Diette, il aura soin de bien vivre avec ceux des Princes alliez de Sa Majesté, particulièrement de Suède et de Brandebourg, qui devront garder plus de concert avec luy pour porter le

mesme candidat. Il trouvera en Pologne le Nonce Bonvisi nepveu du cardinal du mesme nom, que Sa Majesté met au nombre des amis qu'elle a dans le Sacré Collège et auquel elle donna des marques de sa bonne volonté dans le dernier Conclave. Comme ledit Sieur Nonce, qui se propose pour fruit de sa nontiaturation la nomination ¹⁾ du Roy qui seroit esleu, pourroit appréhender qu'elle ne luy fust enlevée par le Sieur Evesque de Marseille, sy l'Election tomboit sur un Prince amy de Sa Majesté, Sa Majesté désire que pour assurer ledit Sieur Nonce et pour empêcher le mauvais effet que cette jalousie pourroit causer, qu'il prenne soin de luy faire connoistre qu'il ne porte point une semblable pensée dans son ambassade. — Fait à Versailles ce 30 jour de mars 1674. — Arnauld.

¹⁾ »Le Roy« bez ściślejszego określenia oznacza zawsze, bądź w depeszach króla francuskiego, bądź w depeszach ministrów i ambasadorów francuskich, samego Ludwika XIV.

²⁾ Nie znaleźliśmy żadnego śladu tych memoriałów.

³⁾ Żoną kanclerza w. litewskiego była przybyła do Polski z królową Maryą-Ludwiką Klara de Malgi Lascaris.

⁴⁾ Stanisław Jabłonowski.

⁵⁾ Jędrzej Olszowski, biskup Chełmiński.

⁶⁾ O Fantonim mającym stosunki z Francją znajdujemy dwukrotną wzmiankę w listach Sobieskiego. Jak nadmieniał Helcel, Grabowski w swoich Wspominkach Ojczystych (II, 137) czyni zeń kustosa Warszawskiego, na którego kustody matka króla Michała w roku 1671 mieszkała. W dalszym ciągu niniejszych aktów dyplomatycznych osobistość ta przepada bez śladu.

⁷⁾ Opacki Wojciech, podkomorzy Warszawski, starosta Latowicki.

⁸⁾ Rozumieć należy: »la nomination au cardinalat.«

Instrukcję tę odpisaliśmy podług oryginału znajdującego się w tomie XLIII; obok zaś minuty znajdującej się w tomie XL, spotkaliśmy pod datą 31 marca wzmiankowane w instrukcji listy Ludwika XIV, biskupa Marsylijskiego polecające, do Stanów Rzeczypospolitej (XL, 39), do senatorów polskich (XL, 39 bis), do podkanclerzego (XL, 40), do Paca (zapewne do kanclerza w lit.) (XL, 42), do Morsztyna podskarbiego w. k. (XL, 43), wreszcie do Sobieskiego (XL, 40 bis). De Pomponne pisał osobno w tym samym celu do marszałkowej w. W liście do Sobieskiego pisze Ludwik XIV o swym ambasadorze:

»Le premier ordre que je lui donne est d'avoir en vous toute sa confiance et de suivre principalement vos conseils pour le succès de sa négociation.«

Tymczasem dochodziły Ludwika XIV wiadomości z Polski, coraz wyraźniej kandydaturze Neuburczyka nieprzyjazne, a przyjazne owszem kandydaturze Kondeusza. Urzędująca podówczas w Lublinie komisya wojskowa ściągnęła tamże znaczną liczbę senatorów i dała, skwapliwie chwytaną zwykle, zrzeczność do przedelekcyjnych konferencyj. Niewiadomy korespondent pisał z Gdańska pod datą 3go kwietnia:

Do p. de Pomponne. (kopia. — XL, 50).

»Monsieur le grand Maréchal est toujours dans les mêmes sentimens au sujet de l'élection. . . Et depuis que s'est ouverte une conférence nombreuse des sénateurs et autres grands seigneurs à Lublin sur le sujet de l'élection prochaine, il a dit qu'il la fallait faire d'un prince français, sy on veut sauver le Royaume. Toute l'assemblée s'est écriée d'accord sur cette déclaration. . . Et les officiers de l'armée ont derechef confirmé à S. Excellence qu'ils n'auroient point d'autres interests ni sentimens que les siens, ce qui fait croire qu'il y a une secrète confédération de l'armée.

Podobnie stały korespondent francuski w Hamburgu, podpisujący się z niemieckim zakończonym nazwiskiem »de Lubienietz«, pod którym domyślamy się łatwo Stanisława Lubienieckiego, autora Historii Reformacji w Polsce i innych dzieł, zmuszonego dla przekonania w tych dziełach objawionych tułać się po za granicami Polski i osiadłego pod ten czas właśnie w Hamburgu, gdzie w następnym roku 1675 wraz z dwiema córkami otruty podobno został, de Lubienietz więc czy Lubieniecki pisze pod datą 13 kwietnia:

Do p. de Pomponne, Hamburg. (własnoręcznie. — XL, 54).

»L'envoyé de Lorraine n'a rien fait à Lublin auprès de Mr. le grand Mareschal, tellement qu'il étoit perplexe . . et ceux du Danemark et Neubourg n'y avoient reçu guère de consolations. Il semble que Mr. ledit Mareschal et l'armée soient portés pour Mr. le Prince, plus que pour qui que ce soit. Il est pourtant vrai qu'on y faisoit aussi très bien grande réflexion sur le Prince Electoral de Brandebourg.«

Lubieniecki przypuszcza, że i Sobieski zgadza się na tego kandydata, ze względu na armię Brandeburczyka, której pomoc tak pożądana dla Polski.

Czternastego zaś kwietnia pisze do p. de Pomponne przybyły do Gdańska na rozkaz ministra Baluze.

Gdańsk. (własnoręcznie. — XL, 61).

»Je suis icy, Monseigneur, depuis Dimanche 8me de ce mois, les neiges et les glaces m'ont empêché de faire plus de diligence et j'appréhende bien qu'elles ne retardent Mr. de Marseille, et qu'il ne puisse arriver à Varsovie avant la fin de la Diette d'Election qui estant réglée à 3 semaines au lieu de six doit finir le 10 May.

»L'envoyé de Neubourg voit si peu d'apparence à faire réussir l'Election en faveur du fils de son maistre qu'il n'agit qu'avec grande retenue. Mr. le Chan-

cellier de Lithuanie a dict publiquement qu'il faudrait que ce prince et le Piaste passassent sur son tombeau avant d'arriver au throsne.

»Voicy Monseigneur la feuille des nouvelles ordinaire et une pièce imprimée qui me paroist digne de votre curiosité parcequ'elle est belle et de bonne foy. L'on en croit autheur M. Malakoski Référéndaire ecclésiastique du Royaume que je cognoy particulièrement. Il estoit créature de la fœu Reyne et conserve la gratitude des bienfaits de sa Majesté. Sa façon de marquer que Mgr. le Prince est le seul capable de porter la couronne de Pologne est ingénieuse, puisque sans le nommer, il le distingue visiblement de tous les candidats. Cette pièce est si bien reçëue, qu'ayant esté imprimée deux ou trois foy, les exemplaires en ont esté aussy tost débitéz.»

Nie inne wiadomości zbierał po drodze sam biskup Marsylijski, który zapędzony do brzegów Anglii przeciwnymi wiatrami, w drugiej połowie kwietnia dopiero przybył do Hamburga. W Hamburgu związał się z panem de Callières, pełnomocnikiem księcia de Savoie na rzecz hr. de Soissons; ten, aby nie zdradzić porozumienia z ambasadorem francuskim, obrócił dalszą drogę na Berlin; z Hamburga zaś pod datą 18 kwietnia pisał do p. de Pomponne, zapewniając o swej wierności dla interesów króla Francji. Interesom tym gotów był poświęcić interes, którego sam był przedstawicielem, a w każdym przypadku obiecywał zastosować się do wskazówek biskupa Marsylijskiego¹⁾. Z depeszy jednak tegoż biskupa, wysłanej dniem pierwszej do p. de Pomponne²⁾, widać, że pełnomocnictwo p. de Callières ograniczało się do ofiarowania 60,000 liwrów w imieniu nieletniego hr. de Soissons, przez matkę upoważnionego; jednak p. de Callières nie wątpił, że książę Sabaudzki przysła »des seuretés« na milion, jeśli elekcyja po jego myśli wypadnie.

Z Hamburga ambasador francuski spieszył na Szczecin do Gdańska. Ze Szczecina pisał do p. de Pomponne:

24 kwietnia. (oryginał. — XL, 80).

»J'ai vëu icy le frère de Mr. de Verjus qui m'a dit qu'en Pologne on ne doute pas que Mgr. le Prince ne soit déclaré Roy par la Diette ou plutost par l'armée et que Mr. de Neubourg n'a presque personne pour luy. . . . Pour stipuler avec la Diette pour Mgr. le Prince . . . j'auray besoin d'éclaircissements que je ne pourray recevoir assez à temps.»

Czasu rzeczywiście mało zostawało, bo sejm elekcyjny, aczkolwiek odkładany kilkakrotnie, był już otwarty od 20 kwietnia. Ale, jak go

¹⁾ XL, 71, (własnoręcznie).

²⁾ XL, 69, (oryginał).

odkładano pierwszej dla wygody niby opóźnionych ambasadorów, tak, niby dla ich wygody, nic nie robiono na nim od tygodnia. Donosi o tej beczynności:

Morsztyn do p. Baluze, 27 kwietnia, z Warszawy.

»Le Noncé, l'Empereur, Brandebourg ne parleront pour personne s'ils n'ont d'autres ordres; Danemark, Neubourg, n'ont ni caractère, ni pouvoir. Modène ne veut marcher que sur les ordres de M. de Marseille. . . . Le grand Mareschal avait fait écrire de Lublin à un de ses amis à Berlin pour savoir si le Prince Electoral n'inclinait point à se faire catholique. Il n'y a point de réponse encore mais Mr. Hoverbeck déclare, net qu'il n'y a rien à faire.

Dalej, mając widocznie na myśli Neuburczyka i Kondeusza, pisze:

Ce parti (Nejburczyk) n'est pas à rejeter pourtant, venant de la main qui seule peut nous sauver; mais je vous assure que je ne me suis pas trompé quand je vous ai dit qu'il sera plus difficile que ceux qui paraissent l'être davantage.» (Kondeusz).

Co do kandydatury jakiegokolwiek Piasta, uważa ją za zupełnie niemożliwą. Wprawdzie Korona odrzuciła podniesiony przez Litwę wniosek wyłączenia Piasta:

»Mais l'opposition de la Pologne ne vient pas ni de l'inclination pour le Piast, ni des brigues ou fomentations de quelqu'un, mais de ce que l'on voit les suites de cette exclusion que l'on pourrait accorder à la fin quand on se sera éclairci sur les soupçons qui la rendent impraticable. . . . Au reste je puis vous assurer qu'il n'y a ni inclination, ni pensée pour le Piast et que si l'on découvrait quelque ambition de cette nature l'on s'accorderoit fort aisément sur l'exclusion.»

Jak dalece te zapewnienia Morsztyna były szczere, dociec niepodobna; że były urojone, świadczy dostatecznie przytoczony już list marszałkowej w. (ob. s. 6). Nie bez celu zapewne wspominała ona o owych rzekomych propozycjach mężowi czynionych; przypuścić zaś trudno, aby nie było w tej mierze żadnego porozumienia między mężem a żoną. Co więcej, porównywając wspomniany list z próbkami stylu właściwego Maryi-Kazimirze, których nam archiwum w dalszym ciągu dostarcza, dochodzimy do wniosku, że list ten był nietylko w porozumieniu z mężem, ale za dyktowaniem męża pisany. Logika w powiązaniu myśli, dobitność wyrażen, zręczność wreszcie i subtelność w przedstawieniu faktów cechujących ten dokument, niezawodnie do pięknej Marysienki nie należą. Mamy tu przykład dość pospolitego, jak wspomnieliśmy na wstępie, fortelu dyplomatycznego,

¹⁾ XL, 82, (kopia).

z pomocą którego zakochany, jak to wszystkim było wiadomo, ale przynajmniej tyle zręczny co zakochany marszałek lub król zdawał się być posłusznym narzędziem kobiecej namiętności, gdy przeciwnie używał on tej namiętności za narzędzie własnych widoków. Obecnie sam od pisania do Francji się wstrzymywał, a w Warszawie, jak widzimy z pierwszego listu Morsztyna, dopiero za parę dni był oczekiwany; nie tracił jednak czasu, jak się zdaje, zdala od sejmu elekcyjnego. I tak, w jednym z listów w tej porze z Gdańska do Wersalu wysłanych znajdujemy wyrażoną obawę bliskiej konfederacji niezaspokojonego wojska; w drugim zaś liście spotykamy się z następującą wzmianką:

«La confédération de l'armée n'est autre chose qu'une parfaite intelligence du grand Maréchal avec elle qui veut suivre tous ses mouvements dans la prochaine Election.»¹⁾

Była więc »ambicya« bez wątpienia bardzo niepewna jeszcze. Ale wiedział Sobieski, że czy to w swoim, czy w Nejburczyka lub Kondeusza interesie, nic bez ambasadora francuskiego przedsięwziąć nie będzie w stanie, w obec silnej austriackiej partyi. Dlatego z jednej strony nie spieszył się do Warszawy, a z drugiej przez Morsztyna i pana Baluze²⁾ naglił biskupa Marsylijskiego, aby przybywał lub przynajmniej pana Baluze czy pana de Callières w swem imieniu wysłał.

Tymczasem biskup Marsylijski 1go maja był dopiero w Gdańsku i ztamtąd pisał do Ludwika XIV³⁾, donosząc o stałym postanowieniu Sobieskiego i większości (le plus grand party) popierania Kondeusza, co stwierdził kopią listu Morsztyna do p. Baluze z 27 kwietnia, którego wyciągi przytoczyliśmy wyżej. Lecz dodawał:

Forbin de Janson do Ludwika XIV, 1 maja z Gdańska.

«V. M. doit être persuadée que je suivray sur cela ses ordres religieusement et tout ce qu'elle me prescrit dans ses instructions et que je ne fairay aucune démarche qui puisse détruire la bonne foy qu'elle veut conserver avec tout le monde.»

Co więcej, trochę dalej pisał:

«Mr. de Callières . . . est party d'ici il y a deux jours pour la Diette. Il taschera de profiter de la division, si elle est assez forte, pour balancer la résolution de Mr. le grand Mareschal sur l'élection de Mr. le Prince.»

¹⁾ 14 kwietnia; XL, 57; kopia.

²⁾ Tamże; XL, 82.

³⁾ XL, 91; oryginał.

Tak więc szczerłość Francji w popieraniu Nejburczyka, z pominięciem a nawet z usunięciem kandydatury Kondeusza, zdaje się dowiedziona. Czynił jednak ambasador w powyższej depeszy pewne zastrzeżenie:

«S'il y a de l'impossibilité pour M. le prince de Neubourg, comme l'on n'en doute point il vaut, mieux que l'élection tombe entre les Princes sujets de V. M. que dans le party de ses ennemis.»

Jakoż listy za listami szły z Polski do Wersalu, żądające poparcia dla Kondeusza i przedstawiające jego kandydaturę jako jedynie możliwą. W liście bez podpisu i adresu, a tylko ze wzmianką: »Nouvelles de Pologne« z Gdańska 5go maja (XL, 97: kopia), znajdujemy ten ustęp:

«L'on demeure toujours dans la ferme opinion que ce sera l'armée de la Couronne appuïée et secondée des grands qui l'emportera. . . Les députés d'icelle ont eu le 28 passé audience du Sénat et de la Chambre des nonces où ils se sont déclaré que la noblesse qui estoit en icelle remettaient leurs intérêts et leurs suffrages en mains de Mr. le grand Maréchal leur général, père et bienfaiteur, afin qu'il en dispose pour le bien de la patrie. On écrit que cela a donné quelque ombrage a partie de l'Assemblée, mais que l'arrivée de son Excellence qui devait être le premier de ce mois feroit bien changer des choses, qu'il a outre l'armée grand nombre d'amis et qu'il s'est déclaré hautement pour Mr. le Prince et tous ses amis n'en font point la petite bouche, mais publient qu'il n'y a que ce prince qui les puisse sauver.»

Trudno się obronić od podejrzenia, czy, oświadczając się tak głośno za kandydaturą Kondeusza, Sobieski nie pokrywał pozorem rzekomej gorliwości dla interesów Francji, mocnego postanowienia nie przyczynienia się do tryumfu właściwego francuskiego kandydata, a nawet przeszkodzenia temu tryumfowi.

Bądź co bądź, zaniepokojony owemi ciągłymi listami Ludwik XIV przesłał swemu ambasadorowi następującą dodatkową instrukcję:

Ludwik XIV do b. Forbin de Janson, Obóz pod Besançon 7 maja.

(Minuta. — XL, 136).

Mons. l'Evesque de Marseille. Bien qu'il soit difficile que cette lettre vous soit rendue avant que la Diette pour l'Election soit finie, comme il pourroit toutefois arriver aisément qu'elle durast au-delà du temps que l'on se l'est proposé en Pologne, j'ay voulu vous donner part des nouveaux avis que je reçois de ce Royaume et régler la conduite que vous devrez tenir en cas que les choses se trouvassent au point qui y est porté. Le Sieur Morstein a écrit à Paris au Sieur du Buy¹⁾ pour me faire donner part que le résultat unanime de l'Assemblée de Lublin avoit esté de défférer la Couronne à mon Cousin le prince de Condé. Le sujet que l'on y avoit de croire que je respondrois difficilement aux propositions qui m'en seroient faictes, aprez le peu de certitude que j'y devois trouver

depuis l'espreuve que j'en avois faite dans la dernière Election, avoit porté les principaux de cette Assemblée à ne désirer autre chose de mieux que d'avoir l'Election agréable, lorsqu'elle auroit, esté faite, et de joindre seulement mon consentement au choix que toute la République auroit fait d'un Prince de mon sang. Il adjoustoit que la veüe des Polonois dans le choix de mon Cousin le Prince de Condé estoit de luy donner en mesme temps pour successeur mon cousin le Prince de Conty et de l'eslever dans cette espérance jusques à ce qu'il fust en âge d'épouser la Reyne de Pologne.

J'ay fait beaucoup de considération en toute cette affaire. D'un costé je trouverois beaucoup d'avantage d'establiir un Prince de mon sang en Pologne, capable d'obliger l'Empereur à porter sa principale veüe de ce costé lorsqu'il est tout occupé de celui du Rhin. Je verrois de l'autre un moiien assuré d'exclure le Prince de Lorraine ce qui me seroit d'autant plus considérable que sy je reffusois la Couronne qui s'offriroit à moy, j'aurois sujet d'appréhender que les Polonois ne se déterminent tout d'un coup en sa faveur.

Ce qui m'arreste toutefois dans la veüe des avantages que je pourrois tirer de cette Exclusion est la parole que j'ay donnée au duc de Neubourg. Je craindrois que mes Ennemis ne m'accusassent encore, ainsy qu'ils firent dans la dernière Election, d'avoir porté ce Prince seulement en apparence, lorsque j'emploiois en effet tous mes offices pour mon Cousin le Prince de Condé. Mais, outre qu'il me suffit d'avoir ma seule conscience pour juge de ma sincérité, et que je vous ay desjà ordonné dans vos instructions d'appuyer autant qu'il vous sera possible le Prince de Neubourg; je vous renouvelle encore l'ordre que je vous ay donné de vous attacher par tous moiens à faire réussir son Election tant qu'il vous en restera quelque espérance.

Mais par ce que par les avis qui me viennent de toutes parts, je vois peu de lieu de croire que l'on puisse agir avec succès pour ce Prince, que la Suède mesme qui avoit tesmoigné jusques icy plus de zèle pour ses interestz semble en avoir sy peu d'espérance qu'elle m'exhorte la première à concourir à l'Election de mon Cousin le Prince de Condé, je me trouve obligé de vous repéter encore ce qui est desjà porté dans vos instructions, que lorsque tous vos efforts auront esté inutiles pour Neubourg, et que l'Election d'elle-mesme se portera à un Prince de mon sang, vous teniez une telle conduite que, sans m'engager au-delà de ce que je vous ay prescrit, vous mesnagiez les dispositions qui paroistroient pour mon Cousin le Prince de Condé et empeschiez qu'elles ne se portent sur le Prince de Lorraine.

Sy les avis qui me sont donnés par le Sieur de Morstein sont véritables, vous n'aurez proprement qu'à donner mon consentement à l'Election et à guérir les scrupules qui pourroient naistre de vostre silence que je ne l'eusse pas agréable.

Enfin, pour vous bien faire connoistre mon sentiment sur toute cette affaire, vous devez tellement porter les interestz du Prince de Neubourg que vous fassiez connoistre la sincérité de mes intentions et tellement seconder la disposition qui paroistroit dans toute la République en faveur de mon Cousin le Prince de Condé que mes amis sçachent que je verray avec plaisir que le choix qu'ils feroient de sa personne donne l'exclusion au Prince de Lorraine.

Une des principales choses qui m'a paru dans la lettre du Sieur de Morstein est l'opinion de l'indifférence extrême avec laquelle je regarde les affaires

de Pologne. L'ambassade que je vous avois confiée qui n'estoit point encore connue à Varsovie, aura suffy seule pour faire perdre cette créance; mais je veux que vous y adjoustiez tout ce qui sera plus capable de la détruire, et c'est pour ce sujet que j'ay jugé à propos de vous envoyer de nouvelles lettres de créance pour le grand-Mareschal et le grand-Trésorier, desquelles toutefois je remets à votre prudence de vous servir sy vous jugez à propos de les rendre aprez l'estat auquel vous aurez trouvé les affaires à vostre arrivée. Elles vous serviront pour faire connoistre à l'un et à l'autre quels ont esté mes sentimens depuis que j'ay connu les leurs dans l'Assemblée de Lublin et à les assurer que, qu'autant que j'aurois de peine à faire une seconde fois des démarches inutiles pour l'Election d'un Prince de mon sang, autant je l'aurois agréable lorsque, luy estant déferée par un consentement unanime, elle serviroit à exclure les sujets de la maison d'Austriche.

¹⁾ Listy Sobieskiego Helclowskie wzmiankują dość często pana de Buy; wzmianki te jednak nie rzucają dostatecznego światła na tę osobistość. Z *Theatrum Europ.* (X, 224, 230) wiemy o Franciszku Andrault de Buy francuzie, w służbie Rzeczypospolitej komenderującym w Toruniu w r. 1666.

Ale instrukcja ta doszła rąk ambasadora już po elekcyi Sobieskiego. Głównem i prawie jedynem źródłem w archiwum do tej elekcyi są depesze ambasadora. Baluze i de Callières piszą tylko dla potwierdzenia tego, co ambasador pisze. Jednak depesze te wystarczają, jak sądzimy, do wyświecenia prawdy. Prawdą zaś, zdaje się nam być, że Sobieski w połączeniu z ambasadorem miał elekcyę w ręku, że kandydaturę Nejburchyka usunął, wystawiając na-przód kandydaturę Kondeusza, a kandydaturę Kondeusza uczynił niemożliwą, żądając od ambasadora obietnic i gwarancyj, których ten w imieniu Kondeusza dać nie mógł; że wreszcie postawił tym sposobem ambasadora w takim położeniu, iż musiał albo dopuścić elekcyę Lotaryńczyka, albo przyłożyć ręce do elekcyi Sobieskiego. Instrukcja, jaką miał, wzbraniała mu obrać pierwszą alternatywę: pozwalała zaś w ostateczności chwycić się drugiej, a perspektywa kardynalskiego kapelusza ułatwiła postanowienie.

Zamieszczamy w całości wszystkie depesze wysłane przez ambasadora do Ludwika XIV od chwili przybycia do Warszawy aż po dzień 21 maja. Depesze do p. de Pomponne z tej epoki są tylko powtórzeniem szczegółów zawartych w depeszach do króla.

Biskup Marsylijski do Ludwika XIV, Warszawa 11 maja. (oryginał. — XL, 146).

J'ay eu l'honneur d'écrire à V. M. de Dantzic, comme je partoisi en diligence pour me rendre en cette ville. Et en effet M. le grand-Mareschal depescha deux de ses officiers pour me prier de ne point perdre un moment de temps pour venir

icy, que le service de V. M. le requeroit parce que la Diete estoit sur le point de finir aujourd'huy. Ainsy quoyqu'on ne trouve point de chevaux sur la route pour pouvoir aller plus vite, je n'ay pas laissé d'arriver de Dantzic icy en cinq jours et demy, qui est toute la plus grande diligence que les courriers fassent ordinairement. J'arrivay donc Mardy 8 à cinq heures du matin. Je vis M. le grand-Mareschal et Madame sa femme, qui me tesmoignèrent l'impatience où ilz estoient de sçavoir les intentions du Roy afin d'y régler leur conduite, autant que l'état des affaires présentes le pourroit permettre. Je leur exposay toutes les intentions de V. M. sur l'exclusion de M. le Prince Charles et l'inclusion de M. le Prince de Neubourg. Ilz me dirent que nonobstant les instances extraordinaires qui luy ont esté faictes de la part de M. de Lorraine pour l'Election de son Nepveu, ilz n'avoient point voulu y entrer. Et comme ce parti est considérable ilz avoient cru que le seul moyen de le pouvoir détruire est de procurer l'Election de Mgr. le Prince qui, par sa valeur, la protection et l'appuy de V. M., pouvoit les garantir des malheurs dont cet Etat est menacé; que dans ce dessein le grand-Mareschal avoit porté presque toute l'armée à luy donner parole d'accepter pour Roy celui qu'il leur proposeroit par la grande confiance qu'ilz prennent en luy, pourveu que ce fust un Prince capable de les gouverner et de se mettre à leur teste, et qu'ilz n'attendoient que mon arrivée pour sçavoir si le Roy agréeroit ce choix et si Mgr. le Prince l'accepteroit; qu'au reste il ne falloit pas se flatter de M. le Prince de Neubourg, car non seulement le party favorable à M. le Prince Charles n'y consentira jamais ny mesme tous les Sénateurs qui sont dans ses interestz, et encore moins l'armée n'y donneront jamais les mains à cause de la grande jeunesse de M. le Prince de Neubourg et du peu de moiens qu'il a de pouvoir remédier à leurs besoins qui sont extremes; et que, comme le temps pressoit, il falloit se déterminer de crainte que le party du Prince Charles qui s'augmentoît tous les jours ne le jetast dans un plus grand embarras. Je luy témoignay que V. M. ne pouvoit pas s'empescher de donner une entière protection à M. le prince de Neubourg et qu'ainsi je le priois de vouloir travailler à y porter ses amis. Il me promit qu'il le feroit, mais que ce seroit travailler en vain et qu'il falloit qu'ilz sçussent incessamment au sujet de Mgr. le Prince. Dans cette vœue je luy dis qu'il falloit travailler pour M. le prince de Neubourg, mais que, si cette Election estoit non possible, et qu'il y eust à appréhender celle du Prince Charles et que la Diette voulust absolument Mgr. le Prince, je ne m'y opposerois pas, suivant les ordres de V. M. Ensuite de quoy il me dit qu'ilz devoient avoir le lendemain une conférence avec M. Paëtz du party de l'Empereur, qu'après cela nous verrions ensemble le parti que nous aurions à prendre et qu'il verroit ses amis et leur feroit sçavoir l'intention du Roy touchant M. le Prince de Neubourg.

Je vis ensuite M. de Morstein à qui je témoignay aussi de la part de V. M. la considération particulière qu'elle a pour sa personne. Il me parut fort zélé. Mais j'avois appris de différens endroits que c'est un homme qui se ménage beaucoup et qu'il a déjà pris des mesures avec tout le monde. Ainsy je me mesnagay aussy avec luy. Il me dit à peu près les mesmes choses que M. le grand-Mareschal, principalement au sujet de M. le Prince de Neubourg, que tout le monde étoit également esloigné de l'élever, que le souhait de tous ceux qui aiment la Pologne estoit pour Mgr. le Prince, mais que la Reyne de Pologne estoit le seul obstacle qu'on y trouvoit, parce qu'on luy vouloit donner un mary et qu'outre qu'elle a une

partie des Estatz fort considérable, il y avoit encore beaucoup d'autres personnes qui vouloient satisfaire la Reyne de Pologne qui s'est acquise icy leur amitié. Il me dit encore que le grand-Mareschal devoit conférer sur cela avec M. Paëtz. Après quoy il faudroit voir à quoy se déterminer, car le temps de l'Election pressoit extremement. Le lendemain après cette conférence, je vis M. le grand-Mareschal qui me dit que M. Paëtz s'élevoit plus que jamais contre M. le Prince de Neubourg, qu'à l'égard de Mgr. le Prince il avouoit que c'estoit le seul capable de restablir la Pologne. Mais qu'il falloit un mary à la Reyne de Pologne; que si Mgr. le Prince faisoit divorce avec Madame sa femme, que le Pape l'agréast et qu'il espousast la Reyne de Pologne, il y donneroit les mains avec tous ses amis. Mais c'est une defaite, s'étant déjà engagé avec M. le Prince Charles. M. le grand-Mareschal me dit qu'il n'en pouvoit tirer autre chose et que sans doute il porteroit M. le Prince Charles avec tous ceux de son party; qu'il prétendoit le faire venir incognito, le faire espouser la Reyne de Pologne et l'envoyer en Lithuanie. Mais qu'en ce cas luy et ses amis se résolvoient de nommer Mgr. le Prince, qu'ilz estoient les plus forts qu'ilz iroient les combattre et installer M. le Prince, s'ilz estoient asseurez qu'il vînt et que je peusse le leur promettre. Je luy tesmoignay que je n'avois pouvoir de leur rien promettre de positif sur cela, que ce seroit un grand embarras dans l'estat des affaires de la France et dans celui où ilz estoient en Pologne d'avoir à soutenir une double Election; qu'auparavant que d'en venir à cette grande extrémité il falloit voir si l'on ne pourroit pas trouver quelque expédient qui peust les réunir tous à un seul qui leur fust propre et qui fust agréable au Roy.

Au mesme temps qu'on sçeut mon arrivée dans le Colo, qui est leur Assemblée, les Sénateurs et les Nonces dirent qu'il falloit me prier de venir à l'audience, puisque le Nonce et l'Ambassadeur de l'Empereur l'avoient déjà eue que les autres ambassadeurs demandoient d'être ouïs, et qu'enfin il falloit finir le onzième qui est aujourd'huy suivant leur Constitution. Quoyque mon équipage ne soit pas encore arrivé, il m'a fallu néanmoins demander mon audience, et comme il falloit voir avant toutes choses la Reyne de Pologne, elle me renvoya au jeudy matin qui estoit le jour destiné pour mon audience de la République, ce qu'elle fit afin que je ne l'eusse pas. Il fut donc résolu que je l'aurois du Colo à quatre heures après-midy. Je vis donc premièrement la Reyne, à qui je rendis la lettre de V. M. J'y fus avec un grand cortège que M. le grand-Mareschal m'envoya. Je revins ensuite pour attendre les députez que la République devoit m'envoyer pour me conduire au Colo. Mais il y eut un grand démeslé parmy eux sur l'appréhension que M. Paëtz eut qu'après cette audience que je devois avoir hier, on ne voulust finir aujourd'huy sans ouïr les députez de Lorraine. Il fallut donc convenir entre eux de prolonger la Diette encore huit jours pour tout délai. Aprez quoy ilz renvoïèrent mon audience au matin. Je viens de l'avoir et n'en suis revenu que fort tard. J'y ay été avec un superbe cortège, grand nombre de gardes à pied et à cheval de M. le grand-Mareschal. L'on m'a député quatre Palatins et plusieurs Nonces. Jamais il n'y a eu une audience de plus d'éclat et par tout ce qui m'en a paru j'ai sujet de croire que le Colo est fort satisfait. J'envoyeray à V. M. par le premier courrier mon discours qu'il m'a fallu concerter avec M. Morstein et M. le grand-Mareschal pour ne rien dire qui ne fust agréable en suivant néanmoins les

intentions de V. M. J'y ajouteray un détail plus exact de toutes choses, n'ayant presque point de temps aujourd'hui pour écrire à V. M.

J'ay vëu Madame Paëtz qui est de France et Dame d'honneur de la Reyne de Pologne. Je luy ay dit de la part de V. M. tout ce que j'ay crëu capable de la ramener, car elle est fort attachée au party de M. le Prince Charles. Elle m'a témoigné que, pourvëu qu'il y eust un Roy qui espousast la Reyne de Pologne, elle seroit bien aise de la satisfaction du Roy, mais qu'elle ne croyoit pas qu'on voulust se déterminer à M. le Prince de Neubourg. J'ay eu ensuite une longue conférence avec Mr. Paëtz dans une maison de campagne proche d'icy. Je luy ay rendu la lettre de V. Majesté et luy ay tesmoigné le déplaisir qu'elle avoit de le voir esloigné de ses interestz, ayant toujours eu pour luy de l'estime et de l'affection. Il me fit un long discours de tout ce qui s'estoit passé à son égard en la dernière Election, qu'on l'avoit voulu pousser et qu'on l'avoit engagé à prendre malgré luy d'autres mesures. Je n'oubliai rien pour tascher de le menager. Mais je crois qu'il sera difficile de le destacher de M. le Prince Charles et de l'interest de l'Espagne et par les mesures qu'il a déjà prises et par la jalousie extraordinaire qu'il a contre M. le grand-Mareschal.

Enfin Sire j'ay crëu qu'il falloit tirer des paroles bien positives de M. le grand-Mareschal pour l'exclusion de M. le Prince Charles, et pour cet effet, je luy ay fait connoistre que, pourvëu que tout autre Prince fust sur le throsne, V. M. luy donneroit un brevest de Duc et de Mareschal de France avec les cordons de l'Ordre; que si M. le Duc de Neubourg est fait Roy ou si ne pouvant l'estre, on eslit un Prince agréable au Roy, Elle donnera à la République ou à l'armée ou à qui on jugera à propos une somme considérable qui pourra aller à cent-mille escus pour venir à bout de notre dessein. Bien entendu que l'on ne donnera rien que le Roy ne soit sur le throsne. Sur quoy M. le grand-Mareschal m'a dit qu'il se feroit plustost hacher, ce sont ses propres termes, avec tous ses amis et son armée que de souffrir M. le Prince Charles et que, puisque nous avons encore huit jours, il faudroit prendre des mesures pour faire le mieux qu'on pourroit, mais pourtant d'une manière qui fust agréable au Roy.

Je voy tous les Evesques et les Sénateurs afin de confirmer ceux qui sont affectionnez au service de V. M. et tascher de ramener les autres. On ne sçauroit exprimer à V. M. la confusion et l'irrésolution qu'il y a parmi ces peuples et le peu de mesures qu'ils prennent avec tout ce monde qui n'agist que par caprice et qui change à tout moment, et, hors quelques personnes particulièrement confidentes à M. le grand-Mareschal, je ne sçauois bien répondre de personne ny assurer rien de constant et arrêté. D'ailleurs il est extrêmement lent: il a mesme un peu de l'irrésolution de la nation.

Pour revenir à M. le Prince de Neubourg, V. M. sçaura qu'il n'a icy ny Ambassadeur ny Envoié, qu'il n'y a qu'un seul homme appelé Ganise, sans aucun pouvoir et avec peu de capacité; qu'on ne fait de sa part aucune offre d'argent ny de secours à la Pologne, et qu'on ne pratique aucun menagement particulier d'interest avec aucun Sénateur. D'ailleurs il n'y a personne de la part du Roy de Suède; l'Ambassadeur de M. l'Electeur de Brandebourg appelé Auverberg, homme intelligent, ne veut pas le proposer et diffère d'avoir le dernier son audience afin de prendre son parti. Néanmoins je luy ay parlé, et luy ay fait connoistre que la sollicitation de M. l'Electeur de Brandebourg auroit redoublé l'inclination que

le Roy avoit de proposer M. le Prince de Neubourg. Je l'ay trouvé fort refroidy pour cet interest dans la vëue certainement de parler pour M. le Prince Electoral de Brandebourg, s'il trouve l'occasion favorable parmi toutes ces divisions. Ce qui me le persuade encore mieux c'est que M. Verjus m'escrit de Berlin qu'il voit que M. l'Electeur de Brandebourg y prétend toujours et qu'il ne fera pas difficulté de se faire Catholique et s'il ne peut réussir pour son filz ni pour M. le Prince de Neubourg, on ne doute pas qu'il ne se range pour M. le Prince Charles, et si l'Empereur ne peut en aucune manière porter M. le Prince Charles, je crois qu'il agira pour le Dannemark. Le discours que M. Paëtz m'a tenu me le persuade. Le député de M. le Prince de Neubourg voit bien avec quel zèle j'agis icy pour les interestz de son maistre. Il attend à tous momens M. Strucktmann¹⁾ qui vient avec tout pouvoir et on vient mesme de m'asseurer qu'il est arrivé, et, prolongé (sic) de huit jours, nous pourrons encore voir ensemble s'il y aura moien de réussir.

M. de Soissons a icy M. Callières chargé de son pouvoir. Il se remüe fort pour luy et s'intrigue (sic) chez M. Paëtz; il en a desjà parlé et mesme un peu trop fortement à Madame la grande-Mareschalle; mais il n'a pas encore trouvé aucune disposition en l'un ny en l'autre.

M. de Modène a icy un envoyé nommé l'Abbé Bellintani qui m'est venu voir et m'a dit qu'en cas que M. de Neubourg ou M. le Prince ne puissent pas estre eslus, il croit que V. M. ne sera pas fâchée qu'il fasse proposer le Prince Rinaldo, et me prie de ne m'y point opposer. Sur quoy je suivray comme en toutes choses tres-punctuellement les ordres de V. M.

Je dois dire à V. M. que Madame la grande-Mareschalle m'a dit positivement que si on ne peut réussir pour M. le Prince de Neubourg, ny pour Mgr. le Prince, elle croit qu'on pourra proposer Mr. son Mary; que l'Armée et le plus grand nombre des Sénateurs le souhaitent; qu'ilz attendent dans peu de jours le retour d'une personne de confiance qu'ilz ont envoyée au Vizir qui doit leur apporter des articles de paix signez, pourvëu que M. le grand-Mareschal, ou Mgr. le Prince soient eslus Roy de Pologne, avec quoy Elle espère de ramener facilement tous les esprits; que les Tartares et M. l'Electeur de Brandebourg mesme le pressent d'accepter la Couronne et qu'ilz les appuyeront contre leurs Ennemis et envieux. Je leur ay fait envisager l'embarras et le péril où ilz se mettent, M. le grand-Mareschal estoit encore sur cela fort chancelant et Madame la grande-Mareschalle fort ardante. Cependant si M. le Prince de Neubourg ny Mgr. le Prince ne peuvent estre eslus et qu'on se déterminast à M. le grand Mareschal ce que j'ay peine à croire, assurément V. M. auroit en luy une personne fort zélée pour son service. Il parle et agit avec autant de zèle que s'il avoit l'honneur d'estre né sujet de V. M. Elle doit estre assurée que je ne négligeray rien de tout ce qui pourra regarder sa satisfaction pour répondre à l'honneur qu'elle m'a fait et je seray, etc. etc.

¹⁾ Właściwie *Stratman*.

Biskup Marsylijski do Ludwika XIV, Warszawa, 17 i 18 maja 1674.

(Oryginał. — XL, 169).

J'ay informé Votre Majesté de tout ce qui s'est passé icy depuis mon arrivée jusqu'au onzième qui fut le jour du départ de l'ordinaire et celui de l'audience publique que j'eus à la Diette. J'envoie à V. M. copie de ma harangue qu'il a fallu imprimer pour la donner à Mrs les Nonces qui l'ont demandée, et je puis assurer V. M. qu'ilz ont tous tesmoigné d'en estre satisfaits. J'envoie aussi une relation de la manière favorable qu'on m'a traité à la Diette, où j'ay été reçu avec plus d'éclat que M. le Nonce et que l'Ambassadeur de l'Empereur, par le cortège des carrosses, par le nombre des troupes qui m'ont accompagné et par un fauteuil plus avancé qu'on m'y a donné.

Je n'ay fait à la Pologne aucune offre en particulier, mais seulement en termes généraux suivant le sentiment de M. le grand-Mareschal, le fonds que le Roy a destiné étant nécessaire pour s'assurer les seigneurs sur l'exclusion du Prince Charles, pour le distribuer à l'armée en cas que cette exclusion soit assurée, pour n'avoir rien à se reprocher à l'égard de Mr. le Prince de Neubourg.

Je diray à V. M. que l'éloignement de M. le grand-Mareschal qui n'estoit arrivé à la Diette que huit jours seulement avant moy, le peu de précaution qu'on avoit pris icy de ma part, l'habileté et l'adresse de M. Paëtz qui porte le Prince Charles, la quantité d'argent qu'on a respendu et la considération que la Pologne a pour la Reyne ont été de puissans moiens pour former un parti considérable de près de toute la Lithuanie et d'aussy partie de la Pologne afin d'eslever le Prince Charles. M. le grand-Mareschal, presque tous ses amis, et la plus grande partie de l'armée estoient portez pour Monseigneur le Prince, comme le seul capable de restablir ce Royaume dans l'estat pitoyable où il se trouve. Ce qui les fortifioit dans ce dessein estoit le grand éloignement que Mr. le grand-Mareschal a toujours tesmoigné de vouloir choisir un jeune Prince parce que espouzan la Reyne son Ennemye, Elle gagneroit facilement son esprit et qu'estant tous deux fort jeunes ilz seroient gouvernez par M. Paëtz son ennemy capital, ce qui dans la vérité l'éloigne de proposer un jeune Prince. Mais une grande partie des amis de M. le grand-Mareschal ont crëu, non sans fondement, qu'il ne rejettoit tous ces jeunes candidatz et ne proposoit Mgr. le Prince où il se trouveroit beaucoup de difficulté, que dans la veüe de se faire eslire luy-mesme. Et en effet, plusieurs Palatins, Castellans et officiers se sont liguez pour l'en empescher et en ont déjà parlé à M. l'Evesque de Cracovie qui préside à la Diette et parmi ceux qui luy sont opposez dans ce dessein il y a M. de Morstein, le stolnik ¹⁾, Mrs les Palatins de Cracovie ²⁾, Siradie ³⁾ et Kiovie ⁴⁾, M. le Prince Démétrius ⁵⁾, petit général et M. Lubomirski ⁶⁾ Mareschal de la Cour; tous fort puissants et fort accréditez. D'ailleurs M. le Prince Charles fait par luy-mesme, par l'Empereur et par l'Espagne des offres immenses à M. le grand-Mareschal, comme de luy donner deux-cens mille escus en argent, de luy donner des terres considérables en Silésie et de le faire Prince de l'Empire. Pour ce qui regarde M. le Prince de Neubourg, j'ay trouvé icy un grand éloignement en M. le grand-Mareschal et encore plus auprez des officiers de l'armée, sur tout de celle de Lithuanie; mais principalement de M. de Paëtz ⁷⁾ qui l'ayant exclus dans la dernière Election conserve encore la mesme

malignité à l'égard de ce Prince, et dit qu'il faut premièrement passer sur son tombeau avant que de l'élever sur le throsne. Joins qu'il n'y avoit point icy de Ministre de la part de ce Prince qui eust caractère ny pouvoir, n'y ayant qu'un simple agent peu éclairé, son Ambassadeur n'estant pas encore arrivé.

Parmi tous ces embarras j'ay jugé que suivant les ordres de V. M. je devois m'appliquer à exclure sèurement le Prince Charles. J'ay donc réitéré à Mr. le grand-Mareschal et à Madame la Mareschalle qui a grand pouvoir sur son esprit les sentimens d'estime et d'affection que V. M. a pour Eux. Je luy ay dit que si M. le Prince Charles estoit exclus, je pouvois l'assurer de sa part qu'Elle le feroit Duc et Pair de France et Chevalier de l'Ordre, dont il a esté fort touché. J'adjoustay que V. M. m'avoit ordonné de luy payer sa pension de vingt-mille livres, celle de M. le Palatin de Russie, son intime amy, et de luy donner assurance d'une somme considérable, soit pour la Pologne ou pour l'armée, ou pour gagner ceux qui estoient engagez dans les interestz de nos ennemis, ou enfin pour luy-mesme, s'il donnoit l'exclusion au Prince Charles et s'il élevoit sur le throsne M. le Prince de Neubourg. Il m'a tesmoigné qu'il redoubleroit ses soins et son application pour la satisfaction de V. M. sur l'exclusion du Prince Charles, mais qu'à l'égard de M. le Prince de Neubourg il n'en respondoit pas. En effet, le lendemain il s'expliqua ouvertement contre le Prince Charles dans une assemblée qu'ilz tinrent chez M. l'Evesque de Cracovie en présence d'un grand nombre de Sénateurs, ce qui obligea ensuite l'Ambassadeur de l'Empereur de l'aller voir pour tascher de le ramener, mais ce fut inutilement. En mesme temps les Lithuaniens faisant avancer de leurs troupes, et menaçant d'eslire le Prince Charles, de luy faire espouzer la Reyne et de les emmener tous deux en Lithuanie, M. le grand-Mareschal m'en ayant averti, il fut résolu de redoubler la garde du pont, de faire venir icy encore quelques troupes et de fortifier la garnison de Cracovie, ce qui a esté exécuté et en cas d'une Election forcée, comme il est à craindre, nous serions sans difficulté les maistres. Quant à M. le Prince de Neubourg, M. le grand-Mareschal m'a voulu sonder par toutes sortes de voyes pour pénétrer si le Roy ne songeroit point à Mgr. le Prince. Je l'ay assuré que le Roy portoit uniquement M. le Prince de Neubourg et qu'il espéroit de son amitié qu'il travailleroit à l'eslever et que M. le Prince de Neubourg qui luy devoit la Couronne luy donneroit tous les avantages qu'il pourroit souhaiter dont le Roy seroit sa caution. En effet l'Ambassadeur de M. le Prince de Neubourg qui arriva en cette ville le 13 de ce mois luy fit les mesmes offres qu'il reçut honnestement de luy et de moy. Il me promit que s'il ne pouvoit réussir pour Mgr. le Prince, comme il n'y avoit pas d'apparence, tant par l'éloignement de la Lithuanie que par l'interest du mariage de la Reyne, il porteroit M. le Prince de Neubourg préféablement à tous autres par la seule considération du Roy.

Et comme je luy ay fait une honnesteté que sy avant l'engagement du Roy pour Mr. le Prince de Neubourg, Sa Majesté eust pu pénétrer qu'il en eust eu quelque pensée pour luy-mesme, Elle auroit contribué avec plaisir à son eslevation, mais que n'ayant pas ces mesures, Elle espéroit qu'il contribueroit à eslever Mr. le Prince de Neubourg dont on luy respondoit, il m'a remercié des sentimens favorables que V. M. témoigne avoir pour luy et m'a dit qu'il est vray que plusieurs de ses amis pensent encore à luy sans sa participation, que le grand-Vizir luy promet la Paix s'il est eslevé, que les Tartares luy donneroient tant de troupes

qu'il voudroit, que tous les jours l'Ambassadeur de M. l'Electeur de Brandebourg l'en presse de sa part, que le grand-Chancelier de Suède mesme luy en a fait faire compliment et offert pour cela du secours et que l'Ambassadeur de l'Empereur luy a dit que, sans l'interest du mariage de la Reyne, on l'en presseroit. Toutes ces choses le flattent, mais elles flattent encore plus Madame sa femme, tellement que je ne doute pas que s'il trouve jour à s'eslever sur le throsne il ne tasche de profiter de l'occasion. Et avec tout cela j'ay de la peine à croire que cela arrive à cause de la grande jalouzie que l'on a contre luy.

Pour revenir à M. le Prince de Neubourg, je ne fais rien que de concert avec son Ambassadeur qui a du mérite, mais qui n'a icy aucune habitude et qui n'a apporté icy aucun argent avec luy, ce qui nous met dans un grand embarras, comme V. M. connoistra par la suite. Il y a icy deux Ambassadeurs de Lorraine, l'un du Duc appelé le Président Canon, et l'autre du Prince Charles. Ilz eurent leur audience le douzième de ce mois. J'envoie à V. M. une copie de leurs offres qui sont grandes, mais qu'ilz ne sont pas en état d'exécuter et comme les Lithuaniens publioient partout qu'elles estoient les plus avantageuses, nous convinmes qu'il falloit que l'Ambassadeur de M. le Prince de Neubourg en fit encore de plus considérables, ce qu'il fit dans sa harangue du seize de ce mois comme V. M. verra par la copie de ses offres que je luy envoie aussi.

Avant la harangue de l'Ambassadeur de M. de Neubourg, le Sénat me députa deux Evesques, quatre autres Sénateurs, et plusieurs Nonces pour conférer avec moy du détail de ce que V. M. voudroit faire secourir leur République. Je leur respondis que, comme V. M. portoit M. de Neubourg, il falloit entendre ses propositions qui seroient trez avantageuses à leur Estat, et desquelles Votre Majesté seroit en quelque manière garante, ne doutant pas de leur exécution, et d'autant moins qu'il ne pourroit être couronné que le pacte ne fust exécuté; que si ce throsne étoit rempli d'un Prince allié et ami de V. M., elle se tiendroit obligée de faire des efforts considérables pour les secourir, et qu'elle leur offroit sa médiation à Constantinople pour y faire la paix, me tenant toujours à des espérances générales.

Ensuite il a fallu travailler à gagner les Nonces et plusieurs Seigneurs interessez qui menaçoient de prendre de l'argent du Prince Charles qui ne l'épargne pas. V. M. ne sçauroit jamais se persuader la corruption honteuse et sordide qui se trouve parmy les gens médiocres, mais encore parmy les plus considérables. Or comme l'Election doit se faire demain, il m'a fallu remettre à M. le grand-Mareschal la somme de cinquante-mille escus que le Roy donne pour en faire la distribution qu'il jugera à propos. Il prétend débaucher plus de la moitié de la Lithuanie moyennant trente-mille escus, dont vingt-mille seront distribués par M. le Prince Radziwile, Vice-Chancelier et petit général de Lithuanie, beau-frère de Mr. le grand-Mareschal et dix-mille seront donnés à M. de Sapieha de Lithuanie⁸⁾, Mareschal de la Diette qu'il faut absolument avoir dans nos interestz, pouvant par sa charge ruiner tous nos desseins. Et pour le gagner entièrement, il a encore fallu luy promettre dix-mille escus aprez l'affaire finie avec la satisfaction du Roy. Le surplus des vingt-mille escus (sera) pour les Nonces de la Grande et Petite-Pologne. Et ce qui est bien étrange à l'égard de M. le Prince de Neubourg c'est qu'on ne luy a demandé que vingt-mille escus d'argent comptant et qu'il n'a pu ou n'a pas voulu donner un sou. Et enfin, pour ne pas laisser périr les affaires

du Roy dans une occasion si importante, M. le grand-Mareschal m'a donné parole positive que quoy qu'il en arrive, le Prince Charles sera exclus, qu'il en respond sur sa vie et sur celle de ses amis; mais qu'il luy falloit du moins ce secours.

Pour cet effet, j'ay renvoyé les pensions sur le fonds des quatre-cent mille livres l'affaire estant faite. J'ay aussi remis sur cette somme le remboursement de huit ou dix mille escus que M. le grand-Mareschal a donné du sien à des troupes pour les faire avancer icy et sur cette mesme somme j'ay donné des billets suivant le sentiment de M. le grand-Mareschal et de M. Morstein à condition que le Prince Charles sera véritablement et entièrement exclus. J'ay traité durant deux jours les officiers de l'Armée qui tesmoignent tous une grande inclination pour la France et crient dans leur Colo contre le Prince Charles. M. le grand-Mareschal m'a donné pour nonce de la part de la Diette pour estre auprez de moy un officier appelé Nemira⁹⁾ qui a crédit dans les troupes. Je luy ay remis jusques à présent trois-mille livres pour en faire des régales. J'ay fait distribuer cinq-cens escus aux Religieux afin de faire prier Dieu pour une Election favorable et les empêcher de murmurer, car ilz ont quelque crédit en ce pays icy.

Il nous est arrivé une conjoncture favorable qui est la mort de M. l'Archevesque de Gnesne, qui estant le Primat eut pu proclamer M. le Prince Charles, ce qu'il n'eust manqué de faire quoy qu'il eust eu peu de voix, car il estoit aveuglement attaché à l'Empereur. Celuy qui préside à présent est M. l'Evesque de Cracovie¹⁰⁾ qui tesmoigne estre dans nos interestz. On luy suscita hier une contestation par M. l'Evesque de Kuïavie¹¹⁾ qui prétendoit avoir le droit de proclamation au deffaut de M. l'Archevesque de Gnesne, mais l'affaire a esté jugée en faveur de M. l'Evesque de Cracovie. On promet l'Archevesché à l'Evesque de Culme¹²⁾ M. le Vice-Chancelier, qui se rangera du party, encore qu'il eut pris des mesures avec M. le Prince Charles, et sa charge de Vice-Chancelier servira pour en ramener un autre.

Les Austrichiens veulent différer l'Election et la prolonger encore pour cinq jours jusques à la veille de la Feste-Dieu. Mais comme leurs troupes qui avancent ne sont point encore arrivées, M. le grand-Mareschal est résolu de la faire faire demain. L'on ne peut encore s'assurer qui sera esleu Roy, mais il y a apparence que si M. le Prince de Neubourg est rejeté on nommera Mgr. le Prince par l'inclination qu'on a pour sa personne et pour opprimer le party du prince Charles. Enfin on ne peut s'assurer de rien que de la fermeté de M. le grand-Mareschal pour l'exclusion du Prince Charles, me l'ayant encore juré aujourd'huy. Peut-estre que ne pouvant convenir dans leurs premières propositions, ilz pourront se réduire à un tiers si le grand-Mareschal ne peut réussir pour luy-mesme. En effet il a pris des assurances par escrit de l'Ambassadeur de M. le Prince de Neubourg, de l'Envoyé de Savoie pour le comte de Soissons pour ses interestz particuliers, en cas qu'il soit nécessité de se porter à eux. On luy promet cent-mille escus avec la disposition de toutes les charges. Il n'a paru ni Ambassadeur, ni Envoyé de la part de la Suède qui n'a fait aucun office pour Neubourg. M. l'Electeur de Brandebourg promet à tout le monde et son Ambassadeur ne s'est point encore bien expliqué. M. le Nonce est tout-à-fait engagé dans le party de M. le Prince Charles et de l'Empire. Je luy ay parlé suivant les intentions de V. M. Il dit qu'estant député du Père commun il ne se mesle de rien. J'apprens néanmoins qu'il agit sous main auprez des Evesques; mais il n'y a pas de crédit. L'Ambassadeur d'Espagne a quitté la qualité

d'Ambassadeur dès que je suis arrivé icy. Il ne paroît que depuis hier seulement un Envoyé de Dannemark que la maison d'Autriche portera si elle ne peut réussir pour le Prince Charles; sa religion fera sans doute un grand obstacle, quoyqu'il offre de se convertir. M. Paëtz, M. le Vice-chancelier et les Ennemys de M. le Prince de Neubourg le porteront aussi.

Je n'ay rien oublié pour ramener l'esprit de M. Paëtz par toute sorte de biais; dans l'appréhension où il est que le grand-Mareschal ne soit nommé il ¹³⁾ luy a dit que s'il ne se détachoit du Prince Charles que le Roy appuyeroit le Piaste avec des sommes immenses. Mais il est si fort lié avec l'Empereur que je crains que toutes les considérations ne l'en détachent point, si ce n'est que dans la conclusion de demain la crainte du sabre et de la perte de son pays ne le ramène.

Il est arrivé ce matin une contention qui nous est favorable. Au commencement de la Diette, le fils du Palatin de Smolensko ¹⁴⁾ fut piller la maison du Prince Wicznowiesky, frère du Prince Demitre avec les troupes et par l'ordre du grand-Général de Lithuanie. Les Mareschaux qui sont juges de ces violances ont décidé ce matin; quoyque le grand-Mareschal Sobiesky qui est le chef ne s'y soit pas trouvé, néanmoins le grand-Général de Lithuanie a esté infamé, et par là il est privé de voix à l'Election. Une partie des Lithuaniens s'est ensuite assemblée pour déclarer qu'ilz feroient une cession, c'est-à-dire qu'ilz n'interviendroient pas à la Diette de l'Election, en protestant de ne pas reconnoître le Roy esleu jusques à ce qu'on eust rétabli leur Général. S'ilz tiennent leur colère, l'Election se fera demain sans eux, et la plus grande partie de la Lithuanie que nous avons mis dans nos interestz s'opposera à eux et on les poussera par les armes. Enfin V. M. doit estre assurée qu'on ne néglige rien pour son service, que M. le grand-Mareschal a tout le coeur pour la France et que l'Ambassadeur de l'Empereur n'a pu s'empescher de luy dire qu'il voit bien que si on fait Roy un Prince attaché à la France qu'il fera la paix avec le Turc, afin qu'il attaque la Hongrie pendant que la Pologne reprendra la Silésie et dans cette crainte il n'épargne rien. Je crois que le courrier que je depescheray à V. M. aprez l'Election arrivera plustost que cette lettre, ce qui m'obligera d'en faire un Duplicata, afin que V. M. puisse estre informée de ce détail lorsqu'elle apprendra l'Election.

Je dois dire à V. M. que le grand-Mareschal a souhaité, tant pour l'interest de V. M. que pour le sien en particulier, que l'Ambassadeur de M. le Prince de Neubourg luy ait promis par escrit que ce prince, quoyqu'il puisse convenir, ne pourra pas se marier avec la Reyne de Pologne, ni avec personne, que du consentement du Roy et du sien, craignant toujours que la Reyne ne le rendist austrichien, ennemy du Roy et le sien. Je prie Dieu qu'il conserve la personne sacrée de V. M. dans ses fatigues et qu'il continue ses victoires et ses prospéritez. Je seray toute ma vie avec toute la fidélité et la vénération que je dois, etc. etc.

Depuis ma lettre écrite, la séance du Colo a fini fort tard. Les Lithuaniens ne s'y sont point trouvez. Ilz ont jugé parmi eux de nommer la Prince Charles et d'exclure le Piaste. Le grand-Mareschal, à son retour, a assemblé ses amis en ma présence sur la résolution qu'il falloit prendre et sur la conduite qu'il falloit tenir; ilz m'ont demandé quel pouvoir j'avois du Roy pour capituler sur l'élection de Mgr. le Prince. J'ay crëu que pour faire voir la fidélité de la parole de V. M.

envers ses alliez, je devois leur faire voir l'article de mon instruction qui regarde Mgr. le Prince qu'ilz ont admiré. Et pour tesmoigner à V. M. une entière inclination pour ce qu'Elle souhaite, M. le grand-Mareschal a dit qu'il falloit demain matin prier quatre Evesques d'aller trouver la Reyne et M. Patz, Chancelier de Lithuanie, qui est le chef des Austrichiens pour leur dire que, pour le bien de leur patrie, ils eussent voulu choisir M. le Prince pour leur Roy, mais que pour le bien de la paix, et pour réunir les esprits et donner un mari à la Reyne, ilz proposeroient M. de Neubourg, et que s'ilz ne le veulent pas accepter, ilz choisiroient M. le Prince et qu'ilz estoient résolus de le soutenir au péril de leur vie, et qu'ilz les rendroient responsables de tous les malheurs et les inconveniens que leur division causeroit. Demain matin, on suivra ce projet, et on ira ensuite au Colo procéder à l'Election, et j'envoyeray immédiatement aprez un Courrier à V. M. pour luy en porter la nouvelle.

¹⁾ Stolnikiem koronnym był pod tę porę Jan Wielopolski, późniejszy kanclerz; o nim zapewne mowa.

²⁾ Aleksander Lubomirski.

³⁾ Feliks Potocki.

⁴⁾ Jędrzej Potocki.

⁵⁾ Wiśniowiecki.

⁶⁾ Stanisław.

⁷⁾ Nie wiemy, czy mowa tutaj o Krzysztofie Pacu kanclerzu w. litewskim, o którym pisał ambasador w poprzedniej depeszy, czy też o Michale Pacu, hetmanie w. litewskim. Ten ostatni wniosek, zważywszy że ambasador wspomina o armii litewskiej, jest możliwy.

⁸⁾ Benedykt Sapieha, podskarbi nadw. litewski.

⁹⁾ Niesiecki wylicza w tej epoce kilku członków rodziny Niemirów. O którym z nich mowa, także nie wiemy.

¹⁰⁾ Jędrzej Trzebiecki.

¹¹⁾ Jan Gębicki.

¹²⁾ Biskup Chełmiński, wspomniany już Jędrzej Olszowski.

¹³⁾ »il« oznacza tu zapewne marszałka w.

¹⁴⁾ Wojewodą Smoleńskim był w roku 1674 Grzegorz Podbereski.

Biskup Marsylijski do Ludwika XIV; Warszawa 21 maja 1674 roku.
(Oryginał. — XL, 182).

Depuis ma dépêche envoyée cette nuit par l'ordinaire, et dont le duplicata sera icy-joint, la proposition que j'y ay marquée avoir été projetée et résolue par M. le grand-Mareschal a été faite ce matin à la Reyne et à M. Paëtz par la bouche de M. l'Evesque de Cracovie qui a toujours esté fort porté pour M. de Neubourg. Il a employé les termes les plus respectueux et les plus touchans, afin que cette proposition fust agréée, et que par ce moyen on pût réunir les esprits et contenter V. M. et la Cour de Vienne et surtout éviter les malheurs qu'une double Election entraîneroit nécessairement aprez elle. Mais bien loin d'avoir esté acceptée par la Reyne qui en pouvoit profiter, elle a fait réponse avec une grande démonstration de chagrin, qu'elle ne vouloit point se mesler de régler la conduite de la République, qu'elle en laissoit le soin à ceux à qui il appartenoit de la gouverner, et qu'elle avoit parmi eux des amis à qui elle se remettoit du soin de ses interestz.

Quant à M. Paëtz, sa réponse a esté que, ne paroissant personne icy de la part de M. le Prince qui fist connoistre qu'il eust aucune pensée pour leur Couronne, il ne sçavoit pas pourquoy on vouloit penser à luy; qu'il ne voyoit clairement que deux candidats, dont l'un estoit le Prince Charles, et l'autre celuy de Neubourg; qu'il ne vouloit point de ce dernier, mais uniquement du premier, et qu'il s'en alloit au Colo pour luy donner son suffrage ¹⁾. Ce qui ayant esté rapporté à M. le grand-Mareschal, il a répondu avec la mesme fierté: qu'il s'y en alloit aussi, et que le sabre en décideroit. Et en effet, me prenant par la main, il me dit avec une grande gayeté et à l'applaudissement de tous ceux qui l'accompagnoient au Colo: Fiez-vous en moy, M. l'Ambassadeur, et me laissez faire, ne vous mettez point en peine de l'événement; tout ira bien et vous devez estre assésuré que le Roy sera content. Il me dit tout cela sans tesmoigner qu'il eust la moindre inquiétude de l'opposition de M. Paëtz ni de l'appuy qu'il pouvoit espérer de l'Autriche, et moins encore de la protestation ou séparation de la Lithuanie, se tenant assésuré d'avoir pris de bonnes mesures pour venir à bout de l'exclusion du Prince Charles, et de l'inclusion de tout autre favorable aux interests de la France et agréable à V. M. En me quittant il a mesme adjouté que si l'Empereur faisoit avancer des troupes pour soutenir sa faction, il iroit au devant et entreroit en Silésie; qu'il avoit des forces assez considérables et d'assez bonne volonté pour donner des affaires à la Cour de Vienne, et réduire la Lithuanie, si elle vouloit persister dans son opposition. Que si on l'en doit croire il aura peu de peine à faire la paix avec le Turc, m'ayant assésuré qu'il avoit déjà pris de bonnes mesures pour cela; qu'il attendoit tous les jours un gentilhomme qu'il avoit envoyé au Grand-Vizir, et que l'intelligence et la disposition estoit telle de part et d'autre qu'en attendant la conclusion de cette paix il pouvoit se promettre de retarder la marche de l'armée ottomane préparée contre la Pologne. C'est la situation présente de M. le grand-Mareschal et le party qu'il est résolu de prendre, en cas que l'Empereur voulust troubler la Pologne et envoyer du secours à la faction Lorraine. C'est le désir de toute l'armée et de toute la noblesse voisine de la Silésie pour se venger des injures qu'elle souffre tous les jours de tels voisins pour lesquels toute la Nation Polonoise a d'ailleurs une aversion et une antipathie naturelles. Tellement Sire, que, si jamais la Pologne est gouvernée par un Prince qui veuille s'en prévaloir, il luy sera bien facile avec l'appuy de V. M. de reprendre la Silésie ou du moins de donner assez d'occupation à la Cour de Vienne pour l'empescher d'esloigner ses troupes ni en envoyer au secours des Espagnols en Flandres et ailleurs, et, en un mot, pour la rendre incapable de traverser les desseins de V. M. Mais il faut attendre l'événement de cette Election pour cultiver de si favorables dispositions et s'appliquer à ménager une diversion si avantageuse et si importante au bien du service de V. M. Cependant il y a grande apparence que cette Election tournera à son entière satisfaction, et qu'elle sera tout-à-fait conforme à ses intentions, puisque non seulement le Prince Charles sera exclus, mais que M. de Neubourg et tous les alliez de V. M. qui se sont intéressés pour luy, et à la considération desquels Elle luy a donné préférentiellement sa recommandation, ne pourront avoir rien de plus à désirer d'Elle et que sa bonne foy et la droiture de sa conduite leur sera parfaitement justifiée. Que si l'Election ne peut réussir à l'avantage de ce Prince, il ne pourra imputer son exclusion qu'à la Cour de Vienne et à l'endurcissement et à l'aveuglement de M. Paëtz qu'on n'a jamais pu ramener,

quelques avantages qu'on ait pu luy offrir. Tout le monde est icy convaincu que si la Reyne eust esté mieux conseillée, et eust pris le party qu'on luy offrait, l'Election du Prince de Neubourg eust esté immanquable; et V. M. que le grand-Mareschal a regardé uniquement, en auroit appris le succez par cette dépesche, quelque passion que tout ce Royaume tesmoignast aujourd'huy pour M. le Prince, et quelque besoin qu'on crût en avoir, dans la conjoncture présente car, parmi les différens partis que M. le grand-Mareschal avoit à prendre, il ne s'est déterminé et arrêté que sur celuy que je luy ay faict connoistre estre le plus convenable aux interests présens et aux intentions de V. M.

Je ne dois pas obmettre de marquer icy le peu de réflexion, ou pour mieux dire, le mépris avec lequel M. le grand-Mareschal a reçu les offres si considérables que l'Ambassadeur de l'Empereur, accompagné des Ministres de Lorraine luy sont venus faire dans le temps qu'on délibéroit chez la Reyne sur le party qu'on luy avoit proposé en faveur du Prince de Neubourg. Ilz luy ont apporté cent-mille ducats, et un diamant estimé deux-cens-mille livres, une assésurance des Duchez d'Oppol et de Ratibor, avec le tiltre de Prince de l'Empire, l'économie Royale de Sambor qui peut bien valoir deux-cens-mille livres par an, vingt-mille escus de pension à prendre sur les salines de Cracovie, la disposition de toutes les charges et grâces vacantes pour ses amis et enfin tous les autres avantages qu'il voudroit demander pour luy ou pour eux. Mais rien n'a pu l'ébranler ni l'esblouir par l'éclat de ces offres, et il a déclaré, ouvertement et sans hésiter, qu'il ne pouvoit donner son suffrage à un Prince si peu convenable au bien des interestz de son pays, et qu'il s'opposeroit de toute sa force à son Election. Ce refus, Sire, et une profession si publique de respect pour V. M. comme d'aversion pour l'Autriche, ne permet plus de douter de l'exclusion du Prince Charles, et j'estime qu'Elle en peut estre en repos de ce costé-là, aussi bien que de la justification de sa conduite à toute la terre. Mais on en pourroit croire avec plus de raison que jamais, qu'il a conçu de plus hautes espérances et qu'en reffusant son suffrage au Prince Charles, il veut le réserver pour luy, voyant le Prince Charles exclus par tout son party, et celuy de la Suède par le reffus de la Reyne de Pologne et de M. Paëtz, ne (se?) déclarant point (*sic*) d'autre Candidat qui puisse convenir à la Pologne, dans la conjoncture d'une grande guerre qui demande un Prince capable du commandement d'une armée et du gouvernement d'un grand Estat; et enfin l'éloignement de Mgr. le Prince et la difficulté des passages laissant à craindre qu'il pust arriver assez à tems; d'ailleurs la jalousie que les voisins en auroient conçue faisant appréhender quelque obstacle de leur part, et qu'ilz ne donnassent du secours au party qui luy seroit opposé; tout cela, dis-je, pourroit porter M. le grand-Mareschal à travailler pour luy-mesme, espérant que tous ceux qui désirent avec tant de passion Mgr. le Prince se trouveront obligés pour toutes les considérations cy-dessus à luy donner leur suffrage dans le grand besoin qu'on a d'un Roy. C'est ce qui se manifestera bientôt, la résolution étant prise de finir aujourd'huy la Diette de gré ou de force, ne pouvant estre prolongée sans de trop grands inconvéniens pour la République, sans que le party d'Autriche s'en prévale, et ne reprenne de nouvelles forces qui le pourroient rendre plus difficile à détruire.

Dans l'Assemblée d'aujourd'huy quatorzième ²⁾ aprez-midy, on a commencé par l'exclusion du Prince Charles, et elle luy a été donnée d'une manière si terrible et en termes si méprisans et si mortifiants pour ses partisans qu'il n'y en

a eu que trois dans toute la Pologne qui aient osé le nommer, et huit seulement dans toute la Lithuanie où il avoit mis toute sa confiance. En quoy il semble, Sire, qu'on ait voulu venger le refus que la Reyne a fait ce matin de M. le Prince de Neubourg qu'on luy offroit d'eslire et de luy faire espouzer. On est venu ensuite aux avis sur le choix de l'examen des Candidats. Le Palatin de Russie a proposé d'abord M. le Grand-Mareschal. Il a esté soutenu par la Castellan de Léopol³⁾, et l'un et l'autre luy ont donné leurs suffrages pour toutes les raisons de convenance qu'ilz ont représentées éloquemment. Il seroit trop long de les marquer icy, mais ce qui a fait plus d'impression sur les esprits de ceux qui estoient disposez à nommer Mgr. le Prince s'attendant qu'on le proposeroit, a esté son éloignement, la difficulté du passage et la crainte où l'on estoit qu'il ne refusast la Couronne, s'il y avoit double Election, ne paroissant personne pour faire avec eux une capitulation avantageuse. De sorte que chacun s'est déterminé en faveur de Monsieur le grand-Mareschal. Et de tous les Palatinats, il n'y en a eu que deux ou trois qui n'estoient pas d'accord entre eux, tous les autres ayant approuvé la proposition sans aucune contradiction, et donné unanimement leur suffrage. Mais, comme le Chancelier Paëtz avec quelques Lithuaniens est sorti du Colo sans toutefois avoir protesté contre cette nomination, l'on a remis à demain dimanche, vingtième, la proclamation. Cependant on a donné de bons ordres partout, afin que les Austrichiens ne puissent rien gaster, à quoy ilz ont travaillé toute la nuit de toute leur force, mais inutilement. Ilz ont tasché d'ébranler M. l'Evesque de Cracovie par un billet fort pressant de la Reyne par lequel elle le prioit de ne point aller au Colo faire la proclamation. Mais ce bon Prélat plus touché de l'intérêt de son pays que de celui de cette Princesse, craignant que le retardement de l'Election ne causast de grands désordres; d'ailleurs ne voyant pas d'autre candidat convenable prest à venir aussi vite qu'il est important à la République, s'est résolu de venir au Colo pour y proclamer M. le Grand-Mareschal. Et comme quelques-uns de Lithuanie, qui n'y étoient venus avec luy que dans le dessein d'y traverser l'Election, se sont retirés avec protestation, n'ayant point d'autre moyen de l'empescher, on a jugé plus à propos de les convaincre par raison et d'employer plustost la douceur que la force pour les ramener; ce qui a réussi si heureusement que, connoissant d'ailleurs leur faiblesse, et qu'ilz ne pouvoient pas soutenir leur opposition, l'Evesque de Vilna, frère du Chancelier Paëtz, est rentré dans la Colo pour prier l'Assemblée de vouloir remettre la proclamation à demain lundi vingt-unième, afin que tous ceux de la Lithuanie qui s'estoient retirez se pussent trouver à la proclamation et que l'Election fust unanime, promettant *sincera fide, nobili verbo non fucato*, que toute la Lithuanie donneroit son consentement à l'Election de M. le grand Mareschal. Il a esté fort pressé par quelques-uns de ses amis qui ont eu le plus de part en cette affaire de passer outre pour ne point hazarder ce qui estoit plus certain que ce qu'on luy faisoit espérer craignant que le retardement ne donnast lieu à de plus grands embarras. Mais M. le grand-Mareschal a déclaré à toute l'Assemblée qu'il ne vouloit point accepter la Couronne sans le consentement unanime de toute la République. Cette déclaration si généreuse et si honneste a esté fort bien reçue, et, aprez en avoir esté complimenté et remercié par toute l'Assemblée, il a esté ramené avec grand cortège dans son palais où il a esté salué et traité de Majesté, ainsi que le soir précédent, comme aussi Madame sa femme, par tout ce qui se trouve icy de noblesse et de dames.

Ce jourd'huy, vingt-unième, M. le grand-Mareschal m'a envoyé prier à six heures du matin de l'aller trouver. Il m'a fait connoistre beaucoup de grands égards qui le retenoient d'accepter la Couronne, ses meilleurs amis ne pouvant l'y faire résoudre. Il est vray qu'il avoit besoin d'estre fortifié d'ailleurs, et que le voyant dans une irrésolution dont les seuls Austrichiens pouvoient se prévaloir, et le moindre retardement pouvant donner lieu à quelque résolution fascheuse et préjudiciable au service de V. M., j'ay employé pour le confirmer toutes les raisons qui pouvoient le toucher. Et pour cet effet je l'ay assuré que V. M. prenant tant de part à son élévation, ne luy refuseroit pas son assistance dans les besoins où il pourroit se trouver. Et c'est ce qui l'a déterminé. Il s'est laissé mener au Colo pour y estre proclamé. L'affaire vient d'y estre consommée. Le *Te Deum* a esté chanté. Il est reconnu par tout le dedans du Royaume. Le Nonce et moy venons de le complimenter, et il ne luy manque plus que la Coronation, qui selon la coutume de ce Royaume se fera à Cracovie dans six semaines.

Il me reste, Sire, à ajouter à cette relation que, suivant le pouvoir que V. M. m'a donné, ayant promis quatre-cens mille livres pour les raisons et aux cas marquez dans mes instructions, et connoissant le besoin que M. le grand-Mareschal peut avoir pour son affermissement qui importe si fort au bien de Votre service, il est bien nécessaire que V. M. ait agréable de faire remettre cette somme au plustost par deçà, afin qu'elle puisse y estre fournie avant la Coronation dont le temps n'est pas éloigné. C'est, Sire, ce qui me fait prendre la hardiesse de supplier trez-humblement V. M. d'envoyer ses ordres là-dessus, comme aussi d'estre bien persuadée que je suis, etc. etc.

¹⁾ Jednomyślnie to odrzucenie kombinacyi, godzącej na pozór i osobisty królowej i ogólny austriackiego stronnictwa interes z interese francuskim, tłumaczy się częścią rzeczywistym, stwierdzeniem później przywiązaniem Eleonory do Karola Lotaryńskiego, częścią, i głównie, tą okolicznością, że w szczerą propozycję, jako od Sobieskiego pochodzącą, ani Eleonora ani Pac nie musieli pokładać wielkiej ufności. Jeśli zaś przypomnimy sobie wspomniane przy końcu depeszy z 17—18go gwarancye, których Sobieski żądał od Najburskiego posła, brak ufności, o którym mówimy, wyda się nam zupełnie usprawiedliwionym.

²⁾ Przez pomyłkę zapewne zamiast dix-neuvième; niżej bowiem pisze ambasador: «demain, dimanche, vingtième.»

³⁾ Andrzej Maksymilian Fredro.

W załączonej jak zwykle depeszy do p. de Pomponne znajdujemy jeden tylko nowy szczegół:

«Le nouveau roy a conçu une amitié si particulière pour M. l'Evesque de Marseille¹⁾ que de luy-mesme et la Reyne, sa femme, de mesme luy ont donné parole pour la nomination au Cardinalat et il en écrira au Roy pour l'en prier, n'ayant pas d'ailleurs aucune inclination pour le Nonce dont il se plaint, lequel à la vérité avoit pris les premières liaisons avec l'Empereur pour le Prince Charles

«J'oubliois de vous dire Monsieur que M. de Neubourg avoit envoyé à Mr. de Marseille par son Ambassadeur la mesme chose que Mr. le grand-Mareschal luy donne aujourd'huy; ainsi on ne peust accuser M. de Marseille d'avoir cherché son intérêt qu'il trouvoit esgalement de chaque costé.» (XL, 187; oryginał).

¹⁾ Ambasador zdaje się mówić tutaj o osobie trzeciej; pochodzi to ztąd, że nazwisko ambasador jak i wszystkie inne cyfrowane.

Szczegół ten pominięty w depeszy do króla, jako mniej jego uwagi godny, dla nas ma ważność wielką. Dotychczas albowiem z depesz ambasadora wnosić musieliśmy, iż on pośrednio tylko i bezwiednie powierzeniem Sobieskiemu pieniędzy na ekskluzywę Lotaryńczyka przyczynił się do elekcyi tegoż Sobieskiego. Lecz kapelusz kardynalski zdaje się być nagrodą za bezpośrednie usługi. Jakoż w depeszy, o jeden dzień późniejszą datę noszącej, ale która pierwsza przyniosła do Wersalu wiadomość o nowej elekcyi, bo ją dla większego pośpiechu kuryerem wysłał ambasador, wyraża się on już wcale dobitnie o Sobieskiego wdzięczności:

Warszawa 22 maja. (Oryginał. — XL, 190).

»Ce qui achève entièrement la satisfaction de V. M. est que, l'élection n'ayant pu réussir pour le Prince de Neubourg, le sort soit tombé sur un sujet qui a toujours eu autant de vénération pour V. M. . . . qui a l'obligation de son élévation à V. M. seule et qui par sa reconnaissance dont il a la réputation d'estre plus capable qu'un autre Polonois et par celle de la Reyne son épouse . . . me paroit plus ferme que tout autre et dans la disposition d'une plus grande dépendance. Car il est vrai, Sire, qu'il tesmoigne un si grand ressentiment que V. M. s'en peut promettre à jamais tous les effets qu'elle en pourra désirer.«

W miesiąc zaś potem, 22 czerwca, w depeszy do p. de Pomponne (XL, 320), którą niżej przytaczamy w całości, jakby ośmielony przyjaznem dla Francyi usposobieniem nowego króla, już bez ogródki przyznaje się, że przyłożył ręce do jego obioru. Nie rzadko jednak w następstwie — mianowicie przy zórawińskim pokoju z Turcyą — widzieć będziemy ambasadora, chwającego się przed swym panem z wpływu na wypadki, którego w istocie rzeczy nie miał. Moglibyśmy zatem i tu ze spokojnem sumieniem posądzić go o podobne samochwalstwo. Pamiętać jednak musimy, że ambasador przewidywać nie mógł z zupełną pewnością, jak owo przyłożenie rąk do obioru Sobieskiego osądzone będzie w Wersalu. Uczuł nawet niebawem potrzebę uprzedzenia tego sądu obszerną obroną swej polityki elekcyjnej w depeszy z 22 czerwca, o której wspominaliśmy wyżej. Nareszcie udział ambasadora w wypadku elekcyi stwierdzają wszystkie listy w tej epoce, z najrozmaitszych źródeł do Wersalu wysłane.

I tak pełnomocnik ks. de Savoie, znany nam już p. de Callières, pisze do p. de Pomponne:

Warszawa 22 maja. (Oryginał. — XL, 207).

»Tout ce grand ouvrage ¹⁾ s'est fait en 20 jours de négociation et cela par un pur effet de l'autorité du Roy et de la dextérité de Mr. l'Ambassadeur qui ont mis la couronne sur la teste de Mr. Sobieski. . . . Il (Sobieski) est si touché d'une vive reconnaissance pour un si grand bienfait que lorsque S. E. luy a fait le premier compliment de la joye que le Roy avoit de son élection il luy a tiré des larmes de tendresse et de zèle pour S. M.«

¹⁾ Ekskluzywa Lotaryńczyka, upadek stronnictwa królowej.

Podobnie pełnomocnik ks. Najburskiego, Stratman, w liście do p. Verjus:

Warszawa 21 maja, (Kopia. — XLIV, 67).

»Le grand-Mareschal Sobieski est nommé aujourd'huy Roy de Pologne. Il faut avouer que l'activité et l'argent de Mr. l'Ambassadeur de France y a grande part.«

Świadektwo pana de Caillières, jako od początku w porozumieniu z biskupem Marsylijskim działającego, może nam być podejrzanem; ale p. Stratman występował w mniej zawziętej roli; nie podzielał abnegacyi pana de Callières, a nawet, jak zobaczymy, oskarżał podobno wręcz w Berlinie ambasadora francuskiego o poświęcenie, w widokach osobistych, powierzonego mu interesu Nejburskiego. Przeciwno tym-to oskarżeniom pisał ambasador ową wzmiankowaną już kilkakrotnie obronę; trudno zatem o mniej przychylne dlań źródło. Możliwość wprowadzenia świadectwa Stratmana tłumaczyć chęcią zrzućcenia na biskupa Marsylijskiego odpowiedzialności za poniesioną porażkę, a także naturalnem niezadowoleniem po zawiedzionych nadziejach, które często do niesprawiedliwych oskarżeń prowadzi. Ale mamy jedno jeszcze najpoważniejsze świadectwo, świadectwo samej Maryi-Kazimiry. Oto list jej po elekcyi do Ludwika XIV wysłany:

Warszawa 7 czerwca 1674. (Oryginał. — XL, 258).

»Monsieur mon frère.

Dieu ayant doué V. M. de toutes les grâces nécessaires pour former un grand Roy a voulu combler sa personne et son Règne de toute sorte de bénédictions. Sa divine providence en fait voir aujourd'huy au monde une glorieuse marque en m'eslevant de subiette de V. M. au thronne de Pologne et en me laissant toutes les inclinations attachées au devoir de ma naissance. Je les conserveray chèrement et n'auray pas de peyne à les inspirer au Roy Monseigneur et espoux, pource que les obligations qu'il proteste avoir à V. M. les luy rendent comme naturelles;

son zèle pour vos intérêts et pour ceux de vostre couronne ne sçauroit estre plus grand, non plus, que la confiance qu'il prand en la générosité et en l'amitié de V. M. de laquelle il attend un secours proportionné aux besoins présents de ce Royaume. Je jounsts mes prières aux siennes pour le demander à V. M. et comme nostre exaltation *est un effet de ses bons offices* nous espérons que nostre affermissement sera celui de sa protection. Je me remest du surplus à M. l'Evesque de Marseille qui en informera pleinement V. M. et je finis en l'assurant que je seray toute ma vie, etc."

„Marie Kazimire."

Trzebaby chyba przypuścić, że przypisując ambasadorowi Ludwika XIV udział w elekcji, którego rzeczywiście nie miał, chciała Marya-Kazimira skłonić wielkiego króla do bronienia swojego jakoby dzieła. Przypuszczenie to jednak, zbijane tylu innemi wskazówkami, zdawałoby się nam zbyt sztucznem i dowolnem.

Przytaczamy teraz depeszę przeciwko oskarżeniom pana Stratmana wymierzoną, która aczkolwiek wieloma innemi depeszami poprzedzona, najwłaściwiej tutaj znajduje miejsce, jako rzucająca światło na cały przebieg elekcyjnych rokowań:

Biskup Marsylijski do p. de Pomponne, Warszawa 22 czerwca 1674.
(Oryginał. — XL, 320).

Il m'est revenu de Berlin, Monsieur, et d'où vous aurez sans doute eu le mesme avis par M. Verjus, que M. Stratman, ministre de M. le Duc de Neubourg s'estoit laissé entendre dans un entretien qu'ils avaient eu ensemble que j'avois servy le nouveau Roy préférentiellement à M. le Prince de Neubourg et qu'il m'avoit esté aussy facile de faire eslire celui-cy que l'autre. Ce discours si contraire à la vérité, et qui blesse l'honneur du Roy et la fidélité que je luy dois, et que j'ay apportée en l'exécution de ses ordres, m'oblige, Monsieur, de vous informer encore particulièrement de tout ce qui s'est passé en cette affaire, non-seulement afin que ma conduite vous en soit mieux connue et plus justifiée, mais que vous ayiez de quoy mieux persuader M. le Duc de Neubourg de la sincérité de celle de Sa Majesté que ce ministre ose intéresser en voulant se descharger du blâme d'un succez qui n'a pu estre au gré et selon l'attente de son maistre. Je suis assuré, Monsieur, qu'en cela il a parlé contre sa conscience, m'ayant vëu agir de prez et ne pouvant pas dire que je luy aye laissé rien à désirer de tous les offices et des diligences et démarches qu'il m'a fait connoistre capables d'avancer l'affaire de son maistre et n'ayant eu garde de se déclarer à moy de tels sentimens que ceux dont il s'est expliqué à M. Verjus. Il sçait, et toute la Diette en a été convaincue et en rendra tesmoignage, que le party d'Autriche n'ayant pu estre porté à donner les mains à l'Electio de M. le Prince de Neubourg, quelques moyens qu'on ait pu employer pour en gagner les Chefs, et quelques offres qu'on ait faites pour cela, il ne se pouvoit faire aucune autre eslection unanime que celle qui a esté faite; il sçait que ceux qui vouloient bien donner leurs suffrages n'ont jamais voulu

hasarder d'en faire une qui laissast à craindre une scission, voyant bien que le Prince Charles entreroit par là dans le Pays, qu'estant sur la frontière avec des troupes il luy auroit esté plus facile de soutenir sa nomination et son party que non pas au Prince de Neubourg qui étant bien plus éloigné n'auroit pu venir à temps au secours de ses amis et les empêcher de succomber aux forces que le Prince Charles auroit pu avoir tant du dehors que du dedans. Ledit Sieur Stratman sçait que nous n'avons pu luy et moy les faire résoudre à s'exposer à ces inconvéniens quelque assurance qu'on luy ait pu donner qu'ilz seroient secourus par M. l'Electeur de Brandebourg et par la Suède, l'un et l'autre ayant des troupes dans le voisinage; il sçait que ça esté pour le seul respect de sa Majesté que tous ses mesmes amis qui avoient à leur teste le nouveau Roy ont fait faire à la Reyne Eléonore, par quatre des premiers Evesques de Pologne l'offre d'eslire le Prince de Neubourg, si elle vouloit l'épouser, et qu'ils estoient résolus de procéder incessamment à son Eslection si elle avoit accepté leur offre; il sçait que c'est son refus qui a ouvert le passage au throsne à celui qui y est parvenu, et l'opposition de M. Pätz qui l'a fermé à M. de Neubourg; il sçait que je n'ay épargné aucuns moyens que j'aye eu pour le luy gagner et tous autres qui faisoient le plus grand obstacle; il sçait que j'avois disposé le nouveau Roy à luy donner son suffrage et celui de ses amis, en cas qu'on pust avoir le consentement de la Lithuanie, et il sçait enfin aussy bien que moy que son Eslection n'a esté empêchée que par les ministres d'Autriche qui avoient ordre de s'y opposer formellement. D'ailleurs il sçait qu'il n'a apporté aucun argent icy ny aucuns autres moyens d'y faire des amis; qu'il n'y a trouvé aucunes mesures prises pour le succez de sa négociation; qu'il n'est arrivé à la Diette que deux jours auparavant sa conclusion; que bien loin d'avoir esté secouru par le ministre de Brandebourg et d'en avoir reçu aucuns offices en publiq ny en particulier, celui-cy avoit fait des offres au nouveau Roy de toutes les forces de son maistre s'il vouloit y penser pour luy-mesme et l'avoit mesme assuré qu'il ne feroit pour le Prince de Neubourg que ce qu'il voudroit; il sçait que les offices de la Suède qui luy auroient pëu estre utiles luy ont manqué, n'ayant paru personne à la Diette, et qu'il n'a eu autre recommandation, autre secours, ni autre appuy que de Sa Majesté. Ainsy, vous voyez, Monsieur, le peu de raison et de fondement où pour mieux dire l'injustice et la fausseté du rapport que ledit Sieur Stratman se prépare de faire à son maistre; que je ne pouvois faire plus que j'ay fait pour le servir, et qu'il estoit impossible de faire réussir son eslection sur le pied que j'ay trouvé les choses; qu'il estoit non-seulement inutile mais trez périlleux pour les interestz de Sa Majesté de m'y opiniâtrer davantage, puisqu'en refusant de donner les mains à l'eslection de M. le grand-Mareschal, j'aurois perdu l'occasion d'en faire du mérite à Sa Majesté et qu'en cela je manquois à ses ordres; mais j'aurois donné lieu par ce retardement à des incidens qui pouvoient estre favorables au Prince Charles, estant averti que ceux de son party faisoient avancer des troupes pour le fortifier à la Diette et estant à craindre qu'il ne leur en vinst de Silésie en assez grand nombre pour y pouvoir donner la loy.

C'est pourquoy je ne conçois pas, Monsieur, que ledit Sieur Strattmann ait pëu croire et qu'il ait osé dire en face à un ministre du Roy qu'il m'estoit facile autant ou plus de faire eslire son Prince que celui qui a esté esléu, puisqu'il a vëu comme moy qu'il n'a pas esté possible de vaincre l'opposition de la Lithuanie;

et qu'enfin, si on avoit peu porter les amis de S. M., qui estoient les seuls que M. le Prince de Neubourg a eu, à hazarder son eslection, ils n'auroient peu la maintenir n'ayant aucuns moyens présens, et le secours qu'on leur promettoit estant sy incertain, et le Prince Charles au contraire estant tout porté sur les lieux, et ayant toutes ses mesures prestes pour s'établir auparavant que son compétiteur pust estre dans le pays.

Voilà, Monsieur, comment la chose s'est passée, tant à l'égard du Prince de Neubourg que du nouveau Roy, qui ayant de longue main pris des mesures pour son eslection n'auroit peu estre porté facilement à donner son suffrage et celui de ses amis à un autre, le pouvant faire valoir pour soy-mesme; surtout voyant le refus marqué cy-dessus de la Reyne Eléonore, et que l'opposition de la Lithuanie ne se pouvoit vaincre, auquel cas la scission estoit inévitable, et la double eslection que la Diette, hors ceux qui y tenoient le parti d'Austriche, ne vouloit point hazarder. Et il est vray, Monsieur, que jusques à ce refus de la Reyne Eléonore, il avoit travaillé de sy bonne foy pour l'Eslection du Prince de Neubourg, qu'après avoir fait son Traitté par écrit par mon entremise avec M. Stratman pour la sèureté de ses interestz particuliers, ce fut luy-mesme qui dans la veüe de la réunion des esprits et d'une Eslection unanime, proposa la députation des quatre Evesques à la Reyne, et l'offre d'eslire le Prince de Neubourg si elle le vouloit épouser. Et ce n'a esté qu'après le refus qu'elle en fit qu'il s'est déterminé à y penser pour soy-mesme. Ce que je vous marque, Monsieur, pour vous mieux faire connoistre qu'il n'auroit pas esté plus facile de réussir pour M. le Prince, quoyque d'autres puissent escrire pour le faire croire, comme M. de Baluze qui n'a jamais vëu les choses de prez, qui n'en a jugé que sur les avis de gens qui n'avoient aucune part au secret de cette intrigue, ou qui s'abusoient, et qui s'est imaginé la chose comme il la souhetoit. Et cependant il ne peut en estre détrompé, et si on l'en veut croire l'eslection de Mgr. le Prince estoit immanquable, et il ne falloit que la vouloir et l'entreprendre, sans aucune refflexion sur tous les inconvénients que l'état des choses et le bon sens faisoit appréhender. Mais voicy ce qui est plus véritable et qui me fust proposé la-dessus. On me demanda si M. le Prince accepteroit la couronne après qu'il seroit esléu. Je les en assuray, et de l'agrément de S. M. en cas qu'il ne fust pas possible de faire eslire M. le Prince de Neubourg et qu'il n'y eust aucun autre moyen d'exclure le Prince Charles. Il me fut demandé ensuite sy, se faisant une double Eslection qui paroisoit inévitable à cause de l'opposition de la Lithuanie, et laquelle on ne vouloit point hazarder pour M. de Neubourg, M. le Prince voudroit venir soustenir la sienne, et S. M. fournir à la dépense qu'il conviendrait faire jusqu'à son établissement. Je leur répondis de l'un et de l'autre, en cas qu'il n'y eust point d'autre moyen d'exclure le Prince Charles. Et en dernier lieu, il me fut demandé si j'avois un pouvoir du Roy et de M. le Prince, pour la sèureté de ce que dessus, et pour faire la capitulation avec la République, et si j'avois des moyens présens de fournir à la dépense de l'entretènement des troupes, jusques à l'arrivée de M. le Prince dans le pays. Sur quoy je leur dis que ce cas n'ayant pas esté prévu en France, je n'avois apporté ny le pouvoir, ny les moyens qu'ils demandoient. Mais qu'ils pouvoient bien juger que M. le Prince estant esléu ne viendrait pas en aventurier et sans moyens de soutenir son Eslection, et que S. M. ne le laisseroit pas périr.

Mais l'éloignement de M. le Prince et la difficulté de son passage, la proximité au contraire du Prince Charles et la facilité qu'il auroit eüe d'entrer dans le pays et d'y fortifier son party avec les troupes impériales ont déterminé la Diette à l'Eslection qui a été faite, et d'autant plus volontiers qu'elle ne laissoit pas tant à craindre que celle d'un candidat éloigné qui exposoit bien plus le pays, et ceux qui l'auroient appelé, que le choix d'un Piaste qui y estoit tout transporté et prest à monter sur le throsne. Mais il est vray aussy que la présence de M. le grand-Mareschal n'a pas peu contribué à luy faire obtenir l'uniformité des suffrages, plusieurs n'ayant osé luy refuser les leurs, craignant de le désobliger en face, et les ressentiments qu'il en auroit eus, soit qu'il vinst à estre Roy, ou à rester grand-Général qui, par l'autorité de sa charge, eust eu assez de moyens de se venger d'eux.

Vous jugerez, après cela, Monsieur, s'il estoit possible de luy faire préférer M. le Prince de Neubourg et aussy facile que le veut faire croire le Sieur Baluze de faire eslire Mgr. le Prince. Vous savez les ordres que j'ay eus là-dessus, et sy j'y ay conformé ma conduite et que, ayant été obligé de la renfermer dans mes instructions, je n'ay peu sans y manquer me déclarer là-dessus autrement que j'ay fait et sans trop engager l'honneur et la réputation de Sa Majesté et sa bourse au-delà de ses intentions.

Je vous supplie, trez-humblement, Monsieur, d'informer de tout ce détail S. M. si vous jugez qu'il en soit besoin, et d'avoir la bonté de faire connoistre ma conduite à M. le Duc de Neubourg si vous jugez qu'il importe à l'honneur du Roy qu'il en soit mieux persuadé, que son ministre ne le veut estre et qu'il connoisse la vérité que celui-cy luy veut cascher pour en estre moins blasmé du mauvais succez de sa négociation, dont il n'est pas coupable. Mais je ne dois pas oublier, Monsieur, de vous dire, et il est bien à propos que M. de Neubourg le sache, que l'ordre si exprez que les ministres de Vienne ont eu icy de s'opposer formellement à l'eslection du Prince de Neubourg leur a été envoyé par le Chancelier de l'Empereur qui ayant le premier poste que tenoit auprès de luy le Prince Lokowitz, amy de M. le Duc de Neubourg, a appréhendé que sy le Prince de Neubourg estoit esléu Roy de Pologne, il n'eust assez de crédit à la cour de Vienne pour faire restablir le Prince Lokowitz avec lequel il a scëu que M. le Duc de Neubourg avoit une étroite liaison et qu'il luy avoit promis une terre considérable dans ses Estatz s'il luy procuroit le consentement de Sa Majesté Impériale à l'Eslection du Prince de Neubourg. Voilà le mystère et le secret de l'opposition si forte des ministres d'Austriche, et l'on a scëu de quelqu'un d'eux qu'ilz avoient ordre de donner plustost les mains à l'Eslection de M. le Prince de Conti ou de M. de Soissons que de consentir jamais à celle du Prince de Neubourg.

Au reste, Monsieur, le Ministre de ce Prince ne peut pas dire ny faire croire à son Maistre que mon interest particulier m'ait fait manquer à mon devoir et aux instructions que j'ay eues de Sa Majesté de le servir préférablement puisqu'il sçait bien qu'il m'avoit mis en main toutes les sèuretez qui se pouvoient prendre pour cela, quelque refus que j'en fisse alors, m'ayant pressé et obligé de les recevoir en me déclarant que sy je refusois cette marque que son Maistre l'avoit chargé de me donner de son amitié il ne seroit pas sy fort persuadé que je le voulusse bien servir, mais je ne l'acceptay, Monsieur, que pour l'envoyer à Sa M. et dans le vëue du bien de son service. Et il est vray que j'ay esté si peu touché de cet interest particulier que j'ay bien voulu le sacrifier pour gagner M. Bonvisi, luy

ayant fait offrir par l'abbé Brunetti que s'il vouloit servir M. le Prince de Neubourg je luy ferois donner les mesmes assurances qu'il pouvoit avoir tirées de celui de Lorraine et luy en ay parlé moy-mesme, et il n'est pas moins vray que je n'ay pensé à en prendre aucunes de ce nouveau Roy auparavant son Election et que je n'ay fait aucunes diligences apres pour avoir celle qu'il m'a donnée.

J'ajouteray en finissant que M. de Bonvisi dans la relation qu'il a envoyée à Vienne où il a toute sa liaison et à Rome de ce qui s'est passé au sujet de cette Election, a omis l'offre qui fut faite à la Reyne Eléonore par quatre Evêques au nom de la Diette d'eslire le Prince de Neubourg sy elle vouloit l'espouser, et le refus qu'elle en fit par le conseil des Ministres d'Autriche, qui ont mieux aimé hazarder son expulsion que de donner les mains à l'Election du Prince de Neubourg. C'est une circonstance qu'il est important qu'on sçache à Rome et partout ailleurs pour l'honneur de S. M. et ce Nonce l'a voulu taire pour complaire à la cour de Vienne qui ne peut estre que blasmée dans le public d'une telle bêtise que ces Ministres ont faite, en suivant les instructions qu'ilz avoient de ne se départir jamais de l'opposition qu'ilz avoient eu ordre de former à l'Election du Prince de Neubourg.

Znajdujemy w tej depeszy pierwszy objaw nieporozumienia między francuskim ambasadorem a p. Baluze, które później w otwartą prawie zamieniło się wojnę. Listy jednak pana Baluze do Wersalu nie stawiają bynajmniej kwestyi, czy elekcya Kondeusza była lub nie, możliwą. Owszem zapełnione są jeszcze w tej epoce pochwałami dla zręczności i czynności ambasadora. Za to de Caillères w przytoczonym już liście z 28 maja (XL, 207) wyraża przekonanie, że gdyby Francya była popierała Kondeusza, ten byłby niezawodnie obranym; Nejburchyka zaś nie chciano, raz dla liczby dzieci w tej rodzinie, a po drugie z obawy, aby przez ożenienie się z Eleonorą nie zapewnił tryumfu stronnictwu austriackiemu.

Zkądinąd sumienność biskupa Marsylijskiego względem Nejburskiego kandydata, stwierdza znany nam hamburski korespondent de Lubienietz, tym razem z Altony piszący, w ten sposób:

Do p. de Pomponne, 4 czerwca. (XL, 243. — własnoręcznie).

»Mon confident homme de qualité et d'esprit et qui a soutenu à Varsovie le party du Prince de Neubourg m'en mande que non-seulement l'Ambassadeur de ce Prince y avoit fort bien fait son devoir, mais aussi que Mr. de Marseille l'avoit fort bien secondé en appuyant toutes les promesses qu'il avoit faites à la République.»

To też w odpowiedź na zamieszczoną wyżej obronę otrzymał ambasador od p. de Pomponne pod datą 20 lipca, następujące zaspakajające świadectwo:

Wersal. (Minuta. — XL, 428).

»Quand bien S. M. n'auroit pas esté informée par vous mesme de toute votre conduite, elle auroit appris par M. le Duc de Neubourg que vous n'aviez rien oublié pour procurer les avantages au Prince son fils. Il en a escrit depuis peu de jours une grande lettre de remerciement à S. M. et luy tesmoigne son entière satisfaction de la manière dont vous avez agy en sa faveur.»

Dla uzupełnienia materyałów, dających się zaczerpnąć z archiwum w przedmiocie elekcji, podajemy obecnie dwie depesze ambasadora, które jako nie do Wersalu adresowane, znalazły miejsce w osobnym tomie (supplément).

Do księcia de Vitry, ambasadora francuskiego w Monachium. Warszawa, 7 czerwca 1674. (oryginał. — XLIV, 82).

Je vous ay donné advis, Monsieur, il y a huit jours de la réception de la vostre du 9 du passé. J'y ay fait response sur l'article dont vous demandés icy un plus grand Esclaircissement que vous n'en aviés eu de la Cour. Vous scaurés par celle-cy que j'ay recëu hier la vostre dernière du 17 où j'appris avec bien de la joye la bonne et ferme scituation où vous tenés le Duc de Bavière. Je ne doute pas qu'il n'ait eu autant de joye que le grand Conestable de l'exclusion du Prince Charles sur qui il n'ignoroit pas que l'Empereur n'eust fait de grands desseins et par qui, en effet, elle auroit pu tirer de nouvelles et plus grandes forces qu'elle n'en a s'il l'avoit esté de la Pologne (*sic*); mais je m'assure aussy que l'Election qui s'est faite ne luy aura peu déplaire quoyqu'il en eust souhetté une plus à son gré, apres que vous luy aurés fait cognoistre, Monsieur, qu'il ne s'en pouvoit faire aucune autre unanime, et que c'estoit l'unique moyen d'exclurre le Prince Charles et de mettre en sèureté l'interest le plus important que Sa Majesté eust en cette occasion. Je vous en ay marqué particulièrement toutes les raisons dans ma précédente, ce qui me dispensera de vous en dire davantage sur le sujet de Mr. le Comte de Soissons, sinon que je n'ay point vëu celui que j'ay scëu avoir esté envoyé icy par Mr. l'Electeur pour servir ce Prince, qu'il n'y a resté (*sic*) que deux jours et qu'il s'est contenté de voir le Sieur de Callières que Monsieur de Savoie avoit chargé de cette négociation-là. J'aurois souhetté avec passion de trouver plus de disposition qu'il ne m'en a paru à faire réussir pour luy les offices que Sa Mté m'avoit ordonné de passer en son nom, apres que j'aurois perdu toute espérance de l'Election du Prince de Neubourg. Mais, comme je vous ay desjà mandé, l'opiniastreté du party d'Autriche n'a pas permis de servir l'un ny l'autre et de faire rien de mieux pour le service de Sa Majesté, quoyqu'assëurément il ne peut rien arriver de plus désagréable, ny de plus mortifiant à la Cour de Vienne que ce qui s'est fait. Cependant pour cacher le chagrin qu'elle en a eu, Elle a envoyé ordre à son Ambassadeur icy de complimenter leurs Majestés Polonoises et à la Reyne Eléonore qui s'estoit retirée de Varsovie peu apres l'Election, d'y revenir et d'y faire son séjour, et mesme de donner la main à la nouvelle Reyne

lorsqu'elle la viendroit visiter. Tout cela fait bien voir, Monsieur, que la Cour de Vienne ne veut pas ouvertement choquer celle-cy, ny la trop négliger, et qu'elle ne perdra aucune occasion de la mesnager. Mais sans doute qu'elle s'appliquera bien plus à la brouiller qu'à luy procurer le repos qui luy est sy nécessaire.»

Do ks. de Vitry. Warszawa, 22 czerwca 1674. (oryginał. — XLIV, 98).

J'ay eu l'honneur de répondre, Monsieur, à vos lettres des 9 et 16 du passé, et voicy la réponse à celle du 30 que je reçeus avant-hier, et le peu de nouvelles que j'ay à vous faire sçavoir de ce pays par l'ordinaire d'aujourd'huy. Le bon et louable dessein que vous me marquez que M. de Bavière a de borner la trop grande autorité de la maison d'Autriche dans l'Empire ne me laisse point douter qu'il n'ait eu bien de la joye de l'Eslection qui s'est faite puisque l'exclusion ne pouvoit estre donnée au Prince Charles que par là, estant constant que celle de tout Candidat étranger auroit causé une scission par où les Austrichiens s'estoient proposez de faire entrer le Lorrain dans ce Royaume, et le mettre sur le throsne, et ilz s'en tenoient sy assurez qu'ilz ne purent jamais estre portez à donner les mains à l'eslection du Prince de Neubourg, quoyque la Diette eust fait offrir à la Reyne Eléonore que sy Elle vouloit l'espouser, il seroit esléu aussitost, et vous jugez bien, Monsieur, qu'ilz auroient esté bien moins capables de consentir à l'eslection de M. le Prince puisqu'ilz ont mieux aimé hasarder l'expulsion de la Reyne et l'honneur de l'Empereur son frère que d'abandonner le Lorrain sur qui la maison d'Autriche avoit fait de trop beaux desseins pour s'en départir. Il est vray que toute la Pologne tesmoignoît une fort grande passion d'avoir M. le Prince, tant pour son grand mérite que pour l'espérance qu'elle avoit d'obtenir par luy un plus puissant secours de S. M. mais son éloignement, la difficulté des passages par terre et par mer, et les dangers où se voyaient exposez jusques à son arrivée ceux qui l'auroient bien voulu appeller; la facilité au contraire qu'avoit le Lorrain de soutenir son eslection, quelque peu de suffrages qu'il eust eus, estant dans le voisinage, et ayant des troupes prestes à marcher et des moyens présens; tout cela, dis-je, Monsieur, déterminâ la Diette en faveur de celui qu'elle a esléu, estant tout porté dans le pays, et pour cette raison ne laissant pas à craindre les inconvéniens que l'on appréhendroit d'un étranger pour qui l'on ne pouvoit pas espérer l'uniformité des suffrages. C'est, Monsieur, ce qui l'a fait préférer tout d'une voix à tout autres, surtout aprez qu'on a connéu que le choix en seroit agréable à S. M., que la Diette a regardée uniquement en cette importante occasion. C'est aussi ce qui fait la grande mortification de la Cour de Vienne, et ce qui l'allarme si fort de cette eslection, voyant que S. M. y a eu sy bonne part, et que ce Roy reconnaissant hautement luy en avoir la principale obligation en sera trop attaché à son gré aux interestz de la France, et il est vray qu'il ne peut estre plus favorablement disposé qu'il est à complaire à Sa Majesté et qu'il en est d'autant plus porté à finir la guerre du Turc au plustost. Ce que je vous marque, Monsieur, pour le bon usage que vous pourrez faire de cet advis à la Cour où vous estes, affin de l'affermir dans le bon dessein qu'elle a et de la rendre d'autant plus capable de la résolution et de la conduite que vous voulez luy inspirer pour faciliter le succez des affaires du Roy; estant aysé de comprendre que sy la paix

du Turc se faisoit cette campagne, comme il y a lieu de l'espérer, la Cour de Vienne en seroit moins capable d'entreprendre comme elle fait dans l'Empire et de traverser les desseins de Sa Majesté, ayant à craindre d'avoir besoin de toutes ses forces. Pour cette raison elle seroit obligée de rappeler au plustost celles qu'elle a sur le Rhin. C'est, Monsieur, le premier avantage que S. M. peut espérer de l'eslection qui s'est faite, outre la satisfaction qu'Elle a d'avoir fait exclure un Prince aussi suspect et désagréable qu'est celui de Lorraine.

Je vous suis fort obligé, Monsieur, de la part que vous avez la bonté de prendre à un sy heureux succez de ma mission, mais toute la gloire en est due à S. M. dont le seul nom rend faciles toutes choses, et il m'a suffi d'avoir paru à la Diette pour y détruire le party d'Autriche et en rompre les mesures qu'il avoit prises longtemps avant mon arrivée. Je vous rends trez-humbles grâces, Monsieur, de tous les sentimens sy favorables que vous avez de moy, et vous supplie de me continuer l'honneur de vostre amitié, et de croire, etc. etc.

Podajemy także rachunki ambasadora z sum powierzonych mu na sprawę elekcyjną:

Employ des quatre-cens-mille livres envoyées par le Roy en Pologne.
(XLIV, 13).

Baillé au Roy de Pologne trois-cens-soixante et six-mille livres, comme il paroît par sa quittance dont on envoie copie, en laquelle somme est compris cent-mille livres promises au grand-Mareschal de Lithuanie¹⁾, que le Roy de Pologne promet d'acquitter cy . . . 366.000 L.

Donné par ordre du Roy de Pologne pour réparer les fortifications de Léopol, à M. le Palatin de Russie dont on a quittance, douze-mille livres cy . . . 12.000 L.

Donné à Mr. Sapieha, Mareschal de la Diette de l'eslection treize-mille livres qui luy estoient dûes de reste des soixante-mille livres qu'on luy avoit promis, et dont il a rendu mon billet qu'il avoit cy . . . 13.000 L.

Plus, à Mr. Morstein, grand-Trésorier du Royaume pour sa pension, neuf-mille livres cy . . . 9.000 L.

Somme totale de 400.000 L. dont j'ay fait quittance au Sieur Formont Banquier.

¹⁾ Aleksander Potubiński.

Kwit Jana III. (Kopia. — XLIV, 111).

Nous certifions à tous ceux qu'il appartiendra que nous avons reçu de Monsieur l'Evesque de Marseille, Ambassadeur extraordinaire du Roy Tres-Chrétien la somme de trois-cent-soixante et six-mille livres en szostats; moyennant quoi, nous promettons de lui rapporter le billet de cent-mille livres qu'il a donné à M. Polubiński, grand-Maréchal de Lithuanie, que nous nous chargeons d'acquitter et en vertu de la présente, les endossements que nous avons mis tant à l'assignation

de cent-mille livres de M. le grand-Trésorier sur le Sieur Formont, qu'à celle de deux-cent-vingt-mille livres de Monsieur l'Ambassadeur sur ledit Formont demeurent nuls à nostre égard, ne servant, avec la présente, que d'une même chose.

Donné à Varsovie le . . . Juillet 1674.

Signé *Jean Roy.*

Employ des cinquante-mille Escus contenus en une lettre de change tirée par le Sr Formont de Paris sur le Sieur Formont de Dantzicq en datte du dernier Mars 1674, pour pareille valeur reçëue de Mons. Le Clerc. (XL, 220).

Premièrement le onziesme May 1674 envoyé par Mr. des Noyers et les Fromont à Monsieur et Madame la gr.-Maresche neuf-mil livres qu'ils m'ont demandé pour donner à des officiers et gentilshommes Polonnois appelés tovarischs, lesquels comme gentilshommes entroient dans la Diette, cy 9.000 L.

Le 14 May 1674 envoyé par Monsieur des Noyers et le Sieur Formont à Monsieur et à Madame la gr.-Maresche trente-mil livres pour respandre aux nonces de la grande Pologne, cy 30.000 L.

Le 15 May 1674 envoyé par Monsieur de Baluze et par le Sieur Formont à Monsieur le gr.-Mareschal cinq-mille ducats, que ledit Sieur Formont a donnés à raison de sept livres quatre solz en Ourts et dix-huict gros, monnoye de Dantzicq, encore que les ducats ne vaillent que six livres pièce par toute l'Allemagne et en France; ça esté pour donner à Mons. de Sapieha, Mareschal de la Diette, cy 36.000 L.

Le 17 May 1674, envoyé par Monsieur le grand-Tresorier par Mrs de Baluze et Formont à Mr. et à Mad. la gr.-Maresch. pour les nonces de la Petite Pologne et ceux de Lithuanie gagnés par Mons. le Prince de Radziwil soixante-mil livres, cy 60.000 L.

Envoyé par Mons. Formont à tous les Religieux et Religieuses de Varsovie mille-cinquante livres qu'on a jugé à propos de leur donner par le crédit qu'ils avoient parmy ceux de la Diette, cy 1.050 L.

Le 19 May 1674, envoyé par le Sieur Formont à M. Nemira, gentilhomme Polonois et officier, confident de Mons. le gr.-Mareschal qui a esté mis auprez de moy pendant la Diette, douze-cents livres pour traitter les officiers de l'armée et les Nonces, cy 1.200 L.

Le 19 May 1674, envoyé par le Sieur Formont à Mons. Romain François et lieutenant colonel d'un régiment neuf-cents livres pour distribuer aux officiers et soldats qui gardoient le pont sur la Vistule affin d'empescher le passage aux Lithuaniens qui se vouloient joindre 900 L.

J'ay faict donner à Monsieur le Palatin de Russie une lettre de change de douze-mil livres payables à Dantzicq par Mons. Formont; sçavoir neuf-mille livres pour la pension que le Roy luy donne et que

j'avois ordre de luy faire payer et trois-mil livres que Monsieur et Madame la gr.-Mareschalle ont jugé à propos de luy faire donner comme estant un de leurs inthimes amis, cy 12,000 L.
190,150 L.

Le tout payé en Ourt et choustac, monnoye courante de Dantzicq.

Sobieski był obranym; nie na tém był jednak koniec utrapień biednego ambasadora, który pośród tylu sprzecznych interesów w rzeczywiście trudném znajdował się położeniu. Od dnia elekcyi upłynęły dwa tygodnie do chwili, w której zaprzysiągłszy pacta conventa, Sobieski wstąpił ostatecznie na tron. Otóż widzieliśmy, że już 21go maja objawił on przed ambasadorem pewne wahanie w przyjęciu ofiarowanej korony (str. 35). Trudno nam doprawdy uwierzyć w szczerść tego wahania. Wiemy, że Sobieskiemu stanowczości w stanowczych chwilach nigdy nie brakło, a do wahania się miał dość czasu przed elekcyą. Prawdopodobniej chciał on wyzyskać tym sposobem od ambasadora przyrzeczenie pomocy, której rzeczywiście potrzebował. Nie żałował też tego przyrzeczenia ambasador. Z koroną Sobieskiego był już związany jego własny kardynalski kapelusz, a przytém mógł on się rzeczywiście lękać, aby ustąpienie Sobieskiego nie otworzyło drogi Lotaryńczykowi, któremu rozbita francuska partya nie byłaby już w stanie się oprzeć. Namowami i obietnicami ambasadora pokrzepiony jakoby Sobieski, udał się do koła, gdzie go królem ogłoszono. Ale ową komedye wahania się powtórzył jeszcze kilkakrotnie w dwutygodniowym przeciągu czasu aż do zaprzysiężenia paktów. I tak 2go czerwca pisał ambasador:

do p. de Pomponne, Warszawa. (oryginał. — XL, 242).

»Je vois tant d'irrésolution en luy par les difficultés qu'il trouve pour se vouloir maintenir que j'apprehende une abdication qui nous mettroit dans un grand embarras. Cependant je n'oublieray rien pour le soustenir et luy-mesme travaille à se destruire plutost par des terreurs paniques que par des maux réels.»

Szóstego dopiero czerwca mógł ambasador donieść o zaprzysiężeniu paktów w następujących, pełnych tryumfu słowach:

Do Ludwika XIV. Warszawa. (oryginał. — XL, 251).

J'ay différé l'envoy de ce paquet qui est prest il y a plus de huit jours afin qu'il pëust estre accompagné de la nouvelle importante que voicy, de l'ajustement des *Pacta Conventa*, et du serment qui s'en devoit faire par le nouveau Roy pour la sëureté de son eslection. Tout cela n'a pëu estre achevé que depuis deux

jours, à cause des difficultez, des traverses, et des oppositions des partisans d'Austrie. Mais enfin elles ont esté heureusement surmontées à l'entière satisfaction de ce nouveau Roy, et de tous ceux qui prennent intérêt à son affermissement, les *Pacta Conventa* ayant esté par luy jurez hier matin dans la grande Eglise avec toute la solennité accoustumée, et en présence de tous les Ambassadeurs qui sont icy, mesme de celui de l'Empereur qui venoit de luy faire les complimens selon l'ordre qu'il en avoit reçu. De sorte qu'on peut dire qu'il n'a rien manqué à cette cérémonie sy nécessaire et sy essentielle à la régularité de son eslection.

Ainsy la voilà consommée, Sire, et la mortification des Austrichiens est complète, ayant travaillé si inutilement à la traverser, et à y apporter des embarras et des retardemens, afin d'entretenir cependant le trouble dans le pays et le rendre moins capable de se mettre en estat de résister au Turc et de finir la guerre avec luy. . . .

Dalszy ciąg tej depeszy znajdzie miejsce gdzieindziej; tutaj zaś zamieścimy koniec przerwanej nieco wyżej depeszy do p. de Vitry z d. 7go czerwca, aby zapoznać czytelnika bliżej z knowaniami austriackimi, na które skarży się ambasador:

. . . . Enfin Monsieur aprez bien des traverses et des difficultez de la part du party d'Austrie à l'ajustement des *Pacta Conventa*, ilz ont esté consentis et jurez par le nouveau Roy qui a la satisfaction de n'avoir pëu estre forcé d'y passer aucun article qui luy ait desplu, quelque soing qu'ayent pris les Austrichiens de luy lier les mains à leur esgard, n'ayant pëu obtenir qu'il jurerait de maintenir la paix avec ses voisins, ny empescher qu'il ne luy aye esté donné pouvoir de faire la paix avec le Turc et qu'il se soit réservé celui de permettre des levées à qui bon luy sembleroit. En quoy Mr. l'Evesque de Marseille peut vous dire que sa première et principale vëue a esté le service du Roy à qui il promet de donner des troupes incontinent que la paix du Turc sera faicte, a quoy il s'applique plus qu'à toute autre chose pour se mettre en estat d'estre plus utile au Roy. Vous jugez bien, Monsieur, quelle alarme pourroit avoir l'Austrie de la prompte conclusion de cette paix et qu'un tel événement pourroit faire un autre grand effet que celui qu'on attend de la diversion de Suède. Vous pouvez assëurer Mr. de Bavière avec la précaution que vous jugerez à propos que ce nouveau Roy et la République sont fort d'accord sur cet article et qu'il a esté résolu unanimement de faire (au plus) tost cette paix-là à laquelle le Turc a paru cy-devant assez porté, et s'il estoit dans la mesme disposition, elle seroit aisée à faire.

Je finis, Monsieur, en vous disant que la cérémonie du jurement qui s'est faicte il y a trois jours avec toute la solennité accoustumée, a achevé d'assëurer l'eslection, et qu'elle ne laisse plus aucune espérance à ceux à qui elle ne plaisoit pas, de pouvoir troubler ce Règne. C'est ce qui a déterminé les Austrichiens à la conduite que je viens de marquer et porté l'Ambassadeur à honorer de sa présence la cérémonie du Jurement des *Pacta Conventa* où il s'est fait une nouvelle proclamation du Roy. C'est tout ce que j'auray l'honneur de vous dire, Monsieur, de cette nouvelle Cour par cet ordinaire et que personne ne peut vous honorer plus que . . . etc.

D. 15 czerwca wreszcie Jan III oznajmił sam królowi francuskiemu swoje wyniesienie następującym urzędowym listem:

Warszawa. (oryginał. — XL, 296).

Serenissime et Potentissime Princeps, Domine Frater Charissime; Non ingratum, ita sperare licet, Majestas Vestra excepit nuntium de Nostra ad thronum Regium evectione. Sceptra et coronas caelitus dari, quis jam vel nostro argumento dubitare audeat, cum Nos nihil ultra civilem modum spirantes aut sperantes, ad Regalis dignitatis fastigium pervenerimus. Dei haud dubie nutus et voluntas haec operata est, et solius Domini assumptio nostra. Non enim impetus aliquis, aut inconsultus favor, verum in triduum protracta matureque librata Electoris populi suffragia sceptrum hoc nobis dederunt. Peracto feliciter Electionis negotio in campo Varsoviensi die XXI Maii, tandem tradito nobis in Ordinibus Regni Diplomate, die V Junii, Pactorum Conventorum seu capitulationis articulos ad sacras aras solenni juramento firmavimus, ac regimen capessere inaecepimus. Quod, licet jam satis compertum, tamen etiam per Ablegatum nostrum Abbatem Andream Zaluski Canonicum Cracoviensem decenter Majestati Vestrae repraesentandum ducimus, quo et nostram addictissimam voluntatem eidem contestemur, et mutuam propensi optimique erga Nos animi, amicitiae et studiorum Majestatis Vestrae vicem provocemus, de Cujus erga Nos sincera propensione uti minime ambigimus, ita Nos omni occasione paria reposituros pollicentes, quod superest Majestati Vestrae Optimam Valetudinem et prosperrimos successus animitus a Deo praecamur.

Datum Varsoviae etc.

Bonus frater
Joannes Rex.

Zobaczmy teraz, jak wiadomość rezultatu elekcyi przyjęto w Wersalu. Że ją urzędownie przyjęto z wielkiem zadowoleniem, to rzecz oczywista; ale w przekonaniu wszystkich niemal historyków zadowolenie to było nieszczerém i pokrywało żal po zawiedzionych upadkiem Kondeusza nadziejach. Otóż wiemy już z danej biskupowi Marsylijskiemu instrukcyi, że zrażona niepowodzeniem Kondeusza w przeszłej elekcyi Francya, tym razem popierać go nie myślała. W Nejburczyka zaś elekcyi, oprócz szczerzej jak się zdaje chęci spełnienia zobowiązań, nie miała innych widoków, jak tylko przeszkodzenie obiorowi Kondeusza, a osadzenie na tronie przychylnego dla siebie elekta. Gdy więc zobowiązaniom ambasador uczynił mniej więcej zadość, widoki wersalskiego gabinetu spełniał tak dobrze Sobieski jak Nejburczyk; lepiej nawet od Nejburczyka, boć Nejburczyk był Niemcem a przez związek z Eleonorą mógł stać się Austriakiem. I oto właśnie depesze, któremi Ludwik XIV odpowiedział na przesłaną kuryerem wielką wiadomość:

Ludwik XIV do Biskupa Marsylijskiego. Obóz pod Dôle 9 czerwca 1674. (Minuta. — XL, 271).

Monsieur l'Evesque de Marseille. Je n'ay pas besoin de vous dire que j'ay reçu avec beaucoup de plaisir par le Courrier que vous m'avez dépesché les lettres que vous m'avez escrites le 17, 21 et 22 du mois passé. Quant mon interest ne se trouveroit pas dans l'exclusion du Prince de Lorraine, l'affection sy particulière que j'ay tousjours eue pour le grand-Mareschal Sobieski me feroit voir avec une satisfaction bien singulière que son mérite et ses grandes actions l'eussent eslevé par un Consentement unanime à la Couronne de Pologne. Vous ne pouviez mieux répondre à tout ce que je m'estois promis de vous qu'en contribuant, comme vous avez fait, à faire réussir une chose à laquelle vous connoissiez que je m'intéressois sy fortément et je suis d'autant plus satisfait de la conduite que vous avez tenue en cette rencontre que vous avez conservé toute la bonne foy avec laquelle j'avois voulu que vous agissiez pour le Prince de Neubourg, et que vous auriez mesme réussi pour luy sy il eust trouvé des difficultés moins insurmontables dans la Reyne de Pologne et dans le party de la maison d'Autriche. Enfin vous ne pouviez mieux exécuter mes instructions qu'en procurant l'exclusion du Prince Charles de Lorraine et qu'en mettant à sa place un Roy que je regarde à cette heure comme un de mes premiers alliez.

Je ne puis trop tost luy faire connoistre par Vous combien je suis sensible à l'Election qui le fait monter sur le throsne de Pologne, combien je me regarde encore plus uny d'affection à cette Couronne depuis qu'elle est passée entre ses mains, et combien je désire d'augmenter par une étroite alliance l'amitié que j'avois pour sa personne avant que son mérite l'eust eslevé à une sy haute dignité.

De la mesme manière que vous tesmoignerez à ce Prince les sentimens que j'ay pour luy, je désire que vous fassiez connoistre à la Reyne de Pologne combien l'estime et l'affection que j'ay tousjours eue pour elle me rendent sensible à ses avantages. N'oubliez rien de tout ce qui les peut conserver l'un et l'autre dans l'amitié qu'ilz doivent attendre de moy, et sy j'ay bien voulu concourir par vos soins et par les moiens que je vous en avois confiez à les porter à la Couronne, assurez-les que je contribueray encore en tout ce qu'y dépendra de moy pour leur en rendre la possession plus glorieuse. C'est par là que je désire que vous commenciez à leur donner de nouvelles marques de mon amitié et que vous leur fassiez concevoir une assurance certaine de la confiance qu'ilz doivent prendre en tout temps en mon alliance.

Pour desgager les parolles que vous leur avez données, je donne ordre de vous faire tenir incessamment à Dantzik les quatre-cens-mille livres que vous avez promis en mon nom pour faciliter l'Election. J'ay approuvé l'usage que vous avez fait de cette somme et de celle de cinquante-mille escus dont vous aviez emporté les lettres de change, et aussy l'employ ne m'en pouvoit estre plus agréable par la part qu'il a eue à faire réussir une élection que je désirois. Je ne doute point que je n'en reçoive du Roy de Pologne toute la gratitude que j'en dois attendre et je veux me promettre que la Royauté augmentera encore en luy les sentimens favorables qu'il a fait paroistre jusques à cette heure pour mes interestz.

C'est ce que vous devez cultiver avec soin et c'est pourquoy je veux bien vous donner par cette dépesche une instruction particulière.

Il n'est point besoin de vous dire à quel point dans la conjoncture présente l'alliance du Roy de Pologne me peut estre utile. Ce qu'il peut contribuer à nourrir les troubles de Hongrie, ou à faire valoir les droits que la Pologne conserve dans cette province, les anciennes prétentions qu'il pourroit réveiller sur la Silésie et la diversion qu'il pourroit faire craindre en ma faveur dans les Pays héréditaires sont tous moiens par lesquels, lorsqu'il voudroit entrer en liaison particulière avec moy, il pourroit donner une grande inquiétude à la Cour de Vienne, et rappeler dans les frontières plus voisines de la Pologne des armes que l'Empereur occupe aujourd'huy sur le Rhin en faveur de mes ennemys.

Dans les bruits mesme qui se respandent en Allemagne d'une liaison entre l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg, l'appréhension de faire revivre les querelles de la Pologne sur la Prusse et sur Draheim seroit capable de suspendre des mesures de cet Electeur contre moy. Ce n'est pas que jusques à cette heure il ne me fasse asséurer de son dessein de demeurer ferme dans mon alliance, mais comme il y a assez souvent de l'irrésolution dans sa conduite, il ne pourroit que m'estre avantageux que cette jalousie l'empeschast de s'engager dans des mesures qui me fussent contraires.

Je sçais qu'il n'est pas temps de proposer aucune de ces vœues au Roy de Pologne dans un temps qu'il est tout occupé de la guerre du Turc. Aussy mon intention n'est pas que vous joigniez aucune de ces propositions aux asséurances que vous luy donnerez de mon amitié et de la joie que je ressens de son Election. Ce que je vous marque de ces divers interestz n'est que pour vous mettre en estat de les insinuer dans le discours lorsque les occasions s'en présenteront, affin que, connoissant de bonne heure ce que je pourrois attendre de son amitié, il soit plus disposé à m'en donner des preuves lorsqu'il se trouveroit en estat de le pouvoir faire.

Je sçais qu'il a besoin pour cela avant toutes choses de conclurre la paix avec le Turc et ce qu'il vous a dit des moiens qu'il avoit en main pour y parvenir m'en donne beaucoup d'espérance.

Sy il joignoit à la gloire qu'il a acquise dans cette guerre celle de la finir par une paix avantageuse, ce seroit alors que je pourrois me promettre beaucoup d'avantage contre mes ennemys, et, sans avoir besoin de vous marquer précisément les pas que vous aurez à faire, soit pour appuier son intention de s'accommoder avec le Turc, soit pour le préparer à prendre des liaisons contre l'Empereur avec moy lorsque la guerre seroit finie, il me suffit de vous dire que vous cultivez dans son esprit avec tout vostre zèle et vostre application ordinaire pour mon service, les dispositions que vous y trouverez favorables.

Il semble mesme que son propre interest doive avoir beaucoup de part à l'engager à ce que je pourrois désirer de luy. Il n'ignore pas combien la maison d'Autriche garde longtemps le souvenir des offenses qu'elle en avoit reçues et il ne peut douter qu'elle ne le regarde comme luy aiant enlevé une Couronne qu'elle avoit cru affermir pour longtemps dans ses interestz par le mariage de la Reyne veufve avec le Roy qui seroit eslu.

Inspirez ces mesmes sentimens à la Reyne de Pologne, et, comme elle a beaucoup de pouvoir sur l'esprit du Roy son mary, taschez de vous en servir pour

le disposer aux choses que je pourrois désirer. Souvenez-vous mesme que sy l'occasion se présente de le pouvoir engager pour nos interestz contre l'Empereur, vous pourriez, sy vous le jugiez nécessaire, employer la promesse de présentz auprez de cette Reyne pour gagner ses offices en ma faveur. Nourrissez dans son esprit cette deffiance qui y doit estre sy juste et sy naturelle, et faites que non-seulement l'amitié qui est entre nous, mais une mesme raison de nous précautionner, nous unisse, contre une commune Ennemie.

Comme je suis non-seulement bien aise de donner plus de marques d'une étroite amitié au Roy de Pologne, et que je crois mesme avantageux que la liaison qui est entre nous paroisse par des démonstrations plus publiques, j'ay eu la pensée d'envoyer à ce Roy le mesme collier de mon Ordre du Saint-Esprit que je luy avois destiné lorsqu'il n'estoit que grand-Mareschal. Le Roy Wladislas de Pologne le reçut autrefois comme tesmoignage de l'alliance qu'il contractoit avec moy. Je ne doute point que le Roy de Pologne ne le reçoive aujourd'huy avec le mesme plaisir. C'est ce que vous pénétrerez adroitement, et, lorsque vous aurez pressenty l'agrément qu'il donneroit à cette proposition, vous m'en rendrez compte affin que je luy envoie mon Ordre comme un nouveau gage de mon amitié.

Cependant comme votre présence me peut estre extrêmement utile auprez de ce Roy non-seulement pour le confirmer dans les sentiments où il est desjà, mais pour luy inspirer selon les rencontres ceux que je croirois convenir le plus à mon service je désire que vous demeuriez auprez de luy en qualité de mon Ambassadeur Extraordinaire, et je vous enverray sur ce papier une nouvelle lettre de créance par le retour du Courrier que vous me devez dépescher.

J'ay regardé comme une nouvelle marque de l'amitié que ce Prince m'a voulu tesmoigner en votre personne l'offre qu'il vous a faite de la nomination au cardinalat. J'agréé non-seulement que vous l'acceptiez; mais je seray bien aise lorsque l'occasion s'en présentera d'appuyer de mes offices à Rome le droit de ce Prince en votre faveur et de vous faire paroistre par ce tesmoignage de ma bonté pour vous la satisfaction que j'ay de vos services.

J'attendray à tesmoigner au Roy de Pologne le gré que je luy sçais de ce qu'il veut faire pour vous lorsqu'il m'en aura fait part, ainsy que vous me mandez qu'il se proposoit de le faire.

Bien que je vous charge du soin de luy faire paroistre la joie avec laquelle j'ay appris son eslevation sur le throsne je me propose touttefois de luy en faire porter les tesmoignages par une personne expresse. J'ay crëu n'en pouvoir trouver une qui luy fust plus agréable que le marquis de Béthune par l'honneur qu'il a de luy estre sy estroitement allié¹⁾. Je sçais qu'il sera reçu avec encore plus d'agrément de la Reyne de Pologne et ilz ne pourront recevoir l'un et l'autre par une personne en qui j'aye plus de confiance, les sentimens de mon estime et de mon affection.

Je luy donne ordre de partir incontinent et comme il prend la mesme voie dont je me suis desjà servi pour vous faire passer à Hambourg, je me promets qu'il parviendra bientost aprez cette lettre. Sur ce, etc. etc.

¹⁾ De Béthune ożeniony był z rodzoną siostrą Maryi-Kazimiery.

Ludwik XIV do Jana III. Obóz pod Dôle 9 czerwca. (minuta. — XL, 266).

Trez-Haut etc.¹⁾. Cette lettre servira plustost à Vous donner une marque bien expresse de Nostre amitié pour Vous qu'à Vous faire connoistre les sentiments avec lesquels Nous avons appris vostre élévation à la Couronne de Pologne. L'affection que Nous vous avons tesmoignée depuis si longtemps et celle que vous avez fait paroistre pour Nous et pour nos interestz dans tant de rencontres différentes, non moins que les ordres dont Nous avons chargé l'Evesque de Marseille, Nostre Ambassadeur extraordinaire, lorsque nous l'envoyasmes à la Diette, vous ont dû estre autant de preuves que nulle nouvelle ne nous pouvoit estre plus agréable que celle qui nous a appris vostre Eslection. Nous avons vëu avec un extrême plaisir qu'un consentement unanime Vous ayt fait monter sur un Throsne duquel Vous vous estiez, préparé en quelque sorte le chemin par tant de grandes actions aussy utiles à Vostre patrie qu'avantageuses à toute la République chrestienne. La Victoire qui Vous avoit couronné par un si grand succez dans la fin de la campagne dernière sembloit Vous avoir destiné à la Couronne et avoir disposé la Nation Polonoise à se soumettre à vos loix, lors que Vous l'aviez accoustumée à triompher sous vos ordres, Elle ne peut se promettre qu'une suite heureuse d'un règne dont l'entrée a esté accompagnée de tant de gloire, et toute la chrestienté doit concevoir de grandes espérances contre son commun ennemy des mesmes armes qu'elle voit aujourd'huy avec un pouvoir souverain entre vos mains. Personne ne les y peut voir avec une satisfaction aussy sensible que Nous, ni s'intéresser plus véritablement à tous vos avantages. L'alliance que Nous avons toujours eüe si étroite avec la Pologne nous devient encore plus chère depuis qu'elle nous unit avecque Vous, et vous la trouverez toujours aussy sincère de nostre part que Nous nous la promettons sëure et affectionnée de la Vostre. Nostre affection pour tous ce qui vous touche ne nous a pas permis de différer plus longtemps à vous tesmoigner nostre joye d'un si heureux et si grand évesnement. Et sans attendre la part que Vous aurez bien voulu sans doute nous en donner, Nous vous la faisons paroistre au moment que Nous en recevons l'avis par l'Evesque de Marseille, Nostre Ambassadeur extraordinaire auprez de Vous. Mais dans le choix d'une personne de qualité et de confiance à qui Nous puissions nous remettre de cette commision, Nous n'avons pas eu peine à Nous déterminer sur le Marquis de Béthune, Nous sçavons que nul autre ne Vous pouvoit estre plus agréable, et que Vous recevriez encore avec plus de plaisir par luy les assurances de Nostre estime et de Nostre amitié pour Vous. C'est sur quoy Nous nous promettons que Vous voudrez bien donner une créance entière à tout ce qu'il vous dira de Nostre part. La présente n'estant à austre fin Nous ne la ferons, etc.

¹⁾ Tytuły wszystkie nie są wypisane w minucie.

Ludwik XIV do Maryi-Kazimiry. Obóz pod Dôle 9 czerwca.

(Minuta. — XL, 267).

Trez-Haute, etc. Vous avez une si grande part dans la joye que Nous ressentons de la manière dont la Diette de l'Eslection pour la Couronne de Pologne s'est terminée que Nous n'avons pas besoin de vous en faire paroistre nos sentimens. Vous ne pouvez ignorer que rien ne nous pouvoit arriver de plus agréable et que Nous ne pouvions voir passer ce sceptre entre des mains que Nous crussions plus dignes de le porter et où Nous le souhaitassions davantage. L'amitié que Nous avons toujours eue si particulière pour la personne de Nostre frère le Roy de Pologne se trouve augmentée aujourd'huy par l'alliance qui a tousjours esté entre nos Estatz, et qui deviendra encore plus ferme et plus étroite sous son règne. Nous vous en regarderons tousjours avecque plaisir comme un des principaux liens, et nous serons tousjours bien aise de vous donner en toutes occasions de nouvelles preuves de nostre estime et de nostre amitié pour Vous. Nous sommes bien persuadéz que les assurances ne vous en peuvent estre portées par personne dont vous les receviez plus agréablement que par le marquis de Béthune que Nous avons choisi pour cet employ. Comme il est parfaitement instruit de nos sentimens sur tout ce qui Vous regarde, Vous voudrez bien ajouter une créance entière à ce qu'il vous dira de nostre part, surtout aux tesmoignages qu'il vous donnera du cas si particulier que Nous faisons de Vostre amitié et du fondement que Vous pouvez faire sur la nostre. Sur ce, etc. etc.

Zaznaczamy jeszcze pod datą 13 lipca listy Ludwika XIV do Stanisława Lubomirskiego i do podskarbiego w. Morsztyna, dziękujące za poparcie elekcji Sobieskiego (XL, 386, 387; minuty). Dwudziestego dziewiątego zaś czerwca de Pomponne doniósł biskupowi Marsylijskiemu o przerażeniu, z jakim przyjęto podaną przez biskupa w depeszy z 2go czerwca wiadomość o ewentualnej abdykacji Jana III (XL, 332).

Przychodzimy teraz do obszernego memoriału, który w kilka dni po elekcji wysłał ambasador nowym kurierem do Wersalu. Memoriał ten zakreśla cały niejako plan przyszłych stosunków między Francją a Polską. Z tego względu, mimo większej niż kiedykolwiek u ambasadora rozwlekłości, przytaczamy go in extenso. Datę tego dokumentu oznaczyć możemy tylko domyślnym sposobem; oryginału bowiem nie znaleźliśmy w archiwum, a położona na kopii data 6go maja widocznie mylna. Ale pod datą 17 lipca (XL, 389) znajdujemy odpowiedź Ludwika XIV na przyniesione przez kuryera depesze ambasadora z 1 i 6go czerwca. Depeszę z d. 6go czerwca posiadamy; depeszą zaś z 1go może być tylko, jak odpowiedź królewska wykazuje, nasz memoriał. Nie nosi podobnie daty z kance-

laryi amasadora pochodząca kopia drugiego dokumentu, w którym, jakoby spostrzegłszy ową rozwlekłość swego memoriału, ambasador streszcza zawarte w nim propozycje Jana III:

Mémoire pour le Roy, 1 czerwca (?). (Kopia. — XL, 109).

Il ne pouvait arriver un événement plus à souhait au Roi dans cette conjoncture que tout l'Empire semble vouloir se déclarer contre lui que l'Electio qui vient d'être faite, non-seulement par l'exclusion du Prince Charles sur qui la maison d'Autriche fait de grands desseins et par qui elle espérait entretenir la guerre du Turc en Pologne, mais parce que l'on ne pouvait mettre sur ce trône aucun Candidat qui pût y apporter des dispositions plus favorables à l'égard du Roi et qui luy sût plus de gré que Mr. le grand-Maréchal. C'est ce qu'elle connaîtra mieux s'il lui plaît entendre la lecture du contenu en ce mémoire, où je lui rends compte des conférences que j'ai eu l'honneur d'avoir avec ce nouveau Roi et dans lequel je marque les offres qu'il fait au Roi d'entrer dans tous les engagements qu'elle pourra désirer de lui, afin de mériter son amitié et le secours d'argent qu'il lui demande pour se mettre en état de le mieux servir comme il sera représenté ci-après. Il offre de faire une prompte paix avec le Turc qui l'en recherche depuis longtemps: il y a déjà des mesures prises pour cela et un projet de Traité; mais il est retenu par la crainte d'avoir sur les bras l'armée, qui, après la Paix, ne manquerait pas de se confédérer si elle n'était payée de ce qu'il lui est dû par la République et une confédération lui paraissant un plus grand mal que la continuation de la guerre avec le Turc.

De sorte que si Sa Majesté avait agréable de lui donner le secours d'argent qu'il demande pour contenter l'armée et qu'il n'est pas au pouvoir de la République de payer, il conclurait aussitôt la paix avec le Turc et ce paiement lui ayant assuré l'armée qui en serait obligée au Roi, il en pourrait bien mieux disposer ensuite et la faire agir où il conviendrait pour le bien des affaires. Il offre de s'obliger par un traité à se déclarer ouvertement contre l'Empereur après que la paix sera faite et l'attaquer en Silésie, en cas qu'il puisse y faire consentir la République, ce qu'il espère de pouvoir faire par divers moyens qu'il a en main d'engager la guerre. Il promet d'agir à couvert en Hongrie, comme il a été fait en Portugal, en donnant protection aux mécontents qui la lui demandent et envoyant un corps considérable de bonnes troupes qu'il est facile de faire passer en tel nombre qu'il voudra et par ce moyen il donnerait autant d'affaires à l'Empereur que s'il l'attaquait en Silésie, la conjoncture présente étant d'autant plus favorable que les mécontents d'Hongrie ont sur pied, à ce qu'il dit, un corps de vingt-mille hommes et à leur tête le Général Balagi qui vient de défaire douze-cents hommes de troupes impériales parmi lesquelles il y en avait quatre de Cuirassiers.

Sa Majesté considérera, s'il lui plaît, que cet article ou cette offre du Roy de Pologne d'agir en Hongrie aussitôt après la paix du Turc est positif et qu'elle en peut tirer le même avantage que s'il rompait ouvertement avec l'Empereur; et, lorsqu'il se verra assuré par un traité du secours du Roi, il tâchera d'engager la guerre avec l'Empereur; et pour lui donner dès à présent l'alarme des suites de la paix du Turc que les partisans d'Autriche qui sont ici s'efforcent

de retarder et pour animer aussi les mécontents de Hongrie, il fera répandre le bruit de la protection du Roi et de son assistance; il mettra quelques troupes sur les frontières de Silésie et de Hongrie sous prétexte de les rafraîchir; il en fournira au Maréchal de la Cour, Lubomirski, ou à d'autres qui ont des différends avec l'Empereur pour raison de quelque bien qu'il a en Hongrie; il feindra à présent un échange et le ferait en effet en cas de rupture avec la veuve de Ragoski de quelques forteresses qu'elle y a aussi, où il mettrait garnison pour des terres en Pologne, et enfin il se propose de donner tant de chagrin à la Cour de Vienne qu'elle ne pourra se retenir d'en témoigner du ressentiment, et, pour peu qu'elle choque la République et la Nation, il en prendra occasion de la porter à une rupture ouverte avec l'Empereur; à quoi il espère parvenir d'autant plus aisément que toute l'armée et la noblesse de la frontière le souhaite avec passion, tant par la haine et antipathie naturelle des deux nations que par l'espérance du pillage et que d'ailleurs la République se verrait par cette guerre déchargée de ses troupes qui faute de paiement et d'emploi se confédéreraient et enfin parce qu'il ne lui coûterait rien pour entretenir cette guerre.

C'est la situation où est le Roi de Pologne et dans la volonté de favoriser de tout son pouvoir les desseins du Roi tels qu'ils puissent être; c'est dans cette vue principalement qu'il se détermine à faire une prompte paix avec le Turc, si elle peut être honnête, afin que l'Empereur le voyant en liberté de venir en Hongrie avec toutes ses forces ou d'y appuyer les mécontents, il en puisse prendre une assez grande alarme pour lui faire rappeler l'armée qu'il a sur le Rhin, et que le Roi en soit déchargé au plus tôt. Ça été dans cette même vue qu'il n'a pas voulu passer l'article que quelques-uns, poussés pour servir la Cour de Vienne, avaient tâché de faire mettre dans les *Pacta conventa*, qu'il licencierait toutes les troupes après la paix du Turc, s'étant voulu réserver le pouvoir et la liberté de les retenir, afin d'en aider les mécontents de Hongrie et donner plus de jalousie et d'inquiétude à l'Empereur. C'est pour cela même qu'il donneront le bâton et le pouvoir de grand-Maréchal (*sic*) pour avoir plus d'autorité sur les troupes. Ça été aussi pour cette raison qu'il a fait ajouter à l'article de maintenir une paix avec les voisins: autant que le bien de la République et la conduite des voisins le pourraient permettre; ce qui rend inutile cette précaution (qu'ils) avaient voulu prendre contre lui. Il a rejeté aussi la proposition d'une ligue avec la Moscovie contre le Turc. C'est encore dans cette même vue de servir le Roi qu'il veut remettre après la campagne la Diète de Couronnement, afin d'employer ce temps à faire la paix du Turc qui est si convenable au bien des affaires de Sa Majesté, ou au moins de donner à l'Empereur une si grande alarme de sa prompte conclusion qu'il puisse être retenu d'éloigner ses forces et d'en aider les Hollandais. Cette paix avec le Turc que le Roi de Pologne ne différera de faire que jusques à ce qu'il ait les assurances d'argent qu'il demande au Roi ferait le même effet que celui qu'elle attend depuis si longtemps de la diversion de la Suède, de laquelle en ce cas n'ayant plus tant de besoin, le Roi pourrait être déchargé d'une partie de la dépense qu'elle a faite de ce côté-là et ailleurs pour occuper les forces de l'Empereur, n'y ayant pas lieu de douter qu'il ne les rappelle aussitôt qu'il verra la paix en Pologne, le Turc en état de venir en Hongrie et l'appréhension que le Roi de Pologne ne puisse venir en Silésie, auquel cas les Hollandais, se voyant privés de cette ressource, seraient

obligés de se soumettre au Roi et d'accepter la paix qu'il lui plairait de leur accorder, aussi bien que l'Espagne, si elle ne voulait perdre ce qui lui reste dans les Pays-Bas. Que si Sa Majesté voulait se prévaloir de la diversion que le Turc ou le Roi de Pologne et peut-être tous deux ensemble pourraient faire en occupant les forces dans ses Etats héréditaires, il lui serait facile d'achever le recouvrement des Pays-Bas et d'en chasser à jamais les Espagnols. Ou bien le Roi faisant faire la paix avec le Turc aurait le mérite et la gloire de la paix générale qui suivrait de près celle de Pologne, ou une facilité plus grande qu'elle n'en peut avoir aujourd'hui à faire des progrès sur les Pays-Bas et à réduire les Hollandais. Que si le conseil d'Espagne par un aveuglement dont il est capable s'opiniât à la continuation de la guerre après que la paix de la Pologne serait faite et que l'Empereur ne pourrait plus envoyer du secours aux Espagnols, le Roi alors n'ayant plus sur les bras les armées d'Allemagne, serait déchargé de la grande dépense qu'il lui faut faire pour en ménager les Princes, et de tous les soins qu'il a de ce côté-là; elle réunirait ses forces et les emploierait toutes à la guerre contre l'Espagne qui traverse les justes et glorieux desseins du Roi. Toutes ces considérations m'ayant persuadé qu'il ne se pouvait faire rien de mieux ici pour le service du Roi et pour sa gloire que de presser la paix avec le Turc, j'ai tiré parole positive du Roi de Pologne qu'il n'oublierait rien pour y parvenir au plus tôt après qu'il sera assuré d'un secours d'argent qui lui est absolument nécessaire pour les raisons marquées ci-dessus et qu'en cas que Sa Majesté ait agréable de lui en donner, il entrera par un traité dans tous les engagements qu'elle pourra désirer de lui contre la Maison d'Autriche, conformément à ce qui a été dit ci-dessus, ce qui pourrait faire un plus prompt et plus grand effet dans le Conseil de Vienne que n'en ont fait jusques-ici les offices et les déclarations de la Suède et il n'y aurait plus lieu de douter que voyant la paix en Pologne faite avec la participation du Roi, le Turc en état d'agir en Hongrie et un Roi de Pologne dans les intérêts du Roi, surtout un Roi comme celui-ci qui a tant de moyens et tant de facilité d'entreprendre sur les Etats de l'Empereur et qui, avec le secours d'argent que le Roi voudra lui donner, sera capable de faire à la Maison d'Autriche bien plus de peine que la Suède qui d'ailleurs aura toujours des vues, des desseins et des intérêts séparés de ceux de la France, et qui au lieu de favoriser les progrès des armes du Roi a fait assez connaître qu'elle en avait trop de jalousie.

Ces inconvénients ne seraient point à craindre de l'alliance que le Roi aurait agréable de faire avec ce Roi qui regarderait uniquement les intérêts de la France par les siens propres qui l'obligeront toujours de désirer la prospérité du Roi; puisque, plus elle sera puissante, plus ce Roi et sa Nation en seront considérés et redoutés par les voisins, les voyant alliés du Roi et assurés de son appui et de son secours. C'est pourquoi Sa Majesté en serait bien mieux servie que d'aucun autre de ses alliés qui en deviendraient alors plus soumis et plus dépendants, voyant qu'elle pourrait mieux s'en passer, surtout la Suède et Mr. l'Electeur de Brandebourg qui connaissent la facilité que le Roi aurait de les mortifier, et occuper l'un et l'autre, s'ils lui en donnaient sujet; ce qui les tiendrait en mesure, et les rendrait incapables à l'avenir de la conduite si peu convenable qu'ils ont tenue à l'égard de Sa Majesté. C'est la meilleure précaution qu'on puisse prendre contre l'incertitude de l'une et la volubilité de l'autre, mais surtout contre la mau-

vaise volonté de la Maison d'Autriche, à qui l'on pourrait tous les jours donner une bien plus grande alarme et avec moins de dépense par un Roi de Pologne que non pas par la Suède, éloignée comme elle est et qui aura toujours des mesures à garder avec l'Empereur.

Que si on donne le temps à l'Empereur de revenir de la mauvaise humeur où il peut être de cette élévation et du mépris que l'on a fait de sa recommandation et de la Reine sa soeur et que ce Roi ne puisse espérer de Sa Majesté le secours d'argent dont je viens de marquer le besoin et sans lequel il ne peut se résoudre à finir la guerre avec le Turc, il est à craindre qu'il ne prenne des mesures avec la Cour de Vienne pour la continuer de concert avec elle, si elle veut lui donner quelque argent, à quoi il ne faut pas douter qu'elle ne tâche de le porter et n'y emploie toutes sortes de moyens, s'agissant de détourner le plus dangereux et le plus fatal orage que la Maison d'Autriche ait à craindre dans l'engagement où elle est aujourd'hui; ou qu'elle ne s'applique à fomentier des divisions dans le Royaume, le comte Schaffgotch, qui est ici Ambassadeur de l'Empereur, faisant déjà des intrigues à cette fin et s'appliquant à gagner ceux qu'il juge y pouvoir servir son maître. Il a eu des entretiens avec un des plus accrédités de l'armée qui s'appelle Polinosko¹⁾ qui a rapporté au Roi que cet Ambassadeur lui avait paru par plusieurs demandes qu'il lui avoit faites que non-seulement l'Empereur ferait tout ce qu'il pourrait pour retarder et embarrasser la paix avec le Turc, mais pour engager la Pologne en cas qu'elle ne pût être empêchée, dans une nouvelle guerre avec la Moscovie. Le Baron Stum qui était ici Envoyé de l'Empereur et qui est allé en poste à Vienne en pourra rapporter des ordres et des moyens, pour travailler à ce dessein qui d'ailleurs sera favorisé par la Cour de Rome si elle en veut croire M. le Nonce Bonvisy qui a fait paraître ici autant de partialité et de zèle pour l'Autriche que s'il en était le Ministre. Ce qui pourrait leur faire trouver plus de facilité en cette négociation, est que le Roi de Pologne ne peut se résoudre à finir la guerre du Turc cette campagne, n'ayant pas de quoi contenter l'armée qu'il craint d'avoir aussitôt sur les bras, ayant d'ailleurs assez de mépris pour le Turc et étant d'humeur à se flatter de la gloire de combattre un ennemi redoutable aux plus grandes puissances de la Chrétienté, quoique les troupes soient faibles et peu en état d'agir, mais surtout craignant que s'il refusait d'entrer dans cet intérêt commun avec l'Empereur, il ne lui suscitât des troubles au dedans qu'il aurait peine à calmer n'ayant aucuns moyens de contenter l'armée qui se pourrait laisser gagner par l'Autriche, si elle y employait quelque argent, la corruption et la misère étant grandes dans le pays. C'est pourquoi si le Roi de Pologne ne pouvait être secouru à temps par le Roi il ne verrait point d'autre parti à prendre que celui de continuer la guerre avec le Turc, tant pour complaire à l'Empereur avec qui il aurait à se ménager et tâcher d'en tirer quelque assistance en argent qu'il ne lui refuserait pas, afin de détourner l'orage dont il se verrait menacé, que pour occuper son armée qu'il ne pourrait empêcher de se confédérer après que la paix serait faite avec le Turc; et il serait aussi dangereux à la France que favorable à la Maison d'Autriche de lui laisser prendre cette route. La Cour de Vienne serait en grand repos, n'ayant plus rien à craindre ni du Turc ni du Roi de Pologne, et elle aurait plus d'audace et de facilité que jamais à traverser les desseins du Roi. C'est ce qui lui fera accepter l'amitié de ce Roi à quelque prix

que ce soit; du moins elle n'épargnera aucuns moyens qu'elle pourra avoir de se l'assurer et de l'engager dans la continuation de la guerre du Turc. Il est constant que le Turc a témoigné de la vouloir bien finir en Pologne et la Cour de Vienne n'ignore pas le désir qu'on en a fait paraître de part et d'autre. Elle à sujet de craindre que le Turc ne la recherche que pour venir en Hongrie où la conjoncture de l'éloignement des principales forces de l'Empereur et de la rébellion qui s'y réchauffe lui fait espérer de faire plus de progrès qu'en Pologne, de manière qu'il semble que la Providence n'ait permis cette élection qui vient de se faire que pour favoriser les desseins de Sa Majesté et surtout celui de la paix générale qui est si nécessaire au bien de la Chrétienté. Si dans cette vue le Roi veut faire un effort de dépense pour ce Roi, il s'obligera à conclure la paix avec le Turc au plus tôt et entrera dans tous les engagements que le Roi désirera suivant le projet ci-dessus; mais, comme il ne me paraît pas moins important au Roi qu'à ce Roi, que la paix se fasse auparavant la fin de la campagne, je serai dans une très-grande inquiétude jusques à ce qu'Elle m'ait fait l'honneur de m'envoyer ses ordres là-dessus, ne pouvant cependant passer en son nom aucuns offices à la Porte ni même me mêler de cet accommodement, non plus que M. de Nointel jusques à ce que les intentions de Sa Majesté nous soient connues et que lui et moi ayons le pouvoir et les lettres nécessaires pour cela. Ce n'est pas que le Roi de Pologne ne croie pouvoir conclure la paix, sans aucune médiation; il a envoyé un Gentilhomme à cette fin au Grand-Vizir et il va faire partir un des commissaires qui ont fait le Traité que la République n'a pas voulu ratifier, afin d'avancer l'affaire; mais en cas qu'il s'y rencontrât plus de difficulté qu'il n'en a paru ci-devant, il estime que le nom du Roi, son entremise et ses offices pourront faire leur effet. C'est en ce cas que je puis avoir besoin de ses ordres, de ses lettres à la Porte et d'un pouvoir comme M. de Nointel, s'il n'est resté (*sic*) à Constantinople, car on a avis ici que le Grand-Seigneur avait déjà passé le Danube et qu'il hâtait le plus qu'il se pouvait la marche de son armée. Il serait bien à souhaiter que les ordres dont je viens de marquer le besoin pussent prévenir son entrée en Pologne et l'action de part et d'autre de peur que la paix n'en fût retardée si le Turc avait de l'avantage. C'est pourquoi il est important que je puisse savoir au plus tôt les intentions du Roi sur l'offre ci-dessus du Roi de Pologne et que je reçoive à temps les ordres, les instructions et le pouvoir qui me seront nécessaires pour le Traité que Sa Majesté aura agréable que je fasse en son nom avec lui. Il ne s'est point voulu expliquer sur la somme dont il demande d'être secouru par le Roi, me disant qu'il ne voulait point capituler avec lui, ni lui être trop à charge, qu'il s'abandonnait à sa générosité, après lui avoir fait connaître son besoin et le service qu'elle pouvait tirer de lui, la paix du Turc étant faite; qu'il se remettait à ce qu'il lui plairait et à ce que l'Etat présent de ses affaires lui permettrait de faire, ni faire autre usage de ce secours que pour contenter l'armée afin de la mettre en état de servir Sa Majesté contre eux (*sic*) la paix étant faite, me témoignant qu'il serait au désespoir de se voir contraint de prendre quelques mesures avec l'Empereur et m'assurant qu'il ne s'y résoudrait que dans la dernière extrémité. J'ai seulement tiré un état par écrit de sa main de la dépense à laquelle monterait l'entretien d'un corps de six-mille hommes qu'il offre de faire passer en Hongrie au secours des mécontents aussitôt que la paix du Turc sera faite,

la dépense de l'entretien de ce corps dont il y aurait moitié cavalerie et moitié infanterie, y compris les officiers, monterait pour trois mois à cent-mille écus et à proportion et sur ce pied le corps de dix-huit-mille hommes qu'il offre de faire entrer en Silésie, si l'Empereur lui donne sujet de rompre ouvertement, coûterait trois-cent-mille écus pour trois mois en ce cas. Je croirais qu'il le ferait même à beaucoup meilleur marché. Cependant je suis obligé de représenter ici le besoin qu'il a des quatre-cent-mille livres que j'ai déjà fait savoir lui avoir promis, suivant l'intention de Sa Majesté et le pouvoir qu'elle m'en a donné dans mes instructions. Comme il a compté là-dessus et qu'il importe que je lui fasse toucher au plus tôt cette somme dont M. de Morstein a l'honnêteté de vouloir fournir cent-mille livres de sa bourse pour être employée à bailler aux Principaux de Lithuanie à qui j'ai baillé mes billets pour les détacher du Prince Charles et en ce cas que l'élection fût agréable à Sa Majesté, je supplie très-humblement Sa Majesté de donner ses ordres pour la remise des dites quatre-cent-mille livres, afin que je dégage la parole que j'ai donnée en son nom à ce Roi et que cette libéralité du Roi lui puisse être plus utile. Je joins ici un mémoire de l'Emploi des cent-cinquante-mille livres que j'ai fournies selon l'ordre et le pouvoir que j'ai eu pour faire donner l'exclusion au Prince Charles. L'argent a été donné par MM. de Noyers²⁾ et Baluze(?) et le neveu de Mr. Formont³⁾. Cette dépense ne pouvait mieux être employée, ayant non-seulement fait cet effet, mais ayant aussi si fort favorisé l'inclusion de ce Roi qu'il n'y a personne ici qui n'en donne tout l'honneur à Sa Majesté, étant très-véritable que la Diète ne s'est déterminée à ce choix que par l'opinion qu'elle a eue qu'il serait agréable à Sa Majesté qui en a été regardée uniquement en cette importante occasion. C'est ce qui fait le plus grand chagrin des Autrichiens, et ce qui les alarme si fort; mais c'est ce qui affermira cette élection contre le dedans et le dehors, l'un et l'autre la regardant comme l'ouvrage de Sa Majesté, croyant que par cette raison elle s'intéressera toujours à la maintenir et par ce moyen donnera une continuelle inquiétude à la Cour de Vienne. Que si le Turc connaît que ce Roi ait l'appui du Roi il en sera bien plus porté à la paix et en aura même d'autant plus de considération pour Sa Majesté, voyant sur le trône un Roi de la réputation qu'est celui-ci qui avec le secours d'argent qu'il sait que S. M. lui peut donner sera capable de faire de la peine à la Porte.

Il est vrai qu'il le pourra d'autant plus facilement qu'il est assuré de Doroschensko, général de Cosaques, qui lui ayant obligation de la vie sera toujours disposé à le servir contre qui il voudra. Il lui a déjà offert d'agir contre le Moscovite et il sera aussitôt prêt à marcher contre l'Empereur, y ayant plus à gagner en Allemagne qu'en Moscovie.

Au reste le Roi de Pologne fera défendre dès à présent toutes levées de troupes dans le pays que le Roi Michel avait promises pour être employées contre la France. Il s'en faisait près de Dantzic pour l'Espagne; les ordres ont été donnés pour les dissiper. Il ne s'en fera plus que pour Sa Majesté et ses amis. Il offre de faire déclarer à M. l'Electeur de Brandebourg que s'il veut bien s'assurer de son amitié, il faut qu'il fasse une Ligue avec le Roi. Il offre encore de faire faire à la Suède telle déclaration que le Roi désirera, ce qui pourrait faire d'autant plus d'effet auprès de l'un et de l'autre que la Prusse Electorale et la Livonie sont dans une disposition à se soulever, et dans un grand désir de retourner

sous le gouvernement de la Pologne, surtout la Prusse où l'on se plaint hautement d'oppression. Ce qui vient d'arriver à Königsberg qui en est la capitale y fait réclamer plus que jamais la protection de la Pologne. Monsieur l'Electeur y ayant fait entrer des troupes pour obliger cette grande ville de lui payer des sommes qu'elle lui avoit refusées, la Bourgeoisie a été désarmée et les chaînes de la ville enlevées, ce qui rendra l'Electeur de Brandebourg plus soigneux qu'il n'a été sous les deux derniers Rois de cultiver et se conserver l'amitié de celui-ci qui aurait tant de facilité à lui ôter la Prusse après que la paix du Turc serait faite; surtout s'il était aidé par le Roi. Il lui plaira de me faire savoir son intention là-dessus, afin que l'on ne puisse s'en éloigner dans la conduite que ce Roi tiendra à l'égard de l'Electeur de Brandebourg et de la Suède avec qui il est disposé à bien vivre. Mais, quand il s'agira de plaire au Roi, il ne se ménagera pas plus avec l'un et l'autre qu'avec l'Empereur, lorsque le Roi n'en sera pas plus satisfait. Il vient de me dire que la Reine veuve s'était retirée à trente lieues d'ici vers la Silésie, accompagnée de l'Ambassadeur de l'Empereur sans que l'une ni l'autre lui aient fait faire aucune honnêteté. De quoi bien loin de s'inquiéter et d'être piqué, il a une grande joie, espérant de se prévaloir de ce procédé si choquant et dont on murmure fort ici selon les fins marquées ci-dessus. Il m'a assuré qu'il ne prendra jamais l'ordre de la Toison que les quatre derniers Rois de Pologne ont porté. Il recevra bien plus volontiers le Cordon Bleu que je lui ai offert de la part du Roi; mais il a jugé à propos de ne faire pas encore paraître cette marque si publique de son attachement à la France. Quant au brevêt de Duché et Pairie, il m'a témoigné qu'il s'en tiendrait fort obligé à Sa Majesté, particulièrement la Reine, qui veut établir sa famille en France tant pour y avoir pris naissance que pour ne lui pouvoir donner ailleurs une retraite et une protection plus assurées, mais surtout pour donner à Sa Majesté les plus chers gages de sa reconnaissance, de son attachement inviolable, de son application à lui plaire, et enfin de toute la bonne conduite que Sa Majesté peut attendre de la grande obligation qu'elle vient d'acquiescer sur le Roi son mari, sur elle et sur toute sa postérité. Et il est vrai que l'on ne peut bien représenter ici tout le ressentiment qu'elle m'en a fait paraître. Mais Sa Majesté doit être persuadée de la très-forte passion qu'elle a de lui en donner des effets en toute occasion. Mr. le Comte de Maligny, frère de la Reine, est celui qu'ils veulent envoyer à Sa Majesté pour lui mieux témoigner leur ressentiment, espérant qu'étant Français et leur appartenant de si près la personne en pourra être plus agréable à Sa Majesté. Ils lui seront sensiblement obligés tous deux de l'honneur et des grâces qu'il plaira à Sa Majesté de lui faire.

Mr. le Palatin de Cracovie⁴⁾ qui est en considération en cette Cour, m'a fait recommander par le Roi de demander à Sa Majesté une place de Page dans sa grande Ecurie pour un Gentilhomme qui est son parent. Il est d'une des premières maisons de Pologne. Il a pour neveux celui qui vient d'être fait grand-Maréchal et le Chevalier Lubomirski qui est fort accrédité parmi les troupes; tous deux faisant paraître un très-grand zèle pour Sa Majesté, elle s'acquerra toute cette famille qui est fort piquée contre la Cour de Vienne si elle fait l'honneur à leur parent de l'agréer pour un de ses Pages. J'ai envoyé avec ma dépêche de l'ordinaire passé, une lettre dudit Sieur grand-Maréchal pour le Roi; il se tiendra sensiblement obligé s'il plaît à Sa Majesté de lui faire connaître qu'elle

a agréé les assurances qu'il lui a données de son zèle et de son attachement à son service. Comme en tout cela je n'ai autre pensée que le seul bien des affaires du Roi, j'ose espérer que Sa Majesté aura la bonté d'agréer le rapport que je me trouve obligé de lui en faire et que je lui représente en finissant ce mémoire que si elle veut prendre des mesures avec ce nouveau Roi contre l'Empereur et le rendre plus capable de le servir, il sera important de s'assurer par quelques gratifications des plus considérables de la République et qui peuvent le plus contribuer à l'engager dans une guerre ouverte et dans tous les autres desseins que sa Majesté pourra avoir. Le Palatin de Russie, qui a eu le plus de part à cette élection et qui a la confiance de ce Roi a été fort recommandé, comme le Palatin de Culme⁵⁾ à qui il destine la charge de grand-Chancelier, qui donne le plus d'autorité dans le Royaume. Sa Majesté en serait d'autant mieux servie si elle avait agréable de le gratifier de quelque somme d'argent pour lui aider à avoir la démission de celui qui est encore en charge⁶⁾, et dont Sa Mté ne pourrait pas être si bien servie, ni si assurée que du successeur que ce Roi lui destine. Il m'a fort pressé d'en écrire à Sa M. Il demanderait dix-mille écus et il se contenterait de moins.

Il ne paraît pas moins important de regagner Mr. Paëtz et de lui faire perdre toute pensée pour la Cour de Vienne par qui elle pourrait traverser les desseins qui seraient à concerter avec ce Roi pour la facilité de ceux de Sa Mté. Il y en aura une bien plus grande, quand on sera assuré de ces deux premiers Officiers, à faire entrer la République dans les mêmes engagements où ce Roi souhaite d'entrer en la faveur de Sa Majesté.

J'ajouterai à ce mémoire qu'enfin il vient d'être résolu que la Coronation se ferait le 22 Juillet à Cracovie; mais parce que la guerre du Turc pourrait alors demander la personne du Roi à l'armée, on a laissé à S. M. la liberté de la remettre au mois de Xbre ou de Janvier afin de mieux employer le temps et l'argent qu'il faudrait dépenser à cette cérémonie; en quoi il a fait paraître qu'il avait plus de soin de la défense et de l'intérêt de la République que du sien propre. On a aussi réglé et consenti la réformation du douaire de la Reine veuve et il lui a été accordé par la République un revenu annuel de deux-cent-mille livres qui se prendra sur certains biens royaux au lieu des terres et Starosties qu'elle prétendait. Sa demeure sera près de Grodno vers la Lithuanie ou en Pologne vers la Grande-Pologne, et à son choix. Elle avait fait faire instance que ce fût à Torne en hiver et près de Cracovie en été; mais son séjour en l'un ou en l'autre lieu aurait été suspect à cause de l'importance de ces deux postes qui rendent maîtres de la Vistule et auraient pu donner plus de facilité à la Cour de Vienne de brouiller et d'entreprendre en Pologne, car il ne faut pas espérer qu'elle en perde la pensée tant qu'elle y verra un Roi aussi favorable à la France que lui paraît celui-ci qui peut occuper si facilement les forces de l'Empereur et le rendre incapable de traverser les desseins du Roi. Et à moins que la Cour de Vienne ne puisse venir à bout de s'assurer de ce Roi, elle emploiera tous ses moyens pour lui faire des affaires au dedans si elle ne peut l'entretenir en guerre avec le Turc ou le commettre avec quelque autre voisin afin de le rendre inutile à la France en cette importante conjoncture; en un mot elle ne cessera de s'appliquer à le gagner ou à le perdre pour la sûreté de son repos. Ce ne peut être qu'à l'une et l'autre fin que l'Envoyé d'Espagne est resté ici; surtout

pour y brouiller, ne pouvant espérer la première, ayant offert au nom de la Maison d'Autriche une somme de quatre millions à la République, si elle voulait maintenir la Reine c'est-à-dire bien nettement détrôner ce Roi et mettre en sa place le Prince Charles, afin de faire murmurer la Noblesse tant de son exclusion que de l'élection qui s'est faite, aliéner et soulever le dedans contre la France, si elle ne donne quelque grand secours à la République comme elle l'a espéré en donnant l'exclusion au Prince Charles et en se déterminant en faveur de celui qu'elle a cru devoir être plus agréable à Sa Majesté. Ce sont les différentes vues que peut avoir eues l'Envoyé d'Espagne en faisant si publiquement une telle offre dont tout le monde n'étant pas capable de reconnaître l'artifice; il peut faire de très-mauvais effets dans le Public, aussi bien que dans l'esprit de ce Roi qui en est dans une perplexité et une consternation d'autant plus grande qu'il se voit destitué de tous moyens de contenter l'armée dont il lui importe si fort de conserver l'affection pour son affermissement et dont il a tant de besoin aussi pour soutenir le grand effort que le Turc se prépare de faire cette campagne; de manière que, s'il perdait toute espérance d'être secouru par le Roi par qui seul il peut se maintenir contre le dedans et le dehors que l'Autriche tâche de lui mettre sur les bras il se trouverait obligé de prendre quelques mesures avec elle pour arrêter le cours de ses intrigues et les dangereuses suites qu'il appréhendera tant qu'il ne sera point assuré de l'appui de S. M., ne lui restant autre parti à prendre pour ne pas risquer d'abdiquer et de remettre la Couronne à la République qui en ce cas-là la voudrait vendre au plus offrant dans le besoin présent où elle se trouve. Et alors le Roi serait obligé de reprendre l'affaire par le fondement et d'y faire une nouvelle et plus grande dépense qu'elle n'en fait, s'agissant du même intérêt si important, de l'exclusion du Prince Charles et de l'inclusion d'un sujet par qui Elle pût être aussi bien servie, qu'elle peut s'assurer de l'être par celui-ci, si elle lui en fournit les moyens, comme il a été marqué ci-dessus; étant très-véritable qu'il n'aurait jamais pu se résoudre à accepter la Couronne, s'il n'avait espéré l'assistance et l'appui de Sa Majesté contre la Maison d'Autriche; m'ayant paru dans une si grande irrésolution quelques heures avant que d'aller au Colo pour y être proclamé, que, si je ne l'avais fortifié par l'assurance de l'appui du Roi, il aurait refusé la Couronne et le Prince Charles y aurait eu la meilleure part, ne paraissant autre Candidat pour qui on eût pu avoir l'uniformité des suffrages, ne pouvant promettre que Monseigneur le Prince la voulût accepter, moins encore engager le Roi dans la dépense d'une guerre qu'une double élection entraînerait après elle et enfin n'y ayant aucun autre moyen d'assurer l'exclusion entière du Prince Charles qu'en donnant les mains au nom de Sa Majesté à l'élection qui s'est faite qui étant unanime ne laisse à craindre aucun inconvénient et mettait à couvert tous ses intérêts. C'est pour quoi il serait bien fort à craindre que ce Roi ne se portât à l'un ou l'autre parti si le Roi l'abandonnait et ne lui donnait à temps le secours qu'il lui demande et dont elle connaîtra le besoin par tout ce que dessus, auquel cas l'occasion si favorable de la paix du Turc s'échapperait et la Cour de Vienne étant délivrée de la grande inquiétude qu'elle en a retourneroit toute son application à traverser les desseins de Sa Majesté. On vient d'avoir avis que le Turc avance, qu'il avoit jeté un grand secours dans Kamienich, qu'il y avait déjà un corps de ses troupes en Valachie et soixante-mille Tartares en marche prêts

d'entrer en Pologne. Cette fâcheuse nouvelle qui alarme et consterne tout le pays et qui augmente les inquiétudes et la perplexité de ce Roi peut rendre l'un et l'autre plus retenu à l'égard de la Cour de Vienne pour ne pas dire plus capable de prêter l'oreille à ses propositions si dangereuses et si contraires au bien des affaires du Roi, mais elles ne seront écoutées sérieusement qu'après avoir perdu toute espérance du secours et de l'appui de Sa Majesté; c'est de quoi je crois pouvoir lui répondre, jusqu'à ce que j'aie reçu ses ordres qui pour cette raison et sur le pied que sont les choses ne sauraient venir trop tôt. Cependant, comme pour cette raison il y a toute apparence que le Couronnement sera remis en Décembre ou en Janvier et que cette cérémonie doit être suivie d'une Diète de six semaines, il me serait bien désagréable de rester ici si longtemps aussi inutile que je serais au service de S. M., me paraissant que quelque ordre que j'en reçoive, je veux dire de conclure un Traité ou non, il suffirait qu'il y eût un Résident, outre que la dépense serait bien moins grande pour le Roi et qu'elle en pourrait être aussi bien servie que par un Ambassadeur. Mais il lui plaira de me faire savoir ses intentions là-dessus en me renvoyant le Gentilhomme, la suppliant très-humblement d'estre assurée que non-seulement je m'y conformerai avec toute la soumission que je dois, mais que, si elle a agréable de m'envoyer un pouvoir pour traiter avec ce Roi sur les offres qu'il lui fait, je ne conclurai rien que je ne le croie en état d'exécuter tout ce qu'il aura promis; surtout je me garderai bien d'hasarder l'argent du Roi et de m'écarter des instructions qu'elle me fera l'honneur de me donner. Depuis ce mémoire achevé, il est venu ordre de l'Empereur à son Ambassadeur qui est ici de demander audience au Roi et à la Reine pour leur faire les compliments de la Cour Impériale. Elle a témoigné audit Ambassadeur qu'elle avait trouvé mauvais qu'il eût attendu des ordres là-dessus; ce qui fait voir que cette Cour-là s'adoucit et se veut ménager avec celle-ci, d'autant mieux que l'on a su aussi qu'elle n'avait pas approuvé la retraite de la Reine, lui ayant mandé de se rapprocher et de ne point quitter. On m'a même assuré qu'on y avait trouvé à redire qu'elle ne m'eût point accordé l'audience que je lui avais fait demander un jour avant son départ, m'ayant fait dire qu'elle prenait médecine le lendemain et par cette défaite évité de me voir. Je ne dois pas finir ce mémoire sans faire savoir à Sa Majesté que M. de Morstein agit avec grand zèle et application pour le service de Sa M. et je croirais que, si elle avait la bonté de lui écrire un peu obligeamment, en lui témoignant qu'elle en est bien informée cela redoublerait la passion qu'il fait paraître pour son service. L'Evêque de Cracovie ⁷⁾ au contraire fait voir bien de la partialité pour la Cour de Vienne et semble vouloir reprendre le commerce et les liaisons qu'il avait autrefois avec elle, à quoi il avait renoncé pendant tout le règne du Roi Michel, au détronement duquel il avait travaillé plus fortement qu'aucun de Pologne; et, comme il importe au bien du service de Sa Majesté de fortifier les anciens amis et serviteurs qu'elle peut avoir ici et de lui en acquérir de nouveaux, je pourrais me servir utilement à cette fin de ses lettres en telle occasion qui pourrait arriver. C'est pourquoi il lui plaira de m'envoyer des lettres et les noms en blanc pour être employées à cet usage.

¹⁾ Zapewne Polanowski (Aleksander) pułkownik, chorąży sanocki, potem stolnik koronny.

²⁾ Były sekretarz Maryi-Ludwiki; obecnie agent francuski do różnych poleceń używany.

³⁾ Bracia Formont czy Fromont mieli w tej epoce dom bankowy w Gdańsku.

⁴⁾ Aleksander Lubomirski.

⁵⁾ Wojewodą chełmińskim był w r. 1674 Jan Gniński.

⁶⁾ Pieczęć wielką piastował w tym czasie Jan Leszczyński.

⁷⁾ Jędrzej Trzebiecki.

Offres du Roy de Pologne en faveur des desseins de Sa Majesté.

(Załączony do poprzedniej depeszy. — XL, 218).

De faire la paix avec le Turc au plustôt, et de retenir sur pied ses troupes pour les employer toutes ou en partie contre l'Empereur, soit en l'attaquant ouvertement en Silésie pour peu qu'il lui donne sujet de rupture, soit en donnant du secours aux mécontents de Hongrie qui lui demandent protection en leur envoyant un corps de bonnes troupes et cela sans déclarer et à jeu couvert comme l'en a fait en Portugal.

Que si l'Empereur lui donne sujet de rompre, il entrera en Silésie quand bien même la République n'y voudrait pas consentir et cependant il tâchera d'engager la guerre par divers moyens qu'il a de donner du chagrin à la Cour de Vienne, comme en fournissant des troupes au grand-Maréchal qui pour raison de quelques biens qu'il a en Hongrie a des différens avec l'Empereur ou en donnant prétexte à quelques grands seigneurs de Silésie où il y a assez de mécontents aussi bien qu'en Hongrie. Que s'il faut agir à jeu couvert en Hongrie il y fera passer un corps de six-mille hommes, moitié cavalerie, moitié infanterie, et un plus grand nombre s'il est nécessaire en cas que la paix du Turc se fasse, et que le Roi ait agréable d'en faire la dépense. Ce corps, y compris les officiers, coûteroit pour trois mois cent-mille écus et à proportion et sur ce pied un plus nombreux.

Mais pour pouvoir mieux disposer de ces troupes et être plus assuré de leur affection et de leur fidélité il importe de les payer de ce qui leur est dû aussitôt que la paix du Turc serait faite, ce qui n'étant pas dans son pouvoir dans la misère où est le pays si le Roi voulait donner de l'occupation à l'Empereur et à ce effet employer l'armée de Pologne il serait nécessaire qu'Elle fournît au Roy les moyens de la contenter, auquel cas il ferait une prompte et grande diversion qui obligerait l'Empereur à rappeler l'armée qu'il a sur le Rhin qui occupe celle que le Roi est obligé d'y tenir. Ledit Roi s'offre de déclarer à M. l'Electeur de Brandebourg que s'il veut se bien assurer de son amitié il faut qu'il fasse une ligue avec le Roi et qu'il s'attache à ses intérêts, comme aussi de faire faire à la Suède telle déclaration que le Roi voudra. En un mot, il est prêt d'entrer dans tous les engagements qu'Elle lui fera connaître, désireux de la servir de tout son pouvoir pour lui témoigner sa reconnaissance, espérant que le Roi par sa générosité voudra bien l'aider de quelque secours, présent d'argent, afin qu'il se puisse mieux mettre en état de faire une prompte paix avec le Turc; duquel secours et dont il écrit au Roy il s'en remet à sa libéralité et à ce que l'état de ses affaires pourra permettre, ne s'en étant pas voulu déclarer autrement.

Przyjazne usposobienie dworu polskiego dla Francji stwierdził także Baluze:

Do p. de Pomponne. Warszawa, 25 maja. (własnoręcznie. — XL, 202).

«Mr. l'Ambassadeur vous informera, Monseigneur, des grandes dispositions qu'il trouve dans cette cour à faire quelque chose d'agréable au Roy... le général et les particuliers n'y sont pas moins portez, l'on m'en parle à tout moment et j'en suis persuadé par la haine que je vois qu'on porte aux Austrichiens de la tyrannie desquels on se dit à présent libre... Il me paroist par l'esvénement, Mgr., que le grand empressement qu'on avoit d'eslire un Roy capable d'espouser la Reyne estoit plustost un effet de la crainte qu'elle ne restast sur le throsne qu'un désir de l'y maintenir et cela se voit clairement par la joye que l'on tesmoigne de l'en voir exclue.

Tous ses partisans se sont rendus auprez du nouveau Roy et sa maison est devenue un désert... Cependant le Roy et la Reyne font leurs maisons et y reçoivent avec joye ceux qui ont servi à la défuncte Reyne et au Roy Casimir, je veux dire tous les François, surtout ceux qui ont esté persécutez pendant le dernier règne.»

Nie chciał jednak ambasador korzystać osobiście z tego dobrego usposobienia, bo pod datą 29 maja pisał do p. de Pomponne (XL, 211, oryginał):

«Sy S. M. se résolvait à tenir icy un Ambassadeur extraordinaire je crois que vous auriez la bonté de me délivrer de cette corvée.»

Zarazem, na przypadek gdyby chciano zadowolnić się rezydentem, polecał na ten urząd pana Akakia. Pan Akakia polecał sam siebie pod datą 30 maja (XL, 214, własnoręcznie). Polecał się także p. Baluze (XL, 193, własnoręcznie), przedstawiając w ten sposób swoje tytuły:

«J'ay tousjours esté assez bien vëu du Roy et de la Reyne d'aujourd'huy et mesme à présent, M. l'Ambassadeur en est tesmoing; et l'habitude que j'ay en ce pays avec la cognoissance des gents et de la langue me peuvent rendre plus propre à y servir le Roy.»

Pan Baluze w samej rzeczy najprzód jako dworzanin Maryi-Ludwiki, później jako płatny korespondent od lat trzydziestu blisko zamieszkiwał Polskę. Na jego nieszczęście jednak ambasador, na którego się powoływał, dalekim był od świadczenia za nim. Widzieliśmy już, jak wziął do serca nieostrożnie zapewne wyrażone przez p. Baluze zdanie o kandydaturze Kondeusza; niebawem zaś jeszcze

gorzej zasłużył sobie p. Baluze u swego zwierzchnika. — Trzecim jeszcze kandydatem na rezydenta był p. de Callières (XL, 207). Ale w tej samej depeszy, w której ambasador prosił o uwolnienie go od przykrych *pańszczyzny* bronienia w Polsce francuskich interesów, polecał on panu de Pomponne interes osobisty, którego pielęgnowanie uczyniło mu wkrótce pobyt u dworu polskiego mniej przykrym, tak dalece, że w kilka lat później dopiero niechętnie, po długim ociąganiu się i tylko na wyraźny rozkaz Ludwika XIV dwór ten opuścił. Interesem tym było uzyskanie od kuryi rzymskiej kapelusza kardynalskiego, do którego, korzystając z przywileju służącego mu tak jak i innym monarchom, promował go Jan III. Przez cały ciąg ambasy trzy czwarte listów biskupa Marsylijskiego do p. de Pomponne, z którym łączyły go węzły przyjaźni i pokrewieństwa, wypełnione są tą osobistą sprawą. Pomijać je zatem będziemy, zaznaczając tylko szczegóły, mogące rzucić światło na stosunek bądź ambasadora samego z dworem polskim, bądź dworu polskiego z kuryą rzymską. Nawzajem depesze pana de Pomponne do ambasadora są albo prywatnej treści, albo nic nieznaczącym powtórzeniem instrukcji przez Ludwika XIV wprost do ambasadora przesyłanych. Po elekcji zatem jak i przed elekcją, właściwym materiałem historycznym są depesze biskupa Marsylijskiego do króla i odpowiedzi króla, którego osobista, wszystko obejmująca działalność w zdumiewającym przedstawia się świetle.

Po depeszy-memoryale z d. 1 czerwca następną depeszą ambasadora w chronologicznym porządku jest przytoczona już przez nas w części (ob. 51) depesza z 6 czerwca. Oto jej dalszy ciąg:

... Ilz (les Austrichiens) n'ont pu, dis-je, empescher qu'il n'y ait esté résolu et donné pouvoir à ce Roy de faire cette paix ¹⁾ au plustost ni mesme obtenir qu'il jureroit de la maintenir avec tous les autres voisins. Ilz n'ont pu l'obliger à consentir et à passer aucun article qui luy aye pu faire de la peine ni luy lier les mains à l'esgard de Vostre Majesté, s'estant réservé la liberté qu'on n'avoit pas voulu laisser au Roy Michel de permettre à qui bon luy semblera de faire des levées dans le pays, quelque instance qu'on ait faicte au contraire qu'il ne peut en donner la permission sans le consentement de la République, et qu'il ne luy fust pas permis d'envoyer des troupes hors du Royaume. En quoy, Sire, son unique vëue a esté de servir V. M., m'ayant assëuré qu'aussitost aprez que la paix du Turc sera faicte il feroit passer en Hongrie autant de troupes que V. M. voudra et qu'il luy en fournira de mesme pour estre employées partout ailleurs.

Ilz avoient aussy faict faire instance pour une ligue avec le Moscovite contre le Turc, mais elle a esté rejetée comme un empeschement à la paix et la propo-

sition de faire retirer les ministres étrangers n'a pas été mieux reçue. En un mot, Sire, tout me paroît icy disposé à complaire à V. M. et aussy favorable à la Cour de France que contraire à celle de Vienne, dont on connoît fort bien que l'intérêt et l'application est d'entretenir la guerre en ce pays et surtout d'empêcher que la paix ne prévienne l'ouverture de la campagne ou du moins la fin.

Ainsy je n'ay rien à changer au plan que j'ay faict en mon mémoire des dispositions et des sentiments de ce Roy et de la meilleure partie de la République à l'égard de V. M. Mais il est vray, Sire, que j'ay esté fort en peine jusques à aujourd'huy ayant vëu ce Roy dans une sy grande anxiété et irrésolution à cause des chicanes et des traverses que luy faisoient faire les Austrichiens que pour l'impuissance où il se trouve de contenter les troupes qui le menacent d'une confédération sy on ne les paie et surtout à cause des nouvelles qu'il avoit reçues de l'approche des Turcs et des Tartares, qu'il y avoit à craindre qu'il ne voulust remettre la Couronne à la République, ce qui n'auroit pu estre favorable qu'au Prince Charles, luy auroit donné plus de facilité que cy-devant à se faire eslire et auroit rejeté V. M. dans les justes inquiétudes qu'elle en a eues et dont la Providence la vient de tirer sy heureusement.

Mais par le soin qu'on a pris de le rassurer en applanissant et faisant lever les difficultez qui arrestoient l'ajustement des *Pacta conventa* et luy promettant que V. M. ne l'abandonneroit pas, il s'est enfin résolu à prendre le bon party, à quoi j'ay esté fort aidé par M. de Morstein qui, à la vérité, a tesmoigné un très-grand zèle pour le service de V. M. Et rien ne l'a sy bien déterminé que la confiance qu'il a en V. M. par qui seule il croit se pouvoir tenir contre le dedans et le dehors.

Cela m'a obligé, Sire, pour l'en mieux persuader, à me mettre en peine de luy faire toucher les quatre-cens-mille livres que je luy avois promis pour estre employées suivant l'intention de V. Majesté à assëurer l'exclusion entière du Prince Charles, et l'uniformité d'une eslection qui seroit au gré de V. M. Ceux qu'il avoit gagnez et faict agir à cette fin le pressant de l'exécution de ses promesses, et entre autres les Lithuaniens auxquelz par son avis j'en avais faict une de cent-mille livres pour leur estre payées aprez qu'ilz luy auroient donné leurs suffrages et que son eslection seroit consommée. J'ay eu recours à M. de Morstein qui par un pur mouvement de son zèle pour le service de V. M. a bien voulu faire fournir à Dantzick à lettre vëue deux-cens-mille livres payables dans un mois.

J'ose espérer, Sire, que V. M. aura la bonté d'approuver que dans une occasion et pour des raisons sy importantes, je me sois servi du pouvoir qu'il luy a plëu de me donner pour ce regard et de pourvoir incessamment à la remise de la somme entière, sy desjà elle n'a donné ses ordres pour cela, puisque le retardement laisse à craindre plusieurs mauvais effectz dont V. Majesté pourroit souffrir, surtout sy V. M. veut se prévaloir de la disposition où est le Roy et toute la nation de luy complaire et d'en favoriser les desseins.

Mais je ne scaurois et ne dois pas aussy, dissimuler à V. M. que son secours est sy nécessaire à la Pologne pour finir promptement la guerre du Turc que s'il luy manque ou qu'il ne puisse venir à temps, non seulement cette paix ne se pourroit faire avant la fin de la campagne, mais que la Cour de Vienne en auroit bien plus de facilité à troubler ce règne et à rendre ce Roy inutile à V. Majesté, auquel cas elle ne tireroit autre avantage de son eslection que d'avoir faict ex-

clurre le Lorrain. Au lieu que, s'il importe au bien des desseins de V. M. que la paix se fasse au plustost, elle pourroit s'en promettre une prompte conclusion en donnant à ce Roy le secours qu'il luy demande puisque, estant employé comme il le seroit à mettre l'armée en estat de servir, le Turc en seroit d'autant plus porté à finir la guerre qu'il verroit des difficultez à faire de nouveaux progres en ce pays. Autrement, Sire, dans l'impuissance et le deffaut de tous moiens où est le Roy et la République de contenter les troupes il seroit à craindre qu'elles ne refusassent de marcher et de servir et ne se confédérassent ensuite comme elles menacent sy on ne leur paie ce qui leur est dû, et le Turc alors ne trouvant aucune résistance perdrait la pensée et le désir de la paix qu'il a tesmoigné cy-devant en avoir, et V. M. l'occasion sy belle qu'elle a aujourd'huy en main d'obliger la maison d'Austriche à en passer par où il luy plaira. C'est pourquoy je prens la hardiesse, Sire, d'ajouter à ce que dessus que, si V. M. est touchée de ces avantages, ou par sa seule générosité portée à assister le nouveau Roy dans le besoin sy pressant où il se trouve, plus le secours que V. M. aura agréable de luy donner sera grand et prompt plus il aura de facilité à faire la paix avec le Turc et à disposer la République à entrer dans les mesmes engagements qu'il offre de faire en faveur des desseins et des intérestz de V. M. Il ne s'est point voulu expliquer sur la somme qui luy pourroit estre nécessaire, me disant qu'il s'abandonnoit à la générosité et à l'amitié de V. M. Cependant Elle connoistra par ce que je vais marquer quelle peut estre l'attention que la Cour de Vienne faict à tout ce qui se passe en celle-cy, son application à profiter des occasions de brouiller tant que le Roy luy sera aussy suspect qu'il est, à descouvrir et à rompre les mesures qu'elle appréhende que V. M. ne prenne contre elle avec luy.

On dit que l'Envoyé d'Espagne, dont la commission est finie par l'Eslection, veut rester icy en qualité de Gentilhomme de la Chambre de la Reyne Eléonore, qui en mesme temps a reçu ordre de l'Empereur de revenir en cette ville et d'y faire son séjour et mesme de donner la main à la nouvelle Reyne lorsqu'elle l'ira visiter. Et desjà la première a fait quelque sorte d'excuse à celle-cy de s'estre retirée comme elle avoit fait, luy ayant fait dire que la seule dévotion l'avoit portée à cette retraite d'où elle seroit de retour dans peu. Toutes ces démarches qui peuvent avoir une autre vëue que celle de cacher le chagrin qu'on a à Vienne de cette eslection font bien voir, Sire, que la Maison d'Austriche de veut pas abandonner le party qu'elle peut avoir en Pologne, et que V. M. a d'autant plus de raison d'y fortifier le sien, en s'assëurant du nouveau Roy et en l'attachant le plus fortement à ses intérestz tant pour tenir la Cour de Vienne en inquiétude que pour achever de ruiner la faction qu'elle taschera d'y maintenir pour en estre servie selon les événemens.

Enfin, Sire, puisque la Maison d'Austriche a tant de vëues d'intérestz et de desseins en Pologne, V. M. ne peut avoir un meilleur moyen de luy donner du chagrin, de l'inquiétude et des affaires qu'en profitant des bonnes dispositions de cette nouvelle Cour, et il n'y a point de diversion telle qu'elle puisse estre qui soit plus redoutable à l'Empereur que celle d'un sy proche voisin qui n'a ny mer ny rivière à passer, qui aura tant de facilité aprez la paix du Turc à secourir les mécontents de Hongrie et à mettre sur pied plus de forces que l'Empereur n'en peut envoyer aux Espagnolz, et qui, avec les moyens que luy donnera V. Majesté pourroit se rendre fort aisément maistre de la Hongrie austrichienne qui dans

l'oppression qu'elle souffre en sa liberté et en sa religion sollicita la protection de ce nouveau Roy avant mesme qu'il fust sur le throsne.

Après avoir parlé à V. M., Sire, sur le sujet du Roy de Pologne, il est bien juste que je luy parle de la Reyne, puisqu'elle a eu tant de part à faire eschouer les desseins des Austrichiens et qu'elle a tesmoigné un zèle sy ardent et sy déclaré pour le service de V. M., à fortifier dans l'esprit du Roy son mary ces fortes et essentielles dispositions où il est. Je rends un compte exact à V. M., et je la puis asséurer que les Impériaux se consoleroient plus facilement de cette Eslection s'ilz ne craignaient la Reyne qui, ayant une créance entière sur l'esprit du Roy, ilz voyent bien son inclination et son attachement pour la France, dont elle a faict des déclarations si publiques qu'ilz n'en peuvent douter. De manière qu'ilz ont travaillé à luy donner des dégousts particuliers sur le sujet de sa Coronation. Mais tout le monde est aujourd'huy autant porté pour elle presque que pour le Roy. Car par ses manières et par son esprit elle tasche de gagner le coeur de ces peuples. Et certainement V. M. peut estre assurée que le respect qu'elle a eu pour sa personne et l'inclination qu'elle avoit pour la France ont augmenté depuis son eslevation. Pour ce qui la regarde, elle ne prétend que des marques d'honneur et de considération personnelle de la part de V. M. et des moyens pour attacher plus fortement sa famille au Roy et le Roy à la France. Pour cet effet elle attend par le retour de ce courrier, un brevet pour un Duché et Pairie qu'elle veut avoir en France sous le nom du Prince son filz, et que pour distinguer sa personne en ce pays et relever en quelque manière sa naissance V. M. aye la bonté de vouloir luy faire le mesme honneur qu'elle fit à la feu Reyne de Pologne en la traitant comme sy elle avoit l'honneur d'estre de la famille royale, ainsy qu'il paroit par le contrat de mariage. Et V. M. jugera de quelle manière Elle pourra luy donner cette marque glorieuse de son amitié et de sa protection qui la rendant icy plus considérable luy donnera aussy plus de moyen de pouvoir servir V. M.

Elle souhéteroît encore, comme je le luy ay faict espérer et au Roy aussy, que V. M. eust agréable d'avoir un Régiment de Polonois sous le nom du Prince son filz, que M. de Béthune commanderoit, et M. le comte de Maligny son frère sous M. de Béthune. Tout cela n'est que pour mieux se lier au service de V. M.

Monsieur de Pomponne luy parlera d'une affaire où l'on aura besoin de son nom sur le sujet de Mr. le marquis d'Arquien, et V. M. fera une action de justice et de charité, et obligera sensiblement cette Reyne. Comme apparamment V. M. enverra icy un Gentilhomme sur le sujet de l'Eslection, elle voudroit bien que V. M. jetast les yeux sur Mr. le marquis de Béthune pour avoir la joye de le voir icy. Et comme le Roy de Pologne luy enverra Mr. le Comte de Maligny, elle ressentira sensiblement les grâces qu'il pourra recevoir de la bonté de V. M.

Je suis etc. etc.

¹⁾ Z Turcyą.

Sprawę tyczącą się margrabięgo d'Arquien, w której potrzebowano imienia Ludwika XIV, objaśnia ambasador w depeszy z 8go czerwca do p. de Pomponne w ten sposób:

Warszawa. (oryginał. — XL, 226).

»Ce qu'elle ¹⁾ demande touchant M. son père ce seroit de faire esloigner d'auprez de luy un allemand qui luy destruit ses affaires et qui est chargé de crimes et tascher, s'il se peut, de faire enfermer dans un couvent une femme de débauche qu'il a et qui luy consomme tout son bien.«

¹⁾ Marya-Kazimira.

W tej samej depeszy nalega na konieczność udzielenia pomocy Janowi III:

»Je vous asséure que j'ay eu plus d'embarras et de peine depuis l'eslection qu'auparavant dans l'incertitude de ce Roy qui auroit eu de la peine à consentir à son eslection sy l'on n'eust réduit les *Pacta conventa* à sa satisfaction et sans l'espérance que je luy ai donnée que le Roy ne l'abandonnera point. Sy Sa Majesté n'a pas la bonté de luy accorder un secours présent auquel toute la République s'attend il est à craindre dans le mauvois estat de ses affaires qu'il ne soit obligé malgré luy de prendre d'autres mesures desquelles dans la suite on ne pourroit plus le faire revenir.«

Nareszcie prosi ambasador, jak zwykle, o popieranie w Rzymie promocyi kardynalskiej, którą Jan III, mimo silnej opozycyi nuncyusza, utrzymał. (Widzieliśmy [str. 39], że nuncyusz sam rościł pretensye do podobnej promocyi). Zarazem, wbrew poprzednim prośbom o jak najrychlejsze odwołanie, żąda, aby mógł pozostać w Polsce aż do koronacyi, gdyż promocyja po koronacyi dopiero może być wydana *pro forma*, z pieczęcią koronną. Jeżeli zaś po koronacyi gabinet wersalski zamierza utrzymywać w Polsce tylko rezydenta, wypadnie nazwać tego rezydenta *tymczasowym* aż do przybycia niby *zwykłego* ambasadora, którego dwór polski spodziewa się widzieć przy sobie. Najwłaściwszym rezydentem byłby p. Akakia:

»Baluze a du mérite mais la différence en est grande et je ne sçais sy on peut s'y fier. D'ailleurs il a beaucoup de liaisons, mais ce qu'il y a de plus facheux est qu'il est très-mal auprez du grand-Chancelier de Lithuanie.«

Tymczasem Baluze przeczuwając, że na poparcie ambasadora rachować nie może, starał się popierać osobiście swoją kandydaturę. Gdy zniechęcony ambasador odsuwać go zaczął, jak się zdaje, od dyplomatycznej działalności, wziął się on do działania na swoją rękę. Pod datą 8go czerwca (XL, 260, własnoręcznie) znajdujemy przesłaną przez niego do p. de Pomponne propozycyę kilku oficerów polskich zaciągnięcia się z kilkoma regimentami pod dowództwem hrabiego

Ernesta Denhoffa (generała, późniejszego wojewody malborskiego) w służbę francuską. Pod datą zaś 15go czerwca (XL, 303) znajdujemy dołączony do depeszy p. Baluze dokument pod tytułem:

»Projet de capitulation pour 3 ou 4 régiments d'infanterie polonoise.«

Ale tego samego dnia ambasador pisał do p. de Pomponne:

Warszawa 15 czerwca. (Oryginał. — XL, 301).

»Mr. Baluze a parlé à des officiers sans ma participation et s'est avisé d'en envoyer les projets que je n'ai pas vëu. Il ne faut pas se régler par ce qu'il mande, car il va fort vite en toutes choses.«

Dwudziestego drugiego zaś czerwca kończył znaną nam już depeszę (str. 42) tą wzmianką o nie dość ostrożnym korespondencie:

Je vous ay fait sçavoir l'ordinaire précédent, Monsieur, que le Sieur Baluze s'estoit ingéré de vous envoyer un mémoire pour des levées de troupes que quelques officiers de l'armée de Pologne luy avoient confié pour me le remettre entre les mains. C'a esté contre leur intention et ilz ont trouvé fort mauvois qu'il l'ait fait passer en France sans leur participation; ilz sont mesme en peine et en crainte que le Roy leur maistre n'en ait connoissance, sçachant bien qu'il ne l'auroit pas agréable. Mais c'est sur quoy le Sieur Baluze n'a fait aucune refflexion tant il va vîte, ny sur les inconvéniens du chagrin qu'en pourroit avoir le Roy de Pologne de croire qu'on luy voulust débaucher ses troupes que d'ailleurs il ne seroit pas honeste de tirer de ce pays dans la conjoncture présente et dans le grand besoin qu'il en a pour sa deffense. Mais outre ce que dessus, Monsieur, c'est que sy Sa Majesté vouloit avoir des troupes polonoises, ce qu'il ne faut espérer qu'aprez la paix du Turc, non-seulement on en pourroit avoir a bien meilleur marché en traictant avec le Roy de Pologne qu'avec aucun particulier, mais Sa Majesté en pourroit estre mieux servie en les employant en Hongrie que partout ailleurs, selon l'offre que luy a desjà faite le Roy de Pologne d'y en faire passer autant qu'elle en voudra aprez la paix et la dépense de l'entretienement des dites troupes seroit bien moindre et leur service d'un bien plus grand effet que sy elles servoient la France. Ce que je vous marque, Monsieur, non tant pour vous faire voir l'irrégularité de la conduite du Sieur Baluze à mon égard que pour les inconvéniens qui pourroient arriver au service du Roy de son inconsidération et de son trop grand empressement à escrire et à se charger de tout ce qu'il rencontre sans y faire aucune refflexion, s'imaginant s'en faire du mérite et s'en rendre plus digne de remplir ce poste qu'il prétend aprez que S. M. m'aura permis de le quitter.

Otóż w odpowiedź na tę filipikę de Pomponne w depeszy z 13 lipca (XL, 399, minuta) w ten sposób przyznał słusność ambasadorowi:

»J'admire le S. Baluze de se mesler d'écrire de son chef et d'envoyer des capitulations sans vous en parler. Vous croiez bien que je ne luy fais point de response et qu'il faut accoustumer ces Mrs à ne se mesler d'affaires qu'autant que vous ordonnerez.«

Do pana Baluze zaś wystósował następującą, pełną gromów odezwę:

Wersal 20 lipca. (minuta. — XL, 428).

J'avois recëu, Monsieur, la lettre et le mémoire que vous m'aviez envoyés touchant quelque capitulation que vous aviez projetée avec quelques officiers de Pologne pour entrer au service du Roy. Sa Majesté à qui je n'ay pas laissé d'en rendre compte, bien que je jugeasse qu'elle ne l'auroit pas agréable, a tesmoigné improuver que sans ordre et sans participation de Mr. l'Ambassadeur vous entriez en quelque négociation, puisque vous ne devez vous donner d'action que celle qu'il jugera à propos que vous preniez. Ainsy, à moins qu'il vous en commette le soin, vous cesserez d'entrer dans ces sortes d'affaires.

W pierwszych dniach sierpnia dopiero odebrał ambasador odpowiedź na swoje depesze z 1 i 6go czerwca; tymczasem zaś, przewidując aprobatę swoich planów, pracował czynnie nad przygotowaniem pola do przyszłych działań. Pisał jednak co tydzień i częściej, nagląc o odpowiedź, a zdając zarazem sprawę i ze swych czynności i z wypadków, które planom sprzyjać lub je krzyżować mogły.

Trzynastego czerwca dopomina się u p. de Pomponne o 400,000 liwrów, na elekcyę wyłożonych (XL, 293). Piętnastego czerwca znowu pisze:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (oryginał. — XL, 298).

»J'ose vous prier de faire ordonner par le Roy que l'on compte incessamment à Dantzick les quatre-cent-mil livres que j'ay promises, car j'en suis persécuté de la plus terrible manière du monde et par le Roy et par ceux à qui l'on a promis pour l'exclusion du Prince de Lorraine. Tout le monde est icy sy affamé d'argent qu'ilz ne cessent pas de persécuter pour en avoir.«

Tegoż samego dnia donosi Ludwikowi XIV o wiadomościach z Turcyi dla pokoju pomyślnych:

Warszawa. (oryginał. — XL, 298).

»Le Roy de Pologne a fait partir aussitost un autre envoyé à la Porte avec toutes les instructions convenables pour cultiver l'apparence de ces bonnes dispo-

sitions. . . . J'ay escrit à M. de Nointel de favoriser de tout ce qu'il pourroit la négociation de ce nouvel envoyé. Cependant si en cela je ne me suis pas esloigné des instructions de V. M. il est bien nécessaire que j'en sois informé plus particulièrement et au plus tost et qu'en mesme temps je puisse asséurer le Roy de Pologne du secours qu'il plaira à V. M. de luy accorder, le besoin qu'il en a estant tel que l'on peut dire que la paix en dépend absolument et toute autre chose que V. M. pourra désirer du Roy de Pologne et de la République.»

Mniej widoków pokoju z Turcją widzi Baluze, piszący do p. de Pomponne z Warszawy 22go czerwca (XL, 318, własnoręcznie). Dodaje jednak:

»Cela n'empesche pas que les Polonois ne se repaissent fort de l'espérance de la paix, la cour semble la désirer et y travailler peut-estre par l'impossibilité de faire la guerre faute d'argent. Les impositions ordonnées par la Diette de convocation ne se payent point et la response ordinaire de ceux qui les refusent est que le Roy doit payer l'armée comme une des conditions auxquelles s'estoient soumis les autres candidats.»

Jeżeli, według p. Baluze, brakło Janowi III pieniędzy na prowadzenie wojny z Turkiem, według biskupa Marsylińskiego brakło mu jeszcze więcej pieniędzy na zawarcie pokoju. W ten sens pisze on do Ludwika XIV z Warszawy 29go czerwca (XL, 334, oryginał), w nadziei, że skłoni swego pana do wspomóżenia francuskiemi liwrami ubogiego sprzymierzeńca. Do wyluszczonych już gdzieindziej względów, które pokój ten zarówno Janowi III jak Ludwikowi XIV pożądanym czynią, dodaje on jeszcze względ jeden: Austria gotuje się do wystąpienia przeciwko nowemu królowi na sejmie koronacyjnym i łatwe będzie miała pole, jeżeli Jan III nie przybędzie na sejm z wywalczonym pokojem. Zarazem daje ambasador świadectwo o dobrych chęciach Jana III:

»Cependant pour faire voir à V. M. qu'il dirige sa conduite dans la vëue de la pouvoir servir, je luy dois marquer icy qu'il a permis la levée de deux régiments à un seigneur de Hongrie qui s'est retiré en ce pays pour y venir servir dans cette armée, se proposant de faire passer sous son nom en Hongrie, après que la paix sera faite un secours tel qu'il conviendra pour soustenir les mescontens, s'il n'estoit pas jugé à propos alors d'en envoyer ouvertement, et de laisser voir à la teste des troupes qu'il fera passer en Hongrie un officier polonois de trop grand nom.»

Wiadomość o tych zaciągach — pisze dalej ambasador — spowodowała wielki popłoch w Wiedniu, gdzie panuje zresztą przekonanie, że elekcyja Jana III była ukartowana z Francją, a obecnie

francuski ambasador w zupełném porozumieniu z królem polskim pracuje nad pokojem z Turcją i ma nawet udać się osobiście do Stambułu. Ambasador nie myśli zaprzeczać tym pogłoskom:

»qui ne peuvent faire que du bien au service de V. M.»

W samej rzeczy:

»On a appris par l'agent de cette Cour à Vienne que l'on y est résolu de se tirer au plus tost de l'engagement présent où l'on est avec les Hollandois et que sy les efforts qui se doivent faire par eux en Flandres cette campagne (ne) leur peuvent mieux réussir on taschera de s'accomoder à quelque prix que ce soit avec V. M. par la crainte qu'on a d'avoir besoin de ses forces. C'est le premier avantage que V. M. recevra de cette eslection.»

W załączonej depeszy do p. de Pomponne (Warszawa 29 czerwca; XL, 339, oryginał) znajdujemy prośbę o zasilek pieniędzy na pokrycie tego, cobyśmy dziś nazwali »kosztami reprezentacyi.« Przytém skargi na konieczność wystawnego życia, bankietów i t. d., a wreszcie następujący szczegół:

»Il m'a fallu faire un présent au Roy de Pologne, le jour de sa feste, comme il se pratique en ce pays; le Reyne m'ayant adverti de cette coustume, et que sy je manquois d'y satisfaire, cela pourroit estre mal expliqué et faire un mauvais effet dans le public.

Cela m'a obligé, Monsieur, à acheter une cuvette et une buire de vermeil doré pour en régaler le Roy et il m'en a cousté cinq-mille livres que je destinois à l'augmentation de mon équipage.»

Pod tą samą datą 29go czerwca znajdujemy ślad, że nietylko Jan III i biskup Marsyliński, ale cała francuska partya w Polsce rachowała na sukurs pieniężny z Wersalu. List p. de Lubienietz do p. de Pomponne (XL, 347, własnoręcznie) tak się zaczyna:

»Mon confident m'escrivit de Cracovie le 15 du courant que la face des affaires n'estoit pas trop bonne, le nombre des malcontens croissant encore n'y ayant point d'autre sujet que l'envie et la malice.» . . .

Jest jednak nadzieja, że te zamieszki wkrótce ustaną:

. . . »Principalement aprez que nostre trez-grand monarque assistera le nouveau Roy et l'Etat plongé dans la dernière nécessité de quelque notable somme d'argent, a quoy l'intérêt de S. M. la portera indubitablement vëu que la Cour de Pologne ayant donné commission à Mr. le Palatin de Lublin ¹⁾ de presser le comte de Schafgotch que la somme promise par S. M. Impe pour l'entretienement des troupes de Brandebourg soit payée, on croit qu'elle taste par là le poulz à la Cour de Vienne affin d'embrasser le parti de la France avec tant plus de raison

en cas de refus lequel amoindriroit beaucoup l'affection de la noblesse envers la Reyne Douairière.»

¹⁾ Władysław Rey.

W listach swych z tej epoki Baluze wstępuje już powoli na to opozycyjne stanowisko, które zachował aż do końca ambasady biskupa Marsylijskiego. Odsunięty od udziału w wypadkach, pociesza on się ocenianiem tych wypadków okiem zbyt żółciowo zwykle usposobionego filozofa-krytyka. Tej to filozofii krytycznej w braku innych historycznych wskazówek, szukać będziemy kiedy niekiedy w jego korespondencji. Oto dwie próbki:

Do p. de Pomponne. Warszawa 29 czerwca 1674. (własnoręcznie. — XL, 343).

Je suis tousjours trez-persuadé, Monseigneur, que M. de Marseille vous informe exactement de tout ce qui se passe icy; sans cela et le respect que je luy doibs, j'aurois le dérangeaison de vous entretenir de beaucoup de choses qui viennent à ma cognoissance. Je me sents tousjours obligé de l'en advertir; mais de la manière dont il le reçoit le plus souvent, j'ay lieu de m'imaginer qu'il croit que je donne trop facilement dans les faux bruits. Je ne luy dis pourtant rien dont je ne sois trez-assuré. Le succez en a vérifié une partie, et la suite esclaireira l'autre, Dieu veuille qu'elle soit moins funeste que je ne la prévois. Beaucoup de gents me parlent plus librement qu'ilz n'osent faire à un Ambassadeur, et comme ce n'est pas à cette Cour que j'apprens ce qui se passe dans les provinces, l'on me le desguise moins. Vous en jugerez vous-mesme, Monseigneur, sy vous me comandez de m'ouvrir à vous, et sy vous avez la bonté de me mettre à l'abry du mauvais gré qu'on pourroit m'en sçavoir. Le dedans de la Cour a aussy ses replis, et il y en a qui passent pour incroyables, parce qu'ilz sont trop extraordinaires, et c'est peut-estre pour cela qu'on se dispense de vous en informer. Je ne serois pas avoué (*sic*) d'estre plus hardy que les autres, ainsy je me vois condamné au silence.

Do p. de Pomponne. Warszawa 6 lipca 1674. (własnoręcznie. — XL, 357).

Nous sommes icy, Monseigneur, dans une aussy grande tranquillité que s'il n'y avoit point d'ennemys en Pologne et que tout le monde y fust content. L'on ne sçait pas mesme quand le Roy ira à l'armée ny sy il y ira. Cependant toutes les petites diettes ont esté fort tumultueuses et l'on auroit pris des résolutions peu sages dans la plupart sy l'on ne se fust avisé de les faire rompre. La liberté de parler y a bien faict dire des sottises, et l'on estoit en humeur d'y en faire de plus grandes sy la plupart des Nonces qui avoient esté députez à la Diette d'Eslection ne se fussent absentez. Je laisse à M. l'Ambassadeur à vous dire, Monseigneur, la cause d'un tel embrouillement, et les effects qu'il peut produire. L'armée jusqu'icy paroist plus sage que la noblesse, mais non pas plus contente.

Il y en a qui craignent qu'elle ne se confédère; mais le remède à tout cela seroit qu'on luy donnast de l'argent, et qu'on n'en demandast point à la noblesse. Si l'on n'avoit pas besoin de (se) mettre en campagne contre le Turc l'on pourroit, comme l'on dit, pousser le temps avec l'espaule, jusqu'au Couronnement du Roy, mais les ennemys pressent, et le fairont davantage s'ilz s'aperçoivent qu'on n'a point de forces à leur opposer. La Cour de Vienne a trop d'intérêt de les amuser en Pologne pour ne les pas avertir qu'il y faict bon pour eux, et je croy qu'elle s'y applique autant qu'à brouiller au dedans, à quoy la présence de la Reyne Eléonore est fort propre, et l'on ne manque pas de s'en servir ny de représenter le tort qu'elle souffre en sa personne et en ses intérestz. Il seroit difficile, Monseigneur, de vous dire à quoy tout cela aboutira. Il y a beaucoup de réflexions à faire pour et contre, mais il est certain que le temps ne se trouble point sans pluye. Ce n'est pas à moy à faire des Almanachs ny à entrer dans aucun détail des choses plus cachées tant qu'il y aura icy un Ambassadeur ou quelqu'autre Ministre du Roy. Le peu que j'en dis, Monseigneur, n'est que pour avoir l'occasion de vous asséurer que je seroy toute ma vie, avec un profond respect, etc. etc.

W pierwszych dniach lipca spotykamy liczną korespondencję w sprawie sum założonych, we wspomnianych już przez nas okolicznościach (str. 2) na rzecz ks. de Longueville. Sumy założone przez podskarbiego w. Morsztyna dochodziły znacznej cyfry 300,000 liwrów. Dopominał się on już o nie przed elekcją Sobieskiego (str. 2). Obecnie zaś namówił Sobieskiego, a namowa zapewne nie była trudną, aby dopominał się także o założoną przez się mniejszą sumę 60,000 liwrów i, zwiąawszy tym sposobem swój interes z interesem nowego króla, żądał od Ludwika XIV, aby interwencją swoją skłonił księżnę de Longueville, matkę nieżyjącego już kandydata, do uiszczenia zaciągniętego przez syna długu. Pisał w tej sprawie Morsztyn do Ludwika XIV i do p. de Pomponne (Warszawa 8 lipca, XL, 365, 367, 369). Pisał kilkakrotnie do obudwóch biskup Marsylijski (Warszawa 23 czerwca, XL, 330; Warszawa 7 lipca, XL, 361, 364). Morsztyn powoływał się na okazane przez agenta księżny de Longueville, księdza de Paulmier, pełnomocnictwo, fałszywe zapewne, Ludwika XIV — i dodawał:

»Elle (księżna de Longueville) a des pièces en main qui justifient que les sommes avoient esté bien employées puisqu'elles font voir que le Duc de Longueville alloit monter sur le throsne s'il n'eust pas esté tué.«

Przy tej sposobności zaś prosił o listy naturalizacyjne dla siebie, żony i dzieci. Przytaczamy koniec listu do Ludwika XIV, zawierającego tę prośbę:

«L'honorable mention qu'il a pléu à Vostre Majesté faire de moy dans ses dépesches à son Ambassadeur et dans les instructions qu'Elle luy a données me faict souhaiter cet honneur avec plus d'ardeur que jamais et me charme plus que les sommes qui m'y estoient destinées: aussy ay-je consenty de bon coeur qu'il s'en servist ailleurs dans le besoing pressant qu'il en avoit pour le service de V. M. cognoissant la grandeur de son âme et celle de son pouvoir quand il luy playra faire d'autres grâces à ses serviteurs. Je n'ay pas mesme faict d'instance pour le payement des arrérages de la pension que Vostre Majesté a eu la bonté de m'accorder. Je l'attendray tant qu'il luy plaira, bien fasché de n'avoir pas eu en ma disposition des sommes plus considérables, que celle que j'ay donnée pour les employer selon les intentions et pour les affaires de Vostre Majesté. Tout le peu que j'ay faict jusqu'icy pour son service, ny tout ce que je pourrois faire à l'avenir, ne vaut pas l'honneur qu'Elle me faict et je le préférerois toujours à tous les avantages qui me pourroyent venir d'ailleurs. Les persécutions et les pertes que j'ay souffert des ennemis de sa gloire, et les dangers qu'ilz ont faict courir à mon honneur et à ma vie, me sont plus glorieux que leur amitié; et je me sens le courage de m'exposer à tout et de tout entreprendre quand il s'agira du service de Vostre Majesté. Ce sont, Sire, les véritables sentiments de mon coeur, qui adore en Vostre sacrée personne la vertu la plus grande et la plus pure qui aye jamais orné homme, Prince ny Roy. C'est pour cela aussy qu'il a conçu la noble ambition de Vous avoir pour Maistre et qu'il me porte à souhaiter d'estre aussy véritablement Vostre subject que je suis avec un trez-profond respect, Sire, etc.»

Do listu tego dołączył Morsztyn następujące dokumenta:

I.

Certificat donné à M. de Morstein par M. de Marseille.

Warszawa 30 czerwca 1674. (Oryginał. — XLIV, 104).

Nous Toussains de Forbin de Janson, Evêque de Marseille, conseiller du Roy en tous ses Conseils, et son Ambassadeur extraordinaire en Pologne, reconnaissons, déclarons et certifions, que M. le Comte de Morstein, grand-Trésorier de Pologne, nous a fort utilement aidé de ses soins, de son crédit, et de ses avis pour le succès des desseins de Sa Majesté à la Diette de l'Eslection; que par un excès de son zèle et pour mieux faire cognoistre la fermeté de son attachement aux intérêts de Sa Majesté, non-seulement il n'a voulu exiger ny prétendre pour luy, ny pour ses amis, aucune part des sommes que nous avons eu pouvoir de distribuer à la Diette, afin de nous laisser plus de moyen de gagner ceux qui pourroient faire obstacle au desseins de Sa Majesté, mais qu'il a eu la générosité encore de nous avancer de son argent sur nostre billet, la somme de cent-quatorze-mille livres pour estre employée selon le besoing que nous en avons pour les affaires du Roy.

C'est de quoy, comme de tout ce que dessus, nous promettons audit Sieur de Morstein d'informer encore Sa Majesté et de luy représenter, ainsy qu'il nous en a prié, qu'il luy estoit deub cinq années de la pension qu'elle luy a accordée, en considération de ses services passés, dont nous ne luy avons payé qu'une année,

afin qu'il en puisse recevoir au plustost les effets qu'il attend de Sa Royale reconnaissance; et, comme ledit Sieur Comte de Morstein nous a fait cognoistre qu'il avoit fait des avances considérables, qu'il faict voir par des tiltres, pour feu Monsieur le Duc de Longueville dans la veüe du service de Sa Majesté, et qu'il avoit besoing de sa protection pour obtenir le remboursement de ses dites avances, nous luy avons promis d'en escrire à Sa Majesté, afin qu'elle aict agréable de faire examiner l'affaire par des commissaires qu'il luy plaira de nommer à cet effect, pour en user à son esgard de la mesme manière, et sans aucune distinction que pour les intérêts du Roy de Pologne, qui a fait des avances pour la mesme affaire, et que la justice qu'ilz cognoistront luy estre due, puisse luy estre rendue au plustost, ne doutant point que Sa Majesté ne luy donne en ceste occasion toute la protection qu'il luy demande, quoyqu'elle n'aict eu aucune part à ceste affaire de feu Mons. le Duc de Longueville; luy promettant aussy de supplier Sa Majesté de vouloir accorder audit Sieur grand-Trésorier, à la dame sa femme, et à ses enfans, nés et à naistre, ses lettres de naturalité, afin qu'ilz puissent se retirer en France quand leurs affaires le requerront, y acquérir cependant des biens, en jouir, et généralement de toutes les libertez et prérogatives que font les subjects naturels de Sa Majesté. En foy de ce que dessus nous luy avons donné le présent escrit, qu'il a désiré de nous, à Varsovie, le trentiesme jour de Juin mil-six-cent-soixante et quatorze.

II.

Świadectwo (Kopia. — XLIV, 105).

Aujourd'hui, 27 jour de Décembre 1669, le Roi étant à Versailles, voulant gratifier le Sr. Comte de Morstein grand-Trésorier de la Couronne de Pologne, en considération des services qu'il a rendus à S. M. en diverses occasions, et du zèle qu'il témoigne toujours avoir pour tous ses intérêts, Sa Majesté lui a accordé et fait don de la somme de neuf mille livres de pension annuelle pour laquelle Elle veut qu'il soit dorénavant couché et employé dans l'Etat de ses pensionnaires étrangers et payé de ladite somme par le garde de son Trésor Royal, à commencer du premier Janvier prochain. En témoignage de quoi, Sa Majesté m'a commandé d'expédier audit Sieur de Morstein le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moi son conseiller-secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances

Louis de Lionne.

III.

Świadectwo. (Kopia. — XLIV, 106).

Le Roi ayant été informé des dispositions qu'il y avait à la vacance du Royaume de Pologne par abdication, et qu'en ce cas comme de toute autre vacance d'icelle, son cousin Monsieur le Duc de Longueville et d'Estouteville, Prince

souverain de Neufchâstel et de Walenghin, pour l'estime particulière en laquelle il est parmi la nation polonoise, pourrait en se présentant parmi les candidats espérer la préférence de l'Election de sa personne à la dite Couronne, particulièrement s'il faisait quelques bonnes conditions à la République, et que pour plus grande sûreté de leur exécution, elles fussent par Sa Majesté garanties, Sa Majesté, désirant l'avancement de son dit cousin Mr. le Duc de Longueville, a par ce présent donné et donne plein pouvoir à messire Jean de Paulmier présentement en Pologne pour les affaires du dit Sr. Duc de Longueville pour et au nom de Sa Majesté promettre de garantir et faire valoir à ladite République de Pologne, le cas avenant de l'Election de son dit Cousin à la dite couronne, tous et chacuns les articles de la capitulation qui sera faite et passée entre la dite République et lui, et particulièrement ceux concernant les secours qu'il pourrait s'obliger de donner à la Pologne en cas qu'elle soit attaquée par les Turcs ou par quelques autres ennemis y engageant à cette fin la foi et parole Royale de Sa Majesté par acte particulier et séparé en la meilleure forme qu'il sera requis. En foi de quoi Sa Majesté a signé la présente de sa main et fait contresigner par moi conseiller et secrétaire de ses commandements. Donné à Saint Germain en Laye, le sixième Décembre 1671.

Louis. — Le Tellier.

Ale choć powyżej przytoczone świadectwo i zakomunikowane zapewne Morsztynowi, a niecyfrowane depesze ambasadora nader gorliwie popierały jego sprawę, jednocześnie prawie, dnia 9go lipca, wysłana cyfrowana depesza (Warszawa; XL, 370, oryginał) nieco inaczej się odzywała. Tłumaczył w niej ambasador swoje wstawienie się za Morsztynem potrzebą niezrażania potężnego magnata; bo zresztą:

«... Sa conduite n'est pas tout à fait si sûre et si désintéressée que je la représente... C'est un homme, Sire, qui n'a pour règle, pour principe et pour but que son intérêt particulier, qui dans cette vue s'attache en mesme temps à tous partis quoy que contraires et opposez... gardant des mesures de tous costez et ne trompant personne.»

Dodaje jednak:

«Il est vrai, Sire, que j'en ai tiré bien des secours dans la Diette et que sa conduite m'y a paru fort droite.»

Kilka jeszcze podrzędnych spraw dotyka ambasador w tej depeszy. Radzi z przysłaniem Janowi III orderu Śgo Ducha wstrzymać się aż do pokoju z Turcyą, aby w obecnym niebezpiecznym położeniu nie drażnić sąsiadów. Bajką jest, aby Jan III myślał o przyjęciu Złotego Runa od Austrii; w każdym wypadku królowa nie pozwo-

liłaby na to. Wspomniawszy imię królowej, tak się wyraża o zamiarze Ludwika XIV obdarzenia jej jakimś upominkiem:

«Que si au lieu d'un présent V. M. avoit agréable de luy promettre une pension et de luy en avancer la première année, je croirois, Sire, qu'elle s'en aide-roit mieux.»

Zdaje się, że ambasador dobrze odgadywał chęci Maryi-Kazimiry. Zważywszy nawet na ścisłe porozumienie, jakie przyszłość wykaże między nimi, przypuścić można, iż pisał pod jej natchnieniem. Pod jej natchnieniem także dodawał:

«Cependant il me paroît, Sire, qu'elle seroit sensiblement obligée à V. M. s'il luy plaisoit donner quelques marques d'honneur et de distinction à Mr. le Marquis Darquin, son père... pour qui elle a toute la tendresse et le naturel qu'on peut avoir, se faisant honneur de luy procurer cette sorte de consolation, dont elle est plus vivement touchée que de ses intérêts personnels.»

Niezaspokojenie wyrażonego tutaj żądania miało być jednym ze szkopułów, o które rozbiło się przywiązanie Maryi-Kazimiry do Francji; tymczasem zaś ta sama właśnie depesza zawiera w zawiązku dwie główne sprawy, na których zawisła później cała polityka francuska w Polsce.

Widzieliśmy już propozycje Jana III podania ręki Ludwikowi XIV przeciwko Austrii w Węgrzech lub na Szląsku; propozycje nieokreślone i w niepewną przyszłość sięgające. Obecnie jeden z dostojników koronnych z jaśniejszymi i doraźniejszymi występował projektami. Był to Stanisław Herakliusz Lubomirski, podówczas marszałek nadw. k. Uprzedzamy prawdopodobne zdziwienie czytelnika, który zapewne spodziewałby się raczej spotkać tutaj imię Hieronima Lubomirskiego, nadmieniając, że ten ostatni znaną swoją rolę w sprawie węgierskiej odziedziczył dopiero po starszym bracie, z tą jeszcze różnicą, że plany Stanisława-Herakliusza obok awanturniczości odznaczają się przynajmniej pewną, aczkolwiek niezupełnie usprawiedliwioną, wyniosłością ambicyj możnowładczej; plany zaś Hieronima, praktyczniejsze, sprowadzają go do prostej roli agenta francuskiego w opłakanym podsycaniu powstańczego ruchu węgierskiego na korzyść francuskich interesów. Starszy brat sięgający po węgierską koronę, ostatnim przedstawicielem jest tego pokolenia, które Marynę Mniszchównę prowadziło na tron moskiewski; młodszy pierwszym przedstawicielem już do epoki saskiej należącego typu polskiego kondotiera, uganiającego się za obcą

służbą mniej może dla zysku niż dla zużytkowania energii, która w służbie krajowej pola dla siebie już znaleźć nie mogła.

Zamieszczamy najpierw memoriał wysłany do p. de Pomponne dla wyjaśnienia wspomnianych projektów marszałka nadwornego, zawartych w depeszy ambasadora z 9go lipca.

Bez miejsca i daty. (Oryginał. — XL, 216).

Le Prince Lubomirski, à présent Mareschal de la Couronne ¹⁾ de Pologne, se maintient dans la possession dont ses ancêtres ont jouy depuis six-vingt ans de la forteresse de Spetz ²⁾ dans le Royaume de Hongrie avec les territoires de Lublinie et de Podolinie, outre la forteresse contenant quinze villes engagées par les roys d'Hongrie à la couronne de Pologne, de qui les ancêtres dudit Seigneur Lubomirski les ont acquises. C'est un pays dont l'étendue est de sept lieues d'Allemagne fort, par sa situation, estant la plupart formé de montagnes dont les passages sont aisés à deffendre. Il confine esgalement avec les Hongrois qui obéissent à l'Empereur et les Hongrois rebelles et il peut mettre sous les armes 7 à 8 mille hommes de milice. Le Prince ayant prévu auparavant la dernière eslection que les attachements qu'il s'estoit déclaré vouloir prendre à la France luy attireroient l'indignation de la Cour de Vienne avoit fait proposer à Mr. l'Ambassadeur de S. M. Très-chrestienne de luy en procurer quelque assistance pour réparer sa forteresse et pour l'entretienement de quelques troupes au cas de l'eslection d'un sujet attaché aux intérestz de la France et contraire à ceux de la maison d'Autriche. Ce qui estant arrivé et ce Prince ayant reçu depuis plusieurs lettres de plaintes de ses sujets pour les torts qu'ilz reçoivent de l'Empereur et ayant sujet d'en craindre les suites en a d'autant plus grand besoin d'un secours d'argent tant pour faire des levées que pour fortifier sa place et la mettre en estat de se pouvoir deffendre contre les entreprises de l'Empereur.

¹⁾ Mylńie; łaskę wielką koronną otrzymał Lubomirski dopiero na sejmie koronacyjnym r. 1676.

²⁾ Spiż; Stanisław-Herakliusz Lubomirski był starostą spiskim.

Otóż Lubomirski (depesza z d. 9 lipca; XL, 370), niby działając w porozumieniu z Janem III, obiecywał przyciągnąć Austriaków nad polską granicę,

«... ce qui fourniroit un prétexte au Roy d'y envoyer des troupes pour la sèureté et la défense du pays et d'y engager la République par l'intérest qu'elle a de conserver un bien dont ledit Prince Lubomirski n'a que le droit qu'elle luy a donné.»

I Jan III, urażony na Cesarza za niedotrzymaną obietnicę pieniężnego zasilku, zdawał się wchodzić w tę myśl:

«Il (Sobieski) m'a assuré — pisał ambasador — que sans attendre la paix du Turc, si V. M. le désiroit, on pourroit faire passer des troupes au secours des

mécontents qui l'en sollicitent tous les jours, luy offrant pour l'engager et l'intéresser plus fortement à les souster. ir d'eslire son fils pour leur Roy et peut-estre que cet intérest personnel dont il ne se laisse pourtant pas voir qu'il soit touché le pourroit d'autant plus exhorter à les deffendre.»

Tymczasem Lubomirski w sekrecie przed Janem III wypowiedział się francuskiemu ambasadorowi z zupełnie innych widoków, zapytując, czyby Francya nie chciała jemu samemu dopomódz do korony. Do wyjaśnienia tej propozycji służyć nam może, tak jak zapewne służyć miał Ludwikowi XIV, dokument pod tytułem:

Raisons sur lesquelles est fondé le projet de Mr. Lubomirski.

Bez miejsca i daty (z kancelaryi ambasadora. — XL, 414).

Oto jego treść:

«Les mescontents d'Hongrie ont sy fort souhaitté un autre maistre que l'Empereur qu'ilz envoièrent il ya dix-huit mois le Sr. Vesselin, fils du Palatin de Hongrie, au Prince Lubomirsky en sa forteresse de Landshut en Russie où il estoit alors pour sçavoir de luy s'il estoit en estat et dans la volonté de leur donner du secours, auquel cas ilz luy envoyroient des deputés avec les assurances et les pouvoirs nécessaires pour convenir des moyens de l'eslire leur Roy, luy faisant entendre que leur pressante nécessité les avoit obligez de recourir d'abord au grand-Mareschal parce qu'estant grand Général de Pologne et ayant les armes à la main ilz en espéroient un plus prompt secours, mais qu'ilz auroient mieux aimé le Pce Lubomirsky tant pour la réputation qu'avoit laissée parmy eux le feu grand-Mareschal son père, que pour ses qualitez personnelles. ... Comme aussy à cause du voisinage de sa forteresse de Spigz qui luy donneroit une plus grande facilité de les secourir et enfin pour les parens considérables qu'il a en Hongrie.

Il fut sollicité en mesme temps par quelques prélats. ... Mais tous ont appris par la réponse dudit Prince Lubomirsky qu'il n'estoit pas en estat alors de s'engager en une entreprise de sy grande importance et qu'il leur feroit sçavoir de ses nouvelles lorsqu'il auroit pu mesnager une bonne assistance par le moyen de quelques Princes de ses amis. Lesdits mescontents se voiant sur les bras les armes de l'Empereur eurent recours au feu Roy Michel qui bien loing de leur garder le secret en donna advis à la Cour de Vienne... Aussy ilz se sont tenus cachez sans rien dire jusques à la mort du Roy Michel. Aprez quoy ilz ont veillé continuellement pour sçavoir sy une nouvelle eslection pourroit faire revivre leurs espérances; mais l'incompatibilité de ces deux Royaumes est sy grande qu'il semble impossible de les pouvoir unir sous un mesme Roy.

(Tu dość długa rozprawa o niemożliwości zjednoczenia dwóch królestw).

C'est pourquoy comme il seroit plus aisé d'unir ensemble deux chefs que de soumettre à un seul et mesme chef deux partys sy opposez et dans les suites pouvant arriver aussy quelque inconvénient de rendre maistre qui que ce puisse estre de ces deux Royaumes, il semble plus avantageux de les partager puisque l'on pourroit s'assurer de l'un par l'autre et tenir en mesure celui des deux qui voudroit manquer à la bonne correspondance qu'en attendroit leur amy commun,

Car la couronne de Pologne estant eslective et pouvant passer quelque jour à un ennemy de la France elle auroit toujours en la personne d'un Roy d'Hongrie qu'elle auroit eslevé sur le throsne un moyen facile de donner des affaires à un Roy de Pologne lorsqu'il voudroit s'attacher à une puissance qui luy seroit enemye et avec d'autant plus de raison qu'un tel Roy ne pouvant jamais espérer de réconciliation avec la maison d'Autriche se trouverait obligé à un attachement esternel aux intérestz de la France pour le besoin indispensable qu'il auroit de son assistance et de sa protection.

»Il m'a paru — pisze ambasador (w tej samej depeszy z 9 lipca; XL, 370) — qu'il ne pouvoit arriver que du bien aux affaires de V. M. . . de laisser audit S. de Lubomirski le plaisir de sy belles esperances.

Przebijająca się w tych słowach ironia każe nam przypuszczać, że ambasador niewiele pokładał wiary w pięknych nadziejach Lubomirskiego. Jakoż w kilka dni później, 14 lipca (Warszawa; XL, 410, oryginał), uczuł potrzebę tłumaczenia się przed swym panem z tego nawet, że ich wręcz nie odrzucił, a tłumaczył się tém, że szkodzić one Francyi nie mogą, a mogą pomódz, wywołując w Węgrzech zamieszki dla Austrii niedogodne, lub nawet sprowadzając na granicy polskiej jakieś zajście, które rzeczpospolitę w wojnę z cesarzem wciągnie.

»Mais — dodawał — je ne me suis engagé à autre chose qu'à faire sçavoir à V. M. son offre.

Wspomnieliśmy o drugiej sprawie, której początek tkwi w tej tak brzemiennej wypadkami depeszy z d. 9 lipca. Skończywszy o Lubomirskim, pisze ambasador:

»Il n'y auroit pas moins de facilité à faire des affaires à l'El. de Brandebourg, si la paix du Turc estoit faicte, ses sujets estant aussy disposez qu'ilz sont à se soulever et à se tirer de l'oppression qu'ilz souffrent et n'ayant besoin pour cela que d'estre assurés de la protection de la Pologne.

Chodzi tu o poddanych Elektora z Prus książęcych. Dowiadujemy się zaś przy tej sposobności, że Jan III nie mniej rozżalony na Elektora jak na Cesarza, a także o to, że Elektor przysyłał tylko traktatem zawarowane posiłki na wojnę turecką, nie przysłał tych, których ambasador jego spodziewać się kazał. Zresztą po zawarciu pokoju z Turcyą Jan III obiecuje wystawić 40,000 wojska:

»... prest à marcher où et contre qui V. M. désireroit.

a to pod tym tylko warunkiem, że dostanie pieniędzy na ich unowocześnienie, bo zkadinał:

»Il ne se mettroit pas en peine du consentement de la République, estant bien assuré qu'elle aimeroit mieux voir sortir du pays l'armée que d'en estre chargée.

Ale przedewszystkiém trzeba zawrzeć pokój, a do zawarcia pokoju lub do wywalczenia go potrzeba znowu pieniędzy. W tak więc trudném położeniu Jan III »n'attend le remède que du ciel et de la générosité de V. M.

Jak dalece zaś trudne było rzeczywiście położenie i jak powszechnie rachowano na Francję, aby zeń się wydostać, świadczy następujący list:

De Lubienietz do pana de Pomponne, Hamburg 13 lipca 1674 roku.
(własnoręcznie. — XL, 406).

L'armée polonoise est tout-à-fait ruinée, de sorte qu'elle ne peut estre en un pire estat; ceux qui en estoient venus nouvellement ayant assuré par serment que dans la brigade du dit Sieur Stralcowski ¹⁾ qui estoit composée de 20 compagnies, il n'y avoit que 200 chevaux.

C'est le pis que la concorde et la parfaite union n'est pas encore restablie dans la Royaume. Car la noblesse ne veut point du tout payer les impôts bien qu'autorisés par les lois publiques. Un certain nommé Jacewitz ²⁾ qui fust un an entier à solliciter le payement des assignations, a dit que quand un gentilhomme rencontre un autre portant sa quote au chasteau Présidial de sa province ou de son district, il le révoque et le faict rebrousser chemin, disant qu'il ne faut pas que la noblesse paye les impôts, parceque le Roy payoit l'armée selon sa promesse. Et quoy que ce bon Roy n'y avoit jamais songé c'est ce qu'on luy impute et tasche de le faire valoir auprez d'elle et le faire accroire au monde. On a eu avis qu'il y avoit eu quelque bruit à la Diète de la G. Pologne à Sroda touchant l'eslection, et que Mr. le Chastellain de Posnanie ³⁾ y auroit esté mis en capitotade, s'il y estoit venu: et de plus que la noblesse de cette assemblée-là devoit envoyer les Députéz au Roy luy déclarer qu'ilz ne payeront pas les impôts, et demander de S. M. de payer 4 quarts d'année à l'armée, ce qu'un Prince estranger avoit promis. On escrit d'autre part, que ladite Noblesse appauvrie par tant de guerres et de malheurs ne vouloit pas payer les contributions sans esperance des subsides de la France.

On avoit aussy celle-ci pour la paix avec la Porte-Ottomane, moyennant l'entremise de Nostre Tréz-Puissant Monarque et du Roy de la G. Bretagne.

¹⁾ Zapewne Strzałkowski Jan, łowczy lwowski, pułkownik pod Chocimem wślawiony.

²⁾ Może Jackiewicz; Jan Jackiewicz, zkadinał nieznany, podpisał elekcyę Jana III.

³⁾ Krzysztof Grzymułtowski.

Nietylko zresztą do Wersalu kołatał Jan III o pomoc. Tegoż samego 9go lipca pisał ambasador do p. de Pomponne:

Warszawa. Oryginał. — XL, 384).

»J'ay esté obligé d'expédier le courrier Buratin à Rome, le Roy de Pologne l'ayant souhaitté pour presser le secours du Pape et pour prier l'Ambassadeur et Mr. le Cardinal d'Estrée d'en faire instance à Sa Sainteté.«

Zdaje się jednak, że ten kuryer jechał co najmniej tyle w interesie ambasadora, jak Jana III. A gdy ambasador dodawał:

»Il demande aussy qu'on luy ote le Nonce Bonvisi dont il est toujours de plus en plus mal satisfait...«

zdaje się, iż to niezawodnie było co najmniej wspólne ambasadorowi, dla którego do kapelusza wzdychający nuncyusz niebezpiecznym był rywalem.

Trzy jeszcze tygodniowe depesze przesłał ambasador do Wersalu, zanim otrzymał odpowiedź Ludwika XIV na swój memoriał z 1go i depeszę z 6go czerwca. Rozwijał i objaśniał tymczasem swoje plany. W depeszy z 21 lipca (Warszawa, XL, 432, oryginał), potwierdzając to, co donosił pierwaj o Lubomirskim, zapytuje, czy Ludwik XIV woli otwarcie wspierać »malkontentów« węgierskich, czy też działać incognito pod imieniem Lubomirskiego. Przyznaje zresztą, że Lubomirski lepiejby zrobił, gdyby, po koronę nie sięgając, ograniczył się na obronnym stanowisku. Ale bądź jak bądź, Austria zawsze nawet na niefortunnych pokuszeniach pretendenta ucierpi; a gdyby przypadkiem »malkontentów« niespodziewane spotkało powodzenie, lepiej aby zeń korzystał Lubomirski niż kto inny. A właśnie z Węgiei donoszą o świetnym zwycięztwie malkontentów, którym wodza brakuje. (Podobnie Baluze do p. de Pomponne; Warszawa, 20 lipca, XL, 426; własnoręcznie).

Potwierdza również wiadomości dotyczące się Elektora Brandeburskiego i Prus książęcych:

»Il se pourroit bien trouver icy des moiens aussy faciles et des gens d'aussy bonne volonté pour donner de l'exercice et du chagrin à Mons. l'Electeur de Brandebourg s'il osoit manquer à V. M., ainsy que tous les avis qu'on reçoit de cette cour donnent sujet de le croire... Cela m'a obligé, Sire, à m'en entretenir avec un seigneur polonois nomme Niemeriz¹⁾ qui a quelque établissement dans les

Estatz de Mr. l'El. de Brandebourg... et qui venant faire sa cour auprez du Roy son maistre a esté chargé de luy proposer de s'unir et de se lier avec luy. Il m'a avoué qu'il voyoit bien qu'il n'estoit pas possible de réussir dans cette négociation que Vostre Majesté n'entrast dans cette liaison, le Roy de Pologne n'en pouvant prendre aucune sans la participation et l'agrément de V. M. à qui son véritable et plus essentiel intérêt le devoit attacher uniquement... »

Si cependant V. M. vouloit se contenter de faire peur à ce Prince il ne faudroit que faire battre le tambour en Prusse et y faire quelques levées de troupes pour le service de V. M., aprez avoir eu la permission du Roy de Pologne. On en prendroit bientôt l'alarme à Berlin, surtout si l'on y avoit mis en mesme temps quelqu'un de la part de V. M. qui a des conférences et des communications avec la noblesse de la Prusse ducale. Car il est trez-certain qu'elle n'attend que l'occasion de se soulever et quand V. M. voudra il n'y a rien de si facile que d'en chasser l'El. de Brandebourg et d'en obliger la Pologne sous la domination de laquelle les Prussiens souhaitent impatiemment de retourner.«

¹⁾ Zapewne wspomniany już (str. 5) Stefan Niemierzyc.

Rozmawiał także ambasador w tej mierze z niejakim »de Beaulien«, pułkownikiem francuskim w służbie polskiej zostającym a posiadającym włości w Prusiech¹⁾.

¹⁾ Niesiecki wspomina o Henryku de Beaulien obersztajtncie, który za kilkunastoletnią pełną zasług służbę wojenną indygenat otrzymał na sejmie r. 1662, z przypuszczeniem »do wszystkich wolności prerogatyw.« O panu de Beaulien spotykamy także kilkakrotną wzmiankę w listach Sobieskiego wydanych przez Helcla (I, 49; II, 76). Nie o kim innym tu zapewne mowa, ale nazwisko jego pisane de Beaulieu.

»Il m'a confirmé ce que j'ay eu l'honneur de marquer à V. M. de la facilité qu'il y auroit à faire perdre la Prusse à Mons. l'Electeur de Brandebourg. Tous les gentilshommes qui y sont en assez grand nombre... et généralement tous les sujetz de ce pays-là estant en désespoir et n'attendant qu'une protection pour secouer le joug et renoncer à l'obéissance de ce Prince.«

Tak więc wszystko sprzyja francusko-polskiemu przymierzu:

»La Reyne de Pologne qui connoist bien l'avantage que V. M. et le Roy son mari peuvent tirer de s'unir et de se lier estroitement ensemble est d'avis que vostre commune liaison esclatte aussitost après qu'elle sera faicte.... Elle est portée à cela non-seulement par l'intérêt et l'avantage commun de V. M. et du Roy son mary... mais par le chagrin qu'elle a contre la Cour de Vienne qu'elle scait s'appliquer particulièrement à susciter des oppositions à son couronnement.«

Znajdujemy jeszcze w tej depeszy zajmujący szczegół, tyczący się stosunku Maryi-Kazimiry z mężem:

»... Je ne sçaurais cacher à V. M. l'inquiétude que j'ay eue de voir pendant quelques jours, de la froideur entre le Roy et la Reyne de Pologne... Mais

grâce à Dieu cette petite mésintelligence n'a pas eu de suite. . . . Cela me paroît de la manière dont ilz vivent ensemble qu'en tesmoignant quelque chagrin il n'auroit eu autre motif que de faire perdre l'opinion qu'il se laisse gouverner entièrement par la Reyne sa femme.»

Tamże widzimy, że przysłanych przez Ludwika XIV 400,000 liwrów, na pokrycie zobowiązań w czasie elekcji zaciągniętych, użył Sobieski na wypłatę żołdu wojsku. Litewskiego zaś magnata (nazwiska nie podaje ambasador), któremu obiecał dziesięć tysięcy talarów za namówienie towarzyszy do powrócenia do koła, obiecał w inny sposób wynagrodzić.

W załączonej depeszy do p. de Pomponne (XL, 442, oryginał) pisze ambasador:

»Je dois vous donner avis Mr. que le Sr. Bérault qui estoit comme Résident du feu Roy Michel à Paris s'avise d'écrire toutes les semaines au Roy de Pologne des relations qu'il me faict voir qui sont toutes pleines de mengeries au désavantage de la France.«

W następnej depeszy do Ludwika XIV (Warszawa; XL, 452, oryginał) nie znajdujemy nic nowego o sprawie węgierskiej. Za to piszący tego samego dnia do p. de Pomponne Baluze (Warszawa; XL, 458, własnoręcznie) donosi:

»Le correspondant que j'ay à Cracovie, Monseigneur, me mande qu'il a envoyé un exprez en Hongrie d'où ses amys luy manderont au vray ce qui s'y passe; cependant il m'assûre que les rebelles de ce pays-là sont les maîtres de la campagne et qu'ilz battent partout les Impériaux; on le confirme de Vienne et l'on y craint d'autant plus que le Transilvain les favorise ouvertement et la Porte sous main.«

O sprawie pruskiej tyle tylko dodaje ambasador:

»Le seigneur polonois que j'ay marqué en ma dépesche précédente (str. 90) estre venu de Berlin en cette cour et avoir esté chargé de Mr. de Brandebourg d'y proposer une liaison de ce Prince avec le Roy de Pologne m'est venu voir en s'y en retournant pour me dire que le Roy son maistre l'avait chargé de déclarer de sa part à Mr. de Brandebourg qu'il seroit bien aise de pouvoir bien vivre avec luy mais qu'il ne voioit pas qu'il y eust aucune sêûreté de s'y fier aprez avoir refusé le secours qu'il luy avoit promis . . . et aprez le manquement qu'on disoit qu'il vouloit faire à V. M.«

W tej samej za to depeszy znajdujemy pierwszą wzmiankę o Szwecyi, która niebawem w stosunkach polsko-francuskich tak ważne zająć miała miejsce:

»J'ai eu un entretien, Sire, avec l'Ambassadeur de Suède qui est arrivé en cette cour depuis peu de jours, dans lequel m'ayant paru que le Roy son maistre ne feroit réflexion sur celui de Pologne qu'autant qu'il le verroit considéré et appuyé par V. M., j'ay crû ne devoir pas laisser doubter qu'elle l'assistast puissamment . . . et j'ay bien connu ensuite que la Suède ne se feroit pas solliciter d'entrer dans l'union et l'alliance que V. M. souhaitteroit de faire avec le Roy de Pologne. J'en ay escrit à Mr. de Feuguières ¹⁾ afin qu'il sondast et pressentist la Cour de Suède. . . .«

¹⁾ Ambasador francuski w Stokholmie.

O usposobieniu Jana III i Maryi-Kazimiry dla Francyi zawsze te same pomyslnie wiadomości:

» On ne peut faire une déclaration plus publique et plus partiale en faveur de V. M. que le Roy et la Reyne de Pologne viennent de faire à l'occasion de ces nouvelles ¹⁾, l'un et l'autre en ont tesmoigné sy hautement leur joye que personne ne peut ignorer au dedans ny au dehors leur attachement à V. M. Elle connoistra mieux encore le peu de ménagement du Roy de Pologne à l'égard de la Cour de Vienne quand elle saura qu'ayant esté averti que dans la capitulation qu'il avoit escrit on y avoit glissé l'article qu'il n'avoit pas voulu passer d'entretenir la paix avec les voisins et principalement avec l'Empereur, il l'a faict rayer dans l'original et en a faict supprimer les exemplaires.«

¹⁾ O zwycięstwach pana de Turenne.

Ale dobre chęci polskiego króla w niwecz obraca podniesiony już nad Polską miecz turecki. Radzi jesteśmy przy tej sposobności zamieścić chlubne dla patriotyzmu Sobieskiego świadectwo:

»On a recû des avis certains de la marche et de l'approche de l'armée des Turcs. . . . Ce qui a obligé aussitost le Roy à tenir conseil avec ce qu'il y a icy de Sénateurs et de Ministres. . . . Je viens d'apprendre qu'on y a résolu d'assembler et de faire marcher la noblesse comme cela se pratique en pareil cas, quoyque quelques-uns ayent représenté au Roy que ce corps estant assemblé et ayant pouvoir alors de faire ce qu'il luy plaist il pourroit se porter à quelque résolution brusque et fascheuse contre luy, dans le chagrin qu'il tesmoigne de son eslection. Mais, outre que ce Roy ne s'en allarme pas beaucoup, il estime qu'il vaut mieux pour luy de hazarder un remède douteux que de donner lieu aux reproches d'avoir négligé la défense du pays, n'en ayant aucun autre moyen, l'armée n'estant pas en estat d'en empêcher l'entrée et les Palatinats ayant refusé la contribution que la République avoit consentie. . . .«

Pod grozą zawsze tych wiadomości o pochodzie Turków donosi ambasador w następnej depeszy do Ludwika XIV z 4go sierpnia (Warszawa; XL, 15, oryginał), iż zaproponował Janowi III wysłanie od siebie agenta do Turcyi:

»... Sonbs prétexte d'y offrir la médiation de V. M. pour tascher de la faire entrer en négociation et de la porter à quelque sorte d'accomodement qui puisse donner lieu à ce Royaume de respirer et à ce Roy de s'establiir, quand ce ne seroit qu'une trêve de quelques années... et peut-estre que le Turc entendroit plus volontiers à cet expédient qu'à celui de perdre la moindre partie de sa conquête, l'Alcoran luy déffendant de rien restituer... je différeray néanmoins, Sire, à faire partir celui que je destine à ce voyage et à cette négociation jusques à la réception des ordres de V. M.»

Przeznaczonym negocjatozem był p. Akakia. Z powrotem miał on — jeśliby tak chciał Ludwik XIV — obrócić drogę na Węgry i z »malkontentami« traktować.

Oprócz tej ostatniej wzmianki depesza nie zawiera żadnych nowych szczegółów o sprawie węgierskiej. Zato rokowania z ambasadorem szwecim coraz wyraźniejsze przybierają zarysy:

»J'ajouteray à cette dépêche que l'Ambassadeur de Suède qui est en cette cour m'a fait paroistre dans divers entretiens que j'ay eus avec luy depuis ma précédente que l'on gousteroit assez en Suède la pensée d'une liaison estroite avec la Pologne, sy on la voyoit appuyée par V. M. ... Et, comme j'ay pris cette occasion de luy faire comprendre que la Suède avoit le mesme intérêt que la France et la Pologne de rendre ce Prince ¹⁾ incapable de nuire et qu'il n'y en avoit pas de meilleur moyen que de luy faire perdre la Prusse et la Poméranie, ce qui ne seroit pas difficile en l'attaquant par la Suède en ce quartier-là, et en l'autre en mesme temps par la Pologne, il m'a déclaré que la Suède en pourroit estre retenue par la crainte du blâme de la rupture du traicté de Munster, mais que, pour éviter les reproches et la haine de l'Empire elle se porteroit plus volontiers à attaquer la Prusse, sy le Roy de Pologne vouloit entrer en Poméranie, aprez quoy il se feroit un échange de ces deux conquestes. C'est-à-dire que la Suède veut jouer à coup sûr et mettre sur les bras de son allié le fardeau et l'embarras et le charger de tous les risques et prendre la meilleure part du profit de la société. Car il est certain que la Prusse vaut 3 ou 4 fois plus que la Poméranie et sy la Suède en estoit une fois en possession elle aimeroit mieux risquer de perdre tout ce qu'elle a en Allemagne que de remettre à la Pologne la Prusse Ducalle. C'est pourquoy le Roy de Pologne n'auroit garde d'entrer dans ce projet... comprenant assez que la Suède ne luy seroit pas un voisin plus commode que le Brandebourg, et ayant de grandes raisons de ne pas offenser l'Empereur. Outre que quand il sera en estat et en résolution de recouvrer la Prusse il n'aura pas besoin du concours de la Suède, ny de son consentement et il luy suffira d'avoir l'appuy et l'assistance de V. M. Mais tous ces projets ne sont pas de saison et il ne peut s'en exécuter aucun que la paix du Turc ne soit faicte.»

¹⁾ Electora Brandeburskiego.

A do zawarcia pokoju trzeba pieniędzy, i ztąd bierze pohopność ambasador do nowych nalegań o zasiłek pieniężny dla króla pol-

skiego; przyczém chwali się, że swoim wpływem podobny zasiłek w Rzymie wyjednał.

Nadeszła nareszcie niecierpliwie oczekiwana wyrocznia z Wersalu. Najpierw odebrał ambasador depeszę pana de Pomponne 6go lipca, napisaną zaraz po przybyciu kuryera z depeszami z 1 i 6go czerwca (str. 59). Minister tak się wyrażał:

Wersal. (minuta. — XL, 359).

»Je remets aux responses qui vous seront portées par le Sr. de Sauvans ¹⁾ la connoissance que vous aurez des intentions de S. M. Je vous diray seulement par avance qu'il eust esté à désirer que vous eussiez pu informer le Roy de la somme à peu près à laquelle vous croiriez que pourroit monter l'assistance dont le Roy de Pologne tesmoigne avoir besoin pour faire la paix avec le Turc, pour contenter les troupes et pour empescher une confédération aprez le traité de paix qu'il craindroit quasy plus que la continuation de la guerre. Vous sçavez, Mr., que le plus ou le moins est tout dans ces sortes d'affaires et que l'on peut quelquefois donner des sommes médiocres quand l'on n'en accorderait pas de plus grandes.»

¹⁾ De Sauvans, kuryer ambasadora.

Sam Ludwik XIV pisał dopiero 17go lipca:

Wersal. (minuta. — XL, 389).

Monsieur l'Evesque de Marseille, Vos dépesches du 1 et 6 du mois passé qui m'ont esté rendues par le Sieur de Sauvans que vous m'avez dépesché ne pouvoient me faire voir ny plus amplement ny plus clairement l'estat des affaires du pays où vous estes, les sentimens du Roy et de la Reyne de Pologne, et le désir qu'ilz vous ont fait paroistre l'un et l'autre de me donner des marques de leur amitié, autant que de leur gratitude sur ce que j'ay contribué à leur Elévation. J'ay vëu aussy les offres que ce Roy vous a faictes d'agir en ma faveur lorsqu'il auroit fini la guerre avec le Turc. Les moiens qu'il croit avoir de conclurre bientost cette paix, et les voies par lesquelles il croiroit pouvoir ensuite ou déclarer ouvertement la guerre à l'Empereur ou appuyer de telle sorte les desmeslés qu'il a en Hongrie qu'il le mist dans la nécessité de rappeler ses troupes de dessus le Rhin pour songer à la conservation de ses Estatz.

Touttes ces dispositions ne me peuvent estre plus agréables ny me donner des marques plus certaines que je ne me suis point trompé dans l'opinion que j'ay tousjours eue de l'affection du Roy de Pologne pour mes intérestz et du fondement que je devois faire sur son alliance.

Mais pour respondre de suite aux pointz qui sont marqués dans vostre mémoire à ceux qui vous ont esté proposez par ce Prince je vous diray que je verrois avec beaucoup de satisfaction qu'il continuast le Traicté qu'il a commencé avec la Porte et qu'il pust le conduire à son entière perfection. Comme je crois

qu'il est extremement de son avantage de s'accommoder avec un sy puissant ennemy, surtout dans le commencement de son règne et lorsqu'il peut proffiter encore de la crainte que peut avoir laissée dans l'esprit des Turcs la bataille de Chotzim, je suis bien aise de contribuer autant qu'il seroit en moy à la conclusion de cette affaire.

Pour cela je vous envoie une lettre particulière par laquelle je vous donne pouvoir d'offrir en mon nom au Roy de Pologne tous les offices qu'il jugera luy-mesme les plus propres pour agir à la Porte et je vous adresse en mesme temps une lettre pour le Sieur de Nointel, mon Ambassadeur à Constantinople, par laquelle je luy ordonne de s'emploier selon les advis qu'il recevra de vous pour procurer cet accomodement.

Vous n'envoirez cette lettre que selon que le Roy de Pologne le jugera à propos, parce que mon dessein est seulement de seconder ses intentions et de contribuer à ce qui luy sera plus agréable dans cette affaire.

Je sçais qu'en cela mon avantage se peut trouver fort uny avec le sien, puisque, se voiant délivré d'une guerre sy considérable, il pourroit s'engager ainsy qu'il vous l'a proposé contre l'Empereur ou en Silésie ou en Hongrie et donner de cette sorte de l'occupation à son armée qu'il luy importeroit d'entretenir et qu'il ne pourroit guères faire subsister sans luy trouver un nouvel Ennemy et des assistances estrangères.

C'est dans cette vëue que j'attendrois qu'il fist servir à mes intérestz la liberté où il entreroit par la paix, et je contribuerois alors à maintenir par des subsides les troupes qu'il feroit agir contre l'Empereur.

J'approuve les deux vëues qu'il vous a ouvertes l'une de rompre publiquement et de porter la guerre en Silésie, sy il pouvoit y disposer toute la République, l'autre de se contenter d'appuyer les rebelles de Hongrie par un corps de six-mille hommes s'il trouvoit trop de répugnance en Pologne pour attaquer l'Empereur dans ses pays héréditaires.

En l'un et en l'autre cas je recevrois un tesmoignage bien sensible de son amitié pour moy et dont je pourrois sans doubte me promettre de grands effets, et pour cela je veux bien que vous entriez dèz cette heure en discussion avec ce Prince des subsides que je luy pourrois donner pour l'entretien de ses troupes.

Pour me régler sur le destail qu'il vous a donné pas escrit de la dépense d'un corps de six-mille hommes qu'il faict monter à cent-mille escus durant trois mois. Comme en ces sortes d'affaires celui qui donne et celui qui reçoit ces assistances partagent en quelque sorte la dépense, que mesme les quartiers que le Roy de Pologne pourroit prendre dans ses Estatz ou dans le pays ennemy en porteroient une partie, je croiray contribuer suffisamment à l'entretien d'un corps de six-mille hommes lorsqu'au lieu de cent-mille escus je luy ferois paier soixante-mille escus de subsides durant trois mois. Je puis vous dire mesme par l'usage que j'ay sy ordinaire de joindre des subsides aux Traictés que je fais avec divers de mes alliez que je n'en accorde aucun sur un pied aussy fort que celui que je vous marque et qu'ainsy je devrois croire que le Roy de Pologne en demeureroit satisfait.

La mesme proportion qu'il gardoit du subside de cent-mille escus pour six-mille hommes en Hongrie à celui qui luy seroit nécessaire lorsqu'il agiroit avec dix-huit-mille hommes en Silésie, vous la garderez pour les soixante-mille escus,

c'est-à-dire qu'en cas qu'il pëust porter la République à rompre ouvertement avec l'Empereur et qu'il agist avec une armée de dix-huit-mille hommes, vous luy pourriez accorder une somme de cent-quatre-vingt-mille escus durant trois mois. C'est en cette sorte que je vous donne pouvoir de convenir avec luy d'un Traicté pour agir contre l'Empereur dans l'un ou dans l'autre des cas qu'il vous a proposés à condition toutefois que ces subsides ne luy seroient payés que lorsqu'il commenceroit effectivement à agir. Mais l'article de Votre lettre sur lequel je puis vous répondre moins précisément est celui du secours présent qu'il me demande, non-seulement pour continuer la guerre contre le Turc, mais pour satisfaire son armée aprez la paix faicte, et pour prévenir une confédération qu'il tesmoigne appréhender plus que la continuation de la guerre.

Plus il vous a tesmoigné qu'il se remettoit absolument à moy de ce que je voudrois bien luy accorder pour avancer une paix dont je pourrois tirer de grands avantages dans la suite, plus il me met hors d'estat de vous faire connoistre ma résolution sur ce sujet. Les termes de satisfaire une armée des paiemens qui luy sont dûs sont sy vagues et peuvent s'estendre sy loin que, sans en avoir une connoissance plus particulière, il semble plus avantageux de n'y point entrer pour ne pas faire des offres inutiles, sy elles estoient beaucoup au-dessous de ses espérances ou pour ne m'engager pas à une trop grande despense.

Ainsy, soit que vous puissiez porter ce Roy à s'en expliquer luy-mesme, soit que vous puissiez pénétrer par vos propres lumières ou par d'autres voies, quelle somme seroit suffisante pour le mettre en estat de faire la paix avec le Turc, de satisfaire son armée, et d'exécuter ensuite les projets qu'il vous a confiés contre l'Empereur, je ne puis vous mettre en estat de luy rendre response que je n'aye recëu la vostre.

Ce qui me paroist toutefois et que vous pourriez représenter à ce Prince est qu'en cas qu'il ait dessein, ainsy qu'il vous l'a tesmoigné, d'occuper ses troupes contre l'Empereur, il n'en doit point craindre la confédération. Les subsides que je luy ferois payer alors serviroient à les satisfaire et l'action dans laquelle il les engageroit empescheroit la mutinerie qu'il en appréhende.

Vous pouvez aussy luy faire connoistre adroitement que les cinq-cent-cinquante-mille livres que je vous avois confiées et qui ont eu la principale part à son Eslection, n'ont pas esté un secours peu considérable dans le grand nombre d'affaires et de dépenses que j'ay à soustenir; mais sans luy faire perdre l'espérance des nouvelles marques qu'il peut attendre de mon amitié vous pouvez en la manière que je vous ay marquée cy-dessus, vous esclaircir à peu près à quoy pourroient monter les sommes qu'il croiroit nécessaires pour se mettre en estat de faire la paix et de me donner ensuite une assistance forte et effective contre l'Empereur.

Vous accompagnerez toutefois ces difficultez sur la prompte response qu'il attendoit de moy, de toutes les assëurances de la continuation de mon affection et sans exclurre tout-à-fait ses demandes vous gagnerez seulement le temps pour en tirer plus de connoissance et pour m'en rendre compte. Cependant je pourray voir quel sera l'événement de ses négociations pour la paix ou le succez de ses armes contre le Turc. Vous l'exhorterez autant que vous le pourrez à la première et à profiter des dispositions que la Porte avoit faict paroistre pour un Traicté, mais sy la guerre continue, vous luy ferez tousjours voir un employ certain de ses

troupes et des subsides assurés toutes les fois qu'il la pourroit finir et agir ensuite en ma faveur.

Je considère assez de quelque importance il me peust estre, ainsy qu'il vous l'a fait remarquer, de rappeler les troupes de l'Empereur de dessus le Rhin par le besoin de deffendre les pays héréditaires, et vous devez continuer à luy faire connoistre le gré particulier que je luy sçais des ouvertures qu'il vous en a faites le premier. Il est mesme extremement de mon service que le bruit se respande des liaisons que j'ay prises et que je puis prendre encore plus estroittes avec ce Prince. L'utilité qu'il vous a fait voir que j'en pouvois tirer ne peut estre sans doute médiocre, et, soit que la guerre finisse ou continue avec le Turc il me peust estre fort avantageux que l'on croie que la Pologne agira pour moy, aussitost qu'elle en sera délivrée. Cette opinion peut estre d'un effet esgalement considérable à Vienne et dans tout l'Empire, mais particulièrement à Berlin, où je croirois de mon service que le Roy de Pologne peüst faire connoistre le plus tost qu'il le pourroit que l'on ne peut estre en amitié avec luy et devenir mon ennemy. Comme la foy de l'Electeur de Brandebourg m'est toujours suspecte et qu'il est plus capable d'agir contre moy dans l'Empire, je serai bien aise que la crainte d'un allié qu'il me croiroit assuré le retienne d'entrer dans des mesures qui me soient contraires, et je ne puis doubter encore que la Suède n'eust de grands esgards sur un Roy de Pologne ouvertement déclaré pour mes intérestz.

Mais au milieu des avantages que je puis envisager des offres et des ouvertures qui vous ont esté faites, la première difficulté d'un prompt secours d'argent pour satisfaire l'armée, et l'incertitude de la somme à laquelle je pourrois monter m'arreste toujours. Le temps qu'il vous faudra pour le pénétrer et pour m'en instruire vous mettra, ainsy que je vous l'ay desjà dit, en estat de voir à quoy pourront se terminer les affaires de Pologne, soit pour la paix soit pour la guerre, et à conclurre cependant le Traicté dont je vous donne le pouvoir pour convenir avec le Roy de Pologne soit d'un corps de troupes qu'il enverroit en Hongrie sous les prétextes qu'il vous a marqués, soit d'une guerre ouverte qu'il porteroit en Silésie.

Je ne vois pas cependant que j'aye beaucoup lieu de craindre que vous soiez prévenu par les sommes que l'Empereur pourroit donner au Roy de Pologne ou qu'il feroit offrir à la République pour maintenir la Reyne Veuve sur le throsne, c'est-à-dire pour déposséder le Roy ou le réduire à une abdication et mettre à sa place le Prince de Lorraine. L'Envoié d'Espagne a bien pu parler de quatre millions, mais cette parole ne seroit pas aisée à desgager de la part de son Maistre et de l'Empereur. Aussi veux-je croire que l'on ne sera capable ny de s'y laisser esblouir à Varsovie ny de se laisser intimider par de semblables artifices, mais que l'on y connoistra tousjours que nulle alliance n'y sera jamais ny sy solide ny sy assurée que la mienne.

Continuez à persuader le Roy par les tesmoignages les plus pleins d'affection dont vous vous pourrez servir, mesme auprez de la Reyne de Pologne. J'ay vëu avec beaucoup de plaisir, par la lettre qu'elle m'a escrite, les sentimens qu'elle conserve pour moy depuis qu'elle se trouve eslevée sur le throsne et par là j'accorde volontiers quelques articles que vous m'avez fait voir dans votre lettre qu'elle desiroit. Je vous envoie pour ce sujet le brevest portant assurance d'eriger

en Duché et pairerie pour le Prince son filz la terre à laquelle elle voudra attacher cette dignité dans mon Royaume.

Pour l'extresme désir qu'elle vous a fait paroistre que je voulusse la traiter, ainsy que j'avois fait la feue Reyne de Pologne comme sy elle avoit l'honneur d'estre de ma famille Royale, l'occasion ne se présente pas aujourd'huy la mesme qu'elle fut alors naturellement dans un contrat de mariage. Voyez néanmoins avec elle ce que je pourray faire pour luy donner cette marque de mon amitié pour elle.

J'avois prévenu la satisfaction qu'elle avoit désirée de voir le marquis de Béthune chargé de mes compliments sur l'Eslection, et je seray bien aise de recevoir par le comte de Maligny les complimens dont le Roy son mary et elle l'auront chargé pour moy.

Je n'ay point doubté que ce Roy préférast l'ordre du Saint-Esprit à celui de la Toison, et, aprez les offres que je vous ay chargé de luy faire de cette marque de mon amitié, je n'ay qu'à luy laisser le choix du temps qu'il voudra prendre pour la recevoir.

J'approuve pour le bien de mon service que vous continuiez à cultiver les esprits de ceux qui y sont affectionnez par des promesses de gratifications. Vous pouvez assurer le Palatin de Cracovie que je reçois volontiers son parent au nombre des pages de ma grande Escurie. Vous ferez espérer à l'Evesque de Culm¹⁾ une partie de l'assistance dont il a besoin pour l'aider à tirer la démission de la charge de Grand-Chancelier; mais je vous ordonne de borner à quatre-mille escus cette grâce que je luy veux faire au lieu des dix-mille escus qu'il espéroit.

Pour le Chancelier Paëtz, je crois qu'il suffit pour le faire rentrer dans d'autres sentimens que ceux qu'il a tesmoignez depuis quelques années qu'en luy faisant voir que je continue pour luy dans des sentimens favorables, vous l'assuriez et la Dame sa femme que je leur continueray à l'avenir les pensions que je leur ay cy-devant accordées.

Je tesmoigne au Sieur de Morstein par la lettre que vous avez jugé à propos que je luy escrivisse à quel point je suis satisfait de sa conduite et dans la réponse que je rends au Grand-Mareschal je remetz à vous à luy faire cognoistre combien j'ay agréable le zèle et l'affection qu'il vous a fait paroistre pour mes intérestz.

J'auray de mesme beaucoup d'esgard au désir que la Reyne de Pologne vous a fait paroistre que je voulusse entretenir un Régiment Polonois sous le nom du Prince son filz. Comme elle faisoit estat que j'en donnasse le commandement au marquis de Béthune, elle pourra entrer plus particulièrement avec luy sur cette affaire à cette heure qu'il se trouve auprez d'Elle.

Je ne respons point à ce que vous m'avez escrit pour votre retour. Toutte cette dépesche vous fait assez connoistre que j'ay besoin que vous me continuiez en Pologne, dans la conjoncture présente, les services que vous m'y avez rendus jusques à cette heure à mon entière satisfaction.

Vous aurez appris par Dantzik que les 400 mille livres que vous aviez promises en mon nom de faire passer en Pologne y ont esté remises.

Sur ce etc. etc.

¹⁾ W memoryale z 7 czerwca, na który niniejsza depesza jest odpowiedzią, biskup Marsylijski wspomina o wojewodzie Chelmskim, a nie o biskupie, jako do pieczęci w. pretensję roszczącym.

Zdaje się jednak, że musiała zajść pomyłka w odcyfrowaniu depeszy ambasadora i że o biskupa Chetmińskiego w samej rzeczy chodziło.

Pod tą samą datą p. de Pomponne (XL, 399, minuta) tak dopełniał królewską instrukcję. Co do subsydyjów:

»Comme vous avez marqué dans votre mémoire que le Roy de Pologne ne pouvoit faire la paix avec le Turc qu'en cas qu'il fust assuré des moyens de satisfaire l'armée pour éviter une confédération qu'il craignoit plus encore que la continuation de la guerre, l'on a jugé que les sommes nécessaires pour satisfaire une armée devoient estre bien grandes et que c'estoit trop achester l'espérance d'une guerre contre l'Empereur, puisque la paix faicte avec le Turc, il pourroit aisément arriver que la République ne voudroit pas rompre ouvertement et porter la guerre en Silésie. . . .

Je crois les subsides que vous avez pouvoir d'offrir en l'un et l'autre cas fort raisonnables. Sy néanmoins vous voyez que la prétention d'en obtenir de plus grands arrestast une négociation je crois que vous ne devriez pas la rompre tout-à-fait mais vous charger seulement d'en rendre compte et rester ainsy jusqu'à de nouveaux ordres, parcequ'il est bon de gagner toujours du temps dans tous traités. . . .

Ce qui m'étonne est que tous les avis qui viennent de la Pologne, mesme ce que la Reyne escrit à Mme de Béthune font voir ce Royaume comme perdu sy il n'est assisté de sommes considérables, que le Roy de Pologne se promet de ces secours du Roy et que sans ces assistances il ne se croit pas capable de soutenir la couronne.

Wszakże — uważa minister — nie nie obiecano przed elekcyą, a elekt przyjmując koronę, powinien był wiedzieć, na co się naraża. (Minister zdaje się nie brać w rachubę obietnic przez ambasadora czynionych. Ob depeszę z 21 maja, str. 35).

Co się tyczy zbliżającej się wojny z Turkiem, zostawia minister ambasadorowi do wyboru bądź jechać z królem do obozu, bądź zostać przy królowej.

Co się tyczy żądań Maryi-Kazimiry prywatnej natury (obacz depeszę z 6 czerwca, str. 71), niemca margrabiemu d'Arquienszkodliwego wypędzić łatwo; ale z nierządnicą trudniejsza sprawa, bo jako zamężnej w klasztorze zamknąć jej nie można.

Co do kardynalskiego kapelusza, Ludwik XIV przystaje na promocyę Jana III.

Zaznaczamy wreszcie dwa ustępy, rzucające światło na osobisty stosunek ministra z ambasadorem. Mówiąc o subsydyjach:

»J'aurais bien souhaitté que l'on eust pu faire quelque chose davantage parce que vous estes cause aujourd'huy que les affaires de Pologne sont celles que je considère le plus.

Z powodu znowu rozkazów danych panu de Nointel:

»Vous avez prévenu avec votre prudence ordinaire les ordres que l'on vous envoie. . . . Enfin vous n'oubliez rien de ce qui peut contribuer au service de S. M. et l'on n'a avec vous qu'à suivre vos lumières et à applaudir à ce que vous faictes.

Zamieszczamy teraz podług oryginału przesłanego ambasadorowi wzmiankowane w depeszy Ludwika XIV pełnomocnictwo do traktowania z Janem III:

Wersal 13 lipca. (Oryginał. — XLIII, 60).

Le Roy estant bien aise de donner de plus en plus au Roy de Pologne des marques de son affection particulière et de la confiance que ce Prince doit prendre en l'amitié de Sa Majesté, a crëu nécessaire de concerter avec luy de nouvelles mesures pour establir sur un fondement d'autant plus solide l'alliance sy estroite qui est entre Sa Majesté et ce Prince. Pour cet effet, elle a commis le Sieur Evesque de Marseille, Conseiller en tous ses Conseilz et Ambassadeur extraordinaire en Pologne, auquel elle a donné et donne plein pouvoir, commission et mandement spécial de conférer et négocier, soit avec ledit Roy, soit avec les Commissaires munis d'un pareil plein pouvoir de sa part, et conséquemment arrester conclurre et signer au nom de sa Majesté, les articles et conventions que ledit Sieur Evesque de Marseille advisera bon estre. Promettant Sa dite Majesté en foy et parolle du Roy, d'accomplir et d'exécuter ponctuellement, avoir agréable et tenir ferme et stable à tousjours tout ce que ledit Sieur Evesque de Marseille aura promis et signé en vertu du présent pouvoir, sans jamais y contrevenir ny permettre qu'il y soit contrevenu pour quelque cause ou prétexte que ce puisse estre. Comme aussy d'en fournir sa ratification en bonne et dëue forme dans le temps qu'il aura esté convenu. En tesmoignage de quoy Sa dite Majesté a signé, etc. etc.

Faict à Versailles, ce 13 jour de Juillet 1674.

(Signé) *Louis.*

Arnauld.

Z kolei następnie przychodziły odpowiedzi na wszystkie poprzednie depesze ambasadora.

D. 20 lipca odpowiada de Pomponne (Wersal; XL, 429, minuta) na żądania Morsztyna i Sobieskiego w sprawie de Longueville, donosząc, że mimo dobrych chęci król może tylko polecić tę sprawę księżnie de Longueville.

W tej samej depeszy mówi o Janie III:

»Il doit estre fort porté par luy-mesme à se deffier des mauvaises intentions de la Cour de Vienne, puisque l'Empereur commence dès cette heure à luy donner des marques de sa mauvaise volonté. Le Roy a des avis assurés qu'il travaille par ses Ministres à empescher que l'on ne lève en Italie les décimes pour la Pologne et il sçait encore qu'il traicte secrettement avec le Moscovite pour l'obliger d'exciter de nouveaux troubles en Pologne.

Dnia 27 lipca w sprawie kapelusza kardynalskiego donosi Pomponne (Wersal; XL, 448, minuta), że trudności stawiane w Rzymie ostatniej promocyi Jana III opierają się na pozorze, iż król polski cudzoziemców — z wyjątkiem Włochów — promować nie ma prawa. Ludwik XIV kazał panu de Pomponne pisać o tém do ambasadora francuskiego w Rzymie. Przy tém zapewnienia ze strony pana de Pomponne jak największej gotowości służenia ambasadorowi.

Co się tyczy nadziei pokładanej przez Jana III we Francyi:

»Il est de votre adresse de diminuer ces espérances sans toutefois les détruire entièrement afin de ne pas perdre tout d'un coup les bonnes dispositions qui paroissent pour nous.«

Dnia 3 sierpnia Ludwik XIV sam odpowiada na propozycje Lubomirskiego, jak następuje:

Wersal. (Minuta. — XLI, 1).

»Outre que des semblables propositions sont accompagnées d'une dépense présente pour un avantage incertain et éloigné, je ne vois pas assez de quelle considération pourroit estre l'entreprise que le Prince Lubomirski formeroit contre l'Empereur. Je ne le crois pas assez puissant... et, bien que sa pensée et son dessein aient esté approuvez du Roy de Pologne, ce Roy ne me paroist guères en estat, tant qu'il sera en guerre avec le Turc de s'appliquer considérablement aux affaires de Hongrie... Pour ne rien négliger néanmoins, je trouve bon que vous respondiez au Prince Lubomirski que j'ay eu bien agréable et que j'ay regardé comme un tesmoignage de son affection pour moy, l'ouverture qu'il vous a faite... Mais il seroit nécessaire qu'il s'expliquast à vous des troupes qu'il pourroit mettre sur pied, des intelligences qu'il pourroit avoir avec les rebelles... et de quelle assistance il pourroit avoir besoin... Enfin je voudrois que vous reduissiez en forme de traicté avec luy toutes ses pensées pour faire la guerre et ce qu'il demanderoit de moy, que vous fissiez mesme approuver ce projet par le Roy de Pologne, non-seulement afin qu'il tirast plus de force de l'approbation qu'il y donneroit; mais afin qu'il servist encore à engager ce Roy dans cette entreprise lorsqu'il seroit deslvré de la guerre du Turc. Un des principaux fruits que je désire que vous tiriez de cette négociation est la négociation-mesme. Il sera difficile qu'il ne s'en répande quelque bruit et le simple soubçon qui en passeroit à Vienne me pourroit estre avantageux.

Rozwija Ludwik XIV obszerniej tę myśl, aby nie zrażać Lubomirskiego, nie zaprzestając z nim rokowań, i nie kompromitować się, do niczego się nie obowiązując. Przypuszcza zresztą, że może kiedyś przyjść do rzeczywistego porozumienia się.

»Il en est de mesme — powiada dalej — des ouvertures qui vous ont esté faictes par le Roy de Pologne. Ce que je pourrois contribuer pour lui donner le moien de soutenir la guerre contre le Turc me seroit de peu d'utilité à l'esgard de l'Empereur, et, jusqu'à ce qu'il ait fait la paix avec la Porte, je ne puis espérer un effet bien considérable pour mes intérestz des assistances d'argent qu'il pourroit recevoir de moy. Aussi vostre application principale doit estre de le porter à la paix et faire exclure tout à fait les espérances des secours qu'il vous a demandéz... Nourrissez l'inclination qu'il vous fait paroistre de s'occuper apres cette guerre, ou contre l'Empereur ou contre l'El. de Brandebourg. En l'un et l'autre cas je pourrois contribuer à le mettre en estat d'appuier ses intérestz et les miens.«

Odpowiada wreszcie w niebardzo obiecujący sposób na wyrażone życzenie Maryi-Kazimiry, uzyskania dla swego ojca zaszczytów odpowiednich obecnemu stanowisku córki:

»Je n'ay point vëu encore quelles pourroient estre les marques d'honneur qu'elle désireroit de moy pour le marquis d'Arquien son père, et comme je seray bien aise qu'elle ne s'en explique point s'il se peut vous ne prendrez aucun soin de l'en faire déclarer.«

Mniej okolicznie, ale nie więcej obiecująco wyraża się o tej samej sprawie de Pomponne:

Wersal 3 sierpnia. (Minuta. — XLI, 6).

»Pour la dignité que cette princesse demande pour Mr. son père je ne sçais sy comme le bruit s'en est répandu, ce seroit celle de duc. Vous jugerez entre nous que la proposition en seroit un peu embarrassante, car en vérité la conduite que cet homme a tenue et qu'il tient encore ne paroist pas trop respondre à ce rang.«

Ubolewa zresztą minister, że instrukcja królewska nie zostawia ambasadorowi szerszego pola do rozwinięcia swych talentów. Radzi, aby ich używał natomiast do popierania sprawy kardynalskiej promocyi, która jego, ministra, więcej niż wszystkie inne sprawy polskie zajmuje. Jakoż pisze o niej tegoż samego dnia do ambasadora osobny list poufny (Wersal; XL, 3, minuta), zawierający następujące zapewnienie:

»S. M. me tesmoigne avec beaucoup de bonté qu'elle vouloit appuier de toute son autorité à Rome le succez de la destination que le Roy de Pologne avoit faite en votre faveur.«

Do urzędowej depeszy załączone pełnomocnictwo do traktowania z Lubomirskim, o którym minister tak się wyraża:

»Je vous envoie un pouvoir pour traicter avec Mr. le Prince Lubomirski plutost pour luy faire voir que le Roy a bien recëu ses propositions que pour vous mettre en estat de rien terminer avec luy.«

Nie odebrał już ambasador innych instrukcyj aż do końca września. D. 17 sierpnia (Wersal; XL, 66, 68, minuty) pisał Ludwik XIV i de Pomponne, potwierdzając tylko poprzednie rozkazy. Trzy czwarte depeszy p. de Pomponne zajmuje sprawa kardynalskiego kapelusza, o której zaznaczamy tę wskazówkę:

»Il est visible que le Palais ¹⁾ n'est pas fort favorable à la grâce que le Roy de Pologne vous a faicte parce qu'il vouloit la procurer à Mgr. Bonvisi. Mais c'est beaucoup que les lettres y ont esté reçues. . . . Mr. le Cardinal et Mr. le Duc d'Estrées ont desjà eu ordre du Roy d'y contribuer de tout ce qui seroit en eux et l'amitié qu'ilz tesmoignent pour vous m'assure assez qu'ilz y agiront avec chaleur.«

¹⁾ Kurya rzymska.

Pod datą zaś 31go sierpnia znajdujemy następującą odpowiedź Ludwika XIV na projekt wysłania p. Akakia do Porty:

Wersal. (Minuta — XLI, 121).

»Je n'ay pas impruvé que pour complaire au Roy de Pologne vous aiez pris ce parti de faire passer le S. Akakia à la Porte sous prétexte d'y faire servir l'offre de ma médiation à quelque ouverture de traicté. Comme il n'y sera point chargé de mes lettres il ne pourra estre regardé que comme y ayant esté envoyé de vostre part. Sy son voiage est sans succez il pourra seulement, vous estre attribué, que sy au contraire il réussit je seray bien aise d'avoir pu contribuer en cette sorte à un intérêt sy considérable au Roy de Pologne. Du reste je doute qu'il y ait beaucoup à attendre de ce voiage, lors principalement que la marche du grand Seigneur fait connoistre son peu de disposition pour la paix.«

Tymczasem biskup Marsylijski odebrawszy najpierw depesę p. de Pomponne z 6go lipca (str. 95), odpisał natychmiast 3go sierpnia (Warszawa; XLI, 9, oryginał), że ani król ani królowa nie chcieli oznaczyć wysokości pieniężnej zapomogi, żądanej od Francji:

»s'en estant excusé l'un et l'autre par respect et par une espèce de honte et par crainte aussy de trop charger V. M.«

Zapewniał zarazem, że bez podobnej zapomogi Jan III nie będzie mógł podolać trudnościom.

Nazajutrz po tej depeszy, 4go sierpnia, stosunki dyplomatyczne Polski z Francją weszły w nowy okres. Przyjechał do Warszawy

z powinszowaniem elekcyi wysłany margrabia de Béthune. Oto, co de Pomponne pisał o jego misyi pod datą 9go czerwca:

do Biskupa Marsylijskiego. (Minuta. — XL, 277).

»Le Roy ne pouvait faire en toute manière un meilleur choix que Mr. le Marquis de Béthune pour l'agréable employ auquel il le destine. Sa Majesté ne lui donne aucune instruction particulière pour négocier, mais comme il aura un fort grand zèle pour faire réussir les choses qui seroient du service de Sa Majesté, vous pourrez vous ouvrir confidemment à luy et de ce que vous pourriez négocier et des voies que vous prendriez pour y réussir. Il les facilitera de luy-mesme autant qu'il sera en luy, mais outre toute la considération que vous aurez pour luy et pour son mérite, je vous prie, Monsieur, de le regarder encore comme estant particulièrement de mes amys.«

Tegoż dnia pisał de Pomponne do samego p. de Béthune:

Obóz pod Dôle. (Minuta. — XL, 281).

»Le Roy ne vous donne point de qualité en cette rencontre, parce que ce n'est pas l'usage pour ces sortes de compliments et que celle que vous avez auprez du Roy et de la Reyne de Pologne est en quelque sorte plus forte que toutes les autres. . . . L'on ne vous prescrit pas encore le temps de votre retour; je prendray l'ordre du Roy de vous le marquer bien que vous soiez quasy maistre de régler le séjour que vous voudrez faire à Varsovie.«

Podróż margrabiego na Hamburg i Szczecin, zwykłemi morskimi przeciwnościami krzyżowana, dość długo trwała. 14go lipca pisał dopiero z Hamburga (do p. de Pomponne; XL, 420, własnoręcznie), zapytując, czy wolno mu będzie jechać z królem polskim na wojnę, na co de Pomponne, 27go lipca (Wersal; XL, 447, minuta), odpowiedział przyzwalająco. W pierwszych jednak dniach sierpnia brał już margrabia udział w rokowaniach, spowodowanych przybyciem kuryera de Sauvans z depeszą Ludwika XIV z 17go lipca.



CZĘŚĆ III.

AMBASADA BISKUPA MARSYLIIJSKIEGO
WESPÓŁ Z MARGRABIĄ DE BÉTHUNE,

TYTUŁU URZĘDOWEGO NIEPOSIADAJĄCYM,

od pierwszych dni sierpnia 1674 do 14 czerwca 1675 r.

Nader trudną rolę odegrał biskup Marsylijski w dopiero co wspomnianych rokowaniach. Dnia 10 sierpnia pisał do p. de Pomponne (Warszawa, XLI, 31, oryginał), uzalając się, że król choć 100,000 talarów przez p. de Sauvans nie przysłał:

»J'estime, Monsieur, qu'il est extremement du service de S. M., sy S. M. persiste dans le sentiment de donner de l'occupation à l'Empereur, soit en Silésie soit en Hongrie et à l'El. de Brandebourg en Prusse qu'elle fasse remettre incessamment les sommes qu'elle voudra employer à l'une ou à l'autre diversion sans attendre la paix du Turc. . . .

Je ne puis m'empescher de vous dire encore, Monsieur, sur le point de l'argent que S. M. n'a pas cru devoir risquer que plus elle en voudra dépenser icy plus elle en retirera et qu'elle sera tout autrement bien servie par le Roy de Pologne que par tous les allies qu'elle a. Cette nation ne demande qu'à servir sa Mté . . . surtout à cause de la misère profonde de ce pays où apres la paix du Turc tous ceux qui ne peuvent vivre que dans la guerre seront obligez d'aller chercher de l'employ au dehors; c'est pourquoy il est bien important de les occuper au service de S. M. affin qu'ilz n'en prennent point contre elle. . . .

. . . Depuis avoir écrit ce que dessus j'ay eu une mortification à laquelle je ne m'attendois pas de voir le Roy de Pologne aussy refroidi qu'il m'avoit paru échauffé depuis le retour du S. de Sauvans. . . .«

Domyślamy się łatwo przyczyny tego oziębienia. Wychodzi ona na jaw zupełnie w depeszy z następnego dnia, 11 sierpnia do Ludwika XIV (Warszawa; XLI, 32, oryginał). Depesza otwiera się wiadomością o odwołaniu Turków. Ambasador przypisuje sobie wielki

udział tak w skłonnościach pokojowych Porty, objawiających się w tym odwołaniu, jak w gotowości Jana III do zakończenia wojny. Nalega usilnie na to, aby, nie czekając bliskiego już pokoju z Turkiem, przesłał Ludwik XIV bezzwłocznie subsydia, jakiego chciał poświęcić na dywersję polską na Szlaku lub w Węgrzech; a to aby zachęcić Jana III do tem przedszego podpisania pokoju i zapobiedz utracie czasu, jakaby znaleźć musiała miejsce między podpisaniem pokoju a przybyciem subsydjów. I tak zresztą ambasador dał do zrozumienia Janowi III, że sumy te już ma w ręku, ale się lęka widać przenikliwości tego króla. Przytaczamy *in extenso* koniec depeszy:

Après avoir écrit ce que dessus et que le mémoire de Vostre Majesté, que le Sieur de Sauvans m'a rapporté, a esté deschiffré, j'ay pris audience du Roy de Pologne pour luy communiquer ce que V. M. m'ordonnoit, mais auparavant d'en venir à aucun détail et d'avoir connu que Vostre Majesté ne luy donnoit pas le secours qu'il espéroit au retour du gentilhomme que j'avois dépesché à Vostre Majesté, il m'a proposé de luy-mesme et d'une manière fort honneste qu'il vouloit bien s'obliger par traité à envoyer aussytost apres la paix du Turc toutes ses troupes dans la Prusse Electorale pour en chasser M. l'Electeur de Brandebourg, et la réunir à la Pologne dont elle a esté démembrée, il n'y a pas longtemps, et qu'il ne voioit personne dans le Royaume qui n'approuvast fort ce dessein; que cependant, sy je trouvois à propos, il enverroit quérir le Ministre de Brandebourg, qui est icy pour luy déclarer que son maistre par la rupture et la jonction de ses troupes à celles des Ennemys de Sa Majesté à quoy il venoit de s'engager privant la Pologne de l'assistance qu'elle espéroit de tirer de Vostre Majesté avec laquelle il a d'ailleurs une liaison et amitié étroite, il romproit avec M. l'Electeur de Brandebourg s'il rompoit avec Vostre Majesté aussitost apres qu'il se seroit accommodé avec le Turc, à quoy il alloit travailler uniquement pour se mettre en estat de vanger le manquement que ce Prince vouloit faire à V. M. Il a adjouté encore à ce que dessus qu'il feroit passer en Hongrie toutes les troupes dont V. M. voudroit secourir les mécontents et qu'il les favoriseroit de tout ce qu'il pourroit.

Et pour ce qui estoit de l'Empereur, bien loin d'en craindre quelque entreprise sur Cracovie comme on luy en vouloit faire peur, il m'a dit qu'il en vouloit retirer une partie de la garnison affin de donner occasion à l'Empereur d'y entreprendre et d'avoir un meilleur prétexte de rompre ouvertement avec luy, avec le consentement de la République. Enfin, Sire, il ne pouvoit estre en meilleure disposition et volonté d'entrer dans tous les engagements que Vostre Majesté scauroit désirer, et il sembloit que il ne s'agissoit plus que de prendre la plume pour signer, mais comme il a vëu qu'il ne pouvoit avoir le secours présent dont il s'estoit toujours flatté, il en a esté si mortifié et si refroidy que je n'ay pu le rendre capable d'entrer dans les justes raisons qui n'ont pas permis à Vostre Majesté de luy accorder l'assistance qu'elle auroit bien voulu et quoy que nous aions pu faire et dire, M. de Béthune et moy qui y estoit présent, et qui m'a fort bien secondé, il ne nous a pas esté possible de le remettre dans la bonne humeur où il estoit,

et il est vray, Sire, que son chagrin luy est venu de l'extresme besoin qu'il a de quelques sommes pour faire des présens au khan affin de l'obliger d'agir plus fortement et tous autres qui ont du crédit à la Porte, et qui peuvent contribuer à son accomodement avec le grand-Seigneur, et surtout pour la crainte qu'il a que le deffaut d'argent n'en retarde et n'en rende plus difficile la conclusion. Nous tascherons, M. de Béthune et moy, de luy faire entendre raison et de le rendre plus capable qu'il n'estoit lorsque nous nous sommes séparés de luy, d'entrer dans les considérations des grandes dépenses dont V. M. se trouve chargée aujourd'huy, ayant sur les bras toutes les forces de la maison d'Autriche, d'Allemagne et de Hollande et tant de troupes et d'alliés à payer, et comme, Sire, il me paroît dans les instructions que Vostre Majesté a eu agréable de m'envoyer qu'Elle ne s'éloigneroit pas de secourir le Roy de Pologne de quelque somme médiocre, sy elle pouvoit s'assurer que ce secours pût faire l'effet qu'on luy en promet et qu'elle désire, je veux dire une prompte paix avec le Turc, j'ose espérer qu'elle ne désagrèroît pas que j'entrasse en quelque engagement audit cas de la conclusion de la paix s'il ne tenoit qu'à cela qu'elle se fist promptement et aussitost aprez la diversion que le Roy de Pologne s'obligeroit de faire en sa faveur, soit en Hongrie, soit en Prusse pour ne point laisser eschaper une si belle occasion de servir Vostre Majesté; mais elle peut s'assurer que je ne l'engageray en rien que dans la dernière extrémité, et au cas que je ne puisse attendre un plus ample pouvoir de Vostre Majesté et une explication plus nette de ses intentions que je la supplie trez-humblement de m'envoyer au plustost, en me marquant jusques à quelle somme je puis l'engager pour faciliter la paix dont il s'agit, pour n'estre payée qu'aprez sa conclusion qui me paroît si importante dans la conjoncture présente au bien des affaires de Vostre Majesté, etc. etc.

Donosi jeszcze ambasador na początku tej depeszy o wyjeździe Jana III do obozu, przyspieszonym wiadomością o odwrócie Turków:

»... affin de voir de plus près l'état des choses et profiter au plutost d'une disposition qui paroît si favorable pour faire une paix honneste qui est si nécessaire...«

Margrabia de Béthune, z którego przybycia dwór zadowolony bardzo, jedzie z królem. Biskup Marsylijski także za nimi pospieszy niebawem, mimo złego zdrowia. Zostać jednak musi jeszcze czas jakiś w Warszawie, aby się odpowiedzi z Wersalu na poprzednie swoje depesze doczekać.

Nazajutrz d. 12 sierpnia de Béthune oznajmił Ludwikowi XIV swoje przybycie do Warszawy, i taką podaje wiadomość o usposobieniu dworu polskiego dla Francyi:

Warszawa. (Własnoręcznie. — XLI, 41).

Quoique la reine me tesmoigne beaucoup de confiance, je n'ose me flatter d'estre utile en quelque chose à Monsieur de Marseille pour le service de V. M.,

l'ayant trouvé estably de manière avec le Roy et toute cette cour que homme au monde n'est plus capable d'y faire réussir les desseins de V. M.

»Le Roy est un peu lent à se déterminer et assez attaché à son sens et à son intérêt, mais trez capable de servir V. M. par la haute estime où il est avec tous ses voisins et le grand crédit qu'il a principalement en Hongrie et en Prusse. . . . La Reyne, Sire, a tous les sentimens d'une fidelle sujette qui reconnoît comme elle doit les obligations qu'elle a à V. M. . . . elle n'est pas tousjours maîtresse de l'esprit du Roy son mary, mais comme il l'aime extresmement et qu'elle connoist parfaitement bien son humeur, il y a peu de choses qu'elle ne puisse faire réussir avec le temps. . . .«

Jednocześnie pisze do p. de Pomponne (VLI, 42, własnoręcznie).

»La Reyne me tesmoigne beaucoup de bonté et de confiance. Je feray tous mes efforts pour entrer dans celle du Roy, affin de n'estre pas tout-à-fait inutile à Mr. l'Ambassadeur. Il en use avec moy d'une manière sy honneste qu'il ne se peut ajouter. . . .

»Le plus grand intérêt de la Reyne est présentement le mariage de Mr. le Marquis d'Arquien dont il poursuit la dissolution. S'il l'obtient elle appréhende avec raison qu'il n'en fasse un autre plus désagréable; de sorte, Monsieur, que ce quelle auroit à souhaiter seroit au moins, sy le parlement casse le mariage, qu'il deffendit à l'un et l'autre pour éviter le scandale de se remarier.«

Wspomnieliśmy poprzednio, że de Béthune, już z Hamburga 14 lipca, żądał od ministra pozwolenia udania się za Sobieskim do obozu.

»Je feray tous mes efforts -- pisał on pod tą datą -- pour partir demain d'icy, afin d'arriver, s'il se peut, avant que le Roy de Pologne se mette en campagne. Si je le trouve party, je croy que S. M. approuvera que je le suive. Je seray plus en estat d'agir auprès de luy selon les sentimens de Mr. de Marseille et il ne me seroit pas honorable, aiant l'honneur de luy estre si proche, que je demeurasse auprès de la Reyne.«

Odpowiedzi na tę depeszę nie doczekał się jeszcze; przypuszczając jednak, że będzie ona przyzwalającą, pisze obecnie:

»Je travaille à mon équipage avec d'autant plus de plaisir que je pourray tenir Mr. l'Ambassadeur averty de ce qui se passera et mesme pourray cognoistre au fonds l'estat des troupes et les officiers sur lesquels on pourroit compter sy S. M. en avoit besoin.«

Zamieszczamy jeszcze ustęp listu pana de Béthune z tej epoki do znanego nam już korespondenta księcia de Vitry:

Warszawa 8 sierpnia 1674. (Oryginał. — XLIV, 140).

»J'ay tesmoigné à la Reyne l'honneste lettre que vous m'aviez escrite sur la proximité de vostre maison et de la sienne. Elle m'a tesmoigné une estime et une considération infinies pour vous et le Roy estant présent à ce que je lui disois, a parlé une demi-heure de vous d'une manière à faire voir qu'il cognoist bien vostre mérite. Comme il est avantageux à la Reyne dans la conjoncture présente d'avoir des alliés de tout ce qui est de plus considérable en France, écrivez-luy s'il vous plaist une lettre de compliment qui soit bonne à montrer et parlez du Roy dans les termes que vous jugerez convenir à son mérite, ce qui luy sera très agréable. On ne peut assurément trouver en un mesme Prince tant de grandes qualités. Je vous peux dire qu'il est universel. Il cognoist mieux la France que nous-mesme et aime toutes les belles choses et en juge avec beaucoup de délicatesse. Il ne se peut rien ajouter à sa bonne mine et à sa valeur et aime uniquement (*sic*) la personne du Roy et la France.«

Wróćmy teraz do naszego ambasadora. D. 14 sierpnia żali się on znowu w obszernej depeszy do p. de Pomponne (XLI, 49, oryginał) na zniweczenie swoich planów skutkiem odmowy żadanego przez Jana III zasiłku pieniężnego na zawarcie pokoju z Turcją. Zapewne nie przypuszczano w Wersalu podobieństwa tak rychłego pokoju; teraz zaś zasiłek może przyjść zapóźno. Czy Ludwik XIV zamierza opanować Niderlandy, czy też pokój zawrzeć, zawsze Jan III mocen jest odwrócić w nader korzystny sposób siły Cesarza lub Prus.

»Mais je ne puis faire autre chose, Monsieur, que de vous en rendre compte et de vous faire connoître le besoin que j'ay des moyens sans lesquels je ne puis espérer de bien servir S. M., ou du moins d'un pouvoir plus étendu et d'une explication bien nette sur la somme dont S. M. auroit agréable que j'assurasse le Roy de Pologne en cas de la paix du Turc en considération de le rembourser de la dépense qu'il aura faite pour en avancer la conclusion. J'estime, Monsieur, qu'une somme de 100,000 escus suffiroit à toutes les dépenses qu'il convient faire pour faciliter la paix, et je croirois mesme qu'il se contenteroit que je l'asséurasse de la luy payer aprez que la paix seroit signée.«

Wraca jednak ambasador niebawem do przekonania, że cała suma powinna być bezzwłocznie Janowi III doręczona:

»Bien loin de craindre qu'il l'employast à continuer la guerre, il en seroit plus porté à faire une prompte paix afin de pouvoir épargner et retenir pour soy une partie de l'argent dont S. M. l'auroit secouru... comme il est extremement intéressé pour ne pas dire avare il prendra toujours le party où il y aura moins de dépense à faire et où il y aura le plus à gagner.«

Zaręcza ambasador, że Sobieski najzupełniej zdecydowany jak najspieszniej wojnę zakończyć; lękać się jednak należy, aby go Austria na inne drogi nie wciągnęła. Nie może ona zapewne dać wiele, ale może dać cośkolwiek, a Francja teraz nic nie daje, i Sobieski mocno jej odmową obruszony.

»Je croirois manquer à mon devoir, sy je ne vous faisois connoître particulièrement le mauvais effet que produit le refus de l'assistance présente que ce Roy s'attendoit de recevoir au retour du S. de Sauvans. Je n'en crains pas à la vérité aucune fascheuse suite, ny aucun autre inconvénient sy ce n'est le retardement de son traité avec la Porte par le deffaut des moyens présens qui pourroient en haster la conclusion; car il ne diffère son départ... que pour chercher quelque secours dans la bourse de ceux qui peuvent luy en donner et je sçay qu'il a envoyé des pierreries à Dantzic pour les y mettre en gage.«

Co się tyczy otrzymanego pełnomocnictwa do traktowania z Janem III o dywersję na Szląsku lub w Węgrzech, przewiduje ambasador, że Sobieski nie zgodzi się na ofiarowane w nim subsydia. W tym przypadku potrzebuje ambasador wiedzieć, do jakiej wysokości subsydia te podnieść może, i dlatego żąda dodatkowej instrukcyi lub obszerniejszego pełnomocnictwa. Niema zresztą obawy, aby naród polski stanął na przeszkodzie zamierzonej dywersyi:

»Ce qui est le plus à considérer en cette nation est qu'outré que naturellement elle a autant d'inclination et d'estime pour la nostre que d'aversion et de mépris pour les Allemans elle est d'une humeur brusque et prompte à agir sans faire trop de réflexion, lorsqu'elle voit et espère de profit. D'ailleurs elle souhaite il y a longtemps quelque bonne occasion de se vanger des désordres et dégasts que les troupes de l'Empereur ont excités icy, lorsqu'on les y avoit appelées contre les Suédois...«

Zkądinąd nie dość Sobieskiego związać wyświadczonem dobrodziejstwem:

»... J'estimerois qu'on prit soin de bonne heure d'engager sy avant ce Roy et les principaux de la Rép. dans les intérestz de S. M. et de leur faire faire de sy grandes démarches contre l'Empereur et Mr. l'El. de Brandebourg qu'il n'y pust avoir lieu à la réconciliation... quelque événement qui pust arriver, tel que seroit la mort du Roy de Pologne que l'on menace tous les jours du poison ou celle de la Reyne sa femme encore plus odieuse à la Cour de Vienne qui le fait d'autant plus désirer qu'on s'y flate... que le Roy de Pologne espouseroit alors bien volontiers la Reyne Eléonor qui pourroit luy inspirer d'autres sentiments... En effet, Monsieur, je ne douterois pas qu'il ne fust bien aise de se décharger par là d'une pension de 200,000 escus qu'il est obligé de payer à cette reyne sa vie durant. C'est pourquoy, Monsieur, il importe extremement de l'attacher à S. M.

par des liens plus forts que ne peut être celui de la reconnaissance et en tous cas s'assurer des principaux sénateurs par des pensions annuelles.

Zresztą zależy wszystko od usługi, jakiej Ludwik XIV spodziewa się od Polski:

»Sy S. M. vouloit se contenter de quelque démarche ou diversion qui pust obliger l'Empereur et Mr. l'El. de Brandebourg à changer de conduite sans s'engager trop avant avec la Pologne... on y pourroit porter ce Roy en luy donnant de l'argent et il seroit même facile de faire quelques mouvements des divers grands seigneurs du pays qui sont sur les frontières de Silésie ou de la Prusse...

»Que sy S. M. en vouloit faire une de plus d'éclat après que la paix des Turcs seroit faite, M. de Béthune... pourroit se mettre à la teste des troupes que S. M. voudroit faire passer en Hongrie ou en Prusse et ce seroit un expédient pour disculper la Pologne sy l'on ne jugeoit pas encore à propos de lever le masque, puisque l'on n'aurait en ce cas qu'à feindre un licenciement des troupes.

D. 17 sierpnia pisze znów ambasador do króla i do ministra. W depeszy do króla (Warszawa; XLI, 71, oryginał) wykazuje niepodobieństwo porozumienia się dwóch stron, z których jedna (Ludwik XIV) nic obecnie dać nie chce, a tylko odsyła do korzyści, z traktatu wyniknąć mających; druga zaś (Jan III) żąda obecnej pomocy, a z traktatów wszystkich mało sobie robi. Być może zresztą, że i bez tej pomocy potrafi Jan III pokój wywalczyć; ale być może także, że wtedy drożej zapłacić mu wypadnie dywersję węgierską czy pruską. Lękać się także należy, aby po zawarciu pokoju nie sprzykrzyło się wojsku wyczekiwać subsydów francuskich i aby się ono nie rozbiegło przed jego przybyciem.

W liście poufnym z tegoż dnia do ministra, oprócz szczegółów dotyczących się sprawy kardynalskiej promocji, znajdujemy następujący ciekawy ustęp:

Warszawa 17 sierpnia. (Własnoręcznie. — XL, 78).

»Nous ne sçauriez, Monsieur, vous imaginer la peine qu'il y a de négotier dans cette cour par l'avarice sordide qui y règne. J'espère de pouvoir vous écrire demain ce que nous avons lieu d'en d'espérer et de la véritable situation des affaires. Du moins vous recevrez une longue lettre ostensive pour pouvoir convaincre ceux qui, sous prétexte de ne pas bailler de l'argent, perdent une occasion qui me paroît très-importante dans l'état présent des affaires de S. M. La Reyne de Pologne qui souhaitteroit que je restasse icy auprès d'elle afin que rien ne pust aller au Roy son mari que par son canal et laisser tout le mérite de la négociation à Mr. le Mis. de Béthune son beau-frère, fait tout ce qu'elle peut pour obliger le Roy de me persuader de ne suivre pas, en disant que ma présance persuadera aux troupes que je porte de l'argent de la part de la France et que cela fera

un mauvais effet. Je prétans de luy dire demain que s'il a de la peine que je suive l'armée, que je resterai à Léopold pour être à portée de négotier plus commodément pour ce qui regardera le service du Roy et le sien et j'en agiray de la sorte, de manière que je partiray 12 ou 15 jours après le Roy et j'arriveray aussitôt que luy à Léopold, car il va avant en dévotion au-delà dans ses terres où il fera du séjour...»

Zapomniana w tym liście depesza urzędowa pod datą 15 sierpnia (XLI, 82, oryginał) zawiera tylko powtórzenie wielokrotnie już w poprzednich depeszach przywiedzionych argumentów. Spotykamy się tylko z nowem żądaniem Jana III:

»Je ne dois pas oublier de vous demander pour combien d'années ou de temps S. M. entend s'engager avec le Roy de Pologne et même si *demandant*¹⁾ qu'elle s'oblige à luy donner quelque secours d'argent en cas qu'il vinst a estre attaqué par l'Empereur et par Mr. de Brandebourg en haine et pour se venger des diversions qu'il auroit faittes en faveur de S. M. contre eux, S. M. auroit agréable de s'y obliger et jusques à quelle somme, car le Roy de Pologne pourra avoir telle prétention.

¹⁾ Słowo *demandant* odnosi się do Jana III.

W depeszy z 17 sierpnia do króla donosił jeszcze ambasador o udzielonem mu na dzień jutrzejszy przez Sobieskiego prywatnem posłuchaniu:

»Pour voir quelles mesures nous pourrons prendre pour la satisfaction de V. M.»

Owocem tego posłuchania były nowe propozycje Sobieskiego względem dywersji w Węgrzech i Prusach, i ściślejsze jeszcze porozumienie między Sobieskim a ambasadorem. Czy zniewalała ambadora perspektywa kardynalskiego kapelusza, czy ulegał on przewadze moralnej Sobieskiego, rozstrzygać nie chcemy. To pewna, że od tej pory więcej jeszcze niż przedtem pisze on raczej jako minister króla polskiego, niż jako ambasador francuski.

Propozycje Sobieskiego znajdziemy pod datą 24 sierpnia w długiej i rozwlekłej jak zwykle depeszy, którą jednak dla jej ważności przytaczamy *in extenso*. Pierwszym zaś objawem nowego stosunku między Janem III a ambasadorem są dwa następujące listy:

Jan III do pana de Pomponne. Warszawa 23 sierpnia 1674 roku.
(Oryginał. — XLI, 89).

Je vous remercie, Monsieur, de la part que vous prenez aux choses qui touchent ce Royaume et en l'Election que Dieu a voulu qui fût faite de ma Personne pour monter sur le Throsne; vous pouvez croire que c'est avec joye que J'ay reçu

la lettre que vous m'avez écrite sur cela, et sur ma nomination au Cardinalat pour Monsieur l'Evesque de Marseille, dont le mérite et la capacité mériteroient quelque chose au-delà, et que Je luy souhaite avec le temps. Il mérite d'estre considéré pour son ministère et pour ses qualités personnelles, et si Je pouvois faire davantage j'en embrasserois avec Joye les moyens, estant vostre amy particulier et vostre allié, soyez-en certain, s'il vous plaist, et de mon amitié, et me continuez la vostre que Je vous demande avec Empressement, puisque Je veux toujours estre le meilleur de vos amis.

Jean.

Marya-Kazimira do p. de Pomponne, Warszawa 23 sierpnia 1674.
(Oryginał. — XLI, 91).

J'ay reçu, Monsieur, vostre lettre avec Joye, non-seulement pour les marques de bienveillance que vous témoignez sur l'Election du Roy, mon Seigneur, mais encore pour apprendre d'icelle que vous prenez part en la nomination qu'il a faite au Cardinalat de la personne de Monsieur l'Evesque de Marseille, pour lequel J'ay une estime, et une amitié toute particulière qui s'augmenteroit (si cela estoit possible) en vostre considération, puisque vous estes sensible pour les choses qui le touchent. Soyez donc, s'il vous plaist, certain que Je rechercheray avec soing les moyens de le servir en tout ce que Je pourray pour vous obliger d'autant plus à me croire vostre bonne amie, comme Je vous prie d'en estre persuadé.

Marie Kazimire R.

Przychodzimy teraz do wzmiankowanej depeszy ambasadora:

Biskup Marsylijski do Ludwika XIV. Warszawa 24 sierpnia 1674.
(Oryginał. — XLI, 95).

L'ordinaire de Dantziq arrivé hier n'a apporté aucunes lettres de France et l'on mande de Hambourg qu'elles ont esté retenues en Flandres. Ainsy, en attendant les ordres de Vostre Majesté sur mes précédentes, je n'ay qu'à luy rendre compte de ce que j'ay fait icy depuis ma dernière de l'autre semaine et à l'informer des nouvelles qu'on y a reçues de l'action et de l'occupation présente de l'armée du Turc, et de la résolution que le Roy de Pologne a prise de concert avec les sénateurs qui estoient auprès de luy, de faire la paix au plustost. Mais, Sire, je dois commencer à dire à V. M. qu'enfin le Roy de Pologne est parti avant-hier au soir pour se rendre à Léopol, affin d'estre en lieu de faire tout ce qui pourra le plus contribuer à la prompte conclusion d'une paix, qui ne luy puisse laisser craindre d'en estre blasmé dans le Royaume, auquel il a d'autant plus d'intérêt de faire approuver le traité qu'il fera avec la Porte, qu'il semble que l'establissement de son autorité en dépend, et que son couronnement s'en fera avec plus d'agrément, et qu'il en trouvera plus de facilité à obtenir de la Diette qui se tiendra alors ce qu'il en désirera, tant pour ce qui concernera ses avantages particuliers que pour la satisfaction de la Reyne sa femme, sur qui tombera sans doute le plus grand effort de la haine et du chagrin des Austrichiens à cause de son grand attachement à V. M. C'est pourquoy, Sire, quelque désir ou quelque

besoin qu'il puisse avoir de la paix, il en pourroit estre plus retenu et plus ferme sur les conditions, et ne consentiroit à la cession de Camieniec, qui fera sans doute toute la difficulté du traité que lorsqu'il n'aura plus d'espérance de la pouvoir conclurre sans cela.

Il m'a fait l'honneur de me communiquer la conduite qu'il se propose de tenir pour faire une paix honneste, et voici le plan et la disposition qu'il a faict pour cela; mais je diray auparavant à V. M. qu'il prendra son parti sur l'estat où il verra les affaires de la Porte, et sur celui de ses forces qu'il connaistra mieux lorsqu'il sera à l'armée et plus prez des Turcs. Son dessein est donc de traîner le Traité et d'en différer la conclusion jusques à l'arrière-saison espérant que non-seulement les Turcs en auront plus d'impatience d'en finir à cause du mauvais temps et des froids du pays auxquels ils ne sont pas accoustumés comme les Polonois, mais que son armée sera plus forte et en meilleur estat qu'elle n'est à présent, et que pour ces raisons il en pourra traiter avec plus d'avantage, outre qu'il peut arriver quelque événement favorable qui obligeroit les Turcs à un plus grand relaschement sur l'article le plus difficile dont il s'agit tel que seroit si le Moscovite venoit à remporter quelque avantage considérable sur les Turcs; car il est constant, Sire, qu'outre que les Moscovites ont mis de fortes garnisons dans les places qu'ils tiennent en Ukraine, ilz ont fait repasser le Borysthène en deçà à leur armée qui est puissante, pour mieux défendre et secourir les places que le Turc voudra assiéger; ainsy il pourroit bien arriver que le Turc rencontreroit plus de difficulté qu'il ne s'en imagine en venant en Ukraine pour en chasser les Moscovites et sans doute qu'il en pourra estre plus porté à s'accommoder avec les Polonois tant par le chagrin qu'il en aura contre les Moscovites que par le besoin qu'il pourroit avoir des toutes ses forces, pour les chasser de l'Ukraine, où il ne peut les laisser établir sans craindre d'en souffrir bien plus que de la Pologne, et enfin, par la crainte qu'elle ne se joignit aux Moscovites contre luy, ne pouvant ignorer l'instance qu'ils luy en font, ce qui causeroit un grand embarras au Turc.

C'est pourquoy, Sire, c'est un grand bonheur pour la Pologne qu'estant aussy peu en estat de se défendre contre ce puissant ennemi, il ait ainsi pris le change et qu'au lieu d'y revenir avec les grandes forces qu'il avoit préparées contre elle, il ait voulu les employer contre les Moscovites, qui en ont de très-considérables à luy opposer, puisque cependant la Pologne n'a rien à craindre de l'une ny de l'autre puissance, qui luy doit estre également suspecte, qu'elle en aura plus de temps d'assembler ce qu'elle peut avoir de troupes, et qu'enfin elle en pourra mieux prendre ses mesures et son party. Elle se voit desjà recherchée en mesme temps par l'un et par l'autre; l'Envoyé du Han des Tartares qui est arrivé icy y aiant fait instance, que la Pologne se joigne et s'unisse avec la Porte contre les Moscovites et le Duc de Moscovie ne pressant pas moins cette jonction avec luy contre le Turc.

Mais au lieu de prendre aucun engagement, le Roy de Pologne se propose de se prévaloir de l'occupation de l'un et de l'autre pour obtenir de meilleures conditions du Turc, avec lequel il convient bien mieux de s'accomoder que de continuer la guerre, en s'unissant avec luy contre le Moscovite, ou en se joignant au Moscovite contre le Turc, ne voyant que des inconvénients et nul avantage dans l'une et dans l'autre jonction. Mais il la fait espérer à chacun d'eux affin de les tenir en mesure à son esgard et leur faire perdre toutes pensées de

s'accommoder ensemble contre la Pologne et principalement pour obliger le Turc à conclurre au plustost avec luy à des conditions raisonnables. C'est à quoy il dirige toute sa conduite; c'est le meilleur et le plus sûr party qu'il juge pouvoir prendre tant pour le bien de la Pologne que de ses affaires particulières et c'est à quoy il se renferme uniquement. C'est pourquoy il a escrit au Han en response de la lettre que luy a rendue celui qu'il luy a dépesché pour l'exhorter à s'accommoder avec le Grand Seigneur; qu'en luy renvoyant il feroit partir quelqu'un avec un pouvoir pour traicter la paix par son entremise, et que luy-mesme alloit partir pour s'avancer à Léopol afin qu'estant plus prez de luy, le traicté se pust conclure plus promptement et cela pour entretenir la Porte dans l'espérance qu'elle peut avoir et où il est impossible de la tenir (*sic*) d'un prompt accommodement que selon toutes les apparences, et pour de trez-fortes considérations, elle désire peut-estre bien plus que la continuation de la guerre, et pour obliger le Han à l'entretenir dans la disposition favorable qu'il assûre le Roy de Pologne qu'elle est à son égard par les soins qu'il a pris d'adoucir le ressentiment du grand-Seigneur et de le faire résoudre à laisser la Pologne en repos, en luy faisant voir les difficultés et les inconvénients de la continuation de la guerre.

Le Han, Sire, est un ancien amy du Roy de Pologne, ilz ont fait la guerre ensemble contre les Suédois et contre les Moscovites, et il tesmoigne s'intéresser sincèrement à faire cesser au plus tost cette guerre, et l'on peut croire qu'il y travaille de bonne foy, puisque son intérêt particulier l'y oblige. Il mande au Roy de Pologne en le traittant de frère, que puisque la Providence Divine les avoit eslevez pour gouverner tant de peuples, il falloit qu'ils conservassent leur ancienne amitié, mais qu'elle ne pouvoit estre solide à moins qu'il ne fust bien avec la Porte; qu'à cet effet, il estoit important que le Roy de Pologne luy fist passer quelqu'un au plustost avec pouvoir de traicter par son entremise, qu'il y estoit aujourd'huy en plus grande considération que ses prédécesseurs n'avoient jamais esté, qu'il seroit fort aise de s'en servir pour l'obliger, que desjà il avoit fait résoudre le Grand-Seigneur à porter ses armes hors de la Pologne, afin de luy procurer plus facilement la paix, qu'il n'y auroit eu à espérer s'il y avoit fait de nouveaux progres, et qu'enfin il l'exhortoit à profiter au plus tost et sans perdre temps de la disposition favorable où il avoit mis si heureusement la Porte.

C'est ce qui a obligé le Roy de Pologne à luy faire la réponse dont j'ay desjà parlé cy-devant, et en mesme temps il a envoyé ordre à celui qu'il tient auprez du Czar de Moscovie de luy demander certains éclaircissements dont il dit avoir besoin auparavant de se déclarer positivement sur l'instance qu'il luy fait faire de s'unir positivement à luy, afin de gagner (du) temps et de l'entretenir dans l'espérance de la jonction dont il le presse, et, d'autre costé, pour obliger le Turc à luy accorder des conditions plus honnestes par la crainte de son union avec le Moscovite. Cependant, comme il sçait que la Porte prétend de retenir Caminiec et la Podolie, ou du moins quelque partie, et qu'il se tient assûré qu'en luy en faisant la cession par un traicté, il aura la paix quand il voudra s'y résoudre, il ne croit pas courre aucun risque d'attendre l'arrière-saison à conclure le traicté sur ce pied-là, ne luy pouvant arriver pis, au contraire pouvant espérer que le mauvais temps pourra luy estre favorable, comme aussy l'engagement présent de guerre de la Porte avec le Moscovite. Que cependant s'il arrivoit quelque disgrâce aux Turcs, que le Grand-Seigneur fust rappellé et eust besoin de ses forces

ailleurs, il laisseroit sans peine sa prétention sur Caminiec, et s'il ne le rendoit pas, il le deffendroit si mal, qu'il seroit facile de le reprendre, et alors la paix se conclurroit aussitost, et avec beaucoup d'honneur pour le Roy de Pologne; mais au moins il veut voir auparavant que de s'engager plus avant s'il est vray ou non que le Grand-Seigneur repasse le Danube; car si l'avis qu'on en a eu se trouvoit véritable, on pourroit estre plus persuadé qu'il seroit résolu à la paix, et qu'il n'en seroit pas si dur, sur le plus ou sur le moins, qui dans le fonds ne l'intéresse pas si essentiellement que le Roy de Pologne, le recouvrement de Caminiec estant aussy important qu'il est à la réputation et à l'affermissement de son autorité. Mais quoy qu'il puisse arriver, Sire, il y a tout sujet d'espérer que cette paix se fera auparavant l'hiver, soit en cédant par la Pologne ce que le Turc prétend maintenant sur le pied qu'il voit les affaires, soit en y renonçant et en convenant de part et d'autre de quelque expédient sur l'article de Caminiec comme seroit d'en démolir les fortifications ou de les mettre en main tierce pour guérir le scrupule des Turcs à qui l'Alcoran deffend de restituer les lieux où il a esté basti une mosquée, ou enfin, et au pis aller, on pourroit finir cette guerre par une trêve de quelques années, estant bien moins désagréable aux Polonois de laisser Caminiec pour un temps que de le céder pour toujours. Ainsy d'une façon ou d'autre cette guerre pourra finir avec la campagne, mais les événements qui peuvent arriver en décideront, et V. M. peut s'assûrer que le Roy de Pologne sçaura bien s'en prévaloir et prendre son party. C'est pourquoy V. M. ne doit plus regarder cette paix qu'elle a si fort à coeur comme un événement aussy éloigné qu'il luy a paru cy-devant, puisque le Roy de Pologne y est résolu, que tout son Royaume la désire, et en a si grand besoin, que la Porte a tant de raisons de la vouloir, que le Han qui en est l'entremetteur a un intérêt si essentiel d'en presser la conclusion, et qu'enfin les Turcs ne pouvant tenir la campagne, que jusques à la my Octobre, et les Tartares estant obligez aussy de s'en retourner alors chez eux, il y a grande apparence que les uns et les autres ne voudront pas se séparer sans conclurre la paix, estant vray aussy que les plus éclaircz de cette cour sont persuadés que c'est une affaire de trois mois au plus, et il y a d'autant moins de lieu d'en douter que le Roy de Pologne ne voudra pas que son couronnement se fasse avant cette paix.

Il est parti, Sire, dans cet esprit, et il m'a assûré en me séparant de luy, qu'il emploieroit tous les moiens qu'il pourroit avoir de conclurre au plus tost, afin de se mettre en estat de servir V. M. et de pouvoir faire quelque diversion qui puisse la descharger d'une partie des troupes qu'elle a sur les bras. Car enfin, j'ay esté assez heureux avec le secours de la Reyne sa femme et de M. de Béthune de l'avoir remis dans sa première situation et de luy avoir redonné la mesme chaleur qu'il avoit pour les intérêtz de Vostre Majesté; mais il est vray que je luy ay fait espérer qu'elle en considéreroit le besoin, et qu'elle ne refuseroit pas de l'assister autant que l'estat de ses affaires le luy pourroit permettre. Je n'ay voulu, Sire, entrer dans un plus grand engagement là-dessus, n'en ayant pas le pouvoir de V. M. mais comme il me paroisoit de l'inconvénient de le laisser partir avec le dégoût qu'il avoit et à luy oster toute espérance de secours, j'ay crû, Sire, ne pas m'éloigner des intentions de V. M. en l'assûrant en termes généraux qu'elle ne l'abandonneroit pas, s'agissant de la faire déclarer positivement comme il a fait de tout ce qu'il voudroit et pourroit faire pour le soulagement

de V. M. aprez que la paix seroit faicte, et il est vray, Sire, que les diversions qu'il offre de faire alors en Hongrie et en Prusse me paroissent d'un si grand et prompt effet que je croirois avoir manqué à mon devoir si j'avois laissé partir le Roy de Pologne sans en tirer la déclaration positive que voicy et le plan qu'il m'avoit promis de ce qu'il juge à propos que je fasse pour disposer toutes choses en Hongrie et en Prusse, affin que la paix estant faicte, on puisse agir sans perdre temps en l'un et l'autre lieu, selon que V. M. m'a tesmoigné le désirer dans le mémoire que le Courrier Buratin m'a rapporté, je veux dire affin que l'on y puisse donner de l'occupation à l'Empereur et à M. l'Electeur de Brandebourg.

Il m'a donc déclaré, Sire, en présence de M. le Marquis de Béthune que si V. M. désiroit qu'il fist quelque diversion en Hongrie et en Prusse, il y engageroit et feroit passer dans l'un et en l'autre pays tel nombre de troupes qu'il conviendroit, que pour ce qui estoit du subsidie il ne vouloit prétendre ny plus ny moins que ce qu'il falloit pour entretenir les troupes sur le pied que la République les paye; qu'il ne vouloit pas faire comme les Suédois et les autres alliez de V. M. qui reçoivent de l'argent et qui n'agissent pas, qu'il ne vouloit pas tromper comme ilz faisoient tous, ce qu'il voioit avec douleur et avec indignation, que s'il en avoit la pensée et qu'il fust capable de cette lascheté, il se contenteroit de ce qu'elle luy voudroit donner, c'est-à-dire du mesme traitement qu'elle fesoit à ses autres alliez pour l'entretienement de leurs troupes, mais qu'il la vouloit servir honnestement et ne prétendroit toucher qu'en agissant effectivement selon l'engagement où il seroit entré, qu'il s'obligerait formellement lorsqu'elle le désireroit à faire diversion en Hongrie en y faisant passer du secours aux mécontents aussitost aprez la paix, mais que sy elle ne se pouvoit faire si tost, il donneroit bien deux-mille hommes en attendant qu'elle se fist pour entretenir lesdits mécontents et je crois bien qu'on en pourroit augmenter le nombre avec quatre ou cinq bons officiers qui connoissent et sont connus en ce pays-là; que cependant il les eschaufferoit le plus qu'il pourroit par les moiens et les correspondances qu'il a en ce pays et surtout par le Prince de Transilvanie avec lequel il me paroist qu'il a une estroite liaison, mais qu'il jugeoit à propos que dès à présent et sans attendre la paix du Turc j'envoiasse quelqu'un secrettement auprez desdits mécontents pour connoistre de près l'estat de leurs forces et de leurs affaires et pour sçavoir ce qui leur manque, ce qu'ilz peuvent désirer le plus de V. M. ou de l'argent ou des troupes et en un mot pour rapporter un plan sûr et juste sur lequel on puisse travailler avec succez. Nous avons convenu ensemble d'envoyer un officier françois qui est lieutenant-colonel de dragons icy comme une personne de conduite et capable d'esbaucher cette affaire et d'y donner un bon commencement. Il se nomme Beaumont et dit avoir esté lieutenant dans (le) Piedmont et estre fort connu de M. de Chavigni qui en a esté mestre-de-camp. Il me paroist, Sire, du bien du service de V. M. que je le fasse partir au plus tost, se présentant une occasion bien favorable de passer bien sûrement, avec un gentilhomme que le Prince Abafy¹⁾ envoie au Roy de Pologne pour le féliciter sur son eslection et pour le remercier de la liberté qu'il a donnée aussitost aprez qu'il a esté sur le throsne à ce mesme gentilhomme qui estoit un des ostages que le feu Rakosky²⁾ avoit laissés en Pologne pour la sûreté d'une somme d'argent qu'il s'estoit obligé de payer à la République à cause des desgats et dommages qu'il avoit causés en Pologne en y venant joindre le feu Roy de Suède.

Le sentiment donc du Roy de Pologne est que ledit Sieur de Beaumont prenne sa route par la Transilvanie, non-seulement parce qu'elle est plus sûre, mais parce que le Prince Abafy pourra favoriser beaucoup sa mission et luy donner de grands esclairecissements qu'il ne pourroit avoir si sûrement d'ailleurs. A cette fin il offre de luy donner une forte recommandation auprez de ce Prince afin qu'il y trouve plus de créance, et pour ne point marquer icy un trop long détail de tout ce qu'il m'a dit de la grande intelligence qu'il y avoit entre luy et ce Prince, il suffira de dire à V. M. qu'il me paroist qu'elle n'est pas nouvelle, et qu'il y a une liaison estroite entre eux qui me persuade que non-seulement ses offices et sa recommandation pourront estre d'un grand effet auprez de luy pour le bien de l'affaire dont il s'agit, mais qu'il ne seroit pas facile d'y réussir indépendamment de luy, sans sa participation et par une autre route, et ainsy en agissant de concert avec le Roy de Pologne la facilité en sera d'autant plus grande qu'ayant des terres qui s'estendent jusques à la frontière de Hongrie on pourra passer sûrement, la situation en estant telle qu'il y a dans son voisinage d'un costé les mécontents d'Hongrie et de l'autre l'Empereur; ainsy la correspondance sera sans doute plus sûre et plus facile. J'ay creû aussy qu'il estoit à propos qu'en mesme temps que ledit Sieur de Beaumont passeroit, je fisse passer encore par la voie du Prince Lubomirsky, auprez desdits mécontents quelque marchand qui soit capable de bien observer ce qui se passe en ce quartier-là et d'en faire un bon rapport, qui ne sache rien de l'envoy dudit Sieur Beaumont ny celui-cy de l'envoy de l'autre, affin qu'on puisse mieux juger de l'estat des affaires de ce pays-là quand on en aura des advis et des informations par ces deux discretes voies.

Voilà, Sire, ce qu'il m'a proposé et offert sur l'article de Hongrie et ce qu'il estime qu'on y doive faire pour préparer les choses qu'on y devra exécuter, affin qu'on y puisse agir incessamment devant ou aprez que la paix du Turc sera faite, si V. M. persiste à le désirer et qu'elle m'aura envoyé ses ordres et pouvoir nécessaire là-dessus. Le Sieur Lubomirsky m'a dit qu'il y avoit déjà envoyé par le ministère d'un Chanoine de Cracovie appelé Voinsky³⁾ qui est fort habile et qui a un grand commerce en Hongrie, mais nous n'en avons aucune réponse.

Quant à la Prusse, le Roy de Pologne m'a donné aussy la route qu'il falloit tenir pour y disposer les esprits aux mouvements que V. M. a tesmoigné désirer. Il m'a nommé tous ceux qu'il jugeoit propres à y estre employez, et avec qui on pouvoit concerter et prendre les meilleures mesures, non-seulement pour le crédit, les parens et les amys qu'ilz y ont, mais à cause de la haine qu'ilz peuvent avoir plus grande pour l'Allemagne, en ayant des sujets particuliers. Il y a entre autres le fils d'un Bourgmaistre de Königsberg nommé Root⁴⁾ qui est sur les terres de Pologne dont le Père a esté enlevé par ordre de Mons. l'Electeur de Brandebourg il y a plusieurs années pour s'estre voulu opposer à la prise de possession de souveraineté de Prusse. Cet homme a toujours esté détenu en prison depuis ce temps-là et n'a jamais pu estre porté à luy faire prester le nouveau serment de fidélité qu'il a fait alors prester à ses peuples là, quelque menace qu'on luy aye sceu faire et quelque offre de le mettre en liberté. Son filz, dans l'espérance de la luy procurer sera fort disposé à remuer et à faire ce qu'il pourra pour donner lieu au soulèvement de cette province en y disposant les esprits à se remettre sous l'ancienne domination de la Pologne.

Il m'a marqué plusieurs autres personnes du Pays dont le détail grossiroit trop cette dépêche avec lesquelles on pût conférer et concerter sûrement ce qu'il convient, et il estime à propos que le Sieur Akakia les aille trouver pour les entendre là-dessus et pour jeter les fondemens de ce dessein, afin qu'il puisse estre plustost prest et en estat d'estre exécuté.

Le Roy de Pologne ajoute à ce projet l'offre et l'obligation de l'exécuter aprez la paix s'il convient au bien des affaires de V. M., en faisant passer en Prusse le nombre de troupes qui sera nécessaire. Mais il propose de plus que lorsqu'on voudra qu'il agisse ouvertement, il faudra faire présenter une requête à la République par quelqu'un du Pays, afin qu'elle la reçoive sous sa protection, en luy exposant l'oppression qu'ilz souffrent sous Mons. l'Electeur de Brandebourg au préjudice du serment qu'il leur a fait de les maintenir en leurs privilèges, et les Commissaires de la République, en se mettant en possession de la souveraineté de la Prusse, ne doutant point que la République ne soit fort d'accord de leur donner protection, s'agissant du recouvrement d'une portion si considérable, où il y a de quoy intéresser plusieurs particuliers et surtout de l'affermissement du repos de la Pologne qui ne sera jamais assurée tant qu'elle aura un sy dangereux voisin. Ainsy le dessein dont il s'agit, Sire, ne paroît pas recevoir difficulté estant conduit secrettement et favorisé par les peuples et surtout M. l'El. de Brandebourg esloigné et n'ayant laissé aucunes troupes dans le pays qui le puissent deffendre lorsque celles de Pologne y entreront. Et en cas que la République ne voulust pas agir, ce Roy offre de leur accorder sa protection, ou du moins on pourroit commencer sous le nom des Suédois, en cas qu'ilz veuillent y donner les mains ou mesme au seul nom de V. M., ce qui porteroit moins ces peuples à la révolte, craignant d'estre abandonnez. C'est pourquoy, Sire, il n'est plus question que de sçavoir ses ordres et les moiens à temps dont on ne peut se passer tant pour payer les troupes qu'on voudra employer que pour subvenir à diverses autres dépenses qu'il conviendra faire comme pour des allées et venues et envoys, pour des gens sur les lieux afin d'y préparer toutes choses et pour quelques gratifications à ceux qui seront les plus nécessaires en Hongrie et en Prusse, et mesme en ce pays, afin que l'exécution de l'un et l'autre projet se puisse faire plus sûrement, plus promptement, et à la plus grande satisfaction de V. M. Il est d'autant plus important, Sire, que je reçoive au plustost les ordres et les moiens d'y satisfaire sy elle a besoin des diversions dont il s'agit que s'ils n'arrivoient pas avant la distribution des quartiers d'hiver qui se fait à la Saint-Martin, il faudroit bien plus de temps pour assembler et faire marcher les troupes quand elles seroient en quartier, et ces mouvemens extraordinaires donneroient bien plus d'alarmes aux voisins que non pas si on les faisoit passer de plein pied où l'on voudra les employer aussitost que la paix seroit faite; car si on avoit alors les moiens dont il s'agit, on mettroit en quartier dans le voisinage et sur la frontière de Prusse et d'Hongrie les troupes qu'on voudroit faire passer, afin qu'elles fussent toutes portées et prestes au premier ordre et besoin.

V. M., Sire, me pardonnera, s'il Luy plaist, si j'ose encore luy escrire sur les diversions qui se peuvent faire de deçà aprez luy en avoir escrit tant de fois, mais je la supplie très-humblement de croire que je ne prétens, et ne me propose, en cela, que de luy rendre compte de la disposition ou plustost de la volonté où j'ay eu le bonheur de mettre le Roy de Pologne de servir V. M. et de luy

faire sçavoir les moiens que je trouve icy de satisfaire aux vœux et aux intentions qu'elle m'a fait l'honneur de me tesmoigner de nourrir les troubles de Hongrie et d'en susciter en Prusse, afin de donner des affaires à l'Empereur et à Monsieur l'Electeur de Brandebourg. V. M. connoist mieux le besoin qu'elle peut avoir de ces diversions et l'avantage qu'elle en pourra tirer; il me suffit de l'informer de tout ce qui paroît pouvoir contribuer au bien de ses affaires, et d'attendre les ordres qu'il luy plaira du m'envoyer pour les exécuter avec le zèle, la fidélité et l'application que je dois.

J'ajousteray seulement, Sire, que M. de Béthune prenant l'honneste parti d'aller à l'armée avec le Roy de Pologne dans la vœue principalement d'y servir V. M. il me paroît un instrument trez-propre pour l'exécution de l'un ou de l'autre projet des diversions à faire, estant assuré que non-seulement il sera plus agréable au Roy de Pologne à cause de l'honneur qu'il a de luy appartenir, mais qu'il en aura plus de considération et de crédit parmy les troupes et en trouvera plus de créance aussy où V. M. aura agréable qu'il agisse. Je fais estat aussy de marcher dans quelques jours, et je ne diffère, Sire, à exécuter les ordres que j'en ay de V. M. que parce que le Roy de Pologne m'a tesmoigné qu'il seroit bien aise que je ne parusse pas si tost à l'armée, craignant que les troupes s'estant flattées de recevoir de l'argent de la France, ne s'imaginassent que je leur en apporte, les Austrichiens ayant publié parmy elles et dans tous les Palatinats que V. M. donnoit au Roy de Pologne de quoy les payer, afin de leur faire prendre du dégoût de la France en faveur de qui elles se sont déclarées hautement lors de l'Election, et pour retenir la noblesse de payer les contributions qu'elle avoit consenties pour la satisfaction des troupes. C'est le fondement, Sire, des vaines espérances et de la prétention peu raisonnable que les troupes ont eüe d'estre payées de l'argent de V. M. mais on en pourra tirer cet avantage qu'elles en seront fort disposées à marcher lorsqu'on leur dira que c'est pour servir V. M. dans l'opinion qu'elles ont qu'elle a de quoy les contenter. Cette considération m'a retenu d'accompagner présentement le Roy de Pologne; mais quoyque je ne parte que dans quinze jours, j'espère, Sire, d'arriver presque en mesme temps ou peu aprez luy à Léopol, parce qu'il marche à petites journées, voulant faire quelque séjour sur ses terres, et en quelques lieux de dévotion en son chemin, afin de donner le temps aux troupes de se trouver au rendez-vous et lorsque j'auray avis que ma présence pourra estre nécessaire à l'armée, soit pour avancer la paix du Turc, soit pour concerter avec le Roy de Pologne l'exécution de quelques-uns des projets que j'envoie à V. M. je m'y rendray incessamment, m'estant mis en équipage et en estat de pouvoir le suivre quelque part où il pourra aller. Cependant, je pourray recevoir ici par le premier ordinaire les ordres de V. M. sur le premier projet de Hongrie et de M. Lubomirsky et je feray quelques instructions au Sieur de Beaumont sur le sujet de sa mission que je crois devoir différer jusques à ce que j'aye receu les ordres que j'attens sur ledit projet d'Hongrie. Je différeray aussy l'envoy en Prusse de M. Akakia, pour la mesme raison, ne voulant pas l'éloigner que je n'aye connu où il pourroit estre plus utile à V. M., luy aiant mandé que je le destinois et le croiroy propre à l'intrigue d'Hongrie. Et cependant je luy réponderay du zèle et de la fidélité dudit Sieur Akakia, duquel M. de Pomponne pourra rendre à V. M. un tesmoignage plus véritable, en estant connu plus particulièrement depuis longtemps.

Au reste, le Roy de Pologne a eu la satisfaction en partant d'apprendre que la noblesse avoit résolu dans tous les Palatinats d'obéir à l'ordre qu'elle en avoit eu de sa part de se tenir preste à marcher, mais il en aura encore une autre plus grande, en apprenant qu'elle a résolu aussy, en cas qu'elle ne soit pas obligée de monter à cheval, de payer pour l'entretien des troupes. Ainsi, comme le Roy de Pologne a contremandé laditte noblesse, la nécessité n'en estant plus sy grande, depuis que le Turc a pris le party de faire la guerre au Moscovite, et estant bien aise aussy de ce qu'il a déclaré dans les derniers mandemens qu'il a signez en partant d'espargner à la noblesse la dépense qu'il luy auroit fallu faire en montant à cheval; le voilà maintenant assuré qu'il y aura du fonds par là pour contenter les troupes jusques à la fin de May dernier passé, et il ne leur sera dû au mois de May prochain, sy le fonds se lève et est bien employé qu'environ deux millions de bon argent, qui en font quatre en monoye de cuivre. V. M. verra par là que le Roy de Pologne n'est plus dans la grande peine où il estoit de la satisfaction de ses troupes, puisque les Palatinats consentent de quoy les payer du passé. Ce n'est pas aussi ce qui l'a le plus inquiété, et ce qui luy a fait demander un secours d'argent à V. M.; mais le plus grand besoin qu'il en a, Sire, c'est pour quelques gratifications qu'il a à faire en arrivant à l'armée, où il y a quelques officiers principaux qui ne sont pas trop contents, qu'il luy importe de gagner et de s'attacher fortement. C'est pour faire quelques recrues, mais principalement pour distribuer à la Porte, au Han et à tous autres qui peuvent contribuer à la paix, et par qui il espéreroit de la pouvoir obtenir à des conditions raisonnables. Comme je luy ay fait connoistre que V. M. s'estoit trouvée embarrassée sur la demande du secours présent qu'il luy a faite, ne s'estant point expliqué de la somme qui pourroit luy suffire et qu'elle seroit toujours dans la mesme peine et retenue tant qu'il ne se déclareroit pas plus nettement, il m'a renvoyé à la Reyne sa femme, et il ne m'a pas esté plus facile de la faire parler là-dessus; mais j'ay bien compris par ce qu'elle a dit à M. de Béthune et à moy qu'une somme d'environ cent-mille escus que V. M. luy donneroit indépendamment du subsidie et du Traicté qu'elle voudroit faire avec luy, non-seulement pourroit suffire à tous les besoins pressans que je viens de marquer mais luy donneroit un moien sûr de faire la paix. Si V. M. avoit agréable de luy accorder ce secours, on ne luy en donneroit ou rien du tout, ou une partie, qu'il ne fust prest d'exécuter le Traicté que V. M. voudra faire conformément aux projets, aux ouvertures et aux offres que j'ay marqué m'avoir esté faites avant son départ.

Le Roy de Pologne a fait expédier et a signé en partant la lettre que V. M. m'avoit ordonné de luy demander en faveur de M. le Prince de Furstenberg; en voicy la copie, et j'en ay fait adresser l'original à l'agent de Pologne qui est à Vienne avec un ordre de l'accompagner des offices convenables en la rendant à l'Empereur, ou à son premier ministre.

L'Ambassadeur de Suède qui estoit ici a fait voir au Roy de Pologne une lettre qu'il venoit de recevoir du Roy son maistre écrite de sa main où il luy ordonne de luy tesmoigner le grand désir qu'il a de s'unir et de se lier avec luy et mesme que cette union pust estre commune avec V. M., le priant à cet effet de luy envoyer quelqu'un par qui il puisse se faire entendre confidemment de ses sentiments sur ce qui pourra désormais regarder leurs communs intérestz, comme il luy promet de tenir aussy quelqu'un en Pologne, aprez que son Ambassadeur

qui a demandé à s'en retourner en sera parti, afin de prendre les mesures qu'il convient entre eux pour le bien de leurs Royaumes. Comme cet Ambassadeur, Sire, n'a point eu en mesme temps une plus ample instruction du Roy son maistre sur cette proposition d'une liaison étroite qui fust commune avec V. M., j'ay écrit à Mr. de Feuquièrre⁵⁾ de prendre l'intention de la Cour de Suède là-dessus, de la faire sçavoir à V. M. et de me donner les avis qu'il jugera nécessaires. Je suis, etc. etc.

¹⁾ Raczej Apafy, wspomniany wyżej książę Siedmiogrodzki.

²⁾ Rakoczy, poprzednik Apafiego na księstwie Siedmiogrodzkiem.

³⁾ Stanisław Wojeński, późniejszy biskup Kamieniecki.

⁴⁾ Zapewne Roth; może ten sam, o którym wspomina Sobieski w jednym z listów przez Helcla wydanych (II, 15).

⁵⁾ Ambasador francuski w Stokholmie.

Z załączonej depeszy do p. de Pomponne (XLI, 109; oryginał) wyjmujemy co następuje:

»Il (Sobieski) a besoin d'estre ménagé. . . .

»Dans la vérité c'est un Prince fort intéressé et qui a besoin d'un secours pressant pour faire la paix avec le Turc et je crois qu'environ 100,000 escus le contenteroient. . . . Je n'ose pas insister plus fortement sur cela, de crainte qu'on ne voulust se persuader que ma reconnaissance à son égard me rendroit un peu libéral aux despens de S. M. Vous jugez bien, Monsieur, que je ne suis pas capable d'une telle conduite; mais je dois vous dire avec la dernière sincérité que je vois que sy le Roy l'abandonne et ne l'assiste de cette somme à peu prez pour conclure une paix honneste, il ne faut pas s'en promettre aucun secours dans la suite. C'est un homme de boutade et d'intérest. . . .

»Les diversions qui se pourroient faire dans les Etats de l'Empereur et de Mr. l'El. de Brandebourg feroient un plus grand effet que toutes les autres sur lesquelles on a compté jusques icy, et ce qui est de plus agréable en celles de deçà est qu'il ne se feroit aucune dépense que les troupes ne fussent en marche et en action . . . et qu'on peut s'assurer d'estre bien servy pour son argent et que l'on pourra former icy un aussy grand corps de troupes que l'on voudra dont on disposera aussy absolument que des troupes françoises en mettant à leur teste des officiers dont on sera assuré, et en les faisant paier régulièrement sur le pied qu'on leur aura promis. . . .

»De la façon que le Roy de Pologne nous a parlé sur ce sujet on pourroit se promettre un soulèvement général des Prussiens en leur faisant voir avec la protection d'un Roy de Pologne l'assistance et l'appuy de S. M. dont ilz ne pourroient douter s'il paroisoit à la teste des troupes qui viendroient à leur secours un officier françois de la qualité de Mr. de Béthune.»

Zwracamy jeszcze uwagę na ustęp, w którym ambasador żąda od pana de Pomponne nowej cyfry do swej korespondencyi, a to dlatego, że o dawną cyfrę prosił jego, ambasadora, pan de Béthune.

Dziwnie uderza ten ustęp po oświadczeniach przyjaźni i zupełnego porozumienia, z którymi spotykaliśmy się w poprzednich depeszach. Widzieliśmy już jednak (str. 112) obok tych oświadczeń pewien objaw zazdrości względem nowego przybysza, któremu Marya-Kazimira chciała, wysyłając go z królem, a ambasadora zatrzymując przy sobie, zapewnić cały honor spodziewanego powodzenia w rokowaniach dyplomatycznych. I teraz ambasador pisze:

«La Reyne voudroit que je ne bougeasse aupres d'elle, mais le service du Roy et mon intérêt personnel demandent que je sois à portée du Roy de Pologne.»

Zobaczmy niebawem, że Marya-Kazimira postawi na swoim, a obudzona zazdrość coraz większe przybierać będzie rozmiary.

Ale tymczasem, pominąwszy zazdrość tak zwykłą pomiędzy ludźmi i nienawiść tak zwykłą pomiędzy dyplomatami, porozumienie pomiędzy ambasadorem a p. de Béthune było zupełne. Dowodem depesza pana de Béthune do Ludwika XIV (XLI, 111; własnoręcznie). Z tejże samej daty, 24 sierpnia, która jest tylko potwierdzeniem depeszy ambasadora. Występuje w niej jednak także pan de Béthune z własną oryginalną propozycją:

... «Comme la paix avec le Turc peut estre quelques mois sans se conclure il me paroît qu'une diversion pressante conviendrait aux intérêts et au service de V. M., c'est ce qui me fait prendre la liberté de luy proposer une chose... qui pourroit réussir, ce seroit, Sire, dans le temps que je seray à l'armée avec le Roy de Pologne de mesnager les officiers qui ont le plus de crédit dans les troupes et dont les corps sont plus en estat de servir pour en composer un de 3 ou 4 mille chevaux ou dragons, lequel avec un consentement secret du Roy de Pologne pourroit marcher du costé de Hongrie ou de Prusse sous prétexte de n'estre pas payées... Je crois, Sire, si V. M. approuvoit ce projet et qu'il réussist que l'on pourroit marcher dans la fin de Novembre qui est le temps que les Turcs se retirent et celuy où les troupes de Pologne dans l'incertitude de bons quartiers d'hiver sont le plus disposées à embrasser de nouvelles espérances.»

Propozycją tą, która lepsze w Wersalu znalazła przyjęcie od awanturniczych projektów Lubomirskiego, wprowadza de Béthune sprawę węgierską na nowe manowce, którymi już iść miała do końca, pochłaniając przez czas pewien wszystkie prawie moralne i materialne zasoby francuskiego dyplomaty.

Przez całą pierwszą połowę września pozostali obydwaj dyplomaci francuscy w Warszawie z królową, podczas gdy król na Rusi

bawił. Do wymienionych już powodów, które mu przeszkodziły towarzyszyć królowi, dodaje jeszcze biskup Marsylijski, co następuje:

Do p. de Pomponne. Warszawa 31 sierpnia. (Oryginał. — XLI, 134).

«Mr. Paëtz ¹⁾ qui tient toujours à l'Austriche et dont la femme est attachée à la Reyne Eléonor par la charge qu'elle a auprès d'elle a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher que je suivisse le Roy de Pologne, luy ayant représenté que cela estoit contre l'usage du pays et que les voisins en pourroient avoir jalousie.»

¹⁾ Mowa tu o kanclerzu w. l. Krzysztofie; Michał, hetman w. l., był bezżennym.

W tej samej depeszy biskup tak nalega na potrzebę zadowolenia Jana III pod względem żądanej doraźnej pieniężnej pomocy:

«Vous jugerez bien, Monsieur, qu'il est bien difficile de maintenir les choses dans leur premier estat et de rompre les mesures de ceux qui s'appliquent à nous nuire sans faire quelque dépense, surtout dans le grand besoin où est ce Roy et tous ceux qui l'approchent, la misère estant générale icy et la nation estant accoutumée comme elle est à prendre des gratifications de qui elle peut en avoir.»

Przekłada następnie ambasador, że pieniądz dany królowi polskiemu straconym być nie może, albowiem dostanie go on do ręki dopiero, gdy przyjdzie do pokoju z Turcyą, a i przed pokojem obiecuje 3,000 wojska wysłać w pomoc powstańcom węgierskim. Nizej cokolwiek pisze:

«Quant à ce qui est des subsides que S. M. voudra luy donner lorsqu'il sera en estat d'agir et de faire les diversions qu'il a offertes, je ne dois pas attendre alors à vous dire, Monsieur, qu'il croit avoir raison d'en prétendre de plus forts que les autres alliés de S. M., non-seulement parcequ'il promet de la mieux servir et qu'il ne prétendra de rien recevoir qu'il n'agisse effectivement, mais parce qu'il n'est pas dans la mesme nécessité qu'eux de tenir des troupes sur pied pour la défense et la conservation de leurs Estatz, n'ayant rien à craindre de ses voisins aussitost que la paix du Turc sera faicte et d'ailleurs ne se proposant aucun avantage particulier de la diversion qu'il fera en Hongrie... car il ne me paroît point qu'il ait aucune pensée ny espérance de cette couronne-là pour son fils.»

Pod tą samą datę (31 sierpnia) pisze także ambasador do Ludwika XIV, odpowiadając na depeszę królewską z 3 sierpnia (XLI, 128, oryginał). Obiecuje zastosować się do rozkazów w tej depeszy zawartych; przedstawia jednak, że rozpoczęcie kroków wojennych między Turcyą a Moskwą nie może niewpłynąć na przyspieszenie pokoju z Polską. Jeżeli pokój ma być, to będzie przed ś. Marcinem, a w takim razie:

»Il semble sur le pied que sont aujourd'hui les affaires et de la manière que l'Empereur et presque tout l'Empire en use à l'égard de V. M. qu'elle pourroit tirer un bien plus grand avantage des diversions que le Roy de Pologne offre de faire en Hongrie et en Prusse si elles pouvoient se faire en ce temps là, que si elles ne se faisoient qu'au printemps, puisque les troupes qui occupent sur le Rhin et en Flandres celles de V. M. pourroient estre rappelées en deçà avant l'hiver, du moins une bonne partie, pour le besoin que l'Empereur en auroit en Hongrie.«

Wywodzi ztąd ambasador konieczność przysłania bezzwłocznego potrzebnych do dywersyi subsydyów, aby po zawarciu pokoju nie czekać na nie.

Tak króla zaś jak i ministra straszy ambasador widmem Austrii lub Prus, które w ofiarowaniu pomocy Francję ubiedz mogą. Jakoż następnego dnia 1 września donosi panu de Pomponne:

Warszawa. (Własnoręcznie. — XLI, 144).

»Mr. Ronquillos qui estoit auprez de la Reyne Eléonor de la part du Roy d'Espagne a eu ordre de son maistre de venir faire ses compliments au Roy et à la Reyne de Pologne; cela fait connoistre que toute la maison d'Austriche ne néglige rien pour tirer ce Roy des intérestz de la France.«

W następnej depeszy ambasadora do Ludwika XIV z 7 września (Warszawa; XLI, 163, oryginał) widzimy, że pan Ronquillos, królowej pokłon oddawszy, za królem pospieszył. Ambasador nie wątpi, że pełnomocnik hiszpański umyślnie wybrał porę, w której królowej przy królu niema. Zgadza się na to ambasador z Ludwikiem XIV, że Austria nie jest w stanie pieniędzmi wesprzeć Jana III, ale jest zawsze w stanie przyjaźń jego okupić obietnicą nieatakowania nadal jego tronu. To wystarczyć może królowi polskiemu, a jeśli wątpić należy, aby on chciał zobowiązać się do czegoś więcej względem cesarza i elektora Brandeburskiego, jak do zachowania pokojowych stosunków, i takie zobowiązanie byłoby dla Francyi zgubnem.

Gdybyśmy nie wiedzieli, że Sobieskiego od pierwszych dni września nie było w Warszawie, przypuścić moglibyśmy, że on sam dyktował te depesze, w których jego własny interes tak wymownego znajduje orędownika, acz w subtelnej mieszance z interesem francuskim i z chęcią francuskiego ambasadora popisania się jakimś dyplomatycznym arcydziełem. Ta sama subtelna mieszanka objawia się w dalszym ciągu powyższej depeszy z d. 7 września, gdzie znowu nie już Sobieskiego, ale Maryi-Kazimiry interes główną odgrywa rolę:

»Ils (Austriacy) donnent toute leur application pour tascher d'insinuer au Roy que tous les obstacles qu'il peut rencontrer en ce pays ne viennent que par la seule considération de la Reyne qui empeschera toujours par son étroite liaison avec la France, que ceux qui ont esté dans les intérestz contraires puissent jamais prendre confiance en luy et qu'ainsi l'on est résolu dans les Diettes des Principaux Palatinats de s'opposer à son couronnement sous un faux prétexte qu'il ne peut y avoir deux Reynes couronnées en mesme temps et pour y pouvoir parvenir ils ont fixé le couronnement au premier janvier qui est le temps auquel la Reyne de Pologne doit accoucher et par conséquent n'estre pas en estat d'estre couronnée avec le Roy, aprez quoy on formeroit dans la Diette des oppositions qui l'en esloignent pour toujours et comme il y va de l'intérest et de la gloire de V. M. . . . je crois qu'il est de son service que je ne néglige aucun soin et que je me serve mesme de son nom pour obliger le Roy de Pologne de différer son couronnement pour un mois ou six septmaines. . . .

»Je ne veux pas croire que le Roy de Pologne soit capable par foiblesse ou sous prétexte d'éviter du trouble d'entrer dans des sentiments qui luy seroient encore plus injurieux qu'à V. M., cependant comme il n'y a pas de temps à perdre. . . Mr. de Béthune et moy avons crëu qu'il estoit absolument nécessaire pour le service de V. M. et pour l'intérest particulier de la Reyne de Pologne qu'elle s'approchast du Roy te qu'elle menageast sëurement de prez ce qu'elle peut désirer. . . elle s'y est résolue et partira dans 2 jours. Elle a souhaité que Mr. de Béthune et moy l'accompagnassions pour sa sëureté et pour marcher avec plus de dignité.«

W tej samej depeszy donosi ambasador, że wysłał pana Akakia do Prus, a pana de Beaumont do Węgier dla zbadania stanu rzeczy, przygotowania umysłów i przysposobienia środków.

O panu Akakia znajdujemy ciekawą wzmiankę w poufnym liście ambasadora do p. de Pomponne z tejże daty, 7 września:

Warszawa. (Własnoręcznie. — XLI, 173).

. . . . »Je crois estre obligé de vous informer comment j'ay aperçëu avec peine que la Reyne de Pologne a un grand éloignement de pouvoir entrer dans aucune confiance avec le S. Akakia. Elle dit avoir traicté avec luy pour les desseins de feu Mr. le Duc de Longueville, qu'elle n'y avoit trouvé aucune sëureté et que pour lors il avoit tenu certains discours qui devoient l'empescher de se fier à luy. En effet depuis le temps que Mr. Akakia est icy, il n'a esté que deux fois au Palais. La Reyne s'en est expliquée à moy par Mr. de Béthune et ensuite par elle-mesme, me faisant connoistre qu'elle vouloit bien m'ouvrir son coeur sur ses intérestz dans la confiance qu'elle prenoit en moy, pourvëu que Mr. Akakia n'en eust aucune connoissance, ce que j'observe religieusement. Tout ce que Mr. de Béthune et moy luy avons pu dire sur cela n'a pu la changer. J'en suis extrêmement fasché pour les vëues qu'on pouvoit avoir sur luy. J'ay cru, Monsieur, que je devois vous faire sçavoir ce détail afin que Mr. Akakia ne pouvant estre en estat de servir icy, comme il a beaucoup de mérite, et qu'il est très-capable de

servir vous puissiez luy rendre vos bons offices pour un autre employ. Je ne luy ay rien fait connoistre de tout cela, l'ayant ainsi promis à la Reyne.

Nie mielibyśmy naturalnie żadnej wątpliwości co do tej niechęci Maryi-Kazimiry dla pana Akakia, przeszkadzającej mu być rezydentem, gdyby nie dalszy ciąg listu ambasadora:

»Et pour ne vous rien cacher de tout ce qui vient à ma connoissance, je dois aussy vous informer, Monsieur, de la confiance que Mr. de Béthune m'a faite, que sy la paix du Turc s'aclève, comme je n'en doute pas et que la France prenne une étroite liaison avec la Pologne, et que cette Reyne soit couronnée et qu'elle conserve son crédit auprès du Roy, il souhaiteroit fort que, lorsque je retourneray en France, il pust rester icy en qualité d'Ambassadeur ordinaire du Roy et mesme d'y faire venir Madame sa femme. Vous avez du temps, Monsieur, pour juger de ce qui conviendra mieux pour le service du Roy. Pour ce qui me regarde, je dois vous dire que jusqu'à présent il m'a paru en Mr. de Béthune beaucoup d'honneur et de confiance. Aussi je puis vous assëurer, Monsieur, que pour toutes choses il a sujet d'estre content de moy.«

Trudno obronić się od podejrzenia, że przyszłego rezydenta poświęcono tym sposobem przyszłemu ambasadorowi.

Przyszły ambasador odpłacał się obecnemu ambasadorowi, potakując w swych depeszach wszystkim jego twierdzeniom. Nie uznał jednak za stosowne brać pana de Pomponne za pośrednika głównej przyczyny, która skłaniała obecnie Maryę-Kazimirę do przybliżenia się do króla, i pisał tylko (Warszawa 8 września; XLI, 184, własnoręcznie):

»Les advis qu'elle reçoit de tous costés que les Partisans de l'Empereur espèrent de profiter et de négocier quelque chose pendant son éloignement avec le Roy de Pologne l'on fait résoudre à la sollicitation de Mr. l'Ambassadeur de s'approcher du Roy.«

Przy tem dodawał nowy szczegół o hiszpańskim pełnomocniku:

»Toute la faction de la maison d'Austriche menace hautement la Reyne assëurant qu'elle ne sera pas couronnée et nous sçavons de bonne part que don Ronquillos a dit depuis peu de jours qu'elle ne seroit pas en vie dans deux mois. . . .«

Pominęlibyśmy ten szczegół, gdyby następna depesza pana de Béthune z 15 września (do p. de Pomponne, Warszawa; XLI, 217, własnoręcznie) nie wykazywała, że pogrózkę don Ronquillosa brał na seryo:

»Il ne faut point vous cacher que j'ay beaucoup de lieu d'appréhender que la Reyne sorte mal de cette grossesse icy et par sa méchante santé et par tout ce que nous avons à craindre de la rage des Austrichiens contre elle et sy ce malheur m'arrivoit je me trouverois avec 40,000 francs de moins que je cours risque de dépanser icy et j'aurois perdu la dernière occasion qui pourroit m'establir aprez 20 ans de service.«

Prosi też, aby, póki królowa żyje, zapewniono mu sukcesyę ambasady po biskupie Marsylijskim. Gdyby zaś biskup pragnął pozostać na swem stanowisku, proponuje uformowanie dla Ludwika XIVgo pułku gwardyi przybocznej z Polaków złożonej, której on (de Béthune) byłby dowódcą.

Czy biskup Marsylijski myślał o pozostaniu na swem stanowisku, o tem poucza nas ustęp poufnego listu przezeń pisanego pod tą samą datą do p. de Pomponne:

Warszawa. (Własnoręcznie. — XLI, 211).

»Mr. le Marquis de Béthune vous escrit sur le dessein qu'il auroit . . . de rester icy avec le caractère d'Ambassadeur lorsque j'en partiray. Vous jugez bien, Monsieur, qu'il me seroit trez-désavantageux de quitter cette cour jusqu'à ce que ma nomination soit acceptée à Rome, et je vous prie mesme d'examiner s'il me sera plus avantageux de rester quelque temps encore à servir le Roy icy, que de l'aller servir dans la prochaine assemblée du clergé «

A pracował właśnie ambasador nad ową »nominacyą« więcej może niż nad wszystkimi francuskimi sprawami, czego dowodem dwa listy Sobieskiego z 9 września do kardynałów Altieri i Orsini (Jaworów, XLI, 190, 192, kopie), w interesie ambasadora pisane.

Pod tą datą 9 września znajdujemy nader ważny list pana de Lilienhöck, ambasadora szwedzkiego w Polsce, do ambasadora francuskiego. Donosi on o otrzymanem pełnomocnictwie do podpisania traktatu w Polsce:

Toruń. (Kopia. — XLI, 194).

» . . . Le Roi mon maître a eu de longtemps cette intention. . . . Maintenant que Dieu a donné à la Pologne un Roi qui a témoigné à V. E. aussi bien qu'à moi et à d'autres le désir qu'il a de son côté pour effectuer de si bons desseins, le Roi mon maître a voulu se servir de cette disposition. . . . Le Roi mon maître . . . me commande de vivre avec V. E. en une pleine et entière confiance se persuadant que V. E. y donnera beaucoup de poids pour faire avec l'aide de Dieu heureusement réussir cet ouvrage. Je ne sais à quoi attribuer que l'on ne m'a point encore envoyé d'ordres particuliers ni aucun projet de traité, sinon qu'en général je puis connaître que cette alliance doit être défensive contre tous

et pour toujours. Je ne crois pas que le Roi mon maître le fasse pour avoir trop bonne opinion de moi, mais plutôt que la Pologne doive la première fournir de la matière au traité... la Pologne étant la première qui peut profiter de cette alliance pourra aussi faire ce pas pour le projet et nous faire voir ce qu'elle désire de nous et ce que nous pourrions espérer et attendre d'elle. J'assure à V. E. qu'on s'accommodera en Suède de tout ce qu'on pourra et quant à moi lorsque j'aurai des ordres particuliers je ne suis pas d'humeur d'entrer en chicane.

... »Je supplie V. E. de disposer S. M. Polonoise à consentir à cette proposition dont on usera en Suède assurément avec toute l'honnêteté du monde, et l'amitié sincère que la Suède témoigne à la Pologne en ce temps ici qui lui est si difficile et dangereux, où elle est abandonnée presque de tous ses voisins, mérite bien qu'on la traite avec confiance et qu'on passe par dessus de petites formalités «

Posyłając kopię tego listu, biskup Marsylijski tak o nim pisze do Ludwika XIV:

Warszawa 14 września. (Oryginał. — XLI, 202).

»Je joins icy la copie d'une lettre que j'ay receue hier de l'Ambassadeur de Suède qui avoit déjà pris congé de cette cour... j'estime que l'alliance de ces deux Roys qui seroit commune à V. M., ne laissant rien à craindre à la Suède et à la Pologne du costé du Moscovite ny d'aucun autre voisin, pourroit rendre l'un et l'autre bien plus capables de servir V. M. ... et l'on peut espérer que la Suède en aura plus de soin de complaire à V. M., voyant qu'Elle pourra se passer de sa diversion dez que la paix du Turc sera faite, luy estant facile de faire agir les Polonois... Mais j'attendroy ses ordres là-dessus auparavant que de m'en gager à rien.«

Zresztą w depeszy tej z 14 września, dość obszernej, powtarza tylko ambasador to, co już pisał kilkakrotnie o bliskim pokoju z Turcją i t. d. — W załączonym liście do p. de Pomponne (Warszawa; XLI, 208, oryginał) prosi w imieniu Maryi-Kazimiry o uwolnienie pewnego Niemca, niegdyś w służbie margrabiego d'Arquien będącego, a którego Marya-Kazimira chciała widzieć tylko wydalonego z Francji, także o wytlómaczenie margrabiemu, iż człowieka tego wsadzono do Bastylli tylko, aby go ocalić z rąk sprawiedliwości.

Widzieliśmy (str. 127), że już 7 września stanął projekt wspólnego wyjazdu królowej z dwoma francuskimi dyplomatami. Pod tą datą biskup Marsylijski oznaczał dzień wyjazdu na 9 września. Tymczasem nastąpił on dopiero 23^{go} (biskup Marsylijski do p. de Pomponne, Warszawa 23 września; XLI, 213, własnoręcznie), i nie podług pierwszego planu, bo de Béthune sam najpierw wyjechał, na królową i ambasadora nie czekając.

»Mr. le Marquis de Béthune — pisał ambasador 14 września — part dans peu de jours affin d'estre à Léopol à l'assemblée de l'armée, il s'est mis icy en estat de s'attirer de la considération parmy les principaux officiers et sera sans doute utile au service de S. M. sy elle se résout à se servir de ces troupes-cy soit en Hongrie, soit en Prusse.«

W samej rzeczy 21 września de Béthune pisał już z drogi do Lwowa:

Do p. de Pomponne. Obyr. (Własnoręcznie. — XLI, 225).

»J'ay vëu Vesselini ¹⁾ un des principaux seigneurs de Hongrie et dont le frere est à la teste des rebelles. J'ay pris avec luy toutes les mesures nécessaires et s'il est utile pour le service de S. M. je suis prest à passer en ce pays.«

¹⁾ Wesselinich rodzina, podług Niesieckiego, przybyła do Polski ze Stefanem Batorym r. 1576. Ten, o którym pisze tu de Béthune, służył, jak nam z późniejszych depesz wiadomo, w wojsku polskiem. Był to syn zapewne Franciszka Wesseliniego, którego Ferdynand III w r. 1655 wojewodą węgierskim mianował, a który miał obok tego indygenat w Polsce. Indygenat ten przyznany też został na sejmie koronacji r. 1676 synowi Franciszka, Władysławowi; ale Władysława tego czyni Niesiecki generałem w wojsku cesarza Leopolda i każe mu się przeciw rebelizującym Węgom odznaczać.

Mimo tej gorliwości jednak skarży się w nader energiczny sposób, że za usługi i wydatki swoje do tej pory żadnej nagrody nie odebrał.

Przed wyjazdem Marya-Kazimira wysłała jeszcze do Wersalu spóźnioną nieco odpowiedź na listy Ludwika XIV i p. de Pomponne z powinszowaniem elekcji. Przytaczamy je, zachowując skrupulatnie ortografię podług własnoręcznych oryginałów; uznaliśmy jednak za stosowne dodać punktuację, której w oryginałach brak zupełny:

Do Ludwika XIV. Warszawa 22 września. (XLI, 243).

Monsieur mon frere, si quelque chose estoit capable dadiouter un nouvel esclat a vostre elevation et de auguementer la reconaysance des bons office et de la protection que nous y avons recues de vostre magestes cest les nouveaux tesmoynages publics et obligans que vous nous donnez de la sansible part que vous y avez prise. Je les ay receus avec une entiere satisfaction et des santimens proportionnes au zelle et a l'attachement que j'auray toujours pour les interesst de vostre personne et de vostre couronne dont je chercheray avec soin de vous donner des marques dans toutes sorte d'occasions. Vostre mageste ne pouvete nous anvoier au Roy monseigneur et a moy personne que nous considérassions davantage que le marquis de Bestune par sa nayssance, nostre alliance et lestime et la confiance que j'ay toujours eue en luy. Il est party pressantement pour se rendre aupres du Roy, monseigneur, ou en mon absence et jusque à ce que monsieur l'ambassadeur si rande il pourra estre utile au service de vostre mageste. Je luy demande tres

instanmant pendant quil est employees icy quil puisse y recepvor des marques de la consideracion et des bontes que vostre mageste me tesmoygne, ayant dailleurs cherches par ses service a mériter sa protection. Jay une si entiere confiance en vostre amitie, monsieur mon frere, que je me flate en la faissant souvenir que je nay cun père et une soeur qui me sont treschers et pour qui je puisse luy demander des grace, que je recevray en leur faveur des marques publique de la protection quelle veut bien donner a tout ce qui mest proche et jassure vostre mageste que jen conserveray une entiere reconaissance. Le Roy monseigneur atand a vous faire reponce et ses tres humble remerciesmans quil ayes des nouvelle que son anvoié soit arives an France; comme je laprand par cet hordinayre icy je luy en donne part et cepandant comme je suis plus proche je maquite de ce que je vous doi en vous suppliant de croire que je seray toute ma vie avec tous les santimans sincesre que vostre magestes peut atandre de

Monsieur mon frere

Vostre bone soeur

Marie Kazimire.

a Varsovie ce 22 septanbre.

Do p. de Pomponne. Warszawa 22 września. (XLI, 241).

Nous aurions, Monsieur, fait beaucoup plustost reponce aux lestre que le Roy et la reyne a bien voulu nous escrire sur nostre eslection si nous navions atandu le Roy monseigneur et moy que nostre anvoié fust en France. Comme il lestet party dicy bien devant larivée du Sieur marquis de Bestune nous navons pu aprandre que par le dernier hordinayre quil estoit arives a Paris et je nay pas voulu differer un moment a remercier. Sa Magestes de la part si hobligante qu'elle a bien voulu prandre a mon eslevation. Sa magestes doit estre persuades que je la regarde avec dautan plus de playsir quelle peut me donner plus d'occasion de luy marquer combien jay datachemant pour tout ce qui la reguarde et Monsieur lanbasadeur aura deu luy randre conte de la conduite que jay tenue a cet esguar et combien elle ma atiré dennemis et d'aversion du party oppose, le quel me forme de grands obstacle a tous mes dessins. Je continuesres avec playsir et fermeté dans les mesme santimans et il me donne lieu datandre que Sa Magestes me donera des marque de lamitié quelle me tesmoygne an establisant un pere que jayme tandrement et une soeur dont les intesrest me sont infinimant chers. Le Roy jugera fasilemant combien il seroit honteux et desagreable pour moy que mon pere fust sans dignites et que ma soeur ne se resantist pas de la bonne fortune qui mest arivee. Je vous pries, monsieur, vous regardant comme ministre et comme un de mes amis de vouloir faire des instance a Sa magestes et sur l'un et sur l'autre, ne pouvant rien desirer avec plus danpressemant. Vous ne doutes point, puisque javois demandes que lon voulust nous envoyer le marquis de Bestune combien jay eu de ioye de le voir, ayant toujours eu beaucoup damitié destime et de confiance en luy il va joindre le Roy, lequel luy a tesmoygnes les mesme santimans. Il peut estre surement fort utile aux chose que Sa magestes peut dessirer et je suis persuadee qui nauret put randre de si grand service aux roy estant a son anploy quil est an estat de le fayre par le seyiour qui fait icy. Cest pour

quoy nous vesrions avec un sansible playsir que pendant qu'il est auxpres de nous et apres avoir manques pour y venir loccasion du dernies combat qui pouvet beaucoup contribuer a son establisement, que Sa magestes voulust, entre tant de chose quelle a presentement a donner, se souvenir utilemant de luy. Je vous seray obligee de le tesmoygnes a Sa magestes et je peut vous dire quil est aussi avantageux pour ces intesrest que pour les miens que lon marque en ce pays icy la part que Sa magestes dessire prandre particulierement a ce qui me touche. Je suis tres hobligee aux Roy de lhonneur quil veut bien me faire en macordant une adoption pareille a celle de la Reyne Louyse. Monsieur lanbasadeur et le marquis de Bestune vous ont escript sur la forme et il est neycaisair que je puisse en avoir lacte avant nostre couronnement et je tacheray de bien repondre aux engagemans ou cette grace memet. Assurés vous, monsieur, que jayderay de tout mon pouvoir a la conclusion de laffaire de monsieur de Marseille et par l'intesrest que le Roy tesmoygne y prandre et par l'estime et la considesracion quil sest aquis auxpres de nous et encore par laliance qui est entre nous. Quelque mesure que lon eust prise a Rome pour traverser nostre nomination en sa faveur, il y a lieu dattandre que les lestre que le Roy monseigneur escript presentement a monsieur le cardinal des Ursins et les instance que monsieur lanbasadeur et cardinal Destres font a Rome ou ils agisent avec beaucoup de chaleur pour tout nos intesrest auront un heureux succes et plus prompt effet. Continues nous je vous pries les hofice dun amy et me croyees fort des vostre

Marie Kazimire Reyne.

W wysłanej jednocześnie depeszy do Ludwika XIV (Warszawa 21 września; XLI, 234, oryginał) ambasador oprócz znanych i powtarzanych do uprzykrzenia argumentów względem konieczności bezwłocznego przysłania subsydjów, donosi tylko, iż wstrzymał podróż pana Akakia do Porty, a natomiast posłał panu de Nointel list Ludwika, polecający mu przyspieszenie pokoju Polski z Turcją. Polecenie zresztą nie było bardzo naglące:

Do p. de Nointel, bez daty. (Kopia. — XLIII, 133).

«Je ne vous envoie point — pisał Ludwik XIV — d'ordre exprès pour offrir ma médiation, non-seulement parce qu'il faudrait plus de forme pour la proposer et pour la faire recevoir, mais parce encore que je pourrais appréhender qu'elle ne fût pas acceptée avec toute la promptitude et toute la reconnaissance quelle le devrait être dans une cour qui ne se gouverne pas toujours selon les règles ordinaires. Ainsi en témoignant seulement le désir que j'aurais de contribuer à une paix qui ne peut être qu'avantageuse à l'Empire Ottoman, vous aurez lieu, lorsque cette première ouverture sera reçue, ou d'y entrer plus avant ou de vous retirer si on n'y répondait pas en la manière qu'on le devrait.»

Pan Akakia został wysłany do Prus, jak się dowiadujemy z późniejszej depeszy z 30 września (XL, 260, oryginał). Depeszę tę pisał

ambasador w Kazimierzu, gdzie z powodu nagłej słabości Maryi-Kazimiry dwór zatrzymać się musiał. Tamże tegoż samego dnia odebrał ambasador depeşe Ludwika XIV z d. 7 września, która brzmiała jak następuje:

Wersal. (Minuta. — XLI, 152).

Monsieur l'Evesque de Marseille. Vos lettres du onze et quatorzième du mois passé que j'ay reçues à peu de jours l'une de l'autre m'ont fait voir non sans beaucoup de plaisir que lorsque je croiois la Pologne plus exposée à une grande guerre contre le Turc, elle estoit sur le point d'espérer la paix. Cette nouvelle m'a donné d'autant plus de joie qu'outre l'intérêt du Roy de Pologne dont je suis touché, j'y considère encore l'utilité particulière qui pourroit m'en revenir.

Les armes du Grand-Seigneur n'estant plus occupées contre la Pologne seront capables ou de se porter en Hongrie ou d'en donner au moins une telle jalousie à Vienne que l'Empereur craigne davantage pour ce Royaume lorsqu'à peine il le peut maintenir contre les Rebelles; qu'ainsy il rappelle de dessus le Rhin des troupes qui luy deviendroient plus nécessaires pour la deffense de ses Estatz. Mais outre cette diversion que la paix du Turc peut causer par Elle-mesme, je comprends que je puis en attendre une autre de l'amitié du Roy de Pologne, soit contre l'Empereur mesme, soit contre l'Electeur de Brandebourg.

J'ay vëu tout ce que vous m'avez marqué sy précisément des sentiments de ce Prince ou pour appuyer les révoltes de Hongrie, ou pour déclarer la guerre en son nom et en celui de la République à cet Electeur, et rentrer par là en possession de la Prusse Ducale qui a esté depuis sy peu de temps démembrée de la Pologne. J'ay fait réflexion sur l'avantage que je pourray tirer de l'une ou de l'autre de ces entreprises; mais j'ay pesé l'utilité que j'en pourrais tirer avec la despense dont je serois obligé de l'acheter.

Vous avez connu par toutes mes lettres précédentes combien je trouvois peu juste qu'après avoir contribué une somme sy considérable à l'Election du Roy de Pologne, il me demandast de nouvelles assistances d'argent pour le mettre en état ou de continuer la guerre ou de faire la paix avec le Turc. Je ne puis trouver aujourd'huy raisonnable que lorsqu'il est sur le point de conclurre cet accommodement il vous ait paru refroidy parce que le Sieur de Sauvans ne vous a pas porté les sommes qu'il se promettoit de tirer de moy. Les grandes affaires que j'ay à soustenir doivent assez luy faire voir qu'après avoir donné beaucoup et gratuitement à mon amitié pour luy je dois prétendre de tirer quelque avantage des subsides que je ferois passer en Pologne.

Je scay qu'il vous en fait envisager de fort grands lorsqu'après la paix conclue avec la Porte il tesmoigne estre prest de porter la guerre en Prusse et de faire une diversion en Hongrie. Aussi mon intention est telle que vous luy tesmoigniez que j'ay reçu avec une extrême satisfaction ces marques de son amitié; mais je suis bien aise de vous régler par cette dépesche la manière dont vous devez respondre sur les deux points principaux de vostre lettre: L'un de luy donner une somme d'argent pour faciliter la paix avec le Turc, l'autre de le porter à déclarer la guerre à l'Electeur de Brandebourg.

L'avantage que je puis tirer de cette diversion en Prusse peut seul me disposer à faire cette dépense; sans cela je croirois inutile d'employer une somme de cent-mille escus pour luy faciliter seulement les moiens d'avancer la paix. Ainsy mon intention est que de ces deux affaires vous n'en fassiez proprement qu'une.

La première chose que je désire donc que vous fassiez est de porter le Roy de Pologne à attaquer la Prusse lorsqu'il se sera accomodé avec le Turc. Il ne peut faire rien de plus glorieux pour son règne ny de plus utile pour sa patrie que d'y réunir une province qui en a esté arrachée. Par là son seul intérêt pourroit l'engager à cette entreprise quand mesme son affection pour moy ne l'y porteroit pas. Mais comme nos avantages de l'un et de l'autre se trouveroient unis, je continuerois volontiers à contribuer aux moiens de faciliter cette conquête à la Pologne.

Pour cela je vous donne pouvoir de tesmoigner à ce Prince qu'en cas qu'après la paix faite avec le Turc il veuille attaquer la Prusse, je luy fournirois un subside de deux-cent-mille escus par an, tant que cette guerre pourra durer. Vous voiez par là que j'apporte quelque changement aux ordres que je vous avois donnés par le Sieur de Sauvans, puisqu'au lieu de soixante-mille escus que je vous permettois d'offrir pour l'action de six-mille hommes durant trois mois j'augmente en quelque sorte ce subside, en le portant pour toute l'année jusques à deux-cent-mille escus.

Je ne règle point le nombre de troupes avec lequel le Roy de Pologne voudroit entreprendre cette guerre parce qu'il est de sa prudence de le proportionner au besoin qu'il en auroit pour une telle entreprise. Je ne prétens pas aussy que cette somme puisse suffire seule à l'entretien de son armée. Comme il entreprendroit cette guerre, ainsy qu'il se le propose, de concert avec toute la République, toute la République devroit d'autant plus en porter la dépense qu'elle profiteroit de la conquête. Ainsy l'assistance que je luy donneroie seroit une aide d'autant plus considérable que je ne porterois qu'un avantage indirect de là lorsque la Pologne (en) remporteroit (un) sy grand et sy effectif contre l'Electeur de Brandebourg.

Mais affin de donner une plus grande marque de mon affection au Roy et à la Reyne de Pologne, je veux bien entrer dans la considération des dépenses qu'ilz auront pu faire pour faciliter leur traicté de paix avec le Turc. Pour cela je trouve bon de leur accorder une somme de cent-mille escus qui est celle dont vous croiez qu'ilz demeureroient extremement satisfaitz, mais à laquelle je veux que vous attachiez les conditions suivantes:

Comme je veux qu'elle soit employée seulement pour procurer le Traicté avec le Turc, la promesse que vous en aurez faite ne devra avoir de lieu qu'après la signature de la paix; mais alors mesme mon intention n'est pas d'estre obligé à faire payer cette somme au Roy de Pologne, à moins que conformément à ce que je vous ay marqué cy-dessus il se fust engagé par un traicté avec vous et qu'il eust commencé à faire la guerre à l'Electeur de Brandebourg.

J'ajouste pour dernière condition que vous ne m'engagerez pas à payer cette somme contant et en un seul terme, mais seulement dans le cours d'une année, à commencer depuis la signature de vostre traicté, sçavoir en deux termes esgaux de six mois en six mois.

L'on pourra vous objecter que cette somme dont les paiemens seroient esloigné ne pourroit servir à faire conclurre la paix qui se traite présentement, mais il vous sera aisé de faire voir qu'elle produira le mesme effet en servant à remplacer les sommes que le Roy de Pologne auroit employées pour gagner des principaux de la Porte et pour lesquels je vois par votre lettre qu'il avoit envoyé engager quelques bagues à Dantzik.

Ainsy pour reprendre tout ce que je viens de vous marquer dans cette despesche, vous pourrez dès cette heure faire cognoistre au Roy de Pologne la joie que je ressens de la prochaine espérance que je luy vois de finir la guerre avec le Turc, que je l'y exhorte, et que j'apprendray avec plaisir la nouvelle de sa conclusion.

Que non moins par l'intérêt qu'il a d'occuper ses troupes aprez le traité et de rentrer dans une province usurpée sur son Royaume, que par le plaisir qu'il trouvera à me donner une marque bien grande de son amitié, je veux croire qu'il profitera de l'occasion qui se présente sy heureuse d'attaquer la Prusse lorsque l'Electeur de Brandebourg en est esloigné et en a retiré toutes ses troupes. Que je ne doute pas qu'il n'y porte aisément la République qui conserve toujours avec douleur le souvenir de cette perte, mais principalement l'armée qui y verroit occasion de vivre dans un pays abondant.

Que pour luy faciliter cette entreprise je seray bien aise d'y contribuer un subside (*sic*) de 200 mille escus par an, et que pour luy donner un tesmoignage de l'intérêt que je prens à son traité avec la Porte, je voudray bien luy faire paier dans les termes que je vous ay marqués, mais seulement aprez qu'il se sera engagé par Traité avecques Vous et qu'il aura commencé à porter la guerre en Prusse, une somme de cent-mil escus pour l'aider à remplacer les dépenses qu'il s'est vëu contraint de faire pour parvenir à la paix.

Voilà les pouvoirs que je vous donne; que s'ilz ne respondent pas aux espérances que le Roy et la Reyne de Pologne auroient concëues de plus grandes sommes, vous pourrez, outre les raisons que je vous ay marquées cy-dessus, leur représenter encore tant de diverses despenses que la guerre où je suis engagé m'oblige à soustenir et leur faire cognoistre qu'en de pareilles rencontres l'amitié et l'alliance doivent avoir la principale part aux assistances que les princes se donnent réciproquement.

Ce que je vous ay dit touchant la guerre que le Roy de Pologne voudroit porter en Prusse, je vous le dis de mesme pour celle qu'il pourroit porter en Hongrie, ou dans le pays héréditaires et je veux bien luy faire les mesmes avantages lorsqu'il s'engagera à attaquer l'Empereur que ceux que je luy offre pour rompre avec l'Electeur de Brandebourg.

Comme l'on doit prévoir toutes choses dans les affaires et qu'aprez avoir vëu les prétentions sy grandes du Roy de Pologne telles que celle de cent-mille escus pour l'entretien de six-mille hommes durant trois mois, il se pourroit faire aisément que les pouvoirs que je vous donne ne vous missent pas en estat de rien conclurre avec ce Prince, je juge important de ne pas perdre l'occasion qui se présente de causer une diversion à l'Empereur en favorisant la révolte de Hongrie.

Pour cela, mon intention est que pour mieux cognoistre non-seulement l'estat présent des révoltés dans ce Royaume, mais pour les y soustenir par l'espérance

de ma protection, vous y fassiez passer incessamment le Sieur Akakia avec des lettres de créance que vous luy donnerez pour les principaux de ce pays. J'approuve d'autant plus la pensée que vous aviez eue de le destiner à cet employ qu'il a desjà plus de connoissance de ce pays et que je m'assure sur son intelligence et sur sa fidélité.

Ce qu'il aura à faire dans son voyage sera de s'adresser aux plus considérables de ce party, telz que vous me les avez desjà marqués par le mémoire que vous m'en avez envoyé, d'entrer dans tous leurs sentimens contre l'Empereur et de les assurer de mon assistance et de ma protection pour y demeurer fermes. Mais affin que ses parolles et ses remonstrances aient plus d'effet, je veux bien qu'il puisse joindre quelque tesmoignage solide de mon affection aux assurances qu'il leur en donnera de ma part.

Pour cela j'ordonne qu'il vous soit remis incessamment à Dantzik une somme de cent-mille francs dont vous pourrez charger ledit Sieur Akakia. L'usage qu'il en pourra faire selon vos ordres, mais principalement lorsqu'il auroit reconnu de plus prez, aprez son arrivée en ce Royaume, l'utilité qu'il en pourroit tirer pour mon service, qu'elle est la puissance et la considération de ceux qui sont desjà dans la Révolte ou de ceux qu'il y pourroit attirer, sera de distribuer entre eux des gratifications en mon nom, comme des marques de ma bonne volonté et de la confiance qu'ilz pourroient y prendre plus grande pour l'avenir.

Je n'ay point besoin de vous dire pour le faire cognoistre audit Sieur Akakia qu'il devra apporter dans cette dépense non-seulement tout le mesnagement, mais tout le discernement qui pourra me la rendre plus utile et ne la faire mesme qu'aprez en avoir bien connu l'utilité. C'est ce que je remetz à sa fidélité et à la prudence avec laquelle vous sçauvez bien luy donner des règles pour sa conduite.

Ce que je vous ordonne d'observer dans ce voiage est de le faire faire comme de vous-mesme et sans dépendance ny du Roy de Pologne ny du Prince de Lubomirski. Que sy touttefois, comme j'y vois apparence, vous ne pouvez ny ne devez le cacher à ce Roy, ce que vous ferez sera de luy cacher absolument que ledit Sieur Akakia soit chargé de quelque argent pour distribuer aux mécontents. Dans le désir où je vois ce Prince d'en tirer de moy, il auroit peut-estre jalousie de voir passer cette somme en d'autres mains et par là, il est nécessaire de luy en oster la connoissance.

Sur l'importance dont vous me représentez qu'il est que je fasse remettre incessamment en Pologne la somme que je voudrois bien y employer, je veux bien vous dire que je donne ordre qu'une partie des deux-cent-mille escus que vous pourriez promettre selon les pouvoirs que je viens de vous en donner y soit remise incessamment, affin que ce deffaut de paiement ne ralentist pas, ainsy que vous le craignez, l'ardeur de l'armée et ne la portast pas à une confédération lorsqu'elle se verroit sans occupation par la paix conclue avec le Turc.

Du reste, bien que je puisse approuver la pensée que vous avez de m'acquérir par quelques bienfaits les principaux des sénateurs et qui peuvent davantage aprez du Roy et de la République de Pologne, il importe avant toutes choses de voir ce que vous pourrez faire avec ce Roy pour régler ensuite la conduite que vous aurez à tenir pour mon avantage touchant ces pensions.

Je vous dis la mesme chose pour un fonds dont vous croiriez avoir besoin pour quelques mesmes gratifications et pour quelques despenses secrettes et imprévues qui pourroient estre de beaucoup d'utilité dans les rencontres.

Tout cela dépendra et de la conclusion de la paix du Turc et de l'engagement où vous pourrez porter le Roy de Pologne contre mon Ennemye. Cependant appliquez-vous principalement à faire connoistre au Roy et à la Reyne sa femme combien j'ay de confiance en leur amitié et combien j'ay droit de m'en promettre des marques dans une rencontre où leur intérêt peut se trouver esgalement uny avec le mien.

Jak zwyczajnie p. de Pomponne (Wersal; XLI, 160, minuta) powtarza w ogólnych zarysach instrukcję królewską i jak zwyczajnie ubolewa, że jej dla dogodności ambasadora rozszerzyć nie mógł. Ale depesza jego zawiera nader ciekawy, acz prywatnej treści, ustęp:

»Il ne se peut rien adjouter à ce que Mr. le marquis de Béthune tesmoigne à Madame sa femme ¹⁾ de sa satisfaction sur la manière dont vous vivez avec luy; j'en suis touché en mon particulier parce que l'un et l'autre sont fort de mes amys. Il me paroist que c'est un avantage à la Reyne de Pologne de trouver un homme de ce mérite dans sa famille et ce devroit estre sur luy à mon sens qu'elle devroit fonder une grande partie de ce qu'elle voudroit faire pour sa maison. A ne vous en point mentir, mais entre nous, la vie que mesne Mr. d'Arquien ne paroist guères le rendre susceptible des honneurs qu'elle voudroit luy procurer, et son mariage que l'on peut dire assez extraordinaire et son desmariage encore plus ridicule ne sont guères des degrez pour une grande eslevation. Aujourd'huy sa cause qui se plaide sert de risée à tout le Palais.«

¹⁾ Żonę p. de Béthune zostawił obecnie we Francyi.

Piszą jednocześnie król i minister do p. de Béthune (XLI, 177, 178, minuty), ale król pochwała tylko zamiar pana de Béthune udania się z Sobieskim na wojnę; w liście zaś ministra znajdujemy tylko godną uwagi wzmiankę o wymienionym w depeszy do biskupa Marsylijskiego procesie margrabiego d'Arquien:

»Pour ce qui regarde le desmariage de Mr. d'Arquien qui faict aujourd'huy la fable de Paris l'on ne peut guère dire quel en sera l'événement, mais en cas que les juges allassent au desmariage vous sçauvez que le Roy ne leur peut prescrire dans leurs advis d'oster la liberté aux Parties de se remarier. La Reyne de Pologne est à plaindre de rencontrer ces mortifications domestiques dans l'eslevation où elle se trouve.«

Z kolei d. 14 września 1674 odpowiada de Pomponne w imieniu Ludwika XIV na depesze ambasadora z 17 sierpnia (str. 267) i dni następnych:

Wersal. (Minuta. — XLI, 198).

»On est convenu de toutes les maximes par lesquelles vous fondez vos raisonnemens. Nulle diversion sans doute ne peut estre plus importante que celle qui pourroit nous venir de Pologne ou contre l'Empereur ou contre la Prusse. Aussy y est-on entré comme vous avez vu par la dépesche du Roy que je vous envoiay il y a 8 jours; mais je crains bien que vous ne trouviez que l'on n'y soit pas entré avec assez de moiens pour faire réussir vostre négociation. Vous en connaissez les raisons et a combien de dépenses S. M. se trouve aujourd'huy engagée.«

D. 21 września 1674 po otrzymaniu depesz biskupa Marsylijskiego i pana de Béthune z d. 24 sierpnia (str. 114 i następne), pomija de Pomponne milczeniem obszerną depeszę biskupa, na którą Ludwik XIV z góry odpowiedział instrukcją swą z 7 września, a odpowiada tylko na propozycję pana de Béthune:

Do pana de Béthune. Wersal. (Minuta. — XLI, 223).

»La proposition, Monsieur, que vous faisiez au Roy de vous mettre à la teste d'un corps que vous sauveriez du debris des troupes de Pologne a esté fort agréé de S. M., bien qu'elle ne juge pas à propos d'y entrer; mais elle a loué vostre zèle. Il faut attendre ce que M. de Marseille aura négocié avec le Roy de Pologne.«

Tyle w depeszy do p. de Béthune; w depeszy do biskupa Marsylijskiego (XLI, 232, minuta) zaś:

»Sy le Roy pouvoit faire agir des troupes en son nom dans ces pays (w Prusach i w Węgrzech), Mr. de Béthune seroit sans doute trez-propre pour les commander, mais, à moins que le Roy de Pologne agisse, cette diversion seroit bien foible, ainsy S. M. n'est point entrée dans cette ouverture et tout dépend de ce que vous pourrez conclure avec ce Prince.«

D. 5 października 1674 Ludwik XIV osobiście oznajmia (Wersal; XLI, 267, minuta) biskupowi Marsylijskiemu o otrzymaniu jego depeszy z 7 września (str. 126), pochwała wysłanie p. de Beaumont do Węgier i p. Akakia do Prus; co do koronacyi zaś Maryi-Kazimiry pisze:

»Le compte que vous me rendez du zèle que la Reyne de Pologne faict paroistre de plus en plus pour mes intérestz m'obligeant à avoir une considération particulière pour les siens... je trouve bon... que vous travailliez, s'il est nécessaire, en mon nom auprez du Roy son mary pour le porter à différer son couronnement jusques à un temps quelle soit en estat de recevoir ce mesme honneur avec luy.«

Nie zmienia zresztą w niczym poprzedniej swej instrukcji.

Jednocześnie de Pomponne odpowiadając na objawione (str. 128) życzenie p. de Béthune objęcia po biskupie Marsylijskim posady ambasadora, przyznaje (do bisk. Marsyl.; XLI, 269, minuta), że p. de Béthune byłby najwłaściwszym następcą biskupa, ale:

»Il faudra voir en quel temps seront alors nos affaires en Pologne, parce que sy, comme vous le craignez, le Roy de Pologne prend des mesures opposées à celles que nous devons attendre, la présence d'un ambassadeur deviendrait peut-être moins nécessaire.«

O panu Akakia pisze:

»J'apprends avec bien de déplaisir l'éloignement que la Reyne de Pologne vous a fait paroître pour le S. Akakia parce qu'il me paroît bien capable de servir, principalement en Pologne.«

D. 12 października 1674 pisze znowu Ludwik XIV do biskupa Marsylijskiego (Wersal; XLI, 302, minuta), przyzwalając na zamiar jego pozostania przy królowej:

»en attendant les occasions qui vous appelleront auprez du Roy.«

Między dwunastym a następną tygodniową pocztą, to jest 19 października, doszły do Wersalu listy Maryi-Kazimiry z 22 września (str. 131). Zatem 19 października pisze król:

Do Biskupa Marsylijskiego. Wersal. (Minuta. — XLII, 22).

»La lettre que la Reyne de Pologne m'a escrite m'a fait voir le désir qu'elle auroit que je fisse ¹⁾ en mesme temps pour le Marquis d'Arquien son père et pour le Marquis de Béthune. Comme elle me parle en général d'une dignité pour ce premier et que je pense assez aisément entendre que son désir seroit que je le fisse Duc, je seray bien aise que vous esvitiez de la faire expliquer davantage, mais que vous l'assuriez seulement en termes généraux qu'elle doit estre persuadée par la considération que j'ay pour elle que j'en auray tousjours beaucoup pour sa maison. Vous pourrez de mesme luy parler sur le marquis de Béthune et luy faire connoître que sa recommandation adjousterà beaucoup en sa faveur à la satisfaction que j'ay fort véritable des divers services qu'il m'a rendus.«

¹⁾ Zapewne słowo jakieś opuszczone w tym ustępie.

Jednocześnie de Pomponne (XLI, 23, minuta):

»Le Roy vous marque, Monsieur, dans la lettre qu'il vous escrit qu'il a vëu celle que la Reyne de Pologne luy a escrite en faveur de Mr. le Marquis d'Arquien et de Mr. le Marquis de Béthune. Je trouve entre nous peu de dispositions pour le duché, puisqu'assurément la conduite de l'homme n'est pas telle qu'elle semble mener à cette dignité. J'ay rencontré beaucoup plus de bonne volonté pour Mr. le Marquis de Béthune. . . .«

Tymczasem biskup Marsylijski otrzymawszy w Kazimierzu instrukcję królewską z 9 września (str. 134), oświadczał we wzmiarkowanej depeszy z 30 września (str. 133):

»Je ne doute pas que les nouveaux ordres que V. M. me donne ne facilitent la négociation de la paix. . . .« (z Turcyą).

Ale zarazem pisał:

»Il ne faut pas se flatter que le Roy de Pologne déclare ouvertement la guerre à l'Empereur. Jamais il n'y consentiroit. Ainsy il faudra ou que le Roy de Pologne veuille faire un traité avec V. M. pareil à celui de la Prusse en fournissant aux Rebelles les troupes dont ilz auroient besoin, moyennant une somme d'argent, ou bien il faudra traiter avec les chefs de ces rebelles en leur répandant les 100,000 livres que V. M. y destine.«

Nie miał zresztą czasu rozpatrzyć się w instrukcji królewskiej przed odejściem poczty, i dlatego odpowiedź kategoryczną odłożył do poczty następnej to jest do października. Ale tymczasem przyszła od Jana III, bawiącego w Żółkwi, wiadomość dla upragnionego pokoju z Turcyą nader niepomysłna: Moskwa ucieka.

»Ce n'est pas — pisze jednak ambasador (do p. de Pomponne; Kazimierz 8 października; XLI, 282, oryginał) — que vous ayons entièrement perdu l'espérance de la paix et que, lorsque je seray auprez du Roy de Pologne, je ne luy insinue tous les moyens que je pourray pour le porter à relacher quelque chose.«

W tym samym duchu odzywa się jednocześnie prawie piszący do Ludwika XIV de Béthune (6 paźdz. 1674; XLI, 274, własnoręcznie). Depesza pana de Béthune datowana z Żółkwi, gdzie bawił podówczas Jan III. Obiecuje on pracować nad pokojem z Turcyą, nawet wbrew woli Jana III, który chciałby »coś wielkiego« przedsięwziąć. Niewiele jednak zdaje się rachować na ten wbrew woli wojowniczego króla projektowany pokój:

»Comme cette paix est incertaine, l'application de Mr. l'Ambassadeur et la mienne, sy je suis assez heureux d'y estre utile, sera de tourner les choses de manière que le Roy de Pologne puisse donner quelques troupes à V. M., soit pour assister les Hongrois ou pour la Prusse. Le Roy me vient de dire une chose laquelle paroist très à propos de suivre, c'est qu'un colonel Prussien qui a beaucoup de bien en Pologne et commande les quinze-cens hommes de secours que l'El. de Brandebourg est obligé de donner, ayant esté fort mal traité a fait de grandes propositions au Roy, lequel sans se déclarer a entretenu son mécontentement et juge que par luy on peut faire bien des choses.«

Propozycje pruskiego pułkownika odpowiadały szerszym planom pana de Béthune, o których jednak nie śmiał na teraz wspominać Ludwikowi XIV, aby nie budzić zazdrości biskupa Marsylijskiego. O planach tych wiemy z kądinąd.

W poufnym liście, pisany kilka dni później do ks. de Vitry (Żółkiew 9 października; XLIV, 166, własnoręcznie), rozwija de Béthune myśl potrójnego przymierza Polski i Francji z Szwecją, pytając zarazem, czy Bawaria nie dałaby się wciągnąć do tego przymierza. Otóż przymierze to mogło być skierowane tylko przeciw elektorowi Brandeburskiemu. I tu występuje wzmiankowana obawa pana de Béthune względem swego kolegi:

«Quoique nous soions admirablement bien, Monsieur de Marseille et moy, ne luy tesmoignés rien s'il vous plaist de ce que je vous mande, estant bien aise que les choses aillent par luy pour éviter jalousie.»

Z okazji czynionej w tym liście elektorowi Brandeburskiemu, prawdopodobnie za natchnieniem Jana III. propozycji przymierza, napotykamy ciekawą próbkę ówczesnej etykiety dworskiej. Jan III rozpisując do panujących listy oznajmiające o swym wstąpieniu na tron, pominął był elektora Bawarskiego. Elektor uznał się obrażonym i dopomniął się, zdaje się przez księcia de Vitry, o swą krzywdę. Obecnie więc Jan III posłał elektorowi spóźniony list, tłumacząc spóźnienie tem, że wysłany zaraz po elekcji do Monachium kurjer zasłabł w drodze. Kurjera oczywiście nie było, a i teraz, kurjera oszczędzając, posłał Jan III list na ręce księcia de Vitry, z prośbą, aby się postarał o doręczenie go elektorowi «niby przez umyślnego kurjera.»

«Ce qui faict — tłumaczy de Béthune Sobieskiego — qu'il n'envoye pas d'express c'est qu'il n'a près de sa personne que des officiers d'armée qui luy sont comme vous sçavez très-nécessaires.»

Że Jan III nie był obcym chęci sprzymierzenia się z elektorem Bawarskim, dowodzi późniejszy list biskupa Marsylijskiego do pana de Vitry (Lublin 15 października 1674; XLIV, 174, oryginał). Widzimy także z tego listu, że elektor uczynił był pierwsze kroki w tym kierunku.

«Je l'ay longtemps entretenu — pisze biskup o Sobieskim — sur la liaison que Mr. de Bavière désireroit avoir avec luy et je vous assùre qu'il souhaite de tout son coeur qu'elle soit des plus intimes par l'estime qu'il faict de sa personne; mais surtout à cause de l'attachement qu'il reconnoit en luy pour les intérestz, de V. M.»

Wybierał się pod ten czas do Monachium znany nam już ajent elekcyjny hrabiego de Soissons, pan de Callières. Wysłał go tam dom Sabaudzki z podziękowaniem za gorliwość, z jaką Bawaria popierała w ostatniej elekcji sprawę sabaudzkiego kandydata. Niechętnem okiem patrzyli na tę podróż obaj francuscy dyplomaci. Już 22 września 1674 r. pisał ambasador do p. de Vitry:

Warszawa. (Oryginał. — XLIV, 160).

«Comme le Sieur de Callières... se propose à aller...¹⁾ je crois vous en devoir marquer le caractère et le génie, affin que vous le connaissiez et le puissiez faire connoistre à la cour où vous estes, auparavant qu'il y paroisse et que l'on ne luy donne pas trop de créance, non-seulement dans le rapport qu'il y pourra faire de ce qui s'est passé à la Diette de l'Eslection, mais de toutes autres choses de telle nature qu'elles puissent estre. C'est un jeune homme qui a une fort grande opinion de son mérite et de son habileté et capacité pour les grandes affaires, quoiqu'il ne luy en ait jamais passé par les mains que celle dudit Comte de Soissons; qui se veut faire de l'honneur et du mérite de ce qu'il faict et de ce qu'il ne faict pas; qui se donne la liberté de prononcer sur toutes choses et sans garder aucune bienséance ny mesure avec personne, et qui enfin par sa conduite considérée qu'il a tenue icy pendant tout le temps qu'il y est resté fort inutilement me paroist fort incapable d'aucune affaire importante et je ne luy en voudrois pas confier. J'ay crëu, Monsieur, que je devois avec confiance vous donner cet avis, affin qu'on ne fasse aucune réflexion à tout ce qu'il dira.»

¹⁾ Tu kilka cyfr niewyłożonych; oznaczających zapewne dwór elektora.

W podobny sposób wyraża się de Béthune:

Do ks. de Vitry. Żółkiew 9 października 1674 r. (Oryginał. — XLIV, 166).

«C'est un homme fort vain, trez-imprudent, disant peu la vérité, qui n'estoit que simple commissaire sous l'abbé Paumier et le Sieur Dakatia (zapewne Akakia), qui furent obligés de luy oster la cognoissance des affaires. Il s'est assez mal conduit dans la dernière qu'il a eue et comme il s'est attiré le peu de considération qu'on a eue pour luy, il ne manquera pas de faire un portrait bizarre de cette cour icy....»

Spotkamy się jeszcze z panem de Caillères w dalszym ciągu akcji dyplomatycznej, dlatego zamieściliśmy te szczegóły o jego osobie.

Wracając się do planów pana de Béthune, opierały się one oczywiście na podstawie pokoju Polski z Turcją. Dlatego też obiecywał, jak widzieliśmy (str. 141), pracować nad tym pokojem, nawet wbrew woli Jana III. Jan III chciał zaś «coś wielkiego» przedsięwziąć. O tej chęci króla polskiego i o jej przyczynach dobitniej mówi de Béthune pod datą 9 października (do ks. de Vitry):

»Le visir a faict connoistre en particulier à l'envoyé (de Pologne) que sy le Roy de Pologne faisoit d'autres propositions on feroit la paix. Je fais tous mes efforts pour porter le Roy de Pologne à luy dépescher une seconde fois, mais l'espérance qu'il a de réussir dans quelque entreprise qu'il médite le retient. Je crois encore que le Roy de Pologne se croit obligé aprez une Eslection glorieuse d'entreprendre quelque chose d'éclatant, et je ne sçay mesme sy la dernière action de Mr. le Prince qui a esté extremement louée des Polonois ne luy donne pas une secrète émulation.«

Tak więc w istocie rzeczy Francya miała obecnie w Polsce dwóch ambasadorów: jednego przy królowej, drugiego przy królu. Przy królowej łagodniejszego charakterem i wykwintniejszego obyczajem biskupa; przy królu szorstkiego, ale więcej rycerskiego a dość giętkiego w potrzebie margrabiego. Korespondencya między dwoma dyplomatami była częsta, porozumienie do tej pory zupełne. Jako dowód tego porozumienia znajdujemy w liście margrabiego do pana de Pomponne (XLI, 296, własnoręcznie) z 6 paźdz. 1674 r., załączonym do depeszy pod adresem Ludwika XIV tegoż dnia wyprawionej (str. 141) wzmiankę o wysłaniu do biskupa Marsylijskiego żądanych przez niego pięciu listów od Jana III do papieża i kardynałów w Rzymie. Kopie nie pięciu ale trzech tylko listów (do papieża i kardynałów Altieri i Orsini) znajdujemy rzeczywiście pod datą 9 paźdz. 1674 r. (XLI, 289, 290, 292). Wszystkie w wiadomej osobistej sprawie ambasadora. Zdaje się jednak, że listów tych de Béthune nie miał potrzeby posyłać ambasadorowi, albowiem d. 11 października był on sam z Janem III w Kazimierzu. O czem niżej.

Doglądając interesów swego kolegi, de Béthune nie zapominał o swoich. W odpowiedzi zapewne na jakąś uwagę pana de Pomponne, w przedmiocie pretensyi margrabiego d'Arquien do tytułu księcia pisze:

Do p. de Pomponne. Żółkiew 6 paźdz. 1674 r. (własnoręcznie. — XLI, 296).

»J'ay un sensible déplaisir du dérailement de Monsieur Darquien par raport à la Reyne de Pologne et par la considération de ma femme que j'aime extremement; il samble que l'eslevation de la Reyne ne servé qu'à l'abaisser par la honte qu'il s'attire et je ne vois que trop combien il s'elloigne des grâces qu'il eust peu espérer.

Je ne sçay point malhonnestement profiter de la mauvaise conduite, mais il donne tant de dégoust à la Reyne et elle me tesmoigne tant de bonté que j'ay lieu d'attendre qu'elle cherchera à me procurer auprès du Roy tous les avantages qu'elle pourra.«

Zobaczmy, jak dalece de Béthune zawiódł się pod tym względem na królowej. Obecnie jeszcze widzi w niej główną orędowniczkę swoich i francuskich interesów:

»Le Roy et la Reyne de Pologne méritent que le Roy leur sçache gré de la manière dont ilz en usent. Quand je n'aurois point l'honneur de leur appartenir, je leur dois la justice de louer leur procédé vers la France, surtout la Reyne depuis quelle est sur le throsne semble avoir oublié ses intérestz pour agir en véritable Française.

Rzeczywiście w tym samym prawie czasie Marya-Kazimira odgrywała — gwoili interesom francuskim — małą dyplomatyczną komedię, której domyślać się tylko, ale z niejaką pewnością, możemy. Jak widzieliśmy z depeszy biskupa pod datą 8 października (str. 141), Marya-Kazimira była jeszcze tego tygodnia w Kazimierzu.

»La Reyne de Pologne — pisze pod tą datą biskup — est encore icy et mesme je crains qu'elle n'y soit pour longtems. Car depuis sept ou huit jours elle ne sent plus son enfant et les médecins en appréhendent mesme quelque fausse couche.«

Choroba królowej mogła być niekłamana; dowodem to, iż rzeczywiście w kilka tygodni potem (biskup Marsylijski do p. de Pomponne; Krasnobród 29 października; XLII, 44, oryginał) poroniła niezżywą córkę. Moglibyśmy nawet przypuszczać, że rzeczywiste niebezpieczeństwo spowodowało podróż Sobieskiego do Kazimierza, gdyby nie ustęp późniejszej depeszy p. de Béthune:

Bełżyce¹⁾ (Belgisé) 14 października 1674. (własnoręcznie. — XLII, 1).

... »Mondit Sieur Ambassadeur me marquoit en mesme temps qu'il avoit recëu des ordres de V. M. qu'il croioit pouvoir mieux exécuter, le Roy estant près de la Reyne, de sorte que je disposay Sa Majesté, qui ce mesme jour avoit recëu des nouvelles que l'armée de Lithuanie ne pouvoit joindre celle de la Couronne que le vingt, de profiter de ce temps-là pour se rendre à Casimir où j'eus l'honneur de la suivre, ayant trouvé la Reyne en meilleure santé.«

¹⁾ Miejscowość o parę mil od Lublina w południowo-zachodnim kierunku. Depeszę tę pisał de Béthune zapewne w drodze z Kazimierza do Lublina — choć Bełżyce właściwie na tej drodze nie leżą — skoro dnia 16go czy też 15go Jan III, któremu de Béthune towarzyszył, był w Lublinie. (Ob. depeszę biskupa Marsylijskiego z 16 października, str. 146).

W samej rzeczy pod datą 10 paźdz. 1674 pisze biskup Marsylijski do p. de Pomponne:

Kazimierz. (Oryginał. — XLI, 294).

»Le Roy de Pologne vient pour voir la Reyne, la croyant en plus grand danger qu'elle n'est. . . .«

— A dalej :

»Le Roy de Pologne est arrivé icy ¹⁾ où il a trouvé la Reyne en beaucoup meilleur estat qu'il n'avoit sujet de croire. . . . J'auray tout loisir de conférer avec luy à fonds de toutes choses et principalement sur le désir qu'il tesmoigne à present qu'on envoie quelqu'un à la Porte de la part du Roy, sous prétexte des affaires de Hongrie, pour sonder sy on ne pourroit point employer la médiation de S. M. pour la paix . . . Mr. Akakia est la seule personne que j'aye à présent capable de cette négociation et pour cet effet je luy dépesche affin qu'il vienne me trouver en diligence, d'autant qu'il aura assurément achevé ce qu'il avoit à faire en Prusse.«

¹⁾ Tę część depeszy pisał biskup oczywiście już d. 11go; wcześniej bowiem nie mógł Jan III być w Kazimierzu, skoro ggo był jeszcze w Żółkwi, jak dowodzi list pana de Béthune z tejże daty (XLIV, 166). Zresztą w późniejszej swej depeszy z 16go t. m. oznacza biskup dzień 11 paźdz. jako przybycie Jana III do Kazimierza.

Do Żółkwi jechać Marya-Kazimira nie mogła, raz dla zdrowia swego, a po drugie dlatego, że Sobieski niebawem miał Żółkiew opuścić. Prawdopodobnie też chciał ambasador wyzyskać łatwo budzącą się pod wrażeniem choroby, słabość Sobieskiego dla żony.

Jak dalece postęp powiódł się, objaśnia nas następna depesza:

Biskup Marsylijski do Ludwika XIV. Lublin 16 października 1674.
(Oryginał. — XLII, 15).

J'ay faict sçavoir à Vostre Majesté par le dernier courrier la résolution que le Roy de Pologne avoit prise de venir voir la Reyne sa femme à Casimirs sur la nouvelle qu'on luy avoit donnée que sa maladie estoit très-dangereuse. Il y arriva le onze de ce mois et il y a séjourné deux jours. Il en partit hier ¹⁾ et la Reyne s'estant trouvée beaucoup mieux en partit en mesme temps; et ce Roy nous a quitté aujourd'huy pour retourner en diligence à son camp au-delà de Léopold, où il arrivera avant la jonction de l'armée de Lithuanie à celle de la Couronne qui ne se doit faire que le vingt de ce mois. J'ay profité de ce séjour, Sire, pour conférer avec ce Roy et pour le porter à tout ce qui peut estre du service et de l'intérêt de V. M., conformément aux nouveaux ordres que j'en ai reçeus par ses lettres du sept et vingt-un du mois passé ²⁾. Je me persuade que V. M. sera satisfaite d'apprendre la situation où j'ay mis le Roy de Pologne et pour achever la paix avec les Turcs et pour entrer ensuite dans tous les desseins de V. M. et de l'avoir réduit à se contenter des sommes que V. M. souhaite de luy donner, quoyqu'il les trouve très-disproportionnées aux espérances qu'il avoit conçu d'en obtenir de plus grandes, et, bien que je puisse assurer V. M. que je n'ay rien oublié pour le persuader, je dois néanmoins luy dire que ce succès est dû au zèle

et à l'ardeur avec laquelle la Reyne de Pologne a agi et de la manière forte dont elle entre dans les intérêtz de V. M. et Mr. le Marquis de Béthune qui a esté dans toutes nos conférences m'a esté d'un très-grand secours auprès du Roy et de la Reyne de Pologne par la considération et par l'estime particulière qu'ilz en font.

Pour ce qui est de la paix, V. M. aura vëu par ma précédente la manière fière avec laquelle le Grand-vizir avoit escrit et renvoyé le gentilhomme que le Roy de Pologne avoit à la Porte sans vouloir discuter aucune des propositions qui luy ont esté faictes. Depuis l'on a eu avis que le Grand-Seigneur, après avoir pillé et desmoli les places qu'il avoit conquises en l'Ukraine s'est retiré sans y laisser aucune garnison. Il a repassé le Niester et s'avance par Jasi, capitale de la Valachie, pour repasser ensuite le Danube, et il y a des avis mesme qui assurent qu'il prétend passer l'hiver à Belgrade. Cependant le Grand-vizir avec quelques Bachas reste à Caminiec, ayant faict démolir quelques forteresses qui en estoient voisines et dont ilz estoient les maistres par le dernier traicté.

Le Han des Tartares avec cent-mille hommes s'est approché de la Podlachie pour négotier la paix avec la Pologne, le Grand-Seigneur s'en estant remis à luy, ce qui oblige le Roy de Pologne à renvoyer au Han le filz de son vizir qu'il luy avoit dépesché il y a près de deux mois et qui estoit encore auprès de luy. Il l'a chargé de présens pour le Han, pour son père et pour luy-mesme. Et la Reyne de Pologne luy a baillé de son propre argent deux-mille ducats, beaucoup de riches estoffes, affin de gagner par là cette nation intéressée et obliger le Han à prendre des expédiens raisonnables pour conclurre la paix. Il a choisi une personne fort sage pour l'accompagner et pouvoir négotier avec le Han avec des instructions très-judicieuses. Et comme le Grand-Vizir est à Caminiec et qu'il pourra s'en esloigner, le Roy de Pologne a jugé à propos que je luy envoiasse quelque personne avec une lettre de créance pour travailler au nom de V. M. à la médiation de la paix. J'ay cru, Sire, que je le pouvois faire sans engager V. M. en suivant les ordres qu'elle m'a prescrit sur cela, et pour ne rien négliger pour parvenir à la paix qui est sy nécessaire à son service dans la conjoncture présente. Comme M. Akakia est esloigné, j'envoie le Sieur de Sauvans avec une instruction très-exacte. C'est une personne très-sage qui a du courage et qui agira suivant les ordres qu'il aura recëus. Ma lettre au Grand-Vizir est de créance et le Sieur de Sauvans ne travaillera qu'à sçavoir et pénétrer sy le Grand-Seigneur est bien aise de recevoir la médiation de V. M., affin que s'il l'agrée je puisse entrer en matière avec luy, et pour lors je luy enverrois M. Akakia avec un envoyé du Roy de Pologne. Que s'il rejette cette médiation, qu'il veuille en laisser toute la négociation au Han ou qu'il prenne d'autres mesures, du moins le nom de V. M. n'y sera point compromis n'y ayant aucune lettre de sa part. Ce gentilhomme taschera aussy de pénétrer la situation où est la Porte à l'égard des mécontans d'Hongrie et il luy fera connoistre le dessein que V. M. a de ne les point abandonner à la vengeance et à la fureur de l'Empereur et luy insinuera la crainte où sont ces rebelles que le Prince Abaffy n'aye intelligence à Vienne contre eux; Ce qui hastera le désir que le Grand-Vizir a de chasser Abaffy pour mettre en sa place Nicolas Solonnik, un autre grand seigneur de Transilvanie reffugié à la Porte, où il est présentement, qui donnant un solide secours à ces rebelles leur osterà toute pensée de se soumettre et de recevoir le pardon que l'Empereur leur offre. Je dresseroy ce soir l'instruction du Sieur de Sauvans. Il est party avec M.

le Marquis de Béthune; il prendra ses dernières instructions du Roy de Pologne qui le fera conduire jusques à Caminiec sous prétexte d'échanger des prisonniers et afin que l'envoyé de l'Empereur et des Hollandois qui ne quittent point le Grand-Seigneur n'en puissent avoir connoissance et empescher cette médiation et la paix mesme. Ce gentilhomme feindra d'aller demander des nouvelles du feu marquis de Faber sur de nouveaux avis que ses parens ont eus qu'il n'estoit pas mort et qu'il estoit prisonnier. Voilà, Sire, le prétexte qu'on donnera à cet envoy, qui ne peut nuire en rien et qui peut produire un avantage sy glorieux et sy utile à V. M. Le Roy de Pologne est persuadé que les Turcs veulent la paix par les avis qu'il en a de toutes parts, le retour du Grand-Seigneur, l'abandonnement des conquêtes d'Ukraine, la démolition et le pillage de tout ce qui est autour de Caminiec qui leur appartient, et qui pouvoit contribuer à la subsistance des troupes qu'il faudra laisser à cette place, s'ilz veulent la conserver; d'ailleurs les nouvelles qu'on escrit de Venise et de tout le Levant que les Perses avec leur nombreuse armée s'avancent vers Babilone et que leur expédition n'a esté retardée que par la grande sécheresse et la disette d'eau qui estoit dans tous les lieux, où il falloit que leur armée passast. Toutes ces raisons, Sire, nous persuadent que cette paix pourra bientôt estre conclue, et sy les avis qu'on a estoient certains, quoyque bien souvent ilz ne se trouvent pas véritables, que le Grand-Seigneur doit passer l'hiver à Belgrad, il y auroit une apparence certaine qu'il voudroit tourner ses armes en Hongrie l'année prochaine pour profiter de l'occupation que l'Empereur et l'Empire ont voulu prendre contre V. M., de la paix qu'ilz auroient faite avec la Pologne et du chagrin où est presque toute la Hongrie contre la dure domination de l'Empereur. Sur ce fondement de la paix je suis entré en matière avec le Roy de Pologne sur les diversions qu'il promettoit de faire en Prusse et en Hongrie pour suivre entièrement les ordres de V. M. et ne m'en point écarter. Il promet d'attaquer la Prusse en mesme temps que la paix sera signée et d'y entrer avec le nombre de troupes qu'il sera nécessaire pour en chasser entièrement M. l'Electeur de Brandebourg. Et nous l'avons fait convenir, Sire, du subsidie de deux-cens-mille escus par an tant que cette guerre pourra durer, et que le payement du premier quartier s'en fera dez qu'il commencera à se mettre en action. Quoy qu'il connoisse de quelle utilité il luy sera de réunir à son Royaume une riche province qui en a esté démembrée, néanmoins il envisage en mesme temps la grande dépense où cette guerre l'engage, les diversions qu'il a à craindre de l'Allemagne, le peu de disposition qu'il pourra rencontrer dans l'esprit de la République de Pologne, par le grand nombre de Sénateurs qui sont pensionnaires de Mr. l'Electeur de Brandebourg et par ceux qui sont dévouez à la Maison d'Austriche. . . .

Pour obliger le Roy de Pologne à se contenter d'une somme qu'il trouvoit médiocre pour toute une année et beaucoup au-dessous de celle que V. M. eust esté obligée de luy donner sy elle avoit arrêté (*sic*) pour l'entretien du nombre de troupes nécessaires pour une pareille entreprise, il a esté besoin de tout le manège dont j'ay pu m'aviser, du crédit de la Reyne de Pologne et de la tendresse qu'il luy a tesmoignée dans ce retour icy. C'est ce qu'il m'a représenté très-fortement; mais enfin, Sire, en me servant de quelque confiance qu'il a en moy et en l'assurant que V. M. reconnoistroit par une amitié sincère les marques qu'il luy donneroit de la sienne dans cette occasion, j'ay esté assez heureux de le faire

contenter de deux-cent-mille escus et il m'a donné sa parole d'agir incessamment pour ce dessein et a commencé mesme à prendre de grandes mesures avec le Palatin de Poméranie; de sorte que V. M. peut se promettre de donner bientôt de l'occupation à M. l'Electeur de Brandebourg. Je puis asséurer V. M. qu'elle a esté bien servie dans cette affaire qui recevoit beaucoup de difficultez, et que, sans me faire de feste auprez d'Elle, j'ay fait mon devoir. Je suis obligé, Sire, de rendre justice à la Reyne de Pologne qui a agi auprez du Roy de Pologne avec toute l'adresse imaginable et l'empressement que je pouvois désirer, et M. de Béthune qui est aussy bien qu'il se peust auprez de l'un et de l'autre m'a esté très-utile.

Le Roy de Pologne nous a mesme dit que, comme il faut attendre une Diette générale pour le consentement de la République, il commencera cette entreprise par luy-mesme et qu'il portera ensuite la République à y consentir. C'est à luy à prendre là-dessus ses mesures, V. M. n'ayant d'autre intérêt que de luy faire attaquer la Prusse avec son armée et il me paroît qu'il prétend par son autorité et celle de l'armée obliger à l'avenir les Sénateurs de changer à son esgard la conduite qu'ilz ont tenue avec le feu Roy Michel, son prédécesseur. Nous sçaurons par M. Akakia les mesures qu'il aura prises avec les Prussiens. Cependant le Roy de Pologne de son costé travaille sous main auprez des Principaux de ce pays-là pour les animer. Il a eu conférence avec un Colonel qui commande douze-cens hommes que M. l'Electeur de Brandebourg a envoyé suivant son obligation pour le secours de la Pologne. Cet officier est Prussien et a des biens considérables en Pologne. Il est ulcéré contre son maistre et offre de faire révolter une partie de la Prusse, d'obliger les troupes qu'il commande et qui y doivent retourner en garnison aprèz la campagne, de désertir de façon qu'il ne reste pas mille hommes de guerre dans toutes les places qui sont en Prusse. Le Roy de Pologne prétend de prendre de bonnes mesures avec cet officier et dèz que la paix pourra estre signée de marcher en mesme temps droit en Prusse sous prétexte de mettre ses troupes en quartier dans le voisinage, et par là M. l'Electeur de Brandebourg aura bien sujet de se repaître d'avoir sy vilainement manqué à Vostre Majesté.

Je marque tout ce détail à V. M. affin qu'elle connoisse qu'on prend toutes les mesures nécessaires pour ne point retarder une diversion qui est sy importante à son service et d'un sy grand esclat pour son ressentiment contre ce Prince infidelle.

Je luy ay fait, Sire, la mesme proposition et les mesmes offres pour la Hongrie que pour la Prusse, en cas qu'il veuille attaquer l'Empereur et se déclarer contre luy par une diversion. Il m'a répondu qu'il sera bien aise de favoriser les rebelles d'une manière qui puisse les soutenir et obliger l'Empereur à rappeler ses troupes sans qu'il fasse contre luy une déclaration publique, et que, suivant ce qu'il sera obligé de faire, on réglera le subsidie; que pour cet effet, il faut attendre le retour du Sieur de Beaumont que j'y ay envoyé. J'espère, Sire, qu'il sera bientôt icy, et, suivant les avis qu'il nous apportera, je feray partir en mesme temps M. Akakia avec l'argent de V. M. pour estre distribué aux principaux chefs de ces rebelles. Il envoie mesme à M. Vesselini qui est à présent à luy pour le prier d'animer tous ses parens et ses amis et à M. Pa...³) d'en faire de mesme pour empescher d'escouter les propositions avantageuses qui leur sont faites de la part de l'Empereur.

J'ay reçu, Sire, par le dernier ordinaire, la lettre de change de vingt-mille escus que V. M. m'a fait envoyer qui seront utilement distribués selon son intention et ses ordres, lorsque nous aurons bien connu l'usage qui en doit estre fait et dont je rendroy un conte trez-exact à V. M.

Pour ce qui est de la gratification que V. M. veut faire au Roy de Pologne pour l'indemniser des dépenses qu'il est obligé de faire pour faciliter le Traicté de paix avec la Porte, j'ay crëu, Sire, que, quoyqu'il se flattast d'avoir au moins trois-cent-mille livres et de les avoir présentement qu'il falloit ne luy point parler du présent qu'en termes généraux jusques à ce que je l'eusse fait convenir du subside. Et, en effet, cette conduite a eu le succès que je me promettois. Car après avoir réglé le subside à deux-cent-mille livres pour la diversion de Prusse, je luy ay représenté toutes les diverses dépenses que la guerre où V. M. est engagée l'oblige à soutenir, qu'en pareilles occasions, l'amitié et l'alliance doivent avoir la principale part à ces secours et qu'ainsy V. M. ne peut le gratifier que de la somme de deux-cent-mille livres, qu'elle m'a donné ordre de luy promettre après que le Traicté de paix sera signé et qu'il aura commencé de se mettre en action contre M. l'Electeur de Brandebourg, mais qu'à l'avenir il recevra de nouvelles marques de l'amitié de V. M., sy une grande diversion a le succès qu'on a lieu de se promettre contre les ennemis de V. M. Quoyqu'il s'attendist que le secours seroit plus considérable et plus présent, il a reçu néanmoins avec reconnaissance ce tesmoignage de l'amitié de V. M. J'ay retranché, Sire, cent-mille livres pour pouvoir en faire un usage qui seroit d'une trez-grande utilité au service de V. M. sy elle le juge de la sorte; ce seroit, Sire, de faire un présent à la Reyne de Pologne dans le mesme temps et sous les mesmes conditions pour l'indemniser des dépenses qu'elle a commencé de faire en son particulier et qu'elle continuera, afin de ne rien oublier pour avoir la paix et suppléer à la difficulté que le Roy de Pologne son mary a de bailler de l'argent; et pour cela, Sire, je luy ay fait espérer, que V. M. luy donneroit cinq mille pistoles. Il faudroit bailler encore dans ce mesme temps, sy V. M. le trouve à propos, vingt-mille livres à une personne qui a eu de tout temps l'entière confiance du Roy de Pologne qui s'appelle M. le Starosta Graboviesky ⁴⁾, qui pourra estre d'une trez-grande utilité dans la suite, et les vingt-cinq-mille livres restantes ⁵⁾ peuvent estre distribuées dans le temps des besoins qu'on en pourroit avoir. J'ay crëu, Sire, que V. M. ne désapprouveroit pas ce petit ménagement et d'autant moins que je n'ay rien promis de positif, ny à la Reyne ny à ce Starosta. Je leur ay seulement insinué que j'en écrirois à V. M. et je ne m'en expliqueray pas davantage jusques à ce que j'aye reçu ses ordres là-dessus.

Ensuite j'ay demandé au Roy de Pologne s'il trouve bon de dresser un Traicté et de le signer puisque j'en avois les pouvoirs de V. M. Il m'a dit qu'il le vouloit bien et qu'il le falloit faire avec un peu plus de loisir et que comme je m'avançois à Léopol nous nous reverrions bientôt et qu'il estoit mesme bien aise d'attendre le retour de la personne qui estoit allée en Hongrie pour régler en mesme temps ce qu'il y auroit à faire pour cette diversion.

Comme M. le Marquis de Béthune, outre ce qu'il a l'honneur d'estre au Roy et à la Reyne de Pologne, s'est encore attiré une considération particulière de l'un et de l'autre, le Roy a souhaité et m'a fort recommandé de demander à V. M. en son nom et dans cette occasion icy quelque établissement pour luy. Il m'en a parlé

plusieurs fois comme d'une chose qu'il affectionne fort et dont il seroit trez-obligé à V. M. et m'a dit qu'il luy en escriroit luy-mesme. Je dois rendre ce tesmoignage audit Sieur Marquis qu'il ne se peut rien ajouter à l'application qu'il a pour tout ce qui peut estre utile au service de V. M.

Je dois rendre trez-humbles grâces à V. M. de la bonté qu'elle a eue de parler à Mr. le Nonce touchant mes intérestz, et de la puissante protection qu'elle m'y donne pour achever son ouvrage. Je suis, etc.

P. S. Depuis ma lettre écrite, le Roy de Pologne a dépesché un Courier à la Reyne pour luy faire part des nouvelles qu'il venoit de recevoir que le Grand-Seigneur s'en retournant estoit mort en Valachie. J'envoye à V. M. la copie des lettres qui en ont esté écrites et ce que les prisonniers qu'on a pris ont répondu aux demandes qui leur ont esté faites. Il faut attendre la confirmation d'un si grand événement qui changeroit entièrement la face des affaires. A l'ordinaire prochain V. M. en sera éclaircie. Ce qui est de certain c'est que le Grand-Seigneur se retire, que les Turcs veulent la paix, et que le Han en est chargé, ce qui a rapport à ce que j'ay l'honneur d'escrire à V. M. dans cette dépesche.

¹⁾ Nie mógł Sobieski, przybywszy d. 11 do Kazimierza i bawiąc tam dwa dni tylko, wyjechać *wczoraj*, to jest 15go podług daty depeszy. Albo więc depeszę, a przynajmniej jej początek pisał ambasador 15go; albo też Sobieski nie dwa a trzy dni w Kazimierzu bawił.

²⁾ Ob. na str. 134: depeszę królewską z d. 21 września, jako poprzedniej instrukcyi niezmińjącą, pominęliśmy.

³⁾ Reszta nazwiska wymazana.

⁴⁾ Matczyński (Marek) później koniuszy koronny i wojewoda belzki, wreszcie podskarbi k. i wojewoda ruski.

⁵⁾ Zostawało jeszcze 30.000 liwów; 5.000 przeznaczał ambasador, jak widzimy z załączonej depeszy do p. de Pomponne (XLII, 12), dla sekretarza Sobieskiego, księdza Brunetti: »qui tesmoigne à la vérité un attachement entier aux intérestz de S. M. et prend soin de m'avertir de tout ce qu'il croit pouvoir contribuer à l'avantage de la France.

O powodzeniu Kazimierzowskich rokowań i udziale Maryi-Kazimiry w tém powodzeniu takie świadectwo daje de Béthune, który królową i ambasadora w Lublinie zostawiwszy, królowi towarzyszył:

»La Reyne de Pologne — pisze on (Bełżyce 14 paźdz. 1674, str. 145) — a fait merveilles . . . sans elle nous ne serions pas venus à bout de nostre affaire. Jamais le Roy de Pologne n'a marqué plus de considération pour la Reyne qu'il a fait dans ce dernier voyage. J'espère que les ennemis n'auront que la honte d'avoir voulu différer son couronnement.

Le Roy de Pologne m'a dit de grandes choses et vous pouvez assëurer le Roy qu'il songe à rendre ce Royaume-cy héréditaire ¹⁾. Il travaille incessamment contre sa coustume; il s'assëure l'amitié de ses voisins et est maistre de l'armée. C'est un homme, s'il est soutenu, et bien uny à la France, à faire trembler la maison d'Autriche. Il m'a parlé deux ou trois fois du grand dessein de Nicolas Serin ²⁾ qui vouloit tout d'un temps faire soulever la Hongrie, la Moravie et la Silésie et je suis trompé s'il n'a ce mesme mémoire ³⁾ bien avant dans la teste; il ménage fort les mescontens hongrois. . . .«

¹⁾ Znajdziemy w późniejszych depeszach więcej szczegółów o tym rzekomym zamiarze Sobieskiego. — ²⁾ Serini. — ³⁾ Zapewne »dessein.«

W Wersalu wiadomość o tém, co zaszło w Kazimierzu, przyjęto z łatwem do przewidzenia zadowoleniem:

»Je ne pouvois attendre — pisze Ludwik XIV do biskupa Marsylijskiego pod datą 16 listop. 1674 (XLII, 114, minuta) — un succès plus agréable de la négociation que je vous ay commise que celui que vous m'en avez mandé par votre lettre du 16 du mois passé. Je n'ay plus qu'à attendre de voir confirmer par la signature d'un traité ce que vous aurez conclu avec le Roy de Pologne.«

Jednocześnie de Pomponne obsypuje ambasadora komplementami (XLII, 118, minuta). Milszym jednak od komplementów musiał być ambasadorowi ustęp depeszy ministra brzmiący jak niżej:

»Le Roy n'a pas seulement chargé Mr. le Duc d'Estrées ¹⁾ de faire de fortes instances pour la promotion des Couronnes, S. M. m'ordonna encore il y a peu de jours de m'en expliquer de sa part à Mr. le Nonce. Aujourd'hui elle enjoint à Mr. le Duc d'Estrées d'y insister de nouveau, mais elle ne lui ordonne pas moins expressément de parler sur la nomination du Roy de Pologne qu'elle affectionne en quelque sorte plus que la sienne, parce qu'elle auroit plus de sujet de se plaindre si le Pape vouloit priver le Roy de Pologne d'un droit qui lui est acquis par la seule raison qu'il a fait tomber cette grâce sur un de ses sujets. Vous croiez bien Monsieur que je n'ay rien plus à coeur que cette affaire.«

¹⁾ Ambasador francuski w Rzymie.

Pochwalono także bez wyjątku projekt ambasadora co do rozporządzenia obiecaną sumą 300,000 liwrow. De Béthune ze swej strony odebrał komplementa od samego już tylko ministra (St. Germain 16 listopada 1674; XLII, 120, minuta). Co do owych »wielkich rzeczy,« o których miał jakoby marzyć Jan III (str. 151), minister wyraża się oględnie, ale sympatycznie:

»... Quelque grande que fust l'opinion que le Roy avoit depuis longtemps pour le Roy de Pologne ce que vous m'avez mandé en particulier des desseins et des vœux de ce Prince a encore augmenté l'idée que le Roy s'en estoit formée.«

Ale od Kazimierzowskich układów aż do podpisania traktatu, który miał być ich urzeczywistnieniem, upłynąć miało całe ośm miesięcy. Na podpisaniu traktatu oczywiście i na pokoju z Turcją, który był koniecznym warunkiem wykonania traktatu, zawisła obecnie cała akcja dyplomatyczna. Ztąd przez cały ten ośmiomiesięczny przeciąg czasu korespondencya między Polską i Wersalem nie przedstawia wielkiego interesu. Depesze bawiącego przy królu pana de Béthune są biuletynami wojennymi; depesze bawiącego przy królowej biskupa Marsylijskiego są biuletynami zdrowia niedomagającej ciągle Maryi-

Kazimiry, lub komentarzami Kazimierzowskich układów. Jedne i drugie przepełnione, drobiazgami, które tu i owdzie tylko do kolorytu chyba historycznego posłużyć mogą.

Pana de Béthune zostawiliśmy d. 14 października w Bełżycach (str. 151), 25 października znajdujemy go, towarzyszącego zawsze Janowi III, w Złoczowie (woryginalne Zelotchouf). Ze Złoczowa wysyła on do Ludwika XIV i do p. de Pomponne dwa własnoręczne listy Jana III. Oryginałów ani kopij tych listów nie znajdujemy, tylko wzmiankę, że były w osobistym pana de Béthune interesie. Chodziło zapewne o tytuł księcia dla szwagra królowej polskiej. Zaznaczamy ten szczegół, bo posłuży on nam później do wyjaśnienia znacznej sprawy pana Brisacier.

Przytaczamy także charakterystyczny ustęp z depeszy pana de Béthune do p. de Pomponne o liście Jana III do wielkiego króla:

»S'il y a quelque chose dans celle du Roy qui ne soit pas dans le stille usité, excusez-le, car le secrétaire du Roy est demeuré malade et il n'a personne à l'armée. Il s'est réglé sur la manière dont il écrit à l'Empereur, auquel il ne met que votre bon frère et me dit comme j'estime plus le Roy que lui je lui mets votre bon frère et affectionné. On ne peut témoigner plus de vénération et d'attachement qu'il fait pour la personne de S. M.«

Jednocześnie wysłana zapewne depesza margrabiego do Ludwika XIV nosi datę 21 paźdz. 1674 (XLII, 38, własnoręcznie). Znajdujemy w niej ciekawe szczegóły o siłach wojennych Sobieskiego w tej kampanii:

»Le Roy de Pologne... vit hier une partie de ses troupes et assûrement rien n'est plus beau et plus en estat de servir que les dragons, les houzards et la cavalerie polonoise. Pour l'infanterie elle n'est pas bonne. Les deux armées de la Couronne et de la Lithuanie jointes ensemble peuvent faire un peu plus de vingt-cinq-mille hommes. Les régiments de dragons et de cavalerie que Mr. l'Electeur de Brandebourg a envoyés et qui doivent estre de 1500 chevaux ne montent plus qu'à 800. Ce sont les seules troupes destinées pour la deffense de la Prusse où elles ont ordre de retourner aussy tost la campagne finie, mais le Roy de Pologne, dans les vœux qu'il a, prend de bonnes mesures pour qu'ilz ne revoient pas sitost ce pays.«

Jakiegolwiek były widoki Jana III, nie mamy na szczęście żadnego dowodu, aby dla przeprowadzenia ich chwycił się on środków, które mu tu margrabia przypisuje. Owszem, w dalszym ciągu depesz znajdujemy dowody przeciwne. Omyłkę tę margrabiego należy jednak policzyć na karb dworaka raczej jak dyplomaty. Pisać trzeba było i o ile możliwości pisać rzeczy dla wielkiego króla przyjemne, a gdy rzeczywistych brakło, pisać urojone.

»Dans le conseil que le Roy de Pologne tint avant hier — pisze w tej samej depeszy margrabia — avec les principaux sénateurs plusieurs avis furent que la guerre entre V. M. et l'Empereur empeschant que la Pologne tirast tous les secours qu'elle pourroit se promettre de deux sy grandes puissances, le Roy et la République devoient proposer leur médiation et le Palatin de Russie qui est fort attaché à la France ajouta que la Pologne seroit obligée à se déclarer contre ceux qui refuseroient les conditions raisonnables. On ne resolut rien à cet egard, mais sy la chose convenait à V. M., je croy qu'il seroit aisé de la faire résoudre et on pourroit par là engager la République à se lier à la France et à se détacher du party de l'Empereur.«

Oczywiście de Béthune nie mógł przypuszczać, aby Ludwik XIV zgodził się na interwencję Jana III, zatem środek ten przywiązania Polski do interesów francuskich był także urojonym. Rzecz jednak brzmiała w ogóle przyjemnie dla uszu wielkiego króla.

Biskup Marsylijski tymczasem z Lublina dotarł z królową do Krasnobrodu (miasteczko nad Wieprzem między Zamościem a Tomaszowem), gdzie królowa rozchorowała się tym razem na dobre. — D. 26 października podał biskup panu de Pomponne (XLII, 44, własnoręcznie) wiadomość o poronieniu przez królową nieżywej córki. Poronieniu towarzyszyły nadzwyczajne boleści. Wszystko razem przypisali doktorzy truciznie. Po zażyciu antydotów doznała królowa ulgi.

Następny biuletyn z 3 listopada 1674 brzmiał jak następuje:

Do Ludwika XIV. Krasnobród. (Oryginał. — XLII, 62).

J'ay faict sçavoir à Vostre Majesté par le précédent ordinaire comment la Reyne de Pologne se portoit mieux de sa maladie. En effet, elle a esté deux jours sans fièvre. Et je dois luy dire par celui-cy que la fièvre luy a repris depuis sept jours, et qu'elle a esté dans un estat que les médecins en désespéroient. Mais il luy est arrivé heureusement une manière de crise qui l'a presque mise hors de fièvre, et qui donne tout sujet d'en bien espérer. On avoit eu quelque soupçon que la cause de sa maladie venoit d'une cause violente et pour le dire en un mot un poison. Cette princesse le croyoit et tout le monde le croyoit avec elle suivant les accidens qu'elle en a eus. On luy a donné des remèdes contre ce venin et il se peut faire qu'ilz ont heureusement opéré. On croit mesme que la malignité de ce venin peut avoir tué son enfant dans son ventre. Et je ne doute pas, Sire, que V. M. ne soit bien aise d'apprendre sur quoy estoit fondé ce soupçon. Outre les accidens qu'elle a eus dans sa maladie qui venoient sans doute d'une cause violente, c'est qu'on a publié à la Cour de Vienne il y a desjà plus de deux mois que la Reyne de Pologne ne seroit pas en vie dans deux mois. Et ce qu'on a publié dans la Cour de Vienne est conforme en mesme temps à ce qu'on a dit en cela de la Reyne Eléonore à Thorn, où l'on a aussy assuré que cette Prin-

cesse ne vivroit pas plus de deux mois et ce qui augmentoit encore la soupçon, la voyant sy malade, est que ces deux mois expirent en ce temps-cy.

Sy le malheur fust arrivé, Sire, que cette Princesse fust morte, je puis assëurer V. M. qu'elle eut faict une grande perte pour le bien de son service, car on ne peut pas avoir plus d'attachement véritable qu'elle en a pour les intérestz de V. M. Elle a mis les affaires dans un estat auprès du Roy de Pologne son mary que V. M. a tout sujet de s'en promettre tout ce qu'elle en pourra désirer.

Dans le plus fort de son mal et dans l'opinion qu'elle avoit de mourir, elle avoit dit à Madame la Princesse de Radziville sa belle-soeur de prier le Roy son mary de bien vivre avec la France et d'avoir un attachement inviolable aux intérestz de V. M. Elle m'avoit faict l'honneur de me dire à moy-mesme qu'elle mourroit la servante très-humble de V. M., qu'elle luy recommandoit Mes Seigneurs ses enfants, et qu'elle le supplioit de les vouloir prendre sous sa protection et de vouloir continuer à toute sa famille la bonté qu'elle avoit commencé de luy témoigner à sa considération; mais, Dieu mercy, il y a lieu d'espérer qu'elle sera bientost en estat de reprendre ses premières forces.

Nie mniej drogiém wydawało się życie Maryi-Kazimiry drugiemu francuskiemu pełnomocnikowi. Nie odebrawszy jeszcze uspaka-
jających wiadomości z 3go listopada, pisze on 5go:

*Do p. de Pomponne. Husiatyn*¹⁾. (Własnoręcznie. — XLII, 71).

»Je suis, Monsieur, dans une inquiétude que je ne puis vous exprimer aprenant par les lettres de Monsieur l'Ambassadeur que je reçois dans ce moment que la Reyne que nous croions hors de danger est retombée avec plus de péril que la première fois et est presque sans espérance. Vous sçavez, Monsieur, ce que je vous ay mandé du discours de Don Roquillos. Je crois cette Princesse empoisonnée et que nous la perdrons, car les accidens de son mal sont plus extraordinaires que ceux des fausses couches. Je ne songe qu'en tremblant que ce malheur puisse arriver, car il seroit irréparable dans la conjoncture des affaires présentes que je peux dire par les soins de Mr. l'Ambassadeur et un peu par les miens estre au meilleur estat qu'on les peut désirer. . . .«

¹⁾ Miejscowość nad Zbruczem na Podolu, na północ od Kamieńca.

Zresztą brak wiadomości zupełny; sam de Béthune to oświadcza. Donosi tylko o zamiarze Jana III zdobycia Baru, a w kilka dni później, d. 7 listopada, na drodze do Baru zapewnia pana de Pomponne (XLII, 72, własnoręcznie) o bliższych niż kiedykolwiek widokach zaszczytnego pokoju z Turcyą.

Z tém samém zapewnieniem odzywa się biskup Marsylijski do Ludwika XIV d. 10 listopada (Krasnobród; XLII, 90, oryginał), ubolewając zarazem nad ewentualną stratą, w tak pomyślnej chwili, znowu gorzej na zdrowiu czującej się królowej; ubolewając tém bar-

dziej, że stronnictwo austriackie zaczyna już podnosić głowę i projektować przyszły związek owdowiałego króla z Eleonorą.

Zaalarmowany temi projektami i odebraną wiadomością o przyjęciu przez królową ostatnich sakramentów, pisze de Béthune do Ludwika XIV:

Obóz pod Barem 14 listopada 1674. (Własnoręcznie. — XLII, 98).

«Je crëus, avant de faire cognoistre au Roy l'estat où elle estoit, que je devois prévenir les espérances que le party d'Austriche fonde depuis longtemps sur le mariage de la Reyne Eléonor, pour porter le Roy de Pologne à prendre de plus en plus des engagements avec V. M.»

Napisał zatem Jana III o przyjęcie uroczyste orderu Św. Ducha, przyczem i swej pieczęci upiec nie zapomniał, polecając się na zastępcę Ludwika XIV w tej ceremonii. Jan III obiecał przyjąć order zaraz po koronacji; a że brak tytułu kawalera tegoż orderu zdawał się przeszkadzać panu de Béthune do zastępowania Ludwika XIV w tym wypadku, obiecał także usunąć tę przeszkodę.

Sądziłby można, że osobiste stosunki dwóch pełnomocników Ludwika XIV z Maryą-Kazimirą — stosunki przyjaźni z jednej, pokrewieństwa z drugiej strony — kazały im przesadzać niebezpieczeństwo, jakim śmierć tej królowej grozić mogła francuskiemu stronnictwu. Ale odpowiedź Ludwika XIV na przesłaną przez biskupa Marsylijskiego wiadomość o grożącym wypadku, przekonywa, że w Wersalu zapatrywano się na tę rzecz w zupełnie zgodny sposób. Oto co pisze Ludwik XIV pod datą 14 grudnia 1674:

Do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain. (Minuta. — XLII, 207).

Je sçay ce que je dois attendre... de l'affection de la Reyne de Pologne, ce que je perdrois en la perdant et de quelle utilité elle vous peut estre pour faire exécuter au Roy son mary la résolution ¹⁾ quelle a eu tant de part à luy faire prendre, au lieu que j'aurois sujet de craindre sy elle venoit à mourir que la faction d'Austriche ne procurast le mariage du Roy de Pologne avec la Reyne Eléonore et que quelque affection qu'il m'ait faict paroistre, il ne prist avec elle les sentiments de sa maison.

¹⁾ Układy Kazimierzowskie.

Jakby w przewidywaniu tego wypadku czynny umysł pana de Béthune szukał już teraz tryumfu dla interesów francuskich na innych drogach, na których obejśćby się mógł bez współudziału Jana III.

«Le palatin de Russie — pisze on tegoż 14 listopada — qui est un des plus galands hommes de Pologne auquel on peut prendre confiance et qui a le plus de crédit dans les troupes m'a faict comprendre que s'il estoit aidé de V. M. il chercheroit à prendre des mesures avec les mécontents hongrois qui l'avoient faict chercher et s'attacher entièrement à la France... Plusieurs autres officiers considérables de l'armée ne respirent que vostre service... Je ne me suis point expliqué, mais j'ay crëu devoir donner cet advis à V. M. et j'en informe Mr. l'Ambassadeur.»

Co mu zupełnie zresztą nie przeszkadza chwalić się jednocześnie panu de Pomponne (XLII, 106, własnoręcznie) z nadzwyczajnej życzliwości, której Jan III daje mu ciągle dowody, zwierając mu się z wszystkich swoich planów — czego nie zwykł czynić nawet względem swych podkomendnych.

Rozminęliśmy się oddawna z panem Baluze. Został on w samej rzeczy na teraz zupełnie na uboczu. Warszawa po odejździe króla i królowej przestała poniekąd być stolicą; stolicą — dla francuskich zwłaszcza interesów — był raczej Krasnobród, albo obóz na Podolu, niż Warszawa. W dodatku wiemy, jakie nieporozumienia zaszły jeszcze w Warszawie między panem Baluze a jego zazdrosnym pryncypałem. Bronił się jak mógł biedny kandydat na rezydenta; dnia 17 sierpnia jeszcze pisał do pana de Pomponne (Warszawa; XLII, 64, własnoręcznie), zwalając całą winę nieporozumienia na ambasadora i oskarżając go mianowicie o przejęcie i odpieczętowanie depeszy samego pana de Pomponne pod jego, pana Baluze, adresem wysłanej. Cóż, gdy ta depesza przejęta zawierała owe piorunujące potępienie czynności pana Baluze, które zamieściliśmy wyżej pod datą 20 lipca (str. 77). Pan Baluze uznał się zwyciężonym; posłał do Wersalu odpowiedź pełną najgłębszej pokory, i godząc się z bezczynnością, na jaką go zazdrość i nieufność ambasadora skazywały, zamknął się ściśle w roli korespondenta. Ale w swej korespondencji wypowiedział prawie otwartą wojnę ambasadorowi i całej jego polityce. A tak jak polityka ambasadora, oparta na konieczności francusko-polskiego aliansu, doprowadzała go do występowania w charakterze orędownika polskich interesów, tak wprost przeciwne dążenie pana Baluze doprowadzało go do bezwzględnej napadania na wszystko co polskie, a zwłaszcza na teraźniejszy dwór polski, tak ściśle z ambasadorem związany.

Podajemy obecnie wyciąg z listu, odnoszącego się do choroby Maryi-Kazimiry:

Baluze do pana de Pomponne. Warszawa 16 listopada 1674.

(Własnoręcznie. — XLII, 112).

Nous ne sçavons que croire, mon Seigneur, de la santé de la Reyne de Pologne, puisqu'on en escrit tout diversement. M. l'Ambassadeur assëure que dans quinze jours elle pourra partir de Krasnobroud; mais il mandoit icy la mesme chose au mesme temps qu'il envoya un Exprez à M. le Marquis de Béthune pour l'avertir que Sa Majesté n'avoit que deux heures à vivre. Toutes les autres lettres qui viennent de là, disent que la fièvre ne l'a point quittée, que le matin elle semble se bien porter, et le soir elle est en danger, et un de ses médecins mande icy à une personne de ses amies qu'elle ne sçauroit en reschapper, parce qu'elle a la gangrene dans la matrice. Quoy qu'il en soit, il est très-certain que tout le pays s'attend à sa mort, soit qu'elle n'y soit pas aymée, ou qu'on soit bien aise de voir remonter la Reyne Eléonore sur le throsne par son mariage avec le Roy de Pologne. La chose va bien sy avant que nos missionnaires françois faisant une mission à quelques lieues d'icy, ilz voulurent faire prier Dieu leur auditoire pour la santé de la Reyne, de quoy il murmura fort, et respondit qu'il prieroit plus volontiers qu'il la tirast de ce monde pour faire place à l'autre; je tais ce qu'on en dit de plus.

Forma tej korespondencji bardzo jeszcze umiarkowana; ale zobaczmy, że pan Baluze nie potrafił utrzymać się w tém umiarkowaniu.

Jak widzieliśmy, ostatnia depesza biskupa Marsylijskiego z 10 listopada odzywała się w sposób niepokojący o zdrowiu Maryi-Kazimiry. W następnej depeszy z 17go (do Ludwika XIV, Krasnobród; XLII, 122, oryginał) Marya-Kazimira ma się stanowczo lepiej. Ale biskup mimochodem już tylko podaje tę wiadomość, zajęty innemi sprawami. Wiemy z poprzednich depesz o wyprawieniu pana de Beaumont do Węgier i pana Akakia do Prus. Obecnie p. de Beaumont wrócił:

»Ilz («malkontenci») assëurent que leur armée est de sept-mille hommes, bonnes et vieilles troupes. Ilz n'ont point de forteresse considérable, mais aussy toutes celles que tient l'Empereur sont bien mal gardées. . . . Les principaux chefs des mécontents d'Hongrie et pour les affaires et pour la guerre sont: le Comte Paul Vesselini, leur général, frère de celui qui est à présent à Cracovie, les Comtes Baldi, Teleki ¹⁾, Capi, Renhild et Raghi. L'évesque d'Agria est aussy dans leur conseil. Ilz ont un entier engagement avec la Porte. . . . Le Comte Teleki seroit très propre pour pousser les affaires de Hongrie; les Hongrois le demandent depuis six mois pour leur général.«

¹⁾ Teleki, z którym często będziemy mieli do czynienia, był ministrem Apaffiego Siedmiogrodzkiego; należy odróżnić go od Tekólego, który później dopiero wstępuje na scenę.

W tydzień potem wrócił też z Prus przywołany przez ambasadora pan Akakia. D. 23 listop. 1674 donosi zarazem ambasador (do p. de Pomponne; Tomaszów, XLII, oryginał) o jego powrocie i o powrotnym wyjeździe do Węgier. Towarzyszy mu tym razem umięjący po węgiersku niejaki Ghiza. (Zapewne Giża, szlachcic polski, wspomniany kilkakrotnie w listach Sobieskiego wydanych przez Helcla. Ob. mianowicie list 151 w części III. Niesiecki wspomina o Jakóbie z rodziny Gizów, Gizów, czy właściwie Gissów, rotmistrzu w r. 1662).

»qui est un gentilhomme polonois qui a esté mousquetaire du Roy et que ces mécontents avoient envoyé il y a quelques années à la cour pour demander protection à S. M.«

Jan III nie obcym był tej podróży, czego dowodem, że p. Akakia paszporta od niego otrzymał. Co się zaś tyczy misyi p. Akakia w Prusach, ambasador obiecuje w depeszy z 23go do Ludwika XIV (XLII, 154, oryginał) przesłać o niej szczegółową relacyę. Jakoż w następnej depeszy z 30 listopada (do Ludwika XIV; Jaworów; XLII, 169, oryginał) odnosi się on do tego osobno, jakoby podanego i załączonego dokumentu, którego jednak nie znajdujemy w archiwum. Oto ustęp depeszy:

»Vostre Majesté verra par la relation cy-jointe que les Prussiens n'ont pas besoin d'estre sollicitéz pour secouer le joug qu'ilz trouvent trop pesant de Mr. l'El. de Brandebourg, mais seulement d'estre assëurez de la protection du Roy de Pologne et que lorsqu'il la leur voudra donner ilz se déclareront ouvertement pour luy et se remettront avec joye sous sa domination. Et, comme j'ay eu l'honneur de faire sçavoir cy-devant à V. M. qu'il estoit résolu de se prévaloir des dispositions sy favorables de ces peuples aussytost que la guerre présente sera finie . . . il ne s'agit plus que de la paix du Turc.

Je prendray soin, Sire, d'entretenir les dispositions généralles et particulières qui sont marquées dans cette relation par le moien du colonel Beaulieu qui est françois, qui demeure dans le voisinage de la Prusse ducale qui y a commerce de longue main et qui s'applique et s'attache avec beaucoup de soin et de zèle à cette affaire.«

Pan Akakia ze swej strony pisał jeszcze przed opuszczeniem Prus d. 20 października 1674:

Do p. de Pomponne. Gdańsk. (Własnoręcznie. — XLII, 29).

Depuis quinze jours que je suis icy . . . j'ay pris des lumières et des mesures dont on pourra se prévaloir lorsque la paix de Pologne sera faite avec le Turc; les dispositions des Prussiens ne pouvant estre meilleures pour donner des affaires à Mr. l'El. de Brandebourg; mais il faut pour cela, Monseigneur, qu'ilz

voyent la Pologne desgagée de la guerre du Turc; autrement et tant que les forces en seront sy éloignées et sy occupées... ilz auront peine à lever le masque.»

Innych źródeł do tego dyplomatycznego epizodu nie mamy. Ale w depeszach ambasadora z d. 23 i 30 listopada znajdujemy oprócz sprawy pruskiej kilka innych spraw pomniejszych, których pominąć nie możemy. Nasamprzód pisząc do Ludwika XIV, wspomina ambasador o propozycjach Jabłonowskiego, którym dał ucho de Béthune, jak widzieliśmy wyżej (str. 158).

»Mr. de Béthune m'écrit sur quelque dégoust qu'a eu le Palatin de Russie dont la Reyne m'a parlé. Il souhaiteroit de prendre des mesures avec V. M.¹⁾»

¹⁾ Do Ludwika XIV; Tomaszów 23 listopada 1674. (XLII, 154, oryginał).

Domyślać się moglibyśmy, że nieczysta miłość do Francji kierowała Jabłonowskim i że niezadowolenie jakieś było jego wystąpienia powodem. Ale jaki był powód niezadowolenia, nie uczy nas ambasador.

»Je crois — pisze on dalej — qu'il n'y a rien qui presse sur cela et qu'il est bon de ne pas donner aucun ombrage au Roy de Pologne dans les bonnes dispositions où il est.»

Następują teraz sprawy charakteru niejako prywatnego, z którym jak zwykle odnosi się ambasador do p. de Pomponne:

»Le Roy de Pologne — pisze do niego pod datą 23 listopada, (XLII, 158, oryginał) — se détermine à accepter le Cordon bleu au temps de son couronnement... Monsieur de Béthune écrit au Roy à ce qu'il me mande afin d'estre choisi pour faire cette fonction de la part de S. M. Je ne sçay sy, me trouvant icy ambassadeur extraordinaire de S. M., il seroit honorable que cette cérémonie se fist sans mon ministère. Je m'en remets... etc.»

W depeszy z 30 listopada (XLII, 174, oryginał) powraca do tej samej sprawy:

»Sy absolument il faut que le Roy de Pologne le reçoive des mains d'un chevalier ou d'un commandeur l'occasion est favorable pour moy, puisque S. M. pourroit me faire la mesme grâce qu'Elle fist à Mr. l'archevesque d'Ambrun.»

Ale jako wierny sprzymierzeniec Jana III, myśląc o swoim interesie i o jego interesie nie zapomina:

»Je dois vous dire, Monsieur avec la mesme confiance que le Roy de Pologne est extremement avare et qu'outre l'honneur qu'il recevra par ce Cordon bleu... il se flatte d'avoir une croix de diamants d'une grande valeur.»

Skłaniamy się bardzo do przypuszczenia, że, w tym przypadku przynajmniej, ambasador kładł na karb Sobieskiego chciwość i nadzieje Maryi-Kazimiry (Porównaj z ustępem depeszy pod adresem pana de Pomponne z 29 czerwca, str. 80). Nie jednego zresztą Sobieskiego dotknął w tej depeszy podobnym oskarżeniem. Nieco niżej pisze:

»Je vous dois encore de très humbles grâces, Monsieur, de ce que vous avez faict alouer à S. M. mes dépenses extraordinaires. Ce secours me vient à propos car en vérité les dépenses sont immenses dans cet employ avec une nation où il faut continuellement donner de l'argent et faire des présents et je puis vous assëurer, Monsieur, que je m'en acquitte avec honneur.»

Zaznaczamy tylko zanotowane w depeszy z 23 listopada nowe naleganie Maryi-Kazimiry o przymuszenie sukcesorów księcia de Longueville do wypłaty zadatkowanych 60,000 liwrów. Wreszcie ze względu na wagę przywiązaną w tej chwili do pokoju z Turcją, nie powinniśmy zapomnieć o oznajmionej pod tą samą datą Ludwikowi XIV podróży pana de Sauvans do Andrynopola, gdzie p. de Sauvans miał się z panem de Nointel spotkać, aby wspólnie nad dziełem pokoju pracować.

Pragniono rzeczywiście pokoju zarówno w Jaworowie, w obozie na Podolu i w Wersalu. Ambasador wysyłał agentów, Jan III dobywał podolskich miasteczek, Ludwik XIV słał depesze za depeszami, których główną i jedyną prawie treścią była wyrażona nadzieja rychłego pokoju. Jakoż od urzeczywistnienia tej nadziei zależała cała wartość przymierza z Janem III, pomijając już dalsze widoki ewentualnego zaczepienia Austrii przez oswobodzoną od oręża polskiego Turcyę. Jaką zaś wartość przykładano w Wersalu do przymierza z Janem III wnosić możemy z odpowiedzi Ludwika XIV na urzędowe oznajmienie elekcji przesłane przez nadzwyczajnego posła Załuskiego. Odpowiedź ta nosząca datę 9 listopada 1674 r., zapewne pod tę właśnie porę, na której zatrzymaliśmy się, to jest w pierwszych dniach grudnia dojsć musiała Jana III.

Au Roy de Pologne. (Minuta. — XLII, 77).

Très-hault, trez-excellent et trez-puissant Prince, nostre trez-cher et trez-aimé bon frère et cousin, si nous avons vëu Vostre Eslevation sur le throsne avec toute la joye que vous deviez attendre de nostre amitié, nous ne pouvons apprendre sans un extresme plaisir que vous soyez sur le point de recevoir avec les cérémonies accoustumées la mesme couronne qui vous a esté déferée par le consen-

tement et l'applaudissement unanime de tous les peuples qui vous sont soumis. Cette occasion qui va achever de faire esclater en vostre personne les marques les plus glorieuses du rang sy eslevé où vostre vertu, vos grandes qualités, et tant d'importants services rendus non moins à la chrestienté entière qu'à vostre patrie, vous ont fait monter, nous en ouvre une bien favorable de vous tesmoigner de nouveau par cette lettre combien nous sommes sensibles à tout ce qui vous touche, l'intérêt que nous prendrons tousjours à vostre gloire et le soing que nous apporterons à affermir de plus en plus l'aliance qui nous unit. Mais dans ces sentiments que nous inspire l'amitié que nous avons pour vous, celle que nous avons tousjours eue sy particulière pour nostre trez-chère et trez-aimée soeur la Reyne de Pologne vostre Espouze nous fait voir avec mesme satisfaction qu'elle soit avec vous sur le point d'estre couronnée. Elle a desjà l'avantage de porter sur le throsne avec des qualités dignes d'un sy haut rang la distinction d'une naissance illustre dans nostre Royaume, et qui luy fait conter dans sa race divers officiers de nostre Couronne, mais nous sommes bien aise qu'elle en tire un nouveau du tesmoignage que nous vous donnons que nostre estime est telle pour elle que nous la regardons avec la mesme considération et la mesme affection que sy elle estoit nostre fille. Nous ne pouvons vous donner une meilleure preuve de la part que nous prenons à vos intérestz et aux siens dans cette rencontre, puisque nous ne pouvons rien adjouster à cette marque de nostre amitié pour elle et aux espérances que nous vous donnons de l'affection avec laquelle nous nous intéresserons tousjours à tout ce qui pourra augmenter vostre propre gloire et celle de vostre Règne. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ayt, Trez-Hault, Trez-Excellent et Trez-Puissant Prince, nostre trez-cher et trez-aimé bon frère et cousin en sa sainte et digne garde.

Escrit à Saint-Germain en Laye, ce neuf-e jour de Novembre 1674.

Jak widzimy, Ludwik XIV czynił zadość objawionemu życzeniu Maryi-Kazimiry, nazywając ją swoją córką. Odmawiał jednak Janowi III tytułu Majestatis, o który się właśnie w tym samym czasie dopominał poseł Załuski, jak świadczy własnoręczny jego list do p. de Pomponne z d. 1 września 1674 (Paryż; XLI, 146):

»Mon devoir — pisze poseł — m'oblige d'escire à V. Excellence pour la prier... d'appuyer auprès du Roy T. C. la demande que j'ay faite au nom du Roy mon maistre touchant le titre de Majesté qu'il prétend et que l'Empereur, le Roy d'Espagne et tous les autres Roys luy donnent sans difficulté.«

O następnych kilku depeszach z Wersalu nie mamy nic do powiedzenia, albowiem nie zmieniają one w niczym przesłanych dawniej instrukcyj i treść ich mniej więcej monotonna już znamy. Wracamy zatem do dwóch naszych dyplomatów. Więcej jak na podróż pana de Sauvans do Konstantynopola, rachowali oni na świetnie rozpoczętą kampanię Sobieskiego, który po zdobyciu Baru obecnie pod Kalnikiem obóz rozłożył. Z pod Kalnika przesyłając biuletyn ostatnich

działań wojennych, pisze de Béthune do Ludwika XIV pod datą 3 grudnia 1674 (XLII, 184, własnoręcznie):

»Voilà Sire, l'estat des affaires de ce pays icy qui est glorieux pour le Roy et sera utile aux intérestz de V. M., s'il fait la paix comme toutes les apparences y sont. La présence du Roy nous paroissant absolument nécessaire pour la conclure nous ferons nos efforts, Mr. le Palatin de Russie et moy, pour obliger S. M. à demeurer icy les mois de décembre et de janvier, quoique les Sénateurs qui ont tous envie de revenir en Pologne conseillent fort le contraire... Sy V. M. avoit jugé à propos de faire toucher dans cette conjoncture icy la moitié de la gratification pour la paix cela produiroit un bon effet, car je sçay que le Roy est espuisé. C'est une proposition que je fais de moy, Sire, parce que je la crois utile au bien de vostre service... Je demeureray auprès du Roy de Pologne jusques à la fin de la campagne.«

Tymczasem biskup Marsylijski, chcąc się zbliżyć do teatru wojny dla przedszego odbierania wiadomości, zostawił przychodzącą do zdrowia królową w Jaworowie (do p. de Pomponne, Lwów 8 grud. 1674; XLII, 196, oryginał), a sam w pierwszych dniach grudnia do Lwowa przybył. Tam doszła go z pod Kalnika wiadomość mniej pomyślna od tych, które dotąd odbierał. Tak o niej pisze do Ludwika XIV:

Lwów 8 grudnia 1674. (Oryginał. — XLII, 194).

»Les Lithuaniens qui sont absolument gagnés par l'Empereur font tout ce qu'ilz peuvent pour empescher la continuation des progrès du Roy de Pologne et leur général Paëtz ayant demandé congé de se retirer sous prétexte de maladie a débauché sous main une partie de l'armée de Lithuanie; mais le Prince de Radziwil et les Sapia qui sont les plus considérables ramenant le reste des troupes. On peut juger par cette demande combien l'Empereur appréhende la paix et il est à craindre qu'il ne fasse de grands efforts à la Porte pour l'empescher, dont j'ay averti Mr. de Nointel.«

Ze swej strony p. Baluze tak przedstawia ten sam fakt:

Do p. de Pomponne. Warszawa 14 grudnia 1674. (Własnoręcznie. — XLII, 216).

»Nous n'avons rien, Monseigneur, ny du Roy ny de la Reyne de Pologne qui ne vous soit mandé par M. l'Ambassadeur, sy l'on n'en excepte ce qu'escrivent quelques particuliers de l'armée, qui disent que celle de Lithuanie s'est retirée, quoy qu'aye pu faire le Roy pour la retenir, et que celle du Royaume, n'ayant osé suivre son exemple en gros, le fait en détail, plusieurs officiers et soldats l'abandonnant sans dire adieu, et y ayant apparence que le reste suivra à la file; de sorte qu'on ne pourra point faire de fondement sur des gents qui aiment mieux s'en retourner chez eux que rester dans un pays désolé, qui ne sçauroit fournir à leur subsistance, ny à celle de leurs chevaux. C'est peut-estre ce qui oblige

le Roy de Pologne d'assembler son conseil, pour délibérer du jour de son couronnement, qui sera un prétexte fort spécieux pour revenir, ne pouvant exécuter tout ce qu'il avoit projeté, et sur quoy il avoit fondé les raisons du retardement de son couronnement. A la vérité, la saison, la disette de toutes choses, et la situation des esprits de ce pays y ont esté de grands obstacles; l'humeur peu caressante du Roy n'en a pas esté un des moindres; tel mesme qui ne s'attend pas à des caresses, se rebute par le mespris et par les injures, et cela n'avance pas les affaires. Peut-estre vais-je trop avant. Je finis donc et suis, etc.»

Rzeczywiście pan Baluze zadaleko zachodził. Wojsko litewskie opuściło wprawdzie Jana III, ale on sam z wojskiem koronnym pozostał na Rusi. Znajdujemy w archiwum list Sobieskiego z tej epoki, ale obcym on jest niestety wojennym czy dyplomatycznym sprawom. Wśród kłopotów ciężkiej korony i ciężkiego dowództwa, musiał jeszcze król-żołnierz w obozie pod Kalnikiem zajmować się osobistymi interesami pana de Béthune. Oto ten list:

Do Biskupa Marsylijskiego. Obóz pod Kalnikiem 9 grudnia 1674.
(Oryginał. — XLIII, 202).

Je vous suis tousjours obligé, Monsieur, de la continuation de vos soins en me faisant sçavoir l'estat de la santé de la Reyne. J'espère qu'elle se portera mieux dorénavant et que Dieu voudra me donner une consolation toute entière dans le progres de mes armes. En escrivant au Cardinal Orsini pour les affaires qui me regardent à la Cour de Rome, j'y ay adjouté la sollicitation pour nostre affaire du cardinalat et je l'ay faict d'une manière qu'ilz ne devroient pas hésiter davantage à me contenter. Soyez tousjours persuadé de mon amitié et de mon estime et me croyez tout à vous.

J'attends avec impatience l'effet de la recommandation que j'ay faict au Roy en faveur de M. le Marquis de Béthune et je croy qu'elle sera d'autant plus favorable que par sa naissance et sa personne il peut remplir dignement toutes les places que Sa Majesté luy voudra faire. Je vous prie d'avoir un soin particulier de cette affaire, que j'affectionne au dernier point et qui regarde un homme qui nous est sy proche et pour lequel j'ay beaucoup d'estime et une entière amitié.

Pisał jednocześnie Sobieski i do Maryi-Kazimiry w tej sprawie, jak tego dowodzi list jej do p. de Pomponne, na żądanie zapewne Sobieskiego wysłany:

Jaworów 21 grudnia 1674. (Własnoręcznie. — XLII, 227).

Quoyque il ne se puisse rien adjouter à ce que le Roy monseigneur et moy avons escript à Sa Magestes sur les interrest de monsieur le marquis de Bestune, nostre beaufrère, je me trouve encore obligée par les lestre que je reçois presantement de l'armee du Roy monseigneur de vous marquer combien il desire que

sa recommandation ait leffet quil sen peut promestre avec dautan plus de raison quelle tombe sur un subiet propre par sa naissance et par sa personne a soustenir toutes les graces que le Roy luy voudra faire, lestime qui sest aquis dans cette campagne auprez du Roy monseigneur et dans toutes l'armée sanble nous engager outre nostre proximité a faire voir la considéracion que nous avons pour luy et a demander plus pressamant au Roy de vouloir bien marquer en ce rancontre celle quil a pour nous. Je vous pries donc, monsieur, d'aporter tout ce qui depandra de vos soins a luy menager un establissement. Je vous en seres tres hobligée, ausi bien que de tout ce que vous faite si hobligamment pour mes interrest lors qui san presante quelque hocation. Je voudres bien que vous an fisies naistre par lesquele ie pus vous faire conaistre combien gi suis sansible et comme je vous estime et veut estre toujours vostre tres bone amies

Marie Kazimire Reyne.

Biskup Marsylijski był już 21 grudnia z powrotem w Jaworowie, z kąd tegoż dnia pisał do Wersalu, załączając memoriał o sprawie węgierskiej. Z kopią tego dokumentu spotkaliśmy się już w tomie poprzednim, ani jednak tamta kopia, ani tu znajdująca się, nie nosi daty i podpisu. Wszelako z miejsca zamieszczenia pierwszej kopii, a także i z treści dokumentu wnosić można, że sięga on miesiąca sierpnia albo września b. roku, kiedy ambasador był jeszcze w Warszawie, autorem zaś jego zdaje się być marszałek w. Lubomirski.

Inną jeszcze kopię posłał biskup Marsylijski na ręce pana de Béthune Janowi III:

»Pour luy faire voir qu'on ne veut faire aucun pas de ce costé-là qu'avec sa participation, mais en effet, Sire, affin d'en avoir les lettres dont on a besoin pour passer plus seurement auprès des exilez et y trouver plus de créance. . . . Autrement il ne seroit pas possible de pousser plus avant le projet . . . n'y ayant d'autre route et passage que par la Transylvanie¹⁾.«

¹⁾ Do Ludwika XIV; XLII, 228; oryginał.

Memoriał brzmi jak następuje:

Memoriale per Illustrissimum Dominum Marchionem de Béthune Serenissimo Poloniae Regi transmittendum (XLII, 196.).

»Siquidem per sex postas nihil habui mandatorum et ordinariorum per Illustrissimum Dnum Capitaneum Grabosiensem, interim rediit meus cursor ab Exulibus. Tardi ipsius reditus causae fuerunt per vias dispositae insidiae a principis Abaffi Ministro Dionisio Barafi, amico et confidente Austriacorum, quae insidiae per novem septimanas effugiendo nona septimana reditque et attulit huc puncta ab Exulibus quae de verbo ad verbum ex Ungarico idiomate in latinum transversa et modo per Illustrissimum Marchionem mittuntur et statim per Dnum

Voienskium Excellentissimo legato transmissa sunt. Cum autem nuperrima posta scripsisset ad Dnum Voienskium, Dominus legatus se libenter de istis oretenus velle mecum conferre, hoc accepto statim veni huc, Varsaviam, et contuli de his cum Excellentissimo Legato et Serenissima Regina, a quibus totum hoc negotium ab ipsis relegatum est ad Serenissimum Regem Poloniae; cuius jam clementi dispositioni et considerationi haec intimanda sunt:

Quod (rei) publicae pro fundamento est, ut pax cum Turcis fiat quanto citius;

ut Turca sit spectator et permissor, non autem conjunctor armorum contra Germanos, quia cum periculo totius Christianitatis quaecumque fortalitia ejectis Germanis occupabit, hoc totum sibi reservabit Turca;

ut in conclusione pacis cum Turcis agatur, ut permissione ipsius uniatur Regnum Hungariae Regno Poloniae vel saltem ut sibi eligant Regem; sed ad tempus esset promittendum ab Ungaris tributum Turcis quousque excuteretur jugum Germanicum, quia aliter nunquam permetteret Turca electionem regis Ungaris. Excusso jugo Germanorum certum est successu temporis liberari posse et a servitute turcica Ungaros;

ut institutus interpositione Regia mittatur aliquis tanto citius ad principem Albafitium pro liberando domino Stephano Petrossi, qui multum posset prodesse in ulterioribus negotiis. Sed antequam haec fierent deberet cum Exulibus secreto tractari ut acciperent hominem aliquum aptum. Isti duces Exules sunt quidem apti ad impressarum (*sic*) executionem; sed nemo ex ipsis est aptus pro directione belli et formando maturo consilio. Isti enim exacerbati et iniuriati omnes habent violenta consilia. His nihil deest saltem, ut bonum belli ducem habeant et possint occupare Cassoviam ibique figere sedem belli, prout hoc practicatum temporibus Gabrielis Betlehem, Stephani Bochkei et Senioris primi Georgi Rakosi, quia acquisita Cassoviâ totam superiorem Hungariam habuerent; sed et ipsi Cassovienses quando viderent formatum belli ducem cum exercitu circa civitatem, illi ipsi praesidium Germanorum trucidarent, prouti jam, rebellionem facientes, praeterito anno hoc officere volebant, sed per prodicionem detecti puniti sunt pauperuli.

Quoad privata, quae secum trahunt publica, quandoquidem haec supra scripta modalitatis longam trahunt moram, cum alias modo esset opportunum tempus quando est distentus Imperator bello gallico et quis scit quis eventus belli Imperialis cum Gallo?; multum itaque Regi Galliae juvaret, si in Hungaria fieret aversio potentiae Austriacae, quae aversio per privatum sic incipi posset. Et primo, per succursum arcis Trevy in finibus Hungariae et Poloniae existentis, Comitis L. Vesselini propriae quae modo minatur. Est illa arx ¹⁾ distans Krakovia sexdecim milliaribus, quinque milliaribus a Zinetz ²⁾, ex altera parte quatuor milliaribus a Silesia versus ducatum Tesckiniensem ³⁾. Jam autem cum habeat plenipotentiam et potestatem Illustrissimus Dnus Marchio disponendi in Zinetz, in tam propinqua vicinitate, posset dare mihi pedites. Ex illis bonis invehentibus duo vel tria millia sclopetariorum habere possum, additis quadringentis vel quingentis bonis dragoneris, penes quos et me daturum centum equites levis armaturae. Et etiam ego in bonis ad arcem Streven ⁴⁾ spectantibus tantumdem sclopetariorum habere possum, et, additis quadringentis vel quingentis bonis dragoneris, penes quos et me habiturum centum equites levis armaturae hungaros assecuro, et sic sat bona exercitus forma habita, etiam si interim arx funditus destrueretur, si ita videretur, vel

montanae civitatis auri et argenti fodinarum quae ex Streveno octo milliaribus tantum distant occupare possem, vel certe in Silesiam incursionem facere. Si autem Serenissimus nollet aperto ex voluntate ipsius haec fieri, posset me propter haec et proscribere in Poloniam, quamvis haec omnia fierent per me, tanquam per Hungarum et Polonum nobilem. Ut vero haec eo melius peragerentur sub privato nomine, talem pono modum ut a Domino Marchione tanquam omnipotente inconcredita per modum arrendae haberem bona Tineciensia, has impresas facerem. Ut autem Hungaros equites eo commodius sine omni suspicione habere huc in Polonia possim, Maiestas Regia dignetur mihi litteras conductionales clementer dare et locum congregationis vel in capitaneatu Zorstinenti ⁵⁾ qui distat ab Hungaria tribus milliaribus, vel Novotariensi ⁶⁾ qui distat duobus milliaribus ab Hungaria, cum absque hoc iam evulgaverim, me habiturum regimen Hungarorum ad modernam expeditionem bellicam in regno Poloniae.

¹⁾ Miejscowości tej tak dokładnie niby oznaczonej nie znaleźliśmy na żadnej karcie.

²⁾ Chyba Żywiec, miasteczko w granicach Rzeczypospolitej na południe Krakowa.

³⁾ Ks. Cieszyński.

⁴⁾ Może ta sama miejscowość wyżej podana jako Trevy.

⁵⁾ Czorsztynski.

⁶⁾ Nowo-targski.

Zaręcza przytém ambasador, że Jan III pomocy danej Węgrom złém okiem widzieć nie będzie, ani nawet zazdrościć, mimo swej chciwości subsydyów, jakie Ludwik XIV im przeznacza (str. 137). Chociaż, dodaje ambasador, pieniężny zasilek przydałby się bardzo w tej chwili polskiemu królowi i skłoniłby go może do podpisania Kazimierzowskich układów.

Zaiste nie o sto tysięcy franków mniej lub więcej chodziło Janowi III. O co mu chodziło i dlaczego zwlekał upragniony przez biskupa Marsylijskiego podpis, objaśnia nas de Béthune w depeszy do p. de Pomponne z 25 grudnia 1674:

Bracław. (Własnoręcznie. — XLII, 251).

»J'appréhende tousjours que son ambition et sa gloire ne l'emportent à de nouvelles esperances qui ne conviennent point a nos desseins de diversion. Il faut le tenir de près et le rassurer sur le traité de la paix générale que l'on dit que l'on va faire en France; car il croit, sy cela estoit, que l'on le laisseroit chargé de tout le fardeau. J'escriis à Monsieur l'Ambassadeur fortement sur cela, afin qu'il l'assëure du contraire. Je l'ay faict de mon costé de mon mieux, mais il m'a dit nettement: «L'exemple du passé me doit faire sage; quand sur les lettres de Mons. de Lionne j'eus entrepris l'affaire de Mr. de Longueville et mis toute ma fortune et ma personne en danger, tout d'un coup on fit semblant de ne me pas cognoistre et j'en suis encore pour une somme que j'ay avancée sur la bonne foi et sur les pouvoirs du Roy, laquelle je ne sçaurois retirer.» — Et en effet il y a

bien quelque chose à dire, le billet de l'abbé Paumier étant en bonne forme et l'argent comme j'ay sçeu ayant esté compté et délivré. Je luy ay respondu que les choses que l'on traictoit présentement estoient bien d'une autre manière; que dans l'affaire dont il me parloit, le Roy n'avait jamais donné de pouvoir et que l'abbé Paumier les avoit contrefaits.»

W depeszy pod adresem Ludwika XIV (XLII, 245—250, własnoręcznie) z tegoż samego dnia donosi de Béthune o poddaniu się Doroszeńki i o zbliżonych tym wypadkiem widokach pokoju. Znajdujemy także w tej depeszy pierwszą wzmiankę o dość drobnej sprawie, która jednak przez kilka następnych tygodni stała się materjałem obfitej korespondencji i której z tego względu pominąć nie możemy. Służyć ona może zresztą za wskazówkę, z jaką skwapliwością dwaj dyplomaci francuscy chwyтали wszelką sposobność doprowadzenia jawnej już niechęci Jana III dla dworu Austriackiego do zupełnego zerwania:

«Le Roy de Pologne — pisze de Béthune — a tesmoigné depuis deux jours un grand chagrin contre l'Empereur et la Cour de Vienne et comme il pourroit avoir des suites, j'ay crëu devoir informer Vostre Majesté du subject. Elle sçaura que l'on a envoyé de Dantzick par cet ordinaire une gazette imprimée à Stetin où il est marqué dans l'article de Vienne que les advis portent qu'il est arrivé en cette ville des Ambassadeurs de Moscovie et que l'on dit des choses estranges de leur négociation et principalement qu'ilz sont venus offrir à l'Empereur la couronne de Pologne qu'ilz veulent oter à Sobieski qui s'en est emparé comme un traistre — ce sont les propres termes — et ensuite un pasquin fort injurieux. Le Roy qui est fier et glorieux a pris cela sy hautement qu'il a aussytost dépesché à l'Ambassadeur de Suède à Dantzick pour luy demander de faire arrester l'imprimeur à Stetin et s'est déclaré, sy l'on peut prouver que la chose est venue de Vienne, qu'il en demandera une justice telle que l'on la luy doit faire et qu'il la doit attendre d'une cour où il sçait que l'on n'est pas de ses amys.»

Podajemy jeszcze z miesiąca grudnia list pana Baluze w zwykłym jego sposobie napisany:

Do p. de Pomponne. Warszawa 28 grud. 1674. (Własnoręcznie. — XLII, 265).

Nous sommes à présent, Monseigneur, tellement esloignez de l'armée de Pologne, que nous n'en aprenons que ce qu'il plaist à la Cour, personne n'osant escrire ce qui s'y passe par les courriers que le Roy de Pologne envoie, et estant très-difficile d'en revenir, tant à cause du danger que de la solitude des chemins, y ayant au moins trente lieues à faire, sans pouvoir trouver une maison, ny la moindre des choses nécessaires pour les hommes et pour les chevaux. Les lettres d'hiver nous relattent encore la prise de Kalnik, ou pour mieux dire, sa reddition volontaire, les huit-cents dragons que le Roy y a laissé en garnison sous le co-

lonel Dannemark n'estant pas suffisants pour contenir 25-mille hommes portants les armes, qu'on mande estre dans laditte place de Kalnik. Ces merveilles faictes avec sy peu de monde font dire au peuple que le Roy, s'entendant avec les Turcs et les Kosacques pendant le précédent Règne, il trouve à présent avec eux toutes les facilitez qu'il veut; qu'autrement il n'auroit osé s'aller exposer sy avant en personne, avec une armée sy faible qu'est celle de la Couronne. En effect, cette résolution surprend mesme ceux qui en jugent le plus sainement et leur faict craindre tous les accidents qui peuvent arriver au milieu d'un pays rebelle et sans foy, et environné de puissants ennemis qui seroient faschés de le voir se remettre sous l'obéissance de la Pologne.

Les Moscovites se moquent visiblement de la Pologne, et amusent ses commissaires, qui s'en plaignent et prient instamment qu'on les rappelle, n'y ayant rien à faire avec des gents qui veulent non-seulement retenir tout ce qu'ilz tiennent dans l'Ukraine et ailleurs, mais avoir encore tout ce qu'ilz prendront par leurs armes.

Ce qui faict à présent le plus d'esclat est la désertion de l'armée de Lithuanie, qui en publie les causes à son avantage. Elle se plaint de n'avoir eu que le rebut des quartiers, et d'avoir esté non-seulement peu considérée, mais maltraictée du Roy, qui en usant de la sorte avant son couronnement, ne donne pas lieu d'en bien espérer aprez. L'on a voulu dire qu'elle avoit jetté ses armes et ses drapeaux pour obéir à la lettre du Roy, dont sans doute on vous aura envoyé coppie, Monseigneur, mais j'apprens par un des principaux domestiques du Prince de Radzivil, beau-frère du Roy, arrivé icy depuis deux jours, qui estoit à l'armée avec son maistre, et qui en est revenu avec cette armée mutine, qu'il dit n'avoir quitté armes ny drapeaux, mais avoir marché et logé à son ordinaire, mesme dans un bien du Roy, où elle a faict beaucoup de désordre. Elle se plaint fort hautement des termes de la lettre de V. M. qui sont beaucoup plus forts dans l'original polonois, que dans la traduction françoise, et des universaux qu'elle a envoyés aux palatinats, portant ordre de luy courre sus, chose qui n'a jamais esté practiquée contre des gentilshommes libres, qui ne sont engagez que pour un quartier de service, aprez lequel il leur est libre de quitter, surtout n'estant pas payez; ce n'est pas qu'ilz appréhendent rien des palatinats, qui sont composez de gentilshommes comme eux, et leurs parens et amys, qui mesme s'intéressent dans leur cause, mais c'est la nouveauté du faict qui les faict crier, et qui les unit tous, jusques-là qu'on en craint quelque remuement.

Les choses ne se passent pas mieux auprez de la Reyne, tout le monde y souffre de son humeur chagrine depuis sa maladie, de l'incommodité du lieu, qu'elle va changer avec un autre, bien plus incommode, où l'on dit qu'on ne trouvera ny vivres ny fourrage. Aussy tout le monde quitte, et S. M. se va voir reduite à son domestique. Le Palatin et la Palatine de Cracovie¹⁾ s'en sont retirez fort malcontents. Je croy que c'est pour n'avoir pû obtenir la quittance de l'oéconomie de Sandomire qu'ilz tiennent en afferme depuis longtemps pour 24-mille livres par an, dont ilz n'ont jamais rien payé aux précédents Roys, qui leur en faisoient don, ce qu'ilz croyaient avoir plus de droict d'espérer de celuy-cy leur proche parent. Cela va réveiller la haine que la Palatine a tousjours eue pour la Reyne, et qu'elle n'avait dissimulée depuis l'eslection que pour des intérêtz dont elle se voit frustrée, aussy bien que de l'espérance de plus grands. La Reyne a

faict battre depuis peu sous ses fenestres quelqu'un de ses domestiques fort rudement; quoyque ce soit assez la mode du pays, cela ne se practiquoit pas chez les Roys à la vëue de tout le monde; peut-estre est-ce à l'exemple du Roy son mary, qui en a usé comme cela icy, mesme sur un lieutenant de sa garde, qui fust mis dans un estat à n'en relever jamais. Tout cela ne faict pas un bon effect, et dispose peu les peuples à l'obéissance.

Peut-estre ne fais-je pas bien, Monseigneur, de vous dire ces particularités. Je m'en suis abstenu longtemps, croyant m'en devoir remettre à d'autres; mais enfin il me semble que je gaignerois mal le pain qu'il plaist au Roy me donner sy je taisois des choses qui peuvent estre nécessaires de sçavoir pour prendre des mesures plus justes avec cette cour, qui n'a de crédit qu'autant qu'elle est bien avec la noblesse, et qui a assez à faire avec elle quand elle en est contrariée pour estre inutile au dehors. Il est mesme à craindre qu'un peuple irrité ne prenne des inclinations opposées à celles du maistre, qu'il accuse desjà d'en vouloir à sa liberté, appuyé, comme il le croit, de la bourse de ses amys, de quoy il n'a pas peu de jalousie.

L'argent que le Pape et les Cardinaux ont envoyé à la Pologne est à Vienne, M. le nonce d'icy l'a signifié à M. le Grand-Thrësorier Morstin, afin qu'il le fasse venir; mais comme il favorise fort la Lithuanie, il en veut une quittance dudit Sieur Grand-Thrësorier, qui porte que le tiers est pour l'armée de Lithuanie, ce qu'il refuse, n'y ayant que le Roy qui en puisse décider, et mesme faut-il que ce soit par un sénatus-consult, et l'on sçait que S. M. veut avoir la disposition de cet argent, duquel on ne croit pas qu'elle veuille faire part à une armée qui l'a abandonné.

¹⁾ Aleksander Lubomirski; miał za sobą córkę Jerzego Ossolińskiego kanclerza k.

Wstępując w rok 1675, przechodzimy z tomu 42 jednym skokiem do 47. Tom 43 (*restitué*) zawiera tylko oryginały depesz, których minuty znajdują się już w tomach 40 i 41. Z tomu 44 (*supplément*) wyjęliśmy kilka tylko, wartość historyczną przedstawiających aktów. Tomy 45 i 46 zajmują kopije znanych nam już aktów, zapewne dla użytku ministerstwa sporządzone.

Jak widzieliśmy (str. 165) w depeszy swej z 21 grudnia 1674 r. biskup Marsylijski poruszył znowu nieco żywiej sprawę węgierską. Tą samą sprawą zapełniona następna depesza z 4 stycznia 1675 (do Ludwika XIV, Jaworów; XLVII, 3, oryginał). Jak w jednej tak i w drugiej depeszy przebiega nowa u ambasadora chęć działania na swoją rękę, z pominięciem — o ile się da — Jana III. Pokój z Turcyą zdaje się ambasadorowi ulegać nieokreślonym zwłokom, a w każdym przypadku koronacja nie może mieć miejsca przed kwietniem; przed

koronacją zaś oczywiście Jan III do żadnej dywersyi nakłonić się nie da. Wnosi ztąd ambasador, że należy tymczasem samych powstańców węgierskich czynną pomocą do energiczniejszego wystąpienia zniewolić. Ma się rozumieć, potrzeba na to pieniędzy z Wersalu. Plan działań streszczony w memoryale przedtém wysłanym uzyskał aprobatę Jana III:

»Mais comme il n'est pas possible, Sire, de suivre ce projet et de l'avancer, moins encore de l'exécuter indépendamment du Roy de Pologne, parcequ'il n'y a d'autre passage sûr que par ce pays et que l'on ne peut autrement avoir de communication avec les Hongrois et que d'ailleurs il est important de leur faire voir qu'on agit de concert avec luy, je me trouve obligé de dire à V. M. que, bien qu'il n'y ait pas lieu de douter qu'il ne favorise de tout son pouvoir cette diversion dans la disposition où il est de complaire en cela à V. M., je croirois néant moins qu'afin qu'il s'y portast plus volontiers et qu'on n'eust à craindre aucun effet de jalousie et de chagrin que V. M. a jugé qu'il pourroit avoir de la dépense qu'Elle feroit en ces quartiers-là, s'il n'en profitoit point il seroit important qu'elle eust agréable de luy avancer une partie de la gratification qu'elle m'a donné pouvoir de luy promettre, sans attendre le cas et le temps marqué dans mes instructions. . . . En tout cas V. M. peut s'assëurer qu'il n'en toucheroit rien qu'après avoir signé le traicté pour la diversion de la Prusse et favorisé de tout son pouvoir celle que V. M. voudroit faire en Hongrie. . . . Elle verra dans les lettres de Mr. de Béthune qu'il ne différera pas d'agir aussy tost qu'il aura son accomodement avec la Porte.«

W tym samym duchu odzywają się dwie następujące depesze:

De Béthune do pana de Pomponne. Braclaw 8 stycznia 1675 roku.
(Własnoręcznie. — XLVII, 8).

J'ay vëu avec un sensible plaisir par la lettre que vous m'aves faict l'honneur de m'escire du seise novembre que Sa Majesté a esté contante de ce que l'on a resolu à Casimir avec le Roy de Pologne. C'est un succes qui est deu aux bons offices de la Reyne de Pologne et à l'habileté de Mr. de Marseille et quoyque le retardement de la paix ait empesché jusque à présent l'effect que l'on se pouvoit promettre des diversions effectives, les mesures que depuis cela Mr. l'Evesque de Marseille a prises en Hongrie où le bruit de la protection du Roy de Pologne a reveillé l'espérance des mécontans et les soins que le Roy a eus de mesnager la noblesse de Prusse, laquelle ne demande qu'à se declarer en faveur de la Pologne sont des subjects d'inquiétude sy pressans pour l'Empereur et pour l'Electeur de Brandebourg que aparamment ilz se trouveront l'un et l'autre obligés ou à retirer une partie de leurs troupes ou à accepter la paix s'il convient aux intérestz de Sa Majesté de la faire dans l'année où nous entrons.

J'ose dire, Monsieur, que ce n'est pas une petite affaire d'avoir engagé le Roy de Pologne et de le maintenir dans la résolution où il est d'agir en faveur de la France dans un temps où il sçait combien on en a donné pour esbranler la Suède.

J'espère sy on réussit à finir la guerre avec les Turcs, comme toutes les aparances y sont, que Sa Majesté treuvera de ce costé icy et plus de bonne foy et plus d'action. Mais comme le Roy ne veut repandre aucun argent en Pologne, que la paix ne soit faicte, je voudrois jusque là que l'on entretient en toute manière les favorables dispositions où sont les choses et c'est ce qui faict, Monsieur, que je vais vous parler avec la liberté que vous m'avez permise, estant persuadé que vous ne doutez pas de mes bonnes intentions dans lesquelles il n'entre assurément aucun mélange d'intérêt particulier. Le Roy de Pologne aime l'argent, mais cependant quand il est nécessaire il le donne avec beaucoup de facilité et fort largement et c'estoit ce qui m'obligeoit, Monsieur, de vous marquer que sy on avoit pu luy faire toucher une partie des deux-cent-mille livres de la gratification pour la paix que cela eust esté d'un bon effect, sçachant qu'il a emprunté pour payer l'armée plus de quatre-cent-mille escus et s'estant plaint à moy différantes fois qu'il estoit encore obligé d'avancer beaucoup du sien pour entretenir ses amys et ses intelligences tant en Prusse qu'en Hongrie. Mais comme Sa Majesté aura peut-estre jugé de ne pas donner cet argent présentement, je souhaiterois que l'on envoiast au Roy de Pologne un présent ou de belles estoffes pour un ameublement ou un beau carosse, enfin quelque chose qui marquast que l'on cherche à luy faire plaisir et à ménager son amitié. Comme il est plus glorieux que homme du monde on ne peut vous dire, Monsieur, combien tout ce qui tesmoigne une considération particulière pour luy est propre à l'engager et de quel éclat et utilité sont ces sortes de présans en ce pays-cy.

Je m'ouvre à vous, Monsieur, dans ces choses là avec une entière confiance et par la bonté que vous avés pour moy et par l'expérience où vous estes combien les petites affaires servent quelquefois aux grands desseins, car je ne regarde pas seulement l'estat présent, ny les expédiens de diversions, mais j'ay considéré de quelque utilité il peut estre à Sa Majesté dans tous les temps de tenir le Roy de Pologne estroitement lié à ses intérestz. Vous sçavez mieux que moy, Monsieur, sous le règne du feu Roy de quel avantage il fust à la France de s'estre acquis le Roy Gustave, lequel n'avoit pas tant de forces ny mesme en ce temps-là plus de réputation que celui-cy dont Sa Majesté doit attendre d'aussy grandes choses, et selon moy il ne seroit pas absolument difficile, la paix se faisant et la France apuiant le Roy de Pologne de le porter à une rupture ouverte avec l'Empereur et à l'engager de prendre hautement la couronne de Hongrie pour luy ou pour le Prince son fils qui pourroit extremement servir à Sa Majesté pour achever glorieusement et facilement la conquête des Pays-Bas.

Permettez-moy, Monsieur, de vous dire qu'il se présente une conjoncture qui me paroist bien favorable pour les vœues dont je vous parle et pour toutes celles en général que le Roy peut avoir de ces costés icy qui est le traicté que la Suède propose avec la Pologne dans lequel il me semble que sy la France entroit et y fist pareillement entrer Monsieur l'Electeur de Baviere, chacun de nos alliez se fortifiant par l'union et les secours et des uns et des autres, ilz seroient bien plus hardis à entreprendre et beaucoup plus utiles par là aux intérestz de Sa Majesté. Sy elle veut prandre quelques mesures sur cela, elle aura le temps de donner des ordres à Mr. l'Evesque de Marseille, car l'Ambassadeur de Suède que j'ay fort vœu à Varsovie et lorsqu'il estoit à Dantzik attendant le retour du Roy pour venir conclure ledit Traicté, m'ayant escrit de demander au Roy de Po-

logne qu'il pust pendant son séjour en Ukraine faire un voyage de six sepmaines en Suède je luy ay faict acorder la permission afin d'avoir le temps de vous donner cet advis et aiant parlé de ce dessein comme de moy-mesme au Roy de Pologne, il me parut l'approuver. Il est bon que vous soies informé que le Roy de Pologne désire que ledit traicté avec la Suède ne soit qu'entre la personne des deux Roys sans que les Républiques des deux Royaumes y entrent, afin d'éviter les embarras qui se trouveroient à reunir dans un mesme advis un si grand nombre de sénateurs dont les intérestz sont sy différends. Vous ferez, Monsieur, sur cela la réflexion que vous jugerez à propos. J'en écris à Monsieur l'Ambassadeur lequel vous en parlera sans doute, l'Ambassadeur de Suède me mandant qu'il a eu à Dantzik de grandes conférences avec Mr. Akakia.

Biskup Marsylijski do p. de Pomponne. Jaworów 11 stycznia 1675.

(Oryginał. — XLVII, 116).

La Reyne de Pologne continue de m'asséurer, Sire, de la bonne volonté du Roy son mary à agir non-seulement contre l'Electeur de Brandebourg, mais contre l'Empereur aussy, dez qu'il aura faict la paix du Turc avec la Porte. Il s'en est expliqué tout de nouveau à l'égard de ce dernier au sujet du chagrin qu'il a eu d'un article de la Gazette de Vienne où il est traité fort injurieusement et dont il a faict éclater assez haut son ressentiment, ayant mesme envoyé ordre au Castelan de Posnanie¹⁾ qui est icy auprès de la Reyne en qualité de son chancelier d'aller à Léopol afin de tesmoigner au ministre de l'Empereur, qu'il a sçeu y estre resté contre son intention, ses sentimens là-dessus, ainsy que V. M. verra par la copie cy-jointe de la lettre que le Roy de Pologne a écrite à cet effet audit Castelan²⁾. Elle en pourra mieux connoistre aussy son esprit et sa situation à l'esgard de l'Empereur; mais la manière avec laquelle V. M. apprendra cy-après que ledit Castelan a satisfait à l'ordre du Roy son maistre faict bien voir qu'on ne se met guères en peine icy de se ménager avec la Cour de Vienne, comme la foiblesse qu'a tesmoignée son ministre en cette occasion et le grand soin qu'il a voulu prendre d'en justifier la conduite donnent grand sujet de juger que l'on y aura quelque inquiétude de l'aigreur que le Roy de Pologne vient de faire paroistre tant par ce qu'il a dit assez publiquement que parce qu'il a faict dire par le Castelan de Posnanie. Ce Castelan a demandé assez fièrement audit Résident aprez luy avoir faict plainte de l'article dont est question s'il pouvoit s'imaginer que le Roy son maistre pust estre insensible à une telle injure sy publique; voyant que ce Résident traitoit la chose de bagatelle, et qu'il croyoit qu'on devoit se contenter de la déclaration qu'il fesoit que l'Empereur n'y avoit aucune part ny personne de son Conseil; mais le Castelan ne paroissant pas en estre satisfait, ce ministre luy demanda sy c'estoit par ordre du Roy son maistre ou de son chef seulement qu'il s'en expliquoit de la sorte, sur quoy ayant répliqué qu'il n'en avoit pas eu l'ordre parce que le Roy son maistre ne le croyoit plus en ce pays, aprez luy avoir donné son congé, mais qu'il avoit droit de luy parler comme il fesoit estant Sénateur de Pologne, et, en cette qualité, obligé de s'intéresser en ce qui blessoit sy fort l'honneur de son Roy et de toute la nation.

Ce discours d'un ton de menace surprit et embarrassa de telle sorte le Résident impérial qu'il ne s'en pût tirer que par de grandes protestations de l'estime que son maistre fesoit de la personne et de l'amitié du Roy de Pologne et par des assurances qu'il feroit punir le gazetier. Ce Résident eut un bien plus grand sujet de mortification et d'alarme le lendemain en rendant la visite audit Castelan, et en luy faisant à son tour quelque plainte des soupçons qu'on avoit en Pologne que l'Empereur traversoit la paix avec le Turc, le Castelan luy ayant déclaré nettement que non-seulement on le croyoit ainsy, mais qu'on en avoit des preuves incontestables, aussy bien que des soins qu'on avoit pris à la Cour de Vienne d'empescher la jonction des Moseovites.

Et en effet, Sire, le Roy de Pologne est sy bien informé de toutes les intrigues qui se sont faites pour cela, et il en est aussy sy fort piqué contre l'Empereur qu'il a escrit à la Reyne de Pologne sa femme que s'il n'avoit appréhendé que V. M. fist bientost la paix avec l'Espagne, ou qu'il eust esté plus assuré d'en estre secouru d'argent quoi qu'il püst arriver, il auroit fait traiter sy mal le ministre de l'Empereur et donné à luy-mesme tant d'autres sujets de chagrin qu'il n'auroit pu se dispenser de luy en tesmoigner du ressentiment, afin de l'obliger à la rupture ou à quelque démarche qui y portast la République de Pologne et qu'en tout cas, sy V. M. le vouloit assurer de son assistance aprez qu'il aura fait la paix avec le Turc, il fait connoistre qu'il ne manquera ny de prétextes, ny d'occasions d'attaquer ouvertement l'Empereur et je ne doute pas aussy, Sire, qu'il ne s'engage volontiers à entrer et agir en Silésie aussy bien qu'en Prusse, sy V. M. le désire et qu'elle ayt agréable de l'aider à soustenir la dépense de l'une et l'autre diversion et le garantir en cas qu'elle fist la paix avec la Maison d'Autriche, sy elle vouloit s'en ressentir comme de Mr. l'Electeur de Brandebourg et du Moscovite (*sic*). Mais cette garantie pourroit estre convertie en un subside dont on conviendroit.

Ou pourroit douter, Sire, qu'il fust capable de ces deux entreprises en mesme temps, mais il se promet de tirer d'Ukraine un si grand nombre de bonnes troupes et elles sont sy propres à servir à pied, et il y a sujet de croire qu'estant jointes à la cavalerie Polonoise qui est la meilleure du monde, il pourroit occuper en mesme temps l'Empereur et M. l'Electeur de Brandebourg. En tout cas la disposition est sy favorable en Prusse que cette expédition n'y retiendrait pas longtemps le Roy de Pologne, et avec cinq ou six-mille hommes au plus qu'il y laisseroit, pour garder des places et des passages, il n'auroit pas à y craindre le retour de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, et il seroit en estat de faire quelque austre conquête sur l'Empereur, surtout à la faveur de la diversion que V. M. luy donneroient en mesme temps par les Hongrois.

C'est à V. M., Sire, à me faire sçavoir ses intentions là-dessus et à m'envoyer les pouvoirs et les instructions nécessaires pour ce qu'elle aura agréable que j'y traite en son nom avec le Roy de Pologne sur cette dernière ouverture qu'il m'a fait faire par la Reyne de Pologne sa femme, me paroissant mieux disposé que jamais à entrer dans tous les desseins et intérestz de V. M. sans restriction, réserve ny ménagement avec aucun de ses ennemys et je crois bien pouvoir répondre qu'elle aura plus de satisfaction de la dépense qu'elle aura agréable de faire icy que de celle qu'elle fera en Allemagne.

M. de Béthune me marque que le Roy de Pologne s'est déclaré vouloir recevoir l'ordre du Saint-Esprit aprez son couronnement pour faire davantage éclatter son attachement à la France. Mais la Reyne estime au contraire qu'en cette cérémonie il doit paroistre avec cette marque de la liaison et d'union avec V. M. comme son prédécesseur le Roy Michel a fait ayant pris la Toison d'or lorsqu'il se fit couronner. Mais on en résoudra mieux le temps à leur première entrevue, et il suffit de sçavoir que l'un et l'autre ne peut estre mieux disposé à l'égard de V. M.

Que sy V. M. avoit agréable de faire considération sur l'article de ma précédente touchant l'avance d'une partie de la gratification que j'ay promise par son ordre au Roy de Pologne au cas et aux conditions marquées, j'estimerois, Sire, comme j'ay pris la hardiesse de le représenter à V. M. que j'en trouverois plus de facilité à avancer son service et il me paroît aussy non moins important, sy elle a le soin des diversions de deçà, de s'assurer aussy par quelques pensions des principaux de la République de Pologne, et de quelques autres qui ont le plus de part à la confiance du Roy de Pologne et dont on aura besoin dans l'exécution des mesures qu'on aura concertées avec luy. Le nombre n'en est pas grand ne me paroissant que le Palatin de Russie, M. de Morstein et le Vice-Chancelier¹⁾ qui a maintenant ses bulles d'archevesque et Primat de ce Royaume, le Palatin de Culm²⁾ qui prétend estre Chancelier et le Starosta Graboviesky qui est celuy qui a le plus de part à la confiance du Roy de Pologne, auxquelz ces pensions doivent estre payées, et il est vray que la Reyne de Pologne m'a particulièrement recommandé le premier sur qui le Roy de Pologne fait un grand fonds et Elle aussy et en ayant besoin pour la créance qu'il a parmy les troupes. Mais j'estime, Sire, qu'il sera plus à propos de payer ces pensions aux uns et aux autres lors du couronnement auquel temps cette dépense pourra faire plus d'effet. Il y aura quelques autres particuliers qui pourront se rendre dignes de pareilles gratifications, et sy V. M. en juge la dépense utile, elle peut s'assurer que je ne la feray pas qu'elle ne me paroisse absolument nécessaire et importante au succez des affaires qu'elle me chargera de traiter avec le Roy de Pologne.

¹⁾ Grzymułtowski Krzysztof, później (od r. 1678) wojewoda poznański.

²⁾ Kopii tej nie znajdujemy.

³⁾ Jędrzej Olszowski, najprzód biskup Chełmiński (1661), potem (1675) arcybiskup Gnieźnieński.

⁴⁾ Jan Gniński; wziął pieczęć mniejszą 1680.

Tymczasem znalazł się niespodzianie nowy materyał do korespondencyi. Już 4go stycznia 1675 pisał biskup Marsylijski:

Do Ludwika XIV. Jaworów. (Oryginał. — XLVII, 3).

Comme la conduite passée de la Suède à l'égard de la Pologne donne sujet de s'en défier, l'on a quelque jalousie icy de ses desseins depuis que l'on voit tant de troupes en Poméranie, surtout depuis le séjour que son Ambassadeur fait à Dantzick sous prétexte d'attendre le retour du Roy de Pologne à Varsovie. . . . Je n'ay pas manqué d'en donner avis à Mr. de Feuquières. . . .

De Béthune ze swej strony odzywał się de margrabiego de Vitry:

Bracław 13 stycznia 1675. (Własnoręcznie. — XLIV, 226).

Le Roy de Pologne me tesmoigne de grandes inquiétudes que les Suédois n'entrent en Prusse ¹⁾. Il seroit à souhaiter qu'ilz fissent leur diversion dans la Poméranie et les autres provinces de Brandebourg, car celle-cy estant seure et toutes les mesures en estant prises, ce seroit une double utilité pour les intérestz du Roy; et d'ailleurs j'apprehende sy la Suède tourne ses vœues du costé de Prusse que la Pologne s'en allarme incontinent, ayant comme vous sçavez, Monsieur, le droit de reversion sur cette province et le voisinage des Suédois et la jalousie de Dantzick leur estant de plus dangereuse conséquence que ne seroit la guerre du Turc.

¹⁾ Mowa tu o Prusach Książęcych.

To znowu do Ludwika XIV:

Bracław 22 stycznia 1675. (Własnoręcznie. — XLVII, 20).

J'ay desjà informé V. M. des inquiétudes qu'a le Roy de Pologne que les Suédois n'entrassent en Prusse. . . . J'ose dire à V. M. qu'il est à souhaiter de toutes les manières que la Suède fasse ses diversions d'un autre costé, car, sy elle portoit la guerre dans cette province, cela seroit capable de changer tout l'estat des affaires et les Polonois ne souffriroient pas que la Suède s'emparast d'un pays sur lequel ilz ont droit de reversion.

Tymczasem depesze wysłane z Wersalu w pierwszych dniach stycznia, nie były wcale uspakajające pod tym względem. Najpierw doszła biskupa Marsylijskiego depesza pana de Pomponne (z 4 stycznia), który — jak to zwykł czynić, gdy spraw ważnych nie było na porządku dziennym — w swoim i w króla imieniu zarazem pisał:

St. Germain 4 stycznia 1675. (Minuta — XLVII, 2).

J'accuse, Monsieur, par cette lettre la réception de la dépêche que vous avez escrite au Roy le 30 du mois passé. La relation que vous y aviez jointe du voyage du Sr. Akakia en Prusse a fait voir à Sa Majesté les dispositions favorables pour cette province lorsque le Roy de Pologne se trouvera en estat d'exécuter les mesures qu'il a concertées avec vous. Le plan mesme qu'a pris pour ce sujet avec le Sieur de Beaulieu le gouverneur de Marienverder ne sçauroit estre meilleur et toutes choses semblent se préparer favorables pour un dessein sy glorieux pour le Roy de Pologne et sy avantageux pour son Estat, aussitost que ce Prince auroit finy la guerre qu'il a présentement avec la Porte.

Les copies de lettres que vous avez envoyées des Sieurs Voyinski et Verselini font espérer par vos premières dépêches quelques nouvelles plus fraîches de l'estat des exilés de Hongrie lorsque vous aurez esté instruit de ce qu'ilz ont confié à

l'envoyé qu'ilz avoyent fait passer exprez en Pologne. Sa Majesté a trouvé que vous en aviez usé prudemment en différant le voyage du Sieur Akakia, puisque les nouvelles connoissances que vous attendiez des affaires de Hongrie auront pu contribuer à le rendre plus utile au service de S. M.

Cependant, Monsieur, vos lettres et celles de M. le Marquis de Béthune luy ont fait voir combien il y avoit lieu de se promettre un succez favorable des armes du Roy de Pologne, les avantages qu'elles avoient desjà remporté devant Bar, ceux dont elles avoient esté suivies en Ukraine et ceux qu'il y avoit lieu de s'en promettre pour la cheutte de Kaminiec. Sa Majesté s'intéresse sensiblement à des événemens sy grands et sy considérables, non-seulement par la part qu'elle prend à la gloire du Roy de Pologne, mais par les suites qu'elle peut se promettre pour ses intérestz propres d'une guerre qu'il peut terminer sy glorieusement contre le Turc. Ce sera alors, Monsieur, que vous vous trouverez en estat de le porter à l'exécution des mesures que vous avez prises avec luy, soit à l'esgard de la Hongrie, soit pour une entreprise sur la Prusse Ducale. Les dispositions sont telles qu'elles semblent luy préparer beaucoup de facilité pour l'une et pour l'autre et de quelque costé que ce Prince portast ses armes il causeroit une diversion esgalement avantageuse pour Sa Majesté, tant à l'esgard de l'Empereur que de l'Electeur de Brandebourg.

Peut-estre, Monsieur, avant que de recevoir cette lettre aurez-vous appris que les armes de Suède seront entrées dans la Prusse. Au moins avons-nous advis par Mr. Sparre, Ambassadeur de cette Couronne, que le Roy son maistre avoit pris le dessein d'attaquer l'Electeur de Brandebourg de ce costé, pour ne pas intéresser l'Empire dans sa querelle s'il estoit entré dans quelqu'une de ses provinces en Allemagne; que pour ce sujet il faisoit estat de traverser la Poméranie Ducale sans y causer aucun dommage et qu'il se promettoit de mesme d'obtenir la liberté du passage dans la Prusse Royale.

Le Roy ne veut pas encore faire un fondement certain sur cette nouvelle et comme il a desjà vœu changer la Suède dans l'engagement solennel qu'elle avoit pris de rompre dez le mois de Novembre avec Mr. l'Electeur de Brandebourg, elle veut attendre l'exécution de ses promesses avant que de s'en tenir tout à fait assurée. Comme la chose pourroit touttefois estre arrivéé avant que vous réceussiez cette lettre, Sa Majesté a jugé important que vous en fussiez informé. Il est mesme d'autant plus de son service que vous en aiez connoissance qu'il peut naistre des rencontres où vous auriez besoin de négotier sur cette affaire avec le Roy de Pologne.

Vous voiez assez de quelle importance est cette diversion pour les intérestz de Sa Majesté et combien il est de son service que vous la facilitiez en ce qui dépendra de vous. On ne peut dire les occasions que vous en aurez et il semble qu'une des premières pourroit estre de faciliter le passage dans la Prusse Ducale en cas que les Suédois le fissent demander. Il pourroit aussy peut-estre arriver que le Roy de Pologne, ou parcé qu'il prend encore quelque intérêt à la Prusse, ou parcé qu'il ne seroit pas bien aise qu'une province dont il peut envisager la conquête, tombast estre les mains de la Suède, songeast à troubler cette couronne dans son dessein. Ce seroit en ce cas que vous auriez à vous appliquer pour faire en sorte qu'une telle opposition ne vinst point au secours de l'Electeur de Brandebourg et pour accorder les intérestz de la Suède et de la Pologne, de manière

qu'elles contribuassent ensemble à l'utilité que le Roy en pourroit tirer. Vous jugerez assez sans doute qu'en cas que la Suède n'attaque point la Prusse il ne seroit pas à propos que vous vous ouvrissiez au Roy de Pologne de la pensée qu'elle en auroit eue puisque ce seroit luy donner une jalousie inutile et vous n'irez, s'il vous plaist, au devant d'aucune des difficultés que je viens de vous marquer qu'en cas que vous vissiez le Roy de Pologne s'y attacher le premier. Vostre principale vëue dans cette affaire doit estre de faciliter tout ce qui peut engager les armes de Suède contre M. l'Electeur de Brandebourg et mesme d'augmenter le nombre de ses ennemys, en faisant agir s'il se peut aprës la paix du Turc, le Roy de Pologne contre luy.»

Następną pocztą 11 stycznia 1675 pisał już sam Ludwik XIV:

Do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain. (Minuta. — XLVII, 9).

Sy le grand connétable de Suède n'a point changé de dessein, je le dois croire à cette heure dans les terres de l'El. de Brandebourg et les nouvelles que j'ordonne qui vous soient envoyées vous feront voir combien cet Electeur se trouve peu en estat de pourvoir à la deffense de ses Etats. . . . Servez-vous de ces connoissances pour disposer le Roy de Pologne à l'exécution des paroles qu'il vous a données et pour luy faire voir la facilité de réunir la Prusse à la Couronne lorsqu'il vient d'y rejoindre une grande partie de l'Ukraine.

Jednocześnie prawie z tą depeszą otrzymał biskup Marsylijski z innego niewiadomego nam źródła wiadomość, że posiadłościami Elektora Brandeburskiego, do których zamierzają wkroczyć Szwedzi, są właśnie Prusy Książęce. Zatem d. 1 lutego 1675 wysłał energiczną depeszę do Wersalu (do Ludwika XIV, Jaworów; XLVII, 35, oryginał). Donosi, że wobec niepokoju króla i królowej polskich, wywołanego oddawna krążącymi pogłoskami o zamiarach Szwedów, musiał teraz, aby nie ściągnąć na Turcyę podejrzenia współnictwa w tych zamiarach, udzielić Maryi-Kazimirze odebranej wiadomości i przesłać ją panu de Béthune dla zakomunikowania Sobieskiemu. Przedstawia, że Rzeczpospolita ma prawo rewersyi do tej prowincyi; że w każdym wypadku spodziewa się ją odzyskać, dzięki głośno objawiającym się życzeniom ludności; że Marya-Kazimira obawia się nie bez podstawy, aby nie posądzano jej męża o znowę ze Szwedem; że choćby dla obronienia się od takich posądzeń Sobieski zmuszony będzie wystąpić jak najenergiczniej w obronie praw Rzeczypospolitej; że tym sposobem niewczesny zamach Szwedów z jednej strony odstręczy polskiego króla od przymierza z Francją, z drugiej obezwładni go w chwili doprowadzenia do skutku projektowanych dywersyj; straconej zaś polskiej dywersyi nie powetują Szwedzi, którzy w swoim

interesie tylko wojnę prowadzić będą, tego co raz zabiorą, oddać nie zechcą, i tém pokój ostateczny odwłoczą. Wniosek wreszcie wyprowadza taki:

»Le plus important, Sire, sy V. M. me permet de luy dire mon sentiment, seroit qu'elle s'appliquast à faire donner satisfaction au plustost au Roy de Pologne par les Suédois s'ils entrent en Prusse; autrement je ne pourrois pas répondre qu'il ne se portast et ne s'attachast à tout ce qui pourroit luy servir à s'en faire raison, et, s'il ne pouvoit espérer d'y estre aidé par V. M. il prendroit des mesures avec l'Empereur et entreroit dans tout avec luy, avec l'El. de Brandebourg et les Hollandois.»

W załączonej depeszy pod adresem pana de Pomponne (XLVII, 37, oryginał) wykazuje, że gdy Prusy Książęce stanowią dla Szwedów posiadłość wygodniejszą od tych, które mają w Niemczech, gotowi oni odstąpić od wojny z cesarzem, aby utrzymać się przy nowej zdobyczy. Jeśli się wyprawa powiedzie, ta nowa zdobycz da im na Bałtyku tak silne stanowisko, że się może bez przymierza francuskiego obejść lub drożej pomoc swą sprzedać zechcą. Jeśli się nie powiedzie, nie będą zdadni na czas długi do służenia Francyi. Zkądinąd Sobieski gotów przeciw Szwedom pospolite ruszenie zwołać, a jeśli nie on, zrobi to sejm koronacyjny, który prędzej nastąpi niż się spodziewać było można. I tym sposobem — dodaje rozżalony ambasador — zmarnieje dojrzwały już prawie owoc jego usiłowań.

Te same argumenta powtarza on za następną pocztą (do Ludwika XIV; Jaworów 8 lutego 1675; XLVII, 42, oryginał); podaje jednak środek zaradzenia złemu, mianowicie uzyskanie od Szwedów gwarancyi, że oddadzą Rzeczypospolitej Prusy Książęce po ukończeniu wojny. Bo, ma się rozumieć, chodzi tylko o Prusy Książęce, a nie o wkroczenie Szwedów do posiadłości Elektora, które to wkroczenie samo w sobie cieszy niepospolicie ambasadora, jak dowodzi jego depesza pod tą samą datą wysłana do margrabiego de Vitry, posła francuskiego w Stokholmie (XLIV, 234, oryginał):

»J'ay recëu vostre billet, Monsieur, du 10 de l'autre mois et appris avec bien de la joye l'entrée des troupes de Suède dans les Etats de l'Electeur de Brandebourg, ne doutant point qu'elle ne soit suivie peu après de quelque action et entreprise, digne de la réputation de Mr. le Connestable de Suède et des armes qu'il commande et qu'il n'y soit d'autant plus porté par les nouveaux et glorieux avantages que celles du Roy nostre Majesté viennent de remporter sur les confédérés et par le mauvais estat où cette grande victoire a mis les ennemis de S. M.; ilz ne peuvent désormais faire aucune peine à la Suède, et elle aura toute facilité à réussir dans les desseins qu'elle voudra exécuter en quelques endroits qu'il faille agir, sans crainte d'y estre traversée et je ne puis croire aussy qu'il luy en

reste du costé de Mr. de Brandebourg, ayant sy peu de forces et sy peu de moyens d'en remettre des nouvelles sur pied. Ainsy la Suède ne peut souhaiter un temps plus favorable, ny une saison aussy pour satisfaire aux obligations où elle est entrée et pour respondre à l'attente publique et l'opinion qu'on y a de sa politique et de sa vigueur.»

Koniec depeszy brzmi jednak, jak następuje:

»Je ne doute point que vous ne me fassiez sçavoir des suites du premier mouvement que vous m'avez marqué de l'armée de Suède affin que je puisse tirer cette cour au plus tost de l'inquiétude qu'elle a de la marche en Prusse Ducalle.»

Nie inaczej zapatruje się na tę sprawę piszący do biskupa pod datą 18 lutego 1675 de Béthune (Bracław; XLVII, 55, kopia). Przedstawia on w żywych kolorach oburzenie Sobieskiego, który nie wątpi o porozumieniu między Francją i Szwecją. Sam Sobieski pisze tegoż dnia do biskupa:

Bracław 18 lutego 1675. (Kopia. — XLVII, 56).

»Quoique la connaissance, Monsieur, que vous avez des affaires de ce Royaume vous puisse faire comprendre aisément jusque à quel point je dois être surpris de la résolution que les Suédois ont prise d'entrer dans la Prusse Ducalle, je me remets toutefois à ce que M. le Marquis de Béthune vous en écrira de plus particulier, ne voulant pas me mettre moi-même en nécessité de vous en expliquer ma juste douleur s'il était vrai que la France eût consenti à une surprise de cette sorte. Mais comme en des affaires de cette importance il est très nécessaire d'en savoir promptement les véritables motifs, je souhaiterais que vous dépêchiez en toute diligence un exprès au Roy pour l'informer des grandes conséquences qui en pourront arriver et des mesures que je me trouverai contraint de prendre si les Suédois continuaient dans leurs desseins espérant que Sa Majesté fera les réflexions nécessaires. Songez, je vous prie, que je voudrais être le seul à qui il faut persuader qu'on ne veut pas me surprendre dans une chose de cette nature. Mr. le Marquis qui est ici a lu déjà et entendu tout ce qu'on m'en a dit et écrit, nonobstant que cette invasion soit en toute apparence aussi également contraire à l'intérêt de la France qu'au mien propre et à celui de la Pologne. Faites-y donc bien réflexion, je vous prie, et me croyez sincèrement tout à vous.»

Nazajutrz 19 lutego 1675 pisze de Béthune do Ludwika XIV (Bracław; XLVII, 57, własnoręcznie), powtarzając dosłownie prawie wszystkie twierdzenia biskupa Marsylijskiego odnośnie do sprawy szwedzkiej. Żali się nadto, że musiał cierpieć od Sobieskiego bardzo ostre wymówki:

»J'ay répondu, Sire, que sèurement V. M. n'avoit pu empescher la résolution des Suédois et que... lorsque vous seriez informé qu'il n'y avoit point donné

de consentement et l'intérêt sy considérable qu'il prenoit à leur entrée en Prusse que vous n'entrassiez, Sire, dans tous les expédients qui pourroient faire sa satisfaction... J'ay ensuite essayé de pénétrer, Sire, sy l'on pourroit obliger le Roy à consentir par quelque somme et sur des espérances à laisser agir les Suédois, mais l'ayant trouvé inexorable sur cela et assez chagrin, j'ay pris le parti de tâcher à gagner du temps... de sorte que j'ay engagé le Roy de Pologne de ne pas prendre de résolutions qui peussent aigrir les affaires jusque au temps que l'on auroit des responses de V. M.»

Ale Ludwik XIV nie potrzebował szukać trudnej do wynalezienia odpowiedzi, bo nim depesza pana de Béthune do Wersalu zaszła, obawy niewczesnymi wiadomościami wzbudzone okazały się płonne. Mały oddział szwedzki tylko przeszedł bez oporu, ale i bez zatrzymania się przez Prusy Książęce, i udał się na dawny teatr wojny w Niemczech, dokąd i teraz zmierzała cała wyprawa.

Musimy teraz cofnąć się o miesiąc wstecz, aby zrobić ogólny przegląd depesz w tym miesiącu zamienionych, z których wyjęliśmy dotąd tylko szczegóły szwedzkiej sprawy dotyczące. Depesze te zresztą, sprawę powyższą pominąwszy, nie obfitują w treść historyczną. Depesza p. de Béthune do p. Pomponne z 22 stycznia 1675 odnosi się do osobistej sprawy biskupa Marsylijskiego, do wiecznie trwającej sprawy kardynalskiego kapelusza:

Bracław. (Własnoręcznie — XLVII, 21).

»Vous verrez par la lettre de S. M. ¹⁾ en quel estat sont icy les choses. Je vous assure que je donne toute mon application à les faire réussir selon l'intention de S. M. et selon les avis que me donne Mr. l'Ambassadeur. Vous croyez bien, Monsieur, que vous n'avons pas de peine à nous accorder tous deux, puisque outre l'estime que j'ay pour luy et la recognoissance à laquelle ses bons offices m'engagent, nous sommes esgalement gens de bonne volonté et allant au bien de l'affaire sans estre détournés par aucun intérêt. — Je vous envoie, Monsieur, la copie de la dernière lettre que S. M. a écrite à Monsieur le Cardinal des Ursins en suite de l'audience qu'il avoit prise du Pape et du Cardinal Altieri au sujet de la nomination. Il ne part aucun ordinaire où le Roy de Pologne ne renouvelle ses instances et le Résident de Pologne, Masini, qui avoit esté assez osé pour agir sous main contre Mr. de Marseille estant hors de Rome pour cette seule mauvaise conduite, messieurs du Palais songeront à ne pas offenser un Roy qui soutient sy hautement les intérêtz de toute la chrestienté; de sorte que je ne fais aucun doute, la France appuiant encore cette affaire, comme elle faict, que l'on n'emporte l'acceptation du bref, et sy la nomination des couronnes se faisoit aux pres-

santes instances de messieurs les Ambassadeurs, que nous n'eussions le plaisir de voir bientôt Mr. de Marseille revêtu de la pourpre.»

¹⁾ to jest: *«la lettre écrite à S. M.»* str. 176.

D. 25 stycznia 1675 pisze znowu de Béthune do Ludwika XIV (Braclaw; XLVII, 31, własnoręcznie) w sprawie pokoju z Turcyą. Król polski wysyła do Porty z pokojowymi propozycjami niejakiego Murawskiego, byłego dowódcę załogi tureckiej w Barze. Wzięty do niewoli przy zdobyciu tego miasta, Murawski dał się ująć łaskawością Sobieskiego i podjął się pośredniczyć w układach. Na prośbę Sobieskiego de Béthune polecił temuż Murawskiemu, aby przedstawił Porcie, że Ludwik XIV życzy sobie przyspieszenia pokoju z Polską, ale na podstawie zwrotu Kamieńca,

«cet intérêt (zwrot Kamieńca) regardant particulièrement toute la chrestienté et par conséquent V. M. qui en est de toute manière le premier de tous les roys.»

«Sy la paix se conclut — dodaje de Béthune — V. M. aura la gloire et l'avantage d'y avoir beaucoup contribué, et, sy elle ne se fait point, son nom ne sera compromis en rien.»

Znajdujemy także pod tą datą kopię listu pana de Bethune do pana de Nointel (XLVII, 22), ambasadora francuskiego przy Porcie, w którym to liście, również Murawskiemu powierzonym, p. de Béthune poleca gorąco swemu koledze sprawę pokoju.

Zkądinąd tego samego dnia biskup Marsylijski w depeszy do Ludwika XIV (Jaworów; XLVII, 24, oryginał) przedstawia prośbę Jana III, aby p. Akakia po powrocie z Węgier pojechał w imieniu biskupa do Porty z pokojowymi propozycjami.

Inną zupełnie sprawę porusza na nowo biskup w załączonej depeszy do p. de Pomponne (XLVII, 25, oryginał):

«Le Roy et la Reyne de Pologne regardent le Roy en quelque sorte comme débiteur des 20,000 escus qu'ilz ont baillé pour feu Mr. de Longueville. . . . Il seroit à souhaiter qu'on pust prendre quelque tempérament sur cela.»

To samo powtarza w depeszy z 1 lutego 1675 (do p. de Pomponne; Jaworów; XLVII, 37, oryginał), skarżąc się nadto, że go król polski codzień przez królową niepokoi tą sprawą; tamże spotykamy ten ustęp:

«Je finis, Monsieur, en vous représentant la nécessité qu'il y a plus que jamais de ménager le Roy de Pologne par quelque gratification, sy S. M. juge en avoir besoin . . . vous aurez vëu ce que j'en ay représenté à S. M. par mes précédentes ¹⁾ pour une avance de la moitié de la somme qu'elle luy a fait espérer après la paix et il ne sera pas moins nécessaire de faire quelques libéralités aux

principaux de la République de Pologne lors de la Diette où l'on prendra des résolutions sur l'affaire de Prusse, autrement on trouvera de leur part une bien plus forte opposition à ce qu'on y désirera du Roy de Pologne.»

¹⁾ Ob. depeszę z 4 stycznia, str. 170.

Pod datą 2 lutego 1675 znajdujemy drugą depeszę, a raczej list poufny biskupa do p. de Pomponne, w której zaznaczamy tylko, może przez Maryę-Kazimirę natchnioną, insynuację, iż należałoby Janowi III z okazji koronacji zrobić podarunek jakiś: «de quelque tenture de lit ou de carosses.»

Następna poczta 8go lutego 1675 zawiozła znowu dwie depesze biskupa: do króla jedną (Jaworów; XLVII, 42, oryginał), do ministra drugą. W pierwszej, oprócz sprawy szwedzkiej, mieszczą się zwykłe obietnice rychłego pokoju i zwykłe nalegania o spieszne nadesłanie subsydyów, zwłaszcza węgierskich, jako najpilniejszych. Druga depesza poświęcona osobistym interesom Jana III. Najpierw skarży się król polski, że mimo prośb jego nie zrobiono nic dotąd w Wersalu dla pana de Béthune. Następny interes taki:

«Le Roy de Pologne souhaiteroit que le Roy eust la bonté d'ecrire à Mr. le Duc d'Estrées d'appuyer fortement auprès de Sa Sainteté la révocation d'un décret qui a esté fait qui détruit le droit que ce Roy a à la nomination des abbayes en son Royaume . . . le Roy de Pologne est persuadé que c'est le Nonce Bonvisi qui luy a procuré cet embarras.»

Ważniejszą cokolwiek jest depesza pana de Béthune do p. de Pomponne z d. 10 lutego 1675 (Braclaw; XLVII, 47, własnoręcznie). Dowiadujemy się najpierw, że Jan III postanowił pozostać na Ukrainie do marca, to jest do pory, w której spodziewa się otrzymać od Porty stanowczą odpowiedź co do pokoju lub wojny.

«Cependant — pisze dalej de Béthune — il est impossible que S. M. ne retire de grands avantages de la protection secrète que le Roy de Pologne donne aux mescontents de Hongrie à sa considération contre l'Empereur, et que le parti qui s'est formé en Prusse et lequel n'attend pour se déclarer que de voir la paix du Turc assurée, ne donne de grandes inquiétudes à l'El. de Brandebourg.

Permettez-moi, Monsieur, de vous redire encore qu'il faut entretenir ces bonnes dispositions puisque en tout temps le Roy de Pologne, estant entièrement dans les intérêtz de S. M., peut occuper l'Empereur de la manière qu'il ne sera guère en estat de se mesler des affaires des autres, et quand j'auray l'honneur de vous revoir je vous diray bien de choses, Monsieur, sur lesquelles vous advouerez que pour des vëues particulières on a pris plaisir de bien donner de fausses idées de ce qui se peut faire en ce pays icy.»

Ten ostatni ustęp wymierzony chyba przeciwko biskupowi Marylijskiemu, tem prawdopodobniej jeszcze, że zaraz potem de Béthune rapada z nadzwyczajną gwałtownością na ambasadora, który śmiał szwagrowi króla polskiego wydzierać honor doręczenia temuż królowi orderu św. Ducha.

Przechodzi następnie de Béthune do innej sprawy:

»Le Roy de Pologne m'a ordonné d'informer S. M. que le commissaire qu'il a en Moscovie luy donne avis que le Czar a déclaré au Résident de Suède que sy son maistre attaque l'Empire ilz seroient obligés de rompre avec luy.«

Król polski przypuszcza, że Moskwa zrobiła ten krok za natchnieniem Cesarza; ale de Béthune sądzi, że z pomocą Jana III można będzie rzucić Tatarów na Moskwę i zostawić tym sposobem Szwecyi swobodę do działania w Niemczech.

Pod datą 15go lutego 1675 znajdujemy dwa charakterystyczne listy, które w całości podajemy:

Marya-Kazimira do Ludwika XIV. Jaworów 15 sierpnia 1675 r.
(Własnoręcznie. — XLVII, 48).

Monsieur mon frère,

Je me sent sy redevable a vostre majeste pour les bontes quelle a pour moy que bien (que) mon desir fust de voir le Roy Monseigneur pour les luy participer, devant toutes choses je croyois faire une faute si jattendois plus long temps a vous en remercier. M. l'Evesque de Marseille vostre ambassadeur ma dit la bonte que Vostre Majesté a eue de sinqueter de ma maladie elle a sans doute eue quelques rayson puisque si dieu eut disposés de moy vostre majeste auroit perdu une persone en ce pays cy si affectionnée et si sincèrement zélee pour tout ce qui regarde sa personne et les interesst de sa couronne que je puis dire avec verité quil ny en a point au monde a qui je le cede M. l'ambassadeur ma dit encore l'honneur que vostre Majestes me vouloit faire de madobter pour sa fille; je feray mon possible pour nen estre pas reputée indigne et jespere que jauray encore a joindre atant d'obligations celle de ee que Vostre Majesté fera pour mon pere et monsieur le marquis de Bestune mon bau frere dont je lay suppliee par ledit Sieur ambaçadeur. Je mestimeray la plus heureuse du monde si ensuite je puis rencontres des hocations aussi favorable que je les souhaite pour tesmoigner a Vostre Majesté mes juste reconayssance pour tant de biens faits et dont je conserveray les sentimens autant que vie pour l'employer a faire, conoistre a tout le monde combien je suis, etc. etc.

Marie Kazimire R.

Baluże do pana de Pomponne. Warszawa 15 sierpnia 1675 roku.
(Własnoręcznie. — XLVII, 53).

L'armée de Pologne, Monseigneur, est tousjours reserrée dans ses quartiers par les Tartares qui enlèvent tous ceux qui s'en escartent soit pour aller au fourrage ou pour passer d'un quartier à l'autre. L'on parle diversement de leur nombre, aussy bien que de deux actions arrivées, l'une à Raczkow et l'autre aux environs de Kaminiech; ceux qui en escrivent de la Cour de la Reyne de Pologne, les font considérables et avantageuses, mais les relations que j'en ay vëu, et qui viennent directement de l'armée, disent que le général Korichki ¹⁾, qui commande dans cette première place, se retira promptement dans le Chasteau, à l'approche des ennemys, qui bruslèrent la ville, et qui s'y trouvant encore au retour d'un gros party de sa garnison qui estoit sorty en campagne, il y eust quelque combat, avec perte de peu, de gents, de part et d'autre. Les Polonois y firent cinq prisonniers, qu'ilz envoyèrent au Roy, l'on ne dit pas sy les ennemys en emmenèrent des leurs. L'autre rencontre n'a pas esté plus considérable; mais on croit avoir besoin de la publier telle, et c'est pour cela que la deffence d'escrire des nouvelles a esté réitérée. Sy l'on ne sçavoit, Monseigneur, que les Polonois crient beaucoup et exécutent peu, il faudroit vous advertir de tout ce qui se dit et qui n'est pas à l'avantage du gouvernement présent; on s'en peut doubter sans le spécifier; mais ce qui me semble plus digne de remarque est que le Roy de Pologne ayant escrit à tous les Sénateurs, pour leur demander s'il devoit s'en revenir pour son couronnement, et pour conférer avec eux des affaires de l'Estat, ou continuer ses victoires, pour achever de remettre l'Ukraine sous l'obéissance de la République, tous luy ont respondu que le dernier estoit le plus expédient, puisque Dieu bénissoit sa généreuse entreprise. Sans cela, on se flattoit à Yaworow, d'y voir bientôt S. M. de retour, et l'on y avoit formé le project de faire le couronnement à Léopol, et d'y tenir la Diette qui le doit ensuivre, sous prétexte que le Roy ne pouvoit pas abandonner la frontière, avant que toutes choses fussent réduites et pacifiées en Ukraine. L'on a mesme voulu sonder l'archevesque là-dessus, mais on ne l'y trouve pas disposé, et il en a escrit une longue lettre au Roy, par laquelle il luy en fait voir l'impossibilité, à moins que cela vinst purement du mouvement des petites diettes, et non des ordres de S. M. qui certainement ne seroient pas suivis, parce qu'ilz seroient contre les loix fondamentales de l'Estat. Là-dessus le Roy se resout de faire la paix, de quelle façon que ce soit, avec les Turcs et les Tartares, et l'on assëure qu'il a envoyé quérir les pierreries de la Reyne, pour suppléer à ce qui pourra manquer d'argent pour leur donner. M. le Chancelier Patz est allé à Thorne; l'on croit que ce voyage n'est pas sans mystère, et l'on mande que la cour de Yaworow en prend jalousie; peut-estre n'a-t-elle pas mauvaise raison. M. le Grand-Thrësorier Morstin est à Radom, où se tient le tribunal pour le payement de l'armée; mais comme il n'y a point d'argent, il sera limité pour un autre temps. Cependant tout souffre; les contributions desjà ordonnées, ne se lèvent pas; on ne sçauroit en ordonner d'autres sans Diette; la justice ne s'exerce point; l'armée dépérit à vëue d'oeil; les maladies et les morts y sont fréquentes; on n'a pas de quoy faire des recrues. Il faut une constitution et de l'argent pour faire de nouvelles troupes; les Moscovites menacent; la Li-

thuanie gronde et bransle au manche; enfin jamais la pauvre Pologne n'eust tant besoin du miracle qu'à présent. Les Suédois me paroissent encore à craindre, s'ils prennent le prétexte d'attaquer la Prusse Ducale, il faudra passer par la Royale, qui n'est que trop disposée à bien recevoir de tels hostes.

Je suis, etc.

¹⁾ Korycki Krzysztof, jenerał, podkomorzy Chelmiński.

Pod datą 22 lutego 1675 (do Ludwika XIV, Jaworów; XLVII, 61, oryginal) biskup Marsylijski donosi o wyjeździe pana Akakia do Węgier z listami Jana III.

Wreszcie pod datą 28 lutego de Béthune rozwija dalej myśl potrójnego przymierza: Polski, Szwecyi i Francyi, którą w depeszy z 8go stycznia (str. 171) poruszył:

Do Ludwika XIV. Braclaw 28 lutego 1675. (Własnoręcznie. — XLIV, 248).

J'ay eu honneur de rendre compte l'ordinaire dernier à Vostre Majesté par une longue dépesche des raisons qui faisoient appréhender au Roy de Pologne l'entrée des Suédois dans la Prusse Ducale. Depuis ce temp-là les avis que l'on a receus de leur armée ne marquant pas qu'ils aient ce dessein, j'ay eu plus de lieu de pénétrer les intentions de Sa Majesté au sujet de la Prusse. Comme elles ne vont pas à ménager l'Electeur de Brandebourg, mais à empêcher que la Suède ne s'empare d'une province qu'il veut réunir à Sa Couronne et sur laquelle la Pologne a un droit incontestable, j'ay crû qu'elles pouvoient esgalement convenir à Vostre Majesté et à luy, puisque la diversion seroit pareille et qu'il semble, Sire, qu'il soit à souhaiter que la Prusse, ayant à changer de Maistre, tombe entre les mains du Roy de Pologne plustost que de la Suède.

C'est ce qui me fait regarder, Sire, l'occasion du Traitté qui se propose entre ces deux Couronnes comme un moien propre, sy Vostre Majesté veut y entrer, pour établir les prétentions que chacune veut avoir sur les pays de Mr. l'Electeur de Brandebourg et éviter par là les démeslés qui pourroient arriver s'ilz s'attachoient en mesme temps au mesme dessein. La conjuncture en paroist d'autant plus aisée que l'Ambassadeur de Suède, ainsy que je l'ay desjà mandé à Vostre Majesté, est convenu à Varsovie avec le Roy que les Suédois attaquant l'Electeur de Brandebourg entrent en Poméranie sans toucher la Prusse et que le Roy de Pologne pouroit se rendre Maistre de cette Prvince sans que la Suède ny la Pologne se troublassent dans ces deux conquestes. C'est dans ces vœues, Sire, que le Roy de Pologne me paroistroit désirer que Vostre Majesté entrast dans ledit Traitté. Comme les Suédois appréhendent présentement que les Moscovites les attaquent du costé de Livonie, le Roy de Pologne prétend de faire une alliance avec eux et il s'y porte d'autant plus volontiers que par là il leur oste la pensée de s'attacher à la Prusse et rend lesdits Suédois plus libres pour faire en Allemagne selon vos intentions, Sire, pendant que luy-mesme n'ayant rien à craindre d'eux sera de son costé plus en estat de suivre fortement les diversions dans ladite Prusse et en Hongrie. J'ay crû devoir donner cet avis à Vostre Majesté affin qu'elle

eust le soin de donner ses ordres à Mr. l'Ambassadeur devant le retour du Roy de Pologne.

Comme il paroist convenir aux intérestz de Vostre Majesté que Mr. l'Electeur de Bavière entrast dans ledit Traitté j'en ay parlé à tous événemens au Roy de Pologne qui l'approuve fort et c'estoit une pensée qui estoit venue depuis longtemps à M. l'Ambassadeur, à Mons. de Vitry et à moy, et je pourrois, si Vostre Majesté l'avoit agréable, m'en retournant par la Bavière, négotier la chose au nom du Roy de Pologne avec Mons. l'Electeur.

Ale droga ta pana de Bethune do Francyi była jeszcze odległą. Wprawdzie w depeszy z 17 lutego 1675 do p. de Pomponne dziękuje on za użyczone mu na jego żądanie pozwolenie powrotu (XLVII, 54, własnoręcznie. Pozwolenie to otrzymał w depeszy Ludwika XIV z 4 stycznia. LXVII, 1, minuta); ale zarazem przedstawia, iż przed ukończeniem wojny obowiązek honoru nie pozwala mu Jana III odjechać. Wprawdzie znowu w depeszy do biskupa Marsylijskiego z następnego dnia (XLVII, 55, własnoręcznie) oświadcza, iż skoro tylko Jan III Ukrainę opuści, on (de Béthune) opuści Polskę; a jak widzieliśmy (ob depeszę z 10 lutego, str. 183) Jan III bawić na Ukrainie zamierzał tylko do marca; ale sądzimy, iż to oświadczenie przeznaczone było do uspokojenia pewnej zazdrosnej niecierpliwości, której symptomata zaczynały się objawiać u ambasadora. Niecierpliwił się rzeczywście ambasador, iż mu wypadało dzielić z kolegą, żadnego urzędowego tytułu nieposiadającym, wpływ na sprawy polskie i honor odniesionych dyplomatycznych tryumfów. Jednym z symptomatów, których zbierać zewsząd nie możemy, było wystąpienie ambasadora w błahej niby sprawie doręczenia Sobieskiemu orderu św. Ducha. Antagonizm objawiony z tej okazji między nim a panem de Béthune, wywołał najpierw nieskończenie obfitą korespondencję i doprowadził wreszcie nieco później do stanowczego nieporozumienia. Korespondencya należy raczej do psychologii indywidualnej niż do historii, a o nieporozumieniu powiemy w swoim miejscu. Do tej chwili, i nadal jeszcze przez długi czas, pozory były zachowane i w depeszach do Wersalu jeden z dyplomatów wyrażał się zawsze o drugim ze znaną nam już przychylnością.

Przejrzyjmy teraz z kolei korespondencję z Wersalu do Polski od epoki, na której zostawiliśmy ją, to jest jeszcze od listopada 1674 roku (str. 161). Właściwie ostatnim wyrazem tej korespondencji na czas długi jest depesza Ludwika XIV z 7 września 1674 (str. 134). Od

połowy listopada 1674 do połowy stycznia 1675 roku Ludwik XIV nie pisze prawie wcale, a tygodniowe depesze pana de Pomponne nie przedstawiają żadnego interesu. Po zamieszczonych wyżej (s. 176) depeszach ministra i króla z 4 i 11 stycznia 1675 w depeszy urzędowej ministra z 18 stycznia 1675 prócz urzędowej formy, nic niema zgoła; list tylko poufny z tejże daty do biskupa Marsylijskiego stanowi materiał niezbędny do wyjaśnienia stosunków biskupa z Wersalem i z panem de Béthune.

»Je puis vous dire entre nous — pisze p. de Pomponne (XLVII, 15; minuta) — que l'on a trouvé un peu étrange qu'ayant tesmoigné d'abord que vous deviez aller à l'armée, que mesme vous aviez parlé de l'équipage qui vous estoit nécessaire pour cela, vous ne vous soyez pas avancé et soyez demeuré avec la Reyne de Pologne, qu'ainsy on n'ait point par vous de nouvelles du Roy.

Ce qui m'estonne encore davantage est que Mr. le Marquis de Béthune m'ayant escrit jusques icy fort régulièrement et ayant rendu un compte fort exact au Roy de ce qui se passoit à l'armée, je n'ay point eu de ses lettres depuis deux ordinaires. J'ay vu toutefois dans celles qu'il envoie à Madame sa femme dans les deux ordinaires qu'il marque précisément qu'il m'a escrit par l'un et par l'autre aussy bien qu'au Roy. Cependant ses dépêches qui m'estoient toujours venues dans vostre paquet ne me sont point arrivées. J'en suis d'autant plus fâché que les nouvelles de ce qui se passe à l'armée, ce dont il est témoin, sont toujours fort agréables à S. M. et qu'il est homme de mérite et fort de mes amis. Il me semble aussy qu'il sert fort utilement et il me paroist mesme qu'il vous a desjà rendu et peut vous rendre encore des services considérables dans une cour où l'alliance luy donne beaucoup de crédit.

Następną pocztą 25 stycz. 1675 pisze sam Ludwik XIV (do biskupa Marsylijskiego; St. Germain; XLVII, 23, minuta), ale nalega tylko o doprowadzenie do skutku projektowanego traktatu z Janem III.

»Quoyque je ne puisse douter de la sincérité de ses intentions je seray toutefois bien aise, en cas que ce Prince s'approche de Léopol pour y venir voir la Reyne sa femme, que vous puissiez achever vostre traité, en le signant.

Dopiero pod datą 1 lutego spotykamy ważniejszą nieco depeszę Ludwika XIV. Podajemy ją wraz z następną z 7 lutego:

Do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain 1 lutego 1675. (Minuta. — XLVII, 34).

»Monsieur l'Evesque de Marseille. Ce que vout avez faict voir par vostre lettre du 27 du mois passé de la continuation des progres du Roy de Pologne augmente l'espérance que j'ay concëue il y a longtemps que ce Prince finiroit par une paix avantageuse la guerre qu'il soustient avec tant de gloire contre le Turc. J'en conçois plus d'espérance que lorsqu'il en sera délivré il tournera ses armes et pour son propre intérêt et pour le mien ou contre l'Empereur en Hongrie ou contre l'Electeur de Brandebourg en Prusse, et qu'en mesme temps qu'il fera

une diversion favorable pour mes intérestz il s'ouvrira un chemin à des conquestes avantageuses pour la Pologne.

Vous avez desjà appris l'action que la Suède a commencée contre l'Electeur de Brandebourg et par ce que cette guerre peut avoir de grandes suites dans l'Empire cette Couronne faict estat d'y appliquer toutes ses forces. Pour n'y estre point troublée elle souhaite d'estre sans inquiétude du costé de la Livonie. C'est dans cette vëue que pour n'avoir rien à craindre du Moscovite, elle désire la conclusion du traité qu'elle a commencé avec le Roy de Pologne. Elle ne doute point que mes offices ne peussent beaucoup y contribuer et elle me les a faict demander. Ainsy mon intention est que vous contribuiez autant qu'il sera en vous pour le succez de cette négociation et que vous fassiez connoistre au Roy et à la Reyne de Pologne que je m'y intéresse particulièrement. Je ne doute pas que ma considération ne contribue encore à les porter plus utilement à lier une alliance avec une Couronne qui leur est voisine et qu'ilz ne croient de leur utilité commune de bien affermir leur amitié réciproque.

Quel que soit le succez de vos offices, aiez soin de faire connoistre à l'Ambassadeur de Suède lorsqu'il reprendra son Traitté l'ordre que je vous ay donné de les rendre et marqués-le de mesme dans vos dépêches au Marquis de Feuquières.

Sur ce etc.

Do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain 7 lutego 1675. (Minuta. — XLVII, 41).

»Monsieur l'Evesque de Marseille. La lettre que vous m'avez escrite le 4 du mois passé continue à me faire voir les progres du Roy de Pologne qui ne pouvoient recevoir un accroissement plus notable que par la soumission de Dorosensko qui achève de luy assëurer la conquête de l'Ukraine. L'on ne peut sans doute regarder les succez sy grands et sy surprenans qu'il a remportés dans la fin de cette compagne que comme un pas qui le meîne à une paix avantageuse avec le Turc. Comme ce doit estre le comble de sa gloire et du bien de son Estat je souhaite pour son intérêt qu'il conclue bientost avec la Porte et je désire pour le mien qu'ensuite de cette guerre il en commence bientost une autre en ma faveur.

Je me prometz d'apprendre qu'aussitost qu'il se sera rapproché de la Reyne de Pologne, ainsy qu'il le devoit faire bientost, vous aurez signé les articles dont il est convenu avec vous à Casimir, et que je pourray faire un fonds plus assëuré sur la diversion qu'il avoit promis de porter en Prusse.

Quelque utilité que vous me proposiez et de l'assistance que je pourrois donner aux mécontans de Hongrie et de l'avance de la gratification que je pourrois faire au Roy de Pologne, l'estat présent des despenses que j'ay à soustenir ne me permet pas d'aller au-delà des pouvoirs que je vous ay donnés jusques à cett'heure. L'usage que j'ay envisagé de quelque gratification que j'ay bien voulu répandre parmy les principaux des mécontans de Hongrie a esté de les eschauffer encore davantage dans un party qu'ilz ont desjà pris, mais dont il ne leur est plus libre de se retirer. Ma pensée n'a point esté de leur donner des sommes capables de fournir à la subsistance de leurs troupes. Une guerre sy esloignée pourroit

difficilement estre conduite avantageusement pour mes intérestz et le peu d'inspection qu'on pourroit avoir sur cette dépense la rendroit trop infructueuse. Aussi quand cette diversion auroit a réussir, ce ne pourroit estre que par l'appuy et la conduite du Roy de Pologne sans s'abandonner aveuglement à celle des mécontents. Il suffit donc présentement que le voyage du Sr. Akakia serve à fortifier les principaux de ce party, qu'il leur fasse concevoir des espérances qui les animent de plus en plus et qu'il fasse craindre à l'Empereur que je n'appuye soubz main dans ses Estatz un party qu'il doit sy justement appréhender.

Quant à ce qui touche l'avance de la gratification que vous croiez utile de faire au Roy de Pologne, renfermés vous de telle sorte à vostre traité qu'il ne puisse vous la demander que lorsqu'il commenceroit effectivement à porter ses armes en Prusse.

Tesmoignés-luy seulement sur le doute qu'il vous a faict paroistre que lorsqu'il seroit entré en guerre contre l'Electeur de Brandebourg je m'accomodasse sans luy et le laissasse chargé du poids d'une action qu'il auroit entreprise pour mes intérestz qu'il ne doit point appréhender que je l'abandonnasse en cette sorte et que, quelque traité que je puisse faire, j'aurois soin d'y considérer ses intérestz comme les miens.

J'ay vëu par la lettre que le Roy de Pologne vous a escrite et par celle de la Reyne sa femme au Sieur de Pomponne avec quelle affection ilz attendent de moy l'un et l'autre que je veuille en leur considération donner des marques de considération au Sieur Marquis de Béthune autant que de la satisfaction que j'ay de ses services. Je vous ay desjà chargé de leur tesmoigner sur les mesmes prières qu'ilz m'avoient faites en sa faveur qu'outre la satisfaction que j'ay des services dudit Sieur Marquis de Béthune mesme de ceux qu'il me rend présentement en Pologne, autant que par l'honneur qu'il a de leur appartenir de sy prez, je luy feray ressentir dans les occasions des marques de ma bonté et de la considération que j'ay pour l'intérest qu'ilz prennent à ce qui le touche.

Vous aurez vëu par ma dernière dépesche que bien loin que la Suède puisse avoir quelque pensée contre la Pologne elle ne souhaite rien davantage qu'une liaison plus estroite avec Elle. Il vous sera aisé en cette sorte, en contribuant vos soins à unir plus estroittement ces deux Couronnes, de dissiper les soubçons que l'on vous a tesmoignés, sy touttefois ilz n'ont desjà esté destruits par les responses que vous aurez eues du Marquis de Feuquières sur ce que vous luy aviez escrit sur cette affaire.

Sur ce etc. etc.

Depesza z tegoż dnia do pana de Béthune (XLVII, 44, minuta) jest odpowiedzią na depeszę tego dyplomaty z 25 grudnia 1675 (str. 168).

»Je vois par vostre dépesche — brzmi odpowiedź — et par celle de Mr. l'Evesque de Marseille qu'il (Jan III) tesmoignoît quelque inquiétude que lorsqu'il auroit exécuté l'entreprise qu'il a formée sur la Prusse je ne fisse une paix séparée et ne l'abandonnasse. Travaillez à luy faire perdre cette opinion et assurez-le que lorsque nous serons joins ensemble dans une mesme guerre, je seray fort incapable de séparer mes intérestz des siens dans une paix et de ne pas considérer sa satisfaction comme la mienne propre.»

Takich i podobnych zapewnień nie szczędzi Ludwik XIV; zapewnia także, iż obiecane subsydia przyjdą we właściwej porze, ale przed rozpoczęciem dywersyi stanowczo nic nie da. Oświadczył to w powyższej depeszy z 7 lutego 1675 biskupowi Marsylijskiemu i powtarza mu w następnych depeszach z d. 15 (St. Germain; XLVII, 49, minuta) i z d. 22 (St. Germain; XLVII, 60, minuta).

Na zamieszczoną wyżej (str. 171) depeszę pana de Béthune z 8 stycznia 1675 odpowiada de Pomponne pod datą 1go marca 1675. Odpowiedź brzmi jak następuje:

St. Germain 1 marca 1675. (Minuta. — XLVII, 65).

»Vos dépesches, Monsieur, du 7 et 13 du mois passé ont continué à faire voir au Roy l'estat des affaires du Roy de Pologne et que, lorsqu'il croioit pouvoir faire entrer son armée dans les quartiers aprez avoir soumis Dorosinsko et assuré toute l'Ukraine, il se voioit obligé à entreprendre une nouvelle guerre pour repousser les Tartares. Il y a sujet de se promettre que cette expédition ne luy sera pas moins glorieuse que toutes les autres et qu'elle luy servira d'un nouveau pas pour arriver à la paix avec le Turc, principalement sy les avis qui vous viennent de la Porte ou de la mort du Grand-Seigneur ou d'une révolte en faveur du Grand-Vizir se trouvent véritables. Quoy qu'il soit de l'une ou de l'autre de ces nouvelles l'esclaircissement ou la confirmation sont dignes d'une grande curiosité et peuvent avoir de deçà un grand rapport aux affaires générales.

Tout ce qui peut contribuer à finir la guerre de la Pologne avec la Porte n'est pas d'un petit intérest pour le Roy. Sa Majesté s'assure tousjours que la fin de l'action de la Pologne contre le Turc sera le commencement d'une autre contre l'Empereur ou contre l'Electeur de Brandebourg. Aussi apprend Elle avec plaisir par ce que vous et M. de Marseille luy en mandés que le Roy de Pologne demeure dans ses premières résolutions, et elle s'en promet une diversion bien considérable en sa faveur. Sa Majesté tesmoigne fort agréer le service que vous luy rendés en l'y confirmant et vous luy en rendrez un bien plus agréable en destournant les demandes qu'il pourroit faire de quelque assistance présente d'argent et remettant au temps de l'exécution des mesures que vous avez eu part à établir à Casimir le paiement des sommes qui luy ont esté promises.

Cependant, comme Sa Majesté est bien aise de luy tesmoigner son amitié par toutes sortes de marques, elle a résolu de le faire par un présent qu'elle luy a destiné. Elle a cru, Monsieur, qu'un ameublement entier d'une chambre avec la tapisserie, le lit et les autres ornemens qui peuvent le rendre digne de la main qui le donne, seroit d'autant plus agréable à ce Prince qu'au mesme temps qu'il le recevrait comme un tesmoignage de l'affection de Sa Majesté, il pourroit le faire passer à la Reyne sa femme, et qu'ainsy un mesme présent marqueroit la considération de Sa Majesté pour le Roy et pour la Reyne de Pologne.

Le Roy a vëu, Monsieur, vostre pensée pour mettre dans une mesme liaison la France, la Suède, la Pologne et Mr. l'Electeur de Bavière. Sa Majesté a desjà travaillé à unir tous ces intérestz avec cette différence seulement qu'au lieu de

faire un seul traité où Elle entre avec Eux, Elle croit plus utile pour son service qu'ilz soient unis entre eux par des traittez particuliers. Sa Majesté par elle-mesme est alliée de la Suède, de la Pologne et de Mons. l'Electeur de Bavière. La Suède est sur le point de s'unir par un traité plus estroit avec la Bavière, et Sa Majesté donne ordre à Mr. l'Evesque de Marseille de faciliter l'alliance que la Suède souhaite d'establir avec la Pologne. Ainsy pour faire que tous ces Estatz soient unis les uns aux autres il ne reste qu'à former une alliance entre la Pologne et la Bavière.

C'est à quoy Sa Majesté s'appliquera avec plaisir et non sans beaucoup d'espérance d'y réussir, aussitost que le Roy de Pologne voudra faire lier cette négociation à Munich. Toutes choses se disposent à former un party considérable en faveur du Roy et de ses alliez en Allemagne et la disposition semble se présenter de jour en jour plus favorable pour la conquête que le Roy de Pologne pourroit entreprendre de la Prusse.

Pour ce qui touche la permission que vous demandiés au Roy de pouvoir repasser en France, vous aurez appris par mes lettres précédentes que Sa Majesté vous l'a desjà accordée, peut-estre mesme, Monsieur, que cette lettre ne vous trouvera plus en Pologne. Vous aurez en arrivant icy la plus grande joie que vous estes sans doute proposée de vostre voyage, je veux dire l'agrément que le Roy tesmoigne des services que vous luy aurez rendus. Il est tel que Sa Majesté me paroist disposée à vouloir vous remettre bientost en estat de les luy continuer auprez du Roy de Pologne et par là je vois que vous pourrez employer le temps que vous serez en France au besoin que vous avez de donner ordre à vos affaires domestiques.

Ce vous est, Monsieur, un double avantage de sçavoir la bonté que le Roy veut avoir pour vous et de l'avoir appris par le Roy de Pologne. Quand on a le bonheur de servir avec autant de zèle, d'application et de succez que vous faites un aussy grand et aussy bon maistre que le nostre, l'on doit attendre en repos et avec confiance de ses mains son établissement et sa fortune.

Tegoż samego dnia Ludwik XIV pisze do biskupa Marsylijskiego (St. Germain; XLVII, 66, minuta). Nie zmieniając w niczem poprzednich swych instrukcyj, odnośnie do spraw Polskę i Francję wyłącznie obchodzących, kładzie tylko nacisk na świeżo poruszoną sprawę polsko-szwedzkiego przymierza:

»Je vous ay desjà chargé de contribuer tout ce qui pourroit dépendre de vous pour lier estroitement le Roy de Suède et de Pologne. L'on souhaite extremement cette alliance à Stockholm et je seray bien aise que vous aiez part à la faciliter. Je vois mesme que l'on la regarde en Suède comme pouvant servir un jour à une jonction contre la Moscovie et peut-estre y auroit-il plus de jour aujourd'huy que le Roy de Pologne ne doit pas estre satisfait du reffus que le Czar vient de luy faire de joindre ses troupes aux siennes contre le Turc.

Tą depeszą zamyka się na peryod kilkomiesięczny korespondencja z Francji do Polski. Aż do chwili podpisania traktatu przez

Jana III, ba nawet aż do połowy lipca, gabinet wersalski nie wysłał już nic, co by zasługiwało na uwagę. Możemy więc zająć się wyłącznie korespondencją z Polski. Doprowadziliśmy pierwiej przegląd tej korespondencji do ostatnich dni lutego (str. 186); musimy jednak, zanim pójdziemy dalej, cofnąć się nieco wtył, aby podać odpowiedź biskupa Marsylijskiego na ów groźnej treści list poufny p. de Pomponne z 18 stycznia (str. 188). Odpowiedź ta nosi datę 15 lutego (Jaworów; XLVII, 52, oryginał). Przedstawia biskup, iż Ludwik XIV zostawił mu do woli jechać za królem albo zostać przy królowej. Zdecydował się zaś zostać przy królowej: 1) dlatego, że Jan III nie życzył sobie, z wiadomych przyczyn, widzieć go przy wojsku; 2) dlatego, że potrzebował otrzymać prędzej instrukcje z Wersalu, które w drodze do obozu byłyby opóźniły się znacznie; 3) dlatego, że królowa pragnęła, aby był przy niej dla większego swego bezpieczeństwa i większej powagi. Mimo tych wszystkich względów byłby się w końcu wybrał do obozu, gdyby królowa nie była zasłabła w Kazimierzu, gdzie jej w takim stanie porzucić nie mógł. Zresztą w Kazimierzu samym, dokąd daje do zrozumienia biskup, że umyślnie Jana III ściągnięto, przyszły do skutku układy, o których podpisanie tak bardzo stoi obecnie sam Ludwik XIV. Po zawarciu zaś tych układów obecność biskupa przy Janie III była zbyteczną.

Co się tyczy depesz margrabiego de Bethune, obwiniać o ich stratę należy tylko pocztę albo kurjerów.

Wracamy teraz do przerwanego porządku depesz. W pierwszych dniach lutego 1675 r. przeniósł się biskup Marsylijski z królową do Lwowa i ztamtąd pod datą 1 marca 1675 odpowiada na depeszę Ludwika XIV z 1 lutego (str. 188):

Lwów. (Oryginał. — XLVII, 68).

»J'ay escrit à Mr. le Marquis de Feuquières et à Mr. le Marquis de Vitry¹⁾ les ordres que j'ay reçus de V. M. de faciliter en son nom le traité entre la Suède et la Pologne, affin qu'ilz le fassent sçavoir lorsque le service de V. M. le requerra. J'en ay aussy informé le Sieur Baron de Lillieuk, Ambassadeur de Suède en cette cour, qui est resté près de Dantzick, affin qu'il puisse au plustost se mettre en estat de venir négotier ce traité et j'ay obligé la Reyne de Pologne d'escire au Roy de Pologne son mary de faire venir cet Ambassadeur, afin de travailler au plus vite (à) cette négociation puisqu'à ce qu'il m'escrit, il n'attend que ses ordres pour se rendre auprès de luy.

¹⁾ Depeszę do margr. de Vitry, o której wspomina biskup, znajdujemy w T. XLIV, (253), pod datą 1 marca. Nie zawiera ona nic godnego przytoczenia. Margrahia de Vitry był w tym czasie posłem francuskim w Monachium.

Pisze także i sam ambasador do Jana III w tej samej sprawie, nalegając zarazem o rychłe podpisanie traktatu i prosząc o pozwolenie przybycia do Braclawia, jeśli pobyt królewski na Ukrainie ma się przeciągnąć.

»Et assëurement — dodaje ambasador w depeszy do Ludwika XIV — que dans la suite V. M. pourra tirer du Roy de Pologne des secours merveilleux et prendre des mesures certaines pour tous les desseins qu'Elle pourra avoir, car ce Prince a une vénération et un attachement particulier pour la personne de V. M. Il a des talens très-grands et pour se faire craindre de ses voisins et pour s'autoriser dans son royaume. Il connoit le génie et la portée de chacun et sçait très-bien par où il les peut acquérir.«

Wiele zresztą pokłada ambasador na królowej polskiej. W załączonej depeszy do p. de Pomponne (XLVII, 70, oryginał) żali się na trudności, jakie spotyka w Rzymie jego promocja kardynalska, głównie ze strony kardynała Altieri. Kardynał d'Estrées donosi mu, że postanowiono pominąć w mianowaniu kardynałów promocje państw a przynajmniej Polski i Wenecyi.

Według pana de Béthune, który pisze do p. de Pomponne kilka dni później (Braclaw 4 marca; XLVII, 71, własnoręcznie), trudności, o których mówi ambasador, pochodzą z tego, że król polski nie ma prawa udzielać łask przed koronacją, którąto zasadę obrócono zapewne w Rzymie przeciw biskupowi. Ale należałoby uwzględnić, jakie przyczyny opóźniają koronację. — Przeszłą pocztą w depeszy z 28 lutego, której większą część podaliśmy we właściwem miejscu (str. 186), donosił de Béthune o przybyciu do Braclawia niejakiego barona de Fin, włocho,

»lequel est depuis peu parti de Vienne et a passé par Thorn auprès de la Reyne Eléonor, dont il a apporté une lettre au Roy. Quoique le chemin soit fort dangereux depuis Léopol jusque icy, il l'a traversé en homme pressé, marchant nuit et jour. Je démesleray s'il n'est point chargé de quelques propositions, sa commission paroissant plausible et agréable au Roy de Pologne, puisque l'on luy offre de changer le séjour de la Reyne Eléonor de Thorn en Silésie, le priant seulement de consentir que la pension accordée par luy et la République luy soit payée hors du Royaume.«

Obecnie pisze:

»L'envoyé de Vienne et de la Reyne Eléonore est parti d'icy. Il ne m'a pas paru qu'il ait mesme eu ordre de rien négotier; aussy bien luy ay-je fait donner son congé sy brusquement qu'il n'en auroit pas eu le temps. Ce que j'ay découvert c'est qu'il a dit à quelques personnes icy que le bruit estoit grand à Vienne que le Roy de Pologne assistoit les mescontents d'Hongrie contre l'Empereur et

appréhendant qu'il n'en touchast quelque chose dans son audience de congé, je me teins sy prez du Roy qu'il ne le fit pas.«

D. 9 marca 1675 de Béthune donosi (do p. de Pomponne; Braclaw; XLVII, 80, własnoręcznie) o przychyleniu się Jana III do projektu przymierza ze Szwecyą. Król obiecał załatwić tę sprawę za powrotem z placu wojny. Tymczasem radzi de Béthune, aby starano się z Wersalu nakłonić ambasadora szwedzkiego do zawarcia traktatu tylko między królem szwedzkim a polskim. Jeśliby albowiem Rzeczpospolita miała być wciągnięta do traktatu, rzecz uległaby zwłokom bez końca.

Co do traktatu ułożonego w Kazimierzu, Jan III również nie robi trudności i podpisze go chętnie za sposobnością.

Najciekawszą część depeszy stanowi następująca wzmianka:

»Ce qui vous surprendra, Monsieur, c'est que l'on a presque decouvert que Mr. de Morstein qui doit estre attaché à la France par bien des raisons entretient un commerce avec le Bacha de Kamienieck pour rompre le traité, soit qu'il appréhende d'estre recherché pour les finances dans un temps de paix ou qu'il soit gagné par l'Empereur.«

D. 15 marca 1675 donosi biskup Marsylijski (do p. de Pomponne; Lwów; XLVII, 85, oryginał), na mocy wiadomości otrzymanej od p. de Feuquières, że ambasador szwedzki w Polsce odebrał rozkaz udania się bezzwłocznie do dworu polskiego dla ułożenia warunków przymierza. Ale, jak widzieliśmy, Jan III chciał dopiero za powrotem sprawę tę załatwić. I rzeczywiście miał na teraz inne ważniejsze sprawy wobec Turków. Zresztą gdy ambasador z samym tylko królem traktować nie chciał, a o traktowaniu z Rzeczpospolitą przed końcem wojny myśleć nie było można, podróż ambasadora w głąb Polski byłaby wzbudziła tylko niepotrzebne pogłoski. To też za odebraniem powyższej wiadomości napisał zaraz Jan III — jak się dowiadujemy z późniejszej depeszy pana de Béthune z 26 marca 1675 (do biskupa Marsylijskiego; Braclaw; XLVII, 99, kopia) — do ambasadora szwedzkiego, oświadczając, że rad bardzo wiedzieć, iż ambasador jest w Gdańsku i nieomieszka oznajmić mu o swoim powrocie: co w języku dyplomatycznym znaczyło, że życzy sobie, aby ambasador nie ruszał się dalej. Na tém zawiesiła się ta sprawa na czas długi, ile że i do końca wojny czas długi miał upłynąć. Po tylokrótnych zapewnieniach bliskiego już pokoju pisze obecnie de Béthune pod datą 16 marca 1675:

Do p. de Pomponne. Bractaw. (Własnoręcznie. — XLVII, 90).

»Comme les avis de la mort de Dorochinco se sont trouvés faux, je n'ose vous asséurer sy ce que l'on vient de mander au Roy de l'arrivée du Ham est est plus véritable; nous en serons éclaircis dans deux jours. Comme on ne sçait point s'il apporte la paix ou la guerre on ne sçait s'il faudra s'en réjouir, car ces messieurs-là ne viennent pas en petite compagnie. Ce qui me faict soupçonner que les choses changent, c'est que je ne vois aucune response de quatre de nos envoiés, ny mesme de Mouraffy ¹⁾ auquel avec raison je mettois plus de confiance et que je vois que les bruits de la guerre de Perse se détruisent peu à peu et que les Turcs continuent de faire de grands apprests.

¹⁾ Zdaje się, że mowa tu o dowódcy załogi tureckiej w Barze, którego inne depesze nazywają Murawskim.

Nie więcej pocieszająco brzmi depesza biskupa Marsylijskiego z 29 marca 1675 (do Ludwika XIV, Lwów; XLVII, 101, oryg.), zawierająca sprawozdanie z podróży do Andrynopola pana de Sauvans (ob. depeszę biskupa z 16 października, str. 147). Pan de Sauvans nie zdołał nawet dotrzeć do samego w. wezyra i musiał poprzestać na przedstawieniu któremuś z przybocznych, jak dalece Ludwik XIV pragnie pokoju między Turcją a Polską. W. wezyr odpowiedział na piśmie:

»Qu'ils sont persuadés que le Roy de Pologne les fourbe sous prétexte de négotier la paix et que comme Mr. de Nointel restoit à Constantinople et que le Sr. de Sauvans n'estoit chargé d'aucune négociation particulière ilz ont esté bien aise de laisser la conduite de cette affaire au Ham qui a une ancienne liaison d'amitié avec le Roy de Pologne.»

Zkądinąd tłumacz w. wezyra dał ustną odpowiedź, iż w. wezyr gotów stracić Andrynopol raczej niż Kamieniec, który sam zdobył. Poczém pana de Sauvans z wielkimi niby honorami odprowadzono do posterunków polskich. Ambasador kładzie wielki nacisk na te honory i na okoliczność, że p. de Sauvans miał tylko list od ambasadora i tym sposobem imię Ludwika XIV nie zostało skompromitowane. Podług pana de Sauvans jedyną przeszkodą do pokoju jest Kamieniec.

»Je suis persuadé — dodaje ambasador — que s'il n'y a que ce seul obstacle le Roy de Pologne et la République s'y résoudroient. La Reyne de Pologne y est desjà toute déterminée et en a escrit très fortement au Roy son mary. Les Sénateurs qui sont icy et à Varsovie sont à présent de ce mesme sentiment.»

I Ludwik XIV był zapewne tego samego zdania. Mamy zresztą dowód na to w późniejszej depeszy z 3 maja 1675 (do biskupa Marsylijskiego, Wersal; XLVIII, 28, minuta).

Wobec tych niepomyślnych wiadomości i wszystkie inne sprawy wpadły obecnie w zastój. O sprawie węgierskiej znajdujemy tylko w depeszy Ludwika XIV z d. 22 marca 1675 (do biskupa Marsylijskiego, St. Germain; XLVII, 93, minuta) krótką wzmianką, którą dla jej filozoficznej wartości przytaczamy:

»Je vous ay desjà assez faict connoistre mes sentiments sur les mescontents de Hongrie et vous avez vëu que bien que je crüsse tirer quelque utilité de nourrir l'inquiétude que l'on en peut avoir à Vienne, ce n'est pas jusques au point de vouloir soustenir par une grande despense une guerre sy éloignée et aussi peu réglée que le sont d'ordinaire celles qui sont appuiées seulement sur une révolte de peuples.»

Co się tyczy projektowanej dywersyi w Prusach, oświadcza de Béthune pod datą 26 marca 1675 (do p. de Pomponne, Bractaw; XLVII, 98, własnoręcznie), iż wszystko, co Jan III zrobić może obecnie, jestto utrzymywać tam stosunki, z którychby można korzystać po zawarciu pokoju z Turcją. W tej samej depeszy oznajmia margrabia bliski swój wyjazd z Polski. Czeką tylko na paszporta. Jednak dowiadujemy się z dalszego ciągu depeszy, że Jan III nie myśli opuścić Rusi przed zawarciem pokoju, a widzieliśmy przedtém, że p. de Béthune czuł się przywiązany obowiązkiem honoru do osoby króla aż do końca kampanii. Snać więc zmieniło się poczucie obowiązku francuskiego dyplomaty, a za niém i jego projekta.

Być może, iż na tę zmianę wpłynął objawiony w depeszy pana de Pomponne z d. 1 marca, która zapewne doszła już rąk pana de Béthune, zamiar Ludwika XIV powierzenia mu ambasady polskiej po wyjeździe biskupa Marsylijskiego. Była jednak przeszkoda do urzeczywistnienia tego zamiaru: biskup Marsylijski dowiedział się też o nim. Otóż, pisząc do p. de Pomponne pod datą 29 marca 1675 r. (Lwów; XLVII, 102, oryginał) cieszy się, że dostanie tak godnego zastępcę; ale oświadcza, że zastępywać jego samego tak prędko potrzeby nie będzie, ile że przed załatwieniem promocyj kardynalskiej w żaden sposób dworu polskiego opuścić mu nie wypada.

Podajemy jeszcze z miesiąca marca list pana Baluze nieco wcześniejszy, ale niewchodzący do ogólnego ciągu akcji dyplomatycznej:

Do pana de Pomponne. Warszawa 15 marca 1675 roku.

(Własnoręcznie. — XLVII, 88).

»Il y a icy depuis huit jours, Monseigneur, une grande assemblée de Lithuanois, tous de la faction de M. Paëtz, qui donne occasion à beaucoup à discours. L'on ne s'en tient point à dire seulement qu'ilz ont dessein de brouiller, mais l'on va jusques à assëurer qu'ilz ont celuy de remettre la Reyne Elëonor sur le throsne, sinon en tout, du moins en partie, la faisant duchesse de Lithuanie, sous la protection du Moscovite, et la mariant au Prince Charles de Lorraine. D'autres disent qu'on la mariera avec le Roy de Suède, à qui la Lithuanie se soumettra, à laquelle on joindra aussy les deux Prusses, et l'on luy compose desjà un Royaume imaginaire sur la mer Baltique, qui en occupera tous les ports deçà et delà, jusqu'en Dannemark. Tout cela, Monseigneur, peut estre des visions, mais il est très-constant que sy les malcontents de Lithuanie pouvoient quelque chose de pareil, ilz s'y porteroient plustost que de rester sous la domination du Roy de Pologne d'aujourd'huy, depuis qu'il les a menacez de les faire juger en Diette, pour l'avoir abandonné en Ukraine. Je suis averty que depuis ce temps-là, le Grand-Général de Lithuanie ¹⁾ recherche fort tous ceux qui ont servi dans son armée, et à qui il est dû quelque chose, pour les engager à en demander le payement, par une confédération, de laquelle ou m'assëure qu'il se veut faire déclarer le chef, pour se mettre en estat de se faire craindre, esviter d'estre jugé et faire paix avantageusement.

Il est publicq que les prédicateurs en Lithuanie preschent contre le Roy de Pologne et qu'un Jésuite a dit en chaire que les nouveutez alloient faire périr l'Estat, et venant au détail de ces nouveutez, il nommoit, un nouveau Roy, de nouvelles loix au préjudice des anciennes, une nouvelle façon de faire la guerre, une nouvelle manière de fouler les peuples, et ainsy du reste. Et l'on a entendu ces jours icy de ces Lithuanois qui sont venus avec Mrs Paëtz ²⁾, dire hautement, peut-estre aprez avoir bëu, qu'ilz ne recognoissoient point ce nouveau Roy, qu'ilz en vouloient un autre pour eux et qu'ilz l'auroient bientost.

Dimanche dernier, le prédicateur ordinaire de St. Jean de cette ville, qui est un Jésuite, prescha avec beaucoup de véhémence en faveur du Roy de Pologne, de qui il exalta les vertus morales, politiques et guerrières, appuya fort la validité de son eslection, et dit rage contre tous ceux qui faisoient des cabales contre luy; il sembloit mesme parler ouvertement aux Lithuanois, dont son auditoire estoit presque tout composé, et aprez leur avoir reproché leur lascheté et leur perfidie, leur donna mille malédictions, et finit en les vouant au gibet. Cela a faict dire à ceux qui sçavoient qu'un autre Jésuite avoit presché bien différemment à Vilna que ces bons pères ne veulent que tomber debout, s'accommodant au temps et aux lieux.

¹⁾ Michał Pac.²⁾ Michał Pac hetman w. litewski i Krzysztof Pac kanclerz w. litewski.

Korespondencya z pierwszych dni kwietnia nader ubogą jest w treść historyczną. Opuszczając kilka depesz, bądź z Francyi bądź z Polski, zaznaczamy w depeszy pana de Béthune z 5 kwietnia 1675 (do p. de Pomponne, Braclaw; XLVIII, 9, własnoręcznie) wzmiankę o powziętém przez Jana III postanowieniu wysyłania do Francyi, Rzymu, Wenecyi i t. d. dziennika urzędowych wiadomości dla zapobieżenia fałszywym pogłoskom przez Wiedeń rozsyłanym. Redakcyą tego dziennika zająć się ma ksiądz Brunetti, znany nam sekretarz królewski. Jednocześnie Sobieski naznaczył pana Tourmont na tymczasowego rezydenta w Paryżu aż do powrotu pana de Béthune. Pan de Béthune zaś jest ciągle na wyjeździe i sądzi, że po raz ostatni pisze już z Braclawia. Pisze iednak jeszcze ztamtąd następnego dnia i musimy nawet podać część tej depeszy:

Do p. de Pomponne. Braclaw 6 kwietnia 1675. (Własnoręcznie. — XLVIII, 10).

»J'ay crëu, Monsieur, devoir vous rendre compte d'une chose fort extraordinaire qui est arrivée icy cette nuit dernière. Le Roy de Pologne avoit auprès de luy un gentilhomme nommé Pinnochy ¹⁾ de trez-bonne maison et qui estoit attaché à Sa Majesté depuis le temps qu'il estoit Grand-Mareschal. Le Roy l'aimoit parce qu'il estoit fort savant, parloit fort bien huit langues différentes et s'estoit randu sy capable sur l'histoire romaine qu'il sçavoit par coeur jusque au moindre passage de tous les auteurs qui l'ont escrite. Cette grande cognoissance l'avoit faict admirateur de leurs moeurs et de la fermeté avec laquelle ilz se donnoient la mort, ainsy que vous verrés par la suite. Le Roy aprez son eslection luy donna une charge qui est considérable en ce pays icy et qui seroit en France comme autrefois celle d'échanson. Il y a dix jours que le Roy reçut par un exprès de Pologne trois advis différends mesme assez circonstanciés que cet homme le vouloit empoisonner. Sa Majesté qui a l'âme grande et une confiance naturelle et qui n'ajoute guerre de foy aux rapports que l'on luy faict et qui n'avoit d'ailleurs aucun sujet de se deffier dudit Pinnochy me fit honneur de m'envoier quérir, me montra les advis qu'il avoit receus et me dit au mesme temps qu'il alloit envoier quérir Pinnochy luy monstrier les lettres et la confiance qu'il avoit en sa fidélité en luy ordonnant de luy continuer ses services dans la mesme charge et encore avec plus d'assiduité qu'il n'avoit accoutumé. Je fis ce que je devois, reprësantant au Roy les précautions que l'on devoit prendre en de pareilles rencontres, mais voiant Sa Majesté résolue et d'ailleurs trouvant quelque chose de très-beau pour le Roy en prenant ce party, dans lequel mesme il trouvoit de la sëureté, rendant en quelque façon cet homme responsable de ce qui pouvoit arriver, je laissay exécuter la résolution du Roy. Cet homme receut avec une entière recognoissance et tous les tesmoignages d'une bonne conscience les marques de bonté et de confiance de Sa Majesté. Depuis cela il fut tousjours rêveur et ne parloit que pour dire qu'il n'estoit plus possible de vivre entre les hommes. Il se mit au lit il y a trois jours estant très-incomodé d'une meschante maladie que vous devinerés sans que je vous la nomme. Hier au soir il envoia quérir celuy qui avoit soin sous luy de la cave

du Roy, luy ordonna d'apporter le dernier soin pour le vin que l'on serviroit à Sa Majesté. Comme sa charge estoit d'un grand détail il fist exactement ses comptes qu'il envoya au Trésorier. Sur les deux heures après minuict il appela ses domestiques, leur disant qu'il se trouvoit très-mal et qu'ayant peur de mourir et que son père ne les récompensast pas, il vouloit leur partager ce qu'il avoit d'argent; brusla ensuite ses papiers, prit un almanac, regarda la date du jour et sa montre et sur le cinquiesme apvril escrivit: *nota-benè*, renvoia ses gens et se coupa avec un rasoir les veines des bras au poignets, celui du bras gauche en six endroits et n'ayant pas la force de se servir de ce mesme bras il ne pust se couper au droit qu'en deux endroits. Ses gens estant entrés une demie (heure), après, le trouvant baigné dans son sang coururent au chirurgien, mais il n'estoit plus temps. Le confesseur arriva qui eust celui de le confesser, ce qu'il fist avec beaucoup de cognoissance et de fermeté, disant qu'il s'estoit satisfait et du reste paroissant mourir repantant et crestiennement. L'abbé Brunetty et l'ausmonier du Roy le pressant ensuite (de dire) le subject de son désespoir, il n'en pëurent tirer autre chose sinon: moy trahir mon Roy et un sy bon Roy à qui je meurs obligé, et jusque à la mort n'a dit autre chose. J'ay crëu devoir vous faire cette tragique histoire dans toutes les circonstances. Le Roy a esté tout à fait touché. Cet homme n'avoit jamais marqué que de la sagesse et du bon sens et je ne crois pas que l'on trouve une personne en Pologne qui eust plus de sçavoir. Vous voies, Monsieur, à quoy les hommes sont sujets quand Dieu les abandonne, et ce qu'a pëu faire une trop forte lecture.

Je suis etc. etc.»

⁴⁾ Zapewne syn Hieronima Pinocego, »szlachcica włoskiego,« o którym Niesiecki pisze, że posłował za Jana Kazimierza do Anglii i Holandyi (porównaj niżej z listem pana Baluze, str. 200). Nadmieniam także Niesiecki o otrzymaniu przez Pinocego praw szlacheckich w Polsce na sejmie r. 1662.

W depeszech biskupa Marsylijskiego nie znajdujemy nic, coby rzucało inne światło na ten wypadek. Zato znany nam korespondent de Lubienietz pisze d. 3 maja z Hamburga (do p. de Pomponne; XLVIII, 37, własnoręcznie):

»Le Roy est sauvé grâces à Dieu; un Italien nommé Pinoci qui fust son maistre de la cave l'ayant voulu empoisonner, lequel s'est coupé la gorge quoy que le bon Roy l'ait voulu pardonner.«

P. Baluze ze swej strony z odmienną występuje wersją w dwóch listach, z których odnoszące się do tej sprawy wyciągi zamieszczamy.

Baluze do pana de Pomponne. Warszawa 19 kwietnia 1675 roku.
(Własnoręcznie: — XLVIII, 22).

»J'aprens, Monseigneur, que le confesseur de la Reyne de Pologne, qui est Jésuite, advertit S. M. qu'un autre Jésuite avoit découvert, en confessant, qu'il

y avoit une conspiration contre la vie du Roy son mary, et que le chef de son gobelet, nommé Pinoci, le devoit empoisonner; que la Reyne en escrivit d'abord au Roy, qui ayant fait venir ledit Pinoci, luy fist lire la lettre de la Reyne, et le maltraicta fort en parolles; que ce malheureux ayant dit tout ce qu'il pust pour sa justification et croyant n'en avoir pas persuadé S. M., s'en alla se couper les veines des poignets, dont il mourut vingt-quatre heures après. Le père de ce misérable est Italien, habitué depuis longtemps en ce pays. Il a mesme esté envoyé de Pologne en Hollande et en Angleterre, et présentement est Garde de la métrique, ou des actes de la Grande-Chancellerie. Il est fort austrichien, et a eu soing d'envoyer ses enfans à Vienne, où le deffunct avoit fait quelque séjour. Il estoit au service du Roy d'à présent, avant son eslection. Le genre de sa mort fait douter s'il se l'est donnée par remors de conscience ou par désespoir de n'avoir pû se justifier. L'on blasme fort le Jésuite de n'avoir pas nommé celui qui luy a descouvert, ou peut-estre supposé, une chose de sy grande importance. Le père de ce garçon a tousjours vescu icy en homme d'honneur, et le fils, ne laisse pas jusqu'icy de soupçon d'avoir esté meschant ny capable d'un crime sy énorme.«

Baluze do p. de Pomponne. Warszawa 3 maja. (Własnoręcznie. — XLVIII, 36).

L'on parle fort différemment du subject de la mort de Pinoci, mais personne ne croit qu'il aye voulu attenter à la vie du Roy, S. M. mesme le regrette et en a escrit à son père une lettre de consolation. L'on dit que le confesseur de la Reyne, voyant le mauvais effect qu'a produit l'avis qu'il donna là-dessus à S. M., a montré publiquement un billet du p. Pikarski, par lequel il luy disoit avoir ouy un pénitent en confession, qui luy avoit dict le dessein qu'avoit ledit Pinoci, et luy avoit permis d'en advertir, sans pourtant le nommer. L'on dit que ledit p. Pikarski estoit en colère contre ledit Pinoci, pour ne luy avoir pas voulu donner, dans son ordinaire, de la bierre que le Roy buvoit, et que mesme il s'en estoit plaint à S. M., avec peu de succez; là-dessus on le charge d'avoir escrit ce billet au confesseur de la Reyne, plus par ressentiment que par zèle ny vérité; et l'on dit qu'estant prez de la personne du Roy, il seroit coupable de n'en avoir pas averti S. M. au lieu d'envoyer ce billet au confesseur de la Reyne, qui ne pouvoit advertir assez tost le Roy, pour le garantir du mauvais dessein de Pinoci, qui auroit eu le temps de l'exécuter avant qu'on eust pu le prévenir. Enfin, Monseigneur, quoyque cette affaire soit fort embrouillée, tout le monde convient de l'innocence du deffunct, qui est regretté, mesme de son maistre.

Pod datą 12 kwietnia Ludwik XIV pisze osobno do margrabiego de Béthune (Wersal; XLVIII, 18, minuta) i do biskupa Marsylijskiego (Wersal; XLVIII, 14, minuta). Margrabiemu de Béthune pozwala obrócić drogę na Monachium dla zbliżenia tamtejszego dworu z dworem polskim, jeżeli odbierze stosowne polecenie od Jana III. W depeszy do biskupa powtarza przesłaną już przez p. de Pomponne

margrabiemu de Béthune (ob. depeszę z 1 marca, str. 191 i nast.) odpowiedź na żądanie Jana III, aby i on (Ludwik XIV) przystąpił do polsko-szwedzkiego przymierza:

»Sur ce qu'il souhaiteroit que j'entrasse dans ce traité je l'ay desjà fait en quelque sorte, puisque j'ay un traité avec la Suède, selon lequel elle agit aujourd'hui et que celui que vous avez conclu ¹⁾ avec le Roy de Pologne m'oblige à l'assister dans cette entreprise. Ainsy je puis dire que je me trouve esgalement lié avec le Roy de Suède et le Roy de Pologne sur tout ce qu'ilz pourront entreprendre contre l'Electeur de Brandebourg.«

¹⁾ Mówi tu Ludwik XIV o niepodpisanych jeszcze Kazimierskich układach.

Tegoż dnia, 11 kwietnia, biskup Marsylijski donosi ze Lwowa (do Ludwika XIV; XLVIII, 16, oryginał) o podróży pana Akakia z Węgier do Porty w misji pokojowej. Ale w załączonej depeszy do p. de Pomponne (XLVIII, 17, oryginał) podaje wiadomość ważniejszą, stanowczą dla interesów francuskich w Polsce: Jan III z margrabią de Béthune spodziewani są niebawem we Lwowie. Co skłoniło Jana III do opuszczenia Ukrainy, nie wiemy. To pewna, że ani jeden, ani drugi pełnomocnik francuski nie wpłynął na to postanowienie. Nie byliby omieszkali pochwalić się takim tryumfem. Ale nie omieszkali korzystać ze szczęśliwej sposobności. Korzystać z niej trzeba było, aby zniewolić Jana III do podpisania układów Kazimierskich. Pragnęli tego dwaj dyplomaci, których układy były dziełem; pragnął i nakazywał sam Ludwik XIV (ob. depeszę z 25 stycznia, str. 188). To też od tej chwili rozpoczyna się prawdziwe polowanie na wymykającego się ciągle Sobieskiego.

Nie do Lwowa najpierw przybył Sobieski, ale do Złoczowa tylko, dokąd i królowa z ambasadorem się udała. Donosząc o tej zmianie pod datą 18 kwietnia (do p. de Pomponne, Lwów; XLVIII, 19, oryginał) nadmienia zarazem ambasador, iż wezwał ambasadora szwedzkiego, aby się przybliżył do Złoczowa. Tamże oznajmia podróż do Francji Opackiego Wojciecha, podkomorzego Warszawskiego, starosty latowickiego, jadącego po odebranie zwłok Jana-Kazimierza. Opacki jest zaciętym stronnikiem Austrii: musiał mu jednak ambasador udzielić listy rekomendacyjnej, na które ostrzega, aby miano w Wersalu taki wzgląd jak należy.

Polowanie zrazu źle się wiodło; d. 23 kwietnia był już Sobieski w Złoczowie (biskup Marsylijski do p. de Pomponne, Złoczów 25 kwietnia; XLVIII, 24, oryginał), a 3 maja pisze ambasador (do Ludwika XIV, Złoczów; XLVIII, 30, oryg.), że jeszcze audyencji w przedmiocie traktatu nie otrzymał. Nie brakło tymczasem innych spraw:

»Avant son départ de l'armée le Roy de Pologne — pisze ambasador w tej samej depeszy — a donné audience dans son camp à un envoyé du Grand-Duc de Moscovie qui, considérant la grande réputation que ce Roy s'est acquise voudroit bien, non-seulement ne rien avoir à démesler avec luy, mais mesme faire une alliance étroite entre leurs couronnes. S. M. Polonoise luy a répondu avec beaucoup d'honnesteté. Mr. le Marquis de Béthune et moy l'avons porté à ne point prendre d'engagement dans la vëue, Sire, d'empescher une union qui seroit sy préjudiciable à la Suède et qui la tiendrait dans une extraordinaire jalousie et la rendroit moins utile au service de V. M.«

Pod tę samą porę wrócił ze swego poselstwa znany nam już Muraffy, czy Murawski (ob. depeszę p. de Béthune z 16 marca, str. 196), przywożąc list od Hana, w którym ten oświadczał, iż na jego prośbę Porta przysłała mu upoważnienie do traktowania o pokoju. Jednocześnie przybył wysłaniec Doroszeńki z submisją i zachętami do zawarcia pokoju. Piszący także 3go maja de Béthune (do p. de Pomponne; XLVIII, 34, własnoręcznie) uważa pokój za już pewny prawie i całą jego zasługę przypisuje bez wahania Francji:

»Ce qui paroist visiblement et par la lettre que le Han m'a escrite et par l'ordre qu'il a donné à son envoyé de me rendre compte de toutes choses avant de voir mesme le Roy de Pologne.«

List ten Hana i dołączone do niego podarunki były odpowiedzią na przesłany przez Muraffiego — nie bez podarunków także — list pana de Béthune, któremu to listowi przypisuje margrabia przyjazne usposobienie tatarskiego władcy. Jaką wagę do tych twierdzeń francuskiego dyplomaty przywiązywać należy, zobaczymy później, gdy rzeczywiście do pokoju przyjdzie, a do tego było jeszcze obecnie daleko.

Jak widzimy, de Béthune, który miał Polskę opuścić skoro tylko Jan III opuści Ukrainę, nie pilnował się tego planu podróży. D. 4 maja 1675 pisze do p. de Pomponne (Złoczów; XLVIII, 35, własnoręcznie), że ponieważ Jan III przez tydzień jeszcze zostanie w Złoczowie, i on przez ten tydzień swój pobyt w Polsce przedłuży. Jednocześnie zaś układa się z biskupem Marsylijskim co do przyrzeczonej mu po biskupie sukcesji na ambasadzie. Rezultatem tych układów, podług depeszy biskupa do p. de Pomponne (Złoczów 3 maja; XLVIII, 31, oryginał), było przyrzeczenie margrabiego, iż nie będzie rościć prawa do sukcesji aż po załatwieniu sprawy kardynalskiego kapelusza.

Tydzień minął i Sobieski ze Złoczowa wyjechał, a de Béthune nie wybrał się jeszcze do Francji. Zdaje się, iż chodziło mu o to

aby jeśli, jak się spodziewać było można, Sobieski da się nakłonić do podpisania traktatu, nie zostawić swemu koledze całego honoru tego dyplomatycznego tryumfu.

D. 10 maja znajdujemy go razem z królem i biskupem na drodze ze Złoczowa do Żółkwi, w miejscowości zwanej Sasów (miasteczko ponad Złoczowem o milę na północ). Podajemy wyciąg z depeszy, wysłanej pod tą datą przez biskupa Marsylijskiego:

Do Ludwika XIV. Sasów 10-maja 1675. (Oryginał. — XLVIII, 40).

Pour suivre les ordres de V. M., Sire, et profiter de cette conjoncture ¹⁾, M. le Marquis de Béthune et moy avons eu une grande conférence avec le Roy et la Reyne de Pologne sur le sujet de cette négociation et pour signer le traité dont nous convinsmes à Casimir. Le Roy de Pologne nous a tesmoigné qu'il le signera agréablement et a souhaité que je le dressasse, à quoy je travaille présentement. Ce Prince nous a protesté qu'un des principaux motifs qui luy faict le plus souhaiter la paix est pour estre plus en estat de servir V. M. Il y a apparence que dez qu'il sera libre il ne tardera pas d'agir en Prusse et sy la guerre s'eschauffe en Allemagne je ne douterois pas qu'il ne pust prendre des engagements pour y entrer et y agir avec une trez-puissante armée contre les ennemis de V. M.

Je luy ay ensuite parlé du Traicté avec la Suède. Il m'a dit qu'il sera bien aise de s'unir avec ce Prince pour agir de concert en tout ce qui pourra regarder le service de V. M. Que pour cet effet il falloit faire deux Traictés l'un entre la Suède et luy et la République de Pologne qui seroit tourné d'une manière que tous les Sénateurs et la Diette consentiroient volontiers et un autre particulier entre les deux Roys pour tout ce qui pourroit regarder leurs intérêts et leurs engagements particuliers. Il a mesme souhaité que j'en escrivisse à M. de Feuquiére afin qu'il en informast le Roy de Suède et que le Roy de Suède donnast sur cela les ordres nécessaires à son Ambassadeur à qui le Roy de Pologne a desjà escrit de se rendre auprez de luy.

Suivant ce que Mr. de Feuquiére m'a escrit, j'ay faict connoistre au Roy de Pologne l'inquiétude où estoit le Roy de Suède sur ce que M. le Connestable Wrangel avoit esté nécessité de mettre des troupes en quartier à Bitom et Lawenbourg dans la Prusse Ducale. Sur quoy Sa Majesté Polonoise m'a tesmoigné n'avoir aucun chagrin, estant persuadé que le Roy de Suède exécuteroit de bonne foy ce qu'il luy avoit faict dire qu'il ne toucheroit en rien à la Prusse Ducale.

Ensuite il m'a confirmé, Sire, ce qu'il avoit dit à M. le Marquis de Béthune qu'il prendroit avec joye le Cordon Bleu dans le temps de son Couronnement, qu'il en écrira à V. M. par le retour de Mr. le Marquis de Béthune et qu'il espère que ce sera luy qui luy portera de la part de V. M. cette marque éclatante de son amitié par laquelle il veut faire connoistre à toute l'Europe la forte liaison qu'il prétend conserver toujours avec elle.

Je luy ay ensuite parlé de la lettre que V. M. luy escrit pour luy estre rendue lors de son couronnement, sur l'honneur que V. M. faict à la Reyne son épouse de vouloir déclarer qu'elle la regarde comme sa propre fille. Il a souhaité

de voir la lettre et en a tesmoigné une satisfaction extraordinaire. Il m'a chargé de remercier par avance V. M. de l'honneur qu'elle luy faict dont il tesmoigne avoir la mesme obligation et la mesme reconnaissance que la Reyne son épouse.

Il m'a aussi chargé de remercier V. M. de l'ameublement dont elle veut bien le gratifier, regardant ce nouveau tesmoignage de V. M. avec beaucoup de satisfaction.

Ce Roy est comme moy dans quelque inquiétude de n'avoir point de nouvelles de M. Akakia, ny du Sr. Ghiza et sy la paix est faicte avec la Porte, l'Empereur aura bientôt de ce costé-là assez d'occupation qui l'obligera d'y faire venir ses troupes et le mettra hors d'estat d'en envoyer contre V. M.

Je suis, etc.

¹⁾ Przybycie posła od Hana z pokojowemi-propozycjami.

Nie możemy pominąć milczeniem dwóch listów pana Baluze z tej epoki. Podaje on wiadomości o stanie, w jakim Sobieski zostawił Ukrainę. 3go maja 1675 pisze:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLVIII, 36).

L'on continue, Monseigneur, à exagérer le bon ordre que le Roy de Pologne a mis pour la sèureté de ses conquestes d'Ukraine avant d'en partir; mais l'on ne sçaurait persuader que tant de places puissent estre gardées par si peu de gents, ny que les Kosacques soient devenus plus fidèles que par le passé.

Dnia 10 maja zaś:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLVIII, 42).

J'ay vëu les lettres de deux colonels qui crient misère. . . . L'un d'eux dit qu'il a perdu ses gents et son équipage, mais que, s'il y a de la consolation d'avoir des pareils toute l'armée peut en dire autant. D'autres mandent qu'elle est entièrement ruinée et que toutes les belles relations qu'on en faict ne sont qu'en idée ou sur le papier. . . on mande de Złoczow que le Roy de Pologne est sy chagrin qu'on n'ose luy parler d'affaires.

Dnia 17 maja dwór i dwaj dyplomaci francuscy przybyli do Żółkwi. Zamtąd wysłał biskup Marsylijski do Ludwika XIV obszerną depeszę (XLVIII, 46, oryginał), powtarzającą mniej więcej treść poprzedniej depeszy z 10go. Na wstępie zaś tłumaczy, że w ciągłym pochodzie od piętnastu dni nie mógł przedstawić królowi polskiemu zredagowanego już projektu traktatu. Co się tyczy projektowanego aliansu szwedzko-polskiego zapewnia biskup, że skoro porozumienie między dwoma monarchami nastąpi, Jan III da sobie radę z Rzeczpospolitą:

»Il connoist ces peuples, il sçait leurs intérestz particuliers et par où il les faut prendre, il est maistre de l'armée; ainsy il pourra toujours entreprendre tout ce qu'il voudra dès qu'il aura faict la paix avec la Porte. J'ay donné avis de ce détail à Mr. de Feuquièrre suivant l'intention du Roy de Pologne, afin qu'il puisse le faire entendre au Roy de Suède avec tout le secret qui est nécessaire et que le Roy de Suède envoie ensuite tous les pouvoirs nécessaires à son Ambassadeur.«

Nie więcej trudności spotka Sobieski w nakłonieniu Rzeczypospolitej do dywersyi w Węgrzech. Na dowód przytacza biskup świeżą uchwałę prowincjonalnego sejmiku, mocą której, gdy niedawno Austriacy, chcąc oprzeć się pochodowi Szwedów przez Szląsk, zamierzili skrócić sobie drogę przez ziemie polskie, trzy województwa postanowiły wsiąść na koń, aby temu zamiarowi przeszkodzić.

Co do Prus Książęcych, arcybiskup Gnieźnieński (Jędrzej Olszowski), który nie wie nic o zamiarach Jana III, ani o projektowanym traktacie, pisał w tych dniach do króla, zachęcając go do odebrania tej prowincyi. Jan III będąc zupełnie gotowym do usłuchania tej rady, odpowiedział stosownie; biskupowi Marsylijskiemu zaś radził nakłonić Ludwika XIV do wypłacenia temuż arcybiskupowi jednej raty przyznanej mu dawniej pensyi w sumie 3000 talarów.

O pokoju z Portą, od którego zawisły wszystkie te plany, donosi tylko biskup, że Sobieski odebrał od przyjaciela swego wojewody wołoskiego wiadomość, iż Porta trwa w chęci zakończenia wojny z Polską dla obrócenia oręża *gdzieindziej* — »gdzieindziej« w myśli biskupa znaczy niewątpliwie »na Austryę.«

Jednak podróż pana Akakia do Porty wstrzymana. Pisał on bowiem przed wyjazdem do p. de Nointel i odebrał odpowiedź, że podróż jego tylko zły wpływ wyrzećby mogła, dowodząc zbyt gorącego u Polaków pragnienia pokoju.

Jeżeli mamy wierzyć piszącemu tegoż dnia z Warszawy panu Baluze (do p. de Pomponne; XLVIII, 48, własnoręcznie), nietylko pragnęli Polacy jednomyślnie pokoju, ale rachowali nań zupełnie i uważali wojenne przygotowania za zbyteczne; a gdy Sobieski upierał się siedzieć na Rusi i koronację wciąż odkładał, wnoszono, że *chce albo za pomocą Tatarów i Kozaków stać się samowładnym w Polsce, albo skarb zrabować i abdykować potem.*

O panu de Béthune donosi biskup Marsylijski w załączonej depeszy do p. de Pomponne:

Żółkiew 17 maja 1675. (Oryginał. — XLVIII, 47).

Mr. le Marquis de Béthune partira dans peu de jours. Il attend que nostre Traicté avec le Roy de Pologne soit signé. Je me remets entièrement à luy pour les affaires générales et particulières, car nous vivons dans une confiance et une amitié fraternelle; on ne peut avoir plus d'honneur et plus de mérite qu'il en a et il rapporte de ce pays une estime et une considération générale, et la tendresse particulière du Roy et de la Reyne de Pologne.

Obok tych gorących oświadczeń biskupa, dwuznacznie jakoś brzmi ustęp z depeszy pana de Béthune jednocześnie wysłanej:

Do p. de Pomponne. Żółkiew 18 maja 1675. (Własnoręcznie. — XLVIII, 50).

Vous verrez, Mr., par les lettres de Monsieur l'Ambassadeur l'estat des affaires de Hongrie et de quel avantage peut estre au Roy l'estroite amitié et la liaison du Roy de Pologne à tous ses intérestz. Je n'en parleray jamais dans des vœues particulières, ne sçachant que suivre mon devoir; mais j'ose dire que le Roy n'a pas tousjours esté sy bien servi en Pologne qu'il est présentement et que l'on luy a déguisé des choses qui crient vengeance.

Dowiadujemy się z tej depeszy, że Sobieski odłożył podpisanie traktatu do Jaworowa, gdzie ma być 20go. Zatem rachuje margrabia, że 22go z podpisanym już traktatem wyruszy do Francyi. Zabiera także list Sobieskiego z prośbą o przysłanie mu orderu św. Ducha, i listy wierzytelne do elektora Bawarskiego.

Tymczasem w depeszy biskupa Marsylijskiego, noszącej datę 24 maja (do Ludwika XIV, Jaworów; XLVIII, 51, oryginał), czytamy:

»Mr le Marquis de Béthune et moy pressons la signature du Traicté avec le Roy de Pologne. Ces voyages continuels où il a esté l'en ont empesché jusqu'à présent.«

Widzimy tamże, że pokój z Portą zahacza się zawsze o Kamieniec:

»Il faudra que les Sénateurs persuadent et obligent le Roy de Pologne à abandonner cette place-là, plustost que de continuer une guerre qu'ilz ne peuvent plus soustenir et dont les suites ne peuvent que leur estre très-funestes. *Ce Prince par luy-mesme ne prendra jamais ce party.*

Znajdujemy znowu pod tą datą, 24 maja, list pana Baluze godny przytoczenia:

Do p. de Pomponne. Warszawa 24 maja 1675. (Własnoręcznie. — XLVIII, 53 bis)

L'on vous apprend de plus loing, Monseigneur, les mouvemens de la Cour de Pologne, ce qui s'y passe a desouvert; ainsy je doibs m'en rapporter à ceux qui sont sur les lieux. Je ne sçaurois pourtant voir la feuille de nouvelles qui nous en vient tous les ordinaires, sans en estre surpris; peu s'en faut que je n'en murmure avec tout le monde, pour n'y voir que des fictions, ou des vérités sy déguisées, qu'elles ne valent pas mieux. Sy l'on ne faict pas bientost la paix, toutes ces illusions disparoistront comme des fantomes devant la lumière, et l'on se verra peut-estre réduit à se retirer vers ces quartiers, quelle aversion qu'on tesmoigne d'y revenir, ny ayant, ny armée, ny argent pour en mettre une sur pied, ny volonté, ny pouvoir aux peuples d'y contribuer. Le Roy de Pologne, cependant, songe au mesnage; il se promeine sur ses biens et se propose d'y séjourner, pour en débiter les denrées; il songe à en acquérir d'autres, il marchande ou a desjà achepté la terre et maison de Podors (Podhorce), appartenant au petit-fils du général Koniecpolski, et se soucie peu qu'on se prépare à en faire du bruit à la première Diette, comme estant une contrevention aux loix de l'Estat, qui deffendent aux Roys d'acquérir un poulce de terre dans le Royaume.

L'on continue à me dire par ce dernier ordinaire, que les Tartares ont donné sur la queue de la suite du Roy de Pologne, à son retour de Braclav, et qu'ilz y ont faict beaucoup de prisonniers; l'on y adjouste qu'ilz sont à quatre lieues de Zloczow, et l'on veut que cela en aye faict partir la cour, plustost qu'elle n'auroit faict.

L'on attendoit le retour du lieutenant-colonel Graben, pour sçavoir la response du Han sur la manière de traicter la paix. Ceux qui voyent l'estat des affaires, la croient desjà faicte, aux despens de la liberté des Polonois, ou qu'elle ne se fera point, que très-désavantageuse et honteuse.

Il n'est presque point resté d'officiers en Ukraine. Il en arrive icy tous les jours, et j'ay appris d'un des principaux de l'armée estrangère, que les Tartares leur avoient enlevé plus de deux-mil hommes, qu'il en estoit mort beaucoup de misère, et que d'autres avoient déserté, de sorte qu'il ne croyoit pas qu'il en restast deux-mille; encore sont-ilz tout nuds et deffaits à faire compassion.

Il m'a dit de plus que tout l'argent qu'ilz avoient reçu, le Roy en avoit tiré de chascun une recognoissance, comme d'argent presté, qu'ilz consentent que S. M. retire du Thrésor, sur ce qui leur est dû de leurs services, quoyqu'il soit publicq, que c'estoit de l'argent de France que S. M. s'est approprié.

Elle a convié beaucoup de Sénateurs de se rendre à Javorow, pour y délibérer sur ce qu'il y aura à faire, pour la paix ou pour la guerre; la plupart s'en excusent sur divers prétextes, M. le Chancelier de Lithuanie reste icy. Mais M. le Grand-Thrésorier Morstin est party pour s'y rendre.

Je suis avec, etc.

Nie znajdujemy już żadnej wzmianki o traktacie aż do dnia 13 czerwca. Zdaje się, iż pełnomocnicy francuscy zwątpili na chwilę o możliwości zniewolenia Jana III do podpisu. W samej rzeczy de Bé-

thune, choć ciągle zwleka z wyjazdem, nie tłómaczy już zwłoki tem, że czeka na podpisanie traktatu, ale bądź zdrowiem, bądź wspólnemi z biskupem konferencyami o sprawach węgierskich. (Tak w depeszy biskupa Marsylijskiego do p. de Pomponne z Jaworowa 31 maja 1675; XLVIII, 56, oryginał). O rezultacie tych konferencyj mamy pod datą 2 czerwca 1675 nader ważną depeszę, której wstęp podajemy:

Biskup Marsylijski do Ludwika XIV. Jaworów 2 czerwca 1675 r.
(Oryginał. — XLVIII, 61).

Après avoir envoyé par l'ordinaire de vendredy la relation du Sieur Akakia, j'ay eu un ample entretien avec le Roy de Pologne sur le projet qu'il a rapporté de Transilvanie, ayant crëu important au service de V. M. de luy faire sçavoir le sentiment de ce Prince avant qu'elle pust se déterminer à m'envoyer ses derniers ordres; surtout sy elle juge qu'une telle diversion que celle dont il s'agit convienne au bien de ses desseins.

C'est pourquoy j'envoye un exprez à Varsovie pour y joindre l'ordinaire, affin que V. M. en apprenant les dispositions tant des mécontans d'Hongrie et de tous les Hongrois que de M. le Prince de Transilvanie sache en mesme temps les avis du Roy de Pologne, les réflexions et les raisonnemens qu'il a faict sur cette matière, et que V. M. connoisse aussi l'affection et le désintéressement qu'il m'a faict paroistre dans la discussion de ce projet et son application à le faire réussir à l'avantage de V. M. et à assëurer le bon usage qu'elle voudroit faire dans son exécution.

On ne peut, Sire, entrer de meilleure grâce, d'une manière plus honneste ny plus sincèrement dans les intérestz de V. M. que vient de faire le Roy de Pologne en cette occasion. M. le Marquis de Béthune que j'ay prié de rester icy quelques jours pour assister à cette conférence le pourra mieux faire connoistre à V. M. à son retour.

Mais cependant je luy diray que le Roy de Pologne nous a déclaré de bonne foy que pendant qu'il seroit occupé de la guerre du Turc il ne pourroit pas agir ouvertement en Hongrie, tant parce qu'il avoit besoin de toutes ses troupes, que parce que loin de servir V. M. en se déclarant de la manière qu'il en auroit une forte passion, la Porte en prendroit jalousie et lieroit les mains à M. le Prince de Transilvanie et aux mécontans d'Hongrie et empescheroit par là l'exécution des mesures qui auroient esté prises pour une diversion sur laquelle V. M. feroit fond, dans la crainte que la Porte auroit des suites d'un dessein qui seroit concerté et commun avec luy qui en est ennemy; et qu'ainsy au lieu de favoriser le succez de ce projet il en arriveroit tout le contraire. Mais qu'aussitost que la paix seroit faicte avec la Porte, il agiroit ouvertement en faveur des mécontans d'Hongrie et enverroit à leur secours quatre, cinq ou six-mille dragons s'ilz en avoient besoin de tant, et feroit alors tout ce qui dépendroit de luy pour rendre plus utile à V. M. la diversion qu'elle voudroit donner par eux à l'Empereur; qu'en cela il n'avoit autre vëue que le service de V. M., qu'il ne prétendoit aucun avantage particulier, ne désirant pas que l'argent qu'Elle y emploieroit passast par ses mains; que V. M.

pourroit envoyer quelqu'un sur les lieux qui en fist la distribution suivant les ordres qu'on luy donneroit et qui connust de prez l'usage qui s'en feroit.»

Sobieski, jak opiewa dalszy ciąg depeszy, trzy punkta za główne w sprawach węgierskich uważa: 1) żeby malkontenci zgodzili się na wodza — zdaje się, że zgodzą się na Telekiego (nie Teköliego; ob. przypisek na str. 158); 2) żeby Porta pozwoliła księciu Siedmiogrodzkiemu działać w Węgrzech na swoją rękę lub przez Telekiego, który to punkt można zabezpieczyć w traktacie mającym się zawrzeć między Ludwikiem XIV a malkontentami, tak, aby Francja dopiero po otrzymaniu rzeczonożego pozwolenia obowiązana była warunków dopełnić; 3) aby przeznaczono w Wersalu dla spraw węgierskich 15,000 dukatów i posłano z tą sumą osobę zaufaną, bez zwłoki, z obawy, by Austriya, Francję ubiegając, nie przeciągnęła na swą stronę jaką gratyfikacją księcia Siedmiogrodzkiego.

Jeśli mamy wierzyć biskupowi Marsylijskiemu, Sobieski nie po-przestawał na radach.

D. 13 czerwca 1675 pisze o nim biskup:

Do Ludwika XIV. Jaworów. (Oryginał. — XLVIII, 69).

Sans aucune vëue d'intérêt particulier, il ne néglige rien pour maintenir les mescontans d'Hongrie, pour faire agir le Prince de Transilvanie et pour insinuer aux Moscovites quelque crainte de diversion s'il faict la paix, pour les empêcher de prendre aucun engagement contre la Suède. Enfin, Sire, Mr. de Béthune dira à V. M. comment ce Roy ne garde aucun ménagement avec l'Empereur et que facilement on pourra les mettre aux mains quand le service de V. M. le demandera.

Donosi nareszcie biskup pod tą datą 13go czerwca 1675 roku o podpisaniu traktatu, ale donosi z nader charakterystycznym dodatkiem:

»Je suis obligé, Sire, de représenter à V. M. que le Roy de Pologne aprez avoir signé avec la plus grande joye du monde et de la meilleure grâce qu'il se pouvoit faire le Traicté qu'elle a faict avec luy m'a dit ensuite qu'il n'avoit plus à demander qu'une seule grâce à V. M., qui estoit de vouloir le faire payer de la somme qui luy est dëue par la succession de feur Mr. de Longueville.«

Podajemy obecnie tekst traktatu:

(Oryginał. — XLVIII, 68).

Le Sérénissime Roy de Pologne ayant faict connoistre à Sa Majesté Trez-Chrestienne par le Sieur Evesque de Marseille son Ambassadeur extraordinaire

auprez de luy les justes raisons et les motifs qu'il avoit de retirer des mains de l'Electeur de Brandebourg la Prusse Ducale, qui est un ancien fief de la Pologne dont ce vassal extorqua la souveraineté sous le Règne du feu Roy Cazimir, lorsque ce Prince estoit en guerre avec la Suède et avec les Moscovites, Sa Majesté trez-Chrestienne ayant aussy sujet de se plaindre de la conduite dudit Electeur de Brandebourg et ayant esté informée en mesme temps du besoin que ledit Seigneur Roy auroit de son assistance dans l'exécution et la suite de ce dessein sy important à l'affermissement du repos de la Pologne, ne voulant rien laisser à désirer de son amitié audit Seigneur Roy et luy tesmoigner de plus en plus qu'elle s'intéresse aussi sincèrement à la gloire de son règne qu'aux avantages solides de son Royaume a envoyé aussitost pouvoir à son dit Ambassadeur d'offrir et de promettre en son nom audit Seigneur Roy, en faveur de ladite entreprise de réunion de la Prusse Ducale, l'assistance actuelle et la garantie cy-aprez marquée lorsqu'il sera en estat de s'y appliquer.

A cet effet, le dit Sieur Ambassadeur, en vertu du pouvoir qu'il a de Sa Majesté Trez-Chrestienne, promet audit Seigneur Roy et s'oblige envers luy de faire ratifier par Elle les articles suivans dans quatre mois aprez la signature du présent Traicté.

Que Sa Majesté Trez-Chrestienne fera payer audit Seigneur Roy dans le cours d'une année à commencer du jour qu'il entrera en action la somme de deux-cent-mille escus bonne monnoye, dans la ville de Dantzique en quatre payemens égaux, sçavoir cinquante-mille escus quinze jours aprez l'action commencée et continuer ainsy de trois en trois mois le reste du payement des deux-cent-mille escus dans le cours d'une année.

Que Sa Majesté trez-Chrestienne continuera audit Seigneur Roy de Pologne le mesme secours de deux-cent-mille escus par an aux mesmes termes tant que la guerre qu'il aura contre ledit Electeur de Brandebourg durera.

Qu'en cas qu'il vinst à estre attaqué par l'Empereur en quelque endroit que ce pust estre de ses Estatz, directement ou indirectement, pendant qu'il seroit occupé au recouvrement et à la réunion ou la conservation et deffense de laditte province, Sa Majesté Trez-Chrestienne continuera de l'assister du mesme subside de deux-cent mille escus par an à pareilz termes tant et sy longtemps que ledit Seigneur Roy sera inquieté par ledit Electeur de Brandebourg ou par l'Empereur qui voudroit s'intéresser pour luy sous quelques tittres et prétextes que ce pust estre. De plus Sa Majesté trez-Chrestienne promet de ne faire aucun accommodement avec ledit Electeur de Brandebourg, soit en particulier ou séparément, soit conjointement avec la maison d'Austriche et les Hollandois, que le Roy de Pologne n'y soit compris sur le sujet de laditte Prusse et ce, dez qu'il sera entré en action contre ledit Electeur de Brandebourg. Que s'il arrivoit que par quelque motif que ce pust estre ledit Seigneur Roy prist la résolution de porter la guerre en la Silésie ou dans les Estatz héréditaires d'Austriche, en se déclarant contre l'Empereur, Sa Majesté Trez-Chrestienne l'assistera d'un pareil subside de deux-cent-mille escus par an, outre et par dessus celui qu'elle a donné pouvoir à son dit Ambassadeur de luy promettre en faveur du dessein de réunion de la Prusse Ducale, et cela pendant tout le temps qu'il seroit en guerre avec l'Empereur et ledit Electeur de Brandebourg au mesme temps. De telle sorte que n'ayant la guerre qu'avec l'un

des deux, Sa Majesté Trez-Chrestienne ne luy continuera le subsidie que de deux-cent-mille escus.

Mais comme Sa Majesté Trez-Chrestienne a bien jugé que ledit Seigneur Roy ne pourroit s'appliquer à laditte entreprise de réunion de la Prusse Ducale à sa couronne tant qu'il seroit occupé de la guerre du Turc, Elle a encore donné pouvoir à son dit Ambassadeur de promettre audit Seigneur Roy une somme de deux-cent-mille livres bonne monnoye à Dantzicque, une fois payée en deux payemens égaux, dont le premier commencera deux mois aprez l'action commencée, et le second six mois aprez, outre et par dessus le subsidie de deux-cent-mille escus par an, pour luy aider à fournir aux dépenses qu'il pourroit estre obligé de faire à la Porte et ailleurs, afin de faciliter et avancer la paix avec Elle, et que ledit Seigneur Roy puisse profiter de l'occasion sy favorable de l'occupation et de l'éloignement de l'Electeur de Brandebourg, laquelle somme de deux-cent-mille livres, Sa Majesté Trez-Chrestienne fera payer audit Seigneur Roy à Dantzicque, moitié deux mois aprez l'action commencée et l'autre moitié six mois aprez.

En considération desquelles assistances que Sa Majesté Trez-Chrestienne a faict offrir et promettre par son dit Ambassadeur audit Seigneur Roy, ledit Seigneur Roy pour tesmoigner sa gratitude à Sa Majesté Trez-Chrestienne s'oblige de sa part par le présent Traicté à l'exécution des articles suivans:

De déclarer ouvertement la guerre à l'Electeur de Brandebourg dez qu'il aura faict la paix avec la Porte et de ne pouvoir s'accorder avec luy que du consentement de Sa Majesté Trez-Chrestienne.

De permettre et favoriser dans tous ses Estats les levées et la sortie des troupes pour le service de Sa Majesté Trez-Chrestienne et de n'en permettre à aucun de ses ennemys directement ny indirectement.

Tous lesquelz articles estant signez par ledit Seigneur Roy et par ledit Sieur Ambassadeur audit nom, seront incessamment envoyez en France pour y estre ratifiez par Sa Majesté Trez-Chrestienne, afin qu'elle puisse satisfaire au plus tost aux obligations cy-dessus, dans lesquelles ledit Sieur Ambassadeur est entré envers ledit Seigneur Roy de Pologne suivant le pouvoir que Sa Majesté Trez-Chrestienne luy en a donné, dont la coppie sera insérée au bas du présent Traicté. Faict à Jaworow le onzième jour de Juin mil-six-cent-soixante et quinze.

Signé:

Jean Roy.

*F. de Forbin de Janson Evêque de Marseille,
ambassadeur extraordinaire du Roy.*

F. de Béthune, envoyé extraordinaire du Roy.

Do tego dokumentu należy dodać, tytułem komentarza, drugi z kancelaryi biskupa Marsylijskiego pochodzący dokument pod tytułem:

Projet d'articles d'un Traité à faire avec le Roy de Pologne.

(XLIV, 87).

Amitié trez-sincère, union, alliance et confédération trez-estroite entre S. M. d'une part et le Roy de Pologne, etc.

Que le Roy procurera de sa part tous les avantages possibles au Roy de Pologne, détournera son dommage et ne donnera aucune assistance aux ennemys de ce Prince et de la République de Pologne.

Que réciproquement aussy le Roy de Pologne n'entrera dans aucun Traicté de ligue offensive ou deffensive qui puisse préjudicier aux intérestz de S. M.

Et, comme le Roy de Pologne a suffisamment reconnu que toutes les propositions de ligues qui luy ont esté faictes de la part de l'Empereur et de la maison d'Austriche pour l'obliger de renouveler la guerre avec le Grand-Seigneur ne tendent qu'à en pouvoir former plus facilement de nouvelles dans l'Empire et y troubler la paix que S. M. y a establi, ledit Roy s'oblige de ne contracter aucune alliance avec l'Empereur, ny la maison d'Austriche que du consentement de S. M. qui concourra tousjours à tout ce qui pourra estre de l'avantage du Roy et de la République de Pologne et du bien de toute la Chrestienteté.

Au cas que S. M. vienne à estre troublée ou inquiétée par l'Empereur ou par quelque autre puissance dans les pays, terres, seigneuries, droits et prétentions qui luy sont acquises en Allemagne en vertu des Traitez de Munster et de Nimègue, le Roy de Pologne employera pour les faire cesser tous les moyens qui luy seront possibles, et pour cet effet empeschera que les ennemys de S. M. ne puissent tirer aucun secours de la Pologne ny faire aucunes levées de troupes; se servira aussy de tout son pouvoir et de tout son crédit sur la République pour empeschier qu'elle ne prenne des résolutions contraires au bien des affaires de S. M.

Ledit Roy de Pologne promettra et favorisera dans tous ses Estats les levées et la sortie des troupes pour le service de S. M. et n'en permettra à aucuns des ennemys de la France, directement ou indirectement, donnera toutes les facilités et sœurs qui pourront dépendre de luy pour le passage dans ses Estats des secours d'hommes, d'argent, de munitions, de guerre et de bouche et de toutes autres choses généralement que S. M. jugeroit à propos d'envoyer en Transylvanie et Hongrie mesme, à quelques alliez de sa couronne que ce puisse estre, qui ne soient pas ennemys du Roy.

Le Roy de Pologne permettra aussy les mesmes levées et sorties de troupes aux alliez de S. M. et leur donnera directement ou indirectement toutes les assistances qui luy seront possibles quand il en sera requis de la part de S. M.

Innym komentarzem jest następująca depesza biskupa Marsylijskiego, razem z traktatem przesłana:

Do p. de Pomponne. Jaworów 14 czerwca 1675. (Oryginał. — XLVIII, 72).

Vous verrez, Monsieur, par ma dépêche au Roy les bonnes espérances que nous avons d'avoir bientôt la paix avec la Porte. Les commissaires du Roy de Pologne partent au premier jour. Ce sont gens très-capables pour cette négociation. Pour pouvoir profiter des bonnes dispositions où est le Roy de Pologne pour tout ce qui regarde le service du Roy, j'ay signé avec luy le Traicté arrêté à Casimir afin de l'engager à attaquer la Prusse dez qu'il en sera en estat et je l'ay insensiblement obligé par un article particulier de ce mesme Traicté, suivant les

ordres que vous m'en avez envoyez à se contenter d'un pareil subside de deux-cent-mille escus, en cas qu'il attaque l'Empereur dans ses pays héréditaires, de crainte que (*sic*), sy dans la suite il est en estat, comme il en a assez d'envie de faire cette importante diversion, et que le service du Roy le demande, en cas que la paix générale ne puisse se conclurre, Sa Majesté puisse en estre quitte pour un subside médiocre et que pour lors le Roy de Pologne n'ayant point d'ennemy sur les bras et voyant le besoin qu'on pourroit avoir de luy ne se laissast porter dans le désir d'avoir les mesmes avantages qu'on donne aux Suédois. Ce n'est pas qu'il ne me paroisse en luy et en la Reyne de Pologne, un désir très-ardent de pouvoir servir utilement le Roy sans aucune vëue d'intérêt particulier.

J'ay remis le Traicté en original à M. de Béthune pour vous le porter. Cependant je vous en envoie une copie afin que vous voyez par avance les termes dont il est couché et qu'elle (*sic*) en puisse avoir la ratification dans les quatre mois dont nous sommes convenus.

J'ay fait une promesse de 60 mille livres à la Reyne de Pologne de gratification que le Roy luy promet deux mois aprez que le Roy son mary sera entré en action contre l'Electeur de Brandebourg en Prusse, suivant le pouvoir que le Roy m'en a donné sur les cent-mille livres que je retranche des 300 mille livres que Sa Majesté m'avoit permis de promettre au Roy de Pologne. Pour ce qui est de ces deux-cent-mille livres que Sa Majesté a accordé pour faciliter la paix avec la Porte, Sa Majesté m'ordonne par ses instructions de les promettre, la moitié six mois aprez le Traitté signé, et l'autre moitié dans le reste de l'année. Comme le temps de l'action du Roy de Pologne en Prusse est incertain, j'ay crëu qu'il estoit plus avantageux pour le Roy de promettre la moitié deux mois aprez l'action et les autres cent-mille livres six mois aprez.

Tegoż dnia, 14 czerwca 1675, wyjechał de Béthune. Oto co biskup Marsylijski pisze z tej okazji:

Do p. de Pomponne. Jaworów 13 czerwca 1675. (Oryginał. — XLVIII, 70).

Je vous avoue sincèrement, Monsieur, que je suis sensiblement touché du départ de Monsieur le Marquis de Béthune. Il m'a donné de sy grandes marques de son amitié pendant son séjour en Pologne que je ne sçauois assés vous l'exprimer, et nous avons vescu d'une manière, dans tout ce qui a pu regarder le service du Roy et en toutes choses, qu'il me paroist que nous sommes extrêmement satisfaits l'un de l'autre. Il remporte l'amitié et l'étroite confiance du Roy de Pologne et l'on ne peut pas avoir acquis plus d'estime qu'il en a fait en ce pays, où il a servi le Roy avec tout le zèle, toute l'application possible, et avec une dépense très-grande qu'il a esté nécessité de faire pendant son séjour à l'armée. Outre ces marques d'estime, le Roy de Pologne l'a régalé d'un présent selon la manière de ce pays le plus galant et le plus magnifique qui se puisse. Il me paroist que le plus sensible plaisir qu'on peut faire au Roy et à la Reyne de Pologne dans cette conjoncture seroit de marquer par quelque grâce d'éclat à M.

de Béthune la considération que le Roy a pour eux. Et, me détachant de toute sorte d'intérêt, je vous diray que la conduite qu'ilz tiennent pour le service du Roy mérite qu'on leur donne cette satisfaction. Ilz ont souhaité que j'en écrivisse encore à Sa Majesté.

CZĘŚĆ IV.

AMBASADA BISKUPA MARSYLIIJSKIEGO BEZ WSPÓŁUDZIAŁU MARGRABIEGO DE BÉTHUNE,

od 14 czerwca 1675 do 21 lipca 1676 r.

Tak więc biskup Marsylijski został teraz sam. Na wstępie zaraz czekała go niemiła niespodzianka. Papież obiecał być uroczyście pierwszą promocję kardynalską obrócić na «kandydatów koron;» tymczasem za namową kardynała Altieri promował wyłącznie swoich osobistych kandydatów. Donosząc o tém biskupowi Marsylijskiemu pod datą 15 czerwca 1675 (obóz pod Nay; XLVIII, 74, minuta), de Pomponne dodaje, że król polski powinien czuć się osobiście obrażonym tym postępkim Papieża, ile że zaprzeczył mu nim Papież prawa prezenty:

»Son mescontentement — pisze minister — seroit d'un grand poids à Rome, particulièrement sy la République de Venise qui se trouve aussy offensée dans cette rencontre prenoit la mesme conduite. Car pour l'Empereur et la Reyne Catholique la manière dont ont agi leurs Ambassadeurs n'a que trop fait paroistre que la cour de Vienne et celle de Madrid pour plaire au Cardinal Altieri et pour traverser l'avantage de deux chapeaux qui revenoient à la France avoient abandonné l'intérêt qu'elles avoient pris jusques alors dans la promotion des couronnes.»

Biskup Marsylijski odebrał fatalną wiadomość jednocześnie prawie z panem de Pomponne, i 21 czerwca 1675 pisze do tegoż:

Jaworów. (Własnoręcznie. — XLVIII, 79).

J'espère de votre amitié et du zèle que vous avez pour la gloire du Roy que vous animerez les fortes résolutions que S. M. prendra sans doute pour une conduite sy pleine de mépris pour nécessiter ce Pape s'il a assez de vie pour réparer cet affront ou pour prendre des engagements avec un successeur pour l'obliger à commencer par la promotion des couronnes. . . . Pour mon séjour icy vous jugerez, Monsieur, qu'il est inévitable jusques à ce que mon affaire soit faicte, ou, sy la paix se faisoit, que vous eussiez la bonté de porter le Roy à m'envoyer en Espagne. . . . Le Roy de Pologne a esté fort ulcéré de cette promotion. Il agira sur cela comme on le pourra désirer.

W następnej depeszy z 28 czerwca 1675 (do p. de Pomponne, *Jaworów*; XLVIII, 82, oryginał) przedstawia biskup, że wyrządzoną Francyi i Polsce krzywdę naprawić może Papież tylko, przyrzekając zachować dla tych dwóch koron dwa pierwsze wakanse z pominięciem Austrii i Hiszpanii, które przyczyniły się do tego, co zaszło. Postępowanie Austrii przypisuje biskup fortelowi Altieriego, który dał do zrozumienia ambasadorowi austriackiemu, że Papież promując kandydatów koron, nie mógłby pominąć księcia Wilhelma Fürstenberga, zamkniętego obecnie w więzieniu austriackim, choć Papież o księciu Wilhelmie nie myślał wcale.

W prywatnym liście dołączonym do urzędowej depeszy (XLVIII, 81, oryginał) znajdujemy ciekawy szczegół, dający wyobrażenie o tém, jak częstą była korespondencya między Polską a Francją. Donosi biskup, że bankier Formont żąda 10,400 liwrów za porto jednoroczne listów tylko z Hamburga do Polski i napowrót; ogólne zaś porto wyniesie na rok około 30,000 liwrów. Dodać jednak trzeba, iż cyfra ta wydała się Ludwikowi XIV tak przesadzoną, że słyszeć o niej nie chciał, cały ciężar tak kosztownej korespondencyi zostawiając biskupowi.

Pod datą 21 czerwca pisał także biskup Marsylijski do Ludwika XIV (XLVIII, 78, oryginał), donosząc o rozpoczętych przez siebie rokowaniach pokojowych z Hanem. Dla poparcia swojego orędownictwa przesłał biskup Hanowi i jego przybocznym kosztowne podarki za 6,000 liwrów na rachunek Ludwika XIV. Hojność ta ma zresztą opłacić się bezpośrednią korzyścią dla samej Francyi przez zawiązanie przyjaznych z Tatarami stosunków. Jakoż posłowie Hana zapewnili biskupowi, że Han gotów iść przeciwko Moskwie, lub Niem-

com, lub jakimkolwiek innym nieprzyjaciołom Francyi na *skinienie* Ludwika XIV.

Tymczasem de Béthune wyruszywszy, jak mówiliśmy, 14go czerwca 1675, 20go pisał do p. de Pomponne z Krakowa (XLVIII, 76, własnoręcznie):

»Tout ce qu'il y a de plus considérable en Pologne m'a régale avec une entière magnificence et un des Princes Lubomirski, le Grand-Stolnic de la Couronne¹⁾ et plusieurs autres seigneurs ont voulu me conduire jusque à la première ville de Silésie, où m'attendent les archers de la garde de l'Empereur. Vous croiez bien, Monsieur, que je rapporte tout cela à la gloire et au respect que l'on a pour le maistre que j'ay l'honneur de servir; aussy ay-je tasché de soutenir le caractère que j'avois apporté, ce que je n'ay peu faire sans une extresme dépense.«

¹⁾ Jan Wielopolski, późniejszy w. kanclerz koronny.

Pisał też i do Ludwika XIV pod tą samą datą (XLVIII, 75, własnoręcznie), oddając biskupowi Marsylijskiemu pochwały, których mu ten w depeszy z 13go czerwca 1675 (str. 214) nie szczędził. Zarazem donosił:

»Le Roy de Pologne a souhaité que moy-mesme en passant par Munick je ménageasse une étroite union entre luy et Mr. l'Electeur de Bavière, et m'a donné des lettres pour Mr. l'Electeur et Madame l'Electrice qui tesmoignent que la considération et l'attachement qu'il a pour V. M. luy font souhaiter particulièrement cette alliance.«

Podajemy jeszcze z miesiąca czerwca wyjątek z gazety urzędowej polskiego dworu, redagowanej jak wiemy przez księdza Brunetti:

A Jaworów, ce 28 Juin 1675. (Kopia. — XLVIII, 84).

Après le départ des trois commissaires royaux avec les trois envoyés Tartares qui sont allés trouver le Han à trois petites journées d'ici où il est campé avec plus de cent-mille hommes, il est arrivé avant-hier l'homme que S. M. P. avait dépêché audit Han pour lui faire savoir le choix qu'on avait fait desdits commissaires, et il a rapporté au Roi que cette nouvelle a été si bien reçue du Han qu'il a rendu des témoignages publics de sa joie dans toute son armée.

Cependant les deux-cent-mille Moscovites que le Grand-Duc envoie pour s'unir au Roi de Pologne et obéir à ses ordres continuent leur marche, et en même temps S. M. P. qui par ses soins surprenants ne laisse rien en arrière de ce qui peut contribuer à l'établissement de ce Royaume et à l'augmentation de sa gloire continue à donner les ordres nécessaires et avec empressement pour les préparatifs de la guerre, afin de ne se trouver point surpris par les démarches et les ruses de ces infidèles; à dessein de quoi S. M. ayant mis déjà les choses en assez bon état partira demain pour Léopol où il prendra les mesures qu'il jugera

les plus nécessaires pour sa marche. Pendant tous ces soins on ne laisse de se divertir autant que la petitesse de la ville où le Roi avec sa cour fait présentement sa demeure le peut permettre; et la Reine qui a à son service quantité de Français choisis en diverses sortes de charges et d'emplois voulut régaler le Roi le jour de la Saint-Jean qui était le jour de sa fête: Sa Majesté en donna le soin à M. Révérend, intendant de sa maison, lequel s'acquitta si bien de sa commission en jouant même son personnage en plusieurs fonctions, que Leurs Majestés Polonaises en témoignèrent une satisfaction très-particulière, ainsi que toute la cour.

L'on commença l'après-dîner par des danseurs de corde qui firent des choses extraordinaires.

L'on représenta ensuite *l'Andromaque* de Monsieur Racine par des domestiques de la Reine, tant hommes que femmes, qui la jouèrent merveilleusement bien; les décorations du théâtre étaient très-belles et les habits qu'on avait fait faire exprès, outre les broderies et les dentelles étaient enrichis de toutes les pierreries de la Reine qui sont les plus belles du Royaume et en plus grand nombre, y ayant ajouté celles qu'elle a eues de la Couronne. Cela fut suivi d'une superbe colation de quantité de bassins de confitures d'Italie qu'on apporta sur le théâtre et de plusieurs sortes de liqueurs que la Reine, après en avoir régaler le Roi, fit distribuer largement à toute l'assemblée composée d'un grand nombre de seigneurs et de dames qui étaient venus exprès de leurs terres pour se trouver à cette fête. Après on recommença par un ballet sur le même théâtre, et l'on alla finir la fête vers la pointe du jour, par de beaux feux d'artifice qu'on avait préparés le long du grand étang du château.

L'Ambassadeur de Perse, qui depuis longtemps, est sur les confins de Lithuanie, étant guéri de son indisposition continuera bientôt sa marche vers cette cour, Sa Majesté lui ayant fait envoyer les deux-cent-cinquante chariots que le secrétaire de l'ambassade qui est ici avait demandés pour son équipage.

Monsieur l'Evêque de Marseille, Ambassadeur extraordinaire de France qui suit toujours la Cour où Leurs Majestés Polonaises lui donnent de continuelles marques de leur estime et de leur amitié, suivra le Roi dans le voyage que S. M. entreprendra demain vers Léopol et autre part.

Gazetę tę przesyła panu de Pomponne pan Baluze; dołączając do niej w zwykłym duchu zredagowany komentarz:

Warszawa 5 lipca 1675. (Własnoręcznie. — XLIX, 3).

»Dans le doute, Monseigneur, qu'on vous envoie de la feuille ordinaire des nouvelles de la cour, je joins icy celle que j'en reçus mercredy dernier qui fait un trez-mauvais effect en ce pays où elle court en polonois, françois et italien... La noblesse dit hautement qu'elle ne doute plus de l'intelligence du Roy avec les ennemys pour opprimer la liberté puisqu'ilz enlèvent leurs frères par milliers aux environs de S. M. sans qu'ilz touchent à elle ny qu'elle s'en effraye, quoyqu'elle ne soit pas dans un lieu plus sûr, ny qu'elle n'aye pas plus de gardes qu'eux... Les divertissements de Jaworów achèvent de persuader et d'irriter tout le

monde, et j'en ay ouy qui ont dict que Néron jouoit de la harpe lorsque Rome estoit en feu par ses ordres.

Koniec depeszy swojej cyfruje p. Baluze, co rzadko mu się przytrafia. Podajemy ten ustęp:

Le Roy et la Reyne de Pologne sont hays à mort par tout le Royaume. On ne cesse de leur faire mille imprécations. On a ouy un gentilhomme dire à Varsovie en plein marché s'il ne se trouveroit point quelqu'un pour tuer ce Tiran (parlant du Roy de Pologne); et le Magistrat de Dantzik retient un de ses habitans en prison pour avoir dit qu'il falloit le prendre et luy couper le col comme auteur de tous les malheurs de la Pologne et cependant n'oseroit le châtier, crainte d'un soulèvement du peuple. L'on a affiché en plusieurs endroits du Royaume une généalogie de la Reyne de Pologne avec l'histoire de sa vie qu'on a barbouillée vilainement, et qui conclut qu'elle n'est, tout au plus, que la femme du Roy, et non la Reyne de Pologne. C'est une rage qui augmente visiblement, dont les suistes sont à craindre; la grande avarice de Leurs Majestez en est en partie cause. Elles vendent toutes les vacances, prennent à toutes les mains et ne donnent rien. La cour est déserte parce qu'on y fait plus avec un mot de lettre portant offre d'une somme d'argent pour la chose qu'on désire que par toute l'assiduité qu'on y pourroit rendre.

Wróćmy do biskupa Marsylijskiego. Po porażce, jaka spotkała zabiegi jego w Rzymie, czekała go druga porażka w Polsce. Pod datą 12 lipca 1675 donosi on Ludwikowi XIV (Jaworów; XLIX, 6, oryginał) o zerwaniu układów pokojowych z Hanem i o pochodzie Tatarów i Turków na Lwów. Wprawdzie nazajutrz po zerwaniu urzędowem układów, rozpoczęto je na nowo nieurzędową drogą, i Jan III posłał nowe warunki, mianowicie odstąpienie Kamieńca i *status quo* co do posiadłości w Ukrainie. Biskup przypisuje sobie zasługę tego ustępstwa ze strony króla polskiego, a także i kancleżowi litewskiemu Pacowi, który z nieprzyjaciela stał się nagle stronnikiem francuskim. Jednak mimo tego ustępstwa Sobieski przygotowuje się do walki i rusza do Lwowa, który zagrożony; królowę zaś odsyła do Jarosławia. Towarzyszy jej biskup:

»Comme je faisois grande instance au Roy de vouloir agréer que je le suivisse, il m'a tesmoigné, Sire, souhaiter passionément que j'accompagnasse la Reyne, n'ayant personne à qui luy et elle pust prendre confiance en cette conjoncture pour assembler les Sénateurs et leur faire prendre les résolutions qu'ils jugeront avantageuses, et comme dans peu de jours nous sçaurons sy le Han et Ibrahim Basza recevront ces dernières offres, aussi en mesme temps nous conclurons la paix, et sy elle ne se peut faire, dez que le Roy de Pologne aura rassemblé toutes ses

troupes, je l'iray joindre, après avoir mis la Reyne en lieu de sèureté et avoir faict assembler les Sénateurs auprez d'elle.»

Tego samego dnia Baluze skarży się z Warszawy (do pana de Pomponne; XLIX, 8, własnoręcznie), że w Jaworowie przejmują wszystkie listy z Ukrainy i zatrzymują te, które nie po myśli dworu się odzywają; ztąd mnożą się wiadomości gorsze może jeszcze od rzeczywistych. I tak, kupcy ormiańscy donoszą o wzięciu Baru przez Turków, a gazeta dworska opiewa cofnięcie się z pod Baru Ibrahima-Paszy i oblężenie Doroszeńki przez Moskali w Czehrynie. Zkądinąd, odraczana ciągle koronacja każe się domyślać, że król nie rad przyspieszać tej uroczystości, aby nie rozdawać wakansów, z których korzysta.

D. 26 lipca 1675 pisze znowu:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLIX, 17),

Le gazetier de Jaworów faict les Tartares forts de 100,000 hommes et les Turcs de 50,000 et avec cela il dit que s'ilz sont assez malheureux pour s'approcher du Roy de Pologne, il ne s'en sauvera pas un. Il a rempli l'Europe de ces sortes de fadaïses qui font tort à ceux qui l'authorisent. L'événement ne sçauroit différer d'en décider et sy on a bien faict de ruiner l'armée à prendre des bicoques et d'y laisser le peu qu'il restoit d'infanterie qui se voit coupable, misérable et à la mercy des ennemis.

W samej rzeczy położenie stawało się coraz groźniejszym. Dnia 2 sierpnia 1675 roku biskup Marsylijski donosi (do Ludwika XIV, Jaworów; XLIX, 22, oryginał. o wzięciu Zbaraża (26go lipca) przez Turków, którzy żądają już teraz całej Ukrainy i całego Podola, spuszczając tylko Polskę z haracz buczackiego; 9go sierpnia pan Baluze (do p. de Pomponne, Warszawa; XLIX, 28, własnoręcznie) zapewnia, że królowa będzie musiała uciec do Prus; 23go sierpnia tenże Baluze (do p. de Pomponne, Warszawa; XLIX, 36, własnoręcznie) oskarża Sobieskiego, że mimo nalegań arcybiskupa, nie chce zwołać pospolitego ruszenia, odpowiadając, iż wolałby pieniężny zasiłek od szlachty otrzymać, bo wydawszy już półtora miliona i wydając co dzień jeszcze na utrzymanie wojska, starczyć dalej nie może.

«L'on en infère que S. M. ne veut point que l'arrière-ban s'assemble et qu'elle tasche par toute sorte de moyens d'avoir de l'argent, soit du dedans soit du dehors du Royaume pour en disposer elle-mesme comme elle verra bon estre.»

Tymczasem na drugi dzień właśnie po tym liście pana Baluze Jan III odnosił pod Lwowem owe urokiem cudu owiane zwycięstwo, które znów całą Europę sławą chocimskiego zwycięzcy napełniło. Wypada nam tu położyć nacisk na datę 24 sierpnia, pod którą zapisujemy Lwowską potrzebę; częstokroć bowiem zdarzy się czytelnikowi spotkać się z odmienną zupełnie datą. «*Było to we wrześniu*» opiewają (str. 58) «*Dzieje Polski*» Szujskiego, powołując się na szczegółowy opis bitwy w Szkicach Szajnochy zamieszczony; «*w środę przed św. Michałem*», pisze Morawski (str. 57), odnosząc się do Jemiołowskiego, O'Connora, Załuskiego i Gazety Francuskiej; p. Franciszek Kluczycki nareszcie w świeżo wydanym piśmie p. t. «*Żórawińska*» podaje stanowczo, równie na świadectwie Gazety Francuskiej opartą datę 24 września. Kwestya to zapewne małej wagi; zniesienie bowiem z garstką wojska kilkunasto, czy jak chcą inni kilkudziesięciotysięcznego oddziału Tatarów, aczkolwiek stanowi ono jeden z najpiękniejszych liści wawrzynowej korony naszego bohatera, epizodem było tylko całorocznej prawie kampanii, i nawet na rozwój strategicznych wypadków nie miało żadnego wpływu. Sądzymy jednak, że nie od rzeczy będzie rozwickać przy sposobności to zamieszanie chronologiczne. co uczynimy, opierając z jednej strony prawdziwą datę na wiarogodnych źródłach, z drugiej strony wykazując, zkąd wzięła się pomyłka.

Musimy na nieszczęście zaniechać myśli rozstrzygnięcia sporu oryginalnym świadectwem naocznego świadka, biskupa Marsylijskiego, korespondencya jego bowiem z tej epoki, t. j. od połowy sierpnia do połowy września, przetrzymywana z prawdziwie pruską systematycznością przez elektora Brandeburskiego, znajduje się chyba w archiwum tajnym berlińskim. Ta nawet przerwa w korespondencji ambasadora była właśnie, jak zobaczymy, źródłem pomyłki. Możemy więc oprzeć datę 24 sierpnia li tylko na prawdopodobieństwach, które się jednak w stanowczy pewnik zamieniają co do faktu, że bitwa jeśli nie dokładnie 24go sierpnia, to zawsze w końcu sierpnia, a nie w końcu września miała miejsce.

Nim jednak do roztrząsania tych prawdopodobieństw i do ugruntowania daty 24 sierpnia przystąpimy, rozprawmy się pierwaj z datą 24 września. Otóż zauważyć tu wypada, że opiera się ona właściwie na dwóch tylko powagach, to jest Jemiołowskiego i Gazety Francuskiej; O'Connor bowiem nie podaje żadnej daty, a co się tyczy Załuskiego, ten zaczyna opis bitwy następującymi słowy:

«*Nihil tamen felicius spectavit aetas quam quod in ultima labente sextili Leopoldis...*»

»Sextilis« jak wiadomo oznacza sierpień, pierwotny szósty miesiąc rzymskiego roku. Szajnocha nakoniec w swoim szkicu p. t. »Zwycięstwo r. 1675 pod Lwowem,« t. II, str. 105, posługując się, oprócz powyższych źródeł, społecznymi opisami, jako to: Zimorowicza (Historia miasta Lwowa, przekład M. Piwockiego, Lwów 1833, str. 478) i Józefowicza (*Annalium urbis Leopoliensis tomus extravagans*, rękop. Bibl. Ossolińskich, fol. str. 864), poszedł w oznaczeniu daty za trzecim społecznym opisem p. t. »Relacya o potrzebie i transakcyi z Tatarami, która się odprawowała 25 sierpnia pod Lwowem pod wsią Lisienicami. A. D. 1675.«

Jak wytłómaczyć pomyłkę Jemiołowskiego, nie wiemy zgoła; chyba posądzeniem, że pisząc swój pamiętnik, raczej Gazetę Francuską niż własne wspomnienia miał przed sobą. W samej rzeczy, w numerze tej gazety z 22 października 1675 r. znajdujemy dokładny opis porażki Tatarów z naznaczoną temu wypadkowi datą 24 września, czyli środy przed św. Michałem, jak chce Jemiołowski. Na szczęście posiadamy w archiwum pierwowzór tego opisu; jest nim *dostownie* przez Francuską Gazetę powtórzone sprawozdanie, przesłane z pod Lwowa do Anglii przez nieznanego nam korespondenta. Z Anglii dopiero sprawozdanie to dostało się do francuskiego gabinetu i w braku innego materiału, gdy depesze ambasadora francuskiego nie dochodziły, jak o tym wyżej wspomnieliśmy, posłużyło do zredagowania gazety. Ale domyśleć się łatwo, że wędrując do Francji na Anglię, depesza lwowskiego korespondenta musiała doznać znacznego opóźnienia; ztąd zapewne Gazeta Francuska, przez znaną po wszystkie czasy nowiniarzom kokieterię, drukując pod datą 22 października biuletyn zwycięstwa odniesionego 24go sierpnia, uznała za stosowne nadać mu pozor większej aktualności, przemieniając datę 24 sierpnia na późniejszą 24 września; w oryginale bowiem biuletyn nosi napis: *A relation of the victory obtained by the Poles over the Turkes the 24 august*. Co więcej, posiadamy minutę depeszy pana de Pomponne z d. 17 października 1675 (do biskupa Marsylijskiego, Wersal; XLIX, 62), w której skarżąc się na brak wiadomości od ambasadora francuskiego, wyraża swoją i swego pana radość z otrzymanej zkradnąd wiadomości o wielkiem zwycięstwie pod Lwowem:

»Nous avons receu par la voie d'Angleterre une relation fort ample de la victoire que le Roy de Pologne a remportée contre les Tartares le 24 aoust.«

Przypuszczając nawet nieprawdopodobną zgoła pomyłkę w datach, tak u korespondenta angielskiego jak u pana de Pomponne, żadnym sposobem wiadomość o wypadku zaszłym pod Lwowem

24 września nie mogła na Anglię dostać się do Francji pod dzień 17 października, gdy kurjerzy wysłani wprost ze Lwowa do Wersalu najmniej trzy tygodnie w drodze bawili.

Nie na tym koniec; przypuszczając jakkolwiek bądź datę bitwy lwowskiej, to pewna, że dwóch podobnych bitew nie było. Otóż przeglądając poprzednie numery Gazety Francuskiej, znajdujemy co następuje:

Najprzód pod rubryką: »Nouvelles du 28 septembre:«

»De Varsovie le 2 septembre.«

»Le 24 du passé le Sultan Nuradin qui commande les Tartares vint à 2 lieues de Léopol à Milaskan et fit un détachement de 9 à 10,000 hommes de ses meilleures troupes qui s'avancèrent vers Lisaniek à environ une lieue de ladite ville de Léopol, où il se mit en devoir de se retrancher. Le Roy de Pologne n'en fust pas plustost averti qu'avec 20 compagnies seulement de sa cavalerie et de ses dragons il alla les attaquer et les charger sy vigoureusement qu'après un combat qui dura jusques à la nuit il les mit en déroute et les poursuivit jusques à une heure de leur camp avec une perte considérable de ces fuyards. On a peine à croire comment 10,000 hommes peuvent avoir esté battus par un nombre sy inférieur sy on n'estoit pas informé que ces ennemis ne résistent guères aux troupes que le Roy commande en personne.«

Następnie pod rubryką: »Nouvelles ordinaires du 5 octobre:«

»De Varsovie le 7 septembre.«

»Nous avons eu la confirmation de la défaite des troupes détachées du Sultan Nuradin qui s'estoient approchées à 2 lieues de Léopol.«

W parę tygodni dopiero po wydrukowaniu krótkich tych biuletynów, otrzymała redakcja gazety wspomniany wyżej, więcej szczegółowy opis, i rachując snąc na nieuwagę czytelników, ozdobiła nim jakby rzeczą nową, datę w tym celu zmieniając, swój numer z 22 października. Nie przeszkodziło to zresztą bynajmniej Redakcyi drukować pod rubryką: Nouvelles du 2 novembre, korespondencyi datowanej ze Lwowa 27 września, w której ma się rozumieć ani słowa o bitwie pod Lwowem niema, a mowa przeciwnie o połączeniu się Jana III z wojskiem litewskiem i o założonym obozie o 8 mile od Lwowa pod Brzeżanami.

Dodać musimy jeszcze, że jeśli braknie nam depeszy biskupa Marsylijskiego, na której moglibyśmy oprzeć datę 24 sierp., to posiadamy podostatkiem takich, które datę 24 września zbijają stanowczo. I tak: druga połowa września dostarcza nam dwa zwykłe tygodniowe spra-

wozdania biskupa z 19 i 27go t. m. wysłane: pierwsze, z obozu pod Glinianami o kilka mil od Lwowa, drugie ze Lwowa samego. Otóż nietylko ani w jednej ani w drugiej niemasz najmniejszej wzmianki o bitwie pod Lwowem, ale nadto sprawozdanie z poruszeń strategicznych przez Jana III między jedną a drugą korespondencją dokonanych, domyślać się takiej bitwy nie pozwala; wreszcie, powołując się w depeszy z 27go na depeszę z 19go, jako na ostatnią przez siebie pisaną, biskup Marsylijski usuwa możliwość przypuszczenia jakiegś trzeciej depeszy między 19ym a 27ym wysłanej.

I tak pod datą 19 września (do p. de Pomponne; XLIX, 46) czytamy:

»Depuis ma dernière lettre le Roy de Pologne ayant eu avis de la prise de Podaice . . . cet événement a retardé le départ du Roy de Pologne de son camp de Léopol jusqu'aujourd'hui. Il marche vers une forteresse appelée Brejane que les ennemis n'ont osé attaquer et qui est à huit lieues de Léopol. Le Prince Démétrius avec ses troupes et le Palatin de Russie avec celles qu'il avoit à Zlotzow le joindront en ce lieu-là d'où il observera les ennemis.«

Pod datą zaś 27 września (do Ludwika XIV; XLIX, 50):

»V. M. aura appris par ma précédente lettre que le Roy de Pologne marchoit vers ses ennemis après avoir joint l'armée de Lithuanie, les troupes que commandoit le Prince Démétrius et celles du Palatin de Russie. Maintenant il est campé à huit lieues de Léopol vers Brejane et à six lieues de l'armée des Turcs et des Tartares qui après avoir brûlé la ville et le chateau de Podaice avoient assiégé un autre petit chateau appelé Bouchage (Buczacz).«

Przeciwko tylu świadectwom trudno aby się świadectwo jednego Jemiołowskiego ostać mogło, i miesiąc sierpień zdaje nam się tryumfować zupełnie nad miesiącem wrześniem. Co do nic już prawie nieznaczącego sporu między dniem 24 sierpnia, podanym przez angielskiego korespondenta i inne dotychczas przytoczone przez nas źródła, a dniem 25 sierpnia zapisanym w spółczesnej »Relacyi,« możemy powołać się jeszcze na świadectwo pana Baluze. Szczegółowej i bezbośredniej wiadomości o bitwie lwowskiej nie znajdujemy w jego listach, które między 23cim sierpnia i 13ym września doznały tego samego losu co i depesze biskupa Marsylijskiego; ale w liście pod datą 13 września czytamy:

Do pana de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLIX, 41).

Il sera difficile, à présent, Monseigneur, de sçavoir au vray ce qui se passe au camp du Roy de Pologne et parmy les ennemis, parce que S. M. a fait def-

fendre à son de trompe d'escire des nouvelles et il a tenu à peu que le maistre de poste de Léopol n'aye esté maltraité pour avoir envoyé icy une relation de ce qui s'estoit passé le samedi 24 aoust fort différente de celle qu'on a fait courir en italien et en françois.

A dalej:

L'on mande qu'Ibrahim-Basza a reçu un ordre exprès de la Porte d'aller forcer le camp du Roy de Pologne sous Léopol et de prendre la ville, mais que les Tartares luy faisoient cette entreprise périlleuse et refusoient d'y servir; cela s'accorde à la comédie qu'ilz jouèrent le 24 aoust devant le mesme camp et qui a donné lieu à la fiction de toutes les belles choses qu'on en a écrit.«

Podobnie pod datą 20 września 1675:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLIX, 48).

Je croy, Monseigneur, qu'on vous mandera toutes ces choses plus au long de sur les lieux; je souhaite qu'on vous informe aussy des mesures qu'on a pris avec les Tartares qui ont bien fait leur personnage dans ce qui se passa le 24 aoust sous Léopol et qui semblent continuer à le faire; pourveu qu'ilz tiennent de bonne foy ce qu'ilz auront promis, tant à espouvanter les Turcs par de faux avis qu'à ne pas exécuter les ordres qu'ilz en pourroient recevoir contre les Polonois. L'on est persuadé qu'il en aura coûté de l'argent et de la liberté à quantité de malheureux qu'on aura permis tacitement d'emmenner; ce sont les traités ordinaires avec les Tartares. . . . L'assurance avec laquelle le Roy meine la Reyne et ses enfants à Zloczow fait soupçonner qu'il n'y aye quelque traité desjà conclu avec les Turcs.«

Tak więc to zwycięstwo, w którym szumny opis z pod Lwowa do Anglii wysłany cudu dopatrywał, pan Baluze widział w niém tylko pieniędzmi i swobodą w zabieraniu jassyru okupioną komedję. Sądzimy, iż czytelnik wyrobił już sobie przekonanie co do stopnia ufności na jaką zasługuje ten ostatni korespondent; być jednak bardzo może, iż korespondent angielski zgrzeszył przesadą na odwrót i że pierwsze pod datą 28go września i 5 października wydrukowane w Gazecie Francuskiej biuletyny, w których mianowicie mowa tylko o dziesięciu a nie jak w Gazecie z 22 października o czterdziestu tysiącach porażonych przez Sobieskiego Tatarów, więcej zbliżają się do prawdy. Być też może, iż ów do Anglii i z Anglii do Francji wędrujący biuletyn był tym samym urzędowym biuletynem, który podług świadectwa pana Baluze latał w kilku językach po kraju; jak dalece zaś urzędowe biuletyny Jana III wiernymi się okazywały tradycyjalnemu hyperbolizmowi tego rodzaju utworów, o tém mogliśmy się już przekonać, czytając np. gazetę księdza Brunetti z 28 czerwca (str. 217).

Aby wyczerpać wskazówki, których nam dostarcza archiwum do oznaczenia daty lwowskiej bitwy, przytoczyć nam jeszcze wypada ustęp listu pana Baluze z 11 października:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLIX, 61).

J'ay vëu, Monseigneur, plusieurs lettres du camp du Roy de Pologne dont les dernières sont du premier de ce mois. Elles disent toutes que S. M. est à cinq lieues de Tremblowa que les Turcs assiègent.

A teraz możemy, z czystym już jak się zdaje sumieniem chwycić na nowo przerwana nić naszej korespondencji.

Ostatnia depesza biskupa Marsylijskiego przed dniem 24 sierpnia 1675 nosi datę 16 sierpnia (do p. de Pomponne, Jarosław; XLIX, 31, oryginał); wrócić się do niej musimy po wiadomość o wypadkach innej całkiem kategorii, zaszłych w tej samej epoce na drugim krańcu Rzeczypospolitej.

»L'on escrit de Berlin — pisze biskup — que les Suédois demandent une trespas d'un mois à l'El. de Brandebourg pour traicter la paix entre eux. L'on appréhende en ce pays qu'ilz ne s'accordent pour partager la Prusse Royale et ce qui augmente ce soubçon c'est que Mr. le Baron de Lilieuk Ambassadeur de Suède ne bouge point de Dantzick, quoyqu'on luy mande de s'avancer icy, qu'il fomenté la diversion entre le menu peuple et les magistrats et qu'il a desjà mesme faict paroistre un mémoire des plaintes que la couronne de Suède a droit de faire contre les magistrats de Dantzick. Je donne avis de ce détail à Mr. de Feuquièrre et à Mr. de Vitry afin qu'ilz puissent y prendre les précautions nécessaires, s'ilz en peuvent découvrir quelque chose, et sans doute que le Roy de Pologne en aura de l'inquiétude.«

Groźniej się rzecz przedstawia w listach pana Baluze. 9go sierpnia 1675 pisze on:

Do pana de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLII, 28).

Le désordre est d'autant plus à craindre qu'il est fomenté ouvertement par l'Ambassadeur de Suède qui promène par les rues le ministre Strau dans son carrosse, faict beaucoup de plaintes contre le magistrat qu'il menace et soulève le peuple contre luy de tout son pouvoir. Le général-maïor Denoff¹⁾, revenant d'aupres le connestable Wrangel²⁾ vers lequel il avoit esté envoyé par le Roy de Pologne, fust visiter le dit Ambassadeur et luy remonstra qu'il alloit brouiller les deux Roys leurs maîtres... et sur ce que celui-cy luy monstra un grand escrit, qui contenoit quantité de plaintes qu'il faisoit contre le magistrat, celui-là luy représenta qu'il devoit s'adresser au Roy pour en avoir raison et non à la ville. L'Ambassadeur luy respondit qu'il sçavoit bien ce qu'il faisoit, qu'il avoit de bons

ordres et qu'il seroit advoué de tout. Je sçay cela de la bouche dudit général-maïor Denoff...

¹⁾ Zapewne Ernest Denhof, który później został wojewodą malborskim.

²⁾ Był przed rokiem 1666 niejaki Wrangel, rodem Szwed, w wojsku polskim przez Kochowski (Clim III, 190) pułkownikiem gwardyi, a w Theatrum Europ. (X, 212) Feldmarszałkiem Lejtnantem zwany. Na początku r. 1666 odwołany został do Szwecyi. Tam może jeździł go szukać z polecenia króla Jana Denhoff, w celu niewiadomym.

Podobnie 16 sierpnia 1675:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLIX, 33).

L'occupation qu'ont les Suédois faict respirer le magistrat de Dantzick qui n'oublie rien pour mettre la ville en sùreté, ny l'Ambassadeur de Suède pour bien brouiller. Il dit au général Denoff, outre ce que j'ay mandé par ma précédente, qu'il estoit assuré que le magistrat vouloit livrer la ville à Mr. l'El. de Brandebourg et que le Roy son maistre aimeroit mieux avoir perdu la meilleure de ses provinces que de s'estre laissé prévenir. Il me semble qu'il ne pouvoit pas se déclarer plus ouvertement.

Tym razem jednak skończyło się na obawie. D. 23 sierpnia 1675 posyła już Baluze uspokajające wiadomości (do p. de Pomponne, Warszawa; XLIX, 36, własnoręcznie): wzburzenie ludu się uśmierzyło i obrona miasta zapewniona.

Po depeszy biskupa Marsylijskiego z 16 lipca 1675, dopiero 6go września spotykamy się z jego pismem. Ale nie tylko jego depesze przytrzymywał elektor Brandeburski; ten sam los spotykał depesze z Wersalu w drodze do Polski. Niewiele zresztą traciła na tém dyplomacya francuska, ile że gabinet wersalski, osądziwszy raz, iż przed pokojem z Turcyą niema nic do zrobienia w Polsce, trzymał się uparcie bierno-wyczekującego stanowiska. W tym duchu odpowiada Ludwik XIV pod datą 16 lipca 1675 na depeszę biskupa z dnia 10 maja (str. 204):

Obóz pod Fleurus. (Minuta. — XLIX, 9).

A moins qu'après la paix faicte, un Roy puissant comme le Roy de Pologne se mist luy-mesme à la teste d'une ligue contre l'Empereur... je craindrois de tirer peu de fruit de tout ce que j'emploirois à prendre d'autres mesures... La principale confiance, ainsi que je vous l'ay desjà dit, que je fonde dans le pays où vous estes est sur l'amitié du Roy de Pologne.

Na teraz więc ograniczyć się powinien biskup na utrzymywaniu nadziei malkontentów węgierskich, bez większych wydatków i bez kompromitowania imienia Ludwika XIV.

W tym samym duchu brzmi następna depesza z 2 sierpnia 1675:

Wersal 2 sierpnia 1675. (Minuta. — XLIX, 20).

Monsieur l'Evesque de Marseille. J'ay reçu avec vos lettres du 14 et 21 juin la copie du traité que vous avez signé avec le Roy de Pologne et dont le Marquis de Béthune m'apporte l'original. Je l'ay trouvé conforme aux instructions que je vous avois données et aux articles dont vous estiez déjà convenu à Casimirs. Il reste à souhaiter que le Roy de Pologne puisse bientôt le mettre en exécution, et pour cela il faut désirer que son traité s'achève avec la Porte.

J'ay vëu par ces mesmes lettres et par celle du 27 qui m'est arrivée depuis, que la négociation s'en reprenoit avec plus d'espérance de succez et que les envoies du Roy de Pologne auprez du Han des Tartares estoient en estat de profiter du plein pouvoir que ce Prince avoit reçu de la Porte.

Il est sy fort de mes intérestz que la conclusion de ce traité mette le Roy de Pologne en liberté de porter ses armes ou contre l'Empereur, ou contre l'Electeur de Brandebourg que je n'ay point besoin de vous dire combien il importe que vous contribuiez tous vos soins pour l'achever. Pour les sommes qui devront estre à Dantzick lorsque cette affaire sera terminée et qui pourront mettre le Roy de Pologne en estat d'exécuter ce qu'il m'a promis, elles y seront remises assez à temps, et je contribueray ponctuellement de ma part à faciliter au Roy de Pologne la conquête qu'il peut faire sy aisément de la Prusse dans un temps que l'Electeur de Brandebourg occupé ailleurs se trouve sy peu en estat de la défendre.

L'occasion ne luy seroit pas moins favorable de profiter des désordres de Hongrie et de quelque costé que ce Prince veuille tourner ses armes lorsqu'il n'auroit plus à combattre celles de la Porte, il peut envisager de grandes occasions de signaler son règne et d'estendre ses frontières.

Podobnie w następnej swej depeszy z 16go sierpnia 1675 (Wersal; XLIX, 29, minuta) chwali biskupa, że potrafił namówić Sobieskiego do odstąpienia Kamieńca i części Ukrainy (ob. depeszę biskupa z 12 lipca, str. 219).

»Ce que je vois — dodaje — d'aussy considérable dans cette résolution... est qu'elle a esté de concert avec le chancelier Paëtz et qu'autant que les Turcs avoient peut-estre compté sur la division de la Lithuanie, ilz pourront se rendre plus faciles sur les conditions de la paix lorsqu'ilz ne verront plus qu'un mesme esprit dans tout ce qui compose la couronne de Pologne.»

Do tej depeszy załącza król drugą, przeznaczoną do pokazania Pacowi (XLIX, 30, minuta), w której pisze:

»J'ay vëu avec plaisir le compte que vous m'avez rendu des sentiments d'affection pour mes intérestz que le Chancelier Paëtz vous a tesmoigné. J'ay tousjours fait estime de son mérite et je désire que vous l'assëuriez en mon nom que

je la conserve tousjours. J'apprends cependant avec beaucoup de satisfaction que, soit pour continuer la guerre, soit pour conclurre la paix, il y a une mesme fermeté et une mesme union d'esprits dans tout ce qui compose la couronne de Pologne.»

Nie wiemy jednak, czy dwie te ostatnie depesze doszły rąk ambasadora, bo z jednej strony nie znajdujemy żadnej wzmianki o nich w późniejszej jego korespondencji, a z drugiej strony elektor Brandeburski zaczął w tej epoce regularnie prawie zatrzymywać francuską pocztę w drodze do Polski. Co się tyczy depeszy z 2 sierpnia 1675, ta według wszelkiego prawdopodobieństwa zatrzymaną została, bo ambasador, donosząc pod datą 6 września 1675 panu de Pomponne (Lwów; XLIX, 39, oryginał) o odebraniu jego depeszy z 9 sierpnia, nadmienia, że przedtém dwie ostatnie tygodniowe poczty zatrzymał elektor. Ogranicza się zresztą ambasador w tej depeszy z 6 września na wyrażeniu nadziei, że wydatki wojenne skłonią wreszcie Portę do pokoju. Więcej już interesu przedstawia depesza następną pocztą wysłana:

Do Ludwika XIV. Warszawa 13 września 1675. (Oryginał. — XLIX, 40).

... Ce Secrétaire ¹⁾ a apporté au Roy de Pologne une lettre dudit Sieur Teleki, ce qui m'a obligé d'entrer en matière sur ces affaires avec le Roy de Pologne à qui j'ay fait connoistre, Sire, que le jugement qu'il avoit fait de cette affaire avoit entièrement contribué à déterminer V. M. sur le party qu'elle devoit prendre et que, comme elle a en luy et sur son amitié, une entière confiance, elle n'entreroit aussy jamais dans cette affaire que par luy et qu'ainsy, s'il pouvoit conclurre la paix avec la Porte, il verroit pour lors s'il pourroit se charger luy-mesme de cette diversion, soit en prenant des mesures avec le Transilvain, ou d'autre manière pour attaquer puissamment la maison d'Austriche du costé de la Hongrie. Sur quoy je dois dire avec vérité à V. M. que ce Prince entre aussy sensiblement qu'elle le sauroit souhaiter dans tout ce qui peut regarder les avantages, les intérestz et la gloire de V. M., il m'a assëuré que s'il peut conclure la paix avec la Porte, comme il le désire, non-seulement il croit pouvoir agir en Prusse contre l'Electeur de Brandebourg suivant la Traicté qu'il a signé avec V. M., mais encore qu'il se promet de pouvoir faire une diversion puissante en Hongrie qui embarrassera extraordinairement la maison d'Austriche. Luy ayant ensuite fait ouverture de la manière dont je répondrois à ce secrétaire à l'égard du Prince de Transilvanie et du Sieur Teleki comme des mescontans, il a tesmoigné de l'approuver. Mais il eust souhaité suivant son premier avis qu'on eust donné une somme d'environ quinze-mille ducats pour entretenir ces mescontans et pour les empêcher de recevoir les offres avantageuses qui leur sont faites de la part de l'Empereur pour pouvoir mettre en usage dans la suite des bonnes intentions de ce Prince, estant persuadé que l'affaire de Hongrie est d'une importance sy grande aux intérestz de Vostre Majesté qu'elle ne doit point estre négligée et que dans

la suite elle en pourra tirer des avantages infinis avec peu de dépense, sy on empesche présentement les mescontans de se dissiper, faute d'avoir de quoy contenter leur milice sur laquelle roule uniquement tout leur salut. V. M. fera sur cela les réflexions qu'elle jugera à propos; elle me donnera ses ordres, et je les exécuteray tousjours avec la mesme fidélité. J'ay dit au Roy de Pologne que j'en escrirois à Vostre Majesté pour luy faire sçavoir sa bonne volonté et ses sentimens là-dessus. J'ay promis à cet envoyé que j'escrirois à Vostre Majesté sur ce petit secours que ces mescontans demandent présentement, sur quoy je leur ferois sçavoir plus particulièrement ses intentions, estant mesme absolument nécessaire, quand Vostre Majesté mesme ne voudroit pas les assister, de les nourrir de ces espérances pour empescher qu'ilz ne s'accomodent.

¹⁾ Sekretarz księcia Siedmiogrodzkiego, przybyły do obozu Jana III.

Nie znaleźliśmy dotąd miejsca na podanie duzo wczesniejszej depeszy margrabiego de Béthune, który tymczasem według swojej marszruty do Monachium zajechał:

Do p. de Pomponne. Monachium 31 lipca 1675. (Własnoręcznie. — XLIX, 19).

Comme j'espère estre aussy tost que ma lettre auprez de Sa Majesté, je ne luy rends point de compte particulier, ny à vous, Monsieur, de mon passage en cette Cour où j'ay esté reçu et traité avec une distinction trez-grande et qui respond à l'attachement que madame l'Electrice tesmoigne avoir pour tous ceux qui viennent avec quelque sorte de caractère d'envoïé du Roy. Monsieur l'Electeur m'a tesmoigné recevoir avec un sansible plaisir les honnestetés du Roy de Pologne et je luy ay fait comprendre de mon mieux combien une union estroite entre eux pouvoit estre avantageuse en toute manière pour les uns et les autres, et il a esté résolu que l'on feroit un Traicté particulier afin de le pouvoir tourner à l'utilité du service du Roy. J'ay aussitost escrit en Pologne et prié la Reyne que l'on m'envoyast le pouvoir de conclure, aimant beaucoup mieux que cela passe par mes mains que par celles d'un envoyé que M. l'Electeur y auroit dépesché sy je l'avois souhaité.

Je pars, Monsieur, aujourd'huy et prandray la poste aussy tost que je pouray estre en sèureté, ayant une extreme impatience d'arriver auprez de Sa Majesté où je n'ay peu me randre plus tost par toutes les raisons que j'ay desjà eu l'honneur de vous mander. J'ay laissé Monsieur de la Haie informé de toute chose, ayant désiré qu'il fust présent aux audiances que m'a données Monsieur l'Electeur. Je rand compte de cela particulièrement à M. l'Evesque de Marseille.

Je suis, etc.

Béthune.

Tu wypada nam zamieścić następującą odezwę:

Do p. de Pomponne. Paryż 2 sierpnia 1675. (Własnoręcznie. — XLIX, 20).

Monsieur,

Le laquay de Mr. l'Envoïé de Gennes m'a rendu la lettre de Sa Majesté Trez-Chrestienne pour le Roy mon maistre; mais J'ay esté fort surpris de n'y pas trouver le titre de Majesté, et encore moins (*sic*) de n'avoir pas respondu au me-moire que je vous ay mis entre les mains, selon l'instruction qui m'a esté donnée. Je proteste que j'ay satisfait à mon devoir, et que je chercheray les occasions de vous marquer que je suis, etc.

Opacki.

List Ludwika XIV, o którym wspomina Opacki, odpowiada przychylnie na prośbę Jana III o pozwolenie zabrania zwłok Jana-Kazimierza. Daje w nim Ludwik XIV następujące tytuły Janowi III:

Trez-haut, trez-Excellent et trez-puissant Prince, nostre trez-cher et trez-aimé, bon frère et cousin (d. 29 lipca 1675; XLIX, 18, minuta); ale tytułu *maiestatis* niema. Memoryał zaś, do którego Opacki się odnosi, brzmi jak następuje:

Bez daty. (Kopia. — XLIX, 4).

Le Roi de Pologne prétend que le Roi Très-Chrétien lui donne le titre de Majesté, fondé sur les raisons suivantes:

Premièrement. L'Empereur et le Roi d'Espagne écrivant au Roi de Pologne le traitent de Majesté; il est donc raisonnable que le Roi de France le traite de même.

2. Le Roi de France donne le titre de Majesté au Roi de Suède; la même raison est pour le Roi de Pologne.

3. Le Roi de France a augmenté le titre qu'il avait accoutumé aux Electeurs; il est donc juste qu'il le fasse au Roi de Pologne, qui ne cède à aucun autre en amitié au Roi Très-Chrétien.

En cas d'objection, que de tout temps n'a pas été en usage, on répond; que l'Empereur et le Roi d'Espagne, encore qu'ils eussent la coutume de ne le pas faire, néanmoins étant requis ils ont changé par leurs dernières lettres, donnant le titre de Majesté.

Il est à remarquer que le Roi présentement régnant est obligé par serment, non pas seulement de conserver les droits de la Majesté, mais d'en augmenter les honneurs et les titres.

Celui qui fut envoyé ici après l'Election eut ordre de le demander, et comme il n'a pu encore rendre compte de la négociation, l'on doute que le Roi de Pologne puisse être satisfait sur ce titre. Il faut considérer encore que, le Roi de Pologne présentement régnant, on a donné un titre au Roi Très-Chrétien, de Très-Puissant, que ses prédécesseurs n'avaient pas accoutumé, ce que la République

obligerait le Roi de retrancher si le sien n'était pas augmenté par celui de Majesté.

Ledit Sieur Opacki supplie très-humblement d'avoir sur cela une réponse positive.

Gdy, jak widzieliśmy, Sobieski przed ukończeniem wojny z Turcją nic dla interesów francuskich zrobić nie mógł, a Ludwik XIV nic w Węgrzech ani w Prusach bez Sobieskiego robić nie chciał, korespondencya dyplomatyczna między Francją a Polską straciła na dość długi przeciąg czasu wszelki interes. Od chwili, na której stanęliśmy, aż do końca prawie b. roku ogranicza się ona zwykle na obowiązkowej zamianie nic nieznaczących formułek. Dlatego kusić się nie będziemy w tej epoce o jakąkolwiek syntezę żadną wspólną akcją niepowiązanych depesz, a tylko, pilnując się chronologicznego porządku, zaznaczać będziemy tu i owdzie, co się godniejszego uwagi znajduje.

Dnia 13 września 1675 pisze de Pomponne do biskupa Marsylijskiego:

Wersal. (Minuta. — XLIX, 43).

Le Roy a ordonné à M. le Marquis de Béthune de se préparer pour retourner en Pologne, selon le concert qui en a esté pris il y a longtemps avec vous. Il sera nécessaire qu'il s'y rende s'il est possible pour le temps du Couronnement et bien que je voie que vous souhaitez d'y demeurer jusques à ce temps pour avoir du Roy de Pologne couronné la confirmation de vostre nomination, il ne sera pas incompatible qu'il se rencontre deux Ambassadeurs extraordinaires de France en mesme temps et que vous demeuriez ensemble jusques à vostre départ et à la fin de cette cérémonie. Il paroist sy difficile que la promotion des Couronnes puisse se faire bientôt, aujourd'huy principalement qu'il n'y a pas un seul lieu vacant dans le sacré-collège, que mesme la mort du Pape qui peut survenir la peut beaucoup esloigner, qu'il ne seroit pas de vostre intérêt d'attendre en Pologne le temps auquel elle se pourroit faire. Ainsy, le Couronnement achevé, je crois que vostre présence sera peu nécessaire en ce pays où les ordres du Roy et l'inclination mesme de Mr. le Marquis de Béthune le porteront à ne rien oublier de tout ce qui sera capable de finir vostre affaire.

Poprzednio, po upadku kandydatur koronnych, de Pomponne donosił biskupowi pod datą 30 czerwca 1675 (obóz pod Tillemont; XLVIII, 85, minuta), że Ludwik XIV zerwał wszelkie stosunki z nuncyuszem i rozkazał swemu ambasadorowi w Rzymie, księciu d'Estrées, nie rozdzielać francuskich interesów od polskich.

D. 19 września 1675 biskup Marsylijski pisze z obozu pod Glinianami, dokąd za Sobieskim podążył, królowę we Lwowie zostawiając. Sobieski opuścił właśnie obóz, aby do Brzeżan dotrzeć:

Do p. de Pomponne. (Oryginał. — XLIX, 46).

J'ay voulu suivre S. M. Polonoise dans cette expédition, mais il ne l'a jamais voulu permettre, me disant que toute l'armée, principalement celle de Lithuanie, ayant fait quelque difficulté de marcher sans payement, ilz avoient dit que j'estois auprès de luy avec de l'argent du Roy pour les contenter, qu'il avoit esté obligé de leur bailler deux-cent-mille livres qui luy restoient pour les contenter en quelque manière; qu'ainsy il jugeoit à propos que je restasse quinze jours à Léopol auprès de la Reyne; que s'il y avoit le moindre jour de renouer le traicté de paix que rien ne se pourroit faire sans ma participation et sans le secours du Roy par mon ministère auprès du Han et d'Ibrahim avec lesquels ilz estoient à présent hors de toute mesure. . . . Je n'ay pu faire autrement que de luy obéir. . . . Je l'ay suivi jusques en ce lieu pour pouvoir luy faire part des nouvelles de France et des armées du Roy dans lesquelles il prend le mesme intérêt et tesmoigne la mesme passion que pour ses propres intérestz.

Dnia 20 września 1675 Ludwik XIV odpowiada na depeszę biskupa Marsylijskiego z 16 sierpnia (str. 226):

Wersal. (Minuta. — XLIX, 47).

Il ne me paroist guères de fondement à l'advis qui vous avoit esté donné d'un concert entre la Suède et l'Electeur de Brandebourg pour partager la Prusse Royale. Les affaires sont jusques à cette heure trop animées entre la cour de Stockolm et celle de Berlin et la déclaration mesme du Roy de Dannemark ne laisse guères de sujet de croire que l'Electeur de Brandebourg soit en estat de prendre des mesures avec cette Couronne. Ce que vous pouvez dans l'estat présent des choses est de nourrir autant qu'il sera en vous la bonne intelligence entre la Suède et la Pologne et de les accoustumer l'une et l'autre à regarder comme leur intérêt commun la vangeance qu'elles pourroient tirer de cet Electeur.

D. 27 września 1675 de Pomponne oznajmia biskupowi Marsylijskiemu (*Wersal*; XLIX, 49, minuta), że ratyfikację traktatu z d. 11 czerwca zawiezie sam de Béthune z obawy, aby w przesyłce nie wpadła w ręce elektora Brandeburskiego.

Tegoż samego dnia Baluze przesyła (do p. de Pomponne, Warszawa; XLIX, 52, własnoręcznie) rozpaczliwy biuletyn wojenny. Zaczyna od doniesienia o wzięciu Podhajec przez Turków, a czyni to z widocznym zadowoleniem, z tryumfem prawie. Dalej pisze:

«Le Roy de Pologne est tousjours de trez-méchante humeur. Il est party de Léopol contre l'advis de tout le monde et malgré les pleurs et les instances

de la Reyne. Personne n'ose le contredire parce qu'il insulte d'abord les gens, sans distinction. . . . Il n'a pas en tout six-mille hommes et il ne va aux ennemys que dans la croiance que le mauvais temps les chassera et qu'il en aura la gloire. Tout va sy mal qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse y remédier.»

Pod datą 3go października znajdujemy własnoręczny list Sobieskiego do Ludwika XIV dołączony, jak treść wykazuje, do urzędowej depeszy, oznajmiającej datę koronacji. Urzędowego tego dokumentu nie posiadamy, a data koronacji we dwa miesiące później dopiero oznaczoną została ostatecznie na 2 lutego. List brzmi jak następuje:

Obóz nad Dniestrem na Podolu. Kopia. — (XLIX, 54).

Monsieur mon frère: Je ne doute pas que vous ne soyez très-persuadé de l'estime singulière que j'ai pour votre personne, et de la part que je prends en tout ce qui regarde les intérêts publics et particuliers de Votre Majesté. Je ne saurais pas toutefois me contenter de vous faire savoir par la seule lettre de formalité le jour que j'ai choisi pour mon couronnement et pour celui de la Reine, sans vous témoigner en même temps par ces lignes de ma main la joie que j'aurai de ce que par ce dernier acte d'affermissement de mon trône je serai mieux en état de témoigner à V. M. par des véritables effets jusqu'à quel point je chéris votre sincère amitié, ainsi que la continuation de notre bonne et solide correspondance. Je vous prie, Monsieur mon frère, d'en être bien persuadé, et que je n'oublierai rien de mon côté qui puisse vous assurer de plus en plus ma considération envers Votre Majesté et la forte passion avec laquelle je serai toute ma vie, Monsieur mon frère, votre très-affectionné frère

Jean Roy.

D. 4 października 1675 biskup Marsylijski, nie odbierając wciąż żadnych wiadomości z Wersalu, radzi panu de Pomponne (Lwów; XLIX, 57, oryginał) depesze na Wenecję posyłać. D. 11 października de Pomponne oznajmia biskupowi (Wersal; XLIX, 58, minuta), że od miesiąca żadnej depeszy z Polski nie odebrał. Tegoż dnia Baluze podaje odpowiedź elektora Brandeburskiego na odezwę Jana III względem zatrzymywania depesz:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLIX, 61).

Il a faict sçavoir que ne retenant point les lettres de cette cour, son procédé ne pouvoit point estre interpreté à rupture, mais qu'il luy estoit important de de retenir les dépesches de France pour Mr. l'Ambassadeur parce qu'elles contenoient des pratiques contre ses intérêts.

Z miesiąca października posiadamy jeszcze kopię listu Jana III, którego daty bliżej oznaczyć nie możemy. Podajemy go w całości:

Do kardynała Orsini¹⁾. Obóz królewski nad Dniestrem, 4 mile od Kamieńca. (XLIX, 70).

Nous avons une si grande répugnance de nous porter à ces plaintes auxquelles nous nous sentons traînés par tant de titres que nous ne pouvons pas y consentir sans beaucoup de regret, tout le monde a sujet d'être déjà persuadé du grand zèle que par nos actions publiques nous avons toujours témoigné et que nous continuons à faire éclater envers le saint-siège, et le Pape sait mieux qu'aucun autre avec quel respect et vénération nous avons honoré en tout temps sa personne et son nom. Mais le peu de satisfaction que nous avons reçu depuis notre élection sous ce Pontificat et les motifs avec lesquels on a rejeté toujours nos instances sont arrivés à un tel point que ne considérant pas aucune offense personnelle en ce qui regarde nous-mêmes, mais seulement en ce qui est du désavantage et de la ruine du Royaume et conséquemment du dommage irréparable qui en arrive à la chrétienté, nous nous sentons obligés de vous en écrire le détail afin que dans une audience particulière qu'il vous plaira de demander expressément à Sa Sainteté, vous lui lisiez cette lettre pour la prier ensuite de notre part d'y donner à chaque article une réponse positive et catégorique parce que ses ministres ne lui ayant pas peut-être représenté avec l'affection requise le dangereux état de ce Royaume déjà très-misérable et presque désespéré, nous pourrions en cette manière être éclaircis des véritables sentiments de Sa Sainteté sur lesquels nous prendrons ensuite les expédiens les mieux examinés pour nous délivrer de cette accusation qui nous rendrait coupable dans le monde et même devant Dieu, si par la justification de nos actions auprès de la chrétienté nous ne faisons pas connaître que ce n'est pas de nous que viennent tous les malheurs desquels on doit craindre qu'il ne s'ensuive un pour les misères les plus déplorables (*sic*).

Incontinent après notre élévation au trône de cette Couronne nous écrivîmes deux lettres au Pape; la première contenait les expressions de notre filiale obéissance envers les chefs de l'Eglise avec le récit de l'état misérable de ces peuples, et nous demandions dans la seconde la promotion au Cardinalat en faveur de l'Evêque de Marseille, Ambassadeur extraordinaire du Roi Très-Christien auprès de nous. C'est ce que nous faisons en vigueur de notre droit incontestable de nommer selon l'usage ancien des Rois nos prédécesseurs. Le Pape répondit à la première lettre en termes généraux et gardant le silence pour la seconde. Nous apprîmes d'autre part qu'il n'avait nulle disposition de nous accorder une demande si juste.

Cependant les Turcs, les Tartares et les Cosaques rebelles qui déjà avec une cruauté barbare avaient brûlé les principales villes d'Ukraine et désolé en même temps les fertiles campagnes d'une province si vaste, continuant ensuite à ravager et réduire en cendres tout ce qui restait pour courir sans obstacle à la désolation de toute la Pologne, nous obligèrent à nous appliquer avec une ferveur sans relâche aux prompts moyens de délivrer la Religion et la Patrie de tant de massacres et de misères, et, parce que nous trouvâmes le trésor de la République épuisé et même consumé et dispersé et ne pouvant pas, pour n'être point couronné, tirer

¹⁾ Protektora Polski pod ten czas.

des contributions du Royaume, nous voulûmes bien employer nos propres substances et nos biens héréditaires et continuant de faire au Pape des pressantes instances pour des prompts secours en lui représentant de plus en plus les misères de ces peuples, nous nous mîmes en campagne à la tête de nos armées.

Le Pape a qui, par la seule concession d'une petite partie des dîmes d'Italie, l'on donnait à entendre qu'il faisait beaucoup, se contenta de la colère (*sic*; *moze* ma byc de la *collecte*), à quoi la piété et le zèle de quelques Cardinaux les avait portés à nous secourir suivant leur pouvoir; sur quoi il aurait été à souhaiter que Sa Sainteté eût en même temps fait instance auprès des Princes Chrétiens pour les obliger à nous assister et de contribuer quelque argent de son propre et même de porter tous les autres cardinaux à en faire de même. Mais nous ne reçûmes d'autre soulagement que des exhortations à nous aller opposer, quoique seuls et avec un fort petit nombre de soldats aux insultes et aux barbaries de trois armées très-puissantes.

Ainsi tout destitués que nous étions de forces et de secours nous prîmes notre marche vers l'Ukraine où nous fîmes par l'assistance divine en fort peu de mois et même en peu de semaines ces conquêtes qui ne causèrent pour notre gloire pas moins d'étonnement aux chrétiens que de terreur aux infidèles, et, faisant savoir à Sa Sainteté par des distinctes relations nos heureux succès, nous lui représentions de plus en plus la nécessité des secours et l'occasion favorable qui se présentait de pouvoir en peu de temps affaiblir notablement la puissance ottomane. Mais au lieu de recevoir aucun soulagement, nous apprenions d'autre part qu'on n'écouloit plus à Rome nos demandes et que sur ce qu'on y avait écrit de Vienne et de Varsovie que nous traitions la paix avec les Turcs, il n'était pas nécessaire disait-on de nous procurer aucun secours, et parce que quelques ministres impériaux avaient dit à Vienne à des ministres des Princes étrangers que ladite paix était conclue et signée, à la Porte, le 24 février, jusqu'à en spécifier les conditions, nous jugeâmes à propos dans le temps que nous étions à Breslavie en Ukraine de vous envoyer une relation distincte de tout ce que nous faisons pour conserver le pays reconquis sur les ennemis et pour pourvoir à ce qui était nécessaire pour faire d'autres conquêtes dans la campagne suivante qui est celle d'à présent, et nous vous écrivions ensuite de représenter au Pape le grand tort que l'on faisait au Royaume et à la chrétienté par ces faux bruits et récits et qu'ainsi Sa Sainteté n'aurait d'en croire à l'avenir que ce que vous lui feriez savoir sincèrement de notre part.

Cette relation ne produisit pas un meilleur effet que les précédentes, mais au contraire, dans le temps que les Ministres de Rome exagérèrent, tant en cette cour-là que dans les autres, l'assistance que nous recevions par si peu de décimes pour soutenir une guerre qui donnerait beaucoup à penser à tous les Princes de la Chrétienté joints ensemble, nous avions le déplaisir de voir les détours et les prétextes que l'on cherchait à Rome, à Vienne et principalement à Varsovie pour retarder le paiement de la moindre somme qu'on nous envoyait; de sorte que nous fûmes obligés d'en faire nos plaintes par une lettre circulaire que nous écrivîmes à ces cardinaux qui avaient contribué au secours, et parce que de cette somme qu'on déboursait à Rome nous n'en recevions pas les trois quarts, nous demandâmes quoique inutilement que l'argent passât à l'avenir seulement par vos

maines pour les raisons que nous vous écrivîmes alors et pour d'autres que nous écrivons à présent dans une lettre à part.

Voilà les grands soulagements que nous avons reçus et que nous recevons de Rome en un temps où étant destitués de toute sorte de secours externes et ne pouvant tirer de contributions dans le Royaume, non seulement à cause de sa désolation et des misères des peuples que parce que nous ne sommes pas couronné par l'empêchement que nous y a donné la guerre, jusques à présent, nous nous trouvons accablés par des inondations de Barbares sans aucune autre espérance qu'en la divine miséricorde.

L'on auroit dû souhaiter que ceux qui peut-être ont détourné le Pape de nous donner du secours de son propre et de nous en procurer des Princes Chrétiens l'eussent fait souvenir de ce que les autres Papes ont fait à l'égard des Princes qui faisaient la guerre contre les Turcs, et, sans que nous en cherchions bien loin des exemples, celui de Clément IX de glorieuse mémoire suffira, lequel, ne s'étant pas contenté d'avoir contribué de son propre argent aux Vénitiens pour la guerre de Candie, il fit si bien que le Roi Très-Chrétien envoya promptement vingt galères et plusieurs vaisseaux avec six-mille hommes au secours de ladite République, dont le généreux Pontife voulut bientôt en témoigner (à) ce Roi sa véritable gratitude, en faisant Cardinal à l'avance l'abbé de Bouillon et il fit Cardinal en cette occasion Porto Carrero pour un second lieu qui vaquait alors.

Mais au lieu qu'on ait exercé auprès de Sa Sainteté un acte de tant de piété et si nécessaire pour le bien de la Chrétienté l'on l'a engagée à retirer la parole qu'elle avait plusieurs fois donnée et réitérée aux ministres des principales têtes couronnées pour la première promotion à leur requête, dont nous avons sujet plus qu'aucun autre de nous plaindre, non-seulement pour le mérite singulier que nous sommes acquis envers le Saint-Siège, en exposant tous les jours depuis tant de temps notre vie et celle de nos sujets aux plus grands dangers et aux injures du temps et de tout autre misère, mais sacrifiant aussi au retardement du couronnement tous nos avantages et employant enfin nos revenus patrimoniaux et tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir les soldats afin de ne pas consentir par force à une paix honteuse et ensemble ruineuse pour ce Royaume et pour la religion; toutes lesquelles considérations auraient bien dû porter la Cour de Rome à faire pour nous quelque distinction et principalement après que nous avons fait représenter tant de fois notre désir en faveur de l'Evêque de Marseille et que nous avons protesté par quatre lettres écrites de notre propre main les sentiments de reconnaissance que nous voulons avoir envers la personne, le nom et la maison de Sa Sainteté. Mais nonobstant tant d'actes réitérés de soumission et de protestation nous n'avons obtenu qu'une lettre écrite de la main du Pape conçue en des termes si équivoques que nous ne pûmes pas nous empêcher de vous mander que c'était une réponse entièrement incompréhensible. On la déchiffra toutefois bientôt par la promotion qu'on fit tout-à fait contraire à l'attente des couronnes et principalement de nous qui, en justification d'une négative si peu attendue méritions au moins quelque amiable expression.

Mais au lieu de nous donner aucun contentement sur ce point, l'on n'a pas au contraire fait difficulté de nous désobliger par la négative qu'on a faite de nos instances réitérées pour qu'on renvoyât Nonce en France Mr. Banucci, lorsqu'on aurait rappelé Mr. Bonvizi, lequel on a fait passer contre la forme accoutumée

de cette grande et puissante Couronne immédiatement à une autre et de plus on a choisi pour nouveau Nonce le Prélat qu'on a voulu sans nous en demander le moindre consentement, comme si nous n'étions pas en état de le pouvoir refuser et principalement en un temps où nous déclarons être offensés par tant de titres.

De plus Sa Sainteté ayant résolu de nous donner l'estoc et le chapeau bénit, selon qu'il a (été) de coutume envers les Princes qui combattent pour la foi et après les déclarations que nous avons faites de ne le pas recevoir sans la rose pour la Reine, ainsi qu'on a pratiqué avec le feu Roi Michel et la Reine Eléonore, l'on a souffert plutôt de retenir ledit estoc et chapeau que nous accorder une chose de si peu de conséquence, sans qu'on ait eu la moindre considération aux mérites que nous nous sommes acquis singuliers en servant de rempart à la chrétienté contre les formidables incursions des infidèles et nous ne voudrions pas que le grand étendard que nous gagnâmes contre les Turcs en la renommée victoire sur Cotechim, lequel est exposé dans la célèbre Basilique du Vatican et qui sert de témoignage à cette renommée qui retentit pour nous dans l'univers, fut estimé un reproche contre le procédé de la Cour de Rome envers nous.

Enfin, pour comble de tout sujet de plaintes, nous laissons au jugement d'un chacun si ce n'est un bien grand celui que nous avons depuis notre élection touchant ce droit royal sur la collation des abbayes, puisque dans le temps que nous exposons notre sang et notre vie pour conserver en leur entier les privilèges, les prérogatives et les biens de l'Eglise et des fidèles, la Cour de Rome, autorisant tous les jours l'insolence des moines, s'unit à eux pour nous dépouiller de ces droits qui depuis plusieurs siècles nous sont incontestables et dont tant de Rois nos prédécesseurs ont paisiblement joui comme s'il nous manquait la volonté et le pouvoir de maintenir en toute manière ce qui nous appartient et qui nous est dû si légitimement. C'est pourquoi nous vous prions de lire exactement cette lettre au Pape, de l'assurer que les plaintes que nous y faisons viennent de ce que nous croyons qu'on ne lui a jamais représenté au vrai les malheurs de ce Royaume affligé, et qu'ainsi nous le supplions de vouloir donner une réponse positive et catégorique à chaque article de la même lettre, afin que nous puissions avoir lieu de nous affermir de plus en plus en ce que nous devons espérer du zèle saint et paternel de Sa Sainteté.

Nous vous prions de lui répéter toutes nos actions de la campagne passée et avec combien de ferveur nous nous serions avancés dans le pays ennemi si nous avions été assistés des secours nécessaires. Vous lui ferez faire réflexion sur les grandes forces avec lesquelles les Turcs et les Tartares sont retournés cette année en Ukraine et en Podolie, et entrés bien avant en Russie, et la résolution avec laquelle à la tête d'un petit nombre de troupes nous avons bien tenu en arrière six semaines de suite deux armées si puissantes à huit lieues de nous, leur ayant empêché l'expugnation d'aucune ville ou place de la République, et ayant délivré enfin tant de provinces de leurs incursions et incendies. Vous ferez aussi resouvenir de la grande action que nous fîmes le 24 d'août en résistant moins de quatre-mille hommes presque à toutes les forces de Crimée avec une victoire glorieuse par la mort de tant de Tartares, par la prise de leur unique étendard et par leur fuite précipitée. Il vous plaira aussi de lui dire la résolution avec laquelle nous nous sommes mis en marche pour nous approcher d'un nombre si formidable d'infidèles, tous unis ensemble et avec quelle honte ils ont été obligés à la nouvelle

de notre approche de lever le siège de devant Tremblova, crainte d'être surpris et qu'ayant pris la fuite vers Kaminiek, ils se tiennent présentement campés à l'abri des murailles de ladite place pour prendre conseil sur une plus longue et sûre retraite, à présent qu'ils nous savent sur le Niestre à quatre lieues d'eux en campagne ouverte. Ce sont toutes des circonstances qui rendront l'histoire de ces deux campagnes incroyable à la postérité et enfin nous vous prions de représenter à Sa Sainteté que, ne pouvant pas avec si peu de forces aller attaquer tous ces infidèles dans leurs retranchements défendus par une si forte place, nous serons contraints de nous contenter seulement de leur retraite, laquelle leur étant honteuse, puisqu'en toute cette campagne ils n'ont su gagner un seul pied de terre, produira infailliblement au commencement du printemps leur retour en Pologne avec des forces si puissantes que nous serons contraints de céder misérablement à leur barbarie, puisque ayant dépensé nos subsistances et n'ayant plus le moyen de maintenir les soldats, ni de faire des nouvelles levées ils trouveront les champs ouverts pour exécuter ce qu'il leur plaira. C'est pourquoi nous vous prions de rechef de retirer de Sa Sainteté une explication positive sur le secours que nous demandons et sur les moyens de le mettre en pratique, de pénétrer dans ses véritables sentiments sur la promotion qui n'a pas été faite pour Monsieur l'Evêque de Marseille, protestant les ressentiments que conjointement avec le Roi de France nous serons obligés de faire pour la continuation d'une telle négative et insistant afin qu'on nous renvoie l'estoc et le chapeau avec la Rose, ainsi qu'il nous est dû. Vous vous expliquerez sur les résolutions que nous prendrons pour maintenir nos Royales nominations touchant les Abbayes, en cas que par ordre de Sa Sainteté l'on ne vienne pas aux remèdes nécessaires pour réprimer l'insolence des moines.

Sur quoi, etc.

Pod datą 1 listopada 1675 r. znajdujemy następującą wzmiankę w depeszy Ludwika XIV do ambasadora:

Wersal. (Minuta. — XLIX, 71).

J'ay pris tant de part à la victoire que le Roy de Pologne a remporté sur les Tartares que je n'ay pu reffuser à mon affection pour luy et pour la Reyne sa femme de leur en tesmoigner ma joye par les lettres que je leur escris.

Listy te były widać własnoręczne, skoro ich minut niemasz w archiwum. Tego samego dnia ambasador opisując rozporządzenia wojenne Sobieskiego, dodaje (do p. de Pomponne, Lwów; XLIX, 73, oryginał):

»Je n'ay jamais mieux connu ce que vaut le sçavoir faire d'une seule personne.«

Pod datą 7 listopada 1675 r. de Pomponne pisze do ambasadora:

Wersal. (Minuta. — XLIX, 76).

Mr. le Marquis de Béthune commence à se préparer pour son ambassade; je doute toutefois qu'il puisse arriver assez tost pour le couronnement; ainsy vous avez encore un assez long temps à demeurer en Pologne. Ce que vous me marqués qu'il vous importeroit d'y demeurer jusques à la fin de vostre affaire me donneroit de la peine sy vous n'aviez vous mesme demandé il y a longtemps à en sortir, et ce fut mesme sur vostre advis que Mr. le Marquis de Béthune fut nommé pour vous succéder. A vous dire le vray, je crois que vous avez le plus grand avantage que vous pouviez attendre de vostre employ et l'effet de vostre nomination, quoyque sœur, peut estre sy esloigné que je ne crois pas qu'il vous importe de l'attendre au lieu où vous estes lors principalement que Mr. le Marquis de Béthune le sollicitera suivant les ordres du Roy avec la mesme chaleur que vous pourriez faire.

Jakby w przeczuciu tej depeszy, wysyłając nazajutrz 8go listopada do p. de Pomponne zwykłe tygodniowe sprawozdanie, oświadczając ambasador, w dołączonym własnoręcznym liście do ministra (Żółkiew; XLIX, 78), gotowość opuszczenia Polski za pierwszym rozkazem, w nadziei, że de Béthune będzie miał polecone od p. de Pomponne staranie o jego promocję kardynalską. W urzędowej depeszy (do pana de Pomponne; XLIX, 77, oryginał) donosi, że gdy Turcy i Tatarzy oddalają się na teraz, o nowej kampanii bez świeżego wojska i bez pieniędzy myśleć nie można, a wojska i pieniędzy nie można dostać bez sejmu, Jan III postanowił nareszcie do koronacyi przystąpić, chociaż czasu jeszcze nie oznaczył. Nadmieniam przytém, że order św. Ducha należałoby w sam dzień koronacyi doręczyć królowi; inaczej sejm, który na drugi dzień się otwiera, przyjęciu orderu przeszkodzić gotów.

W następnej depeszy z 17 listopada 1675 występuje ambasador z nowym projektem:

Do p. de Pomponne. Żółkiew. (Oryginał. — XLIX, 84).

La personne, qui a esté envoyée au Hans des Tartares pour sçavoir s'il estoit en estat de renouer le Traicté de paix est de retour. Ce Prince a faict dire au Roy de Pologne qu'il ne doit point entrer par luy dans la négociation de la paix, parce que la Porte ne faict aucune difficulté de luy faire souvent avancer des propositions avec l'intention de le désavouer . . . qu'il est persuadé qu'à présent la Porte donnera les mains à la paix, mais qu'il conseilleroit au Roy de Pologne de se servir de la médiation de quelque Prince Chrestien pour qui la Porte ayt considération, ce qui a obligé le Roy de Pologne de me tesmoigner qu'il auroit une sensible obligation à S. M., sy elle faisoit pénétrer le grand vizir par Mr. de Nointel,

pour sçavoir sy la Porte voudroit à présent recevoir la médiation du Roy; en tout cas il donneroit les mains qu'on y joignit celle du Roy d'Angleterre, ou du Roy de Suède, ou de la République de Venise, comme estant tous amis et alliez de S. M. Et, pour estre bientost éclairci de ce qu'il y a lieu d'en espérer, il souhaiteroit que j'envoyasse une personne qui pust porter ma dépesche en diligence à Mr. de Nointel . . . pour le prier d'entrer en matière avec le Grand-Vizir sur la paix qui estoit d'autant plus facile qu'il consent de laisser aux Turcs Caminiek qu'ilz auroient peine à conserver sy la guerre continue, car il ne reste plus rien en Ukraine à Doroszenko, et par conséquent aux Turcs.

Cette conjoncture me paroist sy favorable . . . que je crois que S. M. me blâmeroit sy je manquois à faire cette tentative d'envoyer au plus tost à Mr. de Nointel qui se conduira d'une manière que le nom de S.M. n'y sera pas compromis; que d'ailleurs la dépense de cet envoy ne peut estre considérable.

W samej rzeczy załącza ambasador do swej depeszy kopie dwóch listów do pana de Nointel i do w. wezyra (XLIX, 85). Odpowiedź zaś pana de Pomponne, przesłana pod datą 27 grudnia, brzmi jak następuje:

St. Germain. (Minuta. — XLIX, 114).

Sa Majesté a non-seulement approuvé que vous aiez suivi les sentiments du Roy de Pologne pour l'envoy d'une personne de vostre part à la Porte, mais elle ordonne aussy à Mr. de Nointel d'agir auprez du Grand-Vizir pour reconnoistre ses dispositions pour la paix avec la Pologne.

Wracając do chronologicznego porządku, zamieszczamy następującą depeszę:

Ludwik XIV do Biskupa Marsylijskiego. St Germain 20 listopada 1675.
(Minuta. — XLIX, 87).

Les mesmes nouvelles qui ont apporté cet ordinaire la certitude que l'armée de Suède estoit à la mer; ont tesmoigné qu'elle s'estoit approchée de Dantzic, et quelques advis portoient qu'elle pourroit bien débarquer aux costes de la Prusse Ducale. Comme l'on assëure qu'elle estoit chargée de dix-mille hommes d'infanterie, et que ce corps, qui s'il estoit aisément augmenté de quelque renfort de Livonie, seroit capable d'une grande entreprise dans cette province, nulle diversion ne pourroit davantage obliger l'Electeur de Brandebourg à abandonner la Poméranie pour songer à la deffense d'un pays sy riche et qui luy est sy considérable. Rien aussy ne pourroit estre plus utile pour mes intérestz.

Mais parce que les armes de Suède dans le voisinage de la Prusse Royale pourroient donner quelque inquiétude en Pologne où cette couronne est tousjours appréhendée et que les Polonois regardent tousjours la Prusse Ducale comme faisant une partie de leur Estat, je juge important que vous soiez préparé sur cette affaire.

En cas que le Roy de Pologne en conquest quelque ombrage vous vous appliqueriez de bonne-heure à le luy faire perdre et tascheriez ou à le porter à se joindre à la Suède pour partager avec Elle cette province ou à luy faire regarder cette diversion comme un moien de sauver la Poméranie à cette Couronne, plus-tost que comme un dessein qu'elle eust de s'establir dans la Prusse. Enfin, comme je puis prévoir aisément la peine que causerait en Pologne l'agrandissement de la Suède de ce costé, vous devez travailler auprez du Roy de Pologne pour empêcher qu'il ne prist l'esprit de son pays et pour luy faire considérer autant mon intérêt que celui de la Suède dans la guerre que l'Electeur de Brandebourg auroit à soustenir hors de l'Empire.

Tegoż dnia 22 listopada 1675 Baluze oznajmia (do p. de Pomponne, Warszawa; XLIX, 90, własnoręcznie) wyjazd ambasadora szwedzkiego z Warszawy na Ruś do dworu polskiego.

D. 24 listopada 1675 biskup Marsylijski donosi (do p. de Pomponne, Żółkiew; XLIX, 91, oryginał), że książę Siedmiogrodzki przysłał z ofiarowaniem swego pośrednictwa w pokoju z Turcją. Donosi także o назначeniu dnia 2 lutego 1676 r. na koronację.

D. 29 listopada 1675 Sobieski prosi Ludwika XIV o trzymanie do chrztu najstarszej swej córki razem z elektorką bawarską; prosi również na matkę chrzestną drugiej córki królowę francuską razem z królem angielskim (XLIX, 92, kopia). Obydwa obrządki mają się odbyć jednocześnie z koronacją.

Tegoż dnia ambasador pisze:

Do p. de Pomponne. Żółkiew. (Oryginał. — XLIX, 95).

L'envoyé de Transilvanie est retourné et il ne tiendra pas à son maistre qu'il ne soit (*sic*) médiateur de la paix avec la Porte.

Tamże:

Je n'oublie rien, Monsieur, pour paroistre dans la cérémonie du couronnement avec tout l'éclat que je dois. Je refais entièrement mon équipage et pendant la Diette il faudra des festins continuels. Ces grandes dépenses achèveront de m'abîmer.

Dnia 2 grudnia 1675 pisze znowu:

Do p. de Pomponne. Żółkiew (Oryginał. — XLIX, 98).

L'Empereur est dans une sy grande inquiétude de tous les tesmoignages publics que le Roy de Pologne donne de son inclination et de son attachement à la France qu'il a ordonné à son Résident en cette cour d'aller dans les Palatinats pour exhorter les Sénateurs à prier dans la prochaine Diette le Roy de Pologne d'entretenir bonne correspondance avec S. M. Impériale qui sera bien plus surprise lorsqu'elle sera informée de cette démonstration publique de son amitié

envers le Roy par le choix qu'il vient de faire pour le baptesme des Princesses ses filles et encore plus sy Mr. le Marquis de Béthune arrive assez à temps pour apporter le Cordon-bleu, afin que ce Prince puisse le recevoir dans le mesme temps de son couronnement. Il a mesme fait laisser l'espace pour graver l'ordre sur toute la vaisselle d'or et d'argent qu'il a fait faire à la Reyne de Pologne sa femme qui ne perd aucune occasion de le lier de plus en plus à la France et sy Dieu leur donne la paix ilz en donneront des tesmoignages plus éclatans et plus utiles.

Pod koniec grudnia b. r. korespondencya między Polską a Francją ożywiła się nieco. Opuszczając obozy Jan III przybył do Żółkwi, gdzie już lepsze było pole do bezorężnych dyplomatycznych zapasów. Zkądinąd zbliżająca się koronacja ściągająca do dworu polskiego różne osobistości, a zatem i różne interesa.

»Mr. le Baron Lillieuk, Ambassadeur de Suède — pisze biskup Marsylijski pod datą 20 grudnia (do Ludwika XIV, Żółkiew; XLIX, 110, oryginał) — est arrivé icy depuis deux jours. Il vient pour faire un traité d'union avec le Roy de Pologne duquel il n'a eu encore qu'une audience de cérémonie. J'ay desjà eu une grande conférence avec luy et je puis asséurer V. M., Sire, que sy le Roy de Pologne peut faire la paix avec la Porte, il prendra avec la Suède tous les engagements qui pourront estre agréables à V. M.»

Koniec depeszy poświęcony sprawie węgierskiej:

»Le Résident de l'Empereur s'estant plaint au Roy de Pologne que j'avois envoyé en Hongrie pour y fomenter la rebellion contre son maistre, ce Prince luy a respondu qu'il estoit en amitié avec la France et qu'il estoit fort persuadé que je n'avois rien fait que je n'eusse droit de faire, mais que la Pologne avoit un sujet bien plus juste de se plaindre de l'Empereur qui travailloit à la Porte pour empêcher la paix et détournoit le Moscovite de luy donner du secours. Ce Résident s'est encore plaint que Mr. Ghiza, Polonois, avoit esté en Transilvanie solliciter le Prince d'assister les mécontans d'Hongrie; à quoy le Roy de Pologne a respondu que le Sieur Ghiza est son sujet, qu'il l'avoit envoyé luy-mesme au Roy de Transilvanie pour ses intérestz particuliers dont il n'estoit pas obligé de rendre compte à personne. Le Roy de Pologne fait sy peu de cas de cette plainte, Sire, qu'à ma prière il a encore choisi le mesme Sieur Ghiza pour aller résider de sa part auprez du Prince de Transilvanie et y négotier la paix avec la Porte; il a fait choix de cette personne parce qu'elle est fort affectionnée à la France et qu'estant auprez du Prince de Transilvanie, il travaillera en mesme temps à empêcher que les mécontans d'Hongrie ne s'accomodent avec l'Empereur.»

Następna depesza biskupa z 27 grudnia 1675 zajęta znowu głównie ambasadorem szwedzkim:

Do Ludwika XIV. Żółkiew. (Oryginał. — XLIX, 115).

Mons. le Baron Lillieuk, Ambassadeur de Suède, ayant souhaité que je parlasse au Roy de Pologne avant qu'il conferast avec luy touchant le traité d'Union que le Roy son maistre veut faire avec Sa Majesté Polonoise, je l'ay trouvé disposé à entrer dans tous les engagements qui pourront estre agréables et utiles à Vostre Majesté et en effect il a parlé de la sorte à cet Ambassadeur l'assurant que s'il peut parvenir à faire la paix avec la Porte, il soulagera bientôt le Roy de Suède par une grande diversion en Prusse, et, sans luy avoir rien dit du Traicté qu'il a fait avec Vostre Majesté dont je ne luy ay donné aucune connoissance je crois qu'ilz feront à l'égard des Moscovites, de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg un Traicté d'union et de secours mutuel qui aura lieu dès que la paix sera faite avec la Porte; et, comme ce Traicté sera secret entre le Roy de Pologne et le Roy de Suède, l'on en fera ensuite un autre avec la Suède qui sera public, qui donnera moyen et prétexte au Roy de Pologne de pouvoir agir selon le traité particulier. Cet Ambassadeur est chargé d'en dresser le projet qu'il doit rapporter aprez les festes qu'il est allé passer à cinq lieues d'icy. Je dois assurer V. M. qu'il ne se peut rien adjouter au zèle que le Roy de Pologne témoigne pour sa personne et pour son service. Il m'a dit que M. l'Archevesque de Gnesne luy a escrit ces jours passés de vouloir travailler à luy faire laisser entièrement *jus armorum* pour la paix et pour la guerre, qu'il souhaiteroit bien que le République de Pologne entrast dans cet engagement pour pouvoir agir encore plus ouvertement pour les intérêtz de Vostre Majesté; que Sieur Lechinski ¹⁾ Grand-Chancelier de Pologne qui a tousjours esté attaché à l'Electeur de Brandebourg est présentement fort animé contre luy et qu'il le presse de faire plus tost la paix avec le Turc pour estre en estat d'attaquer la Prusse. Ce Chancelier d'ailleurs qui est tout-puissant dans la Grande-Pologne marie son neveu qui est son héritier, avec la fille de Mr. le Palatin de Russie ²⁾ qui estant tout-à-fait dans les intérêtz de Vostre Majesté fera aussy agir ce Chancelier de la manière qu'on pourra le souhaiter. Il n'y a à désirer que la conclusion de la paix.

¹⁾ Jan Leszczyński.

²⁾ Córka ruskiego wojewody Stanisława Jabłonowskiego, Anna Katarzyna kasztelanka krakowska, poszła za Rafała Leszczyńskiego podskarbiego w. koronnego. Rafał ten Leszczyński był trzecim synem Bogusława podkanclerzego koronnego, którego ojcem znowu był Rafał wojewoda bełzki, rodzony brat obecnego w. kanclerza Jana Leszczyńskiego, z ojca Jędrzeja, wojewody brzesko-kujawskiego.

Z tejże samej daty 27 grudnia 1675, mamy nader ciekawy list pana Baluze, który dał następnie powód do bardzo obszernej korespondencji:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — XLIX, 117).

L'on est à présent icy, Monseigneur, fort stérile en nouvelles, aussy bien qu'à la cour de Pologne, où l'on ne parle que d'apprests pour le couronnement et de la réception qu'on y a faite à l'ambassadeur de Perse; j'en ay vëu icy une

grande relation, et je voudrois que celui qui l'a composée n'eust pas esté plus véritable en certaines choses, qu'à bastir un palais dans Zulkiew que personne n'y a jamais vëu. La fiction fait quelquefois honneur au loing, et l'on passe pardessus, surtout quand on a eu lieu de s'y accoustumer, mais il y a des véritez qui ne devoient pas estre, ou qu'on devoit supprimer. Je mets dans ce rang celle de la séance du festin que le Roy de Pologne a fait à l'Ambassadeur de Perse, où, sans parler du desseing qu'avoit cette Majesté de donner la préséance à l'Ambassadeur de Perse sur celui de France par la seule raison que c'estoit pour ce dernier qu'estoit fait le festin, l'un et l'autre fut placé à une table séparée de celle du Roy et de la Reyne, et au-dessous de l'estrade sur laquelle estoit celle de leurs Majestez, au lieu que les Ambassadeurs ont toujours esté placez à la table des Roys de Pologne pendant les trois derniers règnes, de quoy j'ay esté tesmoing, et j'ay tousjours ouy dire que leurs prédécesseurs en avoient usé de mesme. Il est bien vray que les Ambassadeurs de Moscovie n'ont jamais eu cet honneur, parce que ceux de Pologne ne les reçoivent pas des Moscovites, mais quand le Roy de Pologne les traite, il est seul à sa table, et jamais Ambassadeur de Prince Chrestien n'a tenu compagnie à celui de Moscovie en telle rencontre. Je vous demande pardon, Monseigneur, sy j'entreprends de vous dire mon sentiment sur une chose qui m'a fait beaucoup de peine, en la lisant. Je croy qu'on n'aura pas manqué de vous envoyer cette relation; elle vous instruira mieux que je ne le sçaurois faire, de la manière que tout s'y est passé, et vous jugerez mieux que moy du préjudice qu'on a fait à l'Ambassadeur du Roy, à qui peut-estre on aura fait entendre, quoyque fausement, que ceux qui l'ont précédé en ont usé de mesme. Le pis que j'y trouve, est qu'on pourra, estre d'humeur de vouloir faire passer cet exemple en préjugé, et la conséquence n'en peut estre que trez-fascheuse.

L'on a pris aussy son temps qu'il n'y avoit que deux ou trois Sénateurs dévouez à la Cour, au-dessus desquels on a placé le frère de la Reyne; mais sy l'on prétend en tirer avantage pour l'avenir, je doute qu'on y trouve la mesme facilité. Je sçay que les dames ne sont pas résolues d'avoir la mesme indulgence pour la soeur de la Reyne, puisqu'il y a-peu de femmes de sénateurs qui soient au-dessous de la soeur du Roy, qui ne tient que le rang de son mary ¹⁾, et qui jusqu'à présent n'en a point prétendu d'autre; sy elle change de conduite, elle s'attirera bien des affaires, et tout tombera sur la cour, qu'on accusera de toutes ces innovations. L'on sçait desjà qu'elle a tasché d'introduire une nouvelle méthode d'escire au dehors, et qu'on s'abstient d'escire à ceux qui n'en veulent pas convenir, et l'on conjecture de là qu'on empiétera tout ce qu'on pourra. Le Sieur Brunetti, qui est l'auteur de la relation dont je vous ay parlé, Monseigneur, pria icy une personne d'en faire des coppies, pour envoyer au loing; mais j'ay prié cette mesme personne de n'en rien faire, non tant pour les menteries dont elle est embellie que pour l'article de la séance des Ambassadeurs, que je croy vray, parce que je l'ay vëu dans deux ou trois lettres de personnes de nostre nation, qui en escrivent avec un grand chagrin.

¹⁾ Mężem Katarzyny Sobieskiej, *primo voto* księżnej Ostrogskiej, był Michał-Kazimierz Radziwiłł, od r. 1666 wojewoda wileński, a od r. 1670 hetman polny i podkomorzy litewski.

Otóż sprawozdaniem tém o uczcie dla ambasadora perskiego nietylko gazecie redagowanej przez księdza Brunetti zadał fałsz pan Baluze, ale i samemu biskupowi Marsylijskiemu, który w znanej nam już depeszy z 20 grudnia 1675 pisał:

«Je dois rendre compte à V. M. que le Roy de Pologne m'a convié au festin qu'il a fait à l'Ambassadeur de Perse, et que j'ay eu la droite au-dessus de cet Ambassadeur, n'ayant point voulu recevoir de tempérament dans une telle rencontre où il s'agissoit de maintenir rigoureusement et comme je dois l'honneur et la gloire de V. M.»

Zatém pod datą 2 stycznia 1676 r. zakłada biskup przeciwko twierdzeniu pana Baluze następujący protest:

Do p. de Pomponne. Żółkiew. (Oryginał. — L, 1).

Je viens de apprendre avec étonnement d'une lettre de Mr. de Baluze une chose qu'on luy a dite à Varsovie entièrement fausse que dans le festin que le Roy de Pologne a fait à l'Ambassadeur de Perse je n'avois pas eu la séance que je devois y avoir; or parce que cette fausse nouvelle pourroit passer jusques à la cour, j'ay crëu, Monsieur, que je devois vous en informer, et vous dire qu'il n'y avoit qu'une seule table en potence des deux costez couverte d'une mesme nappe; que le Roy et la Reyne de Pologne estoient tous deux au haut bout, et que j'estois sous le dais à la droite du Roy et l'Ambassadeur de Perse à la gauche de la Reyne; que les sénateurs qui se trouvèrent à table estoient bien loin au-dessous de moy, et l'Ambassadeur de Perse estoit vis-à-vis moy du costé gauche. Voilà, Monsieur, la vérité de ce fait, que j'ay crëu vous devoir rapporter.

Nie skończyło się jednak na tém. W końcu stycznia 1676 pan Baluze występuje z nowém wyświeceniem zakwestyonowanego faktu:

Do p. de Pomponne. Warszawa 31 stycznia 1676. (Własnoręcznie. — L, 25).

M. le Nonce Martelli estoit encor incertain d'estre recëu dans l'exercice de sa nonciature, sur ce que le Roy n'avoit pas voulu respondre à la lettre qu'il luy avoit envoyée par un exprez; cela s'esclaircira à l'arrivée de S. M. à Cracovie, à moins qu'elle diffère de le recognoistre jusques aprez le festin, en cas qu'elle aye dessein d'y introduire quelque nouveauté, qu'un Nonce ne pourroit passer sans faire de l'embarras. Toutes les tentatives que firent Leurs Majestez au festin du Perse à Zulkiew font croire qu'elles ont ce dessein, les ayant toutes faites réussir, hors celle de mettre l'Ambassadeur de France au dessous de celui de Persé, pour à quoy parvenir, le Roy mettoit la Reyne à sa droite, son couvert y estoit mis, et elle s'y alloit asseoir, sy M. l'Ambassadeur n'y eust insisté fortement; sur quoy la Reyne fist remettre son couvert à la gauche du Roy, et s'y alla asseoir. Je croy, Monseigneur, qu'on vous aura informé, de sur les lieux, comme tout s'y passa. Je ne le sçay que par les lettres de ceux qui ont vëu toute cette intrigue, qui disent

qu'elle fust concertée avec le seul abbé Brunetti, et que pendant le festin, on fist porter deux sièges aux deux bouts de la table où le Roy et la Reyne mangeoient seuls, et l'on y fist asseoir les deux enfans de Leurs Majestez; peut-estre qu'on leur destine la mesme place au festin du couronnement, et qu'on craint que M. le Nonce n'en rompit les mesures, s'il y estoit prié, et l'on ne pourroit s'en dispenser s'il avoit esté recëu et reconnu tel. Pour le rang de frère de la Reyne au-dessus des Sénateurs, on le croit déjà estably, et l'on se propose de mettre la soeur à la teste des dames, qui semblent ne vouloir pas le souffrir, mais on est trop intéressé en ce pays, pour manquer de faire sa cour à quel prix que ce soit, quand on prétend à des vacances. Dans quinze jours je sçauray comment tout s'y sera passé.

Poruszona na nowo przybyciem ambasadora szwedzkiego sprawa polsko-szwedzkiego aliansu, przycichła na chwilę. Ambasador szwedzki opuścił właśnie dwór na kilka dni. Powód, dla którego oddalił się w tak ważnej okoliczności, tłumaczy biskup jak następuje we wzmiankowanej wyżej depeszy z 2 stycznia 1676:

«Il a voulu laisser passer ces premiers jours de l'année apparament pour éviter la dépense des étrennes qui va à un sy grand excès que dans la vérité avec ce qu'il m'a fallu bailler au Roy et à la Reyne de Pologne et aux Princes il m'en couste plus de dix-mille livres.»

Przesłał mu tymczasem biskup odebraną z Moskwy pomyslną wiadomość, że posłowie Cesarza i elektora Brandeburskiego wrócili od cara z niczém. Zatém Szwecya spokojna ze strony Infant; gdy się jeszcze od strony Polski traktatem ubezpieczy, będzie mogła energiczniej działać na korzyść Francyi.

O bliskiej koronacyi donosi depesza:

«Le Roy de Pologne est en marche pour se rendre à Cracovie. . . . Les Autrichiens font leurs derniers efforts pour empescher que cette Princesse (Marya-Kazimira) ne soit couronnée avec le Roy son mary. . . . Je n'oublie rien de mon costé dans les petites diettes afin que tout se passe à la satisfaction de Leurs Majestez Polonoises dans une occasion en laquelle il me semble que le Roy a un sy grand intérest.»

Przed wysłaniem następnej poczty wrócił już ambasador szwedzki, zatém d. 10 stycznia 1676 pisze biskup Marsylijski:

Do p. de Pomponne. Jaworów. (Oryginał. — L, 7).

Mr. l'Ambassadeur de Suède . . . a eu une grande conférence avec le Roy de Pologne . . . ce Prince m'a dit qu'il ne vouloit rien traicter avec la Suède qu'autant que le Roy y auroit intérêt et qu'ainsy il falloit que le projet qu'on dresseroit eust ce rapport à la France et que j'en pourois conférer avec Mr. l'Ambassadeur de Suède, ce que j'ay desjà faict et on va travailler affin qu'estant à Cracovie on puisse y mettre la dernière main, et à la vérité il ne se peut rien adjouter au zèle que le Roy et la Reyne de Pologne continuent de tesmoigner pour tout ce qui peut regarder l'intérêt et la gloire du Roy. En effet ce Prince ayant esté informé que Mr. l'El. de Brandebourg faisoit soubz main des levées dans la Pologne, pour empescher qu'il ne puisse continuer, a faict une ordonnance rigoureuse dont je vous envoie la copie ¹⁾.

¹⁾ Dokumentu tego nie znajdujemy.

Pan de Lilienhöck nie zaspiał sprawy.

»Mr. l'Ambassadeur de Suède — donosi znów depesza biskupa pod datą 19 stycznia 1676 (do Ludwika XIV, Jaworów; L, 13, oryginał) — a faict un projet de traicté qui ne pourra estre examiné par le Roy de Pologne qu'à Cracovie où il ne veut pas aller, apparemment pour évister les grandes despenses qu'il conviendra d'y faire, mais il se tiendra dans le voisinage d'où il pourra agir.

Ze swej strony Ludwik XIV nie szczędził zachęty:

Do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain 15 stycznia 1676 r.

(Minuta — L, 10).

Quelques bonnes intentions que vous ayez desjà trouvées dans le Roy de Pologne pour le Roy de Suède, continuez non-seulement à rendre à son Ambassadeur tous les offices qui dépendront de vous pour le succez de sa négociation, mais à luy faire connoistre encore qu'outre toutes les instructions que je vous ay données, vous n'en avez point de plus expresse que de contribuer à former une liaison estroite entre ces deux Princes et à porter mesme le Roy de Pologne à assister le Roy de Suède autant qu'il seroit en luy dans l'estat fascheux de ses affaires. . . . Mais sy une fois la paix estoit conclue avec le Turc, ce seroit alors que je pourrois employer utilement mon crédit auprez du Roy de Pologne en faveur de la Suède, en rappelant par une diversion dans la Prusse, la guerre que l'El. de Brandebourg faict en Poméranie.

Do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain 31 stycznia 1676 r.

(Minuta. — L, 23).

Le traicté que vous me marqués qui avoit esté proposé par l'Ambassadeur de Suède et dans lequel le Roy de Pologne estoit entré sy favorablement à ma considération, augmente encore le désir que j'ay de voir la Pologne deslivrée

de la guerre du Turc. Je ne vous dis point les avantages que je trouverois dans un traicté qui lieroit ces deux couronnes contre le Moscovite, l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg. Ce que j'ay seulement à vous recommander est de disposer les choses, autant qu'il sera en vous à la conclusion de ce traicté, de contribuer tout ce qui dépendra de vos soins à la paix du Turc et de bien tesmoigner au Roy et à la Reyne de Pologne combien je suis sensible aux marques que je reçois de leur amitié. Je n'aurois rien à souhaiter davantage que la vérité de l'opinion que le Roy de Pologne tesmoigne d'avoir des desseins du Grand-Seigneur de faire tout d'un coup la paix avec luy au commencement de la campagne prochaine en se réservant Caminiek et de tourner toutes ses forces contre la Hongrie. En ce cas j'espérerois une double diversion contre l'Empereur capable de changer toute la face de l'Empire et de rappeler les forces impériales et celles de Brandebourg à la deffense de leurs propres Estatz. J'apprends cependant avec plaisir que dans la vëue de ces évènements le Roy de Pologne accoustume l'Empereur à luy faire connoistre le mécontentement qu'il a de la conduite qu'il tient avec luy et qu'en envoyant le Sieur Ghiza en Transilvanie il soustienne tousjours les mécontents de Hongrie. Avant que de faire partir le Marquis de Béthune que le manque de passeportz et la mer Baltique sy peu navigable en cette saison arrestent encore auprez de moy je résoudray sy selon l'advis de ce Prince, je feray respandre quinze mille francs de pension entre les principaux chefs de ce party.

Na teraz jednak plany ambasadora szwedzkiego i francuskiego spełzły na niczém. Od ostatniej depeszy biskupa Marsylijskiego z 19 stycznia 1676 przez cztery miesiące niespełna nie spotykamy w jego korespondencyi żadnej wzmianki o zaagitowanej tak żywo sprawie. Pod datą zaś 8go maja 1676 pisze on:

Do Ludwika XIV. Olkusz. (Oryginał. — L, 111).

Mr. l'Ambassadeur de Suède a eu son audience de congé. S. M. Polonoise luy a donné une entière satisfaction sur le démeslé qu'il avoit eu avec Monsieur l'Evesque de Cracovie pour l'impression d'un mémoire qu'il avoit faict contre Mr. l'Electeur de Brandebourg. Ce Prince luy a promis que s'il peut estre assez heureux de faire la paix avec la Porte, il liera une plus estroite liaison avec le Roy son maistre et contre les Moscovites et contre l'Electeur de Brandebourg; que pour lors il sera bien aise que la Suède commence d'attaquer la Prusse Ducalle par la Livonie pour avoir un prétexte d'aller luy-mesme en mesme temps s'en rendre le maistre, sans tenir aucune Diette pour cela, et qu'en ce cas il garantiroit la Livonie des Moscovites pour donner lieu aux Suédois de faire passer en Poméranie toutes les troupes qu'ilz ont dans la Livonie. Tous ces projetz qui s'exécutteroient facilement me font redoubler mes souhaitz et mes soins pour cette paix. Je tasche d'animer continuellement sur cela le Roy de Pologne qui sans doute apportera de son costé toutes les facilitez possibles. Ce Prince, pour donner de l'inquiétude à l'Electeur de Brandebourg luy a escrit de nouveau des lettres fortes sur le refus qu'il faict de donner à la Pologne le secours auquel il estoit obligé par le dernier traicté et il luy marque que luy et la République de Pologne se

resouviendront de toutes les infractions et de toutes les usurpations qu'il a faites et je suis persuadé que cette manière d'agir de Sa Majesté Polonoise à son esgard le tiendront fort embarrassé et dans de fort grandes craintes, et il ne peut dissimuler déjà la peine où il en est.

Całą uwagę ambasadora francuskiego pochłoneły w pierwszych miesiącach b. r. koronacya, sejm koronacyjny i wiążące się z koronacyą i sejmem drobne sprawy i zatargi. Reprezentacyi francuskiej niepoślednia przypadała rola w zbliżającej się ceremonii. Jak wiemy już, jednocześnie z nią odbyć się miały ceremonie chrztu najstarszej córki Sobieskiego i doręczenia niebieskiej wstęgi. W obydwóch tych ceremoniach zastępować miał Ludwika XIV margrabia de Béthune, mianowany ambasadorem i kawalerem orderu św. Ducha. Dotychczasowy ambasador ze zwykłą swą giętkością godził się już zupełnie z tryumfem swego kolegi i pisał pod datą 19 stycznia 1676:

Do pana de Pomponne. Jarosław. (Oryginał. — L, 14).

J'ay bien de la joye du départ de Mr. le Marquis de Béthune et de ce que le Roy l'a honoré du Cordon bleu. Je seray tousjours sensible à ses avantages comme aux miens propres; dans le peu de temps que nous serons ensemble nous vivrons avec la mesme amitié et correspondance que par le passé.

Nieszczęście, a raczej szczęście biskupa Marsylijskiego mieć chciało, że brak paszportów, o które ambasador wenecki starał się napróżno w Wiedniu (de Pomponne do bisk. Marsyl., St. Germain 24 stycznia 1676; L, 18, własnoręcznie), wstrzymał podróż margrabiego de Béthune aż do maja. Wypadło zatem doręczenie orderu odłożyć na później, a ceremonia chrztu także miejsca mieć nie mogła, ile że owa najstarsza Sobieskiego córka jeszcze w grudniu zeszłego roku umarła (biskup Marsyl. do p. de Pomponne, 7 grudnia 1675; XLIX, 102, oryginał). Zato biskup Marsylijski, rad że nie dzieli z nikim honoru reprezentowania wielkiego króla, paradował z wielką pompą, jadąc w konnym orszaku tuż przed Sobieskim; a miejsca tego nie mógł nikt mu zaprzeczyć, gdyż Cesarz ambasadora nie przysłał, a nuncyusz w ceremonii figurować nie mógł, nie otrzymawszy pierwiej audyencji (do p. de Pomponne, Kraków 2 lutego 1676; L, 26, oryg.). Jak zaś reprezentant wielkiego króla gotów był walczyć w potrzebie o to miejsce, dowodzi następujący opis w depeszy z dnia 9 lutego 1676 r.:

Do Ludwika XIV. Kraków. (Oryginał. — L, 31).

Le mercredi, 29 de janvier, Mr. le Nonce devant faire icy son entrée m'envoya un gentilhomme pour m'en donner avis et me prier en mesme temps d'y envoyer mes carrosses. Comme c'est la coustume en pareilles occasions que tous les Sénateurs y envoient aussy leurs carrosses, Mr. l'Archevesque de Gnesne Primat du Royaume et soy-disant Légat Apostolique né, y envoya aussy son carrosse prétendant le faire passer devant les miens, et immédiatement aprez celui de Mr. le Nonce. Je fus averti de cette audacieuse prétension et luy fis dire par Mr. le Grand-Thrésorier que sy ses gens avoient la témérité de me vouloir disputer ce droit, j'envoyerois assés de monde pour les en empêcher et faire main basse à tout ce qui s'y opposeroit. Mr. le Thrésorier me vint dire de sa part qu'à la considération particulière de V. M. et par le profond respect qu'il avoit pour Elle il me cédoit volontiers ce pas. Et en effet il fit revenir le carrosse qu'il avoit déjà envoyé et ne se trouva point à l'entrée du Nonce. Cependant pour éviter toute sorte d'inconvénient et de supercherie je ne laissai pas d'envoyer avec des armes autant de gens qu'il faut pour empêcher une surprise. Ainsy cette action se passa comme elle devoit sans que personne osast faire la moindre démonstration pour contester à V. M. un droit que les plus grands Roys du monde luy accordent sans contestation.

Le jeudi suivant, le Roy de Pologne fit son entrée dans Cracovie avec toute la magnificence d'un grand Roy. Tous les grands du Royaume estoient à cheval, chacun selon son rang et sa dignité. J'y marchois aussy aprez tous les Evesques et immédiatement devant le Roy, et je puis asséurer V. M. Sire, que j'y ay paru avec tout l'éclat que je devois pour répondre à la grandeur que doit faire paroistre un Ambassadeur du plus grand prince du monde, et que mon équipage estoit le plus considérable de tous, tant par la quantité de gens de livrée que j'ay, que par les pages et les gentilshommes qui estoient à cheval. Le Roy de Pologne fut ainsy conduit depuis le fauxbourg de cette ville jusques au chasteau sous un dais porté par les Echevins de Cracovie.

Oto nareszcie mowa, jaką ambasador największego monarchy w świecie powitał świeżo ukoronowanego wybrańca polskiego narodu (w depeszy do p. Pomponne, Kraków 18 lutego; L, 39, oryginał):

»Sire, J'ay ordre du Roy mon maistre de tesmoigner à Vostre Majesté la part sensible qu'il prend à la gloire de vostre couronnement. Il y a peu de Roys, Sire, qui ne soient obligez à ceux qui les ont eslés, et leur ont mis la couronne sur la teste, et qui ne dépendent en quelque sorte des sujets dont ilz deviennent les maistres. Mais pour vous, Sire, vous avez obligé tout l'Estat en recevant la couronne. En montant sur le throsne vous l'avez affermi. En vous chargeant du sceptre, vous l'avez conservé, et en prenant le gouvernail vous avez garanti la République du naufrage dont elle estoit menacée. Après vous estre appliqué à son salut, vous avez travaillé pour sa gloire et V. M. n'a pas voulu recevoir la couronne qu'après

l'avoir agrandie par ses victoires. Ainsy ceux qui ont mis la couronne sur la teste de V. M. se sont mis eux-mesmes à couvert des malheurs dont ilz estoient accablés et ne vous laissent que la gloire de les en avoir délivrés par la force de vostre bras et par le bonheur de vos armes. Mais, Sire, que ce partage est grand pour vous, et qu'il est glorieux à un Prince de donner à ses sujets l'abondance et le repos, et de ne se réserver pour soy que l'honneur et la satisfaction de le leur avoir donné. Sire, tous les Princes de la terre regardent aujourd'huy Vostre Majesté au milieu de la gloire qui l'environne. Mais ilz ne la regardent pas tous d'un mesme oeil et avec les mesmes sentimens. Le Roy mon maistre qui ayme tout ce qui est véritablement grand, et qui s'est attiré l'admiration de tout le monde par une suite glorieuse de grandes actions, regarde avec une extrême joye les avantages de V. M. et je puis l'asséurer qu'il luy est moins uni par les intérests de son Estat que par la grandeur de ses inclinations. Jamais alliance n'eut de sy nobles fondemens et jamais on n'en put espérer de sy heureuses suites. En effet, Sire, la haute estime que le Roy mon maistre a pour V. M. luy faict souhaiter de s'unir encore à elle par des noeuds les plus estroits et les plus forts dont deux Princes peuvent estre unis ensemble. Il adopte pour sa fille la Reyne vostre épouse, afin que vos illustres Maisons n'en fassent plus qu'une, et que par une alliance inviolable elles n'ayent plus à l'avenir que les mesmes intérests. Il prétend de faire par cette adoption ce que la nature n'avoit pas faict, et il espère que par une inclination plus forte que celle que le sang inspire ordinairement, vous continuerez l'un pour l'autre une tendresse et une affection qui vous fera admirer de tous vos alliez, et qui vous rendra redoutable à tous vos ennemis, Vostre Majesté connoistra encore mieux les sentimens du Roy mon maistre par la lettre que je luy présente de sa part.

Ceremonia odbyła się więc z należytą okazałością i w należytym porządku ku wielkiemu zdziwieniu, a zdaje się nawet niezadowolaniu pana Baluze, który 7 lutego 1676 pisze:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie — L, 30).

Dans l'estonnement où l'on a esté à Cracovie que tout s'y fust passé jusqu'alors sy tranquillement un bel esprit a dit des Polonois, qui n'ont jamais eu le renom d'estre fort sages, qu'il y avoit apparence qu'ilz le deviendroient, parceque *«initium sapientiae timor domini.»* En effet ilz craignent estrangelement le Roy; on verra aprez la distribution des vacances sy cette crainte seule fera le mesme effect qu'estant accompagnée de l'espérance.

Nie zaniedbał też francuski ambasador wyciągnąć dla siebie z koronacji ważniejszej korzyści, od zadowolenia miłości własnej miejscem zajmowaniem w orszaku i okazałością swego wystąpienia. — Obok podanych już szczegółów donosi on w depeszy z 9 lutego 1676, że zaraz po koronacji Jan III kazał wysłać do Rzymu w sprawie jego promocji kardynalskiej nowe listy nominacyjne, opatrzone wielką

pieczęcią koronną dla odjęcia kuryi wszelkich wymówek. Zarazem oświadczył nuncyuszowi, że sprawę tę jak najenergiczniej popierać będzie. Z nowym zaś tym nuncyuszem zawiązał biskup odrazu bardzo przyjazny stosunek (do p. de Pomponne, Kraków 16 lutego 1676; L, 36, oryginał).

Z arcybiskupem gnieźnieńskim zato, z którym poróżniła go w pierwszych dniach pobytu w Krakowie wiadoma nam kwestya pierwszeństwa przy wjeździe nuncjusza, prowadził wojnę dalej, choć bez racyi, jak się ostatecznie pokazało. Oto szereg depesz wymienionych w tej materii:

Baluze do pana de Pomponne. Warszawa 14 lutego 1676 roku.
(Własnoręcznie. — L, 33).

Mr. l'Ambassadeur prie Mr. Desnoyers ¹⁾ et moy de luy dire nostre sentiment sur une difficulté qui se trouve entre luy et M. l'Archevesque de Gnesne, qui prétend estre visité de luy, sans estre obligé à luy rendre la visite. Nous ne sçavons pas comment Mgr. le Cardinal de Bonzy eu a usé en cas pareil, mais mon avis ne seroit pas que M. l'Ambassadeur le visitast sy Mr. l'Archevesque ne commence, puisque, le Roy estant couronné, la raison, qu'il y pourroit avoir dans l'interrègne, cesse, et il n'est plus, dans le sénat, que *primus inter pares*. En tout cas, Mr. l'Ambassadeur pourra se reigler par M. le Nonce, que l'Archevesque a desjà esté voir, à ce qu'on mande. Je m'en estonne pourtant, car comme les Archevesques se disent Légats-nés, ilz ne veulent point céder aux Nonces, et ne se trouvent jamais avec eux; Mr. Bonvisi, dernier Nonce icy, ne visita ny ne fut visité de l'Archevesque, et ilz ne se virent point du tout.

¹⁾ «Desnoyers» a raczej «de Noyers», zapewne Piotr, były sekretarz królowej Maryi-Ludwiki.

Ten sam do tego samego Warszawa 13 marca 1676. (Własnoręcznie. — L, 57).

L'on mande que le Roy et la Reyne de Pologne, voulant complaire à l'Archevesque, avoient conseillé à Mr. de Marseille de le voir le premier et s'il ne luy rendoit pas la visite de s'en plaindre; mais que n'ayant pas déféré à ce conseil ilz estoient fort en cholère contre luy en sorte que pour gaster une affaire il falloit seulement qu'il s'en meslast.

Biskup Marsylijski do p. de Pomponne. Kraków 29 marca 1676.
(Oryginał. — L, 67).

Donosi, że ambasador szwedzki odwiedził pierwszy prymasa, nie uwiadomiwszy przedtém biskupa:

«Ce procédé m'a paru extraordinaire dans une cause commune, mais je me console facilement; je sçay que les actions des ministres de Suède ne font pas la règle de celles des ministres de S. M.»

Ludwik XIV do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain 3 kwietnia 1676.

(Minuta. — L, 68).

W sprawie etykiety względem prymasa rozkazuje biskupowi zastosować się do zwyczaju.

Ale chodziło właśnie o to, jaki był zwyczaj. Zatem de Pomponne pisze jednocześnie do dwóch dawnych ambasadorów w Polsce z prośbą o objaśnienie.

Biskup Marsylijski do p. de Pomponne. Kraków 5 kwietnia 1676.

(Oryginał. — L, 72).

Czeka na rozkaz, jak postąpić z prymasem. Tymczasem spotykając go często na dworze, przyzwyczajenie z nim obcuje; niebawem zaś prymas wyjedzie do siebie, i nie prędko przyjdzie biskupowi z nim się razem znaleźć.

De Lumbres, były ambasador francuski w Polsce, do p. de Pomponne.

Longuillères 29 kwietnia 1676. (Własnoręcznie. — L, 101).

Prymas nie oddawał mu nigdy wizyty i nie zwykł jej oddawać żadnemu ambasadorowi, nawet cesarskiemu, jako legatus-natus Rzymu i głowa Rzeczypospolitej.

Kardynał de Bonzi, b. ambasador franc. w Polsce, do p. de Pomponne.

Montpellier 5 maja 1676. (Oryginał. — L, 108). Streszczenie.

Żaden ambasador nie odmawiał nigdy prymasowi prawa do pierwszej wizyty, nie jako urodzonemu legatowi Rzymu, ale jako głowie Rzeczypospolitej. Zwyczaj nie pozwala też prymasowi rewidzować ambasadorów. Prymas Prażmowski, wielki przyjaciel Francji, odwiedził raz wprawdzie kardynała de Bonzi, ale prywatnym sposobem, nadmienając przytém, że wykracza przeciwko prawu; spodziewa się jednak, że mu Rzeczpospolita procesu za to wykroczenie nie wytoczy.

De Pomponne do Biskupa Marsylijskiego. Z obozu 29 maja 1676 r.

(Minuta. — L, 125).

Król rozkazuje ambasadorowi zastosować się do zwyczaju stwierdzonego przez dwóch dawnych ambasadorów.

Ale tymczasem prymas rzeczywiście wyjechał, i sprawa znikła z porządku dziennego.

Zostawał zawsze na porządku dziennym pokój z Turcją.

»Nous attendons toujours — pisze ambasador pod datą 2 marca 1676 (do Ludwika XIV, Kraków; L, 47, oryginał) — le retour de l'homme que j'ay envoyé à Mr. de Nointel et des nouvelles de Transilvanie pour sçavoir ce que nous devons espérer de la paix. Je la souhaite avec d'autant plus de passion que le Roy de Pologne me déclara encore il y a deux jours que s'il estoit assez heureux de pouvoir conclurre cette paix, il marcheroit en mesme temps en Prusse et donneroit de l'occupation à Mr. l'El. de Brandebourg pour en pouvoir soulager entièrement les Suédois et par le détail que Mr. le Palatin de Poméranie luy a rendu de l'estat de la Prusse, la conquête en seroit sy prompte et sy facile que le Roy de Pologne espéroit de pouvoir presque en mesme temps donner ailleurs de l'occupation à l'Empereur.«

Resztę depeszy zajmują komentarze nad rozdaniami lub rozdać się mającemi wakansami. Wojewoda ruski dostał mniejszą buławę.

»C'est la personne de Pologne — powiada biskup — qui tesmoigne le plus de zèle pour. V. M.«

Inne rozdane wakanse przywodząc, dodaje:

»De manière que tous les emplois importans sont tous remplis par des personnes fort affectionnées à V. M.«

O pieczęć wielką, której Leszczyński chce się pozbyć dla zgrzybiałego wieku, dobijają się: wojewoda chełmiński (Jan Gniński) i stolnik koronny (Jan Wielopolski), który ma się ożenić z siostrą Maryi-Kazimiry. Tego ostatniego popiera ambasador, jako gorliwego Francji stronnika. Wprawdzie Ludwik XIV obiecał 4000 talarów biskupowi Chełmińskiemu, aby mu pomógł do otrzymania tego wakansu; ale stolnik taki sam dobry, a nie kosztować nie będzie.

Następne depesze biskupa z miesiąca marca są dyaryuszem sejmowym; dlatego pomijamy je. Pod datą 22 marca 1676 donosi (do Ludwika XIV, Kraków; L, 62, oryginał), że wszelkimi siłami krzyżuje intrygi Austryaków, chcących sejm zerwać. Pod datą 29 marca 1676 r. pisze:

Do p. de Pomponne. Kraków. (Oryginał. — L, 67).

L'Electeur de Brandebourg a faict faire icy de grandes instances à la Diette pour faire ratifier dans ce nouveau règne ce traicté ¹⁾ et autres par lesquels on luy abandonne la souveraineté de la Prusse Ducale. Et pour cela il a faict répandre de l'argent; mais comme j'ay esté adverty de ce dessein, j'ay agi de telle sorte que, sans que le Roy de Pologne ayt paru s'y opposer, la Diette n'a pas voulu faire cette ratification. Je suis obligé de vous dire, Monsieur, qu'en cette occasion Mr. le Chancelier Patz s'y est opposé vigoureusement et qu'il paroist qu'il observe les parolles qu'il m'a données de servir S. M. dans les occasions qui se présenteront.

¹⁾ Traktat Bydgoski.

W tejże depeszy przesyła ambasador nowe wiadomości o pokoju. Wysłany do Siedmiogrodu przez Jana III Giża donosi, że Turcy chcą koniecznie wojnę zakończyć, ale żądają Kamieńca i połowy Podola. Na wielkiej radzie, którą król zebrał po odebraniu tej wiadomości, ambasador i arcybiskup gnieźnieński obstawali za bezwarunkowym pokojem. Poleciał zatem król panu Gizie, aby starał się wymóżyć pokój z odstąpieniem tylko Kamieńca z małym obwodem i kilku miast na Ukrainie.

D. 5 kwietnia 1676 nareszcie oznajmia ambasador o szczęśliwym zakończeniu sejmu (do Ludwika XIV, Kraków; L, 71, oryginał). Dodaje przytęm nowe szczegóły w sprawie traktatu bydgoskiego. Kanclerz w. k., któremu elektor Brandeburski wypłacił kilka zaległych rat pensyi, naparł króla o ratyfikację, przypominając, że się do tej ratyfikacji w paktach konwentach zobowiązał.

Zabawnąby była, gdyby nie była smutną, gorliwość, z jaką ambasador tłumaczy Sobieskiego, że zobowiązanie, o którym mowa, wsunięte do paktów przez Austriaków, podpisał niebacznie, nie przewidując wtedy, że elektor będzie śmiał przeciwko królowi Francyi się obrócić. Rzeczy można, że Sobieski sam jest jakimś ministrem wielkiego króla. Jakkolwiekby, odpowiedział obecnie Sobieski, że zobowiązanie spełnić gotów, ale sprawa musi być wpięrw rozpatrzona przez komisję *ad hoc* — co rzecz całą odsyła *ad calendas graecas*. Tymczasem zaś znajdzie się powód do zerwania traktatu i szukać go już nawet nie trzeba, bo tym samym traktatem elektor zobowiązał się dostawić pewną liczbę wojska na wojnę turecką; teraz zaś wymawia się potrzebą własnej obrony.

Dowiadujemy się jeszcze z tej depeszy, że w pożegnalnej mowie do króla nuncyusz obstawał za dalszym prowadzeniem wojny z Turcyą, która z Polską zawrze pokój tylko, aby się na Austryę rzucić. Król odpowiedział, że ponieważ Rzym w wojnie go nie wspiera, nie powinien mu mieć za złe, że pokoju pragnie.

O sprawach węgierskich, które od dość dawnego czasu zostawiliśmy na boku, mamy także świeżą wiadomość. Książę Siedmiogrodzki przysłał do Jana III swego sekretarza z prośbą o pośrednictwo do przypomnienia Ludwikowi XIV rozpoczętych i porzuconych teraz układów. Zachęcony obietnicami do znacznych wydatków na sprawę powstańców, czeka teraz książę napróżno spełnienia tych obietnic. (Podobnie w depeszy z 19 kwietnia 1676; L, 93).

Tenże sekretarz zwierzył w tajemnicy biskupowi Marsylijskiemu, że jego pan otrzymał od Turcyi rozkaz zbrojenia się na wiosnę

w pomoc Węgrom. Zatem biskup zakresła nowe plany działań w Węgrzech, zaręczając, że Jan III bez wahania podejmie kierownictwo całej sprawy, skoro tylko pokój z Turcyą zawrze.

Ale do pokoju z Turcyą było jeszcze daleko. Wysłany do pana de Nointel i tak niecierpliwie oczekiwany kuryer przybył nareszcie. Donosił o jego przybyciu poprzednio biskup Marsylijski, obiecując wysłać kopię przyniesionej przezeń odpowiedzi, skoro ją odcyfrować zdąży. Niestety odpowiedź ta, zamiast ugruntować pokojowe nadzieje, zapowiadała olbrzymie wysilenie tureckiej potęgi na przyszłą kampanię, i jedyną drogą do pokoju mieniła być przygotowanie dzielnego oporu. Zatem krótko tylko zbywa zawiedziony ambasador pana de Pomponne oświadczeniem, że nic w depeszy pana de Nointel ciekawego niema (5 kwietnia 1676; L, 72, oryginał).

Pominać nie możemy komentarza pana Baluze do zakończonego »szczęśliwie« sejmu i innych spraw, któremi ambasador się zajmuje:

Do p. de Pomponne. Warszawa 10 kwietnia 1676. (Własnoręcznie. — L, 77).

Il semble jusqu'icy, Monseigneur, qu'il n'y aye point de difficulté à exécuter le résultat de la Diette; mais j'y en trouve deux grandes, la première, au payement des contributions, et l'autre, à la levée. Ce pays est sy peu pécunieux, que les choses tireront bien de longue et il s'y fera bien des arrearages. Cependant le mal presse, et sy on n'a quelque chose de présent, pour faire marcher l'armée, il luy sera impossible de se mettre en campagne. Elle ne fut jamais sy gueuse, je cognois quantité d'officiers, mesme des plus hauts, qui ne sçavent où donner de la teste, et pour la levée, outre les difficultez qui s'y trouvent partout, il faudroit y faire travailler des anges, qui ne se soucient point de l'argent, et qui y procéderaient de bonne foy; mais comme ce doivent estre des gentilshommes polonois, qui font impunément tout ce qu'ilz veulent en ces matieres, et qu'ilz sont plus dans la nécessité que jamais, je ne sçais sy l'on en peut espérer quelque chose de bon. Telles gents sont nommez dans chasque palatinat par le palatinat mesme, les plus accréditez l'emportent, et la corruption n'y manque jamais, qui consiste pour l'ordinaire à faire bien boire dans telles assemblées, à donner quelque cheval, quelque harnois ou mesme quelque habit aux plus difficiles, et caresser fort les autres, de quoy on n'est point chiche, on n'y espargne pas la bassesse, et puis quand il faut rendre compte, ilz portent ce qu'ilz veulent au Thrésor, en tirent un receu, qu'on porte dans une pareille assemblée, où l'on députe des auditeurs de comptes, que les comptables font bien boire, et à qui ilz font quelques présents, surtout en argent, qui sont les plus friands; et ensuite fussent-ilz noirs comme du charbon, ilz deviennent blancs et nets; la relation s'en fait à l'assemblée, qui est obligée de descharger les comptables, quoyqu'on sache bien que, bien souvent, ilz ne rendent pas compte du quart de ce qu'ilz ont recëu; mais la vérification en est difficile, parce qu'il n'y a nul ordre, et qu'il s'en faut fier à la bonne foy de ceux qui n'en ont point du tout, et à qui le scrupule ne fait nulle peine.

Ten sam do tego samego. Warszawa 24 kwietnia 1676 roku.

(Własnoręcznie. — L, 97).

Ce que nous avons de Cracovie, Monseigneur, et ce que nous en disent quantité de personnes de qualité, et mesme des Sénateurs qui en viennent, est qu'on travailloit encore à changer les constitutions qui avoient esté faictes à la Diette, mais avec tant d'irrésolution, que ce qu'on avoit fait un jour, on le defaisoit l'autre. Cependant le temps des petites diettes de relation presse, et elles ne sçauroient se tenir qu'on n'y aye les constitutions imprimées, qui pourront y estre mescongnues par ceux qui ont assisté à la grande Diette comme députés, et improuvées par les autres, et peut-estre rejectées par tous les deux.

Tout le monde demeure d'accord que jamais Diette ne s'est finie avec tant de confusion, et sy peu de raison; ceux qui s'en excusent, disent qu'ilz n'ont consenti à rien qu'aux contributions pour payer l'armée, ayant renvoyé tout le reste à la prochaine, avant laquelle il est nécessaire de payer l'armée, pour esviter une guerre civile, par sa mutinerie, et tascher de finir l'estrangère par une paix, telle qu'on la pourra obtenir; mais qu'en suite, on examinera rigidelement les exorbitances, et l'on y mettra l'ordre convenable pour esviter la perte de la liberté, à laquelle ilz voient bien qu'on attente hardiment.

D'autres, qui me semblent bien aussy clairvoyants, ne craignant pas tant ces attentats, que la ruine entière du Royaume par le désordre, n'y ayant pas lieu d'espérer qu'une cour aussy désordonnée que celle d'à présent, puisse restablir l'ordre, ny de craindre de sa grande avarice des résolutions qui ne s'acheminent que par la libéralité et la profusion. Le détail qu'on faict publiquement de cette avarice et du désordre qu'elle produit, paroistroit incroyable à moins de la voir. Ainsy, Monseigneur, je croy que vous approuverez que je m'en taise, et que je laisse ceux du pays jouir de la liberté de parler.

Le Palatin de Lublin ¹⁾ a dit icy à celuy de Wolhinie ²⁾ qu'avant son despart de Cracovie, le Roy de Pologne avoit reçu des nouvelles du Transilvain, qui donnoit advis à S. M. qu'il ne tenoit qu'à elle d'accepter la paix, à de certaines conditions, fort rudes à la vérité, mais sur lesquelles on se résoudroit de passer, ne pouvant faire mieux. Mais j'ay d'un autre Sénateur, et de plus fresche datte, qu'on n'en sçavoit encore rien le 19 de ce mois, le Roy ne s'en estant pas ouvert. L'on ne sçavoit pas encore non plus quel chemin la cour prendroit, au sortir de Cracovie; le commun bruit est que le Roy veut aller faire la récolte dans les villes de Prusse, qui ont accoustumé de faire des présents aux Roys nouvellement Couronnez, et qui les font plus grands en présence qu'en absence; S. M. pourra faire ce voyage, avant que l'armée soit en estat de se mettre en campagne.

Les Sceaux font une grande intrigue de cour, le Grand-Chancelier veut bien s'en deffaire, moyennant récompense; plusieurs voudroient estre reçus à la donner, mais personne n'en a mieux le moyen que M. le Stolnik; ainsy il ne luy reste de fort compétiteur que le Palatin de Culme, qui se fonde sur la parole du Roy, qui advoue la luy avoir donnée pour cette charge, soit qu'elle vacque par mort, ou qu'il en traicte. La Reyne, qui la voudroit faire avoir à M. le Stolnik, qui offre, dans ce cas, d'espouser Mademoiselle Darquien, paroist mescontente de ce que le Roy s'en excuse sur sa parole donnée au Palatin, qui de son costé résiste

à toutes les instances qu'on luy faict de s'en départir. La chose en est venue jusques-là que la Reyne, aprez avoir reproché au Roy de ne vouloir rien faire pour les siens, fit surseoir le despart du Comte de Mailly, et donna ordre d'accepter des chevaux pour renvoyer sa soeur en France, en compagnie de madame la Comtesse de Mailly. La chose en estoit là lors du despart de la poste, et cependant l'on négocioit fort auprez du Palatin, et on dit que M. l'Ambassadeur y estoit employé, et que le Palatin, ayant ouy ses raisons plusieurs jours de suite, avec grande fermetté, luy en avoit enfin demandé son conseil, de quoy M. l'Ambassadeur s'estoit excusé, luy ayant dit qu'il estoit bon et sage qu'il prit du temps pour y délibérer. L'on y adjoutte que ceux qui portent les intérestz de la Reyne et de M. le Stolnik, disent qu'il devroit n'avoir pas hésité à conseiller ce pour quoy il faisoit tant d'instances, et que cela donnoit lieu au Palatin de croire qu'on ne luy auroit pas tenu ce qu'on luy promettoit. Les réflexions de cour sont que le Roy ne veut establir icy pas un des parents de la Reyne, ne faisant nul compte du frère ny de la soeur de S. M. auxquels il n'a pas fait le moindre présent, ny la moindre amitié jusqu'à présent. L'on dit beaucoup de raisons de ce procédé, mais les principales sont la jalousie des gents du pays contre les estrangers, par lesquels ilz n'ayment pas à se voir précéder en rang ny en grâces et les intérestz du Roy, qui sont de ne pas dégouter les grands du Royaume, et de ne pas donner pour rien des grâces desquelles on peut faire de l'argent.

D'ailleurs, il y a des gents qui s'efforcent de faire craindre au Roy les instances continuelles de la Reyne pour les siens, lorsqu'elle sera fortifiée de l'alliance d'un Chancelier et d'un Ambassadeur de France, qui voudront gouverner à leur fantaisie; les principales des dames s'en meslent, et ce n'est pas la plus faible batterie. A tout cela est jointe la jalousie de la Reyne contre une de ses filles d'honneur, que le Roy regardoit de bon oeil, Elle se marie, à quoy la Reyne a bien contribué, et l'on croit que cela dissipera la mésintelligence qu'on voyoit naistre à cette occasion; mais on mande que le Roy la garde bonne à la personne qu'on croit entretenir la Reyne dans ses meffiances sur ces matières.

Je suis, etc.

¹⁾ Władysław Rey.

²⁾ Michał książę Czartoryski.

Ten sam do tego samego. Warszawa 1 maja 1676. (Własnoręcznie. — L, 103).

L'on ne sçavoit encore quel chemin prendroit la cour en quittant Cracovie où elle faict des noces de quelques filles de la Reyne, entre autres de celle qui a donné de la jalousie à S. M. et on croit que se pourroient bien faire aussy celles de Mademoiselle d'Arquien avec Mr. le Stolnik, qui semble assez amoureux pour prendre la dame sans les sceaux... ce qui faict que la Reyne ne parle plus de la renvoyer en France.

Co następuje jest cyfrowane:

La jalousie de la Reyne de Pologne est d'amour et de gouvernement. Elle ne tient plus le Roy de Pologne par le premier, et il luy eschappe par l'autre. Elle a fait tout son possible pour obtenir que M. le Stolnik traicte des sceaux

affin de luy donner sa soeur. Le Roy de Pologne qui répugne à la voir establir icy par mariage s'excuse sur sa parole donnée au Palatin de Culm. La Reyne a faict agir Mr. l'Ambassadeur envers ce dernier pour l'obliger sous de belles promesses à quitter le Roy de Pologne de sa parole, mais comme Elle a cru qu'il porte le Palatin pour complaire au Roy de Pologne, elle en est outrée contre luy, et en a parlé au Palatin avec ressentiment et menaces. Les choses se brouillent fort entre Leurs Majestez. La soeur du Roy hayt mortellement la Reyne, qui de son costé croit la tenir, ayant descouvert qu'elle se divertit, mais il est à craindre que sy Elle en faict bruit, l'autre qui est violente et qui possède son frère esclatera terriblement, et ne manquera pas de partisans. Le Palatin ne démordra point du Sceau dans lequel consiste le ministère. Je prévois peu d'union dans la Maison Royale, et moins encore dans l'Estat où tout murmure contre le Roy de Pologne.

Ten sam do tego samego. Warszawa 22 maja 1676. (Własnoręcznie. — L, 120).

Il arrive icy tous les jours quantité de personnes de qualité, pour assister aux nopces de Mr. le Grand-Mareschal; ils conviennent tous à se plaindre aigrement de la cour, et à en dire des choses incroyables à moins de les voir. Mon plus grand desplaisir est de voir qu'ils y meslent M. l'Ambassadeur; mais d'une manière tout-à-faict désavantageuse et désobligeante. J'ay trop de mesures à garder avec luy pour vous dire, Monseigneur, ce qu'on dit et du Roy de Pologne et de luy; vous n'approuveriez pas que je m'ingérasse à vous apprendre ce qu'il sçait mieux que moy, et que peut-estre il trouve à propos de vous taire; et j'ose espérer que vous n'imputerez pas à manquement de zèle pour le service du Roy la discrétion que je me propose de garder tousjours pour le ministre de S. M.

Je ne dois pas avoir tant de retenue pour M. Morstein Grand-Thrésorier, quoyqu'il m'aye tousjours faict l'honneur de m'aymer. Je suis obligé de le voir entièrement changé pour nostre nation, et de le voir dans des emportements estranges pour les injustices qu'il dit qu'on luy faict dans son affaire avec la succession du feu M. de Longueville; mais je croirois me rendre criminel si je taisois les menaces qu'il faict de s'en venger. S'il y persiste, je ne manqueray pas, Monseigneur, de vous en informer au long, et avec la précaution du chiffre. Il faut que M. de Caillères, qui prend soing de ses affaires, en nostre Cour, l'aye furieusement aigri.

W tym samym liście:

«L'on présuppose que le Grand-Général ¹⁾ a représenté au Roy les plaintes des grands et de la noblesse qui avoit à faire à S. M. auprès de laquelle ilz ne pouvoient trouver d'accez par leurs assiduitéz ni par leurs instances et de ce que quand ilz pouvoient avoir l'honneur de luy parler, ilz en estoient traictez pire que des palefreniers et n'en avoient aucune raison. Sur ce fondement vray ou supposé ces députés ²⁾ ont ordre de le remercier de la part de toute leur province et de le prier de continuer.»

¹⁾ Dymitry Wiśniowiecki.

²⁾ Z sejmiku relacyjnego warszawskiego.

Biskup Marsylijski towarzyszył tymczasem królestwu do Częstochowy, i, przez cały maj w podróży będąc, korespondencyę nieco

zaniedbał. Pod koniec miesiąca wróciwszy z dworem do Jaworowa, pisze ztamtąd:

Do Ludwika XIV. 24 maja 1676. (Oryginał. — L, 121).

Le S. Overbeck Ambassadeur de Mr. l'Electeur de Brandebourg est venu voir le Roy de Pologne sur la route pour luy dire de la part de son maistre qu'il avoit peine à croire les bruits qu'on faisoit courir qu'il devoit faire la paix avec la Porte pour venir ensuite luy tomber sur les bras pour secourir les Suédois. S. M. Polonoise a répondu qu'elle a vëu plusieurs Electeurs de Brandebourg s'unir avec les Suédois contre la Pologne, mais non pas la Pologne avec l'El. de Brandebourg contre luy (*sic*); qu'il espéroit que la conduite de Mr. l'El. de Brandebourg ne luy donneroit pas lieu de prendre des mesures qui luy fussent désavantageuses et qu'il s'estonnoit du procédé qu'il tenoit à l'égard de la France à qui il avoit tant d'obligation. Cet Ambassadeur a répondu qu'il sçavoit que son maistre seroit bien aise que S. M. Polonoise voulust s'entremettre pour ajuster des différens avec V. M., mais ça esté une manière honeste pour répondre au reproche que le Roy de Pologne luy faisoit sur cela et il a laissé, par ces discours cet Ambassadeur dans une inquiétude plus grande qu'il n'avoit auparavant.

W pierwszych dniach czerwca nadeszła od Ludwika XIV odpowiedź (do biskupa Marsyl., z obozu 8 maja 1676; L, 109, minuta) na przedstawione w depeszy z 5 kwietnia (str. 256) skargi księcia Siedmiogrodzkiego. Ludwik XIV nie zmienia dawnych instrukcyj. Przed użytecznym wydatkiem nie cofnie się, ale nie wierzy stanowczo, aby jakikolwiek wydatek w Węgrzech bez współdziałania Jana III mógł być użytecznym. Dlatego dopóki Jan III będzie miał ręce związane wojną z Turcją, powinien się ograniczać ambasadorem na żywieniu dawnych nadziei i zyskiwaniu czasu. Powtarza to samo druga depesza z 8 maja 1676 (L, 118).

Mniej pożądaną jeszcze od tych niełatwych do wykonania rozkazów musiała być dla ambasadora jednocześnie otrzymana depesza pana de Pomponne:

Z obozu 7 maja 1676. (Minuta. — L, 110).

Je crois vous devoir demander sy comme vous me l'avez tesmoigné autrefois vostre intention n'est pas de revenir aussitost apres l'arrivée de Mr. le Marquis de Béthune. Je ne vous ay point encore envoyé vos lettres pour prendre congé, affin de sçavoir vostre pensée, s'il se peut auparavant. Il me semble que vous aviez tousjours voulu attendre la fin de la Diette et le couronnement du Roy de Pologne affin de faire confirmer vostre nomination et en retirer les expéditions. Comme cela est faict je m'imagine que vous serez bien aise de repasser en France. C'est pourquoy j'attens vostre réponse.

Odpowiadając na tę depeszę pod datą 26 czerwca 1676 (do p. de Pomponne, Jaworów; L, 138, oryginał), oświadcza ambasador gotowość swoją zastosowania się względem powrotu do rozkazów ministra. Ośmiela się jednak przedstawić, jak wiele musiałby ucierpieć na-tém, gdyby dzieło pokoju z Turcyą, nad którym on pracuje od lat dwóch, dokonane być miało przez kogo innego we dwa miesiące po jego odjeździe. Za dwa miesiące najdalej kwestya pokoju lub wojny musi być rozstrzygniętą; zatém myśli ambasador zostać jeszcze do tej pory w Polsce, gdzie zresztą sądzi, iż nie jest nie-żytecznym.

Prawdę powiedziawszy, dla wszystkich, oprócz ambasadora, kwestya pokoju lub wojny już rozstrzygniętą była. Sam ambasador donieść musiał pod datą 12 czerwca 1676 r. (do pana de Pomponne, Jaworów; L, 131, oryginał) o przejściu Dunaju przez Turków i rozpoczęciu zagonów Tatarskich.

Zresztą depesze z miesiąca czerwca, tak wysłane przez ambasadora jak przezeń odebrane, nie przedstawiają prawie żadnego interesu. W przytoczonej dopiero-co depeszy z d. 12 czerwca 1676 r. znajdujemy pierwszą wzmiankę o zamiarze Maryi-Kazimiry wyjechania do wód burbońskich:

«Quoyque la Reyne de Pologne se porte mieux et qu'elle soit sans fièvre, elle a néanmoins une douleur de costé qui luy dure depuis sa grande maladie, il y a dix-huit mois. Cela faict que tous les médecins concluent à l'envoyer prendre les eaux de Bourbon dont elle s'est autrefois bien trouvée. Le Roy de Pologne a quelque répugnance à y donner son consentement; néanmoins il pourra peut-estre bien arriver qu'elle fasse ce voyage. Ce qui en faict pourtant douter est qu'elle ne peut estre en estat de partir d'icy que dans un mois et qu'elle ne sauroit estre à Bourbon que dans un temps que la saison des eaux sera passée.»

D. 19 czerwca 1676 pisze znowu ambasador:

Do Ludwika XIV. Jaworów. (Oryginał. — L. 134).

Le voyage de la Reyne de Pologne en France est comme résolu; le Roy de Pologne y a donné son consentement, mais ce voyage dépend de tant de circonstances qu'il sera difficile qu'il se fasse.

Zobaczmy teraz, jaką diagnozę z choroby królowej wyciąga pan Baluze:

Do p. de Pomponne. Warszawa 5 czerwca 1676. (Własnoręcznie. — L, 129).

... La mesme lettre parle de la maladie de la Reyne de Pologne, aussy bien que trois ou quatre autres, que j'ay vëu, et la font assez dangereuse, à cause des symptomes, quoyque ce ne soit qu'une fièvre tierce. Les grandes coliques et les vomissements dont elle est accompagnée lors des accez font tout craindre, aussy bien que la profonde mélancholie où se trouve S. M. depuis quelque temps. Il y en a qui croient qu'elle provient de jalousie dont elle donne souvent de grandes marques, ou font semblant de le croire, pour en cacher le véritable subject; il est trop visible pour l'ignorer, et trop public pour le desguiser. Le Roy prend attasche (*sic*) à ne faire rien de ce qu'elle veut, et a dit assez ouvertement qu'il se falloit adresser directement à luy et non à la Reyne, ny a qui que ce soit, pour obtenir des grâces. S. M. ne s'est pas contentée de le dire; elle a reçu fort aigrement ceux qui en ont usé autrement, et leur a refusé tout ce qu'ilz ont demandé. La Reyne le sçait, et voit qu'on ne s'adresse plus à elle. On seroit mélancholique à moins. Une de ses femmes de Chambre mande, que son dernier accez a esté plus violent que les autres, et que pour peu que cela dure elle ne sçaurait y résister.

La Reyne a beau s'ajuster quatre heures durant le jour et mettre tout en usage pour plaire au Roy de Pologne, il la mesprise et la rudoye estrangement. Il est comme cela pour tout le monde; ainsy est-il hay universellement on le traite de Tiran et de beste cruelle qu'on n'oseroit approcher et je vois bien des dispositions à un soulèvement. Son avarice et sa mauvaise humeur sont sans exemple. Il prend à toutes mains, ne donne rien et bat ou faict battre cruellement pour la moindre chose, ce qui faict qu'il n'a dans sa chambre que huit ou dix petits garçons Cosaques, Valacques ou Tartares. Il y a parmy eux un More et un Calmouk qu'il aime beaucoup; mais avec cela ilz sont pleins de vermine et presque nuds-pieds. J'ay peine à vous mander cecy, Monseigneur, parce qu'il paroist incroyable, mais la vérité et mon devoir m'y forcent. Peu d'autres vous le laisseroient ignorer. On croit icy que le Roy de Pologne voudroit bien estre veuf pour devenir beau-frère de l'Empereur. Cela flatte sa superbe, qui luy faict mespriser la Reyne et sa parentée. Il gaigneroit à cet eschange deux-cent mil livres de rente qu'il donne à la Reyne Eléonore. Ce motif seul suffiroit.

Ten sam do tego samego. Warszawa 19 czerwca 1676 roku.

(Własnoręcznie. — L, 136).

L'aversion du Roy de Pologne pour la Reyne est grande; elle en souffre un traitement sy rude qu'on le croit le véritable motif de son voyage. Il luy a reproché en propres termes toute sa vie passée, en se plaignant de sa jalousie, et la faisant souvenir qu'il n'en avoit point d'elle, quoy qu'il en eut tout le sujet. La soeur du Roy de Pologne allume le feu parce qu'elle et la Reyne se sont dit leurs vérités. La Reyne n'a nul crédit et peut-estre veut desrober ce désordre à la vëue de sa famille qui vient.

Zaznaczyć jeszcze musimy w tym miesiącu depeszę biskupa Marsylijskiego z 19 czerwca 1676 do p. de Pomponne (Jaworów; L, 135, oryginał), w której z polecenia Jana III donosi biskup, że królowa szwedzka w porozumieniu z kardynałem Altieri chce przeprowadzić obiór na Papieża kardynała Bonvisi, wuja nuncjusza tego imienia, który całemi siłami opierał się elekcji Jana III.

Podajemy wreszcie następujący nader ciekawy dokument:

INFORMATION

à Monsieur le Grand-Trésorier pour parler de la part du Roi à Monsieur le Nonce Martelli touchant la nomination au Cardinalat en faveur de Monsieur l'Evêque de Marseille Ambassadeur Extraordinaire de France en Pologne.

Jaworów w czerwcu 1676. (Kopia. — L, 139).

Aussitôt que le Roi fut élevé à cette Couronne il écrivit plusieurs lettres au Pape pour plusieurs affaires différentes, dont une était pour la nomination au Cardinalat en faveur de Monsieur l'Evêque de Marseille en vertu du droit que les Rois de Pologne ont de nommer, avec les autres Couronnes.

Sa Majesté qui du commencement de son Règne a eu toujours cette affaire extrêmement à coeur, ainsi qu'Elle l'a à présent n'a pas laissé un seul ordinaire sans en écrire fortement à Monsieur le Cardinal Ursin, bien souvent à Monsieur le Cardinal Altieri, et plusieurs fois au Pape, auquel Sa Majesté a écrit quatre fois de sa propre main sur ce seul sujet.

Les réponses de Rome n'ont jamais été ni affirmatives ni négatives. Elles ont tâché de faire connaître qu'on n'est pas persuadé à cette cour-là que les Rois de Pologne aient droit de nommer comme les autres Couronnes; quelques fois que le Pape n'a rien manqué en ce qui regarde la Pologne, mais on a toujours éludé le mot de Nomination, et de parler individuellement de l'Evêque de Marseille et même le Pape ayant, contre les formes ordinaires, écrit obligeamment au lieu d'un bref une lettre de sa propre main au Roi, et fermée avec un petit cachet, le Roy ayant vu que ladite lettre était conçue en des termes très ambigus à n'y rien connaître, se sentit obligé de faire savoir à Monsieur le Cardinal Ursin par une lettre dont on envoie ici la copie que la lettre du Pape était une réponse d'Oracle tout-à-fait incompréhensible.

Le Bref du Pape du 18 avril, dont on envoie aussi la copie, est presque conçu dans les mêmes termes, mais il parle plus décidément, car après le dénombrement des grâces que le Pape écrit avoir fait à la Pologne, il parle assez clairement pour faire connaître que par la dernière promotion du Cardinal Bonzi du temps du Roi Michel il a satisfait à tout.

Cette réponse est également offensante au Roi en ce qui regarde le droit de sa Couronne et en ce qui est du mérite de sa propre personne. Pour ce qui

est du droit de la Couronne, les Rois de Pologne marchent également en cette affaire comme les autres Rois; et la Cour de Rome n'y a fait des difficultés que lorsqu'il s'est agi de ne pas donner la nomination aux Nonces qui *pro tempore* étaient en Pologne. C'est par cette raison que la promotion du Cardinal Bonzi rencontra tant de difficultés, et c'est par cette seule raison que l'on rencontre les mêmes difficultés à l'égard de l'Evêque de Marseille, car il est si vrai que les Papes sont persuadés de la justice du droit que les Rois de Pologne ont de nommer au Cardinalat ainsi que les autres Couronnes, que, sans aller chercher tant de vieux exemples, il suffit de dire que le jour de l'élection du Roi Michel, le Nonce Marescotti, ayant par écrit une permission du Pape de demander la nomination en sa faveur, et craignant que l'Evêque de Béziers à présent le Cardinal Bonzi le devancerait, écrivit sur les onze heures du soir un billet au Roi suppliant fortement Sa Majesté de ne s'engager avec personne en aucune chose qui pût regarder la Cour de Rome, qu'auparavant Elle ne lui eût donné le lendemain une audience privée. Le Nonce Ranusci avait la même permission, et il est si vrai que Monsieur le Nonce Bonvisi en avait une semblable, que s'étant vu frustré de l'espérance qu'il avait d'en venir à bout, par la fermeté qu'il voyait dans l'esprit du Roi en faveur de Monsieur l'Evêque de Marseille il prit en toutes les affaires qui regardent le bien du Roi et de cette Couronne, une conduite qui l'obligea enfin de quitter la Pologne avec beaucoup moins de satisfaction que quand il y était venu.

L'on voit donc par la permission que ce Pape a donnée à Ranusci et Bonvisi de demander la nomination, que l'intention de Sa Sainteté aurait été de l'accorder au Roi d'à présent si on lui avait nommé un sujet à son gré.

Et il est certain que Monsieur le Nonce Martelli n'aurait pas de déplaisir de porter au Roi ces sortes de négatives et de retardement si la promotion en faveur de Monsieur l'Evêque de Marseille était consommée pour donner lieu à quelque autre.

Il est donc évident que le dernier Bref du Pape est offensant au Roi en ce qui regarde le droit de nommer; mais il offense fortement sa personne en ce que le Pape ayant fait à la nomination du Roi Michel une promotion en faveur de Monsieur Bonzi jointement avec les autres Couronnes, Sa Majesté ne voit pas par quelle raison on ne lui accorde pas la nomination en faveur de l'Evêque de Marseille puisqu'il est certain que le mérite du Roi auprès du Saint-Siège est sans contestation beaucoup plus considérable que celui du feu Roi Michel, lequel, lorsque Monsieur Bonzi fut fait Cardinal n'avait pas donné le moindre commencement à tout ce que de grand a fait Sa Majesté en faveur de la Religion à la vue de toute la Chrétienté.

C'est pourquoi le Roi n'étant pas d'un génie à vouloir préjudicier à ses droits ni à vouloir désister de sa demande en faveur de Monsieur de Marseille, l'on pourra faire connaître à Monsieur le Nonce que si le Pape ne veut pas accorder présentement la promotion en faveur dudit Prélat dont la personne est si chère au Roi, qu'il accepte au moins la nomination en déclarant qu'il sera Cardinal lorsqu'on fera la promotion pour les autres Couronnes, et ce sera une justice, dont Sa Majesté témoignera de la reconnaissance bien particulière.

Mais si le Pape, à l'occasion de deux chapeaux qui vaquent présentement, voulait remplir à présent une place en faveur de Monsieur de Marseille à la con-

sidération des mérites que le Roi de Pologne s'est acquis auprès du Saint-Siège, il n'y a point de marques d'amitié, de tendresse et de reconnaissance que Sa Majesté ne voulût donner en public et en particulier à Sa Sainteté et à tous ceux de Sa Maison.

Z pierwszej połowy lipca zanotować możemy tylko depeszę biskupa Marsylijskiego (do pana de Pomponne, Jaworów 3 lipca; LI, 2, oryginal), donoszącą o przysłanej przez elektora Brandeburskiego odpowiedzi na pretensye Sobieskiego z powodu niedostawienia przyrzeczonych traktatem bydgoskim posiłków (ob. depeszę z 5 kwiet. 1676 str. 256). Elektor występuje nawzajem z protestacją o sumę przypadającą mu za część Elbląga. Sobieski rozesłał natychmiast do województw uniwersały z oznajmieniem tej urojonej pretensyi, aby podnieść umysły przeciwko elektorowi.

Pod datą 21 lipca 1676 r. znajdujemy depeszę margrabiego de Béthune, z Gdańska już wysłaną (do Ludwika XIV; LI, 15, własnoręcznie). Wyprawił go gabinet wersalski jeszcze w kwietniu, jak dowodzi data doręczonej mu instrukcyi; ale zatrzymała go najpierw w Paryżu choroba żony, następnie w Hawrze trudność znalezienia odpowiedniego statku dla siebie i przeznaczonych dla Sobieskiego podarunków, nareszcie w drodze ciągła niepogoda. Pocieszał się jednak (de Bethune do p. de Pomponne, Paryż 2 maja, L, 105, i Elsenieur 15 lipca; LI, 8, własnoręcznie), że prędzej przybędzie od pana Hayde ambasadora angielskiego, spieszącego na chrzciny świeżo powitej i umarłej (str. 250) zastąpić mającej Sobieskiego córki (ob. L, 52—L, 8). Zanim pójdziemy w ślad za pierwszymi krokami nowego ambasadora, chcemy zapoznać czytelnika z instrukcją, o której wspomnieliśmy.

CZĘŚĆ V.

AMBASADA MARGRABIEGO DE BÉTHUNE,
PRZYBYŁEGO POWTÓRNIE DO POLSKI W CHARAKTERZE AMBASADORA
NADZWYCZAJNEGO, WESPÓŁ Z BISKUPEM MARSYLIJSKIM, ZACHOWU-
JĄCYM DE JURE TYTUŁ AMBASADORA, ALE SCHODZĄCYM DE FACTO
NA DRUGI PLAN,

od 21 lipca 1676 do 7 lipca 1677 r.

*Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Marquis de Béthune,
Chevalier des ordres du Roy, allant de la part de S. M. ambassadeur
extraordinaire en Pologne.*

St. Germain 14 kwietnia 1676. (Minuta. L, 80).

L'alliance qui a tousjours esté entre la France et la Pologne, n'a jamais esté plus estroitte que depuis que le Roy de Pologne, qui règne aujourd'huy, est monté sur le throsne. L'estime que Sa Majesté avoit depuis longtemps pour ce Prince la porta à contribuer autant qu'il fut en Elle à favoriser son Election, et luy fit voir avec bien du plaisir que ses seules vertus et son mérite l'eussent eslevé à un sy haut rang. Aussi Sa Majesté a-t-elle trouvé depuis dans ce Prince toute la gratitude et la correspondance qu'Elle en pouvoit attendre. Leurs anciennes liaisons se sont affermies par de nouvelles, et Sa Majesté est en droit de s'en promettre selon les conjonctures des suites favorables pour ses intérestz.

C'est dans le dessein d'affermir et de cultiver davantage ces bonnes dispositions, autant que pour donner des marques bien particulières de son amitié au Roy de Pologne, que Sa Majesté a résolu de faire passer le Sieur Marquis de Béthune auprez de luy en qualité de son Ambassadeur extraordinaire. L'expérience qu'elle a faicte de son zèle et de sa capacité dans les divers emplois qu'Elle luy a commis, l'honneur qu'il a de se trouver beau-frère du Roy de Pologne, la confiance qu'il s'est acquise dans l'esprit de ce Prince, les habitudes qu'il a contractées dans sa cour, et la connaissance sy particulière qu'il a remportée de ce pays donnent tout sujet de croire à Sa Majesté qu'Elle ne peut mettre en de meilleures

maines une affaire sy considérable pour son service. Il paroist peu nécessaire d'instruire ledit Sieur Marquis de Béthune sur ce qui regarde celles de ce Royaume et du rapport qu'elles peuvent avoir aux intérestz de Sa Majesté. Le voyage qu'il a fait en Pologne où il fut envoyé par Sa Majesté pour féliciter ce Roy sur son Election luy a donné part à toutes les principales affaires qui s'y sont traitées et il a signé conjointement avec le sieur Evesque de Marseille, Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté, le traité sur lequel sont établies les mesures plus étroites qui se sont prises avec ce Prince. Ainsy il n'aura proprement qu'à suivre ce qu'il a desjà commencé à la satisfaction entière de Sa Majesté.

Ce qu'Elle désire présentement de luy est qu'il se rende auprez du Roy de Pologne avec le plus de diligence qu'il luy sera possible. Ce Prince a tesmoigné, depuis longtemps à Sa Majesté que, pour rendre plus publique l'amitié qu'il professe pour Elle, il désiroit qu'Elle luy envoyast son ordre du Saint-Esprit, et il eust esté à souhaiter que cette cérémonie qui doit marquer sy fortement sa liaison avec Elle, eust peu se rencontrer dans la Diette de son Couronnement. Mais, comme le deffaut de passeport de l'Empereur a arresté jusques à cette heure le départ du Sieur Marquis de Béthune, et que l'on a nouvelles que le Roy et la Reyne de Pologne ont esté couronnés le 2 février à Cracovie, ce ne pourra plus estre qu'en particulier que ledit Sieur Marquis de Béthune pourra conférer à ce Prince ce nouveau gage de l'amitié de Sa Majesté qu'il auroit recëu, sans ces retardemens de la Cour de Vienne, à la vëue de tout son Royaume.

Ledit Sieur Marquis de Béthune s'acquittera de cette cérémonie suivant les instructions qui luy en seront données conformément aux Statuts de l'ordre; mais son principal soin sera de bien faire connoistre au Roy de Pologne qu'autant que Sa Majesté est sensible aux tesmoignages qu'il luy a donnés de son affection en voulant recevoir son Ordre, autant aura-t-elle de satisfaction de le voir porté par un Prince qu'elle met au nombre de ses premiers alliez et que tant de grandes actions, tant de batailles gagnées et tant de victoires remportées sur les ennemis de la Pologne font regarder aujourd'huy comme un illustre deffenseur de la Chrestienté. En effet la gloire que ce Roy s'est acquise dans la longue guerre qu'il soustient encore contre le Turc donne un sy grand champ audit Sieur Marquis de Béthune de luy tesmoigner à quel point Sa Majesté en est touchée qu'il n'aura pas peine à luy faire connoistre combien est forte son amitié pour luy lorsqu'elle est accompagnée de toute l'estime que Sa Majesté a naturellement pour les Princes qui s'eslèvent encore davantage par leur valeur, et par leur mérite, que par leur rang.

L'affection que Sa Majesté a tousjours eue sy particulière pour la Reyne de Pologne, le souvenir que cette Princesse a conservé et qu'elle tesmoigne en toutes occasions de conserver encore pour sa naissance autant que le zèle qu'elle a tousjours fait paroistre pour les intérestz du Roy donneront assez de lieu au Sieur Marquis de Béthune pour luy faire connoistre de la part de Sa Majesté combien est sincère et véritable son amitié pour Elle, et à quel point Elle est sensible aux divers tesmoignages qu'Elle luy a donnés de son affection en tant de rencontres.

La cérémonie de conférer l'ordre du Saint-Esprit au Roy de Pologne ne sera pas la seule qui marquera l'estroite liaison que ce Prince veut rendre publique avec Sa Majesté. Il a demandé au Roy qu'ayant desjà donné son nom au Prince

son fils sur les fonds de Baptême il veuille de mesme tenir la Princesse sa fille avec Madame l'Electrice de Bavière. Le Sieur Evesque de Marseille et ledit Sieur Marquis de Béthune, tous deux Ambassadeurs extraordinaires, s'acquitteront de cette fonction au nom de Sa Majesté pour laquelle elle charge ledit Sieur Marquis de Béthune de tous ses ordres et des présens pour la petite Princesse, sa gouvernante et ses femmes.

Après avoir instruit le Sieur Marquis de Béthune des premiers complimens et des cérémonies dont il aura à s'acquitter envers le Roy et la Reyne de Pologne, il importe de l'informer des sentimens particuliers de sa Majesté sur les affaires généralles, et dans lesquelles l'amitié et l'alliance du Roy de Pologne luy peuvent estre plus utiles.

Dans l'estat présent de l'Empire, où l'Empereur, abusant de la facilité qu'il a trouvé dans quelques Princes, a engagé la plus grande partie de l'Allemagne, contre la France, contre l'intérest propre de l'Empire et contre la foy et les obligations des Traictés de Westphalie, rien ne pourroit estre aujourd'huy plus avantageux à Sa Majesté que de divertir par une autre guerre des armes qui se trouvent toutes occupées contre Elle ou contre le Roy de Suède son allié. C'est ce qu'elle pourroit attendre du Roy de Pologne qui non-seulement par l'estroite alliance qu'il a avec Sa Majesté, mais par son utilité propre, trouveroit un grand avantage dans ce qu'il entreprendroit contre le party qui est contraire à la France.

La Prusse a tousjours fait une partie considérable du Royaume de Pologne, et l'on peut compter entre les plus grands malheurs qui soient arrivés à cette Couronne depuis le règne du Roy Jean-Casimir la nécessité dans laquelle ce Prince fut réduit d'abandonner par le Traicté de Bromberg la Souveraineté de cette province à l'Electeur de Brandebourg. C'est presque la seule plaie qui reste à la Pologne de l'extrémité où Elle se vit réduite soubz Charles-Gustave, Roy de Suède, et celle aussy qu'il luy importe davantage de fermer.

Le Roy de Pologne tesmoigne en estre touché vivement, et rien ne pourroit en effet plus signaler son règne que le recouvrement d'un droit sy considérable qui a esté perdu sous ses prédécesseurs. Aussy a-t-il paru le considérer en cette sorte dans le traité qu'il a signé avec Sa Majesté et les assistances qu'il est convenu de luy donner ont eu principalement pour objet la guerre qu'il porteroit en cette province. L'occasion ne peut luy en naistre plus favorable; l'Electeur de Brandebourg occupé contre la Suède ne pourroit courir au secours de la Prusse sans hazarder la Poméranie, les marches de Brandebourg et le reste de ses Etats dans l'Empire, et le Roy de Pologne entreroit avec une espérance de succez d'autant plus certaine dans cette guerre qu'il y seroit secondé avec plus d'ardeur par les Polonois qui souffrent avec impatience la perte d'une sy belle province.

Cette entreprise sy juste et sy importante pour la Pologne suffiroit seule pour faire une forte diversion en Allemagne; mais celle qui s'offre sy favorable en Hongrie ne seroit pas moins glorieuse pour le Roy de Pologne, et moins avantageuse pour Sa Majesté. Le party des Mescontans s'y maintient tousjours en une fort grande considération, et pour peu qu'il fust fortifié par une assistance étrangère, il seroit plus capable que toute autre guerre de rappeler les forces de l'Empereur à la deffense des pays héréditaires.

Ceux qui se trouvent présentement à la teste de ce party dont les principaux sont les Comtes Vesselini, Teleki et Petrozzi, ont eu recours dans ces derniers

temps au Roy de Pologne, et continuent à luy offrir depuis qu'il est Roy, la Couronne de Hongrie à laquelle ilz avoient voulu le porter lorsqu'il n'estoit encore que particulier. Les Comtes de Serin, Nadasti et Frangipani avoient député vers luy lorsqu'il estoit encore Grand-Mareschal de la Couronne pour l'inviter à les délivrer du joug de l'Empereur, les remettre dans leur première liberté et régner sur eux. Mais les Deputés qu'ilz avoient chargé de cette commission s'en estant ouverts indiscrettement au Roy Michel qui régnoit alors en Pologne, l'affaire fust découverte par luy à Vienne et attira sur ces comtes et sur les plus considérables de leur party les sévères chastimens qui ont esté connus de toute l'Europe, et qui eslevèrent encore davantage l'autorité de l'Empereur sur les Hongrois. Ceux de la noblesse qui eschappèrent à la rigueur des ministres de Vienne s'estant rassemblés dans la Haute-Hongrie s'y sont tousjours maintenus depuis, contre les armes de l'Empereur et y soustiennent encore une guerre qui deviendrait trez-considérable pour peu qu'ilz fussent appuyés par des forces estrangères.

Ilz ont desjà recherché ces secours auprez de Sa Majesté et comme toute la négociation qu'ilz ont fait faire auprez du Sieur Evesque de Marseille et auprez dudit Sieur Marquis de Béthune est parfaitement connue audit Sieur Marquis, il n'est point nécessaire de toucher icy les dispositions que luy-mesme a fait voir à Sa Majesté sy favorables pour causer à la maison d'Autriche une diversion trez-importante de ce costé.

Sa Majesté en a connu les avantages, mais parce que cette affaire est sy esloignée et sy séparée d'Elle qu'Elle ne pourroit par Elle-mesme y donner toute l'application capable de la faire réussir, Elle n'a pas cru y devoir employer les sommes d'argent qui luy estoient particulièrement demandées sans estre assurée qu'elle fussent employées utilement. C'est ce qui luy a fait juger que pour tirer un avantage solide des mescontans de Hongrie, il seroit nécessaire que le Roy de Pologne les assistast et les conduisist sous main ou se déclarast pour Eux ouvertement, et c'est en ce cas qu'Elle a bien voulu s'engager à luy fournir le subsidie qui est porté dans le traité signé par le Sieur Evesque de Marseille et le Sieur Marquis de Béthune, et qui luy doit estre payé esgalement, soit qu'il porte la guerre en Prusse, soit qu'il agisse en Hongrie.

L'occasion ne peut estre plus favorable pour inviter ce Prince à cette entreprise. Il s'y trouveroit appelé par les peuples, soutenu par un party desjà puissamment armé, favorisé par le Prince de Transylvanie déclaré pour les mescontans et en estat enfin de joindre une Couronne voisine à celle de Pologne, ou de la faire tomber dans sa maison en la personne du Prince son fils.

Toutes ces raisons ouvriront un grand champ au Sieur Marquis de Béthune pour faire entrer le Roy de Pologne dans les pensées de Sa Majesté et dans celles de son propre intérêt, soit en attaquant la Prusse, soit en se prévallant des dispositions de la Hongrie. Mais Sa Majesté connoist en mesme temps que quelque intention qu'il eust d'en profiter, il ne luy sera guères possible de destourner à ces nouvelles entreprises une application qu'il est obligé de donner toute entière contre le Turc.

Ainsy Sa Majesté ne souhaite rien davantage que de voir finir par la paix une guerre sy ruineuse pour la Pologne. Desjà, conformément au désir de ce Prince, Elle a ordonné au Sieur de Nointel, son Ambassadeur à la Porte, de s'entremettre de cet accommodement, et elle croit y voir d'autant plus d'apparence

que la valeur et la conduite du Roy de Pologne ont paru en tant de rencontres et avec tant de gloire contre les Turcs qu'Elles doivent faire perdre à ces infidelles l'espérance des conquestes dont ilz s'estoient flattés sous le foible règne du Roy Michel.

Le Sieur Marquis de Béthune secondera autant qu'il sera en luy les intentions que le Roy de Pologne fait paroistre pour cette paix, et s'y portera avec d'autant plus de zèle et d'industrie pour en faciliter les moïens que le service de Sa Majesté se trouve plus attaché à la fin d'une guerre qui seroit le commencement de celle que la Pologne déclareroit contre l'Electeur de Brandebourg ou de celle qu'elle soustiendrait en Hongrie.

Les intérestz de la Suède se trouvent tellement unis à ceux de Sa Majesté, aujourd'huy principalement que cette Couronne est attaquée dans l'Empire par l'Empereur et ses alliés, que Sa Majesté ne peut trop contribuer à la fortifier par de nouvelles alliances. Le Sieur Evesque de Marseille a rendu conte à Sa Majesté du traité qui avoit esté proposé au Roy de Pologne par l'Ambassadeur de Suède, qui est auprez de luy, et que conformément aux ordres et aux intentions de Sa Majesté il avoit donné tous ses soins pour le faire réussir; le Sieur Marquis de Béthune tiendra la mesme conduite et travaillera autant qu'il sera en luy à lier étroitement ces deux Couronnes. Il devra y trouver d'autant plus de facilité que sy la guerre avec le Turc estoit cessée, elles se trouveroient avoir les mesmes ennemis. L'Empereur et l'Electeur de Brandebourg le deviendroient alors de la Pologne comme ils le sont aujourd'huy de la Suède, et ces deux Couronnes auroient un commun intérêt de s'assurer l'une et l'autre contre le Moscovite. Ainsy comme Sa Majesté ne doute pas que, la paix assurée avec la Porte, le Roy de Pologne n'exécutast l'engagement qu'il a pris avec Elle de déclarer la guerre à l'Electeur de Brandebourg, Elle voit un grand sujet de croire qu'il seroit bien aise de lier dans cette vëue de nouvelles mesures avec la Suède.

Aprez avoir amplement fait connoistre au Sieur Marquis de Béthune la conduite qu'il doit tenir auprez du Roy et de la Reyne de Pologne, Sa Majesté désire qu'il soit informé de ses sentimens sur les principaux de cette Cour affin qu'en leur donnant les assurances de l'estime et de la bienveillance de Sa Majesté il les confirme davantage dans l'affection qu'ilz ont tesmoignée pour ses intérestz, ou les destourne d'en prendre de contraires.

Les deux Paëtz, l'un Chancelier, l'autre Grand-Général de Lithuanie, ont fait paroistre de l'affection pour la France sous le règne de la feue Reyne de Pologne et du Roy Casimir, mais comme ilz estoient opposés au Grand-Mareschal Sobieski présentement Roy de Pologne, ilz avoient paru se refroidir sous le Roy Michel. Aujourd'huy le Grand Chancelier s'estant réuni avec le Roy, il est à croire qu'il suivra les sentimens de son maistre, et Sa Majesté laisse à la prudence du Sieur Marquis de Béthune de mesnager cet homme dont l'esprit est grand et l'autorité considérable autant par luy-mesme que par le Grand-Mareschal de Lithuanie¹) son cousin.

Le Sieur de Morstein, Grand-Trésorier, a tousjours fait une profession publique d'attachement et d'inclination pour la France. Le Sieur Marquis de Béthune se servira de cette disposition qu'il professe tousjours hautement et ne se servira de la connoissance qu'il a plus particulière de son esprit habile, fin et capable de

dissimulation et de plus d'un intérêt que pour esviter d'en estre trompé, lorsque d'ailleurs il s'appliquera à en tirer des avantages pour le service de Sa Majesté.

Ceux qui remplissent présentement les autres grandes charges du Royaume viennent d'y entrer après la Diette du Couronnement. Le Roy de Pologne a conféré celle de Grand-Chancelier au Sieur Gniński, Palatin de Culm, homme de beaucoup d'esprit qui doit son eslevation à la fêue Reyne de Pologne, qui s'estoit le plus signalé sous Elle contre le party du Grand-Mareschal Lubomirski en faveur de la France, et à qui dès ce temps Elle avoit donné espérance de la charge qu'il possède aujourd'huy. Le Sieur Marquis de Béthune paroist persuadé qu'il n'a point changé de sentiment.

Il a mesme opinion de ceux du Prince Lubomirski auquel le Roy de Pologne vient de conférer la charge de Grand Mareschal, et croit que luy et le chevalier Lubomirski²⁾ son frère un des plus grands seigneurs du Royaume, et tous deux hommes beaucoup de mérite, sont trez-bien intentionnés pour la France.

Le Palatin de Russie qui vient d'estre faict petit général paroist celui du Royaume sur qui le Roy de Pologne se repose davantage de la guerre dont il est trez-capable qu'il a faicte depuis longtemps avec gloire et avec succez, et par laquelle autant que par son esprit et par son mérite il se trouve un des plus considérables de cette cour. Il paroist trez-bien intentionné pour la France et seroit trez-propre pour agir en faveur de Sa Majesté et seconder le Roy de Pologne lorsqu'aprez la guerre avec le Turc il voudra entrer dans des diversions favorables à Sa Majesté.

Les Sieurs Paëtz et le Grand-Trésorier avoient autrefois des pensions de Sa Majesté. Mais comme les services qu'ilz paroisoient rendre sous la Reyne Marie ont cessé depuis avec les occasions de les rendre, elles ont esté discontinuées. Ils en renouvelleront sans doute la demande au Sieur Marquis de Béthune; mais il évitera esgalement de leur en oster l'espérance et d'engager Sa Majesté.

La Reyne de Pologne a eu depuis longtemps une pension de vingt-mille livres de Sa Majesté, et comme Elle estoit une marque d'amitié de Sa Majesté pour Elle, Sa Majesté veut qu'elle continue encore à luy marquer son affection, et faict remettre pour ce sujet au Sieur Marquis de Béthune une somme de vingt-mille livres pour luy en payer une année.

Comme le Palatin de Russie aujourd'huy petit général est le premier dans la confiance du Roy de Pologne et le seul à qui ce Prince se soit ouvert de son dessein sur la Prusse, qu'il a connoissance du traicté qu'il a faict avec Sa Majesté et que d'ailleurs il n'a pas de fort grands biens, Sa Majesté faict remettre entre les mains du Sieur Marquis de Béthune une somme de douze-mille livres qui est une année de la pension que Sa Majesté luy a donnée cy-devant. Il sera bon qu'il la luy remette en particulier et sans esclat pour ne pas donner occasion aux autres de se plaindre et y joindra les assëurances de l'estime et de la bienveillance de Sa Majesté.

Le Sieur Marquis de Béthune tesmoigna à Sa Majesté à son retour de Pologne que la Cour de Vienne faisoit offrir l'ordre de la Toison au Prince Lubomirski, mais que comme il avoit tesmoigné tousjours de l'affection pour la France et qu'il suivoit en cela les intentions du Roy son maistre, il croiroit qu'il se sentiroit beaucoup plus honoré de l'ordre de Sa Majesté et qu'il le souhaiteroit beaucoup plus que celui de la maison d'Austriche. Sa Majesté remet audit Sieur Marquis

de Béthune à luy rendre un conte plus exact de cette affaire, sy il est vray que l'ordre de la Toison soit en effet offert au Prince Lubomirski, et sy ce Prince désire avec tant d'ardeur de recevoir ce mesme honneur de Sa Majesté qu'elle puisse conter sur son attachement à son service sy Elle luy accorderoit cette grâce. Elle remettra à prendre sa résolution sur cette affaire ensuite du conte qui luy sera rendu par le Sieur Marquis de Béthune. Sa Majesté faict remettre au Sieur Marquis de Béthune la ratification du traicté que luy et le Sieur Evesque de Marseille ont signé le 11 juin de l'année dernière avec le Roy de Pologne. Le péril des chemins en a faict retarder l'envoy jusques à cette heure de concert avec le Roy de Pologne et ce Prince ayant remis la sienne au Sieur Evesque de Marseille a consenti de ne recevoir celle de Sa Majesté que par une voie aussy sùre.

En mesme temps que Sa Majesté commet le Sieur Marquis de Béthune pour conférer son Ordre au Roy de Pologne, Elle luy remet une croix du Saint-Esprit de diamants, et digne de celui qui la doit porter et de celui qui la donne.

Elle joint à ce présent l'ameublement entier d'une Chambre et un Carosse que ledit Sieur Marquis de Béthune offrira à ce Roy de la part de Sa Majesté et qui luy seront sans doute encore plus agréables par l'amitié de Sa Majesté, dont ilz luy seront des marques, que par leur beauté et leur magnificence.

Sa Majesté estant informée que l'abbé Bruneti, secrétaire du Roy de Pologne continue à faire paroistre le mesme zèle pour son service dont il a donné beaucoup de marques dans le long temps qu'il a passé en France, trouve bon de le gratifier d'une somme de deux-mille livres qu'Elle faict remettre pour cet effet entre les mains du Sieur Marquis de Béthune. Cette grâce de Sa Majesté le mettra en estat d'en mériter d'autres dans la suite.

Bien que sur les avis que l'on avoit recëus de Pologne, l'on eust marqué dans la présente instruction que la charge de Chancelier du Royaume avoit esté donnée au Palatin de Culm, comme l'on a appris depuis que cette affaire n'estoit pas encore terminée, que l'on douttoit mesme sy le Chancelier Legenski qui la possède voudroit s'en deffaire et à qui en ce cas elle tomberoit, du Palatin de Culm ou du Stolnik de la Couronne qui y prétendent tous deux, le Sieur Marquis de Béthune se règlera pour tesmoigner les sentimens de Sa Majesté à celui qui aura esté eslevé à cette dignité sur la décision qu'il en trouvera faicte à son arrivée. Sur lequel qu'elle tombe de ces sujets, Sa Majesté ne pourra qu'en estre satisfaicte, puisque l'un et l'autre ont paru jusques icy bien intentionnés pour la France et il sera de l'application et de l'industrie dudit Sieur Marquis de Béthune de les confirmer dans ces bonnes dispositions.

¹⁾ Aleksander-Hilary Potubiński.

²⁾ Hieronim Augustyn, kawaler maltański, późniejszy hetman w. koronny.

Do instrukcyi dołączył Ludwik XIV listy od siebie: 1) do króla i królowej, 2) do marszałka w. Lubomirskiego (*mon cousin*), 3) do kawalera Lubomirskiego (*mon cousin*), 4) do Morsztyna (*monsieur le comte*), 5) do wojewody ruskiego (*monsieur Jablonowski*), 6) do wojewody chełmińskiego (*monsieur Gniński*), 7) do stolnika koronnego

(*monsieur Wielopolski*), 8) do kanclerza w. litewskiego (*monsieur Paetz*), 9) do Dymitra Wiśniowieckiego (*mon cousin*).

Pierwszym dyplomatycznym czynem margrabiego de Béthune było zapobieżenie wyjazdowi Maryi-Kazimiry do wód burbońskich. Ogół dotykających tej sprawy historyków wiedzieć chce, iż projektowana podróż zaniechaną została w skutku wzbudzonych oświadczeniami Ludwika XIV obaw Maryi-Kazimiry, aby w państwie, w którym była kiedyś poddaną, nie zostały jej odmówione honory dzisiejszemu jej tytułowi przynależne. Nie wiemy, na jakiej podstawie opiera się to twierdzenie; to pewna, że w całej korespondencji, zamienionej z tego powodu między Wersalem a Polską, nie masz nic podobnego. Osobiście zaś skłonni jesteśmy do przypuszczenia, iż nic podobnego być nie mogło. Ludwik XIV był zapewne dumnym, ale był jeszcze więcej ambitnym, i tam gdzie ambicya nie była z dumą w zgodzie, potrafił, gwooli ambicyi tak, jak gwooli miłostkom, dumę swoją, niby płaszcz królewski, zrzucić. Pamiętać należy, że niedawno Marya-Kazimira przyznana została przezeń *za córkę* i że publicznie, wobec przedstawicieli państw ościennych, ambasador wielkiego króla dawał jej ten tytuł, przemawiając w imieniu swego pana do biorącego koronę Sobieskiego (str. 252), Zapewne był to tylko sposób mówienia i kwestya formy, ale wszak i honory królewskie nie były czém innym. O ile więc przypisywany wielkiemu królowi zamiar odmówienia tych honorów polskiej królowej prawdopodobnymby mógł być wobec córki margrabiego d'Arquien, o tyle zdaje się tracić wszelkie prawdopodobieństwo wobec własnej córki króla.

Czy jednak p. de Béthune był w błędzie, domyślając się, iż projektowana podróż nie dogadzała życzeniom gabinetu wersalskiego, to rzecz inna. Podobno wszakże wyższe względy nad trudności etykiety, które wyćwiczony w tym kierunku ówczesny umysł dworski byłby umiał usunąć, kierowały wersalską polityką w tym przedmiocie. Podobno nietyle lękano się widzieć Maryę-Kazimirę we Francyi, ile pragniono widzieć ją przy boku męża, w chwili, w której wpływ jej, czy to do przyspieszenia pokoju z Turcyą, czy do wykonania przyjętych traktatem z d. 11 czerwca zobowiązań, był tak pożądanym. Podobno wreszcie przesadzano sobie doniosłość tego wpływu i w każdym czasie w Sobieskim opuszczonym przez francuską małżonkę, upatrywano gotową zdobycz dla austriackiego stronnictwa.

Oto jedyny list Ludwika XIV w tej sprawie napisany:

Do Jana III. Wersal 21 sierpnia 1676. (Minuta. — LI, 46).

Trez-haut, etc. Nous recevons avec d'autant plus de satisfaction la part que vous nous donnés du dessein que la Reyne de Pologne avoit pris de passer en France que nous nous intéressons davantage au rétablissement de sa santé et au juste désir que vous avés de la voir affermie et que nous l'espérons davantage des remèdes qu'elle a desjà éprouvés des Eaux de Bourbon. C'est par là que nous voyons avec moins de peine les incommodités auxquelles elle s'expose dans un sy long voyage, puisque nous espérons qu'elles seront compensées par le soulagement entier de celles qui l'ont obligée à l'entreprendre.

Nous embrasserons cependant avec joye une occasion sy favorable de vous donner et à Elle en mesme temps par les tesmoignages les plus véritables de nostre affection et de nostre estime, des marques plus particulières de nostre consideration pour vous et du cas extremes que nous faisons de vostre amitié et de vostre alliance.

Pan de Pomponne okazuje wprawdzie w swych listach do biskupa Marsylijskiego mniej gościnne usposobienie; wyraża się jednak bardzo oględnie, kładąc głównie nacisk na odległą drogę i spóźnioną porę i w ogóle przyjmując dość spokojnie ewentualność zamierzonej podróży (depesza z 27 sierpnia 1676; LI, 32).

Daleko więcej niepokojono się nią w samej Polsce. Oto co pisze Baluze:

Do pana de Pomponne. Warszawa 24 lipca 1676 roku.

(Własnoręcznie. — LI, 22).

Les nouvelles que la cour de Pologne faict publier seroient capables de donner de la terreur, sy ce peuple icy en estoit susceptible, ou s'il n'estoit pas prévenu qu'on n'exagère la puissance des Turcs et leur approche que pour haster les contributions. Le despart de la Reyne faict plus de peur que tout cela.

Ogólném bowiem mniemaniem jest, że król czeka tylko na wyjazd królowej i wywiezienie przez nią skarbów, aby kraj cały potem zgubić.

Wyjazd takie obawy wzbudzający, przeciągnął się skutkiem zdarzonej w tym czasie choroby Sobieskiego. Dopiero 21 lipca 1676 r. odprawivszy bez margrabiego de Béthune i bez p. Hayde chrzest dwóch córeczek, które zabrać z sobą chciała, a których Sobieski bez chrztu puścić nie chciał, wyruszyła królowa do Gdańska. Towarzyszyć jej mieli do Kazimierza król i biskup Marsylijski. (Depesze biskupa Marsylijskiego do Ludwika XIV i do p. de Pomponne z 20 lipca 1676; LI, 13 i 14).

Tymczasem w tej samej chwili (str. 583) przybył do Gdańska de Béthune i dowiedziawszy się tam dopiero o projekcie podróży do wód burbońskich przez listy od króla i królowej polskich proszących, aby żonie swej pozwolił królowej towarzyszyć (depesza margrabiego de Béthune z 5 sierpnia 1676; LI, 28) postanowił z *własnej inicjatywy* przeszkodzić tej podróży jako niestosownej w obecnym stanie spraw polskich. Jakoż spotkawszy króla i królową we Włocławku nad Wisłą:

»Sa Majesté polonoise ¹⁾ ayant bien voulu exprez pour que nous ²⁾ eussions l'honneur de la rencontrer plustost avancer soixante lieues d'Allemagne,«

¹⁾ Mowa tu o samym Sobieskim.

²⁾ »Nous« odnosi się do margrabiego i do jego żony. Ustęp ten wyjmujemy z depeszy margrabiego do p. de Pomponne pod datą 5 sierpnia 1676; LI, 29, własnoręcznie.

d. 5 sierpnia już donosi ztamtąd, że projekt podróży zupełnie zniweczył (do Ludwika XIV, LI, 28, własnoręcznie). Nie mówi zresztą wcale, jakich do tego użył środków; wiemy tylko, że na prośbę tyczącą się margrabiny de Béthune dał stanowczo odmowną odpowiedź, a jeśli mamy wierzyć panu Baluze (Baluze do p. de Pomponne, 31 lipca 1676; LI, 25, własnoręcznie), wszyscy się od towarzyszenia królowej wymawiali; mogła więc okazać się pewna trudność w wynalezieniu dla niej przyzwoitego otoczenia. Najprawdopodobniej jednak głównym argumentem, jakiego użył de Béthune, był interes Francji, poparty ową pensją 20,000 liwrów, o której mowa w jego instrukcji. Pochwalono w Wersalu politykę pana de Béthune (de Pomponne do biskupa Marsyl, Wersal 4 września 1676; LI, 56, minuta), zachowując jednak dawną oględność, i na tém się skończyła sprawa na teraz. Dodać jednak wypada jeszcze, co nieco później pisze pan Baluze:

Do pana de Pomponne. Warszawa 18 września 1676 roku.

(Własnoręcznie. — LI, 76).

L'on dit à présent que son voyage en France n'estoit qu'une feinte et qu'elle s'attendoit bien de faire acroire que Mr. de Béthune l'auroit faict changer de dessein. L'on adjouste que ce compulsoire n'a pas plus ému le Roy que celui du renvoy feint de Mademoiselle d'Arquien, et que Mr. le Stolnik n'en aura pas, plustost les sceaux ¹⁾, puisqu'enfin S. M. veut régner seule.

¹⁾ Porównaj z listem pana Baluze z 24 kwietnia 1676, str. 258.

Druga sprawa, jaką podjął de Béthune, była zawilszą, i wobec przerwanych starciem się oręża na Ukrainie dyplomatycznych zabiegów, dostarczyła jedyne nieledwie wątku do całomiesięcznej prawie korespondencji między Wersalem a Polską. Sprawą tą była znana, ale pod fałszywą dotąd postacią, sprawa pana Brisacier. Wyjeliśmy ze szczególną troskliwością wszystkie depesze i ustępy depesz do niej się odnoszące, i dla ułatwienia czytelnikowi jasnego poglądu na jej całość, materyał ten zbiorowo tu podajemy.

Wypada nam tedy najpierw cofnąć się nieco w tył. Dnia 13 grudnia 1675 biskup Marsylijski pisał do p. de Pomponne:

Żółkiew. (Oryginał. — XLIX, 106).

Il est venu icy de France un moine Carme qui a apporté des présens au Roy de Pologne; l'aventure est extremement bizarre; je crois qu'il faudra que j'attende mon retour en France pour en dire le détail.

Po tej krótkiej wzmiance odebrano tylko w Wersalu aż do obecnej chwili dwa następujące listy pana Baluze:

Do p. de Pomponne. Warszawa 13 grudnia 1675. (Własnoręcznie. — XLIX, 107).

La poste de Léopol n'est pas encor arrivée, Monseigneur, et il y a de quoy s'en estonner; ainsy nous n'avons pas de nouvelles fort fraiches de la cour de Pologne. Un officier de la Couronne, de mes amys, qui en est arrivé depuis trois jours, m'a dit que le père Joseph, Carme, qui y est arrivé avec un passeport du Roy, contresigné de vous, Monseigneur, y estoit bien vëu du Roy et de la Reyne de Pologne, sans qu'on pust pénétrer le subject de son voyage. Il me vint voir en passant par icy, j'en donnay advis à M. l'Ambassadeur, et j'ay appris qu'estant arrivé à Léopol avec deux valets, il tascha d'avoir audience de la Reyne qui la luy refusa. De là, il partit pour l'armée, laissa ses valets et un grand coffre; les premiers furent mis aux fers, et le coffre ouvert par ordre de la Reyne; de quoy le Roy fut fort irrité, et en fit d'aigres reproches à la Reyne à son retour. Je croy que M. l'Ambassadeur vous informe, Monseigneur, d'un plus grand détail là-dessus, de la manière que la Reyne avoit prévenu l'esprit du Roy touchant ce religieux, avant qu'il fust arrivé auprez de S. M. de la précaution qu'elle prit pour luy donner audience et ensuite du bon accueil qu'il reçut d'elle apres l'avoir eue de trois heures. Il n'y a que la suite qui m'en puisse faire sçavant, mais vous l'apprendrés mieux et plus tost de Mr. l'Ambassadeur que de moy.

Do p. de Pomponne. Warszawa 17 kwietnia 1676. (Własnoręcznie. — L, 92).

Un certain père Joseph, Carme, qui avoit passé, il y a quelque temps, à la Cour de Pologne, avec un passeport du Roy, signé de vous, Monseigneur, en est party pour retourner en France; l'on assëure qu'il a passé par icy, mais il ne s'y

est fait voir à personne. L'on mande qu'il a tellement diversifié sa conduite en cette cour-là, qu'il n'a pas été possible de pénétrer le subject de son voyage. Il arriva à Zulkiew, du temps que le Roy de Pologne estoit sur le Niestre, et ne pouvant avoir audience de la Reyne, il laissa deux valets et un grand coffre qu'il avoit, et alla trouver le Roy. En son absence, la Reyne fit mettre aux fers ses deux valets, et fit ouvrir son coffre, de quoy le Roy fut fort irrité à son retour. S. M. prévenue par la Reyne, qui luy avoit escrit fort désavantageusement de ce moine, fit difficulté de luy donner audience, mais s'y estant enfin résolue, elle fit tenir deux hommes dans sa chambre qui n'entendoient point le françois, et prit d'autres précautions, pour n'estre pas approchée de trop prez; mais aprez quelques discours, toute meffiance cessa, et le bon visage et les caresses luy succédèrent. Il revint avec S. M. à Zulkiew, où quelques jours aprez, on remarqua que la Reyne le regarda plus favorablement qu'elle n'a de coustume pour qui que soit. L'on dit ensuite que ce moine avoit envoyé un de ses deux hommes en France, aprez le retour duquel ou les ordres qu'il en recevroit, il partiroit aussy. Il a suivi la Cour de Pologne à Cracovie, où aprez quelques audiences secretes et longues du Roy, il a fait présent à S. M. d'une image de la Vierge garnie de diamants, et en a reçu le portraict de S. M. garny de mesme, cinquante-une médailles d'or du couronnement et trois-cents ducats pour son voyage.

Na tém ograniczyła się cała korespondencya w tej sprawie aż do drugiej połowy lipca 1676. Pod datą 23 tego miesiąca znajdujemy następującą depeszę:

Ludwik XIV do Jana III. Wersal 23 lipca 1676. (Minuta. — LI, 17).

Trez-Haut, Trez-Excellent et Trez-Puissant. . . .

La pensée que vous avés prise d'acquérir une terre considérable dans nos Estats nous a esté d'autant plus agréable qu'elle sera une marque plus publique de la liaison qui est entre nous. Ce sera avec beaucoup de satisfaction que nous l'érigerons sous vostre nom, ainsy que vous le désirés, en Duché, en pairie. Et cette dignité desjà sy grande dans nostre Royaume nous paroistra recevoir un nouvel éclat de celui qu'elle tirera de vous. Nous pourrions souhaiter qu'elle demeurast tousjours unie à cette terre sous vostre nom, mais pour vous donner toutefois un nouveau tesmoignage du plaisir avec lequel nous nous portons aux choses que vous affectionnés, nous voulons bien vous asséurer par cette lettre que nous consentirons à la disposition que vous en pourriés faire. Nous ne pouvons douter, ainsy que vous avés bien voulu nous le marquer dans vostre lettre, que la personne entre les mains de laquelle vous voudriés vous démettre de ce duché n'eust ensemble les qualitez nécessaires pour remplir un sy haut rang, et celles qui pourroient nous la rendre agréable, et c'est sur cette asséurance que nous nous porterons volontiers à faire en (cette) rencontre ce que vous désirés de nous. Il ne s'en présentera point de vous donner des preuves de nostre amitié et de nostre estime que vous ne connoissiez combien l'une et l'autre sont véritables et quel est le cas sy particulier que nous faisons de vostre alliance.

Dołączony do tej depeszy akt pod tytułem:

»Brevet d'assurance de l'érection d'une terre en duché en faveur du Roy de Pologne.« (LI, 23).

Pod tę porę właśnie, jak wiemy, przybył do Gdańska pan de Béthune. D. 28 sierpnia 1676 pisze on z tego miasta:

Do p. de Pomponne. (Własnoręcznie. — LI, 50).

Je crois estre obligé de vous donner advis qu'il s'est passé icy pendant mon absence une friponnerie effroyable et laquelle pouvant avoir des suites je vous demande la permission de vous en informer, exigeant le secret pour tout le monde et remettant à vostre prudence d'en user avec le Roy, ainsy que vous le jugerez.

Zachował jednak de Béthune obiecaną informację na później, potrzebując pierwzej zetknąć się z Sobieskim, z Maryą-Kazimirą i z biskupem Marsylijskim. Przytém prosił pana de Pomponne, aby depesza, w której o tej tajemniczej sprawie mówić będzie tylko przez pana Tourmont była odcyfrowana i chciał być upewnionym odpowiedzią ministra, że prośba jego uwzględniona zostanie. Zanim ta odpowiedź przyszła, listy z Paryża zaalarmowały Maryę-Kazimirę, a przez nią i biskupa Marsylijskiego. Zaczém posypały się depesze:

Biskup Marsylijski do p. de Pomponne. Tczewo ¹⁾ 6 września 1676 r.
(Oryginał. — LI, 59).

L'on escrit de Paris que quelque personne s'ingère d'achepter une terre considérable sous le nom du Roy de Pologne.

Comme il y a apparence que c'est une suite de ce que j'ay eu l'honneur de vous écrire sur le sujet d'un religieux qui a esté icy, Mr. le Marquis de Béthune et moy avons convenu que sy cette affaire vient à vous de vous prier de faire suspendre toutes choses suivant la lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire sur cela et par des raisons que je ne puis vous dire que de bouche.

¹⁾ Inaczej Dürchau, czyli jak biskup Marsylijski pisze »Dirczaw« pod Gdańskiem nad lewą odnogą Wisły.

Marya-Kazimira do p. de Pomponne. Zpod Torunia 14 września 1676.
(Własnoręcznie. — LI, 66).

J'ay appris de Paris qu'on négotioit d'achepter une terre pour le Roy mon seigneur et j'ay fait savoir à M. l'ambassadeur la surprise qui a été faite sur cela et je remets à luy de vous écrire plus au long ceque je souhaiterois du Roy tres chrestien en cette occasion avec la circonspection nécessaire pour des raysons que vous jugeres importante lors quelle vous seront conues; cependant monsieur soyés persuadee de ma considesracion et de mon estime pour vostre persone.

Marie Kazimire.

Biskup Marsylijski do p. de Pomponne. Z pod Torunia 14 września 1676.
(Własnoręcznie. — LI, 67).

La Reyne de Pologne ayant appris par des lettres de Mr. son père qu'on traictoit à Paris d'acheter en son nom et en celui du Roy de Pologne une terre de Mr. de la Basinière, Elle en a esté très-surprise et à jugé à propos de vous en escrire pour vous prier d'empescher que le Roy y donne les mains. Elle m'a chargé de vous en escrire aussy, en vous priant que la chose se fasse de telle façon qu'elle ne puisse estre compromise avec le Roy de Pologne son mari. J'ose vous faire la mesme prière pour ce qui me regarde; c'est une pure surprise, ainsy que j'eus l'honneur de vous le faire sçavoir il y a quelques mois. C'est une négociation de la part de Mr. Brisacier qu'un moine Carme est venue faire icy dont je ne puis vous mettre par escrit le destail. . . . Il ne manquera pas de prétexte pour rompre cet achat. . . . Il est aussi important d'empescher le Moine de rentrer en ce Pays. . . . Il est bon, Monsieur, que vous en soyez averti, car il se passe dans tout ce manège des choses fort particulières et délicattes.

Sam nakoniec de Béthune, który po odjeździe Sobieskiego na Ruś towarzyszył królowej wraz z biskupem Marsylijskim najpierw do Gdańska, a potem z powrotem do króla, widząc niebezpieczeństwo zwłoki, zdecydował się w połowie września nie czekać z zapowiedzianą depeszą na odpis ministra:

Do p. de Pomponne. Zakroczym 15 września 1676. (Własnoręcznie. — LI, 69)

J'avois résolu d'attendre vostre response avant d'entrer dans le destail de la haute friponnerie que l'on a faite icy pendant mon absence, mais puisque j'apprends par plusieurs lettres de cet ordinaire que l'on la pousse à bout avec beaucoup d'effronterie et que la chose fait beaucoup d'éclat je croy ne devoir plus différer à vous en informer pour laisser à vostre prudence d'en rendre conte au Roy; plusieurs raisons que je vous déduiray dans la fin de ma lettre m'obligeant mesme pour le service de sa Majesté à ne pas faire cognoistre dans cette Cour-cy que l'advis ait esté donné en Cour par moy.

Vous sçaurés donc, monsieur, que dans la fin du mois d'octobre de l'année (dernière) un moine Carme françois arriva à Hambourg. Aprez avoir demeuré quelques jours sans trouver de sùreté pour son passage, il s'adressa enfin à un homme qui avoit esté aumosnier de la Reyne de Suède et luy confia son secret, qu'il avoit esté choisi de la Cour pour passer en Pologne pour y tenter une affaire d'une extresme conséquence et qu'il portoit avec luy la valeur d'un million pour la faire réussir, luy promettant, s'il pouvoit le conduire sùrement (qu')il pousseroit le Roy de Pologne à luy faire de grands avantages. L'aumosnier qui estoit hors d'employ et n'avoit pas beaucoup d'affaires à Hambourg ne balança pas de s'engager sur de sy grandes espérances et le moine et luy arrivèrent ensemble à Léopol. Ne trouvant point le Roy de Pologne, qui estoit allé avec son armée du costé de Kaminiek, le Carme cependant voulut s'en aller au camp, laissant ses

gens et ses coffres à l'aumosnier, l'obligeant à un secret inviolable pendant son absence, mais surtout pour la Reyne de Pologne et pour M. l'Ambassadeur, luy faisant connoistre qu'il devoit leur cacher absolument ce secret, et le moine ayant joint le Roy de Pologne, luy fit demander audience; mais ne l'ayant peu obtenir par le peu d'habitude qu'il avoit dans cette Cour, prit le party d'escrire une lettre à Sa Majesté Polonoise par laquelle il luy faisoit cognoistre qu'il avoit une affaire importante à luy communiquer, laquelle il ne pouvoit dire qu'à luy seul. Le Roy de Pologne ayant envoyé sur cela son grand Escuier avec ordre d'amener le moine dans Sa chambre, il ne voulut jamais rien dire quelque instance que Sa Majesté luy fist pour parler devant ledit Escuier, lequel s'estant retiré, le Carme demanda premièrement au Roy de Pologne qu'il luy plust luy promettre le secret à l'égard de Mr. l'Evesque de Marseille et de moy. Ce qui ayant esté accordé, il dit à Sa Majesté qu'il estoit envoyé de la Reyne de France, mais à l'insçu du Roy; la Reyne estant sy persuadée de sa probité qu'elle n'avoit pas fait difficulté de se confier à luy et de luy demander une marque de son amitié en faveur d'un de ses domestiques qui l'a servi bien et qui tiroit mesme son origine de Pologne, son grand-père estant venu en France avec Henry trois et estant d'une maison illustre et qui apartenoit à celle de Sobieski, et sur cela, rendit une lettre contre-faite de la main de la Reyne, la plus pressante que l'on puisse s'imaginer en faveur du Sieur Brisacier laquelle le Roy de Pologne confrontant sur le champ avec une que j'avois apportée au Roy de Pologne lors de l'Election qu'il trouva sans différence aucune, le Moine adjousta que pour marquer davantage au Roy de Pologne combien la Reyne de France affectionnoit les intérestz de celui qu'elle re-commandoit, elle l'avoit chargé de présens considérables, qu'il avoit laissés à Léopol. Le Roy de Pologne qui est naturellement secret et qui se crut très-obligé à la confiance de la Reyne promit au Moine tout ce qu'il voulut, lequel de son costé ne manqua pas de luy faire valoir l'obligation dans laquelle il estoit de répondre à ce que la Reyne souhaitoit par un entier secret; puisque de là dépendoit la fortune ou la perte de celui que l'on protégeoit. La Carme demeura ensuite auprez du Roy avec distinction et personne ne pouvant pénétrer le sujet qui l'avoit amené. Cependant la Reyne de Pologne estant avertie des longues conférences que ce Moine avoit chaque jour avec le Roy et craignant que ce ne fust un commissaire de l'Empereur fist arrester à Léopol soubz prétexte du paiement des douanes les coffres et ensuite soubz d'autres les valets du Moine, et ayant secrètement fait ouvrir les ballotz elle trouva un portrait de la Reyne un peu plus grand que la main, trez-bien mis en oeuvre avec quantité de pierreries, une Escritoire garnie de diamans, de trez-beaux cachetz et plusieurs autres joiaux de prix, ce que je crois, selon ce que m'a dit la Reyne, devoir estre venu d'Espagne. L'aumosnier dont j'ay parlé ayant esté menacé déclara tout ce que je vous ay mandé cy-devant du voyage du Moine à Léopol. La Reyne fort surprise fist racomoder fort proprement les coffres et voulut voir la fin de cette histoire. Cependant le Roy de Pologne revenu à Léopol ne luy parla d'aucune chose, ce qui causa une froideur entre eux qui a duré quelques mois. Le moine cependant pressoit son retour et demanda au Roy de Pologne ses lettres de recommandation pour Sa Majesté, une par laquelle il la prioit d'agréer que l'on achetast une terre en France de considération pour l'ériger en Duché en faveur de celui qu'il nommeroit pour randre (*sic*) quand l'acquisition seroit faite et une seconde par laquelle

il demandoit que laditte terre fust pour le Sieur Brisacier. Le Roy de Pologne estant ainsy trompé accorda les lettres; ensuite il demanda une procuration en blanc pour acheter la terre, comme estant des deniers du Roy de Pologne, ce qu'il obtint encore et partit avec ses dépesches et une lettre pour la Reyne, aprez avoir reçu un présent d'un portrait du Roy de Pologne couvert d'assés beaux diamans. Cependant le Roy de Pologne n'ayant peu résister longtemps à la Reyne luy confia tout ce que je vous escriis, exigeant d'elle des sermens horribles et la menaçant de ne luy jamais pardonner sy l'action venoit à estre découverte. La Reyne de Pologne eust beau luy protester qu'il avoit esté duppé, soit amour-propre ou véritable persuasion, il ne voulut jamais estre désabusé et croit encore fermement que le Sieur Brisacier est cinquième secrétaire d'Estat, homme de grande qualité et lequel ne fait pas une fortune égale à son mérite par l'envie de Mrs ses confrères, et je ne sçay moy mesme sy je suis esveillé en vous faisant ce destail, car de voir en effet pour quarante-mille francs de dépense, sans lesquels ont esté icy estimés les joiaux quarante deux-mille escus, et un homme qui n'a rien réellement, acheter de M. de la Basinière une terre de cinq-cens-mille livres, tant de choses surprenantes me donnent lieu d'en soupçonner une que je vous escriis, Monsieur, au hasard. Cet homme qui est connu en Espagne pour secrétaire de la Reyne ne seroit(-il) point assez misérable pour entretenir des correspondances qui luy donneroient ces retours (*sic*); car vous sçavés que plus d'une fois les Espagnols ont jetté aussy mal à propos leur argent. En tout cas Monsieur aiés la bonté de monstrier ma lettre à Sa Majesté et luy demandés de ménager la Reyne de Pologne dans cette rencontre icy; car le Roy son mary ne luy pardonneroit jamais s'il sçavoit que ce fust par elle que cette affaire esclatast. Sy le Roy trouve que le Sieur Brisacier mérite quelque punition on trouvera assez d'autres prétextes, et un homme capable d'une telle friponnerie n'en est pas demeuré à cette première. Le Carme a meslé les petites Carmélites, dans cette intrigue et a dit des choses assez vraisemblables; mais par charité Chrestienne je n'en veux rien répéter icy.

Do urzędowej tej depeszy dołączył margrabia drugą, więcej poufnej natury (LI, 70; własnoręcznie):

Je vous escriis, Monsieur, ce billet détaché de ma longue dépesche pour vous dire avec la confiance que vous m'avés permise que je n'ay pas sujet de me louer de M. de Marseille qui depuis dix mois sçait une affaire où j'ay le dernier intérêt sans avoir esté informé du destail et assëurément j'en ay mieux usé pour luy qu'il n'a fait sur ce qui me regarde. Il a fait icy finesse de la chose tant qu'il a crëu que je ne l'apprendray d'ailleurs. Je ne m'en plaindray jamais qu'à vous, auquel je feray jusque au bout le sacrifice de le servir comme mon frère, dans la suite de son affaire et vous pouvés conter, Monsieur, que je ne luy tesmoigneray aucune chose de ce que je vous mande. Mais je vous demande la permission de ne luy point parler des mesures que je prands du costé de Hongrie. Je n'ay pas voulu mettre dans la lettre que peut-estre vous monstrez au Roy que Monsieur l'Evesque de Marseille estoit à l'ouverture des ballotz et a vëu la copie des lettres que le Carme apporta il y a plus de huit mois. Ne luy tesmoignés point, Mon-

sieur, que vous l'aiés apprise par moy, mais sur l'éclat que la chose fait aiés la bonté pour estre informé à fond de luy demander le détail.

Podamy teraz w chronologicznym porządku dalszy ciąg zawiazanej tym sposobem korespondencyi:

De Pomponne do margrabiego de Béthune. Wersal 19 września 1676.
(Minuta. — LI, 73).

Je ne vous ay point parlé jusques icy, Monsieur, du dessein que le Roy de Pologne avoit d'acheter une terre en France, non-seulement par le secret que ce Prince y demandoit, mais parce que je croiois que vous aviez le premier intérêt à cette affaire, et que ce Prince se faisoit un plaisir de vous surprendre.

Mais aujourd'huy que le Roy en a vëu le desnouement avec la juste surprise que vous pourrez aisément juger contre l'opinion qu'il avoit eue que vous eussiez esté de cette intelligence, c'est par son ordre que je vous informe de tout ce qui s'y est passé.

Lorsque Sa Majesté estoit encore à l'armée, le Sr. Bérault ¹⁾ y vint de Paris en poste et me remit une lettre du Roy de Pologne pour Elle. La lettre contenoit les desseins que ce Prince avoit pris d'acheter une terre considérable en France et la prière que Sa Majesté voulust l'ériger en Duché et pairie tant pour luy que pour ses successeurs masles et femelles. Il y adjoustoit que Sa Majesté en accordant cette grâce voulust bien joindre celle que le Roy de Pologne pust, sy il le vouloit, disposer de cette terre avec les mesmes dignités en faveur d'une personne qui eust les qualités nécessaires pour les remplir et qui fust agréable à Sa Majesté.

Quelque extraordinaire que fust cette dernière condition la considération de Sa Majesté pour le Roy de Pologne fust plus forte que toutes celles qui pouvoient l'arrester, et Sa Majesté m'ordonna d'expédier les brevets qui seroient nécessaires pour cette assëurance et les lettres ensuite lorsque la terre seroit achetée.

Le Sieur Bérault adjousta que le Roy de Pologne avoit fait remettre une somme considérable à Paris entre les mains d'Ogix, notaire, qu'il avoit caché cette affaire à tout le monde, mesme à la Reyne sa femme et qu'il n'y demandoit rien d'avantage qu'un extrême secret. Quoyque je le pressasse de s'ouvrir de la personne à qui il croioit que le Roy de Pologne désiroit de faire un sy grand présent il ne s'en expliqua pas; mais comme sans doute on ne luy avoit pas confié une vëue sy extraordinaire, il me tesmoigna ne point douter que le Roy de Pologne n'apportast toutes les précautions pour cacher à la Reyne de Pologne ce qu'il vouloit faire pour vous à sa considération.

Ce mistère a esté toutefois bientôt publié par le peu de conduite de ceux qui estoient chargés d'acheter une terre. Toute la France a sçeu que le Roy de Pologne avoit cette pensée, et toutz ceux qui en avoient à vendre les ont proposées à Ogix. Enfin, aprez divers marchés faitz et rompus, ilz se sont arrestés à la Conté de Rieux en Bretagne qui est belle et de grande estendue et en ont signé le contract avec Madame du Plessis de Guénégaude à 504 mille livres. Aussytost aprez cette acquisition ilz firent supplier le Roy de leur accorder les lettres pour

la Duché; et Sa Majesté me commanda de les expédier, mais comme c'estoit à la veille de la séparation du parlement, elles n'ont peu y estre enregistrées.

Voilà, Monsieur, en quel estat estoit cette affaire lors que le Sieur Bérault me vint dire il y a quelques jours qu'un Ecclésiastique nommé du Montet que le Roy de Pologne avoit envoyé de Cracovie, mais avec ordre de ne point paroistre que la terre ne fust conclue demandoit à me voir et qu'il avoit une lettre de ce Prince pour le Roy. Il me parla à peu prez en la manière que le Sieur Bérault avoit fait d'abord sur le dessein du Roy de Pologne et sur le secret qu'il avoit demandé et y adjousta de grands remerciemens de la grâce que le Roy luy avoit accordée. Il me dit qu'estant demeuré caché jusques icy selon ses ordres, il estoit chargé à cette heure de rendre une lettre au Roy par laquelle le Roy de Pologne s'expliquoit de la personne sur qui il vouloit faire tomber la grâce de Sa Majesté. Quelque soin que je prisse pour sçavoir quelle Elle estoit, il me tesmoigna que la lettre seule pouvoit la faire cognoistre à Sa Majesté. Ainsy en ayant rendu conte au Roy, Sa Majesté trouva bon de le remettre à avanthier pour la luy présenter.

Jusques-là, Monsieur, vous pouvez concevoir quelque espérance que vostre nom se sera trouvé dans la lettre, mais quoique vous y soyez trompé, vous ne le serez pas au point que Sa Majesté fut surprise de ce que luy dit l'ecclésiastique et de ce que luy mandoit le Roy de Pologne. Tout le discours de cet homme qui fut fort long et confirmé par la lettre tendit à faire croire au Roy que ce Prince ayant cognu que le Sieur Brisacier, secrétaire des commandemens de la Reyne estoit originaire de Pologne et qu'il estoit son parent, ce Prince vouloit luy donner une marque de son amitié; que déjà il avoit fait recognoistre sa mère pour la première dame de Pologne, et qu'il prioit le Roy de faire tomber sur luy la grâce qu'il luy avoit accordée lorsqu'il luy remettroit la terre qu'il avoit achetée.

Sy vous ne cognoissiez la modération du Roy et le cas sy particulier que Sa Majesté fait de tout ce qui vient de la part du Roy de Pologne, vous seriez sans doute surpris qu'Elle eust peu escouter une telle harangue qui dura assez longtemps sans donner des marques d'indignation ou de risée Elle se retira toutefois et licentia le harangueur avec peu de parolles apres luy avoir tesmoigné toutefois son estonnement du choix d'une personne sy peu digne de ce choix et apres avoir reçu la lettre qu'il luy remit entre les mains.

Sa Majesté a assez de peine à se déterminer sy cette affaire est véritable ou sy Elle est supposée. L'écriture paroist celle du Roy de Pologne, mais cette proposition par toutes les qualités de la personne à quelque chose de sy ridicule que l'on croiroit faire tort à ce Prince de la luy attribuer. C'est ce que Sa Majesté désire que vous desmesliés. Sy tout est fausseté, elle en fera le chastiment; sy ce Prince a esté surpris, elle vous invite à luy faire cognoistre combien il doit estre indigné contre ceux qui ont peu seulement luy faire concevoir cette pensée. Il ne vous sera pas difficile de luy faire entendre quelle est l'élévation de Duc et Pair de France, et combien Elle est disproportionnée à M. Brisacier par sa naissance et par ses autres qualités. Il y a en cela une surprise qui ne se peut concevoir, et vous n'auriez jamais soubçonné je m'assure que le Roy de Pologne eust voulu faire de Mr. Brizacier un Duc et Pair en France, et un des premiers seigneurs de Pologne.

La considération de Sa Majesté pour ce Prince l'oblige à cacher cette affaire soubz le dernier secret, et Elle croiroit trop désavantageux pour sa réputation qu'Elle se respandist. Elle m'a ordonné de vous la communiquer et vous n'aurez pas peine, je m'assure en cas qu'elle ait quelque fondement d'en faire perdre la pensée au Roy de Pologne, et de luy faire voir qu'il est mesme de son intérêt d'en effacer tout a fait le souvenir.

¹⁾ Wspólnik pana Brisacier, podający się fałszywie za rezydenta polskiego w Paryżu.

Ten sam do tego samego; z tej samej daty. (Minuta. - LI, 74).

Depuis vous avoir escrit, Monsieur, tout ce que vous verrez dans mon autre lettre touchant celle que le Sieur du Montet avoit rendu au Roy de la part du Roy de Pologne, cet homme a poussé la chose plus loin et en a rendu une sur le mesme sujet à la Reyne. Mr. Brisacier n'a pu contenir sa joie et a donné part à tout le monde de sa nouvelle dignité. Le Roy qui avoit voulu estouffer la chose par la considération du Roy de Pologne, ainsy que je vous l'ay mandé n'a pu souffrir que cet homme abusast ainsy du nom de ce Prince et que, sans attendre mesme quel seroit le sentiment de Sa Majesté, il commençast à parler de sa ridicule Duché. Sa Majesté m'a donné ordre de l'envoyer quérir et de luy dire que sans le nom du Roy de Pologne qu'elle trouvoit meslé en cette affaire, bien qu'elle jugeast assez que ce Prince avoit esté surpris, elle l'auroit envoyé à la Bastille; qu'elle luy ordonnoit cependant de sortir de la Cour et de Paris. Apres m'avoir fait paroistre sa soumission pour les ordres de Sa Majesté, il m'a tesmoigné qu'il avoit esté plus surpris que personne de la grâce que le Roy de Pologne avoit voulu luy faire; qu'il n'y avoit eu part quelconque, qu'elle estoit venue purement de luy et que du Montet avoit apporté à sa mère les lettres patentes du Roy de Pologne par lesquelles il le reconnoist de ses parens, d'autres par lesquelles il donne à sa mère la qualité de dame d'honneur de Pologne à la clef dorée, et enfin la démission de la terre de Rieux qu'il avoit achetée et que le Roy avoit érigée en Duché. Il a adjouisté à cela que le Roy de Pologne avoit esté sur le point d'épouser une de ses soeurs lorsqu'il estoit autrefois en France et que dez lors il avoit reconnu que les Brizaciers tiroient leur origine d'une des premières maisons de Pologne.

J'ay vëu sy peu d'apparence qu'un aussy grand Prince que le Roy de Pologne se fust occupé de luy-mesme des affaires dudit Sieur Brisacier que l'ayant pressé davantage je l'ay fait convenir qu'il avoit commerce avec ce du Montet dez le temps qu'il estoit arrivé à Paris et que ce n'estoit pas sans intérêt qu'il avoit eu la principale part dans tous les achats de terres qui s'estoient faitz. Il s'est mesme laissé entendre que toute cette affaire avoit esté traictée par sa mère et qu'elle l'avoit fait négocier en Pologne.

Dans le mesme temps que je luy parlois, j'avois donné charge que l'on me fist venir ce du Montet et l'ayant fait entrer lorsqu'il est sorti et sans qu'ilz eussent pu se parler, j'ay voulu sçavoir de luy quelle part M. Brisacier avoit dans cette affaire et quel excez de bonté du Roy de Pologne l'avoit porté à luy faire une sy grande grâce.

Il a commencé là-dessus à me faire une longue fable qu'ayant esté appelé en Pologne pour estre précepteur du jeune Prince, le Roy de Pologne s'estoit enquis de luy de la maison des Brisaciers en France, qu'il luy avoit tesmoigné qu'ilz estoient ses parens et qu'il vouloit faire quelque chose de considérable pour eux; qu'il avoit confié cette pensée en secret à la Reyne, et que l'ayant voulu charger du soin de cette affaire, il l'avoit faict partir avec toutes les lettres dont je vous ay desjà parlé pour le Roy et pour la Reyne avec une procuration pour acheter une terre jusques à deux-cent-mille escus et avec toutes les expéditions nécessaires pour la remettre à Madame Brisacier et à son filz. Qu'aussytost qu'il avoit passé le contract il les avoit portées à laditte Dame et à son filz qu'il n'avoit point vëu auparavant, que l'un et l'autre en avoient esté surpris et qu'ilz avoient refusé cette grâce jusques à ce que le Roy leur permist de l'accepter. Comme cela convenoit peu avec ce que M. Brisacier venoit de me dire, je luy ay parlé de manière à le faire craindre s'il ne disoit la vérité, et luy ayant dit le commerce que je sçavois qu'il avoit avec Madame Brisacier, mesme qu'il avoit esté envoyé par elle en Pologne dont toutefois je n'avois pas connoissance, il a avoué tout ce que je voulois sçavoir. Il est convenu qu'il avoit esté envoyé par Madame de Brisacier, qu'il avoit obtenu du Roy de Pologne en sa faveur tout ce qu'il en demandoit et qu'il estoit revenu pour le faire exécuter. Je luy ay faict avouer encore qu'il avoit supposé fausement que le Roy de Pologne eust remis aucun fonds à Paris pour le paiement de cette terre. Il m'a dit seulement que Madame Brisacier l'avoit assuré que l'on ne devoit point s'en mettre en peine et que lorsqu'elle seroit achetée et érigée en Duché, elle seroit payée comptant.

Le Roy a assez jugé par toutes ces suppositions dont je luy ay rendu conte que ces gens avoient abusé de la bonté du Roy de Pologne. Sa Majesté a cru mesme qu'il estoit de l'intérêt qu'elle prend à la réputation de ce Prince d'éclaircir cette affaire et de faire voir combien ilz avoient abusé de sa facilité. Il connoistra aisément par vous combien peu M. Brisacier est né pour estre Duc et Pair et à quel point ce seroit avilir la première dignité du Royaume. Il y a quelque chose en cela que l'on ne sçauroit bien comprendre, mais que sans doute, Monsieur, vous n'aurez pas de peine à desmesler. Sa Majesté désire que vous fassiez connoistre en cette rencontre au Roy de Pologne les esgards qu'elle a pour luy lorsqu'elle ne veut point permettre que l'on fasse servir son nom à une chose qu'il ne sçauroit approuver.

Depuis vous avoir écrit cecy je viens de desmesler que ce prétendu du Montet est un Carme déchaussé qui a esté connu en Pologne soubz le nom du Père Joseph. Il y a longtemps que Mr. de Marseille m'avoit mandé qu'il estoit en Pologne et qu'il se mesloit de quelques intrigues dont il m'informerait quelque jour. Vous sçavez de quelles bonnes affaires sont capables ces sortes de moines défroqués, et vous jugerez aisément de quel ridicule est aujourd'huy Mr. le Duc de Brisacier. Adieu, Monsieur, je suis entièrement à Vous.

De Béthune do pana de Pomponne. Lublin 26 września 1676 roku.
(Własnoręcznie. — LI, 83).

Je ne puis m'empescher, Monsieur, dans l'esclat que faict à Paris l'affaire que Béraut a traictée de vous demander d'effacer les impressions que l'on pourroit

avoir que j'eusse esté capable d'y entrer, ny de mettre les intérestz du Roy de Pologne en de mauvaises mains. Je n'ay point l'honneur d'escrire au Roy sur cela, me remettant, Monsieur, à vostre bonté et vous suppliant que S. M. soit informée de la surprise qui luy a esté faicte et on trouvera sans doute que Béraut est un scélérat qui ne s'est pas essayé par cette friponnerie.

Biskup Marsylijski do pana de Pomponne. Janowiec pod Kazimierzem
28 września 1676. (Oryginał. — LI, 84).

Posyla duplikat depeszy, jakoby wysłanej 5go kwietnia bieżącego roku, w przypuszczeniu, że oryginału minister nie odebrał. Depesza ta brzmi jak następuje:

Kraków 5 kwietnia 1676. (Oryginał. — L, 73).

J'eus l'honneur de vous escrire, Monsieur, il y a quelque temps qu'il y avoit icy un moine Carme dont l'avanture est assez bizarre et la mission extraordinaire. J'ay crëu mesme qu'il estoit à propos d'attendre que je fusse à la Cour pour vous informer du détail et de ceux qui l'ont envoyé et de ce qu'il avoit à négocier. Maintenant il est party depuis quelques jours avec des lettres du Roy de Pologne, l'une pour la Reyne en response d'une lettre que Sa Majesté luy avoit escrite par ce mesme Religieux et deux autres pour le Roy qui seront rendues en temps différent par la première occasion; vous verrez que Sa Majesté Polonoise demande une grâce importante comme sy c'estoit pour Elle quoyque ce ne soit dans le fonds que pour favoriser Mons. Brisacier. Je crois que vous pourrez facilement, Monsieur, faire suspendre sur cela toutes choses jusques à mon arrivée. Il y a mesme des choses très-particulières, et, comme il n'y a rien qui presse que vous en soyez informé j'ay crëu, Monsieur, qu'il seroit plus à propos de les réserver à vous les dire de bouche que de les escrire ¹⁾.

¹⁾ Akt ten znajduje się, stosownie do daty którą nosi, w tomie L, 73.

De Pomponne do Biskupa Marsylijskiego. Wersal 2 października 1676.
(Minuta. — LI, 89).

Ce que vous me marquez de suspendre l'achat que l'on voudroit faire d'une terre en France pour le Roy de Pologne, ne marque que trop que vous aviez eu quelque connoissance de la ridicule affaire qui a esclaté en faveur de Mr. Brisacier. Vous nous en auriez tiré, sy vous aviez voulu expliquer par avance ce que vous en sçaviez.

De Pomponne do Maryi-Kazimiry ¹⁾. *Wersal 9 października 1676 r.*
(Minuta. — LI, 97).

Avant que Vostre Majesté reçoive cette response à la lettre qu'Elle m'a faict l'honneur de m'escire, Elle aura esté . . . informée du succez qu'a eu l'achat de la terre que l'on supposoit que je faisois icy pour le Roy de Pologne. Mons. le Marquis de Béthune aura esté en estat de luy en rendre un conte bien exact, aprez la cognoissance que je luy ay donnée par ordre du Roy de tout ce qui s'est passé en cette affaire. Sa Majesté y a vëu avec peine que l'on eust osé y employer le nom du Roy dont Elle ne doute point que l'on n'ait abusé. Que V. M., Madame, me fasse s'il luy plaist l'honneur d'estre bien persuadée du bonheur que je trouverois à exécuter ses commandemens, et à luy tesmoigner par mes trez-humbles services que l'on ne peut estre avec plus de respect que je ne le suis, etc.

¹⁾ W depeszy biskupa Marsylijskiego z 6 października 1676 r. (LI, 94) jest wzmianka o załączonym jakoby liście Maryi-Kazimiry do Ludwika XIV w sprawie pana Brisacier. Listu tego jednak nie znajdujemy.

Ten sam pod tą samą datą do margr. de Béthune. (Minuta. — LI, 100).

J'ay eu l'honneur, Monsieur, de lire au Roy la lettre qu'il vous a plëu de m'escire le 15 du mois passé. Elle a devancé l'esclaircissement que Sa Majesté n'attendait que de quelques semaines de toute l'affaire de Mr. Brisacier. Vous avez demeslé tout ce qu'il estoit sy difficile d'y comprendre et vous avez faict connoistre que ce qui avoit esté regardé jusques à cett'heure comme une simple follie estoit une fourbe bien suivie et qui toute extravagante qu'elle estoit, estoit appuyée du nom et des lettres de la Reyne, dont il avoit abusé.

Comme Sa Majesté a vëu par la lettre que la Reyne de Pologne m'a faict l'honneur de m'escire combien elle désiroit que la connoissance que vous me donnez du voyage de ce Carme en Pologne demeurast secrette, elle a ordonné que l'on cachast soigneusement tout le conte que vous luy en avez rendu. Mais parce qu'il importe de découvrir le fond de cette intrigue et qu'il estoit à craindre que ledit Sieur Brisacier, connoissant sa faulte ne se peust esloigner dans le temps qu'il jugeroit que l'esclaircissement en pourroit venir de Pologne, Elle a ordonné que luy et Madame Brisacier sa mère qui estoient retirés dans une maison à trois lieues de Paris fussent conduitz à la Bastille. Ilz y sont séparément l'un de l'autre et y doivent estre séparément interrogés.

Il n'y a pas lieu de croire que, lorsque le Roy de Pologne aura esté instruit de toute la supposition qu'ilz luy avoient faicte, il prenne intérêt à leur fortune. Sy toutefois il vous tesmoignoit quelque peine de leur prison, il ne vous seroit pas difficile de l'attribuer à des raisons particulières que Sa Majesté peut en avoir eu, sans mesme tesmoigner qu'elles eussent aucun rapport à l'affaire dans laquelle ilz avoient meslé son nom. L'on doit croire que ce Prince se sentira le premier offensé que l'on luy ait imposé sy grossièrement et que l'on ait voulu faire servir le nom de la Reyne à cette imposture.

Jednocześnie pisze de Pomponne do biskupa Marsylijskiego, wyrzucając ostro zachowanie tajemnicy w sprawie, o której mógł przecie pisać, nie czekając odległej sposobności do ustnej rozmowy. — W końcu zaś miesiąca odebrawszy wiadomy duplikat depeszy z 5go kwietnia 1676, pisze znowu:

Do Biskupa Marsylijskiego. Wersal 30 paźdź. 1676. (Minuta. — LI, 127).

J'ay esté surpris de voir le duplicata d'une lettre que vous me mandez avoir escritte le 15 du mois d'Avril dernier. Il n'y a eu que je scache aucune des vôtres perdue et dans toutes celles de cette date et de celles qui en sont proches il n'y a rien de semblable et le nom de Brisacier n'y a esté nommé. Peut-estre qu'ayant eu dessein de l'escire Vostre secrétaire aura oublié de la copier. Une seule et unique fois vous me mandastes qu'un Carme estoit arrivé en Pologne pour des affaires dont vous ne pouviez pas m'escire et dont vous remettiez à m'expliquer un jour le destail de vive voix. Vous croyez bien que sy j'eusse reçëu une lettre de vous telle que celle dont vous m'avez envoyé le duplicata j'aurois esté moins surpris de l'achat que le Roy de Pologne vouloit faire d'une terre en France et moins encore de la ridicule prétention de Mr. Brisacier. Je vous diray mesme que l'on a esté surpris d'apprendre que l'affaire de ce moine ayant faict un bruit qui fut connu de toute la Pologne, lorsque la Reyne le fist arrester, et fit ouvrir ses ballotz à Léopol, ainsy que je l'ay appris depuis peu d'une personne de vostre cognoissance qui revient du lieu où vous estes, vous n'en eussiez rien mandé. Mais bientost nous en recevrons un éclaircissement plus entier par vous, aprez le conte que je vous rendis de cette affaire aussytost qu'elle fut arrivée. Adieu, Monsieur, je suis entièrement à Vous. . . .

De Béthune do Ludwika XIV. Obóz pod Kalnikiem 26 paźdź. 1676.
(Oryginał. — LI, 124).

Je me suis acquitté des ordres de V. M. en faisant cognoistre au Roy de Pologne l'imposture du moine Carme et la supposition de la lettre au nom de la Reyne, et l'extresme considération que V. M. avoit bien voulu avoir pour sa re-commandation. S. M. Polonoise a tesmoigné un extresme déplaisir de la tromperie qui luy a esté faicte. Après avoir eu quelque peine à se désabuser que la lettre ne fust pas véritable, il m'a ordonné de remercier V. M. jusqu'à ce qu'il le fasse luy-mesme et de luy tesmoigner qu'il n'estoit entré dans cette affaire que par la seule pensée qu'il faisoit en cela une chose agréable à la Reyne. Il m'a faict l'honneur de me promettre le détail de l'imposture du moine qui mérite un sévère chastiment. J'informeray V. M. de Jaworow de ce que j'apprendray sur cela.

Biskup Marsylijski i p. de Béthune wspólnie do pana de Pomponne.
Żółkiew 6 listopada 1676. (Oryginał. — LII, 3).

Dez que le Roy de Pologne a esté de retour, Monsieur, et que nous avons esté ensemble, Mr. le Marquis de Béthune et moy, nous avons conféré touchant

l'affaire extraordinaire et bizarre de Mr. Brisacier pour pouvoir, suivant vos ordres, vous faire sçavoir tout ce que nous en avons pu découvrir. Vous verrez, Monsieur, par la lettre particulière de moy, Evêque de Marseille, tout ce que j'avois pu sçavoir de cette folle prétention et les diligences que j'avois faites pour vous informer de ce que j'en sçavois et enfin ce que la Reyne de Pologne m'a découvert en dernier lieu, (il y a) environ quinze ou vingt jours, qui faict voir le dénouement de cette intrigue extravagante. Comme j'appris en mesme temps que le Roy de Pologne revenoit, je crêus qu'avant que d'envoyer ma lettre il falloit voir sy on pourroit pénétrer de Sa Majesté Polonoise quelque chose encore de plus particulier. En effet nous estant trouvez ensemble le 27 du mois dernier l'on vint en diligence à Javorow où l'on ne fut qu'un jour et d'où l'on est venu icy le 2 de ce mois. En mesme temps nous avons parlé à la Reyne de Pologne qui nous a confirmé à tous deux ce qu'elle avoit dit il y a quelques jours à Janoviez et est convenue de tous les faits de la lettre particulière qui vous est envoyée et dont nous luy avons faict lecture. Elle nous a dit de parler au Roy son époux qui devoit estre instruit de de tout ce qui s'estoit passé à la cour dessus cette affaire et par ce qu'elle luy en avoit dit et par l'original de vos lettres que moy Marquis de Béthune luy avois remis il y avoit quelques jours pour les lire, en attendant que je pûsse luy en parler à fonds. Nous luy demandâmes sur cela il y a deux jours une audience dans laquelle nous luy représentâmes combien Mr. Brisacier avoit abusé de son nom, le tort que cela luy faisoit dans le monde, le soin que le Roy avoit eu de tenir cette affaire secrète que la seule imprudence de Brisacier avoit rendue publique, la considération particulière que le Roy avoit marquée pour luy, que Sa Majesté avoit retenu sa juste indignation contre cet homme qu'on voioit abuser avec impudence de son nom; qu'il luy estoit peu honorable qu'une personne sans naissance publiast qu'il estoit son parent et combien il estoit esloigné de pouvoir par sa basse naissance et en toutes manières posséder la qualité de Duc et Pair qui est la première du Royaume, et enfin nous luy fîmes envisager tout ce qu'il estoit obligé de faire pour sa gloire en cette occasion; que nous avions Ordre du Roy de le prier de nous faire sçavoir le détail de la conduite que Brisacier et ce Moine son envoyé avoient tenue auprez de luy pour pouvoir en rendre un compte exact à Sa Majesté qui puniroit sévèrement une sy extraordinaire insolence. Le Roy de Pologne nous fit l'honneur de nous répondre qu'il ne connoissoit point Brisacier dont il n'avoit jamais ouy parler; que ce Moine luy avoit porté une lettre de la Reyne, et qu'il disoit estre escrite de sa propre main, par laquelle Sa Majesté le prioit de favoriser Brisacier son domestique et de donner sur cela créance à ce que ce Moine luy diroit, que ce Religieux luy avoit faict voir une généalogie par laquelle Brisacier prétend estre sorti de la maison de Belz et Lanskorone qui est une des plus anciennes familles de ce Royaume, et qui est alliée de tout ce qu'il y a de grands seigneurs en Pologne et qui est mesme dans son alliance. Il le pria de la part de la Reyne de le faire reconnoistre de cette Maison affin qu'on pust estre en estat de le faire eslever à la qualité de Duc et Pair et que cette prière se faisoit de la participation du Roy et qu'on luy demandoit sur cela le dernier secret; qu'on n'avoit pas examiné la généalogie et qu'il ne luy estoit pas entré dans l'esprit que la lettre de la Reyne fut supposée et que le secrétaire de ses commandemens eust voulu se commettre à une affaire de cette conséquence sans la participation du Roy et qu'ainsy il n'avoit eu en cela aucun dessein que de

faire plaisir à Leurs Majestés et que sy Brisacier avoit eu une pareille impudence qu'il méritoit d'estre châtié et que la Reyne de Pologne nous pouvoit confirmer la mesme chose.

Le lendemain de cette conférence, nous découvrîmes que le mesme moine Carme qui avoit esté icy négotier cette folle affaire l'année dernière estoit revenu et arrivoit en ce lieu incognëu et déguisé. En mesme temps nous feusmes trouver S. M. P. pour la prier instamment de nous permettre de faire arrester ce fripon. Il nous dit qu'il n'avoit pas encore connoissance de son arrivée, qu'il ne le verroit pas, et qu'il luy ordonneroit de sortir de son Royaume, mais qu'il souhaittoit que nous ne le fissions pas arrester, parce qu'il ne vouloit pas estre cause du chastiment que sans doute on luy feroit. Comme ce Prince est fort jaloux de son autorité, nous crêusmes qu'il ne falloit pas insister davantage sur cela, ou que nous ne devions pas le faire arrester contre son sentiment; mais nous jugeâmes qu'il estoit à propos que ce moine connust que nous savions son retour, et pour ce sujet nous luy escrivîmes un billet dont nous vous envoyons, Monsieur, une copie, afin qu'il sçeut que ses friponneries et son manège estoient descouverts et qu'il eust à s'esloigner d'icy.

Nous sommes advertis que ce moine ne persiste pas seulement dans ces mesmes impostures, mais il y adjouste que la Reyne l'envoyoit une seconde fois pour prier Sa Majesté Polonoise avec le mesme secret de soustenir ce qu'il a faict à sa considération et accompagne cette invention de mille fausses circonstances pour mieux insinuer dans l'esprit du Roy de Pologne que la Reyne (est) tousjours également bien intentionnée sur le sujet de Brisacier, sans néanmoins qu'elle le veuille faire paroistre, disant qu'il n'a point apporté de lettre de la Reyne, ne doutant pas que connoissant sa fermeté, il ne veuille soutenir ce qu'il a faict à sa considération jusques icy. Nous savons cela par une voie sy particulière et dont vous pouvez vous douter, Monsieur, que nous vous prions instamment d'en ménager le secret, afin qu'il ne puisse revenir en ce pays par les suites que vous jugez bien que cela auroit. Cependant nous avons lieu de croire que cet homme donne beaucoup d'argent à ceux qui peuvent luy donner accez auprez du Roy de Pologne, ce qui redouble nos soupçons que ces gens-là n'agissent point sans quelque ressort bizarre et inconnu; d'autant plus que ce moine a amené deux hommes avec luy, lesquels aussi bien que luy sont en bon équipage. Ils ont dit qu'ilz estoient partis de Paris le 15 septembre, qu'ilz sont venus en poste, qu'ilz ont traversé toute l'Allemagne, et passé par Berlin; ce qui nous faict conjecturer que ces fripons ont plus d'une intrigue.

Comme nous avons appris par vos lettres particulières que Brisacier et sa mère avoient esté mis à la Bastille, nous en avons faict part en mesme temps au Roy de Pologne, qui nous a tesmoigné ne s'en soucier guères. Nous ne savons pas sy ce moine porte des présens comme il fit l'autre fois ny sous quels noms, n'en ayant pu encore rien découvrir; nous avons jugé la chose assés de conséquence dans l'estat où se trouve cette affaire pour en donner advis au Roy par un courrier exprès et surtout ayant à recevoir les ordres du Roy sur l'estat présent des affaires de ce Royaume, en suite de la paix qui vient d'estre conclue.

Kopia listu do karmelity, o którym mowa wyżej; stron. 291. (LII, 2).

«Vous apprendrez par ce billet qui vous sera rendu par ces deux gentils-hommes en notre nom que vos mensonges et vos impostures sont découverts et que par Ordre du Roi, nous en avons rendu compte au Roi de Pologne, et que sans le respect que nous avons pour Sa Majesté Polonoise nous vous ferions mettre dans un lieu dont il n'y a que la corde que vous avez bien méritée qui vous en pût tirer, et comme elle ne peut manquer ni à vous, ni aux fripons qui vous font agir, mettez-nous hors d'état de vous procurer ici le châtiment que vous méritez.»

Biskup Marsylijski do pana de Pomponne. Żółkiew 6 listopada 1676 r.
(Oryginał. — LII, 4).

Suivant les ordres que vous nous avez donnez, Monsieur, à Mr. le Marquis de Béthune et à moy, d'éclaircir le Roy de ce qui aura pu venir à nostre conoissance sur la folle prétention de M. Brisacier, j'eus l'honneur de vous escrire il y a peu de jours que j'avois besoin de prendre quelques éclaircissemens de la Reyne; après quoy je vous rendrois un compte exact de ce que je sçauois sur cela.

Il vint en ce pays un Père Carme qui se fesoit appeller le Père Joseph, accompagné de deux personnes; l'une se disoit son frère et l'autre estoit perruquier. Ilz arrivèrent à Léopol dans le mois d'octobre de l'année passée, où ilz me visitèrent. Le moine me rendit une lettre de Madame la Duchesse d'Angoulesme qui me recommandoit ce Religieux qui venoit faire un voyage en Pologne, et m'en parloit comme d'un homme de bien. Il me dit qu'allant à Rome par dévotion il avoit voulu visiter ce pays et y accompagner son frère qui estoit joyailler et qu'il espéroit de faire quelque profit considérable au couronnement du Roy de Pologne. Il voulut ensuite visiter la Reyne de Pologne; mais comme elle estoit malade et qu'il ne la pût voir, il laissa pour cette Princesse une lettre de Madame Robinet qui luy recommandoit ce Religieux. Quelques jours après j'appris qu'il estoit allé en habit déguisé au camp vers Caminiek pour y trouver le Roy de Pologne et je recūs en mesme temps à Zolkiew où j'accompagnais la Reyne de Pologne une lettre de Varsovie qui m'informoit du passage de ce moine et m'apprenoit qu'il estoit venu depuis Hambourg jusques à Thorn avec l'Abbé de Culbats, Polonois de l'ordre des Cisteaux, qui estoit à Hambourg pour les affaires de la Reyne Christine de Suède. Cet abbé revenoit en ce pays pour estre au service du Roy de Pologne, et ce moine en estant informé le fêut trouver et le pria de luy vouloir assëurer son passage par la Poméranie en disant que luy et les deux hommes qui l'accompagnoient estoient ses domestiques, qu'il estoit envoyé du Roy pour des affaires importantes et insinua qu'il estoit appelé pour estre le précepteur de Monsieur le Prince de Pologne, ce qui obligea cet abbé d'en prendre soin. Il se brouilla pourtant avec luy le long du chemin et ilz se séparèrent à Thorn. Estant informé de ce manège et de son départ de Léodol pour le camp, j'en informay la Reyne de Pologne où elle estoit retournée. En mesme temps, elle envoya ordre au commandant de Léopol d'arrester ces deux François qu'il y avoit laissez avec les hardes qu'ilz avoient et qu'il les fist presser (*sic*) ce qui fust exécuté sous prétexte qu'ilz avoient fraudé les droits de la Douane. Dans le mesme temps la Reyne

de Pologne dépescha au Roy son mary afin qu'il se précautionast contre cet aventurier dont on ne connoissoit pas le dessein. Ce moine estant arrivé au camp, il demanda une audience particulière au Roy de Pologne qui la luy refusa durant plusieurs jours et luy fit dire que s'il avoit quelque chose de particulier à luy communiquer il pouvoit s'adresser à Mr. le Starosta Grabovieski¹⁾. Ce Starosta est une personne en qui le Roy de Pologne a confiance et que ce Prince a faict depuis grand-Escuyer de la Couronne. Ce moine respondit au grand-Escuyer que ce qu'il avoit à dire ne pouvoit estre communiqué qu'à la personne de S. M. Polonoise, qu'il venoit de la part du Roy et qu'il avoit une lettre de la Reyne. Le Roy de Pologne le fit introduire; il reçût cette prétendue et supposée lettre que ce moine disoit estre escrite de la main de la Reyne et qui estoit une lettre en créance sur ce qu'il luy communiqueroit et dans laquelle on dit qu'il est parlé de Brisacier, et dont je n'avois pour lors aucune connoissance.

Comme le Roy de Pologne estoit sur son départ pour revenir trouver la Reyne son épouse à Zolkiew, il renvoya pour lors à ouir à un autre temps ce moine pour sçavoir sa créance. Et en effet S. M. Polonoise luy donna une longue audience à Zolkiew. Comme je n'estois pas informé de ce manège, je fis venir ce moine chez moy. Je le pris par toutes les voyes de douceur et de menace pour sçavoir le sujet de sa mission sans en pouvoir rien pénétrer. Je parlois à ces François qui estoient venus avec luy et que le Roy de Pologne avoit commandé au gouverneur de Léopol de relascher; je les tins un jour enfermez chez moy; ilz me contèrent aussy bien que le moine mille fables dont je voyois la fausseté. En mesme temps le Roy de Pologne m'envoya le grand-Escuyer et me fit aussy prier par la Reyne de relascher ces deux François et qu'il me respondoit de ces gens-là. Je fis rendre ces deux valets et fus trouver S. M. Polonoise, et, luy ayant représenté les discours de ce moine, l'impudence avec laquelle il agissoit en mon endroit, S. M. me dit qu'il me répondoit et qu'il me donnoit parole que ce moine n'estoit entré avec luy en aucune négociation, et qu'il venoit seulement, de la part de gens qui apparament vouloient persuader en France qu'ilz estoient de meilleure maison qu'ilz ne sont, en voulant chercher leur noblesse en ce pays; qu'il ne luy avoit parlé d'autre chose; que s'il entroit en aucun autre détail il m'en informeroit; que je devois croire que s'il y avoit quelque chose d'important qui vinst de la part du Roy, la négociation ne pouvoit estre que par moy, estant Ambassadeur; et que sy ce moine luy eust faict quelque proposition contraire à l'union et à la bonne intelligence qu'il avoit avec S. M., il l'auroit faict arrester luy-mesme et me l'auroit envoyé: qu'il s'agissoit seulement d'une sottise et de la vanité d'un homme qui se servoit d'une grande sollicitation pour eslever sa noblesse sans me dire que ce fust une lettre qu'il eut reçue de la Reyne et obligea la Reyne de Pologne de ne m'en rien dire. Ce fust pour lors, Monsieur, que j'eus l'honneur de vous escrire de Zolkiew du 13 décembre l'arrivée de cet aventurier. Ce moine fut ensuite quelque temps sans paroistre et nous partismes de Zolkiew aux festes de Noël pour aller à Cracovie où ce Religieux s'estoit rendu à l'avance. Il vint m'y voir quelquefois disant qu'il retournoit en France, et qu'il attendoit de S. M. Polonoise quelques expéditions qui regardoient Mr. Brisacier pour justifier que sa famille estoit venue de Pologne du temps de Henri III et qu'il y avoit dans la Grande-Pologne une famille très-considérable qui s'appelloit Brisacieski, ce qui est entièrement faux. Lorsqu'il me fit cette confidence j'estois malade à Cracovie; dez que

je pëus sortir, vers la fin de la Diète, j'en parlay à la Reyne de Pologne laquelle me fit l'honneur de me dire que ce moine avoit extremement pressé le Roy son mary pour avoir une longue audience où il disoit avoir à luy dire des choses plus particulières que celles qu'il luy avoit communiquées à Zolkiew. S. M. Polonoise différa cette audience jusques à la fin de la Diète, ayant des affaires plus importantes à écouter que les folles visions de ce moine. En effet, quelques jours avant les festes de Pasques, il eut son audience dont le Roy de Pologne fit part à la Reyne, son épouse qui me fit l'honneur de me dire seulement ce que je pris alors la liberté de vous écrire par ma lettre du 5 avril et par sa permission, la priant de ne me rien dire que ce que je pourrois en écrire ou dire au Roy, ne pouvant m'engager en aucun secret dans la moindre chose qui pouvoit regarder Sa Majesté. Elle trouva mesme bon que j'ajoutasse à ma lettre qu'on différast de rien accorder sur la demande qui estoit faite jusques à ce que je fëusse à la cour, et qu'à mon départ l'on m'en diroit davantage, ayant des raisons pour ne le pas faire auparavant. Voicy donc la copie de la lettre que j'escrivis de Cracovie le 5 avril 1676.

¹⁾ Marek Matczyński, późniejszy podskarbi w. koronny.

Tu następuje kopia aktu pod n. L, 73, zamieszczonego wyżej; (patrz str. 287).

Cette lettre estant partie presque en mesme temps que ce Religieux retourna en France, n'ayant point de response, et n'entendant plus parler de cette affaire, je me persuaday ou que Mr. Brisacier avoit fait réflexion à l'abisme où sa folie le plongeait, ou que vous attendiez qu'il présentast la première lettre pour arrester le cours de sa prétention, suivant l'avis que j'avois pris la liberté de vous donner; lorsqu'enfin estant à Dantzick aprez l'arrivée de Mr. le Marquis de Béthune, l'on escrivit de Paris qu'on y acheptoit une terre au nom et sous la procuration du Roy de Pologne. Nous crëusmes avec raison que c'estoit une suite de cette affaire, et après en avoir conféré avec Mr. le Marquis de Béthune, j'eus l'honneur de vous écrire du 6 septembre dernier une lettre qui porte:

Tu następuje wyjątek z aktu pod n. LI, 59, zamieszczony wyżej; (patrz str. 279).

Nous nous persuadions que ma lettre arriveroit assés à temps avant que l'achapt fut fait, et que M. Brisacier ne se hazarderoit pas de présenter la seconde lettre sans avoir pris à loisir de longues mesures qui luy auroient sans doute fait connoistre son aveuglement. Je ne pëus pas de Dantzick vous envoyer le duplicata de ma lettre du 5 avril parce que j'avois déjà fait partir pour Varsovie mes coffres où estoit le registre de mes lettres. Du depuis la Reyne de Pologne apprenant en s'en retournant à Varsovie par une lettre de Mr. son père que le traité pour la vente de cette terre s'avançoit, elle vous en escrivit elle-mesme. Je vous en envoiay la lettre que j'accompagnay d'une mienne dattée du 28 septembre. Estant arrivé à Varsovie je fis voir mon registre à Mr. le Marquis de Béthune. Je fis faire un duplicata de la lettre du 5 avril, et je vous l'envoyay, Monsieur, de Jasnowiez, le 28 septembre, et pour arrester encore mieux le cours de cette affaire, la Reyne de Pologne voulut mesme en écrire à Sa Majesté. Et enfin après

avoir vëu les copies de vos deux dernières dépesches, du 18 septembre, j'en fis part à la Reyne de Pologne qui fust extremement surprise de l'esclat que cette affaire avoit fait, s'estant persuadée que la première lettre du 5 avril que j'avois escrite de sa participation auroit pu empescher qu'elle ne fust venue, sy avant, ou que celles que l'on a escrites du depuis fëussent arrivées assés à temps. Luy ayant représenté le tort que cette affaire faisoit à la réputation du Roy son mary, l'estime que S. M. avoit tesmoignée pour luy dans l'extravagance de M. Brisacier, parce que le nom de Sa Majesté y avoit paru, le secret que Sa Majesté avoit voulu faire garder jusques à l'esclaircissement de l'affaire et que M. Brisacier seul par son impudence a rendue publique et enfin combien cette personne estoit indigne de posséder et avileroit par sa maison la première dignité du Royaume, dont elle-mesme connoissoit l'étendue, cette Princesse me fit l'honneur de me dire pour lors qu'elle vouloit me dénouer l'intrigue et me dire à présent ce qu'elle avoit réservé de ne me communiquer que lorsque je partirois de ce pays. C'est, que ce moine avoit dit au Roy son mary et à elle, que la Reyne souhaitant de procurer un grand établissement à M. Brisacier son domestique par la participation du Roy et ne le trouvant pas d'une Maison assez eslevée pour le favoriser de la dignité de Duc et Pair, pour le faire néanmoins avec réputation et quelque fondement, elle souhaitoit que Sa Majesté Polonoise voulust déclarer que sa famille estoit sortie de ce pays, qu'elle estoit illustre et ancienne et mesme qu'elle avoit quelque sorte d'alliance avec luy et avoit porté pour cela une grande généalogie qu'il avoit fabriquée. Il luy demanda en mesme temps un très-grand secret et surtout à mon esgard et qu'on le prioit que personne au monde n'en pust avoir connoissance. Mais pourtant comme elle avoit tousjours crëu qu'il y avoit sur cela quelque chose, ou de faux, ou de bien extraordinaire, elle avoit jugé qu'il suffisoit de m'en parler seulement d'une manière qui pust m'obliger d'en écrire pour en arrester le cours et de réserver à mon départ à m'en dire les particularités pour en rendre compte de bouche au Roy, afin d'en mieux connoistre la surprise ou la vérité; mais qu'à présent elle voyoit avec estonnement les suites d'une effronterie sans exemple. En effet on ne peut concevoir que la folie d'un homme soit montée à ce point d'abuser du nom de Leurs Majestez auprez d'un grand Roy dans une affaire où il voyoit que nécessairement il falloit dans la suite en sçavoir tout le dénouement.

La Reyne de Pologne m'a encore tesmoigné que, comme cette affaire n'a esté faite que dans la vëue de faire plaisir au Roy et à la Reyne, elle croit aussy que Sa Majesté aura la bonté à l'esgard du publicque de déclarer que c'est une pure supposition, que Leurs Majestez Polonoises n'ont eu aucune connoissance de cette affaire, afin que la réputation de ce Prince ne puisse avoir aucune atteinte dans le publicque, car tout ce que M. Brisacier avance des lettres patentes qu'il a reçues par lesquelles le Roy de Pologne le reconnoit pour son parent sont fausses, à ce que m'a assuré cette Princesse, comme celles par lesquelles il donne à sa mère la qualité de dame d'honneur de Pologne à la clef dorée qui est un tiltre dont on n'a jamais ouy parler en ce pays, où il n'y a point de charge de dame d'honneur que celle qui sert la Reyne et encore moins de clef dorée, non plus que de famille qui s'appelle Brisacierski, et où mesme la Princesse de Radzivil, soeur du Roy de Pologne, n'a que le rang de son mary.

J'ay appris mesme que ce moine a remis au Roy de Pologne des présens entre lesquels il y avoit un portrait en miniature de la Reyne enrichi d'un grand nombre de pierreries, que ce moine faisoit monter à ce qu'on dit à des sommes immenses et qu'on reconnut en mesme temps pour la pluspart des pierres du Temple.

Comme je ne recevois aucune response aux lettres que j'avois escrites sur ce sujet, je me persuadois ou que le Roy ne jugeoit pas à propos qu'on me fist aucune response sur cela, ou que l'on attendoit le temps qu'on rendroit la première lettre du Roy de Pologne pour en arrester le cours sans bruit et mesme comme il y a longtemps que M. le Marquis de Béthune devoit arriver, je croyois d'arriver à Paris avant que cette comédie pust esclater et d'y estre assés à temps pour vous informer du détail dont la Reyne de Pologne m'avoit promis de me donner une entière connoissance lors seulement que je partiroy de ce pays.

Tout ce que Mr. Brisacier et ce moine disent que dans le voyage que le Roy de Pologne a fait à Paris en sa jeunesse il avoit visité Mrs Brisaciers et reconnu pour parens, et que mesme il avoit voulu épouser une de ses soeurs, est une pure fable, estant certain que le Roy de Pologne n'a jamais ouy parler de Mr. Brisacier ny de sa famille que dans cette occasion; et la Reyne de Pologne assëure encore que les autres patentes doivent estre fausses, que c'est un manège purement inventé et que peut-estre il se peut faire que l'on ait falsifié le sceau et le nom du Roy de Pologne, ou peut-estre ce moine pourroit avoir suborné pour de l'argent quelque sous-secrétaire qui tient le sceau de la Chambre pour s'en servir à son dessein. En effet, depuis ce temps-là il a paru plusieurs dons et confirmations de privilèges faux et où l'on avoit contrefait le nom et le sceau de S. M. Polonoise, dont quelques personnes ont desjà esté sévèrement punies.

Voilà, Monsieur, ce que j'ay pu développer de cette bizzare histoire qui me paroist tousjours plus extraordinaire.

Cette lettre estoit escrite à Jasnoviez le 12 octobre et j'ay différé de l'envoyer jusqu'à ce que j'eusse conféré avec Mr. le Marquis de Béthune, et je l'envoie à présent de Zolkiew, du 6 novembre après en avoir convenu avec luy, et je suis tousjours, etc.

Do urzędowej tej depeszy dołączony list poufny brzmi jak następuje:

Szóstego listopada 1676. (Oryginał. — LII, 5).

Vous verrez, Monsieur, dans la longue lettre que j'ay l'honneur de vous écrire, sur le sujet de la bizzare aventure de Mr. Brisacier ce qui s'est passé sur cela en ce pays. Il y a beaucoup d'autres particularitez que je n'ay pas jugé à propos d'écrire et que je me réserve à vous dire de bouche lorsque j'auray l'honneur de vous voir, afin que vous en fassiez alors l'usage que vous jugerez convenable. Cependant il me paroist par vos lettres et par tout l'éclat que cette affaire a fait dans le public que vous n'avez pas reçu une lettre du 5 avril. Et il est bon que vous soyez informé que du mesme jour 5 avril j'eus l'honneur d'écrire une lettre au Roy et une autre à vous, Monsieur, et les envoiay toutes trois sous un mesme ply. J'ay eu response de celle du Roy et de la vostre qui regardoit

les affaires de ce pays et l'achèvement de la Diette. Ces responses sont du 8 may 1676 du camp de Sebourg, et accusent la réception de mes lettres du 5 avril. Je puis mesme vous respondre que la lettre qui regardoit cette affaire fust mise par moy-mesme dans le paquet, et je ne comprends pas comment elle se trouve esgarée. Il me paroist aussy par vos responses que mes lettres de plusieurs ordinaires auparavant et après celle-là ont esté recëues. Ainsy vous pouvez voir s'il se peut trouver quelque esclarcissement sur cela.

Je dois aussy vous informer, Monsieur, qu'ayant dit à ce moyne que je le traicterois en vagabond, n'ayant aucune mission, il me fit voir un passeport signé de vous et scellé du petit sceau du Roy pour pouvoir venir sëurement en Pologne, ce qu'il a sans doute ou surpris ou supposé. Comme il ne me portoit aucune lettre de vostre part et que depuis je n'ay eu aucune response sur la première lettre où je vous parlois de ce moine, ou sur la seconde par laquelle je vous mandois le sujet de son voyage, qu'il me paroissoit par vos responses du 8 may que mon paquet du 5 avril vous avoit esté rendu, je crëus, Monsieur, qu'il y avoit quelque chose sur cela où le Roy ne vouloit pas que j'entrasse, et c'est la véritable raison pour laquelle je ne vous en ay plus escrit depuis le départ de ce moyne, jusques à ce que nous ayons appris à Dantzik qu'on acheptoit une terre au nom du Roy de Pologne; ce qui m'a persuadé qu'il s'estoit passé quelque chose de particulier à l'esgard de ma lettre du 5 avril. Lorsque j'auray l'honneur de vous voir, Monsieur, je vous diray tout le détail que j'ay pu pénétrer en cette folle aventure. Tout ce que je puis vous dire maintenant à l'avance est que ce fripon a abusé du nom du Roy et encore plus de celui de la Reyne. Assëurement que Mr. Brisacier estant pauvre et n'ayant pas cinq-cent mille livres pour estre employées à l'achapt de cette terre, il faut qu'on découvre dans la suite quelque nouvelle intrigue que je ne puis pénétrer.

La Reyne de Pologne m'a dit que le Sieur Béraut qui a rendu la première lettre du Roy de Pologne pourroit bien estre de cette intelligence puisqu'on luy a mandé qu'il a présenté une patente du Roy de Pologne qui l'establit son résident auprez du Roy de France; elle assëure que cette patente est supposée puisqu'elle a fait signer au Roy de Pologne son mary toutes les expéditions de cet employ qu'elle a fait mesme sceller au Chancelier de la Couronne en faveur du Sieur Leletreu¹).

Cette lettre particulière estoit escrite à Jasnoviez le 12 octobre. Je l'ay fait voir à Mr. le Marquis de Béthune, et je l'envoie de Zolkiew le 6 novembre.

Je vois, Monsieur, par la lettre particulière que vous n'avez fait l'honneur de m'écrire du 9 octobre, que vous eussiez souhaité que je vous eusse informé du détail de l'affaire de Brisacier au lieu de la renvoyer à mon retour. Vous voyez par cette lettre que j'avois fait mes diligences pour vous donner assés de connoissance de l'affaire afin d'en arrester le cours et en empescher l'éclat jusques à ce que j'en eusse sçu un plus grand détail que la Reyne m'avoit promis de me dire à mon départ et ce que je réservoie de vous dire de bouche, ce sont mille discours impertinents que faisoit ce moyne qui regardent le Roy et qu'on insinuoit à Leurs Majestez Polonoises qu'on n'escrit pas volontiers et qu'il faut esclarcir de prez ou pour les assoupir ou pour les faire esclater. Cependant Mr. le Marquis de Béthune et moy n'avons pu nous empescher de vous mander sur cela beaucoup de choses qu'on n'a pu différer de vous donner connoissance dans la con-

joncture présente, ainsy que vous le verrez par nostre dépesche commune. Je suis tousjours, etc.

⁴⁾ Znajdujemy w samej rzeczy pod datą 12 lipca 1676 r. oryginalny list Jana III do pana de Pomponne (Warszawa, LI, 7), donoszący o mianowaniu rezydentem w Paryżu („in actualem nostrum ibidem Residentem, vicibus ablegati nostri ibidem functurum“) Ludwika Lestreux (właściwa pisownia tego nazwiska zdaje się być »Le Letreux«). List ten pozornie tylko datowany jest z Warszawy, ile że Sobieski pod tę porę złożony był chorobą w Jaworowie, jak świadczy małoważna zresztą i przeto pominięta przez nas depesza biskupa Marsylijskiego z 10 lipca (LI, 5).

De Pomponne do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain 13 listop. 1676.

(Minuta. — LII, 9).

La lettre que la Reyne de Pologne a escrite au Roy pour prier S. Majesté d'empescher que l'on passast plus loin dans cette affaire (sprawa kupna posiadłości de Rieux) et pour luy tesmoigner que le Roy son mary avoit esté surpris, a trouvé l'affaire desjà faicte et le Roy ayant bien jugé qu'il y avoit eu de la surprise avoit prévenu ce qu'elle pouvoit désirer. . . .

J'ay encore faict revoir dans mes dépesches et je n'en ay trouvé aucune dans laquelle vous m'avez nommé le nom de Brisacier. Je veux croire qu'ayant eu dessein d'avertir le Roy de la friponnerie de ce moine, vostre secrétaire n'a pas exécuté l'ordre que vous luy avez donné.

De Béthune do pana de Pomponne. Żółkiew 17 listopada 1676 roku.

(Własnoręcznie. — LII, 19).

J'ay crëu devoir vous advertir, Monsieur, quoique Mr. l'Evesque de Marseille marque dans sa dépesche qu'il n'a rien sceu qu'à Janowiec de l'affaire de Brisacier, que cependant il assëure icy qu'il vous en a donné part dès le 5 apvril.

Ten sam do tego samego, pod tą samą datą. (Oryginał. — LII, 20).

Il me reste à vous informer de quelques particularités sur cette mesme affaire qui me paroist tousjours de plus en plus toute extraordinaire. Vous serez donc adverti que le moine a passé par la Hollande et par Berlin, luy quatrième, et sans embarras, qu'il s'est vanté que la Gazette de Hollande parleroit tousjours comme il voudroit et qu'il a apporté beaucoup d'argent qu'il a distribué à tous ceux qui pouvoient luy donner plus d'accez auprez du Roy de Pologne et que lors qu'il apprit que le Sieur Brisacier et sa mère estoient à la Bastille il eut l'insolence d'escire au Roy de Pologne et de dire que la Reyne feroit bien repentir un jour Mr. de Marseille et moy du peu d'esgard que nous avions eu pour Sa Majesté qu'il agissoit avec de bons ordres qui luy avoient esté donnés de la propre bouche de la Reyne dans les petites Carmélites et que l'on verroit qu'il estoit bien soutenu.

De Pomponne do p. Biskupa Marsylijskiego. St. Germain 11 grudnia 1676.

(Minuta. — LII, 61).

. . . Vostre lettre, Monsieur, du (data opuszczona) a donné au Roy un grand esclaircissement touchant l'impertinente et ridicule affaire de Mr. Brisacier. Sy vostre lettre du 5 avril fust venue jusques à nous elle en auroit pu donner quelque lumière par avance, et sy vous n'aviez remis à vous expliquer vous-mesme plus particulièrement de ce que vous sçaviez en destail du voyage de ce moine et de ce qu'il a faict en Pologne, il auroit esté arresté assëurément icy lorsqu'il vint y estaler toutes ses impostures. Le tout est qu'il est clair que le Roy de Pologne a esté surpris ainsy que Sa Majesté l'avoit bien crëu et il n'y aura que Mr. et Madame Brisacier qui souffriront de leur folie.

Comme vous faisiez estat de partir de Léopol bientôt apres que le Roy de Pologne y seroit arrivé et qu'il y auroit achevé la cérémonie de l'ordre, je ne dois pas croire que cette lettre vous trouve encore en Pologne. En cas touttefois que vous y fussiez encore je vous remetz s'il vous plaist des dépesches plus amples de Sa Majesté à Mr. le Marquis de Béthune.

Je me réjouis cependant de vostre retour d'autant plus que j'espère que vous trouverez vostre principale affaire en bon estat.

Je suis, etc.

Biskup Marsylijski i margr. de Béthune wspólnie do p. de Pomponne. Żółkiew 11 grudnia 1676. (Oryginał. — LII, 64).

Le moine Carme, que le Sieur Brisacier avoit renvoyé icy, après avoir esté caché plusieurs jours est parti sans voir le Roy de Pologne. Comme nous avons scëu qu'il a faict quelques présents à un secrétaire du Roy de Pologne, nous appréhendons qu'il n'ait surpris quelque passeport pour pouvoir retourner en sëureté. . . .

Baluze do pana de Pomponne. Warszawa 11 grudnia 1676 roku.

(Własnoręcznie. — LII, 66).

Je vis hyer, Monseigneur, le carme qui a traicté en cette cour l'affaire de Mr. Brisacier. Il est icy malade d'une rhumatisme et comme il m'estoit venu voir en passant lorsqu'il alloit travailler à sa belle négociation, j'ay pris ce prétexte pour le faire causer.

Il me dit deux choses entre autres, que s'il pouvoit avoir l'honneur de parler au Roy, il diroit à S. M. des choses de ce pays qui la surprendroient et qui l'en rebutoient. L'autre que, par faute de pouvoir obtenir cet honneur, d'abord qu'il seroit à Paris, il s'iroit mettre à la Bastille pour rendre compte de sa conduite à qui S. M. l'ordonneroit.

Na tém kończy się archiwalny materiał do historii księcia Brisacierskiego. Wyznać przychodzi, że mimo całego jego bogactwa pozostawia on w cieniu punkt dla nas najciekawszy, mianowicie zagadkowe postępowanie Sobieskiego. Przypisać to wypada pewnej drażliwej stronie tej sprawy i widocznej troskliwości, z jaką korespondenci wersalscy, mimo szczegółowych do zbytku sprawozdań, odwracają światło od tej strony, zachowując jej wyjaśnienie do ustnej rozmowy. Zagadką więc pozostaje, jakim sposobem elokwencya księdza du Montet posługująca się, obok listu królowej francuskiej, takimi argumentami, jak fałszywy widocznie rodowód, mogła mieć powodzenie u męża, bynajmniej niesклонnego do prostodusznej łatwowierności. Boć przecie nikt nie przypuści, aby genealogiczne drzewo wielkopolskiego domu Brisacierskich mogło choć na chwilę znaleźć u niego wiarę. Wprawdzie ksiądz Coyer, a za nim Salvandy, znaleźli klucz do zagadki, przypuszczając, że du Montet dla stwierdzenia powinowactwa krwi między Sobieskim a protegowanym królowej francuskiej, raczej niż do owego genealogicznego drzewa, odwołał się do młodzieńczych wspomnień Sobieskiego z epoki jego pobytu w Paryżu, gdzie król nasz miał znać bardzo blisko panią Brisacier, matkę sekretarza. Nie wiemy, z jakich źródeł dwaj dziejopisowie zaczerpnęli to przypuszczenie; to pewna, że w tych, które my przedstawiliśmy, niepodobna dlań znaleźć najmniejszej podstawy. Przytoczonej przez Salvandy'ego krotkochwilnej rozmowy między margrabią de Béthune a Janem III nie masz śladu w bardzo szczegółowych relacjach samego margrabiego. Wszędzie owszem, jak widzieliśmy, Sobieski wypiera się energicznie wszelkiej znajomości i styczności z jakimkolwiek członkiem rodziny Brisacierów. Znaleźć natomiast można w naszych źródłach niejaką, aczkolwiek niepewną, podstawę do całkiem odmiennego przypuszczenia. Węzłem całej tej intrygi jest list królowej francuskiej. Czy list ten pisała rzeczywiście królowa, powiedzieć trudno z pewnością. Oczywiście posada zajmowana przy królowej przez pana Brisaciera ułatwiała podrobienie jej pisma, i oczywiście także uznano w Wersalu list za podrobiony; ale tak samo podawała w wątpliwość Marya-Kazimira autentyczność listów z podpisem i pieczęcią Jana III, które du Montet zawiózł do Paryża. Tymczasem Sobieski nie tylko autentyczności tej nigdy nie zaprzeczył, ale nadto, jak widzieliśmy i jak zobaczymy jeszcze i pana Brisacier i jego posła osłaniał zawsze, o ile mógł, ze względu, jak mówił, na królową francuską. Z drugiej strony, gdyby p. Brisacier był się rzeczywiście posunął do naśladowania pisma swej monarchini, srogo musiałaby była zaciężyć na nim ręka

Ludwika XIV. Przeciwnie zaś, postąpiono z nim bardzo oględnie, karząc go raczej za zbytek ambycyi niż za fałszerstwo. Wprawdzie i tu znowu miano niby na względzie wmięszane do tej sprawy imię króla polskiego; zobaczymy atoli w dalszym ciągu dyplomatycznej korespondencji, że w innym przypadku wzgląd ten nie oszczędził bynajmniej rodzonej siostrze Maryi-Kazimiry, margrabinie de Béthune, surowej kary za nieskończenie lżejsze przewinienie. Du Montet od początku do końca z dziwnym zaufaniem powołuje się na rozkazy królowej francuskiej; a to, co napomyka o klasztorze PP. Karmelitek, nie może nie dawać do myślenia. Zauważyć też trzeba, że według świadectwa samego pana de Pomponne, doręcza on królowej, za powrotem do Paryża, list Sobieskiego, który mógł być tylko odpowiedzią na jej pismo, przedstawione przez mnicha naszemu królowi. Autentyczność więc tego pisma nie jest wcale nieprawdopodobną; otóż jeśli Sobieski i pani Brisacier byli kiedyś młodymi, to dla Maryi-Teresy i jej sekretarza młodość ze swemi pokusami kwitła teraz jeszcze pełnym kwiatem. Pan Brisacier nawet musiał być bardzo młody, skoro między nim a 46-letnim Sobieskim można było nieprawny związek krwi przypuszczać. Nie chcemy kłaść większego nacisku na ten niedość usprawiedliwiony domysł; naprowadza on nas wszelako na domysł drugi co do pochodzenia plotki, przez Coyer'a i Salvandy'ego powtórzonej. Ażali jej pierwszym autorem nie był gabinet wersalski? Gabinet ten szczególną okazuje w całej tej sprawie troskliwość o zasłonięcie przed opinią publiczną osoby króla polskiego. Nie jeden przecież król polski był tu wplątany; wplątana była w równej mierze królowa francuska, a jeśli pierwszego mógł spotkać zarzut śmiesznej istotnie łatwowierności, to drugą narażała oczywiście ta sprawa przed ową opinią na szwank nierównie ważniejszy. Tak troskliwy względem obcego monarchy gabinet nie mógł być mniejszą troskliwością natchniony względem własnej monarchini, ażali więc nie uznał on za stosowne zbić z prawdziwego tropu domysły chciwej skandalu publiczności, rzucając na pastwę bajeczkę upozorowaną długim i burzliwym podobno pobytom Sobieskiego w Paryżu, a nieprzynoszącą ostatecznie dobrej sławie tego monarchy — zwłaszcza w wieku Ludwika XIV — zbyt dotkliwego uszczerbku? Porzucając domysły, a wracając się do naszego materiału historycznego, nie poucza on nas, czy du Montet wrócił istotnie do Paryża i czy spełnił tam swoją przechwałkę; to pewna, że i jego i pana Brisacier spotykamy w następnych latach w Polsce: pierwszego na dworze i na pokojach królowej, drugiego w pobliżu dworu, nieturbowanych a na-

wet mile widzianych, o ile wnosić pozwalają dość pobieżne wzmianki korespondentów gabinetu wersalskiego. Spotykamy się nawet ze śladem kilkakrotnie ponawianych, ale bezskutecznych usiłowań, czynionych przez dwór polski w celu powrócenia pana Brisacier i jego współpracowników do łaski Ludwika XIV. Co do przyczyny, która spowodowała uwolnienie pana Brisacier, nie znaleźliśmy dotąd żadnej wskazówki. Jakakolwiek jednak była ona, intryganci w rezultacie wyszli cało z intrygi, nie wyszedł z niej cało Sobieski. Aż nadto prawdopodobnym jest, że cała Europa gadała o niedoszłym księciu protegowanym przez króla polskiego, a gadając, śmiać się musiała z protegowanego i z protektora. Kara śmieszności mało znacząca dla takich osobistości jak p. Brisacier, dotkliwą być musiała dla chocimskiego bohatera. Czy kara to była zasłużona? Czy własnej, grzesznej łatwości padł ofiarą Sobieski, czy fatalnego zbiegu okoliczności, — niewyjaśniony w tym zajściu punkt, o którym mowa wyżej, rozstrzygnąć stanowczo nie pozwala. Zda się przecież, że w każdym wypadku nieusprawiedliwionem pozostać musi lekceważenie, z jakim, za pierwszemi oznakami niezadowolenia Ludwika XIV, zbywa nasz bohater sprawę, z którą, raz ją podjąwszy, związał poniekąd swoje i króla polskiego imię.

Okazawszy »niejaką trudność,« jak piszą ambasadorowie francuscy, w utraceniu przekonania o autentyczności listu Maryi-Teresy, wypadało może pilniej wniknąć w tę kwestję, potem zaś, stósownie do nabytego przeświadczenia, żądać energicznie spełnienia obietnic uzyskanych na korzyść protegowanego królowej, lub energicznie przyłożyć rękę do ukarania oszustów. Nic z tego, jak widzieliśmy, nie uczynił Sobieski.

Możemy wrócić teraz do przerwanej tym epizodem kolei wypadków. Zostawiliśmy dwór polski wraz z dwoma francuskimi satellitami w pierwszych dniach sierpnia 1676 we Włocławku (str. 299). Posiadamy kilka depeesz wysłanych z tej miejscowości, ale bez wielkiej wagi. D. 5 sierpnia 1676 de Béthune pisze:

Do Ludwika XIV. (Własnoręcznie. — LI, 28).

Le Roy ayant tesmoigné désirer de voir la riche croix du St. Esprit que Vostre Majesté luy envoie, je pris mon temps pour la monstrier que tous les Sénateurs fussent auprès de luy, lesquels advouèrent tous n'avoir rien vëu de sy beau,

et ensuite le Roy ayant essayé sur luy le grand manteau de l'ordre et trouvant cet habit fort majestueux, se tournant vers quelques Sénateurs qui avoient insisté dans les diettes qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il devoit prendre la Toison, il leur dit: »Eh bien, Messieurs, trouvés-vous présentement que cet ordre icy ne soit pas plus beau, plus noble, d'une plus sainte institution et venant au moins d'une aussi bonne main que cette Toison que vous passionnez tant de me voir.«

Ceremonia przyjęcia orderu odbędzie się prawdopodobnie w czasie zebrać się niebawem mającego sejmu.

Dnia 8 sierpnia 1676 biskup Marsylijski donosi (do p. de Pomponne, Włocławek [w oryginale: Władysławie]; LI, 34, oryg.) o przybyciu w dobrém zdrowiu margrabiego i margrabinę de Béthune:

»Je les ay embrassez avec beaucoup de joye... et vous verrez, Monsieur, que nous continuerons d'agir ensemble toute nostre vie comme deux frères... Nous concerons ensemble ce qui regardera mon retour dont je prendray la liberté de vous escrire par le prochain courrier pour recevoir vos ordres.«

Wypadało biskupowi być zadowolonym i braterskim, aby porzucono w Wersalu wszelką obawę antagonizmu między nim a nowym ambasadorem, i zamknięto oczy na jego dłuższy pobyt w Polsce. Trzymał się odtąd stale tej polityki. De Béthune tymczasem odzywał się więcej zimno:

»Présentement Monsieur — pisał następnego dnia do p. de Pomponne (LI, 35, własnoręcznie) — que nous sommes joints, Monsieur l'Evesque de Marseille et moy, il a souhaité que nous ne fissions qu'une dépêche commune, ce que je continueray tant qu'il sera icy, à moins qu'il n'y ait des affaires qui me regardent particulièrement et que je doive dès à présent mesnager pour en tirer peut-estre quelque utilité dans le temps que je me trouveray seul...«

Les présens que S. M. a envoyés ont esté trouvés dignes de la magnificence d'un sy grand Roy et ont attiré l'étonnement et l'admiration du Roy de Pologne et d'un grand nombre de Sénateurs qui estoient icy près de luy.«

Z Włocławka Sobieski powrócił na Ruś, królowa zaś, na której przyjęcie przygotowali się już Gdańszczanie, nie chcąc zawieść ich oczekiwania, mimo zaniechanej podróży do Francji, dojechała do Gdańska. Nie od rzeczy było zresztą podnieść sympatye mieszczan, mogących ważną odegrać rolę w gotujących się w tej stronie wypadkach. Zrozumieli to dobrze obaj ambasadorowie francuscy i na prośbę Sobieskiego (biskup Marsylijski do p. de Pomponne, Piotrkowice 27 lipca 1676; LI, 24, oryginał) przyczynili się, towarzysząc królowej, do wspaniałości jej wjazdu w bramy miasta z zapalem witającego swą panią. Przybyły nareszcie ambasador angielski i znany

nam już ambasador szwedzki podnosili jeszcze swą obecnością uroczystość tej chwili. Ostatni udał się z Gdańska do Inflant, gdzie miał oczekiwać pokoju z Turcją »pour prendre ensuite les mesures qu'il o concertées avec S. M. Polonoise.« (De Béthune do p. de Pomponne, Gdańsk 19 sierpnia 1676; LI, 43, własnoręcznie. — Biskup Marsylijski i de Béthune wspólnie do Ludwika XIV, Gdańsk 20 sierpnia 1676; LI, 44, oryginał).

W Gdańsku otrzymał biskup Marsylijski od Ludwika XIV tak zwane »lettres de congé« potrzebne do pożegnania króla i królowej polskich, wydane w Wersalu pod datą 24 lipca 1676 (LI, 18 i 19, minuty). Przyczém Ludwik XIV dość sucho oświadczał (Wersal 24 lipca 1676; LI, 20, minuta):

»Cependant je veux bien vous tesmoigner la satisfaction que je conserve des services que vous m'avez rendus.«

De Pomponne ze swej strony, pisząc kilka dni później, tak się wyrażał:

Do Biskupa Marsylijskiego. Wersal 31 lipca 1676. (Minuta. — LI, 27).

Votre dépêche avant cette dernière ¹⁾ avoit faict croire au Roy que vous n'attendiez que l'arrivée de Mr. de Béthune pour partir et S. M. avoit toujours supposé que vous l'attendiez seulement pour revenir. Ainsy elle croit que vous vous mettrez incontinent en chemin. Je ne vois ce me semble guères d'espérance qu'une prompte conclusion de la paix avec le Turc fust capable de vous arrester. Sy toutefois lorsque vous aurez reçu les lettres du Roy pour vostre Congé vous croyez pouvoir avoir cette satisfaction en attendant quelque peu de temps vous seriez assez maistre de retarder jusques-là. Les dispositions ne me paroissent guères favorables pour en sy bien espérer et je ne juge pas que la conclusion de ce traicté nous puisse empescher d'avoir bientôt l'honneur de vous voir.«

¹⁾ Odnosi się tu de Pomponne do pominiętej przez nas, jako mniej ważnej depeszy biskupa Marsylijskiego z 26 czerwca.

Na to wszystko biskup odpowiedział (do p. de Pomponne, Gdańsk 20 sierpnia 1676; LI, 45, oryginał), że do wyjazdu gotów; ale gdy mu, z woli Ludwika XIV a z oznajmienia pana de Béthune, przypada rola *kanclerza* w ceremonii doręczenia orderu ś. Ducha, zostać oczywiście musi do tej ceremonii. Brakuje mu także paszportów potrzebnych do przebycia Holandyi, kędy chce drogę obrócić dla uniknięcia teatru wojny.

Co się tyczy spraw publicznych, krótko tylko nadmienił Ludwik XIV w depeszy z 24 lipca, że widoków pokoju z Turcją zdaje się

nie być żadnych w tej chwili; że zatém Jan III dobrze robi, sposobiąc się do oporu; że jednak powinien ambasador chwytac każdą sposobność przywrócenia układów. W niczém zresztą ani w tej ani w następnej depeszy z 31 lipca 1676 (Wersal; LI, 26, minuta) nie zmienia dawnych swych instrukcyj, dodając tylko, że de Béthune więcej szczegółowe otrzymał rozkazy.

Zanotować musimy z tej epoki list pana Baluze (do p. de Pomponne, Warszawa 21 sierpnia 1676; LI, 48, własnoręcznie) pisany w sposobie dużo odmiennym od dawniejszej jego korespondencji. W przejeździe przez Warszawę z Kazimierza do Gdańska biskup Marsylijski, czując zapewne potrzebę skarbienia sobie przyjaciół w zachwianém swém stanowisku, ugłaskał trochę rozżalonego rezydenta gorącym oświadczeniem przyjaźni, a zwłaszcza zapewnieniem protekcji dla wchodzącego na drogę dyplomatyczną syna. Ztąd zmiana w żółciowym stylu pana Baluze, ztąd dużo więcej umiarkowania, nieco nawet przychylności dla Sobieskiego. Z ubolewaniem teraz wspomina o akcie, którego kopię miesiącem pierwej z tryumfem prawie wysłał (w depeszy do p. de Pomponne, z Warszawy 14 lipca 1676; LI, 39, własnoręcznie). Aktem tym jest rota przysięgi sformułowana przez szlachtę wielkopolską, która na koń wsiadłszy, konfederacyę zamierzała, ale wodza nie znalazłszy, rozeszła się. Oto treść aktu:

»My prawowierni chrześcianscy ludzie y synowie Królestwa Polskiego strapionego od bezbożnego Sobieskiego, terazniejszego, gwałtownie *extra mentem nostram* za zdrajców Senatorów obranego, którzy Polskę francuzom przewrotnym przedali, uciekając się do Cesarza Jmć jako protectora cale naszego, przysięgamy wiarę, posłuszeństwo, przy Jmć Cesarskiej Mći Ludziach stawac, choćby do jednego szlachcica w Polszcze zginienia, za wiarę świętą, kościoły Boże, zakonne panny pobrane, za wolność staropolską, szczerosc stawac. Tak nam Panie Boże dopomoz.« ¹⁾

¹⁾ Ze względu na pochodzenie kopii zdało nam się właściwiej zachować wyjątkowo jej pisownię.

Jakiemu wybrykowi szlacheckiej wolności odpowiada ten akt i czy nawet odpowiada czemuś rzeczywistemu, to jest czy zgoła jest autentycznym, czy też go na karb nader skłonnej do paszkwilu wyobraźni pana Baluze położyć trzeba, oznaczyć nie umiemy.

W końcu sierpnia potwierdzona wiadomość o śmierci Ibrahima-Paszy i o chorobie Hana wznieciły w dwóch posłach francuskich świeże nadzieje pokoju. Należało także zniewolić Sobieskiego do u-

stępstw i wstrzymać wojenny zapal, budzący się w stojącym już na czele wojska bohaterze. Do tej roboty zdolną była tylko Marya-Kazimira. Przeto 29 sierpnia 1676 r. pisze de Béthune:

Do Ludwika XIV. Gdańsk. (Oryginał. — LI, 52).

Comme la Reyne de Pologne peut elle seule déterminer le Roy son mary à finir un traicté . . . nous l'avons disposée à quitter les eaux d'Egra qu'elle prend et à partir incessamment pour se rendre auprès du Roy son mary.

Zatém w pierwszych dniach września 1676 r. wyruszyła królowa z dwoma posłami z powrotem na Ruś (biskup Marsyl. i de Béthune do Ludw. XIV; Tczewo [w oryg. Dirczaw] 6 wrześ. 1676; LI, 58, oryg.). Gdy jednak osłabione zdrowie pospieszać jej nie pozwalało, de Béthune, który rad był zresztą uprzedzić biskupa Marsylijskiego, aby bez niebezpiecznego współzawodnictwa zająć przy Janie III należne mu teraz stanowisko, podążył sam naprzód (de Béthune do Ludwika XIV, Zakroczym 15 września 1676; LI, 68, własnoręcznie). Dogoniła go wprawdzie królowa w połowie drogi, ile że zatrzymać się musiał pod Warszawą dla przyczyny, którą następujący wyjątek depeszy tłómaczy:

De Béthune do Ludwika XIV.¹⁾ 25 września 1676 roku.
(Oryginał. — LI, 80).

Sa Majesté (Jan III) me mande par un exprez qui m'a trouvé en chemin de voir sans y manquer et sous quelque prétexte le Chancelier de Lithuanie qui a sa maison proche Varsovie et d'essayer de l'engager par des espérances du costé de la France à donner son suffrage et celui de ses amis de Lithuanie pour estendre le pouvoir que le Diette a donné à S. M. de ne céder que le seul Kamienieck sans aucune dépendance. . . . Pour exécuter ce que le Roy de Pologne désiroit . . . je une suis servi d'une lettre de Vostre Majesté que Mr. de Pomponne m'avoit donnée pour en user comme je jugerois à propos, à laquelle j'ay adjousté que V. Majesté estimant sa personne m'avoit donné ordre de luy tesmoigner qu'elle seroit bien aise de le voir dans les sentimens où il avoit esté autrefois, et que je venois pour luy offrir, Sire, vostre protection dans une affaire fascheuse où j'avois appris qu'il estoit engagé, car V. M. sçaura que cet homme dans un âge avancé est cité et convaincu au tribunal d'avoir eu deux enfans de sa propre niepce et que, non-obstant son crédit ou luy faict actuellement son proces. Le Chancelier aprez beaucoup de remerciements m'a tesmoigné qu'il ne s'estoit jamais détasché des intérestz de la France, mais qu'à la vérité depuis en estre sorti il avoit faict connoistre son zèle et sa fermeté dans le party qu'il avoit embrassé, mais qu'il seroit prest de suivre son ancienne inclination quand il verroit le Roy de Pologne cesser, à la recommandation de la France, de le traicter en ennemy irréconciliable. Enfin, Sire,

j'en ay tiré ce que S. M. Polonoise demandoit et il a envoyé un gentilhomme exprez avec des instructions au général Paëtz pour agir conformément à ce que le Roy de Pologne désire ce qui pourra estre de quelque utilité pour la paix.

Je suis entré dans ce détail, Sire, pour faire voir à V. M. qu'il ne dépendra que d'Elle d'oster à la faction d'Austriche l'appuy le plus considérable qu'ils aient de Pologne.

¹⁾ Depeszę tę pisze de Béthune na drodze z Warszawy do Lublina (następna bowiem jego depesza z 26go t. m. datowana z Lublina) z miejscowości, którą nazywa *Chinova*, co czytać chyba należy Sieniawa. Żadnej jednak Sieniawy na drodze z Warszawy do Lublina nie znajdujemy.

Ale załatwiwszy tę sprawę, znowu wyprzedził de Béthune królowę i biskupa Marsylijskiego, wezwany przez Jana III następującą przez kuryera przyniesioną depeszą:

Ksiądz Brunetti (sekretarz Jana III) do margr. de Béthune. Żółkiew 11 września 1676. (Oryginał. — LI, 65).

Le Roy vous souhaite fort icy et m'a ordonné de vous le mander aprez le long discours qu'il eust ces jours passez avec . . . (nazwisko wymazane i odczytać się niedające). Sa Majesté voulust que j'y fusse présent et l'affaire est venue à un tel point et de telle importance qu'il faut de nécessité conclurre présentement ou n'y songer jamais plus.

Wymazane nazwisko, które jedno mogłoby rzucić światło na tę tajemniczo zredagowaną depeszę pozwala tylko stawiać wnioski co do sprawy, o której mówi ksiądz Brunetti. Inne depesze z tej epoki byłyby nam niezawodnie dostarczyły potrzebnej wskazówki, gdyby i ta sprawa i wszystkie inne nie były zniknęły w tej chwili, nawet dla oczu dyplomatów, wobec dramatu, który rozpoczął się pod Żółtawem. Zanim de Béthune zdążył do Żółkwi, odebrał od Jana III drugą depeszę wzywającą go do Lwowa, gdzie się gromadzi wojsko.

Dnia 26 września 1676 pisząc z Lublina (do p. de Pomponne; LI, 83, własnoręcznie), wątpi już zupełnie o pokoju, zwłaszcza wobec intryg elektora Brandeburskiego, który wiedząc na co się zanosi po zakończeniu wojny, nie żałuje pieniędzy, aby temu zakończeniu przeszkodzić; nareszcie 9 października 1676 (do Ludw. XIV; LI, 101, oryg.) donosi ze Lwowa o otoczeniu Sobieskiego przez Turków i Tatarów.

Biskup Marsylijski tymczasem przybył z królową do Janowca pod Kazimierzem i tam do końca dramatu pozostał, żadnej w nim roli nie odgrywając. I rola margrabiego de Béthune, choć niby bezczynnym nie był, była rzeczywiście rolą muchy w bajce Lafontaine. Wybierał się on niby do polskiego obozu przed jego otoczeniem,

razem ze spóźnionymi zaciągami, które w zastępstwie chorego hetmana polnego litewskiego prowadzić miał w pomoc królowi wojewoda sieradzki (biskup Marsylijski do p. de Pomponne, Janowiec 6 paźdz. 1676; LI, 94, oryginał. — Wojewodą sieradzkim był pod tę porę Feliks Potocki). Zanim się jednak wybrano, przyszła wiadomość o otoczeniu obozu. Wprawdzie razem z nią przyszedł do hetmana polnego, o którego nagłej słabości nic nie wiedział Sobieski, rozkaz prowadzenia zaciągów zgromadzonych we Lwowie do Rozdołu (w oryginale »Rozdow«) o dwie mile od Żurawna, i tu zaczęła się dopiero rola pana de Béthune, bo w nieobecności hetmana wszczęły się między innymi dowódcami, należącymi do pierwszych domów polskich, kłótnie, nad którymi wojewoda sieradzki zapanować nie umiał. Zatem zdali się poważnieni wodzowie na pana de Béthune, do którego faktycznie dowództwo przeszło i który począł zaciągi wyprawiać, sam się z nimi wybierając. Tak przynajmniej sam rzecz przedstawia pod datą 9 października 1676. (do Ludwika XIV, Lwów; LI, 101, oryg. Nadmieniamy, że pierwszy raz w tej depeszy de Béthune używa sekretarza, ale odtąd tylko poufne listy pisywać będzie własnoręcznie). Ani jednak zaciągów nie wyprawił, ani się sam wybrał. Dlaczego? odmiennie tłumaczą biskup Marsylijski i Baluze z jednej, a pan de Béthune z drugiej strony. Jeśli mamy wierzyć temu ostatniemu, w nocy z 8go na 9 przybył drugi kuryer od Jana III,

»avec des lettres de S. M. par lesquelles il marquoit que *n'estant point pressé* il vouloit qu'on attendist des troupes pour en former un corps plus considérable et me faisoit escrire en mesme temps par l'abbé Brunetti d'attendre avec le palatin de Culm les troupes à Léopol.« — (De Béthune do Ludwika XIV, Lwów 15 października 1676; LI, 107, oryginał).

Przeciwnie biskup Marsylijski zgodnie z panem Baluze, (Baluze do p. de Pomponne, Warszawa 23 października 1676; LI, 119, własnoręcznie), pisze:

Do Ludwika XIV. Janowiec 21 października 1676. (Oryginał. — LI, 116).

Il n'y a rien certainement de sy glorieux au Roy de Pologne que la conclusion de cette paix, puisque, avec un sy petit nombre de troupes qu'il avoit dans son camp et mesme sans le corps de cinq mille hommes qui estoient autour de Léopol et que jamais Mr de Béthune n'a pu faire déterminer à partir, quelque soin extresme qu'il en ait pu prendre tant la terreur estoit grande partout, il a obligé les Turcs qui avoient des troupes sy nombreuses à descendre enfin à de justes conditions de paix.

Nie przesądzając któremu z dwóch świadectw, mających za sobą jedno naoczność, drugie bezinteresowność większą, przyzna czytelnik wyższy stopień wiarogodności; pozwalamy sobie jedynie uwagi, że opowieść pana de Béthune, nierzucająca plamy na jedyną sławę, jakąśmy wynieśli z tej epoki, ma za sobą wyższy stopień prawdopodobieństwa. Łatwo w samej rzeczy przychodzi przypuścić, że Sobieskiemu zamkniętemu w Żurawnie nie było bynajmniej pilno widzieć bliżej siebie zaciągi zebrane we Lwowie. Że nie mógł spodziewać się od nich skutecznej odsieczy, rzecz oczywista; że nie myślał o rozerwaniu żelaznej obręczy, która go opasała, dla połączenia się z nimi, rzecz prawie pewna. Zbytecznem jest świadectwo pana de Béthune do stwierdzenia, że wielki wódz szedł pod Żurawno z pełnem przeświadczeniem tego, co go czeka; wystarcza w tej mierze świadectwo pozycyi zajętej przez obóz polski, bo żołnierz tak doświadczony nie wchodzi, jeśli się lęka zamknięcia, w trójkąt utworzony przez rzekę i błota nie do przebycia, które wprawdzie zabezpieczają tył jego stanowiska, ale przecinają także wszelką drogę odwrotu w razie prawdopodobnego zajęcia frontowej linii przez dzieścięćkroć liczniejszego nieprzyjaciela. Wniosek stąd konieczny, że zwycięzca chocimski chciał być zamkniętym, a chciał dlatego zapewne, że obiecywał sobie wytrwać w obranej pozycyi do końca października, w którymto czasie wyglądał potężniejszego od lwowskich zaciągów sukursu — mrozów, mrozów mających zniewolić Turków i Tatarów do zakończenia wojny, jeśli nie zagładą armii polskiej, to jakim takim pokojem. Od lwowskich zaciągów żądał więc prawdopodobnie na teraz tego tylko, aby się zachowały na czas, w którym ich potrzebować będzie, i nie narażały się na wpadnięcie w ręce Turków lub Tatarów, od których obronić ich nie był w stanie.

Jakkolwiekby, wbrew temu co podają francuscy historycy, żaden z dwóch francuskich ambasadorów nie był przy Sobieskim w tej krytycznej chwili. Był przy nim tylko z ramienia pana de Béthune, do niebezpiecznych posłannictw zwykle przeznaczany p. de Sauvans. (W późniejszej depeszy biskupa Marsylijskiego z 25 paździer. 1676 [LI, 123] znajdujemy prośbę o gratyfikację dla tego ajenta za usługi oddane w tej kampanii). Tak więc nie zabrakło gabinetowi wersalskiemu na szczegółowych sprawozdaniach o militarnych wypadkach pod Żurawnem. Wypadki te znane nam są z kądinąd; zatem pominąwszy, stósownie do przyjętej zasady, tę część naszej korespondencji, przechodzimy zaraz do rozwiązania żurawińskiego dramatu — do pokoju. I tu rola margrabiego de Béthune, nie wspominając już o bi-

skupie Marsylijskim, który zupełnie bezczynnie w Janowcu siedział, była rolą muchy w bajce. D. 15 paźdz. 1675 pisze on:

Do Ludwika XIV. Lwów. (Oryginał. — LI, 107).

Cependant, Sire, ayant appris par une lettre chiffrée du Roy de Pologne que son dessein est d'obliger les Turcs à traicter par l'impossibilité qu'ilz ont de forcer son camp et par la nécessité où ilz se trouveront de se retirer avant le mois de novembre, et estant informé d'ailleurs par la déposition de plusieurs prisonniers que la résolution de Saitan-Bassa et du Han est prise, en cas qu'il ne puisse emporter le camp avant la fin d'octobre de conclure la paix, j'ay crëu, Sire, ne pouvoir mesnager une conjoncture plus favorable pour la service de V. M., qu'en luy donnant icy la gloire d'avoir part au traicté, s'il vient à se conclure; de sorte, Sire, que j'ay dépesché un exprès à Saitan-Bassa et au Han avec les lettres dont j'envoye copie... offrant dans les lettres du Bassa mes offices comme Ambassadeur d'un grand Roy esgalement allié de la Porte et de la Pologne, et dans celles du Han, renouvelant le commerce que luy-mesme avoit commencé dans le temps que j'estois en Ukraine. S'ilz acceptent mes offices, la gloire en demeurera entière à Vostre Majesté, et s'ilz concluent le traicté commencé avec les commissaires de Pologne, il paroistera tousjours, Sire, que la considération de V. M. y aura beaucoup contribué.

L'Ambassadeur d'Angleterre... ayant scëu mon dessein a désiré de pouvoir pareillement offrir les offices du Roy son maistre pour la paix... de sorte que ses lettres sont parties en mesme temps que les miennes.

Jaki był skutek tego pośrednictwa, dowiadujemy się z późniejszej depeszy samego pana de Béthune (do Ludwika XIV, obóz pod Żurawnem 26 paźdz. 1676; LI, 124, oryginał) i z innych źródeł: Trębacz ambasadora angielskiego wysłany z listami obydwu ambasadorów, został przed oddaniem listów zamordowany — przez zbójców lub chłopów, jak twierdzi pan de Béthune; przez samych Tatarów, jak twierdzą inni, co prawdopodobniejsze. W kilka zaś dni potem, 20 października 1676 r., de Béthune donosi już o zawarciu pokoju (do Ludwika XIV, Lwów; LI, 114, oryginał). Nie przeszkadza mu to bynajmniej pisać pod tą samą datą do p. de Pomponne (LI, 115, oryginał):

»La paix, Monsieur, vient de finir glorieusement nos soins et nos inquiétudes, vous verrés par la lettre que m'escrit Brunetti que le Roy a esté content de mon zèle que j'ose dire ne luy avoir pas esté inutile.«

A do Ludwika XIV w kilka dni później (26 października, z obozu pod Żurawnem; LI, 124, oryginał):

»Vostre Majesté verra par le plan des camps que je luy envoie et par la relation cy-jointe, combien le danger estoit grand pour le Roy de Pologne, lequel par sa seule fermeté et par l'extresme valeur de ses troupes, après avoir soustenu trois semaines l'effort de près de trois-cent-mille hommes, a enfin obligé ses ennemis à descendre à des conditions de paix raisonnables et V. M. ne remporte pas peu de gloire d'y avoir beaucoup contribué, le ham qui a esté le seul médiateur envoyant à V. M. une ambassade considérable pour luy donner part de la conclusion du traicté et vous demander, Sire, vostre amitié et vostre alliance.«

I znowu do p. de Pomponne (26 października 1676; LI, 125, oryginał):

»J'ay manqué à S. M. de quel esclat il est icy et par toute l'Europe que l'on voie par l'ambassade du ham quelle part Sa Majesté a eue à la paix qui vient de se conclure.«

Ze swej strony biskup Marsylijski pisze:

Do Ludwika XIV. Janowiec 21 października 1676. (Oryginał. — LI, 116).

Sans diminuer en rien la gloire que le Roy de Pologne a dans cette paix, Sire, V. M. ne trouvera pas mauvais que je l'assëure icy comme d'une vérité constante, dont je suis tesmoin oculaire que la Reyne son épouse peut partager avec justice la gloire de cet accomodement, car il n'y a point de soin que cette Princesse n'ait pris pour porter le Roy son époux à finir cette guerre par la conclusion de la paix. Elle luy en a escrit tous les jours et luy a suggéré continuellement des moyens d'en vaincre toutes les difficultez qui s'y rencontroient. Elle a mesme faict assembler icy ce qu'il y avoit de sénateurs pour en prendre les lumières et leurs sentiments qu'elle a faict ensuite passer au Roy son époux... Et j'ose encore dire que la principale vëue de cette Princesse dans la conclusion de cette paix a esté de voir le Roy de Pologne libre et en estat de servir V. M.

Je dois encore dire à V. M., Sire, que le Roy de Pologne escrit à la Reyne qu'aprez avoir fini le traicté pour la République il négotioit un intérêt particulier qui regarde un transport à luy faict par la vëuve Razioski¹⁾, Princesse de Transilvanie, d'une somme considérable de deniers qui est due à cette Prinsesse par ce pays-là. Le Roy de Pologne espère par là avoir un prétexte de pouvoir agir et entretenir des troupes de ce costé-là, soit pour soustenir les Hongrois, soit pour estre plus utile en toute manière aux intérestz de V. M.

¹⁾ Mowa tu o wdowie po Rakoczym, księciu siedmiogrodzkim. Więcej szczegółów o sprawie tej nie znajdujemy.

Zanotować także należy ustęp z późniejszej kilkoma dniami depeszy biskupa do p. de Pomponne:

Janowiec 25 października. (Oryginał. — LI, 123).

Je dois, Monsieur, vous rendre aussy compte comme il m'a paru que le Roy de Pologne n'a pas voulu qu'aucun ministre estranger, et surtout ceux de France

fussent auprez de sa personne dans le temps de la conclusion de la paix, de peur que le public, ses voisins et les malintentionnez du Royaume ne publient que ce n'est que pour favoriser la France qu'il a conclu cette paix.

Zobaczmy w dalszym ciągu niniejszego zbioru, że zarzut ten, którego jakoby lękał się Sobieski, znajdzie potwierdzenie we własnym zeznaniu króla. W memoryale wystosowanym przezeń do Ludwika XIV zobaczmy go wykazującego, jak dalece pokojem żurawińskim poświęcił interes swojego państwa interesowi Francji i domagającego się zasłużonej za to nagrody. A nie chodzi mu bynajmniej o kompensatę dla pokrzywdzonej Rzpltej, ale o wynagrodzenie osobiste, o taką a taką sumę dukatów dla siebie, o diukostwo dla margrabiego d'Arquien czyli dla Maryi-Kazimiry i t. d. Szczęściem dyplomatyczny charakter tego wyznania nakazuje przyjmować jego treść nie inaczej, jak z dobrodziejstwem inwentarza. Przypomnieć tedy sobie należy, że wszystkie siły, jakie w żorawińskiej kampanii Sobieski zdołał wyprowadzić w pole, a musiał zamknąć w obronie przed dzieścikroć liczniejszym nieprzyjacielem, wynosiły zaledwie 16,000. A było to w chwili, w której świeżemi jeszcze laurami chocimskimi uwieczniony jako wódz, nieostabiony jeszcze kabałami stronnictw jako król, mógł on najwięcej. Było to po szczęśliwie doszłym sejmie koronacyjnym i tryumfalnie przeprowadzonej konstytucji *de auctione* sił Rzpltej. Przypomnieć należy, że stawał on w tej chwili sam do walki, z której później, sprzymierzony z Austryą i Wenecją, nie zdołał kilkunastoletnimi trudami, ofiarami a nawet zwycięztwami korzystać do wyniesienia pokoju. Czy sojusz z Austryą przeciw Turcyi, czy w ogóle nawet wojna z Turcją była dziełem genialnie zrozumianego posłannictwa, jak chcą jedni, czy jak chcą drudzy, tylko wynikiem konieczności, czy nakoniec jak inni, wielkim politycznym błędem — rozbierać nie chcemy tutaj; pewników jedynie chcemy się trzymać, a takim jest to, że w 1676 roku kraj znużony wieloletnimi wysiłkami, w obronie granic przeciw przemocy osmańskiej, nie mógł czy nie chciał zdobyć się na więcej, jak na szesnastotysięczną garstkę żołnierza. Jeżeli zaś uznamy, że prowadzenie wojny tak małą siłą z całą potęgą turecką było zgoła niemożliwą rzeczą, tedy przyjdzie nam do wniosku, że w takich warunkach pokój był najnieodzowniejszą potrzebą, a pokój żurawiński najkorzystniejszym pokojem, jakiego żądać było można. Zkąd wypada, że wynagrodzenie przyznane przez Ludwika XIV polskiemu królowi za podpisanie pokoju nie judaszową było zapłatą, ani nawet, z *tego tytułu* przynajmniej, zapłatą żadną,

ale prostą darowizną. Mówimy z *tego tytułu*; widzieliśmy bowiem, że Ludwik XIV żądał w tym samym czasie od swego sprzymierzeńca innych daleko więcej rzeczywistych usług, które mógł i potrzebował opłacać. Że zaś zapłata, o której mowa, wchodziła do prywatnej królewskiej nie zaś do publicznej szkatuły, w tym wypadku jak i we wszystkich podobnych uwalnia poniekąd króla od możliwego ztąd zarzutu ta okoliczność, że i do usług rzekomo środkami *rzeczy publicznej* oddawanych, zazwyczaj z *prywatnych* środków dokładać królowi przychodziło. Co się tyczy zaś wyznań samego Sobieskiego we wspomnianym wyżej memoryale zawartych, tym można przypisać w stosunku do prawdy zwykłą wartość dyplomatycznych argumentów.

Dodać tu jeszcze wypada nieprzyjazny po swojemu komentarz pana Baluze do podpisanych pod Żurawnem układów:

Do p. de Pomponne. Warszawa 30 paźdź. 1676. (Własnoręcznie. — LI, 130).

Nous avons recëu, Monseigneur, les articles de la paix tels qu'on les faisoit courir par le monde. J'en joints icy une copie qui ne parlant pas bien net est interprétée fort sinistrement de tout le monde. L'on estoit assëuré par les lettres du Roy de Pologne et par celles de tous les particuliers qui escrivoient de son camp qu'on y estoit estroitement assiégé et qu'on y manquoit de toutes choses, ainsy il n'y a pas de quoy s'estonner qu'on aye accepté la paix telle que les ennemis l'ont voulue accorder; mais il y en auroit beaucoup de croire qu'on leur aye donné la loy et qu'on les aye forcé à des conditions raisonnables. . . . Cette paix, a suivi de sy prez les nouvelles de l'extrémité où estoit l'armée qu'on n'a pas de peine à croire qu'elle estoit faicte avant qu'on se mist en campagne, ou qu'elle est très-désavantageuse; plusieurs croyent l'un et l'autre.

Z tego samego listu widzimy, że pana Baluze spotkała ze strony gabinetu wersalskiego nagana za zbytęchną skłonność do krytyki.

»Ce n'est pas de Mr. Arnault¹⁾ — mówi on broniąc się — que j'ay prétendu estre informé de ce qui se passe en cette cour; il y est trop nouveau pour le faire et l'on y agit avec tant de finesse et de mystère qu'il ne faut pas s'estonner sy ceux qui en sont plus prez en sont moins informez. J'ay tant d'autres voyes pour l'estre sëurement et j'en sçay tant de choses qu'on desguise, qu'on devroit m'en sçavoir bon gré d'en user avec la modération que je fais. Je ne touche que les choses qui peuvent regarder le service du Roy et ne les touche que superficiellement, persuadé, Monseigneur, que vous le pouvez apprendre d'ailleurs plus au long et pour empescher qu'on ne me soupçonne de quelque mescontentement de cette cour, comme a faict Mr. de Béthune, aprez que vous luy avez faict voir, Monseigneur, quelques unes de mes lettres. Comme je n'ay nulle prétention et

que j'ayme mieux la pension que le Roy me donne que le meilleur établissement qu'on m'y voudroit donner, je n'auray jamais subject de m'en plaindre.»

¹⁾ Sekretarz pana de Béthune, z którym Baluze zaprzyjaźniwszy się zrazu, poróżnił się niebawem.

Temi ostatniemi słowy zdradzał może p. Baluze właściwą przyczynę swej widocznej do dworu polskiego urazy. Może pomiędzy Francuzami, których nowo obrany król przyjmował do swej służby (str. 70), nie znalazło się miejsca dla niego, choć niby i wtedy i teraz gardzić się takim miejscem zdawał.

Po zawarciu pokoju, dopiero 21 października 1676 r. dostał się de Béthune do królewskiego obozu, a ztamtąd z królem razem wyruszył na spotkanie królowej, które to spotkanie gdy nastąpiło 30go października w Potyliczu pod Jaworowem, udał się dwór cały do Żółkwi.

W Wersalu wiadomość o zawarciu pokoju przyjęto z radością, jakiej się można było spodziewać. Dnia 13 listopada 1676 na wiadomość o otoczeniu Sobieskiego przez Turków pisał de Pomponne do p. de Béthune:

St. Germain. (Minuta. — LII, 10).

Est-il possible, Monsieur, que vous ne vous trompiez point quand vous marquez l'armée des Turcs et des Tartares forte de 260,000 hommes et comment se peut-il faire que le petit nombre qui est auprès du Roy de Pologne ne soit pas enlevé par cette multitude. Vous jugez aisément combien de telles choses nous paraissent icy peu praticables et combien elles eslèvent encore l'opinion que nous avons du Roy de Pologne.»

W tydzień zaś później, odebrawszy depeszę pana de Béthune z 20 października donoszącą o pokoju, pisze:

Do p. de Béthune. St Germain 21 listopada 1676. (Minuta — LII, 28).

Jamais nouvelles ne pouvoit estre recëue icy plus agréablement et je vous assëure que vous ne pouviez mieux y faire vostre cour.

Zobaczmy teraz, jakie owoce de Béthune zamyślał zbierać z zawartego pokoju. Musimy w tym celu wrócić do kilku depesz, z których wyjęliśmy już ustępy bezpośrednio do pokoju się odnoszące:

De Béthune do pana de Pomponne. Lwów 20 października 1676 roku.
(Oryginał. — LI, 115).

.... Je viens de donner ordre aux Formonts de Dantzick de dépescher un courrier exprès sous le passeport de l'Ambassadeur d'Angleterre pour essayer que Sa Majesté reçoive cette agréable nouvelle ¹⁾ et que je puisse bientôt avoir response sur ce que j'escris deux mots cy aprez.

Il faut sçavoir précisément de Sa Majesté ses intentions, sçavoir s'il veut seulement que l'on porte le Roy de Pologne à la diversion de la Prusse, laquelle ne peut se faire que la campagne prochaine, ou bien s'il jugeroit utile à son service que je tentasse de joindre cinq ou six-mille Polonois avec l'armée des Hongrois et que l'on les fist entrer dans la Silésie ou dans la Hongrie sujette à l'Empereur. Comme l'on ne peut exécuter cette vëue que faisant confédérer l'armée soubz prétexte de faute de payement et soubz un consentement du Roy de Pologne, il faudroit promptement de l'argent afin que je pëusse aprez gagner les principaux officiers, contenir leurs voix et cependant que je traictasse avec les Hongrois et vous voyés, Monsieur, que ces deux choses secrettes demandent esgallement des ordres et de la diligence.

Comme je comprands facilement que les mesures que le Roy de Pologne prendra de ce costé-cy dépendent du Traicté de Nimègue, faictes-moy sçavoir, Monsieur, précisément ce que j'auray à faire en cas que l'Empereur, comme il n'en faut point douter, envoie icy pour traicter en particulier avec les troupes, car je crois d'une extresme conséquence qu'il ne les lève pas pour grossir son armée contre la France et il ne faut pas se flatter que le Roy de Pologne pust empêcher que l'Empereur ne débauchast plusieurs régimens, celui qu'il enverroit ayant plustost de l'argent que moy et vous sçavés, Monsieur, ce qui arriva sous le ministère du Cardinal de Richelieu lorsque M^{onsieur} d'Avaux ayant faict un traicté avec l'armée licentiee de Pologne ne le pëut exécuter parceque M. de la Meilleraye retint le fonds pour les affaires de Flandre et nos ennemys en profitèrent, et les mesmes Polonois allèrent jusqu'en Lorraine contre la France. Dieu nous veuille garder qu'il en arrive autant. J'employeray le crédit que j'ay dans l'armée et celui de mes amys en Pologne; mais il est impossible de gagner beaucoup de temps.

Ce que je vous demande, Monsieur, sy le Roy donne quelques ordres, il faudroit qu'ilz soient exécutés sans retardement et sans embarras de change qui pensèrent perdre tout à l'Election.

Je suis, etc.

¹⁾ Zawarcie pokoju.

De Béthune do Ludwika XIV. Obóz pod Żurawnem 26 paźdz. 1676.
(Oryginał. — LI, 124).

Je n'eus que le temps en partant de Léopol de mander à Vostre Majesté par ma lettre du 20 octobre dont j'envoyay un Duplicata que la paix estoit heu-

reusement conclue. Présentement que j'ay joint le Roy de Pologne dans son camp où je suis depuis quatre jours je vay rendre compte à Vostre Majesté de ce qui s'est passé et de ce que je juge dans les suites de plus utile pour son service. Pour faire un plan juste à Vostre Majesté de la situation présente des affaires de Pologne, je luy diray que trois choses me paroissent esgallement pressées et nécessaires; la première d'empescher que l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg ne profitent et ne se servent contre Vostre Majesté des troupes qui seront licenciées de l'armée de Pologne. La seconde sy la diversion d'Hongrie convient à Vostre Majesté de prendre de promptes mesures de ce costé-là, et la troisième de jeter solidement et incessamment le plan de la diversion de Prusse. Tout dépend icy de ce qui se fera avant la Diette et pendant la Diette.

Quant à ce qui regarde les troupes, Vostre Majesté sçaura que la paix estant faite, il faut de nécessité que le Roy de Pologne commence par réformer du moins dix-mille hommes de son armée pour éviter que la Diette malgré luy n'en casse un plus grand nombre et qu'il n'est pas mesme entièrement au pouvoir du Roy de Pologne d'empescher que les troupes licenciées ne prennent party chez les Princes voisins; de sorte que l'espédient qui m'a paru le meilleur a esté, Sire, de prendre des mesures du consentement du Roy de Pologne avec le Palatin de Russie, petit général, et le Chevalier Lubomirski, grand enseigne, pour que la réforme ne se fist point des corps entiers, mais que l'on retranchast de chacun les compagnies qui ne seroient point complètes et que l'on fit un fond pour entretenir dans les corps mesmes les officiers dont les compagnies auroient esté cassées, ce qui peut seul empescher les desseins que l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg auroient sans doute d'augmenter leurs armées de ces troupes. Cependant comme il y a des officiers qui ont beaucoup de crédit dans l'armée et qui veulent absolument servir, j'ay esté obligé d'en gagner quelques uns, leur faisant espérer que je leur procurerois de l'employ, et pourvû qu'ilz me donnent leur parole de ne point s'engager de deux mois sans mon consentement. Quant à l'affaire d'Hongrie elle est dans un estat où il faut la soutenir où la perdre. Les Hongrois ne pouvant plus s'empescher de s'accomoder avec l'Empereur s'ilz ne trouvent d'ailleurs une protection assurée.

Le Roy de Pologne ne peut les protéger ouvertement, car il faudroit que la Diette y consentist. Le party de l'Empereur est trop fort pour que l'on porte jamais les esprits à une rupture entière contre luy, de sorte Sire, que sy Vostre Majesté désire une diversion de ce costé-là il faut traicter du consentement du Roy de Pologne, avec Téléki, le Prince de Transilvanie et les Hongrois, prendre toutes les assurances que l'on pourra de prez, et ménager de ne donner de l'argent que dans le temps de l'action et je suis persuadé que, ne perdant point de temps, Vostre Majesté peut donner beaucoup de peine à l'Empereur de ce costé-là. Le Roy de Pologne n'a pu pénétrer durant tout ce temps sy l'intention des Turcs est de porter la guerre en Hongrie; tout ce que l'on peut juger c'est qu'ilz ont des raisons pressantes de faire la paix.

Pour la diversion de Prusse, comme elle dépend du Roy de Pologne et de la Diette, et que chacun esgallement trouve son avantage au recouvrement de la Prusse Ducale, il faut de bonne heure penser de gagner l'Archevesque de Gnesne, les Palatins de Culm et de Poméranie¹⁾, et les Nonces de la Grande-Pologne pour faire valoir les plaintes que l'on fera contre l'Electeur, lequel depuis un an a ref-

usé le secours qu'il est obligé de fournir pour la guerre du Turc. On peut obliger en mesme temps la noblesse de laditte Prusse Ducale à demander dans les Diettes de retourner sous l'obéissance de la Pologne, dont ilz n'ont pu valablement estre séparés, de sorte qu'il ne sera pas impossible que sy le Roy de Pologne veut fortement la chose, avec des soins et de l'argent de faire tourner les délibérations contre luy.

Mais comme laditte Diette générale est assignée à Varsovie pour le douze de janvier, il n'y a point à douter que l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg ne se joignent ensemble, et ne fassent tous leurs efforts pour rompre les mesures que l'on pourra prendre et je dois dire à Vostre Majesté que Overbek a depuis trois mois respandu beaucoup d'argent et a fait à son maistre beaucoup d'amys et de pensionnaires icy.

Il est bon d'ailleurs que Vostre Majesté soit informée que j'ay découvert que Overbek a l'insçu de la Reyne de Pologne par le moyen du grand-Escuyer a fait proposer au Roy de Pologne deux choses: la première en cas qu'il voulust renouveler la trêve, pour quinze ans avec les Moscovites, que toutes les conquestes que lesdits Moscovites feroient en Livonie seroient pour la Pologne, à la réserve d'une seule place qui est à leur bienséance et proche d'eux; la seconde proposition est que l'Electeur offre au Roy de Pologne de faire accepter par l'Empereur et de se soumettre luy-mesme à sa médiation pour la paix générale, et Vostre Majesté jugera des vœux de l'Electeur, qui cherche par là à mettre le Roy de Pologne hors d'estat de luy faire du mal et il n'est pas à douter, présentement que la paix est faite, que ledit Overbek n'appuye fortement cette proposition que je trouve d'autant plus dangereuse que le Roy de Pologne me paroist touché de la gloire de se trouver médiateur et qu'il peut à cela entrer du désir de jouir du repos et de la gloire qu'il vient de s'acquérir avec beaucoup de gloire et de péril; de sorte, Sire, que j'ose demander à Vostre Majesté de me prescrire la conduite que je dois tenir, car les mesures doivent estre entièrement différentes sy Vostre Majesté fait la paix, ou sy Elle continue la guerre. Sy elle vouloit en mesme temps les deux diversions, et de Prusse et de Hongrie, il faut agir incessamment et avec toute la dépense nécessaire.

Sy Vostre Majesté veut faire la paix, elle peut entrer dans l'expédient d'accepter la médiation du Roy de Pologne, qui sera d'autant plus utile à Vostre Majesté que l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg auront bien de la peine à ne pas convenir des conditions qui leur seront proposées par un médiateur qu'ilz craindront l'un et l'autre dans les suites qu'il devienne leur ennemy.

Le Roy de Pologne m'a ordonné, Sire, de faire sçavoir à Vostre Majesté que le Prince de Curlande²⁾ qui est officier au service des Hollandois est revenu à son pays suivant ses ordres, ne voulant pas qu'un Prince son sujet fust, Sire, dans le party de vostre Ennemy.

Je croirois, Sire, à propos que Vostre Majesté eust la bonté d'ecrire de sa main au Roy de Pologne sur la paix qu'il vient de conclure sy glorieusement; les marques d'amitié et d'estime de Vostre Majesté le toucheroient sensiblement et ne peuvent faire qu'un bon effet dans la conjoncture présente.

Je viens d'apprendre avec bien du déplaisir qu'un trompette de l'ambassade d'Angleterre qui avoit porté avec un interprète turc les lettres que nous avions escrites au camp des Turcs au Bacha et au Ham a esté trouvé huit jours aprez

assassiné par les voleurs ou les paysans et qu'on n'en a pu découvrir les auteurs. L'Ambassadeur d'Angleterre ayant eu des ordres du Roy son maistre de demander au Roy de Pologne plusieurs privilèges pour augmenter une Compagnie que les Anglois veulent établir avec Dantzik, Thorn et Elbing, j'ay crëu en devoir donner avis à Vostre Ma^{te}sté et luy feray cependant répondre en termes généraux. J'en écris à Mr. Colbert, et il me paroist que l'on peut facilement selon le projet que j'envoie, pendant que la mer est fermée, faire le commerce de France avec le Nord par le Royaume de Pologne et se servir mesme de ses vaisseaux pour le transport de quelques troupes. Sy Vostre Majesté en avoit besoin.

¹⁾ Władysław Dönhoff.

²⁾ Mowa tu zapewne o księciu Ferdynandzie, z domu Kettlerów, bracie panującego księcia Fryderyka-Kazimierza. — Ob. wzmiankę o nim w dopisku do listu 192 (III) wydania Helclowskiego.

Oto projekt ów handlowy, o którym wspomina ambasador. Znajduje się on przez pomyłkę nie obok tej depeszy, ale w następnym tomie, jakoby w listopadzie b. r. wysłany.

Projet sur le commerce qui se peut faire en Pologne.

(LII, 14).

Sur la proposition que j'ay faite au Roy de Pologne d'établir un commerce entre la France et la Pologne, Sa Majesté y a consenti et a promis d'y apporter toutes les facilités, aux conditions que l'on en usera de mesme pour les choses qui sortiront du Royaume.

On peut tirer de la Pologne des salpêtres, des cires, des planches à bastir des vaisseaux, des cendres potasses et védaces, du miel, des mastz, des bleds, du chanvre, des planches de chesne, du goudron, de la poix-raisine, des cuirs secs de boeuf, des cuirs de Russie, des fourrures, des peaux d'Eland, des laines de diverses sortes, des graisnes de lin, de l'ambre jaune et blanc.

On a besoin en Pologne de tirer de France des sels dont le Roy a une extrême quantité, des vins de Bordeaux, des estoffes de soie et des draps que les Anglois offrent avec empressement de fournir, demandant par leur Ambassadeur à faire un traité de commerce particulièrement sur cet article.

On peut aussy faire un grand commerce de confitures de Rouen dont on trouvera un extrême débit.

L'expédient que l'on peut trouver pour faire ledit commerce pendant que la mer nous est fermée est de convenir de le faire entierement sous le nom du Roy de Pologne lequel n'est en guerre avec personne et on pourroit ou luy prester ou faire semblant de luy vendre ou mesme luy vendre six vaisseaux, lesquelz estans à luy serviroient tout le commerce du Nord sans difficulté, chargeroient leurs marchandises en France, en Angleterre, en Suède, en Dannemark et en Hollande, sans aucun empeschement, et les mesmes vaisseaux pourroient servir aux transportz de quelques troupes sy le Roy en avoit besoin et, pour rendre ledit commerce plus utile ou pourroit accorder au Roy de Pologne la franchise du droit que l'on prend en France de

cinquante solz par tonneau, et le Roy de Pologne aussy donner l'exemption de celui que l'on prend à Dantzik et peut-estre mesnager celui que les Danois prennent au Zund.

Comme je ne suis pas homme versé dans le commerce et que plusieurs choses que j'avance pourront n'estre pas faisables, il seroit nécessaire de m'envoyer un projet de ce que j'auray à mesnager icy, et j'espère rendre toutes les propositions que l'on fera sy faciles que l'on trouvera plus d'avantages et d'utilité pour la France que les Hollandois qui ont tout attiré ce commerce icy n'en peuvent rencontrer.

Comme l'on peut fournir de la Pologne un aussy grand nombre de salpêtres que l'on en pourra avoir besoin et que cela semble convenir seulement au Sieur Berthelot¹, je désirerois d'estre informé sy le Roy trouvera bon que j'en fasse faire un traité particulier audit Sieur Berthelot avec lequel avant mon départ je suis convenu de quelques conditions. Comme il pourroit y avoir des vaisseaux de la Compagnie du Nord inutiles on pourroit s'en accomoder, et le Roy de Pologne fera, sy l'on veut, une Compagnie qui pourra se joindre à celle que l'on feroit en France.

Aussitost que l'on aura un projet et une résolution je feray écrire le Roy de Pologne à tous les Princes et à toutes les Républiques que la paix estant faite dans son Royaume il a résolu d'avoir des vaisseaux à luy pour faciliter letablissement du commerce et qu'il demande pour cela les passeports nécessaires; ce que les Hollandois ny les Anglois n'oseront refuser pour leurs intérestz particuliers, et le Roy de Pologne est déjà sœur de la Suède et du Dannemark.

¹⁾ Kupiec francuski.

De Béthune do p. de Pomponne. 26 października. (Oryginal. — LI, 125).

La lettre que j'écris à Sa Majesté dont j'envoie un duplicata vous informera, Monsieur, de l'estat au juste où sont icy les choses et vous jugerés facilement de quelle conséquence il est que je reçoive promptement des ordres précis de la conduite que je dois tenir.

J'ay marqué à Sa Majesté de quel éclat il est icy et par toute l'Europe que l'on voye par l'ambassade du Han quelle part Sa Majesté a eue à la paix qui vient de se conclure; je recevray magnifiquement l'Ambassadeur et tascheray de gagner temps pour sçavoir l'intention du Roy sur son passage que je tiens présamment très-difficile; cependant comme il est glorieux au Roy qu'une nation sy esloignée recherche son alliance et son amitié, vous sçaurés, Monsieur, de Sa Majesté sy elle désire, en cas que l'Ambassadeur ne puisse passer, que j'entretienne les dispositions du Han sur l'alliance qu'il désire. Elle peut estre utile, soit pour se joindre à la diversion de la Hongrie, soit pour empescher les Moscovittes d'accabler les Suédois du costé de Livonie et mesme à l'advenir pour les Polonois dont je ne souhaite pas que l'on ait sy tost besoin. On fait agir lesdits Tartares pour peu d'argent; ilz sont fort fidelles à ceux qui les emploient et dans l'affaire de Monsieur de Longueville ilz devoient joindre l'armée confédérée en sa faveur avec ving-mille chevaux.

Sy le Roy prend le party, Monsieur, de randre ce pays utile par plusieurs pointz il faut que Sa Majesté fasse passer promptement de l'argent à Dantzik. Le Roy de Pologne sera alors plus facilement tenté d'entreprendre et d'ailleurs il n'y a aucun temps à perdre, la Diette estant assignée au douze de janvier. Il ne faut pas se flatter que les choses soient sy faciles d'esloigner le party de la maison d'Austriche et celui de l'Electeur de Brandebourg y estant d'autant plus considérable, que tous ceux qui sont malsatisfaicts dudit Roy de Pologne et de la Reyne de Pologne s'y joignent et imputent à la Cour ce qui se faict de mal et il est bon que Sa Majesté sçache qu'il n'y a que trois personnes en Pologne sur lesquelles on puisse conter, sçavoir: le Palatin de Russie, le Chevalier Lubomirski et le grand Stolnik. J'ay rapproché le Chancelier de Lithuanie, mais comme tout se faict icy pour de l'argent il est à craindre que Overbek ne nous l'enlève.

J'espère randre un service considérable sy je peux empescher que le débris de l'armée de Pologne ne passe au service de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg. J'ay lieu d'estre content de mon premier voyage d'Ukraine, lequel m'a faict acquérir l'amitié et la confiance de tous les officiers. Ilz sont non seulement venus au devant de moy à deux lieues du camp, mais les plus considérables mesme ont donné leur voix pour la réforme de la manière que je l'ay désirée. Comme j'ay donné des espérances à plusieurs que l'on pourroit les employer et qu'entre les autres il y en a quatre qui aprez deux mois prandront leur party et qui ont beaucoup de crédit dans l'armée, Sa Majesté m'ordonnera ce que je dois faire avec eux. Il m'est impossible de retenir davantage les Hongrois qui demandent une dernière résolution et je peux dire que moy seul par le moien du Stolnik et de Petrossy les ay empesché depuis six mois de s'accomoder. On peut faire beaucoup de ce costé-là, mais il n'y a plus de temps à perdre, ce que je vous prie, Monsieur, de bien représenter au Roy. Pour ce qui regarde la Prusse je me remets à ce que j'ay eu l'honneur d'escire au Roy.

La Reyne de Pologne envoie, Monsieur, le Comte de Maligny son frère en France, lequel portera des lettres de recommandation pour Sa Majesté le Roy de Pologne et elle vouloit en mesme temps escire en ma faveur; mais je les ay instamment suppliés de laisser agir les bontés du Roy duquel j'attendray toutes choses et ne mesnageray rien dans cette conjoncture icy pour les mériter par mon zèle et mes services.

Potrzebnym komentarzem do powyższych depesz pana de Béthune jest list biskupa krakowskiego do Sobieskiego z 31 października 1676 r. i odpowiedź króla. Dowiaduje się biskup (LI, 131, kopia), że pewne osoby zamierzają zaciągnąć, za przybyłe z zagranicy pieniądze, pułki które, król wojnę zakończywszy rozpuścić musi i że te zaciągi przeznaczone są na pomoc węgierskim powstańcom. Sprzeciwiają się temu i prawa Rzeczypospolitej i potrzeba pokoju, która każe sąsiadów nie zaczepiać. Prosi zatem biskup, aby król zapobiegł spiesźnie tak zgubnym zamiarom. Odpowiadając na tę odezwę, przypomina najpierw Sobieski (Żółkiew 12 listopada 1676; LI, 132, kopia), że wojsko od wieków jest przedmiotem dziwacznych pogłosek, które

się okazują potem zupełnie bezzasadnemi. Przedstawia następnie, że gdy sejmowi podoba się rozpuścić żołnierzy, to ludzie niemający z czego żyć muszą szukać gdzieś służby. Ale kłamstwem jest, aby król polski do obcych zaciągów rękę przykładął.

Korespondencya z pierwszej połowy listopada b. r. jest już nam znana, zajmuje ją całkowicie prawie sprawa Brisacier. Pod datą 17 listopada 1676 r. dopiero znajdujemy depesze właściwego politycznego charakteru. Są pod tą datą depesze wspólne dwóch ambasadorów do Ludwika XIV i do pana de Pomponne, i znowu depesze każdego z osobna do tych samych osób. Depesza wspólna do Ludwika XIV (Żółkiew; LII, 15, oryginał) zajmuje się głównie sprawą Prus Książęcych. O sprawie węgierskiej krótka tylko wzmianka:

»Nous devons rendre ce tesmoignage au Roy de Pologne... qu'il souhaiteroit de pouvoir agir ouvertement du costé de Hongrie, mais ne le pouvant pas encore dans la situation présente, il juge cependant que V. M. ne doit pas perdre une occasion sy importante.«

Co się tyczy Prus Książęcych, piszą ambasadorowie:

»En rendant au Roy de Pologne le traicté faict avec V. M. nous avons pris nostre temps de luy parler fortement sur les engagements qu'il avoit pris au sujet de la Prusse, luy représentant combien la conjoncture estoit favorable de recouvrer en mesme temps une sy belle province et de donner à V. M. une solide marque de son amitié. Il nous a respondu positivement que l'on pouvoit se fier à sa parole et qu'il agiroit ainsy qu'il l'avoit promis quoique présentement le Roy de Dannemark et l'El. de Brandebourg luy fissent offrir de luy donner trois des principaux Palatinatz de Livonie pour les rendre propres au Prince son filz s'il vouloit s'unir avec eux contre la Suède, mais qu'il falloit prendre de grandes mesures dans la Diette qui s'alloit tenir et qu'il seroit bon de faire passer à Dantzik les fonds nécessaires de peur que lorsqu'il faudra agir l'occasion ne soit retardée faute de payement et cependant de s'acquérir l'Archevesque de Gnesne, le Grand-Chancelier et quelques autres absolument nécessaires à faire réussir ce projet.«

We wspólnej zaś depeszy do p. de Pomponne (LII, 17, oryginał) dodają:

»Pour la Prusse, il faudra mesnager dans la diette, ou que la République de Pologne délibère de l'attaquer, ce qui nous paroist assez difficile, ou que l'on ne lie point les mains au Roy de Pologne, afin qu'il puisse ensuite trouver les moiens d'agir par luy-mesme.«

Osobna zato depesza pana de Béthune do Ludwika XIV (LII, 18, oryginał) wyłącznie prawie na widoku ma sprawę węgierską.

»Par mes lettres du 7 octobre, j'ay marqué à Vostre Majesté les propositions que Vesselini m'avoit faictes au nom des Hongrois. lesquels offroient à V. M. neuf-mille hommes et demandoient un chef françois pour les conduire. Je pëus présentement luy dire qu'ilz y avoient joint à cette proposition tout ce qui pouvoit me la rendre plausible, ayant faict de grandes instances auprez du Roy de Pologne et à moy-mesme pour m'obliger de souffrir qu'ilz me demandassent à V. M.; mais, Sire, ayant pénétré que leurs intentions estoient d'esloigner par là les mesures que je voulois prendre par le Prince de Transylvanie et Teleky, je crëus estre obligé de leur oster toute espérance que je contractasse jamais par nulle vëue particulière aucun traicté au nom de V. M.

Depuis, Sire, ma longue lettre escrite j'ay demandé au Roy de Pologne de vouloir donner une audience particulière au Sieur Absalom ¹⁾ à laquelle Mr. l'Ev. de Marseille et moy pëussions estre présens, ce que S. M. a faict et apres estre entré dans le détail de toutes choses, il a jugé, Sire, l'estat où sont les affaires de Hongrie sy avantageux qu'il nous a voulu obliger pour les intérestz de V. M. de donner 15 ou 16 mille escus pour profiter de la disposition de tout le party. Nous nous sommes, Sire, deffendu de le faire n'ayant aucun pouvoir.

¹⁾ Absalon, wysłaniec powstańców węgierskich.

Biskup Marsylijski nie pisze osobno do Ludwika XIV. Osobne depesze dwóch ambasadorów do p. de Pomponne zajęte przeważnie prywatnemi ich sprawami. Sprawą prywatną biskupa Marsylijskiego jest zawsze ów uciekający ciągle przed nim kapelusz kardynalski. Jeszcze 30 października 1676 donosił on (do p. de Pomponne, Potylicze pod Jaworowem; LI, 129, oryginał), że Sobieski śląc do nowego papieża z powinszowaniem, załączył nową nominację na imię biskupa i listy polecające jego kandydaturę do papieża i do kardynała Cibo. Biskup zaś uważając snać, że jego interes jest interesem Francyi, ofiarował do tego poselstwa wiernego pana de Sauvans. Obecnie poleca się znowu przyjaźni pana de Pomponne i łasce Ludwika XIV (LII, 16, oryginał).

Sprawa pana de Béthune jest całkiem nową (LII, 19, własnoręcznie):

»Comme vous m'avez permis, Mousieur, de vous parler avec une confiance entière, trouvés bon que je vous ouvre mon coeur comme à un amy, et non point comme à un ministre, sur une chose que je viens d'apprendre. La Reyne de Pologne envoie son frère ¹⁾ en France pour profiter des conjonctures de la paix et elle doit demander par luy que le Roy fasse son père Duc et Pair et peut-estre que l'on luy achette une terre et que l'on le fasse cependant Duc à brevet jusque à ce qu'il aye une terre, que je ne vois point de jour qu'il puisse jamais acquérir, le Roy de Pologne, entre nous, ne faisant aucun cas d'eux. Je n'ay pas voulu par la considération de la Reyne m'opposer au voyage, mais je n'ay pas crëu devoir consentir aux recommandations que l'on vouloit faire pour moy, n'ayant rien voulu de partage et l'affaire de Brisacier me paroissant trop extraordinaire et trop récente.

Mais, Monsieur, apres les fortes instances que le Roy de Pologne a desjà faictes pour moy et qu'il renouvellera avec un honneste prétexte, lors que je luy auray donné l'Ordre ²⁾, ne pourroit-on point faire tourner sur moy la grâce que l'on demande pour Mr. d'Arquien. . . . Vous jugés bien, Monsieur, que recevant une pareille marque de considération, j'en deviendrois plus utile au service de S. M. en Pologne et en Hongrie, où je peux dire que je n'ay pas faict un petit sacrifice d'avoir préféré Monsieur Teleki à moy, ayant esté maistre de me faire nommer général.»

¹⁾ Hr. de Maligny.

²⁾ Mówi tu de Béthune o orderze ś. Ducha.

Jest także w tej depeszy wzmianka o biskupie Marsylijskim, który tymczasem nie przestaje zapewniać pana de Pomponne, że żyje z panem de Béthune *»dans une amitié fraternelle«* (biskup Marsylijski do p. de Pomponne, Żółkiew 6 listopada 1676; LII, 6, oryginał — porównaj str. 303):

»Je croirois assez que Mr. l'Evesque de Marseille a dessein de demeurer icy et je ne sçay mesme s'il n'en faict point escrire la Reyne de Pologne. Du moment que la chose vous conviendra j'en seray très-content, mais je doute que les affaires du Roy et les siennes s'en fassent mieux.»

Obok tej depeszy poufnego charakteru znajdujemy pod tą samą zawsze datą drugą urzędową (LII, 20, oryginał), z której jednak oprócz umieszczonych już gdzieindziej szczegółów w sprawie Brisaciera, wyjąć możemy tylko te dwa ustępy:

»Sy S. M. vouloit accorder les deux-cent-mille escus qu'il avoit promis au Roy de Pologne et que le Prince de Transylvanie avoit demandés je ne doute pas que l'on ne fist un grand effet, car on pourroit joindre aux troupes du Prince de Transylvanie et des Hongrois six-mille Polonois que le Roy de Pologne consentiroit sous main qui passassent en Hongrie.

La réforme des troupes se faict par la conduite du Palatin de Russie dans les formes que je l'ay mandé au Roy et j'espère que personne que S. M. ne profitera du débris de l'armée, ayant tiré parole du Roy de Pologne qu'il permettra sy le Roy le désire qu'il en passe en Hongrie et en France sy l'on en a besoin et que la chose soit trouvée possible.»

Zdaje się, że de Béthune rachował na przyjaźń wojewody ruskiego dla Francyi i że się przerachował. Następna depesza z 25go listopada 1676 (do Ludwika XIV; LII, 32, oryginał) pokazuje nam go we Lwowie, dokąd, zostawiając dwór w Żółkwi, pobiegł, aby zapobiedz rozpuszczaniu jednoczesnemu wszystkich zreformowanych regimentów. Tyle dokonał, że zamiast 20 rozpuszczono ich tylko 10,

ale i te pójdą niebawem w służbę cesarską, jeśli rozkazów Ludwik XIV prędko nie przyśle. A w dodatku nie będzie czem począć pruskiej dywersyi!

»Pour esviter ce fascheux rencontre je ne vois, Sire, que deux expédiens, le premier d'obliger le Roy de Pologne a retenir les troupes réformées pour l'expédition de la Prusse, ce qui ne se peut faire sans qu'il en couste beaucoup à V. M.; le second de meznager promptement avec les Suédois sur les subsides que V. M. leur accorde qu'ils consentent que de cet argent on en forme un corps qui puisse servir en Livonie ou en Pomeranie. Mais je dois luy dire sans regard d'autres intérestz que celui de son service qu'il me paroist de jour en jour que le Roy de Pologne, quoy qu'il nous ait dit sur le Traicté fait avec V. M. à l'esgard de la Prusse, désire plustost de jouir de sa gloire acquise en se rendant médiateur (s. 317) que de commencer une nouvelle guerre, ce que j'ay principalement recognëu, Sire, lorsque je luy ay fait de fortes instances de s'opposer à la réforme des troupes où il avoit luy-mesme plus d'intérest que V. M. . . . car il est constant qu'il ne s'est point opposé avec la rigueur nécessaire à la conservation de l'armée et qu'il a semblé n'estre pas fasché que l'on luy ostast les moiens de faire de nouvelles entreprises.«

Do p. de Pomponne obok urzędowej depeszy, z którą spotkamy się nieco niżej, wysyła pan de Béthune pod tą datą list poufny, własnoręczny (LII, 34), z którego dowiadujemy się ostatecznie, ile była warta owa »przyjaźń braterska« zachwalana przez biskupa Marsylijskiego:

»Vous verrez, Monsieur, par la dépêche de Sa Majesté et la lettre que j'ay eu l'honneur de vous escrire l'estat où sont les affaires générales. Trouvés bon, Monsieur, que je vous dise présamment et en confiance un mot sur les miennes particulières.

M. de Marseille ne songe point à partir d'icy où je vous dois dire qu'il fait tout ce qu'il peut contre moy, ce que je dissimule pour ne pas sortir de la résolution que j'ay prise à vostre considération, mais en vérité je descouvre tous les jours de nouveaux manéges dont je suis moy-mesme honteux. Il suffit que j'embrasse une affaire pour qu'il la traverse sous main et j'ay justifié que luy seul a empesché le départ de mon beau-frère ¹⁾ il y a six septmaines pour luy faire porter le remerciement de l'ordre et empescher une occasion sy naturelle au Roy de Pologne de recommander mes intérestz. Enfin, Monsieur, tout son but est de me rendre lorsqu'il sera nécessité de partir, l'employ le moins agréable qu'il pourra et vous sçauvez quelque jour et par d'autres que par luy en quel estat il me laissera les affaires du Roy.

Croiez s'il vous plaist, Monsieur, que sy je n'estois bien pressé je ne me hasarderai pas de jeter de pareils soubçons dans l'esprit d'un aussy homme de bien que vous, mais le temps vous fera voir s'ilz sont bien fondez.

C'est pour la dernière fois, Monsieur, que je vous parleray de tout cela, mais vous jugerés aisément combien de raisons m'ont obligé de le faire. Croiez

s'il vous plaist, Monsieur, que je n'oubliray jamais les obligations que je vous ay et que vous me trouverez tousjours et dans tous les temps avec tous les sentiments, etc.«

¹⁾ Hr. de Maligny.

Biskup ze swej strony zaręcza (do p. de Pomponne, Żółkiew 27 listopada 1676; LII, 37, oryginał), że tylko na paszporta czeka. Do-
tąd, jak widzimy, nic z tej ukrytej w depeszach wojny nie zdradzało się na zewnątrz. Niebawem jednak przyszło do otwartego starcia. Nic dziwnego, że w tej epoce dworskości, w której kłótnia o taburet przybierała na dworze wielkiego króla rozmiary pałacowej rewolucyi, powodem starcia stała się kwestya pierwszeństwa przy bankietowym stole. Bankiet miał miejsce z powodu przyszłej nareszcie do skutku ceremonii orderu ś. Ducha. Nie na sejmie w Warszawie, ani nawet we Lwowie odbyła się ona, ale w cichej Żółkwi.

»Le Roy de Pologne — pisze de Béthune w przytoczonej już przez nas depeszy z 17 listopada 1676 (LII, 20; str. 321) — avoit résolu de faire la cérémonie de l'ordre à Léopol, mais quelques soupçons que cette ville est attaquée de peste l'a fait aujourd'huy déterminer à prendre icy le Cordon. Les choses n'en seront pas moins dans les formes.«

Następnie po odbytej już ceremonii donosi (do Ludwika XIV, Żółkiew 4 grudnia 1676; LII, 49, oryginał):

»Cette cérémonie se passa avec toute la distinction l'agrément et l'esclat possible, tant par le rang de ceux qui représentèrent les officiers absents, que par le soin que j'avois pris que toutes choses pëussent respondre à la grandeur de cette action. Il n'y eust eu rien à désirer sy l'on avoit pëu la consommer à Varsovie dans le temps de la Diette, mais je n'ay pas crëu le devoir hasarder, sçachant tous les artifices dont se servirent les Partisans de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg pour rendre suspecte à toute la Pologne cette liaison de V. M.«

Innego rodzaju powód podaje Baluze w liście, który tutaj dla braku innego miejsca w całości przytoczymy:

Do p. de Pomponne. Warszawa 27 listopada 1676. (Własnoręcznie. — LII, 38).

Il ne faut point douter, Monseigneur, que ce ne soit Mr. Overbek, qui remue icy toutes choses, pour persuader les Polonois que la paix ne s'est faite sy subitement ny sy désavantageusement que pour aller contre son maistre, à l'instigation de la France. Comme ce peuple icy est fort léger et fort susceptible de toutes les mauvaises impressions qu'on luy veut donner, et que ce ministre, qui le cognoit, a l'esprit inventif, pour rendre vraysemblables (les choses) les plus esloi-

gnées de la vérité, il n'y a pas de quoy s'estonner qu'il y réussisse. Il faict craindre à la Pologne les mesmes évènements qu'à la Suède pour s'estre voulue mesler des affaires de la France, et dit que M. l'Electeur son maistre a desjà demandé du secours à l'Empereur, en cas (que) les Polonois l'attaquent, et qu'il ne luy a pas esté refusé. Il en a sy bien prévenu l'esprit de M. l'Archevesque que ce primat fatigue tout le monde par ses lettres et faict entendre que ce sont les Ambassadeurs de France qui empeschent le licentement des troupes, qui ne servent à présent qu'à ruiner le pays, et à le désoler autant que pourroient faire les ennemis; qu'il est inouy que dans un temps où il n'y a rien à négotier avec la République, il y ait deux Ambassadeurs extraordinaires d'un mesme Prince, qui obsèdent continuellement la cour et s'en rendent les maistres, à force de présents, au lieu de les avoir convertis au secours de l'Estat, pour luy ayder à soustenir la guerre, ou pour obtenir une paix moins désavantageuse que celle qu'on vient de faire, qui est leur ouvrage.

Il me souvient sur ce subject, Monseigneur, que lorsque M. de Marseille harangua à la Diette de l'Election, et qu'il offrit la médiation du Roy, pour la paix, il n'eut pas sitost proféré ces parolles: *Si opus est pacificatore, officia Constantinopoli, nec inania, nec fucata* ¹⁾ que ce prélat, qui estoit pour lors Vice-Chancelier, dit assez hautement à l'Evesque de Kamienieck, «M. l'Evesque, quittés le mantellet, vous estes sans évesché, cette médiation nous coustera la Podolie, comme elle nous couste desjà la Livonie.» Il ne perd point l'occasion de nous donner le coup de bec. Il fera pis quand il le pourra.

L'on n'ose pas deviner la motif qui porte le Roy de Pologne à chercher des prétextes pour ne faire pas la cérémonie de l'Ordre à Léopol, comme il s'en est estoit desclaré, ou icy, où elle se faisoit avec plus d'esclat. Il y en a qui croient que c'est la honte de paroistre en publicq avec un habit qui descouvriroit trop sa prodigieuse grosseur; et d'autres que c'est pour en esviter la dépence. L'on a voulu dire à cela que S. M. aymoît trop la gloire pour estre touchée de l'une ny de l'autre de ces considérations, qu'elle aymoît que tout se fist avec pompe et magnificence. L'on a respondu qu'une gazette en faisoit la raison, et qu'en un besoing, la ville et le chasteau de Zulkiew seroient métamorphosez en un moment ²⁾.

On mande que le pauvre abbé Brunetti devient phthisique, soit par trop de fatigue auprez du Roy, dont il se plaint fort, soit pour trop user d'eau-de-vie. Il mande à un amy qu'il n'a pu obtenir la permission de se venir faire traicter, ny de quoy subvenir aux fraix; l'on dit qu'il seroit dommage qu'il mourust sans avoir faict l'épitaphe du fœu duc de Lorraine.

M. le Comte Maligny doit estre party pour France, l'on dit à présent qu'il y va pour ses propres intérestz, qu'il faict consister à obtenir des bénéfices pour pousser ensuite jusqu'au cardinalat. L'on a beau deffandre, en cette cour-là tout commerce de lettres avec Varsovie, les François y sont plus obéissants que les Polonois; aussy ne s'avise-t-on pas de supprimer leurs lettres, comme on faict de celles des autres; ainsy, d'une façon ou d'une autre, tout se sçait. Il part tous les jours quelqu'un des François qui estoient venus icy avec M. le Marquis de Béthune; la paix est venue tout à propos, pour servir de prétexte à leur retraicte, que sans cela, le dégoût avoit faict résoudre. L'on mande que chascun en a sa bonne part, et que personne n'en est exempt; le détail qu'on en escrit, et que ceux qui en viennent disent, seroit trop libre par lettre, mais curieux et plaisant dans la con-

versation. Lorsque la cour sera icy, nos lettres courent risque, ainsy on aura besoin de s'observer ou d'escire en chiffre.

Je feray tousjours mon devoir, quoy qui puisse arriver, et sy pour lors vous manquez, Monseigneur, à recevoir de mes lettres, ce sera signe qu'elles auront esté retenues. Je crains cet accident de plus d'un endroit.

¹⁾ Biskupem kamienieckim był w tym czasie Lanckoroński Wespazyan.

²⁾ Dodać tu trzeba następującą wzmiankę w depeszy dana de Béthune do Ludwika XIV z 25 listopada 1676 (LII, 32):

«Comme le Roy de Pologne est extremement gros et qu'il n'a pu se servir des chausses troussées, il a fallu changer quelque chose de la manière de l'habit.»

Baluze sam pisał jeszcze 24 stycznia 1676 (L, 19):

«L'on mande que le Roy de Pologne est de trez-méchante humeur, qu'il querelle tout le monde et qu'on ne l'approche qu'en tremblant, l'on croit que c'est parce qu'il se voit enflé visiblement. Cela a commencé par les jambes, et l'enflure passoit desjà les genoux avant son départ de Zolkiew. L'on cache cela tant qu'on peut.»

Ceremonia odbyła się ostatniego listopada. D. 25 listopada pisał de Béthune:

Do p. de Pomponne. Lwów. (Oryginał. — LII, 33).

Je n'oublie rien pour que cette cérémonie se passe avec tout l'esclat et la dignité requise, ayant engagé trois des plus grands seigneurs de Pologne à faire les fonctions de principaux officiers, ce qui ne se passera pas sans leur attirer beaucoup de haine et de reproches, aucun Sénateur jusqu'à présent n'ayant voulu entrer dans aucune cérémonie estrangère.

Podajemy teraz, dla jego kolorytowej wartości, przesłany przez dwóch ambasadorów opis ceremonii, który właściwie jest protokołem sporu, do jakiego ta ceremonia, jak już powiedzieliśmy, dała powód między dwoma ambasadorami. Charakterystyczną jest komiczna powaga tego protokołu, wobec uniesień gniewu zdradzających się w poufnych depeszach obydwu ambasadorów, w tej samej materii do tego samego pana de Pomponne pisanych:

Biskup Marsylijski i p. de Béthune do pana de Pomponne. Żółkiew
4 grudnia 1676. (Oryginał. — LII, 43).

Vous verrez, Monsieur, par la lettre que nous écrivons au Roy et par le procès-verbal d'un de nous comme le Roy de Pologne recût le dernier du mois passé le Cordon bleu avec tout l'esclat et la magnificence qu'on pouvoit désirer. Moy, Evesque de Marseille, j'y fis suivant les intentions de Sa Majesté la fonction de chancelier de ses ordres et en portay la parole au Roy de Pologne le jour précédent, ainsy que vous verrez, Monsieur, par la copie du discours que nous vous envoyons. Je continuay ensuite dans l'Eglise pendant la cérémonie, apres quoy Sa Majesté Polonoise, voulant faire un grand festin et nous y ayant conviés. Moy

Evesque de Marseille, n'étant pas informé que ce festin estoit une suite de la cérémonie, et voyant que le Roy de Pologne et Mr. le Marquis de Béthune avoient quitté le grand manteau de la cérémonie, je crûs que me trouvant Ambassadeur plus ancien et Evesque je ne pouvois assister à ce festin assis aprez M. le Marquis de Béthune; et moy Marquis de Béthune, ayant représenté à Mr. l'Evesque de Marseille que, suivant les statuts de l'ordre le festin estoit de la cérémonie où je représentois la personne du Roy, que je ne demandois le pas que dans cette qualité et dans cette seule fonction, que la mesme chose fust pratiquée par Monsieur l'Evesque de Limoges, Ambassadeur du Roy en Espagne, lorsque l'Ordre de Saint-Michel fut conféré à Philippes second, Roy d'Espagne, par Mr. le Prince de la Roche-sur-Yon envoyé pour cet effet; qu'il en fust usé de la mesme manière pour les Ambassadeurs d'Angleterre lorsque le feu Roy Henry IV recût l'Ordre de la Jarretière de la part de la Reyne Elizabeth, où il paroist par le procès verbal que l'Ambassadeur d'Angleterre qui se trouvoit pour lors en France fust aussy convié au festin qui fust fait en suite de la cérémonie; et que dans cette occasion l'honneur qui m'estoit rendu estoit rendu au Roy mesme, que je représentois uniquement dans cette fonction, que pour le mieux représenter je reprendrois le grand manteau de la cérémonie, et comme nous vivons, comme vous sçavez, Monsieur, dans une estroite amitié et que nous ne cherchons que la gloire du Roy nostre maistre, sans vouloir nous avantager l'un sur l'autre, moy, Evesque de Marseille j'ay représenté que s'il le jugeoit à propos je m'abstiendrois d'assister au festin, ou bien je me remetois à luy-mesme de ce qui pourroit le plus contribuer à la gloire de nostre maistre sans rien faire qui püst estre contre le caractère que je porte de son Ambassadeur extraordinaire et contre le pas que j'ay sur luy comme Evesque et comme son ancien, que je m'en remetois à ses lumières et à son amitié afin qu'il respondit du tout à S. M. Sur quoy, moy Marquis de Béthune, voyant l'usage et les statuts de l'ordre, j'ay crû que Mr. l'Evesque de Marseille dans cette fonction seulement estoit dans l'obligation de donner une marque de déférence à l'honneur que le Roy m'a fait de me choisir pour représenter sa personne et comme Roy et comme grand-maistre de l'Ordre, et afin que M. de Marseille me rendist en cette qualité seulement cette déférence sans peine je repris et les habits et le collier des ordres. en suite de quoy M. de Marseille s'y est porté agréablement et le festin s'est passé avec la magnificence requise, où nous avons assisté tous deux assis dans des grands fauteuils de mesme que Leurs Majestés Polonoises. Nous avons crû, Monsieur, que nous devons vous rendre compte de ce détail espérant que S. M. aura sujet d'estre satisfaite de la conduite que nous avons tenue l'un et l'autre dans la vëue de luy plaire et de conserver l'estroite amitié qu'il y a entre nous.

Appez quoy nous devons vous dire, Monsieur, avec vérité que le Roy de Pologne a recû ces Ordres avec toute la joye et tout l'esclat qu'on pouvoit désirer, qu'on a procuré qu'un grand nombre de Sénateurs et des principaux officiers de la Couronne assistassent à la cérémonie et que par là on a estouffé tous les murmures qui en pourroient arriver dans la Diette par la mauvaise volonté de ceux qui sont dans les intérestz des ennemys de Sa Majesté et qu'on n'a oublié aucun soin pour prévenir tous les inconvéniens qui peuvent arriver dans la consommation d'une affaire sy glorieuse à Sa Majesté et d'un sy grand esclat dans la conjoncture présente. Nous devons aussy vous assëurer, Monsieur, que la Reyne de

Pologne a employé tous ses soins et son grand crédit auprez du Roy son mary et des Sénateurs pour l'achèvement d'une action où elle l'avoit porté dans la seule vëue de le lier davantage aux intérestz du Roy et que sur l'advis qu'elle a eu que dans les petites Diettes on devoit parler contre cela, elle en a fait haster la cérémonie afin qu'elle fust consommée auparavant qu'elles se tinssent.

Korespondencyę dwóch ambasadorów z pierwszej połowy grudnia 1676 roku zapelnia wyjazd do Francyi hr. de Maligny i różne sprawy przewaznie prywatnego charakteru, do których wyjazd ten dał powód. Zamieścić nam jednak wypada ustęp z depeszy pana de Béthune z 4 grudnia (do Ludwika XIV, Żółkiew; LII, 49, oryginał), ustęp ważny tém, że wykazuje ogólny kierunek polityki tego dyplomaty dążący, z pominięciem mało obiecujących w jego przekonaniu Prus Książęcych, do skupienia całej działalności francuskiej w Węgrzech. Być może, że osobiste widoki, zdradzające się tu i owdzie jak np. w depeszach z 17 listopada 1676 (str. 321, 322 itd.), wpływały na ten kierunek. Dość, że de Béthune pozostał mu wiernym do końca. Do końca sprawa węgierska była jego pieszczoném dzieckiem. Oto ustęp, o którym wspomnieliśmy:

„Je suis obligé, Sire, de vous avertir que tous leurs ¹⁾ efforts tendent présentement à lier les mains au Roy de Pologne en faisant une constitution par laquelle il ne luy sera pas permis sous quelque prétexte que ce soit, de rompre avec les Princes voisins sans le consentement de toutes les Diettes à quoy il sera d'autant plus difficile de s'opposer que la Pologne paroist espuisée de trente années de guerre et que Overbek qui ne voit rien à craindre pour son maistre que de ce costé icy sème beaucoup d'argent pour s'acquérir les voix des Sénateurs et surtout des Nonces de la Grande-Pologne.

De sorte, Sire, que je supplie Vostre Majesté de regarder la diversion de Prusse dans toutes ses difficultés avant de s'y engager, tout y paroissant plus esloigné que du costé de Hongrie où l'on peut commencer avec succez du moment, Sire, que l'on recevra vos ordres. Cependant s'il convient absolument au service de Vostre Majesté d'attaquer l'Electeur de Brandebourg et qu'elle y soit résolue, je ne désespère pas, en répandant beaucoup d'argent d'en venir à bout pourveu que l'on prenne de sy bonnes mesures dans cette Diette ²⁾ icy que l'on puisse renverser à temps les pratiques du party opposé à quoy il est besoing de diligence.

J'ay recû cet ordinaire, des lettres de l'Ambassadeur de Suède qui est à Dantzik, lequel me propose en cas que le Moscovitte n'attaque pas la Suède en Livonie de faire passer dans la Prusse Ducalle le corps de troupes qu'ilz ont dans cette Province, auquel on pourroit encore joindre quelques unes de celles que l'on réforme en Pologne. Cette proposition peut estre bonne à réveiller les Polonois.

¹⁾ Stronników Cesarza i Elektora Brandeburskiego.

²⁾ Sejm mający się zebrać niebawem w Warszawie.

Cel urzędowy podróży hrabiego de Maligny do Francji określa tak Marya-Kazimira w liście do p. de Pomponne tegoż hrabiego de Maligny polecającym:

Żółkiew 10 grudnia 1676. (Oryginał. — LII, 59).

... Monsieur le Comte Maligny mon frère s'en allant en France, Monsieur, pour faire part au Roy trez-Chrestien, Monsieur mon frère, de deux actions qui luy seront sans doute également agréables, je veux dire de la paix et de la réception du Cordon bleu, puisque l'un met le Roy mon seigneur en estat de luy estre utile et que l'autre faict voir publiquement leur union réciproque et leur étroite liaison. ...

Właściwe zaś cele tej podróży objawiają się w następujących listach, które hr. de Maligny powiósł do Wersalu:

Marya-Kazimira do Ludwika XIV. Żółkiew 9 grudnia 1676 roku.
(Własnoręcznie. — LII, 54).

Monsieur mon frère,

J'apran avec bien du desplaysir que monsieur l'evesque de Marseille a demandé au Roy monseigneur son audience de congé. Comme je seray toujours bien aise de donner à V. Magestes des marques de mon zele pour son service je ne puis luy en donner de plus utile qu'en luy fesant connoistre que dans l'estat ou sont maintenant les affaires il y va absolument de son service de le tenir icy encore quelques temps, le long séjour qu'il y a desja fait ayant persuadée qu'il est tres propre pour mesnager les interest de Vostre Magestes aupres du Roy monseigneur. Pour moy je ne puis dissimuler à V. M. que je ne verray partir qu'avec peyne une persone de tant de merite et qui ne nous a pas donné le moindre chagrin pendant tout le tems qu'il a esté aupres de nous. Ce que je suis obligée de dire encore à Vostre Magestes est que M. l'evesque de Marseille n'a aucune part au dessein que nous avons pris de le retenir, ainsy je prie Vostre Mageste de croire qu'en cela je n'envisage que ses interest et que je suis, etc. ...

Jan III do Ludwika XIV. Żółkiew 10 grudnia 1676 roku.

(Własnoręcznie. — LII, 55).

Monsieur mon frère,

Comme je veulx chercher à vous estre utile, et à vous donner des marques de mon amitié, j'espère que la Vostre reciproque nous donnera lieu de vivre dans une parfaite union; pour cet effect je crois que Vostre Majesté ne desaprouvera pas la proposition que je luy veulx faire que lorsque nous aurons affaire l'un de l'autre, cela ne passe par les mains ny à la connoissance de personne que de vous à moy, et de la Reyne mon espouse, pour plus de confiance et de secret. C'est

dans cet esprit que je diray à V. M. que je voit avec beaucoup de peine que depuis mon eslection, mon beau-père Mons. le Marquis d'Arquian n'aye point esté honoré des marques de sa considération, et de ses grâces. Je sçay qu'il en est digne, tant par sa naissance que par les services qu'il a rendus à V. M. et par son zèle. Je prie V. M. d'avoir égard à ce qu'il m'est et sa fortune, et son eslevation me regardent, désirant avec passion que la mayson d'où est sortie la Reyne mon espouse reprenne et subsiste dans le premier esclat de ses ancestres. Tout ce que V. M. fera à cette considération pour luy me seront des nouvelles obligations et des marques sensibles de son amitié. Je ne puis aussy m'empescher de luy faire connoistre le déplaisir que j'ay recéu de la demande que Monsieur l'Evesque de Marseille son Ambassadeur m'a faict de son audience de congé; je me sens obligé de luy dire qu'indépendement de ma propre satisfaction, il y va de son service et du mien qu'il demeure icy encore quelque temps par le besoin que j'en puis avoir dans les affaires que j'ay commencées avec luy et que j'aurais peine à continuer en son absence, par la confiance que j'ay en luy, et la connoissance qu'il a des affaires dont un autre, auquel je ne suis pas encore habitué, ne peut pas estre aussy instruit, ne faisant que d'arriver; il me seroit donc fort nécessaire pour exécuter beaucoup des choses, s'estant acquis une grande estime dans tout mon royaume par son habileté à mesnager nos communs intérestz. J'ay encore une autre raison de l'arrester icy pour quelque temps; je ne la cacheray point à V. M. et luy advoueray sincerement qu'aprez luy avoir donné ma nomination au Cardinalat, il est ce me semble de ma gloire, de ne pas donner le plaisir à ceux qui ont voulu la traverser de le voir partir d'icy sans estre revestu de la pourpre. Ainsy sy il estoit possible, je prie V. M. de luy ordonner d'arrester icy affin que toute la terre cognoisse que j'ay eu la gloire d'eslever un de ses sujets. J'ajouteray que depuis deux ou trois ans qu'il est aupres de moy, il sy est conduit avec tant de douceur et de prudence qu'il ne m'a jamais donné un seul moment de chagrin, et assèureray V. M. que dans la vérité, il n'a aucune part à ce que je luy dict. Je ne luy accorderay donc point l'audience qu'il me demande, que je n'aye recéu la response de V. M.; je me la promets favorable à mon désir et suis etc.

Marya-Kazimira do Ludwika XIV. Żółkiew 10 grudnia 1676 roku.
(Własnoręcznie. — LII, 57).

Monsieur mon frère,

Le Roy monseigneur envoyeant à Vostre Magestes mon frère M. le conte de Maligny pour luy faire part de la paix de ce royaume et de la réception du Cordon bleu, elle vëut bien que jen prenne occasion de luy escrire pour lasserer que comme je nay jamais de joye plus grande ni plus véritable que celle qui me vienst de sa gloire et de ses avantages, jen ay une tres sensible de voir que dun costé la paix met le Roy, monseigneur, en estat de luy estre plus utile et que de l'autre la réception des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit fait connoistre à toute la terre l'union étroite qu'il veut avoir avec Vostre Magestes. Aprez ce témoignage de la sincérité de mes sentimens et de mon affection pour le bien de son service et aprez luy avoir fait le remerciement que je luy doit de lhonneur quelle a voulu faire à la princesse ma fille de la tenir sur les fonds de baptême,

elle agréera bien que je luy disent qu'ayant axtant de tandresse que jan ay pour monsieur mon père je le voit avec beaucoup de desplaysir dans le mesme estat qui lestet du tamps de nostre eslection, ayant espères qua nostre considéracion Vostre Magestes lauret honores de ces bontes et releves sa fortune; jespère de sa gesnerosites quelle le fera et ne lesra pas abatre une mayson ilustre dun de ces subjest don je fais gloire destre sorties et de laquelle il ne reste pour la soutenir apres mon pere que mon frere M. le conte de Maligni qui pouret apres luy jouir des honeur et des grace que V. M. voudra bien luy faire a nostre considéracion. Je luy aves autrefois fait une proposition touchant la charge de M. le marquis de Varde; je la suplie de vouloir sañ souvenir et que si il la peet auxs jourdhuy la chose, j'an aures beaucoup de joyes si non elle aura agréable de nen parler a persone. Je me confies antierement auxs bontes et à la gesnesrosites de Vostre Magestes qui se souviendra sy luy plait que le secret est naysaisaire, non-seulement pour ce que je li demande, mais pour ladvenir que tout ce que V. M. voudra du Roy monseigneur et nous de V. M. ne passe par les mins ni la conoysance de personne que directement d'elle a nous; lors que nous traiterons insi elle conoistra beaucoup plus de confiance, comme luy a marques le Roy monseigneur et moy an mon particulies sy elle veut me faire lhonneur de mescrire un mot quant elle voudra quesque chose dicy je inspireres tout dune manière que Vostre Magestes aura toutes sortes de satisfaction. Cest de quoi vous assure, etc.

Wiózł jeszcze hr. de Maligny dwa listy Jana III, polecające go Ludwikowi XIV i p. de Pomponne; i podobne listy każdego z dwóch ambasadorów, zwłaszcza jeden, bardzo gorąco napisany, od biskupa Marsylijskiego. (do p. de Pomponne, Żółkiew 8 grud. 1676; LII, 53, oryginał). Wspomnimy jeszcze o osobnym a charakterystycznym liście Sobieskiego do Ludwika XIV (LII, 60, oryginał), w którym prosząc króla francuskiego, aby pozwolił hrabiemu de Maligny zabrać z powrotem do Polski brata Ange, kapucyna, którego on, Sobieski, potrzebuje dla poratowania swego zdrowia, dodaje:

»J'en souhaite la conservation pour l'employer au service de V. M.«

Z kolei zamieszczamy teraz wspólną depeszę obydwu ambasadorów z 12 grudnia 1676 r., dotyczącą także prywatnych interesów i także charakterystyczną:

Do p. de Pomponne. Żółkiew. (Oryginał. — LII, 64).

La Reyne de Pologne nous a fait connoistre, Monsieur, que le Roy ayant bien voulu luy establir une pension de vint-mille livres, il luy donneroit une marque sensible de sa bonté s'il vouloit la faire payer de trois années d'arrérages qui luy sont dëus. Vous verrez, Monsieur, par la copie que nous vous envoyons du brevet collationné à l'original que cette pension est establie depuis le mois de decembre de l'année 1669 et l'on peut voir aussy par les quittances qui en sont à l'Espargne qu'il n'en a esté payé que quatre années, savoir la première à Mr.

le Chevalier d'Arquin, la seconde à la Reyne de Pologne quand elle fust à Paris la troisième à Varsovie lors de l'Election et la quatriesme par Mr. de Béthune. Ainsy il reste trois années d'arrérages de cette pension de vint-mille livres qui font soixante-mille livres que la Reyne de Pologne espère de recevoir de la générosité de Sa Majesté.

Nous sommes obligez de vous faire sçavoir, Monsieur, que le Roy et la Reyne de Pologne nous ont fait connoistre qu'aprez avoir conclu la paix avec la Porte et fait tant de dépense pour y parvenir, ilz espéroient que le Roy leur feroit toucher l'argent qu'on a promis de leur donner lorsque ce grand ouvrage seroit achevé, sçavoir deux-cent-mille livres au Roy de Pologne et soixante-mille livres à la Reyne son espouse. Sur cela nous leur avons représenté que suivant le traicté fait avec Sa Majesté et que nous avions signé suivant ses ordres et le pouvoir que nous en avions, elle n'est dans l'obligation de faire ce payement que dans deux mois aprez l'action commencée en exécution du traicté. Mais comme il est certain, Monsieur, que la Reyne de Pologne a fait assëurement des avances et des dépenses extraordinaires pour parvenir à cette paix et que pour la faire ratifier dans la Diette générale et empescher qu'on ne lie les mains au Roy de Pologne ny pour l'exécution du traicté contre l'Electeur du Brandebourg, ny pour les autres occasions qui pourroient regarder le service et les interestz de Sa Majesté, elle respand encore aujourd'huy aux petites Diettes ce qu'elle peut avoir d'argent pour leur faire prendre des résolutions favorables, et, comme il est certain aussy qu'il n'y a personne qui puisse plus utilement que la Reyne de Pologne porter le Roy son époux à tout ce que le Roy souhaitera de luy pour le bien de son service, que c'est à elle seule à qui l'on doit l'achèvement de ce traicté sy avantageux à Sa Majesté et que nous ne cherchons qu'à les moiens de servir utilement le Roy nous croyons que ce ne seroit pas luy rendre un faible service que d'obliger cette Princesse, en luy faisant faire par avance le payement des soixante-mille livres à elle promises en faveur de ce traicté. Cet effet de la générosité du Roy porteroit sans doute cette Reyne à redoubler son zèle pour la France et à faire attendre à son mary en son temps le payement des deux-cent-mille livres lorsqu'aprez la Diette il pourra entrer en action contre l'Electeur de Brandebourg. Nous attendrons sur cela les ordres de Sa Majesté pour en rendre compte à la Reyne de Pologne qui rejette avec mépris tous les avantages qui luy sont proposés par les Princes voisins qui sont ennemis de Sa Majesté.

Depesza powyższa, niezbędna do poznania właściwego stanowiska Sobieskiego i Maryi-Kazimiry wobec dyplomacji francuskiej, ważną jest tém jeszcze, że od niej datuje się zwrot w stosunkach pana de Béthune z dworem polskim. Widzieliśmy, i było to rzeczą naturalną, że przybywając do Polski, jeszcze bez charakteru ambasadora, de Béthune opierał swoje nadzieje głównie na bliskiej koligacji łączącej go z Maryą-Kazimirą, a opierał je na niej nietylko jako poseł i dla francuskich interesów, ale także jako człowiek bez majątku a obarczony rodziną; do tego ambitny i szukający przeto uciekającej dotąd przed nim fortuny. Tu doznał zupełnego zawodu. Fortuna

pana de Béthune nie mogła zapewne być Maryi-Kazimirze obojętną, ale miała ona ojca, który nawet ambasadorem nie był i którego materialne i moralne z nędzą graniczące położenie dotkliwiej ranić ją musiało i pilniejszego wzywało ratunku. Ztąd niejednokrotnie, zanotowane już w tym zbiorze odezwy (str. 85, 132 itd.); ztąd obecna misja pana de Maligny, której właściwy przedmiot tajemnicą dla p. de Béthune nie był. To też natychmiast po odjeździe hr. de Maligny de Béthune zajął względem Maryi-Kazimiry stanowisko systematycznie opozycyjne, które powoli doprowadziło go do otwartej zupełnie wojny. Przyczynił się zapewne także do takiego stosunku wiadomy nam antagonizm dwóch ambasadorów. Jak widzieliśmy (str. 144), dwaj ambasadorowie podzielili niejako między sobą królewską parę, zostając w razie dość częstego rozłączenia małżonków, ten przy królu, tamten przy królowej. Zdaje się, że co się tyczy przynajmniej osobistych interesów, biskup lepiej wyszedł na tym podziale; to też wywdzięczając się za częste zapewne orędownictwo u męża, był on stałym powiernikiem i sługą wszystkich intryg, do których przykładła rękę chciwa władza patronka. Był nim nawet z pominięciem własnego obowiązku, jak to np. miało miejsce w sprawie Brisacier, a zwłaszcza gdy przybycie powtórne pana de Béthune zdjęło zeń jakoby wszelki ciężar odpowiedzialności, oddał się on już duszą i ciałem interesom Maryi-Kazimiry i swoim zarazem. Tém pochopniejszym był de Béthune do wystąpienia przeciw tym połączonym interesom w roli oponenta. Opozycję swoją objawił on z okazji wspólnej depeszy z 12 grudnia 1676 r., pisząc następnego dnia poufnie do p. de Pomponne:

Żółkiew 13 grudnia. (Własnoręcznie. — LII, 71).

Vous verrez par la dépêche commune que Mr. de Marseille a écrite malgré moy et que j'ay esté obligé de signer, que je suis chargé de 3 années de vieille pension que l'on demande au Roy et vingt-mille escus d'autre part qu'il semble qu'il ne tiendra qu'à moy que l'on ne recoive icy. J'ay bien compris la politique que l'on avoit de rendre mon employ possible et désagréable, mais pour ne point changer la conduite que je vous ay promise, Monsieur, j'ay passé celle avec tant d'autres choses que je peux dire avoir passé un novitiat rude. Tout le fruit que j'en veux retirer est de vous avertir de vous garder d'un homme qui assurément n'est pas de bonne foy.

Zarazem donosi o biskupie:

«Monsieur de Marseille fait estat de se trouver à Varsovie dans les deux premiers mois des diettes, ce que j'apprehende qui préjudicie aux affaires du Roy et réveille fortement les soupçons des Polonois lorsqu'ilz verront deux Ambassadeurs du Roy contre l'usage et qu'ilz n'en prennent un prétexte de nous obliger

l'un et l'autre à nous retirer. . . . La peyne que Mr. de Marseille tesmoigne à partir d'icy me fait, Monsieur, vous proposer une chose à laquelle je vous supplie de faire réflexion. Ne pourroit-on point, puisqu'il croit estre utile icy pour ses intérestz, me menager un honneur que je souhaiterois passionément qui seroit de succéder à Mr. le Duc d'Estrées ¹⁾ lorsqu'il quittera son employ . . . sur tout, Monsieur, je vous supplie très-humblement que le Roy ne compte point que je doive achever trois années.»

¹⁾ Ambasador w Rzymie.

Jednocześnie pisze de Béthune urzędownie do p. de Pomponne (LII, 70, oryginał) i do Ludwika XIV (LII, 69, oryginał). Królowi oznajmia, że ostatecznie udało się reformację wojska przeprowadzić tak, iżby zniesione regimenta nie przyniosły wielkiego zasiłku nieprzyjaciółm Francji. Za staraniem wojewody ruskiego rozpuszczonych żołnierzy pomieszczono w pozostałych regimentach, oficerów zaś odesłano do domu z obietnicą rychłego zajęcia. Względem kilku musiał de Béthune przyjąć osobiste zobowiązania.

W liście do p. de Pomponne, broniąc się przeciw zarzutom jakoby czynionym przez dwór wiedeński, opowiada, że jeszcze przed kampanią żurawińską, gdy Jan III odjeżdżał do wojska, Węgrzy ofiarowali mu jednomyślnie koronę dla syna Jakóba. Jan III odmówił z tego względu, że mając tylko jednego syna, innej korony jak polskiej dla niego pożądać nie może. Wtedy Węgrzy zwrócili się ze swoją ofertą do p. de Béthune. I on jednak, poświęcając własny interes interesowi swego pana, odmówił, aby nie obudzić niechęci w dowódcach węgierskich, jako to w księciu Siedmiogrodzkiem lub w Telekim. Nie byłby nawet pisał o tém, gdyby nie hałas podniesiony w Wiedniu.

Jak widzimy, część urzędowa depesz w oczekiwaniu na rozkazy z Wersalu mało obecnie przedstawia interesu. To samo powiedzieć wypada o depeszach wysłanych następną pocztą, a datowanych 16, 18, 20 i 21 grudnia 1676 r., częścią ze Lwowa, dokąd dwór udał się w drugiej połowie grudnia na dni kilka, częścią ze Żółkwi, dokąd na święta powrócił. D. 16 grudnia piszą wspólnie dwaj ambasadorowie; depesza brzmi jak następuje; — ma się rozumieć podajemy wyjątek tylko, unikając hojnie jak zwykle szafowanych powtórzeń:

Do Ludwika XIV. Lwów. (Oryginał. — LII, 72).

Toutes les gazettes d'Allemagne qu'on répend icy avec soin disent que la paix de Pologne avec la Porte, ayant esté faite par l'entremise de V. Majesté avec le Roy de Pologne, ce Prince donne les mains que M. de Béthune lève un corps

de troupes polonoises au nom de Vostre Majesté pour entrer en Hongrie, ou en Poméranie au secours des Suédois, soit par la peur qu'ilz en ont, soit pour émouvoir du trouble et du chagrin en ce pays contre les ministres de V. Majesté. Sy elle jugeoit cependant qu'il y allast de son service que l'on tentast l'un de ces expédiens, le Roy de Pologne y pourroit donner les mains, et nous croyons que l'on pourroit par là facilement former un corps de trois ou quatre mille chevaux qui donneroient de l'occupation aux ennemys de V. Majesté en quelque endroit qu'elle voulust les destiner. On ne peut rien dire de positif à V. Majesté, sur ce que le Roy de Pologne pourra entreprendre jusques à ce que la Diette soit finie, et que l'on voye plus précisément ce qu'il y a à craindre du costé des Moscovites.

Nous n'avons point eu de nouvelles particulières de Hongrie depuis le départ de l'envoyé du Prince de Transylvanie.

Miedzy 16ym a 20 b. m. przybyły nareszcie oczekiwane rozkazy Ludwika XIV, ale choć przeszły one jak się zdaje oczekiwanie pana de Béthune, dając mu swobodę i środki do działania, jakich się nie spodziewał, choć, jak zobaczymy, z uniesieniem dziękował panu de Pomponne za ten dowód zaufania królewskiego, który natchnieniu ministra przypisywał, to znowu bliskość warszawskiego sejmu i niepewność przyszłych jego postanowień, nie pozwalała mu na teraz z otrzymanego pełnomocnictwa korzystać. Depesz od Ludwika XIV było trzy pod jedną i tą samą datą 20 listopada 1676: do Jana III (St. Germain; LII, 24, minuta), do dwóch ambasadorów (St. Germain; LII, 25, minuta) i osobno do p. de Béthune (St. Germain; LII, 27, minuta). W pierwszej winszuje królowi zawarcia pokoju i przypomina obowiązek wykonania traktatu. W drugiej poleca także, ogólnikowym sposobem, dopilnowanie wykonania traktatu i obiecuje wysłać niebawem do Gdańska zawarowane traktatem sumy. Trzecią depeszę podajemy w całości:

»Je respondray en particulier à la proposition que vous m'avez faicte d'arrester à mon service une partie des troupes de Pologne et de les faire servir contre l'Empereur.

Je vois que vostre pensée seroit qu'en attendant que le Roy de Pologne portast ses armes contre la Prusse, ce que vous ne jugez pas devoir estre devant la campagne prochaine, vous contribuassiez du consentement secret du Roy de Pologne à faire confédérer son armée. Que vous en engagerez quelques troupes à se joindre en mon nom aux mécontans de Hongrie, que vous porteriez ce corps à agir contre l'Empereur, et que par un double avantage vous priveriez la Cour de Vienne du secours qu'elle feroit estat de tirer du débris de l'armée de Pologne et la réduiriez à soustenir une nouvelle guerre dans son pays Quoyque vous ne

me marquez point distinctement de quelz moiens vous feriez estat de vous servir pour ce projet, quel chef et quelz officiers pourroient conduire cette guerre et sy les troupes que vous pourriez engager à mon service seroient ou allemandes ou polonoises. Je crois d'une sy grande utilité pour mes intérestz de causer à l'Empereur une juste jalousie du costé de la Pologne et de la Hongrie lors mesme qu'il est en estat d'appréhender une nouvelle guerre avec la Porte qu'en attendant que vous me rendiez un conte plus exact des vœues par lesquelles vous croyez pouvoir réussir ce dessein, je veux vous mettre en estat de ne le pas manquer faute d'argent.

Je vous envoie pour ce sujet une lettre de change de dix-mille ducatz d'or payables à Dantzik en espèces et à une usance. Cette première somme vous servira pour desgager les premières parolles que vous pourriez avoir données. Selon que je verray par vos lettres que l'affaire sera grande et considérable et qu'elle auroit besoin de plus fortes assistances, je vous mettray en estat de la soustenir et me repose sur vous et sur vostre zèle pour mon service de proportionner avantageusement la dépense que je pourray faire à l'utilité que j'en pourray tirer.

En attendant que vous me fassiez voir plus clair dans la conjoncture qui s'offre favorable de porter une nouvelle guerre ou en Hongrie ou en Silésie, je vous diray qu'il me paroist que lorsque le Roy de Pologne conformément à son traicté doit se déclarer ouvertement contre l'Electeur de Brandebourg il peut conduire en secret cette autre entreprise contre l'Empereur. Il pourroit profiter de l'un et de l'autre, puisque dans la dépense que je veux bien faire pour arrester les troupes que vous proposés et les faire agir ou en Silésie ou en Hongrie la seule fin que je me propose est d'obliger l'Empereur à rappeler de ce costé les troupes qu'il a sur le Rhin. Les conquestes et le fruit de la guerre seroient pour les Polonois.

Ce que j'ay à vous recommander particulièrement est que sy vous vous voyez en estat d'engager des troupes de Pologne et de les joindre aux Hongrois, que mesme vous peussiez porter quelque grand seigneur de Pologne à entrer dans ce party, vous le fassiez le plus tost que vous pourrez et sans perte de temps. Plus cette diversion sera pronte plus elle me sera avantageuse. Je m'en remetx à vos soins et à vostre fidélité et j'attends sur les lumières plus amples que vous m'en donnerez apparament bientost par vos lettres, à juger avec plus de certitude de la conduite que vous vous proposés de tenir en cette affaire et de l'utilité que j'en puis tirer.

J'adjouste à cette lettre que comme le seul voisinage des troupes de Pologne des provinces héréditaires de l'Empereur seroit capable de luy causer une juste jalousie et de l'obliger à faire passer une partie de ses forces de ce costé, vous ferez une chose utile pour mon service sy vous portez le Roy de Pologne à mettre les troupes de son armée en quartier le plus prez qu'il pourra des frontières de l'Empereur. Il luy doit estre assez esgal en quel lieu il les fasse subsister durant cet hyver et je pourray en tirer de l'avantage. Ainsy donnez vostre application à cette affaire. Sur ce, etc.

W odpowiedzi na tę depeszę de Béthune tak zakreśla plan przyszłych swych działań:

Do Ludwika XIV. Żółkiew 2 grudnia 1676. (Oryginał. — LII, 80).

L'on ne doit pas se flatter que la Diette donne jamais son consentement à déclarer ouvertement la guerre à l'El. de Brandebourg dont le party est fort considérable et soustenu par plusieurs Sénateurs ses pensionnaires; ce qui me donne lieu de croire que le meilleur party que l'on peut prendre seroit de commencer par gagner l'Archevesque de Gnesne, Mr. Paëtz et les trois Palatins de la Prusse Royale, et ensuite de proposer fortement au Roy de Pologne d'exécuter le traicté ou de ne pas trouver mauvais que la Suède fasse passer les troupes de Livonie dans la Prusse Ducalle pour faire une diversion contre l'Electeur, mon intention estant par là de réveiller le Roy de Pologne et de le retirer du désir de repos et de médiation ou il me semble trop pencher, et, sy l'on pouvoit l'engager à commencer la guerre, la faire par les Suédois avec le sentiment de ceux que j'ay nommés. Le plan donc que je veux suivre présentement est d'agir secrètement de concert avec l'Ambassadeur de Suède... pour luy faire prendre ses mesures du costé de Livonie... affin que de manière ou d'autre on donne s'il se peut de l'occupation à l'El. de Brandebourg du costé de la Prusse.

Do p. de Pomponne (LII, 82, oryginał) zaś pisze pod tą samą datą:

»J'ay escrit à Mr. l'Ambassadeur de Suède de se rendre à Varsovie où je fais estat d'arriver quelques jours devant le Roy pour tascher de descouvrir dans quelle situation sont les esprits et essayer d'en profiter... Mr. de Marseille et moy agiront tousjours de concert dans cette affaire, prévoyant bien qu'il ne partira sy tost et qu'il demeurera pendant la Diette. Pour celle de Hongrie, Monsieur, que le Roy veut bien commettre à mes soins, je la conduiray seul pouvant dire que je l'ay commencée et estant juste aussy que j'en tire le mérite sy elle peut réussir.»

Depesza ta jest urzędową; towarzyszy jej zaś jak zwykle poufna depesza, która zasługuje na to, abyśmy ją w całości podali:

Do p. de Pomponne. Żółkiew 20 grudnia 1676 ¹⁾. (Własnoręcznie — LII, 79).

La dépesche publique que j'ay eu l'honneur de vous escrire ne satisfaisant pas, Monsieur, assés à mon gré aux remerciemens que je vous dois, je me sers de cette lettre particulière pour vous renouveler les assurances d'une éternelle reconnaissance. Je cognois fort bien le prix de ce que vous venez de faire pour moy et vous n'aurés jamais sujet de vous en repantir. L'opinion que vous avés, Monsieur, de mon estoille me va rendre plus hardy et sy j'avois esté d'humeur a voler le papillon (*sic*) j'aurois desjà pris l'essor; mais vous avez vëu que j'ay regardé ce qui pouvoit estre utile sans tourner les yeux sur ce qui pouvoit estre agréable. C'est la conduite que je tiendray et sy le Roy veut soustenir l'affaire

¹⁾ Zachowaliśmy dla dokładności datę własnoręcznie przez pana de Balthune położoną, choć depeszę tę napisał on widocznie po depeszy urzędowej, noszącej datę 21.

de Hongrie avec l'argent nécessaire, il verra par l'avantage qu'il en retirera que je l'ay fidèlement servi.

Mais, Monsieur, je ne dois point vous cacher mes peines et mon embarras: M. l'Evesque de Marseille demeure icy au moins pendant les diettes; je vous avois adverty qu'il ne vouloit point partir; la chose fut justifiée hier. Il prit de grands devants pour me dire qu'il vouloit demander son audience de congé; quoyque je scëusse qu'il avoit faict arrester et louer une maison à Varsovie où il avoit faict faire des provisions, je voulus voir la fin de la sceine où il désira mesme que je fusse présent. Il demanda au Roy de Pologne de prendre son congé devant la Reyne, laquelle prit la parole et dit au Roy qu'il y alloit de son honneur de le retenir jusque à ce qu'il fust cardinal et qu'il falloit qu'il se chargeast de la chose en France où elle-mesme en escriroit. Le Roy de Pologne qui est bien aise de voir sa Cour grossie de deux Ambassadeurs et qui traicte bien Mr. l'Evesque de Marseille dit la mesme chose, j'opinay de bonnet et l'affaire passa ainsy.

Cependant j'ay grand sujet d'appréhender que M. l'Evesque de Marseille par jalousie ne trouble tout ce que j'entreprendray et il faut que je tombe ou dans la nécessité de luy faire un secret du Traicté et des affaires de Hongrie ou que je m'expose à toutes les traverses qu'il y pourra apporter, ce qui me causera assurément beaucoup d'embarras, estant mesme incertain sur cela du party que je prandray.

Il est bon que je vous explique aprez cela, Monsieur, en confiance, ce que M. de Marseille faict pour me donner de la peyne et rendre mon employ moins agréable: il a, par une famme qui a tout crédit sur la Reyne, jecté dans son esprit un scrupule et une jalousie horrible de ce que le Roy de Pologne sans avoir esgard à sa famille vouloit tout faire et ne demandoit des grâces que pour moy. J'ay vëu venir la chose, j'ay sacrifié tous mes intérestz, je me suis expliqué avec le Roy, j'ay loué la Reyne de ce qu'elle vouloit faire pour sa maison, j'ay vëu partir mon beau-frère sans peyne; j'ay scëu que M. l'Evesque de Marseille avoit faict luy mesme les lettres de recommandation m'en faisant un secret et j'ay vëu perdre une conjuncture aussy favorable que celle de l'ordre que j'ay conféré avec tant de dépense et de dignité sans dire que *hos ego versiculos feci, tulit alter honores*.

Ensuite je remarque que l'on demande à la cour beaucoup de choses pour la Reyne, que l'on promet des pensions pour me charger de la haine et du chagrin lorsque les choses ne réussiront pas selon les espérances données; tout cela joint ensemble m'a faict vous proposer le dernier ordinaire de me continuer vos bontés engageant le Roy de jeter les yeux sur moy pour succéder à M. le Duc d'Estrées lorsqu'il quittera l'employ de Rome et c'est encore la grâce que je vous demande par celle-cy. Cependant comme ce n'est pas une chose pressante et que par une nouvelle marque de vostre amitié le Roy vient de m'honorer de sa confiance pour les affaires de Hongrie, je les vais embrasser sans autre intérêt que celui de son service. Mais, Monsieur, pendant que je donneray icy tous mes soins, je ne peux tourner les yeux sur l'estat de ma fortune et de ma famille sans trambler; vous sçavés que les conjonctures sont rares et que l'on ne donne souvant le prix aux choses en France qu'autant de temps qu'elles durent et que sy je laisse passer cette occasion unique sans quelque établissement peut-estre n'en trouveray-je jamais une pareille; ce qui me faict prandre la liberté, Monsieur, de vous

ouvrir deux expédians: le Roy a encore à sa disposition la charge de Froulé et la lieutenance de roy de Languedoc et bien des facilités pour recompanser; le gouvernement de Bourbonnois que je préférerois à tout par les raisons que j'ay eu l'honneur de vous mander; ne pourrais-je point, Monsieur, faire quelques instances pour obtenir l'une de ces trois grâces, servant actuellement et aprez tant de recommandation du Roy de Pologne auquel le Roy a promis positivement de faire quelque chose pour moy, ou ne pourrais-je pas obtenir que Sa Majesté me donnast quarante-mille escus sur quelques-unes de ces mesmes charges pour retirer la terre de Selles et y attacher une dignité qui me rendroit icy et en Hongrie plus considérable et plus utile mesme à son service. On luy va demander une duché pour mon beau-père, sy Sa Majesté luy faict cette grâce, j'en auray beaucoup de joye, mais que je demeurasse en mesme temps icy son Ambassadeur, sans une pareille dignité, les Polonois qui ont mis à mon avantage une grande différence entre mon beau-père, mon beau-frère et moy auroient beaucoup de lieu de diminuer de la considération qu'ilz m'ont tesmoignée et mon crédit baissant icy, le service du Roy n'en iroit assëurement pas sy bien.

Je ne dirois pas à un autre qu'à vous, Monsieur, que le tiltre de beau-frère du Roy me faict traicter d'Altesse en Hongrie et que cet honneur que l'on me rend malgré moy demanderoit d'estre soustenu d'un rang, s'il convenoit, comme il pourra arriver, que je passeray en Hongrie. D'ailleurs ayant dans ma maison quatre ducs dont deux apparamment n'iront pas loin, je ne me tiens pas tout à faict indigne d'en remplacer un et ce qui me feroit plus souhaiter la chose c'est de bonne foy la considération de Madame la Marquise de Béthune, qui ayant tous les jours à vivre avec la Princesse de Radzivil, propre soeur du Roy, avec la Princesse Dimitre, propre niepce de Sa Majesté, feroit avec moins de peyne l'Ambassadrice sy elle estoit Duchesse, et, lorsqu'il sera temps, le Roy de Pologne agira avec l'empressement que je peux désirer et sy Mr. l'Evesque de Marseille vous l'a voulu mander on ne peut pas luy tesmoigner plus de chagrin qu'il fit le jour de l'audiance d'Absalom sur ce que l'on avoit rien faict pour moy, aprez les fortes instances qu'il avoit faictes. Je remets toutes mes espérances, Monsieur, entre vos mains et vous devant entièrement l'estat où je me trouve, je ne veux devoir qu'à vous tout ce que je pouray jamais prétendre de l'establisement (*sic*).

Vous voyés bien au moins que je n'ay pas maladie du país, car sy vous m'obtenies l'employ de Rome je voudrois y aller tout droit d'icy.

Biskup ze swej strony przybiera ton płaczliwy, skarżąc się (do p. de Pomponne, Lwów 18 grudnia 1676; LII, 77, oryginał), że nie może, mimo swych nalegań, otrzymać pożegnalnej audyencji i z tego powodu zmuszony jest towarzyszyć dworowi do Warszawy, co go na uciążliwe wydatki naraża. O sprawach publicznych pisze tylko:

»Nous apprenons que la plupart des petites Diettes se sont terminées heureusement, et je ne puis assez vous exprimer, Monsieur, l'application et les dépenses que la Reyne de Pologne a faictes pour que la Diette générale se fasse avec le mesme succez... car il ne faut pas se flatter que ce Prince puisse se déclarer ouvertement contre l'Electeur de Brandebourg que la Diette ne soit finie

et qu'il n'aye pu prendre des mesures pour destruire toutes les cabales que nos ennemys communs font avec soin pour l'en empêcher.»

Trzeba było jednak doręczyć Sobieskiemu list Ludwika XIV z 20 listopada 1676 r. i poprzeć zawarte w nim przypomnienie podpisanych zobowiązań. Dopełnili tego ambasadorowie 25go grudnia, ale bez wielkiego powodzenia, jak dowodzi następujący wyjątek ze wspólnej ich depeszy z tegoż dnia:

Do Ludwika XIV. Żółkiew. (Oryginał. — LII, 84).

Le Roy de Pologne aprez nous avoir chargez, Sire, d'assëurer V. M. qu'il estoit tousjours dans le mesme sentiment de luy donner des marques sensibles de son affection et de son attachement à ses intérestz, nous a respondu que la feste d'aujourd'huy conviant tout le monde à la dévotion, il nous diroit dans un jour ou deux tout ce que nous aurions à faire sçavoir à V. M.

Była to niewiele obiecująca zwłoka; niezrażony nią jednak de Béthune uzyskał dla siebie samego drugie posłuchanie, którego rezultat podaje w następującej depeszy:

Do Ludwika XIV. Żółkiew 27 grudnia 1676. (Oryginał. — LII, 87).

Vostre Majesté verra par le compte, que nous luy rendons dans nostre dépêche commune que nous avons parlé fortement, M. l'Evesque de Marseille et moy, sur l'affaire de Prusse, et ce qui nous a (esté) répondu, mais ensuite ayant eu une longue audience seul sur le mesme sujet, j'ay cru nécessaire d'en informer Vostre Majesté par cette lettre particulière.

J'ay desjà eu l'honneur de luy mander, que le Roy de Pologne me paroissoit plus porté à se donner la gloire d'estre médiateur qu'à commencer une nouvelle guerre, et je ne croy pas mesme m'estre beaucoup trompé, mais cependant lorsque je l'ay extremement pressé sur les engagemens pris avec V. M. que pour luy lever tout scrupule je l'ay assëuré, que l'argent promis seroit dans le mois de janvier à Dantzik et que V. M. ne feroit jamais aucun traicté sans luy faire trouver tous ses avantages il m'a parlé plus positivement qu'il n'avoit encore faict et m'a tesmoigné que plusieurs considérations l'obligeaient d'agir dans cette affaire avec une extresme circonspection, dont la première estoit que le traicté de paix avec la Porte n'estoit point encore ratifié, et que mesme l'Empereur faisoit ses efforts pour l'empescher, tant à Constantinople que dans les Diettes du Royaume, la seconde que la trêve avec le Moscovitte expiroit dans deux ans et demi, aprez laquelle il se trouvera chargé d'une guerre sanglante et inévitable et la troisième, encore plus forte que les deux autres, la crainte d'exposer sa gloire et sa réputation dans une entreprise, où, ne pouvant attendre aucun secours de l'abbattement des Suédois il seroit obligé peut-estre de soustenir luy seul toutes les forces de l'Allemagne.

J'ay crëu ne me pouvoir servir d'une meilleure occasion pour le presser qu'en luy proposant que les troupes de Suède qui sont en Livonie attaquent la Prusse Ducale sachant combien cet endroit est sensible pour tous les Polonois et pour ce Roy en particulier. Sa Majesté m'a répondu qu'il faudroit selon toutes les apparences commencer par là, mais qu'il estoit nécessaire de concerter solidement la chose à Varsovie, avec l'Ambassadeur de Suède et cependant s'assurer des troupes que tous les Evesques de Pologne, la plupart partisans de l'Empereur, vouloient absolument qui soient réduites à huit-mil hommes. Je l'ay supplié de nous donner, ainsy qu'il nous avoit promis, à Mr. de Marseille et à moy, le projet de la conduite que l'on devoit tenir, et luy ay demandé instamment de vouloir bien aprez la Diette, ainsy qu'il me l'avoit fait espérer passer luy-mesme dans la Prusse Royale, dont il m'a donné sa parole, ce qui n'est pas, Sire, une chose de peu d'importance, le plus difficile dans cette affaire estant d'engager le Roy de Pologne de faire le premier pas.

Ce qui me paroistroit, Sire, présentement nécessaire seroit que Vostre Majesté ordonnast, que l'on agisse promptement avec les Ministres de Suède qui sont à Paris et donnast ses ordres à Mr. le Marquis de Feuquièrre de presser les Suédois et faire un effort pour avoir un corps de troupes prest pour entrer dans la Prusse Ducale, ainsy qu'ils en ont fait plusieurs fois la proposition; que l'on obligeast les mesmes Suédois à consentir que l'on fist passer en Pologne quelque partie des subsides qu'ilz tirent de la France pour s'accommoder des troupes que l'on refformera dans la Diette, à quoy ilz doivent d'autant plustost consentir que leur seul salut en Poméranie dépend de la diversion qu'ilz peuvent faire de ce costé icy et que Vostre Majesté ordonne en mesme temps, ainsy que j'ay desjà eu l'honneur de luy mander que l'argent dont elle est convenue par son Traicté avec la Pologne soit prest à Dantzick et que de ce mesme argent ou d'un autre fonds qu'Elle destinera, Elle permette que je m'assure de toutes les troupes que je pourray, tant pour s'en servir en Prusse que pour les faire passer en Hongrie, car il est présentement important pour son service de se trouver en estat de profiter en toutes manières à la Diette de tout ce que les ennemys de V. M. peuvent faire pour rompre ses desseins.

Ils n'ont pour cela que deux moyens, ou celui de lier les mains au Roy de Pologne, ou celui de refformer les troupes en fort petit nombre; s'ilz réussissent seulement au premier sans casser l'armée il sera facile avec de l'argent et un secret consentement du Roy de Pologne de la faire confédérer et de s'en servir, et sy selon l'intention des Evesques, qui suivent les sentimens de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg, la refforme se fait des deux tiers de l'armée, V. M. jugera de quelle conséquence il est pour son service de traicter en son nom ou en celui de la Suède de tous les régimens cassez pour les faire entrer dans la Prusse Ducale, mon sentiment estant que le Roy de Pologne ne commencera jamais la diversion, et qu'il attendra que l'entrée des Suédois luy donne un prétexte de se saisir d'une province dépendante de la Pologne lorsqu'elle paroistra devoir changer de maistre, et c'est ce qui rend le voyage de Sa Majesté Polonoise en Prusse absolument nécessaire, car sans doute sa présence fortifiera le party de la noblesse, prussienne qui veut se réunir à la Pologne, et on pourra sur leurs démarches se servir de toutes les conjonctures. Ce qui peut embarrasser, ce projet sont les menaces du Moscovitte du costé de Livonie, mais comme elles ont esté

faites avant qu'ilz fussent informés de la paix du Turc, il y a lieu d'espérer qu'ilz renoueront le traicté avec les commissaires de Suède et il est d'une extrême conséquence pour cette Couronne de veiller dans la conjoncture présente des affaires de ce costé-là.

Dans la mesme audience dont je viens d'informer Vostre Majesté j'ay parlé au Roy de Pologne à fonds sur les affaires d'Hongrie pour lesquelles je l'ay trouvé extrêmement bien disposé et je n'attends, Sire, que le retour du Sieur Absalon et de mon Courrier pour tourner les choses à peu prez comme Vostre Majesté les peut désirer.

Plusieurs avis, Sire, assurent que le grand-vizir est mort et que le Caïmaca luy a succédé, et il y a apparence que ce changement empeschera le dessein que ce ministre avoit eu d'obliger la Porte à faire la guerre en Hongrie. Selon que les choses au retour du Sieur Absalon me paroistront tourner de ce costé-là, je dépescheray s'il est nécessaire un seigneur hongrois à la Porte pour y prendre toutes mesures.

Tegoż samego dnia de Béthune wyjechał do Warszawy, wyprzedzając dwór, który dopiero na drugi dzień i wolniejszemi etapami wyruszył. Pod datą 30 grudnia 1676 r. mamy depeszę biskupa Marylijskiego z Tomaszowa (LII, 89, oryginał):

»Les petites diettes — pisze on do p. de Pomponne — qui se sont tenues dans la Grande-Pologne ont esté beaucoup agitées; dans quelques-unes on y a chargé les nonces d'insister à la Diette générale, que le Roy de Pologne fust obligé de maintenir l'alliance avec tous les Princes voisins. Toutes ces choses ne mettent guères en peyne ce Prince et ne luy font guères appréhender, que les Austrichiens avec tous leurs bruitz et toutes leurs dépenses l'empeschent de faire ce qu'il voudra.«

Następne depesze z roku 1677 ukażą nam już ambasadorów w Warszawie.

Miesiąc styczeń roku 1677 ¹⁾ jest stosunkowo dość ubogim w depesze, a i zwykła tygodniowa korespondencya dwóch ambasadorów nie przedstawia wielkiego interesu. Ubóstwo to położyć należy na karb sejmu, który rozpoczął się dopiero w połowie tego miesiąca. Przed rozpoczęciem sejmu wszystkie sprawy były, jak widzieliśmy, w zawieszeniu; po rozpoczęciu zaś pierwsze tygodnie zeszły, tak ze strony posłów, jak ze strony ambasadorów, na zwykłym uprzedniem rozpatrywaniu strategicznej pozycyi stronnictw.

¹⁾ Z rokiem tym przeskakujemy z tomu LII do LIV, tom LIII zajmują kopie.

Depesze pana de Béthune z 8 stycznia 1677 do Ludwika XIV i do pana de Pomponne dotyczą głównie sprawy węgierskiej. Historia sprawy tej jest historią raczej francusko-węgierskich niż francusko-polskich stosunków. To też, pomijając szczegóły dla węgierskiego lub francuskiego historyka zajmujące, śledzić będziemy tylko punktów stycznych tej sprawy z polską polityką, i z tego względu depesze z 8 stycznia zostawiamy na boku.

Natomiast podajemy ustęp z listu pana Baluze z tegoż dnia:

Do p. de Pomponne. Warszawa 8 stycznia 1677. (Własnoręcznie. — L, 92).

Mr. et Mme de Béthune sont trez-mal satisfaitz de cette cour, et la cour d'eux. Elle leur est à charge en tout ce qu'elle peut, et ilz s'en esloignent pour l'esviter. Les emplettes faictes à Paris pour elle ont esté un grand motif de brouillerie. Elle croit qu'on y a ferré la mulle, dont c'en est assez pour crier et s'emporter estrangement et pour ne rien payer. Cette matière en a attiré d'autres, et la mésintelligence y est sy grande que j'ay vëu de nos amis fort embarrassés par la crainte de choquer la cour s'ilz tesmoignent leur empressement ordinaire pour M. de Béthune. Il semble que la cour n'augmente ses caresses pour M. de Marseille que pour faire dépit à M. de Béthune, qui en a du chagrin, aussy bien que de ce que tous ses domestiques hommes et femmes veulent quitter aussytost que la mer sera libre.

Jednakże pod tą samą zawsze datą znajdujemy w prywatnym liście pana de Béthune do p. de Pomponne ustęp, każący domyślać się jakiegoś po przyjeździe do Warszawy zaszłego porozumienia między dwoma ambasadorami:

Warszawa. (Własnoręcznie. — LIV, 9).

Mr. de Marseille n'a point encore de response sur sa nomination et comme j'agis tousjours en homme de bien et avec chaleur sur les choses où vous prenés intérest, je vous diray, Monsieur, qu'il est à souhaiter qu'il attende icy, ce qui arrivera de l'acceptation de Rome, qui seroit un grand pas faict pour luy. Je vivray malgré toutes choses avec luy ainsy que je vous l'ay promis, mais comme il y a des occasions où je ne peux pas faire valoir moy-mesme les recommandations du Roy de Pologne en ma faveur je vous supplerois, Monsieur de tesmoigner à Mr. de Marseille que vous estes surpris, luy devant estre de mes amis, comme il n'a pas essayé de tourner sur moy les grâces que la Reyne de Pologne veut demander à la cour.

W samej rzeczy, jak się dowiadujemy z późniejszej depeszy pana de Béthune (do p. de Pomponne, 14 lutego 1677; LIV, 43, oryginał), list ten napisany był w następstwie uroczystej konferencji dwóch

ambasadorów, w której pan de Béthune wyłuszczył wszystkie swoje powody niezadowolenia i w której zdaje się, że do jakiej takiej zgody przyszło. Niedługo jednak ona trwała, bo już pod datą 1 lutego 1677 znajdujemy depeszę pana de Béthune z nowymi skargami na niedogodnego kolegę (LIV, 28).

D. 15 stycznia 1677 obadwaj ambasadorowie przesyłają Ludwikowi XIV (Warszawa; LIV, 14, oryginał) nader niepomyślną dla sprawy węgierskiej wiadomość o śmierci w. wezyra, który sprzyjał bardzo Abafiemu, księciu Siedmiogrodzkiemu. Biskup Marsylijski uważa sprawę powyższą za straconą. Ale de Béthune w osobnej depeszy (Warszawa 16 stycznia; LIV, 17, oryginał) obiecuje królowi popchnąć dalej zamierzoną dywersję za pomocą Telekiego. W tej samej depeszy podaje następujące wiadomości z sejmu:

»L'on travaille présentement à l'eslection d'un Mareschal de la Diette et comme il est trez important pour les affaires de Prusse, que ce soit un homme bien intentionné pour la France et que d'ailleurs Mr. l'El. de Brandebourg faict des efforts pour faire nommer un de ses partisans il y aura de grandes difficultez, qui ne se résoudront apparamment de plus de dix jours.

Une seconde affaire considérable c'est de faire prolonger la commission pour la réforme des troupes, afin d'estre plus en estat, tant qu'elles demeureront ensemble, que le Roy de Pologne puisse en disposer, et tout dépend du choix du Mareschal.

Następna poczta przyniosła już Ludwikowi XIV rozwiązanie tych spraw sejmowych. Biskup Marsylijski pisze 22 stycznia 1677 r.:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Oryginał. — LIV, 19).

Quant à l'affaire de Prusse, je puis vous assëurer, Monsieur, que le Roy de Pologne est tousjours dans les meilleures intentions du monde d'exécuter le traicté qu'il a faict avec le Roy. . . . C'est dans cette vëue qu'il dit d'avoir faict renvoyer aprez la Diette la commission qui estoit desjà commencée pour le payement et la réforme des troupes.

Jednocześnie Baluze donosi o obiorze na marszałka chorążego poznańskiego (do pana de Pomponne, Warszawa; LIV, 20, własnoręcznie).

Depesze, które w miesiącu styczniu przyszły z Wersalu do ambasadorów, nie przyniosły także wielkiego przyczynku do odebranych poprzednio instrukcyj. W chronologicznym porządku dość ciekawym jest ustęp z depeszy pana de Pomponne do p. de Béthune pod datą 4 grudnia 1677 r.:

St. Germain (Minuta. — LII, 41).

Je ne sçais quelle est vostre estoille, mais je sçais au moins, que vostre nom remplit tout Paris depuis quatre jours et que l'on auroit peyne à y désabuser les mieux instruits que les Hongrois ne vous aient pas esléu pour leur Roy.

D. 11 grudnia 1676 Ludwik XIV potwierdzając poprzednie swe instrukcje, pisze:

Do p. de Béthune. St. Germain. (Minuta. — LII, 62).

Pour ce qui touche la guerre qui se peut porter à l'Empereur dans la Hongrie, je la regarde d'une telle utilité dans l'estat présent des choses que vous ne devez rien oublier de tout ce qui la peut déterminer au plustost, soit par les Hongrois seuls, soit par les troupes licenciées de Pologne, soit par le Prince de Transilvanie, soit par les seigneurs polonois, qui pourroient ouvertement se joindre à eux ou favoriser leur party.

Następną pocztą pisze znowu król do p. de Béthune z nowém naleganiem o popieranie energiczne sprawy węgierskiej. Pochwala zresztą plany przezeń przedstawione. Koniec depeszy sprawie pruskiej poświęcony podajemy:

St. Germain 17 grudnia 1676. (Minuta. — LII, 75).

Vous me marquez par vostre dépesche, que de Roy de Pologne demeuroit ferme dans le dessein d'exécuter cet article de nostre traicté, qu'il ne s'estoit point laissé esbranler aux offres de l'Empereur et à celles que l'Electeur de Brandebourg luy avoit faictes de le mettre en possession de trois Palatinatz en Livonie pour le prince son filz. Mais vous adjoustés dans vostre lettre particulière que vous appréhendez que ce Prince ne puisse estre destourné de cette pensée par l'amour du repos et par le plaisir de jouir en tranquillité de sa couronne aprez tant de travaux qu'il a essuiés pour l'acquérir. Ces deux sentimens sont fort opposés et j'ay un grand intérêt, que le premier prévaille. Je veux espérer non-seulement de la fidélité de ce Prince pour ses promesses, mais encore de la vëue de la gloire et des conquestes qui l'attendent qu'il préférera à la douceur de la Paix la réunion d'une province, qui a esté séparée par usurpation de sa couronne. Je vous ay desjà chargé de le faire souvenir du fondement assëuré que je faisois sur ses promesses et de la confiance avec laquelle je m'attendois que la fin de la guerre contre le Turc seroit le commencement d'une autre contre l'Electeur de Brandebourg. Mon intention est que nous continuiez à luy faire les mesmes instances. Vous pouvez mesme l'assëurer que les sommes que je me suis engagé de luy faire payer luy seront deslivrées à Dantzick aussitost aprez l'action commencée.

Que sy avant que de commencer cette guerre il se trouve obligé d'assister à la Diette générale qu'il a convoquée à Varsovie, employés tous vos soins et vos

offices auprez de ce Prince pour faire qu'il la fasse servir à ce dessein. Sy mesme vous y voyez de telles oppositions à cette guerre que vous jugeassiez qu'elles ne se peüssent surmonter sans quelque dépense et que vous crëussiez l'entreprise assëurée en gagnant ceux de la Diette que vous y trouveriez le plus contraires, en ce cas je trouverois bon que vous y employassiez l'argent nécessaire, sans mesme que vous proposassiez au Roy de Pologne de prendre ce fonds sur le subside que je dois luy faire payer aprez l'action.

Du reste, comme vous devez agir particulièrement auprez de ce Prince pour ce qui regarde la Prusse, vous devrez conduire de concert avec luy tout ce qui peut faire réussir la diversion de Hongrie. L'opinion mesme qu'auront les mécontans qu'il leur est favorable servira beaucoup à les fortifier et sy vous avez obtenu de luy qu'il ayt donné des quartiers à ses troupes assez proches des terres de l'Empereur l'on n'en aura pas concëu sans doute une médiocre jalousie à Vienne.

C'est par ces voyes, beaucoup plus que par la médiation que ce Prince pourra contribuer à la paix; c'est mesme ce que vous luy pouvez faire connoistre puisqu'il est vray que la maison d'Autriche se rendroit plus capable d'escouter des propositions raisonnables sy elle se voyoit obligée à rappeler à la deffense des pays héréditaires la plus grande partie des troupes qu'elle a occupées jusques à cett'heure sur le Rhin.

Przytaczamy również kilka ustępów z dwóch depesz pana de Pomponne do p. de Béthune i do biskupa Marsylijskiego, tą samą pocztą wysłanych:

Do p. de Béthune. St. Germain 17 grudnia 1676. (Minuta. — LII, 76).

Je commenceray par vous dire, que l'on ne peut estre plus satisfait de vostre conduite que S. M. le paroist, que tout ce que vous avez fait en Pologne, tout ce que vous avez négocié avec le Prince de Transilvanie et les Hongrois, et que le projet de traicté que vous leur avez envoyé ne peut estre mieux. Sy vous continuez, il faudra prendre de vos leçons pour bien dresser les articles.

Je vois peu d'apparence à ce que vous me mandez, que l'Evesque de Marseille voulust demeurer davantage en Pologne et je le crois à cette heure en chemin pour revenir.

Vous connaissez sans doute assez combien la demande que vous croyez que la Reyne de Pologne doit faire au Roy pour Mr. d'Arquien donnera de peine à S. M. Je m'estonne que cette Princesse ne le connoisse pas comme vous. Le Roy n'avoit point doutté, que le faux duché pour Mr. Brisacier ne dëust estre véritablement pour vous et sans la peyne qu'avoit S. M. de croire, que vous luy cachiez une intelligence avec le Roy de Pologne, elle me paroisoit vous accorder cette grâce avec plaisir.

Do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain 17 grudnia 1676 roku.

(Minuta. — LII, 74).

Vous voyez, Monsieur, que je suis tellement persuadé, que vous serez parti de Pologne avant que cette lettre y arrive que je commence jusque à cesser tout commerce avec vous. Sy par hazard toutefois elle vous y trouvoit encore, vous voulez bien que je vous remette pour les affaires à ce que j'écris à Mr. le Marquis de Béthune.

Miesiąc luty 1677 r. zeszedł na parlamentowaniu ambasadorów, a raczej samego pana de Béthune, z Janem III o wykonanie traktatu jaworowskiego, z sejmem o ratyfikację pokoju z Portą, wreszcie z kawalerem Lubomirskim w przedmiocie dywersyi węgierskiej, o czém niżej. Rola dyplomatyczna biskupa Marsylijskiego ograniczała się właściwie na podpisywaniu wspólnych depeesz, najczęściej dla formy tylko wysyłanych i na przedłużaniu rozmaitemi wybiegami swego pobytu w Polsce.

Pierwsze depeesz pana de Béthune z tego miesiąca pod datą 1. Zawierają ogólny zarys całej jego polityki w tej epoce. Pisz on do Ludwika XIV:

Warszawa 1 lutego 1677. (Oryginał. — LIV, 26).

Je sors, Sire, présentement de chez le Roy et la Reyne de Pologne, lesquels ont désiré que je fisse sçavoir à V. M. que les Ministres de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg répandent beaucoup d'argent dans la Diette pour traverser les mesures, qui se devoient prendre icy pour son service; qu'il estoit nécessaire que V. M. fist les mesmes dépenses et m'ont fort pressé de leur faire remettre une somme de 50,000 fr. entre les mains, dont m'estant deffendu sur le manque d'argent et d'ordre, ils m'ont offert de me le faire trouver sy je voulois en faire mon billet au nom de V. M. Mais, Sire, j'ay jugé par les conséquences ne devoir pas entrer dans aucune de ces deux propositions estant instruit par les exemples passez, ne voyant pas d'ailleurs d'utilité certaine de cette dépense et estant dangereux pour les suites de se rendre facile à donner de l'argent. J'ay donc répondu, Sire, que j'assëurois le Roy de Pologne de l'exécution entière du traicté de Prusse par lequel V. M. luy accordoit deux-cent mille livres pour les dépenses qu'il auroit faictes en ménageant la paix avec le Turc; que je respondois de faire toucher l'argent dans Dantzik aux termes portez par ledit Traicté et que sur la sèureté de cette somme le Roy de Pologne pouvoit se servir des 50,000 livres que l'on vouloit présentement me faire donner ayant le fonds certain pour les rembourser.

Jednak do p. de Pomponne pisze jednocześnie (LIV, 27, oryg.):

»J'ay desjà eu l'honneur de faire sçavoir à S. M. et à vous, Monsieur, que je n'avois encore pëu tirer du Roy de Pologne, que des parolles et des promesses généralles sur la diversion de Prusse où il me paroist agir lentement . . . et c'est aussy ce qui m'obligea de luy faire voir qu'il ne devoit point espérer d'argent du Roy qu'en exécutant le Traicté qu'il avoit avec S. M. Cependant je croirois qu'il ne faudroit point ménager dans la conjoncture présente une avance de 50,000 fr. sur les deux-cents promis en faveur de la paix sy on pouvoit tirer une parolle positive du Roy de Pologne qu'il entreroit en action dans la campagne prochaine; car s'il le promettoit il le tiendrait infailliblement. Mais comme je n'y vois rien de certain je continueray à suivre mon projet et mettre les choses en estat que, sy les Suédois veulent s'aider de leurs troupes de Livonie, on leur fera joindre un corps de 4 ou 5 mille hommes de celles de Pologne et on entamera la Prusse Ducalle.«

Co się tyczy wspomnianego przez nas parlamentowania z sejmem, znajdujemy w tej samej depeszy następującą wzmiankę:

»Mon sentiment est qu'il ne faut point s'attacher dans cette Diette icy à gaigner plusieurs nonces dont le manège ordinaire est de prendre de l'argent des deux partys et de n'en servir aucun, mais seulement de se bien assëurer du Mareschal de la Diette ¹⁾ lequel est desjà bien intentionné et de quatre ou six personnes de crédit, desquelles on ne soit point trompé.«

¹⁾ Marszałkiem sejmu był Władysław Michał Skoraszowski, chorąży poznański.

W poprzedniej depeszy do Ludwika XIVgo znajdujemy także wzmiankę o sprawach węgierskich, gdzie znowu spotykamy się z nazwiskiem Lubomirskich, ale już o marszałku w. k. i o jego ambitnych planach (str. 210) nie wspomina nawet de Béthune. Plany te zawadzały tylko mogły obecnie rozbudzonej osobistej ambicyi ambasadora, snującej zdradzające się tu i owdzie marzenia, pragnącej działać na własną rękę i potrzebującej tylko posłusznego narzędzia. Takim narzędziem nie mógł być magnat, piastujący pierwszą świecką godność w Rzeczypospolitej i odznaczający się zkadina między społecznymi godnościami charakteru. Młodszy, szukający fortuny i charakterem mizerniejszy, a potrzebujący właśnie francuskiej pomocy w sporze o ordynację ostrogską, Hieronim-Augustyn, kawaler Maltański, gotowym się okazał do wszelkiej roboty.

»Je suis sur le point — pisze de Béthune — de conclure un traicté avec luy par lequel je prétends l'engager de servir V. M. avec 2,000 hommes de pied et 2,500 chevaux de vieilles troupes, soit en Hongrie, soit en Prusse.«

Przyczém tak go zaleca:

»Le chevalier Lubomirski Grand-enseigne de la couronne, l'homme le plus ferme dans sa parole, le plus estimé des troupes est le plus capable de servir V. M. qui soit en Pologne.«

Dnia 5 lutego 1677 r. dwaj ambasadorowie piszą wspólnie do Ludwika XIV (Warszawa; LIV, 31, oryginał), narzekając na intrygi Cesarza i elektora Brandeburskiego, którzy sypią pieniędzmi, aby sejm zerwać i przeszkodzić tym sposobem ratyfikacyi pokoju z Portą, a przytém podburzają umysły przeciw francuskim ambasadorom. I tak:

»Le Résident de l'Empereur a fait demander audience à la Diette et nous avons appris qu'il vouloit y porter de grandes plaintes contre les Ambassadeurs de France, qu'il accuse de fomenter les mescontens. . . . Le Roy, pour esviter le bruit que ces plaintes pourroient faire icy a fait tesmoigner au Mareschal de la Diette et aux nonces qu'ilz eussent à luy refuser audience, laquelle ne peut estre accordée par la Diette qu'aux Ministres revestus du caractère d'Ambassadeur.«

Dowiadujemy się także z tej depeszy o parlamentowaniu ambasadorów z ambasadorem szwedzkim w Inflantach bawiącym, w celu namówienia go do bezzwłocznego przybycia do Warszawy. Pan de Lilienhöck jednakże odwleka przyjazd pod różnemi pozorami, dowodząc mianowicie, że go elektor Brandeburski zamierza przyaresztować w drodze, chociaż — nadmieniają ambasadorowie — droga pana de Lilienhöck tylko przez polskie ziemie prowadzi i byłoby nawet bardzo do życzenia, aby się elektor poważył aresztować go na tych ziemiach.

Biskup Marsylijski pisze osobno tegoż dnia do p. de Pomponne tłumacząc zwłokę w opuszczeniu Rzeczypospolitej opozycją króla i królowej, a także złém zdrowiem przy surowej porze roku. Nie odebrał do tej pory odpowiedzi na list wysłany 7go stycznia 1677 z Pielaskowic, w drodze z Żółkwi do Warszawy, (do p. de Pomponne; LIV, 4, oryginał), w którym opisywał powtórne nalegania swoje o pożegnalną audyencyę i powtórnią stanowczą odmowę Jana III. Czekać zatém będzie tej odpowiedzi.

Podobnie następną pocztą pisze (do pana de Pomponne, Warszawa 12 lutego 1677; LIV, 39, oryginał):

»Je n'ay pas de plus forte passion que de me tirer d'icy le plutost que je pourray. . . . J'y laisseray Mr. le Marquis de Béthune, qui me continuera aussy sans doute tous ses bons offices et à vostre considération et vivant comme nous faisons ensemble toujours dans une parfaite union et amitié.«

Tymczasem pod datą o dwa dni późniejszą znajdujemy następującą depeszę:

De Béthune do pana de Pomponne. Warszawa 14 lutego 1677 r.
(Oryginał. — LIV, 43).

Je dois, Monsieur, par cette lettre particulière répondre avec une entière confiance à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du quinze janvier laquelle m'oblige de vous bien faire cognoistre que je ne suis entré par aucune légèreté dans la proposition que je vous ay faite de quitter l'employ que vous m'avez procuré en Pologne, mais que j'ay eu des raisons solides de nous demander la grâce de m'en retirer lorsque j'aurai rendu au Roy tout le service qui dépend de mes soins du costé de Hongrie.

Permettez-moy aprez cela de vous faire un plan véritable de l'estat où sont icy les choses et ensuite je me soubmets aveuglement à tout ce que vous déciderez, vous demandant seulement le secret, que vous jugerez nécessaire.

Je ne vous parleray point, Monsieur, du succez de mon premier voyage, vous avez vëu avec quel agrément il s'est passé, et les tesmoignages publics et particuliers que j'en ay rapportez; le reste de ma conduite et de mon application, sur tout ce qui pouvoit rendre mon retour agréable à Leurs Majestez Polonoises, vous est connu aussy bien que les grandes dépenses, que j'ay faites pour y venir.

Arrivant à Dantzik, j'appris que la Reyne de Pologne estoit extrêmement brouillée avec son mary et que les eaux de Bourbon n'estoient que le prétexte de son voyage de France. Je partis aussytost, quoyque j'eusse la fiebvre trez-violente, prévoyant les suites de ce mauvais parti et de quelle conséquence il estoit d'empescher la Reyne de sortir de Pologne et sy je ne l'avois fait je peux vous assurer, Monsieur, qu'elle n'y seroit jamais rentrée. Je connois le Roy de Pologne lequel à ma considération voulust bien s'avancer jusques à Vratislavie¹⁾ où je rompis le voyage et racomoday toutes choses. Mais, Monsieur, ce qui devoit m'estre glorieux et avantageux produisit un effect tout contraire. Ceux qui avoient compté sur le départ de la Reyne concëurent beaucoup de chagrin contre moy et cherchèrent à me combattre avec mes mesmes armes, insinuant à la Reyne par une femme françoise fort artificieuse, laquelle a tout pouvoir sur son esprit que sy elle laissoit quelqu'un entre le Roy et elle il ne luy resteroit aucune considération, luy faisant remarquer que depuis mon arrivée tout ce qu'il y avoit d'hommes et de femmes considérables semblaient ne regarder que Mme de Béthune et moy. Quoyque la Reyne soit fort éclairée elle est femme, Monsieur, et née jalouse et envieuse et je ne fus pas longtemps à m'appercevoir de son changement, lorsque je la vis s'opposer fortement que je suivisse le Roy qui s'en retournoit seul en Russie où je pouvois luy estre nécessaire et avancer en mesme temps les affaires de la paix. Cependant la voyant opiniastre à m'obliger de la suivre à Dantzik où je luy offrois de renvoyer ma femme et tout mon équipage pour faire honneur à l'entrée que l'on luy préparoit je pris le party le plus sage et fis le voyage qui se passa fort bien tant que je ne parlay point de partir pour joindre le Roy, mais voyant l'absolue nécessité de me rendre auprès de Sa Majesté Polonoise qui devoit marcher dans peu de jours avec son armée, je priay la Reyne

de me permettre de m'avancer en diligence. Elle n'y voulut point consentir, voulant me persuader qu'il y seroit plus tost que moy, et ce fust en cette rencontre-là, Monsieur, que je connus que M. de Marseille n'agissoit pas de bonne foy, qu'il entretenoit de tout son pouvoir la jalousie de la Reyne, voulant s'en servir à m'empescher, en joignant le Roy, d'avoir part à la paix. Je fus adverti et justiffiay qu'il avoit des conversations secrettes avec cette femme dont je vous ay parlé au commencement de ma lettre, ce qui aida à me déterminer de partir pour Varsovie, où je trouvay un ordre du Roy de Pologne de me rendre incessamment à Joulkief, et ensuite une lettre par où il m'ordonnoit de voir M. Paëtz, ce qui donna lieu à la Reyne d'arriver et de partir aussytost. Mais en chemin elle reçut un courrier par lequel elle apprit que le Roy avoit esté obligé de marcher avec l'armée, que cent mille Tartares estoient entrés en Pologne et que le Roy désiroit pour sa sèureté qu'elle demeurast dans un chasteau-fort, à vingt lieues de Varsovie. Je fis voir dans ce moment à la Reyne combien ma complaisance pour elle donnoit d'embarras et je partis, quelques efforts que la Reyne et M. de Marseille fissent pour m'en dissuader et avec cinquante dragons je passay à Léopol dans le plus grand danger que homme ait jamais couru. Vous avez scëu, Monsieur, que ma présence n'y fust pas inutile et que, sans en tirer vanité, on doit à mes seuls soins et à mon industrie et à mon argent d'avoir rassemblé du canon et des troupes intimidées et sans chef, d'en avoir formé un corps qui a peut-estre donné lieu à la paix et beaucoup contribué à sauver le Roy et la Pologne. Les remerciements, que j'en ay reçeus de Sa Majesté, des Sénateurs et de toute l'armée ont esté publics et font aussy, Monsieur, que je vous en parle icy plus librement. Estant revenu du camp avec le Roy joindre la Reyne auprès de Janovietz je ne me suis appliqué qu'à luy oster toutes sortes de sujet et prétexte de jalousie. Elle désira d'engager M. de Maligny ensuite de la paix et pour en recueillir les fruits. Quoyque cela ne fust pas selon mes intérestz, je fus le premier à l'approuver. Mais M. de Marseille, poussé d'une envie que je luy pardonne parce qu'il n'est pas le maistre, conseilla qu'on retardast son départ jusques aprez la cérémonie de l'Ordre pour me faire perdre le fruit des recommandations du Roy de Pologne lesquelles estoient naturelles en ma faveur, aprez une action aussy esclatante. Je sacrifiay encore mes intérestz sans une seule parolle et souffris avec la mesme patience toutes les chicannes qu'il me fit dans la cérémonie et pour esviter de sortir des bornes que je m'estois prescriptes, je résolus de m'absenter pour quelques jours et de me rendre à Varsovie, où je pouvois prendre beaucoup de devant et de lumières sur la Diette prochaine. Cependant M. de Maligny partit aprez avoir passé des journées en conférences avec M. de Marseille et je fus adverty qu'il s'agissoit de quelque chose de fort noir contre moy. Mais comme j'ay tousjours esté sèur de l'amitié du Roy de Pologne je me contentay, Monsieur, de vous en advertir sans prendre aucun devant. La Cour estant arrivée à Varsovie huit jours aprez moy je trouvay toutes choses sur le mesme pied, le Roy de Pologne entrant dans tous mes intérestz avec une chaleur, qui redoubloit le chagrin de la Reyne et de M. de Marseille plus avant que jamais dans tous les commerces qui estoient contre moy. Enfin je pris le party de luy faire cognoistre que je sçavois qu'il se faisoit secrettement protecteur de tous ceux de qui j'avois sujet de me plaindre, qu'il leur faisoit espérer des pensions et qu'en cela il ne respondoit pas aux marques d'amitié que je luy avois données. Madame de Béthune fust présente

à nostre conversation; il m'advoua qu'il avoit beaucoup de relation avec cette femme dont je vous ay parlé et qu'il avoit esté informé de beaucoup de choses qui m'avoient regardé; mais qu'il avoit tousjours attendu que je luy en parlasse le premier. Comme je ne voulois point rompre ouvertement avec luy je recëus toutes les mauvaises excuses qu'il voulust me donner et je garderay jusques à la fin les mesmes mesures; mais, Monsieur, je dois vous dire que les choses vont tomber dans un estat violent, sy vous ne rappelez l'un ou l'autre. Luy party, je réspons de tout; mais sy pour ses affaires particulières il est obligé de demeurer, je vous demande de me retirer. J'en useray autrement qu'il m'a faict et luy donneray tous les amys que j'ay en Hongrie. C'est à vous, Monsieur, à juger qui peut mieux servir le Roy et sur tout ce que j'ay d'honneur je seray esgallement satisfait de ce que vous déciderez à cet esgard et, ayant vostre amitié, je me flatte que je ne demeureray pas sans employ, comme j'ay toute la raison, l'équité et l'honnesteté pour moy. J'évite, Monsieur, de vous mander cent choses qui ne feront que vous chagriner. Je remets tout entre vos mains et suis, autant que je le dois estre, vostre trez-humble et trez-obéissant serviteur.

P. S. J'ay caché ce que je vous demande et personne que vous n'en est informé

¹⁾ *Vratislavie*, w innych zaś depezech *Vladislavie*; jestto dzisiejszy Włocławek na mapach spólczesnych Sansona zapisany jako Władisław.

Porzucając sprawy prywatne, cofnąć się musimy o dwa dni w tył. Pod datą 12 lutego 1677 roku wysłał p. de Béthune dwie obszernie urzędowe depeze do Ludwika XIV i do p. de Pomponne. W pierwszej z nich (Warszawa; LIV, 42; oryginał) donosi, że sejm zgodził się na ratyfikację pokoju z Portą pod tym tylko warunkiem, że król $\frac{2}{3}$ wojska rozpuści w przeciągu dwóch miesięcy, tak, żeby nie zostało więcej jak 10,000 wojska pod bronią,

»de sorte qu'il faut disposer les choses en manière que l'on soit sèur des lieux où les troupes que l'on engagera seront employées, afin de les faire marcher aussy tost que l'on les arrêtera.«

Dowiadujemy się także o zaciągnięciu na Ukrainie przez wysłanego tam, z ramienia pana de Béthune, pułkownika 600 kozaków z dwóch zreformowanych regimentów. Kozakom tym wypadło wypłacić dwa miesiące żołdu naprzód; targować się zaś nie można, ile że Cesarscy ze swej strony zaciągi robią i właśnie podobno 1000 żołnierza z Ukrainy wyprowadzili.

»Toutes ces difficultés — dodaje ambasador — m'ont obligé de presser le Roy de Pologne de vouloir bien se déterminer dans une conjoncture aussy pressante et dont les ennemys de V. M. ne manqueroient pas de tirer avantage. . . Le Roy de Pologne m'a respondu qu'il donneroit à V. M. des marques certaines de son amitié, que ce qui l'obligeroit de dissimuler entièrement son dessein pendant

la Diette estoit la parfaite connoissance qu'il avoit des caballes, qui estoient dans son Royaume et de l'humeur des Polonois, qui tous conjointement estoient venus dans l'esprit de s'opposer aux bonnes intentions qu'ilz estoient persuadez de voir esclatter en faveur de la France... qu'il falloit à quelque prix, que ce fust gagner quelques particuliers qu'il m'a nommés et dont le premier estoit le chevalier Lubomirski, afin que pendant le voyage qu'il m'avoit promis de faire dans la Prusse Ducalle et à Dantzik il pust prendre des mesures certaines de concert toutefois avec les Suédois, ce qui a, Sire, beaucoup de rapport à ce que j'ay eu desjà l'honneur de mander à V. M. Mais cependant je ne laisse pas de concevoir beaucoup meilleure opinion des affaires de Prusse que je ne faisois avant cette dernière response.

Nie zapomina przeto de Béthune o sprawie węgierskiej. Owszem przesyła jednocześnie z tą depeszą kopię wstępnej umowy zawartej z Lubomirskim, chorążym w. k., i projekt traktatu do zatwierdzenia przez Ludwika XIV. Podamy w swoim miejscu osnowę ostatecznie przyjętych przez obiedwie strony zobowiązań. Tu przytoczymy tylko jeszcze ustęp z depeszy pod adresem pana de Pomponne, dotyczącej tej sprawy jak również i sprawy pruskiej:

Warszawa 12 lutego 1677. (Oryginał. — L, 73).

La longue dépêche, que je me donne l'honneur d'écrire au Roy vous informera, Monsieur, de l'estat de ses affaires icy et des mesures que je prends de tous costez pour remplir l'attente de Sa Majesté et satisfaire à ses ordres.

Vous trouverez icy-joint l'engagement que j'ay pris avec le chevalier Lubomirski et le projet qu'il m'a donné lequel est d'autant plus avantageux qu'il se remet à Sa Majesté de toutes les conditions et que traitant avec luy on aura un corps de troupes en estat d'agir à tous événemens soit en Hongrie soit en Prusse, et à l'esgard de la despense je ne prétends pas qu'il en couste davantage à Sa Majesté, mon intention estant de la faire entrer sur la total de celle qui se fera pour l'une des deux diversions selon le lieu, où il sera employé. Je commence à mieux espérer des affaires de Prusse par les choses que le Roy de Pologne m'a dites et par les gens dont il m'a donné ordre de m'assurer; mais il resteroit à faire une chose selon moy qui me paroist nécessaire et par laquelle on peut en mesme temps marquer de la confiance au Roy de Pologne et haster l'action, c'est que le Roy luy fasse offrir une avance de cent-mille francs sur son traité pour payer les troupes et les mettre en estat d'agir et que Sa Majesté se fasse un honneur d'une nécessité absolue, car bien qu'il soit porté par ledit traité que le Roy de Pologne ne recevra aucune somme qu'après l'action commencée, cependant il ne faut pas conter, que les troupes marchent sans argent ny que le Roy de Pologne en avance du sien, et vous devez croire, Monsieur, que je suis présentement persuadé de l'utilité de la chose puisque je la conseille, et que je me pensay brouiller il y a huit jours avec la Reyne de Pologne pour une moindre somme qu'elle demandoit dont je ne voyois pas qu'il pust venir aucun avantage à Sa Majesté. Ce que l'on peut faire pour plus grande précaution, en cas que le Roy

aprouve la chose c'est de me donner des ordres en manière qu'il paroisse que l'intention de Sa Majesté est que cette somme demeure dans mes mains pour estre distribuée selon les intentions du Roy de Pologne et seulement aux troupes destinées pour composer l'armée de Prusse.

Depesze wysłane następną pocztą d. 19 lutego 1677 r. są dość obojętnej treści. Donoszą tylko ambasadorowie w wspólnej depeszy (do Ludwika XIV, Warszawa 19 lutego 1677; LIV, 50, oryginał), że odwiedzwszy arcybiskupa gnieźnieńskiego, skłonili go tą grzecznością do sprzyjania interesom francuskim, w czém dopomogła im, jak się domyślają, znana niechęć tego kościelnego dygnitarza do biskupa krakowskiego, gorliwego stronnika Austrii. Donoszą także, że na ich prośbę król dał biskupstwo kamienieckie kanonikowi Wojeńskiemu; co więcej, jest nadzieja otrzymania dla tegoż kanonika małej pieczęci po biskupie Warmińskim, który bardzo chory.

Po 19 lutego korespondencya ożywia się bardzo, skutkiem ożywienia się spraw sejmowych. Między tym dniem a 27 t. m. ambasadorowie piszą kilkakrotnie. Podajemy tę korespondencyę w wyciągach podług chronologicznego porządku i bez dalszego komentarza:

De Béthune do p. de Pomponne. Warszawa 22 lutego 1677 roku.

(Oryginał. — LIV, 53).

Je peux dire avec quelque certitude à Vostre Majesté, que l'on a lieu d'espérer que la Diette finira heureusement; une partie de ceux qui estoient icy les plus opposés aux intentions du Roy de Pologne ayant abandonné le party de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg et descouvert en mesme temps les secrettes intrigues par lesquelles on vouloit s'opposer à la ratification de la paix et allumer une guerre civile dans le Royaume. Ce qui a aigri à tel point le Roy et allumer une guerre civile dans le Royaume. Ce qui a aigri à tel point le Roy de Pologne contre la maison d'Austrie qu'il a envoyé le Régent de la Chancellerie avec menace de déclarer au Résident de l'Empereur qu'il ostoit la pension de deux-cent-mille francs, que généreusement il avoit bien voulu conserver à la Reyne Eléonor, ne prétendant plus qu'elle s'en servist contre luy et voulant bien faire sçavoir à son maistre qu'il se ressentiroit de son procédé et a fait dire en mesme temps à Overbec, Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg, que s'il se trouvoit coupable des escrits séditieux dont on l'accusoit qu'il le feroit arrester sans aucun esgard de son caractère.

Ensuite le Roy de Pologne nous ayant fait appeller à minuit chez la Reyne, M. de Marseille, le Palatin de Russie et moy, nous demanda de vous faire sçavoir ce qui s'estoit passé et la résolution où il estoit, sy Vostre Majesté vouloit l'appuyer, d'agir ouvertement contre des ennemys communs, qui redoubloient leur aversion contre luy par la haine qu'ilz avoient pour la France. Vostre Majesté ne doutte pas que nous n'aions fait de nostre mieux pour profiter de cette conjoncture, assurant Sa Majesté Polonoise qu'elle pouvoit commencer la guerre avec une certitude entière, que Vostre Majesté l'assisteroit de tout son pouvoir et que

desjà l'argent estoit prest à Dantzick pour l'exécution du traicté contre l'Electeur de Brandebourg et que s'il vouloit porter ses armes contre l'Empereur, il ne devoit point douter que vous ne voulussiez bien, Sire, luy donner un pareil subside. Enfin les choses paroissent d'elles-mesmes se porter au point que Vostre Majesté les peut désirer et sy la Diette finit bien et que l'on engage le Roy de Pologne à faire le premier pas, j'oseray bien respondre du reste. Et cependant j'ay desjà arresté plusieurs officiers et rends conte au Roy de Pologne de toutes les démarches que je fais. Voilà, Sire, où sont présentement les affaires.

De Béthune do pana de Pomponne. Warszawa 22 lutego 1677 roku.
(Oryginał. — LIV, 54).

J'ay supplié S. M. de n'estre point surprise sy je me trouve obligé de mander quelquefois d'un ordinaire à l'autre des choses différentes; je vous demande aussy la mesme grâce, estant impossible de pouvoir respondre deux jours de l'esprit des Polonois, lesquels sont divisés entre eux autant par leurs différens intérestz, que par les factions de la cour de Vienne et de l'El. de Brandebourg auxquelles on peut dire que la fermeté du Roy de Pologne est seule capable de résister. . . . Le plus difficile est de commencer, respondant au Roy et à vous, Monsieur, que sy on engage le Roy de Pologne à faire le premier pas, il aura plus besoin d'estre retenu que d'estre pressé. — Ainsy mon avis est que l'on fasse passer à Dantzick une partie de l'argent promis pour l'exécution du traicté et que le Roy trouve bon que j'en fasse toucher cent-mille francs pour les premiers frais de la guerre, afin que S. M. Polonoise arrivant en Prusse, où il m'a promis de se rendre quinze jours aprez Pasque, puisse agir sans avoir aucun prétexte de retardement.

Biskup Marsylijski i de Béthune do Ludwika XIV. Warszawa 26 lutego 1677 r. (Oryginał. — LIV, 57).

Nous avons rendu conte à Vostre Majesté par nostre dernière dépesche commune de ce qui s'est passé cy-devant à la Diette. Il nous reste présentement à l'informer que les nonces qui sont mal intentionnez et gagnez, ou par la cour de Vienne ou par l'Electeur de Brandebourg, forment chaque jour de nouvelles difficultez dont la plus considérable est présentement sur le serment qu'ilz prétendent devoir estre fait par le Mareschal de la Diette prochaine, les Lithuanois ne voulant pas que la chose commence par eux, et les choses se sont poussées sy loin que le Roy a esté obligé de menacer les Paëtz et leurs partisans d'un sévère chastiment, les traictant de perturbateurs et de gens suspectz et gagnez par les ennemys de l'Estat, et a parlé hautement contre les Ministres de l'Electeur de Brandebourg lesquels par toutes sortes de pratiques fomentent la division dans son Royaume, leur ayant fait signifier à eux-mesmes qu'il se ressentiroit de la conduite de leur maistre à son esgard et nous ayant assemblez un des jours de la sepmaine dernière dans la chambre de la Reyne de Pologne, où il vouloit que le Palatin assistast seul avec nous, déclara que se trouvant exposé à la mauvaise volonté de ses ennemys il désiroit que nous informassions Vostre Majesté de l'estat où il se trouvoit afin qu'il pust conter sur l'assistance de V. Majesté s'il entre-

prenoit quelque chose contre des ennemys communs lesquels n'estoient particulièrement les siens que par l'estroitté amitié qu'il proffessoit avec la France. Sur cela nous l'asséurames, Sire, qu'il pouvoit conter sur le secours de V. Majesté et l'eschaufasmes autant qu'il fut en nous à commencer la guerre en Prusse selon le traicté qu'il avoit avec V. Majesté, et nous pouvons luy dire qu'il nous paroît plus porté qu'il n'avoit encore esté à cette entreprise, mais il faut de toute nécessité se remettre à la conclusion de la Diette.

Cependant, Sire, les puissances estrangères ne négligent aucuns moyens pour ébranler le Roy de Pologne et le détacher s'il se pouvoit des intérestz de V. Majesté. Les Estatz d'Hollande ont escrit une grande lettre à Sa Majesté Polonoise par laquelle ilz la supplient de ne point porter ses armes contre l'Electeur de Brandebourg leur allié parce qu'ilz se trouveroient obligez contre leur inclination de l'assister selon le Traicté fait avec luy. Il est arrivé un envoyé du Roy de Dannemark avec une lettre pressante pour le Roy de Pologne et pour la République de Pologne à peu prez dans les mesmes termes; mais Sa Majesté Polonoise n'a pas voulu qu'il eust audience du Sénat sous prétexte qu'il n'avoit pas la qualité d'Ambassadeur, qui est le mesme dont il s'est servi pour reffuser celle que demandoit le Résident de l'Empereur, et l'on est adverty qu'il doit arriver des lettres de mesme substance de la part de la Diette de Ratisbonne, ce qui ne laisse pas de faire beaucoup d'impression sur les Polonois et de rendre icy les affaires beaucoup plus difficiles pour les intérestz de Vostre Majesté.

Nous sommes, etc.

Biskup Marsylijski do p. de Pomponne. Warszawa 26 lutego 1677.
(Oryginał. — LIV, 59).

Sur le bruit qu'on avoit fait dans la Diette il y a dix ou douze jours et sur la crainte que le Roy de Pologne avoit juste sujet d'avoir que quelques mutins ne voulussent rompre la Diette, Sa Majesté Polonoise nous avoit proposé, à Mr. de Béthune et à moy, de dépescher un courrier à la cour pour faire sçavoir au Roy qu'en cas que la Diette fust rompue il estoit bien résolu d'amasser le plus de troupes qu'il pourroit et de monter à cheval luy-mesme pour aller fondre sur ces mutins et revenir ensuite contre ceux qui les auroient fait agir et sçavoir de Sa Majesté sy en ce cas elle auroit la bonté d'entrer dans quelque dépense qu'il luy conviendrait faire pour cet effect, et qui luy donneroit un moyen sûr d'exécuter au plustost son traicté. Mais comme ces bruitz se dissipèrent et que tout le monde parut plus soumis aux volontez du Roy de Pologne, nous convinmes, M. de Béthune et moy, que nous n'en escrivions rien. Je me rapporte cependant, à nostre lettre commune.

Le Roy de Pologne m'a dit aujourd'huy que comme la Diette estoit sur le point de se conclurre, il avoit dessein de porter au Sénat les plaintes qu'il avoit à faire contre l'Electeur de Brandebourg et proposer en mesme temps l'occasion favorable et les moiens faciles qu'il y avoit de recouvrer la Prusse que cet Electeur leur avoit enlevée. Il est bien persuadé que la Diette n'y entrera point, mais il le veut faire pour n'avoir rien à se reprocher, et pour commencer à préparer de bonn'heure les Polonois à ne se point opposer à un sy juste dessein. Il dresse cependant un projet de toutes les mesures qu'il veut prendre pour faire une di-

version en Prusse et pour cet effet il m'a dit qu'il pensoit aux moyens de recueillir sans bruit toutes les troupes, qui seroient licenciées afin de s'en pouvoir servir d'une manière qu'il puisse estre utile au service de Sa Majesté et avantageuse au soulagement des Suédois, et que dès qu'il aura pris les mesures nécessaires sur cela il nous le fera savoir pour envoyer à la Cour. Vous connoissez, Monsieur, l'estat de ce Royaume où l'on ne peut pas faire ce qu'on souhaitteroit.

A vous dire le vray, Monsieur, je crains bien que l'affaire d'Hongrie ne nous soit échappée, et que nous n'ayons laissé perdre une occasion qui a paru sy favorable durant deux années de faire une trez-puissante diversion, mais vous sçavez, Monsieur, que je n'ay rien à me reprocher là-dessus en ayant escrit sy souvant et d'une manière sy pressante.

De Béthune do pana de Pomponne. Warszawa 27 lutego 1677 roku.
(Oryginal. — LIV, 60).

Je me trouve tous les jours dans un estat trez-embarrassant, ne pouvant m'empêcher d'arrester des officiers dont sans cela l'El. de Brandebourg grossiroit ses troupes lesquelles cousteroient beaucoup à S. M. sy on ne les employe promptement. J'ay d'ailleurs les Cosaques, que j'ay retenus pour faire passer en Hongrie et Mr. le Chevalier Lubomirski lequel travaille sur ma parole à rendre les régiments qu'il a sur pied completz afin de se trouver en estat d'agir aussy tost que je recevray la résolution de S. M.

Jednocześnie pisze de Béthune do Ludwika XIV w odrębnej zupełnie sprawie. Zwracamy uwagę czytelnika na tę depeszę:

Warszawa 27 lutego 1677 r. (Oryginal. — LIV, 62).

Je ne sçay sy Vostre Majesté se souviendra que j'eus l'honneur de luy escrire ¹⁾ pendant mon premier voyage de Pologne et de luy dire ensuite à mon retour auprez d'Elle que le Roy de Pologne me paroissoit avoir dessein de se faire absolu et de rendre son Royaume héréditaire. Ce qu'ayant encore mieux connu par la conduite qu'il a tenu dans cette dernière Diette, j'ay crëu utile au service de Vostre Majesté de m'en esclaircir entièrement et j'ay decouvert que véritablement l'intention de Sa Majesté Polonoise seroit de se servir en mesme temps des troupes et pour la diversion de Prusse et pour exécuter son projet. Mais qu'il voudroit avant de s'y engager entièrement, que Vostre Majesté tesmoignast désirer la chose et voulust l'appuyer.

Ce qui m'a paru de plus est que le Roy de Pologne évite de faire directement cette proposition à Vostre Majesté, soit qu'il ne veuille point paroistre mesler aucun intérêt particulier à l'engagement qu'il a pris sur l'affaire de Prusse ou qu'il appréhende, s'il avoit fait cette démarche, que Vostre Majesté l'assistast moins lorsqu'il n'agiroyt point entièrement pour Elle, et j'ay connu qu'il auroit bien désiré m'insinuer de proposer la chose comme de moy, ce que j'ay fait semblant de ne point entendre, affin que Vostre Majesté pust approuver ce projet ou l'ignorer selon qu'il conviendrait au bien de son service et je dois ensuite l'informer de ce qui me paroît icy et pour et contre.

Sy le Roy de Pologne est assez assëuré que V. M. l'assistera dans une chose aussy avantageuse pour luy, il ne faut pas douter qu'il ne se porte plus promptement et avec plus de résolution dans l'affaire de Prusse puisqu'il la regardera comme le commencement et le fondement de ses espérances et qu'il n'agisse ensuite avec plus de dépendance pour tout ce que V. M. pourra désirer.

D'ailleurs s'il se rend absolu et qu'il vous en ayt, Sire, l'obligation, vous mettrez toute la maison d'Autriche, et tout le Nord en estat de n'oser rien entreprendre par la crainte d'une puissance, que vous-mesme aurez formée, laquelle regarde esgalement tous leurs Estatz.

Cependant, Sire, comme les grands desseins ne s'exécutent point sans y trouver de grands obstacles, Vostre Majesté jugera s'il luy est utile d'entrer présentement dans celui du Roy de Pologne et on ne peut respondre des suites, quoyque l'on doive beaucoup espérer de la conduite et de l'adresse de ce Prince, lequel sans se déclarer ny donner jusques à présent aucun soubçon a sy bien menagé l'esprit de l'Archevesque de Gnesne et des Evesques, qui sont les plus considérables de l'Estat que la plus grande partie d'entre eux le pressent de se rendre absolu et luy promettent leurs suffrages; de sorte que se trouvant en mesme temps maistre de l'armée il y a beaucoup d'espérance que le Royaume changeroit de gouvernement sans en venir à de grandes extrémités. J'ay crëu, Sire, que Vostre Majesté trouveroit bon je luy exposasse les choses comme elles me paroissent sans y regarder d'autre avantage, que celui du bien de son service qui sera tousjours la seule règle de toutes mes actions.

¹⁾ Ob. depeszę z 14 października 1674, str. 151. Nowa tam jednak tylko o zamianie elekcyjnej monarchii na dziedziczną; o samowładztwie ani słowa.

Odstępując od chronologicznego porządku, aby nie rozwlekać tej sprawy, podajemy zaraz odpowiedź Ludwika XIV:

Do p. de Béthune. Obóz pod Cambray 9 kwietnia 1677 roku.
(Minuta. — LIV, 18).

Mons. le Marquis de Béthune, Vostre dépesche du 22 de février demande particulièrement ma response sur ce que le Roy de Pologne vous a fait connoistre de son dessein d'arriver à une autorité absolue dans son royaume. Comme j'entre avec une affection sincère dans tout ce qui est des avantages de ce Prince je verrois avec plaisir qu'il pust réussir dans cette pensée. Je ne juge pas toutefois que vous deviez trop entrer avec luy dans la recherche des moyens par lesquels il pourroit y arriver. Comme ilz iroient à demander mes assistances pour le porter avant toutes choses à une souveraineté indépendante de toutes les formes qui ont lié les Roys ses prédécesseurs, je me mettrois au hazard de faire une longue et considérable dépense dont je ne tirerois aucune utilité. Ainsy, comme il ne vous avoit point parlé directement de cette affaire, vous esviterez d'y entrer et vous vous arresterez seulement, ainsy que vous avez fait jusques à cett'heure, à luy demander l'exécution de son traité qui l'oblige de porter la guerre en Prusse. Peut-estre mesme pourriez-vous luy faire connoistre, que rien ne seroit plus capable de le conduire à l'autorité absolue à laquelle il aspire que le mérite qu'il acquereroit

auprez de la République par la réunion d'une sy belle province et qu'il luy seroit mesme avantageux de s'assëurer dans cette guerre d'un corps de troupes qui dépendroit entièrement de luy. Ainsy, pour accorder ses intérestz et les miens, vostre application doit estre à le porter présentement à la diversion qu'il m'a promise contre l'Electeur de Brandebourg, et à luy laisser envisager ensuite la continuation de mon alliance comme utile au succez de cette affaire.

Wypada nam teraz rzucić okiem na depesze odebrane przez ambasadorów z Francyi w ciągu lutego. Przegląd ten będzie krótki, ile że i depesze gabinetu wersalskiego z tej epoki są krótkie i mało-znaczące.

Dnia 1 stycznia 1677 r. Ludwik XIV odpowiada (St. Germain; LIV, 1, minuta) na depeszę pana de Béthune z 25 listopada 1676 (str. 323). Rad będzie, jeśli Szwecya skorzysta z rozpuszczenia wojska polskiego dla pomnożenia własnych zaciągów, ale nie może dać jej na ten cel żadnych funduszów, oprócz zwykłych subsydyów.

Następne depesze królewskie z tego miesiąca zamykają się w ogólnikach, jak np. depesza z 7 stycznia 1677 r.:

Do pana de Béthune. St. Germain.

Le seul ordre, que j'ay à vous donner est de continuer autant qu'il sera en vous à faire réussir soit du costé de la Prusse, soit du costé de la Hongrie des diversions, qui pourront estre sy importantes à mon service.

Więcej już zajmującą treścią odznaczają się depesze pana de Pomponne, choć dotyczą przeważnie interesów prywatnej natury. Odpowiadając, także pod datą 1 stycznia 1677, na poufny list pana de Béthune z 25 listopada 1676 (str. 324), oświadcza (St. Germain; LIV, 2, minuta), iż wierzyć nie chce, aby biskup Marsylijski chciał pozostać w Polsce, gdzie przecież król dwóch ambasadorów mieć nie potrzebuje.

»Les affaires — dodaje — ont esté en bonnes mains tant qu'il y a esté, elles ne seront pas moins bien à cette heure entre les vostres.«

Dnia 7go zaś stycznia 1677 r. pisze do biskupa Marsylijskiego (St. Germain; LIV, 5, minuta):

»Ce n'est presque, Monsieur, que par manière d'acquit que je continue à vous escrire. Je ne puis presque doubter, que cette lettre ne vous trouve parti de Pologne.«

Między 7 a 15 stycznia 1677 r. doszły do St. Germain depesze ambasadorów z 12 i 13 grudnia 1676 r. wraz z listami Sobieskiego

i Maryi-Kazimiry z d. 10 tegoż miesiąca (str. 330—331). Zatem odpowiadając w szczególności na depeszę pana de Béthune z 13 grudnia 1677 (str. 334), pisze minister:

St. Germain 15 stycznia 1677 r. (Minuta. — LIV, 13).

Ce que je puis, Monsieur, adjouster à la lettre du Roy, que je vous envoie est de vous tesmoigner ma surprise du peu de satisfaction que vous paroissez sitost trouver en Pologne. Mais ce qui me toucheroit bien davantage seroit le juste sujet, que vous croyez avoir d'estre mal satisfait de M. de Marseille. Il respond mal, sy cela est, au sujet qu'il m'a marqué tant de fois qu'il avoit de se louer de vous. Il y auroit mesme quelque lieu de s'estonner que contre vostre avis il eust fait une demande au Roy pour la Reyne de Pologne, qui a sy peu de fondement. Les soixante-mil livres ont esté promises lorsque la guerre seroit effectivement commencée en Prusse, les choses en sont fort esloignées. Il y a un peu plus de raison pour les termes eschëus de la pension, mais apres un sy long temps on pourroit se dispenser de les demander toutes à la fois. Sa Majesté trouve bon néanmoins en cas que vous vous trouvassiez extremement pressé sur cette affaire par la Reyne de Pologne, que vous luy fassiez connoistre que le temps de payer les vingt-mille escus pour la Prusse dépend du Roy son mary et de l'exécution qu'il donneroit à son traicté. Mais pour la disposer davantage à la faire déclarer vous pourriez luy tesmoigner qu'apres cette entreprise commencée le Roy luy feroit payer les vingt-mille escus, qui ont esté attachés à cette condition et les trois années qui sont eschëues de sa pension. Sy la guerre se porte en effet contre l'Electeur de Brandebourg le Roy fera volontiers ces dépenses quoyque considérables. Sy le Roy de Pologne préfère le repos à des conquestes, la Reyne de Pologne n'aura pas de droit de les prétendre. C'est ce que vous luy insinuerez, Monsieur, avec vostre adresse et vostre habileté ordinaires.

Je croirois l'ambassade de Rome trez-bien entre vos mains, ainsy que vous me marquez la désirer, sy toutefois vous estiez en estat d'en supporter le poids. Mais présentement il n'y a pas de lieu d'y penser parce que Sa Majesté a pris d'autres mesures. Je souhaite que vous trouviez en Pologne plus d'agrément que vous ne paroissez y en rencontrer.

Wreszcie w depeszy z 29 stycznia 1677 tak wspomina pan de Pomponne o biskupie Marsylijskim:

Do p. de Béthune. St. Germain. (Minuta. — LIV, 22).

Je ne puis douter que Mr. de Marseille ne soit party à cette heure; . . . on ne peut regarder que comme un effet de la bienveillance de la Reyne de Pologne pour luy la manière honneste dont elle luy a tesmoigné désirer qu'il demeurast à Varsovie. Il ne doit pas régler son séjour selon le désir de la Reyne de Pologne, mais selon l'intention du Roy.

Wbrew tym przypuszczeniom pana de Pomponne, biskup Marylijski brał zupełnie na seryo nalegania Maryi-Kazimiry i czekał dalej odpowiedzi na ową depeszę z Pielaskowic wysłaną (str. 350), a nawet w pierwszych dniach marca starał się, jak się zdaje, o odzyskanie dawno utraconej osobistej działalności w dyplomatycznych rokovaniach. Pod datą 5 marca 1677 pisze on sam — czego zaniechał już od kilku miesięcy — do Ludwika XIV (Warszawa; LIV, 61, oryg.). Depesza ta krótka wprawdzie i nieprzedstawiająca wielkiego interesu; wyjmujemy z niej przecie ten ustęp:

»Le Résident de l'Empereur aprez avoir recëu un courrier extraordinaire de Vienne a renouvelé ses instances pour estre ouy dans le Sénat; quoyqu'il ayt justifié que d'autres, qui avoient un pareil tiltre que luy, y avoient esté autrefois ouys, comme l'on est persuadé qu'il ne veut avancer que des mengeries capables de troubler les affaires, S. M. Polonoise s'est opiniastree à luy faire refuser l'audiance publique et nous sommes tousjours persuadez de la bonne volonté, que le Roy de Pologne a pour les intérestz de S. M.»

Pisze także tegoż dnia i obszerniej do p. de Pomponne, a ponieważ nie mamy depesz pana de Béthune z tej daty, a depesze jego z 7 marca są dość obojętnej treści, depesza biskupa jest nam pożądaną i podajemy ją prawie w całości:

Warszawa 5 marca 1677 r. (Oryginał. — LIV, 65).

Je vous dois dire, Monsieur, qu'il y a deux ou trois jours, que le Roy de Pologne me mena avec luy à la chasse, à dessein de m'entretenir en particulier d'un projet de diversion qu'il avoit eu pensée de faire, ainsy que je vous l'avois escrit par mes précédentes, pour le soulagement des Suédois et le bien du service du Roy, et qu'aprez qu'il auroit faict ce projet il nous le feroit voir, à M. de Béthune et à moy, afin que nous l'envoyassions incessamment à la cour par un exprès pour y estre porté plus vite et y estre rendu plus sëurement et en avoir plustost la response.

Je vous diray cependant, Monsieur, à l'avance quelque chose de ce qu'il m'a dit alors, que pour ce qui estoit des affaires de Hongrie, il n'estoit pas dans le sentiment que le Roy y entrast jusques à ce que l'on en fut plus esclairci par mille raisons qu'il m'en dit alors et pour ne pas employer inutilement l'argent de Sa Majesté; qu'ainsy il falloit attendre le retour de ceux qu'on a envoyés et plus d'esclaircissement auparavant qu'il pust former aucune résolution là-dessus; que son dessein estoit de faire une diversion en Prusse Ducalle contre l'Electeur de Brandebourg suivant son traicté et de la faire d'une manière que cet Electeur ne puisse pas se plaindre ouvertement de luy et que bien loin que la République de Pologne y trouve à redire, elle en soit au contraire bien aise et luy sçache bon gré de

l'avantage qu'il luy aura procuré par le recouvrement de cette province. Je ne vous rapporte pas tout ce que le Roy de Pologne me dit sur ce dessein parce que vous en verrez le détail par le projet qui n'est pas encore dressé. Quelque résolution qu'on puisse prendre à la Diette de conserver la paix avec ses voisins et de faire de rigoureuses deffenses à aucuns de ses sujetz de porter les armes contre eux, il doit demander au Roy un officier principal, et qui soit allemand s'il se peut pour commander un corps de troupes de dix ou douze mille hommes qu'il feroit passer en Livonie pour se joindre aux Suédois et venir ensuite tous ensemble s'emparer de la Prusse Ducalle; que ces troupes estoient desjà toutes prestes et qu'il les tenoit mesme dans ses économies pour leur donner moyen de subsister, que ce seroient des Valaques, des Cosaques, des Tartares, des Lithuanois et de ses troupes estrangères qui n'ont rien à perdre et qui sont par là à couvert des Universaux que la République de Pologne pourroit envoyer et il se promet qu'en mesme temps toute cette province, qui est accablée par les exactions de l'Electeur de Brandebourg et qui soupire depuis longtemps de rentrer sous la domination de la Pologne se remettra entre ses mains. Et pour cet effet, il prétend passer le printemps et l'esté dans la Prusse Royale pour l'exécution de ce dessein et pour empescher l'Electeur de Brandebourg de pouvoir y envoyer aucun secours. Je vous fais part de cet advis, Monsieur, en attendant qu'il nous ayt remis le projet dont il est question que nous enverrons aussytost avec toute la diligence possible.

Vous avons convenu, Monsieur le Marquis de Béthune et moy, de vous envoyer, Monsieur, le duplicata de la lettre commune, que nous escrivismes au Roy par le précédent courrier de peur qu'elle ne fust égarée. J'attends au plustost et j'espère que la réponse que le Roy et vous, Monsieur, ferez aux lettres de Leurs Majestez Polonoises sur le désir qu'elles avoient de me retenir prez d'elles encore quelque temps, et dont je vous informay de Pilaskoviez, me mettront en estat de partir bientost d'icy avec l'agrément de Leurs Majestez Polonoises. Car voilà les jours qui commencent à devenir plus beaux, et la Diette est en estat de se terminer heureusement dans quinze jours ou trois sepmaines. Je puis vous assëurer cependant, Monsieur, que je n'ay pas esté icy inutile au service du Roy, ny à celui du Roy de Pologne par la confiance, que je me suis acquise auprez de Leurs Majestez Polonoises et des Sénateurs et par les soins que j'ay donnez pour assoupir beaucoup de différens qui eussent pu causer la rupture de la Diette, les Ministres de nos ennemys n'ayant rien oublié pour cela, mais les choses sont présentement en un estat que j'en conçois tousjours de meilleures espérances pour une heureuse conclusion et sans qu'il en couste aucun argent à Sa Majesté.

Tym panegirkiem własnych dyplomatycznych usług zdaje się, iż zadawał kłam biskup wyrażonej nieco wyżej nadziei, że spodziewana odpowiedź na depeszę z Pielaskowic pozwoli mu opuścić Polskę. Zdaje się, że rachował on owszem, iż odpowiedź ta przychylną będzie dla tak gorąco przez Maryę-Kazimirę objawionych, a skrycie przez niego samego podzielanych życzeń. Dlatego usiłował on okazać się użytecznym; dlatego nawet, jak wnosić możemy z kilku depesz pana de Béthune z tej epoki (ob. mianowicie depeszę do p. de Pom-

ponne z 27 lutego 1677; LIV, 60), naprawił on w tym czasie stosunek z zazdrosnym kolegą, pomiarkowawszy smać, ile podobny antagonizm mógł mu szkodzić w Wersalu. Wszystkie te zabiegi jednak okazały się bezskutecznymi. Około 19 marca 1677 r. odpowiedź na depeszę z Pielaskowic przyszła nareszcie; brzmiała zaś jak następuje:

De Pomponne do Biskupa Marsylijskiego. St. Germain 19 lutego 1677.

(Minuta. — LIV, 46).

Lorsque je croiais, Monsieur, avoir la joye de vous voir bientost, j'ay esté surpris d'apprendre par la lettre qu'il vous a plu de m'escire le 7 du mois passé que vous vous arrestiez encore à Varsovie sur ce que le Roy et la Reyne de Pologne vous avoient tesmoigné le désirer. Mais je vous diray que le Roy n'en a pas paru moins surpris que moy. Sa Majesté ne douttoit point qu'aprez le long temps qu'il y a que M. de Béthune est arrivé et les ordres qu'elle vous avoit donnés de revenir vous ne vous fussiez mis incontinent en chemin. Elle n'a pas jugé mesme que vous eussiez dû deférer aux instances obligeantes que le Roy de Pologne vous a faites pour différer vostre voyage. C'est pour ce sujet qu'elle vous escrit elle-mesme qu'ayant besoin icy de vous pour son service, sa volonté est que vous preniez congé du Roy de Pologne aussytost aprez que vous aurez reçu cette lettre. Elle a vëu dans celle que vous m'avez escrite, que ce Prince et cette Princesse vous avoient tesmoigné qu'ilz prenoient sur eux que vous différassiez à obéir aux ordres du Roy sur vostre départ jusques à ce qu'ilz eussent reçu response à la lettre qu'ilz ont escrite au Roy sur ce sujet par le Comte de Maligny. Sa Majesté m'ordonne de vous marquer bien expressement qu'elle veut ignorer ce qu'ilz vous ont dit parce qu'elle ne veut point entrer en explication avec Eux, sy Elle doit à leur prière accorder ou refuser vostre séjour en Pologne. Ainsy vous ne leur tesmoignerez point que vous ayez donné part à Sa Majesté de ce qu'ilz vous ont dit pour vous arrester. Mais quoyqu'ilz fissent encore les mesmes efforts, quoyqu'ilz vous disent qu'ilz prennent la chose sur eux, et qu'ilz attendent la response à la lettre qu'ilz ont escrite par M. le Comte de Maligny vous leur tesmoignerez que rien ne peut estre capable de vous empescher d'obéir aux nouveaux ordres que vous recevez de Sa Majesté. Ainsy sans rien escouter de ce qu'ilz vous pourroient dire, l'intention de Sa Majesté est que vous partiez incontinent aprez cette depesche reçue. C'est, Monsieur, ce que Sa Majesté me charge bien expressement de vous faire sçavoir, et je vous puis dire qu'elle a esté surprise depuis longtemps du retardement que vous apportiez à vostre départ, mesme depuis la cérémonie de l'Ordre. Aussi vous croyoit-elle prez d'arriver en France lorsqu'elle a appris que vous vous prépariez à un nouveau séjour en Pologne.

Załączona depesza Ludwika XIV, o której wspomina de Pomponne, zawierała tylko w kilku liniach rozkaz powrócenia bezzwłocznego do Francji »pour le besoin du service.«

Biskup Marsylijski odpisał natychmiast:

Do Ludwika XIV. Warszawa 19 marca 1677. (Oryginał. — LIV, 82).

J'ay reçu avec un profond respect la lettre, que Vostre Majesté m'a faict l'honneur de m'escire le 19 du moins passé. Je luy rends un million de trez-humbles grâces des moyens qu'elle a la bonté de me donner de me tirer d'icy pour son service. Incontinent aprez avoir reçu les ordres de Vostre Majesté j'ay renouvelé les instances, que j'avois déjà faites plusieurs fois au Roy et à la Reyne de Pologne pour en obtenir mon audience de congé. Quelque répugnance, que Leurs Majestez Polonoises m'ayent tesmoignée là-dessus, et quelques raisons qu'elles m'ayent alléguées pour m'arrester, disant de vouloir attendre la response aux lettres qu'elles ont escrites à V. M. par Mr. le Comte de Maligny, je leur ay représenté que je ne pouvois pas me dispenser d'obéir aux ordres que j'en avois reçeus, qu'elle m'appelloit pour son service, et qu'ainsy il falloit que je hastasse mon départ. Enfin, Sire, aprez beaucoup de contestations, elles y ont donné leur consentement, et ce Prince m'a promis au premier jour mon audience de congé. Ainsy j'espère de partir incessamment quelque froid qu'il fasse encore.

Je serois parti d'icy dès le mois de janvier, Sire, et la rigueur du froid qui a esté extremement grand cette année ne m'en auroit pas empesché sans le défaut de mes passeports et sy j'eusse peu obtenir mon audience de congé, que je ne peux jamais avoir quelque instance que je fasse, le Roy de Pologne m'ayant dit en termes formels que je respondrois à Vostre Majesté et à luy de l'évesnement de la Diette, sçachant par sa propre expérience, combien je luy serois utile et que la confiance que je m'estois acquise parmy les Sénateurs et toutes les personnes de condition contribueroit beaucoup à la faire conclure heureusement.

En effet, Sire, j'ose dire à Vostre Majesté que je ne leur ay pas esté inutile et que je pars d'icy aprez avoir vëu vaincues presque toutes les difficultés qui s'y rencontroient, et estant comme dans une certitude entière de son heureuse conclusion.

Aprez avoir vëu en ce pays la consommation de tant de grands ouvrages qui peuvent servir au bien des intérestz de Vostre Majesté, j'ay tout sujet d'en partir content lors principalement que j'y laisse des dispositions tousjours favorables au bien de son service, dont j'auray l'honneur de l'entretenir à fonds. Ce qui augmente encore ma satisfaction, c'est que j'y laisse M. de Béthune, qui ne manquera pas de donner tous ses soins et toute son application au succez de tout ce qui a esté projeté.

Je pars donc d'icy, Sire, dans le dessein de me rendre au plustost aprez de Vostre Majesté. Comme vraysemblablement elle sera en Flandres à la teste de ses armées j'espère qu'elle agréera que je l'aille joindre en son camp. Cependant dans la juste appréhension où je suis de voir ainsy exposer sa personne sacrée à des périls continuels, je redouble mes prières pour sa précieuse conservation et fais des vœux au ciel pour en attirer une suite des bénédictions sur tous les justes desseins de ses armes, et suis, etc.

Obszerniej jeszcze wyluszcza w depeszy do pana de Pomponne z tejże daty (LIV, 83, oryginał) powody, dla których ociągnął swój wyjazd, i dodaje:

»J'ay desjà pris congé presque de tous les Sénateurs, et je puis vous dire avec vérité qu'ilz tesmoignent tous un regret extremes de mon départ, et que je me suis conduit d'une manière, que je n'ay donné sujet à personne de se plaindre de moy... Je laisse avec plaisir toutes choses en l'estat, que le Roy les peut désirer... et Mr. de Béthune est maintenant en estat de bien et utilement servir.«

W końcu depeszy, odnosząc się do przesłanej poprzednio wiadomości o nieporozumieniu zaszłem między panem i panią de Béthune a Maryą-Kazimirą, pisze:

»Je vous ay faict sçavoir, Monsieur, ce que j'avois faict auprez d'eux et du Roy de Pologne pour finir cette petite mésintelligence dont le sujet me paroissoit médiocre; j'ay sy fort redoublé mes soins tous ces derniers jours, que j'espère que ces froideurs se dissiperont... J'espère que demain Mr. de Béthune s'éclaircira de toutes choses avec la Reyne de Pologne en présence du Roy de Pologne et qu'en suite luy-mesme travaillera efficacement pour bien réunir les soeurs.«

Jakoż w depeszy pana de Béthune do p. de Pomponne z 22go marca 1677 r. znajdujemy własnoręczny pana de Béthune dopisek następującej treści:

Warszawa. (Oryginał. — LIV, 89).

Comme je ne dois rien cacher au Roy et à vous, Monsieur, je vous diray que j'ay eu une assez longue froideur avec la Reyne de Pologne, dans laquelle je peux dire que je n'avois pas tort, mais tout a esté raccomodé par le Roy de Pologne luy-mesme et Mr. de Marseille en a fort bien usé.«

Poufny zaś list do tej depeszy dołączony objaśnia, jak niżej, interwencję biskupa Marsylijskiego w tej sprawie:

Warszawa. (Własnoręcznie. — LIV, 90).

J'ay cognëu par les derniers ordres, que Mr. de Marseille a recëus que vous avez voulu me laisser icy seul, et ce sont de nouveaux remerciements que je vous dois, les affaires s'estant tourné de manière que difficilement nous aurions pëu nous accomoder longtemps ensemble... Il a voulu se donner l'honneur avant son départ de raccomoder, ce que je peux dire qu'il avoit contribué à gaster et je ne me suis point opposé, en manière que tout est solidement raccomodé.

Jak dalece *naprawa* była *trwałą*, przyszłość niedaleka nam pokaże. Obecnie nie od rzeczy będzie przytoczyć komentarz do tej *naprawy*, zaniedbanego przez nas od dość długiego czasu pana Baluze:

Do p. de Pomponne. Warszawa 26 marca 1677. (Własnoręcznie. — LIV, 92).

Mrs. nos Ambassadeurs se sont rapatriés et Mr. de Marseille a voulu avant de partir faire la paix de Mr. de Béthune avec le Roy de Pologne ¹⁾ et la Reyne... on croit que Leurs Majestez ont bien voulu donner cette grimace aux pressantes instances de Mr. de Marseille pour ne luy point laisser en partant de dégoust. Elles le regrettent et voudroient bien le pouvoir retenir.

¹⁾ Baluze przypuszcza, mylnie jak się zdaje, że nieporozumienie pana de Béthune z królową rozciągało się do króla. O ile nam wszystkie inne źródła wnoszą, ani teraz ani potem Sobieski nie zniżył swej godności do tych drobnych intryg i zatargów.

Jakkolwiekby d. 26 marca 1677 r. donosi biskup Marsylijski panu de Pomponne, że wyjazd swój na dzień jutrzejszy oznaczył:

Warszawa. (Oryginał. — LIV, 91).

Nous nous séparons — pisze on — Mr. le Marquis de Béthune et moy, avec tous les sentimens que nous vous avons protesté d'une entière amitié. Il se charge avec plaisir de tout le soin de mon affaire. Il a souhaité, que je luy laissasse quelque personne pour pouvoir suivant ses ordres m'écrire et à Rome tout ce qui conviendrait à mon affaire et il m'a aidé à persuader Mr. de Sauvans de me faire ce plaisir de rester auprez de luy pour quelque temps... Le Roy de Pologne escrit de nouveau de sa main au Pape en response de son bref pour luy faire connoistre combien il passionne la consommation de mon affaire.

Wróćmy teraz do ciągu publicznych spraw w miesiącu marcu 1677 r. Pierwsza nieco ważna depesza pana de Béthune z tego miesiąca nosi datę 12 marca i zajmują ją głównie rozpoczęte rokowania z przybyłym nareszcie ambasadorem szwedzkim:

Do Ludwika XIV. Warszawa (Oryginał. — LIV, 74).

L'Ambassadeur de Suède eut hier son audience du Roy de Pologne et nous avons dans une longue conférence, Mr. de Marseille et moy, cherché tous les expédiens qui pourroient soulager la Suède en Poméranie où l'Ambassadeur nous a assuré que Stetin estoit fort pressé et nous n'en trouvons point d'autres que la diversion de Prusse, dont le dit Ambassadeur voulait que le Roy de Pologne se chargeast seul, mais luy ayant faict connoistre que S. M. Polonoise, quelque considération qu'elle eust pour la France n'entreprendroit pas une guerre dont la Suède tiroit autant d'avantage sans qu'elle y contribuast puissamment de son costé, l'ambassadeur s'est ouvert à nous et nous a dit que le Roy son maistre pouvoit tirer un corps de 8 à 10 mille hommes de Livonie pour joindre à celui, que le Roy de Pologne

pourroit donner et entrer ensuite en Prusse ou joindre Mr. de Königsmark en Poméranie. . . . Peu de jours éclairciront, ce qui se pourra faire à cet esgard.

Dla zrozumienia tak czynionych tutaj przez ambasadora szwedzkiego propozycji, jak i całego przebiegu rozpoczętych z nim obecnie rokowań, potrzebną jest wiadomość, zaczerpnięta z depeszy wspólnej ambasadorów francuskich z 25 grudnia 1676 (LII, 84), że ambasador szwedzki o traktacie w Jaworowie podpisanym nic nie wiedział.

Z innych spraw znajdujemy tutaj wiadomość o przeznaczeniu na ambasadora do Porty — dla ratyfikacji pokoju Żurawińskiego, na którą sejm zgodził się nareszcie — wojewody chełmińskiego, wbrew życzeniom dwóch ambasadorów, którzy wszelkimi siłami popierali wybór Sieniawskiego. Wojewoda chełmiński, jako jeden z najzarliwszych stronników Austrii, nie mógł być ambasadorom przyjemnym. Z pomocą jednak Jana III zamyślał de Béthune poprawić ten niefortunny wybór, jak to widzimy z depeszy do pana de Pomponne jednocześnie pisanej:

Warszawa 12 marca 1677. (Oryginał. — LIV, 75).

Le Roy de Pologne m'ayant demandé présentement de faire passer un de mes secrétaires à la Porte avec l'Ambassadeur de Pologne pour agir tant auprez de M. de Nointel que de l'Ambassadeur d'Angleterre, je me suis remis à en escrire à Sa Majesté ne sachant point si elle approuveroit ayant son Ambassadeur à la Porte que j'y envoyasse quelqu'un de ma part dont Mr. de Nointel pourroit prendre quelque ombrage. Cependant il me paroist important de satisfaire sur cela Sa Majesté Polonoise et de continuer de faire voir à la Pologne quand tous ses voisins la veuillent troubler combien au contraire le Roy désire sincèrement ses avantages. D'ailleurs il est de conséquence pour les affaires d'Hongrie d'avoir quelqu'un qui entretienne une muette correspondance avec Teleki et le Prince de Transylvanie, et qui puisse pénétrer par là sy l'intention du Turc est de porter la guerre en Hongrie affin de l'empescher de prendre de fausses mesures; de sorte que j'attendray autant qu'il me sera possible les ordres du Roy. Mais s'ilz n'arrivoient point à temps et que par les nouvelles que j'attends d'Absalon je visse une absolue nécessité d'envoyer je le feray pour le mieux, croyant que Sa Majesté ny vous, Monsieur, n'y trouveront point à redire.

Następną depeszę z 22 marca 1677 r. (do Ludwika XIV, Warszawa; LIV, 88, oryginał) rozpoczyna de Bethune skargami na Austriaków i Brandeburczyków, którzy sejm ustawicznie przedłużają, w tym widocznie celu, aby Jan III nie mógł nic przedsięwziąć w tej kampanii. W samej rzeczy Jan III składa się sejmem od przyjęcia jakiegokolwiek zobowiązania co do wspólnego działania ze Szwedami w Prusach, bądź że się rzeczywiście lęka złego zakończenia sejmu,

intryg austriackich na Litwie i małżeństwa Eleonory z Lotaryńczykiem, o którym mu donoszą z Wiednia; bądź że chce tym sposobem wytargować od Szwedów korzystniejsze warunki. Ale Szwedzi nadto mają gdzieindziej roboty, aby mogli długo zostawiać bezczynne pułki w Inflantach w oczekiwaniu na niepewne rzeczy. Dlatego ambasador szwedzki i ambasadorowie francuscy raz jeszcze spróbują wymódl na królu polskim coś stanowczego; na przypadek jednak, gdyby nie mieli więcej powodzenia jak przedtem, prosi de Béthune o jak najszybszą instrukcję co do propozycji Lubomirskiego i czy należy zniewolić Jana III, aby przynajmniej Lubomirskiemu pozwolił działać w porozumieniu ze Szwedami.

Z dalszego ciągu depeszy dowiadujemy się, że Sieniawski sam ułatwił wojewodzie chełmińskiemu otrzymanie ambasady do Porty, odstręczony od przyjęcia tego poselstwa wiadomością, że Turcy zamierzają zatrzymać ambasadora jako zakładnika. Obecnie wiadomość ta okazała się fałszywą; zatem ambasadorowie francuscy intrygują znowu, aby wojewoda chełmiński do Moskwy jechał, a do Adryanopola Sieniawski.

»L'avantage, Sire, qui en peut revenir à V. M. regarde non-seulement la ratification certaine de la paix, mais encore la suite des affaires d'Hongrie que ledit Chinafski tournera autant avantageusement qu'il pourra, ayant luy-mesme un grand intérêt d'empescher que les Hongrois s'accomodent avec l'Empereur, ce que j'expliqueray plus amplement à V. M. lors que j'auray tiré quelques esclaircissements qui me manquent.«

Z załączonej depeszy do p. de Pomponne przytoczymy tylko, co następuje:

Warszawa 22 marca 1677. (Oryginał. — LIV, 89).

La Diette ayant enfin résolu de ne retenir, que 12,000 hommes de 30,000 dont les armées de Pologne sont composées, il ne faut pas douter que l'Empereur et l'El. de Brandebourg ne profitent de ce que nous ne pouvons tout retenir, ce qui montera bien à 10,000 hommes. . . . Vous jugerez sur cela facilement, Monsieur, de mon embarras, me trouvant nécessité de prévenir un grand mal sans voir d'avantage ny d'utilité certaine des troupes que je seray obligé de retenir, à moins que les nouvelles que j'attends d'Hongrie ne me donnent lieu d'y faire passer un corps . . . ou que le Roy de Pologne ne veuille luy-mesme, exécutant son traité, arrester et employer aussy tost lesdites troupes en Prusse, ce qui me faict, monsieur, vous demander avec empressement que l'on fasse trouver à Dantzick deux-cent mille francs tout pretz, les choses pressant, de manière qu'un retardement de huit jours peut les perdre.«

Oprócz tej urzędowej depeszy wspomnieliśmy jeszcze o poufnym liście pana de Béthune z tejże daty (str. 366). Znajdujemy w nim, obok podziękowań za odwołanie biskupa Marsylijskiego, następującą prośbę do ministra:

»J'ose vous supplier, que je sois adverty de la conduite que l'on voudra faire tenir à Mr. de Maligny afin que je juge par là, si la Reyne de Pologne agira de bonne foy avec moy, me défiant extresmement de toutes les femmes et principalement lorsqu'elles ont l'imagination frappée par un endroit sensible; tout mon crime venant de la jalousie, que la Reyne de Pologne a conçue de l'amitié du Roy son mary pour moy.«

Po tych depeszach z 22 marca znajdujemy już tylko w tym miesiącu krótką depeszę pana de Béthune do Ludwika XIV z d. 31. Zdaje się iż zbrakło ambasadorowi czasu na korespondencyę, ile że, jak się domyślać możemy, niemało musiał pracować w tym tygodniu, aby przełamać zwycięzki dotąd alians austriacko-pruski. Jakoż pisze on teraz:

Warszawa. (Oryginał. — LIV, 98).

Je commence à espérer qu'enfin la Diette finira dimanche, ce qui m'a donné lieu de presser le Roy de Pologne sur l'affaire de Prusse, et il me vient de promettre de déclarer demain en pleine Diette qu'il ne prétend point renouveler d'alliance avec l'El. de Brandebourg qu'il ne peut regarder que comme un homme ennemy de la Pologne.

I teraz odłożyliśmy na koniec depesze otrzymane z Wersalu w ciągu ubiegłego miesiąca, dlatego że w tym miesiącu jak i w tamtym nie wywarły one żadnego wpływu na bieg wypadków. Z trudnością mogło być inaczej przy ówczesnym tak wolnym sposobie korespondencyi.

W dwumiesięcznym co najmniej przeciągu czasu, który odpowiedź od zapytania przedzielać musiał, zmieniał się prawie zawsze stan rzeczy na dyplomatycznej szachownicy. To też nadawszy raz ambasadorowi ogólny kierunek wstępną instrukcją, wypadało zostawić go własnemu natchnieniu, i z wyjątkiem tak ważnych wypadków jak np. podpisanie traktatu, lub tak delikatnych kwestyj jak kwestye finansowe, spuścić się na jego takt dyplomatyczny.

I tak wysłana pod datą 5go lutego 1677 roku odpowiedź Lu-

dwika XIV¹⁾ na wspólną depeszę ambasadorów z 25 grudnia 1676 i osobną pana de Béthune z 27go tegoż miesiąca (str. 341 i 342), zasługuje na uwagę tylko jako wskazówka stosunku istniejącego w tej epoce między Ludwikiem XIV a Sobieskim, i szczególnej oględności, jaką potężny a despotyczny niby i przeciwnieństwa niecierpiący monarcha umiał zachować względem słabego a niezbyt zobowiązaniom swym wiernego sprzymierzeńca. Chwali Ludwik XIV usiłowania przez ambasadorów podjęte w celu znaglenia króla polskiego do wykonania traktatu; następnie zaś pisze:

»Je ne puis vous dissimuler, que je vois avec quelque peyne les difficultez qu'il y rencontre et qui avoient dû presque paroistre les mesmes lorsqu'il l'avoit signé. . . . Mon intention toutefois n'est point que vous luy en fassiez aucune plainte; je désire seulement que par les assurances de vostre amitié et de la confiance que j'ay en la sienne, autant que par la vûe d'une conquête qui luy peut-estre sy glorieuse, vous l'invitez tousjours à porter la guerre dans la Prusse.«

Co więcej, w depeszy z 22 lutego 1677 r. zdaje się on godzić zupełnie z myślą, że traktat wykonany nie będzie i obmyśla nowe środki dla dopięcia zamierzonego celu:

Do pana de Béthune St. Germain. (Minuta. — LIV, 44).

Mr. le Marquis de Béthune, depuis vous avoir escrit il y a peu de jours j'ay fait une réflexion plus particulière sur le changement qu'apporte aux affaires que je vous avois commises en Pologne la mort imprévûe du grand-vizir. J'ay vû par toutes vos lettres le doute où vous estiez de pouvoir disposer le Roy de Pologne à la guerre qu'il s'est obligé par nostre traité de porter en Prusse et comme ce changement en peut apporter beaucoup aux diversions que j'avois espérées du costé de Pologne j'ay cru qu'il m'obligeoit à prendre de nouveaux conseilz et à vous donner de nouveaux ordres.

Mon intention est tousjours que vous continuiez à former s'il est possible un party considérable du Prince de Transylvanie et des mécontans d'Hongrie et que vous employiez en mesme temps tous vos effortz auprez du Roy de Pologne pour l'obliger à exécuter la parole qu'il m'a donnée pour la Prusse.

Que si la séparation du Prince Abaffi rendoit le party des mécontans trop foible pour rien entreprendre de considérable et que les mesmes raisons, que le Roy de Pologne vous a desjà alléguées le déterminassent à ne point faire la guerre contre l'Electeur de Brandebourg, alors j'ay pensé à un autre expédient capable de faire la mesme diversion. Il seroit que lorsque vous auriez espuisé inutilement tous vos effortz auprez du Roy de Pologne pour le faire agir par luy-mesme dans

¹⁾ Wysłana pod adresem samego pana de Béthune (St. Germain; LIV, 29, minuta), gdyż, jak widzieliśmy, myślano w gabinecie francuskim, że biskup Marsylijski opuścił już dwór polski, lub powinien go być opuścić.

la Prusse vous obtinssiez de luy qu'il favorisast la guerre que je pourrois faire en cette province par un corps auxiliaire, qui se joindroit en mon nom aux armes de la Suède. Il faudroit en ce cas que de sa participation vous vous assëurassiez des troupes qu'il licentieroit de son armée ou de nouvelles levées que vous pourriez faire et que vous prissiez des mesures en mesme temps par la voye de l'Ambassadeur de Suède en Pologne pour sçavoir sy les Suédois pourroient faire passer de Livonie en Prusse un corps considérable auquel se joindroit celui que vous auriez assemblé. Bien que le Roy de Pologne favorisast effectivement, mais soubz main cette entreprise, la République n'auroit point de lieu de s'en plaindre puisque ces troupes ne porteroient point d'autre nom que le mien et que marchant à leur teste vous vous joindriez seulement comme auxiliaire aux armes de Suède.

En ce cas je voudrois bien appliquer à cette dépense ou une partie ou la somme entière des deux-cent mille escus, que j'avois promis au Roy de Pologne pour ce dessein, puisque j'en tirerois le mesme avantage. Mais pour le bien concerter il faut avant toutes choses, que vous vous assëuriez par l'Ambassadeur de Suède des forces qui sont en Livonie et en quel nombre elles pourroient passer dans la Prusse. Autrement sy les Suédois n'estoient pas capables d'agir de ce costé, inutilement vous assëureriez-vous d'un corps de troupes, qui devroit seulement les appuyer. Aussi est-ce de quoy je dois principalement me reposer sur vos soins. Il suffit que vous connoissiez la vëue que j'avois de faire par moy-mesme et par la Suède une diversion en Prusse lorsque je ne la pourrois espérer par le moyen du Roy de Pologne. Mais comme elle doit tirer sa principale force de l'appuy, que ce Prince y donneroit secrettement, il est nécessaire que vous luy fassiez agréer le projet en mesme temps que vous prendriez des mesures avec les Suédois. Vous voyez que le fondement de cette entreprise dépendroit particulièrement d'eux; qu'il faudroit qu'ilz commençassent la guerre, et que vous augmentassiez seulement leurs troupes de celles dont vous vous seriez assëuré. C'est en cette rencontre que je pourrois beaucoup me promettre de l'amitié du Roy de Pologne, puisqu'il pourroit donner en secret la principale force à vostre action.

Je voudrois bien mesme pour l'y intéresser davantage, que vous luy fissiez envisager que de concert avec les Suédois, je pourrois le faire entrer en part des conquestes qui se feront dans la Prusse.

Depesza ta, jak widzimy, odpowiada naprzód na depeszę pana de Béthune z d. 22 marca 1677 r. (str. 368). Nie tém jednak tylko daje ona świadectwo przenikliwości gabinetu wersalskiego. Zakreśla ona nadto plan działania w Prusach, który, mimo traktatu Jaworowskiego, mimo doszłych do skutku w sierpniu b. r. układów ze Szwecją, okazał się jedynym możliwym. Jednakże — i okoliczność ta stwierdza wymownie to, cośmy powiedzieli wyżej — depesza ta nie wpłynęła bynajmniej na obecny rozwój wypadków. Skutkiem jednej z tysiącznych przygód, którym podlegała ówczesna pocztowa korespondencya, de Béthune otrzymał depeszę tę dopiero około ósmego kwietnia, i pisze pod tą datą:

«Le compte particulier que je vous ay rendu, Sire, par mes dépesches précédentes des mesures que j'avois prises, aura faict voir à V. M. que j'avois en quelque façon prévenu ses ordres.»

Zobaczymy niebawem, jak dalece pochwała, którą sobie w ten sposób oddaje p. de Béthune, była usprawiedliwioną.

Po depeszy biskupa Marsylijskiego z 26 marca 1677 (str. 367) mieliśmy prawo przypuszczać, że już w kwietniu nie będziemy mieli do czynienia z tym dyplomata. Tymczasem pod datą 2 kwietnia 1677 znajdujemy znowu wspólną depeszę dwóch ambasadorów do Ludwika XIV (LV, 1). Załączona depesza samego biskupa do pana de Pomponne (LV, 2, oryginał) objaśnia nam, że biskup pozostać musiał dla wzięcia udziału w konferencji z Sobieskim w przedmiocie sprawy pruskiej, którą konferencję Sobieski z dnia na dzień odkłada. Mamy też z tej samej daty list Sobieskiego do Ludwika XIV (LV, 3, oryg.), tłómaczący w podobny sposób opóźnienie wyjazdu ambasadora. Co do wspomnianej wyżej depeszy dwóch ambasadorów, poprzestaniemy na tej krótkiej wzmiance, zawarte w niej bowiem szczegóły znajdziemy dokładniej opisane w depeszy samego pana de Béthune z następnego dnia:

De Béthune do Ludwika XIV. Warszawa 3 kwietnia 1677 roku.

(Oryginał. — LV, 6).

La Diette na durera plus que cinq ou six jours et ainsy que je l'avois prévëu on a attendu de proposer dans sa fin de renouveler les alliances avec les Princes voisins, et les intérestz particulièrement de l'Empereur ont esté portés avec tant de chaleur par l'Evesque de Cracovie, les Sénateurs et presque toutz les Nonces, que le Roy de Pologne voyant qu'il seroit forcé de consentir au renouvellement de la ditte alliance a nommé luy-mesme des commissaires déclarant, ainsy que je l'ay mandé qu'à l'esgard de l'Electeur de Brandebourg il ne pouvoit faire la mesme chose qu'il n'eust satisfait à toutes les conditions des deux derniers traitez et aux plaintes portées à la République contre luy, et ce doit estre demain, Sire, que l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg et ses partisans doivent essayer par un dernier effort ou de rompre la Diette ou d'obliger le Roy de Pologne à confirmer l'alliance avec l'Electeur, ce que j'espère qu'ilz tenteront inutilement. Cependant le Roy de Pologne me vient de promettre de donner dans deux jours sa dernière résolution à l'ambassadeur de Suède, ayant désiré que je le visse et m'a permis de luy faire entendre qu'il consentiroit en faveur de la France à faire un traicté secret avec la Suède et qu'il permetteroit à un corps de troupes polonoises de joindre celui que les Suédois pourroient tirer de Livonie pour entrer

dans la Prusse Ducalle aux conditions que la Suède donneroit toutes les sûretés nécessaires et promettroit de sa part de remettre toutes les conquêtes de Prusse entre les mains du Roy de Pologne; de sorte, Sire, que mes espérances commencent à revivre estant certain sy les Suédois veulent s'aider que la diversion de Prusse réussira, ne voyant rien à craindre et à combattre de ce costé icy qu'un peu de lenteur du Roy de Pologne, lequel je faicts incessamment presser par M. l'Evesque de Marseille, affin qu'il puisse porter à Vostre Majesté quelque chose de positif.

Quoyque j'aye mandé à Vostre Majesté dans le commencement de ma lettre que la Diette finiroit dans cette sepmaine, je suis averty par des Nonces, qui sortent de chez moy qu'elle sera prolongée jusques à Pasque, ce qui m'auroit donné de l'inquiétude, appréhendant que le Roy de Pologne prist de là occasion de différer à prendre sa résolution, mais il me vient de dire que samedi ou dimanche il nous verroit, l'Ambassadeur de Suède et nous ensemble. Sur les advis, Sire, qui m'ont esté donnés que l'Envoyé de Dannemark arrestoit ouvertement des officiers et des compagnies entières, j'ay supplié le Roy de Pologne d'interposer son autorité pour l'empescher, ce que Sa Majesté m'a faict voir qu'elle ne pouvoit faire ouvertement sans descouvrir qu'elle avoit un dessein caché de se servir de ces mesmes troupes, ce qui pourroit perdre entièrement les affaires dans la fin de cette Diette et comme aussy, Sire, j'ay eu des considérations fortes pour ne paroistre point m'opposer ni traverser les levées que faict ledit Envoyé, la première pour n'estre par obligé de me charger de plus d'officiers que j'en ay desjà et éviter une grande dépense à Vostre Majesté que je ne juge plus utile que pour la Hongrie, le Roy de Pologne voulant luy-mesme entreprendre avec les Suédois l'affaire de Prusse, et la seconde estant que j'aurois nécessité entrant en contestation avec ledit envoyé de donner aux troupes et aux officiers, ce qui auroit faict un méchant pied pour celles dont on voudra se servir. J'ay assemblé le Stolnik de la Couronne et le Chevalier Prince Lubomirski pour trouver un expédient et empescher cependant que ces troupes ne puissent passer au service du Danemark; ilz m'en ont donné un que le Roy de Pologne a approuvé et qui est d'une extrême conséquence dans la conjuncture présente. C'est, Sire, d'obliger la République, quoyque la réforme soit résolue, de ne la faire que le premier juillet et de payer toute l'armée jusques à ce temps-là, ce qui empeschera qu'aucunes troupes ne prennent party dans un service estranger, et que le Roy de Pologne lorsque la République les cassera d'une main pourra les arrester de l'autre, et que je jouiray du mesme avantage, sy les affaires d'Hongrie ainsy que je l'espère me donnent lieu d'y faire passer un corps, de sorte que la chose ayant esté proposée par ordre du Roy dans la Diette a passé aprez quelques difficultez.

Sobieski tym razem dotrzymał słowa; dnia 5 kwietnia 1677 r. umyślny kurjer powiózł na Hamburg — dla ominięcia Berlina, gdzie od czterech tygodni znowu zatrzymywano korespondencyę — następujące wiadomości o sprawie pruskiej:

De Béthune do Ludwika XIV. Warszawa 5 kwietnia 1677 roku.

(Oryginał. — LV, 13).

Nous sortons de chez le Roy de Pologne, Mr. de Marseille et moy, où s'est trouvé pareillement M. l'Ambassadeur de Suède auquel Sa Majesté Polonoise a déclaré qu'à la considération de la France particulièrement et ensuite pour assister le Roy de Suède dans le besoin pressant, où il se trouve, il consentiroit que l'on fist une diversion à l'Electeur de Brandebourg en portant la guerre dans la Prusse Ducalle, et que mesme il donneroit passage à un corps de troupes pour joindre à celui que les Suédois ont en Livonie aux conditions, que la Suède s'engageast de luy remettre toutes les conquêtes que leur armée pourroit faire en Prusse, ou, si cette province retournoit volontairement à l'obéissance de la Pologne, qu'il n'y apporteroit aucun empeschement, demandant que la France entrast dans la garantie de tout ce que l'on conviendrait de part et d'autre, ce qui a esté accordé, et l'on a résolu que l'ambassadeur de Suède dresseroit un projet qui demeureroit signé pendant que l'on enverroient en diligence en Suède pour avoir la ratification et les ordres nécessaires pour faire marcher les troupes de Livonie, Sa Majesté Polonoise se faisant forte que les Moscovites n'attaqueront point cette province; voilà, Sire, l'estat où sont icy les choses.

C'est présentement à Vostre Majesté à me donner les moiens de profiter d'une sy belle conjuncture en faisant passer à Dantzick une partie de l'argent promis par le Traicté, afin que le Roy de Pologne ne trouve rien en arrivant en Prusse qui puisse retarder l'exécution de son dessein. J'enverray l'ordinaire prochain à Vostre Majesté une copie du Traicté, que l'on doit signer et luy diray seulement par avance que les propositions sont que le Roy de Suède fournira dix-mille hommes et le Roy de Pologne huit, lesquels agiront sous le nom de la Suède, et que Sa Majesté Polonoise se présentera avec un corps de troupes sans toutefois estre obligée de se déclarer sur les frontières de la Prusse Ducalle au mesme temps que l'armée suédoise sera preste d'entrer dans cette province; c'est tout ce que je peux faire sçavoir à Vostre Majesté présentement.

L'armée de Pologne est réduite à douze-mille hommes et la Diette a consenti que la réforme ne se feroit qu'au premier Juillet, qui est tout ce que l'on pouvoit espérer dans la conjuncture présente.

La Diette, malgré les effortz de l'Ambassadeur de Brandebourg et de ses partisans n'a point voulu confirmer l'alliance que l'Electeur n'eust satisfait aux contraventions du traicté d'Oliva et de Bigotz.

Za tą depeszą poszła następną pocztą, 8go kwietnia 1677, druga, obszerniej rzecz całą wyłuszczająca:

Do Ludwika XIV. Warszawa. (Oryginał. — LV, 16).

Apres avoir esté longtemps sans recevoir aucun ordre de Vostre Majesté, une mesme poste m'apporte les lettres de trois ordinaires qui m'instruisent entièrement de la conduite que je dois tenir, soit que le Roy de Pologne entreprenne la diversion de Prusse, ou seul ou de concert avec les Suédois, et, ce que j'auray

mesme à faire, sy Sa Majesté Polonoise se trouvoit hors d'estat d'exécuter le traicté dont il est convenu.

Le compte particulier que je vous ay rendu, Sire, par mes dépesches précédentes des mesures que j'avois prises, aura fait voir à Vostre Majesté que j'avois en quelque façon prévenu ses ordres, de sorte que présentement il me suffira de l'informer de l'estat où sont les affaires de Prusse et d'Hongrie.

Vostre Majesté ne doit point s'attendre que le Roy de Pologne attaque seul et ouvertement l'Electeur de Brandebourg, et je ne vois que deux moyens pour faire cette diversion, ou que Sa Majesté Polonoise donne secrettement un corps considérable de ses troupes pour joindre à celles que les Suédois peuvent tirer de Livonie, ou qu'il permette que des troupes qui seront réformées j'en forme un corps au nom de Vostre Majesté pour agir de concert avec les mesmes Suédois en Prusse.

Vostre Majesté aura vëu par mes deux dernières dépesches, que le Roy de Pologne entre dans ce premier party, offrant aux Suédois de leur faciliter le passage dans ses Estatz pour entrer en Prusse et de leur donner le nombre de troupes dont ilz auront besoin pour ne faire ensemble qu'un mesme corps assez considérable pour attaquer cette province et j'envoye à Vostre Majesté le projet du Traicté que le Roy de Pologne doit signer ¹⁾ dont il semble présentement que l'exécution dépende de la résolution des Suédois. Mais je ne dois pas cacher à V. M. que je vois tant de lenteur que j'ay lieu d'appréhender d'un costé, que l'Ambassadeur de Suède n'ait pas tous les pouvoirs et le crédit nécessaires pour disposer des troupes de Livonie ou qu'il a eu des avis qu'elles estoient trop foibles pour en former un Corps, et de l'autre costé que le Roy de Pologne ne sera peut-estre pas fâché aprez les offres qu'il a faites de ne rien entreprendre et de laisser voir à V. M. que la faulte vient entièrement des Suédois. C'est ce qui m'oblige, Sire, ne pouvant faire passer de lettre en Suède d'hazarder d'y envoyer un gentilhomme à Mr. le Marquis de Feuquièrre pour l'instruire de l'estat des choses et luy proposer, s'il le juge faisable d'obtenir, pour ne point perdre de temps, des ordres pour l'Ambassadeur de Suède et pour le Gouverneur de Livonie, et c'est de là d'où dépend tout ce que l'on peut espérer du costé de Prusse. Ce que vous m'ordonniez de faire, Sire, en cas que le Roy de Pologne se trovast hors d'estat d'agir estoit trez-praticable et il estoit aisé de former un corps des troupes que l'on doit casser, le Roy de Pologne y consentant et Vostre Majesté trouvant bon que j'exécutasse le traicté proposé avec Mr. le Chevalier Lubomirski, et luy et moy aurions pu nous promettre en faisant entrer le Stolnik de la Couronne dans les mesmes intérestz d'assembler en moins de deux mois six-mille hommes de vieilles troupes sous le nom de Vostre Majesté. Mais le Roy de Pologne offrant de donner un corps plus considérable, je n'ay rien proposé à cet esgard. J'ay préféré, Sire, l'avantage que Vous pourriez avoir dans les suites de cet engagement à tout ce qui pouvoit me flatter en contribuant à rendre ce service à Vostre Majesté, me réservant sy les affaires d'Hongrie me donnent lieu d'y faire passer des troupes, d'employer les habitudes que j'ay en ce pays-là et le peu de crédit et d'amys que j'ay en celuy-cy à faire une diversion utile. Cependant je reçois avec beaucoup de respect et de reconnoissance la confiance que Vostre Majesté me fait l'honneur de me tesmoigner, ayant bien voulu se remettre à ce qui est convenable au bien de son service de prendre le commandement de ce mesme corps ou de

le laisser tout entier à M. le Chevalier Lubomirski. J'assûreray sur cela Vostre Majesté que je ne regarderay jamais mes intérestz particuliers lorsqu'il s'agira de luy donner des preuves de mon zèle et de ma fidélité et luy diray seulement que lorsqu'il se présentera une occasion j'iray directement au bien et à l'avantage de la chose et que la Chevalier Lubomirski ne refusera pas de servir avec moy, lorsque vous m'honorerez, Sire, de vos ordres. A l'esgard des cent-mille francs, que V. M. a commandé qui fussent remis à Dantzick, elle peut s'assûrer qu'il n'en sera point donné la moindre partie sans un employ certain et une assûrance positive qu'ilz serviront à une action prompte et certaine.

Pour ce qui regarde les affaires d'Hongrie dont V. M. a bien voulu me confier la conduite où je n'ay pas les mesmes mesures à garder et lesquelles ne dépendent en partie que des bonnes intentions où j'espère faire rentrer le Prince de Transilvanie et Teleki, que V. M. s'en repose sur mes soins.

Sy je peux agir sûrement par la Transilvanie selon le premier projet je n'espargneray pas l'argent nécessaire pour y réussir et j'espère mesme m'assûrer de la bonne foy dudit Prince de Transilvanie et de Teleki par un ordre positif que je fais secrettement ménager à la Porte par l'envoyé des mescontens; sy au contraire la Porte par quelque jalousie du voisinage de la Pologne ne vouloit point fortifier le party des Hongrois des troupes du Prince de Transilvanie, permettant seulement aux dits Hongrois d'agir par eux-mesmes et qu'ilz soient en estat ainsy qu'ilz le promettent de mettre un corps en campagne avec un secours d'argent de douze à quinze mille hommes et de venir recevoir aux frontières de Pologne le secours que l'on leur peut donner, je ne balancerois pas de traicter avec eux et d'y faire passer le Chevalier Lubomirski avec quatre mille hommes et les officiers que j'ay arrestez, lequel agiroit en vostre nom, Sire, ou au sien, selon que je le croirois plus utile et V. M. me le permettant, sy je voyois une grande espérance d'entreprendre quelque chose de considérable je joindrois ces-mesmes troupes, estant certain que sy le Roy de Pologne n'entreprend rien du costé de Prusse qu'une partie mesme de l'armée que l'on conserve en Pologne nous serviroit en Hongrie et c'est dans cette vëue-là, Sire, que je traicte aujourd'huy avec ledit Sieur Chevalier Lubomirski, et que je l'engage à tenir son régiment prest, croyant absolument utile au service de V. M. de ne laisser pas tomber le party des mécontans, qui occupera tousjours un corps de troupes que l'Empereur emploieroit contre V. M. s'il estoit libre et assûré du costé d'Hongrie. Le Roy de Pologne reçoit dans ce moment des avis de Constantinople, qui confirment la résolution que le grand-Seigneur a prise de déclarer la guerre aux Moscovittes et que le grand-Vizir doit en personne commander l'armée destinée pour cette entreprise.

On espère que la Diette finira le samedi Saint. Mais cependant on n'en peut point répondre par la malignité que l'on découvre dans l'esprit de la plus part des nonces gagez et corrompus par les partisans de Vienne et l'argent de Brandebourg, et les mesures estoient prises entre eux lundy dernier pour la rompre entièrement sur l'ordination des biens d'Ostrog, qui est disputée au Chevalier Lubomirski contre toute justice par le Prince Dimitre et sy ledit Sieur Chevalier Lubomirski n'eust, à la prière du Roy de Pologne et par l'intérest que V. M. peut prendre à la conclusion de laditte Diette préféré l'intérest public aux siens particuliers en consentant à un accomodement désavantageux, les choses retomboient dans un bouleversement général et ce que nous craignons présentement est que

sy la Diette passe Pasque, l'on ne la traîne jusques à la Pentecoste dans les vœues de rompre toutes les mesures que nous avons peu prendre, n'y ayant point d'exemple en Pologne qu'aucune Diette ait duré plus de deux mois et celle-cy est commencée et prolongée, il y en a trois et davantage.

J'oublois de faire sçavoir à Vostre Majesté une des particularités que l'on mande de Constantinople, que le grand-Seigneur a tiré des Sept-tours Chmielnicki, filz de celui qui commença la première révolte des Cosaques et l'a déclaré Prince de la Petite-Russie et des Zaporogues, ce qui attirera infailliblement la révolte de tout ce que les Moscovites possèdent de l'Ukraine au-delà et en deçà du Boristaine.

On a fort insisté dans la Diette sur le renouvellement de l'alliance avec l'El. de Brandebourg. Mais quelques efforts que son Ambassadeur ait pu faire, il a esté résolu que l'on ne feroit point en faveur dudit Electeur qu'il n'eust satisfait à toutes les contraventions du traité d'Olive et de Bidegosse, ce qui laisse le Roy de Pologne entièrement libre.

A l'esgard du renouvellement de traité avec l'Empereur, lequel ainsy que j'ay mandé à V. M. avoit esté demandé par l'Evesque de Cracovie et par toute la Diette et pour lequel Sa Majesté Polonoise avoit esté obligé de nommer des commissaires il seroit présentement conclu sy je n'avois esté averti honnestement par le Grand-Trésorier que tous lesdits commissaires avoient esté gagez par le Résident de l'Empereur, lequel les avoit engagez à joindre un nouvel article dans le traité d'alliance qui devoit estre renouvelé, dont j'envoye la copie latine à V. M.²). Elle verra que l'intention dudit Résident est de ruiner entièrement toutes les mesures, que j'avois prises en Hongrie, engageant le Roy de Pologne à ne donner secours ny protection directement, ny indirectement aux Hongrois, ny mesme permettre que Vesseliny, ny ceux, qui sont reffugiez en Pologne y peussent trouver aucun azile, ce que j'ay jugé de sy grande conséquence qu'aprez en avoir parlé au Roy de Pologne et à quelques nonces dont je me suis asséuré, les commissaires ont esté obligez de rapporter le projet du renouvellement de laditte alliance dont la ratification n'a esté accordée qu'aux conditions de supprimer entièrement le nouvel article.

Je n'ay peu réussir de mesme, Sire, au changement de l'Ambassadeur à la Porte, le Palatin de Culm ayant emporté cet employ sur Chinafski, mareschal de la cour malgré tous mes efforts et contre les sentimens du Roy de Pologne. Cependant rien n'estoit plus avantageux pour les affaires d'Hongrie que l'envoy de ce dernier dont le crédit et la considération pouvoient beaucoup obtenir en faveur des mécontans.

Nous venons d'apprendre icy, Sire, la conquête de Valenciennes, laquelle a causé tout l'estonnement et l'admiration que mérite une action aussy belle et aussy surprenante; le Roy de Pologne en a tesmoigné beaucoup de joye, et j'espère que tant de grands et de glorieux événemens serviront plus à le déterminer d'agir promptement que toutes les instances réitérées que je luy fais icy, où il ne me reste qu'à faire des vœux trez-ardens, Sire, pour la conservation de la personne sacrée de Vostre Majesté, que nous croyons présentement exposée à de nouveaux dangers qui font souvent trembler tous ses fidèles serviteurs. Vostre Majesté verra par le traité que j'ay conclu avec la Chevalier Lubomirski, que je me suis présentement asséuré de luy et de ses régimens sans m'engager à rien faire de positif

pour luy-mesme que lorsqu'il entrera en action. Cependant, Sire, il en use sur tous les intérestz de V. M. d'une manière sy honeste et sy désintéressée, que je croirois à propos de luy payer une année de la pension que je luy ay promise au nom de V. M. A l'esgard de l'augmentation de quatre Régimens de la levée et de leur subsistance, nous sommes convenus pour esviter tout abus que la dépense en seroit faicte par un homme proposé de ma part et un nommé de la sienne et je hasteray ou retarderay ladite dépense selon les nouvelles que je recevray d'Hongrie, où les dispositions que je verray aux affaires de Prusse; cependant afin de ne point perdre de temps j'ay donné cinq mille francs à celui que j'ay envoyé sur les lieux avec ordre de ne donner de cette somme que ce que le Chevalier Lubomirski jugera luy-mesme absolument nécessaire.

Sy le Roy de Pologne faict un corps en Prusse, toute cette dépense entrera sur les sommes que V. M. doit fournir pour cette diversion et sy les choses ne se succèdent pas de ce costé-là, on sera en estat de faire passer des troupes en Hongrie où il y a tousjours espérance que l'on réussira, ayant reçu nouvelle que le Prince de Transylvanie et Teleki attendoient ceux que j'ay envoyez avec beaucoup d'impatience.

1) 2) Dokumentów tych nie znajdujemy.

Biskup Marsylijski tymczasem opuścił nareszcie Warszawę, zabierając listy Sobieskiego, Maryi-Kazimiry i Morsztyna. List Sobieskiego do Ludwika XIV brzmi jak następuje:

Warszawa 5 kwietnia 1677 roku. (Własnoręcznie. — LV, 9).

Monsieur mon frère. Je profite du départ de M. l'Evesque de Marseille pour faire connoître à Vostre Majesté l'estime que je fay de son alliance et la passion véritable que j'ay pour sa personne et pour ses intérestz.

Comme il connoit mieux que tout autre mes sentimens là-dessus il les exprimera à V. M. dans toute leur estendue. Ainsy aprez l'avoir asséurée de cette vérité elle voudra bien que je luy dise que quelque part, que je prenne à sa satisfaction et quelque persuadé que je sois qu'elle ne rappelle d'auprez de moy Mr. l'Evesque de Marseille son Ambassadeur extraordinaire que pour en tirer des services plus considérables, je ne puis néanmoins luy dissimuler que je regarde son départ avec un extrême desplaisir, et que j'ay faict tout mon possible pour l'arrestier encore icy quelque temps. La manière honneste, prudente et habile dont il s'est conduit depuis trois ans qu'il est auprez de moy, faict qu'il s'est acquis mon estime et mon affection, et que j'ay un regret sensible de le voir esloigner d'icy avant que de l'avoir vëu revestu de la pourpre dont il est véritablement digne. J'avois remarqué par ma propre expérience que son séjour estoit encore nécessaire en ce pays pour nos communs intérestz, et c'estoit aussy ce qui me fesoit différer à luy accorder l'audiance de congé qu'il me demandoit depuis quelques mois avec des instances sy pressantes. J'avoue mesme que j'aurois encore eu de la peine à m'y rendre sans les ordres précis qu'il m'a asséuré avoir reçeus de Vostre Majesté. Je luy dois ce tesmoignage qu'elle ne pouvoit pas choisir dans tout son Royaume un sujet plus propre pour ménager les grandes affaires. Il les

traicte sans bruit et sans empressement, avec toute la gravité et l'habileté requise, et avec secret, ne faisant que les pas que je luy inspirois, lorsque je jugeois qu'il estoit temps pour faire succéder heureusement les desseins que je formois pour le service de Vostre Majesté, ce que j'ay peyne à croire qu'un autre puisse faire, quoyque d'esprit et zélé, mais moins instruit et moins consommé dans nos affaires que luy, se trouvant mesme plus de rapport dans son humeur et ses manières à ceux de nostre pays; ce que l'âge pourra faire en celuy qui luy succède; c'est la connoissance aussy que j'avois de sa capacité et de la nécessité, que j'aurois présentement qui m'avoit faict demander à Vostre Majesté par Mr. le Comte de Maligny son plus long séjour, luy connoissant toutes les qualitez requises au ministre d'un grand Roy. Il ne nous a pas esté inutile pendant le cours de cette Diette par la créance qu'il s'est acquise de tous les Sénateurs, et enfin je ne puis m'empescher de dire encore que je perds une personne qui m'estoit trez-agréable et dont Vostre Majesté estoit bien servie en ce pays. C'est de quoy j'assëure et que je suis, etc.

Z załączonego listu do p. de Pomponne (LV, 10, oryginał) podamy tylko własnoręczny dopisek Sobieskiego:

»J'espère de l'amitié du Roy qu'il ne voudra pas en m'escrivant me traicter différemment de la manière que tous les autres Princes et Roys me traictent sur la qualité de Majesté. J'ay confié sur cela mes sentimens à Mr. l'Evesque de Marseille pour en parler au Roy et à vous et je me persuade que vous vous y employerez avec plaisir pour m'obliger.«

Listy Maryi-Kazimiry i Morsztyna nie zasługują na uwagę.

D. 8 kwietnia 1677 biskup Marsylijski pisze z Łowicza:

Do p. de Pomponne. (Oryginał. — LV, 15).

Pour me conformer entièrement à vos ordres et me rendre plustost auprez du Roy je suis party d'auprez de Leurs Majestez Polonoises sans prendre congé d'elles, de peur qu'elles ne m'eussent encore arresté quelques jours. J'ay eu l'honneur de leur escrire de quatre lieues de Varsovie pour en prendre congé. . . . J'en ay usé aussy de mesme à l'égard de Mr. et Mme de Béthune, qui vouloient aussy m'arrester encore quelques jours.

Ale na końcu listu znajdujemy dopisek następującej treści:

»Depuis ma lettre escrite j'ay recëu icy des lettres d'Italie parmy lesquelles j'en ay eü une de Mr. l'Ambassadeur de Venise qui me donne advis que l'Empereur ne veut point me donner passage dans l'Empire parce qu'il dit que le Roy n'a pas voulu donner passage à Mr. le Comte d'Arac ¹⁾ pour la France. . . ce qui me donne un chagrin extremes, me voyant par là privé de la satisfaction dont je me flatois d'avoir l'honneur de vous voir au plustost. Je suis mesme dans un estrange embarras. . . de me voir sans équipage aucun, ayant donné avant mon départ mes attelages de chevaux au Roy de Pologne, mes carrosses et mes tapisseries

à des Sénateurs. J'espère, Monsieur, que cet embarras où je me trouve ne sera pas de longue durée et qu'on aura remédié en France à cet inconvénient, puisque j'apprends par la lettre de Mr. l'Ambassadeur de Venise à Vienne qu'il en a donné advis à M. l'Ambassadeur de Venise à Paris afin de vous le faire sçavoir.«

¹⁾ Czytać należy hr. de Harrach, poseł austriacki w przejeździe do Hiszpanii.

Czy biskupowi należało się koniecznie jechać do Francyi przez kraje cesarskie i jak dalece zatem odmowa przejazdu przez te kraje była dostatecznym powodem do zaniechania drogi, ocenić trudno. To pewna, że się biskup nader skwapliwie chwycił tego powodu i nader spiesznie wrócił do Warszawy.

»Mr. de Marseille — pisze Baluze pod datą 9 kwietnia 1677 (do p. de Pomponne, Warszawa; LV, 20, własnoręcznie) — partit d'icy mardy au soir au grand regrest du Roy et de la Reyne. Mais il revient demain, de quoy Leurs Majestez tesmoignent une joye trez-évidente. Elles luy ont envoyé courrier sur courrier pour le faire revenir sur l'advis qu'elles ont eu que l'Empereur avoit révoqué ses passeports à cause du deny de passage par la France du Comte d'Arrach. Elles luy font préparer un appartement au chasteau qu'elles habitent. Mr. de Béthune et Mr. le Grand-Thrësorier luy doivent fournir équipage et le traicter tour à tour.«

Jak się zdaje, de Béthune zrobiwszy wszystko co było można, aby się pozbyć swego kolegi, i wiedząc, że go się pozbędzie ostatecznie, postanowił obecnie być cierpliwym do końca i do końca bądź co bądź zachować z nim pozory przyjaznego stosunku. Tak chciała zapewne dobra polityka, bo stanowisko biskupa na dworze polskim i związane w czasie ambasady stosunki, czyniły zeń niebezpiecznego antagonistę. Sam więc de Béthune nawet — jeśli mamy wierzyć depeszy biskupa z Warszawy już znowu 16 kwietnia 1677 (do p. de Pomponne; LV, 25, oryginał) — skłonił go do powrócenia do Warszawy, donosząc, iż odebrał świeże instrukcje z Warszawy, które swemu koledze zakomunikować i jego rady zasięgnąć pragnie. Nadmieniam wreszcie biskup w tej depeszy, że nie chcąc przywłaszczać sobie dłużej funkcij ambasadorskich, nie podpisywałby nadal depesz do Wersalu wysyłanych, gdyby nie nalegania pana de Béthune, którym uleż musiał — co też sam de Béthune stwierdza we wspólnej, przez obu ambasadorów podpisanej depeszy z tejże daty (do pana de Pomponne, Warszawa; LV, 24, oryg.). Ani ta depesza zresztą, ani druga jednocześnie do Ludwika XIV adresowana, a także podpisana przez obu ambasadorów (LV, 24 b, oryginał), nie zawiera nic godnego uwagi, oprócz wzmianki, że traktat ze Szwecyą nie mógł być jeszcze podpisany, dla masy spraw, jakeimi sejm obarcza Jana III.

Co się tyczy węgierskiej sprawy, kilka dni pierwej już przesłał de Béthune kopię (LV, 21) podpisanego w dniu 11 kwietnia 1677 traktatu z chorążym w. kor. Lubomirskim. (Pełnomocnictwo do traktowania z Lubomirskim wysłane zostało panu de Béthune pod datą 22 lutego 1677. LHV, 44, minuta).

Punkta traktatu są:

»Que le chevalier Lubomirski servira avec la permission et le consentement du Roy de Pologne Sa Majesté en tel lieu et contre tels ennemis qu'il luy plaira l'employer.

»Que ledit Sr. Chevalier Lubomirski aura le titre de lieutenant-général des armées de S. Mté et jouira des mesmes avantages, prérogatives et appointements que ceux qui ont les mesmes honneurs et servira conjointement ou sous les ordres d'un officier, sy S. Mté le désire et nommément de Mr. de Béthune avec lequel il déclare qu'il sera trez-content de servir.

»Qu'il fera passer où Sa Majesté désirera quatre-mille hommes de vieilles troupes.

W załączony memoryale, myśl traktatu rozwijającym, znajdujemy następującą wzniankę:

»Ledit Seigneur Chevalier Lubomirski supplie S. M. de luy vouloir donner une abbaye en France, qui luy tienne lieu de sa pension et qui luy serve d'asile en cas de disgrâce.

Przez »disgrâce« rozumiał Lubomirski, jak wykazuje dalszy ciąg memoryału, ewentualną utratę posiadłości swych w Polsce.

Traktat ten był dziełem samego pana de Béthune.

»Vous ne trouverez pas à redire — pisze de Béthune do p. de Pomponne 23 kwietnia 1677; (Warszawa; LV, 32, oryg.) — que je n'aye pas communiqué tout le fond des affaires (hongroises) ny au Roy de Pologne, ny à Mr. de Marseille... pour ne pas me rendre suspect aux mesmes Hongrois, qui ont exigé ce secret de moy, par des deffiances quoyque sans fondement.

Mamy kilka depez z tej daty 23 kwietnia. W depeszy do Ludwika XIV (LV, 31, oryginał) donosi de Béthune o obiecanej uroczystości przez księcia Siedmiogrodzkiego pomocy dla powstańców węgierskich, i o robionych przez siebie usiłowaniach w celu uzyskania od Porty rezolucyi pozwalającej księciu działać otwarcie.

Mniej pomyślne wiadomości przesyła o sprawie pruskiej:

»Quelques efforts que nous ayons fait, Mr. de Marseille et moy, pour obliger le Roy de Pologne à signer avec l'Ambassadeur de Suède le traité dont j'ay envoyé le projet à V. M., il nous a esté impossible d'y réussir, S. M. Polonoise

l'ayant remis aprez la fin de la Diette, ce qui me donne tousjours lieu de croire que l'on laissera échapper la conjoncture et qu'aprez avoir marqué de la bonne volonté, on sera bien aise de rejeter la faute sur les Suédois de ne rien entreprendre.

Podobnie w depeszy do p. de Pomponne:

»A l'esgard des affaires en Prusse... je vois des lenteurs qui ne sont point naturelles et dont je cherche par toute sorte de voyes a pénétrer le secret, vous avouant, Monsieur, que je n'y peux rien comprendre, ce qui nous engage, Mr. l'Evesque de Marseille et moy, de parler demain au Roy de Pologne sy positivement que nous aurons une response décisive... d'autant plus qu'il n'a pas voulu signer le traité que luy-mesme avoit proposé et nous a remis à la fin de la Diette que les nonces gagnés par l'argent de Brandebourg taschent de prolonger jusques à Pentecoste, ce qui m'a obligé de faire offrir six-cens escus sous main à trois des plus opiniastres en cas qu'ilz se relaschassent, lesquels leur seront donnés s'il font leur devoir... Je crois aussy que S. M. trouvera bon que je fasse un présent de mille ducats au Stolnik de la Couronne, lequel avoit cinquante nonces à luy et a appuyé tous les intérestz que j'ay voulu.

Koniec obu depez zajmuje prywatna pretensya Maryi-Kazimiry.

»La Reyne de Pologne — pisze de Béthune do króla — nous presse extremement depuis quelques jours, Sire, sur trois années de sa pension qu'elle dit luy estre dûes et nous a voulu remettre son brevet, à Mr. de Marseille et à moy; nous l'avons assëurée que lorsqu'elle auroit entièrement disposé le Roy son mary à exécuter son traité que tout nous sera facile pour son service.

»Elle nous a voulu rendre son brevet — dodaje w depeszy do p. de Pomponne — en suite de quelques audiences trez longues qu'elle a données ce jour dernier à Overbec, Ambassadeur de l'El. de Brandebourg, ce que je crois qu'elle a affecté pour nous faire penser qu'elle estoit sollicitée de prendre d'autres intérestz que ceux de la France dont elle n'est assëurement pas capable. Cependant je luy ay donné toutes sortes d'espérances, estant trez-important de la mesnager dans la conjoncture présente.

Jest także z tej daty depesza wspólna niby dwóch ambasadorów (Warszawa; LV, 33, oryginał); podpisany jednak na niej jeden tylko biskup Marsylijski. To samo się ma z następną wspólną depeszą z 28 kwietnia 1677 roku (Warszawa; LV, 35, oryginał). Obie (tak jak wszystkie zresztą wspólne depesze) pisane są przez sekretarza biskupa Marsylijskiego — ale dyktowane, jak zapewnia ten ostatni, przez pana de Béthune. Wątpić o rzetelności tego zapewnienia każe nam nietylko brak podpisu margrabiego, ale i ta okoliczność, że obie depesze traktują o sprawach węgierskich głównie, a to z widoczną nieznajomością rzeczy.

Następną pocztą, 29 kwietnia 1677, przesyła de Béthune wyjaśnienie niespodzianych trudności, napotkanych w nakłonieniu Sobieskiego do podpisania traktatu ze Szwecją:

Do Ludwika XIV. Warszawa. (Oryginał. — LV, 39).

La Diette finit Mardy matin, Sa Majesté Polonoise ayant passé trois jours et trois nuits entières sans sortir du Sénat où elle fut sur le point d'estre rompue deux heures devant sa conclusion.

Le règlement de l'armée est devenu fixe à douze-mille hommes. Mais il a esté impossible de gagner jusques au mois de Juillet pour la réforme du reste des troupes, les nonces de la Grande-Pologne s'estant opiniastrez à vouloir qu'elles fussent cassées le premier may, ce qui rompt les mesures que j'avois prises et me nécessite d'arrester plusieurs compagnies lesquelles sans cela passeroient au service de Brandebourg et de Dannemark. Cependant, comme je ne vois rien de certain du costé de Prusse j'agiray avec précaution pour ne point me trouver chargé de beaucoup de troupes sans estre sûr du lieu où elles pourront estre employées. Avant de rien conclure nous parlerons fortement au Roy de Pologne, M. l'Evesque de Marseille, l'Ambassadeur de Suède et moy, pour l'obliger à conclure son traicté avec la Suède, affin de pouvoir agir sur un fondement certain.

Cependant, Sire, je ne dois point cacher à Vostre Majesté, que la lenteur du Roy de Pologne nous estonne tous esgalement apres ce qu'il nous a dit de positif à tous trois ensemble et désiré que nous en informassions Vostre Majesté et le Roy de Suède et il nous paroist soubz cela quelque mystère que nous n'avons encore pu découvrir où Overbec, Ambassadeur de Brandebourg a grande part. Ce qui me surprend davantage c'est que Mr. l'Evesque de Marseille et moy ensemble et séparément n'avons pû rien pénétrer de la Reyne, laquelle nous remet au Roy et il nous semble que l'un et l'autre veulent gagner temps et laisser échapper la conjoncture présente. Je suis apres à demesler cette conduite cachée, laquelle ne peut regarder que des avantages que l'Electeur peut proposer en Prusse pour le Prince de Pologne dans l'intention de n'estre point troublé dans le siège de Stetin. Nous sommes convenus sur cela que l'Ambassadeur de Suède demanderoit une audience et suppleroit le Roy de Pologne, la Diette estant finie, de signer le traicté proposé et d'agir en mesme temps, ce que luy-mesme a ordonné d'ecrire en Suède et en Livonie, et ensuite nous ferons, Sire, M. de Marseille et moy, tous nos efforts pour déterminer Sa Majesté Polonoise à tenir promptement la parole qu'il nous a donnée ou à consentir que j'assemble un corps sous le nom et avec l'argent de Vostre Majesté et que je joigne les Suédois pour entrer en Poméranie, ce qu'il peut d'autant moins refuser que les troupes estant cassées dans deux jours, il faut ou les employer ou se résoudre à les voir passer au service de Brandebourg.

J'ay faict partir le Chevalier Lubomirski pour mettre ses régimens en estat, les choses ne pouvant plus souffrir de retardement et estant résolu, sy toutes les mesures manquent du costé de Prusse de faire passer toutes les mesmes troupes en Hongrie. J'attends dans la fin de la sepmaine l'Envoyé du Prince de Transilvanie et les Deputez des Mécontans et tenteray toutes choses pour faire que Vostre

Majesté puisse tirer quelques avantages de ce pays icy où les choses changent sy souvent que l'on ne me peut jamais rien promettre de certain. Cependant, Sire, le mois où nous entrons esclaircira Vostre Majesté de toutes choses et elle doit estre assurée que je ne donneray ny ne promettray aucun argent que sur des fondemens qui me paroistront bien solides.

Je suis, etc.

P. S. Je viens de découvrir par une voye assez sùre que le sujet des audiences d'Overbec avec la Reyne regarde une proposition qu'il a faicte de remettre entre les mains du Roy de Pologne pour le Prince son filz la jeune Princesse Radziville¹⁾ que l'on avoit parlé de marier au Prince d'Orange, ce que je crois d'autant plus facilement que les retardemens du Roy de Pologne, apres la déclaration positive qu'il a faicte, me paroissent avoir une cause et que cette Princesse a huit-cens mille livres de rente et un million d'argent ou de meubles et est élevée chez cet Electeur comme s'il la destinoit pour son filz. L'on traicte la chose avec un extresme secret et sy je peux sans perdre celui qui me l'a confié et qui peut m'estre nécessaire en d'autres occasions en parler ouvertement au Roy et à la Reyne de Pologne, je le feray, Sire, en termes sy forts, que je n'auray pas peyne à leur persuader que rien ne doit les obliger à manquer aux engagements pris avec Vostre Majesté et à la reconnoissance qu'ilz luy doivent.

¹⁾ Zapewne Ludwika-Karolina, córka Bogusława Radziwiłła, głośna później markgrafina Brandenburgska.

Biskup Marsylijski tym razem pisze tylko do p. de Pomponne. (Warszawa 30 kwietnia 1677; LV, 41, oryginał).

„Je laisse — oświadcza on — à Mr. le Marquis de Béthune, à vous mander toutes choses. Il peut vous assurer, Monsieur, que nous vivons tousjours dans la dernière intelligence.“

Wybiera się zresztą do Torunia, dokąd miał przybyć statek angielski, na którym spodziewa się odpłynąć.

Musimy jeszcze przed opuszczeniem kwietnia poświęcić nieco miejsca panu Baluze. Korzystna zmiana w jego usposobieniu dla dworu polskiego, zauważana przez nas w sierpniu zeszłego roku (ob. str. 305), niedługo trwała. Zapewne biskup Marsylijski nie mógł, czy nie chciał dotrzymać uczynionych obietnic, a zresztą protekcja jego nie mogła mieć obecnie wielkiej wagi. List pana Baluze z 30 kwietnia 1677 r. gwałtowniejszym jest niż kiedykolwiek:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — LV, 42).

Mr. et Madame de Béthune reçoivent tous les jours de nouveaux sujets de chagrin de cette cour qui ne les aime ny ne les estime, et cela diminue beaucoup la considération qu'on doit à leur caractère; le Roy de Pologne qui ne garde mesure avec personne les tourne en ridicule, et la Reyne y aide, soit par complai-

sance pour le Roy de Pologne, ou par haine pour eux. Il y a eu une nopce à la cour où Mme de Béthune n'a pas esté priée. Elle parle d'aller faire ses couches en France. La haine entre les deux soeurs est irréconciliable. Le Roy de Pologne dit qu'elle dure depuis quinze ans et la Reyne en convient. L'humeur du Roy de Pologne est avare et emportée sans exemple; tout tremble et personne n'ose luy parler; il a menacé son favori le grand-Escuyer de le faire mourir à coups de bastons et de faire jetter ses os dans la rivière parce qu'il luy demandoit son congé. Il en a esté malade à la mort et ne veut plus rester auprez de luy. C'est luy qui avoit le soin de faire battre les autres. L'on remarque qu'il ne prend pas plaisir à entendre parler des victoires du Roy; il dénigre la prise des villes et ne faict cas que de gagner des batailles; il est vaillant et jaloux au possible. Il y auroit tant à dire, Monseigneur, de ce Prince qu'a peyne une longue audience prez de vous suffiroit; sy M. de Marseille veut vous en entretenir au long, vous aurez peyne à le croire; tout le monde est sy las qu'on n'en peut plus.

Depesze z Wersalu otrzymane przez ambasadorów w ciągu miesiąca kwietnia, jak pierwaj tak i teraz nie miały wpływu na akcyę dyplomatyczną. Dla rzucenia jednak światła na sposób zapatrywania się gabinetu wersalskiego na sprawy polskie, przytoczymy kilka ułamków tej korespondencyi w chronologicznym porządku, bez komentarzy, któreby zbytecznemi były:

Ludwik XIV do p. de Béthune. Z obozu pod Valenciennes 7 marca 1677.
(Minuta. — LIV, 67).

Monsieur le Marquis de Béthune. Ce que j'ay vëu de plus important dans la dépesche que vous m'avez escrite le premier du mois passé est le traicté que vous estiez sur le point de conclurre avec le Chevalier Lubomirski. Du mérite et de la considération dont vous me marquez qu'il est en Pologne je le verray entrer avec plaisir dans mes intérestz pour agir, soit en Prusse, soit en Hongrie, à la teste d'un corps de deux-mille hommes de pied et de deux-mille cinq-cens chevaux Polonois. J'attends d'apprendre par le premier ordinaire, ainsy que vous me le mandés, les conditions soubz lesquelles vous faisiez estat de conclurre avec luy. Mais affin de vous instruire de mes sentimens touchant une des principales, je trouve bon que pour le desdomager des biens dont il ne pourroit jouir en Pologne, vous luy promettiez une somme de quatre-vingt ou cent-mille francs payable dans quatre ou cinq années par payemens esgaux et que vous réduisiez cette promesse à la moindre de ces sommes sy vous le pouvez.

J'approuve d'autant plus que vous l'engagiez d'agir à mon choix, soit en Prusse soit en Hongrie, que vous avez vëu par mes dernieres dépesches que le changement que la mort du grand-vizir avoit apporté aux affaires des mécontans m'avoit faict prendre la pensée de joindre un corps de troupes auxiliaires soubz mon nom à celles de Livonie que la Suède pourroit faire entrer dans la Prusse.

Vous avez vëu mesme que je voulois bien, en cas que le Roy de Pologne n'exécutast pas son traicté, employer à cette dépense les sommes ou en partie ou entières que je luy avois destinées et que, vous laissant toutte la conduite de cette entreprise, je vous remettois aussy le commandement de ces troupes.

Peut-estre que ce commandement, que j'avois voulu vous confier seroit un obstacle au traicté du Chevalier Lubomirski s'il prétendoit se conserver celui du corps qu'il avoit levé. C'est ce que je vous laisse à discuter, estant, comme je suis, trez-assuré que quelque touché que vous fussiez de vous voir à la teste d'un corps considérable vous regarderez uniquement le but de mon service, et que pour peu que vous le crëussiez retardé par la difficulté que je viens de vous marquer vous abandonneriez un honneur qui me cousteroit la perte de l'utilité que je puis tirer de l'action du Chevalier Lubomirski. Du reste, je laisse à vostre prudence de juger de quel costé il me sera plus utile de l'employer, soit de celui de Hongrie, soit de celui de la Prusse. Comme le premier dépend de l'estat où se trouvent les mécontans et le Prince Abaffi, autant que des responses que vous avez eu des Sieurs Vesselini et Petroski ¹⁾, vous verrez mieux que personne le party qu'il me sera plus avantageux que vous preniez.

J'ay fort approuvé la manière dont vous vous estiez deffendu contre les instances du Roy et de la Reyne de Pologne pour faire distribuer une somme de cinquante-mille francs dans la Diette. Comme la ratification de la paix avec le Turc doit faire une des principales délibérations de cette assemblée, les deux-cent-mille francs, que je me suis engagé de faire payer au Roy de Pologne pour arriver à cette paix ne peuvent mieux estre employés qu'à la faire confirmer dans cette assemblée; ainsy vous avez eu d'autant plus de raison de vous deffendre de la demande qu'il vous a faicte qu'il pourroit aisément se rembourser des cinquante-mille francs sur les deux-cent-mille livres, que je luy accorde pour les despenses que la paix du Turc luy auroit causées, lorsque selon son traicté, il auroit porté la guerre en Prusse. Je me prometz cependant que comme les commencemens de la Diette particulièrement dans l'Election d'un Mareschal se sont passés à sa satisfaction, le reste s'achèvera de mesme et que la paix y estant confirmée avec le Turc il se trouvera dans une pleine liberté d'en commencer une autre contre l'Electeur de Brandebourg.

¹⁾ Petroszi.

De Pomponne do margr. de Béthune. Obóz pod Valenciennes 7 marca 1677. (Minuta — LIV, 66).

J'avois desjà appris, non sans une extresme peyne, qu'il y avoit eu quelque froideur entre la Reyne de Pologne et Madame le Marquise de Béthune: C'est à mon sens le plus grand malheur qui pourroit luy arriver et à vous et vostre principale application à l'un et l'autre doit estre de la faire cesser. Sy Mr. de Marseille, ce qui me paroistroit extraordinairement estrange, avoit eu part à exciter ce refroidissement son esloignement contribuera, je m'assure, à le faire cesser. Mais je crois qu'il ne faut en manière quelconque, que Madame de Béthune songe à revenir de Pologne et moins à cette heure que jamais dans l'estat qu'elle est avec la Reyne de Pologne.

Ludwik XIV do p. de Béthune. Obóz pod Valenciennes 16 marca 1677.

(Minuta. — LIV, 79).

Monsieur le Marquis de Béthune. Vostre dépesche du 14 de mois passé m'a appris que vous aviez achevé d'engager le Chevalier Lubomirski, ainsy que je l'ay vëu par l'escrit réciproque, que vous vous estes donné et par le projet de traicté que vous aviez faict avec luy. Vous avez desjà connu par mes dépesches combien j'avois approuvé que vous eussiez faict entrer un homme de cette qualité et de ce mérite dans mes intérestz et combien je croirois pouvoir en tirer de l'utilité soit dans la Prusse, soit dans la Hongrie. Je continue dans ce mesme sentiment et vous envoie un pouvoir pour luy promettre en mon nom, ce que vous avez stipulé avec luy. Mais parce que nous n'avez point spécifié dans le projet les sommes que je devrois luy faire payer pour le mettre en estat de s'assëurer et d'entretenir les cinq mille hommes qu'il s'oblige de mettre sur pied et que les responses que vous auriez besoin d'attendre de moy consommeroient un trop long temps, je me remets à vous d'en tirer les conditions les plus avantageuses que vous pourrez.

Je dois vous remettre de mesme à juger de l'usage le plus utile pour mon service que vous en pourriez faire de ce corps soit en l'employant du costé de la Hongrie soit en le joignant aux armes de Suède dans la Prusse. Sy touttefois les troupes de la Suède en Livonie sont assez puissantes pour faire une diversion en cette province, rien ne seroit sy capable d'y rappeler toutes les forces de Brandebourg qu'un corps auxiliaire qui y agiroit en mon nom.

Je ne vous décide point touttefois sy vous devez préférer cette diversion à celle de Hongrie, parce qu'estant trop esloigné, je dois me reposer sur vous des conjonctures que vous jugerez plus favorables. Je dois mesme le faire d'autant plus que les dernières lettres que vous avez recëues du Comte Teleki et du Sieur Absalon me font voir un assez grand changement aux affaires de Hongrie. Elles détruisent ce que toutes les nouvelles de Vienne avoient établi de l'accommodement des mécontans et m'apprennent avec plaisir que le Prince de Transilvanie, loin d'appréhender le nouveau grand-vizir, espéroit de trouver auprez de luy la mesme protection qu'il avoit eue de son prédecesseur. Ainsy les espérances que vous aviez eues jusques à cett'heure autant du costé de la Prusse que de celui de la Hongrie me paroissent toutes entières. Mais les premières seroient beaucoup augmentées, sy le Roy de Pologne continue, ainsy qu'il vous l'a tesmoigné, dans le sentiment d'attaquer l'Electeur de Brandebourg.

L'exécution du traicté de ce Prince avec moy seroit sy importante pour mon service qu'elle me porte à faire plus de refflexion sur l'avance de cent mille francs que vous m'avez proposé de luy faire. Comme elle feroit partie des deux-cens mille livres, que j'estois obligé de luy faire payer lorsqu'il auroit porté la guerre en Prusse, il m'importe que vous preniez les précautions qui dépendront de vous pour faire qu'elle soit employée effectivement à cet usage. Le premier moyen seroit, ainsy que vous le proposés, que vous tirassiez une parolle formelle et positive du Roy de Pologne qu'il entreprendroit incessamment cette guerre, le second que vous luy tesmoignassiez que les ordres que vous avez de moy sont de n'employer cette somme qu'au payement des troupes qui seroient effectivement destinées pour la guerre de Prusse. Soubz ces deux conditions j'ordonne qu'il vous

soit remis sans perte de temps une somme de cent mille livres à Dantzick. Mais comme je la croirois bien employée sy elle servoit à disposer le Roy de Pologne à l'exécution du traicté que nous avons ensemble, autant ais-je lieu de m'assëurer que vous ne la luy ferez pas remettre lorsque vous n'espéreriez pas qu'il se portast à cette action. C'est ce qui faict, ainsy que je vous l'ay marqué, que vous ne sçauriez prendre trop de précautions et sur la parolle de ce Prince et pour la distribution de cet argent avant que de le luy faire remettre.

Pour ce qui touche le besoin que vous avez eu de vous assëurer de six-cens Cosacques soubz leur colonel et soubz leurs officiers autant que de quelque argent que vous croiriez important de respandre parmy les mécontans de Hongrie, et d'un présent que vous jugeriez nécessaire de faire au Comte Teleki, ce sont toutes choses que je remetz à votre prudence et à vos lumières, trez-assëuré sur votre zèle et sur votre fidélité pour mon service que vous apporterez tout le mesnage nécessaire dans ces dépenses et que vous ne m'en laisserez point faire que vous ne soiez trez-persuadé de l'utilité qu'elles pourront produire.

L'intérest que je prends à tout ce qui touche la Reyne de Pologne m'a rendu trez-sensible à la perte qu'ilz ont faict de la Princesse leur fille. Je le leur tesmoigne par les lettres que je leur envoie et que vous aurez soin d'accompagner, en les leur rendant, de toutes les assëurances de mon amitié.

Donnez-en de mesme de mon affection au Chevalier Lubomirski et faictes luy connoistre que l'attachement qu'il veut prendre à mon service m'est d'autant plus agréable que j'apprens par vous qu'il le prefere aux offres qui luy ont esté faictes par l'Empereur. Aussy feray-je en sorte qu'il luy soit encore plus avantageux.

Tegoż dnia p. de Béthune pisze do biskupa Marsylijskiego (LIV, 81, minuta), ale tylko aby mu przypomnieć — gdyby go ta depesza zastała jeszcze w Warszawie — że ma rozkaz bezzwłocznego powrotu.

Nadmienimy tu zaraz, że depesze w kwietniu 1677 r. wysłane przez Ludwika XIV i jego ministra, nie przynoszą zgola żadnego przyczynku do udzielonych już poprzednimi depeszami wskazówek i mogą przeto być pominięte z czystym sumieniem.

Korespondencya z Polski do Francyi w miesiącu maju 1677 r. otwiera się wspólną depeszą (Warszawa; LV, 44, oryginał. Podpisani tym razem obadwaj ambasadorowie) pana de Béthune i biskupa Marsylijskiego, czekającego zawsze na usunięcie trudności paszportowej wywołanej wzbronieniem przejazdu hrabiemu v. Harrach. Donoszą ambasadorowie, że po wielu wahaniach Jan III oświadczył, iż odrzucając propozycje innych państw, decyduje się podpisać traktat ze Szwecją. Warunki mają być roztrząsane w dwóch dniach następnych.

Jednocześnie biskup Marsylijski pisze osobno do pana de Pomponne (LV, 45, oryginał), chwając się, że obecnością swoją przyczynił się niemało do powodzenia układów.

Mamy także z tego dnia list pana Baluze do p. de Pomponne (Warszawa; LV, 46, własnoręcznie), w którym zanotować wypada następującą wzmiankę:

«Je fus sensiblement consolé avant-hyer, Monseigneur, de ce que M. de Béthune commença à me tesmoigner quelque confiance.»

De Béthune pisze osobno dopiero następnego dnia. Podajemy tę depeszę:

Do Ludwika XIV. Warszawa 8 maja 1677. (Oryginał. — LV, 49).

J'ay eu honneur par mes dernières dépesches d'informer Vostre Majesté, avec toute la vérité que je luy dois, de l'incertitude où le Roy de Pologne m'avoit paru depuis la déclaration sy positive qu'il nous avoit faite à l'Ambassadeur de Suède, à M. de Marseille et à moy, de vouloir attaquer la Prusse conjointement avec la Suède et j'ay fait sçavoir ensuite à Vostre Majesté, que j'avois découvert que cette irrésolution venoit en partie des offres considérables que l'Ambassadeur de Brandebourg avoit faites à Leurs Majestez Polonoises, tant pour Eux que pour le Prince leur fils et je ne cacheray point à V. M. les fortes allarmes que nous avons eues, M. de Marseille et moy, pendant quelques jours, qu'ilz ne s'y laissassent aller, mais elles viennent d'estre un peu dissipées par l'audiance que nous avons eue commune avec l'Ambassadeur de Suède. Il nous a déclaré qu'il vouloit bien refuser tous les grands avantages que l'on luy proposoit pour donner des marques de son amitié à la France et à la Suède, mais qu'il vouloit auparavant nous dire les difficultez qui pouvoient se rencontrer en tirant un corps de Livonie pour le faire passer en Prusse, dont la plus considérable regarde le passage des troupes suédoises en Samogitie, auxquelles le général Paëtz pourra s'opposer tant que l'armée de Lithuanie sera sur pied, luy-mesme ayant protesté sur la fin de la Diette qu'il ne consentoit point que la Diette cassast ses troupes avant le mois d'Aoust, estant bien adverti que le général Horn assembloit l'armée qu'il commande en Livonie pour prendre un passage et attaquer la Prusse, et, en effet, ledit général, aprez cette protestation, est parti fort mal content de la cour et s'est retiré en Lithuanie.

Quoique cet obstacle paroisse grand, cependant, Sire, on peut le surmonter sy les Suédois sont en estat de faire sortir un corps de dix-mille hommes de Livonie, l'armée de Lithuanie n'estant pas de six-mille hommes, dont une partie dépend du Prince de Rachevil qui en est petit-général et les Sapias¹⁾, lesquels on pourroit gagner pour quelque argent; mais ce qui me donne plus d'embarras, c'est que je ne vois rien d'assez positif sur le nombre des troupes que les Suédois peuvent véritablement avoir, l'Ambassadeur de Suède n'ayant aucun avis certain et toute la diversion de Prusse et les mesures que je dois prendre icy dépendant entièrement de ce qu'ilz peuvent faire; de sorte, Sire, que je balance fort à exposer

Vostre Majesté à une grande dépense jusques à la response positive de Suède ou de Mr. le Mareschal Horn, lequel commande le corps de Livonie. Cependant, pour proffiter du retour de la bonne volonté du Roy de Pologne et m'en pouvoir servir sy l'Electeur de Brandebourg qui est à l'extrémité venoit à mourir, je le presseray de signer le traicté proposé avec la Suède et l'engageray autant que je pourray de retenir les troupes réformées du premier may, dont sans cela, malgré tous les efforts, une partie passeroit au service de Dannemark ou dudit Electeur, et ce que j'ay dessein de faire se rapporte à ce que Sa Majesté Polonoise nous a proposé ensuite de la difficulté qu'il nous a faite du passage par la Samogittie, nous promettant, sy les Suédois le peuvent prendre, qu'il donnera six-mille hommes et davantage, s'il en est besoin, pour se joindre comme troupes auxiliaires et entrer en Prusse conjointement avec les Suédois; mais il nous a déclaré qu'il prétendoit que la Suède luy tiendrait conte des avances qu'il feroit pour cela et quoyque ce doive estre de l'argent de V. M., nous avons cru que nous ne le devions pas déclarer et laisser discuter la chose avec l'Ambassadeur de Suède, puisqu'il seroit tousjours assez temps de faire connoistre la chose à la Suède quand Vostre Majesté le jugeroit à propos. Mais ce que j'appréhende est, Sire, que le Roy de Pologne ne prétende les mesmes avantages en donnant ce secours que s'il exécutoit ouvertement son traicté et qu'il ne demandast les deux-cens mille francs de gratification et les six-cens mille livres que l'on luy a promis pour faire toute la diversion en son nom, et c'est sur cela que je demande les ordres précis de V. M., esvitant jusques à présent d'entrer dans cette question et ayant mesme consenti pour l'en pouvoir mieux deffendre sy j'estois obligé d'y venir, que Sa Majesté Polonoise se fist une prétention sur la Suède. Enfin, Sire, tout dépendra, ainsy que j'ay desjà eu l'honneur de le mander à Vostre Majesté de ce que la Suède sera en estat de faire, et lorsque je verray que l'on pourra attaquer l'Electeur avec une armée de seize-mille hommes au moins, j'entreray dans tout ce que je croiray de plus avantageux pour le service de Vostre Majesté. Cependant j'apprends, Sire, par des avis particuliers d'Hongrie que tout se dispose à une prompte action et que l'on n'attend que la seule signature du traicté, le Prince de Transilvanie ayant fait payer deux mois de solde aux troupes des Mécontans, et Petrossy et Vesseliny m'ayant fait sçavoir par son frère que les Transilvains et les Hongrois estoient tous réunis dans un mesme esprit et que je pouvois agir sèurement avec les Deputtez qui devoient estre auprez de moy où ilz ne sont point encore arrivés et je les attends tous les jours. Aussytost qu'ilz seront icy et que j'auray conclu toutes choses, je dépescheray un exprez.

¹⁾ Mikołaj wojewoda bracki, Paweł biskup żmudzki i Kazimierz wojewoda trocki oraz podskarbi nadw. l., wszyscy trzej synowie Jana pisarza polnego koronnego.

Nadmienić możemy tu zaraz, że pod datą 1 maja 1677 r. Ludwik XIV znowu z góry poniekąd odpowiedział na pytanie stawione przez p. de Béthune w tej depeszy odnośnie do dywersyi w Prusach.

«J'ay recëu — pisze król (do p. de Béthune; St. Omer; LV, 43, minuta) — avec vos dépesches du 2 et du 3 de ce mois¹⁾ celle du 5 que vous avez fait passer par un courrier extraordinaire (str. 375) de Dantzick jusques à Hambourg.... Je n'ay

pas vëu sans beaucoup de satisfaction qu'il (Jan III) fust convenu avec l'Ambassadeur de Suède des principales conditions pour une jonction en Prusse dont vous devez m'envoyer bientost le projet. Pourvëu que la Suède puisse faire entrer selon ce traicté un corps de 10,000 hommes de troupes de Livonie dans cette Province et que le Roy de Pologne y joigne, comme il le promet, 8,000 hommes des siennes, qu'il s'approche mesme, quoyque sans se déclarer ouvertement, des frontières de Prusse et qu'il donne par sa présence plus de chaleur à cette entreprise, j'auray lieu d'attendre une grande diversion contre l'El. de Brandebourg et telle qu'elle pourroit le réduire à abandonner la Poméranie. *Aussy... je veux bien donner les ordres pour faire exécuter de ma part ce que j'ay promis par mon traicté au Roy de Pologne.*»

¹⁾ Depesza aczkolwiek datowana z 1 maja, była widać pisana jeszcze w kwietniu.

Ma się rozumieć, Ludwik XIV ma na myśli tylko wysłanie do Gdańska sum przeznaczonych; wypłata zaś nastąpić ma dopiero po rozpoczęciu działań. Pisz dalej:

«Pour l'article des cinquante-mille escus, je donne ordre présentement qu'ilz soient remis à Dantzick, mais j'y attache bien expressément la condition qui est portée par le traicté qu'ilz ne seront délivrés, que lorsque le Roy de Pologne aura effectivement commencé la guerre dans la Prusse. Je pourrois, selon l'esprit du mesme traicté demander qu'il s'y portast en son nom, mais comme je ne veux pas douter qu'il ne le fasse bientost lorsqu'il aura joint huit-mille hommes à l'armée de Suède et qu'il se sera approché de ses frontières, je trouve bon que vous luy fassiez toucher ce paiement lorsque ses troupes jointes à celles de la Suède auront commencé à agir effectivement dans la Prusse. Ne vous relaschez touttefois à consentir qu'il se contente de joindre huict-mille hommes à l'armée de Suède sans se déclarer formellement contre l'El. de Brandebourg qu'après que vous aurez fait tous vos efforts pour l'y porter.»

Co się tyczy sprawy węgierskiej, deputowani od powstańców węgierskich, o których de Béthune wspomina przy końcu swej depeszy z 8 maja 1677, przybyli niebawem wraz z ambasadorem księcia Siedmiogrodzkiego. Donosząc o tém Ludwikowi XIV pod datą 15 maja 1677 (Warszawa; LV, 54, oryginał), pisze jednocześnie de Béthune do p. de Pomponne:

Warszawa 15 maja 1677. (Oryginał. — LV, 55).

Enfin, Monsieur, dans l'estat où sont ces affaires icy, je ne crois pas devoir espargner vingt-mil escus au Roy pour tenter une diversion plus pressante pour l'Empereur que tout ce qu'on pourroit faire du costé de Prusse. Je me conduiray sur cela par l'avis du Roy de Pologne, que je feray entrer autant que je pourray dans le traicté que je dois conclure et signer, estant certain qu'il aura bien plus de poids, le Prince de Transylvanie et les mécontans aiant tous esgallement besoin

de mesnager l'amitié et la protection du Roy de Pologne. Cependant, Monsieur, quoyque j'ay ramené et soustenu cette affaire, et qu'il me fust trez-agréable (la voyant réussir) d'avoir rendu ce service au Roy, ne croyez pas que je me laisse trop flatter de ce costé-là, et que je néglige la diversion de Prusse. Je la suivray comme estant trez-importante, Sa Majesté Polonoise ayant d'ailleurs pris sur cela les derniers engagements; mais selon moy la chose réussira difficilement, et je suis persuadé que le Roy de Pologne ne sera pas fasché qu'il se forme des obstacles, que je prévois devoir estre grands du costé de la Suède et de Livonie. L'avantage que l'on aura des mesures, que l'on prendra en Transylvanie et en Hongrie sera une prompte action; car j'ay les officiers prestz, et les troupes de M. le Chevalier Lubomirski le seront dans la fin de ce mois-cy.

Jak widzimy tedy, sprawa węgierska, która od początku cieszyła się sympatjami pana de Béthune, wystąpiła teraz znowu na pierwszy plan. Pod datą 21 maja 1677 piszą obadwaj ambasadorowie:

Do Ludwika XIV. Warszawa. (Własnoręcznie. — LV, 61).

Nous faisons sçavoir en peu de mots à Vostre Majesté qu'il est arrivé icy depuis trois jours un Ambassadeur extraordinaire du Prince de Transylvanie et des Députés des mescontans d'Hongrie auxquelz Sa Majesté Polonoise a donné audience publique et en a promis une particulière pour examiner luy-mesme la solidité de leur proposition. Nous estans remis sur cela selon les ordres de Vostre Majesté à ce que le Roy de Pologne jugeroit luy-mesme le plus sçur et le plus convenable, nous vous rendrons compte, Sire, par le premier ordinaire, de ce qui aura esté résolu. Cependant nous dirons à Vostre Majesté que la Reyne de Pologne nous envoya quérir il y a peu de jours pour nous assëurer, au nom du Roy de Pologne qu'il persistoit dans ses résolutions au sujet de la diversion de Prusse, et que la ratification des Traictés avec l'Electeur de Brandebourg n'auroit esté recüe que pour assoupir les bruitz, qui se répendoient trop tost que le Roy de Pologne conjointement avec les Suédois vouloient attaquer laditte Prusse, Sa Majesté ayant réservé sa satisfaction sur les contreventions des traictés dont ledit Electeur doit satisfaire dans six sepmaines, à faulte de quoy les hommages rendus pour Limbourg et Bitau demeureront inutiles.

Z d. 23 zaś maja 1677 r. mamy wyłącznie o węgierskiej sprawie ważniejszą depeszę samego pana de Béthune, który, jak wiemy, całej tajemnicy tej sprawy ze swym kolegą nie dzielił:

Do Ludwika XIV. Warszawa. (Oryginał. — LV, 65).

J'ay eu l'honneur de faire sçavoir à Vostre Majesté par ma dernière depesche que j'attendois impatiemment l'Ambassadeur du Prince de Transylvanie et les députés de Hongrie lesquels sont arrivés le mesme jour, que le Roy de Pologne avoit arrêté pour son départ pour la Prusse. Je l'ay supplié de le vouloir différer affin

que le traité eust plus de force estant appuyé par sa présence et par son autorité; de sorte que Sa Majesté m'ayant accordé trois jours, le premier a esté employé à leur donner audience publique en présence de tout le Sénat sous prétexte d'un compliment sur la paix avec la Porte, et du règlement des limites de Pologne et de Transylvanie, le second à faire examiner les propositions secrètes par le Sieur Voienski, Evêque de Kaminieck, que j'avois demandé particulièrement au Roy par sa grande connoissance des affaires de Hongrie et par son fidel attachement au service de Vostre Majesté, et le troisième, Sa Majesté Polonoise l'a voulu passer elle-mesme tout entier dans une maison de campagne où elle a donné trez-secrètement une seconde audience à l'Ambassadeur et aux Deputez ensemble et ensuite à chacun séparément pour tirer tous les éclaircissemens nécessaires, et l'on ne peut tesmoigner plus d'amitié et de considération que le Roy de Pologne en a fait paroistre pour les intérestz de Vostre Majesté, ayant tesmoigné auxdits Ambassadeur et Deputez qu'il vouloit examiner luy-mesme les conditions du traité proposé pour y faire trouver à Vostre Majesté toutes les sûretés nécessaires, leur déclarant qu'il estoit sy estroitement conjoint et lié avec Vostre Majesté qu'il leur accorderoit en considération de la France sa protection secrète, une retraite aux principaux d'entre eux dans ses Estatz et permission de sortir des troupes de Pologne en cas qu'ilz agissent sincèrement et de bonne foy, comme aussy il leur osteroit pour jamais sa bienveillance et son amitié, sy aprez les offres qu'ilz faisoient ilz se servoient de son nom et de son entremise pour manquer de parole au Roy son allié et son principal amy vers lequel il se rendoit caution pour eux. Sur cela, Sire, l'Ambassadeur et les Deputez ayant rendu à Sa Majesté Polonoise des lettres du Prince de Transylvanie et de la communauté des Hongrois et de Teleki, j'en envoie la copie à Mr. de Pomponne pour faire voir leurs pleins pouvoirs et les lettres qu'ilz envoient, Sire, pour Vostre Majesté et celles qu'ilz m'écrivent, et ayant pleinement satisfait le Roy de Pologne sur toutes les objections et les difficultés qu'il leur peut faire, Sa Majesté les congédia, leur promettant des responses favorables de sa part et de la mienne au nom de Vostre Majesté, et sortant d'avec eux il m'assëura que je pouvois traiter et que je ne devois point me rendre difficile à faire des avances à des gens qui prenoient tous les engagemens que l'on pouvoit désirer et auxquels il estoit impossible d'agir sans quelque secours; sur quoy ayant tesmoigné à Sa Majesté que quoyque je fusse retenu par les ordres que j'avois de ne donner d'argent qu'aprez l'action commencée, je ferois ce qu'il jugeroit absolument à propos, Vostre Majesté m'ayant commandé d'agir dans toute la conduite de cette affaire par ses sentimens, il m'a conseillé de leur donner cent-mille francs d'avance sur les subsides qui leur seroient accordés par le traité et de renvoyer promptement l'Ambassadeur et les Deputez contens et avec des présens pour Teleki et la Princesse de Transylvanie, sur quoy je l'ay supplié de vouloir bien encore avant son départ que nous puissions conférer en sa présence, Mr. de Marseille et moy, sur les dernières mesures qui seroient à prendre et vouloir nommer deux commissaires de sa part pour estre présens à la discussion des articles et à la conclusion du traité, ce qu'il m'a accordé; de sorte que, dans cette semaine, j'espère que toutes choses seront réglées de manière que l'on doit attendre selon toutes les apparences une action prompte et une diversion considérable de laquelle je tire une augure aprez l'accident qui a pensé ruiner en un instant toutes les mesures que j'avois prises depuis sy longtemps, l'Ambassadeur

de Transylvanie ayant par mesgard dans ses audiences publiques donné au chancelier, au lieu de sa lettre de compliment, celle qui expliquoit le secret de toute l'affaire, dont ledit chancelier commenceant la lecture devant tout le Sénat, Sa Majesté, par un pressentiment surnaturel, la prit de ses mains, et voyant de sa première ligne ce qu'elle contenoit, changea avec beaucoup de présence d'esprit toutz les termes, et la lëut sans hésiter et sans donner aucun soupçon tout différemment de ce qu'elle estoit.

Depesza pana de Béthune do p. de Pomponne z tego samego dnia (LV, 66), już własnoręcznym pismem ambasadora zdradza poufną naturę swej treści. Znajdujemy w niej rzeczywiście wyjaśnienie właściwego znaczenia przyjaznych niby obecnie stosunków margrabiego z biskupem Marsylijskim i owej *trwale* niby *naprawionej* (s. 366) harmonii z Maryą-Kazimirą:

«Je vous ay appris, Monsieur, le retour de M. de Marseille et ses circonstances, dont chacun raisonne à sa fantaisie, et l'on dit assez publiquement icy que la cour de Vienne a esté bien ayse de trouver un prétexte de le faire demeurer dans l'espérance que nous aurions peine à nous accommoder, ce qui a en partie fait doubler mes honnestetez envers luy, aimant mieux qu'il me créust une grande duppe que donner lieu que l'on contast sur la diversion de deux Ambassadeurs du Roy. Il tesmoigne vouloir partir, mais je suis persuadé qu'il suivra le Roy de Pologne en Prusse. Quelque chose qui arrive je sauveray les apparences et absant ou présent il sera servi comme un homme qui est dans une bonne alliance. Il m'a tesmoigné appréhender que vous fussiez persuadé qu'il avoit désiré de demeurer icy, et cette crainte pourra seule le déterminer à partir, ce qui seroit à souhaiter dans l'estat où j'ay mis les affaires de Hongrie, estant certain qu'il fera tous ses efforts pour empescher qu'elles ne réussissent entre mes mains, et c'est ce qui m'oblige de luy cacher une partie des mesures que je prends et de vous advertir en mesme temps qu'il me paroist fort contraire au retour de M. Akakia.

Depuis que le Roy de Pologne a déclaré à la Reyne qu'il vouloit qu'elle vescu avec moy dans une entière confiance, elle a esté obligée de le faire. Mais je ne laisse pas de pénétrer à travers ses profondes dissimulations qu'elle suit quelque chose qui la flatte et l'entretient dans les sentimens où elle est sur ce qui me regarde et cela roule indubitablement sur deux choses, ou l'espérance de faire demeurer M. de Marseille icy ou, s'il est obligé d'en partir, celle d'attirer en Pologne M. Darquin et de faire passer les affaires principales par le canal de son père icy et par M. de Marseille à la cour et une lettre de la main de M. Darquin qui est tombée dans les miennes et que je vous envoie ¹⁾, Monsieur, a bien confirmé mes soupçons; voilà selon moy le plan de la Reyne. Celuy de M. de Marseille est de s'assëurer maistre des affaires de Pologne tant par l'intérêt de son chapeau, que par les relations que cela luy peut entretenir en France, et, comme il ne peut pas venir à bout de son dessein, moy estant icy, son intention seroit que la dépense nécessaire que j'ay peine à soutenir m'en chassast et que, ne demeurant point ny d'Ambassadeur ny d'homme qui eust de confiance et des relations à la cour, tout revinst entre ses mains, et c'est apparament pour cela qu'il

ne désireroit pas le retour de M. Akakia, croyant bien que sy je m'en allois, il demeureroit icy l'homme du Roy et ne seroit pas facile à conduire. Je prends la liberté, Monsieur, de vous dire sincermant mes sentiments à cet égard et j'adjousteray que le Roy ne sera jamais bien servi icy que l'on ne fasse fortement cognoistre que l'intantion de Sa Majesté est que toutes les affaires passent directement sans détour par l'Ambassadeur, ce qui peut estre plus favorablement expliqué par luy, estant ce que je suis à la Reyne de Pologne et aprez l'ampressement qu'elle a eu à me demander. Pour l'amitié du Roy de Pologne j'en suis sœur et j'en reçois tous les jours mille marques pour moy et pour Mme la Marquise de Béthune, laquelle d'autre-costé n'a nul lieu d'estre contente de la Reyne de Pologne, quoyque sans faire le bon mary elle se seroit trez-bien conduite avec Elle; cela faict icy un sy mauvais effet contre la Reyne mesme qui n'est assurément pas aimée en Pologne que tout le monde redouble d'amitié et de considération pour ma femme. Je vous supplie, Monsieur, cependant que cela ne vous fasse aucune peyne, car je vous responds que M. de Marseille party, tout se remettra en huit jours et que la prévention de la Reyne de Pologne finira aussytost qu'elle n'aura plus personne qui l'entretienne.

Ce que je vous peux dire, Monsieur, en confiance et pour vous seul, c'est que la dernière maladie de la Reyne de Pologne a beaucoup changé son esprit et qu'elle ne me paroist plus agir par elle-mesme, ny avec solidité, mais entièrement par les rapports de gens de peu de considération et de femmes qui la jettent dans des soupçons et des jalousies continuelles qui luy font perdre tous ses amys et luy osteront peut-estre un jour l'amitié du Roy son mary et celle de la France, dont je prévois qu'elle voudra arracher des grâces forcées pour elle et pour sa famille. Cependant dans la conjoncture présente, quoyque j'aye des sujets extraordinaires de me plaindre de mon beau-père et de mon beau-frère par rapport aux intérestz du Roy, je voudrois que l'on fist quelque chose pour l'un ou pour l'autre, affin d'oster le prétexte que l'on cherche peut-estre pour ne pas exécuter le traicté de Prusse, ne pouvant vous cacher, Monsieur, que j'ay de grands soupçons que tout ce que le Roy de Pologne tesmoigne à l'Ambassadeur de Suède, à M. de Marseille et à moy, n'ait esté à la sollicitation de la Reyne pour faciliter ce qu'elle prétand pour son père et pour son frère et pour tirer une année de sa pension, car je ne puis comprandre, sy on avoit eu bonne intention, que la proposition seule du mariage de la jeune Princesse de Rachevil avec le Prince de Pologne pust faire tomber un projet sy considérable. Je sçay mesme que l'on vëut demander le retour de M. de Maligny avec tant de promptitude, que je me confirme à croire que l'on a eu dessein qu'il profitast d'une conjoncture que l'on voit bien qui ne peut durer.⁴⁾

⁴⁾ Nie znajdujemy tego dokumentu.

Tymczasem biskup Marsylijski pisze 21 maja 1677 r. do p. de Pomponne (Warszawa; LV, 64, oryginał) z lamentami na złą dolę, która mu Polski opuścić nie pozwala. Łądem jechać nie może, dopóki sprawa hrabiego v. Harrach nie będzie załatwiona; w Gdańsku zaś (str. 385) niema okrętu angielskiego. Odpłynąć ma wprawdzie niebawem do Anglii okręt gdański, ale nikt biskupowi nań wsiadać

nie radzi, bo żadnej pewności niema, że okręt ten będzie uszanowany. Przytém biskup jest chory, do czego się przyczyniają zapewne tak niemiłe przeciwności. Wszelako następną pocztą, 28 maja 1677, donosi (do p. de Pomponne; Warszawa; LV, 69, oryginał), iż zamierza towarzyszyć margrabiemu de Béthune do Torunia, by ztamtąd przeprawę morzem próbować.

Sam de Béthune jedzie do Torunia za Janem III, który stosownie do danej obietnicy (str. 356), po ukończeniu sejmu do Prus się wybrał. Jakoż ztamtąd już pisze margrabia 31 maja 1677 (do p. de Pomponne; Toruń; LV, 70, własnoręcznie), donosząc o zawarciu z księciem Siedmiogrodzkim i z powstańcami węgierskimi traktatu, którym obowiązują się oni rozpocząć wojenne działania przeciwko Cesarzowi w końcu lipca b. r. Bliższe szczegóły o tym traktacie znajdujemy dopiero w depeszach z miesiąca czerwca. Nim zaś do tych depesz przejdziemy, musimy zanotować jeszcze cyfrowany ustęp w depeszy pana Baluze z 21 maja 1677 r.

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — LV, 63).

L'humeur du Roy de Pologne empire tellement que tout le monde en tremble; la violence succède à l'emportement, et le moindre intérêt faict commettre des injustices horribles; tout se faict pour de l'argent et rien sans cela. L'Empereur et l'Electeur de Brandebourg en ont donné, et l'on n'a d'autres applications qu'à chercher les moyens d'en tirer de toutes parts, et la Reyne ne peut rien du tout. Mais elle tasche de sauver quelque apparence de crédit par des complaisances basses et injustes; le détail en est incroyable à moins de le voir. Tout cela ne sçauroit bien finir.

Ale przesyłane przez pana Baluze wiadomości mniej miały wiary obecnie w Wersalu niż kiedykolwiek, czego dowodem druga depesza pana Baluze z tegoż miesiąca:

Do pana de Pomponne. Warszawa 26 maja 1677. (Własnoręcznie. — LV, 67).

Je vous demande la grâce, Monseigneur, de ne me pas oublier. J'ay supplié trez-humblement M. de Marseille de vous porter le tesmoignage qu'il jugera vous devoir rendre justement de ma conduite, et fairay la mesme prière à M. le Marquis de Béthune, affin que vous puissiez sçavoir par eux-mesmes s'ilz ont à s'en plaindre, comme on tasche de m'en alarmer. Je descouvre, Monseigneur, que c'est une personne, qui a esté en ce pays, et la mesme qui a esté la cause qu'on vous a demandé des ordres pour me deffendre de m'ingérer dans nulle affaire qu'elle ne me fust commise par les ministres du Roy; Dieu luy pardonne sa mauvaise volonté, et son peu de lumière pour les affaires de ce pays, où il ne cognoit per-

sonne, n'ayant jamais bougé de sa chambre. Je ne veux pas en dire davantage, Monseigneur, parce que je me confie entièrement en votre justice, et au repos de ma conscience, qui ne me reproche rien de ce côté-là, non pas même envers un faux amy, que j'ay considéré et servi, même après m'estre appercëu qu'il sacrifioit tout à ses intérestz. Dieu, qui seul voit le fonds du coeur des hommes, vous fera cognoistre, Monseigneur, la candeur du mien, qui ne sera jamais abbattu pour me voir manquer de fortune, mais qui n'auroit plus la force de respirer s'il avoit manqué à son devoir.

Pierwsza depesza z Polski w miesiącu czerwcu jest wspólną depeszą dwóch ambasadorów do Ludwika XIV, ze statku na Wiśle pod Toruniem d. 2 czerwca 1677 r. (LV, 71, oryginał). Dowiadujemy się z niej, że ambasadorowie podpisując traktat z pełnomocnikami księcia Siedmiogrodzkiego i Węgrów, ulegli namowom Sobieskiego, który ich skłonił do awansowania tym pełnomocnikom żądanej przez nich sumy 100,000 fr.;

«Sa Majesté Polonoise nous ayant assëuré que pour plus de sëureté de l'argent de S. M. il avoit déclaré audit Sieur Ambassadeur et aux députez qu'il vouloit bien se rendre caution de leur bonne foy. . . .»

«J'ay crëu — pisze znów de Béthune pod datą 7 czerwca 1677 (do Ludwika XIV; Mewa; LV, 76, oryginał) — ainsy que je l'ay marqué par ma dernière dépesche ne pouvoir adjouster une plus grande sëureté, que de faire entrer de plus en plus le Roy de Pologne dans toutes les liaisons que les uns et les autres prennent avec V. M., ce qui m'avoit obligé pour autoriser d'autant plus le traité de prier S. M. Polonoise d'y faire assister de sa part en son nom Mr. Voienski ¹⁾.»

¹⁾ Ex-kanonik krakowski, mianowany świeżo biskupem kamienieckim, str. 355.

Sobieski na asystencyę Wojenskiego się zgodził, ale *podpisać traktatu nie chciał stanowczo*. Nie przeszkadza to jednak panu de Béthune pisać jednocześnie do p. de Pomponne (LV, 77, oryginał):

«Je dois rendre compte au Roy et à vous, Monsieur, qu'il ne se peut rien adjouster à la chaleur et à l'amitié que le Roy de Pologne a tesmoigné dans cette occasion pour les intérestz de S. M., ayant fait tout, ce que j'ay désiré de luy sans garder aucun ménagement pour l'Empereur et — ten ustęp jest charakterystyczny — il me fait souvent souvenir des livres de l'impression du Louvre, que le Roy avoit ordonné que l'on me donnast avant de partir et qui ne purent estre prestz assez à temps. Comme il n'y a point de pays où les présents soient plus nécessaires, je vous prie de faire dire un mot à Monsieur Colbert.»

Oczywiście i Marya-Kazimira nie zaniedbała tej sposobności upieczenia swojej pieczeni:

«Je dois vous dire aussy — pisze dalej de Béthune — que la Reyne de Pologne m'a parlé assez fortement devant Mr. de Marseille sur les trois années d'arrérages de sa pension, ayant voulu une seconde fois me rendre son brevet et m'accusant de peu de chaleur sur ses intérestz. . . . L'expédient que je jugerois le meilleur seroit que l'on me donnast ordre de luy payer une des trois années qu'elle demande et que l'on me marquast que quoyque S. M. ne paye point d'anciens arrérages de pensions, que cependant l'on veult bien distinguer la Reyne de Pologne et luy faire payer le surplus aux mesmes conditions, que les 20,000 escus portés par le traité de Prusse.»

Zanotować wypada jeszcze o świeżo zawartym traktacie, szczegół dla nas zajmujący w depeszy do Ludwika XIV z 7 czerwca:

«Je n'ay pas jugé — nadmieniał ambasador — devoir parler dans le traité du nombre des troupes que je dois leur faire passer de Pologne, ayant voulu remettre cela en apparence à S. M. Polonoise, mais nous sommes convenus qu'il n'y auroit pas moins de trois-mil hommes.»

Co się tyczy sprawy pruskiej, ta nie posunęła się ani na krok naprzód lub wtył od ostatnich depesz majowych. Przed rozpoczęciem więcej stanowczych działań należało powziąć dokładniejszą wiadomość o sile korpusu szwedzkiego, konsystującego w Inflantach, a przeznaczonego, jak wiemy, do podania ręki w Prusach korpusowi polskiemu. W tym celu ambasador szwedzki posłał swego sekretarza do marszałka Horna, dowodzącego wspomnianym korpusem inflanckim i wypadało obecnie czekać jego powrotu.

Tymczasem Sobieski — jak się dowiadujemy od p. de Béthune (w depeszy z 7 czerwca do pana de Pomponne) — przyjął hołd od elektora za księstwa Lawenburskie i Bytawskie, ale uczynił to tylko, jak zapewnia p. Béthune, aby nie wzbudzić podejrzeń elektora, trwając zresztą w poprzednich swych zamiarach. Wspomina nawet ambasador o intencji Sobieskiego powierzenia mu dowództwa polskiego korpusu, do dywersyi pruskiej przeznaczonego. O tém jednak i o innych szczegółach do obiedwóch projektowanych dywersyj się odnoszących, znajdujemy dokładniejszą wiadomość w następnych depeszach pana de Béthune z tego miesiąca, których wyciągi w chronologicznym porządku niżej podane, wystarczą do skreślenia całkowitego obrazu dyplomatycznej akcji ambasadora w tej epoce:

De Béthune do Ludwika XIV. Mewa 11 czerwca 1677 roku.

(Oryginał. — LV, 85).

Vostre Majesté aura vëu par la copie de la lettre de M. le Mareschal Horn qu'il devoit redépêcher le secrétaire de M. l'Ambassadeur de Suède avec une ample information de toutes choses, et ayant appris qu'il estoit arrivé je me suis rendu à Dantzick où j'ay connu ainsy que je l'ay tousjours appréhendé, que les Suédois avoient moins de troupes en cette province qu'ilz ne disoient, car il paroist par l'estat qu'ilz ont envoyé que le corps de Livonie est au plus de dix-mille hommes dont ledit Mareschal marque qu'il en faut cinq au moins dans les places, de manière qu'il ne pourroit sortir qu'avec cinq autres, ce qui n'est pas suffisant pour hazarder de passer la Courlande et la Samogitie; de sorte qu'il envoie en diligence en Suède proposer au Roy et au Sénat qu'il luy fust permis de prendre des troupes de deux provinces voisines qui ne sont pas de son gouvernement avec lesquels il pourroit avoir huit-mille hommes effectifs, mais, comme cela dépend des résolutions de la Suède et que le siège de Stetin va commencer, il est à appréhender qu'ilz ne perdent cette place avant d'estre en estat d'estre en action.

Cependant, comme il peut estre avantageux dans les suites à Vostre Majesté de faire voir aux Suédois les mesures et les soins qu'elle avoit bien voulu prendre pour sauver les Estats d'Allemagne, je tascheray de disposer le Roy de Pologne à signer le traité proposé avec leur Ambassadeur pour s'en servir s'il y a lieu ou pour les mettre dans leur tort. Enfin, Sire, je n'oublieray rien de l'un et de l'autre costé de ce que je croiray utile au service de Vostre Majesté et ne hazarderay de l'argent qu'elle m'a faict confier que, ce que je croiray trez-utile et nécessaire.

De Béthune do pana de Pomponne. Mewa 11 czerwca 1677 roku.

(Oryginał. — LV, 86).

Les Suédois ne peuvent mettre, que cinq mille hommes en campagne avec lesquels il n'est pas praticable de tenter le passage en Courlande et Samogitie où dans un jour la noblesse seule peut s'assembler beaucoup plus forte que leur corps. D'ailleurs une petite diversion ne convient point et cousteroit autant au Roy comme une grande; de sorte qu'à moins qu'ilz ne puissent sortir de Livonie avec huit-mille hommes au moins effectifs, je vois peu d'apparence qu'ilz puissent sauver Stetin et attaquer la Prusse où l'Electeur de Brandebourg laisse un assez grand nombre de troupes pour s'assurer des Prussiens dont il est persuadé de la mauvaise volonté pour luy et de l'inclination pour se soumettre au Roy de Pologne.

De Béthune do pana de Pomponne. Mewa 11 czerwca 1677 roku.

(Własnoręcznie. — LV, 82).

L'espère que vous serés contant, Monsieur, de la conduite que j'ay tenue dans l'affaire d'Hongrie et du traité que j'envoie signé à Sa Majesté, lequel n'a pas moins souffert de difficultés en Pologne qu'en Transilvanie, dont quelque jour vous pourrez estre plainement informé. Le Roy de Pologne en a parfaitement bien

usé et j'ay gardé de ma part vers M. de Marseille toute l'honesteté qu'il a peu désirer, ayant esté luy rendre conte chés luy chaque jour de nos conférences et n'ayant point voulu signer et traicter sans luy, mais m'ayant tesmoigné que plusieurs raisons l'empeschoient de faire paroistre son nom dans le double, que les Depputez devoient emporter avec eux, se réservant de signer seulement celui qui passeroit en France, j'ay consanti à tout ce qu'il a voulu. Rien au monde ne m'empeschera jusque à son départ de conserver les esgards que je vous ay, Monsieur, assuré d'avoir pour luy. Comme les occasions de mériter sont rares et que je peux me vanter d'avoir randu quelque service à Sa Majesté, empeschant l'acomodement des Hongrois avec l'Empereur, et les rendant le plus utiles au Roy pour une diversion aussy considérable. Je vous supplie, Monsieur, en me continuant vos bontés, de ménager entre tant de bienfaits que Sa Majesté respand tous les jours qu'il en puisse passer quelqu'un jusque à moy, ne le demandant point, Monsieur, par avidité, mais par le besoin de mes affaires domestiques, qui ne peut estre plus pressant et dont je croirois inutile de vous expliquer le détail. Cependant, Monsieur, vous voyés, quelque avantage que je püsses tirer pour ma fortune de l'estat présent — des affaires d'Hongrie où j'aurois peu disposer les choses en manière que peut-estre me serois-je trouvé à la teste d'une armée considérable, j'ay préféré l'utilité qui peut revenir au Roy de la jonction du Prince de Transilvanie et de Teleki à toutes les mesures que j'aurois peu prendre, c'est ce que vous cognoistrés, Monsieur, par la copie du billet que les Depputez m'ont apporté signé de leur main et que j'ay crëu devoir refuser présentement pour satisfaire à la fidélité que je dois; mais je suis obligé, Monsieur, de vous dire avec la confiance que vous m'avez permise que je prévois que les Hongrois ne seront pas longtemps sans demander un chef au Roy et qu'en ce cas je suis assuré qu'ilz feront instance pour moy, et c'est sur cela, Monsieur, que je dois recevoir vos avis qui seront tousjours la règle de toutes mes actions; car enfin je crois nécessaire de prendre un party, et mon honneur ne me permet point de songer à rentrer en France sans un établissement que je dois chercher par des voyes extraordinaires, puisque rien ne me peut flatter aprez tant d'occasions que j'ay vëu passer depuis un an, que je suis hors de la cour. Je sçay combien un homme, qui a sur les bras une grande famille risque de se mettre à la teste d'un party de rebelles dont toutz les intérestz sont sy différens et que l'on peut s'y perdre soy-mesme et sa réputation; mais il est de certain estatz dans la vie, où il n'est pas permis de choisir, et d'ailleurs la confiance que j'ay acquise vers les principaux du party peut estre utile pour les suites, sy les choses tournent comme je le croy; c'est ce que je remettray, Monsieur, entièrement à vostre décision. Voilà, ce qui regarde mes intérestz. Pour l'affaire d'Hongrie je dois présentement vous randre conte, Monsieur, de la proposition que la Reyne de Pologne m'a faicte en présence de M. de Marseille et apparament de concert avec luy, laquelle estoit de prendre le commandement du corps de troupes qui devoient joindre les Suédois pour la Prusse et comme cet employ estoit incompatible avec celui d'Ambassadeur et que mesme étant son beau-frère on auroit peu trouver à redire sy tout d'un coup je paroissais à la teste desdites troupes et prendre cela pour une déclaration ouverte du Roy de Pologne, l'expédiant estoit que je me défisse de mon caractère d'Ambassadeur et que cependant je les fisse commander par un officier subalterne et qu'un mois aprez je me randisse à l'armée avec des ordres du Roy, M. de Marseille et

la Reyne ne me promettant pas moins que d'estre gouverneur dans un an; mais cela m'ayant paru assez grossier, j'ay attendu à m'expliquer avec le Roy lequel m'a parlé avec toute l'amitié et la sincérité possible, me disant que son dessein avoit toujours esté de me confier le commandement de ses troupes, jugeant cela utile pour ma fortune, mais qu'il auroit voulu voir auparavant l'affaire bien commencée pour ne pas me faire quitter un employ certain pour un incertain, estant constant que je n'aurois pas pu conserver ouvertement le caractère d'Ambassadeur avec celui de commandant un corps servant hors de Pologne. Sur cela, sans rien dire de plus à la Reyne, ny à M. de Marseille, je me suis assuré par le Roy de Pologne, à tout événement de cet employ. Voilà, Monsieur, la situation de mes affaires au sujet de la Prusse; il me reste à vous dire que je pénestre que la Reyne de Pologne persiste dans sa jalousie pour moy, quoyque pour plaire au Roy son mary elle vive avec moy en apparence le mieux du monde, et qu'elle est maintenue dans cette situation par M. d'Arquin et son frère et d'autres gens qu'il est inutilité de nommer, lesquels luy ont donné la pensée de mettre son père à ma place et je dois vous dire, Monsieur, que je sçay certainement que le dessein de M. de Marseille est de tourner les choses sy luy est possible en manière que ceux qui seront icy n'aient nulles relations à la cour et que toutes les affaires de Pologne passent en France par ses mains, ce qui arriveroit à ce qu'il est persuadé sy M. d'Arquin estoit icy au lieu de moy, et, comme la Reyne de Pologne n'ose agir ouvertement à cause du Roy qui hait et méprise son père pour des raisons qui seroient trop longues à dire et qu'elle croit aussy, du costé de la France qu'il ne seroit pas facile tout d'un coup de me faire sortir d'un employ où je suis de la main du Roy et de la vostre, Elle tasche sous main de me faire tous les embarras qu'elle peut pendant qu'elle prend ses mesures pour faire venir son père sous prétexte qu'il ne peut subsister en France. Quelque besoin, Monsieur, que je puisse avoir de Monsieur Akakia, je crois qu'il est à propos qu'il attande jusqu'à la fin de juillet les Deputtez d'Hongrie ¹⁾ pour achever de donner sur cette affaire tous les esclairemens nécessaires au Roy et à vous. En suite il peut venir et je le traiteray comme mon frère, mais je vous supplie de luy bien expliquer et régler toute sa conduite afin que de ma part il ne prétande rien que je ne puisse faire pour luy.

¹⁾ Pan Akakia bawił obecnie na dworze francuskim, dokąd, po zawarciu traktatu, wybierali się deputowani węgierscy.

De Béthune do p. de Pomponne. Mewa 23 czerwca 1677. (Oryginał. — LV, 90).

Je suis adverty de Cracovie par Mr. le Chev. Lubomirski et par le grand-Stolnik de la Couronne que l'on a envoyé un exprez de Vienne avec de l'argent au Prince Dimitre, grand-Général, pour l'obliger à rompre son voyage des eaux d'Egra et demeurer dans Cracovie, mesme pour troubler l'assemblée des troupes dudit Sieur Chev. Lubomirski et appuyer les plaintes des partisans de l'Empereur dans la petite diette, qui s'est tenue selon les formes, en suite de la grande et dans laquelle ilz prétendoient obliger la noblesse de ce palatinat à monter à cheval pour s'opposer aux troupes, qui voudroient sortir de Pologne sans ordre de la République; mais la Diette s'est finie par le crédit et les amys dudit Seigneur Prince Lubomirski et du grand-Stolnik de la Couronne sans qu'ilz aient pu rien obtenir à cet esgard.

De Béthune do Ludwika XIV. Marienburg 30 czerwca 1677 roku.
(Oryginał. — LV, 97).

Ayant appris que les officiers de Brandebourg et de Hollande faisoient des levées ouvertement dans les Estatz de Pologne... j'en ay adverty le Roy de Pologne, qui sous main en a dissipé quelques-unes, n'ayant pas voulu paroistre le faire ouvertement, afin de pouvoir respondre, ainsy qu'il a faict aux plaintes qu'il reçoit chaque jour des ministres de l'Empereur sur celles que j'ay faict lever pour la Hongrie, en leur disant que puisque c'estoit eux seulz qui avoient donné le mauvais exemple ilz ne devoient s'en prendre à personne....

L'Ambassadeur de Suède ayant reçu une seconde lettre du Mareschal (Horn) qui marque qu'il ne désespère pas d'assembler jusques à huit-mille hommes effectifs, nous avons pressé le Roy de Pologne de signer le traicté avec la Suède... et j'espère que la chose sera conclue cette semaine.

De Béthune do pana de Pomponne. Marienburg 30 czerwca 1677.
(Oryginał. — LV, 98).

Vous verrez, Monsieur, par nostre dépesche commune ¹⁾, l'honneur que le Roy de Pologne me veut faire de me confier le commandement des troupes en cas que S. M. l'agrée, estant persuadé que le nombre en deviendra plus considérable par quelque amitié que l'armée polonoise me tesmoigne. Comme c'est une chose que je n'ay en nulle manière recherchée, je la remets toute entière à S. M. vous représentant seulement que ce service est sy prez de Pologne que je pourrois conserver le caractère que j'ay avec cet employ, laissant Mr. Akakia auprez de S. M. Polonoise, quand je serois obligé de m'en esloigner.... Si S. M. a d'autres desseins, il faudra de bonne heure songer à faire passer un officier françois, le Roy de Pologne ayant décidé qu'il ne pouvoit par plusieurs raisons abandonner ce commandement aux Polonois.

¹⁾ Depeszy, o której wspomina tu de Béthune, nie znaleźliśmy.

O depeszach odebranych przez pana de Béthune z gabinetu francuskiego w ciągu ubiegłego miesiąca mało mamy do nadmienienia. Oprócz przytoczonej już przez nas depeszy z 1 maja (str. 391), ograniczają się one wszystkie do jednobrzmiącego potwierdzenia dawniej przesłanych instrukcyj. Wspomnieć tylko możemy o depeszy Ludwika XIV z 21 maja 1677 r. (Obóz pod Thulin; LV, 60, minuta), w której przesyła panu de Béthune ratyfikację traktatu z Lubomir-

skim, podpisanego jak wiemy 11 kwietnia b. r. (str. 382), a zarazem, odpowiadając na jeden z artykułów depeszy ambasadora z 23 kwietnia 1677 (str. 383), pisze:

»Pour ce qui touche les instances, qui vous ont esté faictes par la Reyne de Pologne pour le paiement de quelques années de sa pension, j'ay approuvé que vous ayez remis ses espérances jusques, à ce que le Roy son mary ayt exécuté les engagements qu'il a pris avec moy.«

Zresztą zasługują chyba na uwagę depesze dotyczące specyallynie biskupa Marsylijskiego, który przez cały miesiąc czerwiec pana de Béthune nie opuszczał, nibyto szukając sposobności do bezpiecznego wyjazdu, a nibyto czekając na załatwienie sprawy hrabiego v. Harrach, z którąto sprawą, sprawę swego powrotu do Francji za związaną uważał. Ale na depeszę swoją z 8 kwietnia (str. 380—381) odebrał w pierwszej połowie czerwca krótką odpowiedź (de Pomponne do biskupa Marsylijskiego; Condé 7 maja 1677; LV, 47, minuta), że Ludwik XIV dlatego wzbronil przejazdu hrabiemu v. Harrach, iż cesarz odmówił paszportu margrabiemu de Vitry i hrabiemu de Rebenac. Rebenac inną drogą pojechał, ale dopóki margrabia de Vitry paszportu nie otrzyma, hrabia v. Harrach także na przejazd czekać będzie. Daje jednakże do zrozumienia p. de Pomponne, że dla biskupa tak jak dla Rebenaca są inne drogi do Francji, i z tego względu nie pochwala bynajmniej powrotu biskupa do Warszawy. Nie czekając w końcu na skutek tej insynuacji, gdy z depesz pana de Béthune przebijała coraz wyraźniejsza niecierpliwość przymuszonem koleżeństwem wywołana, i lękać się wypadało, aby tak naciągnięty stosunek nie wytrzymał zbyt długiej próby, uznał minister za stosowne dać uczuć wyraźniej biskupowi nieukontentowanie, do jakiego ciągle ociąganie się w opuszczeniu Polski dawało powód.

»Je veux croire — pisze on pod datą 21 maja 1677 (obóz pod Thulin; LV, 59, minuta) — que le Roy de Pologne aura peu faire lever l'obstacle qui s'estoit formé pour vos passeportz à Vienne, ou que vous aurez exécuté la pensée que vous aviez prise de vous embarquer sur un vaisseau anglois à Dantzick. Il ne se peut qu'il ne se rencontre dans ce port de vaisseau anglois. . . . Il y a prez d'un an, que Mr. de Béthune est parti pour vous relever et je vous ay fait connoistre que S. M. désiroit que vous finissiez ce long retardement. . . . Ce qui m'estonne est que jusques icy ny Mr. le Nonce, ny Mr. l'Ambassadeur de Venise, qui m'ont escrit sur d'autres affaires, ne m'aient point parlé des difficultez qui vous estoient faictes à Vienne.«

Słusznie-li czy niesłusznie, p. de Pomponne podawał w ten sposób w wątpliwość rzeczywistość trudności paszportowych, któremi się zasiał biskup, nie umiemy powiedzieć; ale sama wątpliwość i w ogóle ton całej depeszy musiały być dlań dotkliwymi. To też niebawem po jej otrzymaniu paszportu cesarskie znalazły się, i 6go czy 7 lipca 1677 ex-ambasador opuścił Polskę na dobre.

CZĘŚĆ VI.

AMBASADA MARGRABIEGO DE BÉTHUNE SAMEGO,

od pierwszych dni lipca 1677 do końca sierpnia 1680 r.

Przychodzimy teraz do miesiąca lipca. Przeglądając podane wyżej depesze pana de Béthune z drugiej połowy czerwca, widzimy, że ten dyplomata, zwątpiwszy prawie w połowie miesiąca o sprawę pruskiej — do czego przeważające w nim zawsze upodobanie do sprawy węgierskiej nader pochopnym go czyniło — przy końcu nabrał znowu lepszej otuchy. Równie obiecująco brzmi pierwsza depesza lipcowa. Pod datą 2 lipca de Béthune i będący już na wyjeździe biskup Marsylijski zdają wspólnie sprawę Ludwikowi XIV z odbytej dniem pierwszej konferencji z Janem III i ambasadorem szwedzkim:

Marienburg. (Oryginał. — LVI. 9).

Le Roy de Pologne aprez avoir fait connoistre audit Sieur Ambassadeur de Suède qu'il estoit bien informé du mauvais estat des affaires de son maistre conclut, que la considération de V. M. le faisoit passer pardessus plusieurs raisons

pour assister la Suède dans cette extrémité en cas qu'elle pût exécuter elle-même ce qu'elle avoit proposé et tirer un corps de Livonie au moins de huit-mille hommes effectifs, auquel il permettroit et procureroit qu'il se joignist à peu près un pareil nombre de ses troupes. Et estant ensuite entrez avec ledit Sieur Ambassadeur sur les points principaux et les difficultés qu'il falloit résoudre avant de signer le traité, on est convenu presque de tout et que l'on ne perdra aucun temps de se mettre en action.

Ensuite on est convenu que rien ne pourroit estre plus avantageux et de plus d'éclat que si Mr. de Béthune passoit en personne en Prusse et prist le commandement desdites troupes, tant par l'amitié et la considération que plusieurs officiers polonois ont pour luy, que par la réputation qui se répandroit que ce mouvement se faict esgalement par l'autorité de V. M. et par le consentement du Roy de Pologne. . . . Cependant le Roy de Pologne a désiré que nous escrivissions à V. M. afin qu'elle jetast les yeux sur quelqu'un qui pût prendre le commandement sy V. M. juge mon service plus utile icy, estant décidé qu'il faut absolument un officier françois.

Zarazem dowiadujemy się, że Jan III zamierza trzy miesiące jeszcze bawić w Prusach, aby przyprowadzić do skutku projektowany zamach na Prusy Książęce.

Tymczasem już w depeszy z 7 lipca 1677 de Béthune spuszcza nieco z tonu:

Do Ludwika XIV. Gdańsk. (Oryginał. — LVI, 15).

Nous avons fait sçavoir à Vostre Majesté par nos dernières dépesches communes et particulières que le Roy de Pologne paroissoit entièrement déterminé de signer le traité proposé depuis longtemps avec la Suède et que mesme nous espérons que Monsieur de Marseille pourroit en porter des nouvelles certaines à Vostre Majesté, mais, Sire, apres avoir dans cette intention différé son voyage de quelques jours et suivi, et l'un et l'autre, Sa Majesté Polonoise dans un petit voyage qu'elle a fait du costé de la mer, pendant lequel nous n'avons perdu aucune occasion de redoubler nos instances sans pouvoir obtenir une dernière résolution, Monsieur l'Evesque de Marseille, pressé de joindre le garde de l'Empereur, est parti et m'a laissé chargé de tout à l'avenir, dont je ne puis ny n'ose répondre à Vostre Majesté apres ce que nous luy avons tant de fois et si positivement écrit, m'apperevant chaque jour combien les mauvaises nouvelles qui se respendent sur les affaires de Suède donnent lieu de plus en plus aux incertitudes du Roy de Pologne, lequel de luy-mesme est assez lent à se résoudre dans les grandes et les petites choses.

Zkąd pochodziły *niepewności* Sobieskiego, na które skarży się de Béthune, objaśnia nas sam Sobieski w akcie noszącym tytuł:

Mémoire donné à Mr. de Marseille par le Roy de Pologne pour présenter au Roy et le brusler par apres.
(LVI, 21).

Akt ten w pierwszych dniach lipca — daty dokładniejszej nie nosi — własnoręcznie jak się zdaje przez Sobieskiego pisany i doręczony wyjeżdżającemu ex-ambasadorowi, brzmi jak następuje:

«Mr. l'Ambassadeur estant tesmoign oculaire de tous mes actions depuis mon eslevation dira et expliquera mieux que tout autre à S. M. mon zèle et une sympathie naturelle et tousjours constante pour tout ce qui le touchoit; ce n'est donc que pour luy rafreschir la mémoire que je me serviray de ces quatre mots.

En premier lieu, il se souviendra ce que je souffert par les ennemys de la France et pour l'amour du Roy tent au dedans que au dehors, et come on a taché par apres par mille ofres et moyens de me séparer et de me détacher des intérestz du Roy et come on m'a trouvé tousjours inesbranlable; quoyque mes affaires n'estoient par encor an un estat come je le souhaitois, dans une République aussy libre comme celle-cy et des affaires de laquelle se mesloient plus qu'il n'en falloir tous les puissences voisines avec toutes. . . . (Słowo nieczytelne) leurs cabales, il ne se trouva personne de tout temps de l'Ambassade de M. de Marseille qui osast en parler ou faire la moindre chose contre le Roy ou ses intérestz. Je destruisois selon mon pouvoir et dans les premières et tres difficiles années de mon Règne tout ce qui pouvoit nuire à la France. Je empeschois leurs levées, ruinois leurs conseils, faisois brusler leurs difamatoires libelles et faisois tout mon possible à chaque occasion qui se presentoit, de quoy se souviendra mieux M. l'Ambassadeur. Je fis la paix avec la Porte, ce que le Roy a tant et si fort désiré, quoyque avec désavantage de la République, ce qui a donné la vie et le salut au Roy de Suède amy et allié du Roy, par la diversion de la puissance moscovite qui les auroit envahi, ayant desjà des grandes armées et toutes prestes pour faire de trez-considérables exploits de guerre. Ce qui est de la Hongrie, je menagé les esprits des Exuls et du Prince de Transilvanie, et plus encor la bourse du Roy, jousques à ce que nous trouvames à propos la faire hazarder, à quoy Mr. l'Ambassadeur se porta avec la circonspection nécessaire aux home de la prudence aussy exquise et raffinée, considérant la dépendance de la Porte, la légerté de la nation, manquement des chefs, le principal desquels nous eusmes grande peyne d'eslargir et de tirer de mains et de prisons du Prince de Transilvanie (nomé Petroci), ménagement encor de Teleki l'home qu'on nous debauchoit à chaque moment de la part de Vienne. A la fin et par de longs délais, je trouvé bon de conclure avec eux ce traité et de hazarder cette some de laquelle Mr. de Marseille informera mieux S. M. pour des levées que les Hongrois demandent de ce pays-icy. Ny a rien encor de conclu parceque nostre armée ne se casse pas que dans ce mois icy et nous voulons voir en attendant sy leurs commencements seront selon leurs offres.

Ce qui est de la Suède, je ne peut entrer en aucune traité avec eux, estant premièrement nécessité par la République de confirmer la paix avec le Brandebourg, ce qui fallut confirmer par le jurement solemnel; l'autre raison est que nous ne

pouvons avoir rien de positive du Roy de Suède à cause d'une difficulté insurmontable de faire passer des lettres, et que M. Horn gouverneur de Livonie ne pouvoit rien conclure sans ordre de son maistre, touchent la quantité et la qualité de troupes, à quoy on nous mande encore par les ordinaires passées que le Roy de Suède a donné l'ordre de faire passer en Scanie tous les troupes de Livonie, tellement que de ce costé-là il se trouve bien des difficultés; car encor le Pac, général de Lithuanie, leur mortel et irréconciliable ennemy ne le laisseroit pas passer par la Samogitie, de qui l'armée ne sera cassée que aux premiers jour d'Aou.

Néanmoins sy je devois faire quelque chose ce ne seroit que par seul et unique respect de l'amitié du Roy parce que pour la dernière raison, je vois dans la Province où je suis... (kilka słów nieczytelnych) come les Suédois ont usé avec cette République. Je comenceray donc de lever les troupes autent qu'il en faudra, à faire donner des officiers braves et soldats de fortune, nonobstant la constitution nouvelle et une deffense tres rigoureuse, pourveu que les Suédois en aient de son costé quelque corps de troupes en Livonie pour le joindre et que je puisse avoir plus souvent et plus expressement les intentions de Sa Majesté trez-chrestienne pour l'amour de qui seul et unique je faisois cette demarche. Pour le chef de laditte troupe, M. l'Ambassadeur conviendra avec S. M. et dira mes sentiments et piousque S. M. se vouloit fier à moy de la disposition de son argent, je l'assëuray qu'il ne pouvoit pas trouver un plus fidel Econome; car selon ma disposition, l'argent ne seroit pas employé que pour des choses desquelles on ne se pourroit aucunement passer. De leur costé, du Roy de Suède, je ne demande que l'assëurance, en quoy je prends pour garant le Roy mesme, que tous les places prises en Prusse me seront rendues quand je les demanderé et n'empescheront pas cette Province de se soubmettre sous ma protection come à son seigneur héréditaire.

Tak więc co się tyczy dywersyi pruskiej, Sobieski mówił jasno, że trwa w zamiarze podjęcia jej, ale spieszyć się z nią nie będzie. Nie mamy żadnej wskazówki, czy dokument powyższy zakomunikowany był lub nie, margrabiemu de Béthune; bądź jednak z tego dokumentu, bądź z częstych swych konferencyj z Sobieskim, powziął on już w połowie bieżącego miesiąca przekonanie, że na ten rok przynajmniej z nadzieją dywersyi w Prusach pożegnać się należy. W tym duchu pisze do Ludwika XIV pod datą 15 lipca 1677 (Marienburg; LVI, 25, oryginał), przypisując niepowodzenie swych usiłowań złemu stanowi interesów szwedzkich i powstałej ztąd obawie Jana III, aby na siebie całego ciężaru wojny nie ściągnął. Wprawdzie w *post-scriptum* tej depeszy czytamy znowu, co następuje:

»Depuis ma lettre escrite, je reçois une lettre de Mr. l'Ambassadeur de Suède qui me marque qu'il a enfin reçu des responses du Roy son maistre par lesquelles il consent d'exécuter le projet que l'on luy a envoyé d'icy dans toutz ses articles et de remettre la Prusse entre les mains du Roy de Pologne, ne se réservant que

Memel et Pilo (Pilau) pour places de sèureté jusque à la fin de la guerre et qu'il dépesche exprez en Livonie Fabian Eversen avec des ordres de former un corps de troupes qu'il trouvera dans cette province et de le fortifier de celles qu'il tirera de Finlande et des garnisons d'Estonie et d'Ingrie, ce qui servant d'une nouvelle espérance au Roy de Pologne me donne un nouveau moyen de le presser de prendre une dernière résolution.

Ale załączona depesza do pana de Pomponne (LVI, 26, własnoręcznie) objaśnia nas, że ambasador miał już tylko obecnie na myśli podpisanie traktatu; wprowadzenie zaś w wykonanie tegoż odkładał stanowczo do roku przyszłego. W samej rzeczy przedstawiał on ministrowi Ludwika XIV, że pora spóźniona, ile że w najlepszym przypadku na ratyfikację traktatu ze strony szwedzkiej dwa miesiące czekać wypadnie; że zacząwszy w tym roku kampanię i wkroczywszy do Prus Książęcych, nie stanie czasu na ufortyfikowanie się tamże, a w następstwie elektor, przychodząc w pomoc swej prowincyi z całemi swemi siłami i będąc w niej panem fortet, mocen będzie wyrzucić Szwedów i zmusić ich do zimowania na polskich ziemiach. Takie zaś, acz przymuszone, pogwałcenie granic Rzeczypospolitej, byłoby niewątpliwie hasłem wojny domowej w Polsce, zważywszy, że Litwa i Wielkopolska wyglądają tylko pretekstu do podniesienia buntu; — ma się rozumieć, o tej ostatniej okoliczności Sobieskiemu nie wspomina wcale de Béthune. Tak więc zdaje się, iż rozsądniej i korzystniejby się postąpiło, oszczędzając w tym roku Ludwikowi XIV 860,000 fr. i czekając do przyszłej wiosny, aby i wcześniej zacząć kampanię i silniej wystąpić. W każdym jednak wypadku — dodaje ambasador — podpisanie traktatu przyspieszyć należy i w tym celu wszelkie starania czynione będą.

Przyszłość oddała zupełną sprawiedliwość pogładowi ambasadora; obecnie jednak zdawać się mogło francuskiemu gabinetowi, że ciągnie on wodę na swój młyn; odkładając bowiem dywersję pruską na później, radził wszystkie usiłowania i wszystkie środki obrócić na dywersję węgierską. I tak owe 860,000 fr., które z jednej strony oszczędzić pragnął swojemu panu, z drugiej strony radby je widział użytymi na pomnożenie z 3,000 do 10,000 korpusu przeznaczonego do Węgrzech. Jednocześnie zapewniał o dobrém usposobieniu dla węgierskiej sprawy, w którym trwał Sobieski, mimo wszelkich starań austriackiego stronnictwa, tak dalece, że niedawno w porozumieniu z panem de Béthune odpisał odmownie Cesarzowi proszącemu o pozwolenie rekrutowania żołnierza na ziemiach Rzeczypospolitej. Dwom powyższym urzędowym depeszom pana de Béthune towarzyszył list

poufny do p. de Pomponne z dnia następnego datowany, z którego wyjątek podajemy:

Marienburg 16 lipca 1677. (Własnoręcznie. — LVI, 29).

M. de Marseille partit vandrety; nous nous sommes séparés avec beaucoup d'honnesteté et force protestation de sa part de vouloir estre de mes amis et de me servir à son retour de tout son pouvoir. Pour moy, Monsieur, je n'ay pas eu de peyne à m'engager d'avoir en son absence un soin particulier de ses intérestz, puisque je vous l'avois promis et que je (ne) vous manqueray jamais. Cependant, comme la conduite qu'il a tenue icy à mon esgard ne m'a pas permis de m'endormir sur trop de confiance, j'ay découvert assés heureusement tout le projet que la Reyne de Pologne, luy et l'abbé Brunetty ont faict; leur intention, Monsieur, est de me sortir de mon employ soubz le spécieux prétexte de me mettre à la teste d'une armée; de faire cependant venir M. d'Arquin; lorsqu'il sera icy de mander au Roy qu'il luy donne la qualité d'Ambassadeur et c'est pour cela qu'il vent sa charge à mon inscëu. L'abbé Brunetty est chargé de tous les chiffres et de la conduite de ce grand ouvrage, et, pour prix de son ingratitude vers moy, la Reyne de Pologne luy a donné depuis six jours un bénéfice de dix-mille livres de rente vacante à sa nomination dans ses biens de son premier mary. L'avantage que la Reyne de Pologne a de cela est d'avoir un homme dépendant plus que je n'ay voulu l'estre et qu'il n'auroit convenu au service du Roy et de la Pologne, aider son père à dégager à bon marché le reste des terres qu'il a en France, pour en faire une Duchée; celui de M. de Marseille est de se randre maistre des affaires de Pologne lorsque je seray esloigné et qu'elles tomberont entre les mains d'un homme auquel la cour ne peut prendre confiance, et celui de M. l'abbé Brunetty est de ne plus voir une personne à laquelle il a manqué de reconnaissance et à qui il doit deux-cents pistoles, outre pareille somme qu'à ma considération vous luy procurastes quand je partis. Voilà, Monsieur, ce que j'ay jugé à propos de vous faire sçavoir, remettant tout à vostre prudence et obmettant beaucoup de choses qui n'ont pas esté honestes, mais il y en a une que je crois estre obligé de vous faire sçavoir qui est que M. de Marseille, soit par faiblesse ou par amour ne cache rien à la Reyne de Pologne; ce qui m'a faict icy des affaires, m'estant corrigé un peu trop tard. Tout ce que je vous demande, Monsieur, qui est juste et mesme utile au service du Roy, c'est qu'il ne se traicte rien icy que par moy qui ay l'honneur d'estre son Ambassadeur et de servir trez-fidèlement, ce qui ramènera sans doute l'esprit de la Reyne dans la suite où il doit estre, lorsqu'elle se verra obligée de revenir à moy et que par là toutes ses belles espérances seront évanouies.

Z listem tym zestawić wypada drugi poufny list pana de Béthune do p. de Pomponne, który, aczkolwiek nieco późniejszy, do ciągu akcji dyplomatycznej nie należy i może być przeto wyjęty, bez niedogodności, z chronologicznego porządku. Odpowiada w nim nibyto ambasador na poufny również list pana de Pomponne d. 7 marca,

który w swoim miejscu zamieściliśmy (str. 387). List ten dojsć musiał ambasadora najdalej w połowie maja; zatem odpowiadając nań w sierpniu, szukał on widocznie tylko pretekstu do rozmaitych pani de Béthune pośrednio zaledwie lub wcale niedotyczących wynurzeń. Jakkolwiek bądź wynurzenia te, z opuszczeniem tego co w nich mniej interesujące, czytelnikowi komunikujemy:

Gdańsk 4 sierpnia 1677. (Własnoręcznie. — LVI, 49).

Je reçois, Monsieur, avec beaucoup de respect et de reconnaissance, ce que vous m'avez faict l'honneur de m'escire au sujet de Madame de Béthune. Je n'ay point contribué à la résolution qu'elle tesmoigne avoir prise de repasser en France; ce sont de petits chagrins qui ne durent pas et qui peuvent avoir esté augmentés par beaucoup d'injustice qu'elle et moy avons soufferte icy et sans doute elle ne songera plus à exécuter ce dessein quand elle aura faict ses couches. Mon humeur ne me porte point à mal vivre avec personne et d'ailleurs vous sçavés, Monsieur, que je l'estime et que je l'aime avec beaucoup de tandresse et ce qui a peu vous revenir sur cela est un effet des artifices de la Reyne de Pologne que je suis honteux de vous dire en confiance, qui a faict tout ce qu'elle a peu au monde pour nous brouiller ma femme et moy; de sorte, Monsieur, que je vous demande que tout ce qui pourra venir de la part de la Reyne de Pologne ou de sa famille à nostre esgard vous soit esgallement suspect, pouvant vous dire sans pation que je ne sache aucune noirceur dont M. Darquin et M. de Maligny ne soient capables, jusque à l'excès d'avoir sollicité des gentilhommes Polonois auxquels je faisois toucher de l'argent à Paris par Mr. Fromont dans le seule vëue d'obliger leur famille pour les intérestz du Roy, d'escire en Pologne que l'on ne les vouloit pas payer parce que ledit Sieur Fromont leur dit qu'il n'avoit point recëu de mes lettres sur cela, lesquelles véritablement avoient esté retenues à Berlin et pour plus grande mal-honnesteté vous pourrez apprendre de monsieur d'Allié qu'ilz feront protester une lettre de change sur luy de vingt-mille livres que je l'avois prié de ne point faire payer qu'entre les mains des marchans auxquels ma femme et moy sommes encore obligés de onze-mille francs pour la Reyne de Pologne; le tout parce que M. Darquin et Mr. de Maligny le vouloient prendre pour eux et je ne vous aurois jamais, Monsieur, entretenu d'un aussy fascheux détail sy je n'avois crëu estre obligé de vous faire voir par les suites, ce que je dois attendre de leur rage et de leur jalousie.

Pour ce qui est de la Reyne de Pologne, j'ay gardé et garderay avec elle toutes les mesures possibles, voyant avec douleur qu'elle n'agit point par elle-mesme, ny selon ses intérestz, et qu'elle ne travaille pas pour l'establissement du Prince son filz, ne devant point vous cacher, Monsieur, que s'il arrivoit un malheur au Roy de Pologne, la haine que l'on a concëu pour la Reyne de Pologne et le peu de soin qu'elle prend de la diminuer entraîneroit toute la Pologne contre elle et contre la France, dont M. de Marseille ne disconvient pas, quelque attachement qu'il ayt pour elle.

La conduite donc, Monsieur, que je crois devoir tenir icy où vous avez vëu que les affaires du Roy n'ont pas souffert par les petitz démeslés que j'ay eus avec

a Reyne, le Roy de Pologne n'ayant pas cessé de conserver pour moy la mesme amitié et la mesme confiance qui seule a mis les affaires de Hongrie dans l'estat où elles sont, est de vivre avec le Roy de Pologne ¹⁾ dans un grand ménagement, beaucoup plus en Ambassadeur qu'en beau-frère pour esviter de me trouver enveloppé dans la haine que l'on a pour elle, ce qui m'osteroit entièrement la confiance de toute la Pologne où je peux dire en avoir assez, et outre que, par cette conduite, je la rameneray plus facilement, voyant desjà qu'elle recommence à vouloir rantrer, je retabliray icy l'honneur du caractère qui est tombé à un point que l'on ne distingue plus l'Ambassadeur de France d'avec le moindre officier polonois, ce qui donne lieu à beaucoup de discours et de plainte des ministres estrangers contre le relachement que M. de Marseille a eu; ce que je vous respond, Monsieur, c'est de ménager tousjours esgalement le Roy de Pologne, lequel, quoique il tesmoigne beaucoup de tendresse pour la Reyne de Pologne est d'autant plus en garde contre elle pour l'esloigner d'une partie des affaires qu'il la voit dévorée d'envie de gouverner.

Outre toutes les raisons, Monsieur, que je vous ay marqué cy-devant pour m'empescher d'estre dans une dépendance entière du Roy de Pologne ²⁾, une qui n'est pas petite est qu'il faut, du moment que l'on s'attache à elle, épouser sa haine, ses passions et sa vengeance sans aucune réserve et que je me trouverois d'ailleurs chargé de demandes à la cour qui fatigueroient chaque jour le Roy et vous.

Quoique j'eusse résolu de ne plus vous parler de M. de Marseille apres son départ, je me trouve obligé de vous dire, Monsieur, que j'ay retrouvé une chose de luy assez bizarre et dont j'ay des lettres en main, c'est qu'il a troublé, de concert avec le Roy de Pologne ³⁾, le mariage du grand-Stolnik de la Couronne avec ma belle-soeur pour m'empescher d'en avoir le mérite et que ledit Stolnik m'en ayant l'obligation et devant estre grand-Chancelier par mon moyen et le secours que je luy donnois auprez du Roy de Pologne l'auroit faict trop dépendant de moy, M. de Marseille luy ayant proposé luy-mesme de la part de la Reyne de Pologne que s'il vouloit renoncer à mon amitié et me cacher entièrement toutes les mesures qu'il prendroit que l'on feroit réussir son affaire à laquelle à moins de cela la Reyne seroit absolument contraire, M. de Marseille luy demandant de garder la chose sous un secret inviolable pour moy; mais le mesme Stolnik, qui est assëurément le plus galand homme de Pologne et qui cognoissant la sincérité avec laquelle j'en usois pour luy, a trouvé cette pratique malhonneste et m'a confié aussytost toute la chose dont je n'ay point voulu vous faire part plustost et comme il est permis de tromper qui nous trompe, nous convinmes qu'il agiroit en apparence conformément à ce que M. de Marseille demandoit pour s'oster l'obstacle de la Reyne de Pologne, et cependant qu'il me comuniqueroit toute chose et comme rien n'est plus avantageux à la France que d'estre assëurée d'un officier de ce mérite et de faire en sorte qu'il en ayt toute l'obligation au soin de l'Ambassadeur du Roy, j'ay tiré un secret engagement de luy par escrit où Madame de Béthune (et moy) avons signé par lequel il s'engage d'espouser ma belle-soeur, et moy de l'aider de tout mon pouvoir auprez du Roy de Pologne pour la charge de Chancelier, ce qui doit demeurer secret entre nous et estre conduit avec adresse pour ne pas irriter la Reyne de Pologne et ce qui m'a encore obligé plustost de presser la chose, est que le Résident de l'Empereur qui sert icy fort bien son maistre

proposoit audit grand-Stolnik de la part de l'Empereur une Princesse d'Anhalt avec de grands avantages et avoit desjà envoyé mesme le portrait. Je n'ay pas besoin de vous dire, Monsieur, de quelle considération est icy ledit grand-Stolnik, estant Mareschal de Cracovie, mestre de plus de dix lieues de pays sur les frontières de Hongrie et riche de deux-cent mille escus de rente en fond de terre.

Comme vous aurez de la peyne à comprendre que M. de Marseille soit entré dans une pareille affaire, je crois estre obligé de vous en découvrir les raisons; la première a esté pour suivre entièrement les sentimens de la Reyne de Pologne, la seconde pour revenir à ses desseins particuliers qui estoient, ainsy que je vous en ay adverti, ou de demeurer icy Ambassadeur ou de s'attirer en France toutes les affaires de Pologne et comme elles passaient toutes par le Chancelier, il ne luy convenoit pas qu'il dépende de moy entièrement. J'ay esté bien aise de vous donner cet advis, Monsieur, dans lequel je vous demande le secret, estant certain, sy cela venoit à la cognoissance de M. de Marseille, qu'il le feroit sçavoir à la Reyne, ce qui ruineroit entièrement un dessein aussy avantageux.

Je travaille depuis quelques jours à vous envoyer, Monsieur, un plan succinct de l'estat de Pologne qui pourra vous estre utile et que je feray sy juste que personne ne pourra en disconvenir. Pardonnez, Monsieur, à une sy longue lettre.

¹⁾ Zapewne ma być: »la Reyne de Pologne.«

²⁾ Tu znówu zapewne ma być z »la Reyne.« ³⁾ id.

Wracamy do spraw publicznych. Między ostatnimi depeszami z 15 lipca (str. 408) a następną pocztą, polsko-szwedzki traktat, którego podpisanie zdawało się już bliskim, napotkał nowe trudności. Oto co pisze de Béthune pod datą 24 lipca 1677:

Do Ludwika XIV. Gdańsk. (Oryginał. — LVI, 38).

Il me reste présentement, Sire, à faire sçavoir à Vostre Majesté ce qui s'est passé dans l'affaire de Prusse depuis le compte que j'en ay rendu dans ma dernière dépesche par laquelle j'avois informé Vostre Majesté des ordres que l'Ambassadeur de Suède avoit reçus du Roy son maistre de signer promptement le traité et de faire sçavoir en mesme temps au Roy de Pologne que le Roy de Suède envoyoit le Mareschal Fabian Eversen pour l'exécuter de sa part avec un corps qu'il devoit former en diligence des troupes de Livonie, de Finlande et des garnisons d'Estolie et d'Ingrie, ce qui m'ayant donné une nouvelle occasion de renouveler mes pressantes instances auprez de Sa Majesté Polonoise, je l'avois enfin disposée à conclurre toutes choses, et l'heure estoit mesme prise pour signer sy M. l'Ambassadeur de Suède, ne s'estoit, selon moy, trop attaché dans la conjoncture présente des affaires de son maistre à un article qui a suspendu toutes choses pendant deux jours, pendant lesquels, par une fatalité estrange, le Roy de Pologne a esté attaqué d'une fièvre violente dont on ne peut juger de la durée,

ce qui remet cette affaire dans une extrême confusion et achève de consommer un temps et une saison dont les moments sont très-précieux.

La difficulté de l'Ambassadeur de Suède a été sur Pilau et sur Memel qu'il demandait pour places de sûreté avec une garnison toute suédoise à quoy le Roy de Pologne n'a point voulu consentir, ces deux places étant les seules fortifiées dans la Prusse Ducalle et qui peuvent assurer à la Pologne la possession de la province; d'ailleurs le voisinage de la mer et de Livonie paroissant trop suspect à Sa Majesté Polonoise pour remettre entre les mains de la Suède deux places qu'elle désire depuis sy longtemps, et qui seroient autant à sa bienséance; de sorte que le Roy de Pologne leur offroit une Province entière dans la Province conquise et l'usage commun de toutes ses places, et mesme de consentir qu'ilz en retinssent deux autres moins suspectes, où ilz pourroient mettre des garnisons, pourveu qu'ilz se désistassent de demander une chose qu'il ne pouvoit en nulle façon leur accorder. J'ay fait connoître autant qu'il a été en moy audit Ambassadeur combien il me paroissoit de raisons à surmonter cette difficulté et esviter mesme de donner des soupçons à un Roy qui veut bien à la considération de V. M. les assister dans un temps, où leurs affaires n'estoient pas bonnes, et tout ce qui m'a paru, Sire, est que la Suède ne va pas assez au fait ny aussi droit qu'il seroit nécessaire avec le Roy de Pologne, Prince défiant, très éclairé, et qui tient leur foy fort suspecte. J'employeray tous mes soins à rapprocher les choses sy la maladie du Roy de Pologne finit aussitost que je le souhaite.

Zanim atoli choroba się skończyła, projektowana kampania trafiła na nieprzewidziany szkopuł:

»La diversion de Prusse est presque perdue!« pisze de Béthune pod datą 30 lipca 1677 (do Ludwika XIV; Gdańsk; LVI, 44, oryg.). Powód do tego desperackiego wykrzyknika dało przejęcie przez nieprzyjaciół listu senatorów szwedzkich do samego króla, listu zdradzającego całą tajemnicę projektowanej dywersji. Bliższe szczegóły o tym wypadku znajdujemy w przesłanej francuskiemu gabinetowi przez pana de Béthune kopii listu poskarbiego w. k. Morsztyna:

Morsztyn do margrabiego de Béthune. Warszawa 19 lipca 1677 roku.
(Kopia. — LVI, 31.

Les Sénateurs de Suède résidant à Stockholm écrivent à leur Roi, en Schoonen par un Exprès que M. de Lullienhock son Ambassadeur lui écrit sous la date du 10 d'Avril qu'il a fait et conclu un traité d'alliance offensive et défensive avec le Roi de Pologne ¹⁾ en vertu duquel tout ce que les armées profiteront dans la Prusse Ducale sera acquis à la Pologne, comme plus amplement dans l'instrument qu'ils envoient en chiffre. Ils discutent fort la légalité de ce traité et tout ce qui se peut dire contre et sur le défaut du consentement de la République, et concluent que l'on se peut reposer sur la connaissance que le Roi de Pologne a de son Etat et sur l'application que l'on découvre de ce que la Reine a marqué et corrigé de sa propre main certains endroits de l'Instrument. Ils conjurent donc

le Roi de Suède de quitter l'entreprise de Schoonen, comme très-difficile, qui pourrait attirer l'ennemi dans l'intérieur de la Suède qui n'est pas assistée d'aucun secours étranger et d'y agir en se défendant seulement et de transporter la guerre hors du Royaume, comme les Suédois ont toujours réussi, en ratifiant ce traité et en attaquant la Prusse. Voilà, Monsieur, ce que le Résident de l'Empereur dit hier à Monsieur le Nonce et M. Houverbech à moi, en montrant à lire cette lettre du Sénat de Suède interceptée par les Danois et interprétée du Suédois en allemand. On y parle encore d'autres lettres portées à M. Pougrières ²⁾ par un Exprès de Votre Excellence. On n'a pas envoyé jusqu'à présent à ces Ministres ici l'instrument de ce traité et M. Hoverbek ne sait pas même s'il a été dans le paquet et intercepté. S'il m'envoie la copie de la lettre, comme il a promis, vous verrez, Monsieur, plus authentiquement, ce que je n'ai pas pu mieux retenir n'ayant qu'une fois parcouru ce grimoire allemand qui remplit tout Varsovie. J'ai cru pourtant être nécessaire d'en donner connaissance à V. E. J'ai dit à Mr. Hoverbeh que s'il est vrai que la lettre soit interceptée et telle qu'il la montre, les Suédois sont grands maîtres à faire peur par une feuille de papier et que peut-être ont-ils voulu le payer de sa même monnaie, puisqu'il avait proposé de conquérir et rendre à la Pologne la Livonie pour le prix d'une alliance contre la Suède. Il m'a dit qu'il l'avait fait assurément, mais que les offres qu'il fait sont si peu agréables que peut-être on n'accepterait pas même la Prusse Ducale s'il l'offrait. Je l'ai prié de hasarder ce refus.

¹⁾ Traktat polsko-szwedzki podpisany został dopiero 21 sierpnia; zatem ambasador szwedzki donosić mógł tylko swemu panu o projekcie traktatu.

²⁾ Zapewne do pana de Feuquières, ambasadora francuskiego w Stokholmie,

»Il ne faut pas douter — pisze de Béthune we wzmiankowanej wyżej depeszy z 30 lipca 1677 (str. 414) — que les Ministres de l'Empereur et de l'El. de Brandebourg ne prennent tous les devants nécessaires pour s'opposer à un dessein qui leur est présentement sy bien connu, et que, sous un prétexte sy apparent, ilz n'empeschent la réforme de l'armée de Lithuanie qui, étant avertie, est toujours prête à se joindre à la noblesse de Samogitie et aux troupes de Courlande (et) mettre les Suédois hors d'état de tenter un passage qu'ilz auroient pu prendre facilement sy le secret avoit été bien observé.

Je ne puis répondre à V. M. d'autre chose que de donner tous mes soins et apporter toute mon application à empêcher que les difficultés ou contre-temps ne perdent entièrement cette affaire.

Depesze odebrane z Francji przez p. de Béthune w ciągu lipca, znowu ograniczają się do zwykłych formulek dawne instrukcje potwierdzających i pochwalających wszystkie czynności ambasadora. Tak brzmi między innymi depesza Ludwika XIV z 25 czerwca 1677 (Wersal; LV, 91, minuta) — odpowiadająca na depeszę pana de Béthune z 23 maja (str. 393) i wspólną depeszę dwóch ambasadorów

z 2 czerwca (str. 398) — z małym jednak zastrzeżeniem odnośnie do awansowanej powstańcom węgierskim sumy 100,000 fr. Ludwik XIV chce wierzyć, iż ważne powody skłoniły ambasadora do przekroczenia w tej mierze wyraźnej instrukcji, wzbraniającej mu wszelkich nakładów przed rozpoczęciem działań.

W lipcu także — z powodu przyspieszonej obecnie komunikacji skutkiem pobytu ambasadora nad Bałtykiem — odebrał tenże odpowiedź samego Ludwika XIV na dwa artykuły swoich depesz do p. de Pomponne z 7 i 11 czerwca 1677 (str. 398 i 400), odnoszących się mianowicie do ofiarowanego mu dowództwa nad korpusem polskim do dywersji pruskiej przeznaczonym i do żądanej przez Maryę-Kazimirę wypłaty zaległych rat jej pensji.

«Bien que le Roy de Pologne — pisze Ludwik XIV, (Wersal 2 lipca 1677; LVI, 6, minuta) — eust eu la pensée de vous faire agir dans cette armée quelques mois après que l'affaire seroit tout-à-fait engagée, je vous ay déjà marqué que je ne croyois pas à propos que vous vous esloignassiez de ce Prince, parceque vous ne pourriez accorder le service que vous me rendriez à l'armée avec l'assiduité qu'il est nécessaire que vous ayez auprès de luy.»

Co się zaś tyczy Maryi-Kazimiry:

«Je donne ordre pour vous faire remettre une année de la pension de la Reyne de Pologne et je trouve bon, conformément à ce que vous me mandez, que vous luy laissiez l'espérance d'estre payée du reste lorsque le Roy son mary aura exécuté le traité qu'il a avec moy.»

Zresztą pochwała raz jeszcze Ludwik XIV traktat zawarty z Węgrami i z księciem Siedmiogrodzkiem, a z kądinąd zaleca przyspieszenie wszelkimi środkami dywersji pruskiej. Ratyfikację dopiero wspomnianego traktatu przywieźć ma pan Akakia, jak się dowiadujemy z późniejszej depeszy z 9 lipca 1677 (LVI, 17, minuta).

Wspomnieć jeszcze musimy tutaj — resztę w lipcu wysłanych z Wersalu depesz zachowując na później — o wyprawionym, w pierwszych dniach lipca jak się zdaje, z powrotem do Polski hrabi de Maligny. Jak wiemy, opuścił on Polskę w drodze do Francji, w pierwszej połowie grudnia zeszłego roku (str. 329). Pod datą 8 marca 1677 r. znajdujemy list jego (LIV, 71, własnoręcznie), pisany z Paryża do p. de Pomponne znajdującego się wówczas przy królu w obozie, a proszący o uwiadomienie, czy ma czekać w Paryżu na powrót króla, czy jechać do obozu.

Minuta odpowiedzi p. de Pomponne, bez daty i miejsca (LIV, 72), nie brzmi stanowczo; grzeczny minister nie chce rozkazywać panu

de Maligny, zaręcza jednak, iż nie obrazi króla, jeśli, nie trudząc się do obozu, pozostanie w Paryżu.

«Sa Majesté — pisze — agréera ce retard quoyqu'elle reçoive tousjours avec un plaisir singulier les nouveaux tesmoignages de l'amitié du Roy et de la Reyne de Pologne.»

Hrabia de Maligny zrozumiał tę grzeczność ministeryalną i pozostał w Paryżu, czekając na powrót królewski. Cekał tak cierpliwie do 12 maja. Pod tą datą znajdujemy znowu list jego do p. de Pomponne (Paryż; LV, 50, własnoręcznie), w którym prosi o pozwolenie udania się do obozu, przedstawiając, że czas, w którym ma polecone jechać do Prus dla złączenia się tam z Janem III, już się zbliża. — D. 17 maja p. de Pomponne odpowiada z Condé (LV, 56, minuta), że Ludwik XIV rad będzie widzieć pana de Maligny, skoro tylko ten przybyć zechce.

Po tém brak nam jakiegokolwiek wieści o dalszych losach naszego posła, aż do pierwszych dni lipca. Mamy z tej epoki, dokładniejszą datą nieoznaczone, listy Ludwika XIV i pana de Pomponne do króla i królowej polskich, odpowiadające na listy przywiezione przez hr. de Maligny. Z listów tych zasługuje jedynie na uwagę list Ludwika XIV do Sobieskiego (LVI, 1, minuta):

«Monsieur mon frère — tak zaczyna Ludwik XIV — je n'ay point besoin sans doute de vous dire à quel point m'a esté agréable le voyage que le Comte de Maligny a fait auprès de moy.»

Następują komplementa z okoliczności zawarcia pokoju z Turcją, przyjęcia orderu ś. Ducha i t. d.

«J'accepte volontiers — pisze dalej król — la proposition que vous me faites que dans les choses où nous avons besoin l'un de l'autre nous nous en ouvrons réciproquement par nous-mêmes; cette confiance que je crois très-utile se confirmera bien précisément de ma part et à vous et à la Reyne, ma soeur, vostre épouse, et mon Ambassadeur aura un ordre bien exprès de suivre en ce point toute la conduite que vous luy voudrez prescrire. Je désire cependant que vous soyez persuadé que la considération que j'ay pour vous et pour la Reyne, ma soeur, servira tousjours beaucoup au Marquis d'Arquien et que dans le désir de vous en donner des marques, je seray bien ayse qu'il naisse des occasions qui me donnent lieu de vous faire connoître ce que peut vostre recommandation auprès de moy.»

Na tych ogólnikach ogranicza się odpowiedź królewska odnośnie do margrabiego d'Arquien. Więcej niema nic o nim ani w liście do

króla, ani w liście do królowej, ani wreszcie w listach pana de Pomponne, które są zgoła bez znaczenia. O ile też sądzić możemy, nie zabrał sam p. de Maligny innej ustnej odpowiedzi.

Co się tyczy przedstawień króla i królowej względem odwołania biskupa Marsylijskiego, wyraża Ludwik XIV swoje ukontentowanie z przychylności, na jaką sobie ten dyplomata zasłużył; cofnąć jednak nie może potrzebą służby i własnym żądaniem biskupa motywowanego rozkazu powrotu, i pociesza się nadzieją, że margrabia de Béthune równe względy zyskać sobie potrafi.

Zamieścić nam tu jeszcze wypada wzmiankę o depeszy pana de Pomponne do p. de Béthune z 9 lipca 1677 (LVI, 18, minuta), dotyczącej się świeżo mianowanego rezydenta polskiego w Paryżu pana le Lestreux. Pan le Lestreux przedstawiony ministrowi przez hrabiego de Maligny, doręczył mu list króla polskiego do Ludwika XIV, w którym król polski daje panu le Lestreux tytuł: *secretarius et residens noster*. Wnosi stąd p. de Pomponne, że p. le Lestreux nie jest rzeczywistym rezydentem, a tylko sekretarzem, i przeto nie ma prawa ani żądać audyencji od króla, ani stawać obok ambasadorów (*se mesler avec...*) - na coby zresztą, zważywszy na niską kondycję tego człowieka, trudno było przystać. Każe nareszcie p. de Pomponne panu de Béthune mieć staranie, aby nie uznano za stósowne przysłać panu le Lestreux właściwej nominacji na rezydenta; chociaż, dzięki żonie swojej, cieszy się on podobno szczególnymi względami królowej polskiej i pani de Béthune. Jak się pan de Béthune wywiązał z tego delikatnego polecenia, uczy nas następujący wyciąg z późniejszej jego depeszy:

Do p. de Pomponne. Gdańsk 21 sierpnia 1677 r. (Oryginał. — LVI, 71).

J'ay parlé au Roy de Pologne sur la résidence du Sieur Le Lettreux, et Sa Majesté est fort entrée dans tout ce que je luy ay représenté, m'ayant faict cognoistre qu'il n'avoit accordé la chose qu'avec peyne et aux instantes prières de la Reyne laquelle le soir mesme presenta la lettre à signer au Roy son mary dans les formes que Le Lettreux demandoit, laquelle fust refusée et le Roy m'ordonnast en mesme temps d'en parler comme de moy à la Reyne, ce qu'ayant faict aussytost Sa Majesté est convenue que j'escrirais une lettre à la femme dudit Sieur Le Lettreux pour essayer qu'elle fust satisfaite des premières lettres, sans s'attacher à vouloir estre Résident dans les formes. J'envoye à Monsieur de Fourmont sa lettre à cachet volant; cependant comme ledit Sieur Le Lettreux et sa femme ont escrit plusieurs fois que je leurs estois contraire par l'intérêt de l'abbé de Chaulieu que je voulois qui occupast ce poste et que la Reyne de Pologne est trez-délicatte sur tout ce qui choque ses sentimens, je croirois qu'il faudroit déclarer

audit Sieur Le Lettreux qu'il n'y aura personne au-dessus de luy et qu'il sera Résident et secrétaire dans toutes choses, excepté dans les audiences de Sa Majesté et dans les cérémonies publiques. Je suis, etc. etc.

Zostawiliśmy sprawę pruską w końcu lipca w niewiele obiecującym stanie. Ale pierwsza depesza pana de Béthune z miesiąca sierpnia wskazuje nam, że przesadził on sobie dużo wpływ, jaki wywrzeć mogło na jej powodzenie owo przejście listu senatorów szwedzkich. Ministrowie cesarscy i elektor Brandeburski nie potrzebowali podobno tego listu, aby domyślać się tego, na co się zanosilo w Prusach, boć obecność w Gdańsku Sobieskiego, margrabiego de Béthune i szwedzkiego ambasadora wystarczającą w tym względzie była wskazówką. Tajemnica gdańskich układów przedtém już zapewne musiała być tajemnicą Poliszynela, zle zaś właściwe leżało w nieskończonym przedłużaniu tych układów, a odkładaniu chwili stanowczego działania. Widziano to zle w Wersalu i wołano też o pośpiech (str. 416), widział je i p. de Béthune i byliśmy świadkami jego usiłowań w celu położenia końca zwłoce; widzieli je nareszcie zapewne i Szwedzi, ale ich dobra wola rozbijała się o widoczną niechęć Sobieskiego do rozpoczęcia stanowczych kroków. Trudno wszelako przypuścić, aby on jeden nie widział tego, co dla wszystkich było widomém. Prawdopodobniejszém zda się nam przypuszczeniem, że z większą od swych sprzymierzeńców przenikliwością oceniał trudności przedsięwzięcia, te zwłaszcza, które dla nich obojętne, dla niego miały największą wagę, mianowicie trudności pochodzące z jego stanowiska wobec Rzpltej.

Czyliż jednak trudności te były mniej łatwemi do przeniknięcia, lub Sobieski mniej przenikliwym w chwili podpisywania Jaworowskiego traktatu? Być może, iż, jak Ludwik XIV w niedawnych Węgier dotyczących układów (ob. depeszę Ludwika XIV z 3 sierpnia 1674, str. 102), upatrywał on główną korzyść Jaworowskiego traktatu i następnych zawiązanych z nim rokowań *w traktacie i w rokowaniach samych*, to jest z jednej strony w pozyskaniu dla swej polityki, tak zewnętrznej jak wewnętrznej, niezbędnego sprzymierzenia; z drugiej strony w zastósowaniu odwiecznej formuły dyplomatycznej: *do ut des*, z równie odwiecznym, acz niesformulowanym wariantem: *da ut dem*; i że jak Ludwik XIV we wspomnianych układach godził się z góry z myślą ich niewykonania.

Zkądinąd cierpliwość, z jaką nieodznaczający się tą cnotą sprzymierzeniec znosił przeciwności stojące na drodze zamierzonemu przed-

sięwzięciu, a między niemi przeciągające się w nieskończoność kunktatorstwo Sobieskiego, naprowadzić może na wniosek, że i francuski monarcha niezbyt na urzeczywistnienie litery Jaworowskiego traktatu rachował i że mu wystarczał postrach francusko-polskiego przymierza, przyczyniający się do trzymania w szachu nie tylko elektorskiej ale i cesarskiej potęgi.

W tém przypuszczeniu, chociaż litera traktatu Jaworowskiego pozostała martwą literą, każdy ze sprzymierzeńców otrzymał część tego, czego żądał, a właściwie to wszystko, czego mógł żądać logicznie. Ludwik XIV odrzucał stale nieusprawiedliwione wypełnieniem zobowiązań Jaworowskich nękania Jana III o subsydia, ale politykę jego popierał również stale tak w Polsce jak w Turcyi. Jan III ociągał się z przywiedzeniem do skutku zamachu na Prusy Książęce i nie przywiódł go do skutku nigdy, ale patrzył przez szpary na roboty pana de Bethune i biskupa Marsylijskiego w Węgrzech, a nawet przykładał do nich rękę potrosze; ale przedłużał swój pobyt w Gdańsku, i tym sposobem oddawał Ludwikowi XIV tak względem cesarza jak względem elektora niezaprzeczone usługi.

Zostawiając poprzednim i dalszym źródłom ugruntowanie lub obalenie tego przypuszczenia, wracamy do wspomnianej wyżej, pierwszej z rzędu w miesiącu sierpniu, depeszy pana de Béthune. Nosi ona datę 6go (Gdańsk; LVI 53, oryginał) i traktuje głównie o sprawie węgierskiej. Obiecuje w niej ambasador Ludwikowi XIV potężną dywersję w Węgrzech najdalej za miesiąc; kończy jednak następującym zastrzeżeniem:

«Voilà, Sire, jusqu'à présent l'estat de ces affaires-cy lesquelles se rendent chaque jour plus difficiles qu'elles approchent de leur exécution, dont je ne doute pas sy j'étois plus assuré du Comte Teleki et sy j'avois pu obtenir du Roy de Pologne la permission de m'approcher de Russie, à quoy il s'est tousjours formellement opposé par le dangereux esclat qu'il est persuadé que mon départ auroit fait, sy estant Ambassadeur de France il m'avoit laissé partir d'auprez de luy dans un temps où les troupes de Pologne sortent du Royaume pour aller servir contre un Prince allié et dont la faction est sy puissante et sy appuïée.»

Ostatnia część depeszy dopiero poświęcona jest sprawie pruskiej i tę w całości podajemy:

«Il me reste présentement, Sire, à rendre conte à V. M., de ce que j'ay fait selon ses derniers ordres pour avancer la diversion de Prusse et vaincre les difficultés et les incertitudes que les nouvelles demandes de l'Ambassadeur de Suède et le projet de toute l'affaire intercepté en Schone et ensuite rendu publique icy avoient fait naître dans l'esprit du Roy de Pologne, lequel estoit sy opposé

à consentir que les Suédois, attaquant la Prusse aux conditions de la luy remettre, demandassent en mesme temps de retenir pour places de sûreté Memel et Pilau, qui sont les seules places fortifiées de cette province, que je voyois par cette proposition les choses plus esloignées qu'elles n'avoient encore esté, ce qui seroit demeuré dans le mesme estat sy je n'avois obligé l'Ambassadeur de Suède à se relascher de Pilau, luy déclarant que je ne pourrois me dispenser de faire connoître en France et en Suède que luy seul avoit empêché la conclusion d'un traité qui leur estoit sy avantageux et que V. Majesté par ses offices en faveur de la Suède avoit conduit sy prez de son exécution; de sorte qu'ayant ménagé que l'Ambassadeur ne parleroit plus de Pilau et fait agir ensuite fortement la Reyne de Pologne que je vois bien disposée, luy payant l'année de pension que V. Majesté luy avoit accordée et demandant en mesme temps au Roy de Pologne de m'accorder pour commissaire, ainsy qu'il avoit fait au traité de Hongrie, le Sieur Voienski, nommé à l'Evesché de Kaminiac, nous sommes convenus et avons dressé un projet de traité dont le Roy de Pologne a esté content et qu'il m'a promis formellement de signer par lequel il consent de laisser Memel pour place de sûreté aux Suédois, tant qu'ilz auroient la guerre avec l'Electeur de Brandebourg et je crois présentement que V. M. peut conter la chose faite et donner ses ordres pour l'argent nécessaire et luy enverrai l'ordinaire prochain le traité des conditions duquel V. M. doit entrer en garantie respectivement vers les deux Roys. Mr. Voienski ayant marqué beaucoup d'affection dans la conduite de cette affaire et estant le seul homme de toute la Pologne auquel Sa Majesté Polonoise se confie des affaires qui regardent la France, je luy ay fait au nom de V. M. une gratification de cinq-cent ducats que nous luy avons fait espérer, M. de Marseille et moy, il y a trez longtemps, et je puis répondre à Vostre Majesté de l'utilité de cette somme que j'avois tousjours retardé de donner, quoyque V. Majesté eust approuvé il y a longtemps que l'on fist un présent audit Sieur Voienski.»

Podpisanie traktatu odwlokło się jednak jeszcze do 21 sierpnia. Depesze pana de Béthune w tym dwutygodniowym przeciągu czasu zajmują się znowu głównie sprawą węgierską i palącą zawsze kwestią zaciągów.

«On me confirme — pisze ambasador pod datą 14 sierpnia 1677 (do p. de Pomponne; Gdańsk; LVI, 60, oryginał) — qu'il a passé cent-mille escus de Vienne dont on a envoyé une partie de Lithuanie, qui est ce que l'Empereur pouvoit faire de mieux, ayant les Paëtz entièrement à sa dévotion. Je commence à ne plus douter que l'Empereur a dessein de tirer des troupes de la Pologne, mesme pour opposer aux Hongrois afin de ne point dégarnir le Rhin. C'est sur cela, Monsieur, qu'il sera nécessaire de prendre une prompte résolution.

Il me paroist difficile d'empêcher, ce que l'Empereur pourra faire du costé de Lithuanie, le Prince Radzivil¹⁾ partant pour l'ambassade de Rome et les Sapia, qui tiennent le party du Roy en ce pays-là, ayant beaucoup moins de crédit que les Paëtz. Cependant comme l'armée doit estre refformée au premier septembre, j'enverrai pour traverser par les Sapia ce que l'Empereur voudra faire et pour

empescher au moins que les troupes, qui sont auxdits Sapia ne prennent party. A l'esgard de l'armée polonoise, quoyque le grand-Général soit fort contraire, avec un peu d'argent et le secours du Palatin de Russie, du Stolnik et du Chevalier Lubomirsky, j'espère qu'il ne s'engagera pas beaucoup de monde pour l'Empereur.»

¹⁾ Michał Radziwiłł, hetman polny i podkanclerzy litewski.

Ze swej strony pan Baluze, zawsze w Warszawie bawiący, inną miał wiadomość o przeznaczeniu tych 100,000 talarów, o których wspomina pan de Béthune:—

«J'ay vëu icy — pisze on do p. de Pomponne (d. 6 sierpnia 1677; LVI, 55, własnoręcznie) — une lettre de la Haye du 17 passé qui dit que sadite Majesté (Jan III) donne à l'Empereur 4 mille hommes des troupes qu'elle casse, moyennant cent-mille escus qu'elle en a recëu et que c'est pour envoyer contre les rebelles de Hongrie. C'est peut-estre pour cela qu'elle tesmoigne estre mal satisfaite de Mr. de Béthune sur le bruit qui court qu'il faict faire des levées en Pologne pour envoyer au secours desdits rebelles. Le Sieur Galetski ¹⁾ l'un des secrétaires polonois de S. M. et fort dévot à Mr. l'Electeur de Brandebourg, a dit icy depuis peu de jours qu'elle en avoit eu de grosses parolles avec Mr. de Béthune.»

¹⁾ Zapewne Franciszek Gałęcki, późniejszy kuchmistrz kor., starosta bydgoski; kasztelan kaliski, poznański; wojewoda inowrocławski. kaliski, poznański; wspominany często w listach Sobieskiego przez Helcla wydanych: III, 24, 74, 114 i t. d.

W następnym liście pana Baluze z 20 sierpnia znajdujemy znowu taką wiadomość o zaciągach pana de Béthune:

Do p. de Pomponne. Warszawa. (Własnoręcznie. — LVI, 69).

«Le Résident de l'Empereur qui est icy aprez avoir faict diverses foys ses plaintes au Roy de Pologne sur les levées qu'il disoit qu'on faisoit en divers lieux du Royaume pour la France et S. M. n'ayant pas voulu croire qu'il en eust subject, à la fin elle luy fist escrire par l'abbé Witwicki ¹⁾ à peu prez en ces termes:

Le Roy m'a commandé de vous escrire la présente pour vous dire que puisque vous persistez à ne pas croire, ce que S. M. vous a faict escrire au subject des plaintes que vous luy avez faict sur les levées que vous assëuriez qu'on faisoit dans ses Estats pour la France, vous pouvez envoyer vous-mesme quelqu'un a Reiczow ²⁾ qui soit capable et intelligent pour voir et observer, ce qui s'y passe. Il ne vous en coustera que quinze florins, et, sy par le retour de cette personne vous aprenez quelque-chose de ce dont vous vous plaignez, vous le fassiez sçavoir à S. M. affin qu'elle y mette ordre.»

¹⁾ Książd Stanisław Witwicki, sekretarz król., późniejszy biskup kijowski, łucki, poznański.

²⁾ Zapewne Rzeszów, o parę mil od Łańcuta.

Z dalszego ciągu listu dowiadujemy się, że rezydent usłuchał rady, i w odpowiedź posłał Sobieskiemu szczegółowe sprawozdanie o robionych przez Lubomirskiego zaciągach.

Rozumiemy bardzo niepokój rezydenta cesarskiego, czytając w depeszy pana de Béthune z następnego dnia (do Ludwika XIV; Gdańsk 21 sierpnia 1677; LVI, 70, oryginał) wiadomość, że zebrane przez Lubomirskiego pułki otrzymały rozkaz do wymarszu. Obok zaś tej pożądanej dla gabinetu wersalskiego wiadomości, znajdujemy drugą nie mniej dlań pożądaną, że Porta zamierza pokój zawrzeć z Moskwą, aby przyjsć w pomoc Węgrom, nie chcąc dopuścić w Węgrzech wyłącznego wpływu Polski i Francji. Zkądinąd mimo tak pomyślnych okoliczności, Teleki nie przestaje wahać się i targować.

«Entre tant d'incertitudes — pisze ambasador (w tejże depeszy z 21 sierp.) — j'ay crëu devoir prendre le conseil du Roy de Pologne, lequel continue à agir sur ce qui regarde les intérestz de V. M. avec toutte la chaleur possible, ainsy qu'elle le verra dans la fin de ma lettre, ayant envoyé un courrier auprez du Chevalier Lubomirsky pour luy dire d'agir promptement sans inquiétude, luy promettant une protection secrette et entière contre le grand-Général et contre toutte la République et S. M. Polonoise a esté d'avis que toutes les troupes ne passassent pas en mesme temps, mais seulement deux régimens. . . .»

Obietnica protekcji przeciwko hetmanowi wielkiemu, o której mówi tu de Béthune, odnosi się do przesłanych przezeń w tym czasie do Wersalu kopij listu hetmana w. Wisniowieckiego do kawalera Lubomirskiego chorążego w. k. i odpowiedzi tegoż. Po całym kraju — pisze hetman (Łwów 1 sierpnia 1677; LVI, 47, kopia) — grasują werbownicy, polujący na żołnierza Rzeczypospolitej; głos powszechny czyni tych werbowników ajentami Lubomirskiego; hetman czuje się w obowiązku zapytać, czy oskarżenie to słuszne. Lubomirski odpowiada (Łańcut 6 sierpnia 1677; LVI, 48, kopia), że w istocie zebrał nieco rozpuszczonego przez Rzeczpospolitą żołnierza dla zaludnienia opustoszonych swoich włości na Wołyniu. Część tego werbunku zatrzymał wprawdzie przy sobie, ale i ojciec i dziad jego zwykli kosztom swoim utrzymywać kilkotysięczny hufiec przyboczny, któryto zwyczaj i on zachowuje.

Ów zaś koniec niniejszej depeszy pana de Béthune, mający dać świadectwo o gorącej życzliwości Sobieskiego dla interesów francuskich, brzmi jak następuje:

«Ce qui m'a faict déférer entièrement au conseil du Roy de Pologne est la certitude qu'il m'a donnée, Sire, de l'employ certain des troupes qui ne passeroient pas présentement en Hongrie, l'ayant entièrement faict résoudre à la diversion de Prusse dont il signe aujourd'huy le traicté, m'ayant promis sur sa parole royalle . . . d'entrer incessamment et présentement en action.»

Co skłoniło nareszcie Sobieskiego do położenia końca tak długiej zwłoce? co skłoniło go zwłaszcza do tak stanowczej obietnicy, której dotrzymać nie był w stanie i wiedział prawdopodobnie, że nie dotrzyma? Zdaje się, iż do tego dyplomatycznego tryumfu dopomógł dzielnie panu de Béthune niespodziewany wcale sprzymierzeniec: Marya-Kazimira. Odsyłamy tu czytelnika do tego, co powiedzieliśmy w przedmowie do niniejszego wydania. Marysienki-li wszelako czy królowej przewaga przyszła w pomoc polityce francuskiej w tym przypadku, zgadnąć trudno. Będąc w rękach naszych dokumenta uczą nas tylko, jaką ceną pomoc była okupiona. Oto co pisze de Béthune w depeszy, na której stanęliśmy:

«Ce que je dois dire avec vérité à V. M. c'est que la Reyne de Pologne m'a donné tout le secours qui a dépendu d'elle et s'est portée dans cette affaire avec une extrême chaleur! aussy me suis-je engagé, Sire, que les deux années d'arrérage de sa pension luy seroient incessamment payées, ce qui est trez nécessaire pour les suites, ainsy que de pourvoir promptement aux remises conformément au traité.»

W załączonym zaś własnoręcznym bileciku do pana de Pomponne (LVI, 72), czytamy co następuje:

«Je crois, Monsieur, que vous ne serez pas fâché d'apprendre que tout est icy pour moy aussy bien que je le peux désirer tant avec le Roy, que la Reyne de Pologne laquelle est revenue dans les premiers sentiments d'amitié pour Madame de Béthune et pour moy, quoique Mr. de Marseille luy eust envoyé la copie d'une lettre que je luy avois écrite confidamment aprez son départ, ce que je peux dire n'avoir pas esté dans les formes.»

Kopię traktatu posłał jednak de Béthune dopiero 26go sierpnia i pod tą datą także znajdujemy depesze, skreślające dokładniej przebieg wypadków, które do traktatu doprowadziły. Oto są wszystkie te dokumenta:

Traité entre la Suède et la Pologne dont la France entre en garantie.
(Kopia. — LVI, 75) ¹⁾.

Puisque le Roi de Suède, dans la présente guerre contre l'Electeur de Brandebourg et contre ses alliés n'a autre recours ni en peut espérer que par la diversion de ses armes dans les pays et ditions du Sieur Electeur et particulièrement dans la Prusse Ducale, et Sa Majesté Suédoise ne voulant pas à présent se laisser persuader comme Elle le fit l'an 1674 par les lettres du Roi de Pologne écrites

¹⁾ Daty kopia ta nie nosi żadnej; zdaje się jednak, iż traktat rzeczywiście, tak jak pan de Béthune donosił pod datą 21 sierpnia, w tym dniu podpisany został.

de Braslavie en Ukraine au Connétable Wrangel et ensuite par la réquisition que Sa Mté Polonoise lui en fit faire par le Général Henof (Denhoff) de laisser en neutralité ladite Prusse avec le Lambourg et Bitau comme étant des fiefs et biens reversibles à la Couronne de Pologne, à condition seulement qu'on ne tirerait desdits biens aucunes troupes ni soldats pour s'en servir contre la Suède, à quoi l'Electeur a non-seulement manqué par le grand nombre de levées qu'il a faites dans ladite province et biens reversibles, mais aussi parce qu'il en a fait sortir les mêmes troupes, les faisant passer par les propres terres de la République où elles ont causé de grands dommages sans avoir aucun respect aux conditions dont ledit Roi de Pologne était convenu avec ledit connétable Wrangel et sans en demander aucune permission ni en donner le moindre avis à Sa Majesté Polonoise, à quoi l'Electeur n'a témoigné nulle reconnaissance, ni gratitude, ni pas même fait un remerciement, mais il a au contraire commandé l'an 1675, au Duc de Croix de passer main armée et par force par les terres de la Couronne en cas de résistance; c'est ce qui est directement contraire au Traité de Bidigor (Bydgoszcz).

C'est pourquoi le Roi de Pologne ne pouvant plus par aucune raison détourner le Roi de Suède de son entreprise, qui va indubitablement à la perte et au démembrement de cette Province du corps de la République il a jugé mieux pour une plus grande utilité et sûreté de son Royaume d'entrer en traité avec Sa Majesté de Suède, vu que l'Electeur, ne voulant pas consentir que la République ait aucun droit sur ludit Duché, aime mieux la perdre que de consentir que la même République le défende comme lui appartenant.

Sa Majesté Polonoise ayant donc arrêté et conclu avec M. le Baron Lillienhock, Ambassadeur de Suède, comme plénipotentiaire du Roi son maître, le présent traité et articles qui pour un temps seront tenus secrets, Elle proteste aux siècles présents et à venir que ce sont les seules raisons alléguées ci-dessus et point d'autres qui l'ont obligée de faire ledit traité, car toutes les autres offenses et affronts que le Roi et la République de Pologne ont reçus de l'Electeur de Brandebourg et les prétentions qu'on a sur lui étant toutes remises à la Commission et aux termes marqués par la République dans la dernière Diette, l'on en remet en ce traité la discussion.—Premièrement quand les troupes de Suède entreront dans la Prusse Ducale, elles tâcheront de disposer les Etats dudit pays d'abandonner l'Electeur de Brandebourg et sa maison à jamais pour se rejoindre au corps de la République, et reconnaître Sadite Majesté et ses successeurs Rois de Pologne pour légitimes Princes et Seigneurs, et, en cas que ladite Prusse Ducale n'y voulût pas consentir, Sa Majesté Suédoise tâchera de la réduire par une autre voie et remettra entre les mains de Sa Majesté Polonoise aussitôt et de bonne foi toutes les villes et les places fortes dont elle se rendra le maître dans ledit pays, ne se réservant aucun droit ni prétention dans la Prusse, hormis d'y faire des levées et la jouissance des quartiers tant que ses troupes auront besoin d'y subsister pour achever cette conquête après laquelle Sa Majesté Suédoise retirera sesdites troupes aussitôt qu'elle en sera requise par Sa Majesté Polonoise, à la réserve de la place de Memel, laquelle Sa Majesté Polonoise consent qu'elle demeure entre les mains des Suédois pour place de retraite et de sûreté jusqu'à la fin de la présente guerre des Suédois avec l'Electeur de Brandebourg, laquelle étant finie, ladite place sera rendue entre les mains de Sa Majesté Polonoise, sans que les Suédois y puissent prétendre aucun droit, ni argent ni retenir aucune garnison.

Pour une plus grande sûreté de ce premier article et pour une entière confiance mutuelle, le Roi de Pologne veut avoir une partie de ses troupes qui seront au nombre de six à sept mille hommes, et elles seront jointes au corps de dix ou huit au moins de celles des Suédois avec l'artillerie convenable et son équipage, et Sa Majesté Polonoise, pour le présent soulagement de la Suède, fera les avances nécessaires pour la levée et la subsistance dudit corps, lesquelles avances lui seront toutes remboursées par Sa Majesté Suédoise, à moins que le Roi de Pologne n'eût plus agréable de convenir d'une somme fixe, ce qui sera à son choix.

Sa Majesté Polonoise nommera les officiers de ses troupes lesquelles obéiront à M. le Maréchal Horn, ou autre général Suédois. Elles demeureront toutefois sous la conduite des officiers subalternes qui les commanderont sans que ledit général Suédois prenne connaissance du détail d'icelles que par les officiers, et la guerre étant finie dans la Prusse Ducale, lesdites troupes Polonoises continueront de servir la Suède, soit en Allemagne ou en Livonie jusqu'à la fin de la guerre, en général. Sa Majesté Polonoise facilitera autant qu'il sera en elle le passage des troupes Suédoises par les terres de son Royaume et de la Courlande pour entrer dans les Etats de l'Electeur de Brandebourg, lesquelles troupes en passant sur les terres de la République doivent vivre de leur argent prenant garde, le général et tous les chefs, qu'il ne soit fait aucun tort à personne et que si par hasard il y arrivait quelque dommage ils le doivent réparer sans aucun délai et les gens qui l'auront fait seront châtiés. Ils ne doivent point s'arrêter dans la marche et ils camperont dans les champs sans entrer dans aucune ville et village afin de traverser au plus tôt.

Les deux Rois seront mutuellement obligés de se donner secours et de s'assister contre toute sorte d'ennemis dans la guerre qui pourrait survenir au sujet de ladite Prusse et ils ne feront de traité avec l'Electeur de Brandebourg ou autre que du consentement réciproque.

Lesdits deux Rois confirmeront et maintiendront en leur entier la paix d'Olive qui fût conclue et confirmée l'an 1660.

Sa Majesté très-Chrétienne sera requise et priée de la part des deux Majestés contractantes d'entrer dans la garantie des conditions respectives de ce présent traité dont ledit Sieur Ambassadeur de Suède promet de remettre la ratification dans trois mois entre les mains de Sa Majesté Polonoise. Cependant lesdits articles susdits demeureront les plus secrets que faire se pourra, et seront signés et souscrits par Sa Majesté Polonoise et par ledit Ambassadeur de Suède pour, en attendant la ratification de son Roi, et de plus Mr. le Marquis de Béthune, comme Ambassadeur Plénipotentiaire du Roi très-Chrétien, fera une obligation particulière pour la garantie réciproque desdits deux Rois.

Fait à Dantzick, le . . . (data i podpisu opuszczone).

De Béthune do Ludwika XIV. Gdańsk 26 sierpnia 1677 roku.
(Oryginał. — LVI, 77).

Le traité du Roy de Pologne ayant esté signé le mesme jour du départ du dernier Courrier je n'ay pu envoyer plus tost que cet ordinaire une copie à Vostre Majesté par laquelle Elle verra que toutes les mesures sont prises pour

attaquer incessamment l'Electeur de Brandebourg en Prusse et faire par là, une diversion sy favorable à la Couronne de Suède et sy nécessaire pour la conservation de Stetin et du reste de ses Etats en Allemagne. L'Ambassadeur de Suède envoya hier son secrétaire par mer en porter les nouvelles au Roy son maistre et dépescha en mesme temps en Livonie au Mareschal Horn pour luy faire part de l'estat où sont les choses icy et luy demander en mesme temps de faire passer un officier capable et bien instruit du nombre des troupes de Livonie, du temps qu'elles peuvent marcher et des lieux où elles doivent passer, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour la joncture des troupes de Pologne à celles de Suède, et le Roy de Pologne nous promettant de donner dans la septmaine où nous entrons tous les ordres pour la levée des troupes dont Sa Majesté nous a fait connoistre qu'une partie estoit desjà dans ses biens Royaux.

J'ay fait tout, ce qui a esté en mon pouvoir, Sire, pour mesnager quelque diminution sur les huit-cent mille livres promis par le premier traité, faisant cognoistre le plus adroitement que j'ay pu que Vostre Majesté auroit tiré un beaucoup plus grand avantage sy, selon le traité, Sa Majesté Polonoise se fust déclarée ouvertement contre l'Electeur de Brandebourg; sur quoy le Roy de Pologne m'ayant fait l'estat de la despense de la levée et de l'entretien pour une année desdites troupes, la paye monte à prez de cinq-cent mille escus. Je n'ay pas crëu qu'il fust de la gloire de Vostre Majesté et de son service dans une conjuncture comme celle-cy d'insister sur une légère diminution, qui auroit pu refroidir le Roy de Pologne dont toutes les pensées paroissent portées à une prompte et présente action.

Sa Majesté Polonoise ayant absolument désiré pour plus grande sèureté de la bonne foy des Suédois qui est icy fort suspecte que V. M. entrast dans la garantie des conditions du traité, et l'Ambassadeur de Suède m'ayant tesmoigné que le Roy son maistre demandoit la mesme chose, j'ay promis la ratification de Vostre Majesté dans le mesme temps que ledit Ambassadeur fourniroit celle du Roy de Suède qui n'est promise que dans trois mois pendant lesquels V. M. pourra voir quel succez aura cette diversion.

La seule chose que j'apprehende présentement, Sire, est la lenteur qui se rencontre quelque fois dans l'exécution des mesures que l'on prend icy, et que cependant Stetin venant à se perdre, on ne donnast assez de temps à l'Electeur de Brandebourg pour marcher avec toute son armée à la défense de la Prusse et que, se trouvant assez fort pour empescher que l'on ne prist des quartiers dans cette Province il ne réduisist l'armée de Suède dans la nécessité d'en prendre en Pologne, ce qui causeroit indubitablement une guerre civile.

Enfin, Sire, quelque succez que puisse avoir la chose, Vostre Majesté en tirera l'avantage d'avoir occupé toutes les forces dudit Electeur à la deffense de ses propres Estatz pour l'année prochaine. Cependant, Sire, comme les affaires qui demandent le plus de secret sont souvent divulguées dans la Cour de Pologne avant qu'elles soient entièrement résolues, l'Electeur de Brandebourg ayant sans doute recëu quelque avis par ses Partisans qui sont icy en grand nombre des desseins du Roy de Pologne, n'oublie rien pour se fortifier dans la Pologne et dans la Prusse Royale, ce qui n'est pas possible d'empescher par la situation de ses places et du reste, employe tous les offices de ses alliez et particulièrement des Hollandois, qui ont tout le commerce de Pologne pour destourner Sa Majesté

Polonoise d'entreprendre sur ses Etats, ainsy que Vostre Majesté verra par la lettre qu'ilz ont escrite et que j'envoye à M. de Pomponne ¹⁾.

Afin, que rien ne manquast de mon costé je me suis assuré en cas de besoin de cent-mille francs du grand Trésorier et de pareille somme du Stolnik de la Couronne lesquelles sont prestes à Dantzik jusques, à ce que V. M. puisse faire passer les sommes portées par le traicté. — Vostre Majesté m'ordonnant par ses lettres du 6 et du 13 aoust de luy rendre un compte fort exact de ce qui se passe du costé de Hongrie, je m'en acquittay le dernier ordinaire, luy envoyant la copie des lettres que j'avois reçues du Sieur de Formont, les lettres de M. de Nointel et les avis que le Sieur de Modreski, envoyé de Pologne à la Porte a donnés au Roy de Pologne par un Exprez ²⁾, et Vostre Majesté ne doit pas estre surprise sy Elle reçoit des nouvelles plus fraîches par Vienne que par moy, estant esloignée présentement des frontières de Hongrie de plus de deux-cent-cinquante lieues et la peste qui est assez forte en Pologne et à Varsovie retardant extresmement tous les courriers qui sont obligez de faire de grands détours pour esviter les villes et les passages publics qui sont gardés régulièrement pour empescher cette maladie de s'estendre dans la Prusse.

J'envoye à Vostre Majesté par cet ordinaire les avis que le Roy de Pologne a reçus de Vienne lesquels confirment tous également les desseins du Turc sur la Hongrie, les courses qu'ilz font en corps sur les terres de l'Empereur, le passage du Tibisque par le général Vesseliny et les progres des Mécontans. Comme je n'ay point encore de nouvelles de la marche des troupes de Pologne et que j'en attends à toute heure, je ne peux, Sire, qu'envoyer à Vostre Majesté les lettres du grand-Trésorier et les plaintes réitérées du Résident de l'Empereur qui font voir que lesdittes troupes estoient prestes, de sorte que je ne vois rien qui aye pu retarder leur marche que le voyage que le Chevalier Lubomirski a esté obligé de faire au camp par les ordres du grand-Général, ce que j'appréhende avoir esté un artifice du Résident de l'Empereur pour proffiter de son absence et faire désertir quelques-unes de ses troupes, s'estant vanté dans les gazettes publiques d'Allemagne, qu'ilz avoient déjà exécuté la chose. Sur quoy j'ay donné tous les ordres et pris toutes les précautions possibles. Du reste, Sire, il n'y a pas de moiens dont ledit Résident ne se serve pour me traverser, envoyant des courriers et des lettres de l'Empereur à chaque Sénateur, ayant fait écrire le Nonce en termes trez-forts au Roy de Pologne et à l'Archevesque de Gnesne au nom du Pape, ce qui a obligé Sa Majesté Polonoise de faire de concert avec moy la réponse que j'envoye à M. de Pomponne ³⁾ par laquelle le Roy de Pologne déclare que le Chevalier Lubomirski ne passera point en Hongrie ny aucunes des troupes de Pologne payées par la République; mais qu'il ne peut empescher que celles qui ont esté refformées ne prennent service où elles en trouveront, s'expliquant que puisqu'il n'a point mis de garde au passage de Silésie pour empescher les soldats Polonnois de chercher de l'employ, il n'entend point en mettre au passage de Hongrie, ce qui est, Sire, une déclaration trez-avantageuse dans la conjoncture présente et qui m'assure extresmement contre les mauvaises intentions du grand-Général, et je suis encore obligé de vous dire qu'il ne se peut rien adjouster à la manière dont le Roy de Pologne en use sur tout ce qui regarde Vostre Majesté, ayant envoyé hier luy-mesme de ses gentilshommes aux envoyez de Danemark, de Brandebourg et de Hollande, leur apprendre la levée du siège de Charleroy

et la part qu'il y prenoit, ce qui ne contribue pas peu à redoubler leurs inquiétudes et leurs allarmes.

Pour obéir aux ordres de Vostre Majesté ⁴⁾, et luy rendre compte de ce qui m'avoit obligé, Sire, de proposer d'augmenter la despense de Hongrie en fortifiant le corps qui y devoit passer de Pologne, je diray à Vostre Majesté que j'avois deux raisons principales, la première d'oster par là tous moyens à l'Empereur de tirer selon ses intentions des troupes de Pologne pour les opposer à l'armée des Hongrois sans dégarnir le Rhin et de rendre cette diversion, qui me paroissoit en ce temps-là la seule que l'on pust espérer, sy utile et sy considérable qu'elle nécessitast Sa Majesté Impériale de rappeler au secours de ses propres Etats ses troupes d'Allemagne, Vostre Majesté ne devant point douter que les desseins de l'Empereur ne soit de tirer assez de troupes de Pologne, de Lithuanie et des pays héréditaires pour former un corps capable de résister aux Hongrois, jugeant bien que s'il affaiblist les armées qui sont sur le Rhin, ilz perdront entièrement leurs affaires, aussy est-il certain que chaque jour ilz délivrent icy des commissions et font passer, ce qu'ils peuvent d'hommes en Silésie.

Cependant, comme les nouvelles de la Porte et la guerre du Turc dont ilz se trouvent menacés changent leurs mesures et les miennes, et que je vois que la diversion de Prusse occupera une partie des troupes dont j'appréhendois qu'ilz ne profitassent, Vostre Majesté aura vëu par ma dépesche précédente que, bien loing de fortifier davantage le corps qui doit passer en Hongrie, je le diminue jusqu'à ce que je cognoisse sy les Transilvains et le Comte Teleki agissent de de bonne foy. Du reste, Sire, j'ay déjà marqué plusieurs fois à Vostre Majesté que les choses estoient sy incertaines que je la suppliois de n'estre pas surprise sy selon les occurences j'estois obligé souvent de changer de conduite et de résolution, nul pays au monde n'approchant de la Pologne pour l'incertitude.

¹⁾ Dokumentu tego nie znajdujemy.

²⁾ Dokumentów tych nie znaleźliśmy; posłem do Porty, o którym wspomina depesza, był Modrzejowski Andrzej, podczaszy sieradzki, starosta medycki, późniejszy podskarbi nadw.

³⁾ Podamy ten dokument na właściwym miejscu.

⁴⁾ Rozkaz ten znajdujemy w depeszy z 8 sierpnia (LVI, 50), z którą się niżej spotkamy.

De Béthune do pana de Pomponne. Gdańsk 26 sierpnia 1677 roku.
(Oryginał. — LVI, 78).

Quelque besoin que j'eusse, Monsieur, d'expliquer quelques articles de la longue dépesche que j'ay l'honneur d'écrire à Sa Majesté il m'est impossible de le faire pour cet ordinaire, l'Ambassadeur de Suède m'occupant depuis quatre jours à régler un escrit particulier avec le Roy de Pologne pour l'explication d'un article du traicté qui laisse au choix de Sa Majesté Polonoise d'estre remboursé de toutes les sommes qu'il avancera pour la levée et la subsistance des troupes ou de convenir d'une somme fixe, et quoy que j'aye pu faire pour me tirer de cette négociation qui ne me convient ny ne me regarde point, jamais le Roy de Pologne ne me l'a voulu permettre; de sorte que m'y trouvant engagé j'ay voulu essayer d'en tirer quelque utilité pour le service du Roy, en faisant connoistre à Sa Majesté Polonoise que ne se déclarant point ouvertement contre l'Electeur selon le traicté et se trouvant assuré par la Suède de ses avances, il devoit con-

sentir à diminuer du subside accordé par Sa Majesté; mais il s'en est deffendu sy aigrement, me faisant voir à combien de dangers il s'expose entreprenant cette diversion que la Suède ne le rembourseroit que trez-incertainement et aprez la paix faicte pendant qu'il sera obligé avec deux-cent mille escus de l'argent de France de lever un corps de sept-mille hommes et de le faire subsister, ce qu'il ne pourroit faire à moins de cinq-cent mille escus, que je n'ay pas crëu devoir insister davantage, ayant mesme faict voir que cette proposition venoit de moy et que j'eusse esté bien ayse de marquer par là que je suis bon ménager de l'argent de Sa Majesté. Pour les deux-cent mille francs promis en faveur de la paix du Turc, je n'ay pas trouvé plus de jour à la diminuer ny mesme je ne l'ay pas proposé sçachant les grandes despenses qu'il a esté obligé de faire et les présens considérables que Sa Majesté Polonoise a faicts au ham et aux Tartares pour la mesnager; de sorte, Monsieur, qu'il faudra que le Roy paye touttes ces deux sommes et ce que M. de Marseille a promis à la Reyne qui en a trez-bien usé dans la conclusion du traicté et dont on aura encore plus besoin pour presser le Roy dans l'exécution. Comme vous aurez vëu, Monsieur, la destination que j'ay esté obligé de faire des sommes qui estoient icy, les envoyant sur les frontières de Hongrie sans avoir pu retenir comme j'en avois intention la dernière lettre de cinquante mille ducats à sept livres le ducat, je me suis assëuré de mon crédit qui est meilleur-icy qu'en France de cent-mille francs du grand-Trésorier et de pareille somme du Stolnik, lesquelles sont dans Dantzik affïn qu'il n'y ayt aucun retardement de la part du Roy, ainsy que je l'ay tousjours promis au Roy de Pologne. J'ay crëu, Monsieur, devoir vous advertir d'un inconvéniënt où je crains que nous ne tombions et où j'avois tasché de prévoir par ce que j'avois faict. Vous sçaurés donc, Monsieur, que depuis longtemps l'on prétend icy que les payemens qui se font, soit pour pensions ou pour traictés, doivent estre payés à deux escus le ducat qui estoit cy-devant le prix desdits ducats en Pologne, et à la dernière eslection M. de Marseille eust des démeslés terribles avec le Roy de Pologne; mais comme non plus que moy il ne pouvoit payer que selon ses ordres, comme le Roy avoit approuvé que je fisse payer une année des arrérages de la pension dëue à la Reyne de Pologne avec espérance qu'elle seroit satisfaicte des deux autres et que cela arrivoit fort juste pour haster la signature du traicté, j'attendis à luy envoyer cet argent le jour de sa feste avec un assez beau présent de ma part, selon la coustume pratiquée par les ambassadeurs et je mis dans un coffre trez-propre les vingt-mille francs en ducats à sept livres le ducat, comme Mr. Colbert me l'avoit marqué dans la lettre de change et dans celle qu'il m'avoit faict l'honneur de m'escire, ce que je fis encore à dessein, Monsieur, pour accoustumer le Roy et la Reyne de Pologne à se contenter d'estre payés selon le cours des ducats en Pologne. A quelques jours de là, estant retenu au lit par un peu de goutte, dans une maison que j'ay à une lieue de Dantzik, la Reyne de Pologne m'escrivit de sa main la lettre dont je vous envoie la coppie ¹⁾ par laquelle elle me marquoit que puisque l'on luy diminuait sa pension et que l'on luy avoit refusé le payement de trois années eschéues qu'elle avoit demandé pour une acquisition trez-avantageuse, elle me renvoyoit son brevet qu'elle avoit voulu remettre plusieurs fois entre les mains de M. de Marseille. Je refusay de reprendre l'argent et luy manday que je serois le lendemain à son lever où je luy portay la propre lettre de Mr. Colbert et l'ordre que j'avois de recevoir et d'employer

les ducats à sept livres en Pologne, luy faisant cognoistre que Sa Majesté n'avoit à cela nul avantage et luy offrant de faire payer les vingt mille francs à Paris à qui il luy plairoit. Sur cela elle s'estendit extremement sur le peu de considération que l'on avoit pour Elle dans un temps où elle refusoit tant d'offres avantageuses et s'attiroit mille ennemys pour la France et risquoit en un jour la fortune de ses enfants et la sienne et revint plusieurs fois sur les trois années dëues dont on luy avoit refusé le payement pour retirer Jaroslaw; enfin il me parust tant de chagrin de son costé que je fus obligé pour ne la pas aigrir de luy donner ma parole qu'aussytost que le traicté seroit signé on luy feroit toucher les deux autres années dëues, ce que je vous prie, Monsieur, de faire agréer à Sa Majesté, n'ayant en cela d'intérêt que celui du bien de son service. A l'esgard de la différence des ducats de six à sept francs mon sentiment n'est pas que l'on se relasche, mais bien que l'on offre de faire payer dans Paris les sommes que l'on voudra et affïn que vous voyés que la différence n'est pas petite vous sçaurés que sur vingt mille francs il y a prez de cinq-cent ducats vallants mille escus de plus ou de moins. Le second expédient que l'on pourroit prendre et qui engageroit mesme la Reyne de Pologne à faire contenter le Roy son mary de ce payement seroit de mettre dans un article que je pusse luy monstrer que le Roy ordonne, pour ce qui est de sa pension que l'on la paye comme elle le voudra, mais que pour les grandes sommes Sa Majesté ne peut les faire payer que selon le cours du change, le profit en revenant aux banquiers seuls. Ne soyés pas surpris, Monsieur, sy (je) m'arreste longtemps sur cet article, prévoyant les embarras qu'il me causeroit sans doute avec le Roy de Pologne, personne ne pouvant comprendre-icy que deux escus de France valent sept francs d'argent de Pologne et ilz ne peuvent s'oster de l'esprit que c'est un profit qui revient aux Ambassadeurs; de sorte, Monsieur, que moy-mesme pour payer Mr. le Palatin de Russie qui estait dans la mesme erreur, j'ay payé huit-cent francs du mien.

¹⁾ Dokument ten znajdzie także miejsce nieco niżej.

Copie de la réponse que le Roi de Pologne a ordonné au Régent de la Chancellerie de faire au Résident de l'Empereur ¹⁾.

(LVI, 80).

Illustrissime Domine, Domine amice Observandissime.

Moles negotiorum, quae Suam Majestatem occupat, in causa erat cur ad primam requisitionem Illustritatis Vestrae ejusdem memoriale reddere non potuerim. Opportuno tempore utrumque reddidi cum adjunctis informationibus. At Suae Majestati solidis assuetae rebus et argumentis, incredibile visum ut illustrissimus Eques Lubomirsky, qui jam in castris regiis praesens adesset, parti copiarum a supremo belli Duce praefectus, eo tempore aliquid contra Caesaream Majestatem in Ungaria moliretur; unde ejusdem naturae iste rumor comperitur esse, cujus erat et ille quo idem illustrissimus Eques Caesarea Castra militibus cum Turmis petere vulgabatur. A typo prodeuntibus novis multa erant quae contra submissas ab Illustritate vestra faciebant informationibus informationes, quae

¹⁾ Położona na kopii data 27 sierpnia zdaje się być datą kopii, a nie samego aktu, który, o ile z depeszy pana de Béthune do Ludwika XIV wnosić można, był wcześniejszym.

omnia mista facio brevitatis ergo (*sic*). Declarationem Suae Regiae Majestatis talem esse super hac re nuntio illustritati Vestrae, nimirum quod Sua Majestas verbum regium interponit pro illustrissimo Equite Lubomirski et aliis conditionis viris, item pro Turmis militaribus sub signis existentibus, quod illi nunquam quid simile contra novellas et antiquas constitutiones, contra bonam vicinitatem sint ausuri nec facturi. Ab hac sua Regia sponsione excipit vagas, gregarias militum personas vitae rationem longe lateque quaerentes; ut enim Sua Majestas nullas excubias in confiniis Silesiae, Moscoviae, Marchionatus disposuit quae vetarent exauthoratas illas animas eo transire, ita nec a finibus Ungariae ad ea facienda obligatur. Constat multos sparsim in Moscoviam, multos alibi transiisse, quaerentes vocationis suae pabulam, bellum. Indigenae nobiles, viri in hoc regno illustres, sciunt quid patriis debeant legibus, quid suo principi, quid denique bonae vicinitati; caeteri ibi patriam credunt ubi bona sperant.

Declarat et hoc Sua Majestas Regia, nullum a se suisque Ungariae Caesareae imminere periculum; certum autem a Turcis qui nullum alium patiuntur Ungaricis se immiscere rebus, praeter seipsos; ita vel inviti Ungari habebunt assistentes rebus suis Turcas, quibus haec assistentia adeo est cordi ut minoris faciant moscovitica bella et progressus.

Jam ergo Illustras Vestra potest esse segura quod nullus ex nobilibus Polonis, non modo ex majoribus Regni Proceribus, sit ad Ungarica iturus bella; signa nulla et Turmae non sunt timendae, quae bonam vicinitatem turbent pactaque sacrosancte observata inturbent.

Posthanc Suae Majestatis Regiae declarationem, nil est quod addam, nisi illud quod meae litterae, etsi ex mandato Regio ad Illustritatem Vestram scriptae, vulgentur et variis subjiciantur interpraetationibus, quod tamen non speraveram, attento Illustritatis Vestrae ministerio in hoc Regno, meoque officio, tali enim ratione difficiles darentur inter ministros litterarum commutationes si omnia in publico cribrari deberent; quod tamen ut alienum esse reor a consumata Illustritatis Vestrae prudentia, ita casui vel meo potius id adscribo infortunio, maneoque, etc.

Regens Cancellarii Regni.

Marya-Kazimira do pana de Béthune. Gdańsk 15 sierpnia 1677 roku.
(Wyciąg. — LVI, 63).

Il me semble, mon cher marquis, que je ne vous ai point assez remercié de votre présent d'hier; je le trouve si joli, si galant, si utile et si bien imaginé qu'il faut que je vous en remercie encore.

A l'égard des trois années de la pension que le Roi votre maître me donnait autrefois de vingt-mille livres par an et que l'on ne m'a pas payées, comme le doit voir M. Colbert, sans compter celle-ci, lorsque je vous priai cet hiver passé et M. de Marseille de le faire souvenir au Roi votre maître, ce ne fut pas sans me faire une grande violence, trouvant fort honteux à une Reine de Pologne de recevoir une pension qui autrefois à peine était-elle raisonnable pour la Grande-Maréchale; la raison néanmoins de pouvoir avec ces trois années, qui faisaient selon l'ancien compte cent-vingt mille livres de chelons, racheter la terre d'Jaroslaw qui m'en

ferait de revenu tous les ans quatre-vingt mille, me fit surmonter la peine que cela me faisait, en vous priant de savoir si on voulait la payer ou non; mais comme par les réponses que vous en avez eu du depuis je connais les difficultés que l'on fait et même que l'on la diminue, ce qui me fait connaître que l'on est bien aise en France d'épargner, ayant besoin de tout l'argent pour les grandes dépenses que l'on a à soutenir et que moi, toute incommodée que je sois, dix-sept-mille livres par an ne peuvent les abonner (*sic*), et ce qui me serait honteux si jamais cela venait à être su des Etrangers et de la Pologne et du Roi monseigneur même, ainsi je vous la renvoie avec le brevet même, vous priant de le renvoyer; je vous suis, en votre particulier, très obligée de tout ce que vous avez fait à cet égard; je ne doute point que vous n'y ayez fait de votre mieux et je n'en plains aussi que vos soins. Comme je prévois que votre pied m'empêchera de vous voir aujourd'hui je suis bien aise à coeur ouvert de vous répondre aux articles de votre lettre; je vous jure sur tout ce que j'ai d'honneur que je n'ai jamais ouï parler de la vente de la charge de mon père; vous m'en apprenez les premières nouvelles; croyez que je vous dis vrai, car rien ne m'obligerait à vous le dire si je ne le voulais pas et ni mon père ni le comte ¹⁾ ne m'en ont point parlé et je sais seulement par mon père qu'il n'est point vrai que Maligny soit vendu.

Adieu, bonsoir, mon cher marquis, embrassez ma soeur pour moi, et soyez persuadé que toutes les fois que vous vivrez avec moi avec la même cordialité comme je vous ai vu autrefois, vous me trouverez toujours une très-bonne soeur et la meilleure amie que vous ayez jamais eue.

Ne croyez point que ce que je vous mande au sujet de cette pension provienne de chagrin contre la France, car de l'heure que je vous parle, je vous attends pour conclure le traité avec les Suédois qui ne s'y fait qu'en faveur de la France, lequel le Roi monseigneur m'a remis ce matin pour le finir; mais comme votre goutte indiscrete vous retient aujourd'hui ce sera pour demain si vous le pouvez.

¹⁾ Zapewne brat Maryi-Kazimiry, hrabia de Maligny.

Ambasador zrozumiał znaczenie tego *post-scriptum*. Marya-Kazimira dostała swój dwuletni jurgiel i traktat został podpisany. Ale okazało się niebawem, że ten tryumf nie zaprowadził wielkiej zmiany w położeniu rzeczy, bo Sobieski jak zwlekał z podpisaniem, tak teraz z wykonaniem zaczął zwlekać. Już 29 sierpnia 1677 r. pisze de Béthune:

Do Ludwika XIV. Gdańsk. (Oryginał. — LVI, 82).

Le Roy de Pologne avoit promis à Mr. l'Ambassadeur de Suède et à moy de faire partir dans cette semaine des ordres pour que les troupes dont il destine de faire le corps ¹⁾ se tinssent prestes à marcher, mais la mort imprévue de l'Archevesque de Gnesne, primat de ce Royaume arrivée ²⁾ . . . à Dantzik peu de jours après son arrivée a donné tant de chagrin à S. M. Polonoise que je n'ay pu encore faire expédier lesdits ordres. Le Roy et la Pologne ne pouvoient faire une

perte plus grande dans la conjoncture présente que celle dudit Archevesque lequel estoit homme de grand poids et de beaucoup d'autorité et quoyqu'il eust paru fort autrichien jusque à la coronation du Roy, cependant dans la dernière Diette, estant mal satisfait de la cour de Vienne, nous profitasmes sy bien, Mr. de Marseille et moy, de son mécontentement que nous en tirasmes beaucoup d'utilité et il estoit rentré sy véritablement dans les intérestz de la France que S. M. Polonoise avoit pris des mesures secrettes avec luy pour la diversion de la Prusse et m'avoit engagé de luy promettre le mesme jour qu'il tomba malade, ce qui luy estoit dû de sa pension.

¹⁾ Korpus przeznaczony do wspólnego działania ze Szwedami.

²⁾ Kilka cyfr niewyłożonych, które zapewne datę oznaczają.

Przy załączonej depeszy do p. de Pomponne znajdujemy następujący dokument:

Promesse en garantie sur le traité entre la Pologne et la Suède.

(Kopia. — LVI, 76).

Le Sérénissime Roi de Pologne ayant témoigné au Sieur Marquis de Béthune, Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté très-Chrétienne, qu'il désirait pour la grande sûreté du traité qu'il venait de signer avec la Suède, que Sa Majesté très-Chrétienne entrât dans la garantie réciproque des conditions du présent traité et le Baron de Lilhenhouk Ambassadeur extraordinaire de Suède ayant demandé la même chose audit Sieur Marquis au nom du Roi son maître, ledit Sieur Marquis, sachant combien le présent traité peut être agréable à Sa Majesté très-Chrétienne par le commun avantage des deux Rois également ses amis et ses alliés, s'est obligé de procurer autant qu'il sera en lui ladite garantie, et d'en demander et même fournir si le Roi son maître l'a agréable, ainsi qu'il n'en doute pas, ladite ratification dans le même temps pris par ledit Sieur Ambassadeur de Suède pour avoir celle du Roi son maître. En foi, de quoi ledit Sieur Marquis a signé ce présent écrit, et y a fait apposer le cachet de ses armes.

Wzmiankę o tym akcie taką czyni de Béthune w zamieszczonej wyżej depeszy do Ludwika XIV:

«J'envoye, Sire, à Mr. de Pomponne la copie de la promesse que j'ay esté obligé de donner par la garantie du traité entre la Pologne et la Suède dans laquelle j'ay évité d'engager entièrement V. M., ne me paroissant pas juste qu'elle s'obligeast à garantir vers le Roy de Pologne le remboursement de la somme que luy promet la Suède, lorsque V. M. la paye réellement de son argent. Mais comme le traité a donné des difficultés inconcevables à signer et que l'on ne vouloit rien faire de part ny d'autre sans la garantie de la France, j'ay esté obligé de donner cet escrit dont V. M. peut suspendre la ratification ou me l'envoyer sans que je la délivre qu'à l'extrémité.»

I w tym miesiącu nie przybyła z Francji żadna prawie depesza, zasługująca na uwagę. Depesza Ludwika XIV do pana de Béthune z 30 lipca 1677 zawiera tylko interesującą wskazówkę odnośnie do filozofii, z jaką francuski monarcha patrzył na rozchwiewanie się układów Jaworowskich:

Wersal. (Minuta. — LVI, 42).

Sy le Roy de Pologne trouve trop de difficulté à entreprendre l'affaire de Prusse lorsqu'il voit les Suédois trop foibles peut-estre pour y employer toutes les forces nécessaires, je veux espérer qu'il contribuera avec plus de force ses assistances secrettes pour appuyer les mécontans et pour les favoriser soubz main de son autorité et de ses conseilz.

Choć w następnej znowu depeszy jego czytamy:

Do p. de Béthune. Wersal 6 sierpnia 1677. (Minuta).

Je ne vois pas sans quelque peyne par vostre dépesche du 21 juillet ¹⁾ que vos efforts et ceux que l'Evesque de Marseille avoit fait auprez du Roy de Pologne avoient esté jusques là inutiles pour déterminer ce Prince à signer le traité dont il est demeuré d'accord avec l'Ambassadeur de Suède. Quoyque vous me représentiez que cette diversion pourroit estre de peu de fruit dans une saison aussy avancée que celle où nous sommes et que la dépense que je ferois pour la faire réussir seroit de peu d'utilité, mon intention est tousjours que vous n'oubliez rien auprez du Roy de Pologne pour la faire résoudre. En quelque temps qu'elle esclatast, elle obligerait l'Electeur de Brandebourg à tirer ses principales forces de l'Allemagne et le mettroit en estat de prendre d'autres mesures pour l'année prochaine que celle d'agir sur le Rhin. Il me paroist mesme par les advis que vous en avez et par ceux, qui m'en viennent d'ailleurs que la Suède fonde une de ses principales ressources sur cette guerre.

¹⁾ Depeszy pana de Béthune z 21 lipca 1677 niema w archiwum i nie było, zdaje się, w rzeczywistości, bo p. de Béthune pisząc 24 lipca (str. 413), odnosi się do wiadomości podanych w ostatniej swej depeszy, a wiadomości te znajdujemy w depeszy z 15 lipca (str. 408). Tę także depeszę z 15 lipca miał prawdopodobnie Ludwik XIV na myśli.

Zdaje się więc, jakoby trudności przywiązane do dywersji pruskiej, trudności, z których Ludwik XIV zdawał sobie w zupełności sprawę, powstrzymywały go od nalegania na jej wykonanie przez odwoływanie się do zobowiązań Sobieskiego, choć zkadina dywersja nie była dlań obojętną.

Tegoż dnia, 6 sierpnia, p. de Pomponne ze swej strony odpowiada na poufną depeszę pana de Béthune z 16 lipca 1677 (str. 410).

Ustęp z tej odpowiedzi, aczkolwiek nie ma on związku ze sprawami, które nas dopieroco zajmowały, podajemy tu dla zachowania chronologicznego porządku:

Wersal. (Minuta. — LVI, 51).

Je vous avoue que je ne vois point sans surprise tout, ce que vous me mandez des concertz de la Reyne de Pologne, de Mr. de Marseille et de l'abbé Brunetti contre vos intérestz. Le retour de M. de Marseille les rendra sans doute fort inutiles et vous devez estre bien persuadé que j'iray au devant des mesures que l'on voudroit prendre pour empescher que les affaires de Pologne ne passassent par vos mains. Rien ne pourroit estre plus contraire aux intérestz du Roy, et vous jugez bien que Sa Majesté, satisfaite au point qu'elle est des services que vous luy rendez, ne se portera pas facilement à vous retirer sa confiance.

Korespondencya w miesiącu wrześniu otwiera się listem pana Baluze do pana de Pomponne. Notujemy w nim charakterystyczny ustęp, odnoszący się do sporu mieszczan gdańskich z magistratem, którego sądzeniem zajęty był w tej chwili Jan III:

Warszawa 3 września 1677. (Własnoręcznie. — LVI, 86).

Outre les grands présents en argent que les deux parties font au Roy pour avoir avantage l'une sur l'autre comme c'est coutume reçue en ce pays et que personne ne s'en cache, aulieu qu'ailleurs l'on appelle cela concussion et qu'on la punit rigoureusement, l'on fait estat que S. M. y augmentera son revenu de cent mille escus par an.

De Béthune pisze dopiero 7 września. Z tej i następnych depesz tego miesiąca widzimy, że sprawa pruska postępuje niby, ale bardzo zółtym krokiem.

»L'affaire de Prusse — pisze ambasador w pierwszej depeszy (do Ludwika XIV; Gdańsk 7 września 1677; LVI, 89, oryginał) — va son chemin, S. M. Polonoise ayant fait donner ordre à douze-cents chevaux Valaques et quelques Régimens de Cosaques de se tenir prêts. Du reste, il nous a déclaré qu'il ne pouvoit faire de plus grandes desmarches sans avoir des nouvelles assurées de Mr. le Mareschal Horn. Tout ce que j'appréhende, Sire, est que cependant Stetin venant à tomber et la campagne finissant, on ne fasse rien cette année. Cependant pour avancer les choses de ma part j'ay offert de l'argent pour les troupes polonoises que l'on feroit approcher; mais le Roy de Pologne n'en a pas encore accepté, remettant toutes choses à la response de Mr. le Mareschal Horn.»

Między tą a następną pocztą przyszła nie od marszałka Horna wprawdzie, ale z innego źródła pomyślniejsza wiadomość o gotowości Szwedów do rozpoczęcia kampanii:

»J'ay recëu hier, Sire — pisze de Béthune 14 września 1677 (do Ludwika XIV, Gdańsk; LVI, 95, oryginał) — par le courrier que j'avois envoyé à Mr. le Marquis de Feuquières il y a plus de quatre mois et que je croiois perdu, des assurances positives que le Roy de Suède avoit donné les ordres nécessaires pour les troupes de Livonie, en faisant partir incessamment le Mareschal Horn, parent de celui qui est en Livonie, pour les commander à la place du feu Général Fersen, et Mr. de Feuquières me marque que jamais la Suède n'avoit pris une affaire sy à coeur que celle-là, ce qui m'a donné lieu de presser le Roy de Pologne sur les six-mille hommes qu'il doit fournir, offrant de donner mesme quelque argent pour haster l'assemblée des troupes, ce que j'ay crëu absolument nécessaire, de sorte que le Roy a trouvé bon que j'envoyasse un exprez au Strasnic¹⁾ de la couronne pour le faire venir en diligence et V. M. pourra sçavoir par Mr. de Marseille, ce que l'on doit espérer de l'activité et du crédit de cet homme sur les troupes.»

¹⁾ Stanisław Bidzieński, późniejszy kasztelan i wojewoda sandomirski.

W załączonej depeszy do p. de Pomponne (L, 96, oryginał) objaśnia ambasador, że pieniądze na ofiarowaną Sobieskiemu zapomogę weźmie od podskarbiego w. k. i od stolnika w. k., którzy

»ont donné trez-honnestement ordre à Dantzick que l'on donnast tout ce que je demanderois.»

Przy tej sposobności, dla zapobieżenia nadal pomyłce wywołanej podobieństwem nazwisk *stolnika* i *strażnika*, tłómaczy p. de Béthune różnicę zachodzącą między dwoma dygnitarzami, a czyni to w dość ciekawy sposób:

»L'un et l'autre sont également mes amis et attachez à la France, mais le premier est celui que l'on destine pour estre chancelier et n'a jamais voulu rien demander et l'autre est celui, à qui j'ay fait une gratification.»

Tyle o rzeczowej różnicy. Pod datą zaś 23 września 1677 czytamy w depeszy pana de Béthune, że wziął rzeczywiście 100,000 fr. od Morsztyna i takowe strażnikowi kor. powierzył.

Sprawa węgierska tymczasem bardzo ciężkie przechodziła koleje. Książę siedmiogrodzki wzbronił zaciągom pana de Béthune wstępu na swoje terytorium. (Béthune do księcia siedmiogr.; Gdańsk 8 września 1677; LVI, 87, kopia). Teleki ze swej strony cofnął się od spełnienia swych przyrzeczeń, pod pozorem, że pan de Forval, agent przeznaczony do rozdzielania subsydyów francuskich, nie chciał zadowolnić wszystkich jego żądań; żądania zaś te wynosiły, dla niego

tylko, tyle prawie, ile Ludwik XIV na całą sprawę przeznaczył. (Béthune do Ludwika XIV; Gdańsk 14 września 1677; LVI, 95, oryginał). Nareszcie w samej Polsce nad przeznaczonemi do Węgier zaciągami i dowodzącym niemi Lubomirskim zebrała się straszna burza. Podajemy dla jego oryginalności list Morsztyna do pana de Pomponne, donoszący o postanowieniach sandomirskiej wojskowej komisji odnośnie do tych zaciągów:

Sandomierz 14 września 1677 r. (Oryginał. — LVI, 97).

J'ay eu l'honneur d'écrire ce matin par la poste à V. E., mais estant survenus des affaires à la session d'aujourd'huy j'envoye un Exprés au Roy et donne part aussy à V. E. qu'aprez des discours tenus avec M. le Général ¹⁾, qui me promettoient qu'il traiteroit avec indifférence les levées de M. le Chevalier, j'ay esté fort surpris de trouver ce matin nostre session occupée de cela et l'affaire sur le tapis. Mr. le Général a produit une lettre de l'Evesque de Cracovie du 28 d'Aoust. Il dict que nos troupes estoient entrées par Homanay (*sic*); il en charge Mrs le Chevalier et Straznik, implore l'autorité du Général, déteste l'impiété, et le reste de son stile. Les commissaires des Palatinats de frontières depuis le Turc jusqu'à la Mer se sont fort eschauffés là-dessus, tenant leurs maisons gentilhommières desjà pour investies des troupes, dont il y en a assëurement bon nombre en Silésie. J'ay modéré la ferveur en assëurant la vérité que j'estois à Cracovie le 28 d'Aoust, et que l'Evesque m'ayant communiqué la mesme gazette, avoit advoüé depuis que l'advis estoit faux. Mais tant des lettres produites, mesme de Lancutt, qui parlent de la marche, portoient tous à des résolutions atroces: adjourner, juger icy, envoyer sur les frontières de nostre corps pour s'y opposer et d'engager dans la mesme querelle le tribunal de Lublin. A la fin avec un peu d'eau dans ce vin, on a résolu, que M. le Général en escriroit au Roy, qu'il enverroient sans cesse à Stry: pour sçavoir au vray sy les troupes s'y assembloyent et leurs desseins, et que le mesme envoyé porteroit une déclaration du Général que tous ceux qui entreront dans l'Hongrie seront tenus pour proscrits, conforme à la dernière Constitution, et privés de leurs payements; et qu'il la rendroit aux chefs et publieroit en cas seulement qu'il vist que l'on eust pour marche à passer les montagnes.

¹⁾ Hetman w. k. Dymitry Wiśniowiecki.

D. 21 września pisze znowu Morsztyn:

Do p. de Béthune. Sandomierz. (Własnoręcznie. — LVI, 102).

J'ay donné avis par ma dernière de la résolution prise icy sur les levées de Mr. le Chevalier. Il s'est trouvé pourtant des moyens d'en faire surseoir l'exécution et on pourroit faire davantage s'il y avoit eu icy un seul homme à qui parler et de qui s'informer. Le Palatinat de Sandomir a envoyé de leur petite Diette une députation sur cela au Duc ¹⁾ et luy a produit à la commission une lettre du Roy du ²⁾ .. d'Aoust qui le charge de faire courir sus à toutes les troupes et levées qui se pourroient assembler sans son ordre. Il faict donc partir aujourd'huy

ses patentes dont j'envoye copie au Roy. Gałęcki vient d'arriver qui dict qu'il y a des troupes à Stry, Sambor etc., belles et beaucoup et que les menaces les trouveront par delà les monts ou les pousseront de les passer. Vous verrés dans les patentes qu'elles donnent assez de temps pour prendre telle résolution qu'il plaira.

¹⁾ Ks. Wiśniowiecki hetman w. k. ²⁾ Data nieczytelna.

Widzimy owszem w tych patentach, a raczej uniwersałach, bardzo energiczne postanowienia:

»Providere — pisze hetman (LVI, 101, kopia) — contra insolentes ejus modi congressus, legiones et vexilla reipublicae movere sum paratus, prout de facto movebo et hos jurium pacisque publicae violatores ubique locorum tolli jubeo.«

Bez uciekania się nawet do tak gwałtownych środków miał hetman w ręku nader skuteczny hamulec do zatrzymania wybierającego się do Węgier żołnierza:

»Un courrier du grand-Trésorier — pisze de Béthune 1-go października (do Ludwika XIV, Gdańsk; LVII, 1, oryginał) — m'informe de tout ce que le grand-Général a faict contre Mr. le Chevalier Lubomirski et les ordres qu'il a donnés lesquels pourroient causer une désertion sy les universaux estoient publiés aux troupes estant encore en Pologne, car V. M. sçaura qu'il n'y a point d'officier qui passe en Hongrie auquel il ne soit dû de la République depuis quatre années des sommes considérables, lesquelles ledit grand-Général peut leur faire perdre. Mais — dodaje de Béthune, i to tłómaczy nam uspokajające zapewnienie Morsztyna, że uniwersały zostawiają dość czasu do jakichkolwiek postanowień — comme ledit grand-Trésorier a fort à propos retenu pendant quelques jours l'expédition desdits universaux les troupes selon toutes les apparences seront passées lorsque les ordres dudit grand-Général arriveront.«

Ze swej strony biskup krakowski wystosował do Lubomirskiego pełną gromów odezwę (bez daty; LVI, 111, kopia), w której oświadczając, iż długo wierzyć nie chciał, aby chorąży w. k. miał zamiar wyprowadzić wojsko z Polski, w pomoc heretykom, przeciwko państwu w zgodzie z Polską żyjącemu, i za pieniądze francuskie, kończy następującem niemilém oznajmieniem:

»Sciat vestra dominatio quod tali facto praecluserit sibi aditum ad ordinationem ostrogianam et quod illius sit incapax uti fautor hereticarum, jurium transgressor et uno verbo hostis patriae et ipso facto infamis. Toleravi huc usque quod dominatio vestra possideat indebite abbatiam Trinecensem ... sed dum v. dominatio abutitur bonis ecclesiasticis ... incumbet mihi abbatiam vestrae dominationi uti hereticorum manifesto fautori, mediante jure, adimere.«

Przesyłając panu de Béthune kopię tej odezwy biskupa, jak również wspomnianych wyżej uniwersałów hetmana w., skarży się

Lubomirski (bez daty; LVI, 112, kopia) w bardzo desperackim stylu na prześladowania, których jest ofiarą, i ucieka się pod opiekę swojego króla. Ale król mógł tylko radami dopomóc zagrożonej sprawie; radził zaś bądź co bądź wyprowadzić zaciągi do Węgier i połączyć się z powstańcami, zważywszy zwłaszcza, że wypowiedzenie wojny Austrii przez Turcyę na rok przyszły prawie pewne (de Béthune do Ludwika XIV, Gdańsk 14 września 1677; LVI, 95, oryg.). De Béthune także mógł radzić tylko i radzić zdaleka, bo choć, jak się zdaje, Sobieski nie bronił mu już (str. 420) wyjazdu na Ruś, wypadło pilnować zawiązującej się pruskiej sprawy, a także pilnować króla, aby nie dopuścić doń wpływu austriackiego,

» n'estant pas croyable les efforts que les Austrichiens ont fait pour changer le sentiment du Roy de Pologne sur cette affaire . . . dans laquelle il a cependant continué d'agir aussy bien que je l'ay peu désirer ! »

¹⁾ De Béthune do p. ge Pomponne, Gdańsk 14 września 1677; LVI, 96, oryginał.

Z lepszą jednak otuchą pisze już ambasador 23 września 1677 (do Ludwika XIV, Gdańsk; LVI, 103, oryginał), wyrażając wspólną z Morsztynem nadzieję, że zaciągi przejdą do Węgier, nim je dosięgną uniwersały hetmana w. i obiecując początek dywersyi na koniec bieżącego miesiąca. Jakoż hetman ograniczył się na teraz na wysłaniu szpiegów do Łańcuta i Stryja, którzy opowiadaniem o zaciągach tam zebranych, a zwłaszcza o spodziewanych posiłkach tatarskich, niemały popłoch wywołali w sandomirskiej komisji:

» Tous ces commissaires icy — pisze Morsztyn 28 września 1677 (do p. de Béthune, Gdańsk; LVI, 103, oryginał) — sont persuadés et infatués par les Impériaux que leur maistre rompra avec la Pologne devant l'hiver et il y en a qui font desjà retirer leurs brebis plus avant dans le pays. »

Ale skończyło się na popłochu. Wzięto zeń tylko pochop w komisji do wołania o zniesienie pułków królewskiej gwardyi. Za staraniem jednak Morsztyna gwardya ocalała; zaciągi zaś Lubomirskiego już 17go b. m. były za górami. (Desnoyers do p. de Béthune, Warszawa 1 października 1677; LVII, 14, własnoręcznie).

Z depeesz nadesłanych z Francyi w ciągu ubiegłego miesiąca zasługuje na uwagę li tylko depesza Ludwika XIV do ambasadora z 10 września (LVI, 92, minuta), odpowiadająca na depezę ambasadora z 21 sierpnia 1677 r. (str. 423 i nast.). Wyraża w niej król wielkie swoje zadowolenie z podpisania polsko-szwedzkiego traktatu i zaleca przyspieszenie wykonania. Co do dywersyi węgierskiej rozkazuje popierać ją według dawnego planu, bez oglądania się na wy-

powiedzenia wojny Austrii przez Turcyę, bo to wypowiedzenie wojny w tym roku niepewne, a może już w tym roku pociągnąć za sobą zakaz od Porty księciu Siedmiogrodzkiemu mieszania się do spraw węgierskich. Wreszcie pisze król:

» J'approuve l'assurance que vous avez donnée à la Reyne de Pologne du payement de deux années de pension et pour ce sujet autant que pour les sommes nécessaires pour soutenir l'action de Prusse, suivant les obligations de mon traité, je feray bientôt partir une personne, ainsy que vous me l'avez demandé et pour porter les fonds et pour faire la distribution sous vos ordres. »

Depesze pana de Pomponne z pierwszej połowy października zawierają tylko dość mało znaczące szczegóły o sprawie pruskiej i węgierskiej. Z pierwszej z rzędu depezy pod datą 1 października 1677 (do Ludwika XIV, Gdańsk, LVII, 1, oryg.) dowiadujemy się, że na miejsce strażnika koronnego, zatrzymanego przy Komisji Sandomirskiej, przeznaczył Sobieski do organizowania korpusu, mającego działać w Prusach, pana de Beaulieu swojego intendenta w Prusach Królewskich. Dowiadujemy się także, że już nie 100,000 (ob. depezę z 23 września 1677, str. 437 in fine), ale 200,000 fr. wziął de Béthune od podskarbiego w. i od stolnika na umontowanie rzeczzonego korpusu. Pod datą zaś 5 października 1677 donosi ambasador (do Ludwika XIV, Gdańsk; LVII, 21, oryg.), że 20,000 talarów powierzył panu de Beaulieu na pierwsze wydatki.

» Mais je dois dire à V. M. — dodaje — que malgré mes soins les choses vont lentement en Livonie et icy; d'un costé le Mareschal Horn n'estant point arrivé et de l'autre le Roy de Pologne agissant avec assez de froideur depuis quelques jours, dont je tascheray de pénétrer la cause. »

Szukaćby można tej przyczyny, do przeniknięcia której nie pomagają nam następne depesze pana de Béthune, w równoczesnym zachowaniu się Maryi-Kazimiry:

» J'ay rendu au Roy de Pologne et à la Reyne — pisze ambasador w wzmiankowanej depezy z 1 paźdz. 1677 — les lettres de V. M.¹⁾ lesquelles ont esté reçues avec respect; mais je ne dois pas cacher à V. M. que la Reyne m'a fait paroistre du chagrin sans s'expliquer du sujet; cependant je crois pénétrer que cela regarde Monsieur son père et quelque demande qu'elle avoit apparemment faite pour luy. »

¹⁾ Z okazji podpisania traktatu ze Szwecyą; minut tych listów, jako własnoręcznych, niema w archiwum.

Tym sposobem nagła obojętność Sobieskiego dla sprawy pruskiej byłaby była służebnicą urazy Maryi-Kazimiry, urazy mającej może źródło — chociaż domysł to tylko, nieoparty na żadnym świadectwie archiwalnym — w powrocie hrabiego de Maligny, wyprawionego, jak wiadomo, z Wersalu w pierwszych dniach lipca (str. 416 i następne) z niezupełnie, zapewne, zadowalniającą odpowiedzią Ludwika XIV.

Wnioskowi atoli dotyczącemu postępowania Sobieskiego sprzeciwiać się zdaje ustęp datowanego z 5 października 1677 także listu pana de Béthune do p. de Pomponne (Gdańsk; LVII, 25, oryginał), wychwalający gorliwość francuskiego sprzymierzeńca sprawie węgierskiej. Przytaczamy ten ustęp:

«Quoyque tout le mal jusques à présent soit venu de Teleki (str. 437 j'ay ordonné par le besoin que l'on en a que l'on gardast de grandes mesures avec luy, soit pour le ramener ou pour ne l'avoir pas tout-à-fait contraire et j'espère que l'envoyé du Roy de Pologne vers luy l'obligera à faire une partie de ce que l'on peut désirer dans la crainte de perdre l'amitié et la protection de S. M. Polonoise, laquelle luy a fait déclarer qu'elle seroit son ennemie sans retour s'il manquoit aux engagements qu'il avoit pris et il est certain qu'on ne peut entrer avec plus de chaleur dans une affaire que le Roy de Pologne a fait dans celle-cy contre le sentiment de tout le monde.»

Może więc raczej Marya-Kazimira służyła odnowionemi swemi pretensjami polityce mężowskiej, szukającej pretekstów do nieczynności w sprawie pruskiej.

O zaciągach Lubomirskiego wiemy już, że się dostały za góry bez przeszkody, nie w liczbie jednak 6000 podług dawnych doniesień pana de Béthune, a tylko 3000 jak teraz donosi pod datą 9 października 1677 (do Ludwika XIV, Gdańsk; LVII, 34, oryginał), choć nadmienia, że prawie wszystkie wypawić zdążono. Poprowadził je pułkownik de Boham, Francuz zostający w służbie Rzpltej i posiadający nawet indygenat od r. 1673. Sam zaś Lubomirski pozostał w Polsce, i wezwany przed Komisję Sandomirską oczyścił się z wszelkich oskarżeń, zwalając całą winę na pułkownika de Boham, który też wraz z hrabią Wesselinim i innymi oficerami będącymi w służbie Rzeczypospolitej, osądzony został za infamisa i uległ konfiskacie wszystkich niewypłaconych mu przez Rzeczpospolitą zaległości. Donosząc o tych szczegółach, dodaje ambasador, że jego samego tylko królewska protekcya zaślania przed coraz to liczniejszymi stronnikami Austrii.

Zasługuje na uwagę koniec tej depeszy z 9 października 1677 odnoszący się do poruszonej przez ambasadora w depeszy z 26 sierpnia (str. 430 i nast.) kwestyi monetowej. Rozstrzygając tę kwestyę, rozkazał Ludwik XIV ambasadorowi pod datą 17 września 1677 r. ofiarować Maryi-Kazimirze, aby przyjmowała wypłatę swych należności w Paryżu, albowiem dukaty kosztują rzeczywiście we Francyi 7 franków. Na to odpisuje ambasador:

«L'Ordre que j'ay reçu de Vostre Majesté d'offrir au Roy et à la Reyne de Pologne de leur faire donner dans Paris l'argent que V. M. leur doit faire payer me tire d'un grand embarras estant certain que sur le payement des ducats à sept francs j'aurois eu des démeslés capables de me brouiller avec Eux, le prix des espèces changeant deux et trois fois le mois et estant dangereux de se mesler icy dans des affaires d'intérêt; de sorte que d'un costé il y aura sans doute de l'avantage en ce que Vostre Majesté ne payera pas de change et que l'on ne pourra rien m'imputer. Mais comme je dois parler à Vostre Majesté dans toute la fidélité que je dois, il est à craindre que sy l'on reçoit en France l'argent pour le payement des troupes, on ne le donnera pas icy bien régulièrement, ne devant point cacher à Vostre Majesté que tous les officiers veulent bien avoir à faire à l'Ambassadeur de France, mais fort peu au Roy, par l'extremesme difficulté que l'on a souvent à avoir de l'argent de luy; de sorte, Sire, que mon sentiment seroit que ce qui doit revenir à la Reyne de Pologne et les deux-cens-mille francs promis au Roy de Pologne luy fussent payés à Paris, mais que les deux-cens-mille francs pour l'exécution du traicté de Prusse luy fussent payés dans Dantzik, où Sa Majesté Polonoise ne doit pas faire de difficulté de les recevoir en monnoye courante, puisque l'on les donnera sur le mesme pied aux troupes. Je feray sçavoir l'ordinaire prochain à Vostre Majesté, ce que j'auray mesné à cet esgard.»

Pretensyę pana de Béthune do większego u oficerów polskich zaufania od tego, którym się cieszył ubóstwiany przez wojsko bohater, da się może przypisać ustawicznym kłopotom finansowym ambasadora i pochodzącej ztąd chęci rozporządzania arbitralnie funduszami, na pruską kampanię przeznaczonemi.

Oprócz rozkazu rozstrzygającego kwestyę monetową, wspomniana depesza Ludwika XIV zawiera tylko aprobatę traktatu polsko-szwedzkiego, którego kopia doszła już rąk króla. Pochwała również Ludwik XIV daną przez ambasadora obietnicę gwarancyi i akt ratyfikacyjny niebawem wysłać obiecuje; jakoż i wysłał go rzeczywiście pod datą 29 września 1677 (LVI, 116). Co do przyrzeczonych subsydiów, te będą w krótkim terminie wysłane do Gdańska; żadna jednak ich część nie powinna dostać się do rąk króla polskiego przed rozpoczęciem działań wojennych ze strony wojsk polskich. Jak widzieliśmy, ambasador przekroczył już z góry ten zakaz swojego pana

W pierwszej połowie października zanotować możemy jeszcze tylko dwa listy Jana III, z których pierwszy, własnoręczny, donosi Ludwikowi XIV o urodzeniu syna (Gdańsk 4 paźdz. 1677; LVII, 16); drugi zaś do p. de Pomponne adresowany, dopomina się o sprawiedliwość w sprawie de Longueville (Gdańsk 4 paźdr. 1677; LVII, 18).

Pod datą 18go października 1677 de Béthune wysyła do swego gabinetu dwa obszerne memoriały: o sprawie pruskiej jeden, o węgierskiej drugi. O dokumentach tych jednak wiemy tylko z depesz ambasadora do Ludwika XIV i do p. de Pomponne, tegoż dnia pisanych, gdyż dokumentów samych nie znajdujemy w archiwum. Zastępują nam w pewnej części tę stratę depesze, w których, a zwłaszcza w depeszy do Ludwika XIV, ambasador dość już szeroko rozpisuje się o obu sprawach i zapewne poniekąd streszcza ośnowę obu memoriałów. Oto wyjątek z depeszy do Ludwika XIV:

Gdańsk. (Oryginał. — LVII, 52).

Présentement, Sire, il me reste à faire sçavoir à Vostre Majesté les mesures que l'on peut prendre pour rendre une diversion sy pesante à l'Empereur et aussy considérable que Vostre Majesté le pourroit désirer, et c'est, ce que je luy explique par un ample mémoire cy-joint, sur lequel j'attendray ses ordres avec impatience. Cependant il y a deux chefs, Sire, sur lesquels il est nécessaire que je sache présentement les intentions de Vostre Majesté, le premier quelle conduite j'aurois à tenir sy les Turcs portoient effectivement la guerre en Hongrie, ce qui paroist dépendre du succez de celle de Moscovie qui n'a pas esté sy favorable pour eux qu'ilz l'avoient espéré, et le second en cas que la Porte ne voulust rien entreprendre contre l'Empereur jusques où Vostre Majesté désireroit que je poussasse les choses en Hongrie, sy je trouvois jour d'y mesnager un grand changement auquel je voy quelque disposition, soit obligeant les Hongrois à s'unir à la République de Pologne et ne faire ensemble comme la Lithuanie qu'un mesme Royaume, ce qui seroit assurément plus dangereux pour l'Empereur et la maison d'Autriche, ou les laissant se choisir pour Roy le Prince de Pologne, celui de Transilvanie ou mesme Mr. le Chevalier Lubomirski, qui seroit plus propre qu'aucun autre à tenter une fortune douteuse, s'il estoit soustenu.

J'ay voulu, Sire, sur l'une et l'autre de ces deux choses prendre les advis et pénétrer les sentimens du Roy de Pologne.

A l'esgard de la guerre du Turc en Hongrie, Sa Majesté est persuadée que la Porte suivant ses anciennes coutumes ne se mettra point en mesme temps deux ennemys sur les bras et qu'après le désavantage et la honte qu'elle vient de recevoir à Cherim, elle changera le dessein desjà formé d'attaquer l'Empereur pour entrer la campagne prochaine en Moscovie avec de plus grandes forces.

Quant à ce qui regarde les Hongrois, Sa Majesté Polonoise entrera volontiers dans les expédiens de les unir à la Pologne s'il croyoit que Vostre Majesté regardast cette affaire dans une autre vëue que celle d'une simple diversion, et je ne le trouverois pas esloigné de donner ce déplaisir à l'Empereur, avec lequel il s'attend d'avoir un jour la guerre s'il estoit assëuré que Vostre Majesté voulust soustenir ce projet ou la conjoncture seroit assez favorable pour obliger la République de consentir par la nécessité de couvrir Cracovie et les frontières de Pologne qui sont esgalement exposées, soit que les Turcs entrent en Hongrie ou que les Hongrois se donnent absolument au Turc, et j'ay crëu devoir à tout événement faire sçavoir à Vostre Majesté quels seroient sur cela les sentimens de Sa Majesté Polonoise

Cependant, Sire, comme ce sont des vëues générales le Roy de Pologne seroit présentement d'avis pour esviter la division et la jalousie que l'esgalité faict naistre entre les seigneurs hongrois qu'on leur fist désirer et demander un chef d'autorité pour la campagne prochaine dont aucun selon moy ne peut mieux convenir au service que Mr. le Chevalier Lubomirski, lequel je n'ay pas voulu toutefois proposer à Sa Majesté Polonoise, sçachant qu'il a dessein de le retenir en Pologne pour s'en servir et l'opposer au Grand-Chancelier; mais je mesnageray moy-mesme les choses lorsqu'il en sera temps avec ledit Chevalier, en exécutant les conditions de son traicté. Vostre Majesté verra par la lettre, que j'ay recëue de M. de Boham qu'il n'y a plus lieu de douter de sa jonction avec les Hongrois et que présentement ils n'ayent entrepris conjointement quelque chose de fort considérable.

J'envoye pareillement à Monsieur de Pomponne la copie des dernières lettres que j'ay recëues du Sieur Absalon et écrites à M. de Boham ¹⁾ et que j'ay recëues de la Commission de Sandomir, affin que Vostre Majesté connoisse mieux les difficultez de l'estat présent des affaires.

Mon mémoire particulier sur la diversion de Prusse informera Vostre Majesté des démarches que je suis obligé de faire pour haster l'exécution des mesures prises depuis sy longtemps, et contre les longueurs sy ordinaires en cette cour auxquelles se joint du costé des Suédois une lenteur que je ne puis comprendre, le gouverneur Horn continuant à se remettre de toutes choses sur l'arrivée du Général qui doit venir commander les troupes de Livonie. Cependant je me trouve nécessité d'avancer l'argent de Vostre Majesté sans lequel il n'y auroit de ce costé icy aucunes troupes prestes; par là je me trouverois exposé sy les choses venoient à manquer du costé de la Suède à un extresme embarras; de sorte que, passé les vingt-mil escus, que je fais distribuer par le Sieur de Beau-lieu par les ordres du Roy de Pologne et les billets, je ne feray plus d'avance que je ne sois assëuré de l'arrivée du Général Suédois et de la marche des troupes.

J'envoye à Vostre Majesté une lettre, que j'ay faict intercepter du Résident de Dannemark ²⁾ par laquelle il avoit ordre de lever deux-mille hommes et de continuer à faire passer des officiers en Prusse Ducale, ce qu'il est impossible d'empescher par la proximité qu'il y a des deux Prusses et qui rend icy les levées plus haultes et plus difficiles.

Il est arrivé, Sire, depuis huit jours à Dantzik un Escuyer et un Courrier de Mons. l'Electeur de Brandebourg. L'un et l'autre soubz prétexte de présenter au Roy de Pologne une assez belle calèche et deux attelages de chevaux, ce qui

m'ayant paru suspect, j'ay fait observer les démarches du dernier et j'ay découvert qu'il avoit secrettement de fréquens entretiens avec le Grand-Chancelier de la Couronne ancien pensionnaire de Brandebourg, avec le Castelan de Posnanie et tous les Sénateurs austrichiens. J'ay donné aussytost advis à Leurs Majestez Polonoises, et deux jours aprez le Grand-Chancelier, ayant fait demander une audience particulière au Roy de Pologne et ensuite à la Reyne de Pologne, leur a représenté en termes trez forts que toute la Pologne estoit pleine du dessein et des préparatifs que l'on fesoit pour rompre en faveur de la France avec M l'Electeur de Brandebourg, a quoy ny luy comme depositaire des constitutions ne pouvoit consentir, ny mesme la plus grande partie de la République, qui avoit grand intérêt de mesnager l'amitié d'un voisin sy puissant, lequel de son costé ne demandoit qu'une liaison estroite avec la maison Royale et les bonnes grâces de Sa Majesté, et que, pour en donner des preuves certaines, il se fesoit fort, sy le Roy vouloit choisir Monsieur l'Electeur pour parain du jeune prince, de luy faire donner présentement les Duchez de Limbourg et de Bitault et d'en faire aussytost prendre possession à son nom; que rien ne pouvoit estre de plus grande considération pour le Roy et la République, laquelle seroit sans doute exposée à une guerre civile sy, refusant des propositions sy avantageuses, on s'attachoit à attaquer l'Electeur, lequel seroit soustenu de l'Empereur, des Hollandois, du Danemark et de toute l'Allemagne. Le Roy de Pologne a respondu au Chancelier que son dessein n'estoit pas de rompre avec Monsieur l'Electeur, mais de l'obliger à satisfaire aux contraventions du traicté d'Olive, que les bruits que l'on répandoit estoient souvent faux et sans fondement et qu'à l'esgard de l'avantage qu'on offroit au Jeune Prince son filz, il ne pouvoit l'accepter tant que l'Electeur auroit quelque chose à démesler avec la République; pour ne pas s'exposer aux reproches que l'on luy pourroit faire d'avoir préféré ses intérestz à ceux de l'Estat. Le Chancelier a parlé à la Reyne bien plus hardiment, luy disant qu'il demanderoit permission au Roy de se retirer dans ses biens de la Grande Pologne sy on ne luy donnoit parole que l'on n'entreprendroit rien contre l'Electeur, ne voulant pas que la République luy pust imputer qu'il ne se fust pas opposé à un conseil sy pernitieux. Leurs Majestez Polonoises m'ayant envoyé quérir aussytost m'ont dit tout ce qui s'estoit passé et sont convenues qu'il falloit trouver moyen de se deffaire du Grand-Chancelier, en le faisant traicter de sa charge avec laquelle il pourroit troubler tous nos desseins, estant d'ailleurs appuyé d'une grande famille qui occupoit presque toute la Grande-Pologne. J'ay aussytost proposé de faire tomber laditte charge entre les mains du Grand-Stolnik de la Couronne³), lequel est entièrement et depuis longtemps attaché à la France et sans aucun intérêt. La Reyne a fort appuyé la chose et le Roy de Pologne n'a paru s'en esloigner que par l'enibarras où il se trouveroit au retour du Palatin de Culme de son ambassade de Constantinople, auquel il a donné parole à son Couronnement de luy faire tomber cette charge.

Comme cette affaire, Sire, est d'une extresme conséquence, la Reyne a combattu de tout son pouvoir, comme j'ay fait de mon costé, les scrupules du Roy, lequel a promis de rendre demain une response positive.

Je n'ay pëu encore régler sur quel pied le Roy de Pologne prendra l'argent, tesmoignant vouloir s'attacher à son traicté qui porte que l'on luy payera dans Dantzik deux-cent-mille escus en bonne monnoye qu'il prétend estre monnoye

de France. J'ay représenté sur cela que celle de Dantzik revenoit à V. M. sur le mesme pied, et que le bon argent de Pologne estant reçu sans difficulté par les troupes, il n'y auroit pas de justice de demander à Vostre Majesté un paiement plus hault et qu'à l'esgard des deux-cent-mille francs promis au delà des deux-cent-mille escus et des vingt-mille escus de la Reyne, ilz seroient payez dans Paris à leurs ordres, et j'ay tenu sy ferme sur cela, Sire, qu'il n'y a rien encore de décidé; cependant il faut tousjours donner les ordres nécessaires pour faire passer l'argent destiné pour le paiement des troupes, et lorsqu'il sera icy, on ne pourra plus reffuser de le recevoir, puisque le change sera payé. C'est une espargne, Sire, de cent-mille francs sur deux-cent-mille escus. Je dois dire aussi à Vostre Majesté que le Roy de Pologne ne prétend point que ce soit à luy à payer ce qui sera nécessaire pour gagner les Palatins de Prusse et quelques personnes dont on a absolument besoin pour favoriser la diversion, s'excusant sur ce que l'argent que Vostre Majesté luy donne ne peut suffire à payer la levée et l'entretien des troupes pendant six mois. Comme cette somme ne pourra pas selon moy aller à plus de dix-mille escus, je crois qu'il faudra passer sur cette difficulté pour obliger le Roy de Pologne à ne se point attacher au paiement des ducats à six francs. J'ay crëu de mon devoir, Sire, de marquer il y a quelques ordinaires à Vostre Majesté que la Reyne de Pologne m'avoit tesmoigné beaucoup de chagrin du peu de considération que l'on avoit pour elle dans un temps où elle sacrifioit tous ses intérestz, et où elle s'attiroit beaucoup d'ennemis pour donner à V. M. toutes sortes de marques de son attachement, et je vous marquay, Sire, que j'avois esvité adroitement en ce temps-là d'entrer dans le sujet de ses plaintes, ce que j'aurois esvité de faire, Sire, sy la Reyne prenant occasion des derniers offres de Mons. l'Electeur de Brandebourg en faveur du Prince son filz, ne m'avoit parlé plus clairement et mesme en présence du Roy son mary, m'ordonnant de faire connoistre à V. M. le déplaisir qu'ilz avoient l'un et l'autre de ce que l'on n'avoit rien fait pour Mr. le Marquis d'Arquien et pour les siens depuis qu'ilz estoient sur le throsne, quoy qu'ilz eussent renouvelé plusieurs instances sur cela par Mons. l'Evesque de Marseille et par leurs propres lettres. J'ay crëu ne pouvoir mieux éluder la chose qu'en me deffendant de m'en charger par l'interest trop visible que j'avois à la voir réussir, assëurant le Roy et la Reyne de Pologne que je sçavois par les lettres particulières de France que l'on avoit dessein de faire quelque chose à leur considération pour Mr. d'Arquien. Mais cependant, Sire, appréhendant que le service de Vostre Majesté ne pust souffrir quelque retardement par ce petit mécontentement de la Reyne de Pologne et que cela ne pust donner prétexte à retarder l'action de Prusse desjà trez-difficile d'elle-mesme, j'ay crëu, Sire, que Vostre Majesté auroit assez bonne opinion de moy et de mon désintéressement pour me permettre de luy parler sur cela avec toute la sincérité que je dois. La grâce que la Reyne de Pologne m'a dit avoir demandée à Vostre Majesté pour Monsieur son père est un Brevet de Duc présentement, et une assëurance d'attacher cette dignité à une terre, lorsque l'on l'aura acquise ou dégagée, et ce que Sa Majesté Polonoise souhaitte à cet esgard regarde bien plus selon moy son honneur et sa réputation en Pologne et en France que la satisfaction de Monsieur d'Arquien; car je croirois pouvoir bien respondre à Vostre Majesté que la terre, où l'on doit attacher la dignité ne sera jamais acquise ny retirée de l'argent de Monsieur d'Arquien et encore moins de celui du Roy et de la Reyne de Pologne, de sorte, Sire, que

sy Vostre Majesté vouloit, en accordant la chose, regarder seulement le Père d'une Reyne née Françoise, toutes les apparences sont que la grâce ne passera point au delà de luy, et cette marque de considération faciliteroit sans doute, toutes les mesures qui sont sur le point d'esclatter icy.

J'espère, Sire, que Vostre Majesté pardonnera la liberté que je prends, puisqu'elle n'a point d'autre but que son service, et que la haine et l'extresme jalousie de mon beau-père sur tout ce qui me regarde, n'est malgré moy que trop connue en France, où l'on me rendra assez de justice pour connoître que je préfère tout autre intérêt à celui de mon devoir (*sic*), dans lequel je renferme toute l'espérance de ma fortune, estant, avec etc.

¹ 2) Dokumentów tych niema w archiwum.

³) De Béthune niedokładnie się wyraża: o oddaniu bezpośrednio niepraktykowanym sposobem wielkiej pieczęci stolnikowi kor. nie mogło być na teraz mowy; a tylko o usadowieniu go na podkanclerstwie, po Wydzdze posuniętym na kanclerstwo wielkie, z którego wyprawiono, na krakowskie województwo, niemiłego Jana Leszczyńskiego.

Nie chcemy przesądzać, ile stan sumienia margrabiego de Béthune wpłynął na zabawny *lapsus calami*, którego się w ostatnich słowach depeszy dopuścił; ale znajomość jego charakteru, z dotychczas przejranych źródeł powzięta, wątpić pozwala, aby, popierając tak gorliwie sprawę swojego teścia, zupełnie był bezinteresownym. Najpierw, mimo owej nienawiści i zazdrości znanej jakoby w całej Francji, i we Francji i w Polsce honor, któregoby teść dostąpił, spadłby w pewnej części na zięcia. Powtóre, ambasador przypuszczał, jak się zdaje i prawdopodobnie nie bez zasady, że skoroby Ludwik XIV, przez wzgląd dla Maryi-Kazimiry, przewyciężył wstręt, jaki objawiał do obdarzenia tytułem księcia margrabiego d'Arquien, nie poskapiłby także tego tytułu dla swojego ambasadora. W tym duchu pisał de Béthune do p. de Pomponne pod datą 20 grudnia 1676 w depeszy, którąśmy zamieścili (str. 338). Ale otrzymał wcale nieobiecującą odpowiedź:

»Pour ce qui touche vos intérestz — répondit le ministre sous la date du 19 lutoy 1677 (St. Germain; LIV, 48, minuta) — vous ne doutez pas, Monsieur, du plaisir extresme que je trouveroie à y contribuer au point que vous le pouvez désirer, mais peut-estre jugerez-vous que les facilités n'y sont pas plus grandes que lorsque vous partistes de la cour et que la demande que vous feriez de la dignité de duc requiert d'autres établissements auparavant.«

Po takiej odpowiedzi zamilkł ambasador przez czas długi; teraz zaś, ze swoim interesem się chowając, interes tylko margrabiego d'Arquien wysuwał naprzód.

Jedną z głównych części zaginionych memoriałów margrabiego de Béthune stanowił jak się zdaje całkowity plan przekupstwa, jaki zdaniem ambasadora należało wprowadzić w wykonanie w Polsce,

dla skutecznego przeciwważenia wpływów austriackich i brandeburskich. Oto co czytamy w depeszy do p. de Pomponne z 18 października 1677 r.:

Gdańsk. (Oryginał. — LVII, 49).

Comme vous aurez peu apprendre par Monsieur l'Evesque de Marseille combien nous avons de gens opposés et les profondes racines que prennent tous les jours les partys de l'Empereur et de Brandebourg, l'on ne doit point s'estonner à la Cour sy je propose de nouvelles despenses pour s'asséurer de quelque amy qui puisse faciliter l'exécution des desseins de Sa Majesté et résister au déchaînement que l'on a contre tout ce que la France veut entreprendre. Je ne conseillerois jamais au Roy de répandre l'argent à plaines mains en ce pays icy; il est mesme dangereux d'y accoustumer les Polonois, habituez de longtemps à prendre de tous costez; mais il est impossible de se passer de ceux qui sont dans les plus grands postes, et je vous prie, Monsieur, de communiquer les mémoires que j'envoie à M. de Marseille, lequel les fortifiera sans doute de son tesmoignage.

Biskup Marsylijski był w samej rzeczy już w Wersalu. Donosi o tem de Pomponne margrabiemu de Pomponne pod datą 17 września w następujący sposób:

Wersal. (Minuta. — LVI, 99).

Nous avons icy, Monsieur, M. l'Evesque de Marseille depuis deux jours. Nous nous sommes fort entretenus sur vostre sujet et il m'a fort asséuré de l'amitié qui est et qui a tousjours esté entre vous. Il m'a parlé de la froideur qui a esté entre la Reyne de Pologne et Madame la Marquise de Béthune et des soins qu'il a donnés pour la faire cesser. Il doit mesme rendre conte au Roy de la manière avantageuse dont vous servez et du besoin que vous avez que Sa Majesté vous aide pour soutenir les dépenses extresmes auxquelles vous estes engagé. Enfin, Monsieur, vous n'avez ce me semble, ny vous ny Madame de Béthune, un meilleur amy. Aussi ne doutez-vous pas que vous n'en soiez fort convaincu.

Wątpić należy, czy pan de Béthune żywił takie przekonanie w chwili, gdy tę depeszę odebrał; w każdym razie zobaczymy go niebawem objawiającego przekonanie zupełnie odmienne w nader energiczny sposób.

Wypisawszy się w dniu 18 b. m., ambasador przesłał już tylko do końca miesiąca cztery dość krótkie depesze. D. 20 października 1677 r. pisze do p. de Pomponne (Gdańsk; LVII, 70, oryg.), wstrzymując się od pisania do króla dla braku ważnych wiadomości:

«Les affaires de Prusse s'avancent du costé du Roy de Pologne et on travaille à des levées qui seront apparemment plustost prestes que celles des Suédois dont... je ne puis comprendre la conduite.»

Dnia 22 października 1677 r. pisze znowu do ministra tylko (Gdańsk; LVII, 72, własnoręcznie), donosząc o szczęśliwem załatwieniu sprawy pana stolnika (str. 446-8). Jakoż 25 października pan stolnik w dwóch własnoręcznych listach dziękuje Ludwikowi XIV (Gdańsk; LVII, 88) i panu de Pomponne (LVII, 90) za otrzymaną, dzięki ich pośrednictwu, pieczęć mniejszą i oświadcza swą gotowość służeniu francuskim interesom.

«Vostre Majesté — zapewnia ze swej strony ambasador w depeszy z 30 października 1677 (Gdańsk; LVII, 98, oryg.) — cognoistra combien ce changement pourra estre utile dans tout ce qu'on entreprendra de ce costé icy, et, pour estre encore plus sœur du nouveau chancelier, j'espère luy faire épouser ma belle soeur.»

Z depeszy tej z 30 października 1677 przytoczymy jeszcze następujący wyjątek:

«Je presse de tout mon pouvoir la levée des troupes pour la Prusse afin que tout soit en estat de ce costé à l'arrivée du Grand-Général Horn en Livonie, et, sy les nouvelles de Stetin se trouvent véritables et que l'Electeur ayt résolu de passer l'hiver devant cette place, on ne peut désirer une plus grande conjoncture pour attaquer la Prusse et souslager la Suède qui ne paroist plus avoir de ressource que dans cette diversion icy, de laquelle je pourrois respondre à V. Majesté, sy je voyois plus d'activité de la part des Suédois et moins de lenteur du costé du Roy de Pologne, ce qui me faict craindre, sy S. M. Polonoise s'esloigne une fois de Prusse avant l'affaire commencée, que toutes les mesures prises ne viennent à manquer; ce qui me faict mettre toutes choses en usage pour obliger lesdits Suédois d'entrer en action dans le commencement de décembre, estant impossible de le faire avant que les gelées aient resserré les eaux et refermé la terre.»

W załączonej depeszy do p. de Pomponne nie znajdujemy nic godnego uwagi.

Zanotować nam jeszcze wypada w tym miesiącu własnoręczny list nuncjusza do Jana III (28 paźdz. 1677; LVII, 82, własnoręcznie), zawierający przedstawienie względem protekcji udzielanej węgierskim powstańcom.

Miesiąc listopad otwiera de Béthune (do Ludwika XIV, Gdańsk 3 listopada 1677; LVII, 103, oryginał) doniesieniem o zwycięstwie

powstańców węgierskich nad wojskami cesarskimi. Widzimy jednak z późniejszych depesz, że, jak zwykle, wzajemne zazdrości i kłótnie dowódców nie pozwoliły zebrać owoców zwycięstwa. W depeszy ambasadora z 13 listopada 1677 (do Ludwika XIV, Gdańsk; LVII, 126, oryginał) czytamy, że Teleki, wciąż w opozycji się trzymający, namówił do odwrotu dwutysięczny korpus »de troupes confinières;« dalej że wstrzymuje dobre chęci Teokolego (który tu po raz pierwszy wychodzi na scenę) etc. Zresztą, dodaje jednak ambasador, wszystko idzie dobrze. Mamy także z pierwszych dni listopada, jak się zdaje — bo daty kopia nie ma — list kawalera Lubomirskiego do p. de Béthune (LVII, 121, kopia), z którego czerpiemy wiadomość o ogłoszonym w Węgrzech manifestie Ludwika XIV, obiecującym pomoc powstańcom, i o skutkach tego manifestu, mianowicie o przyłączeniu się do powstania dwóch hrabstw dotąd się wahających. Manifest ten, o którym nie znajdujemy żadnej innej wskazówki, był chyba dziełem samych powstańców. Trudno bowiem przypuścić, aby akt takiej wagi przysłano wprost z Wersalu do Węgier, bez porozumienia się nawet z głównym kierownikiem całej sprawy, panem de Béthune. Czytamy także w liście Lubomirskiego, że się wybiera do Sobieskiego z prośbą o przybycie w pomoc powstańcom.

Jak sprawa węgierska o kłótnie dowódców, tak sprawa pruska zahacza się w tym miesiącu o brak pieniędzy. Przewidując nieukontentowanie Ludwika XIV, tłumaczy ambasador pod datą 6 listopada (do Ludwika XIV, Gdańsk; LVII, 112, oryginał), że do forszusowania dwudziestu tysięcy talarów zmuszony był absolutną koniecznością i niepodobieństwem odwoływania się z tak daleka do króla we wszystkich szczegółach. Następnie pisze:

«A moins d'avancer encore présentement une somme de 40,000 escus l'affaire de Prusse ne sera jamais, estant impossible que les Suédois hazardent les troupes de Livonie, qui font leur dernière ressource, qu'ilz ne voient celles que S. M. Polonoise a promises en estat de les joindre et on ne doit pas songer que le Roy de Pologne donne pour le corps qu'il doit fournir une seule obolle de son argent, ce que l'on ne doit attribuer à nulle politique cachée, mais à des raisons que V. M. connoist assez pour m'empescher de le dire.»

Zapewnia przytém, że wojska mają Szwedzi w Inflantach podobnie; będzie jednak czekał rozkazów królewskich co do tych 40,000 talarów, tak niezbędnym potrzebnych.

Przy końcu depeszy znajdujemy wiadomość o zamachu na życie króla i królowej polskich, przez arszenik wrzucony do kawy. Szczęśliwym trafem paź podający kawę skosztował jej przed podaniem

i doznał skutków trucizny; uratowano go jednak. Bliższych szczegółów nie podaje ambasador.

Dwie następne depesze ambasadora do Ludwika XIV powtarzają nalegania o subsydia na sprawę pruską. Podajemy je w wyciągach:

Gdańsk 13 listopada 1677. (Oryginał. — LVII, 126).

Monsieur l'Ambassadeur de Suède me vient d'envoyer une lettre du Sénateur Horn destiné pour commander les troupes de Livonie par laquelle il l'assure qu'il doit s'embarquer deux jours après pour Riga, où il doit présentement estre arrivé, et d'où il dépêchera un officier aussytost, capable et bien informé du chemin que les troupes auront à tenir en Prusse afin que celles du Roy de Pologne puissent convenir du temps et du lieu de leur jonction, et j'espère que tout sera prest de ce costé-icy dans le vingt du mois qui vient, mais je dois dire à Vostre Majesté qu'il est impossible que les troupes polonnoises puissent marcher qu'elle ne permette que l'on avance sur ce qu'elle a accordé une somme de vingt-cinq à trente mille escus, que l'on ne délivreroit pas que le lieu du rendez-vous ne fust arrêté et que l'armée de Livonie ne se branle pour entrer en action. Cependant le Roy de Pologne pour grossir les sujets de plaintes qu'il a contre l'Electeur de Brandebourg luy a fait une députation considérable pour luy demander le Docteur Strauch et la moitié des péages de Pilau que l'on sçait qu'il refusera et celui que Sa Majesté Polonoise a choisy pour estre chef de cette députation est le Starosta Gourginski, Colonel de ses Reistres, lequel a ordre de bien examiner l'estat du siège de Stetin, celui de l'armée de l'Electeur et des troupes qui sont en Prusse, afin que sur son rapport on prenne des mesures certaines et on dépêche à M. de Conigsmark pour sçavoir de luy s'il peut faire joindre sa cavalerie dont il paroist embarrassé à l'armée qui entrera en Prusse. De sorte, Sire, que toutes les choses sont bien disposées de ce costé-icy, où il ne manque qu'un chef pour les troupes polonnoises, le Roy se trouvant retenu par plusieurs considérations dans le choix qu'il doit faire.

Gdańsk 20 listopada 1677. (Oryginał. — LVI, 144).

Les levées du Roy de Pologne pour la Prusse s'avancent fort et il n'y a point de jour que l'Ambassadeur de Suède ne presse Sa Majesté Polonoise de les tenir prestes à marcher, assurant que les premières nouvelles de Livonie apporteront l'arrivée du Sénateur Horn, lequel ayant trouvé toutes choses en estat, n'attendra pour entrer en action que l'exécution du traité de ce costé-icy; ledit Ambassadeur m'a avoué que la seule chose qui a retardé jusques à présent la Suède est le manque d'argent, et proposé avec de grandes instances de vouloir les assister de quelques sommes, dont je me suis entièrement deffendu sur le deffaut d'ordres et d'argent. Cependant je ne peux m'empêcher de dire à Vostre Majesté que cette affaire icy est d'une sy grande conséquence que je croirois absolument utile de retenir sur les subsides que l'on leur accorde une somme de cent-mille livres pour la faire promptement passer icy et ne leur estre délivrée que lorsque ilz se met-

tront en marche et ce qui me fait entrer, Sire, à faire cette proposition est la conjoncture présente qui ne peut jamais estre plus favorable, apprenant par l'envoyé du Roy de Pologne du camp de Brandebourg devant Stetin que son armée est déperie à un tel point qu'elle n'est point en estat de résister à un corps de trois-mille hommes et M. de Rebenac me mande de Stralsund que je peux compter sur trois-mille chevaux effectifs des troupes de M. de Conigsmark lesquels n'attendent qu'un ordre pour se joindre à l'armée qui entrera en Prusse, me faisant comprendre qu'elles ne peuvent subsister que trez-difficilement dans le lieu où elles sont. De sorte, Sire, que toutes ces troupes jointes ensemble pourroient non-seulement emporter la Prusse, mais recouvrer encore la Poméranie; c'est sur quoy Vostre Majesté fera, s'il luy plaist, réflexion, et, en cas qu'elle m'envoie des ordres je la supplie de se souvenir de ce que j'ay eu l'honneur de luy mander de l'avance qu'il sera nécessaire de faire au Roy de Pologne sur les deux-cent-mille escus promis, estant impossible que les troupes polonnoises puissent marcher sans argent.

Je croy estre obligé, Sire, de faire sçavoir à Vostre Majesté que Monsieur l'Ambassadeur de Suède continue chaque jour à me faire les mesmes instances dont M. de Marseille pourra, Sire, vous avoir rendu compte, m'offrant mesme au nom du Roy son maistre, sy je veux prendre le commandement des troupes de Pologne, des avantages assés considérables, ce que je ne peux attribuer, Sire, qu'à l'espérance qu'il auroit que le corps polonois demeureroit plus uni et plus fort et le Roy de Pologne plus engagé s'il y avoit un homme de nom qui eust l'honneur de luy appartenir dans ce commandement. J'ay rendu la mesme response que j'avois faite, M. de Marseille estant icy, remettant tout aux ordres de Vostre Majesté.

Piszac do króla, pisze także ambasador jak zwykle do ministra. W depeszy z 13go listopada 1677 (LVII, 130, oryginał) zanotujemy tylko wzmiankę, że zaciągi polskie do pruskiej kampanii przeznaczone, jeśli nie będą mogły być użyte w Prusach, przerzuci je ambasador do Węgier, i tym sposobem w żadnym przypadku subsydia, których żąda, stracone nie będą. Depesza z d. 20 listopada 1677 jest poufną i zasługuje na całkowite zamieszczenie:

Gdańsk. (Własnoręcznie. — LVII, 152).

J'esvite autant que je peux, Monsieur, de vous fatiguer de mes lettres particulières pour ne point abuser de la permission que vous m'avez donnée de vous escrire avec confiance; mais je manquerois à moy-mesme sy je ne vous advertissois que l'ordinaire dernier la Reyne de Pologne a reçu une lettre de M. de Marseille de cinq feuillets de papier tout en chiffre, laquelle elle a déchiffrée elle-mesme pendant toute la nuit; ensuite m'ayant demandé sy je n'avois point reçu d'ordre et d'argent pour l'affaire de Prusse et luy ayant dit selon la vérité que non, elle m'a dit que je n'estois pas de bonne foy et que l'on m'avoit envoyé le mesme ordinaire une lettre de change de cent-mille francs pour cela, ce qu'elle sçavoit trez-bien. Je vous laisse à juger, Monsieur, s'il peut-estre avantageux au service

du Roy que l'on mande de pareilles choses, ou fausses ou véritables, puisque l'on m'attire, sy elles ne sont pas vraies, le chagrin de la Reyne de Pologne, et que sy elles le sont on m'empesche de prendre des mesures pour exécuter sèurement mes ordres. Je vous ay supplié, Monsieur, lorsque M. de Marseille est party d'icy, que vous eussiez la bonté de prévoir à cet inconvenient; je vous en supplie encore, n'estant point du service du Roy que cela soit et d'ailleurs ne pouvant point m'accomoder d'un employ partagé.

Je dois vous dire encore, Monsieur, que la Reyne de Pologne dit encore à ma femme qu'elle sçavoit de bonne part que nous avions de puissans ennemys à la cour, lesquels estoient contraires à tout ce que je faisois et à tout ce que l'on voudroit faire pour moy. Vous sçavés, Monsieur, de qui cela doit s'entendre et je suis fort trompé sy l'advis que M. de Marseille a donné sur cela n'a quelque rapport à la famille de Mr. de Louvois et à quelque manège qu'il veut faire et apparemment à vostre inscèu, Monsieur, affin de se faire un mérite vers M. le Tellier, en ménageant pour de l'argent une assurance de la première nomination de Pologne en faveur de Mr. l'Archevesque de Reims; enfin, Monsieur, j'ay esté trompé trop de fois icy pour n'avoir pas lieu de tout appréhender en France, et je me confirme tousjours ou que Mr. de Marseille veut revenir icy, on y faire passer M. Darquin, pour ruiner mes affaires; estant adverty, Monsieur, par des amys fort bien informés que les louanges que l'on me donne quelquefois cachent tant de venin et donnent tant de choses à entendre contre moy que je ne sçau-rois trop m'en deffier et il est certain, Monsieur, que les affaires de Hongrie ont esté traictées d'un tel ridicule que sy jusque à présent mes soins et un peu de bonne fortune ne les avoient faict réussir, malgré vostre justice et vos bontés, m'auroit-on rendu responsable des événemens, comme il me paroist par les deux dernières dépesches que j'ay reçues que l'on veult faire des vingt-mille escus que j'ay donnez pour avancer l'affaire de Prusse¹⁾. Tout cela, Monsieur, me donne lieu de faire de grandes réflexions sur ma fortune et de vous supplier, Monsieur, de considérer que s'il m'arrivoit le moindre malheur, je serois perdu sans ressource et que sy l'on ne faict rien pour moy dans une conjoncture aussy favorable que celle cy, les changemens qui menacent cette cour m'entraîneront avec eux; car, Monsieur, je vous dois dire confidemment que je vois beaucoup de lieu de craindre dans l'année où l'on va entrer une confédération et peut-estre une guerre civile en Pologne, l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg n'espargnant rien pour brouiller le Roy de Pologne chez luy, comme le seul moyen qui leur reste de traverser l'affaire de Hongrie et de Prusse.

Permettés-moy donc, Monsieur, dans l'incertitude où je me trouve de vous représenter les instances que l'Ambassadeur de Suède me faict au nom du Roy son maistre de vouloir prendre le commandement des troupes de Pologne dont il espéreroit un corps plus considérable, sy je me trouvois à la teste, et ayez la bonté de songer dans la dureté où est la cour pour moy sy je ne pourrois pas l'obliger à me faire plustost du bien dans ce poste que dans l'employ que j'occupe, vous assurant, Monsieur, que nulle légèreté n'entre dans ce que je propose, puisque je remets toutes mes vœues à Vostre décision; mais vous aurés la bonté de vous souvenir, Monsieur, que sy j'avois passé en Hongrie avec les troupes les affaires du Roy en auroient mieux esté et que sy cette entreprise là manque, ce ne sera jamais que manque d'un chef d'assez d'autorité pour contenir les Hongrois

et empescher leur division qui sera leur dernière ruine. Je suis sy persuadé, Monsieur, de vos bontés que je n'ajoute rien à cette lettre, quoyque j'eusse mille choses à dire; mais, Monsieur, je ne veux pas abuser d'un temps aussy précieux que le vostre. Je suis, etc.

¹⁾ Odnosi się to do depesz Ludwika XIV z 22 i 29 października 1677 r. (LVII, 77 i 94), w których król dość ostro strofuje ambasadora, że forsusował 20,000 talarów, nie upewniwszy się pierwszej o gotowości do wyruszenia w pole pułków w Liwonii konsystujących. Ostatnia z tych depesz zawiera nadto ostateczne rozstrzygnięcie kwestyi monetowej tylokrotnie agitowanej (str. 443). «Je donneray ordre, pisze król, pout faire toucher icy les sommes qui regardent directement le Roy et la Reyne de Pologne; mais pour celles qui doivent estre employées au payement des troupes que ce Prince doit faire agir en Prusse, j'en chargeray celuy qui devra faire cette dépense sous vos ordres et feray remettre les fonds à Dantzick.»

Mimo zaufania pana de Béthune w jego dobroć, minister dość sucho odpowiedział na skargi dotyczące się biskupa Marsylijskiego:

St. Germain 10 grudnia 1677. (Minuta. — LVII, 204).

Pour respondre, Monsieur, à la lettre particulière qu'il vous a plu de m'escire le 20 du mois passé, je puis vous dire que je ne suis point surpris que Mons. l'Evesque de Marseille garde un grand commerce et escrive de grandes lettres à la Reyne de Pologne, tant il me paroist obligé de respondre aux lettres obligeantes que j'ay vëu que cette Princesse luy escrit. Mais, pour la communication des affaires qui vous regardent et qui vous doivent estre mandées de la cour, soyez persuadé qu'il n'en a nulle. Vous connaissez trop le secret que Sa Majesté veut qui soit observé et qu'elle ne veut pas qu'il s'estende au delà des personnes qu'il est de son service qui en soient instruitz.

Ainsy assëurez-vous qu'il n'a point eu de connoissance des ordres que vous avez reçus de S. M., au moins qui valussent la peyne d'estre tenus secretz

Co do prywatnych zaś interesów i potrzeb ambasadora, te zostają pominięte milczeniem. Już 22 października 1677, gwoli powtarzanym prawie we wszystkich depeszach ambasadora narzekaniom na wielkie a konieczne w jego położeniu wydatki osobiste i brak pomocy ze dworu, pisał minister (Wersal; LVII, 76, minuta) zapewniając, że król wielkość wydatków uwzględni i wynagrodzi je przy sposobności. Musiał więc de Béthune zadowolnić się tą dość niepewną obietnicą.

Z następną depeszą margr. de Béthune z 27 listopada 1677 r. sprawa pruska wchodzi w nowy okres. Widzieliśmy, że na wstępie

głównym przedmiotem usiłowań ambasadora w tej sprawie było wyciągnięcie Sobieskiego z niepewności i zwlekań, w których zdawał się on podobać sobie, gdy przeciwnie Szwecya ochoczo i raźnie przystępowała do rzeczy. Potém, już w ostatnich depeszach ambasadora przebija obawa zwłoki ze szwedzkiej strony, zawsze jednak obojętność Sobieskiego i wynikające ztąd trudności w postawieniu na nogi polskiego korpusu, stanowią główny szkopuł dla całego przedsięwzięcia. Teraz zaś już stanowczo Szwecya i jedna Szwecya tylko nie dopisuje, bo Sobieski owszém gotowym się oświadcza do działania i posyła nawet dowódcom sprzymierzonych wojsk energiczne ultimatum *aut nunc aut nunquam*.

Czy ultimatum takie najwłaściwszym było środkiem do zwalczania opieszałości szwedzkiej, wątpliwą jest rzeczą. W istocie nie wdając się już w rozbiór kwestyi, jak dalece wyprawa na Prusy Książęce była, według zapatrywania się pana de Béthune, lub nie była ostatnim środkiem ratunku dla Szwecyi, zdaje się nad wszelkie wątpliwości wyniesionym pewnikiem, iż pragnęła ona przywieść tę wyprawę do skutku, skoro dokonała tego w samej rzeczy później, aczkolwiek w nierównie mniej przyjaznych warunkach. Właściwszą przeto, a nawet jedyną drogą do osiągnięcia pożądanego celu — jeżeli rzeczywiście osiągnąć go pożądał Sobieski — było usunięcie wcale nie moralnej, ale czysto materyjalnej przeszkody przytrzymującej w Infantach ów korpus szwedzki, na którego uruchomieniu wszystko zawisło.

Prawdopodobnem jest przecieź, iż krok, o którym mowa, natchnionym został królowi przez samego p. de Béthune; ale i to jest prawdopodobnem, że francuski dyplomata w tym przypadku jak i w wielu innych znalazł swego mistrza w królu polskim; że ambasador w rozpaczy chwycił się środka, który, jak większa liczba rozpaczą podyktowanych środków, do niczego nie prowadził, Sobieski zaś nader chętnie dał ucho podszeptowi, który z jednej strony odpowiadał wymaganiom zkądinąd, a mianowicie z nacisku przeciwnego królewskiej polityce stronnictwa wypływającym, z drugiej zaś strony stawiał go wobec przyjętych względem Francyi i Szwecyi zobowiązań w najkorzystniejszym dla zobowiązanego położeniu.

W samej rzeczy, przyszłość ten tylko postawionego obecnie ultimatum skutek okazała, iż Sobieski, po upływie zakreślonego w niém terminu, uwolnionym się uznał od odpowiedzialności za niedojście do skutku przedsięwzięcia — z zachowaniem ma się rozumieć prawa do francuskich subsydyów, skoro wojsko przezeń na czas wystawione było i gotowość wszelka do wyprawy okazaną została!

Podajemy w wyciągach wspomnianą wyżej depeszę ambasadora z 27 listopada i następną z 2 grudnia 1677, które udzielone tu wskazówki uzupełniają:

Do Ludwika XIV. Gdańsk 27 listopada 1677. (Oryginał. — LVII, 162).

J'avois fait sçavoir à Vostre Majesté par mes dernières dépesches la crainte que l'on avoit icy de la confédération des armées de Pologne et de Lithuanie; mais nous apprenons par des lettres de Léopol que le projet du Prince Dimitre a esté destruit par les soins du Palatin de Russie et du Straznik de la Couronne, et que ledit Prince s'est retiré malade dans ses terres; de sorte que je tiens l'armée polonoise rafermie dans son devoir.

Pour celle de Lithuanie laquelle a tousjours esté dépendante du Général Paëtz entièrement austrichien dont on découvre tous les jours de grandes intelligences avec l'Electeur de Brandebourg, on ne doute point qu'il n'ayt dessein d'empescher de tout son pouvoir le passage de l'armée de Suède par la Samogitie pour entrer en Prusse, ce qui a obligé le Roy de Pologne pour le prévenir de donner les ordres aux troupes qu'il a levées d'estre prestes à marcher le vingt du mois qui vient, d'envoyer un homme de considération au Mareschal Horn, gouverneur de Livonie, pour luy déclarer que sy l'armée de Suède ne se met en marche en mesme temps il sera obligé, ayant satisfait de sa part à son traicté, de casser ses troupes qui ne peuvent plus subsister sans ruiner ses économies royales, et luy attirer la plainte et la haine de toutte la Pologne.

De sorte, Sire, que selon toutes les apparences, la Suède ne peut plus différer, et la diversion de Prusse est preste d'éclatter; et sy elle avoit scëu s'aider plustost, elle auroit sauvé Stetin et restably ses affaires en Poméranie; mais au moins sy l'armée n'est assemblée assez à temps pour faire lever le siège de cette place, elle occupera la Prusse avant que l'Electeur puisse estre en estat de s'y opposer. J'ay donné advis de l'estat des choses à M. de Conigsmark et à M. de Rebenac, lesquels m'ont fait sçavoir, ainsy que je l'ay mandé à Vostre Majesté, qu'ilz estoient fort embarassez de leur cavalerie, laquelle ilz espéroient de nous faire joindre, affin qu'ilz prissent leurs mesures sur les nostres et estant d'une extresme conséquence que l'on donne des assëurances d'un prompt secours à ceux de Stetin. Le Roy de Pologne m'a donné un polonois trez-brave et trez-hardy lequel soubz prétexte d'aller trouver l'Envoyé de Sa Majesté qui est dans le camp de l'Electeur doit se jeter dans la place moyennant cinq-cent escus dont j'ay fait donner cinquante pistolles et consigner le reste, ne pouvant, Sire, m'empescher de faire de ces petites dépenses, et l'Ambassadeur de Suède, estant icy sans argent, et par conséquent sans mouvement. J'enverray à Vostre Majesté le prochain ordinaire le projet que Sa Majesté Polonoise a fait elle-mesme et le lieu du rendez-vous.

Cependant, je supplie Vostre Majesté de faire donner les ordres nécessaires pour de l'argent par les raisons que j'ay représentées plusieurs fois à Vostre Majesté, les troupes polonoises ne pouvant marcher sans secours et rien n'auroit selon moy pu troubler l'affaire, sy Vostre Majesté, du consentement du Ministre de Suède en France, avoit fait toucher icy cent-mille francs sur le subside qu'elle

leur accorde. Car enfin, Sire, de ce qui se fera icy dans deux mois dépend le rétablissement des Suédois ou la perte entière de leurs Estatz en Allemagne, laquelle entraînera celle de Livonie.

Vostre Majesté verra par la lettre que l'envoyé du Roy de Pologne à l'Electeur de Brandebourg m'escrit du camp de Stetin, le déplorable estat de cette ville, la fièreté de l'Electeur de Brandebourg et les mesures qu'il prend avec l'Empereur, pour des quartiers dans l'empire soubz promesse de donner un corps considérable de ses troupes pour grossir les armées du Rhin. Mais j'espère, Sire, sy la Suède faict son devoir qu'il aura dans peu de jours assez d'occupations chez luy pour ne se pas mesler d'autres affaires. . . .

Le mesme Député hongrois ¹⁾ qui est venu icy a apporté au Roy de Pologne l'assurance ²⁾ des Hongrois et une lettre de leur Communauté dont j'envoie la coppie à Monsieur de Pomponne ³⁾. J'ay faict donner une audience secrette audit Député dans laquelle le Roy de Pologne leur a promis de protéger secrettement leur party, et en cas de malheur une retraicte pour le Général Vesselini et le comte Theokeoli, ce qui fortifiera de beaucoup la résolution desdits Hongrois auxquels je renvoye aujourd'huy trez-honorablement leurdit Député.

J'envoie à Monsieur de Pomponne une suite de lettres interceptées de l'Envoyé de Dannemark à La Haye à celui qui est à Dantzik ⁴⁾, par laquelle il marque de grandes dispositions à la paix, ce qui m'a paru donner beaucoup de l'inquiétude au Roy de Pologne dans la crainte que venant à se conclurre il ne se trouvast accablé de la haine de ses voisins, ayant rendu l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg irréconciliables par l'affaire de Hongrie et par celle qui est sur le point de commencer en Prusse.

Je l'ay rassuré tout autant que j'ay peu par la confiance qu'il devoit prendre à l'amitié de V. M. et au traité qu'il avoit avec Elle. Cependant il m'a paru résolu d'envoyer un Exprez en France, m'ayant tesmoigné, Sire, désirer pour la sèureté de s'unir avec l'Angleterre et le Prince d'Orange par Vostre Majesté, affin de se rendre par là tousjours maistre du commerce de la Pologne avec la France, qui faict la seule richesse de ce pays-icy et s'assurer en mesme temps contre le Dannemark qui le pourroit traverser sy les Estatz de Hollande y consentoient et contre l'Electeur de Brandebourg et leurs alliez. L'ordinaire prochain je feray sçavoir à Vostre Majesté plus particulièrement celui que l'on enverra et mesme sy l'on enverra quelqu'un, plusieurs choses se proposant icy lesquelles ne s'exécutent pas tousjours.

¹⁾ Posel powstańców węgierskich, przybyły z ratyfikacją traktatu zawartego dnia 31 maja 1677 (str. 397).

²⁾ Zapewnienie, że bez jego pozwolenia z cesarzem traktować nie będą.

³⁾ Dokumentu tego nie znajdujemy.

⁴⁾ Dokumentów tych nie znajdujemy; natomiast znajdujemy dwa (również przejęte) listy posła duńskiego do króla Danii i do pierwszego ministra, z których wyciągi do niniejszej depeszy dołączamy.

Ambasador Duński w Polsce do króla Danii, 18 listopada 1677 roku.
(Kopia. — LVII, 134).

Sire, j'ai reçu avec due soumission les ordres de Votre Majesté du 13 du mois passé auxquels j'obéirai ponctuellement. La lettre qui y était jointe pour le Roi de Pologne au sujet des levées qui se font ici par les ennemis de V. M. et ses alliés, je n'ai pas manqué de l'insinuer auprès du Chambellan de la Couronne, en sollicitant une audience pour la délivrer, mais jusques ici je n'en ai obtenu aucune résolution; aussi bien puis-je assurer V. M. par avance que toutes les remontrances que l'on fera au Roi de Pologne sur ledit sujet l'irriteront plutôt qu'elles ne lui feront (se) désister de son propos, les levées sont déjà trop avancées et les fait-on presque ouvertement. Samedi passé marchèrent du faubourg soixante-dix personnes et le jour après cent-cinquante; la plupart de ces gens-là subsistent dans les Economies du Roi de Pologne; de même favorise-t-il les mêmes levées sous son nom comme destinées pour la garnison de Marienbourg et autres places aux environs; enfin on fait journellement des officiers nouveaux et les patentes sont distribuées de tous côtés, et, à moins qu'il ne survienne quelque embarras extraordinaire ou imprévu, nous n'avons rien à espérer de ce côté-ici. Il semble aussi que le bon succès des troupes polonaises que M. de Béthune a envoyées en Hongrie échauffe les entreprises ici, et le séjour du Roi de Pologne n'y contribue pas moins. L'on ne parle plus de son départ et crois-je fermement qu'il ne bougera pas de Prusse cet hiver. Il a pour cela un fort plausible prétexte depuis que le bruit court que la peste est à Javorove où il prétendait aller.

Ambasador duński w Polsce do pierwszego duńskiego ministra, 16 listopada 1677. (Kopia. — LVII, 170).

Monsieur, vous verrez par la relation que j'ai faite au Roi ce qui se passe ici, et c'est tout ce que je puis faire ici que de mander la continuation et les suites des entreprises de cette cour qui assurément sont dangereuses, à moins qu'on ne s'y oppose de bonne heure. J'ai vu tout ceci depuis longtemps et mes relations précédentes en feront foi. Il est en vain, Monsieur, d'y vouloir remédier par des raisonnements auprès de ceux qui n'en ont guère ou au moins qui ne nous veulent pas payer de cette monnaie. L'on peut encor prévenir le mal par des moyens réels, quoiqu'il soit bien avant. S. A. E. a commandé que dans la Prusse la noblesse se doit tenir prête pour monter aux premiers ordres, mais selon que je connais l'humeur des Prussiens, je crains qu'en cas de résolution la plupart ne fassent volte-face, au moins en parlent-ils avec assez de liberté, et les caresses du Roi de Pologne ont attiré beaucoup dans ses intérêts et même dans son service; ce que S. A. E. ne peut pas empêcher.

De Béthune do Ludwika XIV. Gdańsk 2 grudnia 1677 roku.

(Oryginał. — LVII, 172).

L'affaire de Prusse est, Sire, dans un état où il ne dépendra plus que des seuls Suédois de l'exécuter, le Roy de Pologne ayant envoyé secrètement un homme de considération et de confiance au gouverner Horn en Livonie pour luy faire sçavoir que ses troupes sont prestes ¹⁾ et qu'il attend seulement de ses nouvelles pour les faire marcher sur Coldah ²⁾ et Olesco ³⁾ que Sa Majesté Polonoise a jugé les lieux les plus propres pour leur rendez-vous et pour faciliter leur jonction, et le passage d'une rivière considérable, qui peut faire présentement tout l'embarras de la marche de l'armée suédoise. Mais nous voions, Sire, par des lettres interceptées du Roy de Dannemark que sy les Suédois par leur lenteur perdent la conjoncture présente, ilz trouveront opposition du costé du Général Paëtz et de la Lithuanie qui les mettront peut-estre hors d'estat d'exécuter un projet sy avantageux pour Eux et dont ilz estoient seulement et entièrement redevables aux bontez et à l'assistance de Vostre Majesté.

Cependant ce que j'apprends cet ordinaire me donne lieu de croire qu'ilz agiront promptement, les lettres de Livonie et le retour d'un officier assurant positivement que dans la dernière revue des troupes suédoises de cette province il avoit vëu plus de quatorze-mille hommes et que l'on attend à toute heure de Suède Mr. le Mareschal Bent-Horn qui est party de Stockholm et on marque en mesme temps de Suède et de Hambourg que le traité a esté ratifié par le Roy de Suède avec beaucoup de joye et tous les ordres nécessaires donnez pour son exécution. De sorte que selon les apparences Vostre Majesté peut se promettre que sy cette diversion se doit faire elle commencera dans le mois de Janvier prochain et que sy elle vient à ne point s'exécuter par la faulte des Suédois, je crois prendre mes mesures assez justes pour faire passer une partie des troupes destinées pour la Prusse en Hongrie. De sorte que Vostre Majesté ne perdra pas toute la dépense qu'elle aura faite jusques à présent pour la levée desdites troupes pour laquelle je me suis trouvé obligé d'avancer de l'argent par l'absolue nécessité de profiter d'une conjoncture qui auroit échappé sy j'avois attendu à m'assurer des troupes lors seulement que l'on les auroit demandées, et V. M. en tire à présent un avantage considérable en ce que ces mesmes troupes sy je ne les avois pas fait arrester à temps auroient toutes passées dans le service de Brandebourg et de Dannemark, ainsy que deux Régimens qui malgré mes soins ont esté levez par l'Electeur et quatre compagnies par l'Envoyé du Roy de Dannemark.

¹⁾ Voirons cependant dans la suivante deponze de d. 2 grudnia, że Sobieski szuka jeszcze dowódcy dla korpusu przeznaczonego do kampanii pruskiej, nie chcąc, dopóki nie działa otwarcie, powierzyć dowództwa polakowi.

²⁾ Goldapp; ³⁾ Olecko (dzisiaj Margrabowa) — miejscowości w Prusach Książęcych.

W załączonej depeszy do p. de Pomponne (LVII, 182, oryginał) czytamy:

»L'affaire de Prusse est en estat ou d'estre exécutée dans le mois qui vient ou de n'y plus songer, et S. M. en tirera au moins l'avantage d'avoir fait pour la Suède tout ce qu'elle pouvoit attendre de son alliance et de son amitié.«

Dalej zaś znajdujemy ten ciekawy ustęp:

»Mais, Monsieur, je suis obligé de faire sçavoir à S. M. que tout ce que j'entreprends icy pour son service est sy directement opposé aux constitutions de Pologne et aux intentions de la plupart des Polonois que je ne peux pas respondre de ce qui arrivera contre moy dans les diettes du Royaume.«

Następna depesza ambasadora do Ludwika XIV z 11 grudnia 1677 r. znowu zapełniona skargami na Szwecję:

Gdańsk. (Oryginał. — LVII, 206).

L'affaire de Prusse se divulgue à un point par le peu de soin des Suédois que l'on sçait à Hambourg et dans la cour de l'Electeur de Brandebourg le jour que le Roy de Suède a ratifié le traité avec le Roy de Pologne; cependant comme tout est prest de ce costé-icy et que, sy les nouvelles que l'on a du départ du Général Horn de Stockholm sont véritables il doit estre arrivé à Riga, je ne vois rien qui puisse empescher ledit Général de marcher incessamment, trouvant les troupes de Suède en estat et l'officier du Roy de Pologne chargé de prendre toutes mesures avec luy.

W Wersalu zdawano się nie wątpić, że całą winę opóźnienia tak pożądanej dywersyi przypisywać należało opieszałości szwedzkiej.

»Sa Majesté — pisze de Pomponne pod datą 3 listopada 1677 (do p. de Béthune, Wersal; LVII, 111, minuta) — juge assez que la faute en peut venir du costé de la Suède qui par sa lenteur ordinaire manquera peut-estre une occasion sy importante.«

Dla Sobieskiego, który właściwie mniej od Szwedów jeszcze robił, boć sklecenie niebardzo licznych zresztą, jak się później okazało, zaciągów polskich zawdzięczać mógł gabinet wersalski z czystym sumieniem li tylko czynności swojego ambasadora i swoim, aczkolwiek bez swego przyzwolenia wydanym pieniądзом, dla Sobieskiego, na którym z mocy Jaworowskiego traktatu ciążył obowiązek wypowiedzenia wojny elektorowi, a który nie chciał jednym szelągim nawet przyłożyć się do umontowania zbieranych przeciwko temu elektorowi zaciągów, dla Sobieskiego nie ma dwór francuski jednego słowa wymówki.

Wyjaśnienie tej wyrozumiałości znajdzie może czytelnik w ustę-

pie depeszy Ludwika XIV, odpowiadającej na depeszę ambasadora z 18 października (str. 444).

St. Germain 19 listopada 1677. (Minuta — LVII, 136).

Les offres que l'Electeur de Brandebourg a faict faire au Roy de Pologne de luy remettre Limbourg et Bittau, la véhémence avec laquelle le chancelier de la Couronne s'est déclaré à ce Prince que la République ne souffriroit pas que l'on l'engageast à une guerre contre l'Electeur et les traverses que le Grand-Général a apportées à vos levées me font voir plus que jamais combien j'ay besoin que l'amitié du Roy de Pologne pour moy le soutienne contre tant d'obstacles.

Wyrozumiałość ta wszelako nie szła aż do zastępowania Sobieskiego w łożeniu kosztów na przedsięwzięcie, w którego powodzenie zapewne król francuski nie więcej pokładał wiary jak polski:

«Pour ce qui touche — brzmi dalej przywiedziona wyżej depesza — la dépense que le Roy de Pologne croit nécessaire pour gagner des partisans en Prusse l'avantage qu'il tireroit de la conquête de cette province seroit tel qu'il auroit assez d'intérêt de la faire. Aussi vous pouvez avec justice vous deffendre de la proposition d'y employer trente-mille livres.»

Nie znajdujemy zresztą w tej depeszy wskazówek, jakich mogliśmy się spodziewać odnośnie do owych memoriałów załączonych do depeszy z 18go października. Krótko tylko wspomina Ludwik XIV o żądanych przez ambasadora pensjach i gratyfikacjach dla wpływowych osób w Polsce, uznając w zasadzie konieczność tego wydatku i zalecając tylko oszczędność i oględność w wyborze.

Za to czytelnik z ciekawością zapewne wygląda rozstrzygnięcia dwóch głównych zagadnień postawionych przez ambasadora w tej depeszy z 18 października (str. 444). Jeżeli Porta wypowie rzeczywiście wojnę Austrii — pisze Ludwik XIV — wspieranie malkontentów będzie, jak się zdaje, zbyt ciężkim. Jeżeli do wypowiedzenia wojny nie przyjdzie, podtrzymywanie powstania pozostanie jednym z głównych obowiązków ambasadora. O przyłączeniu Węgier do Polski, o koronie węgierskiej dla Lubomirskiego ani słowa; tylko wyrażona obawa, że siły, któremi powstanie rozporządza, nie są dostateczne i polecenie powiększenia zaciągów polskich, o których obiecuje Ludwik XIV pamiętać, tak, aby armia węgiersko-polska dochodziła 20,000 podług pierwotnego planu. Była to dyplomatyczna, ale wystarczająca odpowiedź na zapytanie Sobieskiego (str. 445), czy Ludwik XIV uważa sprawę węgierską za coś innego jak za prostą dywersję.

Co do poruszonej także w depeszy z 18 października 1677 r. kwestyi książęcego tytułu dla margrabiego d'Arquien, Ludwik XIV objawiający zawsze szczególną niechęć a prawie wstręt do tej sprawy, porucza odpowiedź panu de Pomponne.

«Sa Majesté — pisze minister (St. Germain 19 listopada 1677; LVII, 142, minuta) — a approuvé la manière dont vous vous estes deffendu auprez du Roy et de la Reyne de Pologne de vous charger des instances qu'ilz vous faisoient en faveur de Mr. le Marquis d'Arquien. Vous savez ce qui a retenu jusques à cette heure S. M. de suivre l'inclination qu'elle auroit à donner en sa personne une marque de la considération qu'elle a pour eux. Mais en mesme temps elle est persuadée qu'ilz ne sont pas informés de sa conduite et de sa manière de vivre. Autrement, à moins que l'amitié pour un Père ne leur fist voir les choses dans une autre manière, ilz approuveroient sans doute la répugnance qu'a Sa Majesté de luy conférer la dignité que la Reyne de Pologne désire.»

Jak widzimy, Ludwik XIV o ile cierpliwie znosił niespełnienie przyjętych przez sprzymierzeńca zobowiązań, usprawiedliwione przywiązaniem do ich spełnienia trudnościami, o tyle uważał się w prawie lekceważenia żądań nieopartych na wyświadczonych usługach. Ale Sobieski ze swej strony przez stanowisko świeżo zajęte w sprawie pruskiej, wobec niedopisującej Szwecyi, postawionym się rozumiał w prawach strony kontraktującej, która dopełniła warunków kontraktu. W chwili przeto, gdy ambasador odebrał powyższe depesze króla francuskiego i ministra, przygotowywano w gabinecie króla polskiego nowe poselstwo do dworu wersalskiego z dawnymi i nowymi pretensjami.

Poselstwo to stanowi epokę w dziejach niniejszego panowania, od niego bowiem datować można poniekąd przechylenie się polityki polskiej na stronę austriacką. Poseł, który zawiózł do Wersalu ponowną prośbę Maryi-Kazimiry o diukostwo dla ojca, zawiózł także w memoriale pozornie przez samą królową, ale prawdopodobnie nie bez udziału króla zredagowanym, wyszczególnienie usług przez króla francuskim interesom oddanych i pretensji przez króla także żądanych.

Ludwik XIV nie odrzucił stanowczo ani prośby żony, ani pretensji męża; tylko położył cenę na jedną i na drugie. Owoż cena wydała się Maryi-Kazimirze zbyt wysoką, i weszła przeto królowa w targ a niebawem i w porozumienie z dworem austrijackim, powiadając otwartą wojną panu de Béthune i całej polityce francuskiej.

Wprawdzie zwrot ten królowej uprzedził o lat kilka zwrot podobny samego króla i pociągniętych tym razem za nim losów narodu; Sobieski bowiem, cierpliwszy, trzymał się jeszcze przez czas długi dawnego targu i dawnej przyjaźni. Niemniej przeto węzeł całej stopniowo dokonanej przemiany stosunków tkwi w poselstwie z 1677 roku.

W latach 1678 i 1679 gdy Ludwik XIV obojętniał dla polskiego aliansu, alians ten stawał się właśnie niejako kwestyą życia lub śmierci dla Leopolda I. Gdy bowiem Polska, będąca podobno w pojęciu wersalskich polityków wygodnym arsenałem tylko do przygotowywania dywersyj, traciła dla nich część wartości ze zmniejszającym potrzebę dywersyj pokojem, zawartym d. 10 sierpnia 1678 z Hiszpanią i Holandją, a 5 lutego następnego roku z Cesarstwem — w tej samej chwili zawisła nad Cesarstwem nawałnica turecka, którą zdało się że jeden miecz chocimski mógł rozpędzić. Ztąd też gdy Leopold I coraz hojniejszym, w obietnicach przynajmniej, się okazywał, Ludwik XIV okazywał się coraz mniej do ustępstw skłonny. Ale podstawą do rokowań z gabinetem wersalskim, przeciąganych aż do dnia podpisania ligi polsko-austriackiej, było zawsze poselstwo z 1677 r.

Historia tego poselstwa stanowi jeszcze zkądiną nieobojętny przyczynek do materiałów wyświecających istotę tak rozmaicie rozumianego stosunku między Maryą-Kazimirą a Janem III, tak rozmaicie ocenianego wpływu królowej na politykę mężowską i na losy narodu.

Godnie przeto zamknijmy ten tom I naszego wydawnictwa i dzieje dyplomacyi polsko-francuskiej w 1677 r. ogólnym zbiorem korespondencyi, odnoszącej się do tego nader ważnego epizodu.

De Béthune do p. de Pomponne. Gdańsk 11 grudnia 1677 roku.

(Własnoręcznie. — LVII, 210).

Les dernières nouvelles ¹⁾ semblent avoir réveillé le Roy et la Reyne de Pologne sur la Hongrie, m'ayant fait entendre que Mr. l'Evesque de Marseille les avoit assurés que le Roy leur donneroit une somme considérable sy l'affaire réussissoit. J'ay respondu que n'ayant point de cognoissance de la chose je ne pouvois y respondre, n'estant informé sur cela que des grandes dépenses que S. M. faisoit de ce costé-là.

¹⁾ Wiadomość o nowém zwycięstwie powstańców węgierskich (w depeszy pana de Béthune do Ludwika XIV z 11 grudnia; LVII, 206).

Ten sam do Ludwika XIV. Gdańsk 18 grudnia 1677 roku.

(Oryginał. — LVII, 215).

Comme je ne dois rien cacher à Vostre Majesté, je crois estre obligé de l'avertir que depuis les avantages que ces troupes ont remporté en Hongrie, j'ay esté fortement sollicité par le Roy et la Reyne de Pologne de faire valoir les soins qu'ilz ont donnés pour faire réussir cette diversion, me faisant connoistre que s'estant rendus l'Empereur Ennemy irréconciliable, ilz estoient en droit de prétendre que Vostre Majesté leur donnast moyen de s'opposer à ce qu'il voudroit entreprendre contre eux, se fondant sur un article du traité de Prusse par lequel il est dit que sy le Roy de Pologne porte la guerre en Silésie ou ailleurs dans les Estatz héréditaires d'Austriche, Vostre Majesté luy donnera un pareil subside à celui de deux-cens-mille escus accordé pour la diversion de Prusse. La crainte que j'ay eue que cella n'allast dans la conjoncture présente à faire quelques propositions embarrassantes à Vostre Majesté m'a obligé, Sire, de leur faire cognoistre qu'il est dit par le mesme article du traité que lesditz deux-cens-mille escus leur seront payés lorsqu'ilz auront déclaré ouvertement la guerre à l'Empereur et tant et autant de temps qu'elle durera sans mesme qu'il les puisse prétendre à moins qu'ilz n'eussent en mesme temps une double guerre contre l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg, ce qui non-seulement n'estoit pas arrivé, mais paroissoit mesme bien esloigné, la diversion de Hongrie estant encore sy mal assurée et les troupes qui ont passé en ce pays-là levées sous le nom de particuliers avec tant de dépense que l'on ne pouvoit justement demander à Vostre Majesté un nouveau subside; les assurant d'ailleurs que sy l'Empereur venoit les attaquer, Vostre Majesté leur payeroit non-seulement les deux-cens-mille escus promis en ce cas, mais leur donneroit encore toute sorte de marques de son amitié et de sa protection. Cependant, Sire, m'ayant reparlé de cette affaire plusieurs fois, et avec assez de chaleur, j'ay crëu devoir prévenir Vostre Majesté en cas qu'ilz luy fissent quelques demandes à cet esgard, ce que j'ay soubçonné qu'ilz avoient dessein de faire soubz le prétexte d'envoyer un gentilhomme en France pour avoir l'agrément de Vostre Majesté sur le mariage de M^{lle} d'Arquien, ce que j'esloigneray de tout mon pouvoir, mais sy la chose arrive, je supplie Vostre Majesté de leur respondre honnestement et en manière que je puisse gagner temps pour faire passer le secours que je dois envoyer, ce qui sera facile pour peu que l'on retarde l'expédition du gentilhomme dont j'ay différé jusque à présent le départ sous divers prétextes.

Ten sam do pana de Pomponne. Gdańsk 31 grudnia 1677 roku.

(Oryginał. — LVII, 256).

Ce n'estoit pas sans fondement que je retardois autant qu'il estoit en moy le départ du gentilhomme que la Reyne de Pologne envoie présentement en France, ayant jugé par toutes les propositions qu'elle et le Roy m'ont faites qu'ilz avoient dessein de se servir du prétexte du mariage de ma belle-soeur pour entrer avec le Roy sur d'autres intérestz; ce que je sçay c'est que la Reyne de Pologne a chiffré une longue lettre dont elle ne s'est fiée à personne, s'estant servie d'un de ses valetz de Chambre pour luy dicter les sillabes, et, comme je ne luy sçay

point de chiffre avec la cour; il faut qu'elle se soit servie d'un de M. de Marseille et qu'elle demande quelque chose sur les affaires de Hongrie ou sur M. d'Arquien, où elle croit que je pourrais m'opposer, ayant appris que Monsieur son père luy a fait mander par la femme de Letreux et luy mande luy-mesme que sa santé devenant fort mauvaise, il ne souhaite que de venir mourir auprez d'elle et que sur ces lettres vrayes ou fausses, la Reyne de Pologne pleura beaucoup et que le Roy son mary m'envoya quérir pour la consoler. Cependant comme on ne mande point à ma femme que son père soit malade, je croy qu'il y a de la comédie à tout cela, mais n'y voulant point entrer et elle me faisant finesse, j'ay crëu, Monsieur, qu'il estoit bon de vous advertir de mes soupçons et de faire semblant de ne rien veoir de ses intentions.

Ce que je vous diray, Monsieur, par rapport au seul service du Roy, c'est que j'apprehende que l'arrivée de Monsieur d'Arquien en Pologne ne soit aussy contraire aux affaires de Sa Majesté qu'il sera désavantageux à la Reyne mesme.

Je connois mon beau-père, c'est un homme rongé de chagrin et plein de son intérêt, qui dans la vie paresseuse qu'il mesne ne laisse pas d'avoir de l'ambition et obligera la Reyne de Pologne sa fille à demander au Roy chaque jour des choses nouvelles et qui portera tout à l'extrémité lorsqu'elles ne luy seront pas accordées, ainsy que le feu Chevalier d'Arquien a fait en ce pays-cy tout autant qu'il a vescu, ce que le Roy sçait luy-mesme.

A l'esgard de la Reyne de Pologne elle éveillera la jalousie de tous les Polonois en faisant venir son père que l'on sçait n'estre pas riche. Cette nation ne pouvant souffrir d'estrangers que ceux qui ne veulent rien demander, ny prétendre dans leur pays et de l'humeur dont je le connois il se brouillera avec eux et peut-estre mettra-t-il mal ensemble le Roy et la Reyne de Pologne trois mois aprez estre arrivé.

Pour moy, Monsieur, le connoissant aussy plein d'envie et de jalousie qu'il a toujours esté, je vous laisse à juger ce qu'il fera contre moy en présence par ce qu'il a voulu faire à Paris, moy absent. Aprez avoir représenté la chose je seray content de tout ce qui arrivera et m'accomoderay avec luy, s'il vient, de mon mieux; mais je croy, comme je l'ay desjà représenté au Roy, qu'il sera difficile de s'empescher pour contenter ce pays de le laisser mourir avec quelque dignité. Peut-estre, si l'on avoit fait quelque chose pour luy, préféreroit-il la vie de Paris aux fatigues d'un long et pénible voiage qu'il aura d'autant plus de peyne à commencer que l'on ne luy enverra point d'argent de Pologne, où l'avarice est dans un tel excès de toutz costés que je ne puis vous l'exprimer, ce que je vous dis, Monsieur, en confiance affin que vous ne soiez point surpris de tout ce qu'elle pourra produire dans les suites.

Je suis du reste aussy bien que je le puis désirer avec le Roy et la Reyne de Pologne, lesquels chaque jour me demandent avec surprise par quelles raisons l'on ne fait rien pour moy et m'offrent à toute force d'escire en ma faveur, ce que je refuseray avec opiniastreté jusqu'à la fin, estant seur que cela ne devoit pas plaire au Roy dans l'employ, où je me trouve pour son service.

J'ay desjà prévenu Sa Majesté sur les demandes que l'on pourroit luy faire sur la Hongrie, jugeant à propos que l'on responde honestement et que l'on gaigne temps jusque à ce que le secours que j'envoye en Hongrie soit passé; à moins que le Roy n'ayme mieux, en prenant le Roy de Pologne par son intérêt, le char-

ger de soustenir la diversion exécutant le traicté avec les Hongrois qui monte à cent-mille escus et luy donnant cent autres mille escus pour entretenir son corps de troupes polonoises, tel que Sa Majesté le demande et quand on luy donneroit cent mille francs de gratification tant que la guerre dureroit et qu'il voulust bien employer l'argent, je crois que Sa Majesté y gagneroit par les grandes despenses que l'on est obligé de faire.

Pour l'affaire de Prusse, le Roy de Pologne demandera sans doute les deux-cens-mille francs de gratification qu'il prétend luy avoir esté promis pour le dédomager des frais qu'il a esté obligé de faire pour ménager la paix avec le Turc. Sy la diversion commence ilz luy sont deus sans difficulté; mais sy elle n'a pas lieu par la faute des Suédois, la chose dépendra purement de la bonne volonté du Roy. Cependant le Roy de Pologne sera à plaindre, car il agist de trez-bonne foy et s'est attiré les mesmes ennemys que sy la chose avoit eu son exécution.

Quelque chose qui arrive, Monsieur, en faveur de mon beau-père, estant ce qu'il est à ma femme et à mes enfans, je n'en auray point de jalousie, mais à vous dire le vray, ce seroit une chose assez plaine de mortification pour moy et qui diminueroit bien de la considération que je me suis acquise icy, en Hongrie et dans l'armée, sy l'on le voyoit revestu d'une dignité que je n'eusse pas commune avec luy. Il y va à cela plus de la gloire et du service du Roy que de mon utilité, puisque je regarderois assëurément plus la chose pour le séjour que je fais icy que pour mon retour en France et que je peux dire que cela feroit un effet en Hongrie qui redoubleroit la confiance et l'estime qu'ilz m'ont tesmoignés; ce qui sera, Monsieur, s'il vous plaist, pour vous seul ne voulant pas tomber dans le ridicule de courir aprez les honneurs, lorsque je n'ay pas un solz de bien, mais aussy de se trouver sans l'un ny l'autre et de perdre des conjonctures comme celles où je me trouve, je ne sçay s'il est prudent de le faire. Je remets tout entre vos mains, avec une entière confiance, et suis, etc.

Marya Kazimira do Ludwika XIV. Gdańsk 4 stycznia 1678 roku.
(Własnoręcznie. — LVIII, 3).

Monsieur mon frère. Comme je nay rien souhaitté avec plus de passion depuis que dieu a mis sur le trosne le Roy monseigneur et moy, que de vous donner des marques particulière de mon estime pour vostre persone et de mon attachement pour vos intérêt, vous seres facilement persuadé que jay receu avec beaucoup de joye par mon frere, monsieur le comte de Maligny, et ensuite par vos propres lettres les assurances que vous me donnés destre content de ma conduite à vostre esguar et de mon application à satisfaire Vostre Magesté sur les intérêts de la France. Monsieur leveque de Marseille et monsieur le marquis de Bestune mon bau-frere vos ambassadeurs vous auront sans doute rendu compte, ce dernié venant encore destre temoins des soing que jay prit pour porter à la charge de chancelier Mr. le Stolnik qui a tousjours marqué estre bon françois et auquel jay particulièrement pour cette considéracion accordé ma soeur avec conditions que Vostre Majesté y donnera son agréement, ce qui fait le sujet l'envoy de ce gentilhomme du quel je veut bien aussi me servir pour vous faire connaistre dans une parfaite confiance par un memoire chiffré de ma min ce que nous demandons de

vostre amitié, le Roy monseigneur et moy, dans un temps où, sans avoir esguar aux puissances ennemis que nous nous attirons, nous faisons aveuglement tout ce qui peut estre de vostre satisfaction. Permettés-moy de me flater aussi, monsieur mon frère, que vous voudrés bien travailler à la miene particulière, en macordant la grace que je vous ay tant de fois réitérée au faveur de monsieur le marquis darquian mon père, lequel jusqua presant na ressenti aucun avantage de mon eslevation et de vostre amitié pour le Roy monseigneur et pour moy, et, affin de vous rendre les moiens de nous obliger plus faciles, nous demandons à Vostre Magesté en faveur dune persone qui mest si chere et si proche de luy faire passer le brevet que vous nous avés accordé pour mon propre fils, ma tandresse et le rang où je suis ne me permettant plus de laisser mon propre père sans aucune distinction. Vous voulés bien aussi, monsieur mon frère, que je ne vous reconmande pas avec moins daffection madame la marquisse de bestune, ma soeur, sa famille et son mary pour lequel vostre magesté se ressouviendra bien que le Roy monseigneur et moy nous avons faict plusieurs instances les quelle jointes aux services quils vous rendent me font attendre que vous feres pour eux (*sic*) et que toute ma famille se resantira de mon eslevation et de l'amitié que vous voulez bien tesmoygnez pour moy qui suis, monsieur mon frère, vostre bonne soeur et tres affectionnée.

Marie Kazimire.

Jan III do Ludwika XIV. Gdańsk 5 stycznia 1678. (Własnoręcznie — LVIII, 7).

Monsieur mon frère. Me raportant à la lettre et au mémoire que la Reyne mon espouse vous envoie par ce gentilhomme quelle et moy avons chargé de ces lettres pour vous demander l'agrément du mariage de Mademoiselle d'Arquian, ma belle-soeur, avec le Vice-Chancelier de ce Royaume, celle-cy sera seulement pour vous randre grâce de la part que vous avez prise à la naissance de mon second fils et à l'accident qui a pensé ariver à la Reyne et à moy ¹⁾; du reste je joindray mes pressentes instances a celles quelle vous faict en faveur de Monsieur le Marquis d'Arquian mon beau-père lequel je consens et vous demande avec plaisir de faire passer le brevet cy-devant accordé pour mon fils et ensuite de luy permettre de venir finir ces jours avec nous qui le passionons, me promettant de l'amitié de Vostre Majesté que elle aura pareillement esgar aux intérestz de Monsieur le Marquis de Béthune que je vous ay tesmoigné en plusieurs rencontres beaucoup affectionner. Je suis, etc.

Jean.

¹⁾ Odnosi się to do zamachu na życie królewskiej pary, o którym wiadomość podana do Wersalu w depeszy pana de Béthune z dnia 6 listopada (str. 451) wywołała naturalnie okolicznościowy list Ludwika XIV.

Mémoire de ce que le Roi de Pologne a fait depuis l'année passée jusques à cette heure pour le Roi et ses intérêts et en quel état pour cet effet il se trouve et les affaires qu'il s'est attiré sur les bras.

Przesłany i jakoby zredagowany przez Maryę-Kazimirę; bez daty; LVIII, 8; oryginał *).

Premièrement il fait la paix avec le grand-Seigneur et les Tartares parce que le Roi l'a désiré tant de fois par ses ambassadeurs, laquelle sans l'intérêt du Roi nous aurions retardée facilement jusques à la guerre des Moscovittes, auquel temps nous l'aurions faite avec des conditions beaucoup plus avantageuses que nous ne l'avons faite, parce que le grand-Seigneur l'eût toujours passionnée et tout cela pour le seul égard aux désirs du Roi tant de fois réitérés par les ambassadeurs. Ce n'a pas été sans grande peine que j'en suis venue à bout avec beaucoup de péril pour la personne du Roi de Pologne et beaucoup de frais et de dépenses, particulièrement pour les présens aux Tartares, pour lesquels frais Messieurs les Ambassadeurs ont offert au Roi de Pologne de la part du Roi deux-cent-mille livres, pourvu qu'il fît cette dite paix, ce que l'on n'a pas tenu, n'ayant rien reçu et il a fallu qu'il tirât toute cette dépense de sa bourse, lesquelles dépenses les Ambassadeurs avoueront. Pendant notre guerre on a empêché les levées que fai-

*) Całkowicie cyfrowany — ręką-li samej królowej, według jej świadectwa (str. 467 w liście do Ludwika XIV), czy też ręką dworzanina, według świadectwa pana de Béthune (str. 465 w liście do p. de Pomponne), oznaczyć trudno. Wybitne cechy pisma królowej zacierają się przy wyłącznym użyciu cyfry liczbowej; ani też ortografia może służyć za wskazówkę ze względu na sposób szyfrowania cyframi oznaczającymi nie litery, a sylaby. Kwestya zresztą o tyle tylko ważna, o ileby podana być mogła w wątpliwość autentyczność dokumentu; tę zaś ponad wszelką wątpliwość stawia, w naszym rozumieniu, niezaprzeczenie oryginalny charakter redakcyi. Ważniejszą zda się już być kwestya autorstwa względem redakcyi samej. Owoż, zestawiając styl i ogólny układ dokumentów ze stylem i układem innych podanych przez nas autografów królowej, bacząc na trafiające się w nim co chwila a prawdopodobnie obce Maryi-Kazimirze polonizmy, uwzględniając nakoniec trudność przypuszczenia, iżby Jan III spuszczał się w przedmiocie tak ważnego instrumentu dyplomatycznego na żonę, której uzdolnienie pisarskie, o dyplomatycznym już nie mówiąc, musiał oceniać należycie, dojdzie zapewne czytelnik do przekonania, iż honor, aczkolwiek niewielki, przybranego autorstwa powinien być Marysienice odmówiony. Marysienka nawet tak pisać nie umiała. — Właściwego autora wskaże zestawienie tego dokumentu z innym wcześniejszym, zamieszczonym przez nas na str. 407. Zkądinąd jednak, ani w tym ostatnim dokumencie ani w żadnym innym nam znanym Sobieski tak źle nie pisał; co nareszcie, w połączeniu z niektórymi zwrotami memoryatu właściwszemi może źle francuzczyźnie Maryi-Kazimiry, niż źle także, ale z polską a nie z francuzką źle fraczczyźnie Jana III, w połączeniu również z ogólnym charakterem pisma, wyrażającym dobitnie zupełną wspólność obojga małżonków w tym akcie dyplomatycznym, naprowadza nareszcie na wniosek, że memoryał był wspólnym także ich obojga dziełem. Ztąd w kompozycyi, do której każdy z współpracowników coś dorzucał, ta dziwna chaotyczność i myśli i formy, której przypuszczalne przy szyfrowaniu i odcyfrowywaniu pomyłki dostatecznie nie tłumaczą. Dodajmy zresztą, że skoro z samego listu króla powołującego się na memoryał wynika, iż dokument ten myślał zarówno do niego jak do królowej należał, kwestya, do kogo należał formą, zdaje się nam być drugorzędną.

W kwestyi autentyczności nadmienimy jeszcze, iż memoryał stał się przedmiotem bardzo obszernej korespondencji między Ludwikiem XIV a penem de Béthune; zaiste zaś dość trudno przypuścić, aby monarcha rozporządzający najdoskonalej z wszystkich, w tej epoce dyplomacyi, uorganizowaną służbą dyplomatyczną, był zdolny zaprzętać się podrobionemi — trudnoby było zgadnąć zresztą w jakim celu — piśmiętami.

saient les Hollandais, l'Empereur, le Roi de Danemarck et l'Electeur de Brandebourg, tant par les défenses expresses que par les constitutions que nous avons fait faire et ordre partout de prendre ceux qui en feraient ce qui a été exécuté exactement plusieurs fois.

Le Roi de Pologne a fait un traité ¹⁾ avec les mécontents de Hongrie qui n'ont voulu traiter (zapewne qu'avec) avec lui; le traité a été fait au nom du Roi, à Varsovie et de celui du Roi de Pologne qui leur y promet protection et leur y donne une retraite dedans ses biens à ses dépens, particulièrement pour les principaux en cas de besoin, à quoi il s'est obligé et l'on envoya la ratification dudit traité pour l'établissement duquel le Roi de Pologne a eu beaucoup de peine et fait beaucoup de dépense, envoyant continuellement au Prince de Transylvanie, au Comte Teleki, à Vessellini, Tekéoli, de quoi a été témoin particulièrement l'Evêque de Marseille et ensuite M. de Béthune. Comme il y a plus de trois ans que cette affaire se trame, les choses n'ont pu être si secrètes que l'on n'en ait eu connaissance et que le monde qui a passé en Hongrie et l'argent, s'étant tout assemblé dans Strie, forteresse appartenant au Roy de Pologne, premièrement a fait naître beaucoup de soupçons contre lui, lesquels font aller l'Empereur au Pape, au secours du Roi de Danemarck (*sic*), à l'Electeur de Brandebourg et autres, lesquels tous ont écrit plusieurs fois et envoyé audit Roi de Pologne, les uns le persuadant, comme le Pape, de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur, ne donnant ni ne promettant aucun secours aux mécontents de Hongrie contre l'Empereur; les autres le menaçant, comme les confédérés, particulièrement les Danois, Hollandais et l'Electeur de Brandebourg, et c'est là la raison qui fait que le Roi de Pologne à Rome n'obtient pas pour ses intérêts tout ce qui lui est dû et par les mêmes raisons s'est attiré l'aversion de l'Empereur, du Roi de Danemarck et de l'Electeur de Brandebourg, lesquels même ont tenté contre sa vie et celle de la Reine de Pologne par l'empoisonnement, étant persuadés et connaissant qu'elle est en partie cause de ce que le Roi de Pologne rejette la bonne intelligence de tous ses voisins pour les intérêts du Roi, quelques avantages que l'on lui eût proposés, étant inébranlable à toutes les offres que l'on lui fait de présents et d'alliances, principalement l'Empereur qui nous a tentés par toutes ces voies pour tâcher de la gagner. Ne pouvant donc en venir à bout, ils ont révolté le grand-Général par de grands présents, le Chancelier Patz et son cousin le Général de Lithuanie et beaucoup d'autres, pour lesquels présens et sommes tous les confédérés donnent son tribut, ce que vous aurez vu par les lettres que nous avons prises aux ministres étrangers par les postes, dont M. de Béthune a tiré des copies. Présentement ils répandent dedans (*sic*) nostre armée pour les confédérer contre le Roi de Pologne et pour les intérêts de l'Empereur, particulièrement celle de Lithuanie, le Général Patz étant gagné par leurs pensions et présens continuels et le parti dans l'armée du grand-Général³⁾ lesquels sont fort proches de se confédérer. Le grand-Général⁴⁾ travaille à les détruire autant qu'il peut avec nos amis et l'amitié enracinée qu'ils ont pour le Roi de Pologne, mais changent de sentimens le coeur des soldats. Ils révoltent encore les Palatins de la Grande-Pologne, où ils ont des anciens partisans qui les favorisent quand ils peuvent, comme aussi dans le Palatinat de Sandomir, en Lithuanie, en Samogitie, leur y faisant connaître que tous les gens qui sont en Hongrie sont tous au Roi de Pologne, quasi ses domestiques, comme de Boham son ancien Lieutenant qui tient même quelque petite terre des

dépendances de ses biens héréditaires qu'il lui a donné à jouir pendant sa vie; Toreski, commandant les Tartares, est aussi un ancien domestique, lequel a aussi du Roi de Pologne pour récompense de ses services quelques terres qu'il lui a aussi données de son bien propre et les Tartares qui sont avec lui ont leurs femmes et leurs enfants dans les propres biens du Roi de Pologne et y ont leur établissement, ce qui fait connaître facilement à toute la terre que si le Roi de Pologne ne le voulait pas la chose aurait été impossible. L'Empereur et les Princes voisins ont déjà envoyé au Roi de Pologne plusieurs envois, ce que l'on a pu voir dans les gazettes allemandes et hollandaises et les réponses que le Roi de Pologne leur a faites dans une Diète où ils ont député des Princes au Roi de Pologne et la Commission de Sandomir et de Léopol pour lui représenter qu'il ne doit point attirer sur l'Etat tant d'ennemis de ses plus proches voisins. Le Moscovite même s'en mêle qui fait tout ce que lui ordonne l'Empereur et prenant son parti vigoureusement dans ses lettres nous menace sur ce sujet. Voilà, ce qui concerne les affaires de Hongrie, desquelles le Roi de Pologne devoit recevoir en son particulier de grands avantages que le Roi lui avait offert par ses Ambassadeurs, de faire un état des troupes et ce que l'on lui donnerait pour leur entretien. Les sommes lui devaient être remises et lui les aurait fait distribuer aux troupes selon la composition qu'il aurait faite avec Eux. Ce qu'il en dit n'est pas qu'il en voulût profiter, mais c'est que c'est assez l'ordinaire et qu'il s'entend mieux à s'équiper sans nul reproche (et) qu'il lui avait été proposé (*sic*). Il n'en aurait pas fait un méchant usage et les choses en auraient peut-être mieux été. Jusques à cette heure il n'a pas manié un double, ni n'a eu connaissance de la dépense qui s'est faite; de sorte qu'il n'a par devers lui que beaucoup d'irritations au dedans et au dehors du Royaume, contre lui, beaucoup d'ennemis qu'il s'est fait et attiré d'aversion, et on ne lui a rien tenu de tout ce que l'on lui avait promis par le traité.

Pour ce qui est des affaires qui concernent le Roi de Suède, M. de Marseille en a dû informer en particulier et comme il aurait été juste de profiter de ce temps pour reprendre la Livonie, puisqu'elle a été démembrée en pareille conjoncture, lorsque la République avait sur les bras une cruelle guerre qui a duré six ans avec le grand-seigneur, sans avoir aucun égard aux traités qui étaient entre nous, on l'arracha injustement à la République. Il était même d'autant plus aisé de profiter de cette conjoncture que l'Empereur, le Roi de Danemarck et l'Electeur de Brandebourg lui ont envoyé tant de fois, s'offrant de la prendre et de la garder pour lui et toute sa famille Royale. Nous avions même une favorable occasion de nous venger de l'injuste et terrible dernière guerre avec les Suédois qui n'ont pu jusques à cette heure bien revenir (*sic*), étant tout d'un coup entrés fort injustement sans aucune raison, lui ayant (*sic*) ruiné par une si longue guerre lorsqu'il était déjà accablé d'ailleurs par d'autres ennemis implacables. (Désireux)⁵⁾ de faire le bien contre le mal, le Roi de Pologne a bien voulu néanmoins contre ses propres intérêts et ceux de son Royaume faire à leur égard et pour leurs intérêts tout ce qu'a désiré de lui le Roi par ses Ambassadeurs. Il a fait un traité avec eux, l'a ratifié il y a cinq ou six mois, ayant pour garant seul et unique le Roi, quoiqu'il connaisse parfaitement les Rois de Suède par expérience qui n'aiment point à tenir leur parole. Néanmoins il a permis des levées de troupes dans ses Etats, que leur armée les traverse et par-dessus tout cela, a donné de ses propres officiers qui lui sont connus pour habillissimes et fort éprouvés. Il a encore permis

que les levées faites pour eux fussent logées dans ses propres économies et biens héréditaires où ils sont comme en quartiers d'hiver, ce qui fait un très-grand dommage au Roi de Pologne et à ses sujets, ne pouvant les loger autre part, vu que le Roi de Suède jusques à cette heure ne veut point revenir de sa léthargie, ni ne le peut; le Mareschal Horn même ne veut arriver à Riga, et les Suédois sans lui ne veulent rien faire, ce qui causera sûrement la perte de Stetin qui étant perdu fera que toutes les forces de l'Electeur de Brandebourg tourneront ici en Prusse, de manière qu'il est aisé de voir en quel labyrinthe ce traité met le Roi de Pologne. On ne peut s'imaginer la négligence des Suédois sur leurs intérêts particuliers, se trouvant dans la dernière extrémité; cependant ni le gouverneur de Livonie, ni Cönigsmark, non-seulement n'entretiennent nulle correspondance avec nous, ni avec leur Ambassadeur, mais retiennent encore ceux qui leur sont envoyés, sans rendre de réponse. Les Patz, particulièrement le Général de Lithuanie, ont fait ce qu'ils ont pu pour persuader à la République de reprendre la Livonie aux Suédois, étant bien pleins des présents qui leur ont été faits par les confédérés et voulant s'opposer au passage de leur armée par la Courlande et la Samogitie, avec l'armée de Lithuanie, laquelle à cause de cela, le Roi de Pologne a fait en sorte que de douze mille hommes il n'en est resté que cinq, lesquels cinq il a encore ordonné absolument de casser, quoique le Général de Lithuanie ait un fort bon prétexte pour ne les pas casser à cause de la trêve entre les Moscovites et nous qui finit à la Saint-Jean prochaine. Les troupes qui sont levées et que l'on a tenues prêtes il y a longtemps par le retardement des Suédois sont absolument divulguées par toute la Pologne; en sorte que l'on envoie au Roi de Pologne de toutes parts et particulièrement de la Grande-Pologne, disant que le Roi de Pologne les a perdus, s'attirant en même temps pour ennemis tous ses voisins avec l'Empereur, le Roi de Danemarck et l'Electeur de Brandebourg, les Moscovites, les Hollandais; qu'il y a déjà des Régimens de l'Empereur qui se sont approchés des frontières de la Grande-Pologne. On arrête déjà en Silésie, en Hongrie et en Bohême la noblesse polonaise, et les marchands d'ici, les tenant pour ennemis déclarés, et en effet tout cela est ainsi et se débite de même et (est) prôné par plusieurs personnes, les unes qui véritablement en sont effrayées, les autres qui sont apostées par l'argent de l'Empereur et de Brandebourg que distribuent continuellement leurs commissaires qui sont partout. La même chose se pratique en Lithuanie, où l'Empereur et les confédérés ont les Patz qui sont absolument à eux; à l'Empereur ils ont le Prince Dimitre, le grand-Général et Charnecki ⁶⁾ commissaire Général gagné aussi par grands présens. On a envoyé au Palatin de Russie lui offrir de grandes sommes, mais il les a refusées, voulant toujours être dans les intérêts que nous embrassons et étant ravi que ce soit dans ceux de la France qu'il a toujours fort affectionnée. De tout ce que j'ai dit ci-dessus il sera aisé de comprendre dans quel état d'intrigues, d'embarras, de révolte intérieure et extérieure le Roi de Pologne se trouve, si peu assuré de ses voisins, en manière que si par malheur le traité venait à se rompre, il s'est si fort embourbé qu'il ne sauroit pas où donner de la tête, étant entouré par dedans et par dehors des ennemis très-formidables. Je ne me suis plongé dans tout cet embarras que pour marquer au Roi qu'il n'y a rien que le Roi de Pologne ne fasse pour son amitié, mais qu'il considère s'il lui plaît qu'il ne peut s'avancer plus avant, sous tout ce qui le menace qu'il n'ait traité, et une déclaration catégorique de ce qu'il

doit faire à l'avenir et de ce qu'il doit attendre réciproquement de l'amitié du Roi qui jusques à cette heure n'a pas voulu donner la satisfaction au Roi ni à la Reine de Pologne de donner des marques publiques à M. le Marquis d'Arquien de la considération qu'elle fait d'une personne qui lui est si chère et de qui elle tient le jour. Le Roi de Pologne et la Reine son épouse le supplient que cet article qui leur tient si fort à coeur ne reçoive plus de retardement et qu'ils puissent apprendre par le retour de ce gentilhomme que ledit Sieur Marquis d'Arquien a enfin ressenti l'effet de l'amitié que le Roi a pour le Roi et la Reine de Pologne. Nous pouvons dire qu'il est même de l'intérêt du Roi, beaucoup ayant été ravis de pouvoir remarquer ce peu de considération que le Roi a pour le père d'une Reine qui sacrifie tous ses intérêts et ceux de ses enfants pour ceux du Roi. Nous demanderons, ensuite des grâces qu'il plaira au Roi de faire à Monsieur le Marquis d'Arquien, qu'il lui permette de nous venir trouver pour finir ses jours auprès du Roi de Pologne et de la Reine sa fille, lorsqu'il sera revêtu de la qualité de Duc et Pair et vérifié au parlement.

J'oubliois encore de dire que dans le Palatinat de Cracovie et de Sandomir sont encore plusieurs créatures du Roi Michel et par conséquent de l'Empereur lesquelles il faudrait gagner parce que dans le voisinage il se fait des alliances qui engagent dans le parti de l'Empereur, de l'Electeur de Brandebourg et autres voisins. L'Evêque de Cracovie par dessus tout est bien gagné qui soulève tous les moines et prédicateurs contre nous, qui prêche qu'ils seront damnés et le persuade ainsi à tout le monde que quiconque n'est pas dans les intérêts de la maison d'Autriche il n'y a pas de salut pour lui. Rome même les autorise à ceci, sans discontinuer et écrit au Roi de Pologne et à son nonce de solliciter pour que l'on rappelle les troupes qui sont en Hongrie par les plaintes que l'Empereur lui en fait continuellement. Le Roi de Pologne ne peut consentir que l'on fasse passer davantage de troupes en Hongrie qu'il n'ait fait quelque traité qui lui soit plus avantageux que celui pour les affaires de Suède.

P. S. Sur le retour du secrétaire de l'Ambassadeur de Suède et les lettres que nous avons reçues du Roi de Suède et du Gouverneur de Livonie qui marquent qu'il doit positivement faire la revue de ses troupes le premier jour de l'an et se mettre aussitôt en marche, nous avons fait marcher les nôtres à Lomza, la frontière de Mazovie et de Prusse, où elles doivent se joindre le dix ce qui nous oblige à vous demander une prompte réponse, les affaires ne pouvant souffrir aucun retardement.

¹⁾ Mowa tu o traktacie z d. 31 maja 1677 (str. 397). Sobieski jednak, jak o tem wspomnieliśmy w swoim miejscu, traktatu tego podpisać nie chciał. Co do właściwej jego roli w tej sprawie ob. str. 394 i 398.

²⁾ Zapewne hetmana w. koronnego.

³⁾ Zapewne także hetmana w. k.

⁴⁾ Ma być chyba: «le petit général» (Jabłonowski), skoro o parę wierszy wyżej wzmianka o przekupieniu hetmana w., którym może być tylko hetman w. k.; niżej zaś (str. 472) książę Dymitry imiennie do stronnictwa cesarskiego zaliczony.

⁵⁾ Wkładamy na domysł do tekstu słowo «désireux», które jaki taki sens daje temu ustępowi. Na domysł także tu jak i wszędzie prawie w tym akcie dajemy interpunkcję, której brak zupełny.

⁶⁾ Czarniecki Stefan, synowiec hetmana, brański, kaniowski, lipnicki starosta, pisarz polny kor.

De Béthune do Ludwika XIV. Gdańsk 6 stycznia 1678 roku.

(Oryginał. — LVIII, 11).

Leurs Majestés Polonoises me declarèrent ensemble hier que, n'ayant reçu nulle réponse à ce qu'ilz avoient écrit par Mr. de Maligny et ensuite à un long mémoire envoyé par Mr. de Marseille, et, me voyant assez tiède sur leurs intérêtz, ilz avoient voulu s'adresser directement à V. M., estant persuadez que je n'aurois osé représenter aussy fortement... le péril où ilz estoient exposez.

(Tu przytacza ambasador słowa Maryi-Kazimiry, która przez Sobieskiego, oszczędzającego 'snać własną godność, ciągle naprzód wysuwana w całych tych układach, rozwodzi się dość szeroko nad grożąciami zewsząd jej mężowi niebezpieczeństwami, mniej więcej według słów memoriału):

«Sur quoi le Roy de Pologne, interrompant la Reyne sa femme, m'a dit en peu de mots de faire seulement connoître à V. M. qu'il craindrait peu les forces étrangères, sy vous l'aidez, Sire, à s'assurer du dedans de son Royaume où les affaires de Prusse et de Hongrie avoient servi de prétexte aux partisans d'Autriche et de Brandebourg pour aigrir les esprits contre luy et les siens.

La response que j'avois faicte, Sire, à tout ce discours que j'ay crëu estre obligé de rapporter mot à mot a esté que n'ayant point eu connoissance des mémoires envoyez par Mr. de Maligny, et ensuite par M. de Marseille, je n'avois peu recevoir ordre de la cour d'y respondre, que s'ilz m'avoient esté confiés j'aurois parlé en ce temps-là en homme de bien sur leurs intérêtz, comme j'ay faict dans tous les temps sans que Vostre Majesté l'ayt (*sic*) trouvé à redire, ayant au contraire fort approuvé que, faisant ce que je devois comme son Ambassadeur, je conservasse un attachement tout entier pour ce qui les regardoit; qu'à l'égard de l'affaire de Prusse bien loing que Vostre Majesté se soit attachée aux conditions du traicté, lequel portoit que vous ne payeriez, Sire, aucune somme qu'aprez l'action commencée, Vostre Majesté permit d'avancer une somme de plus de vingt-mille escus, et d'assëurer que les deux-cent-mille francs promis selon le traicté seroient payez comme on l'avoit demandé en argent de France dans Paris.

Que pour l'affaire de Hongrie, je n'avois jamais vëu de traicté particulier, mais que j'avois eu ordre de leur promettre toute sorte de secours et d'assistance sur les suites que cette diversion pourroit avoir du costé de l'Empereur et que je me faisois fort, s'ilz désiroient exécuter le traicté faict avec les Hongrois et s'engager à entretenir un corps de troupes de six-mille Polonnois, que Vostre Majesté traicteroit avec Eux.

Que pour les grandes sommes qu'ilz prétendoient avoir esté données cy-devant, les temps estoient sy peu convenables à les demander et l'employ en avoit paru sy inutile que je m'assëurois qu'eux-mesmes n'en voudroient pas faire d'instances et se renfermeroient à acquérir un petit nombre des seigneurs les plus considérables; en quoy je m'assëurois que Vostre Majesté les aideroit, ce que je n'avois pas refusé de faire lorsque l'occasion s'en estoit présentée, ayant travaillé mesme

avec succez à mettre dans leurs intérêtz ceux que j'avois jugé les plus propres à les servir.

Voilà, Sire, ce qui s'est passé pendant quatre heures de discours auquel la Reyne a adjousté qu'ayant résolu de faire venir M. d'Arquien son père auprez d'Elle, Elle avoit demandé une Duché pour luy, ayant trouvé un expédient qui engageoit Vostre Majesté à ne luy pouvoir refuser la chose, et que je devois m'assëurer qu'ilz n'avoient pas oublié l'un et l'autre d'appuyer mes intérêtz.

Ce long détail fera voir à Vostre Majeste que le Roy de Pologne a eu dessein de se servir de la conjoncture des affaires présentes pour estre aidé de quelque argent et pour tirer des avantages particuliers de la diversion de Hongrie qu'il juge que Vostre Majesté veut appuyer et que la Reyne de Pologne a crëu en mesme temps ne pouvoir trouver une occasion plus favorable pour appuyer les intérêtz de Mr. son père, lequel elle tesmoigne depuis un mois de vouloir avoir prez d'elle et dont elle ne sera peut-estre pas tant de temps à se repentir.

Sy Vostre Majesté me permet de luy dire sur cela mon sentiment avec toute la fidélité que je dois, quant aux affaires de Hongrie, il me paroist que l'on peut offrir au Roy de Pologne le mesme subsidé de deux-cent-mille escus accordé pour la Prusse aux conditions d'entretenir le traicté faict avec les Hongrois dans tous ses articles et faire subsister un corps auxiliaire de six-mille hommes effectifs, à quoy Vostre Majesté trouveroit de l'avantage sy la chose est bien exécutée; ou bien d'offrir au Roy de Pologne, sans entrer en un nouveau traicté, quinze-mille ducats de gratification pour favoriser cette diversion et commencer à luy en payer secrettement le premier quartier à l'inscëu de la Reyne qui sans doute voudroit obtenir des conditions plus hautes sy on traictoit par Elle et Vostre Majesté pourroit se remettre à moy en termes généraux sur cette affaire.

A l'égard de l'affaire de Prusse elle paroist sy preste à commencer, Sire, que Vostre Majesté pourroit promettre de faire payer dans Paris le premier quartier de deux-cent-mille livres de gratification aussytost qu'elle auroit appris la marche et la jonction des troupes suédoises aux polonoises.

Quant au reste, Sire, qui peut regarder la distribution de quelques sommes pour s'opposer au party d'Autriche et de Brandebourg je dois dire à Vostre Majesté, ainsy que je l'ay faict sçavoir cy-devant, qu'il est trez-important de se fortifier de quelques amis considérables, estant certain que l'on prestend rompre les mesures prises icy par une guerre civile à laquelle toutes sortes de raisons obligent de s'opposer. Mais je croy qu'il est de l'intérêt de Vostre Majesté que les grâces qu'elle voudra faire passent par les mains de son Ambassadeur, ce que l'on ne désireroit peut-estre pas entièrement icy.

Je supplie Vostre Majesté de pardonner au zèle qui m'a faict entendre peut-estre plus loing que je ne devois et d'estre persuadée que je ne connoisteray jamais d'autre intérêt que celui de mon devoir.

Je suis, etc.

Marya-Kazimira do Biskupa Marsylijskiego. Gdańsk 10 stycznia 1678.(Kopia ¹⁾). — MVIII, 17).

Nous n'avons point reçu, Monsieur, de vos lettres par cet ordinaire. Je m'imaginais que c'est à cause que vous êtes dans votre pays. Nous faisons partir aujourd'hui Kajeski ¹⁾ pour aller demander l'agrément au Roi pour marier Mademoiselle d'Arquien avec le Vice-Chancelier. J'écris à Sa Majesté une longue lettre pour les intérêts de ma famille sur le chiffre que nous avons avec vous. Je vous en fais un détail pour vous prier, comme un de nos meilleurs amis, de faciliter autant que vous pourrez les choses que je désire. Voyant les difficultés que jusque à cette heure on a eu à obtenir une dignité pour mon père, je vous avoue que je me veux du mal de ne m'être pas avisée il y a plus longtemps de ce que je m'en vais vous dire, car il nous est trop honteux que, depuis le temps qu'il y a que nous sommes sur le trône, mon père n'ait rien qui le distingue des autres, quand même je n'aurais pas pour lui toute la tendresse que j'ai, et je vous avoue que je l'aime chèrement. Nous lui cédon's le brevet de Duc et Pair que le Roi nous avait donné pour mon fils, et nous le prions d'agréer de l'y faire passer dans toutes ces circonstances qu'il soit vérifié en parlement. Or comme il faut qu'une terre soit érigée en Duché et Pairie, je dois travailler à dégager la terre de Maligny de toute sorte de dettes et à acquérir une petite portion qu'a Guitaud ²⁾ et y joindre la terre de Ligny pour des deux terres n'en faire qu'une, afin que le Roi puisse la faire ériger en Duché et Pairie mâle et femelle, comme porte le brevet. Voilà à quoi je vous prie de vouloir joindre vos offices pour que cela se puisse faire au plus tôt, parce que à présent nous désirons que mon père vienne nous trouver et passer le reste de ses jours avec nous. Le Roi mon Seigneur le désire, le demande au Roi et en écrit à mon père, et il n'y a rien que je ne fasse pour le mettre en un autre état qu'il n'est. Je ne doute point que vous ne vous employiez pour tout ce que je demande avec instance. Je voudrais bien encore que vous fissiez votre possible pour que l'on fit quelque chose pour la fortune du marquis de Béthune; sa femme est enfin ma soeur, ses enfans sont mes propres neveux et ils me font pitié, car ils sont entièrement ruinés à n'en pouvoir relever si le Roi ne leur donne un établissement, et il est temps, car ils ne peuvent plus temporiser.

Je vous prie de recevoir du trésor Royal une année et demie de ma pension qui est dix-mille escus. On m'a fait une équivoque pour l'autre année et demie et recevez aussi, s'il vous plaît, les vingt-mille écus qui me doivent revenir par le traité fait pour la Suède et les deux-cent-mille livres venant au Roi de Pologne par le même traité, le Roi ayant consenti que je fasse toucher ces sommes en France. Vous les remettrez à Benzoni et Cortezia ³⁾ pour me les remettre. Il y a à cette heure la présente année de ma pension qui est échue dans le commencement de cette année-ci. Je vous prie aussi de la solliciter et de me la faire passer de même manière et la pension du Palatin de ⁴⁾ que je lui ai avancée, car il en avait grand besoin, étant à l'armée tout l'hiver pour traverser et em-

¹⁾ Kopia sporządzona ręką sekretarza biskupa Marsylijskiego — nie wiemy jakim sposobem dostała się do archiwum.

pêcher les troupes de se soulever qui y étaient fomentés par le grand-Général; et de France le Roi de Pologne se plaint que le traité que vous avez fait avec lui pour la Suède lui est fort désavantageux et de ce que vous lui avez fait voir un projet au sujet des affaires de Hongrie et qu'il n'a point de traité avec le Roi, en sorte que sur ces affaires ici de Hongrie et du Roi de Suède il a soulevé tous ces pays et tout le dedans de son Royaume sans aucun avantage que celui que la haine lui reste pour l'amour de la France et beaucoup de tort qu'il a fait peut-être à ses enfans, principalement à son fils aîné à qui on voulait assurer la succession à la Diète prochaine. Dieu sait, si cela ne se changera pas par la rage qu'il témoigne contre l'Empereur qui agit aveuglément pour les intérêts de l'Espagne. De sorte que le Roi ne peut consentir qu'il demeure davantage de ses troupes en Hongrie sans les révoquer, ni qu'il en passe sans faire un traité qui soit plus avantageux que celui du Roi de Suède. Je ne crois pas qu'on doive oublier mes intérêts dans le traité de Hongrie si on en fait un, car ⁵⁾ l'Electeur de Brandebourg font des offres à l'Empereur cent fois plus avantageuses que la Hollande ne fera et ne demandent autre chose, si ce n'est que le Roi de Pologne soit neutre.

Adieu, mon cher Monsieur le Roi mon Seigneur se recommande bien à Vous.

- ¹⁾ O rodzinie Kajeskich nie wie Niesiecki, ani nam też z innych źródeł nic o niej wiadomo.
²⁾ Pani de Guitaud, spokrewniona z rodziną d'Arquien.
³⁾ Bankierzy paryscy.
⁴⁾ Zapewne de Russie — cyfra niewyłożona.
⁵⁾ Kilka cyfr niewyłożonych.

KONIEC TOMU PIERWSZEGO.

(Dalszy ciąg części VI t. j. ambasadę samodzielnej margrabiego de Béthune w tomie następnym).



125814

Spis Aktów zawartych w Tomie I.

Table des documents compris dans le Tome I.

Vol. XL.

A. 1674.

1. Casimir-Florian Czartoryski, primat du Royaume — à Louis XIV . . . ¹⁾
2 Janvier. — Original.
Lettre envoyée par Albert Opacki (envoyé extraordinaire portant les titres de: *succamerarius Varsoviensis, Gubernator Latonicensis, Sacrae Reginalis Mitis Pocillator, Intimae Camerae Praefectus*) avec la nouvelle de la mort du Roi Michel Wiśniowiecki.
2. a) Stanislas Lubomirski, maréchal de cour de Pologne — à la Diète de Cracovie; . . . 6 Janvier. — Copie.
b) Zieliński, gentilhomme du palatinat de Cracovie — à un inconnu; . . .
13 Janvier. — Copie.
Les deux lettres sans importance.
- 3—4. André Morsztyn, grand trésorier de la Couronne — à un inconnu; . . .
13 Janvier. — Copie.
Insérée p. 2.
- 5—6. Casimir-Florian Czartoryski — à de Pomponne; . . . 25 Janvier. —
Original.
Lettre de recommandation remise à l'envoyé extraordinaire Albert Opacki.
- 7—8. Marie-Casimire Sobieska, femme du grand-maréchal de la Couronne ci-après
roi de Pologne — à de Pomponne; Stryj (?) 31 Janvier. — Copie.
Insérée p. 2.
9. Louis XIV — à Jean Sobieski grand-maréchal de la Couronne; St. Germain
3 Février. — Minute.
Recommandant la candidature à la couronne de Pologne du prince de Neubourg. Men-
tionnée p. 6.
10. a) Louis XIV — à André Morsztyn; St. Germain 3 Février. — Minute.
Même objet que la précédente. Mentionnée *ibid.*
b) Louis XIV — à Eléonore veuve du Roi Michel Wiśniowiecki; St. Ger-
main 3 Janvier. — Minute.
Lettre de condoléance.
11. Marie-Casimire Sobieska — à de Pomponne; Léopol 16 Janvier. — Copie.
Insérée p. 4.
12. Louis XIV — au Prince Lubomirski (Stanislas?); Versailles 2 Mars. —
Minute.
En réponse à une lettre portant offres de service. Remerciements et assurances de
bons sentiments.

¹⁾ Sans endroit désigné.

- 13—14. De Pomponne — à Baluze, correspondant français en Pologne; Versailles 9 Mars. — Minute.
Avec ordre de se rendre à Dantzic à la rencontre de l'envoyé extraordinaire du Roi Taussaint-Forbin de Janson, évêque de Marseille, afin de l'informer de l'état des affaires en Pologne. Mentionnée p. 6.
15. a) André Morsztyn — probablement à de Pomponne; Lublin 19 Mars. — Original.
Insérée p. 4.
b) Id. du 31 Mars.
Insérée p. 5.
16. a) Lettre d'un inconnu de Pologne à un inconnu en France; Lublin 19 Mars. — Copie.
Insérée p. 5.
b) Le même au même; Lublin 21 Mars. — Copie.
Insérée p. 6.
17. Le même au même; sur la route de Lublin à Cracovie; 26 Mars. — Copie.
Insérée p. 6.
18. Louis XIV — à Casimir-Florian Czartoryski; Versailles 24 Mars. — Minute.
En réponse à la lettre n. 1; avec assurance de bon vouloir pour la République.
19. a) De Pomponne — à Casimir-Florian Czartoryski; Versailles 24 Mars. — Minute.
En réponse à la lettre n. 5—6; avec compliments.
b) Le même — à André Olszowski, évêque de Culm, vice-chancelier de la Couronne; Versailles 24 Mars. — Minute.
En réponse à une lettre remise par l'envoyé extraordinaire Albert Obacki; avec compliments.
c) Le même — à André Morsztyn; Versailles 24 Mars. — Minute.
Même objet
- 20—37. Mémoire pour servir d'instruction à l'évêque de Marseille; Versailles 30 Mars. — Première minute.
Insérée d'après l'original p. 7.
38. Louis XIV — à la Reine-veuve Eléonore; Versailles 30 Mars. — Minute.
En créance pour l'évêque de Marseille.
39. a) Le même — aux Etats de la République de Pologne; Versailles 31 Mars. — Minute.
Même objet; mentionnée p. 18.
b) Le même — au Sénat de la République de Pologne; Versailles 31 Mars. — Minute.
Id.
40. a) Le même — à André Olszowski; Versailles 30 Mars. — Minute.
Id.
b) Le même — à Jean Sobieski; Versailles 30 Mars. — Minute.
Id.
41. De Pomponne — à Marie-Casimire Sobieska; Versailles 30 Mars. — Minute.
Lettre de recommandation pour l'évêque de Marseille.
42. Louis XIV — à Pac (probablement au grand-général de Lithuanie); Versailles 30 Mars. — Minute.
En créance pour l'évêque de Marseille.
43. Le même — à André Morsztyn; Versailles 30 Mars. — Minute.
Même objet.
- 44—45. De Lubienietz (Lubieniecki) résident français à Hambourg — à de Pomponne; Hambourg 2 Avril. — Original.
Nouvelles sans importance.
- 46—49. De Lubienietz (probablement) — à de Pomponne; Hambourg 6 Avril. — Original.
Id.
- 50—51. Un inconnu — à de Pomponne; Dantzic 3 Avril. — Copie, avec la mention: nouvelles de Pologne.
Insérée p. 19.

- 52—53. L'évêque de Marseille (probablement) — à de Pomponne; sur la côte anglaise; 10 Avril. Original.
Avec la nouvelle d'un vent contraire qui l'a retenu dans le port de Chatam; v. p. 20.
- 54—56. De Lubienietz (probablement) — à de Pomponne; Hambourg, 13 Avril. Original.
Insérée p. 19.
- 57—58. Un inconnu (le même que celui du n. 50—51) — à de Pomponne; Dantzic, 14 Avril. Copie, avec la mention: nouvelles de Pologne.
Fragment cité p. 22; — d'ailleurs sans importance.
- 59—60. Un inconnu — à un inconnu; Dantzic, 14 Avril. Copie.
Nouvelles militaires et électorales sans importance.
- 61—62. Baluze — à de Pomponne; Dantzic, 14 Avril. Autographe.
Insérée p. 19.
- 61—68. De Lubienietz (probablement) — à de Pomponne; Hambourg, 16 Avril. Original.
Nouvelles militaires et électorales sans importance.
- 69—70. L'évêque de Marseille (probablement) — à de Pomponne; Hambourg, 17 Avril. Original.
Avec des renseignements sur la mission de Mr de Caillères, envoyé de Savoie en Pologne; v. p. 20.
- 71—72. De Caillères, envoyé de Savoie en Pologne pour le compte du comte de Soissons — à de Pomponne; Hambourg, 18 Avril. Autographe.
Avec l'assurance de sa fidélité aux intérêts du Roi de France; v. p. 20.
- 71—75. Suite de la lettre n. 63—68.
- 76—79. De Lubienietz (probablement) — à de Pomponne; Hambourg, 20 Avril. Autographe.
Nouvelles électorales sans importance.
- 80—81. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Stetin, 24 Avril. Original.
Insérée p. 20.
- 82—81. André Morsztyn — à Baluze; Varsovie, 27 Avril. Copie.
Insérée p. 21.
- 84—85. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; 29 Avril. Minute.
Instructions conformes au mémoire n. 20—37.
- 86—87. Pièce intitulée: «*Apostrophe ad Serenissimos Poloniae candidatos.*»
Source inconnue; — sans importance.
- 88—90. Pièce intitulée: «*Pro Serenissimo principe Daniae et Norvegiae considerationes.*»
Source inconnue; — sans importance.
- 91—92. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Dantzic, 1 Mai. Original.
Avec la nouvelle de la détermination prise par Jean Sobieski et par «le plus grand parti» d'appuyer la candidature du prince de Condé v. p. 22.
- 93—94. Le même — à de Pomponne; Dantzic, 1 Mai. Original.
Même objet.
- 95—96. Baluze — à de Pomponne; Dantzic, 1 Mai. Autographe.
Plaide en faveur de la candidature du prince de Condé, seule possible.
- 97—98. Un inconnu — à un inconnu; Dantzic, 1 Mai. Copie avec la mention: nouvelles de Pologne.
Insérée p. 23.
- 99—108. Mémoire pour servir d'instruction à l'évêque de Marseille. 2 minute, v. n. 20—37.
- 109—134. Mémoire de l'évêque de Marseille pour le Roi de France 1 Juin. ¹⁾ Copie.
Insérée p. 59.
135. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; camp de Besançon 6 et 7 Mai. Minute.
Dépêche *pro forma*: sans importance.

¹⁾ Date supposée, en remplacement de la date du 6 Mai portée par la copie; cette dernière date étant inadmissible en égard au texte du document.

136—138. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; camp de Besançon 7 Mai. Minute.

Insérée p. 23.

139. Louis XIV — à Jean Sobieski; camp de Besançon, 7 Mai. Minute.
Réponse à une lettre du grand-maréchal faisant part des manifestations de l'opinion publique en faveur du prince de Condé. Le roi s'en remet à l'évêque de Marseille, qu'il recommande.

140. Le même — à André Morsztyn; camp de Besançon 7 Mai. Minute.
Même objet.

141. De Pomponne — à de Buy (probablement Andrault de Buy, officier français au service de la République de Pologne); camp de Besançon, 7 Mai. Minute.

Fait part de la réception d'une lettre d'André Morsztyn, à lui envoyée par de Buy.

142—144. Relation de l'arrivée de l'évêque de Marseille à Varsovie, de son audience chez la Reine de Pologne et de son discours à la diète. Copie.
Source inconnue; détails contenus dans les dépêches de l'évêque.

145. Résumé des propositions du roi Jean III, d'après le document n. 109—134.

146—152. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 11 Mai. Original.

Insérée p. 25.

153—154. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie 11 Mai. Original.
Dépêche *pro formâ*, jointe à la précédente.

155—156. 2 Copie de la pièce n. 142—144.

157—158. Le prince Stanislas Lubomirski — à Louis XIV; Varsovie 11 Mai. Original (en langue italienne).

Avec offres de services, en termes généraux.

159—164. De Caillères — à de Pomponne; Varsovie, 11 Mai. Original.

Nouvelles électorales conformes à la dépêche no 146—152.

165—166. Un inconnu — à un inconnu; Dantzic 12 Mai. Copie avec mention: «nouvelles de Pologne.»

Sans importance.

167—168. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 14 Mai. Autographe.

Même objet avec la pièce n. 142—144.

169—176. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 17 et 18 Mai. Original.

Insérée p. 30.

177—178. Le même — à de Pomponne; Varsovie 17 Mai. Original.

Dépêche *pro formâ*, jointe à la précédente.

179—181. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg 18 Mai. Original.

Nouvelles militaires et électorales de seconde main; — sans importance.

182—186. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 21 Mai. Original.

Insérée p. 35.

187—189. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 21 Mai. Original.

Insérée p. 30.

190—192. Le même — à Louis XIV; Varsovie, 22 Mai. Original.

Insérée p. 40.

193—194. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 21 Mai. Autographe.

Recommande ses services pour le poste de résident en Pologne.

195—196. Le prince Stanislas Lubomirski — à Louis XIV; Varsovie, 22 Mai. Original (en langue italienne).

Avec offres de services en termes généraux.

197. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; camp de Besançon, 22 Mai. Minute.

Dépêche *pro formâ*.

198—199. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg 23 Mai. Autographe.

Nouvelles électorales de seconde main; — sans importance.

200 201. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie 25 Mai. Original.

Dépêche *pro formâ*.

202—203. Baluze — à de Pomponne; Varsovie 25 Mai. Autographe.

Insérée p. 70.

204—206. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg, 23 Mai. Autographe.

Eloge de la conduite de l'évêque de Marseille dans l'élection du roi de Pologne.

207—210. De Caillères — à de Pomponne; Varsovie, 28 mai. Autographe.

Insérée p. 41.

211—213. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 29 Mai. Original.
Recommandant pour le poste de résident en Pologne mr. Akakia, agent français dans ce pays; v. p. 70.

214—215. Akakia — à de Pomponne; Varsovie, 30 Mai. Autographe.
Même objet que la précédente; v. p. 70.

216—217. Mémoire de l'évêque de Marseille pour Mr de Pomponne; Varsovie, sans date. Original.

Insérée p. 86.

218—219. Pièce intitulée: «*Offres du Roi de Pologne en faveur des desseins de S. M.*»; sans date ni désignation d'endroit; — provenant de la chancellerie de l'évêque de Marseille.

Insérée p. 69.

220—223. Mémoire relatif à la somme de 50,000 écus dépensés pour l'élection du roi Jean III; sans date ni désignation d'endroit; provenant de la chancellerie de l'évêque de Marseille.

224—225. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie 1 Juin. Original.

En faveur de Mr et Me de Mailly réclamant le paiement de leur pension et la délivrance de lettres d'Etat.

226—232. Le même — au même; Varsovie, 1 et 8 Juin. Original.

Insérée p. 75.

233—234. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 1 Juin. Autographe.

Nouvelles plus amplement contenues dans les dépêches de l'évêque de Marseille.

235—238. De Caillères — à de Pomponne; Varsovie, 1 Juin. Autographe.

Pose sa candidature au poste de résident en Pologne.

239— Le Marquis de Béthune — à de Pomponne; camp de Charleroy, 1 Juin. Autographe.

Sans importance.

240—241. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 2 Juin. Original.

Sans importance.

242— Le même — au même; Varsovie, 2 Juin. Original.

Insérée p. 51.

243—248. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg, 2 Juin, et Altona 4 Juin. Autographe.

Nouvelles électorales de seconde main; extrait inséré p. 46.

249—250. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; camp de Dôle, 5 Juin. Minute. ^a

Dépêche *pro formâ*; sans importance.

251—257. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 6 Juin. Original.

Insérée p. 51 et 71.

258—259. Marie-Casimire, reine — à Louis XIV; Varsovie, 7 Juin. Autographe.

Insérée p. 41.

260—261. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 8 Juin. Autographe.

Avec la proposition de plusieurs officiers polonais de prendre du service en France avec quelques régiments v. p. 75.

262—265. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg, 8 Juin. Autographe.
Nouvelles de seconde main; — sans importance.

266—267. Louis XIV — à Jean III; camp de Dôle, 9 Juin. Minute.

Insérée p. 57.

267—268. Le même — à Marie-Casimire; camp de Dôle, 9 Juin. Minute.

Insérée p. 58.

269—270. De Pomponne — à Jean III et à Marie-Casimire (deux dépêches); camp de Dôle, 9 Juin. Minutes.

Même objet avec les deux précédentes.

271—276. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; camp de Dôle, 9 Juin. Minute.

Insérée p. 54.

277—280. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; camp de Dôle, 9 Juin. Minute.

Insérée p. 105.

281—282. Le même — à de Béthune; camp de Dôle, 9 Juin. Minute.

Insérée p. 105.

283—286. De Béthune — à Louis XIV; camp de Daine — St Pol, 9 Juin. Autographe.

Avec la nouvelle de l'élection du roi Jean III.

- 287—288. De Béthune — à de Pomponne; camp de Daine — St Pol, 9 Juin. Autographe.
Dépêche *pro formâ*.
- 289—290. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 9 Juin. Original.
Dépêche *pro formâ*.
- 291—292. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 14 Juin. Original.
Recommandant l'affaire de la promotion au chapeau de cardinal, faite en sa faveur par le roi nouvellement élu.
- 293—294. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 13 Juin. Original.
Reclamant la somme de 400,000 livres dépensée pour l'élection du roi Jean III. v. p. 77.
295. Louis XIV — à de Béthune; camp de Dôle, 14 Juin. Minute.
Lettre *pro formâ*, à l'occasion du départ du marquis pour la Pologne.
- 296—297. Jean III — à Louis XIV; Varsovie, 15 Juin. Original.
Insérée p. 53.
- 298—300. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 15 Juin. Original.
Insérée p. 77.
- 301—302. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 15 Juin. Original.
Insérée p. 77.
- 303—306. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 15 Juin. Original.
Envoyant un projet de capitulation pour 3 ou 4 régiments d'infanterie polonaise.
- 307—310. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg, 15 Juin. Original.
Sans importance.
- 311—312. Jean Wielopolski, grand Panetier (stolnik) de la couronne — à Louis XIV; Varsovie, 18 Juin. Autographe.
Avec offres de services, en termes généraux.
- 313—314. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Marly, 19 Juin. Minute.
Affaires de famille.
- 315—317. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg, 22 Juin. Autographe.
Nouvelles militaires.
- 318—319. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 22 Juin. Autographe.
Voit peu de probabilité à la conclusion de la paix avec la Turquie; v. pour le reste p. 78.
- 320—329. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 22 Juin. Original.
Insérée p. 42 et 76.
- 330—331. Le même — au même; Varsovie, 23 Juin. Original.
Dans l'affaire des sommes dépensées par Jean Sobieski et André Morsztyn pour l'élection du duc de Longueville. V. p. 81.
- 332—333. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Fontainebleau, 29 Juin. Minute.
Avec l'expression de l'effroi causé à Versailles par la nouvelle (envoyée par l'évêque dans sa dépêche en date du 2 Juin) de la possibilité d'une abdication de la part du roi Jean III. V. p. 58.
- 334—338. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 29 Juin. Original.
Empêchements pécuniaires à la conclusion de la paix entre la Pologne et la Turquie. Nécessité de conclure cette paix pour affermir la situation du roi de Pologne vis-à-vis de l'Autriche. Bon vouloir du roi de Pologne à l'égard de la France et terreur causée à Vienne par les mesures prises par le roi de Pologne pour soutenir les mécontents hongrois. — V. p. 78.
- 339—342. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 29 Juin. Original.
Avec demande d'un secours pécuniaire pour frais de représentation; v. p. 79.
- 343—344. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 29 Juin. Original.
Insérée p. 80.
345. Pièce intitulée: *«Puncta Manifestationis Dominorum Stankiewicz et Prothausy, ablegatorum a Ducatu Samogitia ad Electionem.»* Sans date; provenant de la chancellerie de l'évêque de Marseille.
Sans importance.
346. a) Pièce intitulée: *«Litterae Intimatoriae Joannis III ad Caesarem»*; sans date; même provenance. Copie.
b) Pièce intitulée: *«Litterae Intimatoriae Joannis III ad regem Suedorum»*; sans date; même provenance. Copie.
- 347—348. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg, 29 Juin. Autographe.
Même objet avec la lettre no 406—409 v. plus bas.

- 349 356. Le même — au même; Hambourg, 6 Juillet. Autographe.
Nouvelles militaires. Jointe une pièce de vers latins composée par le correspondant en l'honneur de Jean III.
- 357—358. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 6 Juillet. Autographe.
Insérée p. 80.
- 359—360. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 6 Juillet. Minute.
Insérée p. 95.
- 361—362. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Varsovie, 7 Juillet. Original.
Même objet avec la dépêche no 330—331; v. p. 81.
- 363—364. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 7 Juillet. Original.
Même objet — v. p. 81.
- 365—366. André Morsztyn — à Louis XIV; Varsovie, (probablement du) 8 Juillet. Original.
Même objet — v. p. 81.
- 367—368. Le même — au même; Varsovie, 8 Juillet. Autographe.
Même objet — v. p. 81.
369. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 8 Juillet. Autographe.
Même objet — p. 81.
- 370—381. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 9 Juillet. Original.
Explique son intervention dans l'affaire Longueville par la nécessité de ne pas s'aliéner le Grand-Trésorier, lequel ne mérite pas d'ailleurs une grande confiance. Conseille de payer à la reine de Pologne sa pension. Exprime le désir de la reine d'obtenir «quelques marques d'honneur et de distinction» pour le Marquis d'Arquien, son père: Communique les propositions qui lui ont été faites par le prince Jérôme Lubomirski et dans lesquelles le roi de Pologne paraît entrer en offrant de faire passer des troupes en Hongrie au secours des mécontents. (Pour l'objet des propositions du prince Lubomirski, voir les pièces n. 216 et 414; V. XL). Explique la facilité qu'il y aurait, la paix avec la Turquie une fois conclue, à «faire des affaires à l'Electeur de Brandebourg», en se servant du roi de Pologne qui a des raisons de mécontentement contre l'Electeur. V. p. 84—89.
- 382—383. Le même — au même; Varsovie, 9 Juillet. Original.
Affaire du chapeau. V. dépêche n. 291.
- 384—385. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 9 Juillet. Original.
Même objet.
386. Louis XIV — à André Morsztyn; Versailles, 13 Juillet. Minute.
Avec remerciements pour l'appui donné à l'élection du roi Jean III. V. p. 58.
387. Le même — au prince Stanislas Lubomirski; Versailles, 13 Juillet. Minute.
Même objet; v. p. 58.
388. De Pomponne — à Jean III et à Marie-Casimire (deux lettres); Versailles, 13 Juillet. Minutes.
Avec remerciements pour la promotion au cardinalat faite en faveur de l'évêque de Marseille et offres de services.
- 389—396. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles, 13 Juillet. Minute.
Insérée p. 95.
- 397—398. Plein-pouvoir donné par Louis XIV à l'évêque de Marseille pour traiter avec le roi de Pologne; Versailles, 13 Juillet. Minute.
Insérée d'après l'original (XLIII, 60) p. 101.
- 399—405. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 13 Juillet. Minute.
Fait savoir que Louis XIV accepte la promotion au cardinalat faite par le roi de Pologne en faveur de l'évêque de Marseille. Pour le reste v. p. 100.
- 406—409. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg, 13 Juillet. Minute.
Insérée p. 89.
- 410 413. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 14 Juillet. Original.
Expose les raisons qui l'ont empêché de faire mauvais accueil aux propositions du prince Jérôme Lubomirski, lesquelles ne sauraient être nuisibles à la France et peuvent l'être à l'Autriche; v. p. 88.
- 414—417. Pièce intitulée: *«Raisons sur lesquelles est fondé le projet de Mr Lubomirski.»* Sans date; provenant de la chancellerie de l'évêque de Marseille.
Insérée p. 87.
- 418—419. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 14 Juillet. Original.
Affaire du chapeau; affaires de famille.

- 420—421. De Béthune — à de Pomponne; Hambourg, 14 Juillet. Autographe.
S'informe s'il est autorisé à suivre le roi de Pologne au camp; v. p. 105.
- 422—425 De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg, 20 Juillet. Autographe.
Nouvelles plus amplement contenues dans les dépêches de l'évêque de Marseille.
- 426 427. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 20 Juillet. Autographe.
Sans importance.
428. De Pomponne — à Baluze; Versailles, 20 Juillet. Minute.
Insérée p. 77.
- 429—431. Le même — à l'évêque de Marseille; Versailles, 20 Juillet. Minute.
Donne avis que Louis XIV dans l'affaire Longueville ne peut que recommander à la duchesse de Longueville les intérêts du roi de Pologne et du Grand-Trésorier; voir pour le reste p. 101 in fine.
- 432—441. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 21 Juillet. Original.
Demande si le roi aime mieux soutenir ouvertement les mécontents hongrois, ou les secourir seulement en se couvrant du nom du prince Lubomirski; — v. pour le reste p. p. 90—91.
- 442—444. Le même à de Pomponne; Varsovie, 20 Juillet. Original.
Affaire du chapeau; v. d'ailleurs p. 92.
- 445—446. De Béthune — à de Pomponne; Stetin, 22 Juillet. Autographe.
Sans importance.
447. De Pomponne — à de Béthune; Versailles, 27 Juillet. Minute.
Autorise le marquis à suivre le roi de Pologne au camp; v. p. 105.
- 448—451. Le même — à l'évêque de Marseille; Versailles, 27 Juillet. Minute.
Donne avis que l'opposition faite à Rome à la promotion de l'évêque s'appuie sur ce que le roi de Pologne n'aurait pas le pouvoir de choisir des candidats étrangers autres que des Italiens. Le ministre a reçu du roi l'ordre d'écrire à ce sujet à l'ambassadeur français à Rome. — Il recommande à l'évêque de diminuer les espérances du roi de Pologne à l'égard des secours français; — v. p. 102.
- 452—457. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 27 Juillet. Original.
Insérée p. 92.
458. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 27 Juillet. Original.
Insérée p. 92.
- 459—460. De Béthune — à de Pomponne; Dantzic, 28 Juillet. Autographe.
Sans importance.
- 461—462. Pièce intitulée: «*Le Roy de Pologne à la Noblesse et aux Etats de Courlande.*» Sans date; provenant de la chancellerie de l'évêque de Marseille.
Sans importance.

Vol. XLI.

A. 1674.

- 1— 4. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles, 3 Août. Minute.
Reponse aux propositions de Lubomirski; extrait inséré p. 102.
5. Plein-pouvoir donné à l'évêque de Marseille par Louis XIV pour traiter avec Lubomirski; Versailles, 3 Août. Minute.
Mentionné p. 103—104.
- 6— 8. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles, 3 Août. Minute.
Affaires privées; affaire du chapeau.
- 9— 14. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 3 Août.
Reponse à la lettre du ministre en date du 6 Juillet. — Refus du roi et de la Reine de Pologne de fixer le montant du secours pécuniaire réclamé par eux; nécessité d'un secours; — v. p. 104.
- 15— 22. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 4 Août. Original.
Nouvelles mieux détaillées dans les dépêches précédentes et suivantes du même.

- 23— 24. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 4 Août. Autographe.
Affaires privées.
- 25— 26. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 14 Août. Autographe.
Sans importance.
- 27— 28. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 10 Août. Minute.
Sans importance.
29. De Pomponne — à de Béthune; Versailles, 10 Août. Minute.
Sans importance.
30. De Pomponne — à André Morsztyn; Versailles, 20 Août. Minute.
Remerciements pour la part prise par le Grand-Trésorier dans l'élection du roi Jean; — promesse de secours dans l'affaire Longueville; — avis de l'ordre donné par le Roi à l'effet de faire tenir au Grand-Trésorier les lettres de naturalisation par lui demandées.
- 31— 34. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 10 Août. Original.
Insérée p. 106.
- 35— 40. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 11 Août. Original.
Donne nouvelle de la retraite de l'armée turque; recommande l'envoi immédiat des subsides destinés à la diversion projeté en Silésie ou en Hongrie, afin d'encourager le roi de Pologne à conclure la paix avec le Turc; — voir pour le reste p. 107.
- 41— 44. De Béthune — à Louis XIV; Varsovie, 12 Août. Autographe.
Insérée p. 108.
- 45— 48. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 12 Août. Autographe.
Insérée p. 109.
- 49— 60. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 14 Août. Original.
Doléances au sujet retard mis à l'envoi du subside réclamé par le roi de Pologne pour conclure la paix avec la Turquie. — Voir pour le reste p. 110 et 111.
- 61— 65. De Lubienietz — à de Pomponne; Hambourg, 17 Août. Autographe.
Nouvelles militaires sans importance.
- 66— 67. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles, 17 Août. Minute.
Confirmation des instructions contenues dans les dépêches précédentes v. p. 104.
- 68— 70. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 17 Août. Minute.
Affaire du chapeau; v. p. 104.
- 71— 77. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 17 Août. Original.
Insiste sur la nécessité d'un prompt envoi de subsides; — v. p. 112.
- 78— 81. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 17 Août. Autographe.
(Confidentielle). Affaire du chapeau; voir pour le reste p. 112.
- 82— 86. Le même — au même; Varsovie, 18 Août. Original.
(Officielle). Même objet avec la dépêche no 71—77; — v. pour le reste p. 113.
- 87— 88. Jean III — à l'Empereur; Varsovie, 22 Août. Minute.
Lettre de compliments; sans importance.
- 89— 90. Jean III — à de Pomponne; Varsovie, 23 Août. Original.
Insérée p. 113.
- 91— 92. Marie-Casimire, reine — à de Pomponne; Varsovie, 23 Août. Original.
Insérée p. 114.
- 93— 94. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 24 Août. Minute.
Sans importance.
- 95— 104. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 24 Août. Original.
Insérée p. 114.
- 105— 110. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 24 Août. Original.
Insérée p. 123.
- 111— 114. De Béthune — à Louis XIV; Varsovie, 24 Août. Autographe.
Informations et démonstrations conformes avec la dépêche n. 95—104; — voir cependant à la p. 124 une proposition relative à la Hongrie.
- 115— 120. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 24 Août. Autographe.
Même objet.
- 121— 124. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles, 31 Août. Minute.
Insérée p. 104.
- 125— 127. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 31 Août. Minute.
Même objet et affaire du chapeau.
- 128— 133. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 31 Août. Minute.
En reponse à la dépêche n. 1—4. Renouvelle ses instances relativement à l'envoi des subsides; voir d'ailleurs p. 125—126.

- 134—143. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 31 Août. Original.
Deux dépêches: a) affaire du chapeau; b) Même objet avec la dépêche n. 128—133; voir pour le reste p. 125.
- 144—145. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 1 Septembre. Autographe.
Insérée p. 126.
- 146—147. Załuski, envoyé de Pologne en France — à de Pomponne; Paris, 1 Septembre. Autographe.
Insérée p. 162.
- 148—149. De Béthune — à de Pomponne; Varsovie, 2 Septembre. Autographe.
Sans importance.
- 150—151. Stanislas Jabłonowski — à Jean III; camp de Russie, 5 Septembre. Copie.
Nouvelles militaires.
- 152—159. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles, 7 Septembre. Minute.
Insérée p. 134.
- 160—162. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 7 Septembre. Minute.
En conformité avec la précédente; voir d'ailleurs p. 138.
- 163—168. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 7 Septembre. Original.
Donne avis du départ de l'envoyé d'Espagne à la suite du roi de Pologne; croit que ce voyage a pour objet une négociation pour le compte de la cour de Vienne; voir p. 126.
- 169—172. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 7 Septembre. Original.
Même objet.
- 173—176. Le même — au même; Varsovie, 7 Septembre. Autographe.
(Confidentielle) Insérée p. 127.
177. Louis XIV — à de Béthune; Versailles, 7 Septembre. Minute.
Approuve l'intention du Marquis de suivre le roi de Pologne au camp. v. p. 138.
- 178—179. De Pomponne — à de Béthune; Versailles, 7 Septembre. Minute.
Affaire du mariage du Marquis d'Arquien; v. p. 138.
- 180—183. De Béthune — à Louis XIV; Varsovie, 8 Septembre. Autographe.
Sans importance.
- 184—189. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 8 Septembre. Autographe.
Voir p. 128.
- 190—191. Jean III au cardinal Altieri; Jaworów, 9 Septembre. Copie.
Affaire du chapeau.
- 192—193. Le même au cardinal Orsini (des Ursins); Jaworów, 9 Septembre. Copie.
Affaire du chapeau.
- 194—195. De Lilienhöck, ambassadeur de Suède en Pologne — à l'évêque de Marseille.
Donne avis du plein pouvoir par lui reçu à l'effet de conclure un traité avec la Pologne; voir p. 129.
- 196—197. Pièce intitulée: *Memoriale per Illustrissimum Dominum Marchionem de Béthune Serenissimo Regi transmittendum*. Sans date. Copie.
Auteur présumé: le maréchal de la couronne Lubomirski. — Insérée p. 165.
- 198—201. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 14 Septembre. Minute.
En réponse aux dépêches n. 78—86. — Insérée p. 139.
- 202—207. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 14 Septembre. Original.
Répétition des dépêches précédentes du même relativement à la paix prochaine de la Pologne avec la Turquie, à l'envoi des subsides etc.; — voir pour le reste p. 130.
- 208—210. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 14 Septembre. Original.
Demande au nom de la Reine de Pologne la mise en liberté d'un allemand, ancien domestique du marquis d'Arquien; v. p. 130.
- 211—214. Le même — au même; Varsovie, 15 Septembre. Original.
(Confidentielle). Insérée p. 129.
- 215—216. De Lilienhöck — à l'évêque de Marseille; Thorn, 15 Septembre. Copie.
Sans importance.
- 217—222. De Béthune — à de Pomponne; Varsovie, 15 Septembre. Autographe.
Demande à voir la succession au poste d'ambassadeur en Pologne assurée à son profit du vivant de la Reine de Pologne, dont il croit l'existence menacée; pro-

- pose, au cas où l'évêque de Marseille conserverait ses fonctions, la formation d'une garde composée de Polonais, dont il prendrait le commandement; — voir d'ailleurs p. 129.
- 223—224. De Pomponne — à de Béthune; Versailles, 24 Septembre. Minute.
En réponse à la dépêche n. 115. — Insérée p. 139.
- 225—227. De Béthune — à de Pomponne; Obory, 21 Septembre. Autographe.
Insérée p. 131.
- 228—231. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles, 21 Septembre. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
- 232—233. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 21 Septembre. Minute.
Extrait inséré p. 139; — sans importance d'ailleurs.
- 234—239. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Varsovie, 21 Septembre. Original.
Insiste de nouveau sur la nécessité d'un prompt envoi de subsides; donne avis qu'il a arrêté le départ de Mr Akakia pour Constantinople, se contentant de transmettre à Mr de Nointel la lettre qu'il a plu au Roi d'adresser par son entremise à cet envoyé; v. p. 133.
240. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 21 Septembre. Autographe.
Sans importance.
- 241—242. Marie-Casimire, reine — à de Pomponne; Varsovie, 21 Septembre. Autographe.
Insérée p. 132.
- 243—244. La même — à Louis XIV; Varsovie, 22 Septembre. Autographe.
Insérée p. 131.
- 245—248. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Varsovie, 22 Septembre. Autographe.
Affaire du chapeau.
- 249—250. Le même — à de Pomponne; Varsovie, 12 Septembre. Original.
Recommande les intérêts du marquis d'Arquien.
- 251—252. Le même — au même; Varsovie, 22 Septembre.
Sans importance.
253. Le même — au même; Varsovie, 23 Septembre. Autographe.
Donne avis de son départ pour la Russie avec la reine de Pologne; v. p. 130.
- 254—257. De Béthune — à de Pomponne; en route pour la Russie, 26 Septembre. Autographe.
Sans importance.
- 258—259. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 28 Septembre. Autographe.
Sans importance.
- 260—262. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Kazimierz, 30 Septembre. Original.
En réponse à la dépêche n. 152—159; v. p. 133 et 141.
- 263—264. Le même — à de Pomponne; Kazimierz, 30 Septembre. Original.
En conformité avec la précédente; affaires privées.
- 265—266. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 5 Octobre. Autographe.
Sans importance.
- 267—268. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles, 5 Octobre. Minute.
En réponse à la dépêche n. 163; confirme les instructions contenues dans les dépêches précédentes; voir l'extrait inséré p. 139.
- 269—271. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 5 Octobre. Minute.
Sans importance; voir cependant p. 140.
- 272—273. Le même — à de Béthune; Versailles, 5 Octobre. Minute.
Sans importance.
- 274—281. De Béthune — à Louis XIV; Żółkiew, 6 Octobre. Autographe.
Promet de travailler à la conclusion de la paix entre la Pologne et la Turquie, même contre la volonté du roi de Pologne, qui voudrait entreprendre quelque chose de grand; voir d'ailleurs p. 141.
- 282—284. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Kazimierz, 8 Octobre. Original.
Extrait inséré p. 141; d'ailleurs sans importance.
- 285—288. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Kazimierz, 8 Octobre. Original.
Même objet avec la précédente.
289. Jean III — au Pape; Żółkiew(?), 9 Octobre. Copie.
Affaire du chapeau.

- 290—291. Le même — au cardinal Orsini; Żółkiew(?), 9 Octobre. Copie.
Même objet.
- 292—293. Le même — au cardinal Altieri; Żółkiew(?), 9 Octobre. Copie.
Même objet.
- 294—295. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Kazimierz, 10 Octobre. Original.
- 296—299. De Béthune — à de Pomponne; Żółkiew, 6 Octobre. Autographe.
Extraits insérés p. 146; d'ailleurs sans importance.
En réponse probablement à une lettre du ministre relative au Marquis d'Arquien; extraits insérés p. 144 et 145; d'ailleurs sans importance.
- 300—301. De Pomponne — à de Béthune; Versailles, 12 Octobre. Minute.
(Confidentielle). Affaires de famille.
- 302—303. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles, 12 Octobre. Minute.
Approuve l'intention de l'évêque de rester auprès de la Reine de Pologne, «en attendant les occasions qui l'appelleront auprès de lui;» v. p. 140.
- 304—305. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 12 Octobre. Minute.
Sans importance.

Vol. XLII.

A. 1674.

- 1—5. De Béthune — à Louis XIV; Belzyce, 14 Octobre. Autographe.
Extrait inséré p. 145; d'ailleurs sans importance.
- 6—9. Le même — à de Pomponne; Belzyce, 14 Octobre. Autographe.
Extrait inséré p. 151.
- 10—11. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Lublin, 15 Octobre. Original.
Affaires privées.
- 12—14. Le même — au même; Lublin, 15 Octobre. Original.
Même objet avec la suivante.
- 15—21. Le même — à Louis XIV; Lublin, 16 Octobre. Original.
Insérée p. 146.
22. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles, 19 Octobre. Minute.
Insérée p. 140.
- 23—24. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Versailles, 19 Octobre. Minute.
Insérée p. 140.
- 25—26. Le même — à de Béthune; Versailles, 19 Octobre. Minute.
Affaires privées.
- 27—28. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Zamość, 20 Octobre. Original.
Sans importance.
- 29—30. Akakia — à de Pomponne; Dantzic, 20 Octobre. Autographe.
Insérée p. 159.
- 31—32. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Krasnobród, 21 Octobre. Original.
Sans importance.
- 33—34. De Béthune — à de Pomponne; Złoczów, 25 Octobre. Autographe.
En envoyant des lettres du roi de Pologne pour Louis XIV et Mr de Pomponne, écrites dans l'intérêt personnel du marquis; voir p. 153.
35. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 26 Octobre. Minute.
Sans importance.
- 36—37. De Pomponne — au Marquis de Béthune; Saint Germain, 26 Octobre. Minute.
Affaires de famille.
- 38—43. De Béthune — à Louis XIV; Złoczów, 26 Octobre. Autographe.
Détails sur les forces militaires du Roi de Pologne; voir p. 153 et 154.

- 44—45. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Krasnobród, 26 Octobre. Original.
Donne avis de l'accouchement avant terme de la Reine de Pologne et des soupçons d'empoisonnement mis en avant par les médecins; v. p. 154.
- 46—47. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Krasnobród, 27 Octobre. Original.
Affaires de famille.
- 48—51. Le même — à Louis XIV; Krasnobród, 28 Octobre. Original.
Nouvelles militaires.
- 52—53. Le même — à de Pomponne; Krasnobród, 28 Octobre. Original.
Même objet.
- 54—55. De Béthune — à de Pomponne; camp de Trembowla, 1 Novembre. Original.
Affaires de famille.
- 56—57. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 2 Novembre. Autographe.
Sans importance.
- 58—59. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 2 Novembre. Minute.
Confirme les instructions, précédemment envoyées.
- 60—61. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 2 Novembre. Minute.
Sans importance.
- 62—63. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Krasnobród, 3 Novembre. Original.
Insérée p. 154.
- 64—65. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 17 Août. Autographe.
Affaires personnelles; plaintes contre l'évêque de Marseille; v. p. 157.
66. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Krasnobród, 3 Novembre. Original.
Demande pour lui-même l'archevêché de Sens.
- 67—68. Le même — à de Pomponne; Krasnobród, 3 Novembre. Original.
Affaires de famille.
- 69—70. Le même — au même; Krasnobród, 5 Novembre. Autographe.
Nouvelles militaires; se réfère à une dépêche en date du 4 Novembre qui ne se trouve point aux archives; peut-être est-ce la dépêche du 3 qu'il a en vue.
- 71—74. De Béthune — à de Pomponne; Husiatyn, 5 Novembre. Autographe.
Insérée p. 155.
- 75—76. Le même — au même; camp sur la route de Bar, 7 Novembre. Autographe.
Donne avis des probabilités plus grandes que jamais d'une paix honorable avec la Turquie; v. p. 155.
- 77—78. Louis XIV — à Jean III; Saint Germain-en-Laye, 9 Novembre. Minute.
Insérée p. 161.
79. Le même — au même; Saint Germain-en-Laye, 9 Novembre. Minute.
Réponse officielle à la nouvelle de l'avènement au trône de Pologne du roi Jean III apportée par Załuski.
- 80—83. Le même — à l'évêque de Marseille; Saint Germain-en-Laye, 9 Novembre. Minute.
Sans importance.
- 84—85. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Saint Germain-en-Laye, 9 Novembre. Minute.
Sans importance.
- 86—87. Le même — à de Béthune; Saint Germain-en-Laye, 9 Novembre. Minute.
Sans importance.
- 88—89. Baluze — à de Pomponne; Varsovie 9 Novembre. Autographe.
Sans importance.
- 90—93. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Krasnobród, 10 Novembre. Original.
Probabilités d'une prochaine paix de la Pologne avec la Turquie; prévisions d'un échec pour la politique française dans l'éventualité de nouveau imminente de la mort de la reine Marie-Casimire; levée de boucliers du parti autrichien qui projette l'alliance du roi devenu veuf avec la reine Eléonore; v. p. 155—156.

- 94—95. Le même — à de Pomponne; Krasnobród, 10 Novembre. Original.
Sans importance.
- 96—97. Le même — au même; Krasnobród, 10 Novembre. Original.
Sans importance.
- 98—105. De Béthune — à Louis XIV; camp de Bar, 14 Novembre. Autographe.
Donne avis de la promesse obtenue du roi de Pologne de recevoir solennellement l'ordre du St Esprit; voir d'ailleurs p. 156 et 157.
- 106—109. Le même — à de Pomponne; camp de Bar, 14 Novembre. Autographe.
Se vante des témoignages d'amitié que lui prodigue le roi de Pologne, lui confiant tous ses plans, de préférence à ses propres officiers; v. p. 157.
- 110—111. Le même — à de Pomponne; camp de Bar, 14 Novembre. Autographe.
Affaires privées.
- 112—113. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 16 Novembre. Autographe.
Insérée p. 158.
- 114—117. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 16 Novembre. Minute.
En réponse à la dépêche n. 15—21. Marques de satisfaction; v. p. 152.
118. De Pomponne — au même; Saint Germain, 16 Novembre. Minute.
Compliments au sujet du succès de la négociation visée par la dépêche précédente; approbation du projet d'emploi de la somme de 300,000 livres promise par le cabinet français; assurance de concours à la promotion de l'évêque au cardinalat; v. p. 152.
119. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 24 Août. Autographe.
Affaires privées.
- 120—121. De Pomponne — à de Béthune; Saint Germain, 16 Novembre. Minute.
Compliments au sujet de la négociation menée à bonne fin à Kazimierz; v. p. 152.
- 122—127. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Krasnobród, 17 Novembre. Original.
Nouvelles rassurantes de la santé de la Reine de Pologne. — Retour de Mr. de Beaumont envoyé par l'ambassadeur en Hongrie; détails sur les forces du parti des «mécontents» dont l'armée doit monter à 7,000 hommes; v. p. 158.
- 128—131. Le même — à de Pomponne; Krasnobród, 17 Novembre. Minute.
(Confidentielle). Affaires pécuniaires; sans importance.
- 132—133. Le même — au même; Krasnobród, 17 Novembre. Original.
Même objet avec la dépêche n. 122—127.
- 134—137. De Béthune — à Louis XIV; camp de Bar, 18 Novembre. Autographe.
Nouvelles militaires.
- 138—139. Le même — à de Pomponne; camp de Bar, 18 Novembre. Autographe.
Sans importance.
- 140—142. Mémoire de Mr d'Avaux pour l'évêque de Marseille; sans date. Copie.
Affaire du chapeau.
- 143—144. Pièce intitulée: «*Copie de la lettre écrite par un homme de marque et de savoir a Cadzın¹⁾, lieu de l'assemblée entre les plénipotentiaires de Pologne et de Moscovie,*» 19 Novembre.
Sans importance.
- 145—148. De Béthune — à Louis XIV; Bar, 20 Novembre. Autographe.
Donne avis de la prise de Bar; autres nouvelles militaires sans importance.
- 149—150. Le même — à de Pomponne; Bar, 20 Novembre. Autographe.
Affaires privées.
- 151—152. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 23 Novembre. Autographe.
Nouvelles militaires.
153. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 23 Novembre. Minute.
Sans importance.
- 154—157. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Tomaszów, 23 Novembre. Original.
Donne avis du retour de Mr Akakia de sa mission en Prusse, du départ du même agent pour la Hongrie, ainsi que de l'envoi de Mr de Sauvans à Adrinople; v. p. 159—161.

¹⁾ Kadzyn, petite ville du palatinat de Witebsk, district d'Orsza.

- 158—160. Le même — à de Pomponne; Tomaszów, 23 Novembre. Original.
Reclamations de l'ambassadeur au sujet du rôle ambitionné par Mr de Béthune dans la cérémonie de la réception de l'ordre du St Esprit par le roi de Pologne; réclamations de la reine de Pologne au sujet des sommes avancées au feu duc de Longueville; v. p. 159—161.
- 161—162. Le même — au même; Tomaszów, 23 Novembre. Original.
Affaire du chapeau.
- 163—164. L'abbé Wojeński — à l'évêque de Marseille; ... 25 Février. Copie.
Affaires de Hongrie.
- 165—166. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 30 Novembre. Autographe.
Sans importance.
- 167—168. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 30 Novembre. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
- 169—173. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Jaworów, 30 Novembre. Original.
Envoie une relation de la mission de Mr Akakia en Prusse; (ce document n'existe pas aux archives) dispositions des Prussiens à secouer le joug de l'El. de Brandebourg et à se remettre sous la domination du roi de Pologne. — Propositions du prince Stanislas Jablonowski au sujet des mesures particulières qu'il souhaite de prendre avec le roi de France, par suite d'un dégoût éprouvé par lui à la cour de Pologne; v. p. 159—160.
- 174—177. Le même — à de Pomponne; Jaworów, 30 Novembre. Original.
Nouvelles réclamations au sujet de la cérémonie prochaine de la réception de l'ordre du St Esprit; v. p. 160—161.
- 178—179. Le même — au même; Tomaszów, 23 Novembre. Original.
Affaires privées.
- 180—181. De Pomponne — à de Béthune; Saint Germain, 30 Novembre. Minute.
Sans importance; v. p. 162 in fine.
- 182—183. De Béthune — à la marquise de Béthune; camp de Kalnik, 3 Décembre. Autographe.
Même objet avec la suivante.
- 184—187. Le même — à Louis XIV; camp de Kalnik, 3 Décembre. Autographe.
Extrait inséré p. 163; sans importance d'ailleurs.
- 188—189. Le même — à de Pomponne; camp de Kalnik, 3 Décembre. Autographe.
Même objet.
- 190—191. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 1 Décembre. Autographe.
Sans importance.
- 192—193. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 7 Décembre. Minute.
Sans importance; v. p. 162 in fine.
- 194—195. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Léopol, 8 Décembre. Original.
Extrait inséré p. 163; sans importance d'ailleurs.
- 196—199. Le même — à de Pomponne; Léopol, 8 Décembre. Original.
Sans importance.
- 200—201. Le même — au même; Léopol, 8 Décembre. Original.
Affaires privées; affaire du chapeau.
202. Jean III — à l'évêque de Marseille; camp de Kalnik, 9 Décembre. Original.
Insérée p. 164.
- 203—206. De Béthune — à de Pomponne; Inissa (?) 10 Décembre. Autographe.
Affaires militaires et privées.
207. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 14 Décembre. Minute.
Extrait inséré p. 156; sans importance d'ailleurs.
- 208—209. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 14 Décembre. Minute.
Sans importance.
- 210—212. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Jaworów, 14 Décembre. Original.
Affaires de Hongrie; affaire du chapeau.

- 213—214. Le même — au même; Jaworów, 14 Décembre. Original.
Affaires privées; affaire du chapeau.
215. De Pomponne — à de Béthune; Saint Germain, 14 Décembre. Minute.
Sans importance.
- 216—217. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 14 Décembre. Autographe.
Insérée p. 163.
- 218—219. De Béthune — à Louis XIV; Bracław, 21 Décembre. Autographe.
Nouvelles militaires
- 220—223. Le même — à de Pomponne; Bracław, 20 Décembre. Autographe.
Affaires militaires et privées.
- 224—225. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 21 Décembre. Minute.
Affaires de Hongrie. Compliments à l'adresse de la reine de Pologne au sujet de son retour à la santé.
226. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 21 Décembre. Minute.
Sans importance.
227. Marie-Casimire — à de Pomponne; Jaworów, 21 Décembre. Autographe.
Insérée p. 164.
- 228—237. L'évêque de Marseille — à Louis XIV; Jaworów, 21 Décembre. Original.
Envoie le document n. XLI, 196; affirme que le roi de Pologne ne verra pas d'un mauvais oeil les secours qu'il plaira au roi de donner aux mécontents hongrois et ne leur enverra pas même les subsides qui leur sont destinés; (v. p. 137) insiste cependant sur la nécessité d'un secours pécuniaire pour le roi de Pologne lui-même, que cette faveur déciderait peut-être à signer le projet de traité adopté à Kazimierz; v. p. 165—167.
- 238—239. Le même — à de Pomponne; Jaworów, 21 Décembre. Original.
Même objet.
240. De Pomponne — à de Béthune; Saint Germain, 21 Décembre.
Sans importance.
- 241—242. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 21 Décembre. Autographe.
Sans importance.
- 243—244. Jean III — à Grzymułtowski, castelan de Posnanie; camp de Bracław, 23 Décembre. Copie.
Au sujet d'un article de la gazette de Stetin injurieux pour le roi de Pologne.
- 245—250. De Béthune — à Louis XIV; Bracław, 25 Décembre. Autographe.
Donne avis de la soumission de Doroszeńko, événement qui augmente les probabilités d'une prochaine paix; voir pour le reste p. 168.
- 251—255. Le même — à de Pomponne; Bracław, 25 Décembre. Autographe.
Extrait inséré p. 167; sans importance d'ailleurs.
256. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 27 Décembre.
Sans importance.
- 257—259. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 27 Décembre. Minute.
Sans importance.
- 260—262. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Léopol, 28 Décembre. Minute.
Sans importance.
- 263—264. De Pomponne — à de Béthune; Saint Germain, 28 Décembre. Minute.
Sans importance.
- 265—267. Baluze — à de Pomponne; Varsovie, 28 Décembre. Autographe.
Insérée p. 168.
- 268—270. L'évêque de Marseille — à de Pomponne; Léopol, 29 Décembre. Autographe.
Affaires privées; affaire du chapeau.
- 271—274. Mémoire de Mr de Béthune au sujet des affaires hongroises, communiqué au Roi de Pologne; sans date. Copie.

Vol. XLIII (restitué).

A. 1674.

- 1—16. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XL, n. 20.
17—18. " " " " " 84.
19—21. " " " " " 135.
22—25. " " " " " 136.
26—28. " " " " " 197.
29. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; camp de Dôle, 29 Mai. Autographe.
Nouvelles du théâtre de la guerre en Franche-Comté.
30. De Tourmont, banquier — à l'évêque de Marseille; Paris, 20 Avril. Autographe.
Sans importance.
- 31—32. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Is sur Tille, 29 Avril. Autographe.
Affaires de famille.
- 33—34. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XL, n. 249.
35. Fragment d'une lettre sans date ni indication d'endroit.
Sans importance.
36. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; ... 5 Juin. Autographe.
Nouvelles du théâtre de la guerre.
- 37—42. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XL, n. 271.
43—44. Fragment d'une lettre sans date ni désignation d'endroit.
Sans importance.
45. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; camp de Dôle, 9 Juin. Autographe.
Sans importance.
- 46—49. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XL, n. 277.
50—51. " " " " " 313.
52. Fragment d'une lettre sans date ni désignation d'endroit.
Sans importance.
53. De Pomponne — à l'évêque de Marseille; Saint Seine, 20 Juin. Autographe.
Nouvelles du théâtre de la guerre.
- 54—56. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XL, n. 332.
57—60. " " " " " 359.
61—62. " " " " " 397.
63—81. " " " " " 399.
82—101. " " " " " 389.
102—104. " " " " " 429.
105—110. " " " " " 448.
111—118. " " " " " XLI, " 1.
- 119—125. Copie de la pièce précédente.
- 126—128. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XLI, n. 8.
- 129—133. Louis XIV — à Mr de Nointel, ambassadeur de France près la Sublime-Porte; sans date ni désignation d'endroit. Copie.
Insérée p. 133.
- 134—137. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XLI, n. 27.
138—140. " " " " " 66.
141—145. " " " " " 68.
146—149. " " " " " 93.
150—153. " " " " " 125.

- 154—158. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XLI, n. 121.
 159—169. " " " " " 152.
 170—174. " " " " " 160.
 175—178. Copies des deux pièces précédentes.
 179—182. Laroque (personnage inconnu) à l'évêque de Marseille; Rome, 3 Septembre. Original.
 Affaire du chapeau.
 183—186. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XLI, n. 208.
 187—193. " " " " " 198.
 194—196. Le cardinal d'Estrées à l'évêque de Marseille; Rome, 15 Septembre. Autographe.
 Affaire du chapeau.
 197—201. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XLI, n. 228.
 202—205. " " " " " 232.
 206. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Port-Royal, 28 Septembre. Autographe.
 Affaires de famille.
 207—209. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XLI, n. 267.
 210—213. " " " " " 269.
 214—216. " " " " " 302.
 217—221. " " " " " 304.
 222—225. " " " " " XLII, n. 23.
 226—229. " " " " " 21.
 230—231. " " " " " 35.
 232. Énumération des chefs de l'insurrection hongroise; sans date ni désignation d'endroit; l'écriture paraît être de l'évêque de Marseille.
 233—235. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XLII, n. 58.
 236—237. " " " " " 60.
 238—241. " " " " " 84.
 242—246. " " " " " 80.
 247—249. " " " " " 118.
 250—253. " " " " " 114.
 254—256. " " " " " 153.
 257—260. De Pomponne à l'évêque de Marseille; ... 30 Novembre. Autographe.
 Affaires exclusivement françaises; affaires de famille.
 261—262. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XLII, n. 117.
 263. Le Prince Stanislas Lubomirski, probablement à l'évêque de Marseille; Łańcut, 7 Décembre. Autographe.
 264—266. Original de la pièce dont la minute se trouve au Vol. XLII, n. 192.
 267—269. " " " " " 207.
 270—271. " " " " " 208.
 272. " " " " " 221.
 273—275. " " " " " 224.
 276—278. " " " " " 257.
 279—281. " " " " " 256.

Vol. XLIV (supplément).

A. 1674—1675.

a. 1674.

- 1—2. Marie-Casimire — à Mr de Verjus, envoyé de France près l'Electeur de Brandebourg; Léopol, 5 Janvier. Copie.
 Sans importance.

- 3— 5. Un inconnu au même (3 lettres); Varsovie 23, 26, et 27 Janvier. Copies.
 Sans importance.
 6— 8. Le nonce de Pologne, Bonvisi, au même; Varsovie 27 Janvier. Copie.
 Sans importance.
 9— 10. André Morsztyn au même; Varsovie 20 Février. Copie.
 Sans importance.
 11. Un inconnu au même; Varsovie 20 Février. Copie.
 Sans importance.
 12. André Morsztyn au même; Varsovie .. Février. Extrait.
 Sans importance.
 13. Marie-Casimire reine (probablement) au même; Lublin 19 Mars. Extrait.
 Sans importance.
 14. L'abbé Brunetti au même; Jarosław 10 Mars. Copie.
 Sans importance.
 15— 19. Un inconnu à un inconnu (3 lettres); Lublin 19 Mars; Varsovie 31 Mars; sur la route de Cracovie 26 Mars. Copies.
 Sans importance.
 18. L'évêque de Marseille au duc de Vitry, ambassadeur de France à Munich; Paris 30 Mars. Original.
 Sans importance.
 19— 50. 2 minute et copie de la pièce, n. 20—37 au vol. XL.
 51— 52. De Bethune à un inconnu; Paris 30 Avril. Autographe.
 Affaires exclusivement françaises.
 53— 54. Pièce intitulée: «Copie de la lettre très curieuse écrite par un gentil-homme polonais, vrai zéléteur de la République à un sien confident;» ... Mars.
 Sans importance.
 55— 56. De Bethune (probablement) au duc de Vitry; camp de Charleroy 6 Mai. Autographe.
 Sans importance.
 57—58. André Morsztyn au duc de Vitry (3 lettres); Varsovie 11, 14 et 15 Mai. Copies.
 Sans importance.
 59— 60. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Varsovie 18 Mai. Original.
 Nouvelles plus amplement contenues dans d'autres dépêches.
 61— 62. L'abbé Brunetti, secrétaire du roi de Pologne, à Mr. de Verjus; Varsovie 21 Mai. Copie.
 63— 64. Un inconnu à un inconnu (2 lettres); Varsovie 19 et 21 Mai. Copies.
 Sans importance.
 65. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Varsovie 21 Mai. Original.
 Nouvelles plus amplement contenues dans d'autres dépêches.
 66. Le même à Mr. de Gravelle, envoyé de France près l'Electeur de Brandebourg; Varsovie 21 Mai. Original.
 Id.
 67. Stratman, envoyé du prince de Neubourg à la diète d'élection, à Mr. de Verjus; Varsovie 21 Mai. Original.
 Sans importance.
 68. Un inconnu au même; Varsovie 25 Mai. Copie.
 Sans importance.
 69— 72. Un inconnu à un inconnu; Varsovie 25 Mai. Copie.
 Comte rendu de l'élection du roi Jean III.
 73. Le nonce Bonvisi à Mr. de Verjus; Varsovie 26 Mai. Copie.
 Sans importance.
 74— 75. L'évêque de Marseille à de Pomponne; ... 9 Mai. Copie.
 Sans importance.
 76. Louis XIV à l'évêque de Marseille; camp de Dôle 7 Juin. Original.
 Affaire du chapeau.
 77— 79. Le cardinal de Bouillon à l'évêque de Marseille; camp de Dôle 9 Juin. Original.
 Affaire du chapeau.

- 80—81. Pièce intitulée: *«Sermo habitus a Serenissimo etc. Joanno, Rege etc. in generalis electionis conventus consilio; Varsoviae 8 Junii.»*
- 82—83. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Varsovie 7 Juin. Original.
Insérée p. 47.
84. De Tourmont à l'évêque de Marseille; camp de Dôle 9 Juin. Original.
Affaire du chapeau.
- 85—86. Copie de la pièce N. 68 au vol. XLVIII.
87. Pièce intitulée: *«Projet d'articles d'un traité à faire avec le Roi de Pologne.»*
Insérée p. 212.
88. Fragment d'un compte-rendu de la diète de convocation tenue après la mort du roi Etienne Batory.
Sans relation apparente avec les événements diplomatiques de l'année 1674.
- 89—94. Extrait des *pacta-conventa* jurés par le roi Jean III.
- 95—96. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; ... 25 Juin. Original.
Dépêche pro formâ.
97. Le même à Mr. de Gravelle; ... 25 Juin. Original.
Sans importance.
- 98—99. Le même au duc de Vitry; Varsovie 22 Juin. Original.
Insérée p. 48.
- 100—101. Un inconnu à Mr. de Verjus; Varsovie 26 Juin. Copie.
Sans importance.
- 102—103. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Varsovie 22 Juin. Original.
Affaire du chapeau.
104. Certificat donné par l'évêque de Marseille à André Morsztyn; Varsovie 30 Juin. Original.
Insérée p. 82.
- 105—106. a) Copie de la pièce précédente;
b) Decret accordant une pension annuelle à André Morsztyn; Versailles 27 Décembre 1669. Copie.
Insérée p. 83.
c) Plein-pouvoir (prétendu) donné par le Roi à Mr. Paulmier; Saint-Germain 6 Décembre 1671. Copie.
Insérée p. 83.
- 107—108. De Béthune (probablement) à de Pomponne; Calais 2 Juillet. Original.
Sans importance.
- 109—110. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Varsovie 8 Juillet. Original.
Dépêche pro formâ.
- 111—112. Quittance de la somme de 360,000 livres, reçues par le roi de Pologne des mains de l'évêque de Marseille; Varsovie ... Juillet 1674. Copie.
Insérée p. 49.
- 113—114. Emploi de la somme de 400,000 livres envoyée par le roi de France en Pologne.
Insérée p. 49.
- 115—116. Mémoire des dépenses extraordinaires faites par l'évêque de Marseille dans l'intérêt de sa mission.
- 117—120. Duplicata de la pièce n. 384 au vol. XL.
- 121—126. Instruction donnée par l'abbé Tomasso à l'abbé Sernion dans l'affaire de la candidature de l'évêque de Marseille au cardinalat; Varsovie 11 Juillet. Copie.
- 127—128. De Béthune (probablement) au duc de Vitry; Hambourg 24 Juillet. Autographe.
Sans importance.
- 129—132. De Béthune (probablement) au duc de Vitry; Hambourg 16 Juillet. Autographe.
Sans importance.
- 133—134. L'évêque de Marseille au même; ... 21 Juillet. Original.
Sans importance.
- 135—136. Jean III au duc de Courlande; ... 1 Août. 2 copies.
Sans importance.

137. Baluze à de Pomponne; Varsovie 3 Août. Autographe.
Sans importance.
- 138—139. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Varsovie 4 Août. Original.
Affaires françaises exclusivement.
- 140—141. De Béthune (probablement) au duc de Vitry; ... 8 Août. Original.
Sans importance.
- 142—145. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Varsovie 10 Août. Original.
Nouvelles plus amplement contenues dans d'autres dépêches.
- 146—147. Le même au même; Varsovie 25 Août. Original.
Id.
- 148—149. De Béthune (probablement) au duc de Vitry; Varsovie 26 Août. Autographe.
Id.
150. Pièce intitulée: *«Puncta pacis inter Sam Ram Mem Poloniae et Imperatorem Turcarum componenda eventualiter, a Magno Moscorum Duce, declinante Augusto, anni 1674, proposita.»*
- 151—153. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Varsovie 1 Septembre. Original.
Nouvelles plus amplement contenues dans d'autres dépêches; affaires françaises exclusivement.
- 154—155. Le même au même; Varsovie 7 Septembre. Original.
Sans importance.
- 156—157. Le même au même; Varsovie 15 Septembre. Original.
Même objet avec le n. 151—153.
- 158—159. De Béthune au duc de Vitry; Varsovie ... (note d'une main inconnue sur la marge: *«qui doit être du 15 Septembre.»*). Autographe.
Affaires hongroises; nouvelles plus amplement contenues dans d'autres dépêches.
- 160—161. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Varsovie 22 Septembre. Orig.
Au sujet de voyage à Munich de Mr. de Caillères, envoyé du comte de Soissons à la diète d'élection; v. p. 143.
- 162—163. Le même au même; Kazimierz 29 Septembre. Original.
Dans une question d'étiquette.
164. Jean III au han des Tatares; ... 30 Septembre. Copie.
Sans importance.
165. Fragment d'un document latin.
Sans importance.
- 166—169. De Béthune au duc de Vitry; Żółkiew 9 Octobre. Autographe.
Nouvelles militaires; projet d'une quadruple alliance entre la France, la Pologne, la Suède et la Bavière; raisons qui engagent le roi de Pologne à pousser la guerre; détails sur Mr. de Caillères; question d'étiquette v. p. 142—144.
- 170—171. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Kazimierz 8 Octobre. Original.
Nouvelles plus amplement contenues dans d'autres dépêches.
- 174—175. Le même au même; Lublin 15 Octobre. Original.
Inclination mutuelle du roi de Pologne et de Mr. de Bavière à contracter une alliance; v. p. 142 in fine.
176. Pièce intitulée: *«Exemplum litterarum universalium Smae Mtis Poloniae ratione prorogati termini coronationis;»* ... 23 Octobre. Copie.
- 177—178. De Béthune (probablement) au duc de Vitry; ... 1 Novembre. Autographe.
Nouvelles plus amplement contenues dans d'autres dépêches.
- 179—180. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Krasnobród 2 Novembre. Orig.
Id.
181. Duplicata de la pièce n. 69—70 au vol. XLII.
182. Copie de la pièce n. 77—78 au vol. XLII.
- 183—184. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Krasnobród 14 Novembre. Copie.
Nouvelles plus amplement contenues dans d'autres dépêches.
- 185—186. De Béthune au même; camp de Bar 18 Novembre. Autographe.
Id.
- 187—188. L'évêque de Marseille au même; Tomaszów 22 Novembre. Original.
Sans importance.
- 189—190. Stanislas Lubomirski (probablement) à l'évêque de Marseille; Łańcut 24 Novembre. Autographe.
Sans importance.

- 191—194. Jean III aux généraux de l'armée lithuanienne; camp de Kalnik 27 Novembre. 2 copies.
- 195—196. L'évêque de Marseille au duc de Vitry; Jaworów 30 Novembre. Original.
Nouvelles plus amplement contenues dans d'autres dépêches.
- 197—198. Le même au marquis de Vitry, envoyé de France à Stockholm; Jaworów 30 Novembre. Original.
Affaires exclusivement françaises.
199. Le même aux Hongrois; ... 3 Décembre (?). Copie.
En latin; sans importance.
- 200—201. Le même au duc de Vitry; Jaworów 14 Décembre. Original.
Sans importance.
- 202—203. Le même au même; Jaworów 21 Novembre. Autographe.
Affaires privées.
204. Stanislas à Breze Wojenski (probablement) à l'évêque de Marseille; Cracovie 22 Novembre. Autographe.
En latin; sans importance.
205. Jean III au cardinal Orsini; ... 24 Décembre. Copie.
En latin; affaire du chapeau.
- 206—209. Pièce intitulée: *«Exemplum litterarum a Sma Ra Mte Poloniae ad Senatores Regni, Bratelaviae, d. 27 Decembris 1674.»*
- 210—213. Pièce intitulée: *«Discursus fundatus certo narrationis ab Illustrissimis et Excellentissimis Dnis Legatis Plenipotentariis Regni Poloniae et Magni Ducatus Lithuaniae ad Tractatus pacis cum commissariis magni Ducatus Moscoviae Andrussoviae, anno proxime elapso 1674, exeunde (?) missis, factae de arrogantia et malevolentia Moscorum.»*
a. 1675.
- 214—215. De Lubienietz à de Pomponne; Hambourg 4 Février. Autographe.
Sans importance.
216. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 3 Janvier. Autographe.
Affaire de chapeau.
217. Le même au même; St. Germain 4 Janvier. Autographe.
Affaires privées.
- 218—219. L'évêque de Marseille au marquis de Vitry; Jaworów 4 Janvier. Autographe.
Sans importance.
- 220—221. De Tourmont à l'évêque de Marseille; St. Germain 25 Janvier. Autographe.
Donne avis de l'octroi de lettres de naturalisation à Zamoyski (lequel?).
- 222—223. Pièce intitulée: *«Scriptum inter Commissarios Poloniae et Moscoviae Andrussoviae ab invicem discessuros, anno 1675, die 10 Jan. compositum.»*
- 224—225. L'évêque de Marseille au marquis de Vitry; Jaworów 11 Janvier. Original.
Affaires françaises exclusivement.
- 226—227. De Béthune au même; Bracław 13 Janvier. Autographe.
Insérée p. 176.
228. Jean III au cardinal Orsini; Bracław 21 Janvier. Copie.
Affaires du chapeau.
- 229—230. De Béthune à de Pomponne; Bracław 1 Février. Autographe.
Affaire du chapeau.
231. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 1 Février. Autogr.
Sans importance.
- 232—233. Le même au même; St. Germain 8 Février. Autographe.
Affaire du chapeau.
- 234—235. L'évêque de Marseille au marquis de Vitry; Jaworów 8 Février. Orig.
Insérée p. 179 in fine.
- 236—245. Copies de plusieurs lettres envoyées de Pologne, sans date et sans signature.

- 246—247. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 22 Février. Autogr.
Affaire du chapeau.
- 248—252. De Béthune à Louis XIV; Bracław 28 Février. Autographe.
Développe le projet d'une alliance entre les couronnes de France, de Pologne et de Suède; donne avis de l'arrivée à Bracław du baron de Fin avec une lettre de la reine Eléonor; v. p. 186 et 194.
- 253—254. L'évêque de Marseille au marquis de Vitry; Léopol 1 Mars. Autographe.
Sans importance; v. p. 193 note.
255. Le même au même; sans date. Original.
Nouvelles militaires,

Les volumes XLV et XLVI ne renferment que des copies des originaux contenus dans les volumes précédents.

Vol. XLVII.

A. 1675.

1. Louis XIV à de Béthune; Saint-Germain 4 Janvier. Minute.
Accorde au marquis la permission de revenir en France; v. p. 187.
2. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 4 Janvier. Minute.
Insérée p. 176.
3. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 4 Janvier. Original
Propose d'engager les insurgés hongrois à une action plus énergique, en leur accordant un subside; démontre la nécessité de ménager en même temps le roi de Pologne au moyen d'une avance sur la gratification promise; donne avis des défiances éveillées en Pologne par la réunion de forces suédoises considérables en Poméranie; v. p. 170 et 175.
4. Le même à de Pomponne; Jaworów 5 Janvier. Autographe.
Affaire du chapeau.
5. Baluze à de Pomponne; Varsovie 4 Janvier. Autographe.
Affaires privées; affaires militaires.
6. Akakia, agent français en Pologne, à de Pomponne. Jaworów 6 Janvier. Autographe.
Affaires privées.
7. De Béthune à Louis XIV; Bracław 8 Janvier. Autographe.
Nouvelles militaires
8. Le même à de Pomponne; Bracław 8 Janvier. Autographe.
Insérée p. 171.
9. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 11 Janvier. Minute.
Extrait inséré p. 178; sans importance d'ailleurs.
10. De Pomponne au même; St. Germain 11 Janvier. Minute.
Affaire du chapeau.
11. a) L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 11 Janvier. Original.
Insérée p. 173.
b) Le même à de Pomponne; Jaworów 11 Janvier. Original.
Affaires hongroises.
12. Le même au même; Jaworów 11 Janvier. Original.
Affaire du chapeau.
13. De Pomponne à de Béthune; St. Germain 18 Janvier. Minute.
Nouvelles militaires.
14. Le même à l'évêque de Marseille; St. Germain 17 Janvier. Minute.
Sans importance.
15. Le même au même; St. Germain 18 Janvier. Minute.
(Confidentielle). Extrait inséré p. 188; sans importance d'ailleurs.

16. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 18 Janvier. Original.
Affaires de Hongrie; sans importance d'ailleurs.
17. Le même à de Pomponne; Jaworów 18 Janvier. Original.
Affaires privées.
18. Baluze au même; Varsovie 18 Janvier. Original.
Nouvelles militaires; détails sur la commission de Moscovie; détails sur l'affaire de la gazette de Stetin; sans importance.
19. Copie de l'épithaphe inscrite au tombeau de Stanislas Żółkiewski; envoyée à Louis XIV par le marquis de Béthune.
20. De Béthune à Louis XIV; Bracław 22 Janvier. Autographe.
Extrait inséré p. 176; sans importance d'ailleurs.
21. Le même à de Pomponne; Bracław 22 Janvier. Autographe.
Affaire de chapeau; v. p. 181.
22. Le même à Mr. de Nointel; sans date. Copie.
En lui recommandant de travailler à la conclusion de la paix entre la Pologne et la Turquie; v. p. 182.
23. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 25 Janvier. Minute.
Exhorte l'ambassadeur à hâter la signature du traité adopté à Kazimierz; v. p. 188.
24. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 25 Janvier. Original.
Donne avis d'une ouverture faite par le roi de Pologne à l'effet d'obtenir l'envoi de Mr. Akakia à la Porte avec des propositions tendant à la conclusion de la paix; v. p. 182.
25. Le même à de Pomponne; Jaworów 25 Janvier. Original.
Affaire de Longueville; v. p. 182.
26. De Pomponne à de Béthune; St. Germain 25 Janvier. Minute.
Même objet avec la dépêche n. 23.
28. Jean III au Pape; ... 29 Janvier. Copie.
Affaire du chapeau.
29. Le même au cardinal Altieri; ... 29 Janvier. Copie.
Affaire du chapeau.
30. Le même au cardinal Orsini; ... 29 Janvier. Copie.
Affaire du chapeau.
31. De Béthune à Louis XIV; Bracław 26 Janvier. Autographe.
Donne avis du départ pour Andrinople d'un certain Murawski, ci-devant commandant de la garnison turque à Bar, chargé actuellement par le roi de Pologne de négocier la paix, et fait part du désir exprimé par le roi de Pologne d'obtenir pour la mission dudit Murawski l'appui du nom du roi de France, désir auquel Mr. de Béthune a obéi en autorisant Murawski à affirmer que le roi de France souhaite la conclusion de la paix sur la base de la restitution de Kamieniec; v. p. 182.
32. Le même à de Pomponne; Bracław 31 Janvier. Autographe.
Même objet.
33. Louis XIV à Stanislas Lubomirski; St. Germain 1 Février. Minute.
Remerciements pour offres de services.
34. Le même à l'évêque de Marseille; St. Germain 1 Février. Minute.
Insérée p. 188.
35. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 1 Février. Original.
Démontre la nécessité d'obliger les Suédois à donner au plus tôt satisfaction au roi de Pologne au cas où ils entreraient en Prusse; v. p. 178—179.
36. De Pomponne à de Béthune; St. Germain 1 Février. Minute.
Sans importance.
37. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 1 Février. Original.
Démontre le danger pour la politique française de l'établissement des Suédois dans la Prusse ducale; insiste sur la nécessité de ménager le roi de Pologne par quelque gratification; exprime le souhait de voir un arrangement intervenir dans l'affaire Longueville; v. p. 179, 182 et 183.
38. Baluze à de Pomponne; Varsovie 1 Février. Autographe.
Nouvelles militaires.
39. L'évêque de Marseille au même; en Russie 2 Février. Autographe.
(Confidentielle). Sans importance; voir cependant p. 183.
40. De Béthune au même; Bracław 6 Février. Autographe.
Nouvelles militaires; affaires privées.
41. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 7 Février. Minute.
Insérée p. 189.

42. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 8 Février. Original.
Propose, comme moyen de conjurer les répugnances du roi de Pologne contre l'entrée des Suédois en Prusse, d'obtenir de ces derniers la promesse de restituer cette province à la Pologne, la guerre terminée; renouvelle l'assurance d'une paix prochaine entre la Pologne et la Turquie; insiste sur la nécessité d'un prompt envoi de subsides, pour la Hongrie surtout; v. p. 179 et 183.
43. Le même à de Pomponne; Jaworów 8 Février. Original.
Donne avis des plaintes du roi de Pologne au sujet du retard apporté à la prise en considération de son intercession en faveur de Mr. de Béthune; communique une demande du roi de Pologne relativement à un conflit de pouvoir avec la cour de Rome; v. p. 183.
44. Louis XIV à de Béthune; St Germain 7 Février. Minute.
En réponse à la dépêche n. 245—250 au vol XLII; renouvelle l'assurance d'une exécution ponctuelle du traité adopté à Kazimierz relativement aux subsides et le refus d'envoyer une portion quelconque de ces derniers avant le terme fixé; voir pour le reste p. 190 in fine.
45. De Pomponne au même; St Germain 7 Février. Minute.
Affaires privées.
46. Baluze à de Pomponne; Varsovie 8 Février. Autographe.
Affaires privées; nouvelles militaires.
47. De Béthune au même; Bracław 10 Février. Autographe.
Donne avis de la résolution prise par le roi de Pologne de demeurer en Ukraine jusqu'au mois de Mars; fait part au nom du roi de Pologne d'une communication du commissaire de la République en Moscovie, d'après laquelle le Czar aurait déclaré au résident de Suède qu'il romprait avec son maître au cas où celui-ci attaquerait l'Empire; (v. p. 183—184); voir pour le reste p. 183 in fine.
48. Marie-Casimire, reine, à Louis XIV; Jaworów 15 Février. Autographe.
Inséré p. 184.
49. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St Germain 15 Février. Minute.
Répétition des instructions contenues dans les dépêches n. 41 et 44; v. p. 191.
50. De Pomponne au même; St Germain 15 Février. Minutes.
Affaire du chapeau.
51. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 15 Février. Original.
Affaires de Hongrie; sans importance d'ailleurs.
52. Le même au même; Jaworów 15 Février. Original.
(Confidentielle) En réponse à la dépêche n. 15, sans importance, v. cependant p. 193
53. Baluze au même; Varsovie 15 Février. Autographe.
Insérée p. 185.
54. De Béthune au même; Bracław 17 Février. Autographe.
Avec remerciements pour la permission obtenue de revenir en France; v. p. 187.
55. Le même à l'évêque de Marseille; Bracław 18 Février. Copie.
Sans importance, v. cependant p. 187.
56. Jean III au même; Bracław 18 Février. Copie.
Insérée p. 180.
57. De Béthune à Louis XIV; Bracław 19 Février. Autographe.
Reproduit les démonstrations de l'évêque de Marseille relativement à l'entrée éventuelle des Suédois en Prusse; donne avis du refus du roi de Pologne d'entrer dans un compromis quelconque sur ce sujet; v. p. 180—181.
58. Le même à de Pomponne; Bracław 19 Février. Autographe.
Affaires privées, — sans importance d'ailleurs.
59. Louis XIV à l'abbé Wojeński; St. Germain 22 Février. Minute.
Affaires hongroises.
60. Le même l'évêque de Marseille; St. Germain 22 Février. Minute.
Répétitions des instructions contenues dans les dépêches n. 41 et 44; v. p. 191.
61. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 22 Février. Original.
Donne avis du départ de Mr. Akakia pour la Hongrie avec des lettres du roi de Pologne (v. p. 186); — affaire Longueville; — affaire de la Prusse ducale: sans importance.
62. Le même à Mr. de Pomponne; Jaworów 22 Février. Original.
Sans importance.
63. Baluze à de Pomponne; Varsovie 22 Février. Original.
Sans importance.
64. De Béthune au même; Bracław (?) 28 Février. Autographe.
Même objet avec la dépêche no 248—252; au vol XLIV.

65. De Pomponne à de Béthune; St Germain 1 Mars. Minute.
En réponse à la dépêche n. 8; insérée p. 19¹.
66. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St Germain 1 Mars. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées; v. pour le reste p. 192 infime.
67. De Pomponne au même; St Germain 1 Mars. Minute.
Même objet avec la dépêche n. 65.
68. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 1 Mars. Original.
En réponse à la dépêche n. 34; extrait inséré p. 193, sans importance d'ailleurs.
69. Baluze à de Pomponne; Varsovie 1 Mars (deux lettres). Autographe.
Affaires militaires; affaires privées.
70. L'évêque de Marseille au même; Léopol 1 Mars. Original.
Fait part d'une communication du cardinal d'Estrées, d'après laquelle la cour de Rome aurait résolu de ne pas tenir compte dans la prochaine promotion des cardinaux des candidats des couronnes, du moins de ceux de Venise et de Pologne; v. p. 194.
71. De Béthune au même; Bracław 4 Mars. Autographe.
Donne avis du départ du baron de Fin, sans qu'il ait paru négotier aucune affaire; — affaire du chapeau; v. p. 194.
72. De Pomponne à de Béthune; St Germain 7 Mars. Minute.
Dépêche *pro formâ*.
73. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St Germain 7 Mars. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
74. De Pomponne au même; St Germain 7 Mars. Minute.
Dépêche *pro formâ*.
75. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 8 Mars. Original.
Sans importance.
76. Le même à de Pomponne; Léopol 8 Mars. Original.
Sans importance.
77. Le même au même; Léopol 8 Mars. Autographe.
(Confidentielle) Affaires privées.
78. Le même au même; Varsovie 8 Mars. Autographe.
(Confidentielle) Affaire du chapeau.
79. Baluze au même; Varsovie 8 Mars. Autographe.
Sans importance.
80. De Béthune au même; Bracław 9 Mars. Autographe.
Donne avis de l'accession du roi de Pologne au projet d'alliance avec la Suède; communique la découverte d'un commerce secret d'André Morsztyn avec le Pacha de Kamieniec «pour rompre le traité»; v. p. 195.
81. L'abbé Brunetti au même; Bracław 9 Mars. Autographe.
Demande un bénéfice en retour des services par lui rendus à la politique française.
82. Jean III au cardinal Orsini; Bracław 9 Mars. Copie.
Affaire du chapeau.
83. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St Germain 15 Mars. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
84. De Pomponne au même; St Germain 15 Mars. Minute.
Sans importance.
85. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Léopol 15 Mars. Original.
Donne avis, d'après une communication de Mr de Feuquières, envoyé de France à Stockholm, de l'ordre reçu par l'ambassadeur de Suède en Pologne de se rendre immédiatement à la cour de ce pays pour y négocier les conditions d'une alliance; v. p. 195.
86. Le même au même; Léopol 15 Mars. Original.
(Confidentielle) Affaire du chapeau.
87. Le même au même; Léopol 15 Mars. Autographe.
(Confidentielle) Affaires privées.
88. Baluze au même; Varsovie 15 Mars. Autographe.
Insérée p. 198.
89. De Pomponne; à de Béthune; St. Germain 15 Mars. Minute.
Sans importance.
90. De Béthune à de Pomponne; Bracław 16 Mars. Autographe.
Extrait inséré p. 106; sans importance d'ailleurs.
91. Jean III à l'évêque de Marseille; Bracław 19 Mars. Copie.
Affaires privées du marquis de Béthune et de l'évêque de Marseille.
92. De Pomponne à de Béthune; St Germain 22 Mars. Minute.
Sans importance.

93. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St Germain 22 Mars. Minute.
Extrait inséré p. 197; sans importance d'ailleurs.
94. De Pomponne au même; St Germain 22 Mars. Minute.
Dépêche *pro formâ*.
95. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 22 Mars. Original.
Affaires de Hongrie; sans importance d'ailleurs.
96. Le même à de Pomponne; Léopol 22 Mars. Autographe.
Affaire du chapeau.
97. Baluze au même; Varsovie 22 Mars. Autographe.
Sans importance.
98. De Béthune au même; Bracław 26 Mars. Autographe.
Donne avis de l'intention du roi de Pologne de demeurer en Russie jusqu'à la conclusion de la paix; démontre que l'action de ce prince relativement à la diversion projetée en Prusse est nécessairement bornée pour le moment à l'entretien dans ce pays de relations qui peuvent servir ultérieurement; fait part de son prochain départ pour la France v. p. 197.
99. Le même à l'évêque de Marseille; Bracław 26 Mars. Copie.
Fait part d'une lettre du roi de Pologne à l'ambassadeur de Suède ayant pour objet d'engager ce ministre à demeurer à Dantzig jusqu'au retour du roi de la campagne (v. p. 195); affaires de Hongrie.
100. De Pomponne au même; Versailles 29 Mars. Minute.
Affaires de Hongrie.
101. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 29 Mars. Original.
Compte rendu du voyage de Mr. de Sauvans à Andrinople; insuccès de la mission de cet agent; détermination de la reine de Pologne et des sénateurs présents à Léopol d'acheter la paix au prix de l'abandon définitif de Kamieniec; v. p. 196.
102. Le même à de Pomponne; Léopol 29 Mars. Original.
Se rejouit d'avoir Mr. de Béthune pour successeur à l'ambassade de Pologne; déclare cependant ne pouvoir quitter ce pays avant d'avoir obtenu sa promotion, v. p. 197.
103. Baluze au même; Varsovie 29 Mars. Autographe.
Affaires militaires.
104. De Lubienietz au même; Hamburg 29 Mars. Autographe.
Id.

Vol. XLVIII.

A. 1675.

1. De Lubienietz à de Pomponne; Hambourg 1 Avril. Autographe.
Affaires militaires.
2. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 5 Avril. Minute.
Sans importance.
3. De Pomponne au même; Versailles 5 Avril. Minute.
Affaire du chapeau.
4. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 5 Avril. Original.
Affaires militaires; — affaires de Hongrie.
5. Le même à de Pomponne; Léopol 5 Avril. Original.
Affaire du chapeau; — autres affaires privées.
6. Louis XIV à de Béthune; Versailles 5 Avril. Minute.
Sans importance.
7. De Pomponne à de Béthune; Versailles 5 Avril. Minute.
Sans importance.
8. De Béthune à Louis XIV; Bracław 5 Avril. Autographe.
Sans importance.
9. Le même à de Pomponne; Bracław 5 Avril. Autographe.
Donne avis de la résolution prise par le roi de Pologne d'envoyer en France, à Rome, à Venise, etc, une gazette officielle destinée à combattre les fausses nouvelles répandues

- par la cour de Vienne; — nomination de Mr. Fourmont en qualité de résident temporaire de Pologne à Paris, jusqu'au retour du marquis de Béthune; v. p. 199.
10. Le même au même; Bracław 6 Avril. Autographe.
Extrait inséré p. 199.
 11. De Lubienietz à de Pomponne; Hambourg 5 Avril. Autographe.
Sans importance.
 12. Baluze au même, (3 lettres); Varsovie 5, 7 et 12 Avril. Autographe.
Affaires militaires; sans importance.
 13. De Lubienietz au même; Hambourg 12 Avril. Autographe.
Affaires militaires.
 14. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 12 Avril. Minute.
Considère sa participation au traité d'alliance à conclure entre la Pologne et la Suède comme rendue inutile d'une part par le traité antérieur qui le lie avec cette dernière couronne, de l'autre part par le traité négocié à Kazimierz; v. p. 201—202.
 15. De Pomponne au même; Versailles 12 Avril. Minute.
Affaire du chapeau; — autres affaires privées.
 16. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 12 Avril. Original.
Donne avis du voyage de Mr. Akakia de Hongrie en Turquie, à l'effet de négocier la paix; v. p. 202.
 17. Le même à de Pomponne; Léopol 12 Avril. Original.
Donne avis de l'arrivée prochaine du roi de Pologne et du marquis de Béthune à Léopol; v. p. 202.
 18. Louis XIV à de Béthune; Versailles 12 Avril. Minute.
Autorise le marquis à passer par Munich à son retour en France, pour ménager un rapprochement entre cette cour et celle de Pologne, s'il reçoit une commission à cet effet du roi de Pologne; v. p. 201.
 19. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Léopol 18 Avril. Original.
Donne avis de l'arrivée du roi de Pologne à Złoczów où il se rend lui-même à la suite de la Reine; v. pour le reste p. 202.
 20. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 19 Avril. Minute.
Sans importance.
 21. Le même à de Béthune; Versailles 19 Avril. Minute.
Sans importance.
 22. Baluze à de Pomponne; Varsovie 19 Avril. Autographe.
Affaires militaires; — extrait inséré p. 200.
 23. De Lubienietz au même; Hambourg 19 Avril. Autographe.
Affaires militaires.
 24. a) L'évêque de Marseille à de Pomponne; Złoczów 23 Avril. Original.
Affaires militaires.
b) Le même au même; Złoczów 25 Avril. Original.
Sans importance; v. cependant p. 202.
 25. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 26 Avril. Minute.
Confirme les instructions précédentes.
 26. De Pomponne au même; Versailles, 26 Avril. Minute.
Dépêche *pro forma*.
 27. Baluze à de Pomponne; Varsovie 26 Avril. Autographe.
Affaires militaires; sans importance d'ailleurs.
 28. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 3 Mai. Minute.
Sans importance.
 29. De Pomponne au même; Versailles 3 Mai. Minute.
Sans importance.
 30. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Złoczów 3 Mai. Original.
N'a pu encore obtenir d'audience du roi de Pologne pour réclamer de lui la signature, du traité adopté à Kazimierz; donne avis des propositions d'alliance apportées au camp du roi de Pologne par un envoyé du Grand-Duc de Moscovie et du refus du roi de Pologne, conseillé par les deux envoyés de France, de prendre aucun engagement à ce sujet; fait part du retour de Murawski avec une lettre du Han dans laquelle ce prince déclare avoir reçu de la Porte le plein-pouvoir réclamé par lui pour négocier la paix, et de l'arrivée d'un envoyé de Doroszeńko avec des protestations de soumission et des encouragements à la conclusion de la paix; v. p. 202—203.
 31. Le même à de Pomponne; Złoczów 3 Mai. Original.
Affaire du chapeau; autres affaires privées; v. p. 203.
 32. Le même au même; Złoczów 3 Mai. Original.
Affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs.

33. De Béthune à Louis XIV; Złoczów 3 Mai. Original.
Même objet avec la suivante.
34. Le même à de Pomponne; Złoczów 3 Mai. Autographe.
Annonce la prochaine conclusion de la paix; v. p. 203.
35. Le même au même; Złoczów 4 Mai. Autographe.
Sans importance; v. cependant p. 203.
36. Baluze au même; Varsovie 3 Mai. Autographe.
Extraits insérés p. 201 et 205.
37. De Lubienietz au même; Hambourg 3 Mai. Autographe.
Affaire de Pinoci; v. p. 200.
38. De Béthune au même; Sasów 8 Mai. Autographe.
Sans importance.
39. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St Germain 9 Mai. Minute.
Dépêche *pro forma*.
40. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Sasów 10 Mai. Original.
Compte-rendu d'une conférence avec le roi et la reine de Pologne à la suite de l'arrivée d'un envoyé du Han avec des propositions relatives à la conclusion de la paix; v. p. 204.
41. Le même à de Pomponne; Sasów 10 Mai. Original.
Affaire du chapeau.
42. Baluze au même; Varsovie 10 Mai. Original.
Détails sur l'état de l'armée abandonnée par le roi de Pologne en Ukraine; v. p. 205.
43. a) Un inconnu à un inconnu; Złoczów 1 Mai. Copie.
Sans importance.
b) Un inconnu à un inconnu; Varsovie 11 Mai. Copie.
Sans importance.
44. Louis XIV à l'évêque de Marseille; camp de Château — Cambresis 17 Mai. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
45. De Pomponne au même; camp de Château — Cambresis 17 Mai. Minute.
Sans importance.
46. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Żółkiew 17 Mai. Original.
Reproduit le contenu de la dépêche n. 40; affirme que le roi de Pologne ne trouvera pas de difficulté à assurer le concours de la République soit à l'alliance projetée avec la Suède, soit à la diversion projetée en Hongrie; fait part d'une lettre de l'archevêque de Gnesne (André Olszowski) conseillant au roi de Pologne de recouvrer la Prusse ducale; mentionne une lettre du hospodar de Moldavie donnant avis au roi de Pologne de la résolution constante de la Porte de terminer la guerre pour tourner ses armes ailleurs; soumet cependant à l'approbation du roi la décision prise, sur une observation communiquée par Mr. de Nointel, d'arrêter le voyage de Mr. Akakia à la Porte; v. p. 205—206.
47. Le même à Mr. de Pomponne; Żółkiew 17 Mai. Original.
Extrait inséré p. 207; sans importance d'ailleurs.
48. Baluze au même; Varsovie 17 Mai. Autographe.
Inclination générale à la paix; appréciations défavorables du séjour prolongé du roi en Russie v. p. 206.
49. a) Un inconnu à un inconnu; Varsovie 18 Mai. Copie.
Sans importance.
b) Un inconnu à un inconnu; Léopol 9 Mai. Copie.
Sans importance.
50. De Béthune à de Pomponne; Żółkiew 18 Mai. Autographe.
Espère partir le 22 pour la France avec le traité signé; emportera en outre une lettre officielle du roi de Pologne demandant l'envoi de l'ordre du St Esprit et des lettres de créance pour l'Electeur de Brandebourg; voir p. 207; extrait inséré même page.
51. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 24 Mai. Original.
Fait part des efforts continuellement renouvelés en commun avec le marquis de Béthune pour hâter la signature du traité; donne avis de la repugnance du roi de Pologne à sacrifier Kamieniec qui demeure la pierre d'achoppement de la paix; v. p. 207.
52. a) Le même à de Pomponne; Jaworów 24 Mai. Original.
Affaires de Hongrie; affaire du chapeau; autres affaires privées.
b) Le même au même; Jaworów 24 Mai. Autographe.
(Confidentielle) affaire privée.
53. De Béthune au même; Jaworów 24 Mai. Original.
Même objet avec la dépêche n. 51.

- 53 bis. Baluze au même; Varsovie 24 Mai. Autographe.
Insérée p. 208.
54. De Pomponne à l'évêque de Marseille; camp de Grimblonne 27 Mai. Minute.
Sans importance.
55. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 31 Mai. Original.
Affaires militaires; affaires de Hongrie.
56. Le même à de Pomponne; Jaworów 31 Mai. Original.
Affaire du chapeau; voir pour le reste p. 209.
57. Baluze au même; Varsovie 31 Mai. Autographe.
Affaires militaires.
58. a) Un inconnu à un inconnu; Jaworów 31 Juin. Copie.
Affaires militaires.
b) Un inconnu à un inconnu; Varsovie 8 Juin. Copie.
Affaires militaires.
59. Jean III à Louis XIV; sans date. Original.
Demande la remise à son envoyé du corps du roi Jean-Casimir.
60. De Béthune à de Pomponne; ... Juin, le jour de la Pentecôte. Autographe.
Sans importance.
61. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 2 Juin. Original.
Extrait inséré p. 209; conseils du roi de Pologne pour le succès de la diversion Hongroise; v. p. 210.
62. Le même à de Pomponne; Jaworów 2 Juin. Original.
Affaires de Hongrie.
63. De Pomponne à l'évêque de Marseille; camp de Latiny 3 Juin. Minute.
Sans importance.
64. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 7 Juin. Original.
Affaire du chapeau; affaire de la paix avec la Turquie.
65. Le même à de Pomponne; Jaworów 7 Juin. Original.
Affaires de Hongrie; affaires privées.
66. Akakia au même; Jaworów 7 Juin. Autographe.
Affaires privées.
67. Baluze au même; Varsovie 8 Juin. Autographe.
Affaires militaires.
68. Traité conclu entre les plénipotentiaires du roi de France et le roi de Pologne, le 11 Juin 1675. Original.
Inséré p. 210.
69. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 13 Juin. Original.
Donne avis de la signature du traité; extraits insérés p. 210.
70. a) Le même à de Pomponne; Jaworów 13 Juin. Original.
Insérée p. 214.
b) Le même au même; Jaworów 13 Juin. Autographe.
(Confidentielle) Affaire privée.
71. Le même à Louis XIV; Jaworów 14 Juin. Original.
Sans importance.
72. Le même à de Pomponne; Jaworów 14 Juin. Original.
Inséré p. 213.
73. Baluze au même; Varsovie 14 Juin. Autographe.
Sans importance.
74. De Pomponne à l'évêque de Marseille; camp de Nay 15 Juin Minute.
Donne avis d'une promotion de cardinaux dans laquelle les candidats des couronnes ont été mis de côté; v. p. 215 in fine.
75. De Béthune à Louis XIV; Cracovie 20 Janvier. Autographe.
Fait part de la commission obtenue du roi de Pologne à l'effet de ménager «une étroite union» entre ce prince et l'Electeur de Bavière; v. p. 217.
76. Le même à de Pomponne; Cracovie 20 Juin. Autographe.
Se félicite des bons procédés des seigneurs polonais à son égard; v. p. 217.
77. De Pomponne à l'évêque de Marseille; camp de Neufchâteau 21 Juin. Minute.
Sans importance.
78. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 21 Juin. Original.
Donne avis d'une négociation nouée par lui avec le Han à l'effet de hâter la conclusion de la paix; v. p. 216.
79. Le même à de Pomponne; Jaworów 21 Juin. Autographe.
(Confidentielle) Affaire du chapeau; v. p. 216.

80. Baluze au même; Varsovie 21 Juin. Autographe.
Sans importance.
81. L'évêque de Marseille au même; Jaworów 28 Juin. Original.
(Confidentielle) sans importance; v. cependant p. 216.
82. Le même au même; Jaworów 28 Juin. Original.
Attribue la conduite de la cour de Rome dans l'affaire des chapeaux à l'influence de la cour de Vienne, désireuse d'empêcher la promotion du prince Guillaume Fürstenberg, retenu par elle en prison; v. p. 216.
83. Baluze au même; Varsovie 28 Juin. Autographe.
Affaires militaires.
84. Extrait de la gazette officielle de la cour de Pologne; Jaworów 28 Juin.
Inséré p. 217.
85. De Pomponne à l'évêque de Marseille; camp de Tillemont. 30 Juin. Minute.
Affaires de Hongrie; affaire du chapeau: donne avis de la rupture de relations entre la cour de Versailles et le nonce et de l'ordre donné par le Roi au duc d'Estrées, son ambassadeur à Rome, de ne pas séparer les intérêts polonais des intérêts français; v. p. 232.

Vol. XLIX.

A. 1675.

1. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 5 Juillet. Original.
Sans importance.
2. Le même au même; Jaworów 5 Juillet. Autographe.
(Confidentielle); affaire du chapeau.
3. Baluze au même; Varsovie 5 Juillet. Autographe.
Insérée p. 218—219.
4. «Mémoire du Sieur Opacki sur le titre de Majesté prétendu par le Roy de Pologne;» sans date. Copie.
Inséré p. 231.
5. De Pomponne à l'évêque de Marseille; camp de St Truien 7 Juillet. Minute.
Affaires de Hongrie;
6. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów, 12 Juillet. Original.
Rupture des négociations avec le Han et marche des Turcs et des Tatares sur Léopol; préparatifs de combat et dernières tentatives de conciliation par voir officieuse, sur la base de l'abandon de Kamieniec aux Turcs et du maintien du *status quo* en Ukraine; v. p. 219 in fine.
7. Le même — à de Pomponne; Jaworów, 12 Juillet. Original.
Même objet avec la dépêche précédente; affaire du chapeau
8. Baluze au même; Varsovie, 12 Juillet. Autographe.
Se plaint de l'interception constante par les ordres de la cour des lettres venant d'Ukraine, ce qui donne lieu à des rumeurs plus alarmantes peut-être encore que la réalité; v. p. 220.
9. Louis XIV à l'évêque de Marseille; camp de Fleurus 16 Juillet. Minute.
En réponse à la dépêche n. 40 au vol. XLVIII; ordonne à l'ambassadeur de se borner jusqu'à la conclusion de la paix avec la Turquie à encourager les espérances des mécontents hongrois, sans multiplier les dépenses et sans compromettre le nom du roi de France; voir l'extrait inséré p. 227.
10. De Pomponne au même; camp de Fleurus 16 Juillet. Minute.
En conformité avec la précédente
11. L'évêque de Marseille à de Pomponne; 18 Juillet. Original.
Affaire de la paix avec la Turquie; affaire du chapeau.
12. Baluze au même; Varsovie 19 Juillet. Autographe.
Affaires militaires.
13. De Béthune au même; Munich 24 Juillet. Autographe.
Sans importance.

14. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 26 Juillet. Minute.
Sans importance.
15. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jarosław 26 Juillet. Original.
Affaires de Hongrie; affaire de la paix avec la Turquie.
16. Le même à de Pomponne; Jarosław 26 Juillet. Original.
(Confidentielle) affaire du chapeau.
17. Baluze au même; Varsovie 26 Juillet. Autographe.
Extrait inséré p. 220; — sans importance d'ailleurs.
18. Louis XIV à Jean III; Versailles 29 Juillet. Minute.
Reponse favorable à la lettre n. 59 au vol. XLVIII; v. p. 231.
19. De Béthune à de Pomponne; Munich 31 Juillet. Autographe.
Insérée p. 230.
20. Louis XIV — à l'évêque de Marseille; Versailles 2 Août. Minute.
Insérée p. 228.
- 20 bis. Opacki à de Pomponne; Paris 2 Août. Autographe.
Insérée p. 231.
21. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 2 Août. Minute.
Affaire du chapeau.
22. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jarosław 2 Août. Original.
Donne avis de la prise de Zbaraż et des exigences des Turcs s'étendant actuellement à toute la Podolie et à toute l'Ukraine; v. p. 220.
23. Le même à de Pomponne; Jarosław 2 Août. Original.
(Confidentielle) Affaire du chapeau.
24. Baluze au même; Varsovie 2 Août. Autographe.
Nouvelles militaires: sans importance.
25. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 9 Août. Minute.
Sans importance.
- 26 a). L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jarosław 9 Août. Original.
Affaires militaires: sans importance.
- b). Le même au même; Jarosław 8 Août. Original.
Affaires militaires: sans importance; affaire du chapeau.
27. Le nonce Bonvisi à l'évêque de Marseille; Varsovie 9 Août. Original.
Affaire du chapeau.
28. Baluze à de Pomponne; Varsovie 9 Août. Autographe.
Nouvelles militaires: v. p. 220; extrait inséré p. 226.
29. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 16 Août. Minute.
En reponse à la dépêche n. 6; loué l'ambassadeur d'avoir engagé le roi de Pologne à céder Kamieniec et une partie de l'Ukraine dans l'intérêt de la paix; 228.
30. Le même au même; Versailles 16 Août. Minute.
(Dépêche ostensible) voir l'extrait inséré p. 228 in fine.
31. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jarosław 16 Août. Original.
Extrait inséré p. 226; sans importance d'ailleurs.
32. Le même au même; Jarosław 16 Août. Original.
Affaire du chapeau.
33. Baluze au même; Varsovie 16 Août. Autographe.
Affaires militaires; voir pour le reste l'extrait inséré p. 227.
34. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 23 Août. Minute.
Sans importance.
35. De Pomponne au même; Versailles 23 Août. Minute.
Affaires privées.
36. Baluze à de Pomponne; Varsovie 23 Août. Autographe.
Accuse le roi de Pologne de ne pas vouloir convoquer l'arrière-ban; (v. p. 220) donne des nouvelles rassurantes sur l'état des esprits dans la ville de Dantzic; v. p. 227.
37. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Fontainebleau 29 Août. Minute.
Dépêche pro forma.
38. Pièce intitulée: »A relation of the victory obtained by the Poles over the Turkes, the 24 Aug. 1674«.
V. s. 222.
39. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Léopol 6 Septembre. Original.
Sans importance; voir cependant p. 229.
40. Le même à Louis XIV; camp de Léopol 13 Septembre. Original.
Compte rendu d'une conférence tenue avec le roi de Pologne au sujet d'une lettre apportée par un secrétaire du Prince de Transilvanie; v. p. 229.

41. Baluze à de Pomponne; Varsovie 13 Septembre. Autographe.
Affaires militaires.
42. L'évêque de Marseille à de Pomponne; camp de Léopol 13 Septembre. Original.
Affaire du chapeau; affaires exclusivement françaises.
43. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 13 Septembre. Minute.
Insérée p. 232.
44. Louis XIV au même; Versailles 13 Septembre. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
45. Cristophe Pac, Grand-chandlier de Lithuanie (signant: »Pazzi«) au même; Belvédère ¹⁾, 17 Septembre. Original.
Au sujet de »lettres d'Etat« réclamées par le comte de Mailly, beau-frère du Grand-Chancelier.
46. L'évêque de Marseille au même; camp de Gliniany 19 Septembre. Original.
Extrait inséré p. 233; sans importance d'ailleurs.
47. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 20 Septembre. Minute.
En reponse à la dépêche n. 31; v. p. 233.
48. Baluze à de Pomponne; Varsovie 20 Septembre. Autographe.
Extrait inséré p. 225; sans importance d'ailleurs.
49. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 27 Septembre. Minute.
Donne avis que la ratification du traité signé le 11 Juin sera portée à la cour de Pologne par le marquis de Béthune; v. p. 233.
50. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 27 Septembre. Original.
Affaires militaires; affaires de Hongrie.
51. Le même à de Pomponne; Léopol 26 Septembre. Original.
Affaires privées.
52. Baluze au même; Varsovie 27 Septembre. Autographe.
Donne avis de la prise de Podhajce par les Turcs; voir pour le reste p. 233 in fine.
53. Jean III à l'évêque de Marseille; camp de Brzezany 30 Septembre. Autographe.
Dans un intérêt privé du marquis de Béthune.
54. Le même à Louis XIV; camp sur le Dniester 3 Octobre. Copie.
Insérée p. 234.
55. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 4 Octobre. Minute.
Sans importance.
56. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 4 Octobre. Original.
Affaires militaires; sans importance d'ailleurs.
57. Le même à de Pomponne; Léopol 4 Octobre. Original.
Affaire du chapeau; voir cependant p. 234.
58. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 11 Octobre. Minute.
Sans importance; v. cependant p. 234.
59. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 11 Octobre. Original.
Affaires militaires; affaires de Hongrie.
60. Le même à de Pomponne; Léopol 11 Octobre. Original.
Dépêche pro forma.
61. Baluze au même; Varsovie 11 Octobre. Autographe.
Affaires militaires; v. pour le reste p. 234.
62. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 17 Octobre. Minute.
Sans importance.
63. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Léopol 18 Octobre. Original.
Affaires de Hongrie; sans importance d'ailleurs.
64. Le même au même; Léopol 20 Octobre. Original.
Affaire du chapeau.
65. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 25 Octobre. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
66. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Léopol 15 Octobre. Original.
Affaires de Hongrie; affaire de la paix avec la Turquie.

¹⁾ Maison de campagne bâtie en 1662 par le même Grand-Chancelier sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le palais du même nom à Varsovie.

67. Le même à de Pomponne; Léopol 25 Octobre. Original.
Affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs.
68. Le même au même; Léopol 25 Octobre. Autographe.
Dans l'intérêt de Mr. de Mailly.
69. Baluze au même; Varsovie 25 Octobre. Autographe.
Affaires militaires
70. Jean III au cardinal Orsini; camp du Dniester, à 4 lieues de Kamieniec, . . .
Octobre. Copie.
Insérée p. 235.
71. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 1 Novembre. Minute.
Voir l'extrait inséré p. 239; sans importance d'ailleurs.
72. De Pomponne au même; Versailles 1 Novembre. Minute.
Affaires privées; réponse portant refus à la demande de «lettres d'Etat» pour Mr. de Mailly.
73. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Léopol 1 Novembre. Original
Compte-rendu des dispositions militaires du roi de Pologne; v. p. 239 in fine.
74. Baluze au même; Varsovie 1 Novembre. Autographe.
Affaires militaires.
75. Louis XIV l'évêque de Marseille; Versailles 7 Novembre. Minute.
Sans importance.
76. De Pomponne au même; Versailles 7 Novembre. Minute.
Affaires privées; affaire du chapeau; v. pour le reste l'extrait inséré p. 240.
77. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Żółkiew 7 Novembre Original.
Donne avis de la décision prise par le roi de Pologne de procéder à son couronnement, le danger de l'invasion turco-tartare ayant été éloigné et le défaut de ressources ne permettant pas de songer à une nouvelle campagne; recommande de faire coïncider la remise de l'ordre du St Esprit avec la cérémonie du couronnement, la diète qui doit s'ouvrir le lendemain de cette cérémonie pouvant s'opposer à l'acceptation de l'ordre; v. p. 240.
78. Le même au même; Żółkiew 8 Novembre. Autographe.
(Confidentielle) Affaires privées; affaire du chapeau; v. p. 240.
79. Baluze au même; Varsovie 8 Novembre. Autographe.
Affaires militaires.
80. L'évêque de Marseille au même; Żółkiew 10 Novembre. Original.
Sans importance.
81. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 15 Novembre. Minute.
Sans importance.
82. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Żółkiew 15 Novembre. Original.
Affaires militaires; affaires de Hongrie; sans importance d'ailleurs.
83. Baluze au même; Varsovie 15 Novembre. Autographe.
Affaires militaires.
84. L'évêque de Marseille au même; Żółkiew 17 Novembre. Original.
Extrait inséré p. 240; sans importance d'ailleurs.
85. Le même à Mr. de Nointel; sans date. Copie.
v. p. 240—241.
86. Le même au grand-visir; sans date. Copie.
v. p. 240—241.
87. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Saint Germain, 20 Novembre. Minute.
Insérée p. 241.
88. De Pomponne au même; St Germain 22 Novembre. Original.
Affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs.
- 89 a). L'évêque de Marseille à de Pomponne; Żółkiew 22 Novembre. Original.
Sans importance.
- b). Le même au même; Żółkiew 22 Novembre. Autographe.
(Confidentielle) Affaire privée.
90. Baluze au même; Varsovie 22 Novembre. Autographe.
Donne avis du départ de l'ambassadeur de Suède de Varsovie, en route pour la Russie v. p. 242.
91. L'évêque de Marseille au même; Żółkiew 24 Novembre. Original.
Affaires de Hongrie; donne avis de l'arrivée d'un envoyé du prince de Transylvanie avec offre de médiation; fait part de la fixation du jour du 2 Février 1676 pour la cérémonie du couronnement; v. p. 242.

92. a) Jean III à Louis XIV; Żółkiew 29 Novembre. Copie.
Avec prière de tenir aux fonds baptismaux ses deux filles en compagnie du Roi d'Angleterre et de l'Electrice de Bavière. v. p. 242.
- b) Le même à la Reine de France; Żółkiew 29 Novembre. Copie.
Même objet.
93. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 29 Novembre. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
94. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Żółkiew 29 Novembre. Original.
Sans importance.
95. Le même à de Pomponne; Żółkiew 29 Novembre. Original.
Affaires de Hongrie; affaire du chapeau; voir pour le reste p. 242.
96. Baluze au même; Varsovie 29 Novembre. Autographe.
Sans importance.
97. Le prince Stanislas Lubomirski à Louis XIV; 1 Décembre. Autographe.
(En italien) Avec souhaits à l'occasion du jour de l'an.
98. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Żółkiew 2 Décembre. Original.
Affaires de Hongrie; v. pour le reste l'extrait inséré p. 242 in fine.
99. Baluze au même; Varsovie 6 Décembre. Autographe.
Sans importance.
100. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 6 Décembre. Minute.
Sans importance.
101. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Żółkiew 7 Décembre. Original.
Sans importance.
102. Le même à de Pomponne; Żółkiew 7 Décembre. Original.
Affaire du chapeau; affaires privées; fait part de la mort de la fille aînée du roi de Pologne; v. p. 250.
103. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 13 Décembre. Minute.
Sans importance.
104. De Pomponne au même; " " " "
Affaire du chapeau.
105. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Żółkiew 13 Décembre. Original.
Sans importance.
106. Le même à de Pomponne; " " " "
Affaires privées; voir l'extrait inséré p. 277.
107. Baluze au même; Varsovie 13 Décembre. Autographe.
Insérée p. 277.
108. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 20 Décembre. Minute.
Affaires de Hongrie.
109. De Pomponne au même; " " " "
Sans importance.
110. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Żółkiew 20 Décembre. Original.
Voir les extraits insérés p. 243 et 246.
111. a) Le même à de Pomponne; Żółkiew 20 Décembre. Original.
Sans importance.
- b) Le même au même; Żółkiew 20 Décembre. Autographe.
(Confidentielle); affaire du chapeau.
112. Baluze au même; Varsovie 20 Décembre. Autographe.
Sans importance.
113. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Saint Germain 27 Décembre. Minute.
Sans importance.
114. De Pomponne au même; " " " "
En réponse à la dépêche n. 84; v. p. 241.
115. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Żółkiew 27 Décembre. Original.
V. l'extrait inséré p. 244; sans importance d'ailleurs.
116. a) Le même au même; Żółkiew 27 Décembre. Original.
Sans importance.
- b) Le même au même; " " " "
(Confidentielle); sans importance.
117. Baluze au même; Varsovie 27 Décembre. Autographe.
Insérée p. 244.

1. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Żółkiew 2 Janvier. Original.
Insuccès de la mission des envoyés de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg à la cour de Moscovie; efforts du parti autrichien pour s'opposer au couronnement de Marie-Casimire; mesures prises par l'ambassadeur dans les petites diètes pour empêcher le succès de ces efforts (v. p. 247); voir aussi l'extrait inséré p. 246.
2. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Saint Germain 3 Janvier. Minute.
Sans importance.
3. Baluze à de Pomponne; Varsovie, 3 Janvier. Autographe.
Sans importance.
4. Akakia au même; Dantzic 4 Janvier. Autographe.
Sans importance.
5. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Saint Germain 10 Janvier. Minute.
Sans importance.
6. De Pomponne au même; St. Germain 10 Janvier. Minute.
Sans importance.
7. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 10 Janvier Original.
V. l'extrait inséré p. 248.
9. Giza (Jean-Casimir) à Louis XIV; Szegezwar en Transilvanie 15 Janvier. Autographe.
Rappelle les services par lui rendus à la politique française.
10. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 15 Janvier. Minute.
Insérée p. 248.
11. De Pomponne au même; St. Germain 15 Janvier. Minute.
Affaires du chapeau; affaires exclusivement françaises
12. Baluze à de Pomponne; Varsovie, 17 Janvier. Autographe.
Sans importance.
13. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jarosław 19 Janvier. Original.
Donne avis d'un projet de traité préparé par l'ambassadeur de Suède; v. p. 248.
14. Le même à de Pomponne; Jarosław 19 Janvier. Original.
Sans importance; v. cependant p. 250.
15. Le même au même; Tarnów 22 Janvier. Original.
Sans importance.
16. Le même au même; Tarnów 22 Janvier. Original.
(Confidentielle), affaires du chapeau.
17. Cristophe Pac, grand chancelier de Lithuanie, au même; Varsovie 22 Janvier. Autographe.
Recommande les intérêts de Mr. de Mailly.
18. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 24 Janvier. Autographe.
Sans importance; v. cependant p. 250.
19. Baluze à de Pomponne; Varsovie, 24 Janvier. Autographe.
V. l'extrait inséré p. 327 (note); sans importance d'ailleurs.
20. Louis XIV à Jean III; St. Germain 24 Janvier. Minute.
Félicitations à l'occasion du prochain couronnement.
21. Le même à Stanislas Lubomirski; St. Germain 24 Janvier. Minute.
En réponse à la lettre n. 97 au vol. XLIX; avec remerciements.
22. Le même à l'évêque de Marseille; Saint Germain 24 Janvier. Minute.
Sans importance.
23. Le même au même; St. Germain 31 Janvier. Minute.
Insérée p. 248.
24. De Pomponne au même; St. Germain 31 Janvier. Minute.
Affaires privées.
25. Baluze à de Pomponne; Varsovie 31 Janvier. Autographe.
Insérée p. 246.
26. L'évêque de Marseille au même; Cracovie 2 Février Original.
Compte-rendu de la cérémonie du couronnement; v. p. 250.
27. Jean III à Louis XIV; Cracovie 5 Février. Original.
Fait part de l'accomplissement de la cérémonie de son couronnement.

28. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 7 Février. Minute.
Sans importance.
29. De Pomponne au même; St. Germain 7 Février. Minute.
Affaires privées; affaire du chapeau.
30. Baluze à de Pomponne; Varsovie 7 Février. Autographe.
Compte-rendu de la cérémonie du couronnement; voir l'extrait inséré p. 252.
31. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Cracovie 9 Février. Minute.
Affaires de Hongrie; compte-rendu de la cérémonie du couronnement, p. 251.
32. Le même à de Pomponne; Cracovie 9 Février. Minute.
Affaire du chapeau; v. p. 252, in fine.
33. Baluze au même; Varsovie 14 Février. Autographe.
Compte-rendu de la cérémonie du couronnement; v. pour le reste l'extrait inséré p. 253.
34. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 15 Février. Minute.
Sans importance.
35. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Cracovie 16 Février. Minute.
Affaires de Hongrie; affaires de la diète; affaire du chapeau.
36. Le même à de Pomponne; Cracovie 16 Février. Minute.
Affaire du chapeau; fait part des relations amicales nouées avec le nouveau nonce Martelli, p. 253.
37. Jean III au Pape; Cracovie 16 Février. Copie.
Affaire du chapeau.
38. Universaux du même contre les levées faites à l'intérieur du pays pour les armées étrangères; Cracovie 16 Février. Copie.
39. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Cracovie 18 Février. Original.
Sans importance; jointe une copie du discours tenu par l'ambassadeur à la cérémonie du couronnement, v. p. 251.
40. Baluze au même; Varsovie 21 Février. Autographe.
Sans importance.
41. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 21 Février. Minute.
Sans importance.
42. De Pomponne au même; St. Germain 21 Février. Minute.
Affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs.
43. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Cracovie 23 Février. Original.
Sans importance.
44. Le même à de Pomponne; Cracovie 23 Février. Original.
Affaire du chapeau.
45. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 27 Février. Minute.
Sans importance.
46. Baluze à de Pomponne; Varsovie 28 Février. Autographe.
Sans importance.
47. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Cracovie 2 Mars. Original.
Voir l'extrait inséré p. 255; détails sur le conflit des ambitions au sujet de vacances dans quelques fonctions: ibid.
48. Le même à de Pomponne; Cracovie 2 Mars. Original.
Sans importance.
49. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 6 Mars. Minute.
Sans importance.
50. De Pomponne au même; St. Germain 6 Mars. Minute.
Affaire du chapeau.
51. Le prince Stanislas Lubomirski à Louis XIV; Cracovie 6 Mars. Autographe.
(En Italien); fait part de son élévation au poste de grand-maréchal de la Couronne.
52. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Cracovie 6 Mars. Autographe.
Sans importance.
53. Baluze au même; Varsovie 6 Mars. Autographe.
Sans importance.
54. L'évêque de Marseille au même; Cracovie 9 Mars. Original.
Sans importance.
55. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 13 Mars. Minute.
Sans importance.
56. De Pomponne au même; St. Germain 13 Mars. Minute.
Sans importance.
57. Baluze à de Pomponne; Varsovie 13 Mars. Autographe.
V. l'extrait inséré, p. 253.

58. L'évêque de Marseille au même; Cracovie 16 Mars. Original.
Affaires de la diète; affaire du chapeau.
59. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 20 Mars. Minute.
Sans importance.
60. De Pomponne au même; St. Germain 20 Mars. Minute.
Sans importance.
61. Baluze à de Pomponne; Varsovie 20 Mars. Autographe.
Sans importance.
62. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Cracovie 22 Mars. Original.
Intrigues des Autrichiens à l'effet de rompre la diète; efforts de l'ambassadeur pour conjurer ces intrigues; v. p. 255.
63. Le même à de Pomponne; Cracovie 22 Mars. Original.
Affaires privées.
64. Baluze au même; Varsovie 27 Mars. Autographe.
Affaires de la diète.
65. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 27 Mars. Minute.
Sans importance.
66. De Pomponne au même; St. Germain 27 Mars. Minute.
Sans importance.
67. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Cracovie 29 Mars. Autographe.
Donne avis de l'ordre envoyé par le roi de Pologne à Giża, son agent en Transylvanie, de négocier la paix sur la base de l'abandon de Kamieniec avec un périmètre restreint et de quelques villes en Ukraine: p. 256; v. pour le reste p. 255—256.
68. Louis XIV à l'évêque de Marseille; St. Germain 3 Avril. Minute.
Dans une question d'étiquette; v. p. 254.
69. De Pomponne au même; St. Germain 3 Avril. Minute.
Affaire du chapeau.
70. Baluze à de Pomponne; Varsovie 3 Avril. Autographe.
Affaires militaires.
71. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Cracovie 5 Avril. Original.
Donne avis de l'heureuse conclusion de la diète; perfidie du grand-chancelier de la Couronne, qui, ayant obtenu de l'Electeur de Brandebourg le paiement de plusieurs années de pension, reclama du roi de Pologne la ratification du traité de Brandebourg; réponse évasive du roi; prétexte plausible pour rompre ledit traité; instance du nonce en faveur de la continuation de la guerre; défaut de secours de la part de Rome invoqué par le roi de Pologne pour justifier son désir de la paix; arrivée d'un envoyé du prince de Transylvanie demandant l'intervention du roi de Pologne à l'effet de rappeler au roi de France les négociations au sujet de l'insurrection hongroise commencées et interrompues; confiance de cet envoyé relative à l'ordre reçu par son maître de la Porte de se tenir prêt à venir au printemps en aide aux insurgés hongrois; v. p. 256.
72. Le même à de Pomponne; Cracovie 5 Avril. Original.
Donne avis du retour du courrier envoyé à Mr. de Nointel, avec une réponse qu'il dit peu intéressante, p. 257; question d'étiquette, p. 254.
73. Le même au même; Cracovie 5 Avril. Original.
(Confidentielle) Affaire du chapeau; voir pour le reste l'extrait inséré, p. 287.
74. Le même au même; Cracovie 5 Avril. Original.
Sans importance.
75. Louis XIV à Stanislas Lubomirski; St. Germain 10 Avril. Minute.
En réponse à la lettre n. 51; avec félicitations
76. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 10 Avril. Minute.
Sans importance.
77. Baluze à de Pomponne; Varsovie 10 Avril. Autographe.
Insérée p. 257.
78. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Cracovie 12 Avril. Original.
Sans importance.
79. Le même à de Pomponne; Cracovie 12 Avril. Original.
Sans importance.
80. »Mémoire pour servir d'instruction au sieur marquis de Béthune, chevalier des ordres du Roy, allant de la part de Sa Majesté, ambassadeur extraordinaire en Pologne; St. Germain 14 Avril.» Minute.
Insérée p. 267.
81. Louis XIV à Jean III; St. Germain 14 Avril. Minute.
En créance pour le marquis de Béthune; v. p. 273.

82. Louis XIV à Marie-Casimire reine;
83. » au prince Stanislas Lubomirski
84. » au prince Jérôme Lubomirski, chevalier de Malte
85. » à André Morsztyn
86. » à Stanislas Jabłonowski, petit-général de Pologne
87. » à Jean Gniński, palatin de Culm
88. » à Jean Wielopolski, grand-panetier de la Couronne
89. » à Cristophe Pac
90. » au prince Dimitre Wiśniowiecki, grand-général de
Lithuanie
- Saint
Germain
14 Avril.
Minutes.
- En créance pour le marquis de Béthune; v. p. 273.
91. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 16 Avril. Minute.
Sans importance.
92. Baluze à de Pomponne; Varsovie 17 Avril. Autographe.
Insérée p. 277.
93. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Cracovie 19 Avril. Original.
Sans importance; v. cependant p. 256.
94. Le même à de Pomponne; Cracovie 19 Avril. Original.
Affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs.
95. De Pomponne à l'évêque de Marseille; camp de Condé 23 Avril. Minute.
Affaires privées.
96. Le même au cardinal de Bonzi; camp de Condé 24 Avril. Minute.
Dans une question d'étiquette; v. p. 254.
97. Baluze à de Pomponne; Varsovie 24 Avril. Autographe.
Insérée p. 258.
98. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Cracovie 26 Avril. Original.
Sans importance.
99. Le même au marquis de Vitry; Cracovie 26 Avril. Minute.
(Confidentielle); sans importance.
100. Akakia à de Pomponne; Cracovie 26 Avril. Autographe.
Sans importance
101. De Lumbres, ancien ambassadeur de France en Pologne, à de Pomponne; Longuillères 29 Avril. Autographe.
Dans une question d'étiquette; v. p. 254.
102. De Pomponne à l'évêque de Marseille; camp de Sebourg 30 Avril. Minute.
Sans importance.
103. Baluze à de Pomponne; Varsovie 1 Mai. Autographe.
Extraits insérées p. 259—260; sans importance d'ailleurs.
104. De Béthune à Louis XIV; Paris 1 Mai. Autographe.
Sans importance.
105. Le même à de Pomponne; Paris 2 Mai. Autographe.
Sans importance; v. cependant p. 266.
106. L'évêque de Marseille au même; Cracovie 3 Mai. Original.
Sans importance.
107. De Pomponne à de Béthune; camp de Sebourg 5 Mai. Minute.
Affaires privées.
108. Le cardinal de Bonzi à de Pomponne; Montpellier 5 Mai. Original.
Dans une question d'étiquette; v. p. 254.
109. Louis XIV à l'évêque de Marseille; camp de Sebourg 8 Mai. Minute.
En réponse à la dépêche n. 71; confirme les instructions précédemment envoyées; v. p. 261.
110. De Pomponne au même; camp de Sebourg 7 Mai. Minute.
Insérée p. 261.
111. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Olkusz 8 Mai. Original.
Sans importance.
112. Le même à de Pomponne; Olkusz 8 Mai. Original.
Affaire du chapeau.
113. Baluze au même; Varsovie 8 Mai. Autographe.
Sans importance.
114. Le même au même; Varsovie 11 Mai. Autographe.
Sans importance.

115. De Pomponne à l'évêque de Marseille; camp de Ursalise près Valenciennes 15 Mai. Minute.
Sans importance.
116. L'évêque de Marseille au marquis de Vitry; ... 15 Mai. Original.
Sans importance.
117. Le même à de Pomponne; Cracovie 16 Mai. Original.
Sans importance.
118. Louis XIV à l'évêque de Marseille; camp de Douay 21 Mai. Minute.
Affaires de Hongrie; confirme les instructions précédemment envoyées.
119. De Pomponne au même; camp de Douay 21 Mai. Minute.
Sans importance.
120. Baluze à de Pomponne; Varsovie 22 Mai. Autographe.
Insérée p. 260.
121. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 24 Mai. Original.
Extrait inséré p. 261; sans importance d'ailleurs.
122. Le même à de Pomponne; Jaworów 24 Mai. Original.
Sans importance.
123. Le même au marquis de Vitry; Jaworów 29 Mai. Original.
Sans importance.
124. Baluze à de Pomponne; Varsovie 29 Mai. Autographe.
Compte-rendu des diétines de relation; affaires militaires.
125. De Pomponne à l'évêque de Marseille; au camp 29 Mai. Minute.
Dans une question d'étiquette; v. p. 254.
126. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 30 Mai. Original.
Affaire Morsztyn-Longueville.
127. De Pomponne à l'évêque de Marseille; au camp 7 Juin. Minute.
Affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs.
128. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 5 Juin. Original.
Sans importance.
129. Baluze au même; Varsovie 5 Juin. Autographe.
Extrait inséré p. 263; sans importance d'ailleurs.
130. De Pomponne à l'évêque de Marseille; au camp 12 Juin. Minute.
Sans importance.
131. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 12 Juin. Minute.
Donne avis du passage du Danube par les Turcs et du commencement des hostilités du côté des Tartares; fait part de l'intention de la reine de Pologne d'aller aux eaux de Bourbon; v. p. 262.
132. Baluze au même; Varsovie 12 Juin. Autographe.
Sans importance.
133. De Pomponne à l'évêque de Marseille; au camp 19 Juin. Minute.
Sans importance.
134. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 19 Juin. Original.
Voir l'extrait inséré p. 262; sans importance d'ailleurs.
135. Le même à de Pomponne; Jaworów 19 Juin. Original.
Donne avis, au nom du roi de Pologne, du dessein formé par la reine de Suède, de concert avec le cardinal Altieri, de ménager l'élection au trône pontifical du cardinal Bonvisi; v. p. 264.
136. Baluze à de Pomponne; Varsovie 19 Juin. Autographe.
Extrait inséré p. 263; sans importance d'ailleurs.
137. De Pomponne à l'évêque de Marseille; au camp 26 Juin. Minute.
Affaire Longueville.
138. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 26 Juin. Minute.
En réponse à la dépêche n. 110; affirme sa soumission aux ordres du ministre; v. p. 262.
139. Pièce intitulée: «Information à Mr. le grand-Trésorier pour parler de la part du Roy à Mr. le nonce Martelli, touchant la nomination au cardinalat en faveur de Mr. l'évêque de Marseille;» Jaworów ... Juin. Copie; insérée p. 264.
140. Baluze à de Pomponne; Varsovie 26 Juin. Autographe.
Sans importance.

1. De Pomponne à l'évêque de Marseille; au camp 3 Juillet. Minute.
Sans importance.
2. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 3 Juillet. Original.
Réponse de l'Electeur de Brandebourg aux réclamations du roi de Pologne fondées sur le non envoi de troupes auxiliaires promises par le traité de Bromberg: l'Electeur réclame de son côté une somme à lui due pour une part de la ville d'Elbing; universaux expédiés par le roi de Pologne à l'effet de faire part aux palatinats de cette prétension et exciter les esprits contre l'Electeur; v. p. 266.
3. Jean III à Louis XIV; Jaworów 3 Juillet. Original.
Fait part du projet de la reine, sa femme, de se rendre aux eaux de Bourbon.
4. Baluze à de Pomponne; Varsovie 3 Juillet. Autographe.
Sans importance.
5. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 10 Juillet. Original.
Sans importance.
6. Baluze à de Pomponne; Varsovie 10 Juillet. Autographe.
Sans importance.
7. Jean III au même; Varsovie ¹⁾ 12 Juillet. Original.
Fait part de la nomination de Louis Lestieux (plus correctement: Le Lestreux) à Paris «in actualem nostrum ibidem Residentem, vicibus ablegati nostri ibidem functurum»; v. p. 298.
8. De Béthune au même; en rade d'Elseneur 15 Juillet. Autographe.
Sans importance; v. cependant p. 266.
9. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 17 Juillet. Minute.
Sans importance.
10. De Pomponne au même; " " " "
Sans importance.
11. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Jaworów 17 Juillet. Original.
Affaires de Hongrie; sans importance d'ailleurs.
12. Baluze au même; Varsovie 17 Juillet. Autographe.
Sans importance.
13. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Jaworów 20 Juillet. Original.
Donne avis du départ prochain de la reine de Pologne pour Dantzic, en route pour Bourbonne-les-bains; v. p. 275.
14. Le même à de Pomponne; Jaworów 20 Juillet. Original.
Sans importance.
15. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 20 Juillet. Autographe.
Sans importance; v. cependant p. 266.
16. Le même à de Pomponne; Dantzic 20 Juillet. Autographe.
Sans importance.
17. Louis XIV à Jean III; Versailles 23 Juillet. Minute.
Insérée p. 278.
18. Le même au même; Versailles 24 Juillet. Minute.
Lettre de congé pour Mgr de Marseille; v. p. 304.
19. Le même à Marie-Casimire reine; Versailles 24 Juillet. Minute.
Même objet: ibid.
20. Le même à l'évêque de Marseille; Versailles 24 Juillet. Minute.
En lui exprimant sa satisfaction pour les services rendus; v. p. 304.
21. De Pomponne au même; Versailles 24 Juillet. Minute.
Sans importance.
22. Baluze à de Pomponne; Varsovie 24 Juillet. Autographe.
Extrait inséré p. 275; sans importance d'ailleurs.

¹⁾ Lieu de l'expédition de la lettre supposé; à la date du 12 Juillet le roi de Pologne se trouvait, alité, à Jaworów, ainsi que le prouve la dépêche de l'évêque de Marseille en date du 10 du même mois, combinée avec les dépêches suivantes du même.

23. »Brevet d'assurance de l'érection d'une terre en duché en faveur du Roi de Pologne« ; Versailles 26 Juillet. Minute.
v. p. 278—279
24. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Piotrkowice 27 Juillet. Original.
Affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs; v. cependant p. 304.
25. Baluze au même; Varsovie 31 Juillet. Autographe.
Mentionne le refus de tout l'entourage de la Reine de Pologne de l'accompagner aux eaux de Bourbon: v. p. 276; sans importance d'ailleurs.
26. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 31 Juillet. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées; v. p. 305.
27. De Pomponne au même; Versailles 31 Juillet. Minute.
Insérée p. 304.
28. De Béthune à Louis XIV; Włocławek 5 Août. Autographe.
Donne avis de la rupture par lui ménagée du projet de voyage de la Reine de Pologne; p. 276; voir aussi l'extrait inséré p. 303.
29. Le même à de Pomponne; Włocławek 5 Août. Autographe.
Sans importance, v. cependant p. 276.
30. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 7 Août. Minute.
Sans importance.
31. De Pomponne au même " " " "
Sans importance.
32. Le même au même; Versailles 7 Août. Minute.
Observations relatives au voyage projeté par la Reine de Pologne, à la longueur de la route, à la saison déjà avancée etc; v. p. 275.
33. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Włocławek 8 Août. Original.
Sans importance.
34. Le même à de Pomponne; " " " "
Donne avis de l'arrivée en bonne santé du marquis de Béthune et de sa femme; v. p. 303.
35. De Béthune à de Pomponne; Włocławek 9 Août. Autographe.
Voir l'extrait inséré p. 303 in fine; sans importance d'ailleurs.
36. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 14 Août. Minute.
Sans importance.
37. De Pomponne à de Béthune; " " " "
Sans importance.
38. Le même à l'évêque de Marseille; " " " "
Sans importance.
39. Baluze à de Pomponne; Varsovie 14 Juillet. Autographe.
Envoie la formule de serment adoptée par la noblesse de la Grande-Pologne confédérée et ayant pris les armes, mais s'étant dispersée bientôt après, faute d'un chef capable; v. p. 305.
40. Jean III au cardinal Orsini; 16 Août. Copie.
Affaire du chapeau.
41. Le même au cardinal Vidoni; " " "
Affaire du chapeau.
42. L'évêque de Marseille à Louis XIV: Dantzic 19 Août. Autographe.
Affaire privée.
43. De Béthune à de Pomponne; " " " "
Même objet avec la dépêche suivante.
44. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Dantzic 20 Août. Original.
Compte-rendu de l'entrée solennelle de la Reine de Pologne à Dantzic, ayant dans sa suite les deux ambassadeurs de France, l'envoyé d'Angleterre et l'ambassadeur de Suède; — départ de ce dernier pour la Livonie dans le dessein d'y attendre la conclusion de la paix avec la Turquie, »pour prendre ensuite les mesures qu'il a concertées avec S. M. Polonoise«: v. p. 304.
45. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Dantzic 20 Août. Original.
Se déclare prêt à partir, après avoir rempli toutefois conformément à la volonté de son maître, le rôle de »Chancelier« dans la cérémonie de la réception de l'ordre du Saint Esprit; v. p. 305.
46. Louis XIV à Jean III; Versailles 21 Août. Minute.
Sans importance.
47. Le même à l'évêque de Marseille; Versailles 21 Août. Minute.
Sans importance.

48. Baluze à de Pomponne; Varsovie 21 Août. Minute.
Sans importance; voir cependant p. 305.
49. Louis XIV à l'évêque de Marseille; Versailles 27 Août. Minute.
Sans importance.
50. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 28 Août. Autographe.
Affaire Brisacier; voir l'extrait inséré p. 279; — remet l'information promise à une dépêche ultérieure.
51. Baluze au même; Varsovie 28 Août. Autographe.
Sans importance.
52. L'évêque de Marseille à de Béthune, en commun, à Louis XIV, Dantzic 29 Août. Original.
Voir l'extrait inséré p. 306; sans importance d'ailleurs.
53. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Dantzic 29 Août. Original.
Affaire de chapeau; sans importance d'ailleurs.
54. Louis XIV à l'évêque de Marseille et au marquis de Béthune; Versailles 4 Septembre. Minute.
Sans importance.
55. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 4 Septembre. Minute.
Affaire du chapeau.
56. Le même au même; " " " "
Approuve la conduite du marquis relativement au voyage de la Reine de Pologne aux eaux de Bourbon; v. p. 276.
57. Baluze à de Pomponne; Varsovie 4 Septembre. Autographe.
Affaires militaires; sans importance d'ailleurs.
58. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Dürchau (Tczewo) 6 Septembre. Original.
Donnent avis de leur départ, à la suite de la Reine, pour retourner en Russie; v. p. 306.
59. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Dürchau (Tczewo) 6 Septembre. Original.
Insérée p. 279.
60. De Béthune à de Pomponne; Nieszawa 9 Septembre. Original.
Sans importance.
61. Louis XIV à l'évêque de Marseille et au marquis de Béthune; Versailles 11 Septembre. Original.
Sans importance.
62. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 11 Septembre. Minute.
Sans importance.
63. Le même à de Béthune; " " " "
Sans importance.
64. Baluze à de Pomponne; Varsovie 11 Septembre. Autographe.
Affaires militaires.
65. L'abbé Brunetti à de Béthune; Żółkiew 11 Septembre. Original.
Insérée p. 307.
66. Marie Casimire, reine, à de Pomponne; sur la Vistule, en vue de Thorn 14 Septembre. Autographe.
Insérée p. 279.
67. L'évêque de Marseille au même; en vue de Thorn 14 Septembre. Original.
Affaires militaires; voir aussi l'extrait inséré p. 280.
68. De Béthune à Louis XIV; Zakroczym 15 Septembre. Autographe.
Affaires militaires; affaires de Hongrie; v. aussi p. 306.
69. Le même à de Pomponne; Zakroczym 15 Septembre. Autographe.
Insérée p. 280.
70. Le même au même; " " " "
(Confidentielle) insérée p. 282.
71. Louis XIV à l'évêque de Marseille et au marquis de Béthune; Versailles 18 Septembre. Autographe.
Sans importance.
72. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 19 Septembre. Minute.
Affaire du chapeau.
73. Le même à de Béthune; " " " "
Insérée p. 283.

74. Le même au même; Versailles 19 Septembre Minute.
Insérée p. 285.
75. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Zakroczym 18 Septembre. Original.
Sans importance.
76. Baluze au même; Varsovie 18 Septembre. Autographe.
Voir p. 276 l'extrait relatif au voyage de la Reine de Pologne aux eaux de Bourbon;
sans importance d'ailleurs.
77. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Varsovie
20 Septembre. Original.
Sans importance.
78. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Varsovie 20 Septembre. Original.
Sans importance.
79. De Pomponne à l'évêque de Marseille et à de Béthune; Versailles 25 Septem-
bre. Minute.
Sans importance.
80. De Béthune à Louis XIV; Sieniawa (?) (Chinova) 25 Septembre. Original.
Insérée p. 306.
81. Pièce intitulée: Instruction des plénipotentiaires de Pologne pour la paix;
25 Septembre. Copie.
82. Baluze à de Pomponne; Varsovie 28 Septembre. Autographe.
Affaires militaires.
83. De Béthune au même; Lublin 26 Septembre. Autographe.
Donné avis des intrigues multipliées par l'Electeur de Brandebourg à l'effet d'empêcher
la paix entre la Pologne et la Turquie et prévenir ainsi une agression de la part du
roi de Pologne contre ses possessions en Prusse; chances décroissantes de la paix p.
307; voir aussi l'entrait inséré p. 286.
84. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Janowiec, près Kazimierz 28 Septem-
bre. Original.
Envoie un duplicata de la dépêche n. 73 au vol. L. p. 287.
85. Le même à Louis XIV; Janowiec 29 Septembre. Original.
Sans importance.
86. Le même à de Pomponne; " " " "
Sans importance.
- 87—88. Plans (2) du camp polonais et du camp turc sous Żurawno, envoyés
par les ambassadeurs de France à leur cour.
89. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 2 Octobre. Minute.
Insérée p. 287.
90. Louis XIV au même et à de Béthune; " " " "
Sans importance.
91. De Pomponne à de Béthune; " " " "
Sans importance.
92. Baluze à de Pomponne; Varsovie 2 Octobre. Autographe.
Affaires militaires.
93. L'évêque de Marseille au même; Janowiec 3 Octobre.
Sans importance.
94. Le même au même; Janowiec 6 Octobre. Original.
Mentionne une lettre de Marie-Casimire à Louis XIV écrite au sujet de Brisacier, lettre
qui ne se trouve pas aux archives; v. p. 288, note. Voir aussi p. 308.
95. Mémoire de Mr de Pomponne, probablement pour Louis XIV; Versailles 7
Octobre. Minute.
Affaire Brisacier; en conformité avec la dépêche n. 73.
96. Un inconnu à un inconnu; camp de Żurawno 8 Octobre. Copie.
Affaires militaires.
97. De Pomponne à Marie-Casimire, reine; Versailles 9 Octobre. Minute.
Insérée p. 288.
98. Louis XIV à l'évêque de Marseille et à de Béthune; Versailles 9 Octobre.
Minute.
Sans importance.
99. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 9 Octobre. Minute.
Même objet avec la dépêche n. 89.
100. Le même à de Béthune; " " " "
Insérée p. 288.

101. De Béthune à Louis XIV; Léopol 9 Octobre. Original.
Affaires de Hongrie; affaires militaires p. 308.
101. Le même à de Pomponne; Léopol 9 Octobre. Original.
Sans importance.
103. Baluze au même; Varsovie 9 Octobre. Autographe.
Sans importance.
104. De Béthune à Szeitan-Pacha; Léopol 12 Octobre. Copie.
Offre ses offices pour la négociation de la paix: v. p. 310.
105. a) L'évêque de Marseille à de Pomponne; Janowiec 13 Octobre. Original.
Affaires militaires
b) Le même au même; " " " "
(Confidentielle) affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs.
106. La marquise de Béthune au même; Janowiec 14 Octobre. Autographe.
Nouvelles du théâtre de la guerre.
107. De Béthune à Louis XIV; Léopol 15 Octobre. Original.
Affaires de Hongrie; — négociations relatives à la paix; affaires militaires: p. 308.
108. Le même à de Pomponne; Léopol 15 Octobre. Autographe.
Sans importance.
109. Pièce intitulée: «Articles de paix accordez entre la Pologne et la Porte, en-
voyez à la Reine de Pologne par le Roy son époux, du 16 de ce mois;
Copie.
110. Baluze à de Pomponne; Varsovie 16 Octobre. Autographe.
Affaires militaires.
111. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 16 Octobre. Minute.
Sans importance.
112. De Béthune à de Pomponne; Léopol 17 Octobre. Autographe.
Sans importance.
113. L'abbé Brunetti à de Béthune; au camp 16 Octobre. Copie.
Sans importance.
114. De Béthune à Louis XIV; Léopol 20 Octobre. Original.
Donne avis de la conclusion de la paix: p. 310.
115. Le même à de Pomponne; Léopol 20 Octobre. Original.
Même objet: voir les extraits insérés p. 311 et 315.
116. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Janowiec 21 Octobre. Original.
Extrait inséré p. 311; sans importance d'ailleurs.
117. Le même à de Pomponne; Janowiec 21 Octobre. Original.
Sans importance.
118. a) Jean III au Pape; camp de Żurawno 21 Octobre. Copie.
Affaire du chapeau.
b) Le même — probablement à deux membres du Sacré-Collège; camp de Żu-
rawno 21 Octobre. Copie.
Même objet.
119. Baluze à de Pomponne; Varsovie 23 Octobre. Autographe.
Affaires militaires.
120. Louis XIV à l'évêque de Marseille et à de Béthune; Versailles 23 Octobre.
Minute.
Sans importance.
121. a) De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 23 Octobre. Minute.
Sans importance.
b) Le même à de Béthune; " " " "
Sans importance.
122. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Janowiec 25 Octobre. Original.
Sans importance.
123. Le même à de Pomponne; " " " "
V. l'extrait inséré p. 312; v. aussi p. 310.
124. De Béthune à Louis XIV; camp de Żurawno 26 Octobre. Original.
Insérée p. 289 et 316; v. aussi p. 310.
125. Le même à de Pomponne; camp de Żurawno 26 Octobre. Original.
Insérée p. 319.
126. Louis XIV à l'évêque de Marseille et à de Béthune; Versailles 30 Octobre.
Minute.
Sans importance.

36. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun à de Pomponne; Żółkiew 27 Novembre. Minute.
Sans importance.
37. L'évêque de Marseille au même; Żółkiew 27 Novembre. Original.
Assure qu'il attend pour partir uniquement l'arrivée de ses passeports: p. 325.
38. Baluze au même; Varsovie 27 Novembre. Autographe.
Insérée p. 325.
39. Louis XIV à l'évêque de Marseille et à de Béthune: St. Germain 4 Décembre. Minute.
Sans importance.
40. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 4 Décembre. Minute.
Affaire du chapeau.
41. Le même à de Béthune; " " "
Sans importance.
42. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun à Louis XIV; Żółkiew 4 Décembre. Original.
Compte-rendu de la cérémonie de la réception de l'ordre du St. Esprit. En conformité avec la dépêche n. 43.
43. Les mêmes à de Pomponne; Żółkiew 4 Décembre. Original.
Insérée p. 327.
44. L'évêque de Marseille au même; " " " "
Sans importance.
45. Le même au même; Żółkiew 4 Décembre. Autographe.
(Confidentielle); sans importance.
46. De Béthune au même; Żółkiew 4 Décembre. Autographe.
Sans importance.
47. André Morsztyn à de Béthune; Varsovie 4 Décembre. Autographe.
Sans importance.
48. Baluze à de Pomponne; " " " "
Sans importance.
49. De Béthune à Louis XIV; Żółkiew 4 Décembre. Original.
Donne avis des efforts de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg pour lier les mains au roi de Pologne au moyen d'une constitution qui lui ôterait la faculté de rompre avec les princes voisins sans le consentement des diètes; voir l'extrait inséré p. 329; v. aussi p. 325 l'extrait relatif à la cérémonie de la réception de l'ordre du St. Esprit.
50. Le même à de Pomponne; Żółkiew 7 Décembre. Original.
Détail sur la cérémonie ci-dessus mentionnée.
51. André Olszowski, archévêque de Gnesne, au prince Dimitre Wiśniowiecki; sans date. Copie.
Sans importance.
52. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à de Pomponne; Żółkiew 8 Décembre. Original.
Lettre de recommandation en faveur de Mr. de Maligny.
53. L'évêque de Marseille au même; Żółkiew 8 Décembre. Original.
Même objet.
54. Marie-Casimire, reine, à Louis XIV; Żółkiew 9 Décembre. Autographe.
Insérée p. 330.
55. Jean III à Louis XIV; Żółkiew 10 Décembre. Autographe.
Insérée p. 330.
56. Le même au même; " " " "
Même objet avec la lettre n. 52, v. p. 332.
57. Marie-Casimire, reine, au même; Żółkiew 10 Décembre. Autographe.
Insérée p. 331.
58. Jean III à Louis XIV; Żółkiew 10 Décembre. Original.
Même objet avec la lettre n. 52, v. p. 332.
59. Marie-Casimire, reine, au même; Żółkiew 10 Décembre. Original.
Même objet.
60. Jean III à Louis XIV; Żółkiew 10 Décembre. Original.
Demande pour le comte de Maligny la permission d'emmener avec lui de France en Pologne l'abbé Ange dont les soins médicaux sont nécessaires à S. M. polonaise: p. 332.

61. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 11 Décembre. Minute.
Insérée p. 299.
62. Louis XIV à de Béthune; " " " "
Confirme les instructions précédemment envoyées: p. 346; voir aussi l'extrait inséré même page.
63. De Pomponne au même; St. Germain 11 Décembre. Minute.
Sans importance.
64. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à de Pomponne; Żółkiew 12 Décembre. Original.
Voir les extraits insérés p. 299 et 332.
65. Discours de l'évêque de Marseille à la cérémonie de la réception de l'ordre du St Esprit.
66. Baluze à de Pomponne; Varsovie 11 Décembre Autographe.
Extrait inséré p. 299; sans importance d'ailleurs.
67. Jean III à Louis XIV; Żółkiew 12 Décembre. Original.
En créance pour Mr. de Maligny.
68. Le même à de Pomponne; Żółkiew 12 Décembre.
Même objet
69. De Béthune à Louis XIV; Żółkiew 13 Décembre. Original.
Donne avis que la réforme de l'armée a pu être conduite de manière à ce que les régimens licenciés n'apportent pas un contingent notable de recrues aux armées des ennemis de la France; v. p. 335.
70. Le même à de Pomponne; Żółkiew 13 Décembre. Original.
Se défendant contre des accusations qu'il dit être dirigées contre lui par la cour de Vienne, raconte que, lors du départ du roi de Pologne pour la dernière campagne, la couronne de Hongrie fut offerte à S. M. polonaise pour son fils Jacques par le vœu unanime des Hongrois; que, sur le refus du roi, les Hongrois tournèrent les yeux sur lui, de Béthune; que cependant sacrifiant ses intérêts il refusa également pour ne pas exciter la jalousie des chefs hongrois: v. p. 335.
71. Le même au même; Żółkiew 13 Décembre. Autographe.
(Confidentielle); insérée p. 334—335.
72. L'évêque de Marseille et de Béthune à Louis XIV; Léopol 16 Décembre. Original.
Extrait inséré p. 335; sans importance d'ailleurs.
73. Les mêmes à de Pomponne; Léopol 16 Décembre. Original.
Sans importance.
74. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 17 Décembre. Minute.
Insérée p. 348
75. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 17 Décembre. Minute.
Recommande de pousser vigoureusement la diversion de Hongrie; approuve les plans présentés par le marquis, p. 346; voir aussi même page l'extrait relatif à la Prusse.
76. De Pomponne au même; St. Germain 17 Décembre. Minute.
Extrait inséré p. 347; sans importance d'ailleurs.
77. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Léopol 18 Décembre. Original.
Se plaint de ne pouvoir recevoir, malgré ses instances, son audience de congé et d'être ainsi obligé de suivre la cour à Varsovie: p. 340; voir aussi l'extrait inséré même page, in fine.
78. Baluze au même; Varsovie 18 Décembre. Autographe.
Sans importance
79. De Béthune au même; Żółkiew 20 Décembre. Autographe.
(Confidentielle); insérée p. 338.
80. Le même à Louis XIV; Żółkiew 21 Décembre. Original.
Extrait inséré p. 338; sans importance d'ailleurs.
81. Mémoire des dépenses faites à l'occasion de la cérémonie de la réception de l'ordre du St. Esprit.
82. De Béthune à de Pomponne; Żółkiew 21 Décembre. Original.
Extrait inséré p. 338; sans importance d'ailleurs.
83. De Pomponne à de Béthune; St. Germain 25 Décembre. Minute.
Sans importance.
84. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Żółkiew 25 Décembre. Original.
Donnent avis qu'ils ont remis à S. M. polonaise la lettre du Roi en date du 20 Novembre, en insistant sur la partie de cette missive relative à l'exécution du traité de

Kazimierz - réponse dilatoire de S. M. polonaise: p. 341; voir aussi l'extrait inséré même page.

85. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Żółkiew 25 Décembre. Original.
Sans importance.
86. Baluze au même; Varsovie 25 Décembre. Autographe.
Sans importance.
87. De Béthune à Louis XIV; Żółkiew 27 Décembre. Autographe.
Insérée p. 341.
88. Le même à de Pomponne; Żółkiew 27 Décembre. Original.
Sans importance.
89. L'évêque de Marseille au même; Tomaszów 30 Décembre. Original.
Extrait inséré p. 343; sans importance d'ailleurs.

Le vol. LIII ne renferme que des copies des originaux contenus dans les volumes précédents.

Vol. LIV.

A. 1677.

1. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 1 Janvier. Minute.
En réponse à la dépêche n. 32 au vol. LII; sera bien aise de voir la Suède profiter du licenciement de l'armée polonaise pour augmenter ses levées, mais ne saurait lui fournir pour cet objet aucuns fonds en dehors des subsides ordinaires: v. p. 360.
2. De Pomponne au même; St. Germain 1 Janvier. Minute.
Sans importance; v. cependant 360.
3. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Pielaskowice 7 Janvier. Original.
Sans importance.
4. Le même à de Pomponne; Pielaskowice 7 Janvier. Original.
Affaires personnelles.
5. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 7 Janvier. Minute.
Sans importance; v. cependant p. 360.
6. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 7 Janvier. Minute.
V. l'extrait inséré p. 360; sans importance d'ailleurs.
7. De Pomponne au même; St. Germain 7 Janvier. Minute.
Sans importance.
8. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 8 Janvier. Original.
Affaires de Hongrie.
9. Le même à de Pomponne; Varsovie 8 Janvier. Autographe.
(Confidentielle); extrait inséré p. 344.
10. Le même au même; Varsovie 8 Janvier. Original.
Même objet avec la dépêche n. 8.
11. Baluze au même; Varsovie 8 Janvier. Autographe.
Insérée p. 344.
12. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 15 Janvier. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
13. De Pomponne au même; St. Germain 15 Janvier. Minute.
En réponse à la dépêche n. 71 au vol. LII; insérée p. 361.
14. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Varsovie 15 Janvier. Original.
Donnent avis de la mort du grand-vizir qui fut le protecteur constant du prince de Transylvanie; l'évêque de Marseille considère les projets de diversion en Hongrie comme ruinés; v. p. 345.

15. Les mêmes à de Pomponne; Varsovie 15 Janvier. Original.
Sans importance.
16. Baluze au même; Varsovie 15 Janvier. Autographe.
Sans importance.
17. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 16 Janvier. Original.
Promet de pousser en avant les affaires en Hongrie au moyen de Teleki, p. 345; voir l'extrait inséré même page.
18. Le même à de Pomponne; Varsovie 16 Janvier. Autographe.
Sans importance.
19. L'évêque de Marseille au même; Varsovie 22 Janvier. Original.
Affaire du chapeau; autres affaires personnelles; voir pour le reste l'extrait inséré p. 345.
20. Baluze au même; Varsovie 22 Janvier. Autographe.
Donne avis de l'élection de Michel Skoraszewski, porte-enseigne de Posnanie, pour maréchal de la diète, p. 345.
21. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 29 Janvier. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
22. De Pomponne au même; St. Germain 29 Janvier. Minute.
Extrait inséré p. 361; sans importance d'ailleurs.
23. Louis XIV au prince Jérôme Lubomirski; St. Germain 29 Janvier. Minute.
Assure de sa reconnaissance pour l'attachement du chevalier aux intérêts français; promet de lui en donner des témoignages à l'occasion.
24. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Varsovie 29 Janvier. Original.
Affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs.
25. Baluze au même; Varsovie 29 Janvier. Autographe.
Affaires de la diète.
26. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 1 Février. Original.
Fait part d'un traité qu'il est sur le point de conclure avec Jérôme Lubomirski, par lequel il «prétend l'engager de Servir S. M. avec 2,000 hommes de pied et 2,500 chevaux, soit en Hongrie, soit en Prusse,» p. 349 in fine; voir pour le reste l'extrait inséré p. 348.
27. Le même à de Pomponne; Varsovie 1 Février. Original.
Voir les extraits insérés p. 349.
28. De Béthune au même; Varsovie 1 Février. Autographe.
(Confidentielle) affaires personnelles.
29. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 5 Février. Minute.
En réponse à la dépêche commune n. 84 au vol. LII; témoigne son déplaisir au sujet des difficultés que rencontre de la part du roi de Pologne l'exécution du traité de Kazimierz; recommande cependant de ne pas lui en faire des reproches: v. l'extrait inséré p. 371.
30. De Pomponne au même; St. Germain 5 Février. Minute.
Sans importance.
31. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Varsovie 5 Février. Original.
Se plaignent des intrigues de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg qui sèment de l'argent pour faire rompre la diète et empêcher ainsi la ratification de la paix avec la Porte, en excitant en même temps les esprits contre les ministres de France: v. p. 350; négociations avec l'ambassadeur de Suède, qui s'obstine à demeurer en Livonie, pour l'engager à venir à Varsovie: même page.
32. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Varsovie 5 Février. Original.
Explique le retard apporté à son départ par l'opposition du roi et de la reine de Pologne et par le mauvais état de sa santé: p. 350.
33. Baluze au même; Varsovie 5 Février. Autographe.
Affaires militaires.
34. Promesse du prince Jérôme Lubomirski de prendre du service en France avec 2,500 hommes; sans date. Copie de la chancellerie du marquis de Béthune; v. p. 354.
35. Projet de traité avec le prince Jérôme Lubomirski; Varsovie 8 Février. Minute de la chancellerie du marquis de Béthune; v. p. 354.
36. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 12 Février. Minute.
Sans importance.
37. De Pomponne au même; St. Germain 12 Février. Minute.
Sans importance.

38. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Varsovie 12 Février. Original.
Affaires de Hongrie; affaires de la diète; sans importance.
39. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Varsovie 12 Février. Original.
Affaire du chapeau; voir aussi l'extrait inséré, p. 350 in fine.
40. a) De Béthune au même; Varsovie 12 Février. Original.
Sans importance.
- b) Le même au même; Varsovie 12 Février. Original.
Extrait inséré p. 354; sans importance d'ailleurs.
41. Baluze au même; Varsovie 12 Février. Autographe.
Affaires de la diète; sans importance d'ailleurs.
42. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 12 Février. Original.
Donne avis de la ratification de la paix de Żurawno par la diète sous la condition du licenciement des $\frac{2}{3}$ de l'armée; fait part du recrutement pour la service du Roi de 600 cosaques; envoie copie d'une convention préliminaire conclue avec Jérôme Lubomirski et un projet du traité à conclure avec le même: p. 353; voir pour le reste les extraits insérés, p. 353 in fine et 354.
43. Le même à de Pomponne; Varsovie 14 Février. Original.
Insérée p. 351.
44. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 22 Février. Minute.
Insérée p. 371; joint un plein-pouvoir pour traiter avec Jérôme Lubomirski.
45. Le même à l'évêque de Marseille; St. Germain 19 Février. Minute.
Ordre de revenir immédiatement en France «pour le besoin du service,» p. 364.
46. De Pomponne au même; St. Germain 19 Février. Minute.
Insérée p. 364.
47. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 19 Février. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
48. De Pomponne au même; St. Germain 19 Février. Minute.
Affaires privées; sans importance d'ailleurs.
49. Louis XIV au prince Stanislas Lubomirski; St. Germain 19 Février. Minute.
Assure de sa reconnaissance pour le bon vouloir du prince; promet d'en donner des témoignages à l'occasion.
50. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Varsovie 19 Février. Original.
Donnent avis qu'une visite rendue par eux à l'archevêque de Gnesne a concilié ce Prélat aux intérêts français; v. p. 355.
51. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Varsovie 19 Février. Original.
Sans importance.
52. Baluze au même; Varsovie 19 Février. Autographe.
Sans importance.
53. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 22 Février. Original.
Insérée p. 355.
54. Le même à de Pomponne; Varsovie 22 Février. Original.
Insérée p. 356.
55. De Pomponne à l'évêque de Marseille; St. Germain 26 Février. Minute.
Dépêche pro forma.
56. Le même à de Béthune; Paris 26 Février. Minute.
Sans importance.
57. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Varsovie 26 Février. Original.
Insérée p. 356.
58. Baluze à de Pomponne; Varsovie 26 Février. Autographe.
Sans importance.
59. L'évêque de Marseille au même; Varsovie 26 Février. Original.
Insérée p. 357.
60. De Béthune au même; Varsovie 27 Février. Original.
Insérée p. 358.
61. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Varsovie 5 Mars. Original.
Sans importance; v. cependant l'extrait inséré p. 362.
62. De Béthune au même; Varsovie 27 Février. Original.
Insérée p. 358.
63. Le même à l'évêque de Marseille; sans date. Autographe.
Affaires privées.

64. Baluze à de Pomponne; Varsovie 5 Mars. Autographe.
Affaires de la diète.
65. L'évêque de Marseille au même; Varsovie 5 Mars. Original.
Insérée p. 362.
66. a) De Pomponne à de Béthune; camp de Valenciennes 7 Mars. Minute.
(Confidentielle); Insérée p. 387.
- b) Le même au même; camp de Valenciennes 7 Mars. Minute.
Sans importance.
67. Louis XIV au même; camp de Valenciennes 7 Mars. Minute.
Insérée p. 386.
68. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 7 Mars. Original.
Affaires de Hongrie; affaires de la diète; sans importance v. p. 362.
69. Le même à de Pomponne; Varsovie 7 Mars. Original.
Sans importance: v. p. 362.
70. Giza au même; Varsovie 8 Mars. Autographe.
Affaire personnelle.
71. De Maligny au même; Paris 8 Mars. Autographe.
S'informe s'il doit attendre à Paris le retour du Roi, ou se rendre au camp auprès de lui: v. p. 416.
72. De Pomponne à de Maligny; sans date. Minute.
En réponse à la précédente. Assure Mr. de Maligny qu'il n'offensera pas S. M. en demeurant à Paris: v. p. 416-417.
73. Le même à de Bonneuil; camp de Valenciennes 10 Mars. Minute.
Affaire de Maligny; sans importance.
74. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 12 Mars. Original.
Rend compte des négociations entamées avec l'ambassadeur de Suède récemment arrivé: v. l'extrait inséré p. 367; voir pour le reste p. 368.
75. Le même à de Pomponne; Varsovie 12 Mars. Original.
V. l'extrait inséré p. 368; sans importance d'ailleurs.
76. L'évêque de Marseille et de Pomponne, en commun, à Louis XIV; Varsovie 12 Mars. Original.
En conformité avec la dépêche n. 74.
77. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Varsovie 12 Mars. Original.
Affaire du chapeau; sans importance d'ailleurs.
78. Baluze au même; Varsovie 12 Mars. Autographe.
Affaires de la diète.
79. Louis XIV à de Béthune; camp de Valenciennes 16 Mars. Minute.
Insérée p. 388.
80. De Pomponne au même; camp de Valenciennes 16 Mars. Minute.
Sans importance.
81. Le même à l'évêque de Marseille; camp de Valenciennes 16 Mars. Minute.
Ordre de revenir immédiatement.
82. L'évêque de Marseille à Louis XIV; Varsovie 19 Mars. Original.
En réponse de la dépêche n. 45; insérée p. 365.
83. Le même à de Pomponne; Varsovie 19 Mars. Original.
Raison de la prolongation de son séjour en Pologne, p. 365; regrets de tous les sénateurs au sujet de son départ; démarches faites pour mettre terme à une mésintelligence entre la Reine de Pologne et le marquis de Béthune: v. les extraits insérés n. 366.
84. Baluze au même; Varsovie 19 Mars. Autographe.
Affaires de la diète.
85. Stanislas de Breze Woienski, évêque de Kamieniec, à Louis XIV; ... 19 Mars. Autographe.
Témoigne sa reconnaissance pour l'assistance reçue dans l'obtention de son évêché.
86. Le prince Jérôme Lubomirski à Louis XIV; ... 20 Mars. Autographe.
Sans importance.
87. Pièce intitulée: «Article proposé par le Résident de l'Empereur;» sans date.
Copie de la chancellerie de Mr. de Béthune.
Sans importance.
88. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 22 Mars. Original.
Se plaint des intrigues des Autrichiens et des Brandebourgeois qui prolongent continuellement la diète dans le but apparent d'empêcher le Roi de Pologne d'entreprendre quoi que ce soit pendant cette campagne; demande une prompt instruction au sujet des propositions de Jérôme Lubomirski pour le cas où le Roi de Pologne continuerait

35. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à de Pomponne; Varsovie 28 Avril. Original.
Sans importance. (Même observation que pour la dépêche n. 33: v. p. 383 in fine).
36. L'évêque de Marseille au même; Varsovie 23 Avril. Autographe.
(Confidentielle); affaire du chapeau.
37. Baluze au même; Varsovie 23 Avril. Autographe.
Affaires de la diète.
38. L'évêque de Marseille au même; Varsovie 28 Avril. Original.
Sans importance.
39. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 29 Avril. Original.
Insérée 384.
40. Le même à de Pomponne; Varsovie 29 Avril. Original.
Sans importance.
41. L'évêque de Marseille au même; Varsovie 30 Avril. Original.
Assure qu'il vit dans la meilleure intelligence avec le marquis de Béthune, auquel il s'en remet de mander toutes choses; v. p. 385.
42. Baluze au même; Varsovie 30 Avril. Autographe.
Extrait inséré p. 385; sans importance d'ailleurs.
43. Louis XIV à de Béthune; St. Omer 1 Mai. Minute.
En réponse aux dépêches n. 1, 6 et 13; exprime son contentement au sujet de l'accord ménagé entre le roi de Pologne et l'envoyé de Suède; fait part des ordres donnés pour transporter à Dantzic les sommes stipulées par le traité de Jaworów; autorise à les faire toucher au roi de Pologne lorsque ses troupes jointes à celles de la Suède auront commencé à agir, en le relevant de l'obligation de porter en son nom la guerre dans les possessions de l'El. de Brandebourg: v. les extraits insérés p. 391 in fine et 392.
44. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Varsovie 7 Mai. Original.
Font part de la promesse du roi de Pologne de signer dans un bref délai le traité avec la Suède: v. p. 389.
45. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Varsovie 6 Mai. Original.
Assure qu'il a eu une grande part au succès des négociations relatives au traité ci-dessus: v. p. 390.
46. Baluze au même; Varsovie 7 Mai. Autographe.
Se rejouit de ce que le marquis de Béthune a commencé à lui témoigner «quelque confiance»: v. p. 390.
47. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Condé 7 Mai. Minute.
En réponse à la dépêche n. 15; pense que l'évêque pourrait revenir en France sans passer par les terres de l'Empire; désapprouve son retour à Varsovie: v. p. 404.
48. Le même à de Béthune; Condé 7 Mai. Minute.
Sans importance.
49. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 8 Mai. Original.
Insérée p. 390.
50. De Maligny à de Pomponne; Paris 12 Mai. Autographe.
Demande la permission de rejoindre S. M. très chrétienne au camp. le temps que son maître lui a fixé pour le rejoindre en Prusse approchant: v. p. 417.
51. Louis XIV à l'évêque de Marseille et au marquis de Béthune; Condé 14 Mai. Minute.
Sans importance.
52. De Pomponne à de Béthune; Condé 14 Mai. Minute.
Sans importance.
53. Baluze à de Pomponne; Varsovie 14 Mai. Autographe.
Sans importance.
54. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 15 Mai. Original.
Donne avis de l'arrivée d'une députation des insurgés hongrois, en compagnie d'un envoyé du prince de Transilvanie: v. p. 392.
55. Le même à de Pomponne; Varsovie 15 Mai. Original.
Extrait inséré p. 392; sans importance d'ailleurs.
56. De Pomponne à de Maligny; Condé 17 Mai. Minute.
En réponse à la dépêche n. 50; assure Mr. de Maligny que le Roi sera heureux de le voir dès qu'il voudra arriver: v. p. 417.
57. Louis XIV à Jean Wielopolski; camp de Thulin 21 Mai. Minute.
Témoigne sa reconnaissance pour les bons sentiments dont le Grand-Pannetier a fait preuve pendant le cours de la dernière diète.

58. De Pomponne à de Béthune; camp de Thulin 21 Mai. Minute.
Au sujet du départ de l'évêque de Marseille.
59. Le même à l'évêque de Marseille; camp de Thulin 21 Mai. Minute.
Insérée p. 404 in fine.
60. Louis XIV à de Béthune; " " " " " "
Envoie la ratification du traité conduit par le marquis avec le prince Jérôme Lubomirski; répond à un article de la dépêche n. 31: v. p. 403.
61. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Varsovie 21 Mai. Autographe.
Insérée p. 393.
62. Ratification du traité mentionné au n. 60 21 Mai. Minute.
63. Baluze à de Pomponne; Varsovie 21 Mai. Autographe.
Extrait inséré p. 397; sans importance d'ailleurs.
64. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Varsovie 21 Mai. Original.
Se plaint des obstacles multiples qui s'opposent à son départ: v. p. 396.
65. De Béthune à Louis XIV; Varsovie 23 Mai. Original.
Insérée p. 393.
66. Le même à de Pomponne; " " " " "
Insérée p. 395.
67. Baluze au même; Varsovie 26 Mai. Autographe.
Insérée p. 397.
68. De Pomponne à de Béthune; camp de Thulin 26 Mai. Minute.
Sans importance.
69. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Varsovie 28 Mai. Original.
Sans importance; v. cependant p. 397.
70. De Béthune au même; Thorn 31 Mai. Autographe.
Donne avis de la conclusion d'un traité avec le prince de Transilvanie et les insurgés hongrois, aux termes duquel ils se sont engagés à commencer les hostilités contre l'Empereur à la fin de juillet de l'année courante: v. p. 397.
71. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; sur la Vistule en vue de Thorn 2 Juin. Original.
Donnent avis qu'en signant le traité ci-dessus mentionné ils ont obéi aux conseils du roi de Pologne qui en outre les a engagés à avancer aux plénipotentiaires hongrois la somme de 100,000 fr. réclamée par eux: v. p. 398.
72. Du Perrier à de Pomponne; Léopol 3 Juin. Autographe.
Sans importance.
73. De Pomponne à de Béthune; Versailles 2 Juin. Autographe.
Sans importance.
74. Baluze à de Pomponne; Varsovie 4 Juin. Autographe.
Sans importance; sera cependant mentionnée au vol. II.
75. Mgr Wojeński au même; Mewa 5 Juin. Autographe.
Affaires de Hongrie.
76. De Béthune à Louis XIV; Mewa 7 Juin. Original.
Donne avis que, sur sa prière, le roi de Pologne a consenti à faire «assister» de sa part au traité conclu avec les Hongrois Mgr Wojeński, tout en refusant absolument d'y signer; — le traité ne porte pas mention du nombre de troupes qui doivent passer de Pologne en Hongrie, pour en réserver en apparence la décision, à S. M. polonaise, mais ce nombre a été fixé par une convention verbale à un minimum de 3,000 hommes; v. p. 398—399.
77. Le même à de Pomponne; Mewa 7 Juin. Original.
Se loue de la «chaleur et de l'amitié pour les intérêts de S. M.» que le Roi de Pologne a témoignées à l'occasion du traité ci-dessus; fait part des réclamations de la Reine de Pologne au sujet des arrérages de sa pension: v. p. 398—399.
78. L'évêque de Marseille au même; Mewa 9 Juin. Original.
Sans importance.
79. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 11 Juin. Minute.
Sans importance.
80. Louis XIV à de Béthune; Versailles 17 Juin. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
81. De Pomponne au même; Versailles 11 Juin. Minute.
Sans importance.
82. De Béthune à de Pomponne; Mewa 11 Juin. Autographe.
Extrait inséré p. 400; sans importance d'ailleurs.

83. Baluze au même; Varsovie 11 Juin. Autographe.
Sans importance.
84. Mémoire remis par le Roi de Pologne au résident de l'Empereur; sans date.
Copie.
85. De Béthune à Louis XIV; Mewa 11 Juin. Original.
Extrait inséré p. 400; sans importance d'ailleurs.
86. Le même à de Pomponne; Mewa 11 Juin. Original.
Id.
87. De Pomponne à de Béthune; Versailles 17 Juin. Minute.
Sans importance.
88. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Mewa 18 Juin. Minute.
Affaire du chapeau.
89. Baluze au même; Varsovie 18 Juin. Autographe.
Sans importance.
90. De Béthune au même; Mewa 23 Juin. Original.
Insérée p. 402.
91. Louis XIV à de Béthune; Versailles 25 Juin. Minute.
En réponse aux dépêches n. 65 et 71; confirme les instructions précédemment envoyées; approuve la conduite de l'ambassadeur, à la réserve de l'avance de 100,000 fr. faite aux insurgés hongrois, au sujet de laquelle, le Roi veut croire que de grands motifs ont engagé l'ambassadeur à dépasser les pouvoirs reçus: v. p. 415 et 416.
92. De Pomponne au même; Versailles 25 Juin. Minute.
Sans importance.
93. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 25 Juin. Minute.
Au sujet du départ de l'évêque.
94. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Mewa 25 Juin. Original.
Même objet.
95. Baluze au même; Varsovie 25 Juin. Autographe.
Sans importance.
96. Le duc d'Orléans à de Béthune; Paris 25 Juin. Copie.
Affaire privée.
97. De Béthune à Louis XIV; Marienbourg 30 Juin. Original.
Extrait inséré p. 403; sans importance d'ailleurs.
98. Le même à de Pomponne; Marienbourg 30 Juin. Original.
Insérée p. 403.
99. Le prince Jérôme Lubomirski à de Béthune; 9 Juin. Copie.
Affaires de Hongrie.

Vol. LVI.

A. 1677.

1. Louis XIV à Jean III; Juillet. Minute.
Compliments au sujet de la conclusion de la paix, de la réception de l'ordre du Saint Esprit etc.; v. pour le reste les extraits insérés p. 417.
2. Le même à Marie-Casimire reine; Juillet. Minute.
Sans importance; v. p. 417.
3. De Pomponne à Jean III; Juillet. Minute.
Sans importance; v. p. 417.
4. Le même à Marie-Casimire, reine; Juillet. Minute.
Sans importance; v. p. 417.
5. Le même à l'évêque de Marseille; Versailles 2 Juillet. Minute.
Sans importance.
6. Louis XIV à de Béthune; Versailles 2 Juillet. Minute.
En réponse aux dépêches n. 76 et 85 au vol. LV; refuse son consentement à la réunion

- dans la personne de Mr. de Béthune des fonctions d'ambassadeur avec celles de commandant du corps expéditionnaire dans la Prusse ducal; donne avis d'une ordonnance de paiement d'une année de pension au profit de la Reine de Pologne; autorise l'ambassadeur à donner à celle-ci l'espérance d'être payée du reste lorsque le roi, son mari, aura exécuté le traité signé à Jaworów; approuve une fois de plus le traité conclu avec le prince de Transilvanie et les Hongrois; recommande de hâter par tous les moyens la diversion de Prusse; v. p. 416.
7. Balthasar Marcasi, ambassadeur du prince de Transilvanie en Pologne à de Béthune; 9 Juillet. Copie.
Affaires de Hongrie.
8. De Pomponne au même; Versailles 2 Juillet. Minute.
Sans importance.
9. L'évêque de Marseille et de Béthune, en commun, à Louis XIV; Marienbourg 2 Juillet. Original.
Donnent avis que le roi de Pologne demeurera trois mois en Prusse afin de mettre à exécution le projet de campagne contre l'El. de Brandebourg; font part d'une conférence tenue avec le roi de Pologne et l'envoyé de Suède: v. p. 405.
10. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Marienbourg 2 Juillet. Original.
Affaires privées.
11. Baluze au même; Varsovie 10 Juillet. Autographe.
Rend compte des bruits circulant au sujet du séjour du roi de Pologne en Prusse.
12. Marie-Casimire, reine, à Louis XIV; Marienbourg 5 Juillet. Autographe.
Lettre remise à l'évêque de Marseille à son départ pour la France; avec éloges de la conduite de l'ex-ambassadeur.
13. De Béthune au même; Dantzic 6 Juillet. Original.
Nouvelles instances du roi de Pologne dans l'affaire Longueville; — sans importance d'ailleurs.
14. Le même à de Pomponne; Dantzic 6 Juillet. Autographe.
Sans importance.
15. Le même à Louis XIV; Dantzic 7 Juillet. Original.
Insérée p. 406.
16. Le même à de Pomponne; Stathof¹⁾ (Statouf) 8 Juillet. Autographe.
Affaires privées.
17. Louis XIV à de Béthune; Versailles 9 Juillet. Minute.
Sans importance; v. cependant p. 416.
18. De Pomponne au même; Versailles 9 Juillet. Minute.
Au sujet de la nomination de Mr. Le Lestoux en qualité de résident du roi de Pologne à Paris, sans importance v. cependant p. 418.
19. Le même à l'évêque de Marseille; Versailles 9 Juillet. Minute.
Dépêche *pro forma*.
20. Jean III à Louis XIV; Marienbourg 9 Juillet. Original.
Lettre remise à l'évêque de Marseille à son départ pour la France; avec protestation que le prolongement de séjour de l'ex-ambassadeur en Pologne n'a pas été sans porter des fruits.
21. Pièce intitulée: «Mémoire donné à Mr. de Marseille par le Roy de Pologne pour presanter au Roy et le brusler par après» Juillet. Autographe.
Insérée p. 407.
22. Baluze à de Pomponne; Varsovie 9 Juillet. Autographe.
Sans importance.
23. L'évêque de Marseille au même; en route (dans la Grande-Pologne) 10 Juillet. Original.
Affaires de Prusse: en conformité avec la pièce n. 21.
24. De Pomponne à de Béthune; 12 Juillet. Minute.
Sans importance.
25. De Béthune à Louis XIV; Marienbourg 15 Juillet. Original.
Estime qu'il faut renoncer à mettre à exécution dans le courant de l'année présente le projet de diversion en Prusse, à raison de la saison avancée et du mauvais état des affaires suédoises; v. pour le reste p. 408 in fine.
26. Le même à de Pomponne; Mariembourg 15 Juillet. Autographe.
Même objet avec la précédente v. p. 409.

¹⁾ Petite ville maritime à quelques lieues est de Dantzic.

27. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 16 Juillet. Minute.
Au sujet du départ de l'évêque.
28. Le même à de Béthune; " " " "
Sans importance.
29. De Béthune à de Pomponne; Marienburg 16 Juillet. Autographe.
Extrait inséré p. 410; sans importance d'ailleurs.
30. Baluze au même; Varsovie 16 Juillet. Autographe.
Sans importance.
31. André Morsztyn à de Béthune; Varsovie 19 Juillet. Copie.
Insérée p. 414.
32. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 23 Juillet. Minute.
Dépêche *pro formâ*.
33. Louis XIV à de Béthune; " " " "
Sans importance.
34. De Pomponne au même; " " " "
Sans importance.
35. Le même à l'évêque de Kamieniec (Woieński); Versailles 23 Juillet. Minute.
Affaire personnelle de l'évêque.
36. Mémoire pour Mr. Akakia se rendant en Pologne; Versailles 23 Juillet. Minute.
Affaires de Hongrie.
37. Baluze à de Pomponne; Varsovie 23 Juillet. Autographe.
Sans importance.
38. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 24 Juillet. Original.
Affaires de Hongrie; voir pour le reste l'extrait inséré p. 413.
39. Le même à de Pomponne; Dantzic 24 Juillet. Original.
Affaires de Hongrie; sans importance d'ailleurs.
40. L'évêque de Marseille au même; à 4 lieues de Breslau, 28 Juillet. Original.
Sans importance.
41. De Forval, agent français en Hongrie, au même; 29 Juillet. Copie.
Affaires de Hongrie.
42. Louis XIV à de Béthune; Versailles 30 Juillet. Minute.
V. l'extrait inséré p. 435.
43. De Pomponne au même; Versailles 30 Juillet. Minute.
Affaires privées.
44. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 30 Juillet. Autographe.
Donne avis de l'interception par les ministres de Brandebourg d'une lettre des Sénateurs Suédois à leur roi contenant le détail du projet d'action commune avec la Pologne en Prusse; croit la diversion tant souhaitée entièrement perdue; fera néanmoins tous les efforts pour conjurer les fâcheux effets de ce contre-temps; v. p. 414 et 415; affaires de Hongrie.
45. Le même à de Pomponne; Dantzic 30 Juillet. Autographe.
Affaires de Hongrie.
46. Baluze au même; Varsovie 30 Juillet. Autographe.
Sans importance.
47. Le prince Dimitre Wiśniowiecki au prince Jérôme Lubomirski; Léopol 1 Août; copie de la chancellerie du marquis de Béthune.
Le pays étant rempli d'embaucheurs donnant la chasse aux soldats de la République et la voix publique faisant ces embaucheurs agens du porte-enseigne de la couronne, le grand-général s'informe si cette accusation est fondée: v. p. 423.
48. Le prince Jérôme Lubomirski au prince Dimitre Wiśniowiecki; Łańcut 6 Août; copie de la chancellerie du marquis de Béthune.
Reconnait avoir recueilli quelques uns des soldats licenciés par la République, mais soit pour repeupler ses terres en Wolhynie, soit pour pour imiter l'exemple de son père et de son aïeul qui ont constamment entretenu une garde particulière de quelques milliers d'hommes, v. p. 423.
49. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 4 Août. Autographe.
(Confidentielle) extrait inséré p. 411.
50. Louis XIV à de Béthune; Versailles 6 Août. Minute.
V. l'extrait inséré p. 435.
51. De Pomponne à l'évêque de Marseille; Versailles 6 Août. Minute.
En réponse à la dépêche n. 29, v. l'extrait inséré p. 436.

52. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 6 Août. Original.
Sans importance.
53. Le même à Louis XIV; " " " "
Promet une puissante diversion en Hongrie dans un mois au plus tard; v. pour le reste l'extrait inséré p. 420—421.
54. Le même à de Pomponne; Dantzic 6 Août. Original.
Affaires de Hongrie; sans importance d'ailleurs.
55. Baluze au même; Varsovie 6 Août. Autographe.
Extrait inséré p. 422; sans importance d'ailleurs.
56. Louis XIV à de Béthune; Versailles 13 Août. Minute.
Sans importance.
57. De Pomponne au même; Versailles 13 Août. Minute.
Sans importance.
58. Baluze à de Pomponne; Varsovie 13 Août. Autographe.
Sans importance.
59. De Béthune au même; Dantzic 14 Août. Original.
Affaires de Hongrie; sans importance d'ailleurs.
60. Le même au même; Dantzic 14 Août. Original.
Extrait inséré p. 421 in fine; sans importance d'ailleurs.
61. Le prince Jérôme Lubomirski à Louis XIV; Léopol 15 Août. Autographe.
Témoigne sa reconnaissance pour la ratification du traité conclu par lui avec le marquis de Béthune; joint un état des troupes levées par lui.
62. Le même à de Béthune; Léopol 15 Août. Original.
Affaires de Hongrie.
63. Marie Casimire, reine, au même; Dantzic 15 Août; extrait de la chancellerie du marquis de Béthune.
Inséré p. 432.
64. Zierowski, résident de l'Empereur à Varsovie — (probablement) à Jean III; 15 Août. Copie de la chancellerie du marquis de Béthune.
Sans importance.
65. L'évêque de Marseille à de Pomponne; Francfort 17 Août. Autographe.
Sans importance.
66. André Morsztyn à de Béthune; Varsovie 19 Août. Autographe.
Sans importance.
67. Louis XIV au même; Versailles 20 Août. Minute.
Sans importance.
68. De Pomponne au même; Versailles 21 Août. Minute.
Sans importance.
69. Baluze à de Pomponne; Varsovie 20 Août. Autographe.
Extrait inséré p. 422; sans importance d'ailleurs.
70. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 21 Août. Original.
Fait part de l'ordre donné aux troupes levées par le prince Jérôme Lubomirski de se mettre en marche, sur un avis du roi de Pologne recommandant au prince d'agir promptement et sans inquiétude, sans faire passer toutefois la frontière à plus de deux régimens; — justifie sa déférence aux conseils du roi de Pologne par l'assurance reçue de l'emploi certain des troupes retenues de ce côté ci des Carpathes, le traité relatif à la diversion de Prusse devant être signé ce même jour et le roi de Pologne ayant promis sur sa parole royale d'entrer incessamment en action; se loue du concours apporté pour la reine de Pologne au succès de ses négociations; v. p. 423—424.
71. Le même à de Pomponne; Dantzic 21 Août. Original.
Au sujet Mr. Le Lestreux; v. l'extrait inséré p. 418.
72. Le même au même; Dantzic 21 Août. Autographe.
(Confidentielle); extrait inséré p. 424; sans importance d'ailleurs.
73. L'évêque de Marseille au même; Nimègue 24 Août. Autographe.
Sans importance.
74. De Pomponne à de Béthune; Versailles 26 Août. Minute.
Sans importance.
75. Traité entre la Suède et la Pologne dont la France entre en garantie
sans date ¹⁾. Copie.
Inséré p. 424.

¹⁾ Du 21 Août selon toutes les probabilités.

76. Promesse en garantie sur le traité entre la Pologne et la Suède; Dantzic 25 Août. Copie.
Insérée p. 434.
77. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 26 Août. Original.
Insérée p. 426.
78. Le même à de Pomponne; " " " "
Insérée p. 429.
79. Baluze au même; Varsovie 27 Août. Autographe.
Sans importance.
80. Pièce intitulée: »Copie de la réponse que le Roy de Pologne a ordonné au Régent de la chancellerie de faire au Résident de l'Empereur; 27 Août (?)«.
Insérée p. 431.
81. Catherine Petrozzi à de Béthune; 27 Août. Copie.
Affaires privées.
82. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 29 Août. Original.
Extrait inséré p. 433.
83. Le même à de Pomponne; Dantzic 29 Août. Original.
Sans importance.
84. Le même à de Feuquières; Dantzic 31 Août. Copie.
Fait part de la conclusion du traité polono-suédois; sans importance d'ailleurs.
85. Louis XIV à de Béthune; Fontainebleau 2 Septembre. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées.
86. Baluze à de Pomponne; Varsovie 3 Septembre. Autographe.
Détails (peu importants) relatifs au conflit entre les bourgeois et la municipalité de Dantzic, soumis en ce moment à la juridiction royale; extrait inséré p. 436.
87. De Béthune au prince de Transylvanie; Dantzic 6 Septembre. Copie.
Au sujet de la défense faite par le prince de Transylvanie aux troupes levées par Mr. de Béthune d'entrer sur son territoire; v. p. 437.
88. Le même aux Mécontents Hongrois; Dantzic 6 Septembre. Copie.
Même objet avec la précédente.
89. Le même à Louis XIV; Dantzic 7 Septembre. Original.
Extrait inséré p. 436 in fine.
90. Le même à de Pomponne; Dantzic 7 Septembre. Original.
Sans importance.
91. Le même à de Forval et Révérend; Dantzic 8 Septembre. Copie.
Affaires exclusivement hongroises.
92. Louis XIV à de Béthune; Fontainebleau 10 Septembre. Minute.
Exprime une grande satisfaction au sujet de la conclusion du traité polono-suédois recommande de presser son exécution; ordonne de soutenir la diversion hongroise, en se tenant à l'ancien plan et sans égard à la possibilité incertaine, pour l'année courante du moins, d'un commencement d'hostilités entre la Porte et l'Autriche; v. p. 440 et l'extrait inséré p. 441.
93. De Pomponne au même; Fontainebleau 10 Septembre. Minute.
Sans importance.
94. Baluze à de Pomponne; Varsovie 10 Septembre. Autographe.
Affaires exclusivement hongroises; sans importance quant au reste.
95. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 14 Septembre. Original.
Extrait inséré p. 437.
96. Le même à de Pomponne; Dantzic 14 Septembre. Original.
Sans importance: v. cependant p. 437.
97. André Morsztyn au même; Sandomierz 14 Septembre. Original.
Insérée p. 438.
98. Louis XIV à de Béthune; Fontainebleau 17 Septembre. Minute.
Approuve le texte du traité polono-suédois, ainsi que la promesse en garantie souscrite par l'ambassadeur, dont il promet d'envoyer prochainement la ratification; donne l'assurance de la prochaine remise à Dantzic des subsides stipulés par le traité de Jaworów, en recommandant cependant de n'en livrer au roi de Pologne aucune partie avant l'entrée en campagne des troupes polonaises; v. p. 443.
99. De Pomponne au même; Fontainebleau 17 Septembre Minute.
Insérée p. 449.

100. Baluze à de Pomponne; Varsovie 14 Septembre. Autographe.
Sans importance.
101. Lettre circulaire du prince Wiśniowiecki, grand-général de la Couronne; . . . sans date. Copie de la chancellerie du marquis de Béthune.
Donne avis de la résolution du grand-général de faire marcher les troupes de la république contre les levées faites à destination de la Hongrie; v l'extrait inséré p. 439.
102. André Morsztyn à de Béthune; Sandomierz 21 Septembre. Autographe.
Insérée p. 438, in fine.
103. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 23 Septembre. Original.
Exprime l'espoir de voir passer ses levées en Hongrie, avant que la circulaire du grand-général ait pu les atteindre; promet un commencement de diversion pour la fin du mois courant: v. p. 440.
104. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 22 Septembre. Original.
Affaires exclusivement hongroises
105. Le même au même; Dantzic 22 Septembre. Autographe.
(Confidentielle); Affaires privées.
106. Le colonel du Boham à de Béthune; Skole (*Skolia*) 23 Septembre. Copie.
Affaires exclusivement hongroises.
107. Louis XIV au même; Fontainebleau 24 Septembre. Minute.
Sans importance.
108. De Pomponne au même; Fontainebleau 24 Septembre. Minute.
Sans importance.
109. Baluze à de Pomponne; Varsovie 24 Septembre. Autographe.
Affaires privées; sans importance quant au reste
110. a) Le colonel de Boham à Louis XIV; . . . sans date. Autographe.
Avec offres de service.
110. b) Le même à de Pomponne; . . . sans date. Autographe.
Même objet.
111. André Trzebicki, évêque de Cracovie, au prince Jérôme Lubomirski; . . . sans date. Copie.
Avec reproches au sujet de la part prise par le prince à la levée des troupes destinées à fortifier l'insurrection hongroise; v. l'extrait inséré p. 439, in fine.
112. Le prince Jérôme Lubomirski à de Béthune; . . . sans date. Copie.
Se plaint des persécutions dont il est l'objet et se remet à la protection de son roi; v. p. 440.
113. De Clanleu, officier français faisant partie des levées à destination de la Hongrie, au même; Stryj 27 Septembre. Copie.
Affaires exclusivement hongroises.
114. André Morsztyn au même; Sandomierz 28 Septembre. Extrait.
Sans importance.
115. Louis XIV au même; Fontainebleau 29 Septembre. Minute.
Sans importance.
116. Ratification par le roi de France de la promesse en garantie du traité polono-suédois souscrite par Mr. de Béthune; . . . sans date. Copie; v. p. 443.
117. De Pomponne à de Béthune; Fontainebleau 29 Septembre. Minute.
En envoyant la pièce n. 116
118. a) Wesselini à Woieński, évêque de Kamieniec; . . . 30 Septembre. Copie.
Donne l'assurance de son entier dévouement à la cause hongroise.
118. b) Le même à de Béthune; . . . 30 Septembre. Copie.
Même objet.

Vol. LII.

A. 1677.

- 1— 4. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 1 Octobre. Original.
 Annonce la désignation de Mr. de Beaulieu, intendant du roi de Pologne en Prusse, pour l'office d'organisateur du corps destiné à agir dans la Prusse ducale; donne avis d'un emprunt de 200,000 fr. levé par lui sur la cassette du grand-trésorier et du grand-panetier du royaume pour subvenir aux frais de ladite organisation; fait part du chagrin manifesté par la reine de Pologne à la lecture des lettres de S. M. très-chrétienne, remises par Mr. de Béthune à elle et au roi de Pologne, en réponse à celles envoyées par Mr. de Maligny.
- 5— 6. Le même à de Pomponne; Dantzic 1 Octobre. Original.
 Sans importance.
- 7— 9. Baluze au même; Varsovie 1 Octobre. Autographe.
 Sans importance.
- 10— 11. Le même à de Béthune; Varsovie 1 Octobre. Autographe.
 Sans importance.
- 12— 13. André Morsztyn (?) à de Béthune; Sandomierz 4 Octobre. Copie.
 Au sujet des levées faites par le prince Jérôme Lubomirski; sans importance.
- 14— 15. Desnoyers au même; Varsovie 1 Octobre. Autographe.
 Même objet avec la précédente; sans importance.
- 16— 17. Jean III à Louis XIV; Dantzic 4 Octobre. Autographe.
 Fait part de la naissance d'un fils.
- 18— 19. Le même au même; Dantzic 4 Octobre. Autographe.
 Affaire de Longueville.
20. André Morsztyn à de Béthune; Sandomierz 6 Octobre. Copie.
 Sans importance.
- 21— 24. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 5 Octobre. Original.
 Donne avis d'un refroidissement subit du zèle précédemment déployé par le roi de Pologne dans la préparation de la campagne de Prusse; promet de s'appliquer à en découvrir la cause; se plaint de la lenteur des préparatifs soit en Prusse, soit en Livonie et du retard de l'arrivée du maréchal Horn; fait mention d'une somme de 20,000 écus remise à Mr. de Beaulieu pour couvrir les premiers frais de la mise sur pied des troupes; v. p. 441.
- 25— 28. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 5 Octobre. Original.
 Affaires de Hongrie principalement; v. aussi l'extrait inséré p. 442.
- 29— 30. Baluze au même; Varsovie 8 Octobre. Autographe.
 Sans importance.
- 31— 32. Louis XIV à de Béthune; Versailles 7 Octobre. Minute.
 Affaires de Hongrie; sans importance quant au reste.
33. De Pomponne au même; Versailles 7 Octobre. Minute.
 Sans importance.
- 35— 39. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 9 Octobre. Original.
 Donne avis du passage en Hongrie des levées faites par le prince Jérôme Lubomirski, sous la conduite du colonel de Boham; de la comparution du prince devant la commission de Sandomierz et de son entière justification au moyen du rejet de tous les chefs d'accusation sur la personne du colonel de Boham; d'une sentence d'infamie portée en conséquence contre ce dernier ainsi que contre Wesselini et tous les autres officiers au service de la République ayant passé en Hongrie, sentence aggravée de la confiscation des soldes à eux dûes par la République; se déclare lui-même couvert uniquement par la protection du roi de Pologne contre la fureur du parti, *toujours grossissant*, de l'Autriche; v. p. 442; v. aussi l'extrait inséré p. 443.
- 40— 42. Le même à de Pomponne; Dantzic 9 Octobre. Original.
 Sans importance.
- 43— 44. Le même au même; Dantzic 9 Octobre. Autographe.
 (Confidentielle); sans importance.
45. a) De Pomponne à Jean III; Versailles 14 Octobre. Minute.
 Lettre de félicitation au sujet de la naissance d'un fils.
 b) Le même à Marie-Casimire, reine; Versailles 14 Octobre. Minute.
 Même objet.

46. Le même à de Béthune; Versailles 15 Octobre. Minute.
 Sans importance.
- 47— 48. Baluze à de Pomponne; Varsovie 15 Octobre. Autographe.
 Sans importance.
- 49— 51. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 18 Octobre. Original.
 Extrait inséré p. 449.
- 52— 59. Le même à Louis XIV; Dantzic 18 Octobre. Original.
 Extrait inséré p. 444.
- 60— 67. Le même à de Pomponne; Dantzic 18 Octobre. Original.
 En conformité avec la précédente.
- 68— 69. André Morsztyn à de Béthune; Sandomierz 9 Octobre. Copie.
 Sans importance.
- 70— 71. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 20 Octobre. Original.
 Se loue du progrès des préparatifs pour la campagne de Prusse «du côté du roi de Pologne»; se plaint de la lenteur des Suédois dont il ne peut «comprendre la conduite.» v. p. 449—450.
- 72— 73. Le même au même; Dantzic 22 Octobre. Autographe.
 Donne avis de la nomination de Jean Wielopolski au petit sceau; v. p. 450.
- 74— 75. Desnoyers à de Béthune; Varsovie 22 Octobre. Autographe.
 Affaires exclusivement hongroises; sans importance quant au reste.
76. De Pomponne à de Béthune; Versailles 22 Octobre. Minute.
 Affaires privées de l'ambassadeur; v. p. 455.
- 77— 78. Louis XIV au même; Versailles 22 Octobre. Minute.
 En réponse à la dépêche n. 21; reproche à l'ambassadeur d'avoir avancé une partie des subsides avant de s'être assuré de la mise en état des troupes cantonnées en Livonie; v. p. 455 note.
- 79— 81. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 27 Octobre. Minute.
 Sans importance.
- 82— 83. Martelli, nonce, à Jean III; ... 28 Octobre. Copie.
 Affaires de Hongrie: sans importance.
- 84— 85. L'évêque de Marseille à de Béthune; Versailles 29 Octobre. Autographe.
 Sans importance.
- 86— 87. Desnoyers à de Béthune; Varsovie 29 Octobre. Autographe.
 Sans importance.
- 88— 89. Jean Wielopolski à Louis XIV; Dantzic 29 Octobre. Autographe.
 Exprime sa reconnaissance pour l'assistance prêtée par S. M. à son élévation au poste de vice-chancelier; assure de son inclination à servir les intérêts français; v. p. 450.
- 90— 91. Le même à de Pomponne; Dantzic 29 Octobre. Autographe.
 Même objet avec la précédente; v. ibid.
- 92— 93. Baluze au même; Varsovie 29 Octobre. Autographe.
 Sans importance.
- 94— 95. Louis XIV à de Béthune; Versailles 29 Octobre. Minute.
 Même objet avec la dépêche n. 77; v. p. 455 note.
96. De Pomponne au même; Versailles 29 Octobre. Minute.
 Sans importance.
97. Le même au colonel de Boham; Versailles 29 Octobre. Minute.
 En lui envoyant un brevet de brigadier dans l'armée française.
- 98— 100. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 30 Octobre. Original.
 V. les extraits insérés p. 450.
- 101— 102. Le même à de Pomponne; Dantzic 30 Octobre. Original.
 Sans importance.
- 103— 104. Le même à Louis XIV; Dantzic 3 Novembre. Original.
 Donne avis d'une victoire des insurgés hongrois sur les armées impériales, v. p. 450.
- 105— 106. Le même à de Pomponne; Dantzic 3 Novembre. Autographe.
 Même objet avec la précédente.
- 107— 108. Baluze à de Béthune; Varsovie 5 Novembre. Autographe.
 Sans importance.
- 109— 110. Desnoyers au même; Varsovie 5 Novembre. Autographe.
 Sans importance.
111. De Pomponne au même; Versailles 3 Novembre. Minute.
 V. p. 461 l'extrait faisant mention de l'inclination du roi à attribuer aux Suédois

la responsabilité du retard apporté à la mise en exécution du projet de campagne en Prusse.

- 112—116. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 6 Novembre. Original.
Représente, en prévision du mécontentement probable de S. M., qu'une nécessité impérieuse et l'impossibilité d'en appeler à S. M. dans tous les détails, l'ont seules amené à avancer, pour la mise sur pied des troupes polonaises, la somme de 20,000 écus; démontre la nécessité d'une nouvelle avance de 40,000 écus, au sujet de laquelle il attendra cependant les ordres de S. M.; fait mention, sans entrer dans de plus amples détails, d'une tentative d'empoisonnement contre leurs Majestés polonaises, au moyen d'une poudre d'arsenic jetée dans le café de leurs Majestés: v. p. 451. Affaires exclusivement hongroises.
- 117—118. Le même au duc d'Estrées; Dantzic 9 Novembre. Copie.
Affaires exclusivement hongroises; affaires privées de l'évêque de Marseille
- 119—120. Le même à de Pomponne; Dantzic 12 Novembre. Original.
Sans importance.
- 121—122. Le prince Jérôme Lubomirski à de Béthune; . . . Novembre ¹⁾. Copie.
Donne avis de la publication en Hongrie d'un manifeste de S. M. très-chrétienne promettant aide aux insurgés et de l'accession à l'insurrection, en conséquence de cette publication, de deux comtés jusqu'alors hésitants; fait part de son intention de se rendre auprès de S. M. polonaise pour lui demander de porter secours aux insurgés; v. p. 451.
- 123—124. Baluze au même; Varsovie 12 Novembre. Autographe.
Sans importance
125. De Pomponne au même; Versailles 12 Novembre. Minute.
Sans importance.
- 126—129. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 13 Novembre. Original.
Fait part de l'attitude de Teleki constamment hostile au développement de l'insurrection, de la retraite d'un corps de 2,000 hommes «de troupes confinées» provoquée par ce ministre et des efforts du même pour arrêter le bon vouloir de Teokoli, v. p. 451; v. aussi l'extrait inséré p. 452.
- 130—133. Le même à de Pomponne; Dantzic 12 Novembre. Original.
Fait part de son intention d'employer en Hongrie les levées polonaises destinées à la campagne de Prusse, pour le cas où cette diversion avorterait, de manière à ce que les avances de fonds ne soient perdues dans aucune conjoncture; v. p. 453.
- 134—135. L'ambassadeur de Dannemark en Pologne au roi de Dannemark; . . . 18 Novembre. Extrait de la chancellerie du marquis de Béthune.
Insérée p. 459.
- 136—141. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 19 Novembre Minute.
En réponse à la dépêche n. 52; reconnaît la grandeur des difficultés contre lesquelles le roi de Pologne a à lutter pour rester fidèle aux intérêts français; se refuse cependant à fournir les fonds que ce prince croit nécessaires pour gagner des partisans en Prusse, l'avantage éventuel de la conquête de cette province paraissant suffisant pour engager son allié à prendre sur lui-même cette dépense; reconnaît en principe la nécessité de quelques pensions et gratifications à distribuer en Pologne, mais recommande une stricte économie et un grand discernement dans cette distribution; croit que l'assistance prêtée à l'insurrection hongroise cesserait d'être utile dans l'hypothèse d'une déclaration de guerre entre la Porte et l'Autriche, tandis que cette même assistance devrait demeurer un des premiers soins de l'ambassadeur dans l'hypothèse contraire; n'estime pas suffisantes les forces dont dispose l'insurrection et recommande d'augmenter les levées polonaises, dont il promet de se souvenir, de manière à porter à 20,000 l'effectif de l'armée polono-hongroise, conformément à l'ancien plan: p. 462.
- 142—143. De Pomponne au même; St. Germain 19 Novembre. Minute.
Extrait inséré p. 463
- 144—147. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 20 Novembre Original.
Extrait inséré p. 452.
- 148—151. Le même à de Pomponne; Dantzic 20 Novembre. Original.
Sans importance.
- 152—153. Le même au même; Dantzic 20 Novembre. Autographe.
Insérée p. 453.
- 154—155. Le prince Stanislas Lubomirski à Louis XIV; . . . 20 Novembre. Orig.
Souhaits à l'occasion du nouvel an.

¹⁾ Dans les premiers jours de Novembre, selon toutes les probabilités

- 156—157. Le Prince Jérôme Lubomirski à de Béthune; «Brisha» (?) 20 Novembre. Copie.
Assure de sa fidélité aux intérêts français.
158. De Béthune à Teleki; Dantzic 22 Novembre. Copie.
Affaires de Hongrie.
- 159—160. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 26 Novembre. Minute.
Au vol. II.
161. De Pomponne au même; St. Germain 26 Novembre Minute.
Sans importance.
- 162—167. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 27 Novembre. Minute.
Extrait inséré p. 457; affaires exclusivement hongroises.
- 168—169. Le même à de Pomponne; Dantzic 24 Novembre. Original.
Sans importance.
- 170—171. L'ambassadeur de Dannemark en Pologne au premier ministre de Dannemark; . . . 16 Novembre. Extrait de la chancellerie du marquis de Béthune.
Insérée p. 459.
- 172—181. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 2 Décembre. Original.
Extrait inséré p. 460; affaires exclusivement hongroises.
- 182—184. Le même à de Pomponne; Dantzic 2 Décembre. Original.
Sans importance; v. cependant p. 461.
- 185—186. Le même au prince de Transilvanie; Dantzic 2 Décembre. Copie.
Affaires exclusivement hongroises.
- 187—189. Desnoyers à de Béthune; Varsovie 3 Décembre. Autographe.
Affaires exclusivement hongroises
- 190—191. Baluze à de Béthune; Varsovie 3 Décembre. Autographe.
Sans importance.
- 192—193. Louis XIV au même; St. Germain 3 Novembre. Minute.
Sans importance.
194. De Pomponne au même; St. Germain 3 Novembre. Minute.
Sans importance.
- 195—198. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 4 Décembre. Minute.
Sans importance; jointe à la dépêche une copie d'une lettre de Mr. de Béthune aux insurgés hongrois, en date du 4 Décembre.
- 199—200. De Pomponne à de Béthune; St. Germain 9 Décembre. Minute.
Sans importance.
201. Louis XIV à Jean Wielopolski; St. Germain 10 Décembre. Minute.
Félicitations au sujet de sa nouvelle dignité.
- 202—203. Le même à de Béthune; Saint Germain 10 Décembre. Minute.
Au vol. II.
- 204—205. De Pomponne au même; St. Germain 10 Décembre. Minute.
En réponse à la dépêche n. 152; insérée p. 455.
- 206—209. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 11 Décembre. Autographe.
Affaires principalement hongroises; v. cependant p. 461.
- 210—211. Le même à de Pomponne; Dantzic 11 Décembre. Autographe.
Extrait inséré p. 464.
212. De Pomponne à de Béthune; St. Germain 17 Décembre. Minute.
Sans importance.
- 213—214. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 18 Décembre. Autographe.
Sans importance.
- 215—222. Le même à Louis XIV; Dantzic 18 Décembre. Original.
Extraits insérés p. 465 et au vol. II.
- 223—224. Le résident danois en Pologne au résident danois à La Haye; Dantzic 18 Décembre. Copie.
Au vol. II.
- 225—226. De Béthune à de Pomponne; Dantzic 21 Décembre. Autographe.
Au vol. II.
- 227—229. Le même à Louis XIV; Dantzic 21 Décembre. Autographe.
Affaires principalement hongroises; v. cependant au vol. II.
- 230—231. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 24 Décembre. Minute.
Confirme les instructions précédemment envoyées; voir aussi au vol. II.
232. De Pomponne au même; St. Germain 24 Décembre. Minute.
Sans importance.

- 233—240. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 24 Décembre. Original.
Affaires principalement hongroises; v. cependant au vol. II.
- 241—243. Le même à de Pomponne; Dantzic 29 Décembre. Original.
Insérée au vol. II.
- 244—245. Jean Wielopolski à Louis XIV; . . . 29 Décembre. Autographe.
Demande le consentement de S. M. à son mariage avec Melle d'Arquien; assure
de son attachement à la personne de Louis XIV et aux intérêts français.
- 246—247. Le même à de Pomponne; . . . 29 Décembre. Autographe.
Pro formâ.
- 248—249. Louis XIV à de Béthune; St. Germain 31 Décembre Minute.
Insérée au vol. II.
- 250—255. De Béthune à Louis XIV; Dantzic 31 Décembre. Original.
Insérée au vol. II.
- 256—260. Le même à de Pomponne; Dantzic 31 Décembre. Original.
Insérée au vol. II.



125814

